REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

A. KREBS & J. MAROUZEAU

DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

N.S. –

ANNÉE ET TOME XXXVII – XXXIX

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1913 – 15

TOUS DROITS RÉSERVÉS

639435
31 7 56

PA
2
R34
n.s.
t.37-39

UN PASSAGE DES VITAE VERGILIANAE

Dans la Vie écrite par Donat (lignes 286 ss. Brummer), et ans celle de Philargyrius (l. 166 ss.), on lit : *quaeri* (*quem* h. ; inversement l. 133 *Dianari*, pour *Dianam* D. l. 230) *solet ur non ultra quam decem eclogas scripsit* (*scripserit* ou *conscrip-rit* D.), *quod nequaquam mirum uidebitur ei* (om. Ph. ; le ms. de Donat a l'ordre *ei uidebitur*) *qui considerauerit uarietatem aenarum pastoralium ultra hunc numerum non potuisse pro-erri* (*pref-* Ph.), *cum ipse postea* (*poeta* Hagen), *circumspectior etatio* ou *-ctor* les mss. de Ph.) *Theocrito* (*-ta* Ph.), *ut ipsa res udicat, uideatur metuere ne illa ecloga quae Pollioni scribitur Pollio inscr-* Hagen *minus rustica iudicetur* (*uidetur* P de Ph. : *ideatur* Σ de D.), *cum non* (om. D.) *id* (om. GΣ de D. *psum praestruit* (*prestabat* corrigé en *-bit* et *praestauit* les ss. de Ph.). Là s'arrête le texte de Philargyrius ; dans celui de onat, j'ai négligé diverses variantes sans intérêt. — Donat ontinue la phrase : ... *praestruit dicens « Sicelides musae paulo aiora canamus »* ; puis il passe à d'autres idées.

Hagen et Brummer écrivent *cum id ipsum praestruit*, sans égation ; c'est le texte de Donat. Ce texte ne me paraît offrir ucun sens, et je ne vois ni ce que vient faire ici un verbe *praes-ruere*, ni comment un *non* apocryphe s'est introduit dans Phi-argyrius. Au contraire, une expression *non praestare* convien-rait très bien en soi ; ce qui est dit est que Virgile ne « promet » as, ne « garantit » pas *id ipsum*, la simplicité rustique, alors u'il annonce des *paulo maiora*.

Donc il y a lieu d'opter pour le témoignage de Philargyrius : n gardera *non* ; dans les variantes *praestauit*, *-stabat* ou *-stabit*, *struit*, on reconnaîtra une leçon *praestauit* commune aux deux extes (le parfait *praestaui* pour *praestiti* est courant dans les as temps).

Mais l'indicatif *praestauit* des deux vies est grammaticalement ncorrect ; il faut nécessairement le subjonctif : *praestarit*. Telle st la leçon qu'on devra attribuer à Donat. Quant à Philar-

gyrius, il a copié *praestauit* d'après un Donat déjà altéré par un lapsus[1], et chez lui il n'y a pas lieu de rétablir la leçon correcte.

Dans ces conditions, la faute *praestruit* dans Donat comporte deux explications différentes. Elle peut être sortie de *praestauit* par méprise immédiate sur l'*a* (Manuel § 618) ; Philargyrius l. 130 a *urgo* (variante *murgo*) pour le mot *uago* de Donat l. 227. *Praestruit* peut aussi venir de faute secondaire ; un correcteur ayant voulu restituer *-arit* au lieu de *-auit*, il y aurait eu méprise sur *praesta^ruit* (Manuel § 1399). Dans ce cas, la seconde *r* de *praestruit* constituerait un témoignage indirect en faveur du subjonctif.

Le texte de Philargyrius est défectueux dans Brummer, l'éditeur ayant négligé de confronter méthodiquement les deux Vies[2]. L. 19 : le *et* mal placé de P est apocryphe (D. 6). L. 88 : lire *creb<ro p>ronuntiarentur* (D. 90 ; saut de *ro* à *ro*). L. 157 : *scientiae* est apocryphe (D. 257). L. 163 : *redeunte* est *rediit unde* et non *rediit* seul (D. 284)[3].

Louis Havet.

PHOCAS, Vie de Virgile, 74.

Racontant la vie de Virgile en vers épiques, le grammairien fait allusion au distique par lequel est censé avoir débuté le poète :

> Monte sub hoc lapidum tegitur Ballista sepultus :
> Nocte die tutum carpe, uiator, iter.

Puis lui-même, ou plutôt peut-être un lecteur, s'amuse à résumer le distique en un vers épique :

---

1. Cf. D. 240 et Ph. 142 : Donat avait écrit *probabilissimum*, d'où les variantes *probaliss-* et *probatiss-*. Par suite, Ph. a *probatissimum*. — Ph. 105 : les non-sens *deterent*, *deberent* supposent dans D. 154 *quid dederent* pour *quid ederent*. — Ph. 59 : les corruptions de *ad eum* expliquent pourquoi on trouve dans Donat une variante *ad illum*.

2. De là vient qu'il conserve *postea* dans D. 290, alors qu'il le corrige d'après Hagen dans Ph. 169.

3. A noter en passant : dans Donat, l. 140-150, l'éditeur a pris pour un mot réel le *ita* de G ; or, ce n'est qu'un résidu de *Italia*, tronqué par omission de ligne.

Ballistam sua poena tegit, uia tuta per *auras*.

Auras, évidemment, est corrompu. Scaliger lisait *oras*, qui ne peut se passer d'un déterminatif ; Baehrens a proposé *arua*, qui est oiseux. Le *nocte* du distique indique assez que la vraie leçon est *umbras*.

Une faute *auras* pour *umbras*, à la vérité, ne s'explique guère au premier abord : il me semble pourtant qu'on peut imaginer un procès plausible. *Vmbras* aurait été écrit *ūbras*[1] et, le tilde ayant été oublié ou effacé, le copiste aurait cru avoir sous les yeux *abras* par un *a* ouvert (cf. 117 *silescunt* pour *-ant*) ; c'est cet *abras* qu'il aurait arrangé en *auras*.

HORATIANA.

CARMINA 1,7,23.

Tempora *populea* fertur uinxisse corona.

Leçon de Cφψδλlνπu ; A a *populeae*. Son jumeau a porte *populna*, et de même DRγ. Dans DR, une autre main a corrigé en *populea* : cela donne à penser que le modèle de A avait *populna* comme celui de son jumeau, que les deux *e* de *populeae* viennent d'une correction exécutée une première fois avec fourvoiement, une seconde fois telle que la voulait le correcteur (Manuel de critique verbale § 1411A). Nulle part on ne voit, en sens inverse, un correcteur changer *populea* en *populna*[2] ; il y a là une présomption que *populna* est la lectio difficilior. Et en effet *populnus* n'est connu que par Plaute, Cas. 384, tandis que *populeus* est cinq fois dans Virgile et se retrouve dans Ovide, dans Lucain et ailleurs.

La langue offrait à Horace le choix entre trois mots : *populneus*, qu'aucun poète n'a employé, *populeus*, qu'il pouvait

---

1. En doctrine stricte, *ūbras* serait *uerbras* et non *umbras*. Mais cf. la uita Monacensis de Virgile, xᵉ siècle, l. 84, où le copiste a lu *umbocolo*, quand il fallait lire *uerbo colo*. Ce copiste-là aurait été bien capable d'écrire *ūbras*.

2. Aussi hésiterais-je à expliquer le *unda* pour *uda* de π, au vers 22, par un fourvoiement d'une *n* destinée à *populea*.

emprunter au plus ancien des cinq passages de Virgile (G. 4,511), seul antérieur à son ode ; enfin *populnus*, qu'il pouvait emprunter à Plaute. Caton (agric. 5,8) lui offrait *populneam*, si toutefois cette leçon ne vient pas de *populnam* avec un *e* mal compris. Le *populea* prétendûment attribué à Ennius est en réalité d'Ausone (Manuel § 388 ; Rev. de philol. 1891 p. 69).

Peut-on supposer que le *populna* de certains copistes ait pour source l'ἅπαξ εἰρημένον de Plaute ? évidemment non. D'où je conclus que *populna* est la leçon d'Horace lui-même, et que l'autre variante est à rejeter sans arrière-pensée.

Populnus doit être une formation très ancienne ; cf. le **corulnos* qui par métathèse a donné *colurnus*. C'était aussi une formation très vivante, car de *popul-nus* a été extrait le suffixe de *fic-ulnus* (Niedermann, dans les Neue Jahrbücher d'Ilberg, 1912 p. 314 n. 4).

CARMINA 1,28,19.

Mixta senum *ac* iuuenum densentur funera.

Ac est la leçon de ABCDR-γλau et d'Acron ; le groupe ϕψδπ a *et*. La substitution, évidemment, n'est pas directe : *et* a été ajouté par conjecture dans un texte qui n'avait aucune conjonction. Donc il a existé un texte qui, à tort ou à raison, présentait l'asyndète : *senum iuuenum* ; cf. 2,3,26 *serius ocius*, où le manuscrit u a *serius et otius* malgré la protection donnée par la métrique à la leçon originale.

Au vers 1,28,19, où *senum* se prête à élision, rien n'entravait l'intrusion de la glose complétive *et*, et il n'est pas surprenant qu'elle ait pénétré dans le texte d'un ancêtre de ϕψδπ. Ce qui peut étonner davantage, — les omissions gratuites sont si rares, et il est si rare qu'elles améliorent la latinité ! — c'est que dans ce ms. ancêtre *ac* ait d'abord disparu. N'est-il pas plus naturel de supposer que la leçon *senum iuuenum* est celle d'Horace lui-même, et que le texte consacré *senum ac iuuenum* présente lui aussi une glose complétive intruse ? Pour *ac*, l'intrusion serait plus ancienne que pour *et* ; par cette différence de date s'expliquerait et le grand nombre et la variété des mss. où elle a pénétré par une contagion graduelle. Que de copistes, en effet, ont dû être interloqués par l'asyndète, et que de fois on a dû ouvrir un autre exemplaire avec l'espoir d'y trouver une variante !

Sur les insertions de conjonctions dans des couples comme *senum iuuenum*, voir les exemples relevés Manuel § 1121, et ajouter *prandi* [*et*] *potaui* Plaute, Men. 475 dans Priscien; *redeundi* [*et*] *redeundi* F, Térence, Hec. 91; *pudens* [*et*] *modesta* DF 165; *ingenuam* [*ac*] *liberalem* DG Phorm. 168; *audio* [*et*] *fateor* les calliopiens 236; *insontes* [*et*] *noxios* l'Epitome dite d'Aurélius Victor 2,9 (α et les familles BC).

EPOD. 2,15-16.

Ergo aut adulta uitium propagine
Altas maritat populos,
11 *Aut in reducta ualle mugientium*
12 *Prospectat errantis greges,*
Inutilisque falce ramos amputans
Feliciores inserit,
15 *Aut pressa puris mella condit amphoris,*
16 *Aut tondet infirmas ouis.*
Vel cum decorum mitibus pomis caput
Autumnus agris extulit,
Vt gaudet insitiua decerpens pira
Certantem et uuam purpurae, —
Qua muneretur te, Priape, et te, pater
Siluane tutor finium.

Le tableau de la vie rurale semble décousu en ce que les soins d'arboriculture sont coupés en deux : vers 9-10 d'une part, 13-14 d'autre part ; de là une vieille correction, empruntée par Fabricius à un ms. inconnu, qui échangeait entre eux les couples 11-12 et 13-14. Bentley a justement combattu cette interversion. Elle rapproche des objets en réalité disparates, une opération d'automne faite sur les vignes, des opérations de premier printemps faites sur les arbres ; elle éloigne d'ailleurs la mention de la greffe (14) de celle des poires obtenues par greffage (19). Elle a en outre l'inconvénient de supposer une faute gratuite, aucune raison particulière n'expliquant qu'un copiste ait pu sauter un des deux couples intervertis, soit 11-12, soit 13-14.

Je doute pourtant que le texte des mss. soit intact. Grammaticalement, il est bizarre que le *aut* de 9 et le *Aut* de 11 soient disjoints des *Aut* de 15 et 16. Au point de vue du style, il est choquant que les vers 15 et 16 expriment chacun une idée entière, alors qu'on a auparavant des développements de deux vers (11-12 et 13-14) et ensuite un développement de quatre vers et

même, grâce à une rallonge inattendue, de six vers (17-20 + 21-22). Quant au fond, il est peu naturel que la mention des brebis soit séparée de celle des vaches et qu'elle sépare l'une de l'autre les deux mentions des arbres fruitiers. Le sentiment enfin manque de suite ; car 9-10 et 15-16 louent l'activité et, entre deux, 11-12 louent une douce paresse (à part doit être considéré le couple 13-14, qui ne vise le travail qu'en vue de sa récompense future). Et quelque chose ajoute à la suspicion, c'est la facilité d'imaginer ici une faute explicable ; car, les couples 11-12 et 15-16 commençant tous deux par *Aut*, ils peuvent, si jamais ils ont été contigus, avoir été disjoints par un saut du même au même suivi de fourvoiement.

Plaçons donc 15-16 avant 11. Nous aurons d'abord un morceau de six vers (9-10, 15-16, 11-12) contenant quatre propositions introduites par quatre *aut* ; le premier vers exprime un aspect du paysage rustique ; les trois suivants définissent avec brièveté trois besognes réputées plaisantes et poétiques ; le couple final repose l'esprit sur l'idée d'une contemplation nonchalante. Ensuite vient un second morceau de huit vers, lié au précédent par un *que* et non plus par un *aut*. Ici est mentionnée une nouvelle besogne, le travail à la serpette (travail double, de taille et de greffe), qui se règle sur l'antithèse *Inutilis*, *Feliciores* et que le poète envisage non dans son charme propre, mais dans ses résultats lointains. Ici encore, l'image de l'activité n'est qu'une préparation de celle du loisir, puisque deux couples de vers peignent l'un un automne riant, l'autre une ample récolte de beaux fruits mûrs, et qu'inopinément un couple supplémentaire vient éveiller le souvenir de deux fêtes rustiques. Ce qui achemine (voir la suite dans les éditions) à un tableau, en six vers, des bons sommes dans l'herbe, au murmure des fontaines.

L'ensemble est ainsi beaucoup plus satisfaisant que si on suit l'ordre des mss. Et un avantage particulier de la transposition est d'augmenter la distance entre les couples 9-10 et 13-14, dont les fausses analogies ont trompé Fabricius.

EPOD. 5,55.

Formidulosis *dum* latent siluis ferae
Dulci sopore languidae,
Senem (quod omnes rideant) adulterum
Latrent Suburanae canes.

A l'agitation galante du vieux Varus, la magicienne oppose le tranquille sommeil des bêtes des bois. Le sens réclame donc le *dum* de ϟψ, de ϑ, de π, de u, non le *cum* des autres manuscrits. On vient d'ailleurs de voir au vers 52 un *cum* (*dum* C, le copiste n'ayant pas saisi le sens, qui est celui de *quotiescumque*) ; un retour de la même conjonction serait choquant.

D'autre part, la classification des manuscrits semble recommander *cum*. Ce qui a induit O. Keller par exemple à préférer indûment cette variante.

Ici comme bien souvent, j'estime qu'il faut se défier de la classification, c'est-à-dire, si l'on n'est pas dupe des mots, d'un symbolisme simple qui prétend représenter des faits complexes. Et voici ce que je me figure. Dans un ms. très ancien, *Formidulosis dum*, par saut de *du* à *du*, a été contracté en *Formidum* ; ensuite, un insérende dulosis ou dolosis ayant été par erreur substitué au lieu d'être inséré, on a eu *Formidulosis* ou *-dolosis* sans conjonction ; enfin, — peut-être sous la suggestion du *cum* du vers 52, — un complément métrique *cum* a été ajouté par conjecture dans tel manuscrit et dans tels autres où la conjonction manquait aussi, emprunté par voie de collation locale (collation provoquée peut-être par un *require* écrit en marge). D'autres manuscrits encore, ayant conservé la leçon primitive *Formidulosis dum*, ont pu recevoir la variante *cum* d'une collation plus systématique. Ce n'est pas tout ce que l'histoire du texte a de compliqué.

Au lieu de *Formidulosis* (accord avec *siluis*), on a *-dolosae* dans u et *-dolose* dans γ (accord avec *ferae*), quoique les deux mss. u et γ ne soient point de même famille. Et l'*u* du suffixe *-dulos us*) n'a été conservé que dans le couple BC et dans π, ce qui, puisque ce suffixe a été jadis omis, peut tenir à la classification des correcteurs plus qu'à celle des copistes. On a aussi *Formi(dulosae)* ϑ^corr ; la leçon de la première main est inconnue. Remarquons enfin que l'hésitation sur l'épithète (finale *-is* ou finale *-ae*) a pu entraîner de nouvelles collations locales, d'où de nouvelles substitutions de *cum* à *dum*.

EPOD. 15,7 et 17,39.

1. In uerba iurabas mea,
Artius atque hedera procera adstringitur ilex
Lentis adhaerens bracchiis.

15,7 Dum pecori lupus *in* nautis infestus Orion
Turbaret hibernum mare
Intonsosque agitaret Apollinis aura capillos,
Fore hunc amorem mutuum.

Telle est la leçon du seul ms. u (IXe-Xe siècle, Fleury-sur-Loire). Tous les autres ont *et*, et c'est *et* que lisait Porphyrion. Ce *et*, comme l'a indiqué Lucien Mueller, donne un semblant de construction, à la condition que dans le vers 7 on sous-entende un *esset* et qu'au vers 8 *Turbaret* prenne le sens intransitif. A la condition aussi qu'Horace ait été bien maladroit quant au style. Car le vers 9, un peu surprenant en lui-même, et que Peerlkamp entendait supprimer avec le vers 8, se trouve ainsi avoir un minimum de préparation.

Comme Lehrs et comme d'autres, je crois à une lacune. Et comme *et* fournit tant bien que mal une construction forcée de l'ensemble, comme pour le vers 7, pris isolément, il fournit une construction aisée, tandis que le *in* de u est franchement absurde et barbare à première vue, je conclus que *in*, lectio difficilior, fait partie du texte primitif, et que *et* est un arrangement sans aucune valeur, ayant peu à peu envahi tous nos textes, sauf un.

Avec *in*, il est aisé d'imaginer des suppléments plausibles pour les phrases mutilées. Dans la dernière, on fera entrer une mention expresse du vent (ou d'un vent déterminé), afin de préparer le *aura* du vers 9. A titre de simple exemple, je propose au lecteur l'essai suivant :

Dum pecori lupus in<*nocuo, timidisque columbis*
Pararet accipiter necem,
Dum bacchante noto> nautis infestus Orion
Turbaret hibernum mare
Intonsosque agitaret Apollinis aura capillos,
Fore hunc amorem mutuum.

11. Paratus expiare, seu poposceris
17,39 Centum *iuuencos*, siue mendaci lyra
Voles sonari « tu pudica.... »

Le ms. d a une variante *iuuencis*, probablement conjecturale, mais en soi bien séduisante. La conjecture a été reprise par Bentley.

Un indice à l'appui, — un indice documentaire, — se trouve à mon sens dans l'ordre *Iuuencos centum* de u. Rien de plus invraisemblable qu'une pareille interversion en commencement de vers, si elle n'est qu'une interversion (Manuel § 559). Elle s'expli-

quera très bien, si dans un ms. ancêtre on suppose *centum iuuencis* avec *iuuencos* dans la marge de gauche (Manuel §§ 1416 et 1464).

Ce serait là un autre exemple d'une leçon utile conservée par le seul ms. u.

EPOD. 16.61-62 et 49-50.

41 Nos manet Oceanus circumuagus. Arua, beata
Petamus arua, diuites et insulas,
Reddit ubi cererem tellus inarata quotannis
Et inputata floret usque uinea,
Germinat et numquam fallentis termes oliuae
Suamque pulla ficus ornat arborem,
Mella caua manant ex ilice, montibus altis
Leuis crepante lympha desilit pede.

49 *Illic iniussae ueniunt ad mulcta capellae*
Refertque tenta grex amicus ubera.

51 Nec uespertinus circumgemit ursus ouile
Neque intumescit alta uiperis humus.

53 Pluraque felices mirabimur, ut neque largis
Aquosus Eurus arua radat imbribus,
Pinguia nec siccis urantur semina glaebis,
Vtrumque rege temperante caelitum.

57 Non huc Argoo contendit remige pinus
Neque impudica Colchis intulit pedem,
Non huc Sidonii torserunt cornua nautae
Laboriosa nec cohors Vlixei.
61 *Nulla nocent pecori contagia, nullius astri*
Gregem aestuosa torret impotentia.
63 Iuppiter illa piae secreuit litora genti
Vt inquinauit aere tempus aureum;
Aere, dehinc ferro durauit saecula, quorum
Piis secunda uate me datur fuga.

Les vers 61-62 coupent malencontreusement le développement final, qui se compose de deux paires de distiques bien équilibrées entre elles. Dans la première paire, le poète se voit déjà arrivé aux Iles bienheureuses ; c'est ce qu'exprime le choix de l'adverbe *huc*, deux fois répété, et qui cadre avec le *mirabimur* du vers 53. Dans la seconde paire de distiques, les Iles redeviennent lointaines, ce qu'exprime le démonstratif *illa* ; et en

effet, le poète ne les regarde plus ; il réfléchit sur leur passé. Les deux paires de distiques forment donc deux unités nettement caractérisées, et en même temps l'ensemble des deux paires forme une unité d'ordre supérieur, ce qu'empêche de bien voir l'intercalation des vers 61-62. Ces deux vers, c'est l'évidence même, doivent disparaître de leur place.

L'édition bipontine les supprimait sans façon, remède absurdement héroïque. On ne peut songer à les attribuer à un interpolateur ; qui donc aurait eu l'idée de fabriquer du faux Horace ? et qui, en pareil cas, aurait si mal logé son addition ? Il n'y a pas non plus à supposer une citation de passage parallèle ; comment un autre poète se serait-il trouvé traiter le même sujet dans le même mètre, alors que le mètre choisi est d'un type rarissime ?

Plus raisonnable est l'hypothèse d'une interversion, et elle a tenté beaucoup de critiques, qui ont proposé des places diverses (avant 49, avant 51, avant 53, avant 57 ; combinaison plus complexe dans Peerlkamp, qui place les deux vers avant 51-52 et transporte le tout après 56). Pourtant, a priori, toute tentative d'interversion est vicieuse. C'est une grande inélégance en effet que le retour du mot *grex* aux vers 50 et 62 ; cette inélégance est d'autant plus sensible que les deux fois le groupement des bêtes en un troupeau est hors de cause, *grex* servant simplement de synonyme à *pecus*. Or toutes les transpositions ont pour commun effet de diminuer l'écart des vers 50 et 62, c'est-à-dire d'accroître l'inélégance.

Ne pouvant donc ni garder les vers 61-62, ni les supprimer, ni les déplacer, nous avons encore une ressource, c'est de les substituer à d'autres. Et l'objet de cette substitution est tout indiqué à l'avance ; c'est le distique où se trouve déjà le mot *grex*, le distique 49-50. L'hypothèse précise que je propose est celle-ci : 49-50 d'une part, 61-62 d'autre part, sont deux rédactions de date différente, correspondant à deux éditions des Epodes données par Horace ; il y a là un cas de « remaniement d'auteur ». Notre texte repose sur un exemplaire de l'édition qui portait la variante 49-50, annoté (en marge inférieure, après le vers 60) après collation de l'édition qui portait l'autre variante.

Cette hypothèse, outre l'avantage en vue duquel elle a été imaginée, et qui est de rétablir l'unité du morceau 57-66 en le débarrassant d'un corps étranger, a des avantages accessoires. D'abord, elle supprime la redite de *grex*. Ensuite, si on remplace 49-50 par 61-62, on améliore la disposition générale : en effet, au lieu des deux distiques isolés 49-50 et 51-52, qui, entre les groupes de distiques qui précèdent et qui suivent, consti-

tuant chacun une unité trop grêle, on obtient un couple naturel de distiques (caractérisé par la constance de la tournure négative), lequel s'associe sans effort au couple de distiques 53-56 (où la tournure négative persiste avec variation) pour former un total de huit vers, équilibrant les huit vers initiaux et les huit vers terminaux. Enfin, avec le vers 49, disparaît un mot *Illic* qui est non seulement oiseux, mais importun, parce qu'à l'avance il gâte l'alternance calculée de *huc* (57 et 59) avec *illa* (63).

Par contre, la substitution de 61-62 à 49-50 a un inconvénient sensible. Elle entraîne une redite d'idées quand on passe de 62 à 55 ; Horace se trouve dire deux fois que les Iles n'ont pas de chaleurs torrides. Il n'y a donc pas une « bonne » rédaction et une « mauvaise ». Il y a deux rédactions, défectueuses l'une et l'autre, mais défectueuses dans une mesure inégale.

Des deux rédactions, laquelle est l'ancienne et la provisoire, laquelle est la nouvelle et la définitive? On a dû, ce semble, annoter un exemplaire récent d'après un vieux, un exemplaire du commerce d'après un exemplaire de bibliothèque, plutôt que faire le contraire ; s'il en a été ainsi, l'ancienne rédaction est représentée par 61-62.

La présomption semble confirmée par la comparaison de 49-50 avec un passage de Virgile, B. 4,21, *Ipsae lacte domum referent distenta capellae Vbera*. Il y a réminiscence évidente dans Horace : *capellae* commun, *iniussae* = ipsae, *refert* = referent, *tenta ubera* = distenta ubera. Peu après la publication de la quatrième églogue, une imitation si flagrante serait consciente et constituerait une sorte de plagiat ; si les années avaient passé, Horace pouvait copier Virgile sans s'en rendre compte.

Un troisième indice dans le même sens me paraît résulter des appréciations esthétiques formulées tout à l'heure. Le poète qui crée une œuvre a un sentiment impérieux de la composition générale et peut n'être guère sensible à un défaut de détail. Inversement, l'écrivain qui se relit longtemps après risque de n'avoir plus qu'une perspicacité courte, qui le rendra inhabile à retoucher sans gâter. Or, voici comment les choses ont dû se passer. Choqué de l'anticipation d'idée (la négation des chaleurs torrides) qui viciait le vers 62, Horace aura fait disparaître cette anticipation trop expéditivement. Son trop de hâte lui a fait prendre *illic* pour une cheville inoffensive, parce qu'il n'a plus songé à regarder la fin de l'épode. Et la même hâte lui a fait refondre le distique isolément, sans se préoccuper de sauvegarder le balancement harmonieux des groupes.

Un éditeur doit obéissance à l'auteur. En publiant donc l'épode

16, c'est la rédaction définitive d'Horace, c'est-à-dire le distique 49-50, qu'il mettra dans le texte entre 48 et 51 ; le distique 61-62, rédaction condamnée par le poète, ne figurera qu'en bas de page, entre le texte et l'apparat. L'éditeur gardera une liberté, c'est de regretter la vieille rédaction et de déclarer expressément qu'il la préfère, en dépit du défaut assez véniel qui l'avait fait écarter.

CARMEN SAECULARE 26.

Vosque ueraces cecinisse, Parcae,
26 Quod semel dictum *est* stabilis*que rerum*
Terminus seruet, bona iam peractis
Iungite fata.

Dictum est la leçon de Cφψδνπ ; R a *dictus* ; le lemme du pseudo-Acron *dicunt* ; celui de Porphyrion avait aussi *dictum*, mais *dictum stabilis* y est devenu *dictum est habilis*. Les autres sources ont le cacophonique *dictum est* devant *st-* (le *dictum* de u est probablement *dictum ē*).

Autres variantes : *Quo* u, *Quoṣd* γ ; — *seruat* des mss. inférieurs ; — *Iungite iam fata* γ, ce dont on verra l'intérêt ; — *facta* le lemme de Porphyrion.

De ce grimoire Bentley a tiré une leçon conjecturale excellente : *Quod, semel dictum, stabilis per aeuum Terminus seruet.* Je n'ai rien à ajouter à ses arguments de fond, mais il me paraît utile de revenir sur l'explication de la faute (la faute est très ancienne, puisque ni les mss. ni les scoliastes n'ont conservé aucune trace directe de la leçon primitive). C'est en effet une règle absolue de la méthode de n'accepter aucune conjecture sans avoir tracé une histoire plausible de l'altération qu'elle implique.

Bentley, suivant l'usage de son temps, songe à une simple erreur graphique : « Iam autem si in istis *que rerum* et *per aeuum* ductus literarum contempleris, fateberis opinor procliuem fuisse et facilem librariorum lapsum. » Doctrine vague ; en minuscule certes, *qu* présente des analogies d'aspect avec *p*, mais non pas en capitale. Or c'est la capitale qu'on doit avoir en vue, puisque la faute remonte très haut. Ensuite, il convient de formuler ce que Bentley sous-entend, à savoir que le mot final du vers devait être écrit *euum* et non *aeuum*, ou plutôt EVVM et

non AEVVM (il n'y aurait pas à se contenter de l'hypothèse d'un *a* souscrit, *ꝛeuum*).

Je ne saurais, pour ma part, accepter une théorie si purement optique et si simple. Pour ramener l'explication de Bentley à une forme rigoureuse, il faut distinguer trois fautes successives nées l'une de l'autre, et ayant chacune un caractère psychologique différent : 1° une négligence d'orthographe PEREVVM ; 2° une corruption PERERVM par suggestion amorcée, le ER authentique ayant fait écrire ER pour EV (Manuel §§ 488 et 719), avec cette circonstance adjuvante que dans EV (l'V ayant sa forme des temps byzantins) l'œil voit une haste oblique entre hastes verticales et qu'il en est de même dans RE (cf. Manuel § 619A), et avec cette autre circonstance adjuvante que le groupe de lettres RERVM se trouve être un mot réel et même banal ; 3° un arrangement conscient de PERERVM en QVERERVM, un correcteur ayant été plus soucieux de scander que de comprendre. Ainsi ce que Bentley se représente comme une faute directe est en réalité, en soi, une faute du troisième degré. Elle serait d'un degré supérieur si, ce que Bentley n'a pas envisagé, on devait, avant la première des trois phases, supposer une faute encore plus ancienne.

Cette faute plus ancienne est très vraisemblable en effet. Les vers 26 et 27 présentaient tous deux le groupe PER en place métriquement homologue, et à distance sensiblement égale de la marge (avant PER, les deux vers ont 15 lettres communes, en sus desquelles le premier a les lettres CDDILLQS et le second les lettres AENNRR). Un saut d'un PER à l'autre était donc aisé ; si ce saut a eu lieu effectivement, le tronçon PER... BONAIAM nous a été conservé non par un copiste, mais par un correcteur, qui l'avait rétabli en marge. C'est ce correcteur, probablement soucieux de ménager la place, qui répond de la suppression de l'A dans le mot final (le saut avait donc eu lieu de PERA à PERA). De plus, ou bien c'est lui-même qui a tracé par distraction ERER au lieu de EREV, en homme que sa besogne intermittente dispensait de suivre les idées, ou bien c'est sur son écriture, moins familière aux yeux du nouveau copiste que celle du copiste précédent, qu'a été commise une de ces erreurs de déchiffrement qui affectent souvent les surcharges (Manuel § 1352).

Du saut de PER à PER nous avons une trace indirecte : c'est la très importante variante de γ, *Iungite iam* pour *Iungite*. Le *iam* intrus ici, c'est tout bonnement le dernier mot du tronçon marginal rétabli par le correcteur ; par un accident qui est fréquent à propos des longs insérendes (Manuel § 1496), ce mot a été fourvoyé dans un autre vers. Si dans les mss. autres que γ ce four-

voiement a été corrigé, si dans γ même on lit deux *iam*, l'un à la bonne place et l'autre à la mauvaise (voir Manuel § 1438), c'est que la correction était extrêmement aisée grâce à la métrique. Il n'y a donc pas à douter de la très vieille mutilation des vers 26-27, si plausible a priori. Et la faute qu'a su démêler Bentley doit être définitivement classée comme faute du quatrième degré.

La belle conjecture de Bentley gagne, ce me semble, à cette étude minutieuse de la faute. Le *per* par lui imaginé est précisément ce qui a déclanché le lapsus initial. Alors que lui-même cherchait le principe de déviation dans une sorte de *clinamen* arbitraire, nous voyons les atomes philologiques orientés par le déterminisme.

L'édition O. Keller distingue admirablement les premières et secondes mains, et ce monument de conscience rend les plus précieux services, mais la lettre γ tue l'esprit ; la conjecture de Bentley n'y est pas mentionnée. Pêle-mêle y sont cités d'une part le *terminus* de sens absolu qu'avait employé Lucrèce, et que lui ont emprunté Virgile et en réalité Horace, d'autre part le *rerum terminos* de Sénèque, qui ne rappelle que matériellement le *rerum Terminus* de nos manuscrits ; il n'y est pas dit que, dans Sénèque et dans l'Horace traditionnel, ni *rerum* ne comporterait le même sens ni *terminus* non plus.

Louis Havet.

UNE SOURCE DE CLÉMENT D'ALEXANDRIE

ET DES

HOMÉLIES PSEUDO-CLÉMENTINES

Les *Excerpta ex Theodoto* et les *Eclogae Propheticae* qui font suite aux Stromates de Clément d'Alexandrie ont souvent, par leurs titres obscurs, par leur contenu étrange et décousu, embarrassé les commentateurs. Les opinions sur leur nature ont été très diverses[1], et l'on a voulu d'abord y retrouver des fragments d'ouvrages perdus de Clément. Bunsen[2] pensait que c'étaient des restes des Hypotyposes, Lipsius[3], des restes du περὶ Ἀρχῶν. Zahn[4] de son côté considérait les fragments qui nous sont parvenus sous le titre de Str. VIII, les Excerpta et les Eclogae comme les restes d'un 8e livre des Stromates complètement rédigé par Clément, et dont quelqu'un plus tard aurait fait des extraits. Les brèves réfutations d'idées gnostiques prouveraient entre autres pour les deux derniers écrits leur origine clémentine. La thèse de Zahn a été combattue par Ruben[5] et par von Arnim[6], et leurs arguments valent jusqu'à un certain point même contre Bunsen et Lipsius. Les réfutations ou plutôt les simples rejets d'opinions hérétiques sont bien rares et peu développés, et il n'y a vraiment aucune chance pour qu'on ait après Clément extrait de son œuvre justement des passages hérétiques souvent privés de tout contexte qui les réfute. Il y a moins de chances encore pour que l'on ait pris ces fragments au VIIIe Stromate dont le contenu annoncé ne correspond en aucune manière à celui des Excerpta et des Eclogae.

---

1. Pour mémoire : Ziegert, *Die Psychologie des T. Flavius Clem. Alex.* qui par l'usage qu'il fait des Exc. semble implicitement les considérer comme exprimant la pensée de Clément.
2. *Anal. antenicæn.* I. 159. s.
3. *Jahrb. f. Prot. Theol.* XIII. 604.
4. *Forschungen zur Geschichte der NTlichen Kanons*, t. III, pp. 104-130.
5. *Clementis Alex. Excerpta ex Theodoto.* Diss. Bonn, 1892.
6. *De Octavo Clementis Stromateorum libro.* Rostock, 1894.

L'état des trois textes, VIII. Str., Exc., Ecl., permet au contraire de supposer que nous y avons des notes de Clément, prises pour une rédaction ultérieure, et éditées, après sa mort, par ses amis, dans un désordre qui justement explique que les Eclogae — dont certaines parties n'ont pas un caractère hérétique bien accentué — aient été citées par Léonce de Byzance et les Parallela avec l'indication : VIII. Stromate. Enfin, dans ce désordre de notes mal publiées, la séparation des Excerpta et des Eclogae est assez artificielle : les ressemblances des deux textes entre eux le prouvent [1]. L'opinion de von Arnim semble appuyée sur une argumentation convaincante et confirmée encore par le travail de Mlle Christiana von Wedel [2] sur les fragments du VIIIe Stromate. W. Ernst [3] précise un point : les notes qui forment le VIIIe Stromate n'étaient pas toutes destinées à la continuation des Stromates : quelques-unes d'entre elles ont été utilisées dans les sept premiers livres. — Il en est probablement de même pour plusieurs passages des Exc. et des Ecl. [4].

Ainsi, Strom. VIII, Excerpta et Eclogae seraient des dossiers. Leur contenu est en désordre. Sur la provenance des différents paragraphes, les opinions varient. Des expressions comme « ἔμοι μὲν, ἀγνοοῦσι δὲ, ἡμεῖς δὲ » avertissent qu'il ne faut pas s'efforcer de ramener à une parfaite unité doctrinale tous les passages. Bunsen attribue à Clément lui-même les §§ 1^b^. 8-15, peut-être aussi 17.18.20. Pour Ruben, en dehors de « *illa, quae Cl*< *emens* > *paucis locis inspersit excerptis* », l'origine valentinienne des Excerpta est certaine sauf pour 4.5.9. 18-20. 27. Il explique certaines incohérences par un mélange des théories de l'école orientale avec celles de l'école italienne. — Zahn attribue à Clément, les §§ 8-15. 18-20. 27. 66-74. 81-86, mais il n'explique pas en quoi la section 8-15 présente la « *Dank-und Redeweise* » de l'auteur des Stromates, et en réalité, pour cette section, l'attribution de Zahn est insoutenable. — Peut-être n'a-t-on pas assez tiré parti, pour l'analyse de ces textes, du caractère particulier de certaines théories, dont l'originalité permet de réunir plusieurs passages

---

1. Ruben, *op. cit.*, p. XIII reconnaît ces ressemblances, mais pour lui les Eclogae proviennent au moins en partie des Hypotyposes.

2. *Symbola ad Clementis Alexandrini Stromateorum librum VIII interpretandum.* Diss. Berlin, 1905.

3. *De Clementis Alexandrini Stromatum libro VIII qui fertur.* Diss. Göttingen, 1910.

4. Ruben, *ibid.* p. XVII, note déjà la ressemblance de Strom. VII. 5. 5 avec Exc. 4. 2. — et de Exc. 17 avec Pédag. II. 20 ; cf. aussi p. XIX. — Dans les références aux Stromates le chiffre romain indique le Stromate, le premier nombre en chiffres arabes le §, le second la subdivision de §.

où elles sont exposées. Pourtant O. Dibelius [1], après avoir reconnu dans les §§ 43-65 des extraits du livre qu'Irénée a utilisé pour sa description du système valentinien, a réuni plusieurs des autres §§ en raison de leurs analogies doctrinales, et pensé qu'on ne pouvait les attribuer à un valentinien : ce sont les §§ 4.5. 8-15. 18-20. 27. Il constitue un groupe à peu près semblable à celui que nous proposerons : mais il n'y a pas ajouté les §§ des Eclogae évidemment apparentés, et, comme Zahn, il a vu du Clément en ce qui n'est pas valentinien. Ruben était mieux inspiré qui en Exc. 10-18 signalait la doctrine d'hérétiques dont la pensée était demeurée empreinte d'une mythologie très imaginative. — Autour des §§ 10-16, où la pensée est nette, nous essayerons de grouper tous les passages des Excerpta et des Eclogae qui présentent des théories et des expressions analogues ; puis il conviendra de préciser le système et de noter la terminologie de la source probable. Mais remarquons d'abord que 10-16 ne peuvent représenter la pensée de Clément.

Une lecture même rapide des Stromates suffit à convaincre que Clément n'a jamais pu douter de l'immatérialité divine. S'il faut un texte pour preuve VI. 163.1. suffira, où ce souci est poussé si loin qu'est déniée aux statues la possibilité de représenter avec vérité même de faux dieux. Or précisément les §§ 10-16 sont consacrés à prouver que Dieu doit avoir un σχῆμα, une μορφή, un σῶμα. La continuité du raisonnement est très facile à suivre pendant deux pages environ. Tous les êtres supérieurs doivent avoir un corps, d'une nature spéciale sans doute et « en rapport avec leur excellence ». Dieu lui-même est corporel : et en effet, des textes sacrés disent qu'il est vu, affirment, en particulier, que les anges des plus humbles contemplent la face du Père : πρόσωπον δὲ τοῦ ἀσχηματίστου πῶς ἂν εἴη ; (11.2) πρόσωπον δὲ πατρὸς ὁ υἱος. (10.6.) De là une sorte de hiérarchie des êtres, qui se contemplent mutuellement, chacun son ou ses supérieurs et inférieurs immédiats (12.1). Le fils voit le père, les protoctistes voient le fils, les archanges les protoctistes et les anges les archanges. L'originalité de cet exposé résulte d'une part de l'exégèse insolite donnée du verset XVIII. 10 de saint Matthieu, d'autre part de l'emploi du terme protoctistes, inconnu comme substantif pluriel sauf dans les Exc., les Ecl. et le Stromate V.

Il faut maintenant préciser la pensée et la terminologie du fragment reconnu, puis rechercher dans les autres §§ des Exc. et des

---

1. *Studien zur Geschichte der Valentinianer. Zeitsch. f. d. NTliche Wissenschaft.* (1908), pp. 230-247.

Ecl. les traces de cette terminologie et de cette pensée ; ceux où ces traces auront été retrouvées se grouperont autour du premier noyau.

Le premier point est l'affirmation déjà notée de la corporéité « pneumatique » de Dieu et des êtres supérieurs. Cette idée est déduite en somme d'une exégèse littérale de certains textes sacrés, en particulier de Matth. XVIII.10, et cela au moyen d'une série de notions plusieurs fois exposée, pas toujours dans le même ordre d'ailleurs ; voici les textes :

a) Exc. 10.1...οὐδὲ μὴν οὐδ' αὐτὸς ἄμορφος καὶ ἀνείδεος καὶ ἀσχημάτιστος καὶ ἀσώματός ἐστιν. ἀλλὰ καὶ μορφὴν ἔχει ἰδίαν καὶ σῶμα.
b) Exc. 11.2. πῶς δ' ἂν καὶ ὀνόματα διάφορα αὐτῶν ἐλέγετο, εἰ μὴ σχήμασιν ἦν περιγεγραμμένα, μορφῇ καὶ σώματι ;
c) Exc. 14.1...οὐχ ὡς σῶμα μὴ ἔχοντα (ἔχει γὰρ καὶ σχῆμα...)
d) Exc. 15.2...οὗ δὲ πρόσωπον, <καὶ> ἰδέα καὶ σχῆμα καὶ σῶμα.
? ἰδέα

Ainsi nous avons : en *a*)	α)	μορφή	εἶδος	σχῆμα	σῶμα
	β)	μορφή			σῶμα
en *b*)				σχῆμα μορφή	σῶμα
en *c*)				σχῆμα	σῶμα
en *d*)			ἰδέα	σχῆμα	σῶμα

Le pire que l'on puisse conclure de ces variantes c'est que les trois premières expressions n'ont pas entre elles une hiérarchie absolument fixe et significative, qu'elles sont plus ou moins synonymes. Encore conviendrait-il de rechercher si leur hiérarchie primitive n'a pas été exactement fixée et significative dans la terminologie d'une école philosophique. En toute hypothèse le caractère particulier de l'anthropomorphisme exposé ici est défini : Dieu a un corps parce qu'il est vu, que l'on ne peut voir que des formes, et qu'une forme suppose un corps. (Cf. Exc. 14.2. καὶ οἱ ἄγγελοι σώματά εἰσιν · ὁρῶνται γοῦν.)

Le second point est la hiérarchie des êtres supérieurs. Il semble qu'après le Dieu suprême vienne le fils, qui est aussi la « face » du Père. Il est appelé φῶς ἀπρόσιτον (Exc. 10.5. 12.3) δύναμις θεοῦ (12. 3) ὡς μονογενὴς καὶ πρωτότοκος (10.5). Après lui viennent les πρωτόκτιστοι, et ce terme est très remarquable, car à notre connaissance il ne se trouve jamais en cet emploi, substantif pluriel désignant une classe d'êtres supérieurs, en dehors de Clément et de ses dossiers gnostiques. Les πρωτόκτιστοι sont égaux et, — du moins on peut le conclure d'une phrase dont le sens a été controversé — au nombre de sept : Exc. 10.4. οὐ γὰρ τῷδε μὲν πλέον, τῷδε

δὲ ἧττον παρέσχηται τῶν ἑπτά. Au-dessous les archanges et les anges. Ces derniers sont désignés comme un feu intelligible, νοερὸν πῦρ; ce feu intelligible est inférieur à la lumière intelligible, φῶς νοερόν inférieure elle-même au φῶς ἀπρόσιτον qui est le fils. Le φῶς νοερόν est identique aux protoctistes: car 10.4 il est dit de ces derniers: οὐδ' ὑπολείπεταί τις αὐτοῖς προκοπή et 12.2 le φῶς νοερόν est ἡ μεγίστη προκοπὴ ἀπὸ τοῦ νοεροῦ πυρὸς ἀποκεκαθαρμένου τέλεον. Le terme προκοπή revient plusieurs fois ici, — et s'il ne peut, semble-t-il, être pleinement défini qu'après les confrontations de textes qui suivent, il paraît dès maintenant acquis qu'il appartient à la terminologie technique du passage, et qu'il fait pressentir un système où les êtres sont conçus en progrès, en ascension vers Dieu. Rapprochons 11.1...οἱ ἐκλεκτοί, τὴν τελείαν ἀπολαβόντες προκοπήν et 15.1... κατὰ προκοπὴν τελειούμενοι. — Deux autres termes techniques: 10.3 προσεχῶς qui pourrait bien désigner le mode de relation d'une classe d'êtres à celle qui lui est immédiatement inférieure ou supérieure, — et λειτουργία 11.4. désignant le service des πρωτόκτιστοι.

Ces particularités du fragment 10-16 permettent d'en rapprocher plusieurs autres §§. — En première ligne, naturellement, ceux où il est question de πρωτόκτιστοι, ou, mieux encore, de toute la hiérarchie. On retrouve toute la hiérarchie au § 27. On y retrouve aussi d'autres traits de 8-10, mais plus clairement exposés; on y trouve des traits nouveaux qui à leur tour serviront à la recherche.

C'est à propos du dernier stade auquel parvient l'âme qu'est mentionnée la hiérarchie. L'âme devient ἀρχιερατική, ...καθάπερ οἱ ἀρχάγγελοι τῶν ἀγγέλων ἀρχιερεῖς γενόμενοι καὶ τούτων πάλιν οἱ πρωτόκτιστοι. (27.3.) Il est insisté ici, de même que dans le fragment 10-16, sur les rapports mutuels de ces trois sortes d'êtres: un autre rapprochement est encore possible; il est dit plus loin (5) que l'âme parvenue au terme réside: μετὰ τῶν πρωτοκλήτων καὶ πρωτοκτίστων. Or 15.1 κατὰ προκοπὴν τελειούμενοι semble désigner aussi l'état le plus haut de l'évolution des âmes, — et 12.2 le φῶς νοερόν (= les πρωτόκτιστοι) est assimilé à la μεγίστη προκοπή; de même 10.4 οὐδ' ὑπολείπεταί τις αὐτοῖς προκοπή. — Nous retrouvons le terme προσεχῶς, par deux fois (3 et 6) et dans des contextes qui confirment la supposition faite qu'il exprime la relation immédiate des classes d'êtres entre elles; dans le second passage τὸ θεοφόρον γίνεσθαι τὸν ἄνθρωπον προσεχῶς ἐνεργούμενον ὑπὸ τοῦ κυρίου est à retenir: le sens en sera précisé plus tard; enfin il est caractéristique que le but, au § 27 aussi, soit de voir le Seigneur face à face, πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. La présence de cette expression isolée n'aurait, vu son origine et son fréquent emploi, aucune force probante; ici au contraire elle contribue à la preuve, à côté et en raison

des autres traits communs. Après ces rapprochements l'étroite parenté de 10-16 et 27 ne peut guère être contestée. Λειτουργία de 11.4 s'éclaire par les ἄγγελοι λειτουργοί de 27.2, et il est légitime de considérer comme caractéristique de la source reconnue des traits comme l'ἀρχιερεύς et la symbolique de son entrée dans le sanctuaire ; comme l'idée que l'âme arrive à dépasser la διδασκαλία des anges, à ne plus avoir besoin de γραφή ni de μάθησις ; comme l'expression νύμφη surtout, désignant l'état actuel de l'âme, état qu'elle est destinée à quitter pour devenir un λόγος (5 et 3).

Πρωτόκτιστοι se lit encore dans trois §§ des Eclogae, qui ne forment d'ailleurs évidemment qu'un ensemble, étant consacrés avec quelques autres à l'exégèse du psaume XVIII. Le § 51 réunit plusieurs des termes déjà mentionnés :

51,1. οἱ οὐρανοὶ λέγονται πολλαχῶς, καὶ οἱ etc... καὶ ἡ κατὰ διαθήκην τῶν πρωτοκτίστων ἐνέργεια προσεχής.

2. διὰ γὰρ τοῦ κυρίου κινηθέντες < οἱ > πρωτόκτιστοι ἄγγελοι ἐνήργουν εἰς τοὺς προσεχεῖς τοῖς προφήταις ἀγγέλους, < δι > ηγούμενοι δόξαν θεοῦ, τὰς διαθήκας. ἀλλὰ καὶ τὰ ἔργα τὰ κατὰ τὴν γῆν γενόμενα ὑπ' ἀγγέλων διὰ τῶν πρωτοκτίστων ἀγγέλων ἐγένοντο εἰς δόξαν θεοῦ. καλοῦνται δὲ οὐρανοὶ κυρίως μὲν ὁ κύριος, ἔπειτα δὲ καὶ οἱ πρωτόκτιστοι.

Ici encore la parenté avec Exc. 10-16 et 27 est claire, et l'explication des termes est facilitée. En 27.6. προσεχῶς était allié à ἐνεργεῖσθαι : ici l'expression technique ἐνέργεια προσεχής — et plus loin τοὺς προσεχεῖς τοῖς προφήταις ἀγγέλους ; et ce qui confirme l'hypothèse que ce terme désigne le rapport des êtres à ceux de la classe immédiatement supérieure ou inférieure, c'est qu'il est employé à trois hauteurs différentes de la hiérarchie. En 27, il s'agissait du κύριος, en 51.1. des πρωτόκτιστοι ; en 51.2, ce sont des anges qui sont πρωσεχεῖς pour les prophètes. De plus en plus il semble que nous soyons en présence d'une doctrine où tous les êtres, célestes ou humains, dépendaient les uns des autres, et agissaient les uns sur les autres de proche en proche, sans qu'un échelon fût jamais omis. Le système — et cela est important, — ne paraît pas connaître d'autres êtres célestes que le Dieu père, le Fils et les trois groupes déjà vus. Noter aussi la série des διαθῆκαι.

56 et 57 confirment les mêmes impressions, et fournissent des précisions nouvelles. Il s'agit du verset, καὶ ἐν τῷ ἡλίῳ ἔθετο τὸ σκήνωμα αὐτοῦ ; et l'auteur [1], pour expliquer le temps du verbe,

1. S'il faut lire en 56. 2. ὁ Πάνταινος δὲ < ὁ διδάσκαλος > ἡ μῶν l'auteur serait ici Clément lui même. Mais la sûreté de cette restitution n'est pas incontestable.

suppose qu'il faut le comprendre successivement comme un futur et comme un passé. Voici l'explication au passé. 56.7 :

< ἀλλὰ > κατὰ τὸν παρῳχηκότα « ἔθετο » τοὺς [τε] πρωτοκτίστους ἀγγέλους εἰς τὸ μηκέτι κατὰ τὴν πρόνοιαν τῷ ὡρισμένῳ λειτουργεῖν, ἀλλ' εἶναι ἐν ἀναπαύσει καὶ πρὸς μόνῃ τῇ θεωρίᾳ τοῦ θεοῦ· οἱ δὲ προσεχέστεροι τούτοις προκόψουσιν εἰς ἣν ἐκεῖνοι ἀπολελοίπασι τάξιν, καὶ οὕτως οἱ ὑποδεδηκότες ἀναλόγως.

Avec les πρωτόκτιστοι il y a ici la λειτουργία céleste des §§ 11.4 et 27.2. οἱ δὲ προσεχέστεροι τούτοις confirme l'explication proposée pour ἐνέργεια προσεχής et à προκοπή de 11.1 et 15.1 correspond le προκόψουσιν. La doctrine s'éclaire plus encore que le vocabulaire : elle ordonne les êtres en des rangs divers, réunis par des rapports immédiats (προσεχῶς) et à travers lesquels on passe par un progrès προκοπή. Le terme ultime, car le fils de Dieu est inaccessible, φῶς ἀπρόσιτον), ce sont [1] les πρωτόκτιστοι à qui il ne reste plus qu'à reposer (ἀνάπαυσις) dans la contemplation de Dieu (θεωρία τοῦ θεοῦ). Mais leur progrès que le verset exprime au passé sera dans l'avenir le progrès des autres êtres. Les fidèles deviendront anges, — puis 56,6 πάλιν ἐπαναδησόμενοι κατὰ προκοπὴν ἀφίξονται ἐπὶ τὴν πρώτην μονήν. Un des caractères de cette ascension est de s'effectuer par une sorte d'enseignement : 57.5, οἱ γὰρ ἐξ ἀνθρώπων εἰς ἀγγέλους μεταστάντες χίλια ἔτη μαθητεύονται ὑπὸ τῶν ἀγγέλων : ce qu'il est intéressant de rapprocher de Exc. 27.4 : ποῦ δὲ ἔτι γραφῆς καὶ μαθήσεως κατόρθωμα τῇ ψυχῇ ἐκείνῃ τῇ καθαρᾷ γενομένῃ ὅπου καὶ ἀξιοῦται « πρόσωπον πρὸς πρόσωπον » θεὸν ὁρᾶν ; τὴν γοῦν ἀγγελικὴν διδασκαλίαν ὑπερβᾶσα, etc. Ainsi les quatre fragments où sont nommés les πρωτόκτιστοι, Exc. 10-16. 27. Ecl. 51. Ecl. 56-57, apparaissent comme formant un ensemble cohérent. Le rapprochement de Ecl. 51 avec Ecl. 23, Exc. 24. 19 et 15 va permettre d'y ajouter d'autres détails et d'autres textes : mais cette fois avec moins d'évidence et d'une manière moins incontestable. Ecl. 51. appartient à la source reconnue. Voici de nouveau deux ou trois lignes déjà signalées, utiles pour définir l'ἐνέργεια προσεχής.

οἱ οὐρανοὶ λέγονται... καὶ ἡ κατὰ διαθήκην τῶν πρωτοκτίστων ἀγγέλων ἐνέργεια προσεχής· κυριωτέρα γὰρ παρουσία ἀγγελῶν αἱ διαθῆκαι ἐνεργήθησαν ἢ ἐπὶ Ἀδάμ, ἢ ἐπὶ Νῶε, ἢ ἐπὶ Ἀβραάμ, ἢ ἐπὶ Μωυσέως. (Cf. Exc. 27.6. τὸ θεοφόρον γίνεσθαι τὸν ἄνθρωπον προσεχῶς ἐνεργούμενον ὑπὸ τοῦ κυρίου.)

---

1. 57. 4. l'exprime clairement : ...οἱ τελειωθέντες εἰσὶν ἐξ ἀνθρώπων, ἀγγέλων, ἀρχαγγέλων εἰς τὴν πρωτόκτιστον τῶν ἀγγέλων φύσιν.

De ce texte rapprochons Exc. 24.2 : ἀγνοοῦσι δὲ (οἱ Οὐαλεντινιανοὶ) ὅτι ὁ παράκλητος < ὁ > προσεχῶς ἐνεργῶν νῦν < ἐν > τῇ Ἐκκλησίᾳ τῆς αὐτῆς οὐσίας ἐστὶ καὶ δυνάμεως τῷ προσεχῶς ἐνεργήσαντ. κατὰ τὴν παλαιὰν διαθήκην.

et Ecl. 23. ὥσπερ διὰ τοῦ σώματος ὁ σώτηρ ἐλάλει καὶ ἰᾶτο οὕτως καὶ πρότερον μὲν διὰ τῶν προφητῶν, νῦν δὲ διὰ τῶν ἀποστόλων καὶ τῶν διδασκάλων· ἡ ἐκκλησία γὰρ ὑπερηεὶ τῇ τοῦ κυρίου ἐνεργείᾳ· ἐνθεν καὶ τότε ἄνθρωπον ἀνέλαβεν, ἵνα δι' αὐτοῦ ὑπερετήσῃ τῷ θελήματι τοῦ πατρός· καὶ πάντοτε ἄνθρωπον ὁ φιλάνθρωπος ἐνδύεται θεός. εἰς τὴν ἀνθρώπων σωτηρίαν, πρότερον μὲν τοὺς προφήτας νῦν δὲ τὴν ἐκκλησίαν,

Rapprochons encore quelques lignes de Exc. 19:

καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο, οὐ κατὰ τὴν παρουσίαν μόνον ἄνθρωπος γενόμενος, ἀλλὰ καὶ ἐν ἀρχῇ ὁ ἐν ταὐτότητι λόγος, κατὰ περιγραφὴν καὶ οὐ κατ' οὐσίαν γενόμενος [ὁ] υἱος. καὶ πάλιν σὰρξ ἐγένετο διὰ προφητῶν ἐνεργήσας.

de Ecl. 16 :

ὥσπερ αἱ θεραπεῖαι καὶ αἱ προφητεῖαι καὶ τὰ σημεῖα, οὕτως καὶ ἡ γνωστικὴ διδασκαλία δι' ἀνθρώπων ἐνεργοῦντος τοῦ θεοῦ ἐπιτελεῖται ὁ γὰρ θεὸς δι' ἀνθρώπων τὴν δύναμιν ἐπιδείκνυται... αὐτὸς οὖν ἐκπέμπει ποτὲ μὲν προφήτας ποτὲ δὲ ἀποστόλους... οὕτως θεὸς δι' ἀνθρώπων εὐεργετεῖ.

La parenté de ces divers passages entre eux est assez claire. Il est moins aisé de les rattacher à Ecl. 51 et à la source reconnue, car il ne faut pas négliger une grave difficulté qui est que en Ecl. 51 ce sont les protoctistes qui, par l'intermédiaire d'anges, agissent sur les prophètes et par eux, tandis qu'en Exc. 24 c'est le παράκλητος, en Ecl. 23 Dieu lui-même qui agit par les prophètes. Il y a aussi quelque contradiction entre Ecl. 23 où Dieu *revêt* l'homme et 16 où il *envoie* seulement les prophètes et les apôtres. L'importance de tous ces §§ n'apparaîtra vraiment qu'après la confrontation d'un autre texte — qui éclairera singulièrement Ecl. 23 ἐνδύεται et Ecl. 51 les διαθῆκαι par Adam, Noé, Abraham et Moïse. — Cependant dès maintenant apparaissent des analogies de vocabulaire : ἐνέργεια προσεχής. προφῆται, διαθῆκαι. Si nous n'avons pas partout la même source, du moins avons-nous la même idée de la présence et de l'action de Dieu dans le monde par les prophètes de l'A. T., puis par l'Eglise. Il y a plus, même, en Exc. 19. puisque κατὰ περιγραφὴν y correspond au περιγέγραπται de Exc. 10. l. 27 et προκοπή (τὸ εἰς ὁ μέλλει τέλος προκοπῆς) à Exc. 10. l. 30.

Enfin l'exposition ou l'indication d'un autre thème, l'opposition

ἀρρήν-θῆλυς, relie et réunit quelques §§. Ce thème est assez répandu dans la littérature gnostique pour que le fait important ici soit moins sa présence que le détail des idées et des mots avec lesquels il est présenté. Il se trouve d'abord dans le noyau le plus sûrement reconnu Exc. 10. Les êtres supérieurs non éternels ne sont pas ἀνούσιόν τι, mais leur μορφή et leur σῶμα ne sont pas semblables aux σώματα qui se trouvent en ce monde : « ἄρρενά τε γὰρ καὶ θῆλεα τὰ ἐνταῦθα καὶ διάφορα πρὸς αὐτά. ἐκεῖ δὲ ὁ μὲν μονογενής... » La phrase suivante ne paraît pas continuer le même thème, mais c'est à dessein qu'en ont été cités les premiers mots, car l'interprétation de ce qui précède est douteuse et dépend en partie du « ἐκεῖ δὲ ». Il paraît en effet assez naturel à première vue d'opposer ἐνταῦθα et ἐκεῖ, le monde d'ici-bas au monde supérieur, de telle manière que la première phrase tout entière. ἄρρενα... αὐτά, s'applique au premier, et le reste au second. La formule τε... καὶ ne fait que confirmer cette manière de voir, puisque son emploi habituel est de réunir étroitement deux idées : l'opposition exprimée serait donc à peu près celle-ci : les êtres de ce monde (τὰ ἐνταῦθα) sont mâles et femelles et différents [1] [par là des autres — et ceci ne veut pas dire qu'ils sont androgynes, mais qu'il y a parmi eux des ἀρρενικά et des θηλυκά : — et au contraire là-bas (ἐκεῖ) dans le monde céleste, il y a le monogenès etc... Cette interprétation serait beaucoup plus assurée s'il était possible de comprendre διάφορα πρὸς αὐτὰ au sens de διάφορα πρὸς ἀλλήλα — en tant que mâles et femelles précisément : car ceci s'opposerait assez exactement à ce qui est dit des protoctistes qui ne diffèrent que par le fait d'être plusieurs (εἰ καὶ ἀριθμῷ διάφοροι), et sont par ailleurs indiscernables. Et l'on pourrait reconnaître ici un lointain écho du verset de l'Évangile où il est dit qu'après la résurrection οὔτε γαμοῦσιν οὔτε γαμίζονται..

Mais cette interprétation n'est pas seule possible, et en voici une seconde :

[Les êtres supérieurs n'ont pas un corps semblable à ceux de ce monde :] *Car ils sont mâles*, tandis que ceux d'ici sont femelles et différents d'eux. Il n'est pas question dans la proposition ἐκεῖ δὲ de l'absence de différenciation au point de vue ἀρρήν-θῆλυς pour les êtres supérieurs ainsi qu'on l'attendrait avec la première interprétation et cela est favorable à la seconde [2].

Un autre point de la même (?) théorie est exposé Exc. 27, § appartenant sûrement lui aussi au noyau reconnu. Voici la phrase

---

1. Cf. Ruben, *op. cit.*, p. xxiii, n. 1.
2. Qui est de M. Serruys.

en question dont plus tard apparaîtra la très particulière importance. 27.5. ἐπὶ τὴν γνῶσιν καὶ κατάληψιν τῶν πραγμάτων ἔρχεται (ἡ ψυχή), οὐκέτι νύμφη, ἀλλ' ἤδη λόγος γενόμενος καὶ παρὰ τῷ νυμφίῳ καταλύων μετὰ τῶν πρωτοκλήτων καὶ πρωτοκτίστων. Ainsi les êtres pneumatiques seraient mâles, l'âme de l'homme au contraire νύμφη.

Plusieurs autres textes des Exc. et Ecl. expriment des idées plus ou moins analogues.

Exc. 22. Les anges sont baptisés ὑπὲρ ἡμῶν, pour nous qui sommes morts: νεκροὶ δὲ ἡμεῖς οἱ νεκρωθέντες τῇ συστάσει ταύτῃ. ζῶντες δὲ οἱ ἄρρενες οἱ μὴ μεταλαβόντες τῆς συστάσεως ταύτης. — Exc. 44. τοὺς δὲ ἄρρενας ἀγγέλους τοὺς σὺν αὐτῷ ἐκπεμφθέντας θεασαμένη ἡ Σοφία). Exc. 39 et 40 expriment une idée un peu différente et très obscure.

Exc. 61.63.64. sont particulièrement proches de Exc. 27. Il s'agit des noces célestes des âmes avec les anges. Mais là on constate ces différences qu'il s'agit seulement des éléments pneumatiques quittant leurs âmes [1] pour entrer avec les anges leurs νύμφιοι εἰς τὸν νυμφῶνα tandis qu'en 27 il n'y a qu'un seul νύμφιος. L'idée de 63-64 est assez exactement exposée comme valentinienne chez Irénée I. 7. 1. Quoi qu'il en soit, l'alternance ou le mélange des rôles du Σώτηρ unique νυμφίος de l'âme et des ἄγγελοι et même de la Σοφία sont attestés, et peu éclairés, par Exc. 2.1. et 53.1. que voici :

2.1. οἱ δ' ἀπὸ Οὐαλεντίνου πλασθέντος φασὶ τοῦ ψυχικοῦ σώματος τῇ ἐκλεκτῇ ψυχῇ οὔσῃ ἐν ὕπνῳ ἐντεθῆναι ὑπὸ τοῦ λόγου σπέρμα ἀρρενικόν... 2... τὸ σπέρμα δ'ἀπόρροια ἦν τοῦ ἄρρενος καὶ ἀγγελικοῦ.

53.2. ἔσχεν δὲ ὁ Ἀδὰμ ἀδήλως αὐτῷ ὑπὸ τῆς Σοφίας ἐνσπαρὲν τὸ σπέρμα τὸ πνευματικὸν εἰς τὴν ψυχὴν « διαταγείς, φησι, δι' ἀγγέλων, ἐν χειρὶ μεσίτου · ὁ δὲ μεσίτης ἑνὸς οὐκ ἔστιν ...» δι' ἀγγέλων οὖν τῶν ἀρρένων τὰ σπέρματα ὑπερῃτεῖται τὰ εἰς γένησιν προβληθέντα ὑπὸ τῆς σοφίας, καθὸ ἐγχωρεῖ γίνεσθαι.

Ce qui semble rester au milieu de tous ces détails souvent si peu faciles à concilier, c'est l'idée que l'âme est femelle, et est à ce titre en relation avec le monde supérieur dont les êtres sont mâles [2]. — Sur ce thème enfin un dernier passage, Exc. 21 : expliquant un verset de la Genèse les Valentiniens songeaient à la double προβολή de la Σοφία :

---

1. 64: τὸ δὲ ἐντεῦθεν ἀποθέμενα τὰ πνευματικὰ τὰς ψυχὰς ἅμα τῇ μητρὶ κομιζόμενη τὸν νυμφίον κομιζόμενα καὶ αὐτὰ τοὺς νυμφίους τοὺς ἀγγέλους ἑαυτῶν. Au contraire 61.8. : πιστεύσαντα δὲ τὰ πνευματικὰ ὑπὲρ ἐκεῖνα σώζεται « ἐνδύματα γάμων » τὰς ψυχὰς λαβόντα. Il y a là quelque incohérence.

2. I. 27.

ἀφ' ἧς τὰ μὲν ἀρρενικὰ ἡ ἐκλογή, τὰ δὲ θηλυκὰ ἡ κλήσις, καὶ τὰ μὲν ἀρρενικὰ ἀγγελικὰ καλοῦσι, τὰ θηλυκὰ δὲ ἑαυτούς, τὸ διαφέρον σπέρμα. οὕτως καὶ ἐπὶ τοῦ Ἀδὰμ τὸ μὲν ἀρρενικὸν ἔμεινεν αὐτῷ, πᾶν δὲ τὸ θηλυκὸν σπέρμα ἀρθὲν ἀπ' αὐτοῦ Εὔα γέγονεν. ἀφ' ἧς αἱ θήλειαι, ὡς ἀπ' ἐκείνου οἱ ἄρρενες. τὰ οὖν ἀρρενικὰ μετὰ τοῦ λόγου συνεστάλη, τὰ θηλυκὰ δὲ ἀπανδρωθέντα ἑνοῦται τοῖς ἀγγέλοις καὶ εἰς πλήρωμα χωρεῖ. διὰ τοῦτο ἡ γυνὴ εἰς ἄνδρα μετατίθεσθαι λέγεται, καὶ ἡ ἐνταῦθα ἐκκλησία εἰς ἀγγέλους.

Le début et la fin de ce § n'ont rien d'inattendu. Mais il est bien difficile de ne pas constater une grave incohérence entre eux et le milieu. Ainsi la descendance d'Adam serait mâle et angélique, celle d'Eve féminine, et les Valentiniens auraient cru descendre d'Eve, — et ils auraient admis la réception par Adam d'un σπέρμα θηλυκόν plus tard éliminé ? — Il y a plutôt dans cette phrase la trace peut-être unique d'une autre théorie de l'opposition ἀρρενικὰ-θηλυκὰ et cette hypothèse deviendra dans la suite très vraisemblable, — et le οὕτως trahirait la maladresse du compilateur qui en présence de deux thèmes analogues mais de sens divers aura hasardé une assimilation peu réussie.

Ce passage serait assez propre à donner une idée des obscurités que rencontre l'analyse des Excerpta et des Eclogae. La délimitation tentée du noyau reconnu ne fournit pas une solution complète, loin de là. Que les §§ Exc. 10-16. 27. Ecl. 51.56-7 proviennent ensemble d'une même source, il paraît difficile d'en douter ; et il paraît aussi assuré que certains autres paragraphes ne proviennent pas de cette source. Le classement définitif des §§ n'a pas encore été fait ; et de notre côté nous ne prétendons pas réussir à séparer entièrement du reste ce qui vient de la source de 10-16 etc. Les obscurités de la théorie des διαθῆκαι et de l'opposition ἀρρενικὰ-θηλυκά en empêchent : 2.1 est attribué à Valentin. Il convient de reconnaître encore une fois que la réunion des fragments apparentés telle qu'elle a été faite n'aurait pas été possible avec les seuls efforts de la critique interne. — Quoi qu'il en soit, nous allons maintenant rechercher dans les Stromates, — comme Ernst l'a fait pour quelques §§ du prétendu VIII. Strom. — les pages qui utilisent les extraits faits par Clément de la source reconnue — ou cette source elle-même.

Les passages des stromates examinés ne donneront pas tous le même résultat, ni avec la même netteté. Certains ne contiennent qu'une allusion plus ou moins reconnaissable, un mot emprunté au vocabulaire de la source, et dont le sens précis n'est pas

assuré. Mais il est possible de mettre en parallèle avec les Exc. et les Ecl. deux développements du Str. VII où l'idée paraît d'une manière assez complète. Ils exposent l'ascension, les progrès de l'âme par la gnose, ses transformations le long de la hiérarchie des êtres précédemment décrite. Leur caractère sera mis en évidence par le tableau suivant, où l'ordre du développement Str. VII. 56 est suivi parce que ce développement est le plus complet et le plus un [1].

Str. VII. § 56. s. s.	Str. VII. § 9. s. s.	Exc. 27.	Ecl. 56,57.
41.16. προδιδάσκουσα (ἡ γνῶσις) τὴν ἐσομένην ἡμῖν κατὰ τὸν θεὸν μετὰ θεῶν δίαιταν.		116. 11. λόγος γενόμενος (ἡ ψυχή) καὶ..καταλύων μετὰ τῶν πρωτοκλήτων καὶ πρωτοκτίστων.	
20. πεπαυμένοις μὲν τῆς καθάρσεως, πεπαυμένοις δὲ καὶ λειτουργίας τῆς ἄλλης, κἂν ἁγία ᾖ καὶ ἐν ἁγίοις. ἔπειτα καθαροὺς τῇ καρδίᾳ γενομένους... προεμένει τῇ θεωρίᾳ τῇ αἰδίῳ ἀποκατάστασις.	9.5. αὗται αἱ σωτήριοι περιτροπαὶ.. ἀπομερίζονται καὶ χρόνοις καὶ τόποις καὶ... etc... καὶ λειτουργίαις. 10.16. αὕτη τῶν καθαρῶν τῇ καρδίᾳ ἡ καταληπτικὴ θεωρία.	1. παρὰ τοὺς λειτουργοὺς... ἀγγέλους (cf. p. 110. l. 21... τὸ ἐντελὲς ἀπειλήφασιν οἱ πρωτόκτιστοι κοινὴν τὴν λειτουργίαν καὶ ἀμέριστον).	153.20. τοὺς πρωτοκτίστους ἀγγέλους εἰς τὸ μηκέτι κατὰ τὴν πρόνοιαν τῷ ὡρισμένῳ λειτουργεῖν ἀλλ' εἶναι ἐν ἀναπαύσει καὶ πρὸς μόνῃ τῇ θεωρίᾳ τοῦ θεοῦ.
28. διαβιβάζει (ἡ γνῶσις) τὰς προκοπὰς τὰς μυστικὰς τὸν ἄνθρωπον.	9.3. κατὰ προκοπὴν ἑκάστην.		18. ἐπαναβησόμενοι κατὰ προκοπήν. 153.21. ἀλλ' εἶναι ἐν ἀναπαύσει.
29. ἄχρις ἂν εἰς τὸν κορυφαῖον ἀποκαταστήσῃ τῆς ἀναπάυσεως τόπον.			
30. τὸν καθαρὸν τῇ καρδίᾳ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον ἐπιστημονικῶς καὶ καταληπτικῶς τὸν θεὸν ἐποπτεύειν διδάξασα.	10.16. αὕτη τῶν κ.τ.λ. ἡ καταληπτικὴ θεωρία.	116.7. ὅπου καὶ ἀξιοῦται (ἡ ψυχή) πρόσωπον πρὸς πρόσωπον θεὸν ὁρᾶν. τὴν γοῦν ἀγγελικὴν διδασκαλίαν ὑπεροῦσα... ἐπὶ τὴν γνῶσιν καὶ κατάληψιν πραγμάτων ἔρχεται.	

1. Les deux nombres en chiffres arabes indiquent la page et la ligne de l'édition Stählin.

42.1. πάσης καθάρσεώς τε καὶ λειτουργίας ὑπεκδᾶσαν σὺν τῷ Κυρίῳ γίγνεσθαι, ὅπου ἐστὶν προσεχῶς ὑποτεταγμένη.	Cf. plus haut.	Cf. plus haut. 116.2. ἡ ψυχὴ... λογικὴ... γενομένη, ὡς ἂν ἐμψυχουμένη... ὑπὸ τοῦ λόγου προσεχῶς ἤδη. 16. προσεχῶς ἐνεργούμενον ὑπὸ τοῦ κυρίου.	Cf. plus haut.
7. καί μοι δοκεῖ πρώτη τις εἶναι μεταβολὴ σωτήριος ἡ ἐξ' ἐθνῶν εἰς πίστιν... δευτέρα δὲ etc.	9.16. ἄγει γὰρ ἐξ ἑκατέρας προκοπῆς Ἑλληνικῆς τε καὶ βαρβάρου ἐπὶ τὴν διὰ πίστεως τελείωσιν.		
42.11. τὸ ἰσάγγελος εἶναι.			154.8. οἱ γὰρ ἐξ ἀνθρώπων εἰς ἀγγέλους μεταστάντες. 13. τῇ οἰκείᾳ τοῦ σώματος ἀγγελοθεσία.
11. μετὰ γοῦν τὴν ἐν σαρκὶ τελευταίαν ὑπεροχὴν ἀεὶ κατὰ τὸ προσῆκον ἐπὶ τὸ κρεῖττον μεταβάλλων... ἐπὶ τὴν κυριακὴν οὕτως διὰ τῆς ἁγίας ἑβδομάδος ἐπείγεται μονήν, ἐσόμενος... φῶς ἐστός.	8.24. οἱ μὲν ἐνάρετοι οἰκειοῦνται τῇ πρώτῃ μονῇ.	Exc. 12.2. φῶς δὲ νοερὸν ἡ μεγίστη προκοπή...]	153.19. ἀφίξονται ἐπὶ τὴν πρώτην μονήν.
	10. 11. οὐκ ἐν κατόπτροις ἢ διὰ κατόπτρων ἔτι τὴν θεωρίαν ἀσπαζομένας τὴν θείαν. 17. προσομιλεῖν τῷ θεῷ διὰ τοῦ μεγάλου ἀρχιερέως.	[Exc. 15.2 cite I Cor. XIII. 12. ἄρτι βλέπομεν δι' ἐσόπτρου] 116.4. ἀρχιερατικὴ γενομένη (ἡ ψυχή)... καθάπερ οἱ ἀρχάγγελοι τῶν ἀγγέλων ἀρχιερεῖς γεγόνασι καὶ τουτῶν πάλιν οἱ πρωτόκτιστοι.	

Les détails peuvent ne pas coïncider absolument, l'ensemble

est clairement le même dans le Stromate VII et dans les Excerpta; et quoique plus vague, le thème de l'ascension hiérarchique des âmes et reconnaissable Str. VII. — D'autres passages des Stromates présenteront non plus une esquisse de l'ensemble mais des coïncidences plus ou moins étendues de représentations et de vocabulaire. Parfois représentations et expressions ne sont reprises que pour être contredites. Nous avons rapproché Str. VII. 57.5. ἐσόμενος φῶς ἑστὸς de Exc. 12.1. φῶς δὲ νοερὸν ἡ μεγίστη προκοπή. — Stählin avait rapproché Str. I. 163. 6. τὸ ἑστὸς καὶ μόνιμον τοῦ θεοῦ καὶ τὸ ἄτρεπτον αὐτοῦ φῶς καὶ ἀσχημάτιστον. Clément peut bien avoir pensé à l'opinion de sa source sur le σχῆμα de Dieu. La même préoccupation est plus visible Str. III. 103.3: ὅπου γε καὶ αὐτὸς ἡ κεφαλὴ τῆς ἐκκλησίας ἐν σαρκὶ μέν, ἀειδὴς δε ἐλήλυθεν καὶ ἄμορφος εἰς τὸ ἀειδὲς καὶ ἀσώματον τῆς θείας αἰτίας ἀποβλέπειν ἡμᾶς διδάσκων où la série des termes εἶδος μορφή σῶμα est reconnaissable. D'autres fois au contraire Clément reprend plus ou moins à son compte des éléments qui ne s'accordent guère avec le reste de ses développements.

1. Les Protoctistes. Str. V. 35.1. Clément interrompt ses emprunts aux explications allégoriques philoniennes sur le mobilier du temple par cette phrase: ἔχει δέ τι καὶ ἄλλο αἴνιγμα ἡ λυχνία ἡ χρυσῆ τοῦ σημείου τοῦ Χριστοῦ, οὐ τῷ σχήματι μόνῳ, ἀλλὰ καὶ τῷ φωτεμβολεῖν πολυτρόπως καὶ πολυμερῶς τοὺς εἰς αὐτὸν πιστεύοντας, ἐλπίζοντάς τε καὶ βλέποντας διὰ τῆς τῶν πρωτοκτίστων διακονίας. On ne sait trop pourquoi Stählin annote: « πρωτοκτ· *hier die Apostel.* » L'allusion aux sept branches du chandelier rappelle beaucoup mieux Exc. 10. 4: οὐ γὰρ τῷδε μέν πλέον τῷδε δὲ ἧττον παρέσχηται τῶν ἑπτά en même temps qu'elle aide à en fixer le sens [1], — surtout en tenant compte de Str. VI. 143. 1. ἑπτὰ μέν εἰσιν οἱ τὴν μεγίστην δύναμιν ἔχοντες πρωτόγονοι ἀγγέλων ἄρχοντες. où il peut bien y avoir, comme le veut Stählin un rappel du livre de Tobie [2], mais où l'addition de πρωτόγονοι évoque πρωτόκτιστοι comme μεγίστη δύναμις la μεγίστη προκοπή [3].

2. Plusieurs pages traitent des μοναί diverses du séjour céleste, du destin futur des âmes, de leur perfectionnement par la contemplation.

Str. IV. 36. 3. εἰσι γὰρ παρὰ κυρίῳ καὶ μισθοὶ καὶ μοναὶ πλείονες κατὰ ἀναλογίαν βίων — 37.1. ἐργάσονται μὲν οὖν κατὰ τὰς μονὰς τὰς

---

1. Car on a songé aussi à traduire: il n'a pas été donné à l'un plus à l'autre moins *que les sept dons.*

2. XII.15.

3. Sans doute chacun de ces rapprochements peut paraître imprécis et sans importance : leur force vient de leur réunion.

ἀναλόγους ὧν κατηξιώθησαν γερῶν, συνεργοὶ τῆς ἀρρήτου οἰκονομίας καὶ λειτουργίας. L'expression ἀναλογία, ἀναλόγος s'explique sans doute par Exc. 10. p. 109 l. 19: ἀνὰ λόγον τῆς ὑπεροχῆς. Les textes à propos de λειτουργία sont connus. — Noter que plus loin 37.4. après avoir cité le Phédon qui fait vivre éternellement sans corps les philosophes Clément ajoute : καίτοι σχήματά τινα περιτίθησι et se montre préoccupé ainsi de l'enchaînement σχῆμα-σῶμα.

Plus loin. IV. 40. 1. ὅταν τοίνυν ἐν διατρίψῃ τῇ θεωρίᾳ τῷ θείῳ καθαρῶς ὁμιλῶν, ὁ γνωστικῶς μετέχων τῆς ἁγίας ποιότητος, προσεχέστερον ἐν ἕξει γίνεται ταὐτότητος ἀπαθοῦς.

Str. II. 134.2. ἥ τε πρὸς τὸν ὀρθὸν λόγον ὡς οἷόν τε ἐξομοίωσις τέλος ἐστὶ καὶ εἰς τὴν τελείαν υἱοθεσίαν διὰ τοῦ υἱοῦ ἀποκατάστασις, δοξάζουσαν ἀεὶ τὸν πατέρα διὰ τοῦ μεγάλου ἀρχιερέως. Ce serait peut-être exagérer que de rapprocher la πρὸς τὸν ὀρθὸν λόγον ἐξομοίωσις de l'expression ἀλλ' ἠδὴ λόγος γενόμενος Exc. 27. — Les derniers mots de II. 134. 2 sont aussi Str. VII. 13. 2. Pour υἱοθεσία un autre texte : Str. II. 75. 2. τὸν ἑκόντα... εἰς υἱοθεσίαν καλεῖ (ὁ θεὸς), τὴν μεγίστην πασῶν προκοπήν. Προκοπή est caractéristique de notre source. Nous avons vu que les protoctistes sont arrivés à la προκοπή suprême. Rappelons une phrase de Exc. 27.5. L'âme séjourne arrivée à son terme : μετὰ τῶν... πρωτοκτίστων, φίλων μὲν δι' ἀγάπην, υἱῶν δε διὰ τὴν διδασκαλίαν καὶ ὑπακοήν, ἀδελφῶν δὲ διὰ τὸ τῆς γενέσεως κοινόν. Par ailleurs Ecl. 57.5 emploie ἀγγελοθεσία pour le passage de l'âme à l'état angélique. Il est donc très naturel que υἱοθεσία désigne la μεγίστη προκοπή, le passage à l'état de protoctiste = de fils. — Exc. 27. réunit les mots υἱοί, φίλοι. Str. IV. 40. 2. dit : εἰς υἱοθεσίαν ἀποκατασθήσονται τὴν προσφιλεστάτην. — et encore Str. I. 173. 6. ἔξεστι δὲ... νόμιμον εἶναι θεοῦ δοῦλον τὰ πρῶτα, ἔπειτα δὲ πιστὸν γενέσθαι θεράποντα... εἰ δέ τις ἐπαναβαίη, τοῖς υἱοῖς ἐγκαταλέγεσθαι, ἐπὰν δὲ ἀγάπῃ καλύψῃ πλῆθος ἁμαρτιῶν, μακαρίας ἐλπίδος τελείωσιν αὐξηθέντα ἐν ἀγάπῃ ἐκδέχεσθαι [τοῦ] τὸν ἐγκαταταγέντα τῇ ἐκλεκτῇ υἱοθεσίᾳ τῇ φίλῃ κεκλημένῃ τοῦ θεοῦ.

3. Nous avons rencontré dans certains textes des Excerpta une théorie de la prophétie et des alliances successives (διαθῆκαι) de Dieu et des hommes. Str. VI. 61.1 et 106.3 l'expriment assez exactement :

VI. 61. 1. εἰ τοίνυν αὐτόν τε τὸν Χριστὸν σοφίαν φαμὲν καὶ τὴν ἐνέργειαν αὐτοῦ τὴν διὰ τῶν προφητῶν.

106. 3. μία μὲν γὰρ τῷ ὄντι διαθήκη ἡ σωτήριος ἀπὸ καταβολῆς κόσμου εἰς ἡμᾶς διήκουσα, κατὰ διαφόρους γενεάς τε καὶ χρόνους, διάφορος εἶναι τὴν δόσιν ὑποληφθεῖσα. ἀκόλουθον γὰρ εἶναι μίαν ἀμετάθετον σωτηρίας δόσιν παρ' ἑνὸς θεοῦ δι' ἑνὸς κυρίου πολυτρόπως ὠφελοῦσαν.

C'est avec Ecl. 51 que ces deux phrases doivent être comparées. La première doit un peu plus d'intérêt à la constatation de deux autres rapprochements. Très peu après elle Clément écrit :

VI. 61. 2. καὶ δὴ καὶ εἰ ἔστι τέλος τοῦ σοφοῦ ἡ θεωρία.

ce qui va avec tout ce que nous avons vu sur la contemplation de Dieu dans l'ἀνάπαυσις — et ensuite :

Ibid. 3. ἡ γνῶσις δὲ αὕτη... ἐκ τῶν ἀποστόλων ἀγράφως παραδοθεῖσα κατελήλυθεν.

ce qui rappelle Ecl. 27.1.

οὐκ ἔγραφον δὲ οἱ πρεσβύτεροι.

il est vrai qu'aucune raison décisive ne rattache ce § à la source reconnue.

Des analyses précédentes il paraît résulter que, comme le prétendu VIIIe Stromate, les Excerpta et les Eclogae ont servi à Clément pour la rédaction de son œuvre, et sont des notes réunies à cette intention. Il apparaît cependant que Clément utilisait une collection de notes plus riche que celle qui subsiste : il ne semble pas qu'il puisse avoir tout pris en cette dernière : — l'allégorie sur le chandelier à sept branches par exemple n'est notée ni dans les Exc. ni dans les Ecl. Il apparaît aussi qu'un certain nombre de §§ des Exc. et des Ecl. sont, sinon isolables, du moins étroitement apparentés, et présentent des développements originaux, dont l'originalité précisément exige peut-être que le problème des sources des Exc. et des Ecl. soit posé d'une manière nouvelle.

Mais les résultats auxquels on arrive ainsi, seraient incomplets, et surtout on pourrait être tenté de n'y voir qu'un jeu stérile et arbitraire de critique interne, qu'un morcellement de plus après tant d'autres de l'œuvre si peu claire de Clément, s'ils n'étaient d'une certaine manière confirmés et ne prenaient une signification nouvelle par la confrontation avec un autre texte, qui présente des concordances tantôt vagues, tantôt au contraire très précises, les Homélies Pseudo-Clémentines.

1. Les Homélies Clémentines connaissent aussi la théorie qui donne à Dieu un corps et une forme, elles l'appuient sur le même verset Matth. XVIII. 10 que Exc. 10-15, et le raisonnement, les idées, le vocabulaire coïncident assez exactement.

Hom. XVII. 7. Θεὸν δὲ φοβεῖσθαι ἐκεῖνον εἶπεν, οὗ οἱ ἄγγελοι τῶν ἐν ἡμῖν ἐλαχίστων πιστῶν ἐν τῷ οὐρανῷ ἑστήκασι θεωροῦντες τὸ πρόσωπον τοῦ Πατρὸς διαπαντός. μορφὴν γὰρ ἔχει διὰ πρῶτον καὶ μόνον κάλλος καὶ πάντα μέλη, οὐ διὰ χρῆσιν· οὐ γὰρ διὰ τοῦτο ὀφθαλμοὺς ἔχει ἵνα ἐκεῖθεν βλέπῃ· πανταχόθεν γὰρ ὁρᾷ τοῦ ἐν ἡμῖν βλεπτικοῦ πνεύματος ἀπαραβλή-

τως λαμπρότερος ὢν τὸ ὄμμα [1]... ἀλλ' οὐδὲ διὰ τοῦτο ὦτα ἔχει ἵνα ἀκούῃ. πανταχόθεν γὰρ ἀκούει, νοεῖ, κινεῖ, ἐνεργεῖ, ποιεῖ. τὴν δὲ καλλίστην μορφὴν ἔχει δι' ἄνθρωπον, ἵνα οἱ καθαροὶ τῇ καρδίᾳ αὐτὸν ἰδεῖν δυνηθῶσιν.

La présence dans deux textes d'une même exégèse inconnue ailleurs d'un même verset de l'Evangile suffirait à prouver leur parenté. Les coïncidences sont plus précises. Des deux côtés, ce ne sont pas les anges seuls qui voient Dieu, ce sont aussi les καθαροὶ τῇ καρδίᾳ ; — des deux côtés σῶμα — ou son équivalent πάντα μέλη — n'est affirmé que comme conséquence de la μορφή. Le troisième terme de la série des Excerpta, σχῆμα, n'est pas absent des Homélies. XVII. 8. Pierre réfute une objection de Simon (3) : ἀλλὰ ἐρεῖ τις· Εἰ μορφὴν ἔχει, καὶ σχῆμα ἔχει καὶ ἐν τόπῳ ἐστίν. De l'objection de Simon une autre expression est à retenir. Les idoles, dit-il, dont Pierre essaye de détourner ses auditeurs, n'étaient pas bien à craindre : οὐ πάνυ τοὺς σέβοντας ἀδικεῖ, τῷ αὐτοῖς ὀφθαλμοῖς ὁρᾶσθαι λίθινα ὄντα ἢ χάλκεα ἢ χρύσεα ἢ καὶ ἐξ ἄλλης τινὸς ἀψύχου ὕλης. Pierre au contraire φοβερωτέρᾳ ἰδέᾳ τὸν ἕκαστον ὑμῶν ἐνθουσιᾶν ποιεῖ νοῦν, θεὸν ἐν μορφῇ εἰσηγούμενος. Les mots αὐτοῖς ὀφθαλμοῖς s'opposeraient assez bien à une affirmation de Exc. 10. : ὁρῶσι δ' ὀφθαλμῷ οὐκ αἰσθητῷ, ἀλλ' οἱῷ παρέσχεν ὁ πατήρ, νοερῷ — qui, elle-même a son parallèle dans les Recognitions I. 30 : *Deus uidetur mente, non corpore, spiritu, non carne.*

Les Homélies conçoivent Dieu sous forme humaine ; elles représentent aussi la même idée en son aspect inverse, soutenant que l'homme a la forme de Dieu : ce qui explique que le ciel et les astres, meilleurs que l'homme κατ' οὐσίαν. le servent (δουλεύειν) cependant, διὰ τὴν τοῦ κρείττονος μορφήν (Hom. III. 7). C'est aussi pour cette raison que la vraie piété (εὐσέβεια), au lieu de s'adresser à des images qui ne représentent pas Dieu, doit s'adresser à l'homme et non pas à toute forme (πᾶσαν μορφὴν) comme l'idolâtrie. (Hom. XI. 5.) Ces derniers mots permettent de reconnaître qu'il s'agit toujours des mêmes représentations. Ils permettent de reconnaître aussi que ce thème est lié à celui de la polémique contre les Égyptiens. Car on a supposé plus haut (Hom. X. 17) que ces derniers, en apologie de leur zoolâtrie pourraient dire : τοῦ ἑνὸς Θεοῦ τιμᾶν θέλοντες τὴν μορφὴν καὶ μὴ εὑρόντες ποία ἐστίν, πᾶσαν μορφὴν προτιμᾶν εἱλόμεθα. La polémique est bien chancelante d'ailleurs puisque, tandis qu'en X. 17 Pierre a distingué les Égyptiens de ses auditeurs qui en rient pour faire à ceux-ci d'autres reproches qu'à ceux-là, en XI.5 il fait à ces mêmes auditeurs le reproche

1. ὄμμα est une variante marginale de O pour ὄνομα ; ailleurs σῶμα ; ὄμμα est évidemment la bonne leçon.

dont il les libérait en X. 17. — et que par une nouvelle contradiction XI. 6 dans la liste des adorations erronées on lit : οἱ δὲ καὶ τὸν ἄνθρωπον, ὡς ἐν Αἰγύπτῳ, προσκυνοῦσιν. Ce qui nous intéresse directement en ce thème de l'εὐσέβεια envers l'homme c'est qu'à Hom. XI. 4. ὥς ἡμεῖς οἴδαμεν τὸν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα καὶ καθ' ὁμοίωσιν γεγονότα τοῦ θεοῦ, εἰς τοῦτον ὑμᾶς εὐσεβεῖν λέγομεν, ἵνα εἰς Θεὸν, οὗπέρ ἐστιν εἰκών, ἡ χάρις λογισθῇ corresponde Clém. Str. VI. 72. 2. θεοειδὴς καὶ θεοείκελος ὁ ἀγαθὸς ἀνὴρ κατὰ ψυχὴν, ὅ τε αὖ θεὸς ἀνθρωποειδής· τὸ γὰρ εἶδος ἑκάστου ὁ νοῦς ᾧ χαρακτηριζόμεθα. παρ' ὃ καὶ οἱ εἰς ἄνθρωπον ἁμαρτάνοντες ἀνόσιοί τε καὶ ἀσεβεῖς. La présence de κατὰ ψυχὴν et de l'explication par εἶδος = νοῦς est à peine une objection, et il n'est même pas nécessaire d'invoquer pour s'en défendre les déformations que Clément dans les Stromates fait subir à ses matériaux, puisque d'un côté et de l'autre si l'on attribue à Dieu un corps pour qu'il soit vu, il s'agit cependant d'un corps d'une nature particulière qui ne peut être vu que ὀφθαλμῷ νοερῷ. Il est évident que nous ne pouvons faire entrer ici en ligne de compte les exigences de cohérence et de clarté de notre logique.

2. Une autre théorie est plus essentielle encore aux Homélies Clémentines, celle de la prophétie, ou plutôt des deux prophéties. Elle n'est pas toujours très claire. Les Clémentines enseignent qu'il faut en tout s'en remettre au grand prophète, au prophète de vérité qui seul sait tout, le passé et l'avenir. Ceux qui ont cherché en dehors de lui la vérité n'ont pu l'atteindre, car on ne peut recevoir la vérité de sa propre ignorance, et si même on la trouvait on passerait à côté sans la connaître comme telle (Hom. II. 6, III. 11). Il est difficile de fixer avec précision quel est ce grand prophète, ou plutôt de le distinguer de ses incarnations successives ; peut-être faut-il ne pas décider en quelle mesure il s'identifie avec chacun de ces personnages ou seulement les inspire. Hom. III. 16 : ὁ τῆς ἀληθείας καὶ αὐτὸς εἷς ὢν τῆς εὐσεβείας ἡγεμὼν ἐν ἰδίοις καιροῖς τοὺς πάντας καθαροὺς εὑρεθέντας ἕξει προφήτας est favorable à seconde hypothèse, mais la première a ses textes aussi. Προφήτης et même προφήτης ἀληθής est appliqué plus d'une fois à Jésus [1], sans article il est vrai. Le doute est peut-être moins possible en ce qui concerne Adam : III. 17. 21 et VIII. 10 reconnaissent en lui le prophète, le seul prophète : μόνος ἀληθὴς ὑπάρξας προφήτης ; et III. 20 expose la théorie des diverses incarnations du grand prophète : ὃς ἀπ' ἀρχῆς αἰῶνος ἅμα τοῖς ὀνόμασι μορφὰς ἀλλάσσων τὸν αἰῶνα τρέχει μέχρις ὅτε ἰδίων χρόνων τυχών, διὰ τοὺς

1. Hom. III. 15. XVII. 6.

καμάτους Θεοῦ ἐλέει χρισθεὶς, εἰς ἀεὶ ἕξει τὴν ἀνάπαυσιν. Après ce texte il est difficile de ne pas admettre que Jésus lui aussi est au même titre qu'Adam une incarnation du prophète, ou plutôt le prophète lui-même sous un nouveau nom. Nous n'avons pas de texte qui donne d'une manière explicite les noms des autres incarnations. Mais en certains §§ revient une série de personnages de l'Ancien Testament, qui commence à Adam. Hom. II. 52 est seulement l'apologie de certains d'entre eux : Adam, Noé, Abraham, Jacob, Moïse. XVII. 4. XVIII. 13 la série Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse est présentée par Simon puis reprise par Pierre (Moïse il est vrai n'est plus nommé, mais ce ne peut être qu'un accident) comme celle des gens ayant connu Dieu. Le souvenir de Ecl. 51 : κυριωτέρᾳ γὰρ παρουσίᾳ ἀγγέλων αἱ διαθῆκαι ἐνεργήθησαν, ἡ ἐπὶ Ἀδάμ, ἡ ἐπὶ Νῶε, ἡ ἐπὶ Ἀβραάμ, ἡ ἐπὶ Μωυσέως sert à la fois malgré les écarts à confirmer l'importance de la série comme de celle des personnages à l'occasion desquels l'intervention de Dieu s'est plus particulièrement manifestée sur terre et à fixer un nouveau point de contact des Homélies et des dossiers de Clément d'Alexandrie. — De même que Eclog. 23 : καὶ πάντοτε ἄνθρωπον ὁ φιλάνθρωπος ἐνδύεται θεὸς... πρότερον μὲν τοὺς προφήτας νῦν δὲ τὴν ἐκκλησίαν ne peut pas ne pas rappeler Hom. III. 20 où Adam — qui est ici le grand prophète — change de noms et de formes à travers l'histoire jusqu'au salut de tous, à l'ἀνάπαυσις.

Waitz [1] considère l'opposition de l'élément masculin à l'élément féminin comme la conception fondamentale (Grundanschauung) des Homélies Clémentines. Elle est exprimée de diverses manières, et liée à celle de l'opposition du monde présent et du monde futur. (Hom. XX. 2.) Ces deux mondes sont parfois désignés par le même terme αἰών, ὁ Θεὸς δυὸ βασιλείας ὁρίσας καὶ δυὸ αἰῶνας συνεστήσατο : mais αἰών semble plutôt réservé au monde futur, par opposition au présent κόσμος. Le κόσμος est féminin, l'αἰὼν au contraire est masculin : Hom. II. 15 : ἐπεὶ γὰρ ὁ παρὼν κόσμος θῆλύς ἐστιν, ὡς μήτηρ τέκνων τίκτων ψυχάς, ὁ ἐσόμενος αἰὼν ἄρρην ἐστίν, ὡς πατὴρ ἀποδεχόμενος τὰ αὐτοῦ τέκνα. Cf. aussi III. 22. XX. 2. 3. Chacun d'eux est un royaume et les princes de ces deux royaumes sont appelés les deux mains de Dieu : car le prince de ce monde n'est pas mauvais : il est rigoureux et châtie tandis que le roi du monde à venir est miséricordieux. Il y a ici quelque obscurité, les textes présentant parfois comme mauvais le prince de ce monde : surtout si l'on tient compte de la théorie des deux prophéties et

---

1. *Die Pseudoklementinen Homilien und Recognitionen. T. u. U.* XXV. 4 (1904), p. 107.

des syzygies. Car il y a aussi deux prophéties, l'une mâle et l'autre femelle, et la première est plus particulièrement celle de l'αἰών futur. Hom. III. 23. δύο οὖν ἡμῖν γενικαὶ ἔστωσαν προφητεῖαι· ἡ μὲν ἀρρενική, καὶ διωρίσθω ὅτι ἡ μὲν πρώτη ἄρσην οὖσα δευτέρα τοῦ λοιποῦ τέτακται κατὰ τὸν τῆς προόδου λόγον· ἡ δὲ δευτέρα θῆλυς οὖσα πρώτη ὡρίσθη ἔρχεσθαι ἐν τῇ τῶν συζυγιῶν προελεύσει. — 26. ὁ δὲ ἐν υἱοῖς ἀνθρώπων προφητείαν ἔμφυτον ψυχῆς ἰδίαν ἔχων, ῥητῶς, ὡς ἄρσην, τοῦ μέλλοντος αἰῶνος τὰς ἐλπίδας μηνύων τὸν αὐτοῦ υἱὸν προσηγόρευσεν Ἀβέλ. — tandis que la prophétie féminine (ibid. 25) τῷ πρωτοτόκῳ αὐτῆς ἀμφοτερίζον ἐπέθηκεν [ὁ νόμος] ὄνομα καλέσασα Κάιν. Cain précédait Abel, et depuis lors parmi les hommes le mal a précédé le bien, le faux prophète le vrai, ce qui s'est réalisé encore pour Jean-Baptiste et Jésus, le premier étant ἐν γεννητοῖς γυναικῶν, Hom. III. 52. II. 17, ainsi que l'appelle l'Evangile, l'autre ἐν υἱοῖς ἀνθρώπων. — De même pour l'auteur des Homélies Simon le séducteur précède Pierre disciple du grand prophète qui répare ensuite le mal causé. — Si Adam est l'origine de la bonne prophétie Eve au contraire est celle de la mauvaise (III. 22.) et cette opposition rappelle Exc. 21 où Adam et Eve sont opposés à peu près de la même manière puisqu'il est dit que du premier viennent les mâles et de l'autre les femelles. — Or les Excerpta et les Eclogae contiennent eux aussi, on l'a vu, de nombreux passages où se trouve exposée une doctrine qui oppose l'élément masculin et l'élément féminin: mais il semble que les deux lignes de Exc. 21 qui opposent Adam et Eve et leurs descendances respectives ne puissent être mises d'accord avec les autres. D'un côté on divise l'humanité en deux classes, de l'autre on considère toute âme humaine comme féminine, et cette nature féminine conditionne ses rapports avec le monde supérieur, en fait une νύμφη. Il est à noter que les deux théories se retrouvent dans les Homélies Clémentines et peut-être encore plus inextricablement embrouillées l'une en l'autre.

Exc. 27. dit en parlant de l'âme arrivée au terme: οὐκέτι νύμφη, ἀλλ' ἠδὴ λόγος γενόμενος. Les textes qui peuvent éclairer celui-là ont été réunis plus haut. Ainsi Exc. 3 l'âme doit pendant son sommeil recevoir le σπέρμα ἀρρενικόν du Logos. — et 27. elle doit résider auprès du νύμφιος céleste. Un développement d'Hom. III. 27-28 réunit ces trois idées. Ainsi 27 : νύμφη γάρ ἐστι ὁ πᾶς ἄνθρωπος ὁπόταν τοῦ ἀληθοῦς προφήτου λευκῷ λόγῳ ἀληθείας σπειρόμενος φωτίζηται τὸν νοῦν. — 28 : ἑνὸς μόνου τοῦ τῆς ἀληθείας προφήτου ἀκούειν δεῖ, εἰδότα ὅτι ὁ παρ' ἑτέρου σπαρεὶς λόγος, μοιχείας ἔγκλημα λαβών, ὡς ὑπὸ νυμφίου τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἐκβάλλεται. Cette deuxième citation fournit la mention du νύμφιος : elle permet aussi d'entrevoir comment

se combinent les deux théories. L'âme est νύμφη à l'égard du principe bon qui est mâle, et doit en recevoir le σπέρμα [ἀρρενικόν]. Mais le principe bon est mâle aussi par opposition au mauvais qui est femelle, et il est bien difficile de faire l'exacte distinction des deux oppositions en Hom. III. 27 : ἡ γὰρ θήλεια ἰδίῳ αἵματι ὥσπερ ἐρυθρῷ πυρὶ περιβάλλουσα τὸ τοῦ ἄρσενος λευκὸν σπέρμα... τοὺς πλείονας εἰς μοιχείαν ἄγει καὶ οὕτως τοῦ μέλλοντος καλοῦ στερίσκει νυμφίου.

Sur l'opposition ἄρρην-θῆλυς un dernier rapprochement peut avoir quelque intérêt bien que l'idée soit d'un autre ordre.

Hom. XII. 26.	Hom. XII. 32.	Hom. XVI. 12.	*Quis dives salvetur.* 37.
Φιλανθρωπία ἐστὶν ἀρρενόθηλυς, ἧς τὸ θῆλυ μέρος ἐλεημοσύνη λέγεται, τὸ δὲ ἄρρεν αὐτῆς ἀγάπη πρὸς τὸν πλησίον ὠνόμασται ...χρὴ οὖν τὸν φιλανθρωπιαν ἀσκοῦντα μιμητὴν εἶναι θεοῦ.	Καὶ ταῦτα μὲν ἀγάπη ἡ πρὸς πάντα ἄνθρωπον τελεία τὸ ἄρρεν μέρος ἐστὶν τῆς φιλανθρωπίας τὸ δὲ ἐλεεῖν τὸ θῆλυ μέρος ἐστὶν αὐτῆς.	Ἡ δὲ σοφία, ἣ ὥσπερ ἰδίῳ πνεύματι αὐτὸς ἀεὶ συνέχαιρεν, ἥνωται μὲν ὡς ψυχὴ τῷ Θεῷ, ἐκτείνεται δε ἀπ' αὐτοῦ ὡς χεὶρ, δημιουργοῦσα τὸ πᾶν. διὰ τοῦτο δὲ καὶ εἷς ἄνθρωπος ἐγένετο, ἀπ' αὐτοῦ δὲ προῆλθε καὶ τὸ θῆλυ... ὥστε ἕνι Θεῷ, ὡς γονεῦσιν, ὀρθῶς ποιῶ τὴν πᾶσαν προσαναφέρων τιμήν.	Ἔστι δὲ αὐτὸς ὁ Θεὸς ἀγάπη, καὶ δι' ἀγάπην ἡμῖν ἐθηλύνθη, καὶ τὸ μὲν ἄρρητον αὐτοῦ πατήρ, τὸ δὲ ἡμῖν συμπαθὲς γέγονε μήτηρ.

La correspondance est sans doute imparfaite. ἀγάπη est l'ἄρρεν μέρος Hom. XII. 32, au contraire δι' ἀγάπην ἡμῖν ἐθηλύνθη Quis dives 37. Mais à ἐλεημοσύνη, ἐλεεῖν correspond assez bien τὸ δὲ ἡμῖν συμπαθές, et le Dieu à la fois πατὴρ et μήτηρ de Clément d'Alexandrie est celui à qui Hom. XVI. 12 ὡς γονεῦσιν... προσαναφέρει τιμήν.

Tels sont les faits fournis par les textes : les Exc. et Ecl. contiennent les extraits d'un livre dont l'aspect, le caractère sont très définis et particuliers ; les Stromates ont utilisé plusieurs fois ce livre — et les Homélies Clémentines connaissent une source identique ou apparentée à lui. — Et maintenant se posent deux questions : celle du rapport des Exc. Ecl. avec les Homélies, celle des origines.

Elles sont l'une et l'autre très obscures, et cela d'abord à cause

de l'état des textes. Exc. et Ecl. ne sont que des fragments alignés pêle-mêle, et les Homélies sont la n^me^ recension, abrégée, délayée, tronquée, contaminée, d'une source perdue. La parenté est évidente et prouvée par les coïncidences signalées. Mais à côté des coïncidences les divergences ne manquent pas. Dans le livre représenté par Exc. Ecl. la hiérarchie anges, archanges, protoctistes semble avoir occupé une place très importante: il n'y en a aucune trace dans les Homélies — et en revanche dans les Homélies la théorie de la prophétie est développée avec une précision qui manque complètement aux allusions de Exc. Ecl. Et non seulement cet état de choses exclut l'hypothèse — à laquelle on ne pense guère d'ailleurs — que l'un des textes même en un état plus ancien soit la source de l'autre, mais encore on ne se rend pas compte pour le moment des procédés et des principes d'épuration qui ont pu présider à l'élaboration de l'un et de l'autre à partir d'une source commune.

Sur cette source commune cependant une hypothèse est permise. Les Homélies parlent à plusieurs reprises d'un κανὼν προφητικός où devait précisément être exposée la théorie de la double prophétie et du grand προφήτης ἀληθείας. Ce titre n'est pas attesté dans Exc. Ecl. Mais si Exc. Ecl. étaient des extraits de ce livre — ou d'un de ses succédanés de même titre — ce fait ne constituerait pas une grosse objection, puisqu'il n'est pas vraisemblable que le titre d'un livre soit rappelé dans le texte même du livre ; — et par contre les mots : ἐκ τῶν προφητικῶν ἐκλογαί qui ne sont pas expliqués par le contenu du texte ainsi désigné ne seraient plus une énigme. — Ce κανὼν προφητικός est-il identique au προφητικὸς λόγος inconnu que cite la deuxième lettre de Clément XI. 2 : λέγει γὰρ ὁ προφητικὸς λόγος [1]? Au chapitre suivant, XII. 2, on lit une autre citation, dont la source n'est pas indiquée : ἐπερωτηθεὶς γὰρ αὐτὸς ὁ Κύριος ὑπό τινος πότε ἥξει αὐτοῦ ἡ βασιλεία εἶπεν· ὅταν ἔσται τὰ δύο ἕν, καὶ τὸ ἔξω ὡς τὸ ἔσω, καὶ τὸ ἄρσεν μετὰ τῆς θηλείας, οὔτε ἄρσεν οὔτε θῆλυ.

Le commentaire que la lettre place ensuite ne fait de l'οὔτε ἄρσεν οὔτε θῆλυ qu'une application morale : 5. ἵνα ἀδελφὸς ἰδὼν ἀδελφὴν οὐδὲν φρονῇ περὶ αὐτῆς θηλυκόν, μηδ' ἥδε φρονῇ τι περὶ αὐτοῦ ἀρσενικόν. Peut-être la source citée attribuait-elle à ces mots un sens métaphysique : et s'il faut l'identifier avec le προφητικὸς λόγος de XI il y aurait une probabilité de plus pour que ce λόγος fût identique ou apparenté au κανών, où l'opposition ἄῤῥην-θῆλυς tient tant de place.

---

1. Ce rapprochement est dû à M. l'abbé Beneyton.

Il reste à chercher de quel milieu ce livre peut provenir.

Le nom de Théodote ne donne pas la réponse. Il y eut plusieurs Théodote. Clément donne le sien comme valentinien, alors que ni Théodote le corroyeur ni Théodote le banquier n'auraient, d'après Harnack, quoi que ce soit de commun avec le Valentinianisme. Ni l'un ni l'autre ne seraient donc le Théodote des Extraits. Contre cette hypothèse toute négative un fait peut cependant être invoqué. La seule chose précise ou à peu près que nous sachions sur Théodote le corroyeur est, d'après les Philosophumena VII. 35. qu'il enseignait que le πνεῦμα descendit sous la forme d'une colombe (περιστερά) sur Jésus. Or Exc. 16 : ἡ δὲ περιστερὰ σῶμα ὤφθη. — Clément ajoute plusieurs explications de cette apparition d'après diverses écoles : l'explication des Valentiniens est que la περιστερά est le πνεῦμα. — Mais les opinions à propos desquelles Théodote est nommé dans les Exc. Ecl. n'étant pas en général étroitement rattachées à la source reconnue une autre hypothèse est permise, qui d'ailleurs ne va pas sans difficulté : des notes de Clément provenant et de Théodote et du κανών auraient été mal réparties entre les deux titres trouvés.

La mention de Pantène Ecl. 56 n'est pas de nature à faciliter la recherche et créerait plutôt une nouvelle difficulté. D'ailleurs Pantène pour nous n'est guère qu'un nom — et le texte à cet endroit a une lacune.

Mais certains faits paraissent sinon fournir encore une solution du moins indiquer une des directions possibles de la recherche. Clément connaît Philon et en use sans mesure. Les références données par l'édition Stählin sont innombrables et plus d'une fois le texte de l'un passe intégralement dans celui de l'autre. D'autres fois Clément combine deux textes — à moins qu'il n'en utilise un troisième perdu et où Philon avait lui-même réuni les éléments contenus dans les deux premiers — ou encore il développe en les embrouillant passablement les exégèses de son devancier. Mais parfois aussi il le complète et l'interpole d'autres allégories, et l'une de ces interpolations au moins est sûrement prise à notre source : c'est celle du Ve Strom. 35. 1. où le chandelier à sept branches expliqué d'abord d'après Philon symbolise ensuite la croix et les protoctistes. La source de cette exégèse ajoutée à Philon était déjà chrétienne ; les autres interpolations peuvent-elles nous aider à en fixer la provenance et la nature ?

Clément indique quatre fois une source mystérieuse qu'il appelle οἱ μύσται. Krauss [1] croit que Clément a pris à Philon et à Josèphe

1. *Jewish Quarterly Review*, V. (1893), pp. 134 ss.

le principal de son érudition vieux-testamentaire, mais aussi, pendant son séjour en Palestine, appris de maîtres juifs quelques traditions haggadiques : il désignerait ces maîtres juifs du nom de μύσται (a term probably current in Alexandria). En fait, parmi les quatre textes où apparaissent les mystes, deux donnent des renseignements d'origine sûrement juive. Ainsi Str. I. 153. 1, Clément leur emprunte la tradition d'un nom que Moïse aurait eu après son ascension, Μελχί. — Ibid. 154. 1. ils savent que Moïse n'usa pour tuer l'Egyptien que de sa seule parole. La première tradition n'a, il est vrai, pas de parallèle, dit Krauss, dans les sources juives : la seconde en a deux que Krauss cite [1]. Des deux autres citations, l'une Str. V. 30. 5, est un précepte pythagoricien, l'autre Str. I. 32. 4, est une simple mention des mystes dans une phrase sur la recherche de la vérité et l'ἀνάπαυσις ἐν Χρίστῳ. La phrase étant chrétienne on pourrait songer à ne voir dans οἱ μύσται qu'une image de Clément transportée sans intention particulière à cet endroit. Mais quelques mots précédents éveillent l'attention : τήν τε αὖ προπαιδείαν τῆς ἐν Χριστῷ ἀναπαύσεως γυμνάζειν τὸν νοῦν καὶ διεγείρειν τὴν σύνεσιν... εἴη δ' ἂν γυμνασία τῷ νῷ τὰ νοητά. Ce thème, plus ou moins complètement, est plusieurs fois exprimé chez Clément, ainsi Str. I. 20. 2. συγγυμνασίαν τινὰ πίστεως ἀποδεικτικήν. Ibid. 93. 5. ὥστ' οὐδ' αὐτὸς τὴν ἐγκύκλιον παιδείαν συντελεῖν πρὸς τἀγαθὸν δίδωσι (Héraclite) συνεργεῖν δὲ πρὸς τὸ διεγείρειν καὶ συγγυμνάζειν πρὸς τὰ νοητὰ τὴν ψυχήν. L'origine de ces idées et du vocabulaire qui les exprime est philonienne. Deux fois Philon présente un développement analogue : *de Cherubim* 3 et 6 et *de Gigantibus* 60. Chaque fois il est juxtaposé à un développement sur le nom d'Abram devenu Abraam. Or ce développement apparaît aussi chez Clément, Str. V. 8. 5. 7. et il est augmenté d'une exégèse d'allure chrétienne dont malheureusement la source n'est pour ainsi dire pas indiquée : ὡς ἐξηγοῦνταί τινες. Sans doute le rapport de tous ces faits et leur explication manquent totalement de clarté ; peut-être cependant la seule hypothèse inadmissible est-elle celle d'un pur hasard et vaut-il mieux admettre que le τινες de Str. V. 8. 6 désigne les μύσται de Str. I. 32. 4 et de I. 153. 1. 154. 1. et que ceux-ci ont fourni à Clément, qui les a séparées, leurs adaptations christianisantes de deux thèmes philoniens unis chez Philon. S'il en était vraiment ainsi les μύσται apparaîtraient quatre fois pour compléter Philon, et sur les quatre fois, trois à propos de l'A. T. (Str. I. 153. 1. 154. 1. V. 8. 6.) deux pour ajouter à la pensée juive une nuance

1. *Exodus Rabba et Rashi ad Exod.* II. 14.

chrétienne (Str. I. 32. 4. V. 8. 6) ; il y aurait quelque raison de leur attribuer le passage Str. V. 35. 1, où il s'agit aussi de l'A. T. et pour une exégèse chrétienne. Seul le passage Str. V. 30. 5. où les mystes sont pythagoriciens reste isolé. Rappelons pourtant que Ecl. 32 cite Pythagore, et que Clément appelle Philon ὁ πυθαγόρειος [1] Φίλων. Str. II. 100. 3.

Et ce n'est pas le seul point de contact de la source supposée avec le Pythagorisme, ou plutôt avec le néo-pythagorisme, avec Jamblique et le pseudo (?) Jamblique, de Mysteriis Ægyptiorum.

a) Str. II. 106. 1. ἐντεῦθεν οἶμαι καὶ < τὸν εὐρόντα > τὰς τελετὰς οὐ μόνον τινῶν ζῴων ἀπαγορεύειν ἅπτεσθαι, ἀλλ' ἔστιν ἃ καὶ τῶν καταθυομένων ὑπεξείλετο τῆς χρήσεως μέρη δι' αἰτίας ἃς ἴσασιν οἱ μύσται. Str. V. 30. 5. « φθόνος γὰρ ἔξω θείου χοροῦ ἵσταται » καὶ ζῆλος καὶ λύπη, ἣ καὶ οἱ μύσται « καρδίαν ἐσθίειν » ἀπαγορεύουσι, μὴ χρῆναί ποτε διδάσκοντες βαρυθυμίαις καὶ ὀδύναις ἐπὶ τοῖς ἀβουλήτως συμβαίνουσι δάκνειν καὶ κατεσθίειν τὴν ψυχήν. Le même précepte pythagoricien est expliqué par Plutarque [2] par : μὴ βλάπτειν τὴν ψυχὴν ταῖς φροντίσιν αὐτὴν κατατρύχοντα. Jamblique étend la prohibition au cerveau [3]. Il en donne plusieurs raisons ; une de celles exprimées dans le Protreptique est que Pythagore aurait conseillé ainsi l'application à la philosophie, qui seule enseigne aux hommes à ne pas s'attrister du bien qui arrive aux autres, à ne pas se réjouir de leurs maux. Cette explication rappelle les mots φθόνος γὰρ ἔξω τοῦ θείου χοροῦ dont Clément fait précéder le précepte.

b) Ecl. 32. Πυθαγόρας ἠξίου μὴ μόνον λογιώτατον, ἀλλὰ καὶ πρεσβύτατον ἡγεῖσθαι τῶν σοφῶν τὸν θέμενον τὰ ὀνόματα τοῖς πράγμασι. — La question de savoir qui a donné aux choses leurs noms est un lieu commun dans la littérature philosophique profane ou sacrée. On peut citer trois solutions : les noms furent donnés par les sages (au pluriel) — ou par le plus ancien sage — ou par Adam. Philon [4] connaît la première : ἣν (ἡ κυνομυία) ἐτύμως ἐκάλεσαν οἱ θετικοὶ τῶν ὀνομάτων — σοφοὶ γὰρ ἦσαν. Mais c'est là sans doute moins l'expression d'une théorie personnelle qu'une concession à une manière courante de s'exprimer. Son opinion — commandée d'ailleurs par la Genèse — et le texte de la Genèse, il faut le reconnaître,

---

1. Le terme μύσται est employé par Philon *Leg. Alleg.* III. 219. *De Cherub.* 48. 49. *Ibid.* 42 : il les définit ainsi : οὗτοι δ' εἰσὶν οἱ τὴν ἀληθῆ καὶ οὖσαν οὕτως ἀκαλλώπιστον εὐσέβειαν μετὰ ἀτυφίας ἀσκοῦντες. Les mystes de Clément, si l'on admet leur identification avec la source chrétienne « τινες » ne peuvent être ceux de Philon.

2. *De lib. educ.* 12. E.

3. *Vit Pyth.* 109. *Protrept.* p. 368, éd. Kiessling.

4. *De Vita Mosis* 23 (180).

diminue la valeur des présents rapprochements — est que les noms furent donnés aux choses par Adam, ce qui est aussi l'opinion des Homélies Clémentines III. 20. Leg. Alleg. II. 14.15. il oppose à la croyance des Grecs qui admettent plusieurs inventeurs des noms l'affirmation plus exacte de Moïse qui l'attribue οὔ τισι τῶν πρότερον, ἀλλὰ τῷ πρώτῳ γενομένῳ, ἵνα ὥσπερ αὐτὸς ἀρχὴ τοῖς ἄλλοις γενέσεως ἐπλάσθη, οὕτως καὶ αὐτὸς ἀρχὴ τοῦ διαλέγεσθαι νομίσθη. — Jamblique V. Pyth. 82. cite parmi les ἀκούσματα : τί τὸ σοφώτατον; ἀριθμός. δεύτερον δὲ ὁ τοῖς πράγμασι τὰ ὀνόματα τιθέμενος. Il s'accorde avec Ecl. et Philon à ne supposer qu'un seul auteur des noms [1] et peut-être aussi y a-t-il quelque rapport entre le δεύτερον de Jamblique et le παλαιώτατον de Ecl. 32. — Quoi qu'il en soit, l'appartenance de ce lieu commun, conçu ou non à la manière Pythagoricienne, à la source reconnue — aux μύσται ? — paraît probable à cause d'un fragment sur Adam que donne Suidas ; on y trouve ce thème, et aussi quelques idées qui rappellent le fonds commun des Exc. Ecl. et des Homélies.

οὗτος δικαίως ἂν πρῶτος καλεῖτο σοφὸς ὡς πρωτόκτιστον ἄγαλμα καὶ εἰκὼν οὖσα θεόγραφος,... ἐκάλεσεν ὀνόματα, τὴν φύσιν αὐτὴν καὶ τὴν ὑπόστασιν ἑκάστου ζῴου ὑπογραφόμενος... οὗτος... ἐστιν ὁ δοκιμάσας ἕκαστα, καὶ πᾶσιν κανόνας καὶ στάθμας ἀκριβεῖς καὶ ὅρους ἀναντιρρήτους ἐναρμοσάμενος. τούτου τέχναι καὶ γράμματα, τούτου ἐπιστῆμαι λογικαί τε καὶ ἄλογοι, τούτου προφητεῖαι, ἱερουργίαι καὶ καθαρμοί. — et plus loin dans une description du mal causé aux hommes par le διάβολος : καὶ (τὸ δὴ πάντων ἀνοσιώτατον) εἰς ὀνόματα θήλεάτε καὶ ἄσεμνα τὴν μακαρίαν καὶ ἄῤῥητον συγκατασπάσαι φύσιν ὁ ἀλιτῆριος ἐτόλμησεν. L'emploi ici de πρωτόκτιστος, adjectif appliqué à Adam, et au singulier, peut n'avoir aucune importance : ce qui en a presque sûrement c'est que le fragment fait dériver d'Adam les prophéties (ici au contraire c'est le pluriel qui est anormal) et symbolise le mal par le féminin. Ces spéculations analogues à celles de l'hypothétique κανὼν προφητικός en sont sans doute un reste tardif et modifié.

c) Mais si Jamblique lui-même ne fournit que des rapprochements vagues il n'en est pas de même du Pseudo (?) Jamblique de Mysteriis Ægyptiorum. Dans ce traité comme dans Exc. Ecl. et les passages apparentés des Stromates est développée l'idée d'une hiérarchie des êtres, et d'une évolution progressive qu'ils accomplissent vers la perfection. I. 7. p. 21 éd. Parthey : τὸ δ' ἀπ' ἄλλων εἰς ἄλλα μεταβαίνει καὶ ἀπὸ τοῦ ἀτελοῦς προχωρεῖ εἰς τὸ

1. Il est vrai que cette nuance est déjà dans Platon, *Cratyle*, p. 322 Bekker : τὸν τὰ πρῶτα τιθέμενον (ὀνόματα) — plus rarement que le pluriel : pp. 236. 259. 294 .

τέλειον. — La hiérarchie des êtres est plus compliquée que dans Exc. Ecl. et n'est pas toujours donnée au complet. Zeller [1] croit que l'auteur sur ce point a été influencé par la mystique des nombres, par des raisons astrologiques. Quoi qu'il en soit voici la hiérarchie des êtres du De Mysteriis II. 3. p. 70-71 : θεοὶ, ἀρχάγγελοι, ἄγγελοι, δαίμονες, ἄρχοντες (cette classe se divisant elle-même en κοσμοκράτορες qui président aux στοιχεῖα sublunaires et en τῆς ὕλης προεστηκότες), ψυχαί, — plus loin l'auteur y ajoute les héros. Ἀρχάγγελοι et ἄγγελοι sont des termes de la hiérarchie décrite Exc. 10-16. Il manque, il est vrai, πρωτόκτιστοι et c'est l'expression la plus importante : mais d'après Str. VII. 56. l'âme arrivée au terme suprême séjourne μετὰ θεῶν alors que Exc. Ecl. l'assimilent plutôt alors aux protoctistes.

L'analogie est complétée par certaines expressions : ainsi ibid. p. 71-72 πάλιν τοίνυν τὰ μὲν τῶν θεῶν ἐστὶ παντελῶς ἀμετάβλητα κατά τε τὸ μέγεθος καὶ μορφὴν καὶ σχῆμα καὶ κατὰ πάντα τὰ περὶ αὐτοὺς ὄντα, τὰ δὲ τῶν ἀρχαγγέλων πλησιάζοντα τοῖς τῶν θεῶν ἀπολείπεται αὐτῶν τῆς ταὐτότητος· τὰ δὲ τῶν ἀγγέλων καὶ τουτῶν ἐστιν ὑποδεέστερα, ἀμετάβλητα δέ. Μορφὴ καὶ σχῆμα, ταὐτότης sont déjà bien connus, p. 79 : καὶ μὴν τό γε ἀποκαθαρτικὸν τῶν ψυχῶν τέλεον μέν ἐστιν ἐν τοῖς θεοῖς : y a-t-il là un vague écho de Exc. 12. : ἀπὸ τοῦ νοεροῦ πυρὸς ἀποκεκαθαρμένου τέλεον. L'accord pour l'emploi de προσεχής est plus notable. Ainsi I. 5. p. 16 la τάξις des héros est au-dessus de celle des âmes : αὐτὴν ὑπερέχουσαν, προσεχῆ δ'ὁμῶς αὐταῖς συναπτομένην. — ὑπεροχή désigne d'ailleurs la supériorité de certains êtres dans Exc. Ecl. — 6. p. 20. ἅτε γὰρ ἑκατέρου τούτων τῶν γενῶν (des démons et des héros) προσεχοῦς ὄντος ἑκατέρῳ τῶν ἄκρων, τοῦ μὲν τῷ πρωτίστῳ, τοῦ δὲ τῷ ἐσχάτῳ. Le mot désigne comme dans Exc. Ecl. le rapport d'une classe d'êtres à celle qui est immédiatement inférieure ou supérieure. Enfin V. 17. p. 222 les dieux supérieurs causent les biens matériels par l'intermédiaire d'autres dieux moins grands, mais : ὡς δ' αὐτοὶ ταῦτα ὁρῶσι προσεχῶς ἐφαπτόμενοι τῶν τοῦ ἀνθρωπείου βίου πράξεων, οὐδενὶ συγχωρητέον λέγειν. C'est ainsi que Ecl. 51 attribuent les διαθῆκαί, intervention dans la vie humaine, à l'ἐνέργεια προσεχής des πρωτοκτίστων ἀγγέλων.

L'auteur du de Mysteriis prétendait exposer la doctrine sacrée des Egyptiens. Un trait des Homélies Clémentines, déjà cité à propos de l'opposition ἀρρηνικὰ-θηλυκά, paraît lui aussi d'origine égyptienne.

Plutarque, à deux reprises [2], mentionne un conte égyptien sur

1. *Gesch. d. Philos. d. Griecher*. III. p. 253. n. 4.
2. *De Libid. et Aegrit*. VI. 4 et *De Anim. Procreat. in Timaeo* 1026. c.

Horus. D'après le premier de ces deux textes, — le plus long et le plus clair —, Horus, pour venger son père (τιμωρῶν) tua sa mère, et voici la sentence que l'un des dieux prononça contre lui : καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ καὶ τοῦ μυελὸν καταλιπεῖν, περιελεῖν δὲ τὴν πιμελὴν καὶ τὰς σαρκάς, ὡς τούτων ἐν τῇ μητρὶ τὴν σύστασιν λαβόντων, ἐκείνων δὲ ἀπὸ τοῦ πατρὸς [κατὰ] τὴν γένεσιν ῥυέντων αὐτῷ. Les Egyptiens prétendaient donc savoir quelles parties du corps proviennent du père, quelles autres de la mère. Mais le principe général de cette distinction n'est pas donné par Plutarque ; tandis que le Talmud, *Nidda*, *31. a* [1] sait que les parties du corps proviennent du père ou de la mère suivant qu'elles sont blanches ou rouges. La source de Plutarque s'est embrouillée dans son énumération, puisqu'elle attribue au sang la provenance paternelle, et à la graisse la provenance maternelle. Au contraire Hom. III. 27. ἡ γὰρ θήλεια ἰδίῳ αἵματι ὥσπερ ἐρυθρῷ πυρὶ περιβάλλουσα τὸ τοῦ ἄρσενος λευκὸν σπέρμα.

Un classement satisfaisant de tous les textes réunis est encore impossible. Il est impossible aussi de désigner clairement les origines et de définir avec précision l'évolution de ces étranges spéculations. A l'examen des questions qui se posent sera peut-être consacrée un jour une étude plus complète.

P. Collomp.

---

1. Ce rapprochement de Plutarque et du Talmud est dû à M. Is. Lévy. Cf. *Annuaire de l'Ec. Prat. des Hautes Etudes (Sc. histor. et philol.)* 1911-12. p. 83,

CE QUE VALENT LES MANUSCRITS DES *DIALOGI* DE SÉNÈQUE

Les *Dialogi* de Sénèque ont été réédités en 1905 par M. E. Hermes dans la *Bibliotheca Teubneriana* ; le *De Otio* en particulier vient d'être l'objet d'une nouvelle édition critique, celle de M. R. Waltz dans la *Collection d'éditions savantes* de Hachette, 1909.

On a pu s'étonner qu'à la suite de Gertz, Koch, Haase, les nouveaux éditeurs respectent encore le préjugé demi-séculaire qui depuis Madvig a presque condamné à la stérilité la critique de Sénèque : malgré les avertissements de Rossbach (*De Sen. phil. libr. recens. et emend.*), les hésitations de M. Gertz lui-même (p. xxv de son édition), ils ne font état que d'un manuscrit, *A* de Milan, ancêtre supposé de tous les autres, et leur apparat critique se trouve réduit à si peu de chose qu'on est contraint encore aujourd'hui de faire appel à celui de l'édition Fickert, vieille de près de 70 ans.

Il m'a été donné de pouvoir consulter ou collationner les principaux de nos *deteriores*, qui s'échelonnent du XIIIe au XVe siècle : *D* et *E* de Milan ; *F* de Florence, deux autres manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne : 76,35 et 76,38, que j'appellerai *f* et *l* ; *B* de Berlin ; *V* de Breslau. Avant même l'élaboration méthodique des matériaux ainsi recueillis, la simple inspection des variantes conduit à suspecter en maint endroit et le texte traditionnel et le texte de *A*.

A première vue il semble évident que toutes ces sources émanent d'un archétype commun *x* (responsable de la mutilation du *De Otio*), à peine plus ancien et probablement de même écriture que *A* (cf. *Tranq. an.* 9, 2 la confusion graphique : *ituro A* = *lauro Bl*, qui n'est guère possible qu'en minuscule lombarde) ; mais il ne semble pas moins certain que dans cette descendance *A* n'a d'autre mérite que son ancienneté, et qu'il n'est comme les autres qu'un exemplaire d'une série *ABV* (dérivée d'une copie *y* de l'archétype) distincte d'une série *DEl* (dérivée d'une copie *z* de l'archétype).

Aucun de ces manuscrits n'est négligeable, et plusieurs présentent des particularités intéressantes : *B* a le respect de son modèle et en reproduit mieux que *A* les non-sens et les monstruosités, *E* a été enrichi en marge de variantes qui constituent pour ainsi dire une source nouvelle, *D* est celui qui oppose le plus souvent à une leçon banale de *A* une « lectio difficilior » ; enfin *V* se distingue par son application à respecter l'ordre des mots.

Cette dernière particularité nous fournit un précieux moyen de contrôle : la phrase *De Otio*, *1*, *3* : alternae inter cupiditatem nostram et paenitentiam uices sunt, viole une règle de prose métrique : le groupe *uĭcēs-sūnt* doit être précédé d'un groupe ⏑⏑ ⏑⏑ ; or, *V* donne l'ordre : *et paenitentiam nōstrām*, qui satisfait à la règle (*nostram* n'est pas dans *l* et a été écrit sur un grattage dans *E*). Dès lors que faut-il penser des autres interversions de *V*, telles que : *uno* procedere *tenore*, *cetera* inter *mala*, *petitores* habet *multos*, qui ont encore ceci pour elles, de constituer l' « ordo difficilior » ?

Dans un certain nombre d'exemples, il faut modifier le texte traditionnel en substituant, telle quelle, la leçon d'un « deterior » à la leçon de *A* :

V.B. 7,4 : summum bonum immortale est ; nescit exire ; nec satietatem habet nec paenitentiam.

D a gardé la bonne leçon : *excidere*, et la faute *exire* s'explique par une graphie telle que *exidē*.

V.B. 4, 1-2 : quemadmodum idem exercitus modo latius panditur modo in angustum coartatur..., uis illi... eadem est... ; ita finitio summi boni alias diffundi potest et exporrigi, alias colligi et in se cogi, idem itaque erit si dixero : ...

La « lectio difficilior » de *DEl* : *idem utique erit* fait un sens meilleur ; en effet ce n'est pas une conclusion qu'on attend, mais une phrase symétrique à : *uis illi... eadem est*.

Prou. 5,5 : a uolente feretis quicquid petieritis ; quid ergo est ? maluissem offerre quam tradere ; quid opus fuit auferre ? accipere potuistis. Sed ne nunc quidem auferetis, quia nihil eripitur nisi retinenti.

Je préfère la « lectio difficilior » de *D* et de *B* : *renitenti*, qui explique l'altération de *V* : *resistenti*.

Prou. 6,8 : tenui ferro commissura ceruicis abrumpitur, et cum articulus ille qui caput collumque committit incisus est, tanta illa moles corruit.

Je préfère *conectit* de *D* (*connectit Vl*) à *committit* de *A* (*comittit E*) qui a pu être suggéré par le *commissura* qui précède. On dit bien : committere rem rei, ou -cum re, mais non pas : committere rem et rem ; cf. au contraire Sén. *Nat. Q.* II, 4,1 : (aer) caelum terramque connectit.

Parfois une leçon des « deteriores » vient confirmer heureusement une conjecture déjà faite :

Tranq. an. 5,4 : mille alia inertia uitia.

Seul le manuscrit auquel *E* a emprunté ses variantes marginales portait *inertia*, que Madvig avait déjà adopté contre le *inermia* de tous les autres manuscrits.

V.B. 12,5 : quod unum habebant in malis bonum perdunt, peccandi uerecundiam ; laudant enim ea quibus erubescebant et uitio gloriantur ; ideoque ne resurgere quidem + adulescentiae licet, cum honestus turpi desidiae titulus accessit.

Adolescentiae est la leçon courante et inintelligible, qu'on a proposé de corriger en *erubescentiae* (Madvig), *indolescentiae* ou *displicentiae* Gertz), *adlubescentiae* (Petschenig), *adulatione gliscente* (Schultess), *abolescenti paenitentiae* (E. Thomas). La leçon de *l* : *abolescentiae* et celle de *G* : *ab adolescentiae* viennent appuyer cette dernière conjecture ; peut-être peut-on lire encore plus simplement : ne resurgere quidem abolescenti (s. e. uerecundiae) licet, cum...

La comparaison des variantes nous fait apercevoir des gloses ou des corrections qui ont altéré le texte de *A* :

Const. Sap. 2,2 : (Cato) aduersus uitia ciuitatis degenerantis et pessum sua mole sidentis solus et cadentem rem publicam, quantum modo una retrahi manu poterat, tenuit, donec abstractus comitem se diu sustentatae ruinae dedit.

A donne : *abstractus*, et en marge : *uel arreptus* ; les autres portent avec des divergences de détail : *arreptus uel abstractus*. Des deux participes il est assez vraisemblable que c'est *abstractus*, suggéré peut-être par le *retrahi* qui précède, qui a servi à gloser l'autre, contrairement à ce que *A* semble indiquer.

Tranq. an. 4, 5-6 : praecisis quoque manibus ille in proelio inuenit quod partibus conferat, qui stat tamen et clamore iuuat ; tale quiddam facias : si a prima te rei publicae parte fortuna summouerit, stes tamen et clamore iuues, et si quis fauces oppresserit, stes tamen et silentio iuues.

A la seconde répétition de la formule, le mot *clamore* est rétabli conjecturalement par Erasme; *A* donne *clam iuues*, et *BDEV* simplement *clames*. On est tenté de supposer à l'origine : *stes tamen et ore iuues* (*clamore* ne s'explique guère ici et l'expression *tale quiddam* indique qu'il n'y a pas comparaison entre deux termes identiques) ; *clam-* serait une addition due à un correcteur désireux de rétablir une symétrie parfaite, et qui aurait pris indûment dans *A* la place de *ore*, dans *BDEV* la place de *ore iuu-*.

De Otio, 5,5 : quis loca rebus adsignauerit, suapte natura grauia descenderint, euolauerint leuia, an praeter nisum pondusque corporum altior aliqua uis legem singulis dixerit.

Le mot *nisum* qui n'était pas compris par les copistes (la plupart l'altèrent en *uisum*) aura été glosé par *pondus* ; cette glose dans *ABVF* s'est ajoutée au texte. mais dans *DE* elle a pris la place du mot glosé : *praeter pondus corporum*.

Faut-il déjà risquer des conjectures ? Les *deteriores* nous y invitent.

Tranq. an. 15,4 : sciet uerum esse quod Bion dixit : omnia hominum negotia simillima initiis esse.

Au lieu de initiis (*A*), *D* a une leçon inintelligible *nutrus*, que le copiste a soigneusement reproduite en caractères plus gros que ceux du contexte; *E* a écrit *nutiis*, qu'un correcteur a arrangé de façon à faire *initiis ; V* a *uiciis*. Il y a là certainement des corruptions variées d'un mot plus rare mais de même aspect que *initiis* ; il est impossible de ne pas songer à *neniis* qui avait dans la minuscule exactement le même nombre de jambages, et qui convient au sens; l'expression même est assez dans la manière de Bion : les affaires humaines comparées à des contes de nourrice.

De Otio, 3,3 : si res publica corruptior est quam ut adiuuari possit, si occupata est malis.

occupata est la leçon de *DEF*, dont on s'est accommodé depuis Madvig jusqu'à M. R. Waltz, (sauf la proposition *obcallata* de M. Gertz) ; *osculata* de *ABl* et *occulta* de *V* paraissent bien être des arrangements malheureux de *occulcata*, qui conviendrait fort bien au sens.

Tranq. an. 13,6 : ne illos quidem inter otiosos numerauerim, qui sella se et lectica huc et illuc ferunt..., quos quando lauari debeant, quando natare, quando cenare, alius admonet.

natare est inadmissible ; comment attribuer à ces oisifs des

exercices violents ? Walters aimerait mieux un mot comme *ambulare* ; mais ces gens-là ne marchent pas, ils vont en litière, comme il est dit dans la même phrase ; or *Vl* ont *noctare* (*pernoctare* DE) sous lequel on ne peut se défendre de lire *uectari*.

De Otio 2,1 : Hoc quod dico in duas diuidam partes : primum, ut possit aliquis uel a prima aetate contemplationi ueritatis totum se tradere..., deinde, ut possit hoc aliquis emeritis iam stipendiis... iure optimo facere et ad alios actus+animos referre, uirginum Vestalium more, quae annis inter officia diuisis discunt facere sacra, et, cum didicerunt, docent.

Longue discussion de Gertz, qui n'aboutit pas. De même que *hoc iure optimo facere* répond à *facere sacra*, de même le membre de phrase altéré doit répondre à *docent* (*facere sacra*); il s'agit du rôle éducateur du philosophe dans la seconde partie de sa vie : il transmet à d'autres (*ad alios refert*) les enseignements qu'il a reçus ; or, qui sont ces autres ? ceux qui aspirent à l'initiation philosophique ; on pourrait songer à les appeler : *actus auidos* ; mais le passage de *m* à *d* s'explique mal. Ne vaut-il pas mieux encore, en partant de la leçon de *D*, *actui*, rétablir : *actui animos⟨os⟩*, qui donne un sens satisfaisant et une construction autorisée ; cf. Val.-Max., 3,8 : *animosum bonae fiduciae pectus*.

Il est trop tôt encore pour pousser plus loin l'expérience, et la solution des difficultés n'est pas ce qui importe. Ce qui est certain, c'est que le témoignage des *deteriores* augmente encore les suspicions relatives au texte des *Dialogi* ; il est impossible, dans l'état actuel de ce texte, de faire aucune étude sur la langue de Sénèque : faut-il admettre un déponent *fluctuamur* (*De Otio* 1,2) quand tous nos manuscrits donnent la forme plus rare *fluctuamus* ? — une forme commune *mollitiam* (*Tranq. an.* 17, 4) quand *DEV* donnent le doublet archaïque, mais conservé par la langue savante, *mollitiem* ? — un banal *imbecillum* (*De Otio*, 1,1) quand *V* autorise *inbecille* ? — A une syntaxe banale : *probabo... non desciscere me* (*De Otio*, 2,1), ne faut-il pas substituer une tournure peu classique, mais assez fréquente chez Sénèque : *probabo... nec desciscere me* (= *ne desciscere quidem*), qu'autorise la leçon de *BDEl : ne desc-* ? — N'est-on pas tenté d'accepter le verbe rare *conuinciantur* que *V* substitue au banal *coiciantur* (*V. Beata*, 7,1) ? etc., etc.

Ce sont surtout des questions qu'il importe de poser ici, et une seule les résume toutes : n'est-il pas temps à propos de

Sénèque de renoncer au préjugé qui veut que les manuscrits les plus anciens soient les seuls bons, et d'estimer enfin les *deteriores* à leur valeur ?

J. Marouzeau.

L'AMBASSADE D'OTHON AUX VITELLIENS

(Tacite, *Hist.* I, 74)

Les quelques lignes consacrées par Tacite à la tentative infructueuse d'Othon pour débaucher les troupes vitelliennes des Germanies et de Lyon méritaient beaucoup plus d'attention que les commentateurs ne leur en ont accordé.

1. Ce passage nous apprend d'abord que l'ambassade décrétée par le sénat et constituée par Galba pour le même objet s'était mise en route : *Otho, revocatis, quos Galba miserat, legatis*... A ne lire que le passage antérieur (I, 19) où il en est question, nous aurions le droit de supposer qu'elle ne partit point, bien plus, qu'elle ne put être constituée ; car, non seulement son départ n'y est pas mentionné, mais encore il y est dit que sa constitution fut très pénible : *Legati quoque, nam senatus electionem Galbae permiserat, foeda inconstantia nominati, excusati, substituti, ambitu remanendi aut eundi*... Or la décision du sénat avait été prise dans la séance qu'il tint le jour de l'adoption de Pison, et l'on pourrait se demander si les quatre jours qui la séparèrent du meurtre de Galba — *sequenti quadriduo, quod medium inter adoptionem et caedem fuit* [1] — avaient suffi pour résoudre toutes ces difficultés. L'ambassade était partie, puisqu'Othon dut la rappeler, mais partie depuis très peu de temps ; et, pour expliquer que l'ordre de retour ait pu la rejoindre, Ruperti conjecture bien inutilement qu'elle marchait avec une lenteur calculée : « Hi lente nec longe processisse videntur. »

Que l'intervalle n'ait pas été plus long, que la décision du sénat n'ait pas été prise avant la séance du 10 janvier (I, 18, *quartum idus Januarias*...), jour de l'adoption, le lecteur attentif n'en saurait douter. Induit en erreur par le temps de la proposition qui l'énonce, *censuerant patres mittendos ad Germanicum exercitum legatos*, Heraeus prétend qu'elle fut prise antérieurement à l'adoption. Mais le plus-que-parfait signifie que Tacite, après avoir parlé des quatre jours qui suivirent le

---

1. *Caedem* signifie le meurtre de Pison ; mais Galba périt le même jour.

10 janvier, *nec aliud sequenti quadriduo... dictum a Pisone in publico factumve*, revient en arrière, c'est-à-dire au jour de l'adoption. Le décret sénatorial ne put être motivé que par la nouvelle de la révolte germanique, par la première nouvelle de cette révolte au plus tôt, qui fut la lettre du procurateur de Belgique, Pompeius Propinquus, après la réception de laquelle Galba procéda sans plus tarder à l'adoption : *Maturavit ea res consilium Galbae...* (I, 12). Même si Tacite ne l'indiquait pas, nous pourrions affirmer que l'adoption suivit de fort près l'arrivée de la lettre. Car celle-ci, écrite de Trèves et relatant ce qui s'était passé à Mayence le 1er janvier, n'eut pas trop d'une huitaine de jours, le délai qui s'écoula de son départ à la veille incluse de l'adoption, pour parvenir à Rome [1]. Tacite dit qu'elle arriva *paucis post kalendas Januarias diebus* (I, 12) ; nous ne courons pas grand risque de nous tromper en conjecturant qu'elle ne fut remise à Galba que le 9 janvier. Entre son arrivée et l'adoption il n'y eut point place pour une séance du sénat.

Heraeus, comme les autres éditeurs, met un point devant *crebrioribus in dies Germanicae defectionis nuntiis...* et seulement une virgule devant *censuerant patres mittendos ad Germanicum exercitum legatos* ; ce qui logiquement obligerait à reporter la date du décret sénatorial au lendemain ou au surlendemain de l'adoption, puisqu'en ponctuant ainsi l'on motive le décret par l'arrivée de mauvaises nouvelles germaniques postérieures à la lettre de Pompeius Propinquus ; or nous venons de voir qu'entre l'arrivée de cette lettre et l'adoption n'a pu se produire un tel afflux toujours croissant. Mais, si l'on retarde le décret, le plus-que-parfait *censuerant* ne se concevra plus et surtout l'intervalle déjà minime qui reste, quand on date le décret du 10 janvier, pour la constitution pénible et la mise en route de l'ambassade, se trouvera encore abrégé, invraisemblablement abrégé. Il faut donc modifier la ponctuation vulgaire en mettant la virgule devant *crebrioribus* et le point devant *censuerant*. On supprime ainsi le rapport entre l'afflux quotidien des nouvelles germaniques et le décret concernant l'ambassade. Les deux ablatifs absolus *crebrioribus... nuntiis* et *facili civitate...* se laissent fort bien rattacher au contexte précédent ; durant les quatre jours qui séparèrent son adoption de sa mort, Pison n'eut plus aucune occasion de parler ou d'agir en public ; en même temps les nouvelles de la défection germanique arrivaient chaque

1. Voir Beuchel, *De legione Romanorum I Italica*, Diss. inaug. Lipsiae, 1903, p. 115 et suiv.

jour plus fréquentes et trouvaient facilement créance. Au lieu de la cause les ablatifs absolus signifient maintenant la concomitance ; ils terminent la phrase, ils sont là où Tacite en met si volontiers.

2. Sur un autre point, c'est au contraire le passage antérieur qui nous aide à bien comprendre le passage que nous étudions. Gardons-nous de croire que Tacite ait voulu marquer dans celui-ci une différence entre la conduite de Galba, *quos Galba miserat, legatis*, et celle d'Othon, *Otho... specie senatus misit*, signifier que l'un envoya l'ambassade de sa propre initiative et que l'autre fit seul intervenir l'autorité sénatoriale. Les choses se passèrent de la même manière dans les deux cas : le sénat décréta l'ambassade conformément à la *relatio* ou tout au moins à la volonté connue du prince : *censuerant patres mittendos... legatos* équivaut à *specie senatus* ; le prince nomma les ambassadeurs ; *nam senatus electionem Galbae permiserat* précise *quos Galba miserat*. La similitude des deux cas, Tacite l'indique lui-même : *Otho... rursus... specie senatus misit* ; il y eut sous Othon un nouveau semblant d'initiative sénatoriale.

3. Cette dernière assertion présuppose que *rursus* est en rapport avec *specie senatus*, ce que rien n'empêche d'admettre. Mais plus raisonnablement encore peut-on présumer qu'il est en rapport avec les mots intermédiaires ; on le peut et on le doit, cette partie de la phrase étant ainsi construite : ... *rursus ad utrumque Germanicum exercitum et ad legionem Italicam easque, quae Lugduni agebant, copias specie senatus misit*. Othon à son tour, aura dit alors Tacite, envoya, tout en ayant lui aussi l'air de la faire envoyer par le sénat, une ambassade aux deux armées de Germanie, à la légion Italique et à la garnison de Lyon. Or cette interprétation, si naturelle en soi, ne va plus sans difficulté, dès que l'on reprend la comparaison avec le passage antérieur. Les ambassadeurs maintenant rappelés, *revocatis, quos Galba miserat, legatis*, n'avaient été envoyés, d'après celui-ci, que vers l'armée de Germanie : *censuerant patres mittendos ad Germanicum exercitum legatos*. Nous entendons naturellement que *Germanicum exercitum* désigne l'ensemble dont les deux parties sont distinguées dans le second passage, *utrumque Germanicum exercitum* : la situation, telle qu'on la connaissait à Rome dès le jour de l'adoption, *quamquam nihil adhuc de Vitellio certum* (I, 14), motivait suffisamment une double démarche, auprès des légions de la province supérieure pour tenter de les ramener dans le devoir, auprès des légions de la province inférieure pour essayer de les y maintenir ; Galba était dès ce jour-là *anxius quonam*

exercituum vis erumperet (ibid.) ; les mauvaises nouvelles se multiplièrent les jours suivants, *crebrioribus in dies Germanicae defectionis nuntiis* (I, 19) ; l'empereur reçut et tint aussi secrète que possible celle de la proclamation de Vitellius, de la défection totale : . . . *de Vitellio nuntius... ante caedem Galbae suppressus, ut tantum superioris Germaniae exercitus descivisse crederetur* (I, 50) ; toutes circonstances qui lui montraient encore plus clairement la nécessité urgente d'une double tentative. L'ambassade de Galba était donc destinée et fut envoyée aux deux armées germaniques. D'ailleurs, Tacite n'aurait pas écrit *Germanicum exercitum*, mais quelque chose comme *superioris Germaniae exercitum*, s'il n'avait pas voulu signifier les deux armées. La question est seulement de savoir si les ambassadeurs furent chargés aussi d'une démarche auprès de la légion italique et des autres corps stationnés à Lyon. S'ils le furent, leur mission est incomplètement définie dans le premier passage. Or nous avons tout lieu de croire qu'ils le furent : pourquoi Galba aurait-il négligé ou comment aurait-il oublié l'importante garnison de Lyon ? Si cependant ils ne le furent point, Othon envoya, non pas une nouvelle ambassade à toutes les troupes énumérées dans le second passage, mais une nouvelle ambassade chargée d'une démarche et auprès des troupes auxquelles Galba avait envoyé la sienne et auprès de celles qu'il avait oubliées ou négligées. Et alors nous devons admettre que Tacite s'est exprimé soit d'une manière inexacte, si, dans son intention, *rursus* se rapportait aux compléments introduits par *ad*, puisque l'adverbe conviendrait bien pour *ad utrumque Germanicum exercitum*, mais ne conviendrait pas pour *ad legionem Italicam easque, quae Lugduni agebant, copias* ; soit d'une manière obscure et bizarre, si *rursus*, qui convient pour *ad utrumque Germanicum exercitum*, ne visait pas ces mots tout proches et visait seulement les mots plus éloignés *specie senatus*. Il vaut beaucoup mieux, je crois, n'imputer à Tacite ni l'une ni l'autre faute, c'est-à-dire résoudre la difficulté en admettant l'inexactitude du premier passage.

4. Cette légère discordance expliquée, nous avons à signaler une obscurité causée par la gaucherie de l'expression dans le membre de phrase *ad legionem Italicam easque, quae Lugduni agebant, copias*. Où se trouvait la légion Italique ? Tacite a eu certainement l'intention de le dire ; en fait il ne l'a pas dit. Pour comprendre qu'elle était l'un des corps de troupe alors stationnés à Lyon, nous avons besoin de nous rappeler qu'il l'a dit, en deux passages, plus haut : ... *cum Italica legione et ala Tauriana Lugduni tendentibus* (I, 59) ; . . . *sed legio Italica et ala*

Tauriana abductae (par Fabius Valens traversant Lyon pour se rendre en Italie), *cohortem duodevicesimam Lugduni, solitis sibi hibernis, relinqui placuit* (I, 64). De ces rapprochements il résulte que Tacite a voulu dire ici : l'ambassade d'Othon fut envoyée vers la légion Italique et les troupes qui, avec elle, étaient stationnées à Lyon.

5. La phrase suivante induirait en erreur qui la prendrait à la lettre. Il faut la transcrire tout entière : *Legati apud Vitellium remansere, promptius quam ut retenti viderentur ; praetoriani, quos per simulationem officii legatis Otho adiunxerat, remissi, antequam legionibus miscerentur.* L'interprétation naturelle est, en effet, que l'ambassade avec son escorte parvint sans encombre jusqu'à Vitellius, qui était alors à Cologne, chef-lieu de son gouvernement, d'où il partit pour l'Italie quelques jours seulement avant la bataille de Bedriacum (II, 57). Or la réflexion nous prouve déjà que ce sens est impossible. L'ambassade prit la route des Gaules, puisqu'elle devait passer à Lyon et y remplir la première partie de sa tâche. Elle n'alla donc point au delà de Lyon, du moins en tant qu'ambassade et avec son escorte. Car comment le gouverneur de la Lyonnaise, Junius Blaesus, qui, avec la garnison de Lyon, s'était déclaré tout de suite pour Vitellius (I, 59), aurait-il laissé le chemin libre à une délégation sénatoriale chargée de plaider auprès des armées germaniques la cause du rival de Vitellius ? Il ne devait même pas la laisser prendre contact avec les troupes de Lyon. Il devait retenir les ambassadeurs et leur escorte, et en référer soit à Vitellius, soit à Fabius Valens, son légat, commandant du corps d'armée qui marchait par les Gaules sur l'Italie (I, 61), à supposer que Valens n'eût pas encore atteint Lyon. Dans l'hypothèse contraire, c'était Valens lui-même qui devait barrer la route aux députés othoniens. La réflexion nous fait donc voir que deux obstacles infranchissables les séparaient de Vitellius. Le texte de Tacite corrobore les arguments qu'elle nous fournit. Aurait-il le droit de dire que les prétoriens de l'escorte furent renvoyés avant qu'ils eussent pris contact avec les légions vitelliennes, *praetoriani... remissi, antequam legionibus miscerentur*, si l'ambassade et son escorte, sans réussir, il est vrai, dans leur mission, mais sans être arrêtées dans leur voyage, étaient parvenues jusqu'auprès de Vitellius, à travers Lyon, où séjournait la légion Italique, et à travers la colonne expéditionnaire de Valens, où figuraient le gros d'une légion et les détachements de trois autres (I, 61) ? Il nous apprend ensuite que les prétoriens renvoyés étaient porteurs d'une lettre de Valens à leurs camarades et aux soldats des

cohortes urbaines : *Addidit epistulas Fabius Valens nomine Germanici exercitus ad praetorias et urbanas cohortes, de viribus partium magnificas et concordiam offerentes...* Cette initiative du légat implique nécessairement l'absence de l'empereur. Dans les mêmes conditions, après la victoire de Bedriacum, Valens écrira aux sénateurs qui avaient suivi Othon sur le théâtre de la guerre, *missae a Fabio Valente epistulae...* (II, 54), et aux consuls, *recitatae Fabii Valentis epistulae ad consules...* (II, 55). Donc l'ambassade n'arriva point sans encombre jusqu'à Vitellius : ou bien elle rencontra d'abord Fabius Valens qui la sépara de son escorte, ou bien elle atteignit d'abord Lyon et y fut retenue en attendant les ordres de Valens conformément auxquels s'opéra cette dislocation.

Séparer les ambassadeurs des prétoriens qui les accompagnaient, c'était signifier de façon très claire à ceux-là qu'ils devaient regarder leur mission comme terminée ; c'était dissoudre l'ambassade. Car pourquoi renvoyait-on l'escorte ? La raison que Tacite ne donne pas formellement se déduit de la proposition temporelle *antequam legionibus miscerentur*. On eut soin de congédier les prétoriens avant qu'ils prissent langue avec les légionnaires, parce qu'on estima le contact dangereux, parce qu'on devina que ces prétoriens étaient seulement en apparence une escorte d'honneur, comme l'affirme Tacite pour son compte : *praetoriani, quos per simulationem officii legatis Otho adiunxerat...* Ce que, dans la pensée d'Othon, ils devaient être en réalité, Tacite ne le dit pas non plus formellement. Pichena fait deux hypothèses : « An praetoriani eo praetextu » (c'est-à-dire *per simulationem officii*) « missi, ut tentarent animos Vitellianorum ?... An potius Otho, legatorum suorum fidem suspectam habens, praetorianos, qui illos observarent, honoris specie misit ?... » Sans rejeter absolument la première, il trouve la seconde plus probable, et compare le rôle des prétoriens auprès des ambassadeurs à celui que le même prince leur donna auprès des chefs de l'expédition contre le littoral de la Gaule Narbonnaise : ... *ipsis ducibus... custodes* (I, 87). S'il fallait choisir, ce serait, au contraire, la première que je trouverais la plus probable, et j'interpréterais avec Savile : « Vere enim corrumpendis legionibus submittebantur. » Mais il n'est pas besoin de choisir : les deux intentions se concilient : les prétoriens étaient chargés de surveiller la délégation sénatoriale, mais aussi et surtout de débaucher les soldats vitelliens. Si on leur fit rebrousser chemin avant toute communication avec ces soldats, ce fut évidemment pour les empêcher de remplir cette seconde partie de leur

mission secrète. Il eût donc été déraisonnable, les prétoriens renvoyés, de laisser les ambassadeurs libres de remplir leur mission officielle, qui avait en somme le même objet.

Voici sans doute comment les choses se passèrent. Aux prétoriens on ne donna pas le choix entre rester et partir. Si on leur avait offert de rester, en se ralliant à la cause vitellienne, auraient-ils consenti ? « Incertum fuit », observe Doederlein, « num, si legionibus mixti essent, redituri fuerint necne. » Au lieu de réussir à corrompre, peut-être auraient-ils été corrompus, veut dire le commentateur. Mais ni on ne les mit dans le cas de subir la contagion ni on ne leur proposa d'emblée la défection. Il y avait trop grand péril que leur ralliement ne fût pas sincère, que ces complices d'Othon contre Galba ne devinssent pour Othon, dans le camp de Vitellius, autant d'espions et de traîtres. Mieux valait, à coup sûr, se débarrasser d'eux. Quant aux ambassadeurs, après leur avoir fait comprendre qu'ils devaient renoncer à remplir leur mission officielle, on ne les retint pas de force, ils eurent licence de rebrousser chemin avec leur escorte. Mais on leur proposa aussi de rester, ou plutôt d'achever leur voyage jusqu'à Cologne, sous bonne escorte vitellienne, bien entendu, et afin d'aller, comme ralliés à sa cause, présenter leur hommage à l'empereur Vitellius. Si les prétoriens étaient dévoués corps et âme à Othon, leur créature, la plupart des sénateurs n'avaient, pour l'assassin de Galba, aucune sympathie, aucun attachement. On pouvait introduire en toute sécurité les membres de la délégation sénatoriale dans l'entourage de Vitellius, à qui leur adhésion et leur présence donneraient un peu de ce prestige par lequel l'empereur, légalement investi, du sénat et de Rome, éclipsait le prétendant des légions germaniques [1]. Ils acceptèrent sans trop se faire prier l'obédience vitellienne. Au reste, comme, pour les mettre en paix avec leur conscience, on leur fit sentir l'inanité de la démarche dont ils étaient chargés, pour sauver les apparences on feignit de les retenir après le renvoi de l'escorte, on feignit de les conduire par force jusqu'à Vitellius et de les garder captifs au quartier impérial ; ce semblant de captivité, ils s'y prêtèrent si aisément que la comédie ne trompa personne. Tel est

1. Comp., I, 76 : Longinquae provinciae... penes Othonem manebant, non partium studio, sed erat grande momentum in nomine urbis ac praetexto senatus... : 84 (discours d'Othon) : « ... ordinem, cuius splendore et gloria sordes et obscuritatem Vitellianarum partium praestringimus ? Nationes aliquas occupavit Vitellius, imaginem quamdam exercitus habet ; senatus nobiscum est ; sic fit, ut hinc res publica, inde hostes rei publicae constiterint. »

au juste le sens des mots *legati apud Vitellium remansere promptius quam ut retenti viderentur*. La phrase de Tacite aurait perdu en concision, mais elle aurait gagné en clarté, s'il avait écrit quelque chose comme ceci : *Legati, iussu Fabii Valentis, quem apud Lugdunum obvium habuere*[1], *ad Vitellium perducti, promptius remansere...* Par là-même on aurait vu quel est le sujet logique de *remissi* et que les prétoriens de l'escorte n'eurent pas affaire avec Vitellius, mais avec son lieutenant Valens. Enfin, l'initiative de celui-ci, leur remettant une lettre à l'adresse de leurs camarades — *addidit epistulas Fabius Valens nomine Germanici exercitus...* — paraîtrait aussi naturelle, l'absence de l'empereur étant clairement signifiée, qu'elle paraît bizarre, le texte faisant croire à sa présence.

6. Provisoirement, nous n'avions pas essayé de décider par lequel des deux obstacles qui lui barraient la route la mission othonienne se vit en fait arrêtée, si elle se heurta d'abord à la garnison vitellienne de Lyon ou — en deçà de Lyon, bien entendu — à la colonne de Valens. Il y avait une troisième possibilité, c'est qu'elle eût rencontré à la fois les deux obstacles, qu'elle fût arrivée à Lyon juste au moment où Valens y était de passage. La correction que j'ai eu la hardiesse de faire à la phrase de Tacite suppose réalisée cette troisième hypothèse ; mais elle convient également à la première. Si l'ambassade parvint à Lyon avant Fabius Valens, elle y fut retenue, avons-nous dit, en attendant ses instructions ; nous aurions pu dire : en attendant son arrivée. Car nous allons voir que les ambassadeurs ne purent parvenir à Lyon bien longtemps avant lui. Informé de leur venue, le plus naturel était qu'il donnât ordre de les y garder jusqu'à son arrivée imminente. Donc, dans les deux cas, la rencontre aurait eu lieu à Lyon. Il ne faudrait modifier la correction proposée que si la seconde hypothèse, celle de la rencontre en deçà de Lyon, était la bonne. Essayons, sans trop compter y réussir, de décider laquelle des trois est la plus vraisemblable.

Lorsque Valens apprit la mort de Galba, une dizaine de jours sans doute après l'événement, c'est-à-dire vers le 25 janvier, il était déjà *in civitate Leucorum* (I, 64), à Toul. Il lui restait environ 350 kilomètres[2] à parcourir pour atteindre Lyon, où il

1. Comp. *Ann.*, XIII, 8 : ...apud Aegeas, civitatem Ciliciae, obvium Quadratum habuit...

2. Exactement 346, d'après les mesures de la *Table de Peutinger*, éd. Ernest Desjardins, p. 19 et 30 ; mais l'une des distances doit être majorée, selon Desjardins, de 2 lieues gauloises = 4,444 mètres.

arriva donc, selon toute probabilité entre le 5 et le 10 février. Le rappel des envoyés de Galba et la nomination d'une nouvelle ambassade furent décrétés, non pas, à coup sûr, dans la séance sénatoriale, très courte et très chargée, qui termina la sanglante journée du 15 janvier [1], mais dans celle du lendemain 16 [2]. Quelque diligence que l'empereur ait mise à constituer la délégation et celle-ci à partir, le départ ne put avoir lieu avant le 17 ou le 18. Mais l'ambassade allait en poste, beaucoup plus vite, par conséquent, que Valens à la tête de sa colonne. Il y avait de Rome à Lyon un peu plus d'onze cents kilomètres [3] par la route la plus directe, celle des Alpes Cottiennes (Turin-Briançon), celle que prirent naturellement des envoyés dont la mission était urgente. Une quinzaine de jours suffirent et au delà pour effectuer ce trajet, si le voyage se fit dans des conditions normales, je veux dire, s'il ne fut ni ralenti par leur mauvaise volonté ni contrarié par les choses ou par les hommes. Ils seraient de la sorte parvenus à Lyon vers le 1er février, y précédant Valens de quelques jours. Qu'ils aient voyagé avec une lenteur calculée, c'est peu probable : les prétoriens de l'escorte étaient là pour stimuler leur zèle au besoin. Mais, d'une part, il leur fallut passer les Alpes au plus fort de l'hiver ; d'autre part, une fois entrés dans la province Narbonnaise qui s'était déclarée pour Vitellius [4], les autorités locales crurent-elles devoir laisser le chemin libre à ces envoyés de l'autre empereur, à ces soldats othoniens ? Les fonctionnaires de la poste impériale tinrent-ils pour valables leurs diplômes au nom d'Othon [5]. Plus haut nous avons indiqué Lyon comme le point extrême que l'ambassade ait pu atteindre avant d'être disloquée. Raisonnablement il est permis de douter qu'elle soit parvenue sans encombre jusqu'à Lyon et même jusqu'à Valens en deçà de Lyon. Peut-être s'échoua-t-elle, non loin de la frontière, dans quelque *mansio* de la route, où la dislocation se fit, soit après l'arrivée de Valens, soit en son absence, mais conformément aux ordres réclamés et reçus de lui.

Philippe Fabia.

---

1. Tacite, *Hist.*, I, 47 ; Plutarque, *Galba*, 28 ; Suétone, *Otho*, 7 ; Dion, LXIV, 6 à la fin, 8 au début.
2. Plutarque, *Otho*, 1.
3. Voir ibid., p. 46 (Lyon à Valence), 58 (Valence à Briançon), 149 (Briançon à Turin), 153 (Turin à Plaisance), 116 (Plaisance à Rimini), 109 (Rimini à Rome).
4. I, 76.
5. Comp., *Hist.* II, 54, le mensonge de l'affranchi Coenus, qui, après la victoire des Vitelliens à Bedriacum, répand le bruit d'un retour offensif et d'une victoire des Othoniens : *Causa fingendi fuit, ut diplomata Othonis, quae neglegebantur, laetiore nuntio revalescerent.*

PLATONICA

L'Apologie de Protagoras (*Théétète* 166*a*-168*b*).
Le Discours d'Eryximaque (*Banquet* 186*a*-188*e*).

I. *Théétète* 167 *b*. — J. Burnet (1899) : ἀλλ' οἶμαι πονηρᾶς ψυχῆς ἕξει δοξάζοντα συγγενῆ ἑαυτῆς χρηστὴ ἐποίησε δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα, ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα ὑπὸ ἀπειρίας ἀληθῆ καλοῦσιν...

H. Diels (Vorsokratiker[2], 532/3) : ἀλλ' οἶμαι πονηρᾶς ψυχῆς ἕξει δοξάζοντα συγγενῆ ἑαυτῆς χρηστὴ [sc. ἕξις] ἐποίησε δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα, ἃ δή τινες [τὰ φαντάσματα] ὑπὸ ἀπειρίας...[1]

Il y a, sur ce texte, plusieurs remarques à faire :

1) Si l'on écrit χρηστή, la première parenthèse de H. Diels est parfaitement justifiée : c'est ἕξις qui est le sujet de ἐποίησε δοξάσαι. Il faudrait donc entendre : « mais, je pense, quelqu'un qui, par la disposition d'une âme mauvaise, formait des opinions du genre de celle-ci, une disposition bonne le fait en former d'autres... »

Or il est assez peu naturel de prendre ἕξις comme sujet d'un verbe qui exprime une transformation si active. La construction d'ailleurs est étrange, et je ne me résoudrais à l'accepter qu'en l'absence de tout autre sujet possible. Mais un tel sujet existe : il est exprimé plus haut en même temps que le sujet de δοξάζοντα. A le sous-entendre ici, nous gagnons et de pouvoir donner à ἐποίησε δοξάσαι un sujet plus approprié et de garder la continuité dans tout ce morceau, de 167*a* à 167*d*. En effet :

a) Protagoras vient de dire (167 *a*) : personne ne peut faire penser vrai quelqu'un qui, auparavant, pensait faux ἐπεὶ οὔ τί γε ψευδῆ δοξάζοντά τίς τινα ὕστερον ἀληθῆ ἐποίησε δοξάζειν. Si donc nous trouvons, deux lignes plus loin, une phrase parallèle : ἀλλ' οἶμαι πονηρᾶς ψυχῆς ἕξει δοξάζοντα... ἐποίησε δοξάσαι, nous n'avons pas à chercher d'autre sujet pour ἐποίησε δοξάσαι que le τις, et pas d'autre

---

1. La nouvelle édition des *Vorsokratiker* (1912) reproduit exactement, pour le passage en question (II[4], 225, 23 et suiv.), le texte de la seconde édition.

sujet pour δοξάζοντα que le τινα de la première phrase. Le parallélisme, d'ailleurs, est complet : car, à ψευδῆ δοξάζοντα, correspond δοξάζοντα συγγενῆ ἑαυτῆς, comme, à ἀληθῆ ἐποίησε δοξάζειν, correspond ἐποίησε δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα... Il n'y a donc aucun besoin d'un nominatif χρηστή et rien ne nous empêche d'accepter la lecture de W (Vindobonensis) : χρηστῇ. Il faut entendre alors : « on ne peut dire que quelqu'un ait fait penser vrai celui qui pensait faux ; mais... par un état d'âme bon, il l'a fait concevoir des pensées autres et bonnes... »

b) Dans la suite immédiate du texte, c'est toujours une personne que nous trouvons comme sujet des verbes traduisant cette substitution active d'état à état, de sensation ou pensée utile à sensation ou pensée nuisible. C'est ainsi que nous voyons (167*c*) les médecins et les laboureurs ...ἀντὶ πονηρῶν αἰσθήσεων... χρηστὰς καὶ ὑγιεινὰς αἰσθήσεις... ἐμποιεῖν et les bons orateurs ταῖς πόλεσι τὰ χρηστὰ ἀντὶ τῶν πονηρῶν δίκαια δοκεῖν εἶναι ποιεῖν. De même, le sage ἀντὶ πονηρῶν ὄντων αὐτοῖς ἑκάστων χρηστὰ ἐποίησεν εἶναι καὶ δοκεῖν. Le Protagoras de Platon, en bon sophiste, n'a qu'une idée, mais il la prouve en la répétant.

2) S'il faut écrire χρηστῇ, πονηρᾶς n'est plus naturel : l'Aldine avait raison d'écrire πονηρᾷ et son seul tort, comme celui des éditeurs de Bâle et des éditeurs postérieurs qui ont imité l'Aldine (v. g. Hermann), fut de ne pas voir qu'il y a symétrie complète entre les deux adjectifs. Le datif πονηρᾷ se justifie, en effet, par le parallélisme de χρηστῇ. Il se justifierait, au besoin, par une remarque très simple. Ce n'est pas l'âme qui est mauvaise ou bonne : c'est un état de l'âme, ἕξις τῆς ψυχῆς, état aussi essentiellement transformable que les états du corps. Sur cette substitution d'états à états, dans l'homme comme dans la plante, repose cette « transformation des valeurs », en laquelle consiste, pour le relativisme de Protagoras, toute médecine, toute agriculture, toute éducation et toute politique.

Donc il faut lire : ἀλλ' οἶμαι πονηρᾷ ψυχῆς ἕξει δοξάζοντα συγγενῆ... χρηστῇ [sc. ἕξει] ἐποίησε δοξάσαι...

3) Cette solution rend peut-être plus facile le choix entre la lecture de J. Burnet : συγγενῆ ἑαυτῆς, et la lecture opposée (v. g. Hermann) συγγενῆ αὐτῆς. L'opinion est conforme à l'état d'âme présent et non pas à l'âme. Il n'y a aucune raison d'employer le réfléchi. Cf., pour un passage analogue, *Phédon* 79d : ἐκεῖσε οἴχεται εἰς τὸ καθαρόν τε καὶ ἀεὶ ὄν... καὶ ὡς συγγενὴς οὖσα αὐτοῦ ἀεὶ μετ' ἐκείνου τε γίγνεται...

4) Burnet et alii : ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα... Diels : ἃ δή τινες [τὰ φαντάσματα]... Je crois que les crochets de Diels sont à rejeter.

a) La glose, si glose il y a, est loin d'être une addition mécanique : elle constitue plutôt une conclusion intelligente et une trouvaille heureuse. Si τὰ φαντάσματα est venu à l'esprit d'un lecteur ou d'un scribe, c'est que le substantif était en puissance dans les verbes précédents : τὸ φαινόμενον... ὥπερ φαίνεται (166*c*), ἔστι τε καὶ φαίνεται... ᾧ φαίνεται καὶ ἔστι... φαίνεσθαί τε καὶ εἶναι... πικρὰ φαίνεται καὶ ἔστι... τἀναντία ἔστι καὶ φαίνεται... (166 *d*/*e*). Mais il n'y était qu'en puissance et, pour l'en dégager, le glossateur avait à écarter l'impression plus directe de tous les δοξάζει, δοξάζοντα, δοξάσαι, qui séparent immédiatement ἃ δή τινες de ces φαίνεται. Si, écartant cette impression, le glossateur, au lieu de résumer le δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα en un τὰ δοξάσματα qui était l'aboutissant naturel et mécanique de la phrase (cf. 158*e* : τῶν δοξασμάτων), est remonté aux phrases précédentes pour en tirer un τὰ φαντάσματα, c'est qu'il voulait rester fidèle à l'esprit de cette première partie du *Théétète*, qui, contrairement à la seconde, traite αἴσθησις, φαντασία, δόξα, comme modes de représentation équivalents. Précautions qui, chez un glossateur, sont des finesses laborieuses, mais qui, chez l'auteur, sont fidélité naturelle et spontanée au plan une fois conçu.

b) La forme rare de l'apposition a pu impressionner H. Diels. Si l'on trouve, en effet, encore assez souvent, des constructions du genre ὥσπερ οὗς Πρωταγόρας ἔλεγε τοὺς σοφιστάς (*Protag.* 342*b*), on pourrait lire beaucoup de dialogues avant de rencontrer l'équivalent exact de ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα. Sauf erreur de ma part, dans toute une série faite un peu au hasard, *Menexène*, *Protagoras*, *Banquet*, *Phèdre*, *République*, il y a *un* passage qu'on pourrait comparer au passage discuté du *Théétète*, et encore y faudrait-il de la bonne volonté : καὶ δὴ καὶ ἃ τὸ πρῶτον ἐλέγομεν οὐκέτι τἀναγκαῖα θετέον, οἰκίας τε καὶ ἱμάτια καὶ ὑποδήματα, ἀλλὰ τήν τε ζωγραφίαν κινητέον... (cf. Jowett-Campbell *ad loc*, II. 88 qui, d'ailleurs, ne fait aucun rapprochement).

c) Mais le *Théétète*, précisément, aime assez ramasser, en un substantif, l'idée d'un verbe ou de plusieurs verbes précédents. Cf. 167*e* : καὶ ἐν μὲν τῷ παίζῃ τε καὶ σφάλλῃ καθ' ὅσον ἂν δύνηται..... ἐκεῖνα μόνα αὐτῷ ἐνδεικνύμενος τὰ σφάλματα... Le substantif n'est, d'ailleurs, pas toujours le substantif du verbe qu'il rappelle ; cf. 154*e*/155*a* : νῦν δὲ ἅτε ἰδιῶται πρῶτον βουλησόμεθα θεάσασθαι αὐτὰ πρὸς αὐτὰ τί ποτ' ἐστὶν ἃ διανοούμεθα... . πάλιν ἐπανασκεψόμεθα... ἅττα ποτ' ἐστὶ ταῦτα τὰ φάσματα [noter que W a φαντάσματα] ἐν ἡμῖν.

d) Enfin le substantif peut être le substantif du verbe, mais être en apposition à un relatif, et voici un texte qu'on peut regarder comme la première édition, au moins dans le *Théétète*,

du texte discuté : δεῖ δὲ καὶ κατὰ μέρος οὕτω λέγειν καὶ περὶ πολλῶν ἀθροισθέντων, ᾧ δή ἀθροίσματι ἄνθρωπόν τε τίθενται καὶ λίθον καὶ ἕκαστον ζῷόν τε καὶ εἶδος (157 *b/c*). Le conglomérat peut être ou homme ou pierre, tout vivant, tout objet déterminé ; l'idée est générique, le cas particulier reste à préciser : on comprend qu'il n'y ait pas d'article devant ἀθροίσματι. Mais les pensées que d'aucuns, en leur inexpérience, appellent « vraies », sont les seules pensées correspondantes à un état d'âme bon : ἕτερα τοιαῦτα. L'article, ici, était naturel, et nécessaire pour la précision : ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα a pu être et a dû être écrit par l'auteur du *Théétète*.

On peut donc lire (167*b*) : ἀλλ' οἶμαι πονηρᾷ ψυχῇ ἕξει δοξάζοντα συγγενῆ αὐτῆς χρηστῇ ἐποίησε δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα, ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα ὑπὸ ἀπειρίας ἀληθῆ καλοῦσιν.....

*
* *

II. *Théétète* 167 *b/c*.....καὶ τοὺς σοφούς, ὦ φίλε Σώκρατες, πολλοῦ δέω βατράχους λέγειν, ἀλλὰ κατὰ μὲν σώματα ἰατροὺς λέγω, κατὰ δὲ φυτὰ γεωργούς. φημὶ γὰρ καὶ τούτους τοῖς φυτοῖς ἀντὶ πονηρῶν αἰσθήσεων, ὅταν τι αὐτῶν ἀσθενῇ, χρηστὰς καὶ ὑγιεινὰς αἰσθήσεις τε καὶ ἀληθεῖς ἐμποιεῖν, τοὺς δέ γε σοφούς τε καὶ ἀγαθοὺς ῥήτορας ταῖς πόλεσι τὰ χρηστὰ ἀντὶ τῶν πονηρῶν δίκαια δοκεῖν εἶναι ποιεῖν.

Burnet rappelle la variante ἀληθείας de Schleiermacher, mais garde αἰσθήσεις τε καὶ ἀληθεῖς.

H. Diels (*Vorsokratiker*, 2e édition, p. 533), écrit : αἰσθήσεις τε καὶ] αἰσθήσεις, ὥστε καί?

H. Richards (*Platonica*, London, 1911, p. 171) : « It seems clear that (1) ἀληθεῖς is unmeaning in relation to plants, and also hardly consistent with what precedes, for it implies the possibility of false perceptions or sensations : (2) αἰσθήσεις τε καί points to another substantive, for which reason ἀληθείας has been suggested : (3) the word should be parallel to αἰσθήσεις in expressing some affection or state : (4) again like αἰσθήσεις, the thing should be in itself neutral, admitting of both good and bad.

Je soumettrai quelques observations :

1) ἀληθεῖς est tout aussi admissible qu'αἰσθήσεις si l'on se place à ce point de vue général ; pour quiconque admet la notion de vérité, « sensation vraie » n'est pas plus inapplicable aux plantes que « sensation ».

Mais Protagoras n'admet pas la notion de vérité. Il la transpose en la notion plus relative de « valeur ». Telle serait du moins la

traduction moderne de la thèse soutenue dans l'Apologie de Protagoras. Les textes s'opposent nettement à l'introduction d'ἀληθεῖς : *a)* tout art d'éducation consiste à faire passer le sujet d'un état plus mauvais à un état meilleur, et non pas d'un état moins vrai à un état plus vrai ; car on ne pense point ce qui n'est pas, on ne pense point autre chose que l'impression présente, et celle-ci est toujours vraie... ἐπεὶ οὔ τί γε ψευδῆ δοξάζοντά τίς τινα ὕστερον ἀληθῆ ἐποίησε δοξάζειν· οὔτε γὰρ τὰ μὴ ὄντα δυνατὸν δοξάσαι, οὔτε ἄλλα παρ' ἃ ἂν πάσχῃ, ταῦτα δὲ ἀεὶ ἀληθῆ (167*a*). *b)* La seule chose qu'on fasse est donc de substituer, à des opinions, d'autres opinions ou représentations, que d'aucuns, en leur ignorance, appellent vraies ; en réalité, elles peuvent être meilleures les unes que les autres mais elles ne peuvent nullement être plus vraies... ἃ δή τινες τὰ φαντάσματα ὑπὸ ἀπειρίας ἀληθῆ καλοῦσιν, ἐγὼ δὲ βελτίω μὲν τὰ ἕτερα τῶν ἑτέρων, ἀληθέστερα δὲ οὐδέν. Donc, pour Protagoras, l'agriculteur peut donner, aux plantes à la place de sensations mauvaises, des sensations utiles, mais non des sensations plus vraies et encore moins des sensations vraies, car les mauvaises étaient, tout autant que les bonnes, des impressions et des impressions vraies. Le plus d'utilité communiqué par la culture ne fait pas plus de vérité, et donc la thèse va directement contre la proposition de Diels comme elle va contre la lecture ordinaire. Ni τε καὶ ἀληθεῖς ni ὥστε καὶ ἀληθεῖς ne sont possibles.

2)3)4). Il est bien certain que l'on attend un substantif, que ce substantif doit exprimer une affection ou un état, que cet état doit être, en lui-même neutre, capable de recevoir une bonne comme une mauvaise qualification.

H. Richards poursuit : « πάθας, a platonic word, satisfies theses conditions, and might I think pass by error into ἀληθεῖς. πάθος and πλῆθος certainly get interchanged sometimes. In *Philebus* 31 B and 41C for instance one of the two best MSS. has πάθος and the other πλῆθος. A and Λ being much alike it would not be difficult for πάθας to become, say, πλήθας, and that might be corrected to ἀληθεῖς. »

La correction de H. Richards est très intéressante au point de vue du sens comme au point de vue paléographique. J'en proposerai pourtant une autre.

H. R. a, me semble-t-il, fermé son *Théétète* pour chercher le substantif utile. J'avais fait comme lui. Par ἀλκήν et même par σθένος, j'étais venu à διαθέσεις, qui offre bien certains avantages pour le sens et peut-être encore plus pour la paléographie. Je l'abandonne presque à regret. Mais je l'abandonne en relisant l'Apologie de Protagoras. Si le Protagoras de Platon a mis un

substantif là où une correction mal inspirée devait mettre l'adjectif impropre ἀληθεῖς, il a mis ἕξεις. La teneur originale doit être: ...ἀντὶ πονηρῶν αἰσθήσεων, ὅταν τι αὐτῶν ἀσθενῇ, χρηστὸς καὶ ὑγιεινὰς αἰσθήσεις τε καὶ ἕξεις ἐμποιεῖν.

Je cite simplement les textes :

157 *a* ...οὐδὲ κατηγορητέον ὡς ὁ μὲν κάμνων ἀμαθὴς ὅτι τοιαῦτα δοξάζει, ὁ δὲ ὑγιαίνων σοφὸς ὅτι ἀλλοῖα, μεταβλητέον δ' ἐπὶ θάτερα· ἀμείνων γὰρ ἡ ἑτέρα ἕξις. οὕτω δὲ καὶ ἐν τῇ παιδείᾳ ἀπὸ ἑτέρας ἕξεως ἐπὶ τὴν ἀμείνω μεταβλητέον...

167 *b* ...ἀλλ' οἶμαι πονηρᾷ ψυχῆς ἕξει δοξάζοντα συγγενῆ αὐτῆς χρηστῇ ἐποίησε δοξάσαι ἕτερα τοιαῦτα...

S'il est besoin d'autres arguments pour soutenir ma lecture, j'ajouterai :

1) Le substantif requis doit, non seulement être un féminin pluriel, mais aussi, pour la consonance, finir en εις.

2) De même qu'αἰσθήσεις est le support de l'opposition ἀντὶ πονηρῶν ...χρηστάς, de même le substantif requis doit être le support de l'opposition ὅταν τι αὐτῶν ἀσθενῇ... ὑγιεινάς. Or c'est bien ἕξις qui sert de support à cette opposition dans le texte cité (167 *a*): ... ὁ μὲν κάμνων ἀμαθὴς ὅτι τοιαῦτα δοξάζει, ὁ δὲ ὑγιαίνων σοφὸς ὅτι ἀλλοῖα... ἀμείνων γὰρ ἡ ἑτέρα ἕξις.

3) Enfin, paléographiquement, ΚΑΙ ΕΞΕΙΣ n'aurait-il pu devenir ΚΑΙ ΕΘΕΙΣ et, de là, ΚΑΙ ΑΛΗΘΕΙΣ?

*
* *

III. *Banquet* 187 *e*... καὶ ἐν μουσικῇ δὴ καὶ ἐν ἰατρικῇ καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις πᾶσι καὶ τοῖς ἀνθρωπείοις καὶ τοῖς θείοις, καθ' ὅσον παρείκει, φυλακτέον ἑκάτερον τὸν Ἔρωτα· ἔνεστον γάρ.

Burnet (1901) et R. G. Bury (*The Symposium of Plato* 1909), donnent, en note, la lecture ἐν ἐστόν de W (cod. Vindobonensis 54). S'il était besoin de fortifier, contre ce contresens formel de W, la lecture ἔνεστον, il faudrait se reporter à une formule célèbre du *Philèbe*, qui trouve, dans le présent texte, sa plus claire illustration. Je m'étonne un peu que R. G. Bury, éditeur du *Philèbe* et du *Banquet*, n'ait pas jugé digne de remarque cette correspondance. *Philèbe* 160 ....δεῖν οὖν ἡμᾶς τούτων οὕτω διακεκοσμημένων ἀεὶ μίαν ἰδέαν περὶ παντὸς ἑκάστοτε θεμένους ζητεῖν — εὑρήσειν γὰρ ἐνοῦσαν — ἐὰν οὖν μεταλάβωμεν, μετὰ μίαν δύο, εἴ πως εἰσί, σκοπεῖν... Ainsi, dans

l'Amour du discours d'Eryximaque comme dans tout objet défini, on est sûr de trouver l'unité. Le discours de Phèdre s'était arrêté à cette unité. Le discours de Pausanias a développé la thèse διπλοῦν εἶναι τὸν Ἔρωτα (186a). Le discours d'Eryximaque affirme que cet amour se retrouve dans la nature entière (ἐπὶ πᾶν τείνει ὁ θεός) et que, en toutes choses divines comme humaines, se révèle sa dualité : φυλακτέον ἑκάτερον τὸν Ἔρωτα· ἔνεστον γάρ.

Le passage du Philèbe débute par le très simple conseil : en quelque matière que ce soit, ne jamais commencer la recherche sans s'être posé le principe que, en cette matière, il y a une unité définissable. La recherche confirmera certainement l'hypothèse : εὑρήσειν γὰρ ἔνουσαν. Le lecteur qui aimerait à voir transposer en métaphysique abstruse les plus simples propositions pourra lire P. Natorp *Platos Ideenlehre*, p. 300 et suiv.

*
* *

IV. *Banquet* 186e/187a.....ἥ τε οὖν ἰατρική, ὥσπερ λέγω, πᾶσα διὰ τοῦ θεοῦ τούτου κυβερνᾶται, ὡσαύτως δὲ καὶ γυμναστικὴ καὶ γεωργία.

Bury *ad loc.* (p. 49) « The appositeness of γεωργία is not so evident as that of γυμναστική, but the use of the word is here defended by 186a (τοῖς ἐν τῇ γῇ φυομένοις) and by other exx. of a similar collocation, such as *Lach.* 198D, *Laws* 889 D (cp. also *Protag.* 334Af.). The art which deals with φυτά is analogous to that which deals with ζῷα, involving a similar command of the permutations and combinations, the attractions and repulsions (τὰ ἐρωτικά), of the fundamental qualities. »

Cela est très bien. Mais, puisqu'on renvoie au Protagoras, il aurait fallu renvoyer, avant tout, à l'Apologie de Protagoras dans le *Théétète*. 167b/c.....καὶ τοὺς σοφούς, ὦ φίλε Σώκρατες, πολλοῦ δέω βατράχους λέγειν, ἀλλὰ κατὰ μὲν σώματα ἰατροὺς λέγω, κατὰ δὲ φυτὰ γεωργούς. φημὶ γὰρ καὶ τούτους τοῖς φυτοῖς κ. τ. λ. Il y a, d'ailleurs, dans Platon, bien d'autres comparaisons de la médecine avec l'agriculture, comparaisons sur lesquelles nous aurons prochainement à revenir à propos du *Phèdre*. Et, puisqu'avec raison, R. G. Bury se réfère souvent aux œuvres dites hippocratiques, il y a, dans la *Loi*, un paragraphe qui résume, en une énumération scolastique et un peu lourde, tous ces éléments de comparaison (Littré. IV. 640. 3).

Mais que la théorie d'Eryximaque soit d'un iatrosophiste s'inspirant avant tout de Protagoras, c'est ce que montre la comparaison suivante.

*
* *

V. *Banquet* 186 *c/d*.....ἔστι γὰρ ἰατρική, ὡς ἐν κεφαλαίῳ εἰπεῖν, ἐπιστήμη τῶν τοῦ σώματος ἐρωτικῶν πρὸς πλησμονὴν καὶ κένωσιν, καὶ ὁ διαγιγνώσκων ἐν τούτοις τὸν καλόν τε καὶ αἰσχρὸν ἔρωτα, οὗτός ἐστιν ὁ ἰατρικώτατος, καὶ ὁ μεταβάλλειν ποιῶν, ὥστε ἀντὶ τοῦ ἑτέρου ἔρωτος τὸν ἕτερον κτᾶσθαι, καὶ οἷς μὴ ἔνεστιν ἔρως, δεῖ δ' ἐγγενέσθαι, ἐπιστάμενος ἐμποιῆσαι καὶ ἐνόντα ἐξελεῖν, ἀγαθὸς ἂν εἴη δημιουργός.

Comparer toute l'Apologie de Protagoras.

166 *d*... ἀλλ' αὐτὸν τοῦτον καὶ λέγω σοφόν, ὃς ἄν τινι ἡμῶν, ᾧ φαίνεται καὶ ἔστι κακά, μεταβάλλων ποιήσῃ ἀγαθὰ φαίνεσθαί τε καὶ εἶναι.

167*a*.....μεταβλητέον δ' ἐπὶ θάτερα· ἀμείνων γὰρ ἡ ἑτέρα ἕξις. οὕτω δὲ καὶ ἐν τῇ παιδείᾳ ἀπὸ ἑτέρας ἕξεως ἐπὶ τὴν ἀμείνω μεταβλητέον· ἀλλ' ὁ μὲν ἰατρὸς φαρμάκοις μεταβάλλει, ὁ δὲ σοφιστὴς λόγοις.

167*b/c*.....χρηστὰς καὶ ὑγιεινὰς αἰσθήσεις... ἐμποιεῖν.

Bury renvoie à Hippoc. *de morbo sac.* p. 396 L. Mais les livres hippocratiques ne sont ni datés ni faciles à dater. Il faudra du temps pour que nous puissions nous en servir de façon à moitié sûre pour résoudre les questions d'origine. Le *Banquet*, en toute probabilité antérieur au *Théétète*, semble résumer ici la thèse fondamentale de l'Apologie de Protagoras. N'est-ce pas que le discours de l'iatrosophiste Eryximaque et l'Apologie mise par Platon dans la bouche de Protagoras auraient le même fond, à savoir les discours mêmes de Protagoras ?

Mais, si l'Apologie de Protagoras, dans le *Théétète*, est l'écho de l'Ἀλήθεια de Protagoras, on ne peut se soustraire à une question d'apparence un peu paradoxale. Si on devait mettre, à cette *Vérité*, un second titre en s'en tenant à l'analyse de Platon, ne serait-on pas porté à mettre Ἀλήθεια ἢ Μεταβάλλοντες ? N'y aurait-il pas eu échange et confusion de second titre entre la *Vérité* et, par exemple, les *Antilogies* ? Et cette espèce de jeu avec les titres Μεταβάλλοντες, Καταβάλλοντες, serait-elle extraordinaire en un temps où Thrasymaque est dit avoir écrit, de son côté, des Ὑπερβάλλοντες ?

Auguste Diès.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

ET SUR DES PASSAGES DE SAINT CYPRIEN[1]

Une inscription chrétienne du Musée du Latran est faite de citations plus ou moins textuelles de saint Cyprien. Elle est considérée depuis longtemps comme un instrument de contrôle pour le texte de cet écrivain[2]. On a proposé de le corriger en plusieurs endroits d'après l'inscription[3]. Il me semble qu'il n'y a pas lieu de le faire, et que même, en un endroit, c'est l'inscription qui doit être corrigée d'après le texte imprimé.

La voici, avec ses particularités épigraphiques :

MAGVSPVER INNOCENS
ESSEIAMINTERINNOCENTISCOEPISTI
† qVAMSTAVILESTIVIHAECVITAEST
qVAMTELETVMEXCIPETMATERECLESIAEDEOC
5 MVNDOREVER'IENTEM. COMPREMATVRPECTORVM
GEMITVS. STRVATVR FLETVS OCVLORVM ☙.

Le sens des deux premières lignes ne fait pas de doute : il s'agit d'un enfant mort en bas âge ; il est parmi d'autres *innocents*, au ciel.

La 3e ligne (*quam staviles tivi haec vita est*) a embarrassé davantage. Il faut entendre *haec vita*, non pas de la vie d'ici-bas, mais de la nouvelle vie du petit Magus, et lire, non pas *ista vile tibi!* comme on l'avait proposé avec hésitation, mais *quam stabilis tibi* « Que ta nouvelle vie est stable ! » J'étais arrivé à cette conclusion par des considérations épigraphiques et l'étude du contexte, lorsque j'ai eu, grâce à l'obligeance de M. P. Mon-

---

1. Cette note a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 21 février 1913.

2. De Rossi, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, IV, p. 536.

3. Saint-Paul, *Notes d'Epigraphie chrétienne. L'Inscription Magus puer*, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. XI, p. 237 et suiv.

ceaux, connaissance de l'article de la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, où M. l'abbé Saint-Paul Girard, dès 1906, arrivait au même résultat. Il propose de lire *stabilis*, et l'explique très bien par une opposition entre la vie d'ici-bas, exposée à tant de vicissitudes et de hasards, et la nouvelle vie de Magus entré au port du salut éternel. C'est là, à vrai dire, une idée chrétienne, et non exclusivement cyprianique. Le mot *stabilis* l'exprime fort naturellement ; et l'on pourrait douter qu'il représente un emprunt, si M. Saint-Paul n'avait retrouvé en deux endroits de saint Cyprien, le même mot et le même tour *quam stabilis*, employé pour exprimer la même opposition ou une opposition analogue (Hartel, p. 15, l. 3 ; et 299, l. 4 et suiv.). Il faut donc admettre, sinon un emprunt direct, difficilement vérifiable pour deux mots, au moins une réminiscence.

Faut-il admettre aussi une réminiscence, ou une citation textuelle de Cyprien, à la 2e ligne : *esse jam inter innocentes cœpisti ?* C'est possible, étant donné que la plus grande partie de l'inscription est faite incontestablement de passages de saint Cyprien, et que des savants comme de Rossi et Mercati ont pensé, sans pouvoir retrouver l'endroit exact, reconnaître ici encore du saint Cyprien[1]. A la vérité, le *Magus puer innocens* appelait *iam inter innocentes esse cœpisti* ; mais le tour *esse jam*, indique une réminiscence cyprianique, rappelant *ad Don.* 10 (H., p. 12, l. 10) : « *Esse iam inter nocentes innoxium, crimen est : malos quisquis non imitatur offendit.* » M. Saint-Paul, qui indique ce rapprochement, peut-être après Mercati, croit à une citation textuelle. Il remarque que dans un manuscrit (P = *Parisinus* 1647 A, du xe s.), deux lettres manquent devant *nocentes* ; ce qui peut indiquer un *innocentes* antérieur. Le ms. P est du xe s. ; notre inscription, d'après de bons juges, est de la fin du ve ou du commencement du vie. Il faudrait admettre qu'un manuscrit antérieur à la fin du ve s. présentait la leçon *innocentes* qui aurait passé dans l'inscription. Ce n'est pas impossible ; mais, en tout cas, il ne faudrait pas que l'on prît la leçon de P, ou de son archétype, pour la vraie leçon du texte cyprianique.

Je me sépare, en effet, de tous ceux qui, depuis de Rossi, ont pensé qu'il fallait corriger nos éditions d'après l'inscription.

---

1. De Rossi, *l. c.*, p. 536 ; — Mercati, *D'alcuni nuovi sussidi per la critica del testo di S. Cipriano*, 1890, p. 39, n. 3 : « Anche le parole dell' epitafio *esse jam inter innocentes cœpisti* sono una reminiscenza cipriánica ; le ho ancora nelle orecchie, ma non ricordo più il luogo. In una nuova lettura le ritroverò. Cf. per ora *ad Donatum*, 11, p. 10. » La référence est inexacte. Il faut lire sans doute, c. 11, fr. 12, l. 10, où est le « *esse jam inter nocentes* ». Mercati aurait précédé Saint-Paul. Il écrivait cela en 1899.

Saint Cyprien est mort en 258, tandis que l'inscription est postérieure à 450. En deux cents ans, certains manuscrits de ses œuvres ont subi des altérations. Le texte épigraphique qui nous occupe me semble provenir d'un texte manuscrit déjà fautif.

Ce serait déjà vrai, à mon avis, pour la deuxième ligne, *esse iam inter innocentes cœpisti*, si elle représentait, non une réminiscence vague, comme je le crois, mais, comme le pense M. Saint-Paul Girard, une citation textuelle. On aurait alors utilisé un ms. portant, comme P peut-être, la leçon *innocentes*. Cette leçon me paraît fautive, et ne doit pas être substituée à celle de l'édition de Vienne. Celle-ci porte, nous l'avons vu : « *Esse iam inter nocentes innoxium, crimen est : malos quisquis non imitatur, offendit.* » On remarquera que, de ces deux phrases, la seconde est parallèle à la première ; elle en précise le sens en la répétant sous une autre forme, suivant un procédé cher à notre auteur. Il n'y a donc pas lieu de la corriger, comme on l'a proposé d'après notre inscription et de mettre : « *Esse jam inter innocentes, noxium crimen est* être parmi les innocents, est un crime nuisible. » Le contexte ne l'impose pas ; car, si les lignes précédentes parlent de crimes dont on achète l'impunité, la suivante, nous l'avons vu, précise le sens : « Voici que c'est un grief de vivre innocent parmi des coupables ; on offense les méchants, quand on ne les imite pas. » Si saint Cyprien avait voulu dire que « être innocent était un crime nuisible », les autres crimes pouvant se racheter à prix d'or, il aurait sans doute souligné l'opposition, en disant « *unum jam crimen est, esse...* », ou quelque chose de semblable. Surtout, il aurait dit clairement, *esse innocentem*, et non *esse inter innocentes*, qui peut signifier sans doute *être au nombre des innocents*, mais aussi bien *vivre parmi les innocents*, comme le montre le texte de l'inscription. On peut en effet *esse inter innocentes nocentissimum* comme on peut *esse inter nocentes innoxium*. Il faut garder ce dernier texte, qui a pour lui l'autorité des manuscrits, sauf P, et l'usage de saint Cyprien.

Pour les trois dernières lignes du texte épigraphique, nous avons affaire, non plus à des réminiscences, mais à des citations presque textuelles. Ici, nous pouvons peut-être savoir à quelle famille appartenait le manuscrit dont on s'est servi. Il est frappant, en effet, qu'en deux ou trois endroits, où l'inscription diffère de l'édition de Vienne, un manuscrit (sur quatre) s'accorde avec le texte épigraphique, ou présente la leçon qu'il suppose ; et il est le seul à être si constamment près d'elle. C'est le ms. R

(*Reginensis*), qui est du IXe siècle. Voici le texte de Hartel, avec les variantes de ce texte et de l'inscription :

Hart. d'après SWRV :	*laeto sinu* 238,8 ;	*pectoris* 249, 13 ;	*statuatur* 249, 13.
Var. — :	*laetos* SR ;	*pectorum* WR ;	*statur* R.
Inscription *Magus* :	*letum* (acc.) ;	*pectorum* ;	*struatur*.

Le ms. R, étant du IXe s., ne pouvait être utilisé lui-même pour l'inscription qui est du Ve ou du VIe s. Mais on a pu se servir de son archétype ou d'un manuscrit antérieur au VIe s., dont il reproduirait les leçons. Or, si l'on en juge par l'accord fréquent de C et de R, le scribe de leur archétype commun semble avoir eu certains défauts intéressants au point de vue du texte épigraphique que nous étudions. Les finales des mots, chez lui (quelquefois le corps même des mots) sont modifiées et altérées d'après les sons voisins. Les haplo- et les dittographies abondent. Pour ne citer qu'un exemple de chaque espèce, où C et R s'accordent, l'édition de Vienne porte (597, 13) *inlicitae et contra ecclesiam catholicam factae ordinationis* ; C R, *inlicita et contra ecc. c. facte* R, *facta* C ; (680, 16) *curet miserorum* ; C R, *curet et..* ; (770, 16) *repudiare et reicere* ; C R, *repudiare*, *reicere* (sans *et*).

C'est surtout en R, préféré par Hartel à C, que ces fautes sont fréquentes et typiques. Voici, avec ses variantes, le passage de saint Cyprien dont fait adaptation la 3e ligne du texte épigraphique :

H. 238, 8 : *Quam vos laeto sinu* (*laetos* SR, *laete v ; in sinum suum* R) *excipit* (*excepit* S[1]) *mater ecclesia de praelio revertentes ! quam beata, quam gaudens portas suas aperit* (*aperit* Ws. l. m. 2, *aperiut* R), *ut adunatis agminibus* (*agminis* R) *intretis...* On remarquera que, dans ce passage, la seconde phrase (*quam beata*, *quam gaudens...*) indique de lire, dans la première, *quam laeta* ou *laete* (éd. anciennes), ou *laeto sinu* (éd. de Vienne), et non *laetos* (S R). Mais pour un scribe altérant les mots qu'il transcrit d'après les sonorités voisines, *vos laeta*, *laete*, ou *laeto*, devait devenir *vos laetos*. L'idée d'allégresse qui s'appliquait à l'Eglise accueillant avec joie (*laeta*) ses enfants vainqueurs, a été, par le fait du pluriel *laetos*, entendue de ceux-ci ; et le *vos laetos*, transporté au petit Magus, est devenu le *te letum* de la 4e ligne de l'inscription.

Est-ce par une altération du même genre qu'à la 6e ligne de l'inscription, le *struatur* qu'on y lit, serait sorti d'un *statuatur* originel qu'on lit dans les manuscrits? C'est possible, car sous la main d'un scribe ayant des habitudes comme celles dont on a relevé plus haut les traces en R, un mot comme *statuatur* ou

statuat semble voué d'avance, et plus qu'ailleurs, à des altérations provenant d'haplographie, ou d'accommodation aux sons voisins. Et il est intéressant de constater en parcourant les variantes que ce qu'on pouvait prévoir est justement ce qui arrive en R. Hart. p. 249, 13 *statuatur* (*statur* R haplog.) ; p. 355, 25 si fontem *siccitas statuat* (si fontem *siccitas incitat* R, accommodation). Il est donc possible que le *struatur* provienne d'une altération de *statuatur* déjà consommée dans un ancêtre de R. Mais cela n'est pas nécessaire, un mot comme *statuatur* étant voué par sa conformation même à tous les accidents, et l'altération (qui est certaine puisque *struatur* ne peut aller avec *fletus oculorum*) pouvait être aussi bien le fait du lapicide, que d'un copiste de manuscrits. On peut admettre une distraction du lapicide comme celle qui lui fait graver *mater eclesiae* pour *mater eclesia*, ou encore une fausse lecture, ou une fausse interprétation d'une ligature.

M. Saint-Paul remarque sans s'y arrêter que l'on pourrait défendre *statuatur* en supposant que le lapicide ait gravé un R pour la ligature $\overline{A}$ = AT, c.-à-d. STRVATVR pour STATVATVR. Cette hypothèse est ingénieuse et l'auteur ne l'abandonnerait peut-être pas si vite s'il avait pris garde au sens de *statuere* chez saint Cyprien. Il en préfère une autre, inacceptable à mon avis. STRUATUR aurait été gravé au lieu de STRINGATUR. Au point de vue graphique, l'omission d'une lettre, G, et de deux barres, celle de l'I et la première de l'N, me paraît plus difficile à admettre que la fausse interprétation d'une ligature. Mais surtout le *stringatur*, s'il s'emploie quelquefois en parlant de *retenir ou d'arrêter* des larmes, n'est appuyé par aucun manuscrit de saint Cyprien, ni autorisé par l'usage de cet écrivain, au lieu que *statuatur* a pour lui tous les manuscrits utilisés par Hartel (même R, car son *statur* a bien l'air de n'être qu'une haplographie), et l'usage de Cyprien et de Lactance [1]. Si l'on remplace le *struatur* qui n'a pas de sens, c'est non pas *stringatur* mais *statuatur* qu'il faut restituer dans l'inscription.

En tout cas, si c'est bien Cyprien que l'on a voulu citer, c'est de *statuatur* que l'on a dû partir, et il ne faut pas le remplacer dans le texte imprimé, par *struatur* ou *obstruatur*, comme on l'a proposé, ni par *stringatur*.

En effet entre diverses leçons qui prétendent représenter le

---

1. Dans ma thèse, au mot *statuere*, j'indiquais comme référence : Cf. Lactance I, 50. C'est le passage cité par M. Saint-Paul : « *famuli eius hoc modo statuerunt errantes aquas* ».

texte de saint Cyprien, celle-là a toute chance d'être la bonne qui est seule conforme à l'usage de l'auteur. Or quand il s'agit d'exprimer l'idée d'*arrêter* quelque chose qui coule, ce n'est pas *struere* qu'emploie Cyprien, ni *obstruere*, ni *stringere*, mais *statuere*. Dans mon étude sur sa langue et son style, je relève deux exemples de l'emploi de statuere = arrêter (sans compter celui que nous discutons), dont l'un me semble très intéressant pour le cas qui nous occupe. C'est au chap. 7 de l'*Ad Demetrianum*. H. p. 355, 25 : *Si fontem siccitas statuat*, « *si l'eau d'une source cesse de couler à cause de la sécheresse* ». Cet exemple confirme excellemment, si je ne me trompe, le *statuatur fletus oculorum*, les yeux qui pleurent étant souvent comparés à deux sources de larmes.

Ce qui a fait que le *statuatur* a pu paraître mauvais ou médiocre, c'est qu'on n'a point pris garde au sens exact du passage de saint Cyprien où il figure et que vise notre inscription. En cet endroit (*Lapsi* 16. H. p. 249, 10 sq.), Cyprien dit en substance : « Donner trop vite le pardon aux *Lapsi*, c'est faire le jeu du diable, qui travaille à ce que le *Lapsus* oublie sa faute, et *cesse de gémir et de pleurer* » ; c'est cet *arrêt* des larmes et des sanglots, qu'expriment excellemment les mots *comprematur* et *statuatur*, dans la langue de cet écrivain. Les deux font la paire, et se répondent, et il faut les maintenir l'un et l'autre ou les rétablir dans les manuscrits, et dans l'inscription. Le contexte le montre, et justifie le *statuatur* et le *pectoris* de l'édition de Hartel, contre le *struatur* et le *pectorum* de l'inscription : « *Persecutio est haec alia, et alia temptatio per quam subtilis inimicus impugnandis adhuc lapsis occulta populatione grassatur . . . ut delicti memoria vanescat, comprimatur pectoris gemitus, statuatur fletus oculorum, nec Dominum graviter offensum longa et plena paenitentia deprecetur, cum scriptum sit : memento unde cecideris et age paenitentiam.* »

On voit par l'ensemble de ce passage que l'auteur parle d'abord des Lapsi au pluriel (*impugnandis adhuc lapsis*), puis au singulier (*deprecetur*). C'est, je pense, que dans son esprit, à l'idée des *Lapsi* considérés d'abord en bloc, succède bientôt, sous l'influence du texte biblique qu'il va citer et qui est au singulier (*memento unde cecideris*) l'idée du *Lapsus* envisagé individuellement, d'où le singulier, après le pluriel.

Le point intéressant serait de savoir l'endroit précis où ce changement commence. Si je ne me trompe, c'est à partir de *ut delicti memoria vanescat*, car ces mots éveillaient chez Cyprien la pensée du *memento unde cecideris*, par laquelle on passe insensiblement du pluriel au singulier.

De là vient immédiatement le *pectoris* de certains manuscrits

(WR) et de l'édition critique qui me paraît bien représenter, contre le *pectorum* de l'inscription, le point de vue de Cyprien, et la vraie leçon.

Mais on comprend fort bien que pour certains scribes transcrivant le texte cyprianique sans avoir encore connaissance de la citation finale au singulier, et n'ayant en tête que le pluriel antécédent (impugnandis lapsis) le *pectoris* ait paru étrange, et qu'ils l'aient modifié en *pectorum*, qui est passé dans l'inscription.

Il faut l'y laisser, car aussi bien il répond au sens, mais il ne faut pas corriger d'après lui le *pectoris* de l'édition de Vienne.

Nous tirerons de cette étude deux conclusions, l'une relative à l'inscription « *Magus puer* », l'autre relative au texte de saint Cyprien.

1. Dans l'inscription, il faut lire, à la 3e ligne, non *ista vile*, mais *stabilis*, comme l'avait vu déjà M. Saint-Paul Girard, et l'entendre de la sécurité de l'autre vie ; — mais il ne faut pas corriger le *struatur* de la dernière ligne, en *stringatur* comme il le propose, mais plutôt en *statuatur*, qui a seul pour lui l'autorité des manuscrits, et l'usage cyprianique.

2. Quant au texte de saint Cyprien, il ne faut le corriger d'après aucune des variantes de l'inscription, comme on l'a proposé : ni d'après *inter innocentes*, ni d'après *quam te letum*, ni d'après *pectorum*, moins encore d'après *struatur* ; car ni le contexte, ni la langue de l'auteur, ni même, sauf exception, les manuscrits, ne le permettent ; et ces variantes, quand elles ne sont pas le fait du lapicide, viennent d'un manuscrit inférieur.

L. Bayard.

LES
INSCRIPTIONS DU THÉATRE D'ÉPHÈSE
ET
LE CULTE D'ARTÉMIS EPHESIA

La mission autrichienne qui fouille Éphèse vient de faire connaître, avec le plus grand soin et un empressement assez louable, ses travaux au Théâtre. Ce volume, qui prend place comme tome second dans la série des *Forschungen in Ephesos*, brillamment inaugurée par Benndorf, contient une publication des inscriptions nouvelles, due à R. Heberdey[1]. En dépouillant cet important recueil, j'ai été amené à me demander quels renseignements nouveaux il apportait à l'étude du culte d'Artémis Ephesia, si souvent nommée dans les inscriptions du Théâtre. C'est le résultat de ces recherches critiques que je donne ici, sous une forme nécessairement un peu dispersive. Pour présenter un classement logique des faits, il m'eût fallu en effet reprendre tout ce qu'a dit d'excellent déjà l'auteur de la publication lui-même. Je préfère suivre simplement l'ordre des numéros, n'ajoutant que le nécessaire.

L'Artémision et le Théâtre d'Ephèse ont eu, à partir de l'époque hellénistique, une histoire intimement liée. On sait suffisamment comment, les jours de fête, les processions, sorties du *téménos*, se rendaient au Théâtre, par la porte de Magnésie, en contournant le Panajir-Dagh[2], et revenaient du Théâtre au péribole par la porte du Coressos[3]. Pour ces cérémonies, certaines statues sacrées, qui, ordinairement, étaient placées dans le *pronaos* du

---

1. IV, p. 95 à 203 [90 n^os^ publiés, et trois *Anhänge*]. Cette publication sera désignée ici, en abrégé, par : Heberdey, suivi du n° de l'inscription. R. Heberdey avertit (p. 95) qu'il donne seulement les textes de quelque importance historique, ou ceux de la publication de Hicks *Ancient greek inscriptions in the British Museum*, t. III, 2) qui ont été complétés soit par des fragments nouveaux, soit par de meilleures restitutions. Le reste prendra place dans les *Tituli Asiae Minoris*.

2. Cf. A. Schindler, *Umgebung von Ephesos*, carte jointe aux *Forschungen* I.

3. Cf. Heberdey, 27, l. 210 sqq., et surtout *Forsch.* I, p. 50 sqq. : *Die Berge und Hügel*. Le Panajir-Dagh est l'ancien mont Pion.

temple d'Artémis, étaient transportées au Théâtre. Ce fut le cas notamment, après 104 de notre ère, pour la série des trente et une effigies d'or ou d'argent doré, consacrées par le chevalier C. Vibius Salutaris. Elles durent ainsi avoir leurs bases à la fois dans le *pronaos* du temple [1] et au Théâtre [2]. Ce furent là, si l'on peut dire, les rapports normaux entre les deux édifices ; on en connaît aujourd'hui, grâce aux fouilles, d'autres, plus inattendus. Les seize premiers décrets de la publication autrichienne, retrouvés au Théâtre, avaient été gravés primitivement sur des pierres de l'Artémision hellénistique, non pas au temple même, mais dans un portique du *hiéron*, où il était d'usage d'inscrire les décrets accordant soit la πολιτεία, soit des honneurs moindres. Après la destruction de cette *stoa*, vraisemblablement au IIIe siècle de notre ère, les blocs de marbre furent remployés dans le *proskénion* du Théâtre. Heberdey ne s'est pas demandé quel pouvait être le portique détruit. On songe volontiers à l'*hestiaterion* des *Essenes*, dont parle un texte de Philostrate [3] ; non point sans doute à celui que consacra Damianos, à une date assez tardive, mais à celui qui l'avait précédé [4]. Les textes épigraphiques ne nous disent pas expressément dans quel bâtiment du *hiéron* étaient inscrites les πολιτείαι [5], mais ce qui est connu du rôle des *Essenes* ou *Hestiatores* [6], lors des formalités d'enregistrement des décrets honorifiques, rend l'hypothèse pour le moins vraisemblable [7].

Le décret n° 1 de la publication de R. Heberdey, est, à ma connaissance, la première et, jusqu'ici, la seule inscription qui atteste certainement le rôle financier des *Essenes* [8]. Ce décret est daté par le style et l'écriture des premières années du IIIe siècle

---

1. Heberdey, 27, l. 270-271.
2. Sept des bases ont été retrouvées dans le Théâtre ; cf. Heberdey, 28.
3. *Vita Soph.*, 23.
4. C'est ce que je crois pouvoir conclure du texte de Philostrate : Τὸ δὲ ἐν τῷ ἱερῷ ἑστιατήριον αὐτὸς ἀνέθηκε, μεγέθει τε ἐξάρας ὑπὲρ πάνθ' ὁμοῦ τὰ παρ'ἑτέροις. Il est à noter que d'après un texte de Suidas, *s. v.* Δαμιανός, Damianos aurait vécu vers la fin du IIe s. apr. J.-C., ou le début du IIIe. Or, c'est à ce moment que les pierres qui portent les décrets 1-16 ont été apportées d'un édifice détruit au *proskénion* du Théâtre.
5. Cf. les mentions de Hicks, *Anc. greek inscr.* (désigné ci-après par *IBM*), nos 447, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 458, 461, 465, 466, 467, 471.
6. Sur l'équivalence des désignations, cf. Pausanias, VIII, 13, 1 ; Apollonius de Tyane, dans Philostrate, éd. Kayser, I, 363 : Hésychius, *s. v.* Ἑστιάτορες.
7. Ils étaient chargés de déterminer par le sort dans quelle tribu et quelle chiliastye seraient classés les nouveaux citoyens ; cf. notamment, *IBM*, 447, l. 16-17 ; 457, l. 6 ; 467, l. 3-4.
8. Déjà mentionné dans les *Wiener Jahresh.*, II (1899), p. 47 sq. Cf., ci-après, la restitution proposée pour le n° 5.

av. J.-C. Les faits sont clairement expliqués par le commentateur. Les citoyens exilés de Priène, qui défendent un certain φρούριον, identifié par Hiller von Gaertringen avec le Κάριον de l'arbitrage des Rhodiens [1], ont demandé aux Ephésiens de l'argent et des armes. On les remercie, et pour trouver l'argent, on fait appel à des προδανειστaί, citoyens de la classe dirigeante, (ἑξαμναίους, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐ[λ]ευθέρων), en nombre fixé, qui verseront une avance et en même temps serviront de caution à la déesse Artémis ; celle-ci serait mise à contribution elle-même, si du moins l'on accepte la restitution de la ligne 9, qui, à vrai dire, n'est que plausible. Ce qui est sûr, c'est que les *Essenes* (l. 10) doivent prendre l'argent en dépôt, d'accord avec les σύνεδροι οἱ ἐπὶ τοῖς Πριηνικοῖς τεταγμένοι ; sur cette somme, après avoir décompté ce qui revient aux προδανειστaί pour leur avance, ils donneront aux gardiens du φρούριον les armes et l'argent demandés. Ce texte n'est pas seulement important en ce qui concerne la banque d'Artémis, appelée, ici comme en d'autres cas, à rendre des services publics, sous bonne caution, d'ailleurs ; il nous renseigne pour une époque précise et suffisamment ancienne sur l'importance du sacerdoce des *Essenes*. Je rappelle ici le texte de l'*Etymologicum Magnum* d'après lequel le titre d'*Essen* était donné aux Rois d'Ephèse [2], qu'un passage de Strabon nous présente d'autre part comme les descendants du fondateur ionien Androclos [3]. Ces Rois, chargés spécialement de l'organisation des festins publics qui furent toujours en Lydie une prérogative souveraine, me paraissent avoir eu, primitivement au moins, un rôle religieux et civil primordial, qui fut sans doute progressivement réduit vers l'époque romaine.

Les nos 1 à 5 de la publication autrichienne sont gravés sur les différents côtés d'une même pierre d'ante. Le n° 5, qui est malheureusement fort mutilé, est un décret conférant la πολιτεία à deux athlètes vainqueurs des jeux (l. 2). Pour faciliter leurs exercices d'entraînement, et leur séjour à l'étranger (ἄσκησις, ἐγδημία, l. 9), la βουλή et le peuple d'Ephèse accordent à ces personnages une sorte de pension, ainsi que l'a justement présumé le commentateur lui-même. Je proposerais pour les dernières lignes les restitutions suivantes :

L. 9 : δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· εἶναι αὐτοὺς πολίτας ἐφ' ἴσηι καὶ ὁμοίηι, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐλευθέρω[ν, καὶ ἀτελεῖς, καθάπερ καὶ τοὺς ἄλλους νικῶντας]· τοὺς δὲ

1. *Inschr. v. Priene*, n° 37.
2. *Etym. Magn.*, 383, 30, *s. v.* Ἐσσήν.
3. Strabon, XIV, I, 3, p. 633 C.

Ἐσθῆνας (*sic*) ἐπικληρώσαντας εἰς φυλ[ὴν καὶ χιλιαστύν, δοῦ-
ναι αὐτοῖς (*chiffre de la donation*). . . . [1] τοὺς
δὲ νεωποίας παραλαβόντας ἀναγρά[ψαι τόδε τὸ ψήφισμα εἰς τὸ
ἱερὸν τῆς Ἀρτέμιδος, etc.

Pour R. Heberdey, παραλαβόντας indiquerait que l'argent devait être remis par les νεωποῖαι. Mais outre que la construction de la phrase semble faire de τὸ ψήφισμα le complément commun de παραλαβόντας et de ἀναγράψαι, on remarquera qu'à Ephèse les νεωποῖαι n'ont jamais eu de rôle financier, au moins à ma connaissance ; ce sont des fonctionnaires chargés des travaux publics, constructions, réparations, entretien. Ils surveillent la gravure et la mise en place des décrets [2]. En 104 de notre ère, l'inscription de C. Vibius Salutaris les montre s'occupant du transport des statues du temple au Théâtre, et du Théâtre au temple [3], et du nettoyage des effigies sacrées [4]. En certains cas seulement, et d'une façon temporaire, ils paraissent être sortis de ces attributions pour jouer le rôle de rapporteurs près de la βουλή, à l'époque du gouvernement oligarchique [5], et encore dans des affaires concernant exclusivement le service du temple [6]. Mais jamais ils n'ont eu, semble-t-il, de fonction financière nettement définie. Cette conclusion est naturellement spéciale à Ephèse, et présentée ici sous la réserve d'inscriptions nouvelles ou encore inédites. Dans d'autres villes d'Asie-Mineure, à Aphrodisias [7], à Sardes [8], par exemple, le rôle financier des νεωποῖαι est attesté par des textes épigraphiques. Mais provisoirement, rien de semblable ne peut encore être supposé pour l'Artémision d'Ephèse. La comparaison avec l'inscription n° 1, qui est sensiblement de même date, permet de penser au contraire que la remise de l'ar-

---

1. ou : τὰ προγεγραμμένα χρήματα.
2. *IBM*, n°s 447 sqq., 455, 477, l. 20 sqq.
3. Heberdey, 27, l. 48 sqq. ; 209 sqq., etc. *passim*.
4. Heberdey, 27, l. 540 sqq.
5. *IBM*, 449, l. 1-3 ; 470, l. 1-4 (époque comprise entre la défaite de Démétrios à Ipsus et la mort de Lysimachos : 301-281 ; cf. le commentaire de Hicks aux deux inscr. citées).
6. Affaire des poids du temple et de l'immunité de la déesse, *IBM*, 449 ; affaire du joueur de flûte béotien engagé pour les fêtes d'Artémis, n° 470.
7. *CIG*, 2749, 2824.
8. Cf. *Amer. Journ. of archaeol.*, XVI (1912), p. 11 sqq. Le copieux article de W. H. Buckler et D. M. Robinson donne p. 59, 71-72, les références aux textes qui concernent ces magistrats. H. Svoboda qui a tendu à prouver (*Wiener Studien*, X (1888), *Ueber griechische Schatzverwaltung*, p. 278-307, principalement p. 306-7, que les νεωποῖαι avaient eu surtout un rôle financier dans la plupart des centres où ils sont connus, négligeait le cas d'Ephèse. Le travail récent de Poland, *Gesch. d. griech. Vereinswesens*, n'apporte à peu près rien de nouveau sur la question (cf. *indices*, *s. v.*).

gent aux personnages honorés a été faite par les soins des *Essenes*.

Les n°s 6-8 sont gravés sur un même bloc de marbre, qui provient, lui aussi, du bâtiment détruit et en partie remployé au *proskénion* du Théâtre. Le n° 7 fait connaître une particularité jusqu'ici, semble-t-il, unique (l. 4-5). C'est celle d'une inscription honorifique gravée par ministère des *Essenes*. C'est là un argument pour l'hypothèse présentée plus haut, à propos de l'*hestiaterion* des *Essenes*. Il est à noter que cette fois, les honneurs décernés ne comportaient pas la πολιτεία. Peut-être y aurait-il lieu d'admettre que, seule, la πολιτεία était inscrite par les soins des νεωποῖαι.

L'inscription n° 8 est un décret honorifique en faveur d'un Arcadien, « anscheinend wegen seiner Verdienste um das Stadtarchiv » (l. 2), dit le commentateur. Les lignes 1, 2, ne permettent de lire, dans l'état de l'inscription que

. . . . . Ἀρ[κὰς
. . . . . π ερὶ τὸ ἀρχεῖον

S'agit-il bien des archives de la ville, à une époque, où, on le voit par les n°s 6-8 eux-mêmes, les décrets étaient tous gravés dans l'*hiéron* d'Artémis? En se reportant à un passage de Strabon relatif aux mystères célébrés sur le Solmissos [1], on lit : Τότε δὲ καὶ τῶν Κουρήτων ἀρχεῖον συνάγει συμπόσια, καί τινας μυστικὰς θυσίας ἐπιτελεῖ. Il n'est pas invraisemblable que l'ἀρχεῖον mentionné soit celui des Kourètes. L'inscription 449 de la publication de Hicks [2] nous apprend en effet l'existence du collège de Kourètes déjà organisé et reconnu à l'époque de l'oligarchie, par conséquent au début du IIIe siècle. C'est à l'époque romaine impériale que le collège, entièrement transformé, comme l'ont prouvé les récentes découvertes autrichiennes, porte plutôt le nom de συνέδριον [3].

Le décret n° 10 apporte la mention intéressante, et tout à fait nouvelle, je crois, de θεωροί éphésiens [4]. L'inscription est malheureusement trop mutilée pour permettre, en l'absence de tous autres renseignements, de fixer d'une façon sûre le rôle de

1. Strabon, XIV, p. 640, c. 1, 20.
2. *IBM*, n° 449, l. 1.
3 Cf. par exemple, Heberdey, n° 83, c. Je n'aborde pas ici cette question du collège des Kourètes ; beaucoup de documents restent encore inédits.
4. Cf. Poland, *l. l.*, et surtout P. Bœsch, Θεωρός. *Untersuchung zur Epangelie griech. Feste*, 1908.

ces θεωροί. Entre les cinq ordres d'activités distingués par P. Bœsch [1], et définis, suivant les divers centres, par un même mot, le choix peut être cependant restreint. Il s'agit certainement à Ephèse de fonctionnaires attachés au service du temple. On comparera la ligne 1 du décret mutilé, telle que la restitue R. Heberdey, avec l'intitulé de l'inscription 449 du Brit. Mus. [2], que voici :

L. 1-2 : Ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ· Ἡρογείτων εἶπεν· περὶ ὧν οἱ νεωποῖαι καὶ οἱ κουρῆτες καταστα θέντες διελέχθησαν τῇ βουλῇ, καὶ τὸ ψήφισμα ἤνεγκαν τῆς γερουσίας καὶ τῶν ἐπικλήτων ὑπὲρ Εὐφρονίου πολιτείας, δεδόχθαι τῇ βουλῇ.

La similitude du rôle joué dans un cas par les νεωποῖαι et les κουρῆτες, dans l'autre par les θεωροί, est évidente. Les divers collèges proposent à la βουλή l'honneur de la πολιτεία en faveur de citoyens qui ont rendu des services au temple. Dans le n° 10 d'Heberdey, le personnage honoré « προθύμως ἐβοήθησεν τῶι ἱερῶι », dans une affaire d'enquête concernant certains dommages, dont il semble, malgré la lacune, que la déesse elle-même ait été victime (l. 3-4) [3]. Or, les deux inscriptions, d'après l'écriture, le style, sont, sinon contemporaines, du moins assez rapprochées ; je ne puis assurer que le texte Heberdey n° 10 soit, comme *IBM* 449, de l'époque du gouvernement oligarchique comprise entre la défaite de Démétrios à Ipsus, et la mort de Lysimachos, entre 301 et 281 — ce qui tout au moins ne serait pas invraisemblable — mais il paraît certain qu'à l'époque du décret des θεωροί, les magistrats du temple avaient conservé le droit, agissant comme intermédiaires de la déesse, de présenter à la βουλή des propositions de πολιτεία. On aura donc pour les deux premières lignes, les restitutions suivantes :

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμ]ωι· ἐπειδὴ οἱ θεωροὶ καταστα θέντες εἰς τὴ[ν βουλὴν ἀναγγέλλουσιν (?) ὅτι ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνα, *ethnique*, ἐξεταστὴς γενόμε]νος, προθύμως ἐβοήθησεν τῶι ἱερῶι καὶ διέσ ωισεν τὰ συμφέροντα τῆς θεοῦ, etc.

---

1. *L. l.*, p. 4 sqq.
2. Hicks, *l. l.* : l. 1 sqq.
3. Le personnage était vraisemblablement lui-même ἐξεταστής. Dans le décret d'Ephèse concernant Mithridate, Waddington-Le Bas, *pars* V, 136 a, l. 28, ce sont pourtant des λογισταί qui figurent comme contrôleurs généraux des finances, correspondant aux εὔθυνοι d'Athènes, aux ἐξεταστοί de la plupart des villes d'Asie-Mineure.

On doit se demander quel rôle spécial avaient les θεωροί dans un sanctuaire qui comprenait déjà un si nombreux personnel spécialisé. Il est peu douteux qu'ils aient été chargés, comme les θεωροί de Didymes [1], de Magnésie du Méandre [2], par exemple, de l'annonce des fêtes d'Artémis. L'exemple des grands sanctuaires voisins [3] ne permet pas de croire que, pour ses jeux, la déesse d'Ephèse eût pu se passer de proclamations de ce genre.

Après le n° 16, R. Heberdey a placé quelques fragments, qui permettent des corrections à certains décrets déjà publiés par Hicks ; le n° 453 ne subit pas de changements très importants ; l. 20, il semble que le second éditeur ait tort de ne plus restituer la mention de l'οἰκονόμος, fonctionnaire spécialement chargé de l'envoi des ξένια [4]. L'οἰκονόμος existait à Ephèse au moins dès l'époque des succès de Démétrius Poliorcète (fin du IVe siècle), ainsi qu'en témoigne une inscription du British Museum [5]. On lira donc, l. 19-20 :

ἀποστεῖλαι δὲ καὶ ξένια αὐτῶι τὸν
οἰκονόμον τὰ δεδομένα. Ἔλαχε, etc...

Le texte n° 18 était déjà en partie connu par la publication de Hicks. La découverte de deux fragments nouveaux a permis cependant aux savants autrichiens de le transformer presque entièrement. Voici la transcription donnée :

L. 3 sqq. :

περὶ ὧν [.....]ήου τοῦ Σωπάτ[ρ]ου Σιμώνηος
φιλοσέβαστος, γραμματ]εύ[ς τοῦ δήμου, ὁ καὶ αὐτὸς βασιλεὺς
καὶ ἱερεὺς Δήμητρος διὰ γ]ένου[ς, καὶ οἱ στ[ρα.τηγοὶ τῆς πόλεως, etc.

L'inscription est datée par comparaison avec une dédicace de l'Augusteum, copiée par Wood, mais non retrouvée, qui est faite

---

1. Cf. R. Herzog, *Das panhellenische Fest und die Kultlegende von Didyma*, *Sitzungsber. d. königl. preuss. Akad. d. Wiss.*, *1905*, p. 979 sqq. (annonce des Διδυμεῖα).

2. Otto Kern, *Die Inschr. v. Magnesia am Mäander*, n°s 16-87, 89 (annonce des Λευκοφρυηνά).

3. A Pergame, à Sardes, les fêtes étaient annoncées aussi par ministère de θεωροί : cf. P. Bœsch, *l. l.*, p. 15 (autres exemples).

4. *IBM*, 469 ; Heberdey, n° 11, l. 9-10 (restitution).

5. *IBM*, 448 ; date 306 ou 302 ; l'οἰκονόμος est chargé de fournir la dépense pour un sacrifice solennel, qu'accompliront les *Essenes* et la Prêtresse (l. 7, 9-10) ; dans le même décret, l. 15, l'οἰκονόμος est chargé de faire ciseler une couronne d'or, décernée par la βουλή.

par les *neopoioi* sortis de charge, à Germanicus, Drusus, et Tibère, entre 4 et 14 après J.-C., sous le même prytane, Ἀλέξανδρος Πασσαλᾶς. Pour la ligne 5, l'éditeur écrit : « Ergänzt von Hicks nach Strabo, XIV, 1, 3, p. 633. » Je cite ici le passage auquel il est fait allusion : Διόπερ τὸ βασίλειον τῶν Ἰώνων ἐκεῖ συστῆναί φασι, καὶ ἔτι νῦν οἱ ἐκ τοῦ γένους ὀνομάζονται βασιλεῖς, ἔχοντές τινας τιμάς, προεδρίαν τε ἐν ἀγῶσι, καὶ πορφύραν ἐπίσημον τοῦ βασιλικοῦ γένους, σκίπωνα ἀντὶ σκήπτρου, καὶ τὰ ἱερὰ τῆς Ἐλευσινίας Δήμητρος. La restitution de Hicks a été exactement la suivante :

L. 4-5 : ὁ καὶ αὐτὸς βασιλεὺς | [ἐκ προγόνων ? καὶ ἱερε]ὺς, etc.

Je crois qu'il faut substituer, aussi bien à la conjecture de Hicks qu'à la restitution d'Heberdey, l. 4-5 : ὁ καὶ αὐτὸς βασιλεὺς | [καὶ ἱερεὺς Ἀρτέμιδος ἐκ γ]ένο[υ]ς, qui est à la fois plus conforme au texte de Strabon et à la vraisemblance. J'ai déjà rappelé plus haut le texte de l'*Etymologicum* relatif au mot Ἐσσήν [1], et l'on sait aussi que les descendants d'Androclos portaient le titre de βασιλεῖς. Du moment que le personnage en question est dit βασιλεύς, il ne peut être qu'Ἐσσήν, et s'il ne porte pas ici son titre, c'est que, assez souvent, à partir d'une certaine date, le mot ἱερεύς, moins choquant et plus intelligible pour des Grecs, a remplacé la vieille désignation sémitique d'ἐσσήν, à la manière dont aussi l'épithète νεωκόρος a remplacé, dès avant l'époque d'Alexandre, pour la désignation du grand prêtre, le terme de Μεγάβυζος, assez discrédité à cause de ses origines [2]. Il faut sans doute en effet considérer comme des *Essenes* les ἱερεῖς d'Artémis mentionnés par plusieurs inscriptions du British Museum [3]. Il est vrai qu'on pourrait invoquer le texte de Strabon cité ci-dessus, pour admettre que le personnage βασιλεύς et ἐσσήν a pu être aussi prêtre de Déméter, comme le suppose Heberdey. Les fêtes des Thesmophories à Éphèse sont déjà citées par Hérodote [4]. La lettre de L. Pompeius Apollonius au proconsul d'Asie L. Mestrius Florus [5] (83-4 ap. J.-C.) mentionne que les mystères célébrés à cette époque, tous les ans, en l'honneur de Déméter Karpophoros

---

1. *Etymol. Magn.*, 383, 30 *s. v.* Ἐσσήν· ὁ βασιλεὺς κατ' Ἐφεσίους ἀπὸ μεταφορᾶς τοῦ μελισσῶν βασιλέως.

2. J'étudierai ailleurs cette question en détail. Le titre de néocore coexiste avec celui de Mégabyze sur une base de Priène, *Inschr. von Priene*, n° 231 (vers 334-333), et déjà même dans un texte de Xénophon, *Anabase*, V, 3.

3. *IBM*, n°s 556, 571, 573.

4. VI, 16.

5. *BCH*, I (1877), 289 ; *Syll*², 655 ; *IBM*, commentaire de 506.

et Thesmophoros et des Empereurs, étaient reconnus déjà du temps des rois (les princes macédoniens). Ils semblent donc avoir existé pendant la plus grande partie de la période de prospérité éphésienne. Mais il faut ajouter qu'apportés par les Ioniens, et sans doute aussi soutenus par eux en concurrence avec les mystères d'Artémis Ephesia, ils n'eurent jamais un caractère vraiment national. Ils restèrent célébrés par un thiase, dont l'inscription 595 du British Museum nous donne le nom [1]. Ce thiase était associé avec celui des μύσται Διονύσου Φλέω, et s'appellait thiase des πρὸ πόλεως Δημητριασταί. Il était géré [2] par un ἱερεὺς διὰ βίου, un hiérophante et un épimélète des mystères. Ni le titre complet de ce ἱερεύς, ni le surnom même de la déesse (πρὸ πόλεως) n'autorisent la conjecture de R. Heberdey. Une autre preuve montre enfin que le personnage en question, γραμματεὺς τοῦ δήμου sous Ἀλέξανδρος Πασσαλῶς était bien prêtre d'Artémis ; dans le rapport qu'il fait, conjointement avec les στρατηγοί, s'il mentionne son titre de βασιλεύς et de prêtre, c'est qu'il s'agit précisément des intérêts du sanctuaire auquel il est attaché. En effet, le peu qui est conservé du texte, au-dessous de l'intitulé, prouve, comme l'a bien reconnu Heberdey, que l'affaire avait trait à des arrangements de canalisations, sans doute celles du Marnas —, qui s'étaient, peu avant, comblées [3], et dont il fallait répartir l'eau, menaçante pour le sanctuaire (l. 6, l. 11-12) [4].

J'ai insisté un peu sur ce texte n° 18, non seulement parce qu'une nouvelle conjecture m'a semblé pouvoir seule expliquer la mention, assez insolite, des titres sacrés et héréditaires du γραμματεὺς τοῦ δήμου, mais aussi parce qu'une fausse interprétation pouvait faire croire que, déjà aux débuts de l'époque impériale, le culte d'Artémis avait été distancé par celui de Déméter.

L'inscription 19 donne des dates pour les longues et intéressantes listes de Kourètes encore en partie inédites qui ont été découvertes sur les colonnes d'une sorte de *stoa*, au sud du Théâtre [5]. L'objet du décret, émané de la βουλή et du peuple, est

---

1. Cf. aussi Bœckh, *CIG*, 2963[c] ; Waddington-Le Bas, 1601[b] ; *Comment. des Actes des Apôtres*, XIV, 13.
2. *IBM*, 595.
3. Cf. *CIL*, III, 7117.
4. Sur l'entretien des ῥεῖθρα de l'Artémision, cf. *IBM*, 523, 524, 525 a, b, c. Ces canalisations ne peuvent aucunement concerner le temple de Déméter, qui comme l'indique la désignation πρὸ πόλεως, devait se trouver plutôt du côté de l'*Hermaion* ou du *Pagos Astyagou* : le texte d'Hérodote cité ci-dessus, sur les Chiotes fugitifs débarqués pendant les Thesmophories, et massacrés par erreur comme des pirates, est concordant.
5. Cf. *Wiener Jahresh.*, 1905. *Beiblatt*, p. 77 sqq.

l'organisation d'une fête publique, au jour de naissance de l'empereur. L'argent nécessaire aux sacrifices et à cinq journées de réjouissances doit être distribué aux citoyens sur les fonds publics. L'usage de telles distributions avait commencé déjà avant l'époque impériale, comme nous le prouve l'inscription n° 20.

L'inscription n° 20 (*IBM*, 483) est une des plus intéressantes du nouveau recueil, au moins au point de vue du culte d'Artémis Ephesia. Le commentaire qui en a été fait par R. Heberdey étant assez riche, il suffira de revenir sur quelques points. Ce texte nous fait connaître une curieuse tentative, de Lysimaque vraisemblablement [1], pour créer, dans la ville nouvelle fondée par lui, comme une succursale du vieil Artémision voisin de la colline d'Ajasolouk. Il est regrettable, pour l'histoire religieuse, que nous ayons perdu le décret ici mentionné, par lequel le fondateur avait réglé « en tout esprit de piété et de bonté » ce qui concernait les mystères et les sacrifices du nouveau culte. On apprend seulement par l'inscription n° 20 qu'un temple avait été bâti, qui contenait une statue d'Artémis Soteira ; chacun des membres de la γερουσία (= συνέδριον) avait reçu, pour une εὐωχία et des sacrifices, une certaine somme sur les fonds communs [2].

La destinée de ce culte nous est ensuite exposée fort clairement : les fonds vinrent à manquer, après longtemps, semble-t-il, l. 8 [3] ; sous l'empereur Commode, un zélé commissaire de la γερουσία ayant titre de καθολικὸς ἐκδίκος, trouva à les renouveler, par un expédient quelconque, et ajouta même, de ses deniers, une drachme par tête, pour la dépense du banquet. Les fêtes du culte recommencèrent donc ; mais les sacrifices ne furent plus adressés à la seule Artémis Soteira ; l'empereur divinisé y participait (l. 8-11).

Avant de considérer la suite du texte, où sont relatées les dispositions prises pour la fête, je dois présenter ici quelques observations. P. 112 de sa publication, commentant la l. 6, R. Heberdey s'est interdit de chercher, au moins en passant, si ce culte dérivé, établi dans la nouvelle ville, avait pu avoir un rapport quelconque avec les pratiques des Kourètes dont les listes, inédites, ont été mentionnées ci-dessus. Cette prudence est louable. On ne peut

---

1. J'adopte volontiers la restitution de Heberdey, et les raisons par lesquelles il la justifie.

2. Cf. l'inscription précédente. On voit ici que, à Ephèse, Lysimaque fut le premier créateur de cet usage des distributions publiques.

3. La restitution πολέμου, proposée sous réserves, est à rejeter, comme inutile. Hicks date l'inscription *IBM*, 480, entre 180 et 192 apr. J.-C.

s'empêcher cependant de remarquer la ressemblance très précise des fêtes créées par Lysimaque avec celles des mystères du Solmissos, célébrées par l'ἀρχεῖον des Kourètes. Le texte détaillé de Strabon [1], qui est relatif à ces mystères, distingue nettement, comme les deux parties caractéristiques de la panégyris annuelle, l'εὐωχία et les μυστικαὶ θυσίαι (cf. ici, l. 5 : μυστηρίων καὶ θυσιῶν ; l. 7-8, εὐωχεῖν καὶ [θύειν] τῇ θεῷ ; l. 10, εὐσεβεῖν καὶ θύειν ; l. 11-12, τὰς κατ'ἔτος θυ[σί]ας . . . . . εἰς τὴν εὐωχίαν, etc.). Ces ressemblances frappantes, et, en particulier, le fait qu'il s'agit dans les deux cas, non de sacrifices quelconques, mais de μυστικαὶ θυσίαι, me permettent d'affirmer qu'*il s'agit, dans l'inscription n° 20, des mystères des Kourètes, célébrés annuellement* (κατ'ἔτος) *au Solmissos.* Or le texte de Strabon déjà invoqué dit : ὄντων δ'ἐν τῷ τόπῳ πλειόνων ναῶν, τῶν μὲν ἀρχαίων, τῶν δ'ὕστερον γενομένων, ἐν μὲν τοῖς ἀρχαίοις ἀρχαῖά ἐστι ξόανα, ἐν δὲ τοῖς ὕστερον Σκόπα ἔργα, etc. On en peut conclure que le temple d'Artémis Soteira fondé par Lysimaque, avec une statue de culte de la déesse, faisait partie des « temples plus récents » mentionnés par Strabon ; l. 6, on restituera donc :

ἱδρυσάμενον δὲ καὶ νεὼ καὶ ἄγαλμα Σωτείρ[ας Ἀρτέμιδος ἐν τῷ Σολμισσῷ, διατετα][χέναι ?] etc.,

ce qui convient parfaitement à l'étendue de la lacune. On notera, d'autre part, pour confirmer l'identification que je propose [2], que la φιλοτειμία du commissaire général de la γερουσία, honoré par l'inscription 20, est un parfait exemple de ces rivalités dont parle Strabon, et qui se produisaient dans l'organisation de banquets somptueux. L'argent de Nicomédès — celui qu'il donne personnellement, au moins, — était spécialement destiné au festin (l. 13-14).

Je crois que cette identification une fois faite peut servir à éclairer utilement l'histoire des mystères du Solmissos. Cette étude n'a pas sa place ici, où les détails tirés de l'inscription même méritent pourtant d'être mis en lumière. La fête ne se confondait pas, au moins du temps de l'empereur Commode, avec

---

1. Strabon, XIV, p. 640, c. 1, 20 : Πανήγυρις δ'ἐνταῦθα συντελεῖται κατ'ἔτος, ἔθει δέ τινι οἱ νέοι φιλοκαλοῦσι μάλιστα περὶ τὰς ἐνταῦθα εὐωχίας λαμπρυνόμενοι· τότε δὲ καὶ τῶν Κουρήτων ἀρχεῖον συνάγει συμπόσια, καί τινας μυστικάς θυσίας ἐπιτελεῖ.

2. Les Kourètes dont les listes ont été retrouvées se nomment eux-mêmes κούρητες εὐσεβεῖς ; on remarquera dans le texte n° 20, l. 10, l'emploi de la même expression εὐσεβεῖν ; on comparera encore l'expression de Strabon, μυστικὰς θυσίας ἐπιτελεῖ, à l. 16 : φυλάσ[σειν] καὶ ἐπιτελεῖν, etc.

la fête de la naissance d'Artémis (6 de Thargélion, d'après l'inscr. n° 27). C'est ce qui résulte des lignes 18 et suivantes, auxquelles j'ajoute ici quelques restitutions :

Εἴ πο[τ]ε δὲ μὴ παρ[ε]ίεν ἕτεροι [π]ροι, ἐπὶ ταῖς ὁμοίαις εὐωχίαις [κα]ὶ δεῖπνα τελεῖν, τὸν δὲ γραμματέα τοῦ δήμου ἀπὸ τοῦ τῶν προσ[ό]δων κολλύβου? προσθή[κ]ην ποιεῖσθ[αι] τοῖς προϋπάρ[χ]ουσιν πόροις [ἐς τ]ὴν δαπάνην τῆς θυσίας. Τοῖς δὲ πολεί-ταις διανομὰς [γενέσθ]αι κατ' ἔτος κατὰ τόδε τό] ψήφισμα ἐν τοῖς περὶ τὸν ναὸν τῆς Σωτείρας Ἀρτέμιδος οἴκοις?] Ἑορτάζειν δὲ καὶ κατὰ [τὰ προκεκυρ]ωμένα ψηφίσματα ἑκάσ[τ]ου ἔτους τὴν Σε[β]αστὴν τοῦ δω. [δε]κ[ά]του μηνός, etc.

La fin de la ligne 21 et la suite, mutilées, ne permettent plus une restitution. Heberdey indique sous réserves qu'il doit s'agir, au début de la ligne 22, de l'anniversaire de l'empereur. Je me rallie d'autant plus volontiers à cette idée que je crois discerner un rapport assez précis entre les textes 19 et 20. C'est pour cette raison que, l. 18, je propose de remplacer par le γραμματεὺς τοῦ δήμου, chargé dans l'inscription 19 des distributions [1], le ὁ ἐπὶ τῶν χρημάτων, dont le rôle est moins bien attesté. Les restitutions de la l. 19 sont justifiées par le sens ; pour les distributions aux citoyens, cf. n° 19, l. 29. L. 20, il est utile de retrouver l'indication de la distribution annuelle ; le texte de Strabon, ci-dessus cité, permet de proposer, au moins sous réserves, le complément de la seconde lacune. Quant à la première lacune de la ligne 21, il me paraît très probable qu'elle cache une allusion à des décrets antérieurs, comme le n° 19 par exemple, qui date de 138 apr. J.-C. Si j'ai raison, le rapprochement des textes 19-20 prouvera que les Empereurs, en réorganisant les fêtes du Solmissos, avaient su habilement les associer à leur culte [2]. Ce ne fut pas là un cas particulier ; on sait que les Empereurs s'étaient pareillement fait associer aux mystères de Déméter [3].

Pour les détails de la fête, la ligne 17 apporte deux mentions, dont l'une a été déjà suffisamment expliquée par Hicks [4]. A propos de la procession aux flambeaux, qui devait avoir lieu, ainsi que le premier banquet, la veille de la cérémonie [5], je pense que

1. L. 28-30.

2. Malgré les peines édictées dans la troisième partie de l'inscription, l'organisation dut être assez rapidement modifiée. A preuve les textes *IBM*, 596[a], 597, et *CIG*, 3002, où l'on voit les μυστήρια d'Artémis célébrés grâce à la générosité de particuliers.

3. *Bull. corr. hellén.*, I (1877), 289 ; *Syll*[2], 655.

4. *IBM*, 483, commentaire.

5. On s'en allait ce jour-là au Solmissos, pour assister, dès le lendemain, au petit jour, à la reconstitution de la naissance de la déesse, et aux danses des Kourètes. C'est ce second jour seulement qu'avait lieu, après la θυσία, l'εὐωχία.

R. Heberdey a tort d'écrire : « λαμπαδουχεῖν ist bezeichnend für den chthonischen Charakter der Gottheit » ; il s'agit là seulement d'une circonstance, bien peu insolite, de la fête de nuit [1]. Au reste Artémis était représentée dans son propre sanctuaire principal, dès 104 apr. J.-C., tenant la torche, ainsi qu'en témoigne l'inscription de Vibius Salutaris [2].

Les nos 21-22 de la publication autrichienne sont le reste d'un texte bilingue (un texte grec, deux copies latines). Le texte grec a été trouvé seul en place sur la cloison qui ferme, à gauche, l'arc cintré, près de l'escalier de l'*analemma* Nord. L'inscription est un rescrit de Paullus Fabius Persicus aux magistrats d'Ephèse, (IIe quart du Ier siècle de notre ère), contenant diverses allusions à une constitution (διάταξις) dont Vedius Pollio [3] aurait été l'auteur. Comme le précédent (no 20) ce texte eût pu être d'importance capitale ; il est malheureusement encore plus ruiné.

Ce n'est point qu'on n'en puisse tirer pourtant quelques renseignements utiles. A partir de la ligne 41 un sens est intelligible ; il s'éclaire alors par comparaison avec le texte latin, tel que l'a transcrit, en utilisant les parties conservées des deux copies, le savant éditeur.

Les deux passages méritent d'être rapprochés :

A) Texte grec :

τὴν Οὐηδίου Πωλλίωνος διάταξιν βεβαιῶ[σαι 9-12 l. Θ]εοῦ Σεβ[α]στο[ῦ. . . . . δι]δόναι δέ τι τῇ βουλῇ
ἢ ἀπολαβεῖν — env. 55 l. — οὐκ ἀρ]ε[σ]κε[ι]. Νο[. . . . . οἱ ἐξελε]ύθεροι δούλων
— — — — — 45-50 l. — — — δανε]ίζο[υ]σιν τ[α. . . . . δ]οκοῦσιν ὑποστα[θ]έν-
τες — — — — 45-50 l. — — — .Ὁμο]ίω[ς τοὺς δημοσίους, οἵτινε]ς λέγονται βρέφ[η] τοῦ
ἱερ ο ῦ (?) — — 40-45 l. — — — — —]ων πρὸς[. . . . .]οι αὐτῶν ἀρέσκει.
— — — — — 45-50 l. — — — — —]υσι ε[. . . . .]τροὶ εἰς τὸν τοῦ ὀψω-
νίου λόγον[— 35-40 l. — — — —]τ[ῆ]ς Ἀρ[τέμιδος. . . . . ὅ]σον [κα]τ[ὰ] τὴν Οὐηδίο[υ
Π]ω[λλίωνος διάταξιν. . . . . etc.

B) Texte latin : VI (A. f) :

vendo, n[e d]eor[um? — — 80-85 l — — — — — — — — — — —
placet ex constitutione Vedi Pollionis con[f]ir[*mare* — 51-56 l — —
invicem dandi aut accipiendi esse non placet.[— — — 55-60 l — —
et impensa supervacua rem publicam oneran[*t* — — *id.* — — —
Item servos publicos, qui dicuntur infantes, exig[— — *id.* — — —

---

1. Cf. Poland, *l. l.*, p. 393, note 7.
2. Heberdey, no 27, l. 164, 168, 173, etc.
3. Cf. pour ce personnage, sans doute contemporain d'Auguste, les références données par R. Heberdey.

ipsorum alantur. Vicariis suis placet ip's — — — — — *id.* — — —
Dianae in portione obsoni dicuntur esse, div[— — — — *id.* — — —
qua]ntum Vedi Pollionis constitutione con[tinetur — — — 50-55 l. — —

Sans qu'on puisse essayer, d'un texte à l'autre, des restitutions, les passages ainsi conférés prennent un sens plus complet. Il s'agit, on le voit, d'une suite de dispositions financières destinées à dégréver à la fois sans doute la ville d'Ephèse et le temple d'Artémis. On leur enlève notamment la charge des ἐξελεύθεροι [1], qui par leur entretien « impensa supervacua rempublicam oneran[t] » ; on leur enlève aussi le souci de nourrir, non seulement les « servos publicos, qui dicuntur infantes », mais vraisemblablement certains ministres du culte dits, sans doute, « ministri(?) Dianae in portione obsoni ».

Ces gens constituaient une part sans doute nombreuse de la population d'Ephèse. Leur situation mériterait d'être clairement définie. Le décret bien connu affranchissant les esclaves et abolissant les dettes [2] distinguait en dehors des citoyens et des étrangers, les ἰσοτελεῖς (citoyens jouissant des droits civils), les métèques (παροίκοι), les ἱεροί ou esclaves sacrés, les ἐξελεύθεροι. Ce décret mettait à part des ἱεροί, les δημόσιοι, qui sont ici nommés. Faut-il cependant admettre, ainsi que je le propose sous réserves ci-dessus, par la restitution βρέφ[η] τοῦ ἱεροῦ que dans l'inscription 21-22, les ἱεροί étaient considérés comme une catégorie spéciale des δημόσιοι ? Les deux termes ont l'air d'abord contradictoires ; mais, par contre, il faut bien remarquer que l'inscription prend soin de distinguer une partie seulement des δημόσιοι, gens à qui est donnée la désignation assez insolite, et cependant, on le voit, d'usage courant, d'*infantes*, ou mieux, dans le texte grec, de βρέφ[η] τοῦ | [ἱεροῦ?]. Or, je ne trouve à rapprocher, pour expliquer cette appellation, que les ἱεροὶ παῖδες de Didymes, Samos, Pergame, Olynthos, etc., dont Haussoullier, à propos d'un texte de Vitruve, a fait comprendre exactement la situation [3]. Ces esclaves étaient distincts des autres, en ce sens qu'ils appartenaient à un dieu et recevaient de lui le logement avec la nourriture. Que l'usage existât à Ephèse, c'est ce que prouve une inscription, malheureusement mutilée, et mal copiée, mais dont le sens n'est pas douteux

1. L. 23 du texte Heberdey, il vaut mieux restituer : [ἐξ]ελεύθεροι, plutôt que [ἀπ]ελεύθεροι, d'après l'inscription citée ci-dessous.
2. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Inscr. jurid. grecques*, pars I, n° IV, p. 22 (époque de Mithridate).
3. Haussoullier, *Rev. de philol.*, XXI (1897), p. 112 sqq., à propos de Vitruve, VII (*Praef.* 16).

Il y est question de deux personnages, esclaves d'après leurs noms, qui sont nourris dans le *hiéron* [1]. C'est à ces esclaves que devait s'appliquer la désignation de βρέφη, à Ephèse.

Que sont maintenant les « vicarii », [ou *ministri?*] qui « in portione obsoni dicuntur esse [2] » ? R. Heberdey n'a pas présenté d'explication de ce titre bizarre. Je crois intéressant de le rapprocher d'un texte d'Athénée, qui ne paraît pas avoir été toujours compris [3] :

ἐπισιτίου δὲ Κράτης, Τόλμαις·
ποιμαίνει δ' ἐπισίτιον, ῥιγῶν δ' ἐν Μεγαβύζου
[δέξετ' ἐπὶ μισθῷ σῖτον] [4].

Le passage est cité par Athénée à l'appui de la définition de l'οἰκόσιτος : celui qui travaille au compte d'une ville, non pour un μισθός, mais προῖκα ; le texte des *Poetarum comic. graec. fragm.* (H. Bothe, coll. Didot), donne à côté du texte grec [5] et d'une traduction latine, l'interprétation suivante, qui est manifestement fautive : « Intelligendus Megabyzus, qui pascere i. e. alere dicitur aliquem miserum, misere, quamvis opulentus et divitiarum ostentator. » Le collecteur des *Literarische Zeugnisse* des *Forschungen I* a mieux reconnu [6] qu'il s'agissait du Mégabyze d'Ephèse. La mention de l'inscription 21-22 apporte une confirmation à cette hypothèse, et prouve, semble-t-il, l'existence à Ephèse d'une classe de « vicarii » nourris par la déesse, analogues aux παράσιτοι qu'on rencontre en d'autres sanctuaires.

A partir de la ligne 50, le texte grec n° 21, mieux conservé, donne des indications précieuses. L. 52-53, par exemple, on voit remettre en vigueur une disposition de la constitution de Vedius Pollio, limitant la dépense des jeux pentétériques. L'attention de Vedius Pollio avait dû déjà être attirée sur le mauvais état des finances d'Artémis ; l'empereur Auguste eut à intervenir plusieurs fois pour la réfection du Péribole, l'entretien des canaux sacrés [7]. Pour protéger les revenus d'une déesse un peu prodigue, il avait fallu restreindre le luxe des grandes fêtes. La mention de la ligne

---

1. Cf. *CIG*, 3005 : τ]ε[θ]αμμένοι [ἐν τ]ῷ ἱερῷ.

2. La restitution d'Heberdey : ἱα τροί est inacceptable. Je ne vois même pas clairement ce qu'elle pourrait signifier.

3. Athénée, VI, 247 f., éd. Kaibel. L'éditeur des *Literarische Zeugnisse*, insérés à la suite des *Forschungen* I, donne par erreur, n° 222, la référence 248 a.

4. Wilamowitz supprime ce dernier vers, comme une glose ; Porson : ῥιγῶντ' et δέξεταί τ'.

5. Variantes : ἐπίσιτον, δέξεταί γ' ἐπὶ μισθῷ.

6. N° 222.

7. *IBM.*, 522, 523. Cf. aussi ci-après, n° 22, IV Ac, Ab, la première mention historique d'une restitution de *rectigalia* à la déesse, par l'empereur Auguste.

52 confirme l'hypothèse de Hicks, d'après qui les *Artemisia*, fête locale et annuelle, se seraient transformés, tous les quatre ans, en une grande fête régionale, les Ἐφέσεια [1].

Toute la suite (l. 53 sqq.), relative au remplacement des hymnodes payés par les éphèbes faisant fonction gratuite, est intéressante, mais ne demande pas à être analysée ici.

De la double transcription latine, il faut retenir, outre les renseignements déjà utilisés, l'importante mention (l. 3 de IV) d'une restitution de *vectigalia* à la déesse [2], par le bon office de l'empereur Auguste. Il ne s'agit pas, quoi qu'on puisse d'abord penser, de la reddition des pêcheries de la lagune de Selinusia, affermées au profit du temple [3]. Strabon nous apprend que, malgré leur titre de propriétés sacrées, elles avaient été confisquées par les rois de Pergame, et restituées seulement à la déesse par les Romains. A leur tour, les publicains se les approprièrent, et en perçurent un moment les droits. Une ambassade envoyée à Rome fit rendre à la déesse la possession des deux riches étangs, mais vers 100 av. J.-C., semble-t-il, et non pas plus tard [4].

A l'époque du décret n° 21-22, Artémis n'en était pas moins fort pauvre. Il est impossible en définitive de dire quelle avait été la « restitutio beneficiorum », dont l'insuffisance est relatée, l. 4. On ne sait non plus à quel incendie et à quelle destruction font allusion les lignes 1-2 [5].

Les n°s 23-25 n'apportent rien de très nouveau à l'étude du culte d'Artémis Ephesia [6].

Le n° 26, rescrit de Caracalla, daté entre 200 et 205 ap. J.-C. [7], et relatif à une demande faite par le sanctuaire d'Artémis, eût été fort intéressant. Mais il ne reste que l'intitulé.

On arrive ainsi à l'inscription n° 27, *Die Stiftung des C. Vibius*

---

1. *IBM*, 605, l. 10. ; l'espace de temps dit Ἐφεσηΐς dans cette inscription, comme dans l'inscription 604, désigne la πεντετηρίς éphésienne, ou *quadriennium*, comme, à Olympie, est dite Ὀλυμπίας la période correspondante. Les jeux pentétériques (Ἐφέσεια) étaient les plus grands jeux d'Ephèse ; ils sont cités en tête, dans l'inscription 605.

2. ...Et abundantia(e) vect[igali]um, quae a divo Augusto deo deae restitu[ta sun]t.

3. *IBM*, 503 (date : entre 138 et 161 apr. J.-C.).

4. Strabon, XIV, c. 642, 26 : λίμναι... μεγάλας ἔχουσαι προσόδους. L'ambassadeur fut Ἀρτεμίδωρος, qui a vécu au début du Ier siècle avant notre ère ; cf. *Forschungen*, I, p. 47.

5. Tout ce passage sert d'en-tête aux mesures de finance destinées à dégrever le temple et la ville.

6. Pour le n° 23 (rescrit des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, an 162 ou 163 de notre ère), lire : *nach* Chr. et non *vor*.

7. Le texte de la publication dit par erreur : *v.* Chr.

Salutaris (104 apr. J.-C.), qui est la pièce principale du recueil, et a mérité d'être commentée en détail dans un suggestif appendice [1]. A vrai dire, elle a été étudiée avec tant de soin qu'il reste peu à ajouter, tant aux remarques de Hicks qu'à celle du second éditeur. L'inscription avait été en effet déjà en partie trouvée par Wood et publiée dans les *IBM* [2]. Mais les découvertes de la mission autrichienne l'ont transformée ; elles l'ont aussi augmentée sensiblement, puisqu'elle a maintenant, au lieu de 406, 568 lignes. Le commentaire de R. Heberdey signale suffisamment les observations critiques — assez rares — qui se présentent à la lecture du texte, tel qu'il est désormais établi.

J'ai déjà parlé ci-dessus des statues consacrées par C. Vibius Salutaris, au nombre de trente et une, en deux séries (vingt-neuf d'abord). Elles étaient portées au théâtre, à l'occasion de certains sacrifices, de certaines assemblées, et seulement des grands jeux des Ἐφέσεια, célébrés tous les quatre ans [3].

L. 110 sqq., il faut retenir comme une indication utile, le partage des amendes, réglé par les lettres du gouverneur Aquileius Proculus, et du légat Afranius Flavianus, entre le trésor de la garde-robe sacrée et le fisc impérial. Cette mainmise de l'administration romaine a été certainement pour une part dans l'appauvrissement toujours croissant des finances du temple [4].

R. Heberdey a montré l'intérêt des statues dont le type nous est brièvement décrit, aux lignes 158 sqq.

L. 189-190, je crois qu'il faut restituer : Ὁμο[ίω]ς καὶ ἄλλη Ἄρ-|τεμις ἀργ]υρέα ἔχουσ]α τὸ τ[όξον, ὁλκῆς λ. ; etc., la lacune n'étant sans doute pas de six lettres exactement, et le type, tardif, de l'Artémis chasseresse étant suffisamment connu [5]. Je note comme fonctionnaires nouveaux dans la hiérarchie sacerdotale, le ἱερὸς τῆς Ἀρτέμιδος ὁ ἐπὶ τῶν παραθηκῶν, l. 201-2, l. 210, et le ἱερὸς τῆς Ἀρτέμιδος ζυγοστάτης, l. 200. Ce dernier vérifiait le poids des offrandes précieuses avant de les remettre à l'esclave dit : ὁ ἐπὶ τῶν παραθηκῶν. Il était interdit, l. 214 et suiv., de changer les noms des statues et surtout de les fondre [6], sous peine d'ἱεροσυλία

---

1. P. 188-199. P. 196, à propos de la date de la 2e fondation, lire 25 fév. 104 *nach* J.-C. (au lieu de *vor*).
2. N° 481.
3. Ces dispositions ne furent pas fixes ; cf. la restitution — simplement vraisemblable d'ailleurs — des lignes 213 sqq.
4. Cf. l. 321 sqq. ; l. 360 sqq. ; 403 sqq.
5. Dans le roman de Xénophon d'Éphèse, qui décrit la Πομπή de la grande Panégyris (I, 2) la prêtresse est habillée en Artémis et porte l'arc et le carquois.
6. Sur la fréquence de cet usage, cf. précisément Heberdey, 23.

et d'ἀσεβείᾳ ; il y avait de même, quant à la conservation du poids légal des statues, une action judiciaire prévue en cas de besoin. Mais je ne puis admettre, comme Heberdey, qu'elle ait été confiée au fonctionnaire dit : ὁ ἐπὶ τῶν παραθηκῶν, qui est formellement désigné comme esclave sacré d'Artémis. Aucune juridiction ne pouvait être confiée à des esclaves, même de cet ordre. Comme il s'agit simplement d'un seul personnage, le choix est assez limité. L. 200, le στρατηγὸς τῆς Ἐφεσίων πόλεως est désigné comme devant surveiller la remise des statues aux gens du sanctuaire. Son titre, plus exactement que celui de l'esclave chargé des dépôts, remplit l'étendue de la lacune. Je restituerais donc :

L. 219 : ἔχοντος τὴν περὶ τούτων ἐκδικίαν ἐπ' ἀνάνκῃ τοῦ στρατηγοῦ τῆς Ἐφεσίων πόλεως].

Sous le n° 28 de son recueil, R. Heberdey a publié quelques-unes des inscriptions placées sur les bases des groupes sculpturaux qu'avait dédiées C. Vibius Salutaris. Ces textes sont les derniers, ou à peu près, qui apportent des renseignements suivis sur le culte d'Artémis Ephésia. Les listes d'agonothètes, les dédicaces de bâtiments publics, ou de statues, les inscriptions émanées de corporations et de sociétés, les désignations de places au Théâtre ne fournissent plus que des indications dispersées.

Athènes, février 1913.

Charles Picard.

NOTES CRITIQUES SUR LE TEXTE DE SÉNÈQUE

I

Le texte de Sénèque, malgré les efforts qu'on a faits depuis Erasme jusqu'à nos jours pour l'améliorer, est loin d'être définitivement établi. Dans l'ensemble, les manuscrits brillent plus par la quantité que par la qualité : dans les *Naturales Quaestiones* du moins ils sont presque tous corrompus et interpolés. Ailleurs un manuscrit (N pour le *De Beneficiis* et le *De Clementia*; A pour les *Dialogi*) ou un groupe de manuscrits (PpLVG dans la première partie, AB dans la dernière partie des Lettres) dépassent de beaucoup les autres en valeur; mais alors les éditeurs[1], rebutés par la masse des manuscrits inférieurs, qui ne présentent, dans leur divergence avec les meilleurs, que de très rares leçons intéressantes, ont presque toujours dédaigneusement écarté tout ce qui ne provenait pas de la bonne tradition. Bickel et surtout Rossbach[2] ont montré que c'était peut-être à tort. Quoi qu'il en soit, là où les bons manuscrits étaient défectueux, la critique conjecturale s'est le plus souvent substituée à eux. Mais, ce qui devait fatalement arriver, elle ne s'est pas contentée de s'exercer là où le texte était manifestement dépourvu de sens; elle a prétendu corriger, pour diverses raisons, les passages qui lui paraissaient peu satisfaisants. En général les derniers éditeurs se sont montrés assez réservés, lorsqu'il s'agissait de modifier les passages où les manuscrits, du moins les meilleurs, étaient d'accord. Je voudrais, par un certain nombre d'exemples, montrer pourquoi ils ont bien fait et chercher s'ils n'auraient pas dû se montrer plus prudents encore.

---

1. Je suivrai pour les *Dialogi* l'éd. Hermes, pour le *De Ben.* et le *De Clem.* l'éd. Hosius, pour les Lettres l'éd. Hense, pour les *Nat. Quaest.* l'éd. Gercke Teubner, 1898-1907.

2. Dans les comptes rendus des éditions précédentes (Berliner philologische Wochenschrift, 1899, 1906, 1907).

Dial. III, 12, 5 : *Illud pulchrum dignumque, pro parentibus liberis, amicis civibus prodire defensorem ipso officio ducente volente, judicantem providentem, non impulsum et rabidum.* J'ai ponctué de façon à faire ressortir le groupement des mots par deux que désorganise la correction de la vulgate (*volentem*).

Dial. IV, 1, 1 : *Quaerimus enim ira utrum judicio an impetu incipiat, id est utrum sua sponte moveatur an quemadmodum pleraque, quae intra nos insciis nobis oriuntur.* — Gertz supprime *sua*, Hermes ajoute *non* devant *insciis*. Ces corrections reposent, je crois, sur une interprétation erronée du texte. La double hypothèse qu'examine Sénèque est celle-ci : ou l'agent extérieur (§ 3 : *species oblata injuriae*) exerce une influence inconsciente (*insciis nobis*) et immédiate (...*utrum speciem ipsa statim sequatur*) — ou l'esprit a la liberté de réagir (*accedente animo*), et l'on peut dire que la colère est en quelque sorte préméditée (*judicio*) et volontaire (*sua sponte*). Hermes renvoie, il est vrai, au chap. 3, 4 où Sénèque dit : *nunquam impetus sine adsensu mentis est, neque enim fieri potest ut de ultione et poena agatur animo nesciente.* Mais le passage est loin de justifier la correction, car Sénèque n'y prend évidemment plus *impetus* dans le sens qu'il lui donnait tout à l'heure. Au début, il l'opposait à *judicio*, maintenant il lui prête un sens analogue : *ille sequens impetus, qui speciem injuriae non tantum accepit, sed adprobavit, ira est, concitatio animi ad ultionem voluntate et judicio pergentis.* Sénèque distingue donc deux *impetus*, l'un primordial et involontaire, l'autre conscient et réfléchi (cf. d'ailleurs la fin du 1er chapitre). Cette confusion de mots donne un peu d'obscurité au texte ; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que le *De Ira* ne brille pas plus par la précision des termes que par la fermeté de la composition ?

Dial. IV, 29, 2 : *est aliquis malignus et qui amicitias cohaerentis diducere velit ; est suspicax et qui spectare ludos cupiat. Suspicax* étonne les éditeurs qui ont essayé plusieurs corrections malheureuses ; mais *suspicax* n'aurait-il pas le sens de *suspiciendi cupidus* ? Dans tous les cas le mot qui est à placer ici doit se définir par *qui spectare ludos cupiat* comme *malignus* par *qui... velit.*

Dial. VI, 3, 1 : *Intraverat penitus Germaniam et ibi signa Romani fixerunt, ubi vix ullos esse Romanos notum erat. In expeditione decesserat...* Hermes, après Muret, écrivant *signa Romana*, affaiblit, comme l'a remarqué Bährens [1], l'opposition

1. Dans l'ouvrage cité infra p. 468.

Romani... Romanos. Mais je ne vois pas pourquoi celui-ci veut écrire *fixerant*. Le changement de temps, au contraire, fait mieux ressortir que Sénèque, avec *et ibi*, introduit une phrase qui doit être détachée du contexte, aussi bien à cause de la construction grammaticale que de l'idée exprimée. J'écris donc : *Intraverat penitus Germaniam* (*et ibi signa Romani fixerunt, ubi... notum erat*)*; in expeditione decesserat.*

Dial. VI, 19, 3 : *semper enim scisti mori.* — *Moriturum*, que donnent les manuscrits, forme une mauvaise clausule. Il n'est pas douteux que, soit pour cette unique raison, soit pour donner aussi à la pensée plus de force, Sénèque n'ait préféré *mori*.

Dial. IX, 5, 5 : *Vere, ut opinor, Curius Dentatus aiebat malle se esse mortuum quam vivere* (texte de Hermes). Ce passage, depuis Juste-Lipse, a embarrassé les commentateurs, et plusieurs se sont empressés de le corriger. Mais puisque tous les mots nécessaires au sens, qui d'ailleurs n'est pas douteux, se trouvent dans le texte, en ajouter un seul, c'est affaiblir l'énergique concision de l'expression. Il serait nécessaire, à vrai dire, pour la pleine intelligence du texte, que l'on ne fût pas tenté de rattacher *mortuum* à *esse*, qu'il en fût disjoint, et que *esse* fût ainsi mis en relief de façon à s'opposer nettement à *vivere*. On pourrait écrire, par exemple, *esse se* : ce qui est précisément la leçon de A. Un correcteur du manuscrit a indiqué, il est vrai, qu'il fallait intervertir les mots, mais c'est vraisemblablement parce qu'il s'est trouvé, comme d'autres copistes, comme les éditeurs modernes, choqué de la place anormale de *se* dont il ne comprenait pas la raison.

Dial. X, 14, 4 : *Quam multi hesterna crapula semisomnes et graves illis miseris suum somnum rumpentibus, ut alienum exspectent, vix adlevatis labris insusurratum miliens nomen oscitatione superbissima reddent.* — Note de Hermes : *labris* A recte si quid video : nimirum verba *vix adlevatis labris* conjungenda sunt cum v. *iususurratum* et interpretandum *nomen miliens a nomenclatore labra vix adlevante insusurratum reddunt oscitatione superbissima*. Contrariorum scilicet nimio effectum est ut Seneca verba per se non necessaria *vix adl. labris* e regione poneret *oscitationi superbissimae*.

Hermes a raison de conserver *labris* qu'il n'est guère possible de ne pas joindre à *insusurratum* et de ne pas opposer à *oscitatione superbissima*. Mais pourquoi fait-il intervenir le nomenclator dont il n'est question nulle part dans ce passage ? D'autre part, n'est-il pas imprudent de critiquer Sénèque d'après une interprétation qui peut être un pur contresens. Le passage me paraît clair et Sénèque innocent. Il y a une opposition conti-

nuelle dans la phrase entre le patron et le client (*semisomnes, somnum rumpentibus; suum, alienum*). Il est à présumer que, *oscitatione superbissima* s'appliquant évidemment aux patrons, l'antithèse *vix adlevatis labris* se rapporte aux clients. — D'où vient l'hésitation des commentateurs? Apparemment de ce qu'ils n'ont pas compris ou pesé le sens de l'expression *nomen reddent*. Elle signifie littéralement rendre son nom, répondre au salut de quelqu'un (cf. dial. II, 13, 3 et 4 où *reddere nomen* et *reddere salutationem* sont employés à quelques lignes d'intervalle). Or le nom que rend le patron, celui auquel il répond, c'est le sien (cf. l'expression française : il m'a rendu *mon* salut). Le sens est donc : « *A leur nom que chuchotent des milliers de lèvres à peine entr'ouvertes, ils répondent par le plus insolent bâillement.* »

Ep. 26, 8 : *Interim commodabit Epicurus, qui ait « meditare mortem » — vel, si commodius sit transire ad nos, hic patet sensus : egregia res est mortem condiscere.* Je conserve le texte des manuscrits, mais en modifiant la ponctuation traditionnelle. Je comprends : ou, si tu préféres passer dans notre camp, voici la pensée développée : c'est une belle chose, etc. (cf. Ep. 2, 5 : *soleo... et in aliena castra transire, non tamquam transfuga, sed tamquam explorator*).

Ep. 53, 9 et 10 : *Exercet philosophia regnum suum; dat tempus, non accipit. Non est res subsiciva; ordinaria est, domina est, adesse jubet. Alexander cuidam civitati partem agrorum et dimidium rerum omnium promittenti : « eo, inquit, proposito in Asiam veni, ut non id acciperem quod dedissetis, sed ut id haberetis quod reliquissem. » Idem philosophia rebus omnibus : « Non sum hoc acceptura, quod vobis superfuerit, sed id vos habebitis, quod ipsa rejecero. »* Hense, dont je transcris ici le texte, a suivi de près les manuscrits; mais *idem philosophia rebus omnibus* lui paraît altéré. Pourtant le discours de la philosophie ne saurait s'appliquer à personne mieux qu'aux autres occupations de la vie ; de même que la philosophie, *res ordinaria*, est ici personnifiée, les autres *res* le sont aussi. Tous les mots substitués à *rebus* (*verbis, nobis, regibus*) sont beaucoup moins satisfaisants.

Ep. 109, 6 : « *Non prodest sapienti sapiens, sed sibi iste. Hoc scias. Detrahe illi vim propriam, et ille nihil aget.* » *Uno modo dicas licet non esse in melle dulcedinem.* Je reproduis ici le texte de Hense, en y rétablissant *uno modo* que donnent les manuscrits et qui me paraît préférable à *illo* qu'a adopté Hense d'après Windhaus ou à *isto*. *Uno* a ici la valeur de *eodem*.

N. Q., III, 11, 4. Théophraste, nous dit Sénèque, raconte que sur l'Hémus, autrefois dépourvu d'eau, « *cum Gallorum gens... silvas cecidisset, ingens aquarum copia apparuit, quas videlicet in alimentum suum nemora ducebant ; quibus eversis* (corr. de Haase pour *emersis*) *umor, qui desiit in arbusta consumi, superfusus est* »... *Sed pace Theophrasti dixisse liceat : non est hoc simile veri, quia fere aquosissima sunt quaecumque umbrosissima ; quod non eveniret, si aquas arbusta siccarent... Deinde succisae arbores plus umoris desiderant, non enim tantum id quo vivant, sed quo crescant trahunt.* — Le raisonnement de Sénèque me paraît clair. Il juge l'explication donnée par Théophraste invraisemblable pour deux raisons : 1° Les endroits les plus ombragés sont aussi les plus humides ; 2° Les souches (*succisae arbores*) ayant besoin d'eau non seulement pour vivre, mais pour pousser des rejetons, devraient absorber plus d'eau encore que les arbres entiers. Je ne vois pas pourquoi Gercke a cru devoir écrire < *sucidae, non* > *succisae arbores*, à moins qu'il n'ait entendu par *succisae arbores* la tige séparée du tronc, sens tout à fait improbable ici.

N. Q. III, 16, 5 : *Haec spiritu plena sunt. Nihil enim usquam inane est, et stagna obsessa tenebris et locis amplis.* Ce passage a très justement choqué les commentateurs. Rossbach conjecture *juncis* pour *locis*, Haupt *lacus ampli*, Mueck[1] efface tout le membre de phrase *et stagna... amplis*, qui effectivement cadre mal avec le reste du passage. Je me demande si ce ne serait pas un fragment d'hexamètre mis en prose (*stagna locis amplis... obsessa tenebris*). Le fait n'est pas rare chez Sénèque, et si quelqu'un dépouillait cet auteur avec l'idée d'y retrouver toutes les réminiscences de poètes connus ou inconnus, il ferait sans doute une ample moisson[2].

N. Q. IV, 5, 1 : *Pauca* (*argumenta*) *admodum sunt sine adversario ; cetera, etsi vincunt, litigant.* Gercke corrige : *etiamsi* « Haasei observationem secutus ». Il est de fait qu'Haase dit au tome III (préf. p. XIV) de son édition : « J'ai cru observer, à tort peut-être, que *etsi* ne se lit nulle part dans Sénèque. » Mais il me paraît imprudent de décider qu'un mot ne se trouve pas chez un auteur, et de l'effacer quand on l'y trouve. Naegler[3] a montré

---

1. Observationes criticae grammaticae in... Senecae dialogos. Diss. Marbourg, 1890 (p. 35 sq.).

2. Ce travail a été fait pour Virgile par Hermann Wirth (De Vergili apud Senecam philosophum usu. Diss. Fribourg, 1900).

3. De particularum usu apud Senecam. 1re partie. Diss. Halle, 1873 (p. 6). En revanche, Naegler, suivi par Hense, remplace *dein* par *deinde* (Ép. 94, 54) avec

que l'assertion de Haase était inexacte ; *etsi* se trouve indubitablement au moins Dial. X, 13, 1 et N. Q. IV, praef., 20 (où Gercke l'a conservé). Il a ici apparemment la valeur de *etiamsi*, mais ce n'est pas une raison pour lui substituer son équivalent ; j'écrirais de même, avec la famille θ et en donnant à la particule un sens analogue : *etsi violentiores flavere* (N. Q. V, 8, 3).

*
* *

Rien ne montre mieux avec quel respect il faut traiter la tradition manuscrite que les études publiées tout récemment par W. A. Bährens[1]. Elles prouvent que les corrections les mieux fondées en apparence sur la grammaire et la paléographie n'en sont pas moins sujettes à caution. Je renvoie à ces études et me contente de les compléter en ce qui concerne Sénèque, et de signaler les passages négligés par lui où les éditeurs ont corrigé à tort de prétendues incorrections grammaticales.

I. Bährens (p. 235) présente de nombreux cas où une préposition qui devrait se trouver dans deux membres de phrase liés ensemble est omise dans le premier. Il cite de Sénèque 4 passages des épîtres (114, 6 ; 114, 12 ; 124, 10 ; 92, 15) et 1 des dialogues (IX, 12, 4). Je crois qu'on pourrait trouver une construction analogue dial. VII, 3, 4 : *nam voluptatibus et pro illis quae parva... sunt ingens gaudium subit*. La vulgate en écrivant *pro voluptatibus* paraît se conformer au sens du passage, mais je ne crois pas nécessaire de rétablir la préposition. Voici d'autres exemples que n'a pas relevés Bährens et dont on peut, à vrai dire, contester l'exactitude. Ep. 20, 3 : *numquid te liberalis sis, in tuos sordidus. In* n'est omis devant *te* que par P et son absence rend la phrase bien obscure. — Ep. 82, 12 : *mors enim illa quae Catone gloriosa est, in Bruto statim turpis est et erubescenda.* (leçon de P). Sénèque aurait-il employé cette construction pour lier plus étroitement la subordonnée à la principale (cf. *statim*) ? — Ep. 124, 4 : *obtunsa res et hebes et homine quam in aliis animalibus tardior.* (leçon de B ; un copiste ancien a écrit *in* au-dessus de *homine*).

On s'étonnera moins que la préposition soit supprimée en deuxième place ; notons pourtant que cette omission peut avoir

---

les manuscrits inférieurs sous prétexte qu'on ne trouve nulle part *dein* dans Sénèque !

1. Beiträge zur lateinischen Syntax. Philologus. XIIe suppl. (1912) 2e cah.

lieu, même quand les deux mots qui devraient être tous deux précédés de la préposition sont assez éloignés l'un de l'autre. Ben. I, 7, 1 : *Si beneficia in rebus, non ipsa bene faciendi voluntate consisterent...* est donné par RMP. On pourrait négliger cette leçon, si la même omission ne se trouvait quelques lignes plus haut, et cette fois dans tous les manuscrits : *ne in victimis quidem, licet opimae sint auroque praefulgeant, deorum est honor, sed recta ac pia voluntate venerantium.* — Dial. XII, 14, 3 : *non potest itaque ea in erepto filio desiderari, quae incolumi nunquam ad te pertinere duxisti.* — Ep. 90, 35 : *non de ea philosophia loquor... sed illa.* — Moins probable est Clem. I, 24, 4 : *a quibusdam te vindicare fastidias et non aliter quam animalibus parvis sed opterentem inquinantibus reducenda manus est*, quoique la suppression de *ab* soit, comme nous le verrons, assez fréquente.

Un autre tour, non moins curieux (Bährens, p. 283), c'est l'omission de *est* ou de *sunt* dans une subordonnée, lorsque la même forme se trouve dans la principale qui suit (cf. Ep. 95, 61). — On peut y ajouter Ep. 43, 2 : *gubernaculum, quod alteri navi magnum, alteri exiguum est.* Sans doute il faut ponctuer Ep. 85, 2 : *Qui prudens est, et temperans est. Qui temperans, est et constans.*

II. Certaines particules nécessaires dans une phrase absolument régulière sont omises parce qu'elles ne sont pas absolument indispensables au sens.

A. On trouve chez les auteurs de la bonne époque des phrases telles que : *flumine usque ad primos pagos contenderunt hostes* où *a* qui serait plus régulier a été omis à cause de *ad* qui suit (Bährens, p. 299 sqq.).

Les exemples sont plus nombreux que Bährens ne pourrait le faire croire. Ainsi : Ep. 108, 31 (*provocationem ad populum etiam regibus fuisse*) il croit nécessaire l'addition de *a* devant *regibus* pour la clarté de la phrase ; mais la même omission se trouve dans une construction tout à fait analogue. Dial. II, 7, 2 : *injuria in bonos nisi malis temptatur.* Hermes écrit, il est vrai, *a malis* avec le second correcteur de A, mais les rectifications de ce dernier sont loin d'être sûres, comme Hermes le reconnaît lui-même (préf. p. VIII), et le rapprochement des deux textes paraît justifier les leçons précitées. — Un troisième exemple se trouve : De Ben. V, 6, 1 : *regnum Thraciae angulo porrectum usque ad litus incogniti maris.* Telle est du moins la leçon des bons manuscrits.

*

B. Omission de tam devant quam (Bähr. p. 306 sqq.). Ep. 13, 9) : *Nulli itaque perniciosi, tam inrevocabiles quam lymphatici.* Telle est la leçon de p, fort admissible (cf. dial. VI, 15, 2), surtout que dans ce passage l'ellipse est atténuée par *tam inrevocabiles* qui suit. Mais il faut reconnaître que p est ici en désaccord avec les autres manuscrits et que, pour excellent qu'il soit, les omissions n'y sont pas rares.

C. Omission à la deuxième ou à la troisième place d'une particule qui devrait être répétée trois ou quatre fois (Bähr. p. 313 sqq.). — Dial. III, 5, 2 : *Quo quid est mitius dum in recto animi habitus est ? Quid autem ira crudelius est ? Homine aliorum amantius ? Quid ira infestius ?* L'omission du troisième *quid* rend plus sensible la disposition de la phrase, dans laquelle les interrogations s'opposent deux par deux. — Dial. VI, 20, 15 : *M. Cicero, si illo tempore, quo Catilinae sicas devitavit, quibus pariter cum patria petitus est, concidisset, liberata patria servator (servat A) ejus, si denique filiae suae funus secutus esset, etiam tunc felix mori potuit.* Il faut sous-entendre *si* devant *liberata*, mais il n'est pas indispensable de l'introduire dans le texte, le second membre de phrase se rattachant plus étroitement au premier qu'au troisième. — Ep. 107, 11 : *Ubi illa prudentia sua ? In dispiciendis rebus subtilitas ? Ubi magnitudo ?* L'omission du deuxième *ubi*, dans A, est d'autant plus justifiée que la seconde qualité énumérée n'est que la conséquence de la première. — Ben. III, 31, 1 : *cum ego dederim sentienti, sentiens me dare, cum vitam tibi voluptatis meae causa aut certe per voluptatem dederim, cum tanto magis sit*, etc. Telle est du moins la leçon de M, suspecte, il est vrai, car G P ont *consentiens*. — Ben. VI, 25, 2 : *amicae suae optant exilium, ut desertam fugientemque comitentur, optant inopiam, magis desideranti donent, optant morbum ut adsideant* (leçon de N^1). — Toute différente est la construction : Ben. VI, 43, 3 : *si vult recipere beneficium, referamus reddamusque laeti ; illud apud nos custodiri vult ? Quid thensaurum ejus eruimus ?* Hosius a, d'après quelques manuscrits inférieurs : *si illud mavult quid...*, mais en adoptant la ponctuation que je propose, on se rend compte que la construction n'a au fond rien d'anormal.

On peut rattacher aux exemples cités plus haut, quoique le mot omis soit *est*, Ep. 9, 17 : *se contentus est et ducit uxorem, se contentus et liberos tollit ; se contentus est et tamen non viveret, si foret sine homine victurus.* Les deux premières propositions se lient étroitement entre elles, la troisième n'en est que la généralisation ; c'est évidemment la raison pour laquelle

Sénèque a cru devoir après le second *contentus*, supprimer *est*, que Hense, bien à tort, a repris aux anciennes éditions.

III. Ellipses : A. L'ellipse d'une préposition est fréquente chez Sénèque. On trouve ainsi omis :

Ad ou *in* marquant le but : Ep. : 94, 53 : *Nulla aures nostras vox perfertur* A (mais B a *ad aures*). — Ben. III, 29, 7 : *nec hanc emergere nominis claritatem* N[1].

Ab (Fréquent : cf. Bähr. p. 361 sq.). Dial. VI, 3, 4 : *poenas se infelicitatis exigere*. La correction de A[2] (*a se*), justifiée par la paléographie à cause de la finale de *poenas*, est peu probable à cause de Ep. 70, 18 où p porte : *nunquam nobis exegit* — Dial. VII, 13, 4 : *Videtur enervis, fractus, degenerans viro, perventurus in turpia*. La leçon de A[1] me paraît à conserver, à cause de la gradation marquée par les différents participes. Muret avait raison de comprendre *a viro* ; mais l'addition de la préposition n'est pas nécessaire. — XI, 5, 4 : *Pietatem tamen tuam nihil aeque lacrimis tam inutilibus abducet*. Cette leçon de BH est à adopter à cause de Ep. 90, 20 (*abducat vero*). — XI, 16, 1 : *nisi eo quo victus est*. Sénèque tout autant qu'un copiste a pu être entraîné par l'analogie de *eo* à supprimer la préposition. — Ep. 49, 11 : *morte vita diducitur* est donné par tous les manuscrits.

De : Ep. 46, 3 : *Libro plura scribam, cum illum retractavero*. — Ep. 89, 16 : *ipse elementis locus*. Un seul manuscrit, et médiocre, a *de elementis*. — Ep. 33,2 : *sed illo magis adnotatur* (*in illo* Erasme ; mais peut-être faut-il comprendre : *quand il s'agit de lui*).

Ob (cf. Bähr. p. 370 sq. qui cite : Ep. 90, 33) *Lapides hoc utiles* (*in hoc* Schweighäuser) — 94, 37 : *primum omnium hoc illae non persuadent quia minantur* (leçon de A ; B a *ob hoc*) — 114, 11 : *sunt qui sensus praecidant et hoc gratiam sperent, si sententia pependerit et audienti suspicionem sui fecerit* (*ex hoc* Madvig). — N. Q. VII, 14, 4 : *rari autem cometae et hoc mirabiles sunt* est donné par la famille λ. Les autres ont *ob hoc*.

B. Ellipse de *ut* après *quam* comparatif. — Bähr. (p. 375) cite De Ben. II, 16, 2 et Dial. VIII, 3, 3. Il faut y ajouter : Ep. 21, 8 : *et apertior ista sententia est quam interpretanda sit et disertior quam adjuvanda*. Cette double omission de *ut* dans L ne peut être attribuée vraisemblablement ni à la négligence d'un copiste, ni à une correction volontaire qui aurait modifié une construction si répandue. Du reste p qui écrit *quam ut adjuvanda* a conservé *quam interpretanda* (cf. Hense, préf. p. v).

— Une autre omission, très différente du reste, est à signaler : Ep. 90, 45 : *tantum aberat homo hominem non iratus, non timens tantum spectaturus occideret.*

C. Ellipse de *id*. Ep. 119, 10 : *se ad quod exigit natura composuit* est à conserver, si l'on admet : Dial. III, 1, 2 : *in quod coepit pertinax et intenta.*

D. Ce que Sénèque omet le plus volontiers, ce sont les pronoms personnels. Les correcteurs, anciens ou modernes, en ont ajouté çà et là ; il convient, à mon sens, de les supprimer le plus souvent ; ainsi Dial. IX, 1, 16 : *Non est enim quod magis aliena judices adulatione perire quam nostra.* — X, 3, 3 : *quam exiguum de tuo relictum sit* (A^3 a ajouté *tibi* dans l'interligne). — X, 11, 1 : *minores natu ipsos esse fingunt* (*se* dans l'interligne A^3). — Ep. 1, 4 : *non possum dicere nihil perdere.* — 18, 9... *et quidem gloriatur non toto asse pasci, Metrodorum toto* (La lecture de Muret *asse se* est ici très plausible). — 20, 1 : *si vales et dignum putas, qui aliquando fias tuus...* (Leçon de p). — 24, 16 *quod facere te moneo, scio certe fecisse* (la leçon des bons manuscrits est ici conservée par Stangl, Berl. phil. Woch. 1910 col. 1071). — Ep. 31, 10 : *parem autem deo pecunia non faciet* (p. cf. Ep. 48, 11). — 35, 1 : *habere amicum volo* (*habere te* écrit à tort Linde). — Ben. VI, 40, 2 : *Quare subsidere apud te munūs mēūm nōn vis? Quare obligatum mōlēstē fers ?* (*te*, ajouté par Gruter et Hosius avant *fers*, détruit la symétrie des clausules). — N. Q. I, 1, 3 : *Vidimus quoque...* (Gercke a ajouté *nos* avant *quoque* ; mais nous dirions également en français : *nous avons vu aussi...*, quoique *aussi* retombe en réalité sur *nous*.

E. Enfin dans certains cas un mot important, mais facile à suppléer n'est pas exprimé, que la construction grammaticale en souffre ou non ; c'est du moins ainsi que je comprends Dial. I, 4, 9 : *animi permadescunt et nisi aliquid intervenit quod humanae sortis admoneat, velut perpetua ebrietate sopiti.* Les éditeurs se sont ingéniés à chercher quel mot il fallait ajouter après *sopiti*, je crois qu'il faut suppléer une seconde fois *permadescunt* et que *et* ne sert qu'à séparer la proposition *nisi aliquid intervenit* de celle qui la précède : construction un peu dure peut-être, mais qui n'est pas à rejeter pour cela. — De même : Dial. III, 16, 6 : *Ob secundas res malorum hominum invidere conveniet. Quid enim est indignius quam florere quosdam et eos indulgentia fortunae abuti, quibus nulla potest satis mala inveniri fortuna.* La phrase indique assez clairement qui sont ces *quosdam* sans qu'il soit nécessaire, avec Gemoll et Hense, d'ajouter *improbos.* — Ep. 100, 5 : *Videbimus quid parum recisum sit, quid parum struc-*

tum, quid hujus recentis politurae. Parum est à sous-entendre dans le troisième membre ; si Sénèque ne l'a pas exprimé, c'est que cet adverbe eût rendu peu claire la construction du génitif qui l'eût suivi.

III. Place des mots (Bähr. p. 387 sqq.). Dial. VII, 9, 4 : *nihil enim habet melius, enim ipsa pretium sui.* Mueck (p. 14 sq.) a montré qu'il fallait conserver *enim* et se contente de le déplacer ; mais on peut même le conserver à cette place ; cf. Ben. VII, 5, 1 —. Ep. 59, 13 : L a *quidem vos*, mais avec un signe d'interversion. — Ep. 60, 2 : *quousque poscemus aliquid deos, quasi ita nondum ipsi alere nos possimus.* Nous disons de même familièrement en français : comme si alors.

IV. Construction κατὰ σύνεσιν (Bähr. p. 452 sqq). Dial. VIII, 5, 5 : *Acies nostra aperit sibi investigandi viam et fundamenta vero jacit, ut inquisitio transeat ex apertis in obscura et aliquid ipso mundo inveniant antiquius.* La grammaire exigerait *inveniat*, comme l'écrivent les éditeurs ; mais dit-on bien *inquisitio invenit* ? Non *inquisitio*, sed *inquirentes* inveniunt. Le sens me paraît justifier ici le pluriel. — Ep. 90, 2 : *cujus scientiam nulli dederunt (dii) facultatem omnibus. Nam si hanc quoque bonum vulgare fecisset...* Les manuscrits inférieurs ont corrigé *fecissent*, mais pour Sénèque *dii* = *deus*, cf. dial. I, 2, 7 et la note de Hermes. — 90, 5 *horum prudentia ne quid deesset suis providebant, fortitudo pericula arcessebat*, etc. Le pluriel est ici possible, car horum prudentia = hi, et l'intercalation d'une complétive entre le sujet et le verbe voile l'irrégularité de la construction. — 91, 15 : *itaque formetur animus ad intellectum patientiamque sortis suae et sciant nihil inausum esse fortunae... sciant* a pour sujet *homines* compris dans *animus.* — 104, 15 : *Peregrinatio notitiam dabit gentium, novas tibi montium formas ostendet..., ceterum neque meliorem facient neque saniorem.* Hense n'a pas osé insérer ce pluriel dans le texte, quoiqu'il en admette la possibilité ; l'intervalle qui sépare *facient* de *ostendet* (8 lignes de l'édition Teubner), l'intercalation d'autres verbes au singulier avec un sujet différent, rendent extrêmement probable l'emploi du pluriel qui donne à la phrase plus de clarté qu'une construction rigoureusement grammaticale.

V. *In* avec le sens instrumental que Bährens (p. 440 sq.) signale Ep. 90, 20 se trouve également : Ben. II, 18, 7 : *Nemo in*

id accipiendo obligatur..., où *in* supprimé depuis Muret, est à conserver pour la netteté de la phrase.

VI. Interrogation indirecte avec l'indicatif (Bähr. p. 521) : N. Q. III, pr. 9 : *Inveniri non potest numerus, quam multa ab aliis fracta sunt.* — *Sunt* et *sint* se trouvant dans des manuscrits de toutes les familles, il faut bien admettre que celle des formes que présentait l'archétype a choqué plusieurs correcteurs. Cette forme choquante ne peut-être que l'indicatif. Or si *sunt* était dans l'archétype, il n'y a pas de raison de le corriger, car, outre les exemples cités par Bährens (Dial. I, 2, 5 ; Ben. II, 29, 1 ; N. Q. II, 29 ; II, 53, 3 ; III, 10, 2) nous trouvons : N. Q. VII, 25, 1 : *qualia sunt ignoramus* dans tous les manuscrits.

II

Il existe néanmoins plus d'un passage où le texte paraît décidément corrompu ; je citerai seulement quelques cas, où je crois avoir trouvé une solution plus satisfaisante que mes devanciers, en m'écartant le moins possible des manuscrits.

Dial. II, 11, 3 : *et ut quisque contemptissimis* (*-mus* A^2 ?) *et ut ludibrium* A. La correction adoptée par Hermes, d'après H. J. Müller : *contemptissimus et vel ludibrium est* non seulement n'explique pas l'erreur *contemptissimis*, mais rapproche d'une façon un peu choquante un substantif et un superlatif. La correction d'E. Thomas (*e contemptissimis et ut ludibrium*) introduit un tour plus forcé encore. — Mais le second *et ut* n'est-il pas une répétition fautive du premier, et ne pourrait-on pas lire *et ut quisque contemptissimis ludibrium est*, c'est-à-dire plus l'esclave est au-dessous des gens les plus méprisés (cf. Ep. 70, 22 : *si vident hanc rem etiam a contemptissimis posse contemni*).

Dial. VI, 9, 5 : *egregium versum et dignum qui non e populo erit et* A — *e pulpito exiret* Haupt et Hermes. Je préférerais *e Publili ore exiret*. Le vers est en effet de Publilius Syrus (cf. dial. IX, 11, 8) ; Sénèque a pour ce mimographe la plus grande admiration (cf. Ep. : 8, 8). Il rapproche ailleurs (Ep. 94, 28) de sentences prophétiques un vers de Syrus. Si ma correction est exacte, Sénèque juge ici que ce vers devrait sortir non de la bouche d'un simple faiseur de mimes, mais de celle des oracles (cf. encore dial. X, 2, 2 : *quot aput maximum poetarum more oraculi dictum est*).

Dial. VI, 16, 7 : *agricola eversis arboribus... sobolem ex illis residuam fovet et inmissarum semina statim plantasque disponit*. La conjecture de Schultess, adoptée par Hermes, *in scissuram* est plus ingénieuse que probable ; pourquoi ne pas écrire *inmissa earum* (sc. *arborum*)? Car il paraît utile de spécifier que les semences et les plants sont issus des arbres abattus. On m'objectera que le mot *inmissa* s'applique surtout à ce qui est greffé. Sans doute il convient mieux à *plantas* (auquel il se rapporte aussi du reste) qu'à *semina* ; mais il peut servir à indiquer que les semences sont enfouies avec soin et non jetées au hasard.

Dial. VI, 23, 5 : *Fabianus ait... puerum Romae fuisse statura ingentis viri ante, sed hic cito decessit et moriturum brevi nemo prudens dixit*. — La vulgate a supprimé *ante* et ajoute *non* devant *prudens* ; il est assez vraisemblable que *non ante* étant sortis du texte, *ante* seul a été réintroduit, et à une mauvaise place. Je lirais donc : *nemo prudens non ante dixit*.

Dial. VIII, 2, 2 : *ut possit hoc aliquis emeritis jam stipendiis, profligatae aetatis, jure optimo facere et ad alios actus animos referre virginum Vestalium more, quae annis inter officia divisis discunt facere sacra et cum didicerunt docent*. — De nombreuses corrections ont été proposées ; la plus récente, celle de R. Waltz (*occupationes* au lieu de *actus animos*) me paraît bien loin de la leçon des manuscrits. Il me semble que le plus simple serait : *ad alios actos annos referre*, c'est-à-dire : faire profiter les autres de son passé, de son expérience. L'expression se trouverait éclaircie par le contexte, dans lequel elle s'encadre parfaitement.

Dial. IX, 9, 1 : *Parsimonia... sine qua nec ullae opes sufficiunt, nec ullae non satis patent*. L'idée que Sénèque a voulu peut-être exprimer, c'est que sans l'économie, non seulement on n'a jamais assez d'argent, mais on ne trouve jamais tout ce dont on croit avoir besoin. Aussi lirais-je volontiers : *nec ullae nun* <*dinae*> *satis patent*.

Dial. XI, 5, 3 : *Sive te torqueri lacrimis nunquam desinentibus frater tuus cupit, indignus hoc affectu tuo est, sive non vult, utrique vestrum inhaerentem dolorem dimitte ; nec impius frater sic desiderari debet nec pius sic velit*. Tel est le texte des manuscrits (A manque pour ce passage) et de Hermes ; l'édition publiée à Venise en 1493 porte, au lieu de *inhaerentem*, *inertem* qui est peut-être à conserver ; non qu'on puisse se fonder sur le texte de cette édition ; mais le mot s'accorde bien avec le sens du passage.

Dial. XII, 11, 6 : *Sincerus animus ac naturae suae memor*,

levis ipse, expers et quandoque emissus fuerit, ad summa emicaturus, cf. la suite, et Ep. 26, 2 : *viget animus et gaudet non multum sibi esse cum corpore. Magnam partem oneris sui posuit.* En raison de ce passage la correction la plus simple me paraît aussi la meilleure : *expers* < *oneris* >.

Dial. XII, 12, 2 : *transeamus ape spe non obveniamus ad locupletes.* Je ne me flatte de retrouver le véritable texte de ce passage tant de fois corrigé et finalement laissé par Hermes en cet état ; je remarque seulement que la désinence de *obveniamus* pourrait bien avoir été amenée par *transeamus* et qu'on n'emploie guère *obvenire ad*. Peut-être vaudrait-il mieux écrire : *transeamus ad locupletes : ea* (sc. *incommoda paupertatis*) *persaepe non obveniunt iis?*

Ep. 19, 6 : *qualem dicimus seriem esse causarum ex quibus nectitur fatum, talem esse cupiditatum.* Il faut évidemment un verbe, d'où dépende le second *esse*, il suffit d'insérer *necesse* après *esse* pour rétablir le texte.

Ben. I, 1, 1 : *Inter multos ac varios errores temere inconsulteque viventium, vir optime Liberalis, dixerim, quod beneficia nec dare scimus nec accipere.* Certains manuscrits ont déjà corrigé *quam quod*... *Indignius* ajouté par les manuscrits inférieurs après *propemodum* est une médiocre correction. *Propemodum tam odiosum*, proposé par Hosius, a été avec raison critiqué par Rossbach. Je crois plutôt que Sénèque a voulu montrer que cette ignorance est générale (cf. ibid. 2 : *nec mirum est inter plurima maximaque vitia nullum est frequentius quam ingrati animi*). Je préférerais donc *diffusius* que je placerais avant *dixerim*, sa disparition s'expliquant assez bien à cette place.

Clem. I, 3, 1 : *Nunc in tres partes omnem hanc materiam dividam. Prima erit manumissionis.* L'idée que va développer Sénèque dans cette première partie, c'est que la clémence convient aux hommes et particulièrement aux rois. *Manumissionis* est ici complètement dépourvu de sens. On pourrait peut-être écrire : *mansuetum animum esse hominis* (*Mansuetudo* se trouve I, 11, 1, etc.).

N. Q. I, 16, 5 : *quem num putes in ipso habitu pingi voluisse* (Leçon de 0). Je crois qu'il faut corriger *quemnam* et rapporter cette phrase, non à ce qui précède, mais à ce qui suit. L'idée est, je crois, celle-ci : Qui donc aurait voulu se faire peindre dans cette posture? Personne, pas même les êtres les plus dégradés. Et pourtant Quadra faisait pis encore.

Il serait facile d'allonger la liste des corrections ; mais cela est

peu nécessaire. Certaines ne pourront manquer de se présenter sous la plume d'un éditeur, c'est ainsi que *languido sono* (Dial. II, 18, 3) est venu séparément à l'esprit de Castiglioni (cf. Berl. phil. Woch. 1912, col. 300) et au mien. D'autres au contraire sont fort douteuses ; alors à quoi bon encombrer sans profit sérieux des apparats critiques? Il faut se résoudre aujourd'hui ou à attendre la découverte toujours possible de nouveaux manuscrits ou à rester tout près de ceux que nous possédons. Surtout il faut se défendre, en les étudiant, de tout préjugé ; et cela est quelquefois difficile. Rossbach rendant compte (Berl. phil. Woch. 1910, col. 1042 sq.) de la récente dissertation de Bück, s'indigne que l'auteur lise avec les bons manuscrits : Ben., II, 34, 3 : *fortitudo est pericula justa contemnens aut scientia periculorum repellendorum*, et veuille rapporter *contemnens* à *scientia*. La compétence indiscutée de Rossbach n'empêche point son indignation d'être peu justifiée et l'interprétation de Bück de rester vraisemblable. Les auteurs anciens déroutent quelquefois nos habitudes de pensée et d'expression, et Sénèque, malgré les apparences, n'est pas un des moins déconcertants.

A. Bourgery.

Ad BCH xxxvi (1912), n. 9-11

INSCRIPTIONS DE SALYMBRIA

P. 549, n. 9. Registre d'amendes infligées par différents magistrats, tuteurs des orphelins (ὀρφανισταί), stratèges, agoranomes, pour inexécution de contrats, délits, contraventions. Cf. Ch. Michel, *Recueil*, n. 1336-1338, 1341-1342 et p. 950; IG., XII, II, n. 646.

Face B.

δέκα ὅτι ἐνέχυρα λαζόμενο[ς
μον ἀφείλετο. Τοὶ ἀγορανόμοι ἐ-
ζαμίω]σαν *noms martelés* ὅτι ἐν
Αἰ ἔπαιε καὶ τὰ φορτία ἐν τοῖς ἰχθύ-
5 σιν . . . . .] δραχμαῖς δέκα.

Pour le premier article (l. 1-2) M. Georges Seure admet « la fraude suivante : ayant consenti un prêt, recevoir les gages et retenir l'argent prêté; rompre le contrat après en avoir bénéficié ». Il restitue donc δανειστ]ρόν au commencement de la l. 2.

J'entends autrement le délit commis par le prêteur. N'étant pas payé à l'échéance, il se saisit de gages et c'est en pratiquant la saisie chez son débiteur qu'il lui enlève le ou les objets désignés par un mot masculin terminé en μος. Or un texte de Diodore I, 79 nous apprend que la plupart des législateurs grecs avaient interdit au prêteur de prendre pour gages les armes de l'emprunteur, sa charrue et d'autres objets de première nécessité : τοῖς πλείστοις τῶν παρὰ τοῖς Ἕλλησι νομοθετῶν, οἵτινες ὅπλα μὲν καὶ ἄροτρον καὶ ἄλλα τῶν ἀναγκαιοτάτων ἐκώλυσαν ἐνέχυρα λαμβάνεσθαι πρὸς δάνειον. Je propose, à titre d'indication, le mot ἱματισμόν, c'est-à-dire les vêtements. Cf. une inscription de Gortyne (*Inscr. Jurid. Gr.*, I, p. 401 D, § 2 ; Δ. Η. Παππούλιας, Ἐμπράγματος ἀσφάλεια, I (1909), p. 178).

La seconde amende (B, 2, 5) a été infligée par les agoranomes. Le nom du délinquant (nom et patronymique) a été effacé, après

le paiement, selon l'usage. Il y avait eu délit et contravention. Sur la contravention, pas de doute possible : des marchandises ont été vendues (M. Georges Seure restitue ἐπώλει ? à la l. 5) ou simplement déposées au marché aux poissons, c'est-à-dire en un lieu réservé à la vente du poisson. Pour le délit, M. Georges Seure, entraîné par la restitution ἐν [θαλάσ]σαι, émet l'hypothèse suivante : « après une avarie en mer, un patron de navire aurait vendu sa cargaison au marché aux poissons : accident fictif ou exagéré, cumul abusif de l'assurance avec le prix des marchandises ». J'entends plus simplement qu'il s'agit de coups portés : ἔπαιε, il a frappé, il a donné des coups. En quel endroit le fait s'est-il passé ? Je l'ignore, mais vraisemblablement en quelque point de l'agora, puisque l'amende est infligée par les agoranomes.

P. 553, n. 10-11, A et B.

B. — Je propose de lire :

[Τοὶ ἀγορανόμοι N. . . . . ρχου, Ξένων Κρατ. . . .
καταλαβό]ντες Εὐαίωνα Λ . .
]ι Ἀφροδίτηι.

Les dédicaces d'agoranomes à la déesse Aphrodite ne sont pas rares. Cf. Ch. Michel, 1151 (Délos) ; 1196 (Halicarnasse).

A. — Je propose de lire :

Ἁ συναρχία τῶν . . . ρητῶν
Ligne martelée
Ligne martelée
N . . . . . προαισ]ιμνῶν-
5 τος. Τοὶ ἀγορανό]μοι κατέλα
βον N . . . . .]ν Παρμε-
ν . . . . .]ρίο προαισι-
μνῶντος].

Il va de soi que je ne propose les mots ἁ συναρχία qu'à titre d'indication, mais le sens de l'inscription ne paraît pas douteux.

Pour la signification du verbe καταλαβεῖν, voy. les textes cités *Rev. de Philologie*, XXXIII (1909), p. 11.

Pour la forme προαισιμνᾶν, voy. F. Solmsen, *Beiträge zur griechischen Wortforschung*, I, 1909, p. 39.

Bernard Haussoullier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Grammatici graeci recogniti et apparatu critico instructi. Partis secundae vol. II et III. Apollonii Dyscoli quae supersunt recensuerunt, apparatum criticum, commentarium, indices adjecerunt Richardus Schneider et Gustavus Uhlig. Vol. alterum : Apollonii Dyscoli de Constructione libri quattuor. Recensuit apparatu crit. et explanationibus instruxit G. Uhlig, adjectae sunt tabulae duae. Vol. tertium : Praefationem adjecit, librorum Apollonii deperditorum fragmenta collegit, disposuit, explicavit, indices omnium librorum confecit Rich. Schneider. Leipzig, Teubner, 1910, in-8°.

C'est vers 1860 que MM. Schneider et Uhlig ont commencé à s'adonner à l'étude des ouvrages d'Apollonius Dyscole. La première moitié du premier volume, qui comprenait les monographies des pronoms, adverbes et conjonctions, éditées par Schneider, parut en 1878 ; l'impression de la seconde moitié, qui offrait les commentaires de ces monographies, ne fut achevée qu'en 1902. Voici maintenant le deuxième et le troisième volume qui renferment l'un la syntaxe procurée par G. Uhlig, l'autre les fragments des écrits perdus, par R. Schneider, avec un index vocabulorum et un index scriptorum. Ce qui nous reste d'Apollonius Dyscole a donc occupé plus de quarante ans de la vie de deux savants qui ont donné tous deux l'exemple d'une infatigable persévérance mise au service d'un savoir des plus étendus et de la plus haute conscience.

En éditant la Syntaxe M. U. a adopté un plan différent de celui de son collaborateur ; il a réuni dans le même volume et sur les mêmes pages le texte et tout ce qui peut contribuer à le faire comprendre. L'œuvre d'Apollonius a été divisée en petits paragraphes dont de fréquentes manchettes indiquent le contenu ; de plus l'éditeur a, pour chaque paragraphe, rédigé en latin un argument qui est une sorte de paraphrase de son contenu. Dans ces arguments il s'est efforcé, ce qui était parfois très difficile, de donner une idée précise de la pensée du grammairien et de déterminer le sens exact de ses expressions. Puis, pour appuyer et compléter son interprétation, il a réuni, au-dessous des arguments, des testimonia et des annotations exégétiques. Enfin le bas des pages est occupé par les notes critiques et les variantes. Ces arguments et ces notes diverses sont très clairement disposés et ne se gênent en aucune façon. A la fin du volume les termes expliqués ont été réunis dans un index graecus, grâce auquel on peut se rendre compte de leurs emplois et acceptions, et un conspectus du contenu des quatre livres, composé au moyen des manchettes dont il a été question plus haut, permet de saisir l'ordre et l'enchaînement des parties de tout l'ouvrage.

Le texte de la Syntaxe a été établi d'après trois mss. : le *Parisinus* 2548 (A), le *Laurentianus* LX, 26 (L) et le *Parisinus* 2549 (C). Mais l'autorité principale est le codex A, ms. de parchemin dont U. donne une description minutieuse et deux fac-similés. Bekker, qui n'avait pas tiré de ce ms. tout

le parti possible, l'attribuait au XIIe siècle, Uhlig, adoptant l'opinion de H. Omont, pense qu'il est plutôt du XIe. Cependant l'aspect général de l'écriture, la forme des lettres, leur tracé, la façon de lier εξ, l'absence totale de formes onciales, un assez grand nombre de mots dépourvus d'accent, d'autres accentués seulement de seconde main me font penser que ce ms. a pu être exécuté à la fin du IXe s. ou au moins dans la première partie du Xe. Le cod. L, plus récent, est aussi l'objet d'une description détaillée parce que ce ms., bien qu'il paraisse tirer son origine du même archétype que C (voir la grande lacune du liv. II, p. 191,4 — 246, 3 de la présente édition et celle de la fin du l. IV, p. 478, 10), offre un texte dont la valeur, à certains endroits, est presque égale à celle de A ; aussi U. a-t-il pris comme autorité principale la 1re main de ce ms., pour la partie du liv. I qui a péri dans A. Le cod. C n'est guère utilisé que dans les parties où L fait défaut. Quant au cod. B (Par. 2547), il ne figure dans l'apparat critique que parce qu'il était en maint endroit l'autorité principale et même la seule de Bekker, dont beaucoup de leçons ne peuvent se comprendre que si l'on a le texte de B sous les yeux. U. a encore fait état d'un exemplaire de la Syntaxe de Michel Sophianos que de patientes recherches lui ont permis de retrouver à la bibliothèque Ambrosienne. Sophianos et son collaborateur, Nicaise van Ellebode, avaient par endroits utilisé un ms. copié (directement ou non) sur A, mais après que celui-ci était déjà mutilé et avait subi les corrections de la seconde main ; par conséquent ce sont surtout les corrections des deux savants du XVIe s. qui ont été de quelque utilité.

Est-il nécessaire de dire que le savant éditeur connaît tout ce qui concerne son auteur, manuscrits, éditions, grammairiens anciens, qu'il a consulté tout ce qui a été publié sur le texte d'Apollonius et en a tiré le meilleur parti ? Les LXXV pages de sa préface sont édifiantes à cet égard. Mais il a cru devoir montrer une très grande réserve dans l'adoption des conjectures; lui-même ne s'en est permis qu'un petit nombre ; on lui doit notamment des additions qui semblent bien nécessaires (cf. p. 31, 11 ; 49, 13; 88,1 ; 173, 13 ; 207, 19-20 etc) et d'heureuses transpositions (cf. p. 30, 5-7 ; 61, 5-6 ; 110, 6-8). Ce n'est pas qu'il ait un respect superstitieux pour la tradition manuscrite, mais, comme il le dit lui-même, la diversité des opinions des savants considérables qui se sont occupés de ce texte l'invitait à la prudence. De plus le style de la Syntaxe est fort négligé, rempli de pléonasmes et d'ellipses, la pensée manque souvent de netteté et l'ouvrage n'est pas exempt de contradictions. Aussi U. s'est-il demandé si, dans certains cas, en croyant faire disparaître des fautes de copistes, on ne s'exposait pas à corriger Apollonius lui-même. Sur ce point et sur quelques autres il se sépare de son collaborateur ; d'ailleurs les divergences ne manquent pas entre eux, ce qui ne saurait nous étonner vu les difficultés dont l'ouvrage est hérissé et le mauvais état de la tradition.

Des fragments de dix-huit ouvrages perdus ont été recueillis par R. Schneider principalement chez Priscien et dans les scholies à la grammaire de Denis le Thrace, puis chez Choeroboscus, Étienne de Byzance, etc. Les plus considérables sont ceux d'un περὶ ὀνομάτων et d'un περὶ τοῦ ῥήματος. Ces fragments sont précédés d'une préface dans laquelle l'éditeur a cru devoir s'expliquer sur la question de savoir si le grammairien grec avait composé une τέχνη γραμματική comme l'a prétendu G. Dronke. U. a aussi touché cette question dans sa préface, p. X-XIII, où il a conclu que les divers ouvrages d'Apollonius « partes erant etsi non unius corporis, at unius serici dissertationum inter se materiis tractatis cohaerentium ».

Quant à S. il ne semble pas attacher à cette question une grande importance: après avoir dit « contendo scripta Apollonii nec omnia nec maximam partem in corpus cogi potuisse, sed potuisse in bibliothecam », il ajoute un peu plus loin « ex tota de τέχνῃ quaestione... nihil ad cognoscendam Apollonii doctrinam redundat », et il se borne à dresser un tableau, fort bien ordonné, des œuvres d'Apollonius. Les deux *indices* qui suivent les fragments renvoient à tous les ouvrages ; ils sont précédés d'un traité en trois parties (phonétique, flexion, syntaxe « de Apollonii consuetudine », où S. discute quelquefois les opinions de son collaborateur, notamment au sujet de συναλοιφή et de ἀποφατικός. Ce volume est le digne couronnement de l'œuvre entreprise par MM. Schneider et Uhlig; les renseignements qu'il contient sont innombrables et des plus précieux. Désormais ceux que rebutaient les difficultés du langage et de la doctrine d'Apollonius pourront en aborder l'étude avec fruit.

A. Jacob.

Spalato. Le Palais de Dioclétien. Relevés et restaurations par Ernest Hébrard. Texte par Jacques Zeiller. Préface de Charles Diehl. Appendice de Gustave Jéquier. Paris, Ch. Massin 1912. In-f°, XVII planches hors texte et 236 gravures dans le texte.

La *Revue de Philologie* ne commettra pas une grave infraction aux lois qui la régissent en présentant à ses lecteurs un ouvrage que recommandent tant de noms avantageusement connus : il lui suffira de se souvenir que M. J. Zeiller, ancien membre de l'École de Rome, élève diplômé de l'École des Hautes-Études, a publié plus d'une inscription latine de Dalmatie.

Nous aurions mauvaise grâce — et il serait le premier à nous le reprocher — à grossir sa part de collaboration dans cet important ouvrage. Elle est pourtant considérable, quel que soit le mérite de l'architecte Ernest Hébrard. Celui-ci a vaillamment payé de sa personne : il n'a pas fait moins de sept séjours à Spalato, il a dirigé sur place des fouilles et recherches singulièrement difficiles, il est enfin l'auteur de tous les relevés et planches qui illustrent ce magnifique volume. Mais il a trouvé en M. J. Zeiller le collaborateur le plus soigneux, le plus discret, le plus jaloux de rendre à César ce qui appartient à César. Dans un style très simple et dépourvu d'artifice — qui contraste avec l'écriture laborieuse et recherchée de certains restaurateurs de monuments antiques — il a classé, mis au point, fait valoir tout le trésor des notes accumulées par son compagnon. Presque tous les chapitres, à vrai dire, témoignent de cette entente cordiale (I. Situation et aspect général du Palais. II. L'enceinte fortifiée. III. Les dépendances de l'enceinte et le plan général du Palais. IV. Les monuments sacrés du Palais. Le Mausolée de Dioclétien et le temple de Jupiter. V. Les appartements impériaux. VI. La nature et la provenance des matériaux et la décoration du Palais. VII. Le Palais de Dioclétien dans l'histoire de l'art. Influences subies et influence exercée). Seuls, l'Introduction historiographique et bibliographique et le dernier chapitre (VIII. L'histoire du Palais de Dioclétien) sont l'œuvre exclusive de M. J. Zeiller.

C'est au commencement du IVe s., que l'empereur Dioclétien, qui avait abdiqué le 1er mai 305, vint chercher dans son palais de Dalmatie la *quies Augustorum.* La résidence impériale tenait à la fois du camp, de la forteresse et du palais, et c'est par là qu'elle nous paraît aujourd'hui encore si digne d'intérêt. Félicitons MM. Hébrard et Zeiller de l'avoir restituée si

sobrement, avec un soin constant des données archéologiques si nettes par endroits.

Bernard HAUSSOULLIER.

Arthur LAUDIEN. — *Griechische Inschriften* als Illustrationen zu den Schulschriftstellern, Berlin, Weidmann, 1912, 8°, 78 p. ; 1 mark 40.
— — *Griechische Papyri aus Oxyrhynchos* für den Schulgebrauch ausgewählt, Berlin, Weidmann, 1912, 8°, 58 p. ; 1 mark 40.

La librairie Weidmann a bien mérité, une fois de plus, de l'épigraphie grecque. Nous lui devions en 1906 un *Choix d'inscriptions grecques avec traduction* dont j'ai rendu compte dans cette Revue. L'auteur était le Dr Walther Janell, professeur au gymnase de Rostock. Voici maintenant un *Choix d'inscriptions grecques destinées à éclairer les auteurs classiques*, dont l'auteur est encore un professeur de gymnase, le Dr Arthur Laudien, professeur à Düsseldorf.

Il renferme 70 textes, groupés dans l'ordre des auteurs auxquels ils se rapportent : Hérodote (1-15) ; Thucydide (16-36) ; Xénophon, *Anabase et Helléniques* (37-52) ; Sophocle, *Antigone* (53) ; Platon, *Apologie* (54-57) ; Démosthène (58-66) ; enfin, en appendice, quatre textes de basse époque, épitaphes et dédicace.

Au-dessous de la citation de l'auteur ou, quand il y a lieu, d'un simple renvoi, se trouve l'inscription qui éclaire le texte soit directement, soit par rapprochement. A la fin du recueil, se trouvent de brèves observations qui fournissent sur l'inscription (date, orthographe, etc.) les renseignements nécessaires. Suivent un index et l'indication des sources où ont été puisés les textes épigraphiques.

Ce petit livre est fort bien compris et rendra des services. En enseignant à l'Ecole des Hautes Etudes les éléments de l'épigraphie grecque, j'ai plus d'une fois suivi le même ordre que le Dr Laudien et je sais par expérience combien ce perpétuel rapprochement entre les auteurs et les inscriptions intéressait les débutants. Je félicite le Dr Laudien et ne manquerai pas de recommander son modeste livre à mes étudiants.

Après les inscriptions, les papyrus. Ils sont si nombreux, si variés, souvent si piquants qu'un choix ne manque pas de difficultés. Se bornant à ceux d'Oxyrhynchos, le Dr Laudien a classé dans l'ordre suivant ceux qu'il a retenus :

I. Lettres (1-14).
II. Mariage et divorce. Education. Tutelle, décès et testament (15-26).
III. Actes administratifs (27-41).
IV. Formules magiques, astrologie, prière d'un chrétien (42-46).

En appendice, il a cité quelques pages de l'intéressant livre de vulgarisation de Deissmann (*Licht vom Osten*), où sont commentés les nos 1, 5, 44. Viennent enfin les annotations, sobres et suffisantes.

Je regrette que l'auteur n'ait pas cru devoir joindre à chaque numéro la date du texte, mais je reconnais volontiers que j'ai pris plaisir à feuilleter son petit volume. Ses Papyrus rendront moins de services que ses Inscriptions, mais ils ne manqueront pas d'intéresser ses lecteurs, d'exciter leur curiosité, de provoquer des recherches. N'est-ce pas là surtout l'ambition du Dr Laudien ? B. H.

G. Schneider. — *Lesebuch aus Aristoteles* mit Erläuterungen, für den Schulgebrauch hggbn., Wien-Leipzig, Tempsky-Freytag, 1912, in-8°, 83 p. ; 1 mark 20.

Destiné à l'enseignement secondaire, ce recueil de morceaux choisis se propose de donner aux élèves une connaissance suffisante des conceptions aristotéliciennes sur le monde et la vie. Désigné par ses travaux antérieurs, notamment par sa dissertation inaugurale de 1865 (*de causa finali aristotelea*) et par un livre plus récent (*der Idealismus der Hellenen und seine Bedeutung für den Gymnasialen Unterricht*, 1906) l'auteur ne craint pas d'aborder avec ses lecteurs les problèmes les plus difficiles de la métaphysique (XII, 7) ; il insiste aussi sur l'accord fondamental d'Aristote et de Platon dans leur conception du monde.

Après une courte et substantielle introduction sur la vie et les principes de la doctrine d'Aristote, viennent les morceaux choisis :

I. Les degrés de la connaissance, 980 a 21 — 983 a 23.
II. Dieu, 1071 b 6-22; 1072 a 21 — 1073 a 13 ; 1075 a 11-25.
III. Ame et intelligence, 412 a 3 — 413 a 10 ; 429 a 10 — 430 a 23.
IV. La vertu. Extrait des livres I et II de l'*Éthique à Nicomaque*, et du livre X (1177 a 12 — 1178 a 8).
V. La cité. Extraits de la *Politique* (1252 a 1 — 1253 a 38 ; 1295 b 1 — 1296 a 40).
VI. L'essence de la tragédie. Extrait des chapitres 1-15 de la *Poétique*.

Pour le commentaire, Wilamowitz-Moellendorff a donné dans son incomparable *Griechisches Lesebuch* un modèle dont s'est inspiré G. Schneider.

L'ensemble est bon et je souhaite vivement que ce livre, qui conviendra mieux sans doute à nos étudiants de facultés qu'à nos élèves de lycées, contribue à faire connaître et goûter Aristote. Son Ἀθηναίων πολιτεία a fait oublier, en France, ses ouvrages philosophiques, et je ne crois pas que beaucoup de nos étudiants pratiquent l'excellente édition du livre X de l'*Éthique à Nicomaque* qui a été donnée en 1897 par le très regretté G. Rodier. C'est une œuvre plus approfondie, plus personnelle que le recueil de G. Schneider, mais je me plais à les rapprocher l'un de l'autre : ce sont, chacun dans leur genre, de bonnes introductions à l'étude d'Aristote.

Deux observations de détail. Pourquoi ne pas dire aux lecteurs à quelle année remonte l'édition de Bekker dont la pagination est, à juste titre, citée en marge. — P. 42 (ad 1253 a 37). Je n'approuve nullement, pour ma part, la conjecture ὁ γὰρ νόμος pour ἡ γὰρ δίκη. Il me semble qu'elle rompt de fâcheuse façon l'enchaînement des idées. B. H.

Ph. G. Gunning. — *De Ceorum fabulis antiquissimis quaestiones selectae* (Pars prior). Diss. in. d'Amsterdam, Johann Müller, 1912 ; 8°, 90 p.

W. Quandt. — *De Baccho ab Alexandri aetate in Asia minore culto*, extrait des *Dissertationes philologicae Halenses*, Vol. XXI, pars II. Halle, Niemeyer, 1913 ; 8°, p. 101-279.

M. Ph. G. Gunning ne s'est dissimulé ni l'obscurité du sujet qu'il abordait, ni l'incertitude des résultats auxquels il pouvait parvenir. Sa dissertation comprend en somme deux parties (A, *de Cei incolis antiquissimis ;* B, *de Cei mythis antiquissimis*), mais deux parties qui en fait sont indépendantes l'une de l'autre.

Le point de départ de ses recherches est l'important fragment, récemment découvert, de Callimaque sur la légende d'Akontios et de Kydippé (*Oxyrh. Pap.* VII, 1910, n° 1011). Il valait la peine d'être repris, rapproché de Bacchylide (Ode I à Argeios de Céos) et des mythographes postérieurs, mais combien M. Gunning eût facilité notre tâche et quel service il nous eût rendu, s'il avait pris le parti de réunir en une introduction tous ces *testimonia* ! Les discussions de texte, l'indication des sources, les renvois à Xénomèdès de Céos (et non de Chios), tout cela eût pris place dans les notes et nous y aurions gagné une vue plus claire de ces légendes qui ne sont pas sans intérêt. J'aurais également joint à cette introduction les textes classiques d'Hérodote et de Thucydide sur les plus anciens habitants des îles, textes qui forment en quelque sorte le noyau de la première partie.

Elle est très bien conçue cette première partie, très méthodiquement divisée (1. Témoignages et leur autorité. 2. Archéologie. 3. Noms de lieux. 4. Témoignages d'Hérodote, Thucydide et Bacchylide), mais que nous apprend-elle de nouveau ? Céos, de même que les autres îles de la mer Egée, a été d'abord occupée par les Lélèges et Cariens, puis par les Crétois, de nouveau par les Cariens qui ont chassé les Crétois, enfin par les Grecs. Ne le savions-nous pas déjà ?

La seconde partie (sur les mythes les plus anciens de Céos) est quelque peu nébuleuse, pour emprunter à M. Gunning une de ses expressions (p. 49). Les Telchines ont les honneurs du premier paragraphe ; les Nymphes Coryciennes occupent le second. Il est à regretter que M. Gunning n'ait pas eu connaissance de la Chronique du temple d'Athana Lindia : il y eût glané deux textes sur les Telchines et un nom propre (Λυκωπάδας ὁ Λυγκέως) dont il eût tiré parti. Il est à souhaiter aussi que tous ceux qui abordent la mythologie grecque y apportent les mêmes qualités de loyauté, de discrétion, de modestie que l'auteur de cette dissertation inaugurale.

L'impression laisse énormément à désirer. Les fautes sont innombrables.

Tout autre est la dissertation de M. W. Quandt. C'est avant tout un recueil de textes et de documents, auteurs, inscriptions et monnaies.

Une très courte préface nous rappelle que le culte de Bacchus a joui de la plus grande faveur en Asie Mineure, depuis l'époque d'Alexandre jusqu'au temps de Gallien. Le recueil en fournira la preuve. Les textes y sont disposés par régions et cités, dans l'ordre chronologique. Pour les monnaies de Lydie, Carie, Phrygie, Pisidie, Cilicie, une liste des types est dressée à la fin de chacun des chapitres consacrés à chaque province.

Le recueil est rédigé avec le soin et la méthode qu'on est en droit d'attendre d'un élève du Prof. Otto Kern. Les observations suivantes n'ont guère d'autre objet que de montrer à l'auteur avec quelle attention je l'ai lu.

P. 126. Aux textes sur τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Καθηγεμόνα Διόνυσον τεχνιτῶν ajouter l'important décret de Pitané récemment publié par E. Fabricius, AM XXXVIII (1913) 39.

P. 129. Sinope. Renvoyer à David M. Robinson, *Ancient Sinope*, an historical Account with a Prosopographia Sinopensis and an Appendix of Inscriptions, Baltimore 1906 (Extrait de l'*American Journal of Philology* XXVII et de l'*American Journal of Archaeology*, IX).

P. 130. Κτισαρχοι corrigé en κίσταρχοι, est une lecture de Cyriaque d'Ancône.

P. 149, note 2. Le texte de Vitruve (I 7 29 et non p. 29) est très incertain.

Cf. la dernière édition de Fr. Krohn (Teubner 1912) où les notes critiques sont vraiment insuffisantes.

P. 159, note 2. Peut-être faudrait-il tenir compte du texte de Vitruve (II 8 9) sur le βασίλειον de Tralles.

P. 172 (Chius). Le texte de Porphyre se rapporte-t-il à la période étudiée par M. Quandt, d'Alexandre à Gallien ?

Ibid. — M. Quandt n'a pas eu connaissance des inscriptions de Chios recueillies en 1908 dans l'Ἀθηνᾶ par Mlle Zolotas. Il y aurait trouvé une copie plus exacte de la dédicace publiée par Paspatis (Ἀγαθοκλῆς Ἡρακλεῖ καὶ Διονύσῳ) et une autre dédicace aux deux mêmes divinités réunies (Ἀθηνᾶ, 1908, p. 227 et 228).

Entre le recueil et les Indices, M. Quandt a inséré un chapitre sur les Mystères dionysiaques (*de Baccho mysteriis culto*), p. 241-267. Il y étudie d'abord les collèges de mystes, rapprochant les termes que lui fournissent les inscriptions de ceux qu'on rencontre dans les hymnes orphiques, énumérant les cités où sont attestés des collèges. Un paragraphe spécial est consacré aux mots Ἀρχιμύστης, Ἱεροφάντης, Βουκόλοι, Βασσάραι, Ὑμνοδιδάσκαλος, Σειληνοί, Διαταξίαρχος, Ἄππας, Ὑπότροφος, Ναρθηκοφόροι, Κιστοφόροι et κίσταρχοι. M. Quandt soulève en terminant l'importante question d'une représentation sacrée donnée au cours des Mystères d'Éphèse ; mais le texte manque de précision et mieux vaut attendre de nouvelles découvertes.

D'excellents Indices rendent très facile le maniement de cette très utile dissertation : *Index locorum. Index locorum, quibus Bacchi cultus cum imperatorum confusus est. Index cognominum. Index feriarum et mensium.*

J'ai loué, comme il convenait, la dissertation de M. Quandt. Qu'il me soit permis maintenant de faire la part du maître, à qui elle est dédiée : Otto Kern. Nous devons à son enseignement et à son initiative nombre de mémoires de valeur. Il ne se contente pas d'orienter ses élèves vers les études d'histoire religieuse qui lui sont chères ; il leur enseigne la méthode prudente et sûre qui commence par recueillir et établir les faits avant de parvenir aux idées, plus tard aux hypothèses. Otto Kern fait grand honneur à l'Université de Halle et nous lui devons tous estime et reconnaissance.

Bernard Haussoullier.

Louis Méridier. — *Le Prologue dans la tragédie d'Euripide* (*Bibliothèque des Universités du Midi. Fasc. XV*). A Bordeaux, chez Feret et fils, 15, cours de l'Intendance. Paris, A. Fontemoing, 5, rue Le Goff, 1911.

L'étude de M. Méridier est intéressante et probe : intéressante, car elle offre non seulement d'ingénieuses remarques sur les prologues d'Euripide, mais un aperçu sur la technique tout entière du poète ; — probe aussi ; et c'est, lorsqu'on étudie Euripide, un grand mérite : car Euripide est un génie si plein de contradictions et si paradoxal à la fois, que le critique court toujours le double danger ou bien de se laisser entraîner par un paradoxe, en négligeant les autres, ou bien de perdre pied dans ce déluge d'idées opposées. M. Méridier a évité adroitement ce double danger : il étudie soigneusement tous les textes, même ceux qui semblent aller à l'encontre de sa thèse ; et ses études minutieuses sont pourtant groupées autour d'une idée générale qu'il s'efforce de démontrer.

Cette probité apparaît dès l'abord dans la composition du volume. M. Méridier examine successivement les divers problèmes qui se posent, relatifs à l'exposé du présent par exemple, ou à l'« indication par le προλογίζων

de son identité », à l'indication des personnages principaux, du lieu de la scène, etc., etc.; et chaque fois, il passe en revue tous les prologues d'Euripide. C'est là une composition extrêmement monotone (M. Méridier lui-même le reconnaît), mais ce plan était tout à fait nécessaire et il faut savoir gré à M. Méridier d'avoir morcelé courageusement son sujet afin de voir toutes les questions sous toutes leurs faces, dans un ordre méthodique et minutieux. Du reste, je m'empresse d'ajouter que si la composition de cet ouvrage en rend la lecture pénible, elle en fait du même coup un instrument de travail très précieux et très facile à consulter.

M. Méridier étudie non pas le « prologue », au sens antique du mot, c'est-à-dire la partie de la tragédie qui précède l'entrée du chœur, mais le prologue au sens moderne et restreint, c'est-à-dire le monologue, comme on en trouve au début de toutes les tragédies d'Euripide, à l'exception d'*Iphigénie à Aulis*. Il cherche quels sont les caractères communs de tous ces prologues et il s'aperçoit aussitôt qu'ils sont très différents les uns des autres : les uns renferment quelque émotion, d'autres sont purement narratifs; ils n'exposent pas tous d'une manière aussi complète la situation présente ; le προλογίζων n'indique pas toujours son identité ; il ne donne pas toujours des renseignements sur la scène et le décor, et les donne plus ou moins complets, etc... ; l'exposé des causes immédiates ou lointaines est aussi plus ou moins détaillé ; le personnage même du προλογίζων, tantôt dieu, tantôt homme, tantôt intéressé à l'action, souvent étranger au drame, ne paraît pas toujours choisi d'après les mêmes principes. Or M. Méridier croit remarquer que dans les premières tragédies d'Euripide, le monologue est plus vraisemblable, moins narratif et moins précis ; que, dans les dernières au contraire, le prologue remonte plus haut dans le passé, explique longuement les causes les plus lointaines du drame, voire même des généalogies qui n'ont pas trait à l'action. Le prologue finit par être traité non plus comme un préambule, mais comme une œuvre indépendante, dans laquelle Euripide encastre même parfois de véritables petites scènes dramatiques.

Cette évolution qui déjà se manifeste dans la matière du prologue, ou pour employer l'expression de M. Méridier, dans les « Éléments du prologue », est peut-être plus sensible dans la manière dont il est traité, dans sa « forme ». Les rapports logiques de cause à effet sont de plus en plus accentués; les γάρ se multiplient; l'exposé ne suit plus, pas à pas, la chronologie, mais plutôt la marche logique de la pensée, la marche investigatrice du jugement critique : la cause est indiquée souvent après l'effet. L'exposé devient tortueux, complexe et savant comme la pensée même : c'est le souci de la méthode qui l'emporte sur celui de la netteté. L'allure de l'exposé est si peu naturelle, les différents éléments sont si artificiellement classés par catégories que le prologue devient plutôt une démonstration qu'un exposé. Et Euripide se moque de plus en plus de la vraisemblance : le προλογίζων se nomme avec sans-gêne et maladresse dans les dernières tragédies.

Quels sont maintenant les rapports du monologue initial avec le reste du « prologue », au sens large du mot ? Nous retrouvons ici encore la même évolution : Euripide est de moins en moins soucieux de rattacher le monologue initial au reste de la tragédie ; il en fait une sorte d'*argument* placé en tête de la tragédie : l'exposé des faits est presque toujours repris ou développé dans le reste du prologue.

Telle est, en raccourci, la thèse de M. Méridier. Elle est dangereuse a priori. Et M. Méridier ne s'est pas dissimulé combien il fallait être prudent pour chercher une évolution chronologique chez un poète dont la plus

grande partie de l'œuvre ne nous est point parvenue. Peut-être même, malgré la prudence du critique, ou plutôt à cause de cette prudence, se sent-on par moments gêné : ainsi Euripide, nous dit-on, paraît, dans ses derniers prologues, donner un exposé plus détaillé des causes lointaines du drame ; mais, dans les *Bacchantes*, la dernière pièce qui nous soit restée de lui, Dionysos s'en tient à l'exposé des faits présents. On est quelquefois dérouté par les objections qui vont se croisant sans cesse. Il est vrai que M. Méridier n'en néglige aucune ; et s'il n'avait pas souligné avec tant de sincérité les textes qui vont à l'encontre de sa thèse, sa démonstration eût sans doute paru plus solide, elle l'eût été beaucoup moins.

Tel qu'il est, cet ouvrage touffu, un peu sévère, parfois incertain et gênant, pose avec précision, intérêt et loyauté tous les problèmes ; si les conclusions n'en sont pas dogmatiques et absolues, elles semblent du moins, par leur modération et leur prudence mêmes, définitives.

R. Lemarchand.

QUEL FUT LE MAITRE DE PHILOSOPHIE DE TRÉBATIUS ?

Cic. ad fam. VII, 12, 1 : Mirabar quid esset, quod tu mihi litteras mittere intermisisses : indicavit mihi Pansa meus Epicureum te esse factum. O castra praeclara ! Quid tu fecisses, si te Tarentum et non Samarobrivam misissem? Jam tum mihi non placebas, cum idem tuebare, quod † *Zeius*, familiaris meus... (éd. Mendelssohn, 1893, p. 167 : M, zeius; G R, zeus).

I

Ainsi commence le joli billet que Cicéron, en 53, adressait à son ami Trébatius, devenu épicurien au camp de César. Qui était ce Zeius, qui avait déjà initié ou encouragé le jurisconsulte à la philosophie ? Plusieurs hypothèses ont été faites : les unes s'appuient sur d'autres manuscrits que M G R; les autres, sur M G R.

1° Longtemps on a écrit : *quod et Titius*[1]... ou encore : *quod et Titus familiaris meus*[2]. J'ai examiné ce que valaient ces conjectures en elles-mêmes : la seule admissible serait Titus (Pomponius Atticus)[3]. Aucune n'est soutenable paléographiquement. Elles ne sont que le développement d'une lecture fournie par les éditions incunables[4] : etitius, Etitius. Cette lecture elle-même

1. Cf. éd. Lavagna : Milan, 1472 ; édd. d'Ascensius, après 1502 ; édd. Aldines, 1533, 1540 ; édd. R. Estienne, 1540, 1543 ; Séb. Gryphius, 1553, 1556 ; Lambin, Cic. opp. éd. posthume chez Ant. Gryphius in-f°, 1585 (t. III) ; Gruter id. Hambourg, 1618 (t. III). — Cf. de nos jours éd. Bellissima (Roma-Milano, 1908), p. 20 et note 5.

2. Cf. Victorius, Cic. opp., 1536 et Explicationes suarum in Ciceronem castig. ap. Seb. Gryphium, 1552, p. 615 ; Lambin, rééd. D. Godefroi, Genève, 1633, t. III, p. 110.

3. Rien ne prouve que *Titus* (Lucretius) ait été « familiaris » de Cicéron.

4. Rome, 1467, 1469 ; Venise, 1469 (J. de Spire) ; ibid., 1470 (B.N. Vélins, 653) ; Foligno, 1471 (Numeister) ; édd. Venise, 1471 (Jenson, V. de Spire, A. d'Ambergau) ; Louvain, 1476 (Veldener) ; incun. de la bibl. de Besançon, n° 336 (s.d.).

vient des manuscrits du xve siècle [1], qui donnent : Eticius, Ethicius, etc. La marge de l'édition Lambin-Godefroi l. l.) relève également : Etheius. Nous avons donc la série : Etheius (peut-être primitivement Eteius), Eticius, Etitius, etc. Je me suis reporté à P, copie de M : j'ai lu dans le texte, *et eius*, mauvaise transcription de M où z a été pris pour le signe de *et* ; dans l'interligne, ł *Zeius*, transcription exacte de M, rajoutée par le correcteur de P ou par un lecteur. Le texte de P, *et eius*, est la source de toute la série des variantes, depuis *etheius* jusqu'à *et Titus* : elles sont toutes à rejeter.

2° De bonne heure, quelques humanistes s'en tinrent à la leçon de M (puis M G R), la seule vraiment autorisée : Victorius au xvie siècle [2], Klotz de nos jours ont accepté *Zeius*, en le retouchant.

Le premier a proposé Seius (Explic. l. l.). Voici pourquoi : « *a*)... pro S enim antiqui librarii ac fabri Z saepe ponebant, « quod Romae in multis lapidibus visitur... *b*) Seius autem « Ciceroni familiaris erat, quod intelligitur his verbis ex Ep. ad « Varr. 122 « Coenabam apud Seium, cum utrique nostrum red- « ditae sunt a te litterae », 126 « Cognosse ex M. Seio arbitror, « qui nostro sermoni interfuit. »

a) Le recours à l'épigraphie n'est que l'indice d'un grand embarras. Les raisons d'ordre paléographique n'ont aucune vraisemblance. On ne voit pas comment Z pourrait provenir de S par confusion d'écriture. Une confusion phonétique est ici très improbable. Nous n'avons pas affaire à la transcription de *sm* par *zm* comme dans Zmyrna. D'autre part, si, à l'époque archaïque, le Z grec a été transcrit par S comme dans sona, il ne s'ensuit point que S ait pu se traduire par Z, puisque précisément le latin n'avait pas alors le Z. Si une confusion eût été possible, on comprendrait bien plutôt la substitution de S à Z, de la lettre banale à la lettre rare, que l'inverse. Enfin Seium est nommé deux fois dans M (IX, 7, 1 et XI, 7, 1) et c'est sous la forme correcte : seium [3], seio.

b) Les raisons biographiques ne sont pas péremptoires. Les deux lettres invoquées (122 = IX, 7 ; 166 = XI, 7) prouvent, il est vrai, que Seius recevait Cicéron et qu'il était reçu par lui.

---

1. V. par ex. l'Amstelodamensis, les Dresdenses 4 et 5 dans Epist. ad divers. ex ed. Ernesti, Valpy, Londres, 1830, vol. 1. — Cf. 1re éd. d'A. d'Asola, 1483 et 1re éd. d'Ascensius, 1502 : Ethicius.

2. Cf. Lambin dans : Cic. opp. scholia seu emend. D. Lamb. Paris, Roville, 1565, t. III, p. 761.

3. Seuium. H.

Peut-être même le Seius que pleure Cicéron en 45[1] (Pauvre Seius !) est-il cet ami. Mais nous voulons en même temps un philosophe. La lettre à Varron (IX, 7) ne donne pas un épicurien, si l'on ne force pas le sens des mots. Le *de r.r.* (III, 2, 7 sqq) nous fournit un M. Seius connu de Varron[2] ; ce peut être le même personnage[3], mais il ressemble à un habile agriculteur, et non à un philosophe. A la rigueur, la lettre à Atticus (XII, 11) pourrait faire songer à un stoïcien : male de Seio... sed omnia humana tolerabilia ducenda : ipsi enim, quid sumus, etc. ? Mais le chagrin et les pensées de Cicéron en ce temps-là suffisent à expliquer cette réflexion : elle se renouvelle (XII, 10)[4] vers la même époque à la mort d'un autre ami commun, en des termes tels qu'il faut l'attribuer à Cicéron lui-même.

Ainsi la conjecture *Seius* ne s'impose pas, loin de là.

Klotz en 1867[5] proposa *Selius*, sans donner ses raisons. Tyrrell et Purser (Corresp. of Cic. vol. 2, p. 213) ont essayé de les retrouver. Par les mots *iam tum mihi non placebas*, Cicéron ferait allusion à une opinion philosophique plus voisine de la sienne que ne l'était l'épicurisme, mais qui ne le satisfaisait pas de tous points. Peut-être Trébatius a-t-il d'abord partagé les idées de la nouvelle Académie, même en matière de morale. Or, au *de legg.* I, 39, l'éthique et la politique de Carnéade sont condamnées, parce qu'elles ouvrent la porte au scepticisme. L'histoire du conférencier Philon, entendu par Cicéron, justifierait et cette sévérité et le mot « non placebas ». Enfin un passage des *Ac. pr. II*, 4, 11 mentionne deux disciples de Philon, deux amis de Lucullus, que Cicéron a pu connaître, et qui s'appellent P. et C. Selii.

Si la leçon *Selius* est réellement autorisée par le contexte et par les mss., elle ne peut être plus heureusement défendue. Mais justement cette question demeure : le contexte et les manuscrits autorisent-ils la leçon *Selius* ?

J'admets pour l'instant que le passage invite à supposer un partisan de l'Académie nouvelle. Mais la citation des *Ac. Pr.* ne prouve pas que l'un des Selii fût l'ami de Cicéron. Faudra-t-il entendre *familiaris meus* au sens philosophique : « partisan de

---

1. Ad Att., XII, 11 : male de Seio !
2. Cf. Varr. Sat. Men. Bimarcus II (éd. Riese 1865, p. 106) ; fr. 60 B.
3. La lettre à Att. sur la mort de Seius est de 45 ; la scène du *de r.r.* (III), de 54 (Teuffel, § 168, n. 1).
4. Male mehercule de Athamante !... Consolationum... multae viae, sed illa rectissima : impetret ratio, quod dies impetratura est.
5. Éd. Teubner.

la même doctrine que moi » ? La pensée de Cicéron serait alors très précise : mais l'expression ne le serait pas du tout : le rapprochement de *non placebas* et de *familiaris meus* ressemblerait à une énigme.

Les manuscrits ne donnent pas davantage raison à Klotz. Comment expliquer Zeius, si Selius est la vraie leçon ? Nous avons vu (IX, 7) Seium s'allonger en seuium (H) ; on peut admettre que (S)*elius* s'est réduit à (Z)*eius* : il ne s'agit que d'un jambage vertical en plus ou en moins. Mais d'où vient, ici encore, Z initial au lieu de S ? *Selius* paraît bien être un perfectionnement de la leçon conjecturale *Seius*, et non une conjecture nouvelle sur le texte de M.

La question n'est donc pas élucidée. Du moins, après avoir examiné les solutions proposées, voyons-nous la méthode à suivre pour interpréter Zeius à notre tour : 1° il n'y a pas à tenir compte des leçons fournies à cet endroit par d'autres manuscrits que M G R ; 2° nous ne devons risquer aucune interprétation sans avoir d'abord résolu ce problème : Zeius représente-t-il un épicurien ou un philosophe appartenant à une autre secte ?

II

Le sens général de la lettre fait songer à un philosophe, et de même le mot *tuebare* [1], excellente conjecture de Lambin [2]. Si on lit le billet d'un bout à l'autre, sans s'arrêter à la phrase en question, on pense à un philosophe épicurien : ce fut l'idée qui vint naturellement aux premiers annotateurs, à Hubertinus Clericus, à Badius [3].

Y a-t-il des raisons à priori pour songer au représentant d'une autre secte ? On a fait valoir : 1° le caractère de Trébatius ; 2° les expressions du passage.

1° Un homme aussi grave que Trébatius n'a pu, a-t-on dit, quand tous les jurisconsultes étaient stoïciens, s'arrêter sérieusement à l'épicurisme. Ce billet ne serait qu'une plaisanterie [4],

1. Cf. de fin., I, § 6 ; II, §§ 11 et 69.

2. J'ai examiné M. Les mots y sont arbitrairement groupés et arbitrairement coupés. On peut penser que le modèle de M ne les présentait pas autrement. Dès lors *idem tuebare*, en minuscule, a pu être lu aisément : *idé intuebare* M G R.

3. Leurs commentaires dans *Ciceronis fam. epist. libri XVI*, f° ap. I. M. Bonnellum, Venise, 1568, f° 125 v°.

4. Cf. S. W. Zimmern, Gesch. d. röm. Priv.-recht. (Heidelberg, 1826), I, p. 298, n. 6.

comme chacune des lettres adressées au personnage. Ni cette correspondance [1] ni la satire d'Horace (II, 1, 9) [2] ne prouveraien qu'il ait admis ou mis en pratique les principes d'Épicure. Dès lors il serait vain de vouloir retrouver dans les entretiens avec Zeius la préparation d'un fait imaginaire : Epicureum te... factum.

Je n'ai pas à discuter cet argument : il ne peut que servir d'introduction à l'hypothèse d'un Zeius non épicurien, donc aux preuves tirées du texte lui-même : examinons ces preuves.

2° Le texte, relu, paraissait donner : « Déjà tu ne me plaisais guère au temps où... ». L'on continuait : « A plus forte raison, maintenant que tu es épicurien ». Donc Zeius n'était pas épicurien.

Jam tum suggère, semble-t-il, au lecteur anglais la même traduction. Dans Tyrrell et Purser (l.l.), la phrase est ainsi rendue : « Even then, when you were holding the same tenets as my friend Selius, I did not approve you ».

Nous avions, en réalité, traduit *jam tum*, comme s'il y avait *tum etiam* ou *tum quoque*, « même alors ». Or étant donné la négation, on attendrait dans ce cas : ne tum quidem... placebas. D'ailleurs *jam tum cum* ne peut équivaloir à *tum quoque cum* : il signifie « dès l'époque où... » et rien d'autre [3].

Telle est donc la suite des idées :

On m'a annoncé ta conversion à l'épicurisme. Le camp d'Amiens est une chose admirable. Que fût-il arrivé sous un climat chaud? « (Tu te souviens) que je te désapprouvais dès le temps où tu défendais la même thèse que Zeius. » — Évidemment la thèse de Zeius était celle d'Epicure.

Et voici les quatre expressions qui correspondent aux phases de la conversion :

1° ...tum... cum idem tuebare quod Zeius : premières discussions sur les thèmes de l'école.

2° ...quid esset quod *tu mihi* litteras mittere intermisisses : l'ami est oublié pour Épicure!

3° Indicavit mihi Pansa... : Cicéron vient d'apprendre — par un tiers! — l'adhésion de son protégé à la doctrine dangereuse.

---

1. VII, 8; 20; 22.
2. Cf. Cartault, Ét. sur les Sat. d'Horace, p. 168.
3. Cf. ad fam. VI, 2, 2 fin; XIII, 16, 1; ad Att. I, 11, 1; Verr. suppl. IV, 8; pro Cl. 107 (jam tum florente rep. = jam tum cum floreret resp.); ad fam. II, 16 (jam ab illo tempore cum...); pro Mur. 81 (jam ab eo tempore quo); Virg. Georg. 2,404 (jam *olim* cum) etc.

iam tum = dès ce temps-là : pro Arch. 11; Plin. N. H. XVI, 11; Virg. Aen. 8, 349 sq; Tér. Eun. v. 587 jam olim etc.

4° Quare, si plane a nobis deficis... : tout espoir est donc perdu ! Le ton de reproche affectueux, de plaisanterie, ne doit pas nous dissimuler les faits.

Tuebare marque le commencement de la « défection » ; *Epicureum te... factum*, le fait accompli.

Au début, l'ami n'était pas satisfait : non placebas. Puis il a été surpris du long silence : mirabar. Enfin il s'afflige : moleste fero, tout prêt à pardonner au premier signe de repentir, au premier mot d'explication : sin Pansae adsentari commodumst, ignosco.

Le terme qui correspond à la première phase : *non placebas* n'est pas une critique atténuée. Il exprime un vrai dissentiment : « nous n'étions pas d'accord », sans doute avec la nuance : « je n'étais pas content de toi ». Il rappelle les termes qu'emploie Cicéron pour juger l'épicurisme : *non probatur*, *non comprobatur* [1] ; et il les remplace parfois dans l'usage du latin [2].

Le corps de la lettre est suggestif. Maintenant que le mal est fait, il serait oiseux de démontrer in abstracto la fausseté de l'épicurisme [3] ou de prêcher à la manière de Caton [4] sur les dangers de la *voluptas*. Cicéron adopte les seuls arguments qui soient de mise : les arguments ad hominem, à la fois spirituels et embarrassants. La démonstration est complète, ou peu s'en faut, et bien conduite [5]. Au temps des disputes avec Trébatius et Zeius, sans doute essaya-t-il la méthode consacrée de réfutation, celle qu'il met en œuvre au *de fin.* (I et II) en présence du « jeune et savant » Triarius (I cap. 13)... Il échoua, non pas, assurément, faute de savoir ou d'éloquence, mais peut-être parce qu'il ne put parler tout à fait librement.

Ainsi, *tout se passe comme si* Trébatius était devenu épi-

---

1. De fin. I, 5, 14 ; 5, 16 ; 6, 7 ; 6, 21 ; 7, 26 ; 8, 26 ; 8, 27, etc.
2. Ad. Att. 9, 13, 5 : Illa video tibi non *probari*, quae ne mihi quidem *placent*.
3. Cf. de fin. II, § 69.
4. Cato maj. 39.
5. « Eh bien donc » (sed), comment pourras-tu concilier ta profession et tes habitudes avec ta foi nouvelle ?

1° Le « jus civile » est incompatible avec le principe « omnia sua causa facere, non civium ».

2° Les formules chères à Trébatius deviennent absurdes :

a) *inter bonos*..... : *quis est bonus*, dans une doctrine toute fondée sur l'intérêt ?

b) *communi dividundo*..... : qu'y a-t-il de commun pour des gens qui mesurent tout à leur plaisir ?

c) *Jovem lapidem jurare*..... : que vaut pareil serment, si Jupiter ne s'intéresse pas aux affaires des hommes et ne peut s'irriter ?

Conclusion : Que deviendront les gens d'Ulubre, tes protégés, si ton programme est dorénavant « μὴ πολιτεύεσθαι » ?

curien depuis son arrivée en Gaule ; comme si, auparavant, il avait manifesté, en présence de Cicéron, et sous l'influence d'un sectateur d'Épicure, des velléités inquiétantes de se convertir : l'épicurien Pansa [1], contemporain de Trébatius [2], a pu développer l'œuvre commencée par le maître, peut-être par un maître commun.

Il est facile de déterminer les conditions que devra remplir notre philosophe : Est-il Grec ou Romain ? Sans doute Romain : nous ne connaissons pas un seul Grec, ayant alors enseigné la philosophie, dont le nom finisse en -eius : de plus, il est probable que le personnage dont l'autorité balança celle de Cicéron auprès du grave Trébatius était un citoyen de Rome et non un Graeculus. — Ce doit être un Latin : la désinence -eius semble l'indiquer [3] ; d'ailleurs, à l'époque de Cicéron comme à l'époque antérieure, c'est le Latium plutôt que Rome qui fournit les écrivains, les lettrés, les penseurs [4]. — Son âge probablement peut imposer le respect et la réserve à l'orateur [5] ; l'épicurisme au jurisconsulte, en dépit de Cicéron. S'il a quelque talent, il est peut-être parmi les amis de Crassus, les rivaux en gloire du philosophe Cotta. — Il est « familiaris » de Cicéron. — Il doit s'entretenir avec Trébatius entre l'année 64 et l'année 54, où le disciple part pour la Gaule. Car Trébatius a environ 25 ans en 64 : c'est l'âge vers lequel Cicéron discute avec Pison après avoir entendu les maîtres [6]. En 54, Trébatius a 35 ans à peu près : à cet âge, Cotta et Sulpicius sont encore des disciples [7]. — Philodème est à Rome aux environs de 55 [8] : en bon Romain, Zeius a dû s'assimiler ses idées après celles de quelque autre Grec, Zénon ou Phèdre : ainsi Pison sait profiter des leçons de Staséas et de celles d'Antiochus (de fin. V, 75). — Enfin, d'après l'usage de Cicéron, les mots « jam tum... non placebas,

---

1. Ad fam. XV, 19, 3 ; cf. VII, 12 (début et fin).
2. Trébatius est né vers 89 (Orelli. onom. tull.). Pansa est consul désigné en 44 Phil., III, 37 ; 39 ; ad fam. XVI, 27, 1 .
3. Cf. Stolz, Hist. gramm., 1894. I Bd, p. 474, § 117 ; R. Cagnat, Man. d'Epigr. lat., 1898, p. 50.
4. De or., III, 11, 45 : pro Arch., 5.
5. Dans le de fin., V, Cicéron discute avec Pison, son aîné de 8 ans environ (Br. 228 sqq.) : et il lui parle avec respect, avec ménagements. Si une différence de 8 années pouvait suffire à rendre l'orateur déférent envers un péripatéticien, lorsqu'il s'agissait d'un épicurien il fallait sans doute une différence bien plus grande.
6. Nous sommes en 79 : Cicéron a donc 27 ans (de fin. V).
7. Ils ont exactement 33 ans (*de orat.*).
8. In Pison. 68, 70.

cum tuebare [1] » semblent évoquer des circonstances qui ne peuvent se reproduire : en 53, date de la lettre, le personnage est peut-être mort.

III

Ceci posé, revenons aux manuscrits.

A Zeus (G R) nous préférerons Zeius, leçon de M, supérieur à G R.

Dans la liste des Épicuriens que Cicéron a pu connaître [2], cherchons les noms qui finissent en -eius : nous en trouvons seulement deux, C. Velleius et L. Saufeius [3]. Ce dernier ne peut se prêter à la fausse lecture Zeius : dans Sauf- rien ne s'abrège. D'ailleurs L. Saufeius n'est pas un maître. Reste Velleius. Si l'abréviation de *vel* peut être confondue avec Z, la simplification de ll en l sera la seule altération à supposer.

1° Le modèle de M était sans doute en minuscule [4]. Donc *uel* s'y pouvait abréger par l barré. Ce signe, il est vrai, n'est pas indiqué par les manuels avant le IXe siècle [5]. Mais il est fréquent au IXe et ensuite. M a été écrit à la fin du IXe ou au début du Xe : son modèle n'était peut-être pas fort antérieur. Du reste, nous savons qu'on rencontre parfois l barré au VIIIe siècle [6].

Une des formes de l barré (ꝇ) est aisée à confondre avec un signe de *et* [7], semblable à z : un modèle où se lisait ꝇeius = ueleius a pu donner *zeius* dans M. Inversement des L parasites dans Varron *de r. r.* paraissent provenir de Z marginaux [8].

---

1. *Jam tum... cum* ou *tum... cum* avec l'imparfait marquent souvent :

a) Un passé lointain : de Rep., I, 33 : pro Cl. 38, 107 (les juges qui siégeaient en 74 avaient déjà siégé « florente rep. », donc avant 91 ; cf. de or., III, § 8).

b) Un profond changement survenu dans les circonstances : ad Att., I, 11, 1 (Cicéron se reporte au temps qui précéda la brouille d'Atticus et de Lucceius : ad fam. 9, 16, 7 (cum rem habebas : donc res periit !) ; 6, 2, 2 fin (M. Antonius était contemporain de Crassus) ; 13, 16, 1 (P. Crassus est mort).

2. Gassendi (opp. t., V, p. 188 ; Schanz, Gesch. d. röm. Lit., 1909 (Hdb. d'Y. Müller), 1ste T. zw. Hälf., p. 339.

3. Corn. Nep. Attic. 12, 3 ; Cic. ad Att. 14, 18, 4 ; 15, 4, 2.

4. Cf. VIII, 8, 5, *iul*(ius) au lieu de *uil*ius ; III, 6, 3, leuissime pour lenissime ; ibid., 10, 5, id.

5. Cf. Reusens, Elém. de Paléogr., 1899, p. 94.

6. Mabillon, de re dipl., p. 361, tab. IX, n° 3, l. 8, ꝇ pour ul au mot capit*ulo* ; Steffens, Lat. paleogr., p. 43, 2e reproduction l. 11 : ꝇ pour uel.

7. Wattenbach, Anleit. z. lat. paleogr. Leipzig, 1872, pp. 24 et 25 p. 79 dans l'éd. 1886). Cf. Mabillon, l.l. : Steffens, l.l. — Cf. *ad Quint. fr.*, II, 7, 2 : by*l*antium pour Byzantium, II, 9, 2 eufrati *et* eugmate pour Euphrati zeugmate. Mais ici la confusion ne peut être datée.

8. Havet, Manuel de crit. verbale, 1911, § 1507 A et R. de Phil., 1913, 131

Il est permis de supposer que plus d'une fois *uel* était représenté par ⁊ dans le modèle de M. En effet, IX, 7, 2 (Mendelssohn, p. 217), nous lisons aujourd'hui : « sed quod quaeris quando, qua. quo nihil adhuc sosmus (= scimus?) : . . . ego omnino magis arbitror per Siciliam Veliam : *sed iam* sciemus. » *Sed iam* est une conjecture de Wesenberg, qui paraît bonne. Elle devient excellente si dans le modèle le signe de *et* (⁊) ressemblait au signe de *uel*, si partant l'on avait : (⁊iam s⁊iam [1]).

2° Il reste à expliquer : *a*) ueleius, *b*) uel eius.

a) Le modèle de M, comme M, devait parfois [2] simplifier ll ou redoubler l. La graphie *ueleius* est donc facile à admettre. Elle est d'ailleurs assez fréquente dans les mss. [3] : l'adjectif uelleianus, formé sur le nom d'un homonyme (Velleius Tutor), devient parfois veleyanus [4]. Les mss. du *de nat. deor.* donnent plusieurs fois *ueleius* [5].

b) Dans le modèle de M, comme dans M, par suite de l'indistinction des mots [6], les syllabes se groupaient et se séparaient en mots nouveaux, tantôt monstrueux, tantôt usuels [7] : ueleius a été coupé en uel eius.

L'hypothèse (⁊eius) = uelleius est donc paléographiquement vraisemblable, si l'on avait uel = (⁊). Elle demeure vraisemblable si l et le signe de *uel* avaient leur forme habituelle : l, ł. En effet, la haste des l était souvent courte dans le modèle de M [8] ; si la barre transversale, un peu supérieure au niveau des

---

1. Ou plus exactement : (Sici) *i*am ⁊iam s⁊iam.

2. VIII, 8, 5 : iul < ius > M G, iulius R pour uillius ; V, 3, 2 mollestior M pour molestior ; uell e mori) M D H pour uel(emori).

3. Les inscriptions sont muettes sur le personnage. Mais ce nom semble s'être écrit de préférence par ll : cf. W. Schulze : Zur Gesch. lat. Eigenamen (Abhandl. d. kön. Gesell. der Wiss. zu Gött. : Phil.-Hist. Kl., N. F., Bd. V, 2, 1904), p. 100.

4. Du Cange, au mot Velleyanum (S C) : stat. pallav. cap. 12 fol. 14.

5. Cf. édd. Mayor, Plasberg :

mss. du xve siècle ou de la fin du xive : I, § 15 : cum ueleio
111 : te uelei
84 : tu ueleius

mss. du xe siècle (Voss. 84) : I, 66 : tu... uelei (avec l rajouté)
II, 61 : ueleius aliter existimat
III, 1 : quos tibi ueleius.

6. Cf. Chatelain, Paléogr. d. class. lat. tab. 34.

7. IV, 5, 4 ante me Megara : ante menegare M ; IX, 6, 3 uel emori : velle mori M ; cf. VII, 19, Velia : uel iam G R ; Hor. carm. I, 17, 22, Semeleius : semel eius φψγl.

8. l est souvent mis pour i, et i pour l, dans M : X, 29 fundamenta leci (pour ieci) ; X, 32 conlecti M, collecti H D, pour conieci ; X, 24, 6 iepidus M, pour lepidus : X, 23 fin : cuiarone M D H pour culare ne ; X, 27, 1 selungis M pour seiungis ; XI, 17, 2 : iamiam M D H pour lamiam.

autres lettres, prenait une certaine importance, l'on avait (Zeius); ł pouvait donc ressembler à un z minuscule [1].

IV

L'épicurien Velleius remplit les conditions que nous avons définies à priori. C'est un Latin : il est de Lanuvium [2]. C'est un ami de Crassus [3], un contemporain et un rival en philosophie de Cotta [4], un familiaris de Cicéron [5]. Il peut donc vivre encore dans la période comprise entre 64 et 54 : il a traversé en effet l'époque des proscriptions de Sylla, puisqu'il vit en 77-75, date de l'entretien *de nat. deor.* [6]; l'époque troublée des Clodius et des Milon ne commence guère qu'en 59-58. — Il a du talent, expose avec foi [7], verve [8] et clarté [9]. Son érudition s'inspire du περὶ εὐσεβείας de Philodème [10], ses théories et sa dialectique rappellent Zénon [11]. — Enfin, comme Cicéron a pour principe [12] de ne comprendre (includere) dans ses dialogues aucun personnage vivant encore au moment où il écrit, Velleius, mentionné et critiqué dans le *de or.*, III, 78, est déjà mort lorsque ce traité est achevé, en novembre 55 [13].

---

1. Cf. Walther, Lexicon diplom. col. 193, lignes 5 et 6; cf. le mot Israh*el* dans Cappelli : Dizion. di abbrev. lat. ed. it. Milano, 1912, p. 189, col. 1 au bas : pour la forme de ł.
2. De nat. deor. I, 82 : ...tibi (videri deam) illam vestram *Sospitam* quam tu ne in somniis quidem vides nisi cum pelle caprina. — 79 : municipem tuum *Roscium*. Toutefois, le radical *vel-* ou *vela-* serait d'origine étrusque (cf. W. Schulze, Op. cit., p. 100 et 377).
3. De or. III, 78.
4. De nat. deor. I, § 15 sq. : *trium disciplinarum principes*. Ils parlent d'égal à égal, sans nuance de vénération. Or, Cotta est né en 124.
5. Témoin le ton de familiarité et d'aimable raillerie sur lequel il parle au jeune orateur (ibid. 17).
6. Cf. éd. Mayor, préf. p. XLI.
7. De nat. deor. I, 18.
8. Cf. ses sarcasmes dès le début, ibid.
9. I, 58.
10. Hirzel, Unters. zu Cic. philos. schr. Leipzig, 1877, T. I, p. 4 sqq. Peu importe si Philodème n'est pas encore à Rome en 77-75. Cicéron, qui ne fait paraître Velleius qu'en ce traité *de n. deor.*, aura tenu à présenter de lui un portrait complet à ses lecteurs de 45.
11. Hirzel, ibid., p. 28 sqq., 178 sqq.
12. Ad Att. XIII, 19; ad Q. fr., III, v, vi, 4 sq.
13. Ad Att. III, 13, 2.

Cette enquête nous a conduit à une étude plus précise sur la chronologie et la personnalité de Velleius : nous la réservons pour un prochain article.

F. Préchac.

La note L dans Varron, *Rerum rust. libri.*

Cet ouvrage présentait çà et là, dans l'archétype perdu, une sigle *.l.*, ou une simple lettre *l*, insérée en plein texte, et dont le sens est énigmatique. Les exemples en sont catalogués par Keil, dans son commentaire sur 1,2,16 ; il aboutit à une conclusion très vague. Il me paraît évident qu'une L latine est la transformation d'un Z, dont le trait supérieur aurait été pris pour un simple trait limitatif. Ce Z, c'est l'abréviation d'une forme de ζητεῖν, comme Q latin est l'abréviation d'une forme de *quaerere*. On le trouve par exemple, comme je le tiens de M. Fernand Nougaret, dans le manuscrit P de Juvénal (Manuel de critique verbale § 1507 A). De la marge, le Q latin passe parfois dans le texte. C'est ce qui est arrivé pour le Z, lu L, dans l'écrit de Varron. Dans ce qui suit, je substitue systématiquement le Z original à l'L postérieure.

Je ne saurais dire pourquoi une invitation à chercher avait été inscrite 1,11,1 et 1,61. Partout ailleurs, on voit assez clairement la raison d'être d'une telle invitation. Le signe † indiquant ici une corruption, reconnue comme telle dans l'édition Goetz, les exemples les plus lumineux sont 1,23,5 † *utendo* Z, 1,6,5 Z † *es*, 1,55,4 Z † *edatur*, 2,6,8 Z † *euancidas*, 1,64 Z † *ignis* † *duas partes quaad* † *regerunt*, 1,42 † *iactatur quemadmodum* Z, 1,2,16 † *ei succinit pastorali* Z, 1,31,5 † *indiget potu poma* Z, 1,69,3 † *putaret se fecisse recte* Z, 1,7,4 † *sequantur altera illa duo ut plus* Z, 1,18,2 Z *horum neuter sutis dilucide modulos relinquit nobis quod Cato si uoluit* † *ut* (ici seulement le Z est à une distance notable de la difficulté), 2,1,11 † *est omnium rerum quas cibi* Z (ici *cibi* Z est représenté par *cibili*, l'*i* final étant sans doute la transformation d'un point). Restent sept passages où figure quelque mot embarrassant : 1,2,19 *fructuis* uenenum Z, 1,44,4 *praegnatia* Z (l'annotateur devait attendre *prae-*

gnantia), 1,55,1 e terra Z *ac* scalis (on attendrait *aut*), 2,4,3 ab *laniario* quam e domestico fundo ergo Z, 1,55,4 olea ut uua per idem *bi-* Z *-uium* redit in uillam (ici le mot coupé en deux montre clairement que le Z vient de la marge ; l'archétype avait déjà *biluium*), 1,55,1 [laudabilior] Z quam illa quae cum *digitabulis*, 1,59,2 camaras [*marmorato*] (sans *ex*) et parietes pauimentaque Z [laudabiliter] faciunt. Dans les deux derniers passages, le Z étant devenu une L, un lecteur a tenté deux interprétations de cette L par *laudabilior* et *laudabiliter*, lesquelles, elles aussi, ont passé dans le texte. Ce sont elles, je suppose, qui ont suggéré à Scaliger l'hypothèse (d'ailleurs insoutenable) que la sigle L pouvait désigner un *laudabilis locus*.

En somme, dans 19 passages sur 21, on peut déterminer avec vraisemblance l'origine de la sigle Z. Deux passages semblent réfractaires à l'explication ; mais qui sait s'ils n'ont pas présenté jadis des altérations, dont la correction aurait été provoquée précisément par la sigle ? Elle seule, aujourd'hui, en révélerait l'existence momentanée.

Louis Havet.

NONNOS ÉPIGRAMMATISTE

L'œuvre principale de Nonnos, l'épopée qui lui a valu le titre d'« Homère égyptien [1] », les Dionysiaques [2], compte plus de 21.000 vers. Il est superflu de dire que, dans un poème si étendu, l'auteur n'a pas toujours su garder le ton épique. On a relevé déjà dans cet ensemble des épisodes d'un caractère tout différent [3], par exemple le chant XV, où est raconté l'amour malheureux du bouvier Hymnos pour la nymphe Nikaia, et qui se termine par la si jolie complainte [4] :

βούτης καλὸς ἔλωλε, καλὴ δέ μιν ἔκτανε κούρη.

On peut y ajouter quelques descriptions assez rapides et heureuses : celle de l'armée de Dionysos abattant dans la forêt des arbres pour le bûcher d'Opheltès, compagnon du dieu, mort à l'ennemi (XXXVII, début) ou celle de la joie de l'Attique à l'arrivée de Dionysos (XLVII, début). Nous voudrions aujourd'hui signaler quelques-unes des nombreuses épigrammes dispersées dans les 48 chants des Dionysiaques et indiquer brièvement ensuite comment Nonnos a pu se laisser tenter par un genre si opposé, semble-t-il, à son tempérament. Ce fut en effet une véritable tentation. Jamais le Panopolitain n'a perdu une occasion de glisser une épigramme ; bien plus, il s'est ingénié à faire naître les occasions d'en enchâsser dans son épopée et on pourrait enrichir tous les livres de l'Anthologie Palatine en glanant dans les Dionysiaques.

Voici d'abord quelques Ἐρωτικά. — Le bel Hymnos cherche en ces termes à fléchir l'insensible Nikaia [5] :

---

1. Tycho Mommsen, Beiträge zu der Lehre von den griechischen Präpositionen, p. 237.
2. Ce poème est l'objet d'un travail que nous poursuivons actuellement.
3. Fr. Petri, Nachrichten von dem herzoglichen Gymnasium zu Holzminden, 1857. — A. et M. Croiset, Histoire de la littérature grecque, t. V, pp. 993 sqq.
4. XV, 399 sqq.
5. XV, 298-302.

πρὸς Ἰαφίης, φθέγξασθε πάλιν, δρύες, ὡς ἐπὶ Πύρρης,
ὡς ἐπὶ Δευκαλίωνος, ἐλέγξατε λυσσάδα κούρην.
Δάφνη καὶ σὺ φίλη, δενδρώδεα ῥῆξον ἰωήν·
αἴθε καλὴ Νίκαια πάρος πέλε καί κεν Ἀπόλλων
ἁβροτέρην ἐδίωκε καὶ οὐ φυτὸν ἔπλετο Δάφνη.

« Au nom de la déesse de Paphos, parlez de nouveau, ô chênes, comme au temps de Pyrrha, comme au temps de Deucalion ; blâmez l'intraitable jeune fille. Toi aussi, chère Daphné, exhale la voix de tes rameaux. Si la belle Nikaia eût été là, Apollon, la trouvant plus gracieuse, l'eût poursuivie et Daphné ne fût pas devenue arbre. »

*
* *

Poursuivie par le chef Indien Morrheus, épris d'elle, la Bassaride Chalcomédée lui jette une pierre qui frappe le bouclier du prince et y brise une image d'or de Chérobie, femme de Morrheus. Le guerrier lui répond par une déclaration en forme de litanie amoureuse [1] :

ἄτρομε Χαλκομέδεια, νέη ῥοδοδάκτυλε Πειθώ,
Κύπριδος ἁβρὸν ἄγαλμα καὶ εὐθώρηκος Ἀθήνης,
Βακχιὰς ἠριγένεια καὶ οὐ δύνουσα Σελήνη,
γραπτὸν ἐμῆς ἀλόχου τύπον ἔξεσας· αἴθε καὶ αὐτῆς
Χειροβίης ἤμησας ἀληθέος αὐχένα νύμφης.

« Intrépide Chalcomédée, nouvelle Peithô aux doigts de rose, image gracieuse de Cypris et d'Athéna à la belle cuirasse, Bacchante fille du matin, Sélénè qui point ne se couche, c'est un portrait gravé de mon épouse que tu viens de briser ; ah ! d'elle-même déjà, de la véritable Chérobia, ma femme, tu sus éclipser le visage. »

*
* *

Poseidon à son tour veut célébrer les charmes de sa belle, Béroé, et lui dédie le madrigal suivant [2] :

---

1. XXXIV, 292-296.
2. XLII, 459-467.

Ἑλλάδα καλλιγύναικα γυνὴ μία πᾶσαν ἐλέγχει·
οὐ Πάφος, οὐκέτι Λέσβος ἀείδεται, οὐκέτι Κύπρου
οὔνομα καλλιτόκοιο φατίζεται· οὐκέτι μέλψω
Νάξον ἀειδομένην εὐπάρθενον, ἀλλὰ καὶ αὐτὴ
εἰς τόκον, εἰς ὠδῖνας ἐνικήθη Λακεδαίμων·
οὐ Πάφος, οὐκέτι Λέσβος, Ἀμυμώνης δὲ τιθήνη
ἀντολίη σύλησεν ὅλον κλέος Ὀρχομενοῖο,
μούνην ἀμφιέπουσα μίαν Χάριν· ὁπλοτέρη γὰρ
τρισσάων Χαρίτων Βερόη βλάστησε τετάρτη.

« Toute la Grèce aux belles femmes, une seule femme vient de la vaincre ; ce n'est pas Paphos, ce n'est plus Lesbos qu'il faut célébrer, ce n'est plus Cypre qu'il faut nommer mère des belles, ce n'est plus la peine que je chante Naxos célèbre pour ses belles vierges, voici qu'elle-même dans les enfants qu'elle a fait naître se voit vaincue, Lacédémone ; ce n'est pas Paphos, ce n'est plus Lesbos ; la patrie d'Amymone (Béroé), l'Orient, a ravi toute la gloire d'Orchomène, pour avoir comblé de ses soins une seule Charite : car plus jeune que les trois Charites, Béroé est devenue la quatrième. »

*
* *

La Μοῦσα παιδική de Straton pourrait à son tour accueillir les deux pièces suivantes. C'est d'abord le vœu d'un Satyre à qui la vue du bel Ampélos, ami de Dionysos, arrache ces vers [1] :

ἀνδρομέης κραδίης ταμίη, φιλοτήσιε Πειθώ,
μοῦνος ἐμοὶ νέος οὗτος ἐπήρατος ἵλαος εἴη·
καί μιν ἔχων, ἅτε Βάκχος, ὁμέψιον οὐ μενεαίνω
αἰθέρα ναιεταίειν μετανάστιος, οὐ θεὸς εἶναι
ἤθελον, οὐ Φαέθων φαεσίμβροτος, οὐ πόθον ἕλκω
νέκταρος, ἀμβροσίης δ' οὐ δεύομαι· οὐκ ἀλεγίζω,
Ἄμπελος εἰ φιλέει με καὶ ἐχθαίρει με Κρονίων.

« Intendante du cœur humain, aimable Peithô, puisse seulement cet enfant charmant m'être favorable ! Si je l'ai, comme Bacchos, pour compagnon de plaisir, non, je ne souhaite pas habiter l'éther ; non, être dieu ne serait pas mon désir, ni Phaéthon qui resplendit aux yeux des mortels ; non, je ne souffre pas de la soif du nectar et l'ambroisie ne manque pas à mes vœux :

1. X, 280-286.

j'accepte sans trouble, si Ampélos m'aime, que me haïsse le fils de Cronos. »

*
* *

C'est ensuite un couplet, galant et précieux, que Dionysos lui-même adresse au bel Hyménée [1] :

πέμπε βέλος, φίλε κοῦρε, καὶ οὐκέτι μαίνεται Ἄρης·
κάλλεϊ Βάκχον ἔβαλλες ὀϊστευτῆρα Γιγάντων,
βάλλε τεοῖς βελέεσσιν καὶ ἄφρονα Δηριαδῆα,
δυσμενέων βασιλῆα θεημάχον, ὄφρα τις εἴπῃ·
ἀμφοτέρων ἐτύχησε βαλὼν Ὑμέναιος ὀϊστῷ,
εἰς χρόα Δηριάδαο καὶ εἰς κραδίην Διονύσου.

« Lance ton trait, cher enfant, sans qu'Arès s'en irrite ; des atteintes de ta beauté tu as blessé Bacchos meurtrier des Géants ; blesse aussi de tes traits l'insensé Dériade, le roi des ennemis, qui s'attaque à un dieu, afin qu'on dise : Hyménée de sa flèche a atteint un double but, le corps de Dériade et le cœur de Dionysos. »

*
* *

Par contraste, on peut citer une série d'ἐπιτύμβια, toujours écrits sous forme de distiques. — Zeus, vainqueur de Typheus, raille le cadavre du vaincu et proclame l'inscription qu'il fera graver sur son tombeau [2] :

Γηγενέος τόδε σῆμα Τυφωέος, ὅν ποτε πέτροις
αἰθέρα μαστίζοντα κατέφλεγεν αἰθέριον πῦρ.

« Ce monument est celui d'un fils de la Terre, Typhée ; un jour qu'à coups de pierres il cherchait à frapper l'éther, il fut consumé par le feu de l'éther. »

*
* *

Plus loin, Calamos, pleurant son ami Carpos mort noyé, va se

1. XXIX, 39-44.
2. II, 629-630.

jeter dans le Méandre, après avoir demandé qu'on inscrive sur leur tombe commune ce distique [1] :

Καρποῦ καὶ Καλάμοιο πέλω τάφος, οὓς πάρος ἄμφω
ἀλλήλους ποθέοντας ἀμείλιχον ἔκτανεν ὕδωρ.

« Je suis le tombeau de Carpos et de Calamos ; jadis passionnés tous deux l'un pour l'autre, l'onde cruelle les a fait mourir. »

*
* *

Le bel Hymnos, pasteur de bœufs, ne pouvant faire accepter son amour à la nymphe Nikaia, la supplie de lui donner de ses mains une mort qui lui sera douce et de faire mettre sur son tombeau [2] :

ἐνθάδε βουκόλος Ὕμνος, ὃν ἔκτανεν ἄμμορον εὐνῆς
παρθενικὴ Νίκαια καὶ ἐκτερέϊξε θανόντα.

« Ci-gît le bouvier Hymnos que tua, sans qu'il eût partagé sa couche, la vierge Nikaia et elle lui rendit les honneurs funèbres après sa mort. »

*
* *

Orontas, chef Indien, vient de se percer le flanc de son épée et roule dans les eaux de l'Oronte, mais les hamadryades recueillent son cadavre, lui rendent les derniers devoirs et lui consacrent cette épitaphe [3] :

Βάκχον ἀτιμήσας στρατιῆς πρόμος ἐνθάδε κεῖται
αὐτοφόνῳ παλάμῃ δεδαϊγμένος Ἰνδὸς Ὀρόντης.

« Pour avoir outragé Bacchos, un chef d'armée gît ici : sa propre main transperça l'Indien Orontas. »

---

1. XI, 475-6.
2. XV, 361-2.
3. XVII, 313-4.

*
* *

Un compagnon de Dionysos, Opheltès, est mort dans la bataille ; sur l'ordre du dieu, les Corybantes lui ont creusé une fosse et élevé un monument avec cette inscription [1] :

νεκρὸς Ἀρεστορίδης μινυώριος ἐνθάδε κεῖται,
Κνώσσιος, Ἰνδοφόνος, Βρομίου συνάεθλος Ὀφέλτης.

« Le corps du fils d'Arestor à la vie trop brève repose ici ; né à Gnosse, tueur d'Indiens, auxiliaire de Bromios, tel fut Opheltès. »

*
* *

Agavé, revenue à la raison, après avoir déchiré le corps de son fils, fait elle-même l'épitaphe de Penthée [2] :

εἰμὶ νέκυς Πενθῆος, ὁδοιπόρε · νηδὺς Ἀγαύης
παιδοκόμος με λόχευσε καὶ ἔκτανε παιδοφόνος χείρ.

« Je suis le cadavre de Penthée, ô voyageur ; de son sein Agavé pleine de sollicitude pour son enfant m'a fait naître et elle m'a tué de sa main, meurtrière de son enfant. »

*
* *

Pour terminer, voici quatre épigrammes, d'un caractère moins déterminé, mais dont on trouverait des analogues dans les Ἀναθηματικά et dans les Ἐπιδεικτικά. — La première est une réflexion galante et une prière que prononce dans son admiration un matelot de Cadmos. En voyant le jeune et beau couple de Cadmos et d'Harmonie s'installer à la poupe du vaisseau qui va les emporter, il s'écrie [3] :

αὐτὸς Ἔρως πέλεν οὗτος ὁ ναυτίλος · οὐ νέμεσις γὰρ
υἷα τεκεῖν πλωτῆρα θαλασσαίην Ἀφροδίτην ·

1. XXXVII, 101-2.
2. XLVI, 318-9.
3. IV, 238-46.

ἀλλὰ βέλος καὶ τόξον ἔχει καὶ πυρσὸν ἀείρει
βαιὸς Ἔρως πτερύγεσσι κεκασμένος· εἰσορόω δὲ
ὁλκάδα Σιδονίην· δολόεις τάχα φώριος Ἄρης
ἕζεται ἐν πρύμνῃσιν ἔσω Λιβάνοιο κομίζων
ἑσπερίην πλώουσαν ἀπὸ Θρῄκης Ἀφροδίτην.
ἵλαθι, μῆτερ Ἔρωτος, ἀκυμάντῳ δὲ γαλήνῃ
πέμπε μοι ἵκμενον οὖρον ἀχείμονι μητρὶ θαλάσσῃ.

« C'est Eros en personne que notre pilote : et qui s'étonnerait qu'un fils nautonier fût né de la marine Aphrodite? Mais c'est un trait, un arc que possède, un flambeau que porte le petit Eros aux ailes brillantes; or je vois une nef sidonienne. Peut-être l'artificieux Arès en cachette s'est-il assis à la poupe pour emmener dans le Liban Aphrodite quittant l'occidentale Thrace. Sois propice, mère d'Eros, avec le calme des flots, envoie-moi un souffle favorable sur la mer sans orages qui t'a vu naître. »

*
* *

La deuxième est un jeu d'esprit, un tour de force où Nonnos s'est amusé à montrer sa virtuosité. Eros a renfermé dans un carquois spécial les douze flèches qui doivent enflammer Zeus pour ses douze amours terrestres. Le malicieux enfant les a dénombrés en douze vers gravés sur le carquois [1] :

πρῶτος ἄγει Κρονίωνα βοώπιδος εἰς λέχος Ἰοῦς.
δεύτερος Εὐρώπην μνηστεύεται ἅρπαγι ταύρῳ.
Πλουτοῦς εἰς ὑμέναιον ἄγει τρίτος ἀρχὸν Ὀλύμπου.
τέτρατος εἰς Δανάην καλέει χρύσειον ἀκοίτην.
πέμπτος ἐπεντύνει Σεμέλῃ φλογεροὺς ὑμεναίους.
αἰετὸν Αἰγίνῃ πρόμον αἰθέρος ἕκτος ὑπάζει.
ἕβδομος Ἀντιόπην Σατύρῳ δολόεντι συνάπτει.
ὄγδοος ἔμφρονα κύκνον ἄγει γυμνόχροϊ Λήδῃ.
εἴνατος ἵππια λέκτρα φέρει Περραιβίδι Δίῃ.
θέλγεται Ἀλκμήνης δεκάτῳ τρισέληνος ἀκοίτης.
ἑνδέκατος μεθέπει νυμφεύματα Λαοδαμείης.
δωδέκατος τρισέλικτον Ὀλυμπιάδος πόσιν ἕλκει.

« La première flèche conduit le fils de Cronos vers la couche

1. VII, 117-128.

d'Iô aux yeux de génisse. La deuxième marie Europe à un taureau ravisseur. La troisième conduit le maître de l'Olympe à l'hymen avec Ploutô. La quatrième appelle sur Danaé la pluie d'or nuptiale. La cinquième prépare à Sémélé son ardent hymen. La sixième offre à Egine un aigle, roi de l'éther. La septième unit Antiope à un faux Satyre. La huitième conduit un cygne conscient vers la nudité de Léda. La neuvième donne un cheval pour époux à Dia de Perrhébie. Les joies d'Alcmène et de son époux durant trois nuits sont dues à la dixième. La onzième assure le mariage de Laodamie. La douzième fait ramper vers Olympias son époux aux triples anneaux. »

*
* *

La troisième épigramme est une allocution de Hermès à Rhéa en lui remettant, pour l'élever, l'enfant Dionysos que la colère de Héra a poursuivi et failli atteindre dans les bras d'Ino, sa première nourrice [1] :

δέξο, θεά, νέον υἷα τεοῦ Διός, ὃς μόθον Ἰνδῶν
ἀθλεύσας μετὰ γαῖαν ἐλεύσεται εἰς πόλον ἄστρων,
Ἥρῃ χωομένῃ μεγάλῃ χάρις· οὐ γὰρ ἐῴκει
ὃν Κρονίδης ὤδινεν ἔχειν κουροτρόφον Ἰνώ.
μαῖα Διωνύσοιο Διὸς γενέτειρα γενέσθω,
μήτηρ Ζηνὸς ἐοῦσα καὶ υἱωνοῖο τιθήνη.

« Reçois, déesse, un nouveau fils de ton Zeus, qui sorti vainqueur de la lutte contre les Indiens, quittera la terre pour le firmament étoilé, grande faveur qu'il devra à la colère de Héra. Puisqu'il ne lui a pas plu que l'enfant que Zeus mit au monde fût nourri par Inô, que celle qui enfanta Zeus allaite Dionysos, mère de Zeus à la fois et nourrice de son petit-fils. »

*
* *

La dernière est un éloge du vin, placé dans la bouche de Dionysos. Le berger Brongos lui avait offert l'hospitalité ; pour remercier son hôte, le dieu lui présente une coupe de vin [2] :

1. IX, 149-54.
2. XVII, 74-80.

δέξο, γέρον, τόδε δῶρον, ὅλης ἄμπαυμα μερίμνης·
οὐ χατέεις δὲ γάλακτος ἔχων εὔοδμον ἐέρσην,
νέκταρος οὐρανίου χθόνιον τύπον, οἷον ἀφύσσων
Ζῆνα μέγαν κατ' Ὄλυμπον εὐφραίνει Γανυμήδης.
Ἀρχαίου δὲ γάλακτος ἔα πόθον· ἀρτιτόκων γὰρ
μαζῶν θλιβομένων χιονώδεες ἰκμάδες αἰγῶν
ἀνέρας οὐ τέρπουσι καὶ οὐ λύουσι μερίμνας.

« Reçois, vieillard, ce présent qui met un terme à tout souci ; tu ne vas plus aimer le lait avec cette rosée parfumée, terrestre image du nectar céleste ; c'est lui que verse au grand Zeus dans l'Olympe, pour le réjouir, Ganymède. Renonce au lait, breuvage suranné ; tu peux presser les mamelles des chèvres qui viennent de mettre bas, jamais par leur liqueur de neige les hommes ne seront charmés, ni dissipés les soucis. »

*
* *

Nous n'avons pas là, il s'en faut de beaucoup, une liste complète des épigrammes dont Nonnos a émaillé les Dionysiaques. Ces exemples suffisent du moins, pensons-nous, pour montrer l'habileté du poète dans ce genre. Antithèses piquantes, rapprochements inattendus de mots, similitudes voulues d'expressions, allusions mythologiques, traits d'esprit, pointes galantes, toutes les trouvailles ingénieuses et exquises, tout ce qui donne du charme et du prix à ces petits poèmes a été mis en œuvre par Nonnos. Son penchant pour l'épigramme est même si vif qu'il ne recule ni devant une invraisemblance [1], ni devant une faute de goût [2] pour en insérer une dans son récit. D'où vient qu'il ait pu, lui, le poète épique, réputé prolixe, grandiloquent, violent, se laisser séduire à ce point par une forme de poésie dont la brièveté, la finesse, la grâce sont les qualités essentielles ? C'est sans doute parce que son génie, éloigné du naturel, ami de la recherche, est moins opposé qu'il ne paraît d'abord à un genre où tout est artificiel : sentiments et expression. C'est aussi et surtout, semble-t-il, une question de mode. L'Anthologie Palatine, les fragments d'épigrammes trouvés sur papyrus [3], nous attestent la vogue de

1. Par exemple XLVI, 318-319.
2. Par exemple II, 629-630.
3. Par exemple Berliner Klassiker Texte V¹ et V², — Pap. Tebtunis I. — Pad. Oxyr. I et IV.

cette poésie auprès des écrivains et du public, dans les derniers temps de la littérature grecque. Les compatriotes du poète, comme Palladas, des disciples, comme Paul le Silentiaire, enfin Grégoire de Nazianze, dont Nonnos connut les œuvres [1], ont composé des épigrammes. Comment Nonnos eût-il pu ignorer, comment eût-il pu ne pas cultiver un genre tellement en faveur, lui dont la passion de lecture et d'imitation nous est si souvent prouvée par les Dionysiaques, lui dont on pourrait dire, pour lui emprunter une jolie expression, qu'il n'a presque jamais écrit qu'« en suçant le lait ineffable des divins papyrus [2] » :

. . . ζαθέων ἄρρητον ἀμελγόμενος γάλα βίβλων.

Paul Collart.

ANTHOLOGIE PALATINE IX, 198.

Parmi les textes anciens, si rares et si insignifiants, qui nous aident à jeter un peu de lumière sur la vie obscure de Nonnos, il en est un qui est resté assez énigmatique. C'est une épigramme anonyme de l'Anthologie Palatine, IX, 198 :

Νόννος ἐγώ· Πανὸς μὲν ἐμὴ πόλις, ἐν Φαρίῃ δὲ
ἔγχεϊ φοινήεντι [3] γονὰς ἤμησα Γιγάντων.

« C'est moi, Nonnos ; Panopolis est ma patrie, mais c'est à Alexandrie que d'une lance rougie de sang j'ai moissonné les générations des Géants. »

Le sens est net : l'auteur du distique nous apprend que Nonnos de Panopolis a composé à Alexandrie une œuvre où il célébrait la défaite des Géants. Or nous ne connaissons de Nonnos que deux poèmes : les Dionysiaques [4] et la Paraphrase de l'Evangile de Jean.

---

1. Cf. A. Ludwich, Rhein. Museum N. F. XLII (1887), pp. 233-238.
2. IV, 267.
3. Φοινήεντι, leçon de Planude ; φωνήεντι est donné par Stadtmüller dans son édition de l'Anthologie et par Ludwich dans la préface de sa remarquable édition des Dionysiaques. Des raisons, qu'on verra plus loin, nous font rejeter cette dernière leçon.
4. Ce poème est l'objet d'un travail que nous poursuivons actuellement.

Il ne s'agit certainement pas du dernier dans l'épigramme. Fait-elle allusion au premier ou s'agirait-il d'un poème perdu du Panopolitain ? Le doute était permis. Nonnos, il est vrai, nous montre dans les Dionysiaques Cadmos (chant IV) et Dionysos lui-même (chant XLVIII), vainqueurs des Géants. Mais ce sont là deux épisodes minimes, peu représentatifs de l'œuvre entière, surtout quand on ne nomme pas le vainqueur de cette Gigantomachie. Bref, l'allusion restait ambiguë ; les observations suivantes aideront peut-être à la préciser.

Tout d'abord il faut remarquer que le distique est écrit selon les règles de versification introduites par Nonnos. Abondance de dactyles, absence de spondées consécutifs, spondée au 2e pied dans le premier vers, au 2e et au 4e dans le second vers, ce sont bien là deux formes favorites de l'hexamètre nouveau [1]. D'autre part, l'auteur s'est soumis à la règle nonnique qui proscrit le proparoxyton à la fin du vers. Enfin, puisque, suivant Tiedke [2], μέν, γάρ et δέ, placés après une césure trihémimère apparente, sont considérés comme enclitiques et fournissent ainsi une coupe au troisième trochée, nous avons dans les deux hexamètres la coupe κατὰ τὸν τρίτον τροχαῖον, si recherchée par Nonnos.

L'auteur du distique se rattache donc par la métrique à l'école de Nonnos. Mais non content d'adopter la versification du maître, il lui a emprunté ses dispositions de mots dans les vers et même, plus précisément, ses propres expressions. Le premier vers, avec le nom du poète et les deux noms géographiques, échappe à cette observation, mais le début et la fin du deuxième sont extraits mot à mot de Nonnos.

Forcé par l'étroitesse de ses règles de mettre fréquemment aux mêmes places du vers les mêmes groupes de mots, Nonnos a souvent fait figurer au début de ses hexamètres un nom neutre contracte dissyllabe de la 3e déclinaison, au datif, (κάλλεϊ, φέγγεϊ, βένθεϊ, ἄνθεϊ), suivi d'un adjectif de 3 ou 4 syllabes en -εις. Il obtenait ainsi l'excellent début de vers

— ⏑ ⏑ — ⏑̲ ⏑̲ — ⏑

Parmi ces mots neutres, ἔγχος est un des plus fréquents ; on peut en citer les cas suivants :

ἔγχεϊ πετρήεντι, XVII, 207 ; XXVIII, 207.
ἔγχεϊ βοτρυόεντι, XVII, 324.

---

1. Cf. les curieuses statistiques de J. La Roche, au commencement de son article : Zur Verstechnik des Nonnos. Wien. Stud. 22 (1900), pp. 194-221.
2. Tiedke, Quaestiuncula Nonniana II (Hermes. 15, pp. 40 sqq.).

ἔγχεϊ κισσήεντι, XXII, 164 ; XXV, 96 et 342 ; XLIII, 328 ; XLIV, 238 , XLVII, 643.
ἔγχεϊ δενδρήεντι, XXIX, 273.
ἔγχεϊ παχνήεντι, XXXVI, 287 ; XXXIX, 184.
ἔγχεϊ τεχνήεντι, XXXIX, 213.
ἔγχεϊ δ'ἀμπελόεντι, XLV, 14.

enfin ἔγχεϊ φοινήεντι [1], XXIX, 273, que notre épigrammatiste a fait tout simplement passer dans son vers.

D'autre part, Nonnos emploie 26 fois dans son poème le mot Γίγας au génitif pluriel et 26 fois le mot Γιγάντων est placé, comme ici, à la fin du vers. Il y a plus : la métaphore du verbe ἀμάω vient des Dionysiaques et le Panopolitain l'a répétée trois fois dans son poème, d'où on n'a eu qu'à tirer l'expression toute faite :

IV, 442 ἀλλὰ παλιμφυέων καλάμην ἤμησε Γιγάντων.
V, 2 Κάδμος ὀδοντοφύτων καλάμην ἤμησε Γιγάντων.
XXV, 87 ἀλλὰ δρακοντοκόμων καλάμην ἤμησε Γιγάντων.

Concluons. Cette épigramme, qui ne vise pas la Paraphrase de l'Evangile de Jean, fait-elle ou non allusion aux Dionysiaques? On peut à présent, semble-t-il, répondre par l'affirmative. Les épigrammatistes qui, comme le nôtre, ont voulu traduire leur admiration pour un auteur ou un poème préféré sont nombreux : le livre IX de l'Anthologie Palatine en offre de fréquents exemples. Or il s'en faut de beaucoup que les admirateurs nous donnent toujours nettement le titre de l'ouvrage en question ; la règle est bien plutôt, en pareil cas, d'imiter le style, d'emprunter le dialecte et, discrètement, le vocabulaire du poète favori [2]. Nous n'avons pas autre chose ici et notre épigramme fait bien allusion aux Dionysiaques. L'auteur anonyme a voulu versifier dans le style, avec le vocabulaire, selon la métrique de Nonnos. Mais, trahi par sa Muse malhabile et indigente, il nous a légué, au lieu d'une imitation ingénieuse, un plagiat pompeux et ambigu.

Paul COLLART.

---

1. C'est cette leçon admise sans conteste dans le texte de Ludwich qui nous fait préférer le texte de Planude pour notre épigramme, à la leçon φωνήεντι.

2. Cf. par exemple Anth. Pal. IX, 66, épigramme d'Antipater de Sidon à la louange de Sappho :

Μναμοσύναν ἕλε θάμβος, ὅτ' ἔκλυε τᾶς μελιφώνου
Σαπφοῦς, μὴ δεκάταν Μοῦσαν ἔγουσι βροτοί.

LES PROCÉDÉS DE RÉDACTION DE TITE-LIVE

ÉTUDIÉS DANS UNE DE SES NARRATIONS

L'étude à laquelle nous convions le lecteur risque d'être bien minutieuse, mais nous espérons qu'on ne regrettera pas de l'avoir entreprise à notre suite. Tite-Live est toujours parmi les auteurs latins que nous lisons avec le plus de fidélité et aussi le plus de ferveur. Son œuvre est souvent réimprimée et elle a été l'occasion de travaux presque innombrables. Cependant il ne s'est trouvé personne encore, soit en France, soit à l'étranger, pour écrire, sur l'art de Tite-Live, le livre dont nous aurions tant besoin [1]. Bien entendu, il ne s'agirait pas d'une étude *littéraire*, au sens ordinaire du mot ; ce qu'il nous faudrait, c'est un livre où l'on nous montrerait, pour ainsi dire, l'historien au travail, un livre où ses artifices de développement, ses procédés de narration, ses habitudes de style, — j'allais dire : ses tics, — seraient patiemment énumérés, décrits, analysés, rattachés enfin à ce que nous savons des doctrines littéraires de son temps. A vrai dire, M. K. Witte a donné récemment une importante étude qui a pour titre : *Ueber die Form der Darstellung in Livius Geschichtswerk* [2], mais cela ne doit pas nous décourager de revenir sur le sujet. D'abord, K. Witte a pris pour thème presque exclusif de ses analyses les parties de l'œuvre où Tite-Live a eu Polybe pour modèle : la première Décade reste, à l'ordinaire, en dehors de son examen. D'autre part, on peut employer, pour étudier l'art de Tite-Live, une autre méthode que la sienne. Il a étudié systématiquement les différents secrets de cet art en groupant dans chaque partie de son exposé les récits où se reconnaît l'em-

1. Je n'oublie pas que nous avons l'*Essai sur Tite-Live*, de Taine. Il est presque superflu de dire que l'ouvrage reste des plus intéressants et des plus suggestifs ; mais enfin le sujet y est vu de haut : et, depuis plus de 50 ans qu'il a paru, la connaissance de l'histoire et de la littérature romaines a fait beaucoup de progrès.

2. Deux articles du *Rheinisches Museum*, t. 65, 1910, pp. 270-306 et 359-419.

ploi d'un même procédé. Nous, nous voulons nous en tenir a l'examen d'une seule narration, et nous la choisirons dans la première Décade. Nous n'aurons donc pas la ressource de pouvoir comparer notre historien avec l'annaliste dont il a utilisé le récit [1]. Mais, si l'on peut légitimement admettre que ce modèle était d'une rédaction assez sèche, Tite-Live a dû s'employer davantage pour en tirer une narration copieuse, abondante et fleurie comme on en trouve un si grand nombre dans cette Décade. Il y a donc chance pour que ses procédés soient plus faciles à saisir dans leur artifice. Nous tâcherons, en tout cas, de les surprendre et de les mettre en lumière. Nous examinerons ligne à ligne le récit que nous aurons choisi comme texte de notre étude. Nous nous demanderons s'il est, de tous points, cohérent et vraisemblable. Nous en examinerons les moindres données et nous chercherons si elles ont chance d'être empruntées à la tradition, ou bien au contraire d'avoir été inventées par Tite-Live [2] De la sorte, on pourra noter, à mesure, les petits moyens par lesquels Tite-Live s'entend à féconder une matière aride ; on verra mieux l'écart immense qui a dû exister souvent entre les récits d'un Licinius Macer et les narrations brillantes que nous avons coutume d'admirer. Nous espérons même qu'on pourra se représenter avec plus de précision ce qu'était la contexture de ces anciennes annales dont la perte est si regrettable. La narration que nous avons choisie pour faire ce travail n'est pas au nombre des meilleures que Tite-Live ait écrites ; malgré la magie de son art, il n'a pas réussi à masquer le caractère disparate des éléments qu'il avait à assembler ; il n'a pas su cacher la pauvreté du thème sur lequel il avait à travailler. Ainsi notre entreprise en deviendra plus facile, et c'est là l'unique raison de notre choix. A d'autres il appartiendra de montrer les effets puissants que cet art a su atteindre en de nombreux endroits de la première Décade.

*
* *

La narration qui va être étudiée se trouve dans le livre IV,

1. Cette comparaison ne pourrait se faire que pour deux narrations, celles qui nous racontent les épisodes relatifs à Manlius Torquatus et à Valerius Corvinus ; cf. Tite-Live, VII, 9-10 et 26 et Claudius Quadrigarius dans Aulu-Gelle, IX, 11 et 13. En dehors de ces deux morceaux, nous n'avons conservé des historiens anciens que des bribes insignifiantes.

2. Je tiens à rappeler que c'est la méthode suivie par M. Fabia dans ses belles études sur Tacite.

aux chapitres 17, 18 et 19. C'est le récit du combat où A. Corneius Cossus remporta les secondes dépouilles opimes. Il convient de rappeler en peu de mots les événements qui ont précédé cette action décisive[1]. La colonie romaine de Fidènes a fait défection et s'est rangée du côté des Véiens ; ses habitants ont même massacré les ambassadeurs romains qui leur avaient été envoyés. Les Romains ont à lutter contre les deux peuples réunis. Dans un combat favorable, qui a lieu « en deçà de l'Anio », un des consuls s'est mesuré avec les Véiens ; et tout de suite on nomme un dictateur, comme si la situation était grave (c. 17, 8). Une nouvelle phase de la guerre commence. L'ennemi repasse l'Anio et prend position devant Fidènes :

[11] *Cum potestas maior tum uir quoque potestati par hostes ex agro Romano trans Anienem submouere; collesque inter Fidenas atque Anienem ceperunt referentes castra nec ante in campos degressi sunt, quam legiones Faliscorum auxilio uenerunt.* [12] *Tum demum castra Etruscorum pro moenibus Fidenarum posita.*

L'enchaînement des faits semble rigoureux ; mais, à la réflexion, plusieurs choses surprennent dans un pareil début. Déjà il est assez surprenant que la nomination du dictateur ait suivi une bataille que les Romains, malgré les pertes subies, pouvaient, tout de même, considérer comme une victoire (8 : *nec incruentam uictoriam rettulit*). Mais voici qui est encore mieux. La bataille a eu lieu « en deçà de l'Anio », donc à 5 kilomètres au plus de Rome, et les Etrusques, qui ont sans doute couché sur leurs positions, repassent docilement le fleuve à la nouvelle qu'on a nommé un dictateur et que ce dictateur est Mam. Aemilius ! Voyons-nous au moins que celui-ci profite de cette crainte où ils sont plongés ? Son intérêt est de battre Véiens et Fidénates avant que le corps falisque ne soit venu les renforcer. On ne voit pas cependant qu'il ait tenté de le faire. Il ne sera question de lui que dans la phrase suivante, et pour indiquer seulement la position qu'il a prise. Ainsi tout ce début montre bien, chez Tite-Live, la volonté de « corser » le récit en enchaînant les événements que mentionnait sa matière et en

1. Je me dispenserai, pour les références qui se rapportent à cette narration même, de rappeler le chiffre du livre ou même celui du chapitre. On devra donc entendre que chaque paragraphe se rapporte au dernier chapitre mentionné par son numéro.

imaginant, au besoin, ceux que la situation rend vraisemblables. Dans tout le paragraphe qui vient d'être transcrit, il n'est rien, suivant moi, qui vienne des vieux chroniqueurs [1]. En effet, il n'est aucun détail qui ne sorte *logiquement* des données essentielles de la situation. Pour exploiter ces données, Tite-Live, comme il le fait toujours, n'a eu qu'à mettre en jeu les motifs *psychologiques* qui ont dû guider ses personnages. L'histoire ne lui apprenait rien des événements militaires qui avaient séparé la campagne de L. Sergius Fidenas et celle du dictateur Mam. Aemilius [2] : il les a, si je puis dire, reconstitués. Il a même, pour le faire, exploité fort habilement ce qu'il savait de la topographie du pays où la bataille aura lieu. Dans leur peur du dictateur, les Véiens ne se sont pas contentés de repasser l'Anio ; ils se sont réfugiés sur les collines ; pour les décider à descendre dans la plaine, il a fallu l'arrivée des Falisques [3].

Après les dispositions prises par l'ennemi, Tite-Live indique celles que va prendre le dictateur :

Et dictator Romanus haud procul inde ad confluentis consedit in utriusque ripis amnis, qua assequi munimento poterat, uallo interposito. Postero die in aciem eduxit.

Il faut dire tout de suite que le texte de la première phrase fait

---

1. Quand je parle ainsi, j'entends désigner la tradition représentée par l'ensemble des chroniqueurs antérieurs à Tite-Live ; mais celui-ci a pu connaître cette tradition par un historien unique, et relativement récent, comme Licinius Macer, contemporain de Cicéron.

2. Un détail peut encore nous montrer le caractère *discontinu* des renseignements que fournissait à Tite-Live la tradition historiographique. Un peu plus haut (7), il a nommé comme un des deux consuls de l'année *L. Sergius Fidenas, a bello, credo, quod deinde gessit, appellatus*. Le *credo* nous montre qu'on n'avait pas songé, avant Tite-Live, à chercher l'origine du surnom dans le caractère de la guerre que le consul avait faite. C'est qu'on n'avait pas encore établi de rapport entre la défection antérieure des Fidénates et cette guerre menée contre les Véiens. D'ailleurs Tite-Live a dû suivre, sans y faire attention, la teneur même du texte qu'il avait sous les yeux, car il dit simplement que le consul se rencontra avec le roi des Véiens : *cum rege Veientium... conflixit* (8) ; il ne dit pas expressément que les Fidénates aient pris part au combat.

3. On peut remarquer, dans les deux dernières phrases du paragraphe étudié, un caractère, d'ailleurs constant, du style de Tite-Live : c'est l'abondance de l'expression. Le fait exprimé par *collesque... ceperunt* est repris par *referentes castra*. Inversement, avant d'indiquer la position que les Etrusques vont occuper finalement (*Tum demum... posita*), Tite-Live l'a caractérisée sommairement, en disant qu'ils se décident à descendre dans la plaine *nec ante... degressi sunt*. Chez lui, ce doit être désir de ne jamais se borner à l'expression du fait brutal, du fait concret : et c'est aussi habitude de rhéteur qui se plaît aux redondances et qui aime à redoubler le mot propre par une expression de caractère général et comme intellectuel.

difficulté : *assequi*, que nous donnons d'après M. Müller, n'est pas dans les manuscrits, etce n'est pas la seule conjecture qui ait été proposée pour améliorer le texte de la tradition. L'essentiel est qu'on ne puisse avoir de doute sur le sens général de la phrase : le dictateur se protège par un retranchement, du côté où les deux fleuves n'offrent pas à l'ennemi un obstacle naturel. Le détail ne servira de rien dans la suite et l'on ne voit pas qu'en lui-même il ait été bien utile. La précaution prise par le dictateur ne marque pas chez lui une prudence ni une habileté particulière : elle est de celles qu'un général romain ne manque jamais de prendre en campagne, et ici le tracé du vallum est nécessité par la configuration du lieu. On peut croire que nous sommes en présence d'une amplification de Tite-Live. Lui-même, en un autre endroit, a raconté plus simplement la même opération militaire ; voici ce qu'il dit du roi Tullus allant combattre les Véiens et les Fidénates (1, 27, 4) : *Vbi Anienem transiit, ad confluentis collocat castra.* C'est d'une phrase à peu près semblable que la sienne est, sans doute, sortie. Au reste ses habitudes d'écrivain se retrouvent dans celle-ci : avec *munimento* et *uallo*, nous avons deux mots pour une même idée. Il arrive souvent chez Tite-Live qu'un mot concret ou même technique soit repris par un terme plus général[1]. Quelquefois la phrase en devient plus ample ; ici le procédé nous apparaît comme un raffinement superflu.

Les ennemis n'ont pas accepté de suite la bataille que leur offrait le dictateur romain : le jour suivant seulement ils se décident à combattre.

XVIII [1]. *Inter hostes uariae fuere sententiae. Faliscus, procul ab domo militiam aegre patiens satisque fidens sibi, poscere pugnam; Veienti Fidenatique plus spei in trahendo bello esse.* [2] *Tolumnius, quamquam suorum magis placebant consilia, ne longinquam militiam non paterentur Falisci, postero die se pugnaturum edicit.* [3] *Dictatori ac Romanis, quod detractasset pugnam hostis, animi accessere ; posteroque die, iam militibus castra urbemque se oppugnaturos frementibus, ni copia pugnae fiat, utrimque acies inter bina castra in medium campi procedunt.*

C'est la peinture des sentiments qui tient ici le plus de place.

---

1. Cf. *supra*, p. 148, n. 3. Plus d'une fois, le mot *munimentum* est employé pour reprendre l'idée exprimée d'abord par *uallum* : voir II, 25, 3 et III, 22, 7. Cf. dans la phrase suivante, l'emploi simultané de *ignibus* et de *facibus* (IV, 33, 2) : *ignibus armata ingens multitudo facibusque ardentibus tota conlucens.*

Si l'on cherche les faits précis sur lesquels Tite-Live a bâti son développement, on voit tout de suite qu'ils se réduisent à fort peu de chose. L'histoire lui apprenait que les ennemis avaient commencé par refuser la bataille [1] ; il s'agissait d'abord de justifier ce refus. A vrai dire, l'enchaînement des faits ne nous paraît pas aussi rigoureux que Tite-Live l'a voulu. A l'en croire, on attend que les Romains soient en présence pour discuter, dans le camp ennemi, l'opportunité d'une rencontre. N'est-il pas plus raisonnable de penser qu'au moment où les Romains se rangent en bataille, la question est déjà réglée ? Un moderne placerait cette délibération en tête du récit, au moment où l'on montre les Etrusques se retirant devant l'armée romaine, puis se décidant à descendre en rase campagne. Mais Tite-Live ignore l'art de ces préparations à longue portée. A mesure que les phrases de l'ancien annaliste se présentent à lui, il en exprime toute la substance mais chacune reste chez lui le centre et comme l'armature d'un développement particulier. Et c'est ce qui fait que cette liaison des événements qu'il s'efforce d'obtenir, garde souvent quelque chose de factice.

C'est aussi une impression de factice que laisse, dans ce passage, la peinture des sentiments des Romains. D'abord leur courage s'accroît en voyant qu'on leur refuse le combat : et c'est là un lieu commun de psychologie que Tite-Live a utilisé plus d'une fois [2]. On fera la même remarque pour le thème des soldats qui réclament instamment le combat. Ailleurs il en a tiré la matière d'une scène entière et fort dramatique (II, 45, 5 sqq.) ; ici il se borne à l'indiquer sommairement, mais on sent bien qu'il s'agit là d'un ornement accessoire, et qui ne tient pas au sujet, et c'est tout à fait de la même façon qu'il écrit, au cours d'une autre narration (III, 60, 8) : *Vbi inluxit, egreditur castris Romanus uallum inuasurus, ni copia pugnae fieret* [3].

---

1. La petite phrase du paragraphe 3, *quod detractasset pugnam hostis* donne cette indication précise en aussi peu de mots que possible ; elle pourrait bien rappeler la teneur du récit que suivait Tite-Live. On retrouve la même expression, dans un autre récit, juste à l'intérieur d'une phrase qui semble rappeler la sécheresse des anciennes annales (IX, 39, 2) : *in aciem copias eduxit dictator. Nec hostes detractare uisi pugnam.*

2. Cf. notamment II, 45, 1-3, III, 60, 1-3, et 61, 13, VI, 23, 2, enfin IX, 37, 3-4. Au livre III, 26, 4, Tite-Live donne même à cette observation le tour d'une vérité générale : *creuit ex metu alieno, ut fit, audacia.*

3. Cf. encore II, 25, 3 et 62, 1. Bien entendu, c'est toujours du côté des Romains que se manifeste cette généreuse impatience. Chez les ennemis, la confiance en soi entraîne toujours après elle des imprudences qui favorisent ensuite le succès des Romains.

Voici les deux armées en présence, mais la bataille ne va pas s'engager tout de suite encore.

[4] *Veiens multitudine abundans, qui inter dimicationem castra Romana adgrederentur, post montes circummisit. Trium populorum exercitus ita stetit instructus, ut dextrum cornu Veientes, sinistrum Falisci tenerent, medii Fidenates essent.* [5] *Dictator dextro cornu aduersus Faliscos, sinistro contra Veientem Capitolinus Quinctius intulit signa; ante mediam aciem cum equitatu magister equitum processit.* [6] *Parumper silentium et quies fuit nec Etruscis, nisi cogerentur, pugnam inituris et dictatore arcem Romanam respectante, ut ex<templo proelium committeret, si ab> auguribus* [1], *simul aues rite admisissent, ex composito tolleretur signum.*

Il semble que nous soyons ici en pleine réalité : ce ne sont plus des sentiments que nous peint Tite-Live ; ce sont des faits qu'il expose. Parmi ces faits, il en est un que nous n'avons nulle raison de suspecter comme peu authentique : c'est celui de l'attente à laquelle se condamne le dictateur tant que les augures romains ne lui ont pas envoyé la permission de livrer la bataille. Ce détail ne servira de rien dans la suite du récit, et de plus, il n'est pas de ceux que Tite-Live pouvait *déduire* de l'ensemble des données historiographiques. On n'en peut dire autant pour les détails relatifs aux dispositions stratégiques des deux armées. A l'exception de celui qui concerne le mouvement tournant des ennemis, aucun ne sera utilisé dans la suite, et, dès lors, on ne voit même point comment le chroniqueur ancien en aurait été informé [2]. En revanche, ils sont de ceux que, dans la circonstance, il était fort aisé d'inventer. L'armée ennemie est composée de trois peuples différents : chacun d'eux occupera une des trois places essentielles de la ligne de bataille, et même les Véiens

---

1. Le texte de Mor. Müller, que je reproduis ici, est le résultat d'une conjecture, mais cette conjecture ne fait que préciser le sens général de la phrase, sur lequel il ne saurait y avoir de doute.

2. On voit ce que je veux dire : ces indications stratégiques n'ont chance de se transmettre que si elles ont un rapport avec le développement ultérieur du combat : il serait absurde d'admettre qu'on ignore comment s'est déroulée une bataille et qu'on sait dans quel ordre les troupes étaient rangées ce jour-là. D'autre part, on peut trouver, dans un de ces récits de guerre, des détails qui soient purement épisodiques, et comme imprévus. Cela même leur confère un certain caractère d'authenticité : tel est le cas pour le signal envoyé du Capitole. Ce n'est pas le lieu d'insister sur ces indications, mais il me serait facile de les justifier par des exemples nombreux : les chroniques françaises du moyen âge nous en fourniraient à foison.

auront — logiquement — celle qui est du côté de leur territoire [1]. Pour les Romains, Tite-Live connaît les noms de leurs quatre chefs principaux [2] : les trois premiers commanderont chacun une partie de l'armée combattante; on verra plus loin que le quatrième avait été chargé de la garde du camp. D'ailleurs il est indifférent que le dictateur soit à l'aile droite ou à l'aile gauche : il n'a aucun rôle à jouer dans la bataille. Par contre, ce n'est pas sans motif que Tite-Live a placé, en avant du centre, le maître de la cavalerie et ses hommes ; cela lui permettra de leur attribuer, dans le combat, le rôle prépondérant qui est nécessaire pour les proportions régulières du récit. Enfin on remarquera comment il a su introduire un élément de vie au milieu de ces indications un peu sèches [3]. Il sait que le dictateur a fait attendre à ses troupes le signal du combat : il nous montrera ce qu'ont de dramatique ces moments qui précèdent le choc décisif ; il parlera du silence qui plane sur les deux armées, et, fidèle à ses habitudes d'historien psychologue, il nous montrera les Etrusques n'osant pas engager le combat, et déjà terrifiés comme par la seule vue des Romains [4].

Nous arrivons enfin à la bataille elle-même ; elle sera d'ailleurs très courte.

[7] *Quod ubi conspexit, primos equites clamore sublato in hostem emisit ; secuta peditum acies ingenti ui conflixit.* [8] *Nulla parte legiones Etruscae sustinuere impetum Romanorum ; eques maxime resistebat ; equitumque longe fortissimus ipse rex ab omni parte effuse sequentibus obequitans Romanis trahebat certamen.*

Malgré sa brièveté, le récit est assez animé mais on ne peut pas dire qu'il soit, en même temps, cohérent. En somme, le sort de la bataille se décide en un instant ; Tite-Live le dit avec

---

1. Pour les soldats de Fidènes et ceux de Faléries, Tite-Live n'avait pas de raisons analogues qui pussent le déterminer, puisque ces villes sont toutes deux au nord de Rome et sensiblement dans la même direction. Enfin le détail du début : *Veiens multitudine abundans* a pour but d'expliquer la possibilité du mouvement tournant combiné par Tolumnius.

2. C'est d'abord le dictateur, puis son maître de cavalerie, L. Quinctius Cincinnatus, et deux *legati*, T. Quinctius Capitolinus et M. Fabius Vibulanus : Tite-Live a donné toutes ces indications, en même temps qu'il mentionnait la nomination d'un dictateur (17, 8-10).

3. Je ne parle pas de l'artifice de style par lequel il s'efforce de les rendre moins monotones et qui consiste à varier sans cesse l'expression : c'est un des caractères du style de Tite-Live qui ont été le mieux étudiés.

4. Cf. une indication analogue dans l'épisode d'Horatius Coclès, II, 10, 9.

toute la netteté désirable : « sur aucun point les Etrusques ne soutinrent l'élan des Romains ». Après ce détail, que peut-on attendre ? une phrase qui nous annoncera que les Etrusques tournent le dos. Or Tite-Live nous dit : « c'est la cavalerie qui résistait le mieux ». Alors les Etrusques ne sont point battus sans remède ? Et cette cavalerie, où se trouve-t-elle ? et que fait-elle pour conjurer la défaite ? Nous ne l'apprenons que dans la suite de la phrase qui reprend et développe les mots précédents : Tolumnius, à la tête de cette cavalerie, harcèle l'armée romaine — qui est déjà occupée à la poursuite de l'ennemi. Mais, avant de se donner à cette poursuite, les Romains n'ont donc rien fait pour réduire la cavalerie ennemie ? Que fait leur propre cavalerie ? Et, si Tolumnius pense pouvoir lutter encore, que n'essaie-t-il de ramener au combat le gros de ses troupes, plutôt que de caracoler à la tête de ses cavaliers ? On le voit ; le récit de Tite-Live ne reproduit nullement cette suite logique et nécessaire des événements, qui est toujours si bien marquée, par exemple, chez un César. C'est qu'ici les actions racontées n'ont pas d'importance en elles-mêmes. Il s'agit, avant tout, de raccorder deux parties du récit qui étaient, chez l'historien ancien, d'importance très inégale ; il s'agit de préparer l'arrivée sur la scène d'un personnage qui n'avait joué, dans la bataille même, aucun rôle. Tout, dans ce paragraphe, s'explique par cette préoccupation. Le moment essentiel du combat disparaît presque entre les deux mentions relatives à ce que font les cavaliers des deux camps. Ce sont les cavaliers romains qui mènent, contre les Etrusques, la première attaque [1]. Puis, sitôt qu'il nous a montré les lignes ennemies enfoncées, gauchement, Tite-Live avertit que la cavalerie étrusque résiste encore ; et cette mention vague amène à son tour celle qui concerne Tolumnius, dont Cossus va être l'adversaire.

Voici donc comment Tite-Live raconte le duel entre les deux hommes ; c'est un morceau de bravoure qui veut être étudié tout entier d'un seul coup.

XIX [1]. *Erat tum inter equites tribunus militum A. Cornelius Cossus, eximia pulchritudine corporis, animo ac uiribus par memorque generis, quod amplissimum acceptum maius auctiusque reliquit posteris.* [2] *Is cum ad impetum Tolumni, qua-*

1. Et comme il voulait, dès ce début de la bataille, nous occuper des cavaliers romains, Tite-Live a dû, un peu plus haut, spécifier leur place sur la ligne de combat.

cumque se intendisset, trepidantes Romanas uideret turmas insignemque eum regio habitu uolitantem tota acie cognosset : [3] *« Hicine est, inquit, ruptor foederis humani uiolatorque gentium iuris ? Iam ego hanc mactatam uictimam, si modo sancti quicquam in terris esse dii uolunt, legatorum manibus dabo. »* [4] *Calcaribus subditis infesta cuspide in unum fertur hostem ; quem cum ictum equo deiecisset, confestim et ipse hasta innixus se in pedes excepit.* [5] *Adsurgentem ibi regem umbone resupinat repetitumque saepius cuspide ad terram adfixit. Tum exsangui detracta spolia, caputque abscisum uictor spiculo gerens terrore caesi regis hostes perfudit. Ita equitum quoque fusa acies, quae una fecerat anceps certamen.*

A la lecture de cette page, une remarque s'impose tout d'abord, c'est que Tite-Live ne s'est pas résigné à raconter ce duel comme un simple épisode d'une bataille qui, d'ailleurs, est déjà presque terminée. Il lui a semblé que les choses seraient plus dramatiques si le fait d'armes de Cossus était présenté comme ayant décidé de la victoire. Il revient sur le rôle de Tolumnius et il l'amplifie. A chacune de ses charges, le roi Véien porte le désarroi parmi les escadrons romains. Tout à l'heure, il se bornait à harceler les poursuivants ; à présent, on nous le montre « voltigeant sur toute la ligne de bataille », comme si nous en étions encore à un début de combat. Enfin, une fois qu'il est tombé, tout de suite ses cavaliers se débandent et voilà la bataille terminée.

Si maintenant nous en venons au duel même entre les deux cavaliers, nous devons observer que l'annaliste suivi par Tite-Live pouvait en donner déjà un récit suffisamment développé. Quand les premiers historiens de Rome commencèrent à travailler sur les données authentiques de la tradition, ce dut être, d'abord, en inventant des épisodes où figuraient — à leur avantage — les grands hommes de la cité qui étaient les plus populaires. A leur tour, les grandes familles étaient intéressées à soigner, par tous les moyens, la mémoire des ancêtres qui leur faisaient le plus d'honneur. Ainsi les « gestes » particulières des héros durent se constituer, avant que l'histoire même de la cité, de ses guerres, de ses discussions ne commençât à prendre corps. Ce ne sont pas là de simples hypothèses. Nous possédons deux fragments attribués à Claudius Quadrigarius [1] qui nous racontent

1. Claudius devait avoir une vingtaine d'années de plus que Cicéron : c'est, on le sait, un des annalistes que Tite-Live a mis à profit.

des épisodes tout à fait analogues à celui dont nous allons nous occuper : c'est le récit des combats singuliers où Manlius Torquatus et Valerius Corvinus gagnèrent chacun leur surnom. Le fait d'armes par lequel s'était illustré Cossus était autrement mémorable que ceux-là [1] : il y a chance pour qu'il fût expressément raconté dans la chronique qui sert ici de modèle. Ainsi la part de l'invention sera moindre maintenant qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ; mais nous devons nous attendre à ce que Tite-Live emploie toutes les ressources de son art à embellir et à transformer les données de la narration, sans doute maladroite, qu'il avait sous les yeux. Dès le début, il réveille notre attention en arrêtant, tout net, le cours régulier du développement : c'est qu'il s'agit d'introduire en scène le héros et de nous faire deviner en lui le personnage qui va changer toute la face des événements : *Erat tum inter equites tribunus militum A. Cornelius Cossus*... Le procédé est courant chez Tite-Live [2] et c'est de la même façon, par exemple, que commence l'histoire de Coriolan (II, 33, 5) : *Erat tum in castris inter primores iuuenum Cn. Marcius, adulescens et consilio et manu promptus, cui cognomen postea Coriolano fuit*. On le retrouve chez Virgile ; on le retrouvera chez Lucain [3] ; il est de ceux que les manuels de rhétorique avaient contribué à vulgariser.

Ce procédé n'a de raison d'être que si l'auteur veut faire de son personnage, un portrait qui soit très avantageux. C'est le cas ici ; il suffit à Tite-Live de quelques mots pour nous peindre,

---

1. Cossus était le premier, depuis Romulus, qui eût remporté les dépouilles opimes. Valère-Maxime remarque que ce fut pour lui une gloire d'avoir réussi à imiter par là Romulus, *quod imitari Romulum ualuit* III, 2, 4). Sur le caractère de la narration que Tite-Live utilisait, cf. *infra*, p. 160.

2. Cf. I, 24, 1 (début de l'épisode des Horaces) ; III, 11, 6 (épisode de Quinctius Caeso) ; VII, 26, 2 (duel de Manlius Corvinus avec le Gaulois : à remarquer que Claudius Quadrigarius n'avait pas eu l'habileté de retarder et de « détacher » ainsi la première mention relative à Manlius) ; voir encore XXII, 22, 6 et XXIV, 37, 3.

3. Cf., pour Virgile, le début de l'épisode de Nisus et Euryale (*Aen.*, IX, 175) :

Nisus erat portae custos, acerrimus armis...

et, pour Lucain, l'épisode de la forêt de Marseille (III, 399) :

Lucus erat longo numquam uiolatus ab aeuo...

Dans l'Énéide, on peut encore citer (XI, 522) :

Est curuo anfractu ualles...

et, bien que le cas soit un peu différent (II, 21) :

Est in conspectu Tenedos...

Enfin M. Lejay me signale obligeamment un passage d'Horace, *Sat.* II, 3, 281 :

Libertinus erat, qui...

en Cossus, un homme qui a tout pour lui; il est beau et bien fait; son courage et sa force ne sont pas inférieurs à sa beauté; il a conscience des devoirs qui s'imposent à un membre de la *gens Cornelia*. Enfin nous avons vu plus haut (p. 154) que, pour rehausser son mérite, Tite-Live a exagéré l'importance du rôle de Tolumnius. Ici encore, nous avons affaire aux procédés courants de la rhétorique. Comme Taine l'a si bien dit [1] : « L'art et le besoin d'agrandir sont oratoires; car le but de l'orateur n'est pas de peindre, mais de toucher l'auditeur par ses peintures. » Au reste, Cossus n'est pas le seul personnage que Tite-Live nous ait peint sous des couleurs aussi flatteuses. Pour s'en tenir aux épisodes que nous citions tout à l'heure, on a vu le portrait qu'il trace de Coriolan. Voici maintenant celui de Quinctius Caeso; il commence exactement par les mêmes traits que celui de Cossus [2] : *Caeso erat Quinctius, ferox iuuenis qua nobilitate gentis, qua corporis magnitudine et uiribus.*

Nous connaissons maintenant les deux adversaires. Ce n'est pas un hasard banal qui les mettra aux prises. Le Romain a choisi son ennemi, comme celui dont la mort entraînera le gain de la bataille. Avant de le joindre, il n'omettra pas de prononcer quelques paroles. En pareille circonstance, elles sont, si je puis dire, de style. Le combattant résume ses griefs contre l'adversaire [3]; une autre phrase annonce le châtiment qu'il lui réserve. Au moment de s'élancer contre Brutus, Arruns, le fils de Tarquin, va s'exprimer ainsi (II, 6, 7) : *Ille est uir, inquit, qui nos extorres expulit patria. Ipse en ille nostris decoratus insignibus magnifice incedit. Di regum ultores adeste.* Et voici maintenant, à la bataille de Trasimène, les paroles de l'Insubrien Ducarius, qui va percer de sa lance le consul Flaminius (XXII, 6, 3) : *En, inquit, hic est, popularibus suis, qui legiones nostras cecidit agrosque et urbem est depopulatus! iam ego hanc uictimam manibus peremptorum foede ciuium dabo.* Ce sont les paroles mêmes de Cossus, avec les seuls changements que réclamaient des circonstances différentes.

Sur les détails du duel, il n'y a pas intérêt à s'appesantir [4].

---

1. *Essai sur Tite-Live*, pp. 250-251. Il vaut la peine de relire, à ce propos, tout le développement auquel la phrase citée sert d'amorce.

2. Caeso nous est présenté comme un fougueux aristocrate et l'épisode annoncé par ce début nous le montre dans sa lutte contre les tribuns du peuple.

3. Nous avons dit plus haut (p. 147) que les Fidénates avaient massacré les ambassadeurs Romains : le crime avait été accompli, affirme Tite-Live, sur l'injonction de Tolumnius, *iussu Tolumni* (17, 2).

4. Le détail du cheval excité de l'éperon se retrouve dans les deux récits qui viennent d'être mentionnés; le reste diffère. Dans le combat singulier entre

Cossus désarçonne Tolumnius et met aussitôt pied à terre. Comme le roi cherche à se relever, il le repousse à terre d'un coup de bouclier et il le cloue sur le sol de plusieurs coups de lance. Il n'y a rien, dans tout cela, que les premiers annalistes ne fussent à même d'inventer de toutes pièces [1]. Tite-Live a pu se borner à clarifier leur récit et à faire la toilette de leur style. Par contre, il semble que nous retrouvions sa riche imagination dans la phrase qui nous montre Cossus portant la tête de Tolumnius au bout de sa pique et semant ainsi la terreur et la déroute parmi les rangs ennemis. Ce n'est pas un Claudius Quadrigarius qui aurait songé à conclure ainsi l'épisode. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment il termine celui de Valerius Corvinus [2] : *Sic tribunus spectante utroque exercitu et sua uirtute nixus et opera alitis propugnatus ducem hostium ferocissimum uicit interfecitque atque ob hanc causam cognomen habuit Coruinus.* Il y a loin de cette conclusion, un peu plate, au tableau saisissant que Tite-Live a su dresser devant nous.

L'épisode de Cossus terminé, il s'agit de mettre fin au récit de la bataille elle-même. C'est l'objet des lignes qui vont suivre.

[6] *Dictator legionibus fugatis instat et ad castra compulsos caedit. Fidenatium plurimi locorum notitia effugere in montes. Cossus Tiberim cum equitatu transuectus ex agro Veientano ingentem detulit praedam ad urbem.*

Voilà, n'est-il pas vrai? des faits dont on ne songerait pas à douter, tant l'historien est précis en les racontant. Et cependant on peut se demander s'ils sont tous également vraisemblables. Le dictateur achève la déroute des légions ennemies ; il les reconduit, l'épée dans les reins, jusqu'à leur camp et il en fait un massacre général [3]. Cependant beaucoup de Fidénates

---

Arruns et Brutus, les adversaires sont tués tous les deux du premier coup ; au Trasimène, Ducarius tue le consul avant que celui-ci ait le temps de se mettre en défense.

1. En s'inspirant de récits comme devait en offrir la tragédie romaine : ici encore nous ne pouvons qu'indiquer l'hypothèse.

2. H. Peter, *Historicorum Romanorum fragmenta*, 1883, p. 139 (fragment 12 de Claudius Quadrigarius). Le récit correspondant de Tite-Live se trouve au l. VII, 26.

3. Un détail montre encore que Tite-Live ajoute aux données des anciennes chroniques ; c'est qu'il manque dans son récit une indication que donnent toujours les récits analogues : que devient le camp ennemi? Il valait la peine de nous le dire, et, d'ordinaire, dans les cas semblables, Tite-Live ne manque pas de le faire : voir, entre autres exemples, II, 25, 4 et 30, 14.

s'échappent dans les montagnes, grâce à leur connaissance des lieux. Or, le camp en question est établi sous les murs de Fidènes. Si la ville n'a pas de garnison qui puisse arrêter l'élan des Romains, elle peut au moins ouvrir ses portes aux fuyards. Voyez comment les choses se passent dans une bataille un peu postérieure, qui s'engage aussi devant Fidènes (IV, 32, 8). Quand les Romains ont enfoncé les ennemis, ils voient sortir brusquement de la ville une immense multitude armée de torches enflammées (33, 1-2). Puis, quand leur victoire est assurée pour tout de bon « ceux des Fidénates qui survivent gagnent la ville ». Les Romains y pénètrent à leur suite et s'en emparent (33, 10-12, 34). Si, dans la fin de notre narration, il n'est fait nulle mention de Fidènes, ne serait-ce pas que la victoire des Romains fut loin d'être décisive et que les Étrusques avaient pu se retirer, sans être inquiétés, jusque sous les murs de leur place forte? Ainsi Tite-Live aurait inventé la mention relative à cette dernière phase de la bataille. Et nous en dirons tout autant pour le détail qui vient ensuite : à la tête de la cavalerie, Cossus traverse le Tibre et passe sur le territoire Véien, d'où il rapporte un immense butin. Tite-Live, ici, se souvient des indications qu'il a trouvées si souvent dans les anciens récits de bataille sur le butin pris à l'ennemi [1]. Il convient que Cossus ne disparaisse pas encore de la scène : nous supposerons qu'il a joué un rôle dans les opérations de pillage qui ont suivi la victoire des Romains. Il est cavalier ; nous l'enverrons donc dans la région ennemie la plus éloignée du théâtre de la bataille, sur le territoire des Véiens. Est-il besoin de remarquer que l'exploit de Cossus ne lui donne pas le droit de commander la cavalerie, et qu'il y a pour cela un *magister equitum*? Ici encore l'intérêt de la narration s'achète aux dépens de sa vraisemblance.

Il semble que notre récit de bataille soit entièrement terminé ; à notre grande surprise, le paragraphe suivant nous ramène en arrière et raconte un épisode que Tite-Live avait préparé (cf. 18, 4) mais que nous avions cessé d'attendre.

[7] *Inter proelium et ad castra Romana pugnatum est aduersus partem copiarum ab Tolumnio, ut ante dictum est, ad castra missam.* [8] *Fabius Vibulanus corona primum uallum defendit; intentos deinde hostes in uallum egressus dextra principali cum*

---

1. Les passages où lui-même parle du butin fait sur l'ennemi ont été rassemblés par Ph. Fabia, *Titi Liuii loci qui sunt de praeda belli Romana*, dans les *Mélanges Appleton*, 1903 fascic. 13, IIe série des *Annales de l'Université de Lyon*).

triariis repente inuadit. Quo pauore iniecto caedes minor, quia pauciores erant, fuga non minus trepida quam in acie fuit.

On le voit : Tite-Live n'a pas réussi — ou n'a pas cherché — à incorporer cet épisode au récit de la bataille. A cette place, il fait longueur et semble languissant : raison de plus pour croire qu'il vient directement de l'ancienne chronique. Celle-ci se contentait sans doute d'enregistrer l'un après l'autre, pour une même bataille, les épisodes où des Romains s'étaient particulièrement distingués : elle n'avait cure de les fondre en un récit d'ensemble, dont les moindres parties se seraient, pour ainsi dire, commandé. Au contraire, ce dernier souci est celui qui possède constamment Tite-Live. Dans le cas présent, le désir de donner à Cossus le rôle principal est, nous l'avons dit, ce qui a déterminé tout l'agencement de la narration. Mais, tandis qu'il s'efforçait de relier ensemble les différentes phases de la bataille, il laissait passer l'occasion d'insérer, dans le récit, cette attaque du camp romain et il s'est vu contraint de la placer gauchement, comme un post-scriptum, à la suite de sa narration.

Cette fois, celle-ci est terminée pour tout de bon, mais on trouve, à la page suivante, un développement relatif à l'identité de Cossus et qui jette un jour singulier sur les conceptions historiques de Tite-Live et de ses contemporains. C'est pour cela qu'il nous sera permis, j'espère, d'en dire ici quelques mots. Plus haut, en nous présentant Cossus comme un tribun militaire, Tite-Live ne nous a pas dit qu'il pût y avoir le moindre doute sur cette qualité qu'il lui attribue. Et voici maintenant, son récit une fois terminé, qu'il examine longuement (20, 5-11) la question de savoir si Cossus n'était pas consul lorsqu'il remporta les secondes dépouilles opimes. Il fait mieux : il conclut à croire, tout bien examiné, qu'il était, à ce moment, consul et non tribun militaire. Mais alors, se dit-on, tout le rôle de Cossus dans la bataille a chance d'avoir été différent ; et, du même coup, le récit précédent devient suspect dans toutes ses parties. Tite-Live ne semble pas s'en douter — ou s'en soucier. Surtout il n'a garde d'abandonner le fil conducteur de la tradition historiographique. S'il a donné Cossus comme un tribun militaire, c'est, dit-il, en suivant l'autorité de tous les historiens antérieurs : *omnis ante me auctores secutus* [1]. Honnêtement, il indiquera bien, à l'occasion, ce que cette tradition a d'obscur ou d'invraisemblable ; mais cela ne l'empêche pas de lui emprunter la matière de ses narra-

1. Il resterait à examiner si l'on peut prendre à la lettre cette formule. Il serait facile de montrer que non, mais ce n'est pas là notre sujet.

tions. On le verra, assez souvent, tomber dans cette contradiction [1].

*
* *

Il serait malséant de donner des conclusions trop générales à l'étude de détail que nous avions entreprise. Sans doute nous sommes persuadé que, dans la première Décade, beaucoup de narrations prêteraient matière à des observations toutes semblables. Mais, ici, nous avons fait effort pour examiner les faits sans idée préconçue et nous devons nous borner à dire ce qui nous semble résulter de cet examen. En somme, ce qui est le plus manifeste chez Tite-Live, c'est ce désir d'enchaîner des données que les anciens historiens semblent avoir transcrites bout à bout sans essayer de les coordonner. D'ailleurs, quand il fait des additions à la narration primitive, ce ne sont pas, de sa part, des inventions toutes gratuites ; il ne fait, pour ainsi dire, que dégager les possibilités impliquées par les moindres détails de cette narration. Pour tout dire, en un mot, Tite-Live procède ici comme il le fait dans ses plus beaux récits. Il s'efforce de constituer une personnalité à chacun de ses personnages ; il s'efforce de les faire agir suivant la vraisemblance de leur caractère ou de leur rôle ; enfin il tâche de retrouver, par-delà le simple énoncé des faits, les mobiles de tout ordre qui peuvent expliquer ces faits et qui, pour ainsi dire, rendront la narration intelligible. Mais parfois la matière lui manque ; et cependant il s'obstine à tirer quelque chose de rien ; il ne se résigne pas à ignorer ce que la tradition laissait dans l'ombre. C'est alors que le « procédé » apparaît. Nous avons pu nous en convaincre en étudiant la narration précédente. En même temps, nous avons pu voir combien devait être mince le tissu de la narration que Tite-Live a mise à profit. Nous ne nous donnerons pas le ridicule de prétendre « reconstituer » ce morceau de chronique, mais tout de même il semble bien qu'il devait contenir à peu près les indications suivantes, simplement juxtaposées : mention de la victoire remportée, non loin de Fidènes, par le dictateur Mam. Aemilius sur les Fidénates, les Falisques et les Véiens de Tolumnius (les noms du *magister equitum* et les deux *legati* avaient

1. Pour cette manière de discuter les données d'un récit après qu'on a suivi, dans ce même récit, une tradition sujette à caution, voir notamment X, 5, 13 ; 17, 11 ; 26, 7 sqq. ; 41, 5.

été donnés dans le paragraphe relatif à l'élection du dictateur) ; — bref récit de l'épisode où Cossus, tribun militaire, avait remporté les dépouilles opimes [1] ; — bref récit du combat particulier livré par Vibulanus pour la défense du camp. Ainsi des études comme la nôtre, en même temps qu'elles montreraient les procédés de rédaction de Tite-Live, donneraient une idée plus précise de la teneur des chroniques dont il se servait. Ce n'est pas à nous de dire si nous avons atteint ce double résultat ; en tout cas, nous avons désiré l'atteindre et cela nous justifiera, je pense, d'avoir imposé au lecteur ces analyses minutieuses, ces études de phrases ou de mots sans lesquelles nous ne pouvions pas aboutir.

L. Delaruelle.

---

1. Le récit de Denys, plus simple, nous rapproche déjà un peu plus des sources où les deux historiens ont puisé. Malheureusement, nous n'avons, pour toute la bataille, que le fragment relatif à Cossus (p. 5 du l. XII).

PHÉNIX DE COLOPHON ET LA POÉSIE CYNIQUE

Sous le titre de *Phoinix von Kolophon*, *Texte und Untersuchungen*, M. G.-A. Gerhard a publié en 1909 un travail fort érudit, où une centaine de vers plus ou moins mutilés, provenant du papyrus 310 de Heidelberg, sont accompagnés d'un copieux commentaire, et servent de point de départ à des aperçus ingénieux sur la poésie choliambique et gnomique au temps de l'hellénisme. Bien qu'on ait ici même rendu compte de cet ouvrage [1], il peut n'être pas superflu de reprendre le sujet d'un peu plus près. S'il n'y avait en cause que la personne, assez insignifiante en elle-même, malgré l'attrait de l'inédit, de Phénix de Colophon, il n'en vaudrait pas trop la peine. Mais la question dépasse le cas particulier de ce poète obscur : c'est en réalité une question de méthode, concernant d'une manière générale l'étude de la philosophie et de la littérature cyniques.

Conçu, en effet, comme une contribution à l'histoire du cynisme, le livre dont nous parlons veut à cette histoire ajouter un chapitre : celui de la poésie cynique au IIIe siècle. Phénix ne nous était pas entièrement inconnu : le fait nouveau ou inaperçu jusqu'à présent dont nous devons, nous dit-on, la révélation au papyrus de Heidelberg, c'est que ce poète était en même temps un apôtre du cynisme.

Ce fait, on s'attendrait à le voir se dégager, sous forme de conclusion, de l'examen des textes. Or c'est presque l'inverse qui s'est produit. Constamment supposé, affirmé dès la première page, le cynisme de Phénix est la donnée initiale qui inspire les essais de restitution, domine le commentaire explicatif, et dont les textes, convenablement sollicités, fourniront docilement la confirmation. Il ne s'agit même, à vrai dire, que de faire apparaître, dans les fragments de Phénix, le cynisme qu'on sait d'avance y être renfermé, d'en déterminer les caractères et d'en évaluer en quelque sorte le degré. On voit le danger d'une telle méthode.

1. H. A<lline> (*Revue*, t. XXXVI, 1912, p. 325).

Si l'on veut éviter de se laisser égarer par une idée préconçue, le plus logique et le plus sûr sera de se demander d'abord si, d'après les témoignages anciens, Phénix s'est considéré lui-même comme cynique ou a été regardé comme tel ; puis si son œuvre le montre d'accord, dans sa conception de la vie et les principes essentiels de sa morale, avec les représentants incontestés et classés de la philosophie cynique ; enfin — mais ceci n'impliquerait nullement à soi seul la profession de cynisme — s'il y a au moins chez lui des points de vue, des expressions, des procédés dont l'origine cynique ne soit pas douteuse.

I

Pour les témoignages extérieurs, le compte en est vite fait : un texte de Pausanias (I, 9, 7), cinq citations chez Athénée, voilà tout ce que nous possédons. Or pas une fois Pausanias et Athénée ne désignent Phénix autrement que comme poète iambique [1] ; c'est à ce titre seulement qu'il paraît leur être connu.

Pausanias nous apprend en outre que Phénix avait composé une complainte sur la destruction de Colophon, sa patrie, par Lysimaque. « Διέβη δὲ (Λυσίμαχος) καὶ ναυσὶν ἐπὶ τὴν Ἀσίαν καὶ τὴν ἀρχὴν τὴν Ἀντιγόνου συγκαθεῖλε. Συνῴκισε δὲ καὶ Ἐφεσίων ἄχρι θαλάσσης τὴν νῦν πόλιν, ἐπαγαγόμενος ἐς αὐτὴν Λεβεδίους τε οἰκήτορας καὶ Κολοφωνίους, τὰς δὲ ἐκείνων ἀνελὼν πόλεις, ὡς Φοίνικα ἰάμβων ποιητὴν Κολοφώνιον θρηνῆσαι τὴν ἅλωσιν [2]. » Voilà qui n'est guère favorable à l'hypothèse du cynisme de Phénix. Gerhard a prévu l'objection. Prétendre, dit-il (p. 178, n. 5), qu'un cynique ne saurait pleurer sur sa patrie, c'est donner à la notion de cynisme une rigueur qu'elle n'a pas. Disons plutôt que c'est faire bon marché de l'inconséquence inhérente à la nature humaine. S'il est un point en effet sur lequel les cyniques se soient trouvés d'accord, c'est leur prétention d'être des « cosmopolites » ; s'il est un préjugé qu'ils aient été unanimes à combattre, c'est l'idée de patrie. Un cynique qui n'a pas détruit en lui le préjugé national est en contradiction

---

1. Ath. VIII, 59, p. 359 E : Φοίνικα τὸν Κολοφώνιον ἰαμβοποιόν. XII, 40, p. 530 E : Φοῖνιξ ὁ Κολοφώνιος ποιητής.... ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Ἰάμβων. XI, 91, p. 495 D : Φοῖνιξ ὁ Κολοφώνιος ἐν τοῖς Ἰάμβοις.

2. Cet évènement se place entre 287 et 281. Phénix doit donc être né au plus tard dans les dernières années du IVe siècle.

avec ses principes. Mais qui peut se vanter d'être à l'abri des revanches du sentiment sur la raison et des affections naturelles sur les théories philosophiques ?

On pourrait ajouter d'ailleurs que Phénix, à ce moment, n'avait pas encore fait adhésion au cynisme ; que ce fut même précisément la ruine de sa patrie qui l'amena à Athènes, où la prédication de la bonne parole fit de lui un converti.

Laissons donc le témoignage de Pausanias, dont ceux qui voient dans Phénix un cynique ne sauraient, de leur côté, se prévaloir [1], et adressons-nous au poète lui-même [2].

II

Des cinq morceaux conservés, en tout ou en partie, par Athénée, le premier (VIII, 59, p. 359 E sq.) est ce qu'on appelait, nous dit-il, un κορώνισμα, c'est-à-dire une chanson de « quête », comme on en chantait dans les fêtes populaires de printemps ou d'été, en implorant pour la corneille l'aumône de quelques grains d'orge ou de blé : aimable fiction par laquelle s'exprimait la prière du mendiant lui-même.

Ce petit poème n'est pas sans agrément. Mais qu'a-t-il de cynique ? et pourquoi y chercher de la philosophie plus que dans les autres chansons du même genre [3] ?

Ce n'est pas tout à fait ainsi, il est vrai, que la question a été posée. On se demandera, dit Gerhard (p. 180), comment un poète cynique s'est avisé d'emprunter à cette coutume populaire le sujet d'une de ses œuvres.

La réponse est facile. Elle ne l'est même que trop. Chacun sait que les cyniques pratiquaient non seulement la pauvreté, mais la mendicité. La besace et le bâton étaient les insignes de leur profession. Pour ceux même qui ne l'embrassaient pas en fait, ce genre de vie restait un idéal. Quoi de plus naturel dès

---

1. Gerhard cependant n'y renonce qu'à regret. Il suppose (p. 178 s.) que Phénix, à l'exemple de Xénophane, ancêtre du cynisme, avait pris occasion de ce malheur pour exhorter ses concitoyens à se corriger de leurs habitudes de luxe. Hypothèse non inadmissible en elle-même, mais que rien ne confirme, à commencer par les termes de Pausanias.

2. Pour Athénée, sauf avis contraire, je me réfère à l'édition Kaibel.

3. Athénée en cite une où la corneille est remplacée par l'hirondelle. « Καὶ γελιδονίζειν δὲ καλεῖται παρὰ Ῥοδίοις ἀγερμός τις ἄλλος » (VIII, 60, p. 360 B ss. Cf. Bergk-Hiller, *Anthol. lyr*[4]., p. 324).

lors que de représenter sous les traits d'un mendiant l'état cynique par excellence ?

Tout cela, à la rigueur, est possible. Amers et sarcastiques pour les riches et les puissants, les cyniques se sentaient plus en sympathie avec les petites gens. Et, bien que la poésie des humbles soit souvent un art d'inspiration plus aristocratique que plébéienne, on peut concevoir qu'un cynique ait été attiré par ce type populaire du κορωνιστής, qui était lui aussi et à sa manière un cynique ; ils appartenaient tous deux à la même confrérie, et communiaient dans le même idéal.

Mais comme il y a loin, d'autre part, du naïf diseur de cantilènes au philosophe mendiant ! La mendicité n'est pas seulement pour le cynique un état et une profession : elle est une attitude. Il y entre presque toujours un peu de pose, et parfois quelque arrogance. On y sent la préoccupation de la leçon. C'est une continuelle morale en action. Je veux bien que Cratès, à qui l'habitude qu'on lui avait laissé prendre de pénétrer partout comme chez lui avait valu le surnom de θυρεπανοίκτης, entrât dans les maisons pour demander l'aumône ; mais il profitait de l'occasion pour morigéner le monde [1]. Bien différent, le mendiant de Phénix est affable et courtois. Il demande aux dieux (qu'en général les cyniques traitent avec assez de désinvolture) de bénir ses bienfaiteurs, et les vœux qu'il leur adresse évoquent en termes gracieux l'image d'un bonheur domestique dont il ne semble pas que les cyniques aient jamais très vivement senti le charme :

θεοί, γένοιτο πάντ' ἄμεμπτος ἡ κούρη
κἀφνειὸν ἄνδρα κὠνομαστὸν ἐξεύροι·
καὶ τῷ γέροντι πατρὶ κοῦρον εἰς χεῖρας
καὶ μητρὶ κούρην εἰς τὰ γοῦνα κατθείη.
(v. 10 ss.)

Il remercie honnêtement la compagnie, et prodigue les formules de politesse : « ἐσθλοί, ἀγαθοί » (v. 1. 4) ;

« δὸς ὦν, ἄναξ, δὸς καὶ σὺ πότνα [2] μοι νύμφη » (v. 20). Bref, ce mendiant-là n'a pas la mendicité bien cynique.

Qu'on nous permette donc, en attendant d'autres preuves, de voir dans le κορώνισμα de Phénix ce qu'il a chance, fort heureuse-

1. « Ἐκαλεῖτο δὲ καὶ θυρεπανοίκτης διὰ τὸ εἰς πᾶσαν εἰσιέναι οἰκίαν καὶ νουθετεῖν » (Diog. L. VI, 86).

2. πολλά ms.

ment, d'être en effet : de la poésie familière, sans intention morale ni arrière-pensée philosophique.

Le second des choliambes cités par Athénée (XII, 40, p. 530 E) est une sorte d'apologue, que Phénix a pu emprunter directement ou indirectement à une tradition populaire et locale. Ninos (je résume rapidement le sens général) était un Assyrien immensément riche. Mais négligeant tous ses devoirs, il ne savait, pour tout talent, que manger, boire et faire l'amour. Et étant venu à mourir, il laissa à l'adresse de tous ces paroles : « Moi qui fus jadis un être vivant, je ne suis plus rien qu'un peu de terre ; et quant à mes richesses, mes ennemis les ont mises au pillage. »

Ninos tient ici l'emploi que tient souvent Sardanapale dans la littérature cynique : celui du riche voluptueux et jouisseur. Et son message d'outre-tombe n'est pas sans analogie avec l'épitaphe de Sardanapale, dont il nous est parvenu plusieurs versions, soit en prose, soit en vers [1]. Mais quelle qu'en soit la forme, la morale en est toujours la même : Jouis du présent, mange et bois ; une fois morts, tout ce qui nous reste, c'est ce que nous avons eu de bon durant la vie.

Cette sagesse-là, nous le verrons, est en opposition avec la morale de Phénix, dont nous avons d'ailleurs quelques vers satiriques sur le même Ninos. Ici, l'intention du poète, il faut l'avouer, n'est pas claire. Mais si ce qui n'est peut-être après tout qu'une plainte et l'expression d'un regret renferme en outre une leçon, l'avertissement du roi défunt ne peut avoir pour but que de mettre en garde les survivants contre son propre exemple. Or il y a au moins une phrase d'où résulte pour tout le contexte un sens conforme au contraire à celui de l'épitaphe de Sardanapale, ce sont ces mots de Ninos (v. 18 et 19, ce dernier incomplet) :

ἔχω δ'ὁκόσον ἔδαισα [2] χὠκόσ' ἥεισα
. . . . . .χὠκόσ' ἠράσθην [3].

Pour nous en tirer, nous avons le choix entre deux moyens. On peut supposer d'une part ou que Phénix reproduit simple-

1. Callisth. (fr. 32, p. 21 Müller). Athen. XII, 32, p. 529 F. — *Anth. Pal.*, VII, 325 ; XVI, 27. — Cf. Buecheler, *Anth. lat.*, 187 ; 244.

2. ἔπαισα Kaibel.

3. Cf. *A. P.*, VII, 325 : « Τόσσ' ἔχω, ὅσσ' ἔφαγόν τε καὶ ἔμπιον καὶ μετ' ἐρώτων | τέρπν' ἐδάην. »

ment, sans en rien prendre à son compte, un récit qui n'est pas de son invention, ou même — et dans ce cas nous n'aurions qu'un fragment faisant partie d'un tout plus étendu — qu'il ne l'a cité que pour en combattre la morale. C'est dans ce sens que, d'après Hense [1], il faut interpréter chez Bion des assertions qu'on ne saurait lui attribuer sans le mettre en contradiction avec lui-même. Je signale en passant cet argument aux partisans du cynisme de Phénix ; il peut être d'un usage commode.

L'autre explication est celle de Gerhard (p. 189). Elle consiste à rejeter comme inauthentiques les vers 18 et 19, que les critiques se sont en vain torturé l'esprit à compléter. Quand il s'agit d'écarter une difficulté, l'hypothèse d'une interpolation est toujours un expédient un peu suspect. Il n'est pas impossible cependant que, très anciennement déjà, un lecteur trop bien avisé ait, par une maladroite réminiscence de l'épitaphe bien connue de Sardanapale, dénaturé le discours de Ninos au point de lui faire dire le contraire de ce qu'il signifiait d'abord [2].

Quoi qu'il en soit, pour peu que l'apologue eût une portée morale, il flétrissait sans doute, dans la personne de Ninos, la vie molle et bestiale, et exprimait le néant des jouissances matérielles et des plaisirs éphémères. Mais ne saurait-on, qu'on ne soit cynique, se déclarer l'ennemi de la goinfrerie et de la débauche ?

On peut objecter que Sardanapale personnifiait aux yeux des cyniques les vices qu'ils combattaient le plus âprement. Usant d'un procédé qui lui était familier, Cratès avait parodié en sens contraire l'une des versions de la fameuse épitaphe [3]. Chrysippe en fit autant pour l'autre [4] : en pareille matière, cyniques et stoïciens ne pouvaient que se trouver d'accord. Dans une intention semblable, Phénix se serait servi de la ῥῆσις de Ninos pour en tirer une morale en opposition avec toute la conduite de cet autre Sardanapale.

Il se peut. Mais on ne voit pas que cette morale ait rien de bien caractéristique. L'épitaphe de Sardanapale était d'ailleurs presque passée en proverbe, et d'autres que des cyniques avaient protesté contre ses maximes avilissantes. Une telle inscription, avait dit, par exemple, Aristote, serait mieux à sa place sur le tombeau d'un bœuf que sur celui d'un roi. « Quid aliud, inquit

---

1. *Teletis reliquiae*², p. LXXXII ss.
2. Je ne vois par contre aucune raison suffisante pour mettre entre crochets, comme le fait Gerhard, les v. 12 (déjà rejeté par Gaisford) et 22 à 24.
3. *A.P.* VII, 326.
4. *A.P. App.* II, 131 (t. III, p. 110) Cougny.

Aristoteles, in bouis, non in regis sepulcro inscriberes ? Haec habere se mortuum dicit, quae ne uiuus quidem diutius habebat quam fruebatur[1]. »

Aussi n'est-il nullement prouvé que Phénix ait voulu donner une sorte de pendant aux attaques des cyniques à l'adresse de Sardanapale, ni même que ce soit lui qui ait eu l'idée de substituer Ninos à ce dernier. S'il ne supposait pas le personnage, tel qu'il le présente, connu de ses lecteurs, énumérerait-il les devoirs que Ninos néglige, et qui sont ceux de la royauté (v. 4-8), sans dire un mot qui fasse soupçonner qu'il est roi ? Phénix peut donc fort bien avoir trouvé toute constituée, dans une tradition de forme littéraire ou non, peu importe, et d'origine populaire, une variante à la légende de Sardanapale, où Ninos apparaissait sous les traits d'un monarque oriental, riche de trésors et esclave de ses sens.

Mais peut-être y a-t-il dans ce poème quelque opinion particulière ou quelque façon de parler portant la marque du cynisme. On a cru reconnaître un trait de ce genre dans les paroles de Ninos : il convient de le signaler, quand ce ne serait que comme échantillon de la méthode qui tend de plus en plus à prévaloir dans ces sortes de questions. « Quant à mes richesses, dit Ninos, des ennemis accourus en foule se les disputent, comme les Bacchantes déchirent, vivant, un chevreau,

τὰ δ' ὄλβι' ἡμέων δήιοι συνελθόντες
φέρουσιν, ὥσπερ ὠμὸν ἔριφον αἱ Βάκχαι.
(v. 20 sq.)

Idée et image, tout ici, nous dit-on, est cynique[2]. Et voici comment. Dans le premier choliambe du papyrus de Heidelberg (v. 38 Gerhard), le poète dit en parlant de ceux que l'amour des richesses possède au point de leur faire oublier tout scrupule : εὐάζουσιν[3]. Entendez que le gain ou la poursuite du gain les jette dans une folle allégresse. Or εὐάζειν — crier εὐοῖ — correspond au latin « ouare », qu'Horace applique à l'héritier du « pauper Opimius » :

Quondam lethargo grandi est oppressus, ut heres
iam circum loculos et clauis laetus ouansque
curreret.
(*S.* II, 3, 145 s.)

1. Cic. *Tusc.* V, 35, 101. Cf. *Fin.* II, 32, 106 (Aristot. fr. 90 Rose).
2. Gerhard, p. 189 ; p. 20. 94.
3. Hense voudrait lire : « θεοὺς γλευάζουσιν » (Gerhard, p. 285). C'est moins vraisemblable.

Mais le riche — le mauvais riche à tout le moins — est entouré d'ennemis et d'envieux, ses propres héritiers parfois, que soit sa ruine, soit sa mort, met en liesse. C'est à quoi il est fait allusion dans les derniers vers du même choliambe, et chez Horace (*S.* II, 2, 106 s.) :

> Uni nimirum recte tibi semper erunt res,
> o magnus posthac inimicis risus.

Ces motifs, ils sont tous dans le même poème de Ninos : joie des ennemis du riche, qui sont en même temps ses héritiers, et, pour peindre cette joie, développement de la comparaison avec les Bacchantes, qui n'est qu'indiquée dans les passages correspondants.

Faut-il montrer ce qu'ont d'illusoire de semblables rapprochements ? Fondés le plus souvent sur des analogies fortuites, extérieures et verbales, ils s'enchaînent les uns aux autres avec une si dangereuse facilité qu'à force de tout prouver ils ne prouvent plus rien. Concédons-leur toutefois une part de réalité : le caractère cynique des thèmes et des images qui en sont l'objet en sera-t-il mieux attesté ? On nous répond : et Horace ? Horace ! le voilà bien, l'argument sans réplique ! L'imitation de Bion par Horace est si bien passée à l'état de dogme que l'inspiration cynique des satires ne se discute même plus et est acceptée les yeux fermés. M. Paul Lejay [1] a ramené à de plus justes proportions l'influence de la diatribe cynique sur Horace. Mais quand il faudrait à cette influence faire la part encore beaucoup plus large, ne restera-t-il ni trait d'observation morale, ni image, ni expression, ni rien enfin de ce qui fait la personnalité d'un écrivain, qui ne se ramène aussitôt à une tradition scolaire ou ne remonte à une source écrite [2] ?

Pour nous, ne refusons pas, même à Phénix, sa petite part d'invention personnelle, et laissons-lui, jusqu'à preuve du contraire, le mérite d'avoir trouvé tout seul, sans le secours même des cyniques, et l'héritier qui fond sur sa proie, et les Bacchantes avec leur chevreau.

---

1. Édition des *Satires* d'Horace (Paris 1911).

2. C'est ainsi qu'on a voulu voir l'influence du cynisme dans la morale, fondée « sur l'expérience et la tradition » (Lejay, p. 97), qu'Horace tient de son père (Gerhard, p. 89). Il n'est pas jusqu'à « insueuit » (*Sat.* I, 4, 105) où un critique, qui apporte pourtant à ces questions plus de prudence et de modération que beaucoup d'autres, n'ait retrouvé une idée cynique ? : celle de la valeur pédagogique de l'habitude. (Geffcken, *Kynika u. Verwandtes*, p. 146 n.)

On a de même tiré quelques arguments de la première partie de l'apologue. Phénix, on l'a vu, énumère les devoirs que l'amour des plaisirs fait oublier à Ninos ; et il y met une complaisance qui a paru trahir une intention particulière. Or il se trouve qu'Antisthène, si nous en croyons Karl Joël, plaçait la piété au premier rang des vertus royales [1] ; que les indications de la *Cyropédie* [2] sur le rôle de législateurs religieux et d'organisateurs du culte que les mages jouent auprès de Cyrus proviennent du même Antisthène [3] ; enfin que les cyniques, disciples d'Héraclite, qui fut à certains égards, comme Xénophane, un précurseur du cynisme, avaient une prédilection pour le culte du feu [4].

Voilà assurément d'heureuses rencontres. Nous ne pouvons pas nous attarder à discuter les hypothèses ingénieuses et originales, mais hasardées, de Joël sur Antisthène, tel qu'il croit l'apercevoir à travers les traités de Xénophon. Ce n'est pas le lieu, non plus, de se demander si, parallèlement à l'enseignement des cyniques de date plus récente, il existait une tradition remontant à Antisthène, avec laquelle Phénix aurait eu quelque attache, ni si l'on est fondé à admettre qu'avant la création de l'école stoïcienne, le cynisme ait lui aussi subi l'influence d'Héraclite. De toute manière, nous n'aurions affaire ici qu'à des points de vue personnels et isolés. En revanche, un fait aussi bien établi pour le moins, c'est que les cyniques ont abondamment exercé leur verve satirique sur les institutions politiques, la justice, la religion populaire et les cérémonies du culte officiel, l'astrologie et la divination. Et s'ils ne se privaient pas toujours d'admirer chez les Barbares ce qu'ils raillaient dans les cités grecques, il reste néanmoins que ce que Phénix reproche à Ninos d'avoir négligé, ce sont des soins que les cyniques traitaient de frivolités vaines et qui entraient pour eux dans la notion de τῦφος.

On pourrait donc, comme on voit, retourner l'argument. Refusons-nous ce plaisir facile. Il suffit en effet de lire ces vers sans parti pris pour se convaincre que Phénix n'a aucune des préoccupations qu'on lui prête. Il était bien besoin d'appeler Antisthène à la rescousse ! Rien n'est plus commun dans les monarchies antiques que le caractère sacerdotal de la royauté. L'institution des mages, le culte du feu étaient choses connues de tous. Les traits de la description étaient fournis au poète par l'idée qu'il

1. K. Joël, *Der echte u. der xenophontische Sokrates*, II, p. 378.
2. VII, 5, 35. VIII, 1, 23. VIII, 3, 11. 24.
3. Joël II, p. 165 s.
4. Joël II, p. 197 ; 952.

se faisait de Ninos, héros de conte populaire, dans la personne duquel se juxtaposent des éléments disparates, assyrien (ἀσσύριος ἀνήρ, v. 1/2) au début, et, l'instant d'après, roi-prêtre et adorateur du feu. Ou plutôt, s'il est roi, il ne se conduit point comme tel. Et si Phénix insiste aussi copieusement sur ce que Ninos ne fait pas, avant de dire ce qu'il fait, ne serait-ce pas tout simplement, et sans vouloir émettre de jugement sur la valeur de ses fonctions de souverain, pour mieux marquer, par un effet d'antithèse, à quel point les voluptés ont banni de sa vie tout ce qui devrait la remplir ?

Nous pouvons maintenant passer plus rapidement sur les trois autres fragments, d'ailleurs trop courts pour qu'on en puisse déterminer le sens avec certitude. Les vers satiriques sur Ninos (Athénée, X, 18, p. 421 D) auxquels il a été fait allusion tout à l'heure, sont, de l'avis de Gerhard (p. 191), un exemple typique de παίγνιον cynique. Παίγνιον, soit. Mais pourquoi cynique ? Parce que les cyniques, comparant la vie à un combat, aimaient à se servir d'images empruntées à l'art de la guerre ? On ne saisit pas le rapport. Si Ninos est dit avoir pour armes ses ustensiles à boire, c'est que ce roi, qui, en sa qualité de roi, devrait être un guerrier, n'est en réalité un héros que la coupe en main. Changez la condition du personnage : il faudra recourir à une autre image. Le procédé ne diffère pas essentiellement de celui de Chrysale dans la fameuse tirade des *Femmes savantes* (A. II, sc. 7) :

> Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
> Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles
> Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.

Au contraire de Ninos, Thalès (à moins d'admettre, ce qui n'est pas probable, une intention ironique que l'absence du contexte nous empêcherait de saisir) était nommé avec éloge dans une pièce dont Athénée ne cite que trois vers (XI, 91, p. 495 D). Il lui est fait honneur en particulier de sa connaissance des astres. Or on sait que les cyniques tenaient en médiocre estime les astronomes et autres songe-creux [1]. Antisthène (c'est Gerhard lui-même qui en fait la remarque, p. 195) raillait les vaines spéculations scientifiques de Thalès. Bien entendu, nous n'allons pas nous laisser arrêter pour si peu. Phénix, sur ce point, allait moins loin qu'Antisthène, voilà tout [2]. Cynique quand il s'accorde avec

1. Cf. Diog. L. VI, 28.
2. « Der mildere Kyniker Phoinix erscheint von solchem Vorurteile frei. » (Gerhard, p. 195.)

Antisthène, Phénix reste cynique quand il lui fausse compagnie.

Enfin le petit portrait (Ath. XI, 91, p. 495 E) où Gerhard reconnaît à juste titre un avare, ne se compose que de traits d'observation morale et satirique n'appartenant en propre à aucune tradition scolaire, et directement empruntés soit à la réalité, soit au fonds inépuisable d'anecdotes que l'avarice a alimenté de tout temps [1].

Rien donc, jusqu'à présent, chez Phénix, dont l'origine cynique soit démontrée, rien que l'hypothèse de son adhésion au cynisme rende plus aisément explicable. Voyons si le papyrus va nous fournir des résultats plus positifs.

III

Ce papyrus, qui date du IIIe ou plutôt du IIe siècle avant l'ère chrétienne [2], comprend trois pièces ou fragments choliambiques, dont le second est précédé du titre Ἴαμβος Φοίνικος [3]. C'est par celui dont l'auteur est connu qu'il est indiqué de commencer. Voici quel paraît en être le sens, dans la mesure où il est possible de le reconstituer :

« Pour beaucoup de mortels, Posidippe, la richesse n'est pas un avantage : il faut encore que la sagesse soit en proportion de la fortune. Des gens méritants crèvent de faim [4] ; d'autres qui, comme on dit, ne valent pas une figue, sont riches. Mais l'usage à faire de leurs richesses, qui serait la première chose à savoir, ils l'ignorent. Des maisons en émeraude, si possible, avec des portiques tétrastyles, et valant bien des talents : voilà ce

1. De l'avare qui fait ici une libation de vin éventé on rapproche naturellement Hor. S. II, 3, 142 ss. Il verse χωλοῖσι δακτύλοισι : non pas, probablement, parce qu'il lui en coûte, mais plutôt parce qu'il est perclus de rhumatismes : c'est un « vieil avare ». Rien de commun, par conséquent, avec le joli mot de Cratès sur ceux qui sont paralysés (παραλελυμένοι τὰς χεῖρας) quand il s'agit, si l'on me passe l'anachronisme, de mettre la main à la poche (*Telet. reliq.*², p. 38, 5 ss. Hense).

2. Gerhard, p. 3.

3. On trouvera le texte grec chez Gerhard, p. 4 ss. Il eût été plus commode de le reproduire ici intégralement. Je suis obligé d'y renoncer, pour ne pas surcharger encore cet article de discussions critiques en partie étrangères au sujet. J'adopte d'ailleurs presque partout les leçons de Gerhard, qui me paraissent présenter toute la probabilité qu'on peut se flatter d'atteindre en une matière aussi conjecturale. Nous n'en serons que plus à l'aise pour discuter ses conclusions.

4. Littéralement : « rotent la faim », νη<σ>τίην ἐρεύγοντα<ι> v. 79, en adoptant la lecture de Bucherer (Gerhard, p. 286).

qu'ils achètent. Mais ce qui est nécessaire à l'âme, ils le négligent, ainsi que les salutaires discours qui les rendraient sages et leur feraient connaître ce qui leur est utile et avantageux. Ces gens-là, Posidippe, n'est-il pas vrai de dire qu'ils possèdent des maisons magnifiques et valant des fortunes, mais qu'eux-mêmes ne valent pas trois liards? Et c'est justice, si l'on y réfléchit, car ils n'ont dans l'esprit que des pierres [1]. »

Dans sa familiarité terre à terre, relevée par endroits de trivialité voulue, ce morceau ressemble à ceux que nous connaissions déjà par son inspiration morale et populaire, et par l'intention satirique du trait assez pesant de la fin.

Quant à l'idée qui en fait le fond, elle n'a rien, dans l'ensemble, qui dépasse en hardiesse et en originalité le niveau moyen de la sagesse vulgaire. Qu'elle présente des points de contact avec l'enseignement des cyniques, c'est hors de doute. Mais peu importe que Phénix se rencontre avec eux là où ils se rencontrent avec tout le monde, s'il n'a aussi en commun avec eux ce par quoi ils se distinguent des autres.

Or, d'aller répétant que les riches dépensent en frivolités vaines et en luxe superflu un argent dont d'autres feraient un si bon usage, et que les dons de la fortune sont d'ordinaire bien mal répartis, c'est ce que chacun peut faire, même sans philosophie — hors les riches, s'entend. Pareil regret n'est d'ailleurs le plus souvent que l'aveu ingénu d'une arrière-pensée personnelle. On sait bien quels sont ces déshérités chez lesquels la fortune serait si bien placée. Phénix, en se faisant l'écho d'une plainte non exempte de convoitise, n'aurait-il pas gardé au cœur un attachement indigne d'un cynique pour les biens extérieurs? N'est-ce pas au moins une concession à l'opinion courante et au préjugé?

Sans doute, aux yeux des cyniques, la richesse n'est pas nécessairement et par elle-même un mal. Aussi Phénix peut-il dire, sans se mettre en opposition avec eux : « Πολλοῖς γε θνητῶν τἀγαθ' οὐ σύμφορ' ἐστίν. » Au sage, à l'homme libéré des erreurs, des convoitises, de tout ce qu'embrasse le nom de τῦφος, la richesse ne saurait nuire. En fait, néanmoins, elle est plutôt un mal, parce qu'elle détourne de l'étude de la sagesse en développant des appétits croissants et en encombrant la vie de soucis inutiles.

Ici, toutefois, il faut reconnaître aux expressions dont se sert Phénix une couleur cynique plus accusée que dans ses autres poèmes. Il ne se borne pas à remarquer avec le vulgaire que les

---

1. « .....γὰρ λίθων φροντίζουσιν » (v. 97).

riches savent rarement faire un bon emploi de leurs richesses : il donne à cette idée un caractère plus philosophique en déclarant que la richesse n'est un bien que dans la mesure où elle s'accompagne de sagesse ou de raison (φρόνησις) : « Δεῖ τοιαῦτ' αὐτούς (sc. θνητούς).... ἔχειν, ὁκοῖα καὶ φρονεῖν ἐπίστανται. » (v. 76 s.) D'autre part, à l'amour sans profit du plaisir et du luxe, il oppose ce qui seul importe à la valeur de l'homme, l'étude de la philosophie [1]. C'est le point de vue même des cyniques.

Il semble donc bien que sur ce chapitre Phénix leur doive quelque chose. Mais rien n'indique que cette influence soit plus qu'accidentelle et ait affecté d'une façon générale sa conception de la vie. Même ici, elle reste encore vague et incomplète. Si Phénix accorde que la richesse est souvent un mal pour le mauvais usage qu'on en fait, il ne prétend pas que ce soit elle qui détourne l'homme de ses véritables intérêts, ni que la pauvreté soit la condition la plus favorable à l'étude de la philosophie, comme l'avait enseigné Cratès, dont Gerhard le rapproche souvent, et comme devait le répéter le cynisme plus accommodant de Bion ou de Télès [2].

A cela se borne, dans notre choliambe, la part de l'inspiration cynique. Quand Phénix dit des riches insensés qu'avec tous leurs trésors eux-mêmes ne valent pas trois sous, rien n'autorise à voir là une application de cette idée, chère aux cyniques, que la valeur d'un homme se mesure non à ce qu'il a, mais à ce qu'il est, non aux avantages extérieurs, mais aux dispositions morales. Il faudrait en tout cas, pour qu'on fût en droit de l'affirmer, que l'opposition entre les οἰκεῖα et les ἀλλότρια fût, sinon développée, au moins indiquée.

Nous aurions pu nous en tenir là. Mais si les deux autres poèmes du papyrus ne sont pas de Phénix [3], ils appartiennent sans doute tous trois à une anthologie où les a rapprochés la communauté du mètre et de l'inspiration. Si l'auteur est différent, le genre de poésie reste le même.

Essayons de donner du premier, comme nous l'avons fait pour

---

1. Cf. v. 90 sq., que Bucherer (Gerhard p. 288) restitue ainsi : « <ὅκως λ>ό-γοις χρηστοῖσι σωφρονισθεῖσα sc. ψυχή) | <σαφῶς>τὰ χρηστὰ καὶ τὰ συμφέροντ' εἰδῆ(ι).

2. Cf. *Telet. reliq*². IV^b, p. 45 ss. Hense.

3. Le titre Ἴαμβος Φοίνικος (v. 74) semble indiquer que l'iambe précédent est d'un autre auteur. Le contraire cependant n'est pas impossible. Je suis moins frappé, en tout cas, que Gerhard (p. 103) de la différence de ton entre les deux morceaux. Le poème anonyme contre l'αἰσχροκέρδεια ne me paraît pas avoir toute la rigueur ascétique qu'il lui prête.

l'ἴαμβος Φοίνικος, soit une traduction, soit, à défaut, une paraphrase ou un résumé aussi exacts que possible. Le début est perdu. Le fragment conservé commence par peindre la conduite de ceux auxquels tous les moyens sont bons pour s'enrichir.

« ....Tout leur est une proie. Il n'y a pour eux ni parent ni hôte quand il s'agit de gain. Sans crainte.... et ils ne songent pas à la justice divine, mais..... la joie les met hors d'eux-mêmes. »

Après quelques vers sur lesquels nous reviendrons, le poète continue par une exhortation d'un tour personnel :

« Car il est une chose que je sais, soit dit sans offenser les dieux : c'est que je ne suis pas l'esclave de mon ventre ; mais je me contente du nécessaire (et ne me mets pas en peine) de gagner. »

Suit un développement sur les excès du luxe, la bonne chère et la gloutonnerie [1]. Puis l'auteur reprend :

« Pour moi, Parnos, ces choses ne me font pas envie. J'impose un frein (à mes appétits) et suis maître de mon ventre. Je me force à conformer ma vie à la simplicité..... Je souffre..... j'y trouve du plaisir. »

Après de nouvelles réflexions sur les richesses injustement acquises, l'iambe se termine sur cet avertissement : « Car il y a, oui, il y a un démon qui veille sur ces choses, et qui ne permet pas qu'on se moque indéfiniment de la divinité [2] ; et c'est lui qui assure à chacun la part qui lui revient. Pour moi, Parnos, j'aime mieux n'avoir que le nécessaire et passer pour homme de bien, que brasser beaucoup d'affaires, pour faire dire un jour à mes ennemis : « Le sel est retourné d'où il était venu [3]. »

L'auteur attaque, comme on le voit, la cupidité dépourvue de scrupules, l'αἰσχροκέρδεια : vice que les cyniques tenaient pour odieux, c'est certain, mais que la conscience populaire a toujours réprouvé également.

S'il voyait, dans l'amour des richesses, sous toutes ses formes, une source d'injustice, de violence et de perfidie, nous serions déjà beaucoup plus près du cynisme. Et l'on peut se demander, à la vérité, si ce n'est pas là le fond de sa pensée. Quand il dit (v. 70 ss.) :

---

1. v. 48 : κάνδυλον v. 49 στόμα.

2. ὃς ἐν χρόνῳ τὸ θεῖον οὐ καταισχύνει (v. 68).

3. ἁλῶν δὲ φόρτος ἔνθεν ἦλθεν ἔνθ' ἦλθεν (v. 73). Expression proverbiale (les cyniques aiment à citer des proverbes, mais non moins les Grecs en général). Le sel retourne à la mer quand le navire qui le porte fait naufrage. Cf. Gerhard, p. 95 ss.

ἐγὼ μὲν οὖν, ὦ Πάρνε, βουλοίμην εἶναι
τἀρκεῦντ' ἐμαυτῷ καὶ νομίζεσθαι χρηστὸς
ἢ πολλὰ πρήσσειν,

il semble avoir en vue non seulement ceux qui s'enrichissent par rapt ou par fraude, mais ceux qui, tout simplement, gagnent de l'argent. Cette condamnation implicite du commerce et des affaires, considérés comme une tromperie et un vol, serait assez d'accord avec les tendances anarchistes des cyniques, leur notion des rapports sociaux et de la propriété.

Mais cette interprétation est-elle légitime ? Πολλὰ πρήσσειν est un peu vague. A nous en tenir au texte, tout ce que nous pouvons affirmer, c'est ceci. De même que tout à l'heure Phénix malmenait moins la richesse en elle-même qu'il n'en déplorait la fâcheuse répartition et le mauvais usage, de même ici le poète se borne à attaquer ceux qui préfèrent la richesse et les jouissances qu'elle procure à la droiture et à l'honneur. Pour lui, il préfère rester pauvre, chose facile à qui sait modérer ses appétits, que d'avoir recours à de tels moyens, au risque de voir un jour sa ruine faire la joie de ses ennemis.

Mais entrons plus avant dans l'étude du texte. Au v. 40, à propos des gens que la passion du gain entraîne à tous les excès, on lit : « ἐν θηρίοισι ». On sait l'usage qu'ont fait les cyniques des rapprochements avec les bêtes [1]. Mais le procédé peut n'avoir chez eux, comme dans nombre de locutions courantes, que la valeur d'une comparaison entre la dépravation humaine et les mœurs d'animaux malfaisants ou abjects. Le plus souvent, par contre, les animaux sont offerts en exemple aux hommes comme étant plus rapprochés de l'état de nature : et cela seul est proprement cynique [2]. Or ici, ce qu'il faut entendre selon toute probabilité, c'est que les gens en question sont pour leurs semblables des loups.

Des loups ou des renards. Telle est du moins l'idée qui paraît ressortir des mots que l'on peut déchiffrer avec certitude dans les vers suivants :

v. 41 ἀπιστίη γε πάντω <ν>.....
v. 43 τὸ μειλιχῶδες καὶ προσηνὲς δὴ τοῦτο.

1. V. les nombreux exemples donnés par Gerhard p. 23 ss. ; 48 ss.

2. Aussi Gerhard, tout en proposant pour ce passage les deux interprétations, préférerait-il la seconde (p. 48). Dans l'état du texte, il est difficile d'être tout à fait affirmatif. Mais le premier sens, dans la mesure où l'on peut deviner la suite des idées, paraît plus naturel.

Si là-dessus l'on se reporte au commentaire, on y trouvera, sur la notion cynique de l'amitié et de la franchise qui se doit entre amis, une quinzaine de pages nourries de citations et pleines de remarques intéressantes. Mais quel rapport avec cette simple observation que l'αἰσχροκέρδεια ajoute à la violence la perfidie et l'hypocrisie ?

A deux reprises le poète anonyme déclare qu'il se contente du nécessaire. V. 46 : ἀπαρκεῦμαι. V. 70 ss. : βουλοίμην εἶναι τἀρκεῦντ' ἐμαυτῷ. . . . ἢ πολλὰ πρήσσειν. A ce coup, nous dit-on, nous tenons notre cynique : ce qu'il proclame ici, c'est le principe de l'αὐτάρκεια. Mais la notion d'αὐτάρκεια est beaucoup plus large. Elle implique l'absolue indépendance du sage. Pratiquement, c'est dans l'ordre matériel que cette indépendance a le plus souvent l'occasion de s'affirmer : l'individu arrivé au complet affranchissement qui est l'idéal des cyniques saura à plus forte raison mépriser les richesses et supporter les privations. La réciproque n'est pas toujours vraie.

On ne peut donc pas dire que le poète s'exprime ici en langage cynique. La plupart des morales antiques, et surtout celles qui se réclament de l'exemple de Socrate, prescrivent la modération dans les désirs et la réduction des besoins à l'essentiel. Les divergences ne commencent vraiment que quand il s'agit de marquer la limite entre le nécessaire et le superflu. Est-ce un Socrate cynique qui prononce la belle prière par laquelle se termine le *Phèdre* de Platon ? Qui voudrait le prétendre, il en trouverait la confirmation et dans l'invocation à Pan (on sait que les cyniques mettaient sous le patronage de ce dieu l'application un peu spéciale qu'ils faisaient du principe de l'αὐτάρκεια aux choses de l'amour), et dans la réplique de Phèdre, qui cite l'un des proverbes favoris des cyniques : « κοινὰ τὰ τῶν φίλων ». Qui ne se chargerait, en procédant ainsi, de trouver du cynisme partout ?

On a pu remarquer dans ce poème, à côté de l'inspiration morale, l'inspiration religieuse. Les méchants n'ont pas souci de la justice divine (οὐδὲ μέμνηνται | θεοῦ δικαίης, v. 37-8). Mais le châtiment les atteindra : un démon veille, qui rendra à chacun son dû :

ἔστιν γάρ, ἔστιν, ὅς τάδε σκοπεῖ δαίμων,
ὃς ἐν χρόνῳ τὸ θεῖον καταισχύνει·
< νέ > μει δ' ἑκάστῳ τὴν καταισίαν μοῖραν.

Les cyniques ont toujours été les adversaires du polythéisme populaire, de la mythologie et de la religion officielle. Il ne

semble pas, par contre, qu'ils aient jamais eu en matière religieuse de doctrine positive. Certains représentants de la secte ont laissé le renom d'athéisme. Antisthène, au contraire [1], et peut-être Diogène admettaient l'existence d'un Dieu unique, bien différent de ceux qu'enfante le préjugé. L'auteur de notre iambe croit à une puissance supérieure, et distingue le θεῖον en général d'un δαίμων qui a plus spécialement pour fonction de veiller sur les actions des hommes et d'assurer l'application de la justice divine [2]. Ses idées religieuses se ramènent en somme à un monothéisme un peu vague, qui n'a rien d'inconciliable avec la profession de cynisme.

Mais les cyniques, irrespectueux de nature et sarcastiques par tempérament, ne parlent guère de religion que pour railler les superstitions vulgaires. Ici, ce qui frappe, c'est la gravité religieuse et la solennité du ton. On sent une inspiration plus lointaine, rappelant par exemple, à certains égards, celle d'Hésiode, qui concilie, lui aussi, dans la justice, la morale et la religion, et place les actions des hommes sous le contrôle de démons « surveillants », φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων [3]. Mais ce qui, surtout, dans cette conception des choses, se rattache à un vieux fonds permanent de croyances et d'instincts, c'est la foi en une vengeance divine, à un rétablissement de l'équilibre, qui, pour se faire attendre, n'en est pas moins certain. L'injustice sera punie, et punie dès cette vie : cette menace répond à un besoin et renferme une espérance. Mais est-elle bien conforme à la morale cynique? Antisthène et ses successeurs ont pu, à l'occasion, faire allusion à des sanctions finales [4]. Le propre néanmoins de la vertu, telle que la conçoivent les cyniques, c'est de porter en elle-même sa sanction. Récompense et châtiment n'ont guère de sens dans une doctrine qui enseigne que les choses extérieures ne sauraient exciter ni crainte ni désir.

---

1. Cic. *N.D.* I, 13, 32. Philod. περὶ εὐσεβείας, p. 72 Gomperz. — Cf. Decharme, *Critique des trad. relig. chez les Grecs*, p. 218. — Plut. *non posse suauiter* 22, p. 1102 F.

2. On ne voit pas au juste si l'auteur donne ici à δαίμων le sens général, et qu'il a eu pendant longtemps, de puissance divine (auquel cas θεῖον ne serait qu'une expression plus abstraite de la même idée), ou s'il entend par là, d'accord avec la doctrine pseudo-platonicienne des démons, et avec les croyances du temps, un être intermédiaire entre la nature humaine et la nature divine. Il est probable que lui-même ne s'est pas posé la question. On sait combien peu les anciens, à part quelques philosophes épris de spéculations théologiques, se sont préoccupés de mettre de la clarté et de l'ordre dans leurs notions religieuses.

3. *O. et D.* v. 123 ; 253.

4. Cf. Joël, *Der echte u. der xen. Sokr.*, II, p. 168 ; 175 ; 951.

Ces réserves faites, avouons sans parti pris que l'idéal pratique de notre poète et les termes par lesquels il l'exprime se ressentent jusqu'à un certain point de l'influence du cynisme. C'est un adepte de la vie simple :

βίαζομαι τ < οὕτο >
πρὸς εὐτέλειαν τὸν βίον καθίστασθαι
(v. 57 s.)

(εὐτέλεια est un des mots caractéristiques du vocabulaire cynique) ; il réduit ses désirs à l'essentiel ; loin d'être l'esclave de ses sens (οὐ νενίκημαι v. 45), il les tient en bride (ἐν χαλινοῖς ? v. 56), et exerce sur lui-même une contrainte et une discipline ; il va jusqu'à trouver de la joie dans les privations qu'il endure [1]. On a exagéré, en les isolant de leur contexte, la sévérité de ces maximes ; on ne saurait nier cependant qu'elle soient empreintes d'un certain ascétisme, assez conforme à celui des cyniques.

L'iambe également anonyme qui fait suite à celui de Phénix, à en juger par les quelques mots que l'on peut lire, attaque les *cinaedi*. Ce n'est pas assez pour affirmer qu'il soit d'inspiration cynique. Il est de fait cependant que les cyniques se sont élevés contre la pédérastie ; ils ont pu contribuer par là à la réprobation dont ce vice fut toujours l'objet dans une partie au moins de l'opinion [2].

IV

Au terme de cette enquête, trop longue, je le crains, au gré

---

1. Le texte porte : v. 60 : κάμνω..... v. 61 : τέρπει δέ μ' οὕτως. Le sens est incertain ; je donne celui qui me parait le plus probable. Ce n'est pas tout à fait, comme on voit, l'idée cynique du plaisir qui suit l'effort, ἡδονὴ μετὰ τοὺς πόνους.

2. Gerhard complète l'étude qu'il fait de ces trois choliambes par celle d'un fragment d'inspiration semblable (Pap. Lond. 155 V° ; Pap. Bodl. ms. gr. class. f. 1 (p), qui donnerait lieu à des remarques de même nature. L'auteur s'indigne de la différence de traitement entre les riches et les pauvres, et s'écrie : « πάντας ἀνθρώπους μεισῶ | τοὺς ζῶντας οὕτω καὶ ἔτι μᾶλλον μεισήσω » (Gerh., p. 9, v. 28 s.). Gerhard relève à ce propos (p. 170 ss.) le passage de la φιλανθρωπία cynique à la misanthropie. Ici, à vrai dire, on perçoit plutôt l'aigreur et la révolte du pauvre humilié. La remarque en elle-même n'en garde pas moins sa valeur et son intérêt. Mais il est peu probable qu'il faille attribuer à une évolution historique ce qui est plutôt affaire de circonstances et de tempérament. Les cyniques sont des idéalistes. Les uns cherchent à élever les hommes à la hauteur de leur idéal parce qu'ils les aiment ; les autres leur en veulent de répondre si mal à cet idéal.

du lecteur, et pourtant incomplète encore, je suis loin de me dissimuler ce qu'un travail comme celui-ci, de critique toute négative, a de fastidieux et, jusqu'à un certain point, de stérile. Mais il fallait ou ne rien dire, ou donner ses raisons. Or il m'a semblé — et peut-être n'était-il pas inutile de le signaler — qu'il régnait dans l'emploi du terme de cyniques un malentendu qui va croissant, et dont les conclusions qu'on a tirées des fragments de Phénix [1] offraient un exemple assez frappant.

Si l'on s'était borné à dire que dans quelques-unes des idées de Phénix on discerne certaines influences cyniques, telles que n'importe quel auteur en peut recevoir de n'importe quelle philosophie, il n'y aurait rien à objecter ; tout au plus pourrait-on faire des réserves sur telle interprétation particulière.

Mais on veut faire de Phénix un cynique et un prédicateur du cynisme ; il n'est presque pas un de ses vers qu'on ne ramène à ce point de vue ou qu'on n'explique par là. Et voilà ce qu'admettra malaisément un lecteur non prévenu.

Question de mots, dira-t-on peut-être. C'est possible. Mais les mots ont leur importance, et les confusions dans les termes entraînent à leur suite des confusions entre les choses. C'est ainsi que, pour Phénix, on peut prévoir ce qui va se passer. Déjà, tant est fort le pouvoir de suggestion des rapprochements accumulés [2], on le met couramment au nombre des cyniques. On accorde, je ne l'oublie pas, qu'il ne s'agit, bien entendu, que d'un cynisme atténué, adouci, détendu, souriant — un « certain cynisme », en un mot. N'importe, il est cynique ; le voilà sacré tel. Vienne maintenant un auteur qui présente avec lui des traits de ressemblance : à son tour, il sera proclamé cynique ; et s'il s'élève des doutes, on s'estimera quitte en ajoutant qu'il l'est, lui aussi, à sa manière et en un certain sens. Plus le cynisme manque d'une doctrine arrêtée, plus il échappe à une définition rigoureuse, et plus l'on devrait s'efforcer d'en déterminer les caractères essentiels, au lieu d'en faire, par une extension arbitraire du nom et de l'idée, je ne sais quel nuageux et insaisissable fantôme.

Plus large, d'autre part, en a été le rayonnement, plus lointaine et durable l'action, et plus il importe de marquer avec soin dans

---

1. Dont je ne sépare pas, dans les considérations générales qui suivent, ses confrères en poésie choliambique des papyrus de Heidelberg, de Londres et d'Oxford.

2. V. toutefois sur cette méthode les sages réserves de P. Lejay (*Sat.* d'Hor., en particulier p. XXVII, n. 2 ; p. XXX).

quelles limites et dans quelles conditions cette influence s'est exercée.

Dans les iambes de Phénix, nous l'avons vu, quoique réduite et fragmentaire, elle est encore sensible. Et à dire vrai, c'est le contraire qui serait surprenant. Une propagande active et ingénieuse, l'art de se faire écouter et de se faire entendre, répandait dans tous les milieux les enseignements des cyniques. Leurs idées étaient de celles qu'on respire dans l'air ; il était aussi difficile à un Grec du troisième siècle de n'en pas attraper quelque chose au passage, qu'il le serait à un de nos contemporains, n'eût-il jamais ouvert un journal ni mis le pied dans une église, de demeurer complètement étranger aux doctrines sociales ou religieuses de son époque et de son milieu.

Du reste, ce que Phénix doit au cynisme est peu de chose en comparaison de ce qu'il a l'air d'en ignorer. Je ne parle pas de certains paradoxes qu'il n'est pas sûr que les cyniques eux-mêmes prissent au sérieux : communauté des femmes, légitimité de l'inceste, et d'autres non moins connus. Mais de l'effort d'affranchissement total de l'individu ; de la lutte contre le préjugé, les conventions sociales, les contraintes de la vie civilisée, les institutions politiques, les traditions religieuses ; de la prédication du retour à la nature ; de l'humanitarisme égalitaire et cosmopolite — de tout cela, qui est fondamental et essentiel, on ne perçoit chez Phénix aucun écho, même affaibli. Ce qui reste, ce sont quelques protestations, parfois énergiques, je le veux bien, contre la cupidité et le luxe, quelques maximes de vie simple et frugale, qui demeurent, malgré tout, en deçà de la rigueur du κυνικὸς τρόπος. Il a gardé, en d'autres termes, le moins paradoxal, le moins révolutionnaire, le plus banal : un cynisme assagi, émondé, châtré, dépouillé de sa verve frondeuse et de sa mordante saveur.

Quant aux procédés extérieurs, les choliambes de Phénix et de ses pareils présentent bien, si l'on veut, quelques analogies avec la diatribe. Ils s'en rapprochent en particulier par le tour pratique et populaire, la simplicité familière et parfois triviale, le ton sentencieux, satirique ou narquois de l'exhortation morale. Mais que de choses, en revanche, qui sont de tradition presque constante dans l'enseignement des cyniques, et qui, ici, font défaut : mouvement dramatique, mélange de pathétique et de bouffonnerie, dialogues réels ou fictifs, parodies, personnifications d'idées abstraites sous forme d'allégories ou de prosopopées, exemples classiques à imiter (Hercule, Socrate, Diogène), ou à fuir (Crésus, ou encore Sardanapale, dont il est possible, il est vrai, que Ninos soit un démarquage) ; anecdotes et chries.

N'oublions pas enfin que les poètes choliambiques de la période alexandrine ont sans doute emprunté à Hipponax autre chose que le mètre dont il était l'inventeur [1]. Si la comparaison était possible, peut-être s'apercevrait-on qu'ils lui sont redevables d'une bonne partie de ce qu'on mettait au compte du cynisme. Entre la verve plébéienne du vieux poète d'Ephèse et l'humeur agressive de la plupart des cyniques, il devait y avoir une certaine affinité.

C'est précisément, il est vrai, par cette affinité qu'on explique la renaissance, au quatrième siècle, du genre choliambique : fait littéraire dont le papyrus de Heidelberg a mieux mis en lumière l'intérêt. Mais cette renaissance, faut-il admettre avec Gerhard, qui a d'ailleurs sur ce sujet de fort bonnes pages, qu'elle fut l'œuvre du cynisme, lequel, se réclamant d'Hipponax comme d'un ancêtre spirituel, se serait placé en quelque manière sous son patronage poétique ? Il est probable que, s'il en était ainsi, nous aurions trouvé dans nos choliambes une inspiration plus franchement cynique.

Ce qu'on peut dire, semble-t-il, pour le moment, c'est ceci. Vers le troisième siècle avant l'ère chrétienne se dessine en Grèce un mouvement de vulgarisation philosophique qui, prenant rapidement une large extension, fut de grande conséquence dans l'évolution du monde antique [2]. Cette prédication d'une morale populaire fut, pour une bonne part, redevable au cynisme de sa matière, de ses cadres et de ses procédés. Libre d'ailleurs dans le choix de ses formes, elle eut recours, comme le cynisme lui-même, au traité et à la parole, à la prose et aux vers. De là, entre autres, une poésie d'inspiration morale et de tendances populaires, qui paraît avoir eu une préférence pour le genre choliambique. La diatribe cynique n'est donc pas demeurée étrangère à la formation de cette poésie. Elle l'a inspirée dans la mesure où elle a exercé son influence sur le niveau moyen des idées morales et leur expression littéraire pendant les derniers siècles de l'antiquité. Ni plus ni moins. Peut-être moins.

Paul VALLETTE.

---

1. Cf. Gerhard, p. 181, n. 1 ; p. 188 ; 201 ; 205.
2. L'importance de ce mouvement est bien mise en lumière par Paul Wendland : *Die hellenist. röm. Kultur*, 3e éd., 1912, p. 81 ss.

A PROPOS DE PHÉNIX DE COLOPHON

L'intéressant article de M. Vallette soulève une question de méthode qui se pose nécessairement à tous ceux qui étudient l'histoire des doctrines et qui se préoccupent en particulier de préciser la parenté d'un texte donné avec telle école ou tel milieu de la philosophie antique.

La question intéresse l'histoire des religions autant que l'histoire des philosophies ; je n'en veux d'autre exemple que le cas d'Abercius.

I

On admet généralement que l'affiliation d'un texte à un milieu doctrinal quelconque ne peut être établie que *d'après les caractères distinctifs ou différenciels* de ce milieu. De même que l'on apparente les sources philologiques ou historiques d'après les altérations qui appartiennent en propre à une tradition déterminée et qui n'apparaissent dans aucune autre, de même on ne peut apparenter un texte avec un milieu déterminé que si l'on y retrouve les systèmes, les idées, les formes de raisonnement et d'expression qui appartiennent en propre et exclusivement au milieu observé. C'est cette saine théorie que M. Vallette applique lorsqu'il dit : « Peu importe que Phénix se rencontre avec les cyniques là où ils se rencontrent avec tout le monde, s'il n'a aussi en commun avec eux ce par quoi ils se distinguent des autres. »

Ce principe a une valeur logique que je ne songe pas à méconnaître ; malheureusement sa valeur pratique est plus sujette à discussion, car rien n'est plus variable que les caractères différenciels d'une doctrine.

A) D'après le degré d'originalité de la doctrine observée, les caractères différenciels sont plus ou moins limités. Un pythagoricien du ve siècle professe une foule de théories, qu'il conserve jalousement et qui ne se retrouvent dans aucune autre école ; les

caractères distinctifs de sa doctrine abondent. Ils sont plus rares chez un socratique. Chez un cynique, les théories originales sont limitées à l'éthique individuelle et sociale. A l'époque alexandrine, il y a des sectes qui n'ont plus rien en propre, sinon un dosage différent d'éléments qui se retrouvent tous dans quelque autre milieu ; faudra-t-il renoncer à en faire l'histoire ?

B) D'après l'époque à laquelle une doctrine est observée, ses caractères distinctifs sont plus ou moins nombreux, puisque le fait même de sa propagation dans des milieux différents tend à les réduire. Le cynisme qui, à l'époque de Diogène, tranche nettement avec les aspirations et les habitudes du milieu grec, se répand très rapidement parce que les conditions politiques et sociales du milieu alexandrin favorisent sa diffusion. Bien avant Phénix de Colophon les thèmes humanitaristes et cosmopolites du cynisme ont été adoptés par Zénon. Le principe même du cynisme qui consiste à limiter les besoins de l'individu aux strictes exigences de la nature, trouve son application mitigée dans le principe stoïcien : ζῆν ὁμολογουμένως τῇ φύσει. A l'époque de Phénix, ce principe a pénétré presque toutes les sectes, qui ne diffèrent entre elles que par des modalités de systématisation, d'interprétation ou d'application. Il en va de même pour bon nombre de théories morales ou sociales qu'une propagande ardente et active introduit rapidement dans les milieux les plus divers. A l'époque de Phénix, les caractères distinctifs du cynisme sont moins nombreux qu'à l'époque de Zénon. A l'époque d'Horace, comme l'a très bien reconnu M. Lejay, il est presque impossible de discerner ce qui est spécifiquement cynique. Après trois siècles de propagation, les doctrines du cynisme ont été digérées par les écoles les plus diverses et elles portent désormais les noms les plus différents. S'il se trouve chez Horace ou dans ses sources littéraires quelques échos de la prédication cynique, il se peut parfaitement qu'Horace n'en ait plus discerné l'origine.

Ainsi, lorsqu'on rencontre une forme déjà évoluée d'une doctrine, ne risque-t-on pas de la méconnaître, si l'on prétend ne l'identifier qu'au moyen des éléments qui lui appartiennent exclusivement ?

C) D'après les milieux observés à une même époque, les caractères différenciels d'une doctrine sont plus ou moins accusés. Les caractères distinctifs du cynisme s'exagèrent ou s'atténuent suivant qu'ils se manifestent chez les pauvres, pour qui la vie cynique est presque une ressource, ou chez les riches qui font évidemment bon marché de la besace et du bâton pour ne rete-

nir que les théories humanitaires et sociales. Le prédicateur de carrefour, l'écrivain propagandiste qui compose, sous le nom de Diogène ou de Cratès, des lettres édifiantes et le poète moraliste qui emprunte au cynisme les théories d'une morale d'ascétisme et de renoncement présenteront nécessairement les caractères distinctifs du cynisme en proportion très inégale. Ainsi le cynisme mitigé du poète moraliste Phénix n'a rien d'invraisemblable et l'on ne peut vraiment exiger avec M. Vallette qu'une centaine de ses vers parlent tout à la fois « de l'effort d'affranchissement total de l'individu, de la lutte contre le préjugé, les conventions sociales, les contraintes de la vie civilisée, les institutions politiques, les traditions religieuses, » etc..... et de l'épitaphe de Ninos. D'après les milieux et les individualités, la proportion des éléments de la doctrine change, et plus encore la proportion des éléments différenciels de la doctrine.

La contre-épreuve, qui consiste dans la recherche des éléments étrangers ou opposés à la doctrine, est également délicate.

A) Cette recherche procède d'une sorte de Canon idéal de la doctrine, établi d'après sa forme primitive ou d'après sa forme la plus rigoureuse. Par là même la comparaison est arbitraire, car elle implique l'unité de la doctrine, qui a pu prendre des aspects très différents, et la fixité de la doctrine, qui a pu développer des formes successives.

B) D'autre part, les éléments étrangers ou opposés à ce Canon idéal de la doctrine ne constituent pas rigoureusement une contre-épreuve, car ils sont imputables souvent à des compromis imaginés par les sectes ou les individus. Dans une doctrine aussi limitée que le cynisme, ces variations ont été fréquentes. Certains cyniques méprisaient la médecine à l'exemple d'Héraclite, d'autres soignaient le corps en même temps que l'âme. Certains combattaient l'astronomie et l'astrologie, d'autres les pratiquaient. Certains refusaient de poser la question de l'autre vie, d'autres imaginaient des descentes aux Enfers. Certains rejetaient tous les cultes, d'autres en prêchaient l'observance. En matière morale même, la correspondance aux lois de la nature était interprétée différemment ; les uns admettaient la pédérastie (Diogène, lettre XXXV), d'autres la combattaient. Malgré ces divergences, les sectes cyniques professaient en commun des doctrines d'ascèse individuelle et de morale sociale. Sur les autres points, prendrons-nous les unes pour mesure des autres ?

Est-ce à dire que le problème est insoluble? Nullement. Si la méthode qui, logiquement, impose l'utilisation des seuls caractères différenciels est inapplicable, il faut en employer une qui, pratiquement, aboutisse à des résultats satisfaisants. Cette méthode approximative peut se résumer comme suit :

A) Doser les éléments essentiels de la doctrine, à condition qu'ils soient communs à toutes les sectes et à toutes les étapes de l'évolution et malgré qu'ils soient communs à la doctrine observée et à d'autres écoles. Pour Phénix de Colophon, M. Gerhard a procédé de la sorte; avec une érudition qu'on ne saurait trop louer, il a relevé chez Phénix tous les traits cyniques. M. Valette estime que certains de ces traits ne peuvent être imputés au cynisme et que les autres sont trop peu nombreux ou trop peu significatifs pour que l'on apparente l'auteur à la doctrine cynique. Je veux m'abstenir de prendre parti sur ce point pour n'envisager que la seule méthode.

B) Mais les éléments secondaires, qui n'apparaissent point dès l'abord comme caractéristiques de la doctrine, doivent être étudiés eux aussi. Supposons un instant qu'ils se retrouvent réunis dans un autre texte doctrinal ; s'il en est ainsi, ils cessent d'être imputables à l'auteur lui-même, ils servent comme les premiers à préciser ses sources et son milieu; ils peuvent permettre de distinguer dans une école une catégorie ou une modalité particulière. S'ils apparaissent au contraire comme isolés et divergents de l'ensemble de la tradition, ils en seront plus suspects.

C'est à ce point de vue que l'examen du texte de Phénix n'est peut-être pas épuisé et c'est à ce point de vue que je veux présenter quelques brèves observations.

II

Examinons d'abord les textes relatifs à Ninos (Athénée, XII, 40, p. 530 E et X, 18, p. 421 D). Le personnage lui-même n'a pas été identifié. M. Gerhard croit qu'il s'agit de Νῖνος le premier roi d'Assyrie, substitué à son fils Ninyas, dont Ctésias (Athénée, XII, 7, p. 528, F) rapportait la mollesse comparable à celle de Sardanapale. M. Vallette, sans se prononcer sur l'identité du personnage, l'appelle un roi « héros de conte populaire ». Si l'on étudie l'ensemble de la tradition, on constate deux faits distincts, sinon indépendants.

1° Le personnage de Sardanapale a été substitué à celui de Ninyas grâce à la comparaison formulée par Ctésias.

Ctésias	Diodore de Sicile	Nicolas de Damas
ap. Ath. XII, 7, p. 528, F, éd. Kaibel, t. III, p. 166.	II, chap. 21, éd. Vogel, p. 204.	(Historici graeci minores, éd. Dindorf, I, p. 2, l. 20 et suiv.)
Κτησίας ἐν τρίτῃ Περσικῶν καὶ πάντας μὲν φησὶ τοὺς βασιλεύσαντας τῆς Ἀσίας περὶ τρυφὴν σπουδάσαι, μάλιστα δὲ Νινύαν τὸν Νίνου καὶ Σεμιράμιδος υἱόν. Καὶ οὗτος οὖν ἔνδον μένων καὶ τρυφῶν ὑπ' οὐδενὸς ἑωρᾶτο εἰ μὴ ὑπὸ τῶν εὐνούχων καὶ τῶν ἰδίων γυναικῶν. Τοιοῦτος δ' ἦν καὶ Σαρδανάπαλλος κτλ.	Νινύας ὁ Νίνου καὶ Σεμιράμιδος υἱὸς παραλαβὼν τὴν ἀρχὴν ἦρχεν εἰρηνικῶς, τὸ φιλοπόλεμον καὶ κεκινδυνευμένον τῆς μητρὸς οὐδαμῶς ζηλώσας. Πρῶτον μὲν γὰρ ἐν τοῖς βασιλείοις τὸν ἅπαντα χρόνον διέτριβεν, ὑπ' οὐδενὸς ὁρώμενος πλὴν τῶν παλλακίδων καὶ τῶν περὶ αὐτὸν εὐνούχων· ἐζήλου δὲ τρυφὴν καὶ ῥαθυμίαν κτλ.	Ὅτι Σαρδανάπαλλος Ἀσσυρίων ἐβασίλευσεν ἀπό τε Νίνου καὶ Σεμιράμεως τὴν βασιλείαν παραδεξάμενος... ἔνδον τὸ σύμπαν ἐν τοῖς βασίλειοις διατρίβων... πρός τε τὰς παλλακίδας ἁμιλλώμενος περὶ κάλλους καὶ ἐμπλοκῆς, κτλ.

Chez Nicolas de Damas la substitution est effectuée.

2° Dès une époque très ancienne apparaît un second Ninos, successeur de Sardanapale, qui n'est sans doute qu'un doublet issu du rapprochement de Sardanapale avec Ninyas. Castor lui faisait déjà sa place dans son histoire universelle (Castor, chez Eusèbe, Chronique : Arménien, trad. Karst, p. 27, l. 1 = Georges le Syncelle, éd. G. Dindorf, p. 387, l. 5 et suiv.) : Ἕτεροί φασι μετὰ Σαρδανάπαλλον κρατῆσαι καὶ τῆς Ἀσσυρίων ἀρχῆς Νίνον, ὥς που καὶ Κάστωρ ἐν τῷ κανόνι αὐτοῦ φησιν ὧδε· « Πρώτους μὲν οὖν τοὺς Ἀσσυρίων βασιλεῖς κατατετάχαμεν τὴν μὲν ἀρχὴν ἀπὸ Βήλου πεποιημένους, τῷ δὲ τὰ τῆς βασιλείας αὐτοῦ ἔτη μὴ παραδεδόσθαι σαφῶς τοῦ μὲν ὀνόματος μνημονεύομεν, τὴν δὲ ἀρχὴν τῆς χρονογραφίας ἀπὸ Νίνου πεποιήμεθα, καὶ καταλήγομεν ἐπὶ Νίνον τὸν διαδεξάμενον τὴν βασιλείαν παρὰ Σαρδαναπάλλου. » On retrouve le même personnage dans certaines chroniques d'origine alexandrine : le Barbarus Scaligeri (éd. C. Frick, Chronica minora, p. 284, l. 21) et le χρονογραφεῖον σύντομον (éd. Schoene, Appendix Eusebiana, p. 84).

Sardanapale, héros favori de la littérature cynique, avait donc été doublé, dès la période alexandrine, par un second Ninos avec lequel s'était effondré l'empire assyrien, et il n'est guère étonnant que les épitaphes satiriques, prodiguées à l'un, aient été également attribuées à l'autre.

Or les deux fragments de Phénix relatifs à ce Ninos contiennent, d'après M. Vallette, quelques traits irréductibles au cynisme. Phénix constate que Ninos, n'observait pas les étoiles... n'entretenait point avec les mages le culte du feu,... ne se livrait pas à la politique ni à l'exercice de la justice, n'apprenait ni le recrutement ni l'inspection (des troupes). M. Vallette constate que « les cyniques ont abondamment exercé leur verve satirique sur les institutions politiques, la justice, la religion populaire et les cérémonies du culte officiel, l'astrologie et la divination » et « que ce que Phénix reproche à Ninos d'avoir négligé ce sont des soins que les cyniques traitaient de frivolités vaines et qui entraient pour eux dans la notion de τῦφος ».

Conformément au principe que nous émettions plus haut, nous nous demanderons en outre : n'y a-t-il pas des milieux cyniques où tous ces soins étaient au contraire requis ?

Or, il y a eu un milieu qui avait annexé au cynisme la philosophie d'Héraclite, lequel devenait ainsi le προπάτωρ de la secte. Des lettres attribuées à Héraclite nous sont parvenues [1] ; ces lettres sont d'un cynisme beaucoup plus coloré [2] que celui que nous pouvons découvrir dans les fragments de Phénix, mais elles présentent en même temps la plupart des traits que M. Vallette considère comme suspects. Les cyniques qui ont composé ces lettres n'exercent pas leur verve contre les institutions politiques, puisqu'ils représentent Héraclite comme collaborant avec Hermodore pour les réformer dans le sens cynique (lettre VII, 1. ἴσασί με Ἑρμόδωρε συντεχνιτεύσαντά σοι τοὺς νόμους et lettre IX) ; ils placent même la législation au-dessus de la justice (VII, 1 οὐκ ἴσασιν Ἐφέσιοι ὅτι ἕτερος δικαστὴς νομοθέτου, καίτοι γε ἀμείνων οὗτος, κτλ.) et déclarent que les lois sont les symboles de la justice (VII, 10 τὰ μάλιστα δοκοῦντα δικαιοσύνης εἶναι σύμβολα οἱ νόμοι). Ils respectent la religion populaire et s'indignent que les temples soient profanés (VII, 8 καὶ ναοὶ θεῶν κατασπώμενοι καὶ ἡρῶα δαιμόνων ἀνορυττόμενα) ; ils révèrent toutes les divinités locales (VIII, 1 δέξαιντό σε οἱ ἐκείνης τῆς χώρας θεοὶ καὶ δαίμονες ἡδέως). Ils croient à

1. *Epistolographi graeci*, ed. Hercher, pp. 280-288.

2. Après les hypothèses aventureuses de J. Bernays, *Die Heraklitischen Briefe*, Berlin 1869 et de Pfleiderer, *Die Philosophie des Heraklit von Ephesos*, Berlin 1886, pp. 327-48 cf. *Rheinisches Museum*, 1887, pp. 153-163 ; *Jahrbücher für Protest. Theologie*, 15 (1889) pp. 319 et suiv. et une réfutation sommaire de Diels (*Archiv für Geschichte der Philosophie* I (1888) p. 109 et suiv.), E. Norden *Jahrbücher für classische Philologie*, Supplementband XIX (1893) pp. 386-392 ; P. Wendland et O. Kern, *Beiträge zur Geschichte der griechischen Philosophie und Religion*, Berlin, 1895, pp. 39 et suiv. et enfin G. Capelle, *De Cynicorum epistulis*, Diss. Göttingen, 1896, pp. 25-28, ont établi l'origine cynique de ces lettres.

une certaine divination parce qu'Héraclite avait prédit sa propre mort (IV, 3 τάχα καὶ ψυχὴ μαντεύεται ἀπόλυσιν ἑαυτῆς) et avait prévu qu'Hermodore donnerait à Rome la loi des décemvirs [1]. Ils admirent en Héraclite l'homme qui a découvert le grandeur du soleil (IX, 3 οἶδα ἥλιον ὁπόσος ἐστί = Héraclite fragm. 3, 94, ed. Diels[2]) et en Thalès l'homme qui a découvert l'astrologie (Héraclite fragm. 38 = Phénix chez Athénée, XI, 91, p. 495, d). Dès lors il ne serait en effet pas étonnant qu'ils aient fait un crime à Ninos d'avoir négligé le culte du feu, puisque d'après Héraclite le feu est analogue à Dieu (Héraclite fragm. 30, 31 et 66).

Le fragment d'Heidelberg montre lui aussi, et jusque dans le détail, de frappantes analogies avec les lettres d'Héraclite. M. Vallette y relève, v. 40, l'expression ἐν θηρίοισι qui lui semble en contradiction avec la coutume des cyniques de donner comme exemple aux hommes les mœurs des animaux. La lettre VII d'Héraclite comporte les mêmes contradictions apparentes. L'auteur reproche aux hommes de s'être égalés aux bêtes (VII, 6 δύστηνοι ἐξ ἀνθρώπων θηρία γεγονότες) et immédiatement après il commence un long développement consacré à la supériorité de l'animal sur l'homme dépravé (VII, 7 λέοντες οὐχ ὁπλίζονται, etc.). Mais ce que M. Vallette remarque surtout dans le fragment sur l'αἰσχροκέρδεια c'est la théorie du δαίμων « qui a plus spécialement pour fonction de veiller sur les actions des hommes et d'assurer l'application de la justice divine ». Chez le Pseudo-Héraclite ce même δαίμων apparaît fréquemment (IX, 6 μαντεύεται τὸ ἐμὸν ἦθος ὅπερ ἑκάστῳ δαίμων : VIII, 2 τυφλῶν ἐστι μὴ δέξασθαι ἃ δίδωσι χρηστὰ δαίμων). Et M. Vallette remarque très justement que l'on sent dans le fragment d'Heidelberg « une inspiration... rappelant... à certains égards celle d'Hésiode qui concilie, lui aussi, dans la justice, la morale et la religion, et place les actions des hommes sous le contrôle de démons « surveillants », φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων. Cette même inspiration se retrouve chez le Pseudo-Héraclite, chez lequel les δαίμονες jouent le même rôle, mais chez lequel en outre Hésiode est invoqué pour préciser le rôle des Erynnies ἁμαρτημάτων φύλακες (IX, 3 = Héraclite fragm. 94).

Que faut-il conclure de toutes ces concordances ? Qu'une secte cynique a existé, qui avait complété et, sur certains points, mitigé la doctrine de Diogène au moyen de celle d'Héraclite et que Phénix comme le Pseudo-Héraclite appartiennent à ce milieu ? Mon sentiment se devine assez pour que je puisse m'abstenir de

---

1. Jacoby, Apollodor's Chronik, p. 229 et Epist. Heracliti, VIII.

le formuler et me borner à cette remarque que la rectification d'un seul élément de la recherche suffit à modifier complètement l'aspect du problème traité par M. Vallette.

Je suis convaincu qu'il faut pour le moment s'en tenir à la confrontation des textes, à la réunion de tous les éléments qui peuvent s'apparenter d'une manière immédiate ou lointaine à la théorie cynique.

Les formes intégrales et excessives du cynisme ne sont pas celles qui ont réuni le plus d'adeptes et qui ont exercé l'influence la plus décisive. Elles ont l'avantage de se reconnaître plus aisément que les autres mais elles ne fournissent qu'une définition et non une histoire de la doctrine.

Les formes moyennes et composites de la doctrine ne doivent pas être écartées du débat, car c'est par elles que nous pouvons connaître la distinction des sectes, la variété des compromis consentis par les divers milieux, en un mot l'histoire de la propagation cynique ; or cette histoire est en une certaine mesure celle de la rénovation morale du monde alexandrin.

Je ne conteste pas que ces formes atténuées ou associées de la doctrine doivent être discernées avec prudence et étudiées avec une méthode parfaitement adaptée. Constatons que le joli livre de M. Gerhard a heureusement posé le problème et que voici la discussion amorcée.

D. Serruys.

PLAUTE, Asinaria 540-542.

Ces vers sont d'un sentiment assez original. Une *lena*, qui vit de la galanterie de sa fille, veut empêcher celle-ci d'avoir un amant de cœur. Laisse-moi aimer celui que je préfère, répond la fille ; *le berger, qui garde les brebis de son maître, n'en a t'il pas une à lui, pour bercer son espérance?* Le texte est le suivant d'après les mss. (le premier et le troisième vers sont d'ailleurs faux) :

> Etiam opilio qui pascit, mater, alienas ouis,
> Aliquam habet peculiarem qui spem soletur suam.
> Sine me amare unum Argyrippum animi causa, quem uolo.

Par une rencontre curieuse, un passage à la fois très différent et très semblable se trouve dans un roman d'Honoré de Balzac, sans qu'à mon sens il y ait soupçon soit de réminiscence inconsciente, soit d'imitation volontaire. C'est dans le *Médecin de campagne* (un peu après le milieu de la division II, *A travers champs*). Le médecin parle de sa tendresse paternelle pour une jeune fille qu'il n'aime pas d'amour :

« Mais... il n'existe de femme pour moi ni dans ce canton ni ailleurs. Un homme très expansif, mon cher monsieur, éprouve un invincible besoin de s'attacher particulièrement à une chose ou à un être entre tous les êtres et les choses dont il est entouré, surtout quand pour lui la vie est déserte. Aussi, croyez-moi, jugez toujours favorablement un homme qui aime son chien ou son cheval ! *Parmi le troupeau souffrant que le hasard m'a confié, cette pauvre petite malade est pour moi ce qu'est, dans mon pays de soleil, dans le Languedoc, la brebis chérie à laquelle les bergères mettent des rubans fanés, à laquelle elles parlent, qu'elles laissent pâturer le long des blés et dont jamais le chien ne hâte la marche indolente.* »

Les bergères languedociennes observées par Balzac ont la même psychologie que le berger grec visé par Plaute d'après Démophile. C'est là ce qui me paraît faire l'intérêt du rapprochement, — le seul peut-être que comportent les textes de Balzac et de Plaute.

Louis Havet.

NOTE SUR L'ΕΛΕΝΗΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ DE GORGIAS

La seconde édition des *Vorsokratiker*, dans la section consacrée aux fragments de Gorgias [1], ne citait, du *Palamède*, que le titre et, de l'*Hélène*, que le passage relatif aux différentes espèces de discours (§§ 13 et 14). H. Diels, à cette date, considérait comme injustifiés les doutes émis contre l'authenticité du *Palamède*, mais il hésitait encore à prendre parti dans le débat qui divisait les critiques au sujet de l'*Hélène*. Entre temps, la préface de E. Drerup a répondu à la grave objection de Spengel, reprise par R. C. Jebb et K. Münscher. Le fait qu'Isocrate, au début de son *Hélène*, compte Gorgias parmi les sophistes contemporains de Protagoras « qui nous ont laissé des écrits d'allure beaucoup plus paradoxale que ceux d'à présent », ne prouve pas absolument que Gorgias était mort à l'époque où écrivait Isocrate et c'est faire violence au texte que de traduire avec K. Münscher : συγγράμματα κατέλιπον ἡμῖν par « scripta post obitum nobis reliquerunt » [2]. W. Nestle, dans un article du Philologus, a mis en parallèle la classification des espèces du discours telle que l'établit l'*Hélène* de Gorgias avec les divisions analogues que présentent, soit le discours *contre les sophistes*, soit d'autres passages dispersés dans les œuvres d'Isocrate et vu, dans cet accord, une garantie nouvelle d'authenticité pour le discours attribué à Gorgias [3]. Enfin le récent volume de H. Gomperz sur la sophistique et la rhétorique soutient, lui aussi, la cause de l'authenticité [4].

---

1. H. Diels, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, II² (1906), p. 558-9.

2. Spengel, Συναγωγὴ τεχνῶν, 1829, p. 74. R.C. Jebb, *The attic orators from Antiphon to Isaeos*, 1893, p. 97. K. Münscher, Ἰσοκράτους Ἑλένης ἐγκώμιον. Rh. Mus. f. Ph., LIV (1899), p. 271 et suiv. Cf. E. Drerup, Is. Op., I, (1906), p. CXXXIII et suiv. et K. Emminger, *Bericht über die Literatur zu den attischen Rednern* ap. C. Bursian, Jahresbericht, CXII, p. 93 et suiv. Je n'ai évidemment pas l'intention de donner une bibliographie complète. La portée de ma note est, d'ailleurs, indépendante des solutions données à la question d'authenticité.

3. Philologus, LXX, 1. *Spuren der Sophistik bei Isocrates*, p. 9 à 11 et p. 51.

4. *Sophistik u. Rhetorik*, 1912, p. 3 et suiv. ap. H. Diels *Vorsok.* II³, p. 249, 21 (note). Je n'ai pu avoir en mains le livre de H. Gomperz qu'au moment de la correction des épreuves.

Que cette cause soit gagnée à peu près définitivement, la troisième édition des *Vorsokratiker* nous en apporte le signe manifeste en insérant, dans les œuvres de Gorgias, le texte complet de l'*Hélène* et du *Palamède*[1].

Dès 1881, Blass s'affirmait de plus en plus convaincu : « Gorgiae utraque mihi genuina videtur, quoque saepius relego, eo firmius id apud me iudicium stat[2]. » Commentant cette déclaration, M. Alfr. Croiset, dans sa contribution bien connue aux Mélanges Graux, disait : « S'il en est ainsi (et je suis, pour mon compte, assez disposé à partager cette opinion), la question change de face. Au lieu d'une œuvre sans intérêt, nous avons là sous les yeux un des plus anciens et des plus curieux monuments de la prose grecque savante. Il vaut alors la peine d'y regarder de près[3]. » Ce n'est pas seulement pour l'historien de la rhétorique ou de la prose savante, c'est aussi pour l'historien de la philosophie qu'une étude attentive des deux discours aurait chance de devenir très fructueuse : la théorie de la science dans Platon, certains chapitres de la logique d'Aristote en recevraient quelque lumière. Mais, dès maintenant, il est peut-être permis de revenir au travail moins ambitieux qui pourrait servir de base solide à de telles recherches : le texte des deux discours, et surtout de l'*Hélène*, est fautif en bien des endroits et la présente note sera excusable si elle-même apporte quelque clarté en certains passages ou douteux ou manifestement corrompus de l'*Hélène*[4].

*
* *

Dans l'exorde, Gorgias annonce son intention de réfuter ceux qui blâment Hélène : (§ 2) τοῦ δ' αὐτοῦ ἀνδρὸς λέξαι τε τὸ δέον ὀρθῶς καὶ ἐλέγξαι..... τοὺς μεμφομένους Ἑλένην, γυναῖκα περὶ ἧς ὁμόφωνος καὶ ὁμόψυχος γέγονεν ἥ τε τῶν ποιητῶν ἀκουσάντων πίστις ἥ τε τοῦ ὀνόματος φήμη, ὃ τῶν συμφορῶν μνήμη γέγονεν.

Entre ἐλέγξαι et τοὺς μεμφομένους, Dobree a, le premier, constaté une lacune et suppléé τὸ ψεῦδος... H. Diels propose, pour le membre de phrase manquant, le sens suivant : τὸ λεγόμενον οὐκ

1. *Vorsokratiker*, II³ (1912), p. 249-264.
2. *Antiphontis orationes et fragmenta*, p. XXVIII (dans l'édition de 1908).
3. A. Croiset, *Essai de restitution d'un passage de l'éloge d'Hélène attribué à Gorgias*, dans les Mélanges Graux (1888), p. 127-132. La citation est prise à la p. 128.
4. Sauf indications contraires, je citerai toujours l'éloge d'Hélène d'après la 3e éd. des *Vorsokratiker*.

ὀρθῶς· προσήκει τοίνυν ἐλέγξαι. On ne peut qu'accepter avec reconnaissance cette indication provisoire. Mais, deux lignes plus bas, dans ἥ τε τῶν ποιητῶν ἀκουσάντων πίστις, H. Diels rejette ἀκουσάντων.

Le mot avait déjà paru suspect à Sauppe, qui le remplaçait par ἁπάντων. H. Diels conjecture ὁμοῦ πάντων. Ne faudrait-il pas avoir épuisé tous les moyens de justifier le très significatif ἀκουσάντων avant de lui substituer un mot ou groupe de mots quelconque? Or ἀκουσάντων trouve, et dans son voisin πίστις et dans les remaniements qu'a subis la légende d'*Hélène*, une justification naturelle : ἀκουσάντων πίστις équivaut à *fides ex auditu*. Sur la légende à laquelle fait allusion l'ἀκουσάντων de Gorgias, ni les *Troyennes*, ni l'*Hélène* d'Euripide ne nous fournissent de témoignage direct ou, du moins, je n'ai pas su l'y découvrir[1]. Mais Isocrate et Platon, d'une part, ont repris le thème de Gorgias et, de l'autre, Pausanias avec le scoliaste du *Phèdre* nous livrent des renseignements curieux.

La version de Platon sur les origines de la palinodie de Stésichore semble attribuer, à la réflexion spontanée du poète, privé de la vue à la suite de son « *accusation d'Hélène* », sa conversion salutaire : τῶν γὰρ ὀμμάτων στερηθεὶς διὰ τὴν Ἑλένης κατηγορίαν οὐκ ἠγνόησεν ὥσπερ Ὅμηρος, ἀλλ' ἅτε μουσικὸς ὢν ἔγνω τὴν αἰτίαν (*Phèdre*, 243 *a*). La version parallèle d'Isocrate traduit le fait d'une façon plus vague et qui laisse encore ouvertes toutes les hypothèses : ἐπειδὴ δὲ γνοὺς τὴν αἰτίαν τῆς συμφορᾶς τὴν καλουμένην παλινῳδίαν ἐποίησεν (*Helen. Encom.*, 64 [218 *e*]). Mais, au dire du même Isocrate, certains des Homérides attribuaient, à une apparition d'Hélène et à son ordre exprès, la composition des poèmes homériques : λέγουσιν δέ τινες καὶ τῶν Ὁμηριδῶν, ὡς ἐπιστᾶσα τῆς νυκτὸς Ὁμήρῳ προσέταξεν ποιεῖν περὶ τῶν στρατευσαμένων ἐπὶ Τροίαν... (65 [219 *a*]). Pausanias (III, XIX, 11-13) nous rapporte ce que racontaient, à propos d'Hélène, les habitants de Crotone. Le général des Crotoniates, Léonyme, blessé dans une bataille contre les Locriens, est envoyé, par la Pythie, dans l'île de Leuké ; là il trouve, avec plusieurs des héros homériques, Hélène, qui le charge d'un message pour Stésichore : προστάξαι δέ οἱ πλεύσαντι ἐς Ἱμέραν πρὸς Στησίχορον ἀγγέλλειν ὡς ἡ διαφθορὰ τῶν ὀφθαλμῶν ἐξ Ἑλένης γένοιτο αὐτῷ μηνίματος. Στησίχορος μὲν ἐπὶ τούτῳ τὴν παλινῳδίαν ἐποίησεν. La même histoire est contée par le scoliaste du *Phèdre* (ad 243 *a*..., cf. Hermann, *Appendix platonica*, 1855,

1. M. Preuss (*de Eur. Helen.*, 1911, cité par H. Diels, *Vorsok.*, p. 249), place la composition de l'*Hélène* de Gorgias entre les *Troyennes* et l'*Hélène* d'Euripide (circa 414).

p. 268/9). Hélène fait annoncer à Stésichore qu'il recouvrera la vue au prix d'une palinodie ; Homère, lui aussi, ne fut aveuglé que pour l'avoir diffamée. Le scoliaste ajoute : καὶ οὕτω τὸν Στησίχορον ἀκούσαντα παρὰ τοῦ Λεωνύμου γράψαι τὴν παλινῳδίαν καὶ οὕτως ἀναβλέψαι. Enfin le scoliaste d'Horace [1] résume plus brièvement la légende : Stesichorum aiunt excaecatum esse quod infamia carmina in Helenam fecisset. Deinde *oraculo admonitum* palinodiam fecisse...

Donc Hélène a dicté au vieil Homère, a fait dicter à Stésichore l'injonction qui fera naître ou l'épopée ou la palinodie. N'y a-t-il pas, sous l'ἀκουσάντων de Gorgias, le souvenir de quelque légende de cette sorte où soit l'instigation à écrire, soit même la révélation de vérités jusque-là ignorées ou travesties seraient venues au poète, directement ou indirectement, ou d'un oracle ou d'une apparition d'Hélène ? Stésichore n'a-t-il pas dû justifier lui-même sa palinodie par quelque récit de ce genre et n'est-ce pas de son poème que peuvent le plus naturellement provenir et les dires des Homérides que cite Isocrate et les visions de Léonyme que relatent Pausanias et le scoliaste ? En tout cas, on admettra peut-être qu'il n'y a aucune difficulté, qu'il y a plutôt gain d'un mot significatif et d'échappées intéressantes sur les variantes de la légende d'Hélène, à garder la lecture : ἥ τε τῶν ποιητῶν ἀκουσάντων πίστις.

*
* *

Gorgias se fait fort de démontrer, par un raisonnement spécial (λογισμόν τινα τῶι λόγωι δούς), l'injustice des reproches adressés à Hélène. Après quelques phrases sur l'origine d'Hélène et la renommée que lui valut sa beauté (§§ 3 et 4), le sophiste annonce qu'il examinera les causes qui purent déterminer Hélène à s'enfuir aux rives troyennes : προθήσομαι τὰς αἰτίας, δι' ἃς εἰκὸς ἦν γενέσθαι τὸν τῆς Ἑλένης εἰς τὴν Τροίαν στόλον (§ 5). C'est alors que se formule et se développe le raisonnement nouveau imaginé par Gorgias ; c'est un véritable syllogisme disjonctif à quadruple alternative, qui, énoncé au § 6, sera, dans un ordre inverse, mais sous une forme très claire, résumé au § 20 : πῶς οὖν χρὴ δίκαιον ἡγήσασθαι τὸν τῆς Ἑλένης μῶμον, ἥτις εἴτ' ἐρασθεῖσα εἴτε λόγωι πεισθεῖσα εἴτε βίαι ἁρπασθεῖσα εἴτε ὑπὸ θείας ἀνάγκης ἀναγκασθεῖσα ἔπραξεν

1. Porphyrion, *Epodes*, 17, 42 [Holder, p. 219]. Je dois la communication de ce texte et sa référence exacte à la bienveillance de M. Paul Lejay, mon ancien maître.

ἃ ἔπραξε, πάντως διαφεύγει τὴν αἰτίαν ; Influence mystérieuse d'une nécessité divine, violence matérielle, puissance persuasive du discours, séduction irrésistible de l'amour, quelle qu'ait été la cause opérante de ce départ, en tous les cas, elle fut une contrainte et, dans toutes les hypothèses, Hélène demeure irréprochable. Les deux premières hypothèses sont examinées, assez brièvement, dans les §§ 6 et 7. Les deux dernières occupent, à elles deux, tout le reste du discours (§§ 8-14 et 15-19). C'est, naturellement, aux développements de Gorgias sur la force persuasive du λόγος que s'est attachée, le plus spontanément, l'attention des critiques. C'est là aussi, malheureusement, que le texte a été le plus maltraité : la moitié du § 12 nous est parvenue dans un état de corruption que de très bons juges ont regardée comme irrémédiable [1], et le § 13, bien qu'il soit le plus fréquemment utilisé par les historiens modernes de la rhétorique, est incompréhensible dans sa teneur actuelle.

Dans son article, que ceux-là mêmes liront toujours avec profit qui n'accepteront pas toutes ses conclusions, M. Alfr. Croiset résume, en une formule excellente, l'idée fondamentale de ce développement sur la force persuasive du λόγος : « Si Hélène, en fuyant la demeure de son mari, a obéi à la persuasion artificieuse, elle est aussi excusable que si elle avait cédé à la force [2]. » La parole, en effet, a, dans sa mince et invisible enveloppe, une puissance tyrannique : elle peut, à son gré, apaiser, éveiller, surexciter les passions (§ 8). Illusion de la sympathie produite par ce discours en vers qu'est toute poésie : le frisson de la crainte, les larmes de la pitié, la douleur et le chagrin s'emparent de l'âme, qui souffre, dans une émotion personnelle, les souffrances d'autrui ! (§ 9). Incantation magique de la parole qui, remplaçant le chagrin par le plaisir, endort la croyance par son charme et, la transformant à son gré, égare l'âme en trompant l'esprit (§ 10). Cela explique le nombre de ceux qui furent induits en erreur par la parole menteuse ; car la science est rare, qui assurerait le souvenir du passé, l'intelligence du présent et la prévoyance de l'avenir et, dans la majorité des cas, la majorité des hommes n'a de guide que l'opinion. Or l'opinion n'a rien que de fragile et d'instable et qui la suit n'atteint que des positions branlantes (§ 11). C'est ici que, souvent, arrêtent leur analyse ceux qui tentent de rendre intelligible le texte corrompu du § 12. Mais un texte s'explique autant par ce qui le suit que par ce qui

1. H. Diels, *Vorsokratiker*, II³, p. 252, 18 en note : heillos verderbt.
2. Mél. Graux, p. 129.

le précède. Il faut donc traduire les deux phrases qui terminent ce paragraphe obscur : « car le λόγος qui persuade l'âme, cette âme qu'il persuade, il la contraint et de donner son assentiment aux paroles et d'accorder son consentement aux actions. Celui donc qui persuade, parce qu'il contraint, est coupable ; mais à celle qui fut persuadée, parce qu'elle fut contrainte par le λόγος, c'est à tort qu'on adresse des reproches. » Il est temps de clore cette analyse et de citer enfin le texte dont elle rendra peut-être plus facile et plus intelligible la restitution : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ὕμνος ἦλθεν ὁμοίως ἂν οὐ νέαν οὖσαν ὥσπερ εἰ βιατήριον βίᾳ ἡρπάσθη. τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξῆν ὁ δὲ νοῦς καίτοι εἰ ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἕξει μὲν οὖν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

*
* *

Blass se plaignait, dans sa préface, qu'un trop petit nombre de savants eussent étudié le texte de ces discours de Gorgias [1]. Aussi n'ai-je vu, nulle part, cité un essai de restitution antérieur à Blass. Après lui, par contre, ils ont été relativement assez nombreux. Je les reproduirai dans l'ordre chronologique et ne les discuterai qu'autant qu'il sera nécessaire pour éclaircir mon propre essai de solution.

Blass (1881 et 1908) : τί οὖν κωλύει καὶ τὴν Ἑ.ὁμοίως ἐλθεῖν ἄκουσαν ὥσπερ εἰ βίᾳ ἡρπάσθη ; τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς (τ.γ.τ.πειθ.εἶδος) ἔχει μὲν ὄνομα ἐναντίον ἀνάγκη, τὴν δὲ δύναμιν κτλ. ?

A. Croiset (1884) : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην < λέγειν > λόγῳ < ἐλθεῖν πεισθεῖσαν >, ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν ὥσπερ εἰ ἀνόμως ἐβιάσθη καὶ βίᾳ ἡρπάσθη ; τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐνῆν · ἡ δ' ἐνοῦσα πειθὼ ἀνάγκης εἶδος ἔχει μὲν οὖ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

W. Paton (*Classical Rev.*, 4 [1890] 448 ; cité par H. Diels, *Vorsokratiker*, p. 252) : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην λόγων ἐνθέων ἀκούουσαν ὥσπερ ἐμβατηρίων βίᾳ ἁρπασθῆναι · τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐπῆν, ὁ δὲ νοῦς οὐκέτι παρῆν. Un scoliaste aurait ajouté : καίτοι ἤι ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἔχει μὲν νοῦν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

W. Süss (*Ethos*, 1910, p. 53, n. 1) : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην (scil. περιβάλλειν) : Ὑμ(έ)ν(αι)ος (c'est sous cette forme que le Logos vint vers Hélène [2]) ἦλθεν ὁμοίως < ὡς > ἄνου(ν) νέαν οὖσαν ὡσπερεὶ βίᾳ θηρίον, βίᾳ ἡρπάσθη. Pour le reste, W. Süss accepte, pour le sens, la restitution proposée par A. Croiset.

---

1. *Antiph. or. et fr.*, XXIX : « ceterum viri docti in his declamationibus... haud multum elaboraverunt ».
2. Ib. (in dieser Gestalt kam der Logos zu Helena).

H. Diels (*Vorsokratiker*, 252 : τίς οὖν αἰτία κωλύει < νομίσαι > καὶ τὴν Ἑλένην ὑπὸ λόγους ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν οὐχ ἑκοῦσαν ὥσπερ εἰ βιατήρων βίαι ἡρπάσθη· τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξῆν ἰδεῖν ὡς κρατεῖ, ἡ ἀνάγκης εἶδος ἔχει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει ἀνάγκης, etc., comme A. Croiset).

Si, après tous ces essais de solution, j'ose en présenter un nouveau, je tiens à rendre cet hommage à ceux qui m'ont précédé : tous m'ont été utiles aussi bien là où je m'écarte de leur lecture que là où je l'adopte. Mais je crois qu'il est possible de rendre le texte parfaitement intelligible sans lui faire subir de trop profondes modifications.

Le texte actuel de la première phrase est donc : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ὕμνος ἦλθεν ὁμοίως ἂν οὐ νέαν οὖσαν ὥσπερ εἰ βιατήριον βία ἡρπάσθη. Dans ce texte, trois mots ou groupes de mots sont à considérer de près : ὕμνος, οὐ νέαν οὖσαν, βιατήριον.

H. Diels, avec ὑπὸ λόγους, et surtout W. Süss avec ὑμέναιος sont les seuls à garder quelque chose du mot ὕμνος et la correction de W. Süss est particulièrement brillante au point de vue paléographique : mais elle nous oblige à couper la phrase et à intercaler un mot nouveau : περιβάλλειν. Or il est très facile de supposer, comme fondement de ὕμνος, l'adverbe ⟨ἀμ⟩ υμ(ό)νως. Paléographiquement, l'explication de la corruption est aisée : αμ a été laissé de côté, dans une lecture rapide, à cause de sa ressemblance avec υμ et l'inintelligible υμονως a été corigé en ὕμνος. Pour le sens, la lecture ἀμυμόνως se justifiera, dans la suite, par toute une série de concordances ; pour l'instant, qu'il suffise d'en appeler à la conclusion du § 12 : ἡ δὲ πεισθεῖσα ὡς ἀναγκασθεῖσα τῶι λόγωι μάτην ἀκούει κακῶς. Il est vrai que l'adverbe ἀμυμόνως ne se rencontre nulle part ailleurs. Mais cette formation est parfaitement régulière et la création de cet adverbe sur le modèle des adverbes de sens analogue, ἀμέμπτως, ἀμωμήτως, ἀμώμως est une audace qu'on peut, sans lui faire tort, prêter à Gorgias. D'ailleurs ἀμυμόνως se recommandait plus naturellement, à propos d'Hélène, à cause de sa couleur épique, surtout à l'écrivain dont Philostrate nous dit : περιεβάλετο δὲ καὶ ποιητικὰ ὀνόματα ὑπὲρ κόσμου καὶ σεμνότητος [1]. Enfin la hardiesse apparente de ma correction

1. Philost. *Vit. Soph.*, I, 9, cité par E. Norden. *Die Antike Kunstprosa*, I² (1909), p. 52, n. 1. Ἀμύμων est un véritable participe. On peut donc comparer la formation ἀμυμόνως à celle des nombreux adverbes qu'on rencontre, pour la première fois, dans Platon : cf. ἡμαρτημένως *Ménon*, 88 *e*), μεμελημένως *Prot.*, 344 *b*) et la liste donnée par L. Campbell : *On Plato's use of Language* vol. II, p. 271 de l'édition de la *République* par Jowett-Campbell, 1894). Pour l'adverbe formé avec le participe présent, cf., entre autres, καρτερούντως (ib. *Rép.*, 399 *b*).

deviendra plus excusable, quand une revue générale du paragraphe me permettra de montrer que, par la loi d'un parallélisme indéniable, la première phrase a dû nécessairement exprimer l'idée qu'Hélène est exempte de reproche et n'a pu l'exprimer qu'en cet endroit précis.

οὐ νέαν οὖσαν a donné lieu à trois classes de corrections : à l'ἄκουσαν de Blass répondent les οὐχ ἑκοῦσαν de A. Croiset et H. Diels ; d'autre part, W. Paton lit < ἐνθέ > ων ἀκούουσαν et W. Süss < ἄν > ουν νέαν οὖσαν. N'est-il pas plus simple et plus topique de lire συναινοῦσαν ? La corruption s'expliquera ainsi : CYNAINOYCAN a été lu OYNAINOYCAN ; l'inintelligible ναινουσαν a été corrigé en νέαν οὖσαν. Au point de vue du sens, la lecture se justifiera par le début de l'avant-dernière phrase du § 12 : λόγος γὰρ ψυχὴν ὁ πείσας, ἣν ἔπεισεν, ἠνάγκασε καὶ πιθέσθαι τοῖς λεγομένοις καὶ συναινέσαι τοῖς ποιουμένοις.

βιατήριον, quand il n'a pas été totalement remplacé, a été traduit par < ἐμ > βατηρίων (W. Paton), βιατήρων (H. Diels), βίᾳ θηρίον (W. Süss). Cette dernière correction aurait pu, au besoin, pour substituer au τ un θ, s'appuyer sur la variante βιαστήριον de M, qui a bien l'air de vouloir remplacer, par son στ, un signe plus compliqué que le simple τ. Mais il y a une correction tout aussi simple et tout autrement significative : διὰ θηρίον. Dans une phrase comme ὥσπερ εἰ διὰ θηρίον βίαι ἡρπάσθη, la proximité de βίαι était faite pour amener la transformation de διὰ θηρίον en βιαθηρίον. A ce composé insolite, les corrections βατήριον (H W), βιαστήριον (M), βιατήριον (AX) ont essayé de donner une forme plus acceptable. Pour le sens, διὰ θηρίον s'explique au mieux par une allusion rapide au mythe d'Europe, emportée de vive force sur le taureau [1].

On peut donc lire : τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην ἀμυμόνως ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν συναινοῦσαν ὥσπερ εἰ διὰ θηρίον βίαι ἡρπάσθη ; « Qui empêche qu'Hélène soit partie sans plus mériter de reproches, même si elle partit consentante, que si elle aussi eût été emportée de force sur quelque animal fougueux ? » L'action du λόγος est persuasion, mais persuasion tyrannique : il est δυνάστης μέγας et toute la première partie de la présente hypothèse a été consacrée à démontrer sa toute-puissance. Obéir à la séduction de la parole, aussi bien qu'être emporté de force sur le taureau de Jupiter,

1. Cette construction pourrait s'illustrer par les textes qui représentent la version dite secondaire de l'enlèvement d'Europe. Cf. Acusilaos, F.H. G., I, 102, 20 dans Apollodore, II, 94. Pour d'autres textes, cf. l'article de Escher (Pauly-Wissowa, Real. Encyclopädie, VI, 1 c. 1296) et celui de J. A. Hild dans Daremberg-Saglio, *Antiq. gr. et rom.*, III, p. 862-865.

c'est toujours céder à la violence ; car, en la persuasion même qu'opère le discours, réside la contrainte. C'est sur ce mélange d'effets particuliers au λόγος qu'est bâtie la complexité de la phrase qui suit :

τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἐξῆν ὁ δὲ νοῦς καίτοι εἰ ἀνάγκη ὁ εἰδὼς ἕξει μὲν οὖν, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

Le présent texte est celui de A. Mais X au lieu de ἐξῆν offre ἕξειν et, au lieu de ὁ εἰδὼς ἕξει μὲν οὖν, ὄνειδος ἕξει μὲν οὖν (d'après H. Diels), ὄνειδος. ἕξει ὁ μέν (d'après Blass). En tout cas, la variante ὄνειδος est très intéressante. Dès maintenant nous pouvons, en adoptant, comme tous l'on fait jusqu'ici, la lecture οὔ(CE) au lieu de οὖν, écrire ainsi la dernière partie de la phrase : ὄνειδος ἕξει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει. Le scribe du ms. A dut avoir sous les yeux un manuscrit où, le copiste ayant écrit ΟΕΙΔΟϹ ἕξει μὲν οὔ, quelque correcteur avait ajouté un ν marginal. Il a corrigé ΟΕΙΔΟϹ en ὁ εἰδὼς et transporté le ν marginal à la suite de οὔ.

Blass disait : dittographiarum omnia plena videntur [1]. Comme l'ont très bien vu A. Croiset et W. Süss, les fautes de notre texte sont beaucoup moins en des dittographies qu'en des omissions. Celles-ci s'expliquent sans peine, dit A. Croiset, « par le style particulier du morceau, où d'incessantes répétitions de sons et de mots semblables devaient être, pour le regard distrait d'un copiste, un piège perpétuel [2] » et W. Süss affirme, de son côté, « que les dittographies suspectées par Blass sont les plus sûrs éléments du style de Gorgias » [3]. Le principe est excellent et son application au cas présent nous sera d'un grand secours. Dans la première partie de la phrase, à la place de ὁ δὲ νοῦς, transportons notre ὄνειδος ; à la place de ἐξῆν, transportons notre ἕξει de la dernière partie ; à la place de εἰ, écrivons ἤι comme l'a fait déjà W. Paton. Nous obtenons une phrase absolument correcte et parfaitement intelligible : τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἕξει ὄνειδος· καίτοι ἤι ἀνάγκη, ὄνειδος ἕξει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει.

La persuasion (le fait d'obéir à la persuasion) mérite le blâme ; mais, en tant qu'à la persuasion se mélange intimement la contrainte, la persuasion échappe au blâme et n'en garde pas moins sa vertu naturelle. Autrement dit, en un style aussi barbare et non moins sophistique, la persuasion est à la fois séduction et contrainte : en tant qu'elle est séduction, elle rend l'acte coupable ;

1. *Op. laud.*, p. 155, en note.
2. Mél. Graux, p. 131.
3. *Ethos*, p. 53, n. 1.

en tant qu'elle est contrainte, elle enlève à l'acte sa faute et n'en demeure pas moins persuasion. La contrainte qu'exerce le discours n'est pas une violence matérielle (βία) ; elle est, comme la mystérieuse influence de la divinité (ὑπὸ θείας ἀνάγκης, § 20), quelque chose de plus complexe et de plus subtil que la force ; mais elle n'est pas moins nécessitante (ἦι ἀνάγκη, § 12). A propos de cette identification hardie entre πείσας et ἀναγκάσας, W. Süss rappelle excellemment le passage du *Philèbe* (58 *a/b*), qui rapporte une des formules par lesquelles Gorgias aimait à caractériser la puissance originale de la rhétorique. Mais la phrase de Gorgias dans le présent discours, telle que W. Süss la rétablit, s'harmonise assez mal avec cette citation et, quoi qu'en dise W. Süss, cette contradiction n'est pas seulement apparente. ἤκουον μὲν ἔγωγε, ὦ Σώκρατες, ἑκάστοτε Γοργίου πολλάκις ὡς ἡ τοῦ πείθειν πολὺ διαφέροι πασῶν τεχνῶν — πάντα γὰρ ὑφ' αὑτῇ δοῦλα δι' ἑκόντων ἀλλ' οὐ διὰ βίας ποιοῖτο. La puissance du λόγος sur l'âme qu'il persuade est bien celle du maître sur l'esclave ; mais l'âme est réduite en esclavage par la contrainte mystérieuse exercée sur son consentement (δι' ἑκόντων) et non par la force. L'accord est complet, au contraire, entre le discours et la citation si l'on veut bien lire qu'Hélène, alors qu'elle accordait son consentement à la parole persuasive, fut aussi véritablement contrainte que si elle eût cédé à la violence matérielle : συναινοῦσαν... ὥσπερ εἰ βίαι ἡρπάσθη... ἦι ἀνάγκη.

*
* *

J'ai promis de justifier la lecture ἀμυμόνως en montrant, dans la suite de propositions qui constitue ce § 12, un parallélisme rigoureux. D'autre part il sera nécessaire, pour découvrir le vrai sens des développements qui suivent, de les rattacher à ce paragraphe. On voudra donc bien m'excuser de le reproduire ici en entier ; toutefois, pour ne paraître rien préjuger, dans ce texte ainsi amendé je laisserai libre la place de ἀμυμόνως-ὕμνος.

τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην..... ἐλθεῖν ὁμοίως ἂν συναινοῦσαν ὥσπερ εἰ διὰ θηρίον βίαι ἡρπάσθη. τὸ γὰρ τῆς πειθοῦς ἕξει ὄνειδος· καίτοι ἦι ἀνάγκη. ὄνειδος ἕξει μὲν οὔ, τὴν δὲ δύναμιν τὴν αὐτὴν ἔχει. λόγος γὰρ ψυχὴν ὁ πείσας, ἣν ἔπεισεν, ἠνάγκασε καὶ πιθέσθαι τοῖς λεγομένοις καὶ συναινέσαι τοῖς ποιουμένοις· ὁ μὲν οὖν πείσας ὡς ἀναγκάσας ἀδικεῖ, ἡ δὲ πεισθεῖσα ὡς ἀναγκασθεῖσα τῶι λόγωι μάτην ἀκούει κακῶς.

Supposons que le morceau ne soit formé que des trois dernières phrases. La première a pour but d'unir, d'une part, les idées de persuasion (passive) et de faute, d'autre part, les idées

de persuasion (passive) de contrainte (subie) et d'absence de faute. La seconde, pour rendre légitime cette union de trois termes, lie l'une à l'autre les idées de persuasion (active) et de contrainte (active). Enfin la troisième réunit à nouveau, d'une part, les trois idées de persuasion (active), de contrainte (active) et de faute, et, d'autre part, les trois idées de persuasion (passive), de contrainte (subie) et d'absence de faute. Le parallélisme apparaîtra plus clair dans le tableau suivant :

τὸ τῆς πειθοῦς.....		ἕξει ὄνειδος
(τὸ τῆς πειθοῦς).....	ἥι ἀνάγκη.....	ὄνειδος ἕξει μὲν οὔ
λόγος γὰρ ὁ πείσας.....	ἠνάγκασε	
ὁ μὲν οὖν πείσας.....	ὡς ἀναγκάσας.....	ἀδικεῖ
ἡ δὲ πεισθεῖσα.....	ὡς ἀναγκασθεῖσα...	μάτην ἀκούει κακῶς

Enfin revenons à notre première phrase et disposons-la dans les cadres de ce tableau :

τίς οὖν αἰτία κωλύει καὶ τὴν Ἑλένην
ὁμοίως ἂν συναινοῦσαν..... ὥσπερ εἰ βίαι ἡρπάσθη... [ὕμνος] ἐλθεῖν

Ce qu'on attend invinciblement, devant ἐλθεῖν, c'est un mot qui exprime l'absence de faute chez Hélène, sa complète « exemption de reproches » (ὄνειδος ἕξει μὲν οὔ), l'injustice des blâmes qu'on lui adresse (μάτην ἀκούει κακῶς). Si ἐλθεῖν était seul, nous serions portés à le compléter par un adverbe comme ἀμέμπτως, ἀμωμήτως, et nous aurions pour nous les nombreuses constructions dont je ne citerai qu'un exemple : καί μ' εὐπλοίᾳ πέμψον ἀμέμπτως (Soph. *Ph.* 1065). Mais ὕμνος existe à côté d'ἐλθεῖν et restreint de façon rigoureuse notre choix : si nous voulons rester fidèles au parallélisme continu de notre texte, et si, d'autre part, nous ne pouvons, à l'adverbe attendu, substituer un ἀμύμονα qui introduirait, dans une phrase de Gorgias, un hiatus à tout le moins inutile et laisserait inexpliqué le ς final de ὕμνος, nous n'avons plus d'autre ressource que d'écrire : ἀμωμόνως ἐλθεῖν. J'avais d'abord pensé présenter cette correction sans tout ce luxe de preuves. Mais l'aimable maître qu'est M. Bernard Haussoullier m'a doucement engagé à ne point introduire un adverbe nouveau sans lui préparer les voies. Si ma démonstration est quelque peu verbeuse, la faute n'en est qu'à moi ; mais si elle approche, un tant soit peu, de la plénitude convaincante, le mérite en revient à cette « contrainte persuasive ».

*
* *

A lire et surtout à détailler ainsi le raisonnement précédent, on se fait quelque idée de la masse de matériaux qu'Aristote dut trouver, non seulement chez Platon, mais aussi chez les rhéteurs, au moment de bâtir sa logique. Sous les redondances et les allitérations de Gorgias, il y a, en effet, une logique réelle. La logique du *Palamède* est plus pressée, plus véhémente : c'est, bien que dans un sujet fictif, le duel serré des débats judiciaires. La logique de l'*Éloge d'Hélène* se déroule plus ample et plus ondoyante ; elle s'enveloppe davantage dans le vêtement brillant des lieux communs de morale ou des considérations littéraires ; dans un sujet choisi comme exercice de virtuosité, elle a tout l'apparat du discours épidectique, toute la liberté d'allures du παίγνιον ; mais, de toutes ces pièces qui pourraient sembler n'être que de purs ornements, elle fait des preuves qui s'enchaînent et se subordonnent étroitement au sujet principal. Les deux paragraphes qui suivent ont dû, peut-être, au fait d'avoir été, les premiers, incorporés dans les *Fragments des Antésocratiques*, l'honneur d'être plus souvent cités. Mais c'est peut-être aussi parce qu'ils n'entraient dans le recueil de H. Diels que détachés de tout leur contexte que l'on s'est habitué à les utiliser comme des fragment indépendants, sans se demander si, dans cet isolement, ils ne perdaient pas quelque chose de leur sens et de leur portée. Cela est vrai plus particulièrement du § 13. Il offre, en effet, une lacune qui, me semble-t-il, n'a pas été aperçue jusqu'ici et qui, cependant, en rend la teneur incompréhensible. L'examen en sera plus facile si l'on me permet de le reproduire en entier :

ὅτι δ' ἡ πειθὼ προσιοῦσα τῶι λόγωι καὶ τὴν ψυχὴν ἐτυπώσατο ὅπως ἐβούλετο, χρὴ μαθεῖν πρῶτον μὲν τοὺς τῶν μετεωρολόγων λόγους, οἵτινες δόξαν ἀντὶ δόξης τὴν μὲν ἀφελόμενοι τὴν δ' ἐνεργασάμενοι τὰ ἄπιστα καὶ ἀδηλα φαίνεσθαι τοῖς τῆς δόξης ὄμμασιν ἐποίησαν· δεύτερον δὲ τοὺς ἀναγκαίους διὰ λόγων ἀγῶνας, ἐν οἷς εἷς λόγος πολὺν ὄχλον ἕτερψε καὶ ἔπεισε τέχνηι γραφείς, οὐκ ἀληθείαι λεχθείς· τρίτον δὲ φιλοσόφων λόγων ἀμίλλας, ἐν αἷς δείκνυται καὶ γνώμης τάχος ὡς εὐμετάβολον ποιοῦν τὴν τῆς δόξης πίστιν.

Dans l'état présent du texte, il n'y a qu'une manière légitime d'en comprendre l'intention générale. La persuasion qui s'attache au λόγος façonne l'âme à sa guise. C'est pour cela qu'il faut

apprendre et les discours des « météorologues » qui, substituant croyance à croyance, font apparaître, au regard de l'esprit, ce qui n'est, par soi, ni visible ni manifeste ; et les discours qui se produisent dans la contrainte des débats (judiciaires), où un seul discours charme et persuade une foule nombreuse, discours artificiellement écrit et qui n'est parlé qu'en apparence ; enfin les discours des luttes philosophiques, où se révèle la rapidité de la pensée, qui rend si facilement variable l'assentiment de la croyance. C'est bien en ce sens que notre paragraphe est interprété par W. Nestle dans son excellent article sur Isocrate et la sophistique [1]. Mais un développement de ce genre, intercalé au milieu d'une apologie d'Hélène, en rompt complètement la trame. Que vient donc faire, dans ces raisonnements destinés à prouver que le départ d'Hélène fut exempt de faute, cette leçon sur la formation de l'orateur ? Une telle instruction, sur les genres divers où doit s'être exercé le bon élève de rhétorique, est plus qu'une parenthèse inattendue : c'est un simple hors-d'œuvre, qui, d'être prolongé par un autre hors-d'œuvre sur les effets parallèles de la rhétorique et de la médecine, n'en devient ni plus naturel ni plus admissible en un discours jusqu'ici harmonieusement composé. Si, au contraire, l'on parvient à rétablir la continuité entre ce développement sur les espèces du discours et les développements précédents, ce sera, du même coup, rattacher à l'exposition tout entière ce parallèle que le § 14 établit entre l'action de la parole et celle des remèdes. Or, que peut-on attendre d'une énumération des genres oratoires succédant immédiatement à la thèse que nous avons analysée ? Évidemment, qu'elle serve à corroborer cette thèse. Comment l'énumération fortifiera la thèse, il est assez facile de le prévoir. Hélène, dit Gorgias, même dans l'hypothèse d'un départ consenti, ne fut pas coupable. Persuadée par la puissance de la parole, elle fut, en effet, par là-même contrainte, car la parole contraint l'âme qu'elle persuade. Que la persuasion produite par le discours « façonne l'âme à sa guise », quelle meilleure preuve en donner que les effets de la parole dans les genres oratoires les plus différents ? Les audacieuses affirmations des physiciens, qui contredisent le témoignage direct des sens et détruisent les croyances les plus spontanées, créent, dans l'âme, un nouvel ordre d'expérience et lui rendent visible l'invisible. Le discours écrit à loisir par les logographes n'a plus la spontanéité de la parole vivante

1. Philologus, LXX, 1 p. 11. W. Nestle parle des trois classes de λόγοι « auf die sich nach Gorgias (Hel., 13) der Redner verstehen muss ».

et pourtant cette imitation artificieuse garde encore, étroitement comprimée dans les contraintes multiples que sont les lois du débat judiciaire, la vertu de charmer et convaincre les foules [1]. La dispute philosophique, ce dialogue d'âme à âme où Platon verra la seule forme véritablement vivante du λόγος, ou, surtout, ce à quoi pense le plus probablement Gorgias, cette joute brillante des éristiques où l'adhésion et l'applaudissement vont sans manque à celui qui a, plus promptes, la parade et la riposte, est le genre où se révèle, dans tout son éclat, la rapidité d'éclosion de la pensée et sa puissance à conquérir et reconquérir, au gré de son mobile caprice, « l'assentiment de la croyance ». Que faut-il pour introduire, dans le texte, cette continuité ? Simplement intercaler, entre μαθεῖν et πρῶτον, le mot : ὁρῶντα. On obtient alors une phrase intelligible en elle-même et naturellement amenée par les prépositions précédentes : ὅτι δ' ἡ πειθὼ προσιοῦσα τῶι λόγωι καὶ τὴν ψυχὴν ἐτυπώσατο ὅπως ἐβούλετο, χρὴ μαθεῖν ὁρῶντα πρῶτον μὲν τοὺς τῶν μετεωρολόγων λόγους κ.τ.λ.

La chute d'ὁρῶντα devant πρῶτον serait peut-être assez facilement explicable par la distraction d'un scribe. Mais l'abandon d'ὁρῶντα après μαθεῖν peut très bien être volontaire de la part d'un scribe, qui n'ayant pas gardé en tête ou n'ayant pas compris l'enchaînement des idées dans le passage précédent, n'aura pu trouver, dans ce mot « voir » succédant au mot « apprendre », qu'une répétition inutile et fautive. D'autre part, la construction ὅτι δ' ἡ πειθὼ.... ἐτυπώσατο.., χρὴ μαθεῖν se retrouve exactement dans la première phrase du § 15 : καὶ ὅτι μὲν, εἰ λόγωι ἐπείσθη, οὐκ ἠδίκησεν ἀλλ' ἠτύχησεν, εἴρηται.

---

1. Pour ἀναγκαίους, H. Diels (p. 253, 8, en note), renvoie excellemment au *Théétète*, 172 e. Cf. aussi W. Nestle, loc. laud., p. 12. On s'apercevra facilement que j'interprète ces développements de Gorgias à l'aide et de ce passage du *Théétète* et de la seconde partie du *Phèdre* (257 *c* et suiv.), aussi bien que du discours d'Alcidamas *sur les Sophistes* (Blass, *Antiph. orat. et fragm.*, p. 193 et suiv.). H. Gomperz *Soph. u. Rhet.*, p. 29 estime que cette classification des genres oratoires n'est pas encore éclaircie en tous ses détails. Lui-même, à cet endroit, traduit ainsi le début du § 13 (ὅτι δὴ πειθὼ κ.τ.λ.) : « Was aber das angeht, dass die Ueberzeugungskraft, wenn sie der Rede beiwohnt, auch der Seele aufprägt, was sie will, so heisst's erkennen : erstens die Reden... » etc. C'est bien dire encore, avec W. Nestle, que la persuasion produite par le discours façonnant l'âme à sa guise, l'obligation s'impose à l'orateur de connaître les divers genres oratoires. Mais j'ai plaisir à me rencontrer avec H. Gomperz sur plusieurs points, par exemple sur l'originalité littéraire de l'*Hélène* et sur la différence de ton qui distingue l'*Hélène* et le *Palamède*, différence que H. Gomperz explique par l'opposition naturelle du discours judiciaire et du discours d'apparat (p. 4 et 5). H. Gomperz donne (p. 12-16) une analyse détaillée du *Palamède*, mais résume l'*Hélène* en une demi-page (p. 11). J'espère avoir montré qu'une analyse très attentive de ce dernier discours a quelque utilité.

Enfin, par l'intermédiaire de ce développement sur les effets des divers genres de discours, le § 14 se rattache étroitement à l'ensemble de la démonstration. Que la persuasion soit, au gré de la parole, maîtresse absolue de l'âme, on ne l'illustrera pas seulement par ce recours à l'expérience, qui n'est qu'un σημεῖον ; on le prouvera par une démonstration scientifique. Au § 10, on avait comparé la puissance de la parole à la puissance des incantations. Ici le parallèle est pris dans un art véritable, qui sait subordonner le choix et l'ordonnance de ses moyens d'action (ἥ τε τῶν φαρμάκων τάξις) à la nature de son objet (πρὸς τὴν τῶν σωμάτων φύσιν). La puissance de la parole est identique à celle de la médecine. Les « drogues » expulsent du corps, l'une une humeur et l'autre une autre, et, si certaines le délivrent de la maladie, d'autres le privent de la vie. Ainsi les discours peuvent faire naître, en l'auditeur, le chagrin ou le plaisir, la crainte ou l'audace et d'autres, par une persuasion malfaisante, enlèvent à l'âme la conscience et la maîtrise d'elle-même et la subjuguent par leur magie ensorcelante : τὸν αὐτὸν δὲ λόγον ἔχει ἥ τε τοῦ λόγου δύναμις πρὸς τὴν τῆς ψυχῆς τάξιν ἥ τε τῶν φαρμάκων τάξις πρὸς τὴν τῶν σωμάτων φύσιν. ὥσπερ γὰρ τῶν φαρμάκων ἄλλους ἄλλα χυμοὺς ἐκ τοῦ σώματος ἐξάγει, καὶ τὰ μὲν νόσου τὰ δὲ βίου παύει, οὕτω καὶ τῶν λόγων οἱ μὲν ἐλύπησαν, οἱ δὲ ἔτερψαν, οἱ δὲ ἐφόβησαν, οἱ δὲ εἰς θάρσος κατέστησαν τοὺς ἀκούοντας, οἱ δὲ πειθοῖ τινι κακῇ τὴν ψυχὴν ἐφαρμάκευσαν καὶ ἐξεγοήτευσαν. L'art très savant de Gorgias se plaît ainsi, en en achevant la démonstration de sa thèse, à ramener dans cette finale les principales idées du début : les φρίκη περίφοβος καὶ ἔλεος πολύδακρυς καὶ πόθος φιλοπενθής du § 9, les γοητείας καὶ μαγείας δισσαὶ τέχναι du § 10 et le πείθουσι δὲ ψευδῆ λόγον πλάσαντες du § 11 sont ici rappelés par des expressions équivalentes, de manière à produire cette harmonie complexe où non seulement les membres de chaque phrase, mais aussi les parties plus larges de chaque section et de l'ensemble se répondent par le groupement parallèle des mêmes sons et des mêmes idées.

Auguste Diès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Eduard Meyer. — *Histoire de l'antiquité*, t. I. *Introduction à l'étude des sociétés anciennes Evolution des groupements humains*), trad. par Maxime David. Paris, Paul Geuthner, 1912, VIII-284 pp. in-8° (7 fr. 50).

C'est une idée heureuse de répandre, par la traduction, dans un cercle de curieux plus étendu l'ouvrage fortement pensé et d'une érudition si vaste, qu'est l'Histoire de M. Ed. Meyer. Ce n'est pas que la forme française la pare de grâces nouvelles ; bien au contraire, tout ce qu'il y a en elle de phraséologie germanique, de formules abstraites et rébarbatives, prend une lourdeur encore plus accablante, malgré les louables efforts de l'interprète, exige du lecteur un travail de réflexion au moins aussi intense et fait regretter à chaque page qu'on soit si loin des clartés du génie français. Néanmoins on est saisi de respect devant l'audacieuse tentative de retracer, d'une seule main, le tableau de toute l'histoire ancienne. Une pensée favorite de l'auteur est que les faits doivent être envisagés dans leur ensemble synchronique, rattachés à ceux des civilisations même les plus éloignées dans l'espace ; et l'on ne peut qu'applaudir à un tel programme, mais il exige des esprits d'une vigueur exceptionnelle. On incline à leur accorder quelque créance lorsqu'après l'exploration complète de toute l'histoire ancienne (cette traduction est faite sur une 3e édition) ils nous apportent leurs conclusions sur ce que M. Meyer appelle l'anthropologie, « c'est-à-dire la théorie des formes universelles de la vie et de l'évolution humaines (souvent aussi improprement appelée philosophie de l'histoire) ». Ces conclusions, à vrai dire, sont assez prudentes. On verra, à plusieurs reprises, l'affirmation d'un doute réfléchi sur les lois générales des processus historiques. Parmi ceux-ci, « aucun n'est nécessaire ; il s'en trouve de toutes sortes, et inverses les uns des autres ». « Ce qu'il y a de décisif partout dans la vie humaine, ce sont les facteurs spirituels et individuels. » La loi fondamentale, pour l'auteur, c'est le contraste du général et de l'individuel. Il insiste sur la causalité du hasard et de la libre volonté. « Ce particulier, ce singulier, qui jamais ne se répète, qui diffère chaque fois, voilà le domaine de la science historique. » J'ai relevé avec quelque plaisir, en raison des excès de certains théoriciens, des critiques acerbes contre le totémisme, des sarcasmes contre cette tendance moderne, si envahissante, « à chercher dans la religion des Mexicains et d'autres peuples semblables une clé pour l'intelligence de la religion primitive et de l'évolution religieuse des peuples de l'antiquité ». On abuse aujourd'hui de l'observation des « primitifs » et des renseignements de rencontre touchant leurs usages. Peut-être M. Meyer donne-t-il aussi parfois, mais rarement, dans le travers d'énoncer des lois préconçues ; j'ai cru remarquer un penchant dangereux à poser en principe l'antériorité de « l'État » relativement à bien des choses, coutumes, croyances et institutions. Cette notion d'État est un peu flottante, et il faudrait de ce côté quelques réserves. De-ci de-

là des pages maîtresses, sur l'évolution des religions, sur la chronologie, que l'auteur a étudiée de façon si personnelle à propos des computs égyptiens. Il n'y a pas à examiner ici le détail des idées, ingénieuses et savantes, qui foisonnent dans cet ouvrage, puisqu'il ne s'agit que d'une traduction. Celle du premier volume donne à souhaiter l'apparition prochaine des tomes suivants.

Victor Chapot.

A. Meillet. — *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 3e édition corrigée et augmentée. Paris, Hachette, 1912; in-8° xxvi-502 pages, pr. 10 fr.

La Revue de philologie a déjà rendu compte des deux premières éditions de l'*Introduction* de M. Meillet. Poursuivant son heureuse carrière, le livre, qui vient d'être traduit en allemand et en russe, en est arrivé en France à sa 3e édition. Le plan en est resté le même — d'ailleurs eût-il pu changer à son avantage? — et l'on retrouve les qualités essentielles qui ont déjà recommandé l'ouvrage aux lecteurs, même rigueur dans la méthode, même clarté logique dans l'enchaînement des faits, même sobre élégance dans l'exposition. C'est un ensemble harmonieux où rien ne manque — du moins pour les lecteurs avertis — où rien non plus n'est superflu.

La 3e édition bénéficie des recherches personnelles de l'auteur dans les domaines du grec et de l'indo-iranien; à ce sujet par exemple, les pages 42 et 44 sont entièrement nouvelles. En outre, c'est, si je ne me trompe, la première fois que sont utilisées dans un manuel les formes du tokharien et du sogdien. Et si la documentation s'enrichit, la doctrine s'affermit et se précise encore. Sur l'évolution linguistique (p. 8), sur l'emprunt p. 12 sqq. des observations nouvelles rectifient et complètent la théorie ancienne. Citons cette conclusion importante (p. 15) : « Plus on examine les choses de près, et plus on voit que presque chaque mot a son histoire propre. » Et encore (p. 58) : « l'unité des faits de civilisation qu'étudie l'archéologie préhistorique n'emporte pas non plus unité de langue ; et il est presque toujours impossible de relier les doctrines précises des archéologues à celles des linguistes ». On ne peut mieux ni plus nettement différencier deux sciences qui volontiers empiètent l'une sur l'autre; et c'est la qualité la plus rare et la plus difficile que de savoir renfermer la science que l'on étudie dans les strictes limites de son domaine.

La correction est presque parfaite. P. 143 bas, ajouter l'astérisque devant δερε-θρον ; p. 144 bas, lire pu-puv-uḥ ; p. 337 l. 18 lire « la famille de l'*indéfini* » au lieu de l'infinitif; dans l'index s. v. Composés, composition, lire 269 au lieu de 289 ; p. 40 au bas, lire 486 au lieu de 586.

A. Ernout.

Albert Grenier. — *Bologne villanovienne et étrusque*, viiie-ive siècles avant notre ère (thèse de doctorat) ; Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 106, Paris, Fontemoing, 1912 ; in-8°, 540 pages et plans.

La thèse de M. Grenier est le résultat du séjour de son auteur en Italie, et des fouilles qu'il a exécutées à Bologne en 1906. Ce n'est ni un manuel d'archéologie bolonaise, quoique parfois l'illusion soit possible, ni une

simple monographie, comme semblerait l'indiquer le titre : en réalité, c'est toute la question des origines étrusques qui est à nouveau soulevée par M. G. à propos de Bologne. Alors que les savants qui l'ont précédé ont surtout étudié les Étrusques dans l'Italie centrale, il n'a pas craint de déplacer le problème, et de chercher à le résoudre dans la région bolonaise et circumpadane. La solution qu'il propose s'oppose nettement, comme on le verra, à celle adoptée ordinairement depuis Niebuhr. Elle s'appuie sur un travail préalable si considérable, elle suppose tant de recherches, elle est présentée avec tant d'ingéniosité qu'elle intéresse et séduit, même si elle n'entraîne pas une adhésion immédiate et sans restrictions.

Le livre se divise en 3 parties : la ville, les nécropoles, les objets de civilisation. En outre, les chapitres du début et de la conclusion critiquent et utilisent les passages des auteurs qui, de près ou de loin, se rattachent au sujet traité :

Les fouilles poursuivies depuis 60 ans à Bologne et dans les environs immédiats par les archéologues italiens Gozzadini, Zannoni, Brizio, par M. G. lui-même ont mis à jour les restes d'innombrables cabanes, huttes en branchage assez profondément enfoncées dans le sol, qui se rapprochent du type des urnes-cabanes de terre cuite, fréquemment employées comme vases cinéraires dans les nécropoles archaïques de Toscane et du Latium. Leur nombre considérable et la grande surface qu'elles occupent permettent de conclure à l'existence d'une grande cité. Cette cité, pour M. G., serait celle dont les légendes antiques attribuent la fondation à un prince de Pérouse, nommé Ocnus, chassé de la ville par son frère Aulestes. Selon lui, elle devrait son existence à l'immigration au nord de l'Apennin d'une troupe de fugitifs ombriens qui, sous la conduite de ce chef, seraient venus s'établir aux abords de la plaine circumpadane. Cette agglomération de cabanes n'aurait rien à voir avec la Felsina étrusque des historiens anciens ; on n'y trouve ni dans la construction, ni dans l'orientation, aucune des caractéristiques si nettes des villes étrusques. Il y a donc sur le sol bolonais deux villes distinctes.

Cette distinction apparaît encore plus nettement dans les nécropoles. Dans les villanoviennes domine l'incinération ; dans les étrusques au contraire, l'inhumation est le plus fréquente. L'architecture et le mobilier des deux sortes de tombes sont essentiellement différents. Il y a deux groupes de cimetières, comme il y a deux villes. Il semble donc nécessaire de conclure à l'existence successive de deux populations différentes.

L'étude des objets de civilisation et d'art bolonais conduit à des conclusions qui appuient cette hypothèse. Pour la période villanovienne, ce sont de grossières poteries de travail indigène, des vases de bronze laminé et rivé, des fibules, des épingles, des bracelets, des colliers, des haches, etc., de formes bien caractérisées. Ces produits de la civilisation villanovienne se rattachent au premier âge du fer de l'Italie centrale, et présentent un mélange d'éléments européens et tyrrhéniens qui a dû se constituer entre le Tibre et l'Arno. L'époque étrusque au contraire se distingue par l'abondance des produits grecs ou imités du grec, poteries, vases peints, vases et objets de bronze coulés d'une seule pièce, bijoux d'or et d'argent, fioles à parfums d'albâtre ou de verre, etc. Les deux séries ne sont pas le produit d'une même civilisation qui aurait évolué et progressé d'une manière ininterrompue : on y distingue nettement deux périodes, sans rapport l'une avec l'autre.

Ainsi, il y eut à Bologne une civilisation, désignée généralement sous le nom impropre et vague de villanovienne, et que M. G. croit ombrienne, qui

apparaît au VIIIe siècle avant notre ère, et disparaît vers la fin du VIe, pour laisser la place à la civilisation étrusque. A cette époque en effet, les Étrusques, maîtres de l'Italie centrale, auraient à leur tour passé l'Apennin, pris Bologne, et colonisé la plaine du Pô jusqu'aux Alpes. C'est là le point principal sur lequel M. G. prend position contre ses devanciers. Pour Otfried Müller, pour W. Deecke, pour M. Martha, la civilisation villanovienne n'était qu'un stade archaïque de la civilisation étrusque ; de plus les Étrusques auraient pénétré en Italie venant du Nord et par voie de terre ; et la domination étrusque serait une sorte de conquête de la péninsule par un peuple descendu de l'Europe centrale et des Alpes, qui aurait fait de Bologne une de ses grandes étapes. Pour M. G. au contraire, les civilisations villanovienne et étrusque seraient celles de deux peuples essentiellement différents, et elles seraient venues, à des dates diverses, l'une et l'autre de l'Italie centrale. Si donc on ne trouve aucune trace des Étrusques au nord de l'Apennin avant le VIe siècle, c'est qu'ils n'ont pas pénétré en Italie par les Alpes et le Nord, mais bien par le Sud et par voie maritime. C'est un « peuple de la mer » colonisateur de la côte italienne, et qui, grâce à la supériorité de sa civilisation sur celle des peuplades de la péninsule, aurait peu à peu refoulé celles-ci des rives de la mer Tyrrhénienne vers les montagnes d'Ombrie, puis de la vallée du Tibre au nord de l'Apennin, pour les poursuivre enfin jusqu'à Bologne et dans la plaine du Pô.

Je crois avoir fidèlement résumé la thèse de M. G. L'auteur parviendra-t-il à faire partager à ses lecteurs la conviction qui l'anime ? C'est le propre de l'archéologie de n'être souvent, suivant le mot de Furtwaengler, qu'une combinaison d'hypothèses : l'ouvrage de M. G. n'échappe pas à cette définition. Hypothèse encore que la séparation absolue entre les nécropoles villanoviennes et les étrusques. Helbig admettait l'existence de nécropoles de transition. Sans doute, on n'en a guère trouvé trace. Mais n'est-ce pas aller un peu vite et un peu loin que d'en nier jusqu'à la possibilité ? Hypothèse encore la théorie de la constitution de la civilisation villanovienne sur la côte tyrrhénienne, entre les bouches du Tibre et celles de l'Arno, par suite d'un mélange d'éléments italiques indo-européens et d'abondants apports méditerranéens et dus aux « peuples de la mer », dont les Étrusques représenteraient des colonies établies en Italie. Ces éléments de civilisation méditerranéenne en effet se sont répandus vers l'ouest par deux voies principales, la mer sans doute, mais aussi la vallée du Danube : de sorte qu'il est fort malaisé de distinguer la provenance de ceux qui se rencontrent en Italie.

Les développements concernant les Étrusques demeurent tout aussi sujets à caution. On a vu que M. G. combat l'hypothèse de l'origine continentale des Étrusques. Il adopte en somme les indications d'Hérodote qui les présente comme des Orientaux venus par mer des côtes d'Asie mineure. Les preuves archéologiques autrefois alléguées à l'appui de cette théorie, n'ont qu'une médiocre valeur. Les indices que M. G. croit découvrir en ont-ils beaucoup plus ? Le problème est de nouveau posé, mais il attend encore, semble-t-il, une solution définitive.

Mêmes réserves à faire enfin sur l'étude de la civilisation et de l'art dans l'Etrurie du Nord. Des archéologues, tels que MM. Hoernes et Ghirardini, y reconnaissaient l'influence de l'art vénète, succédané de l'art mycénien et ionien, transplanté sur les côtes illyriennes et vers le fond du golfe adriatique. L'hypothèse est séduisante sans doute, mais n'en reste pas moins une hypothèse.

En résumé le mérite de ce travail, c'est la réunion d'un grand nombre de

documents, l'exposé minutieux et clair d'une quantité de faits connus des spécialistes de l'archéologie italique, mais dont le détail échappait jusqu'ici à tous ceux qui n'étaient pas archéologues, la critique serrée des points faibles des opinions généralement reçues. L'intérêt du livre porte sur les discussions plutôt que sur les conclusions elles-mêmes. C'est un peu le défaut général de l'archéologie de n'apporter que du provisoire. Souhaitons que les découvertes futures confirment la thèse de M. Grenier : elle est assez vraisemblable pour mériter de durer.

A. Ernout.

A. Grenier. — *Etude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque* (2e thèse de doctorat) ; Annales de l'Est, 26e année, fasc. 2 ; Paris et Nancy, Berger-Levrault 1912 ; in-8°, 218 pages, pr. 8 fr.

L'étude des mots composés du latin a donné lieu déjà à de nombreuses études, tant d'ensemble que de détail ; et il semblerait que tout eût été dit, ou à peu près, sur le sujet. M. Grenier pourtant n'a pas craint de le reprendre, et pour le renouveler, il s'est placé au point de vue historique, négligeant les considérations grammaticales pour examiner l'emploi des mots composés, leur rôle historique, la place qu'ils occupent dans les langues techniques. Une telle étude, étendue à toute la latinité, eût excédé les dimensions d'une petite thèse. Aussi l'auteur l'a-t-il restreinte à la période archaïque et préclassique du latin, et en a-t-il banni tous les composés à préfixe et à préverbe, pour ne s'occuper que des composés nominaux « formés de deux thèmes susceptibles de flexion » (p. 9). La lecture des textes l'a amené à observer que les composés étudiés étaient presque sans exceptions des termes techniques (observation que M. Meillet avait déjà faite à propos du grec, *Introduction*[3], p. 273), appartenant à la langue du droit, à celle de la religion, à celle des métiers, à la langue de la poésie, épique, tragique ou comique. C'est dans cet ordre même qu'il les a examinés ; et dans chaque catégorie il s'est appliqué à retrouver les besoins d'expression auxquels répondaient ces mots composés, les faits qui leur ont donné naissance, et à ce propos leur chronologie. La tâche était délicate, et souvent ne pouvait conduire à des résultats bien certains ; néanmoins M. G. a su utiliser avec ingéniosité les données souvent incomplètes que lui fournissaient la phonétique et l'histoire. En outre l'étude des composés de la langue poétique l'a amené à confirmer par des considérations nouvelles les jugements rendus sur le style et la langue des écrivains archaïques, notamment Plaute et Térence. Il est toujours intéressant pour la critique littéraire de pouvoir s'appuyer sur des observations précises de langue et de vocabulaire.

Tels sont les mérites du livre de M. G. Mais il me paraît que le plan ne tient pas toujours ce qu'il promet. Le départ entre les diverses catégories n'est pas aussi précis qu'il l'annonce, et certains composés, pour être rencontrés dans des traités spéciaux, n'en appartiennent pas moins à la langue courante. Ainsi figurent dans les composés de l'agriculture et des métiers : *officium*, *beneficium*, *beneficus*, *male facta*, *magnificus*, *munificus*, *pauper*, *nuper*, *biduum*, *atrox*, *ferōx*, etc., dont on cherche en vain la valeur technique. Il y a aussi des répétitions d'un chapitre à l'autre, ainsi pour le type *numéral + substantif* (pp. 79, 100, 144, 184). La séparation n'est pas indiquée entre les mots composés techniques (que M. G. a bien vus) et ceux de la langue courante (qu'il n'a pas voulu voir).

M. G. a voulu faire avant tout œuvre d'historien; il y aurait donc mauvaise grâce à appesantir la critique sur l'absence ou l'insuffisance du commentaire grammatical. Néanmoins certaines négligences sont fâcheuses. La quantité est indiquée d'une manière très capricieuse, sans qu'on voie pourquoi elle est marquée ou omise; et là où elle figure, elle est souvent inexacte : p. 26 on lit *jurisdictio* qui n'est pas, que je sache, attesté en poésie, tandis qu'on a *jurīdicus* dans Sénèque; d'ailleurs p. 36 on lit *jurīdictiō*; p. 91 *pauper* est un barbarisme, il faut lire *paupĕr*; p. 93 la forme restituée **locuplets* devrait être **locu-plets*; p. 167 *cuppès* ne saurait être un cómposé de *edō*, *es*, car la brève dans ce cas serait inexplicable; p. 32 *mandō* ne peut représenter **manu-dō* pas plus que *manū festus* p. 34 ne représente **manu + festus*, une voyelle longue n'étant ni abrégée ni syncopée en seconde syllabe. En outre à propos des composés en *man-* et *manu-*, il eût été bon d'indiquer qu'il existe en italique deux thèmes du mot, l'un consonantique **man-* (cf. acc. pl. ombrien *manf*), l'autre vocalique **manu-*. *Būbulcus*, *sūbulcus* ne sont pas issus de « *bus* (noté sans astérisque), *sus* + racine incertaine » (p. 85); pour l'*ŭ* de *būbulcus*, voir Osthoff *Morphol. Untersuchungen* IV, 220; p. 40 il est parlé d'un « phonème *e* (*ə*) rendu par *a* en latin »; il faut lire *ə* (*ö*, notation de M. de Saussure) rendu par *a*. La méconnaissance de la quantité entraîne des lapsus fâcheux; p. 25 *judex*, *-dicis* de même *blandīdicus*, *falsidícus* etc. p. 178 sqq. avec *ī* n'ont rien à voir avec le thème verbal de *dicō* (ancien *deicō*). Du reste d'une façon générale, l'appellation « thème verbal » n'est pas heureuse; il s'agit de noms composés dont le premier terme se présente sous la forme du thème, et dont le second est un thème à suffixe zéro, athématique, qui, pour n'être pas attesté isolément, n'en est pas moins un véritable substantif. P. 49 pour *sacerdōs*, M. G. restitue **sacro-dōt-s*; le second terme n'a rien à voir avec *dō* « donner »; il faut poser **sakro-dhōt-s* de la racine **dhe-* (lire à ce propos, p. 32 **dhe-* et non **dhe-* qui n'existe pas, et supprimer **duo* qui n'existe que comme thème de subjonctif-optatif). P. 94 la correction de *faenisicei* en *faenisicie* ou *faenisiciei* est pour le moins inutile : *faenisicei* est le génitif avec *-ei* notant *ī* du substantif *faenisicium* « fenaison », attesté par exemple dans *Inscr. regni Neapol.* 6746 : Geminis tutela, faenisicium, uineae occantur. Parmi les composés numéraux, un grand nombre ne peuvent passer, contrairement aux indications de la préface, pour « des composés de deux thèmes susceptibles de flexion »; ainsi *biduum* (*bis* adverbe), *nundinae* (*novem* indéclinable) etc.; p. 29 à propos de *testis* on se demande ce qu'est **ter* « trois », erreur répétée p. 189 : **ter*, **tri* « trois ». A la même page *trisviri* est incorrect; le nominatif est *tresviri* dont l'accusatif est *trisvirōs* dans Plaute, avec *ī* issu de **-ins* comme tout accusatif pluriel de thème en *-i-*, cf. nom. pl. *turres* en face de acc. *turris*; p. 104 *medioxumus* dans Plaute n'est pas formé d'un thème **medioc-* inexistant, c'est une formation burlesque d'après *maxumus*; quant à *oximus*, je ne le connais pas; p. 127 les épithètes *terrigenam*, *herbigradam*, *domiportam* s'appliquent à l'escargot et non à la tortue.

Toute la partie linguistique du travail de M. G. trahit une certaine précipitation. Le souci d'en finir avec les épreuves du doctorat l'a poussé à hâter son travail; il en résulte quelque négligence. Je ne veux pas m'attarder à multiplier les critiques de détail. Dans l'ensemble le livre de M. G. est une contribution intéressante et souvent neuve à l'histoire des composés nominaux en latin.

A. Ernout.

V. Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, t. I. *Das Buchwesen im Altertum und im byzantinischen Mittelalter*. Zweite Auflage. Leipzig 1911, in-8°.

Cette seconde édition de la paléographie grecque de M. Gardthausen suivant la première après un intervalle de trente-deux années, il était impossible que l'économie de l'ouvrage ne fût pas quelque peu modifiée. L'auteur nous annonce en effet que le deuxième chapitre du troisième livre sera supprimé, comme devenu inutile depuis la publication, en collaboration avec Marie Vogel (1909), de l'ouvrage intitulé *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*. Il en sera de même du chapitre III, relatif aux mss. datés et de la partie du chap. VII intitulée *die wichtigeren Kataloge griechischer Handschriften*, qui est devenue un ouvrage indépendant. M. G. pense aussi que la publication de Krumbacher *Die Photographie im Dienste der Geisteswissenschaften* (1906, dans N. J. für klass. Alt.) lui permet de retrancher la portion de ce chap. VII où il traitait de la reproduction des mss. Grâce à ces suppressions il peut donner plus d'ampleur à d'autres parties.

Le premier livre de l'ouvrage se composait autrefois de six chapitres ; aujourd'hui il en contient neuf. La première partie de l'édition nouvelle a donc été considérablement étendue. Les tablettes de plomb, les ostraka, les inscriptions murales ont nécessité, ainsi que les tablettes de cire, un assez grand nombre d'indications bibliographiques. Un chapitre entier, le deuxième, a été consacré au papyrus; on y trouve quelques superfluités, comme ce qui a trait à la botanique et à la géographie botanique actuelle de cette plante; mais le plus grand défaut de ce chapitre, défaut qui se retrouve d'ailleurs dans tous les autres, est le manque d'ordre. Les indications bibliographiques sont nombreuses ; M. G. n'a pas la prétention d'être complet, mais on peut reconnaître qu'il a donné à peu près tout le nécessaire. Cependant on regrette de ne pas trouver mention des *Herculeian papyri photographed at the expense of the Oxford philological Society* (1889) ; à propos du papier de coton on aurait pu s'attendre à voir citer le *Manuel de diplomatique* de Giry. Il est vrai que dans le livre de M. G. on ne trouve pas toujours facilement ce qu'on cherche. Certaines indications manquent de précision; p. ex. p. 4, col. 1, on lit : Biblioth. de l'École des Chartes 35, 1874, p. 255 ; pourquoi ne pas donner le titre de l'article : Charte de l'abbaye de S. Victor de Marseille, écrite en caractères grecs ? Ceci est d'ailleurs de peu d'utilité pour le paléographe ; cette charte, très mutilée, a été restituée en fac-similé sous la direction de K. Wescher. Parfois les titres sont donnés inexactement : ainsi p. 49, n. 5, G. cite : Robiou, l'*Economique de l'Egypte*; le même ouvrage, p. 71, a pour titre *Mémoire sur l'économie politique* ; il s'agit du Mémoire de Robiou sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides. L'ouvrage de Kenyon, *The palaeography of greek papyri* (qu'on s'attendrait à voir figurer p. 14 à la suite du *Handbook* de E. M. Thompson) est cité ainsi : *Gr. Pal.* p. 58, 59 et 61, tandis que le titre exact est donné p. 45 ; un débutant pourrait croire qu'il s'agit de deux ouvrages différents. P. 89, col. 1, on lit : Bidez (J.), *Les découvertes récentes de pap. Bibliographie moderne, Besançon, s. Rev. de Instr. publ. en Belgique.* Il s'agit des chroniques de cette Revue, mais que vient faire ici Besançon ? Des noms sont quelquefois dénaturés : p. 196, au lieu de Daremberg, on lit Darenbourg et p. 214 Darembourg ; P. Franchi de Cavalieri est écrit Cavallieri p. 117 et 208. Les publications diverses ne sont pas citées à la place

où l'on s'attendrait à les trouver ; ainsi l'Album paléographique de de Vries, qui contient 20 planches de mss. grecs, est mentionné sous la rubrique *Ganze Handschriften*, quand sa place serait à la p. 20. C'est p. 21 et non p. 84) qu'on devrait trouver mention du *Timotheos papyrus* publ. p. Wilamowitz-Möllendorff ; à cette même page devrait figurer le *Discorso in favore d'Euxenippo* p. p. D. Comparetti (1861 avec 11 pl. lithog. Nous lisons encore p. 21, parmi les publications de papyrus : Hyperides von Babington und von Revillout, sans autres titres. Pourquoi se contenter de donner, ici, cette indication par trop succincte et mettre, p. 90, au nombre des répertoires, l'édition du plaidoyer contre Athénogene due à Revillout ? Pourquoi ne pas faire de distinction entre les deux publications de Babington ? Celle de 1850 (*the Oration of Hyperides against Demosthenes*) n'offre que des fac-similés typographiques sans utilité pour le paléographe, tandis que l'édition de l'*Epitaphios* (1858) offre 7 pl. lithographiées. Du *Handbook of greek and latin palaeography* de E. M. Thompson qu'il cite p. 14 et p. 90 (ici parmi les répertoires) M. G. ne paraît pas connaître la 3e édition qui contient d'importantes additions p. 324 et suiv.

P. 18. Parmi les collections de fac-similés il cite celle d'Amphilochios, sans prévenir que ce sont là des reproductions qui ne méritent aucune confiance. On sera vite édifié à cet égard si l'on en compare la 1re planche avec la pl. I de Wattenbach et v. Velsen (*Exempla codicum graecor.*) : dans la souscription de l'Evangéliaire de 835 reproduite par Amphilochios, on voit une faute d'iotacisme, μνίαν pour μνείαν. On peut encore rapprocher sa pl. IX de la pl. II de Zereteli et Sobolewski (*Exempla cod. graec.* I. *Codices Mosquenses*) et sa pl. XIV de la pl. V des mêmes.

M. G. paraît convaincu qu'anciennement l'écriture minuscule, aussi bien que l'onciale, était tracée sur la ligne rectrice et il se livre à ce sujet p. 187-190 à une discussion un peu confuse où les renseignements donnés sur les mss. ne sont pas toujours d'une entière exactitude ; ainsi p. 188, il est bien exact que l'écriture du *Parisinus* 451 (et non 454) repose constamment sur la ligne rectrice, mais ceci n'est pas tout à fait vrai du *Parisinus* 1470 (de l'an 890). Dans ce ms. l'écriture est au-dessous de la ligne du côté où celle-ci a été tracée, que ce soit le recto ou le verso, tandis que de l'autre côté, celui où la rectrice fait saillie, elle est au-dessus. En quelques endroits (fol. 4, 34 et 76) le recto et le verso ont chacun leur réglage, dans ces cas c'est la ligne en creux qui est prise pour rectrice et l'écriture est au-dessous. Il semble que le copiste de ce ms. ait voulu éviter que l'écriture du verso fût adossée directement à celle du recto ; il ne lui est arrivé que rarement de négliger cette précaution (voy. fol. 218 et 219 où, des deux côtés, l'écriture est au-dessous de la ligne). Dans les mss. dont l'écriture est plus menue que celle du *Paris.* 1470, il est assez difficile, surtout dans les parties un peu négligées, de voir quelle règle suit le copiste ; il faut, pour s'en rendre compte, examiner les pages soignées, les commencements de chapitres où le copiste se surveille. Prenons par exemple le ms. d'Apollonius Dyscole (*Paris.* 2548), écrit en minuscule pure de toute forme onciale : aux fol. 1 et 2, bien soignés, l'écriture est au-dessous de la ligne ; au fol. 144, un peu négligé, elle repose sur la ligne ou est coupée par elle ; au fol. 92, qui offre la fin de la syntaxe et le commencement du traité sur les conjonctions, l'écriture du haut de la page repose assez souvent sur la rectrice, tandis que les premières lignes du traité suivant sont écrites au-dessous, mais, vers le bas de la page, le copiste écrit entre les rectrices qui ne servent plus qu'à maintenir l'horizontalité de l'écriture. Il faut noter en passant que p. 188, le

Paris. 70 est donné comme de l'an 964 ; mais cette date lui a été attribuée par Montfaucon d'après une note de main récente ajoutée au dernier feuillet (cf. Omont, *Fac-sim. des plus anciens mss. gr.*, p. 13). Même page, le ms. de Jean Chrysostome (Wattenbach *Exempl. cod. Gr.* pl. 8) est de 972 (et non 973) ; p. 189, le *Paris.* suppl. grec 469 A est de 986 (et non 987). Nous lisons un peu plus bas : « der c. *Paris.* 668 vom Jahre 954 und der c. *Paris.* 668 vom Jahre 955... » Le ms. 668 est de l'an 954, mais nous n'avons pas à Paris de ms. gr. daté de 955. M. G. ajoute que les mss. qu'il vient de citer, qui sont des années 942, 954 et 977, ont déjà des lettres au-dessous de la ligne, paraissant avoir oublié qu'à la page précédente, il a signalé ce fait, dès 895, dans le *Clarkianus* de Platon. Aux derniers mss. qui offrent l'écriture franchement sur la rectrice on peut ajouter le cod. *Paris.* 724 (an 974), en exceptant, bien entendu, les ff. 6-19 qui sont d'une main très postérieure. L'écriture du *Mosquensis* synod. 140 (= 60) de l'an 975, sur la pl. VII de Zereteli et Sobolewski, est aussi au-dessus de la rectrice, mais celle-ci la coupe quelquefois parce que le copiste a tendance à rapprocher de la rectrice les éléments horizontaux des lettres π σ τ etc.

On ne trouve rien dans cet ouvrage au sujet du terme πιττάκιον, rien non plus sur πινακίς ni sur πινάκιον ; les quelques lignes consacrées à τεῦχος sont vraiment insuffisantes. La table n'est pas complète, p. ex. le mot μάλθη ou μάλθα, cité en note p. 41, n'y figure pas ; d'ailleurs au texte de Pollux il faudrait joindre Démosth. 46, 11.

La science et la compétence de M. G. sont indiscutables ; mais son livre ne rendra pas tous les services qu'on serait en droit d'attendre d'une seconde édition venant si longtemps après la première, parce qu'il y manque l'ordre et la méthode qui devraient être absolument rigoureux dans un ouvrage fait surtout pour être consulté.

A. Jacob.

Papiri greci e latini (Pubblicazioni della *Società Italiana per la ricerca dei Papiri greci e latini in Egitto*), vol. I (nos 1-112), XIV-227 pages in-4° ; 13 planches. Firenze, 1912.

La *Société Italienne* commence avec ce volume la publication d'une importante collection de papyrus de provenances diverses, achetés en Égypte ou trouvés dans des fouilles, à Hermopolis et à Oxyrhynchos. Quelques-unes de ces pièces avaient déjà été éditées à part, dans l'« Omaggio della Società Italiana » paru en 1911 ; les autres répondent à ce qu'on pouvait attendre d'après ces spécimens. L'ouvrage, exécuté sous les auspices de M. Vitelli par les collaborateurs ou collaboratrices qu'il fait connaître dans la préface, sera accueilli avec reconnaissance, notamment par les byzantinistes, qui ont la part la plus belle dans ce recueil. Mme Teresa Lodi, qui a largement contribué à la publication, a bien voulu vérifier sur les originaux quelques-unes des conjectures qu'on lira plus bas, et j'ai noté d'un astérisque celles qui ont été examinées et approuvées par elle.

Les papyrus littéraires ne fournissent qu'un butin peu considérable. Si l'on écarte quelques passages d'Homère ou de textes évangéliques, et quelques lignes d'auteurs classiques latins, il ne reste guère à signaler que les deux fragments de comédies, malheureusement trop mutilés pour se laisser restituer, et dont l'un (n° 100) s'ajoute aux derniers vers connus du Γεωργός de Ménandre. C'est dans le reste de la collection que se rencontrent les pièces les plus intéressantes. Nos bibliothèques hagiographiques s'enri-

chissent de deux lambeaux d'*Acta Sanctorum*, les Actes de saint Paphnuce et ceux de sainte Christine (nos 26 et 27) ; la tablette de plomb et le papyrus magique publiés ensuite (28, 29) contiennent des textes curieux, et, le premier surtout, d'une intégrité remarquable. Quatre actes juridiques tirés des archives familiales des Fl. Apiones (58-62) complètent sur plusieurs points l'histoire de cette famille consulaire et ducale, déjà connue par les *Oxyrhynchus Papyri* (VIe-VIIe siècles). Le no 76, sur lequel je reviendrai plus bas, est une pièce capitale pour l'étude de la société égyptienne à l'époque byzantine. Enfin le lot de papyrus brûlés provenant de Mendès (IIe siècle ap. J.-C.) vient combler une lacune ; les documents du Delta en général sont encore rares, et il est fort heureux que le déchiffrement de ceux-ci ait pu être effectué si complètement, malgré les difficultés spéciales de cette tâche.

J'ajouterai à cette brève analyse les quelques conjectures que m'a suggérées une première lecture :

29, 35, col. I. Lire plutôt ἵνα μου [ὑ]πακούσητε sans lacune ; les lettres tracées sous les dessins semblent former des mots magiques disposés en une colonne médiane distincte.

41, 14. On pourrait restituer [ἀδελφῆς, πειθόμενο]ς καὶ συμβουλευόμενος : cf. l. 15, πει[θό]μενος ταῖς συμβουλείαις. La lacune serait en ce cas de 16 lettres environ. — Ligne 15, Αὐτὴν γυναῖκα est impossible, car au IVe siècle de l'ère chrétienne les mœurs n'auraient plus toléré un mariage entre frère et sœur. Peut-être doit-on lire [ἄλλην γυναῖκα. Κ(αὶ) εἰς τ]οῦτο etc.

43, 4. Τῶν ὑ[πό σε] serait préférable à τῶν ὑ[πέρ].

44, 1. Ἐπὶ τόπων Μαύρων. Il s'agit donc de l'annone militaire. Un détachement de Maures est connu à Hermopolis depuis le IVe siècle (B. G. U. 21, II, 19). La locution ἐπὶ τόπων (cf. B. G. U. 1025) désigne les points du nome, autres que la capitale, où était détachée une partie de la garnison.

47, 3. Restituer à la fin τὴν παραφυλακήν, d'après Cair. Cat. 67001.

48, 2. La construction du verbe πληροῦν (ou du moins ἀποπληροῦν), en ce sens, avec deux accusatifs, se retrouve dans Cair. Cat. 67167, 44.

52, 34. Ὁμολογ(ήσαμεν) plutôt que ὁμολογο(ῦμεν). Un petit (°) accompagne souvent les signes d'abréviation (ινδ°) = ἰνδικτίωνος, etc.).

59 (*). Le 4 novembre de la 15e indiction tombe en 581, c'est-à-dire sous Tibère, et non en 582 ; puisque le document est daté du règne de Maurice, la date est forcément 596. D'après la Chronique Paschale, Maurice ne revêtit le consulat qu'en 584, l'an 583 étant ἀνύπατος. Mais l'exemple du papyrus 60 prouve que le scribe compte ici les postconsulats de Maurice à partir de 583. Nous devons donc avoir l'an 14 et non l'an 4, et il faut restituer, sans introduire le nom du défunt empereur Tibère : Φλ. Μ]αυρικίου νέου Τιβερίου τοῦ αἰωνίου αὐγούστου καὶ [αὐτοκράτορος ἔτους ιε', ὑπατείας τοῦ αὐτοῦ εὐσεβ(εστάτου) ἡμῶν δ]εσπότου ἔτους [ι]δ'.

62. La 3e année d'Héraclius commence en *octobre* 612, et la 2e indiction vers *mai* 613. La date du papyrus est donc 613, et non 612.

66, 21. — Τισχιλια : pour δισχίλια plutôt que pour τ<ρ>ισχίλια. — 22 : ὑ πὲρ αὐτῆ]ς ? — 37. Restituer ἀπε[λύσαμεν τὴ]ν πρᾶσιν ? La trace d'un ε est encore discernable (*). — Ligne 38 : τῆς προγ]εγραμμένης est sans doute pour ταῖς προγ]εγραμμέναις. — Ligne 40, Εἰδότων serait préférable, et peut se lire sur le manuscrit (*).

70, 1. [π(αρὰ)] Συνεσίο[υ], à quoi j'avais songé d'abord, est impossible. Mme T. Lodi pense plutôt à [Ἀ]θανάσιο[ς].

71, 12. Couper plutôt :...εκτων. Καταξιώσῃ etc. — Lignes 12-13 : ἡ σὴ [θαυμασιότης πέμ[ψαι] ἐνταῦθα.

75, 1. Restituer διὰ τοῦ εὐλαβ(εστάτου). — Ligne 2 : Ἀνθεί[ου ?] ; Ἀνθεί[μο(υ)] serait préférable. Le diacre est en même temps œconome de l'église : le mot οἰκονόμος est en apposition à διάκονος.

76, 2. Lire κώμ(ετι pour κόμ(ετι). — Ligne 4 : κωμήτου est un nom propre (cf. pap. byz. du Caire 67097, *verso* (B), 10 ; et 67123,3), dont l'orthographe correcte est Κομήτης. Peut-être la famille dont il est question dans ce papyrus est-elle déjà connue historiquement. La fille porte le titre d'ἰλλουστρία, le fils celui d'ἐνδοξότατος, le père était patrice. Leur fortune est considérable, comme le prouve la contestation même à laquelle elle donne lieu. M. Gelzer a montré que le titre de *patrice* appartient régulièrement aux ducs. La mention de ces noms, Jean et Komêtès son fils, fait donc songer au Jean « fils de Komêtès » qui fut duc de Thébaïde en 537 (Ed. XIII, III, 2; correction de Z. von Lingenthal). La date du présent papyrus (règne de Justin II) ne s'oppose pas à une identification, en faveur de laquelle témoigne aussi la rareté du nom de Komêtès, qui aurait ainsi passé du grand-père au petit-fils. — La restitution de la ligne 1 me paraît douteuse ; si le nom de l'impératrice Sophie avait été inscrit, la pièce commencerait plutôt par βασιλείας τῶν θειοτάτων etc... Je croirais préférable de suppléer [καὶ αὐτοκράτορος ἔτους...., καὶ ὑπατείας τοῦ αὐτοῦ εὐσεβεστάτου ἡμῶν δεσπότου ἔτους...]. Si la place est suffisante, on peut même supposer une addition de ce genre : ἐν Ἀλεξ(ανδρείᾳ) τῇ μεγαλοπ(όλει).

77. L'année serait 550-565, non 551-565.

80, 18 et 19. Nous trouvons ici un second exemple, au VIe siècle, de l'obscure expression νέα ἰνδικτίων ; le premier se trouve dans Cair. Cat. 67112, 10.

98, 4. Cet emploi de εἷς dans le sens de *quidam* est intéressant, mais non surprenant. C'est un acheminement vers le grec moderne. Cf. P. byz. du Caire 67003,17, μία τις γυνὴ χήρα.

La préface de M. Vitelli annonce que les matériaux sont déjà prêts en partie pour un second volume. La collection de la « Società Italiana » s'annonce donc comme devant prendre place parmi les recueils papyrologiques de premier ordre.

Jean Maspero.

T. Preisigke, *Griechische Papyrus der K. Universitäts- und Landesbibliothek zu Strassburg*, Band I, Heft 3 (n° 55-80), Leipzig (Hinrichs) 1912 ; 8-65 p. in-4°, 3 planches.

M. Preisigke termine, avec ce fascicule, le premier volume de son intéressante et utile publication. De nombreux index, à l'usage des 80 papyrus du tome entier, achèvent de donner toute sa valeur à l'ouvrage. Les 26 textes nouveaux édités par l'auteur sont tous du IIe ou du IIIe siècle de notre ère, sauf le n° 79 qui date du règne d'Auguste. L'un des plus précieux est le 57, qui nous apprend peut-être le nom d'un nouveau préfet d'Egypte, Ælius Mamertinus. Un certain nombre de ces textes sont relatifs à la κώμη de Théadelphie, et complèteront ainsi la publication de M. Jouguet sur les papyrus de ce village. Enfin un grand nombre de détails curieux sur l'administration (ainsi la mention des ἀφεσοφύλακες (n° 55), personnages inconnus

jusqu'ici), donnent à ce troisième cahier un intérêt égal à celui qu'offraient les deux précédents.

Jean MASPERO.

Otto APELT. *Platonische Aufsätze*. Leipzig, Teubner, 1912. In-8°, v-296 p. 8 M.

Dès la préface de M. Apelt, nous voyons apparaitre les deux idées essentielles qui l'ont guidé au cours de ces douze Essais. D'abord, M. Apelt s'oppose nettement à tous ceux qui ont étudié l'*évolution* de Platon et de sa philosophie. Dans l'œuvre de ce théoricien épris de fixité et d'immutabilité, on a surtout considéré, depuis quelques années, la transformation et le devenir des doctrines. M. Apelt tient à rappeler l'attention sur la partie fondamentale et constante du système, sur l'affirmation d'un Monde Intelligible. En second lieu, il distingue, dans la philosophie de Platon, une partie durable et une partie caduque[1] ; et, pour séparer avec certitude le bon grain de l'ivraie, il ne perd pas de vue la philosophie de Kant, qu'il paraît tenir pour l'achèvement et la forme dernière du rationalisme : l'idéalisme de Platon est durable et vrai, dans la mesure où il prépare l'idéalisme transcendantal. — On ne peut qu'approuver la première de ces idées directrices : après la tentative intéressante de Lutoslawski et les beaux travaux de Th. Gomperz, de H. Raeder, de C. Ritter, on aime à voir un exégète aussi compétent que M. Apelt aborder l'autre face de la question, et nous donner une vue d'ensemble, une série d'exposés systématiques qui nous rappellent à certains égards l'œuvre de Zeller. Mais quand il semble prendre la doctrine de Kant pour mesure de toutes les autres, nous sommes obligés de faire quelques réserves. Platon et Kant ont tenté tous deux, d'un point de vue rationaliste, l'unification du savoir : mais notre savoir n'est déjà plus le même que celui de Kant, quoi qu'il en soit moins éloigné que du savoir de Platon. Toute philosophie est relative à un certain état de la civilisation, et particulièrement de la science de la nature : et c'est pourquoi les *formules* de Platon nous paraissent souvent bien archaïques. Mais l'*esprit* du platonisme n'est-il pas aussi vivant et aussi actuel que celui du Kantisme ? Dès lors, il est un peu arbitraire de prendre le Kantisme comme unique terme de comparaison pour apprécier le platonisme. Peut-être y-a-t-il une « philosophie éternelle » : mais ce que le rationalisme représente d'éternellement vivant n'est-il pas une certaine attitude de l'esprit devant la science et l'univers plutôt qu'une doctrine arrêtée ? D'ailleurs il se peut que nos critiques tombent à faux, et M. Apelt pourrait nous répondre que ses nombreuses références à la philosophie de Kant, entendue au sens le plus littéral, ont une portée pédagogique, et non point dogmatique. Ses Essais sont à beaucoup d'égards une œuvre de vulgarisation, d'excellente vulgarisation[2] ; c'est une « Introduction à la philosophie de Platon », à l'usage des esprits cultivés et non spécialistes, qui connaissent surtout la philosophie scolaire, celle qu'enseignent la plupart des manuels ; cet enseignement courant repose chez nous sur l'Éclectisme

1. En résumé, les convictions *métaphysiques* de Platon sont justes ; mais la façon dont il les fonde *dialectiquement* est caduque.

2. Il nous donne, par exemple, des citations nombreuses, bien choisies et bien traduites ; et ses interprétations ont ainsi le mérite de sortir des textes eux-mêmes, analysés avec rigueur et précision.

et en Allemagne sur le Kantisme : d'où la nécessité de parler un langage Kantien. Quoi qu'il en soit, je me hâte de donner une analyse de l'ouvrage, pour en montrer la variété et l'intérêt.

(1) *La région supracéleste* (p. 1-30). Après avoir rappelé l'allégorie de la caverne, M. A. expose l'idéalisme de Platon, et il en marque les points de contact et les divergences avec l'idéalisme transcendantal de Kant. Il énumère les quatre motifs qui déterminèrent Platon à l'affirmation d'un monde suprasensible *ontologique* (en relation avec les spéculations d'Héraclite sur le devenir, de Pythagore et des Éléates sur l'Être), *logique* (rôle des définitions dans la philosophie socratique, d'où l'importance des concepts ; et, chez Platon, signification métaphysique du jugement, où le prédicat représente l'essence, la réalité vraie, tandis que la multiplicité des sujets possibles n'a d'existence que par une participation mystique à ce prédicat : le sujet est l'image, l'ombre du prédicat), *psychologique* (le concept ne dérive pas uniquement des impressions sensibles ; et, d'autre part, il y a des jugements nécessaires et universels — le *Ménon* donne l'exemple des jugements mathématiques — qui ne peuvent sortir de l'expérience), et enfin, peut-être surtout, *moral* (le monde supracéleste est le séjour du Beau, du Bien et de toutes les perfections). Cette croyance à un monde suprasensible, Platon l'a toujours conservée, et on aurait tort de dire qu'il l'a abandonnée dans les *Lois* [1]. Il n'a varié que sur le nombre des Idées qu'il a progressivement réduit, et sur la relation des Idées aux Nombres idéaux. Platon a vraiment conçu les Idées comme des *substances* : ce n'est pas là une erreur ou une invention d'Aristote (M. A. discute le passage de la *Métaphysique* 1002 b 28 allégué, entre autres, par M. Natorp). Enfin M. A. conteste que les Idées aient une puissance créatrice ; ce sont des causes finales, et non des causes efficientes, comme le croyait Zeller ; et les passages du *Sophiste* où une doctrine contraire semble se faire jour n'ont qu'une valeur provisoire et polémique (on sait que cette interprétation de M. A. a été vivement combattue et n'est sans doute qu'un paradoxe fort ingénieux).

(2) *Vérité* (p. 31-50). Contre le scepticisme des sophistes, Platon soutient l'existence d'une Vérité immuable. La réalité, c'est ce qui est pensé, et (ceci contre Parménide) pensé sous forme de concepts : car un concept est déterminé par des caractères fixes ; il y a là une liaison nécessaire, qui s'impose donc à tous ; grâce aux concepts, il peut y avoir des vérités universelles et nécessaires. L'expérience ne suffit pas à expliquer la formation des concepts ; ils viennent donc de la raison, et, en nous examinant nous-mêmes, nous les faisons apparaître (réminiscence) ; mais réminiscence suppose acquisition, vision des Idées dans un monde antérieur. L'étude des concepts en eux-mêmes, par le moyen de la *dialectique*, suffit donc à nous apprendre la vérité. Platon croit que l'on peut passer du pur concept à l'Être, car il a une idée mystique du jugement et croit que la copule *est* y signifie toujours l'existence. Il est enivré de dialectique et de raisonnement abstrait : par exemple, le nombre 5040 étant divisiblet par tous les nombres de 1 à 10, Platon en conclut qu'il doit jouer un rôle dans l'organisation des États ; et, de même, sa philosophie de la nature est une reconstruction de l'Univers d'après des analogies mathématiques

1. V. Brochard l'avait déjà démontré dans un excellent article, maintenant recueilli dans les *Etudes de philosophie ancienne et de philosophie moderne* (Paris, Alcan, 1912), p. 151-168.

qui lui paraissent évidentes et imposées par la Raison. Il a des intuitions, des pressentiments de génie (par exemple, quand il lie physique et mathématique) ; il a vu le but plutôt que le chemin : la méthode, la dialectique est son côté faible.

(2) *Dissonances* (p. 51-71). Certains philosophes veulent avant tout donner à leur doctrine une forme arrêtée, et préfèrent la cohérence interne au respect du réel. Platon n'est pas de ceux-là. Il n'a pas trop cherché à dissimuler les contradictions où le réduisait une dialectique souvent insuffisante. — Ainsi, il a tort de séparer complètement l'*opinion* et la *science*, en attribuant à celle-ci le pouvoir de nous faire pénétrer dans le monde suprasensible, ce que Kant niera justement : aussi, de temps en temps, la réalité reprend ses droits contre l'esprit de système, et, dans le *Ménon*, l'exemple même que prend Platon (la route de Larisa) nous montre que ces deux modes de connaissance se rapportent tous deux à un objet sensible (Ici, M. A. abuse un peu d'une simple comparaison). — De même, il désire, avant tout, le perfectionnement des individus, le *progrès* : mais sa doctrine ne reconnaît de réel et de bon que ce qui est éternel et immuable, et le force à préférer la *stabilité* au mouvement. Dans le *Philèbe*, il s'élève contre les prohibitions légales qui arrêteraient le progrès des techniques ; mais, dans les *Lois*, domine un souci presque maladif et fanatique de conservation. — Enfin sa doctrine intellectualiste lui fait dédaigner l'*art*, imitation des apparences sensibles ; mais son sentiment intime, son enthousiasme de poète protestent contre cette dépréciation, et il conçoit un art supérieur, imitation du Beau lui-même et non des choses sensibles.

Le 4e Essai (*Sur l'humour de Platon*) avait paru de même que le 11e, dans les *Neue Jahrbücher f. d. kl. Alt.* (1907). M. A. montre d'abord comment Socrate terrasse ses adversaires en invoquant la raison, et peut ainsi les convaincre sans les blesser : leur défaite s'impose à eux comme une fatalité. Puis il étudie la façon dont Platon juge le passé : il ne respecte pas l'antiquité pour elle-même (le mythe de l'âge d'or, dans le *Politique*, celui de Teuth, dans le *Phèdre* ne doivent pas être interprétés sans ironie) ; il sait le rôle des superstitions utiles, et il emploie, pour ses reconstructions sociales, les matériaux des édifices du passé.

(5) *La tactique du Socrate platonicien* (p. 96-108). — Le premier de ses procédés consiste à *dédoubler* son interlocuteur ; jeune homme à convertir ou adversaire à réfuter. Dans les jeunes gens, il éveille une façon nouvelle de raisonner ; il leur suggère ses propres pensées, les entraîne dans un mouvement dialectique irrésistible, et leur donne l'illusion de lui imposer et de lui enseigner les conclusions auxquelles il les amène. L'adversaire, il le dédouble en deux personnages qui se contredisent, il le met en contradiction avec lui-même et l'humilie (tel Thrasymaque dans la *République*) en mettant les rieurs de son côté. Le second procédé de Socrate consiste à se *multiplier* soi-même. Tantôt il feint de prendre l'adversaire vaincu pour camarade de combat. Tantôt il prend des alliés parmi ses auditeurs, ou bien il s'en crée d'imaginaires (prosopopée des Lois, etc.) ; son opinion a chance de paraître ainsi moins isolée et moins paradoxale ; dès le début de la discussion, elle a une autorité que confirmera ensuite l'argumentation dialectique.

(6) *Le principe de la morale platonicienne.* — Platon nous recommande l'ὁμοίωσις τῷ θεῷ : mais ce n'est pas là le principe de sa morale ; ce n'en est qu'une des applications, à l'usage d'une élite qui peut mener la vie contemplative. D'après un passage des *Lois*, la ressemblance avec Dieu se ramène à la *mesure* ; dans le *Timée*, c'est le Kosmos, et non plus la divinité,

qui, avec ses mouvements réguliers, nous est proposé comme modèle pour notre conduite : l'idée est la même. Cette idée fondamentale de juste mesure, ou de proportion géométrique, se réalise, dans l'âme, par la domination de la raison sur les deux autres parties, par l'appropriation de chaque partie à sa fonction, autrement dit, par la justice.

(7) La *théorie de plaisir* (p. 121-146). — Platon combat l'hédonisme : mais il tient le plaisir pour une partie du Bien, et regarde les plaisirs nobles comme des mobiles nécessaires de l'action. Il faut donc établir une hiérarchie des plaisirs. Ceux du corps ont quelque chose de contradictoire et de faux : il ne faut conserver que les plaisirs purs : entre autres, le plaisir qui naît de la contemplation des belles formes (mais celles-ci sont avant tout, d'après le *Philèbe*, les formes géométriques : ici reparaît l'intellectualisme de Platon). — Il y a une liaison étroite, et que M. A. analyse ingénieusement, entre la hiérarchie des plaisirs purs et la théorie de l'amour, telle qu'elle est exposée dans le *Banquet* et le *Phèdre*.

(8) *La valeur de la vie* (p. 147-167 : repris des *Abhandl. der Friesschen Schule*, II, 1, 1907). — Platon est-il pessimiste et méprise-t-il la vie terrestre, comme semblent le montrer des passages du *Gorgias*, du *Phédon*, du *Théétète*? Non. Il nous ordonne d'honorer nos parents parce qu'ils nous ont fait présent de la vie ; il veut que la reproduction de l'espèce se fasse dans les meilleures conditions, et qu'on soigne son corps par la gymnastique et la médecine. Mais la vie n'est bonne que si elle est belle et bien employée. Fuir la vie terrestre, c'est tout simplement se livrer à la vie intellectuelle.

(9) *La tâche de l'homme d'État.* — M. A. part des *Lois*, œuvre plus proche de la pratique, et montre que Platon y expose, au fond, les mêmes idées que dans la *République*. Le but suprême d'un Etat est de faire régner la concorde entre les citoyens, d'établir l'unité morale. Aussi, dans le *Politique*, l'homme d'État est-il comparé à un tisserand. Cette unité morale suppose la vertu des citoyens : en dernière analyse, l'homme d'État doit être un éducateur, qui fait passer dans la réalité sociale les exigences de la morale. Et tel est aussi le rôle des philosophes dans la *République* : ils ne doivent pas seulement mener une vie contemplative, ils ont la responsabilité de gouverner un Etat moralisateur.

(10) *La théorie des peines* (p. 189-202). — Platon soutient très nettement la théorie de la correction, de la peine éducative. La punition est comme un choc qui force le méchant à s'arrêter sur la route du mal et à retourner en arrière, à se convertir. La punition est un moyen de guérison. Platon conserve d'ailleurs, en les subordonnant à l'idée de correction, les théories de l'intimidation et du talion : il établit une proportion entre la faute et la punition. Il y a, d'autre part, des incurables : et, dans les *Lois*, Platon les menace très souvent, et avec une ardeur vraiment jacobine, de la peine de mort.

(11) *Les deux* Hippias. — Tous deux sont authentiques. Le *Petit Hippias* est surtout un badinage destiné à humilier le sophiste. Dans le *Grand Hippias*, le sujet principal est la définition de la Beauté, et, malgré les apparences, le dialogue aboutit à des conclusions positives. La troisième définition est juste : le Beau est la cause (finale) des actions bonnes ; le beau est utile. — Les deux dialogues sont en relation l'un avec l'autre (allusions du *Grand Hippias*, 286 C, 296 B sqq.). Le *Petit Hippias* avait peut-être paru immoral à certains lecteurs : la seconde œuvre est écrite pour les rassurer, et Platon y montre que la puissance et le savoir ne sont pas nécessairement ce qu'il y a de mieux. Les arguments qu'on

invoque contre l'authenticité du *Grand Hippias* sont faibles ; quant à l'autre, il est cité par Aristote.

(12) *Le* Sophiste *de Platon : éclaircissements historiques* (p. 238-290 : paru dans le *Rh. Museum*, L, 1895). — M. A. marque ici la position de Platon dans le problème du *jugement*, soulevé par les Éléates et les sophistes, résolu par Aristote. La logique sophistique posait trois graves problèmes, dont Platon s'est occupé : Comment la liaison des concepts est-elle possible dans le jugement ? Quel est le rapport des notions de différent, contraire et contradictoire ? Quel est le sens de l'idée de non-être pour notre connaissance ? — La question du non-être est le vrai sujet du dialogue. Aristote a le premier distingué les propositions déterminées, qui sont de véritables jugements, assujettis au principe de contradiction, et les propositions indéterminées (ἀδιόριστοι), simples « formules de comparaison » ; faute d'avoir fait cette distinction, Platon spécule sur ces dernières propositions et s'y perd. Il distingue, d'une part, le contraire et le contradictoire, d'autre part, le contraire et le différent (ἕτερον), mais il a le tort d'identifier le contradictoire (μὴ ὄν) et le différent : ce dernier a naturellement quelque chose de positif, et, par cette identification, Platon croit parvenir à donner une valeur positive au non-être, et, par suite, à justifier la possibilité de l'erreur et à réfuter les sophistes.

L'ouvrage se termine par un double Index (matières, passages cités). — On peut sans doute faire çà et là des réserves ; j'en indique quelques-unes : p. 58, il ne faut pas prendre à la lettre l'éloge du mouvement par Socrate ; dans ce passage du *Théétète* (153 C, et non 143 C), Socrate rapporte l'opinion et l'argumentation des héraclitéens, des *mobilistes* ; et le passage des *Lois* (797 E sq.), que cite M. A. à la p. 61, confirme cette interprétation. — P. 64-71 : il ne faut pas exagérer l'intellectualisme de Platon ; l'art et la religion ont une place, même dans son *système*, et ne sont pas seulement chez lui des hôtes de passage. — P. 69-70 : cette poésie astreinte aux exigences de la raison est seule admise par le puritanisme de Platon manquera nécessairement, dit M. A., d'intérêt, de variété, de fonds même. Mais les mythes qui sont une description, une « imitation » du monde suprasensible et des Idées, comme le mythe du *Phèdre*, n'ont-ils pas une beauté éclatante et émouvante ? — P. 278 (le platonisme unifie, l'aristotélisme différencie) : ces vues sont peut-être un peu trop générales. Platon sait respecter la diversité du réel. Aristote affirme l'identité de la cause et de l'effet. Platon les proclame hétérogènes [1] ; et il reconnaît entre les Idées et les choses, et entre les Idées elles-mêmes, des rapports synthétiques (de *participation*, etc.) qui ne se ramènent pas à la déduction logique.

Mais cet ouvrage est le bienvenu ; il abonde en interprétations ingénieuses, quelquefois discutables, toujours suggestives. J'en signale seulement quelques-unes : p. 65, 1, la note sur l'authenticité de l'*Ion*, conçu comme un adieu de Platon à la poésie ; p. 83, des observations très judicieuses sur le prétendu orphisme de Platon ; p. 87-88, sur le passage du *Phèdre* 274 C, qui ne signifie pas le respect superstitieux de l'autorité des anciens, mais exactement le contraire ; p. 106-108, l'identification de Calliclès avec Alcibiade ; p. 90 (Aristote emprunte à Platon jusqu'à ses procédés d'ironie) ; p. 119-120, 145, 178, 192, 220-221, etc. Aristote continua-

1. Une étude de M. J. Chevalier, qui va paraître bientôt, fera la lumière sur ce point.

teur de Platon[1]. - - Et j'espère que ces références, ainsi que les analyses précédentes, auront bien montré le vif intérêt des Essais de M. Apelt.

Henri ALLINE.

Siegfried MARCK. *Die platonische Ideenlehre in ihren Motiven*. In-8°, VIII-180 p. — Munich, O. Beck, 1912. 4 M.

M. S. Marck est de ceux qui pensent que la doctrine platonicienne a évolué. M. Apelt, dans ses *Platonische Aufsätze*, appelait notre attention sur l'aspect immuable des théories platoniciennes : il importe tout particulièrement, nous disait-il, quand on étudie un philosophe épris de fixité et dédaigneux du Devenir et du flux des phénomènes passagers, de faire ressortir la constance et l'invariabilité de ses pensées dominantes. Sans doute, il remarquait lui-même que les pensées de Platon ne formaient pas un système absolument arrêté, mais il semblait croire que Platon ne montrait sa souplesse d'esprit et son souci du réel que par ses contradictions, par les fissures de sa doctrine. La doctrine elle-même n'est-elle pas plus souple, susceptible de se modifier dans un sens déterminé, en tenant compte de l'expérience et des exigences d'une science fondée sur l'expérience ? C'est ce que M. S. Marck cherche à montrer dans cet ouvrage, où il reproduit, encadre et complète un mémoire couronné par la Faculté de Breslau. D'après lui, Platon ne s'est pas tellement attaché à l'Être immuable, et l'un des grands problèmes qu'il se pose est celui de la connaissance du Devenir et des conditions rationnelles de cette connaissance. Nous ne devons donc avoir aucun scrupule à étudier le devenir de ses théories et à admettre qu'elles se soient modifiées. M. Marck s'est proposé d'examiner les fondements logiques de la théorie des Idées et de montrer comment, dans cette partie de ses œuvres qui ressortit à la psychologie, à la théorie de la connaissance et à la métaphysique, Platon a précisé, compliqué et transformé sa pensée.

Cette transformation capitale s'accomplit dans le *Parménide*, le *Sophiste* et le *Philèbe*, que M. Marck étudie dans les deux chapitres les plus substantiels de son Essai. Auparavant, la doctrine de Platon est à la fois une théorie de la connaissance et une métaphysique réaliste : les Idées correspondent à la fois aux *catégories* et aux *choses en soi* de Kant. La première partie du *Théétète* nous prouve que l'expérience sensible, réduite à elle seule, ne suffit pas à fonder la science, et que son perpétuel devenir ne nous permet pas même d'énoncer un jugement : si les sensualistes étaient conséquents avec eux-mêmes, ils garderaient le silence. Toute énonciation suppose donc l'intervention d'un élément rationnel qui est d'un autre ordre que l'expérience sensible : les Idées sont les conditions indispensables du jugement, et le postulat nécessaire de toute connaissance scientifique. Mais à ce sens logique et épistémologique se superpose aussitôt, dans la pensée de Platon, un sens métaphysique : les Idées ne sont pas seulement des *moyens*, mais des *objets* de connaissance. Dès lors, elles se *séparent* absolument du monde sensible, pour former un monde à part, accessible uniquement à la raison. Cette doctrine réaliste des Idées triomphe dans le *Phédon*, le *Banquet*, le *Phèdre*, la *République*, et y obscurcit, sans l'effacer complètement,

1. Cf. V. BROCHARD, *o. c.*, p. XXIII (V. Delbos), p. 170 sqq., 180, 183, 184, 187, 265 (et aussi p. 268).

leur signification méthodologique. Mais, dans le *Parménide*, Platon critique vigoureusement l'Eléatisme et en temps l'aspect éléatique et réaliste de sa propre théorie des Idées. Il conclut que les Idées n'ont pas d'existence à part et en elles-mêmes, mais par leur participation mutuelle, c'est-à-dire dans le jugement synthétique qui les lie. Cette transformation de la doctrine s'achève dans le *Sophiste* (étude des concepts d'Être et de Non-Être) et le *Philèbe* (étude des concepts de Limite et d'Illimité), pour aboutir à donner une valeur positive au Devenir, à introduire le Non-Être et l'Indéterminé parmi les Idées, et, par suite, à admettre la légitimité d'une science de la nature. Cette science de la nature, le *Timée* nous en offre l'anticipation sous forme mythique, imagée, poétique, ou, plus exactement, la transposition métaphysique et téléologique.

Telle est la thèse de M. Marck. Il indique lui-même qu'il s'est posé la question comme le font les philosophes de l'école de Marburg, et souvent il cite MM. Cohen et Natorp. Mais il les suit en toute indépendance, et, sur des points capitaux (Idée du Bien, dans la *République*; l'ἐξαίφνης du *Parménide*, etc.), il se sépare de M. Natorp. Ces corrections paraissent en général parfaitement justifiées. Nous voyons ainsi peu à peu se clarifier, se filtrer, cette interprétation paradoxale, ingénieuse et quelquefois bien séduisante, de l'idéalisme platonicien.

Henri Alline.

G. de Sanctis, Ἀτθίς, *Storia della repubblica ateniese dalle origini alla età di Pericle*. — 2e édition. Turin, Bocca, 1912, in-8°, xii-508 p.

Après quatorze ans écoulés, G. de Sanctis nous donne une réédition de son histoire athénienne. La modification la plus importante consiste dans le fait d'avoir porté la limite de l'œuvre de Clisthène à Périclès ; et si cette réforme a permis à l'auteur de nous faire connaître ses idées ingénieuses et souvent justes sur le cinquième siècle, elle n'en présente pas moins certains inconvénients. Moins encore que Clisthène, Périclès ne marque un arrêt dans le développement constitutionnel d'Athènes ; la forme du gouvernement n'est véritablement fixée qu'après l'archontat d'Euclide ; et, contrairement à ce que prétend M. de S., c'est dès Marathon que la politique extérieure a une influence sérieuse sur la politique intérieure. L'auteur semble donc avoir arrêté son œuvre ou trop tôt ou trop tard.

Lui-même a si bien senti ce défaut qu'il a introduit çà et là dans son livre des tableaux de la vie politique athénienne qui ne peuvent s'appliquer qu'au ive siècle. Si encore de telles digressions s'expliquent dans l'exposé de la réforme de Clisthène (p. 346-357), il n'en est pas de même quand l'ouvrage traite de Périclès (p. 423-457) ; très long développement sur la vie politique au 4e siècle et surtout dans la période antérieure à Clisthène (presque tout le chapitre V sur l'archontat, placé avant Dracon, ne nous parle que d'institutions du ve et du ive siècle). — L'histoire des classes soloniennes est suivie jusqu'au delà du ive siècle ; p. 238-241). Ces digressions, ainsi que quelques autres moins importantes (p. 127-132) : un développement sur les métèques placé dans le chapitre sur les archontes — p. 349 : l'exposé des pouvoirs du Conseil placé entre celui de l'organisation militaire et celui des pouvoirs des stratèges) rompent d'une manière assez fâcheuse l'unité de l'ouvrage.

Mais il n'en est pas moins vrai que M. de S. a fait une œuvre originale et intéressante en nous retraçant la formation de la démocratie athénienne :

après un essai d'analyse de la situation de l'Attique des origines à Solon, il nous montre combien l'œuvre de ce dernier, importante au point de vue économique, eut peu d'influence politique ; il semble bien que c'est par une vue très juste que l'auteur attribue le plus grand rôle dans la formation du régime démocratique à l'ébranlement provoqué par la tyrannie et à l'action de Clisthène, et explique son développement par l'influence coordonnée des hommes du parti de Thémistocle et des événements extérieurs.

Malgré le caractère personnel de l'ouvrage, on n'a pas de reproches à adresser à la documentation ; bien que l'auteur cite assez rarement ses sources modernes, on sent qu'il connaît et utilise la plus grande partie des travaux importants et récents sur l'histoire et les institutions grecques. Mais dans un ouvrage aussi plein de vues hardies, d'*hypothèses*, comme M. de S. lui-même se plaît à nommer ses idées, il y a certains points qui appellent soit des réserves soit des éclaircissements. Voici quelques-unes de ces théories qui ne me paraissent pas pleinement convaincantes. — Le premier chapitre est presque entièrement consacré à l'examen de cette question : les premiers habitants de l'Attique, les peuples préhistoriques, étaient-ils des Grecs ou des barbares ? C'est une question qui paraît presque insoluble et qui, en tout cas, relève plus de l'anthropologie que de l'histoire ancienne, et les Grecs ne seraient-ils pas simplement des barbares qui ont peu à peu développé leur civilisation ? — L'auteur explique d'une façon ingénieuse la transformation des associations guerrières en associations gentilices (phratries) et leur organisation en tribus ; mais, tout en admettant que la plupart des noms de ces derniers viennent d'épithètes de dieux, il fait une exception pour celui des Ὁπλῆτες (p. 55-56) ; et pourtant certaines villes ne connaissaient-elles pas un Zeus Ὁπλόσμιος (Mantinée et Carie) et une Héra Ὁπλοσμία (Elis) ? — M. de S. voit dans les noms des prétendus rois attiques les restes soit de légendes religieuses soit de traditions gentilices ; cette hypothèse peut expliquer bien des cas particuliers ; mais on peut regretter que l'auteur ne cherche même pas à confirmer l'hypothèse qu'il fait (p. 89-90) sur l'identité d'Akamas et de Démophon avec les Dioscures ; et lui-même nous incite fort justement à la prudence (p. 98) en rappelant que c'est l'Ἀθηναίων Πολιτεία seule qui nous a fait connaître le caractère historique du nom d'Akastos, et que de nouvelles découvertes pourront peut-être rendre le même service à d'autres noms. — Sur cette même question des listes royales, on peut constater dans l'ouvrage une certaine confusion : Créon est donné comme placé par toutes les traditions en 682/1 (p. 104) tandis qu'un autre passage nous signale de nombreuses divergences (p. 81, note 1) ; et la ressemblance entre les listes du Marbre de Paros, de Philochore et de Castor n'apparaît qu'après de fortes corrections (p. 113). — Signalons au passage une étymologie originale et peut-être acceptable du nom des ἐφέται (p. 169) : ils *permettraient* au meurtrier de se purifier — La question si obscure des réformes économiques de Solon amène, elle aussi, quelque confusion : les hectémores (p. 195-197) seraient des débiteurs agricoles payant un intérêt de 1/6 ; il semble bien que ce soit revenir par une voie un peu compliquée à l'hypothèse du métayage à 1/6. L'auteur, contrairement à toutes les traditions et sans doute à tort, identifie la σεισάχθεια et l'interdiction de l'esclavage pour dettes ; il semble bien plutôt que la σεισάχθεια ait été une sorte de mesure rétroactive appliquant aux dettes anciennes, ayant la personne du débiteur pour gage, les dispositions de la nouvelle loi. — Parmi les mesures que de S. attribue à Solon, se trouve l'institution de l'impôt

(p. 232-233) : l'exposition en est faite d'une manière telle que, d'après elle, les riches seuls auraient plus tard été favorisés par l'impôt de Pisistrate, ce qui est une conception au moins étrange. — L'existence de la κλήρωσις ἐκ προκρίτων au temps de Solon est repoussée (p. 242-245) avec juste raison ; mais les arguments contre elle gagneraient à être indiqués en termes précis dans le texte au lieu de ne se présenter qu'en note et sous une forme vague.

L'auteur, qui croit d'ailleurs à l'existence de dix archontes après Damasias (p. 286-287), affirme que le papyrus de Berlin de l'Ἀθηναίων Πολιτεία porte le chiffre de neuf, ce qui est une lecture fort contestée aujourd'hui. D'ailleurs il montre bien que, dans le texte d'Aristote, les ἄγροικοι sont les grands propriétaires non nobles et les δημιουργοί, les gros industriels ; qu'ainsi la réforme n'avantageait que la bourgeoisie riche. — Pisistrate n'aurait été exilé qu'une fois (p. 272-274) ; mais c'est vouloir, sans grande nécessité, réduire à un seul deux événements analogues ; et on n'y arrive qu'en déformant pour les combiner les renseignements d'une prétendue Atthide et une partie de ceux d'Hérodote. — La même tendance à l'unification de faits qui se ressemblent, amène l'auteur à croire à une seule expulsion des Alcméonides et à placer l'attentat de Cylon seulement quelques années avant la tyrannie de Pisistrate (p. 280-285). Cette question mériterait une longue discussion ; qu'il nous suffise de faire remarquer ici que les raisons de de S. ne semblent pas convaincantes et que lui-même affaiblit leur valeur en d'autres endroits (p. 309 et 334). — La διαψήφισις de 508 est attribuée à Clisthène (p. 337) ; or il semble bien qu'elle rentrait plutôt dans la politique d'Isagoras. D'autre part l'institution de l'ostracisme est reportée avant Marathon (p. 370-371) parce que nous ne connaissons qu'alors un nom de condamné ; mais ne peut-on pas faire avec autant de droits l'hypothèse inverse et supposer que l'ostracisme a été institué entre 510 et 505, et que nous ne connaissons pas les noms des premiers ostracisés ? — L'auteur (p. 361-373) attribue aux Alcméonides une opposition de principe à toute politique extérieure entre 500 et 480 ; cependant leur conduite antérieure (à Delphes) et postérieure (Périclès) semblerait prouver que les grandes actions diplomatiques ne leur répugnaient pas. — En passant (p. 397), l'auteur affirme que la puissance maritime d'Athènes est ruinée *irrémédiablement* en 405 et que Conon ne fait que rétablir la puissance maritime perse dans la mer Égée ; il est permis de taxer au moins cette opinion d'exagération. — M. de S. veut bien croire à l'honnêteté d'Éphialte, attestée même par ses adversaires (p. 415), mais l'attribue à ce fait qu'il n'eut de l'influence que pendant peu de temps. Cette défiance semble injustifiée : il y a eu à Athènes des hommes d'État désintéressés, par exemple Lycurgue. En outre il affirme que le meurtrier d'Éphialte est inconnu ; il n'y a pas de raison pour préférer sur ce point Antiphon et Diodore, si violemment hostiles à la démocratie, à Aristote (suivi par Plutarque) qui cherche du moins à être impartial et nous livre le nom d'Aristodikos de Tanagra. — Au contraire c'est avec raison, que M. de S. fait remarquer (p. 418) que, si Périclès suivait les traditions libérales des Alcméonides, par la force même des choses son libéralisme avait une signification autre que celui d'un Mégaklès ou d'un Clisthène. — L'exclusivisme de la cité athénienne aurait influé sur l'issue de la guerre du Péloponnèse en indisposant les alliés (p. 470-471) ; il ne semble pas que cette remarque soit juste : Sparte était encore plus fermée aux étrangers. — Dans des appendices, M. de S. traite quelques questions plus particulières : à la fin du chapitre XI, après une longue discussion et quelques hésitations,

il fixe la date de la bataille de l'Eurymédon à 470/69. — A la fin de l'ouvrage, le décret de Kallias est longuement discuté (p. 486-491) et rapporté à l'année 438, contrairement à l'opinion de Cavaignac qui le place en 434/3. — Enfin, dans des notes statistiques, M. de S. tente de fixer la proportion des différentes classes athéniennes au ve siècle. Déjà auparavant (p. 491-494), il croit trouver 19.000 thêtes adultes contre 16.000 autres citoyens et expliquer ainsi le développement de la politique démocratique. Mais ce fait peut aussi s'expliquer par la diminution de valeur de l'argent qui faisait entrer de plus en plus de gens peu fortunés parmi les zeugites. En outre Aristophane (*Guêpes*, 709) parle bien de δύο μυριάδες de citoyens qui, selon lui, vivent aux frais des alliés ; M. de S. croit y voir une désignation des thêtes ; mais ces δύο μυριάδες ne sont-elles pas simplement identiques aux 20.000 citoyens dont parle Aristote (Ἀθηναίων Πολιτεία, XXIV).

Malgré ces quelques points contestables, malgré la hardiesse de certaines théories, et peut-être même à cause de cette hardiesse, l''Ατθίς n'en restera pas moins un livre précieux et sera peut-être pour quelques hellénistes ce que les guerres médiques et la tyrannie furent pour les Athéniens : une fertile et vive excitation.

Georges Mathieu.

Maximi Tyrii *Philosophumena* edidit *H. Hobein* (Bibliotheca Teubneriana 1910, LXXVI-514. pp.).

L'édition de M. H. ne donne pas toujours un texte facile à lire ; un des caractères par où elle se distingue de ses devancières est même qu'en maint endroit elle garde la leçon inintelligible qu'elles avaient remplacée par une conjecture plus ou moins ingénieuse. M. H. s'en tient au Parisinus 1962 (R)[1]. Au reste l'histoire du texte et de sa tradition, telle que M. H. la reconstitue dans ses prolégomènes, paraît autoriser le plus complet conservatisme : car il apparaît que, si même nous pouvions atteindre le texte en son plus ancien état, il ne présenterait pas la netteté d'un texte préparé par l'auteur lui-même pour la publication. Les 41 dissertations sont des discours, des leçons improvisées par Maxime de Tyr, et nous ne les connaissons que par les notes d'un auditeur (X). L'auditeur écrivait en abrégeant ; un esclave copia en majuscules (X^1). M. H. croit pouvoir affirmer l'existence d'une autre copie en majuscules (X^2) : il cite des fautes communes à tous nos mss. qui ne sont explicables que par des confusions faites sur l'écriture majuscule : ainsi p. 25. 6. ΕΛΑΦΟϹ pour ΕΔΑΦΟϹ ; p. 430. 2. ΚΑΘΑΠΕΡΙϹΤΕΡΑϹ pour ΚΑΘΑΠΕΡΙ (=ΕΙ) ΕΤΕΡΑϹ ; p. 427. 2 ΜΕΤΙΑΛΩ pour ΜΕΓΙΑΛΩ. Elles ne sont pas, dit-il, imputables à l'esclave, très éloigné de copier machinalement puisqu'il avait à déchiffrer, guidé par le sens, des notes rapides ; elles sont « *illius uiri,... qui uerba litteris maiusculis picta maiusculis depingens manu magis quam animo occupatus transscriberet* » (p. LIII). Ce serait l'hypothèse la plus favorable : mais elle n'est nullement nécessaire : « *maiusculis depingens* » est évidemment de trop, les fautes s'expliquant toujours par les confusions rendues possibles par l'écriture de l'archétype et non par celle de la copie. Ensuite pourquoi

1. « hac una in re (l'ordre des dissertations) Regium non secuti *sumus* », p. XXVII.

admettre que toutes les fautes en question sont nécessairement le fait d'un seul ? Elles prouvent que tous nos mss. remontent à un archétype commun où se trouvèrent totalisées les corruptions produites au cours d'une tradition en onciale dont nous ne savons rien ; elles ne permettent aucune conclusion indubitable ni sur l'écriture de cet archétype, ni même sur celle de ses copies, un texte en onciale pouvant à la rigueur être copié plusieurs fois sans confusions nouvelles. Le système de M. H. sur l'existence de l'unique X^2 et son rôle dans la tradition ne parait donc reposer que sur une construction fragile. Aussi bien a-t-il surtout pour but d'expliquer certaines données de Suidas. Les sujets qu'énumère Suidas de quelques dissertations proviendraient de titres ajoutés à X^2 quand on l'écrivit pour quelque « Mécène » et la date qu'il indique pour la vie de Maxime, ἐπὶ Κομμόδου proviendrait d'une note ajoutée au même ms. au moment de son entrée à la bibliothèque publique. Il n'y a vraiment là que des hypothèses, et peu vraisemblables, puisque Suidas, écho d'Hésychius, écho lui-même d'une tradition d'histoire littéraire antérieure, peut parfaitement ainsi nous transmettre une indication biographique exacte et nullement puisée à l'étiquette d'un ms.

X^2, continue M. H., fut plusieurs siècles après sa rédaction copié en minuscule ; sur cette copie fut faite l'édition que R représente fidèlement, tandis que tous nos autres mss., provenant de ses pareils et beaucoup plus récents, sont atteints de corrections arbitraires. Peut-être que l'hypothèse de corrections arbitraires ne rend pas compte de tous les cas. Dans le discours 34 par exemple R, A, W, Z, ou 3 d'entre eux, s'accordent plusieurs fois contre tous les autres, et d'ordinaire ont évidemment la bonne leçon. Dès lors X^2 archétype de A Z l'avait aussi, — à moins d'admettre, à côté des corrections arbitraires, d'autres corrections de retour à la tradition. — Et l'on peut bien expliquer, comme M. H., par des corrections arbitraires, certaines des leçons de U, dérivé lui aussi de X^2, qui l'éloignent de A et Z pour l'accorder avec les autres mss. : ainsi pp. 391. 6. 392. 10. Mais p. 397. 2 l'omission de μὲν ne peut guère être qu'une faute de copie. Où a-t-elle été faite ? En X^2 ? Mais A et Z ne l'ont pas. Et si même ils l'avaient, comment l'attribuer indépendamment à X^2, X^3 et X^4 ? Et si elle vient de X^1, comment R qui en dérive ne l'a-t-il pas aussi ?

Le conservatisme de M. H. prive en quelques endroits son édition de corrections qui paraissent bien s'imposer, même contre l'accord des mss. Puisque p. 246. l. 12 il change ὀρεγομένῳ en ὀρεγομένου on ne voit guère pourquoi il conserve p. 136. l. 6 τούτου (au lieu de τοῦ νοῦ) ; p. 213. 15-16 παντός (au lieu de πᾶν τὸ). Mais ce respect de la tradition a l'avantage de garder des particularités grammaticales : pp. 208. 1. 212. 6. en sont des exemples. 201. 6 atteste peut-être l'ellipse de ἄξιος en certaines expressions. Il semble même que pour rester logique M. H. aurait dû p. 258 l. 13. conserver le εἰς qu'il supprime : οὐδὲ εἰς σφαλερόν τι choquerait beaucoup moins : Maxime n'a-t-il pu se dispenser de τι ?

Signalons enfin quelques fautes d'impression : P. LXXII au ms. Regius 460 (S) est attribué le nº 2 qui est celui du Regius 1837 (Q) : lire 4 ; p. 356. l. 13. ἐπιβάτον sans doute pour ἐπιβάτου ; p. 362. l. 17. ἀγρυρογνώμονες pour ἀργυρογνώμονες.

P. COLLOMP.

A. MACÉ. — *La prononciation du latin.* Manuel pratique résumant le minimum de prosodie nécessaire et suffisant, et précédé d'une introduction sur

l'essence de l'accent latin (Nouvelle Collection à l'usage des classes, XXIX. Paris, Klincksieck 1911).

Encore un livre sur la prononciation du latin. Si M. Macé, qui s'est fait, surtout depuis une dizaine d'années, le champion de la réforme, a pour principal objet de défendre ses idées personnelles sur la question, on ne peut que le louer d'avoir exposé avec rigueur et clarté les enseignements que promet son titre : il s'attache à rendre convaincants les arguments qui plaident en faveur d'un accent d'intensité à l'époque classique. La preuve est-elle faite après ce nouvel effort ? Les « faits de langue » sur lesquels se fonde M. M. (p. 25-26) ne sont pas tous probants : *undecim*, *abigo*, s'expliquent par l'intensité initiale ; la conservation du second *a* dans *abactus* est due à son allongement devant le groupe *ct* et non pas à l'accent supposé ; la syncope de *caldus* et de *uirdis* ne s'explique pas plus que celle de *ardere* (à côté de *aridus*) par l'accent de l'époque classique. Quant aux faits de métrique (p. 20 et ss.), on a beau constater une fois de plus que la concordance de l'accent du mot et du temps fort est fréquente ; l'objection reste entière si cette concordance n'est pas constante. Enfin si l'on invoque des autorités, pourquoi faire constamment appel aux ouvrages vieillis de H. Weil, Benlœw ou Seelmann, en ne mentionnant qu'à peine les travaux de MM. L. Havet, J. Vendryes, M. Niedermann, etc. ?

Mais faut-il reprendre encore une discussion scientifique à propos d'un livre qui semble écrit pour faire aboutir une réforme ? Si nous voulons réformer, demandons d'abord qu'on réalise le minimum sur lequel tout le monde s'entend, à savoir la prononciation correcte des principaux phonèmes (p. 35 et suiv.). Il sera toujours temps après cela de batailler sur l'accent, et la dispute gagnera peut-être à rester entre phonéticiens, sans qu'on y mêle les professeurs, les élèves, et les bureaux du ministère. Pour reprendre la formule qu'employait M. Havet dans un article récent, faisons « peu et bien ».

J. Marouzeau.

Édouard Cuq. — *Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère* (Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXIX). Paris, Imprimerie Nationale, Klincksieck, 1912, 25 p. in-4°.

Les habitants de Délos entravant l'exercice du culte de Sarapis, le curateur du temple, Démétrios de Rhénée, était allé se plaindre à Rome. Le sénat lui donna raison et envoya copie de son décret au conseil d'Athènes ; le conseil, après avoir décidé de s'y conformer, chargea les stratèges de notifier sa décision et celle du sénat à l'épimélète de l'île. C'est ce double texte, lettre des stratèges et sénatus-consulte, découvert à Délos en 1911, dont M. Cuq étudie la seconde partie au point de vue de la date, de la langue et du caractère juridique.

Quoique le nom du préteur, jusqu'ici inconnu, ne fournisse aucune indication précise, M. Cuq estime que le sénatus-consulte est de l'année 166 : l'affaire, en effet, n'a pu se produire qu'une fois Délos rendue par Rome à la domination d'Athènes et aussitôt après l'établissement de la colonie athénienne ; d'ailleurs, la mention des ides intercalaires confirme l'hypothèse, puisque le mois intercalaire, qu'on ajoutait tous les deux ans, le fut, par exception, deux années de suite, en 167 et 166. La date ainsi établie est

très vraisemblable : tout ce qu'on pourrait, à la rigueur, faire observer, c'est que l'opposition des nouveaux Déliens visait peut-être moins le culte de Sarapis que la personne du ministre (l. 7 : αὐτόν ; l. 26 : αὐτῶι) et ne s'est, par conséquent, peut-être pas produite dès 166.

La découverte de ce sénatus-consulte porte à vingt-quatre le nombre de ceux dont nous connaissons le texte grec. M. Cuq observe la règle jadis formulée par M. Foucart à propos de celui de Thisbé : pour bien comprendre cette traduction faite dans les bureaux de Rome, mot à mot et pour ainsi dire à coups de dictionnaire, il faut la retraduire en latin. C'est ainsi que dans la première proposition, où le sénat permet de célébrer le culte, comme par le passé, l'expression ἕνεκεν ἡμῶν θεραπεύειν ἔξεστιν doit s'entendre, non pas *nostri causa*, mais *per nos curare licet*. Dans la seconde, où il défend qu'on fasse rien de contraire à sa déclaration, τοῦ μή τι ὑπεναντίον τῶι τῆς συγκλήτου δόγματι γίνηται, M. Cuq, par comparaison avec de nombreux textes de lois, comme la loi de Salpensa où l'on lit : *quod ejus* (sous-entendu *rei causa*) *adversus hanc legem non fiat*, a très ingénieusement retrouvé l'original latin : *Ejus ne quid adversus senatus sententiam fiat*. M. Cuq suppose aussi que le graveur de Délos avait corrigé τούτου μή... qu'il ne comprenait pas, en τοῦ μή, expression fréquente en grec : c'est de la même manière que dans l'inscription d'Oropos, les mots ἐκτός τι τούτων ἢ εἴ τι δόγμα κτλ. sont la correction fautive de ἐκτός τε ἢ εἰ τούτων τι; *praeterquam si eorum quid*...

La clause prohibitive, citée plus haut, est dépourvue de sanction. C'est aussi le cas de certaines lois dites imparfaites, comme la loi Cincia. M. Cuq voit là un ménagement à l'égard d'Athènes, ville fédérée mais autonome, aux magistrats de laquelle le sénat laisse le soin de faire exécuter son décret; même réserve dans la loi Cincia, dont les interdictions pouvaient atteindre certains sénateurs. M. Cuq se fonde sur notre sénatus-consulte pour étudier les lois imparfaites, qu'il considère comme exprimant un avis sur un point litigieux puis défendant de rien faire de contraire, par une clause prohibitive très vague. Peut-être le parallèle établi entre sénatus-consultes et lois est-il un peu trop étroit, et capable de faire oublier au lecteur que dans la loi le peuple romain a le pouvoir d'édicter directement une sanction, tandis que le sénat, sous la République, ne fait que donner son avis aux magistrats, chargés du pouvoir exécutif.

R. Lejeune.

Matthias Gelzer. — *Die Nobilität der römischen Republik*, Leipzig, Teubner, 1912, IV-120 pp. in-8° (3 mk).

Ce petit volume se divise nettement en deux parties : la première est une étude de droit public, opposant la *nobilitas* à la capacité de prendre part au gouvernement. Celle-ci, fondée sur un principe timocratique, exige à tout le moins le cens équestre. En fait, quelques-uns seulement, parmi ceux qui le possèdent, briguent les fonctions publiques, à la suite desquelles ils entrent au Sénat ; peu à peu le rang sénatorial devient héréditaire. Mais la *nobilitas* est autre chose : elle groupe les descendants de tous ceux qui ont revêtu les plus hautes charges (dictature, consulat, tribunat consulaire) et elle prend toute sa valeur du jour où, en 366, on voit élire pour la première fois un consul plébéien. Dès lors, la conviction s'affirme chez ces *nobiles* qu'ils sont exclusivement qualifiés pour recueillir la plus haute magistrature, et c'est une prétention que le peuple des

électeurs a en somme ratifiée. Cette *nobilitas* a gouverné la République romaine ; hors de son sein bien peu arrivèrent au consulat, et surtout bien peu de chevaliers ; Cicéron se glorifiait d'être le premier de ces *homines novi*, depuis toute une longue génération. Ce qui ôte un peu de sa rigueur à la théorie de M. Gelzer, c'est que, dans les textes par lui colligés, *nobilis* pourrait bien n'avoir pas toujours eu un sens vraiment technique et précis. Du reste, lui-même reconnaît des exceptions à la règle ainsi posée.

La deuxième partie nous montre dans l'exercice du pouvoir cette caste assez fermée. Ce pouvoir, les *nobiles* l'accaparent, mais tous ne l'exercent pas ; il faut encore que les électeurs fassent un choix ; et alors, dans un tableau pittoresque, l'auteur décrit les procédés par lesquels les plus ambitieux des *nobiles* s'efforcent d'évincer les autres. Nombre de textes font voir toute l'ingéniosité des manœuvres électorales ; les mœurs — et les tribunaux — les condamnent, rarement, car tous ces moyens sont profondément entrés dans les usages. Le prestige qui attire les suffrages tient à des rapports intimes et personnels que le mot *fides* désigne de façon très générale ; il couvre à la fois des relations d'amitié, de clientèle, d'hospitalité, de patronage. L'homme qui aspire aux fonctions suprêmes accorde dans certains cas sa protection en justice, laquelle souvent détermine la sentence ; il assure son appui à des groupements, à des municipalités, à des colonies même lointaines, à des provinciaux ; il noue des liens avec les hommes en vue ; il ouvre largement sa bourse aux besogneux, s'endette au besoin pour les aider, quitte à rétablir ses affaires quand il aura obtenu le pouvoir. De véritables coteries (*factiones*) se mettent au service des divers candidats et s'épuisent en rivalités. Quelques magistrats acquièrent une situation comparable à celle des souverains hellénistiques, avec lesquels ils traitent, négocient, dans une condition de fait inégale et à leur avantage, car la puissance romaine est derrière eux ; ils vont au moins de pair avec ces souverains, dont l'autorité décline. Sur cette observation originale et juste, M. Gelzer clôt sa deuxième partie, dont les données essentielles rappellent des choses connues, mais qui rassemble agréablement les textes justificatifs et met vraiment en scène cette aristocratie de la République raffinée, élégante, habile, pépinière d'hommes d'État de valeur certaine, mais corruptrice autant que corrompue.

Victor Chapot.

T. Rice Holmes. *Caesar's Conquest of Gaul.* Second edition revised throughout and largely rewritten. Oxford Clarendon Press 1911. 8°, xl-872 p. 24 shillings net.

La première édition de cet ouvrage, parue en 1899, a reçu partout le meilleur accueil. C'est, en effet, un trésor d'informations très précieux ; on y trouve comme la substance de ce qui a été publié de meilleur sur César, et, de plus, beaucoup d'éclaircissements entièrement nouveaux. Le jugement de l'auteur, très indépendant et très sûr, lui fait rejeter les hypothèses hasardeuses et choisir, dans les questions douteuses, les solutions les plus vraisemblables. Tous ces mérites se retrouvent dans la seconde édition. Elle est même considérablement améliorée et mise au courant de tous les travaux parus depuis douze ans.

Le plan est resté le même : d'abord un récit des campagnes de César en Gaule, puis une série d'articles de longueur très inégale, sur des questions particulières.

Mais les remaniements sont nombreux : il y a beaucoup d'additions, et aussi nombre de suppressions.

L'une des parties où l'on remarque le plus de changements est l'étude, très approfondie, « sur la crédibilité du récit de César ». Il y a douze ans, M. H. mentionnait toutes les difficultés qu'on avait jadis soulevées sur cette question ; cette fois il se borne aux principales. On peut s'étonner qu'il compte parmi ces dernières les assertions de M. Ferrero ; mais peut-être est-il utile que, de temps en temps un savant se donne la peine de montrer combien est peu solide l'œuvre de l'écrivain italien, puisque le grand public prend ses paradoxes et ses inadvertances pour des découvertes. La conclusion de M. H. sur la valeur historique des *Commentaires* est restée la même : il les croit véridiques mais sait, quand il le faut, discuter les assertions de celui qu'il appelle, avec le duc d'Aumale, « le plus sincère de ceux qui ont écrit leur propre histoire ».

Un des articles nouveaux traite une question assez étrange : César est-il l'auteur des *Commentaires* ? M. Strack a supposé que le proconsul des Gaules n'a pu avoir le temps de composer lui-même ses *Mémoires* et qu'il a dû se faire aider par Hirtius ; celui-ci aurait non seulement réuni des documents, mais composé une première rédaction que César aurait revue et corrigée. Cette théorie a l'inconvénient de n'être fondée que sur des hypothèses. M. H. remarque de plus, que, de l'aveu même de M. Strack, le VIIIe livre, dont Hirtius est le seul auteur, est bien inférieur aux sept premiers. César aurait donc eu plus vite fait de composer le récit lui-même que de corriger un mauvais devoir de son lieutenant. D'ailleurs, le témoignage d'Hirtius est formel : il attribue l'œuvre à César. On pourrait ajouter par surcroît que Cicéron ne se serait pas mis en frais de compliments, dans le passage bien connu du *Brutus*, si le dictateur n'avait regardé les *Commentaires* comme son œuvre propre et personnelle.

Il est plus difficile de savoir à quelle date fut rédigé le *De Bello Gallico*. La thèse de M. Ebert est peut-être plus séduisante que ne semble le dire M. H. Si on admet la composition progressive, bien des difficultés disparaissent d'elles-mêmes ; toute une série d'indices convergents tend à prouver que César écrivait successivement chaque année le récit de ses campagnes et ne revit l'ensemble qu'au moment de la publication en 52-51. Je ne trouve pas, chez M. H., de réponse aux raisons nettes et précises apportées par M. Ebert : progrès des connaissances d'un livre à l'autre, changements de point de vue, dont il reste des traces, caractère douteux de tous les textes sur lesquels se fonde l'affirmation contraire.

Comme on devait s'y attendre, beaucoup d'additions ou de changements dans la seconde édition ont trait à l'œuvre de M. Jullian. M. H. a cru devoir s'en expliquer dans la préface : « Ailleurs j'ai fait de mon mieux pour recommander aux lecteurs anglais l'*Histoire de la Gaule* de M. Camille Jullian, actuellement en cours de publication. Comme divers passages dans lesquels je l'ai citée ont trait à des matières sur lesquelles nous différons d'opinion, je suis d'autant plus désireux de reconnaître tout ce que je lui dois. Certaines de ses notes m'ont amené à lire des livres ou des articles qui m'avaient échappé, à saisir la signification de mots que je n'avais pas suffisamment pesés ou à modifier des opinions que j'avais exprimées précédemment. Son plan est différent du mien : car son livre ne contient rien qui corresponde à la seconde partie de ce volume. » Quoique les divergences de détail soient nombreuses entre les deux savants, on peut dire que, sur la plupart des questions essentielles, il sont d'accord, ou peu s'en faut.

La deuxième édition de *Caesar's Conquest of Gaul* est comme la première,

d'une correction typographique parfaite, mérite d'autant plus remarquable que les citations françaises et allemandes y abondent. L'impression est, cette fois, devenue beaucoup plus élégante et claire ; à ce point de vue encore cet inestimable ouvrage a gagné. Sous sa nouvelle forme, il sera, de plus en plus, le compagnon indispensable pour toute étude sur César et la conquête de la Gaule.

L. Laurand.

A. R. Crittenden, *The sentence structure of Virgil*, Ann Arbor, Michigan 1911.

Dans cette étude stylistique et psychologique, qui rappelle par son objet les recherches du P. Roiron, M. C. tente de montrer comment la construction de la phrase peut refléter la personnalité de l'écrivain. Des généralités bien hasardées (par exemple p. 48 sur le caractère individualiste des écrivains de l'Empire et l'objectivisme (?) de ceux de la République), des constatations trop évidentes (p. 53, qu'un poète comme Virgile use peu des mots qui ne sont que des articulations de la phrase, *itaque*, *item*, *insuper*, etc.), quelque abus des graphiques et d'une terminologie déconcertante (p. 11 il est question d'une méthode *analytique* ou *statique*, et d'une autre *fonctionnelle* ou *dynamique!* puis de deux types de phrases : *l'associative* et l'*aperceptive!*). La conclusion la plus intéressante de l'ouvrage, c'est que la pensée et le style de Virgile procèdent en général par associations, par juxtaposition de groupes symétriques :

nec non et gemini custodes limine ab alto
praecedunt || gressumque canes comitantur erilem.

Il serait intéressant de noter que Virgile subit non pas seulement la tyrannie de la forme, mais aussi celle du mot : un mot exprimé, à condition qu'il soit représentatif, tend à reparaître bientôt ; *Georg.*, IV, 122 : *sera* comantem, — 132 : *sera* reuertens ; — *ibid.* 138 : aestatem *seram*, 144 *seras* ulmos ; — I, 326 *implentur fossae*, 372 *plenis fossis* ; — I, 315 uiridi *stipula*, 321 *stipulas* uolantes ; — 327 *fretis* spirantibus, 356 *freta* agitata ; — 363 *in sicco*, 389 *in sicca* arena ; — 410 presso *gutture*, 423 ouantes *gutture* ; — 412 corui *laeti*, 423 *laetae* pecudes ; — 449 *signa dabit*, 471 *signa dabant*, etc. etc. Cf. encore les reprises voulues du type : *Georg.* I, 406...*illa leuem fugiens secat aethera pennis*. 409 *Illa leuem fugiens* raptim *secat aethera pennis*.

Le vers fameux :

Tityre tu patulae recubans *sub tegmine fagi*

qui est le premier des *Bucoliques*, a servi à faire le dernier des *Géorgiques* :

Tityre te patulae cecini *sub tegmine fagi.*

Ce sont toutes ces reprises et correspondances, parfois voulues, souvent inconscientes, qui ont de tout temps contribué à imprimer dans la mémoire tant de formules virgiliennes, et à faire de Virgile le poète des centons. Il y a là un trait de psychologie courante, mais particulièrement marqué chez ce poète, et qui pouvait être mis encore plus en lumière par M. C.

Quant à tirer parti d'observations faites en ce sens pour discuter l'authenticité des poèmes pseudo-virgiliens, il suffira, pour nous en enlever la tentation, de constater que M. C. est près de conclure (p. 69) à l'authenticité du *Culex!*

J. Marouzeau.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Apolinarii, *Metaphrasis Psalmorum*. Rec. et apparatu critico instruxit Arthurus Ludwig. Leipzig, Teubner (Bibl. teubn.), 1912. xl-308 p. in-18. Prix : 6 Mk.

Apulei Opera, II, fasc. 1, *Pro se de magia liber (Apologia)*. Iterum ed. R. Helm. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. iv-120 p. in-18. Prix : 2 Mk. 40.

Archimedis opera omnia cum commentariis Eutocii. Iterum ed. Heiberg. Vol. II. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1913. xviii-554 p. Prix : 7 Mk. 40.

Die pseudoxenophontische Ἀθηναίων πολιτεία. Einleitung, Uebersetzung, Erklärung von E. Kalinka. Leipzig, Teubner (Sammlung wissenschaftlicher Kommentare), 1913. vi-324 p. gr. in-8°. Prix : 10 Mk.

Bacchylidis carmina cum fragmentis. Ed. Fr. Blass. Edit. IV cur. G. Süss. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. lxxxii-154 p. in-18. Prix : 2 Mk. 80.

Barwick (C.), *De Platonis Phaedri temporibus* (Comm. philol. Ienenses, X, 1). Leipzig, Teubner, 1913. 76 p. in-8°.

Baumgarten (Fr.), Poland (Fr.), Wagner (R.), *Die nellenistisch-römische Kultur*. Leipzig, Teubner, 1913. xiv-674 p., 440 fig., 11 pl. et 4 cartes. Prix : 10 Mk.

Bella (Anselmo di), *La Commedia di Menandro*. Catania, Battiato, 1912. vii-159 p. in-8°. Prix : 2 l.50.

Belzner (E.), *Homerische Probleme*, II, *Die Komposition der Odyssee*. Leipzig, Teubner, 1912. viii-272 p. in-8°. Prix : 8 Mk.

Bibliotheca philologica classica et archaeologica, Catalogue de livres anciens et modernes aux prix marqués. N° 50. Leyde, Burgersdijk et Nierman, 1912. 548 p. in-8°. Prix : 2 florins.

Blümner (Hugo), *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste der Griechen und Römern*. Erster Band. 2e éd. augmentée avec 135 grav. Leipzig, Teubner, 1912. xii-364 p. in-8°. Prix : 14 Mk.

Boll (Fr.), *Die Lebensalter, ein Beitrag zur antiken Ethologie und zur Geschichte der Zahlen*. 58 p. et 2 pl. in-4°. Leipzig, Teubner, 1913. Tirage à part des *Neue Jahrbücher*, t. XXXI.

Cagnat (R.), *La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine* (*Mém. de l'Ac. des Inscrip.*, t. XXXIX). Paris, Klincksieck, 1912. 36 p. et 3 pl. in-4°. Prix : 3 fr.

Calhoun (G. M.), *Athenian Clubs in politics and litigation* (*Bulletin of the university of Texas*, no. 262, Humanistic series no. 14). University of Texas, Austin, 1913. vi-172 p. in-8°.

Cardinali (G.), *Studi Graccani*. Rome, Loescher, 1912. iv-212 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Curcio (G.), *A. Orazio Flacco studiato in Italia dal secolo* xiii *al* xviii. Catane, Battiato. viii-338 p. in-8°. Prix : 5 l.

De Decker (Josué), *Juvenalis declamans*. Étude sur la rhétorique déclamatoire dans les satires de Juvénal. Gand (Recueil de travaux de la faculté de philosophie, fasc. 41). Gœthem, 1913. 207 p. in-4°. Prix : 9 fr.

Demosthenes on the Crown. Ed. with introduction and notes by M. W. Humphreys. New-York, Cincinnati et Chicago, American book Company, 1913. 306 p. et 2 pl. in-8°. 1 d. 25.

Deutsch (M. E.), *Notes on the text of the Corpus Tibullianum*. Berkeley, University of California Press, 1912 (Publications in classical philology, II, 9, 173-226).

Sancti Diadochi episcopi Photicensis, *De perfectione spirituali capita* C. Textus graeci ad fidem codd. mss. editionem criticam et quasi principem curauit J. E. Weis — Liebersdorf. Leipzig, Teubner (Bibl. teubn., 1912. vi-165 p. in-18. Prix : 3 Mk. 20.

Diehl (Ern.), *Inscriptiones latinae* (Tabulae in usum scholarum). Bonn, Marcus et Weber, 1912. xxxix p. et 50 pl. in-4°.

Drachmann (A. B.), *Diodors römische Annalen bis 302 a. Chr.* (Kleine Texte her. von Lietzmann, 97). Bonn, Marcus et Weber, 1912. 72 p. in-8°. Prix : 1 Mk. 80.

Durel (J.), *Commodien, recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète*. Paris, Leroux, 1912. 318 p. in-8°.

Durel (J.), *Les instructions de Commodien*, Traduction et commentaire. Paris, Leroux, 1912. xxiii-209 p. in-8°.

Engström (E.), *Carmina latina epigraphica, post editam collectionem Buechelerianam in lucem prolata*. Leipzig, Harrassowitz, 1912. iv-178 p. in-8°.

Eisner (L.), *Epistulae priuatae graecae* (*Papyri Iandanae* ed. Kalbfleisch, fasc. 2). Leipzig, Teubner, 1913. Pp. 39-73 ; iv p. et 3 pl.

Festgabe für Martin von Schanz zur 70. Geburtstagfeier (*12. Juni 1912*). In Dankbarkeit überreicht von ehemaligen Schülern. Würzburg, Curt Kabitzsch, 1912. viii-373 p. in-8°. Prix : 12 Mk.

Franel (J.), *Un manuel de chancellerie du XIVe s.*, texte grec publié avec une introd. et des notes. La Chaux de Fonds (programme du gymnase, 1911-1912), 1912. 23 p. in-8°.

Friedlander (I.), *Die Chadhirlegende und der Alexanderroman*, Eine sagengeschichtliche und literarhistorische Untersuchung. Leipzig, Teubner, 1913. xxiii-338 p. in-8°. Prix : 12 Mk.

Gercke (A.) und Norden (Ed.), *Einleitung in die Altertumswissenschaft*. I, Methodik, Literatur. Sprache, Metrik. Leipzig, Teubner, 1912. xi-632 p. in-8°. Prix : 13 Mk.

Gerhäusser (W.), *Der Protreptikos des Poseidonios*. Diss. d'Heidelberg. Munich, impr. Wolf, 1912. 76 p. in-8°.

Gnesotto (A.), *Il codice Crespanese del « De officiis » di Cicerone*. Padoue (*Atti e Memorie* de l'Académie, XXVIII, 2), 1912. 15 p. in-8°.

Gnesotto (A.), *Il testo del « De officiis » di Cicerone nel codice di Troyes 552*. Padoue (*Atti e Memorie* de l'Acad., XXVIII, 3), 1912. 6 p. in-8°.

Gomperz (H.), *Sophistik und Rhetorik, Das Bildungsideal des εὖ λέγειν in seinem Verhältnis zur Philosophie des V. Jahrhunderts*. Leipzig, Teubner, 1912. vi-292 p. in-8°. Prix : 10 Mk.

Greek literature, a series of lectures delivered at Columbia university. New-York, Columbia university press, 1912. 316 p. in-8°.

Harder (Christian), *Lateinisches Lesebuch für Gymnasien*. I. Teil, Text. Leipzig, Freytag, 1912. 419 p. in-8°. Prix : 4 Mk. 50 cart.

Harry (J. Edw.), *Studies in Sophocles*. Cincinnati, University (Studies, VII, 3). 1912. 46 p. in-8°. 50 cents.

Hartlich (Otto), *De Galeni Ὑγιεινῶν libro quinto*. Dissertatio ab amplissimo

philosophorum Marpurgensium ordine probata (1913, progr. nr. 772). Grimae, sumptibus regiae scholae St. Augustini, 1913. 59 p. in-4°.

HAUPT (Stephan), *Die Lösung der Katharsis-theorie der Aristoteles*. Znaim, Fournier et Haberler, 1911. 47 p. in-8°. Prix : 1 Mk.

HAUPT (Stephan), *Die Wiedergeburt der Tragödie*. Znaim, Hölder, 1912. 86 p. in-8°. Prix : 3 Mk.

HERMANN (Ed.), *Griechische Forschungen*, I ; Die Nebensätze in den griechischen Dialektinschriften, in Vergleich mit den Nebensätzen in der griechischen Literatur, und die Gebildetensprache im Griechischen und Deutschen. 2 pl. Leipzig, Teubner, 1912. VIII-346 p. in-8°. Prix : 10 Mk.

Hermogenis opera. Ed. H. RABE. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1913. XXVIII-467 p. et 2 pl. In-8°. Prix : 10 Mk.

HERONIS Alexandrini *Opera quae supersunt omnia*. Vol. IV, *Heronis Definitiones cum uariis collectionibus Heronis quae feruntur geometrica*. Copiis Guilelmi Schmidt usus ed. J. L. HEIBERG. Cum LXII figuris. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. XXIX-450 p. in-18. Prix : 9 Mk.

Q. HORATI *Flacci carmina*. Recensuit Fr. VOLLMER. 2e éd. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. VIII-404 p. in-18. Prix : 2 Mk. 40.

HUNGER (I.) und LAMER (H.), *Altorientalische Kultur im Bilde*. Leipzig, 1912. 195 fig. sur 96 pl. et 64 p. in-18. Prix : 1 Mk. 25 cart.

Ilias, cum prolegomenis notis criticis, commentariis exegeticis. Edidit J. van LEEUWEN. 1re Partie. Leyde, Sijthoff, 1912. LXVIII-450 p. in-8°. Prix : 9 Mk.

JOUGUET (P.), *Papyrus grecs* (de l'institut papyrologique de Lille), t. II, fasc. 2-4 et pl. — 2 vol. Paris, Leroux, 1912. 222 p. in-4°.

KORNEMANN (Ernst) et MEYER (Paul M.), *Griechische Papyri im Museum des Oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen*. III. 3 ; Urk. 58-126 und Indices. 3 pl. Leipzig, Teubner, 1912. 168 p. in-4°. Prix : 16 Mk.

LAMMERT (F.), *De Hieronymo Donati discipulo* (Commentationes philologae Ienenses, IX, 2). Leipzig, Teubner, 1912. 75 p. in-8°. Prix : 3 Mk. 20.

LAQUEUR (R.), *Polybius*. Leipzig, Teubner, 1913. VIII-309 p. in-8°. Prix : 10 Mk.

LESQUIER (J.), *Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*. Paris, Leroux, 1911. XVIII-385 p. in-8°.

Libanii opera. Rec. Ric. FOERSTER. Vol. VII, Declamationes XXXI-LI. Accedit Gregorii Cyprii aduersus auari declamationem libanianam antilogia. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1913. XVI-739 p. in-18. Prix : 15 Mk.

LIEBEN (Eugen), *Zur Biographie Martials*, II. Programme du gymnase de Prag. Altstadt. Prag. 1912. 16 p. in-8°.

MAGNIEN (V.), *Le Futur Grec* : t. I, Les Formes ; t. II, Emplois et origines. Paris, Champion, 1912. XII-448 et IX-337 p.

MANSION (A.), *Introduction à la physique aristotélicienne*. Paris, Alcan, 1913. IX-209 p. in-8°. Prix : 5 fr.

MARCUSO (Umb.), *La lirica classica greca in Sicilia e nella Magna Grecia*, I. Pise, Nistri, 1912. 335 p. in-8°.

Mélanges P. F. Girard. Études de droit romain dédiées à M. P. F. Girard, professeur de droit romain à l'université de Paris à l'occasion du 60e anniversaire de sa naissance (26 octobre 1912). Paris, Rousseau, 1912. 2 vol. XVI-647 et 701 p. in-8°.

MUSAIOS, *Hero und Leandros*, mit ausgewählten Varianten und Scholien, her. von Arthur LUDWICH (Kleine Texte her. von Lietzmann, n° 93). Bonn, Marcus et Weber, 1912. 54 p. in-8°. Prix : 1 Mk. 50.

MUSSEHL (J.), *De Lucretiani libri primi condicione ac retractatione*. Thèse de Greifswald, 1912. 182 p. in-8°.

NORDEN (Ed.), *Agnóstos Theos, Untersuchungen zur Formengeschichte religiöser Rede*. Leipzig, Teubner, 1913. IX-410.

NORDEN (Fr.), *Apuleius von Madaura*. Leipzig, Teubner, 1912. VI-196 p. in-8°.

OLDFATHER (W.-A.), *New manuscript material for the study of Avianus* (Trans. of American philological association, XLII, 1912., p. 105-121.

The Oxyrhynchus Papyri, part IX, ed. by A. S. HUNT. Londres, 1912. 6 pl. et XII-304 p. in-4°.

Papyri Iandanae; ed. C. KALBFLEISCH, fasc. I. *Voluminum codicumque fragmenta graeca cum amuleto christiano*. Ed. E. SCHAEFER. Leipzig, Teubner, 1912. VI-33 p. in-8° et 4 pl. Prix : 2 Mk. 40.

PHILOSTRATUS, *The life of Apollonius of Tyana, The epistles of Apollonius and the treatise of Eusebius*. With an English translation by F. C. CONYBEARE. In two volumes. Londres, W. Heinemann ; New-York, Macmillan. Tome I. XV-591 p. in-18. Prix : 5 sh.

PIZZAGALLI (A. M.), *Mito e poesia nella Grecia antica, Saggio sulla Teogonia di Esiodo*. Catania, Battiato, 1913. IV-258 p. in-8°. Prix : 4 l.

C. PLINI *Caecili Secundi Epistularum libri nouem ; Epistularum ad Traianum ; liber Panegyricus*. Rec. R. C. KUKULA, 2e éd. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. XVI-426 p. in-18. Prix : 3 Mk. 20.

POHALLA (P.), *Prosopographie der Lakedaimonier bis auf die Zeit Alexanders der Grossen*. Breslau, J. Max, 1913. 172 p. in-8° et 2 pl.

POUKENS (J. B.), *Syntaxe des Inscriptions latines d'Afrique*. Louvain (Recueil de travaux, fasc. 35) ; Paris, Picard, 1912. 99 p. in-8°.

POULSEN (F.), *Der Orient und die frühgriechische Kunst*. Leipzig, Teubner, 1912. 195 p. in-8°. Prix : 12 Mk.

PTOLEMAEUS (Claudius), *Handbuch der Astronomie*. Aus dem Griechischen übersetzt und mit erklärenden Anmerkungen versehen von Karl MANITIUS. Leipzig, Teubner (Bibl. teubn.), 1912. XXX-461 p. et 1 pl. Prix : 8 Mk.

— *Handbuch der Astronomie*, aus dem Gr. übersetzt unt mit erklärenden Anmerkungen vesehen von Karl MANITIUS. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1913. VI-446 p. in-18. Prix : 8 Mk.

Publications of the Princeton university archaeological expeditions to Syria in 1904-1905 and 1909 ; Division II, *Ancient architecture in Syria* by H. C. BUTLER ; Division III, *Greek and Latin inscriptions in Syria* by E. LITTMANN, D. MAGIE Jr. and D. R. STUART ; Section A, *Southern Syria*, part 3, *Umm Idj-Djimâl*. Leyde, Brill, 1913. Pp. 149-223 et 2 pl.

RAMBAUD (Alfred), *Études sur l'histoire byzantine* ; préface par Ch. DIEHL. Paris, A. Colin, 1912. XXIII-319 p. in-18. Prix : 3 fr. 50.

RASCH (J.), *Sophocles quid debeat Herodoto in rebus ad fabulas exornandas adhibitis* (Commentationes philologae Ienenses, X, 2). Leipzig, Teubner, 1913. VI-126 p. in-8°. Prix : 5 Mk.

RASI (P.), *Una poetessa del secolo di Augusto*. Padova tip. Randi, 1913. 38 p. in-4°.

RASI (P.), *Genesi del pentametro e caratteri del pentametro latino*. Venezia 1912. Extrait des Atti del r. Istituto veneto t. LXXI, part. 2. P. 1225-1250.

ROBBINS (F. E.), *The hexaemeral literature*, A study of the Greek and Latin commentaries on Genesis. Diss. de Chicago. Cambridge, University Press, 1912. IV-104 p. in-8°.

ROBINSON (Fr. W.), *Marius Saturninus und Glaucia, Beiträge zur Geschichte der Jahre 106-100 v. Chr.* (Jenaer historische Arbeiten, her. von Cartellieri und Judeich, 3). Bonn, Marcus et Weber, 1912. 134 p. in-8°.

ROEMER (Ad.), *Aristarchs Athetesen in der Homerkritik (wirkliche und angebliche).* Eine kritische Untersuchung. Leipzig, Teubner, 1912. XII-527 p. in-8°. Prix : 16 Mk.

ROSSBACH (Otto), *Castrogiovanni, Das alte Henna in Sizilien, nebst einer Untersuchung über griechische und italische Todes- und Frühlingsgötter.* 9 fig. Leipzig, Teubner, 1912. 47 p. in 8°. Prix : 2 Mk. 40.

ROSTAGNI (Aug.), *Sull' autenticità dell' idillio VIII di Teocrito.* Torino, Bocca, 1913. 44 p. in-8°. (Reale Accademia delle scienze di Torino, 1912-1913).

SAJDAK (Y.), *De Gregorio Nazianzeno posteriorum rhetorum grammaticorum lexicographorum fonte.* Cracovie (*Eos*, XVIII, 1, 1912. 30 p. in-8°.

SIHLER (E. G.), *C. Iulius Caesar, Sein Leben nach den Quellen*, Kritisch dargestellt. Deutsche vom Verfasser selbst besorgte, berichtigte und verbesserte Ausgabe. Leipzig, Teubner, 1912. VII-274 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

SOHM (Rudolph), *Wesen und Ursprung des Katholizismus.* Leipzig, Teubner, 1912. XXXIV-68 p. in-8°. Prix : 2 Mk. 40.

STEMPLINGER (Ed.), *Das Plagiat in der griechischen Literatur.* Mém. couronné par l'Académie de Bavière (mars 1911). Leipzig, Teubner, 1912. VI-293 p. in-8°. Prix : 10 Mk.

Ioannis STOBAEI *Anthologium* rec. C. WACHSMUTH et O. HENSE. Vol. V, Anthologii libri quarti partem II ab Ottone Heinse editam continens. Berlin, Weidmann, 1912. XXXVII p. et p. 677-1157. Prix : 18 Mk.

STROUX (Jos.), *De Theophrasti uirtutibus dicendi.* Leipzig, Teubner, 1912. IV-126 p. in-8°. Prix : 4 Mk. 80.

TAUBENSCHLAG (R.), *Vormundschaftsrechtliche Studien.* Leipzig, Teubner, 1913. 88 p. in-8°. Prix : 3 Mk.

Titi Liui ab urbe condita libri. Ed. I, curauit G. WEISSENBORN. Ed. II quam curauit G. HERAEUS. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. XX-244 p. in-8°. Prix : 2 Mk.

TOSATO (Cristina), *Studio sulla grammatica e lingua delle XIX declamazioni maggiori Pseudoquintilianee.* Intra, Bertolotti, 1912. 135 p. in-8°.

USENER (H.), *Kleine Schriften.* IV B., *Arbeiten zur Religionsgeschichte.* Leipzig, Teubner, 1913. VII-516 p. in-8°. Prix : 15 Mk.

USSANI (V.). *Sul ludus de morte Claudii.* Extrait de la *Rivista di filologia*. Turin, Loescher, 1913. P. 74-80.

Valeri Flacci Setini Balbi (C.) Argonauticon libri VIII. Ed. O. KRAMER. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1913. LXXXVI-218 p. in-18. Prix : 3 Mk. 20.

VALGIMIGLI, *Contributi alla storia della critica letteraria in Grecia.* I, *La critica letteraria di Dione Crisostomo.* Bologne, Beltrami, s. d. 83 p. in-4°.

Vitae Vergilianae. Rec. Jac. BRUMMER. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. XXIV-74 p. in-18. Prix : 2 Mk.

Vitruuii De architectura libri X. Ed. F. KROHN. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. XIV-291 p. in-18. Prix : 4 Mk. 60.

VOLLMER (Fr.), *Epitome thesauri latini.* Vol. I, fasc. 1, a-aedilis ; confecerunt Fr. VOLLMER et E. BICKEL. Leipzig, Teubner, 1912. 160 col. in-4°. Prix : 2 Mk.

WECKLEIN (N.), *Ausführlicher Kommentar zu Sophokles Philoktet.* Munich, Lindauer, 1913. 82 p. in-8°. Prix : 1 Mk. 60.

WERNER (Heinrich), *Lateinische Grammatik für höhere Schulen*, bearbeitet und auf geschichtlich entwickelnder Grundlage vereinfacht. 2e éd., Dresde, Leipzig, Berlin, Ehlermann, 1912. XVI-271 p. gr. in-8°.

White (John Williams), *The verse of greek comedy*. Londres, Macmillan, 1912. xxx-479 p. in-8°. Prix : 12 sh.

Zehetmair (Al.), *De appellationibus honorificis in papyris graecis obuiis*. Diss. de Marbourg. Marbourg, 1912. 63 p. in-8°.

Zielinski (Th.), *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*. Leipzig, Teubner, 1912. 3e éd. 371 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

LA LAPPA CHEZ PLINE

ET SES ÉQUIVALENTS CHEZ THÉOPHRASTE ET DIOSCORIDE

En parcourant l'Histoire naturelle de Pline, j'ai été frappé par les divers passages relatifs à la *Lappa*, et il m'a semblé qu'ils méritaient de fixer un instant l'attention, ne fût-ce qu'à cause des interprétations diverses dont ils ont été l'objet, et parce qu'ils mettent bien en évidence le procédé employé par Pline, dans la partie de son grand ouvrage qui se rapporte à la botanique.

*
* *

Voici le premier de ces passages [1] :

Notabile et in lappa, quae adhaerescit, quoniam in ipsa flos nascitur, non evidens, sed intus occultus et intra seminat, velut animalia quae in se pariunt.

Quelle est cette plante dont la fleur présente des caractères si singuliers ? Son nom ne pourrait-il pas servir à la reconnaître ? MM. Bailly et Bréal n'ont pas donné place au vocable *Lappa* dans leur dictionnaire étymologique du latin. D'après Forcellini [2], ce mot dériverait de la racine λαβεῖν, prehendere, quod vestes prehendat ; mais cette étymologie, d'ailleurs inadmissible, me semble n'être que la mise en formule de l'expression de Pline : « quae adhaerescit », et, pas plus que cette expression, elle ne peut nous renseigner sur la nature de la *Lappa*. En effet nombre de plantes les plus différentes ont la propriété de s'attacher aux corps voisins ; cette propriété ne peut donc être un caractère distinctif de la *Lappa*.

1. *Historia naturalis*, lib. XXI, cap. 64.
2. Forcellini Lexicon totius latinitatis ed. Corradini 1871 s. v. Forcellini lui donne le nom vulgaire de *Lappola* et l'identifie à tort avec le ξάνθιον « la lampourde ».

Interrogeons maintenant les auteurs latins Virgile et Ovide, qui avant Pline ont parlé de cette plante. Dans un passage connu du Ier livre des Géorgiques [1], où il énumère les fléaux qui menacent les moissons, Virgile nous montre la lappa et le tribulus, avec la « triste ivraie et la folle avoine », envahissant, forêt malfaisante, les champs les mieux cultivés :

subit aspera sylva
Lappaeque, tribulique, interque nitentia culta
Infelix lolium et steriles dominuntur avenae.

Et Ovide par une réminiscence évidente de Virgile nous montre lui aussi dans le IIe livre des Pontiques, la tenace lappa s'élevant au milieu des moissons que les pluies de Jupiter ont fécondées :

Mixta tenax segeti crescere lappa solet [2].

Mais dans les vers de Virgile, comme dans celui d'Ovide, le mot *Lappa* n'est accompagné d'aucune épithète qui puisse en indiquer la nature. On peut même dire que pour Ovide ce mot n'est guère qu'un terme générique désignant une mauvaise herbe. S'il en est autrement pour Virgile, il reste incertain quelle plante au juste il a désignée sous le nom de *Lappa* [3] et on peut se demander si cette plante est bien la même que celle dont parle Pline au livre XXI de son Histoire naturelle. Fée dans sa Flore de Virgile [4] n'en a pas douté : « La plante de Virgile, dit-il, ne diffère point de celle que Pline appelle aussi *Lappa* [5]. »

Fée constate d'autre part que le passage où Pline parle de la *Lappa* est la traduction littérale de celui où Théophraste décrit son ἀπαρίνη. « Cette ἀπαρίνη est donc l'herbe qu'a voulu désigner notre poète [6]. » Mais Fée ne s'est pas borné là : « La signi-

---

1. Lib. I, v. 152-154.
2. *Pontica*, lib. II, epist. 1, v. 4.
3. Il est vrai, dans le vers 385 du livre III des *Géorgiques*, Virgile semble dire que la *Lappa* ainsi que le *tribulus* sont des plantes hispides ou accrochantes qui peuvent être nuisibles à la laine des troupeaux et dont il faut par suite les tenir éloignés :

Si tibi lanitium curae, primum aspera silva
Lappaeque tribulique absint.

Mais ce vers ne nous apprend rien sur la nature véritable de la *Lappa*, pas plus que sur celle du *tribulus*.
4. *Flore de Virgile*, par A. L. A. Fée. Paris, Didot, 1882, in-8°, p. 75.
5. Cela est possible, mais il eût fallu commencer par le prouver ; c'est ce que A. L. E. Fée n'a pas fait.
6. Depuis Hardouin et Heyne, les éditeurs de Virgile sont à peu près unanimes à identifier la *Lappa* du poète avec la bardane. Il faut dire toutefois que Fraas (Synopsis plantarum florae classicae... Munich, 1845, in-8°) et Lenz (Botanik der

fication du mot grec ἀπαρίνη, ajoute-t-il, n'ayant point varié, et différents détails qu'on peut lire dans Bodaeus de Stapel[1] prouvant que l'ἀπαρίνη de Théophraste est aussi celle de Dioscoride[2], nous avons, je le répète, un point de départ excellent, et c'est là qu'il faut chercher une solution. » Je montrerai plus loin que la solution ne peut être cherchée là. Si Fée, au lieu de s'en rapporter aux « détails » de Bodaeus de Stapel, avait comparé le texte de Théophraste à celui de Dioscoride, il aurait vu que l'ἀπαρίνη des deux naturalistes grecs, n'est pas la même plante; et il aurait hésité à écrire cette phrase admirative, mais bien peu justifiée : « Rarement on a le plaisir, en étudiant la botanique des Anciens, d'arriver à une détermination aussi précise. »

Quelque peu probantes que soient la démonstration de Fée et l'identification qu'il a faite de la *Lappa* de Pline, avec le gratteron — *Galium Aparine*[3] — cette identification a été acceptée par Littré dans sa traduction de l'*Histoire naturelle*. Cependant il eût suffi au savant lexicographe de jeter un coup d'œil sur le gratteron pour reconnaître que cette plante ne pouvait être celle que Pline a décrite dans ce passage. A part la faculté de s'accrocher aux vêtements, aucun des autres caractères de la *Lappa* de Pline ne convient au grateron. Celui-ci a une fleur petite, mais blanche, et très visible. On ne peut donc pas dire avec Pline qu'elle n'est pas apparente, *non evidens*, ou, comme traduit assez mal Littré, « qui ne se montre pas ». De plus cette fleur ne renferme aucune graine ; elle surmonte un ovaire, ou fruit qui, à la maturité contient deux semences. Le *intra seminat* de Pline, ou le « qui produit à l'intérieur des graines » de Littré, ne convient donc pas davantage au grateron. La *Lappa* du XXIe livre de Pline ne peut donc être le grateron ou *Galium Aparine* de Linné et des botanistes actuels.

Mais quelle est donc cette plante ? Reportons-nous, ce qu'auraient dû faire Fée et Littré, au texte même de Théophraste[4],

---

alten Griechen und Römer, Gotha, 1859, in-8°), n'ont pas donné place dans leurs ouvrages à la *Lappa* de Virgile.

1. Theophrasti Eresii de historia plantarum libri decem graece et latine... Textum graecum illustravit Joannes Bodaeus a Stapel. Amstelodami, 1644, in-folio.

Bodaeus a Stapel (Joannes), né à Amsterdam en 1636, médecin et humaniste. Sa mort prématurée l'empêcha d'achever l'édition de Théophraste qui fut publiée par son père Egbert Bodaeus.

2. On verra que l'ἀπαρίνη de Théophraste est toute différente de l'ἀπαρίνη de Dioscoride, qui n'est autre que notre gratteron ou rièble.

3. *Hist. nat. de Pline*, Didot, 1877, in-8°, tome II, page 60.

4. Théophraste Περὶ Φυτῶν Ἱστορίας, lib. VII, cap. 14, 3.

dont la description de Pline n'est qu'une traduction, non littérale comme le dit Fée, mais abrégée et peu exacte. Après avoir dit que l'ἀπαρίνη s'accroche aux vêtements et ne peut en être détachée qu'avec peine[1], Théophraste ajoute : « Sur sa tige croît dans une enveloppe toute hérissée une fleur qui n'est ni saillante, ni apparente : ἐν τούτῳ γὰρ ἐγγίνεται τῷ τραχεῖ τὸ ἄνθος οὐ προτὸν οὐδὲ ἐκφαῖνον[2]. C'est cette enveloppe, dit-il en terminant, qui contenant en elle-même et mûrissant la fleur donne naissance aux fruits : καὶ αὕτη τὸ ἄνθος ἐν ἑαυτῇ κατέχουσα καὶ πέττουσα καρποτοκεῖ. » Malgré les obscurités[3] de cette description, on entrevoit qu'il s'agit ici d'une fleur composée, dont les différentes parties ou fleurons sont réunies dans une enveloppe hérissée[4]. Je tâcherai plus loin de dire quelle est cette plante. Mais il est évident qu'il ne peut être question ici du grateron.

*
* *

Mais revenons à Pline et à son *Histoire naturelle*. Au livre XXIV, ch. 116, il parle d'une herbe que les Grecs, dit-il, appellent *philantropos*, parce qu'elle s'accroche aux vêtements : « *Philanthropos herbam Graeci appellant hirsutam, quoniam vestibus adhaerescat.* » Et il ajoute, ce qui fait compensation pour cette philanthropie désagréable, que, tressée en couronne et posée sur le front elle guérit aussitôt les céphalalgies : *capitis dolores sedat.*

L'absence d'une description plus complète, et l'ignorance où l'on est de la source où Pline a trouvé cette propriété singulière de la plante philanthrope, rendraient difficile, sinon impossible, de savoir de quelle espèce végétale il parle ici, s'il ne s'était chargé lui-même de nous la faire connaître.

---

1. Ἴδιον δὲ κα τὸ περὶ τὴν ἀπαρίνην ἢ καὶ τῶν ἱματίων ἀντέχεται διὰ τὴν τραχύτητα καί ἐστι δυσαφαίρετον.

2. Ὥστε παρόμοιον εἶναι τὸ συμβαῖνον ὥσπερ ἐπὶ τῶν γαλεῶν καὶ ῥινῶν· ἐκεῖνά τε γὰρ ἐν ἑαυτοῖς ὠοτοκήσαντα ζωογονεῖ ajoute Théophraste par une comparaison bizarre entre la maturation des graines de l'*aparine* et la génération des roussettes et des squales.

3. Ce sont ces obscurités qui ont empêché Lenz de se prononcer sur la nature de l'*aparine* de Théophraste, comme sur celle d'ailleurs de la lappa du XXIe livre de Pline. *Botanik der alten Griechen und Römer*, p. 478.

Fraas au contraire n'a pas hésité à identifier l'aparine de Théophraste avec l'*Arctium Lappa* de Linné (*Synopsis plantarum florae classicae*, p. 208).

4. Le texte deviendrait plus clair si l'on remplaçait le singulier par le pluriel, et si l'on mettait « des fleurs » au lieu de « une fleur » dans la première proposition et dans la seconde « des fleurs ou fleurons » au lieu de « la fleur ».

Au livre XXVII, ch. 15, il décrit une plante qu'il appelle *aparine*, mais que d'autres, dit-il, nomment *philanthropos*[1]. Il n'est pas douteux qu'il s'agisse ici de la plante philanthrope du livre XXIV. Pline en donne une description qui ne laisse aucun doute sur sa nature. Cette description, on le devine, n'est pas originale ; elle est traduite non plus de Théophraste, mais de Dioscoride[2], et assez fidèlement. D'après Dioscoride et Pline, cette plante a une tige quadrangulaire, hérissée et garnie, d'intervalles en intervalles — Dioscoride dit comme la garance — de verticilles formés de cinq à six feuilles ; ce qui nous montre qu'elle appartient à la famille des Rubiacées. D'après Dioscoride aussi — ce que Pline a oublié de dire — les fleurs sont blanches. Les graines rondes, dures, concaves, sont employées, remarque encore Dioscoride — Pline n'en parle pas — par les bergers pour coaguler le lait. Il s'agit donc ici d'un *Galium*. Et, comme « elle s'attache aux vêtements par ses aspérités », ce ne peut être que le *Galium Aparine* ou une espèce analogue[3], en un mot le grateron. On voit par là que l'herbe philanthrope du XXIVe livre de Pline et l'*Aparine* du livre XXVII sont une seule et même plante et ne sont autres que l'ἀπαρίνη de Dioscoride, et que celle-ci comme la plante de Pline est notre grateron ou rièble. On voit également que cette plante est toute différente de la *Lappa* du XXIe livre de Pline, comme de l'ἀπαρίνη de Théophraste, plante que Fée proclame non seulement identique à l'*Aparine* de Dioscoride, mais dont il reproche au naturaliste latin d'avoir fait deux espèces différentes.

On pourrait dire pour excuser Fée qu'il avait eu des prédécesseurs dans la confusion qu'il fait ici. Dès le VIe siècle, Isidore de Séville avait, dans ses Origines ou Étymologies, confondu la *Lappa* et l'*Aparine*, ou plutôt donné à cette dernière plante le nom de *Lappa*[4]. Il en a été de même plus tard encore,

---

1. Et d'autres omphalocarpos : aparinen aliqui omphalocarpon, alii philanthropon vocant « Ἀπαρίνην οἱ μὲν φιλάνθρωπον, οἱ δὲ ὀμφακόκαρπον ὀνομάζουσι... » Ἀετίου Ἀμιδηνοῦ βιβλία ἰατρικά. *Venetiis, Alde Manuce*, 1534, in-fol. Lib. I, p. 5. Certains manuscrits de Pline ont la même leçon *omphacocarpos* qu'a adoptée Aelius. Il faut ajouter que Dioscoride donne à l'ἀπαρίνη encore le nom d'ἀμπελόκαρπος.

2. Dioscoride, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, Lib. III, cap. 94, p. 443. Ed. Wellmann. Dioscoridis de materia medica libri quinque. Berlin, in-8°, t. II, 1906. Lib. III, cap. 90, p. 104.

3. Le *Galium tricorne* commun dans les moissons des terrains calcaires et secs, tandis que le *Galium Aparine* croît dans les terrains humides.

4. « Lappa dicta, quod habeat caulem pigentem, per terram dispositam. Haec herba a Graecis φιλάνθρωπος vocatur, quod vestibus hominum inhaereat ob asperitatem sui. Nascitur juxta muros. » Isidore, *Origines*, lib. XVII, cap. 9,66.

si l'on s'en rapporte à deux gloses du *Corpus glossariorum latinorum* tirées l'une d'un manuscrit du IXe siècle : *apirine id est lappa*[1]; l'autre d'un manuscrit du Xe siècle, *aperina-i-lappa*[2]; gloses dans lesquelles *apirine* et *aperina* sont mis pour ἀπαρίνη[3].

*
* *

Mais continuons l'examen de l'Histoire naturelle de Pline. Au chap. 116 du livre XXIV, après avoir parlé de l'herbe philanthrope, Pline passe à une autre plante qu'il appelle *Lappa canaria*, sans autre transition que la particule *Nam*[4] « quant à », mot qui n'implique — Hardouin a cru le contraire[5] — aucun rapport ou analogie entre cette plante et l'herbe philanthrope. Dédaignant d'en donner une description, il en énumère, d'après une source inconnue, les propriétés médicinales. Pilée dans du vin avec du plantain et de la millefeuille, elle guérit les carcinomes, pourvu qu'on renouvelle l'emplâtre tous les trois jours. Déterrée sans le secours du fer, elle guérit aussi les maladies des porcs, ajoutée aux lavures qu'on leur donne à boire, ou mêlée avec du lait ou du vin. Quelques-uns pensent qu'il est bon, en la déterrant, de prononcer ces paroles : « Voici la plante argemon que Minerve a inventée comme remède aux porcs qui en mangent. »

Les commentateurs, cela ne saurait surprendre, ont été embarrassés pour savoir à quelle espèce de plante Pline a donné le nom de *Lappa canaria*. Les uns y ont vu le *Galium Mollugo*[6], les autres le *Caucalis arvensis*, ombellifère semblable au *Daucus Carotta*[7]. Ces identifications si diverses sont également inexactes. Il n'était pourtant pas difficile de découvrir quelle plante est la

---

1. Glossae cassinenses Cod. cassin. 69, sacc. 18). *Corpus glossariorum latinorum*, Berlin, t. III, p. 536-3.

2. Hermeneumata codicis Vaticani reginae Christinae 1260, saeculi x. *Ibidem*, t. III, p. 549-35.

3. Un autre exemple de cette confusion, nous est offert par la glose ἀπαρίνη donnée comme synonyme d'ἄρκειον dans le chapitre consacré par Dioscoride à cette dernière plante qui n'est autre, on le verra plus loin, que la *Lappa*.

4. « Nam quae canaria appellatur lappa. »

5. « Lappam canariam habere quamdam cum philanthropo affinitatem haud obscure innuit... » Pline, Lib. XXIV, cap. 116, p. 6. Cette note a été reproduite dans l'édition Lemaire.

6. « ...Prorsus ut alterum lappaginis genus esse videatur, quod mollugo a Plinio appellatur. » Ed. Hardouin, *Ibidem*, lib. XXI, cap. 65. Cf. Dodoens, *Plantarum historia*, Pemptade III, lib. I, cap. 30, p. 351.

7. Est caucalis arvensis, echinata, latifolia. Brottier (éd. Pline, Hist. nat., t. IV, p. 516, n. 9), qui attribue cette identification à C. Bauhain.

Lappa canaria et les interprètes de Pline y seraient parvenus plus vite, si les uns n'avaient pas voulu voir un rapport entre l'herbe philanthrope et la *Lappa canaria*, si les autres n'avaient pas cru que cette dernière plante était nécessairement différente de la *Lappa* du XXIe livre. Demandons à Pline lui-même la solution du problème. Au chap. 66 du XXVe livre de son Histoire naturelle, Pline parle de la *Persolata* que les Grecs, dit-il, appellent *arcion*, et ce nom, avec la description qu'il donne, montre que cette plante n'est autre que l'ἄρκειον προσωπίς ou προσώπιον de Dioscoride[1], décrite à son tour sous le nom d'ἄρκτιον par Galien[2].

La plante qui porte ces différents noms a, d'après ces trois auteurs, les feuilles semblables à celles de la coloquinthe, plus grandes cependant, plus fermes, plus foncées, plus épaisses et plus velues, une tige grisâtre, une racine longue, blanche à l'intérieur et noire à l'extérieur[3].

Mais continuons notre enquête. Une glose insérée dans le texte de Dioscoride nous apprend que l'ἄρκειον s'appelait en latin *Personacia* et *Lappa*. *Personacia*, dérivé évident de *Personata*[4] dont *Persolata* paraît une simple modification[5], est indiquée par Apulée[6] comme l'équivalent de prosopes — prosopis, — synonyme d'ἄρκειον ; ainsi la *Personacia*, la *Persolata* et la *Personata* sont une seule et même plante et cette plante est identique à l'ἄρκειον de Dioscoride et à l'ἄρκτιον de Galien et, par suite, à la bardane. Il en est de même de la *Lappa*, équivalent comme *Personacia* de l'ἄρκειον, et cela s'applique à la *Lappa* du XXIe comme à celle du XXIVe livre ou *Lappa canaria*, car l'épithète *canaria*, « de

---

1. Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, lib. IV, cap. 106 (107), p. 598.

2. « Τὸ ἕτερον ἄρκτιον ὃ δὴ καὶ προσώπιδα καλοῦσιν. » Γαληνοῦ περὶ κράσεως καὶ δυνάμεως τῶν ἁπλῶν φαρμάκων. Βιβλίον Ζ (VI), cap. νδ' (59). *Claudii Galeni opera omnia*, éd. Carolus Gottlob. Kulm. Lipsiae, in-8°, t. XI, 1826, p. 637. Dioscoride connaît aussi une plante appelée ἄρκτιον, qui d'après lui ressemble au φλόμος — *verbascum* —, Lib. IV, cap. 104, et dont Galien parle également au chap. 58.

3. Pline se borne à dire que la racine est blanche et longue.

4. Personata « cujus folio nullum est latius, grandes lappas terens ». Lib. VII, 58. On s'accorde à voir dans cette plante la *Lappa* ou bardane et Fée, oubliant qu'il avait regardé l'ἀπαρίνη de Théophraste comme le grateron, propose la synonymie ἀπαρίνη. Théoph. *Hist. plant.*, VII, 14. Ἄρκειον. Dioscor., IV, 107. (Ἄρκτιον) Galien, *Simpl. med.*, 6. Personata. Plin., loco comm. La grande bardane : Fée (*A.L.A.*). *Commentaires sur la botanique et la matière médicale de Pline*. Paris, in-8°, t. III, 1833, p. 348.

5. La *Persolata*, d'après Daléchamp, serait une autre espèce de *Lappa* plus petite que la *Personata*. *Historia generalis plantarum*. Lugduni, 1587, 2 v. in-fol. t. I. Lib. IX, cap. XXXVIII (38), p. 1054.

6. *Lucii Apuleii de Medicaminibus herbarum*, ex recensione Joannis Christiani Gottlieb Ackerman, Norimbergae, 1788, in-8°, cap. XXXVII, p. 197.

chien », jointe à la seconde, ne saurait en faire une espèce différente de la première[1]. Identique ainsi à l'ἄρκειον de Dioscoride, comme à l'ἄρκτιον de Galien et à la *Persolata*, la *Lappa* a les feuilles, la tige et la racine de ces plantes, c'est-à-dire de notre bardane ; mais elle en a encore un autre caractère. J'ai montré en effet plus haut que l'ἀπαρίνη de Théophraste, qui n'est autre que la *Lappa* du XXIe livre de Pline, a les fleurs renfermées dans une enveloppe hérissée. Or c'est le cas pour la bardane, composée cynarocéphale dont les fleurons sont entourés d'un involucre à folioles recourbées à leur sommet et garnies d'aspérités, par lesquelles elles s'accrochent aux corps voisins, comme le dit Théophraste de l'ἀπαρίνη et Pline de la *Lappa*. C'est là un trait de ressemblance de plus entre la *Lappa* de Pline et notre bardane, trait oublié par Dioscoride et ses imitateurs, et qu'Albert le Grand n'a eu garde d'omettre dans la description qu'il a donnée de la *Lappa* en son traité des Végétaux[2].

Tout concourt donc à montrer l'identité de la *Lappa* de Pline avec la bardane. Aussi cette identité a-t-elle été acceptée par la plupart des commentateurs. Si Hardouin et Lemaire, qui le suit d'ordinaire, seuls l'ont admise pour la *Lappa* du XXIe livre Fraas, Lenz et Fée même et Littré, qui tous deux regardaient la *Lappa* du XXIe livre, comme identique au grateron, n'ont pas hésité à identifier celle du XXIVe livre, — la *Lappa canaria* — avec la bardane ou *Arctium Lappa*, nom unique donné par Linné aux diverses formes de cette plante, dont les botanistes suivants ont fait trois espèces différentes : *Lappa tomentosa*, Lam. dont les folioles sont entourées d'un duvet aranéeux, *Lappa maior* DC., à capitules plus gros, *Lappa minor* DC., à capitules plus petits et peu hispides, ainsi que ceux de la *Lappa maior*. Mais il est à peine besoin de le dire, ces trois espèces ne

---

1. Après avoir reproché à C. Bauhain et K. Sprengel d'avoir donné le nom de *canaria* au chiendent, *Panicum* (*Cynodon*) *dactylon*, ce qui était pourtant légitime et n'a rien à faire avec la *Lappa*, Fée a proposé de voir dans le mot *canaria* un dérivé de *cānus, a, um* et non de *canis*, le surnom *canaria* ayant, d'après lui, été donné à la *Lappa* à cause des poils blanchâtres qui recouvrent le dessous des feuilles de cette plante, mais les dérivés en *-arius* viennent de substantifs et non d'adjectifs. L'explication de Fée est donc inadmissible.

2. Je crois qu'il n'est pas inutile de reproduire ici cette description si curieuse et qui montre en Albert le Grand un digne précurseur des grands botanistes de la Renaissance : « Lappa est herba latissimorum foliorum, in humidis crescens et sunt inferiora ejus folia latiora quam superiora ; in stipite brevi, quem habet, profert nodum totum spinosum mollibus spinis, quae curvae sunt aliquantulum propter quod adhaerent vestibus tangentium. Et in illo nodo globoso est granum parvum et nigrum, et cibus est in ea parvarum avium. » *De vegetabilibus libri VII*. Lib. VI, tract. II, cap. XI. Ed. E. Meyer. Berlin, 1867, in-8°, p. 533.

sont pas distinctes pour le vulgaire qui leur donne à toutes également le nom de gletteron, glouteron, etc.[1].

*
* *

L'examen des divers passages de l'Histoire naturelle de Pline qui traitent de la *Lappa* ainsi que des sources où il a puisé, nous a montré que dans tous ces passages il n'a eu en vue qu'une plante et que cette plante est la bardane — *Arctium Lappa*. — Cet examen nous a montré aussi que le naturaliste latin n'a point confondu la *Lappa* — la bardane — avec l'*Aparine* — le grateron — et que cette confusion entre deux plantes, qu'en tout pays le paysan le plus ignorant sait distinguer, n'a été faite que par quelques lexicographes mal informés ou par des commentateurs prévenus[2]. Mais il faut convenir aussi que les noms divers

---

1. La *Lappa* a les noms populaires les plus variés dans toutes les langues. Voici les noms en quelque sorte officiels qu'elle porte dans les pays de l'Europe méridionale et occidentale : Grec moderne, πλατυμαντυλίδα ; ital., *Lappola* et *Bardana* ; esp., *Bardana* ; provençal, *Lapas* ; all., *Klette* ; néerl., *Klis(se)* ; angl., *clothur*, *burdock* ; scand., *(Kard)börre*.

2. A en croire Le Gonidec, *Dictionnaire celto-breton*, Angoulême, 1821, le breton, s'il ne confondait pas la *Lappa* et l'*Aparine*, en ferait deux espèces d'un même genre : le *Seregen vraz* : la bardane ou *Lappa* et le *seregen vihan* : le grateron, *Galium Aparine*. Quelle peut être l'origine de cette nomenclature tout artificielle ? Remonte-t-elle, comme l'a supposé M. A. Thomas (*Romania*, an. 1912, p. 67), à l'auteur du *Catholicon*, Lagadeuc ? Je ne le pense pas. On trouve, m'apprend M. Ernault, dans le manuscrit *a*, le meilleur du *Catholicon*, la leçon suivante : « *Saereguenn*, g. gliceron, l. *lappa*. Item *glis*, g. gleton ou droye qui se hert à la robe. *Lappadem*, l. *lappa*. » Il me semble peu douteux que le mot gleton, comme le montre le synonyme *lappadem*, a la même signification que le vocable gliceron et désigne comme celui-ci la *Lappa*. Ce n'est donc pas au *Catholicon* que remonte la confusion faite par Le Gonidec entre la bardane et le grateron, confusion inconnue encore en 1632 du *Nomenclator* de Morlaix ; c'est dans le *Dictionnaire françois celtique* du P. Grégoire (1732), comme le croit avec raison M. Emile Ernault, que l'auteur du *Dictionnaire celto-breton* a trouvé les éléments de la nomenclature. On lit en effet dans cet ouvrage : « Bardane ou glouteron : *ar staguères-bras*, *ar saraguezrès bras*, *ar sereguezn bras*... », grateron, *ar seregnezn*, *ar staguerès-vihan*, *ar saraguezrès vihan*.

Le P. Grégoire donne aussi aux fruits, il faudrait dire capitules — car les fruits ne sont pas accrochants — de la bardane, ainsi qu'à ceux du grateron, les mêmes noms de *specq*, *sergeanted*, *carantez* — *carante* dans le dialecte vannetais — expression dont le dernier terme, signifiant amour, fait, ainsi que le vocable *serchoc*, herbe amoureuse, indiqué, m'écrit M. J. Loth, dans le *Vocabularium corniicum* (XIIIe siècle), penser à la dénomination grecque : *philanthropos* du grateron. Malgré son apparence scientifique, cette nomenclature habilement symétrique ne répond guère à la réalité. Si la bardane et le grateron peuvent porter des noms identiques empruntés à la propriété que les enveloppes florales de la première et les fruits du second ont de s'accrocher aux vêtements, c'est seulement dans des localités éloignées les unes des autres que ces plantes prennent ces noms identiques ; jamais dans une même localité elles ne sont confondues sous le même

attribués par Pline à la *Lappa*, les descriptions incomplètes ou l'absence même de description ont pu égarer ses interprètes et les ont exposés à des erreurs dans lesquelles quelques-uns sont presque inévitablement tombés. Il y a là un exemple frappant, et qu'il n'était peut-être pas inutile de rappeler, des difficultés d'interprétation que présentent les quinze livres du grand ouvrage que Pline a consacré à la botanique et à la matière médicale, et l'on comprend qu'il faille accepter avec précaution plus d'une identification que ses commentateurs ont faite des nombreuses plantes étudiées par le zélé mais trop peu exact compilateur.

Charles JORET.

EURIPIDE, IPHIGÉNIE A AULIS, 1192-93

Le texte de ces vers est altéré et le siège de la faute est le mot προθέμενος. Euripide, ce me semble, a écrit πρόθυμ' ἕνα, auquel un copiste a substitué le mot plus commun προθέμενα, faute d'avoir reconnu le mot plus rare πρόθυμα. Le mot προθέμενα étant dénué de sens, on l'a corrigé en προθέμενος pour l'accorder avec le sujet de κτάνῃς : Agamemnon. Dès lors, αὐτῶν se trouvait détaché, sans lien apparent, *in vacuo*. C'est pourquoi le copiste a pensé qu'il fallait ajouter τινα, et cette dernière retouche a fourni le texte des manuscrits. Certains savants ont cru découvrir quelque sens à ce texte qui en réalité n'en comporte aucun et dont le rythme est faux.

Les paroles de Clytemnestre sont les suivantes : « Quand tu reviendras à Argos, lequel de tes enfants te regardera, si tu as tué l'un d'eux comme victime préliminaire. » Le mot πρόθυμα se trouve également dans le Plutus d'Aristophane, où il s'agit d'un vrai sacrifice préliminaire βωμῷ πόπανα καὶ προθύματα (660). Dans le même sens, le sacrifice d'Iphigénie serait considéré par les enfants d'Agamemnon comme un πρόθυμα, comme un sacrifice annonçant leur propre sacrifice, et, craignant de devenir eux-

---

nom. Le peuple, comme le botaniste, leur donne alors des dénominations différentes. La *Flore populaire* du regretté E. Rolland en fournit des exemples manifestes.

mêmes les victimes principales (θύματα), ils n'oseraient plus regarder leur père, à son retour.

Divers savants ont proposé une douzaine d'émendations de ce passage, mais, comme il est aisé de le constater, le véritable sens des vers d'Euripide se trouve restitué, si nous lisons :

τίς δὲ καὶ προβλέψεται
παίδων σ' ἐὰν αὐτῶν πρόθυμ.' ἕνα κτάνῃς ;

Elmsley a proposé ἵν' αὐτῶν προέμενος. Weil écrit ἵν'... προσέμενος, que Wecklein adopte dans son texte. Faute de mieux, Lindau propose ὅταν σφῶν. Hix conjecture σε, τῶν ἄν et Hermann corrige αὐτοὺς σύ. Mais la restitution πρόθυμ.' ἕνα fournit seule le texte exigé par le contexte et l'on imagine aisément la succession des altérations qui ont modifié ce texte en la leçon corrompue des manuscrits. Hermann, lui aussi, omet le dernier mot du vers : τινα, mais sa restitution du vers ne suggère aucun motif plausible pour lequel ce mot aurait été inséré. Notre restitution au contraire explique comment l'altération de πρόθυμ.' ἕνα en προθέμενα a forcé le copiste à trouver un mot qui, remplaçant ἕνα, fournirait un complément à κτάνῃς et un antécédent à αὐτῶν. La leçon προθέμενος est d'autre part inadmissible. Comme Weil l'a dit : « On en a donné trois ou quatre explications diverses, faute d'en trouver une seule qui fût admissible. »

J. E. Harry.

Université de Cincinnati.

TIBULLE 1,10,11.

11 Tunc mihi uita foret *uulgi* nec tristia nossem
Arma nec audissem corde micante tubam.

Il y a eu, dit le poète, un temps heureux où la guerre n'était pas inventée. C'est alors que j'aurais voulu vivre, s'écrie-t-il dans notre distique, et il continue : Maintenant il me faut courir aux armes ; déjà peut-être quelque ennemi tient le trait qui se plantera dans mon flanc ; protégez-moi, Lares paternels. Puis il continue à développer son thème pacifique et trouve moyen d'y encadrer un morceau qui touche à l'amour. Quand règne la paix, il n'y a de guerres que celles de Vénus ; la femme pleure les brutalités de l'homme et lui-même pleure sa victoire. C'est un cœur de pierre que l'homme qui frappe sa maîtresse ; ne suffit-il pas de déchirer sa robe, de la décoiffer, de la faire pleurer ? Dans toute la partie érotique, rien de personnel, rien qui puisse être adressé à une Délie (ni à un Marathus). On peut dire d'ailleurs que toute l'élégie est totalement étrangère à la vie amoureuse du poète, car, parmi les maux qu'entraîne la guerre, il ne mentionne même pas la séparation forcée des amants. Si elle a été dédiée à quelqu'un, ce ne peut être qu'à un personnage désintéressé quant aux sentiments amoureux, un protecteur comme Messalla, un ami littéraire comme Horace....

Cela posé, examinons de près le vers 11. Le mot *uulgi* y est inintelligible, et il est bien embarrassant de le corriger d'une façon acceptable. Le *dulcis* de Heinsius, qui contre toute vraisemblance substitue le banal au rare, est une conjecture déplorable, qui donne au subjonctif *foret* le sens conditionnel au lieu du sens optatif, et par suite fausse les subjonctifs suivants. Le *uel ubi* de Huschke appauvrit l'idée ; à quoi bon avoir rêvé d'une sorte d'âge d'or préhistorique et tout imaginaire, si l'équivalent subsiste quelque part et offre à Tibulle un refuge effectif ? Mais laissons de côté les jambages de *uulgi* et les suggestions proches ou lointaines qu'ils peuvent fournir. Que le lecteur, pour un moment, suppose le mot omis, et qu'il cherche librement à inventer des suppléments de forme quelconque, soit pour la proposition antérieure *Tunc mihi uita foret*, soit pour la proposition postérieure *nec tristia nossem Arma*. Je le mets au défi de trouver quelque

chose qui ne soit pas oiseux et par conséquent nuisible ; un *uellem*, par exemple, serait préjudiciable à la vivacité du tour et introduirait une platitude indigne de Tibulle. D'où je conclus que la corruption *uulgi* cache un paratactique, et, en particulier, un paratactique n'ayant pas de lien, même logique, avec les deux propositions qui l'entourent. En autres termes, un vocatif; le nom d'un dédicataire inconnu de l'élégie, d'un homme, ainsi qu'il a été dit, tel que Messalla ou tel qu'Horace.

Or, parmi les amis communs d'Horace et de Messalla, figure un poète que Tibulle aussi connaissait nécessairement, C. Valgius Rufus. Comme Messalla, à qui sont dédiées les élégies 3 et 7, ce personnage était plutôt un protecteur qu'un égal, car, tandis que Tibulle était simple chevalier, il mourut consulaire. Valgius Rufus, dans les allusions et citations des poètes et des prosateurs, est constamment désigné par son gentilice, qui est rare, et non par son cognomen trop banal. Je ne balance donc pas à corriger le *uulgi* des mss. de Tibulle en *Valgi*. L'échange entre *u* et *a* est, on le sait, un des accidents les plus vulgaires, et ici il atteint un nom propre peu connu des copistes.

La pièce à Valgius et la première pièce à Messalla ont quelque chose de commun, c'est qu'elles nous montrent Tibulle membre d'une expédition guerrière. La pièce à Valgius est la plus ancienne ; Tibulle est alors sur le point de partir, tandis que, dans la pièce à Messalla, la maladie l'arrête à Corfou. La différence de date est, au surplus, moins petite qu'il ne semble au premier abord, car il s'agit, comme on le sait par ailleurs, de deux expéditions distinctes, la plus ancienne en Aquitaine, la plus récente en Orient. Dans toutes deux, Tibulle a fait partie de la *cohors* de Messalla ; or, chose assez surprenante, le nom de celui-ci ne figure pas dans la pièce à Valgius, et, loin de montrer quelque joie d'avoir à accompagner son protecteur, le poète n'exprime qu'un sentiment, la mauvaise humeur d'aller risquer sa peau. Le silence sur Messalla donne à conjecturer que Tibulle, quand il écrivit la pièce à Valgius, ne le connaissait pas encore, et que ce peut être Valgius qui l'aura présenté à Messalla.

La pièce à Valgius paraît être la plus ancienne de toutes celles de Tibulle que nous possédons ; aussi est-il un peu bizarre qu'elle soit placée tout en queue du livre Ier. Serait-ce Valgius lui-même qui l'aurait ajoutée lors d'une réédition posthume de ce livre ? Valgius, d'une façon plus générale, serait-il pour quelque chose dans la publication d'où dérive notre texte du corpus tibullien ? Ce sont là des questions que je me borne à poser.

Louis HAVET.

QUELQUES TEXTES RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ATELLANE[1]

En lisant dernièrement le très intéressant ouvrage de M. Michaut *Sur les tréteaux latins*, mon attention a été appelée par quelques textes relatifs à l'histoire de l'Atellane, dont il m'a semblé qu'on pouvait essayer d'éclaircir un peu le sens.

I

Le premier, et le plus important, se trouve dans le fameux récit de Tite-Live (VII, 4) sur les origines du théâtre romain, qui a suscité tant de discussions. Selon Tite-Live, après le succès des pièces imitées du grec, les jeunes gens de condition libre, abandonnant les représentations théâtrales proprement dites aux histrions, se remirent, à l'ancienne mode, à se lancer les uns aux autres des lazzi versifiés : c'est ce qu'on appela dans la suite des exodes : *quae inde exodia postea appellata consertaque fabellis potissimum atellanis sunt.*

Je ne me propose pas de discuter ici l'autorité du témoignage de Tite-Live, mais simplement le sens de sa phrase. Les derniers mots ont été traduits de diverses manières : 1° les exodes furent insérés surtout dans les pièces atellanes (Stieve, Schober, Ramain) ; 2° les exodes furent liés surtout aux pièces atellanes (Dacier, Leo) ; 3° les exodes furent fondus surtout avec les pièces atellanes (Jahn, Dieterich, Van Eck, Michaut). Autrement dit, les uns pensent que les exodes prirent place au milieu des atellanes, comme des scènes de revue ou de comédie à tiroir ; les autres qu'ils formèrent avec les atellanes des spectacles composites; les derniers que le « genre » exode fut absorbé par le « genre » atellane, autrement dit qu'il disparut. Chacune de ces trois hypothèses soulève de grosses difficultés. Mais elles ont toutes ceci de commun : d'abord, elles supposent que *fabellis*

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions, le 19 juillet 1912.

atellanis est un datif; ensuite, que *fabella* a ici le sens de pièce de théâtre.

Or, ni l'un ni l'autre ne me paraît démontré.

L'emploi de *conserere* avec le datif est parfaitement correct (*nocti conseruisse diem*, dans Ovide[1]; *femori conseruisse femur*, dans Tibulle[2]). Mais, à côté de cette construction, il y en a une autre, non moins correcte, avec l'ablatif. Tacite, dans la *Germanie*[3], parle d'un sayon attaché avec une épingle *sagum fibula consertum*; et, pour passer au sens figuré, il est bien permis de voir un ablatif dans cette phrase de Quintilien[4] *ordo rerum tribus momentis consertus est* l'ordre des faits est relié par trois temps (le commencement, le milieu, la fin). J'ajoute qu'un peu plus haut, Tite-Live, en parlant de Livius Andronicus, a écrit qu'il fut le premier à mettre dans une pièce de théâtre un sujet suivi, *argumento fabulam serere*. Cela nous autorise peut-être à penser que, dans le passage qui nous occupe, *conserere* a le même sens que *serere* et se construit de la même façon. Je traduirais donc, non pas « les exodes furent joints aux *fabellae Atellanae* », mais « les exodes furent composés, tissus, à l'aide de *fabellae Atellanae* ».

Reste à déterminer le sens de *fabellae*. Je n'ai pas besoin de rappeler que, dans le langage ordinaire, *fabella* n'est pas synonyme de *fabula*. Phèdre[5] oppose les *fabellae* aux *fabulae*, les apologues aux pièces de théâtre. M. Michaut semble penser que Tite-Live écrit *fabellae* au lieu de *fabulae* pour marquer la courte étendue des Atellanes, et il en rapproche les *Atellaniolae* de Fronton[6]. Mais il n'y a aucune comparaison possible entre un auteur décadent comme Fronton, qui use du diminutif à tout propos, et un classique comme Tite-Live, qui connaît le sens des mots. Il faut voir s'il y a des exemples certains de *fabella* dans le sens de « pièce de théâtre ». Le dictionnaire de Freund en donne deux, mais tous les deux sujets à caution. L'un est tiré du *Pro Caelio*[7], où Cicéron qualifie de *fabella* l'histoire d'empoisonnement imaginée par Clodia : le mot d' « histoire » est celui qui vient tout naturellement à l'esprit pour traduire l'expression de Cicéron, et tous les mots qui sont dans le contexte (*quam est*

1. Ov., *Am.*, III, 6, 10.
2. Tib., I, viii, 26.
3. Tac., *Germ.*, 17.
4. Quint., V, x, 71.
5. Phæd., IV, 6, 22.
6. Fronto, éd. Naber., p. 34.
7. Cic., *pro Cael.*, XXVII, 64.

sine argumento! quam nullum invenire exitum potest!) peuvent convenir aussi bien à une « histoire » qu'à une « pièce ». L'autre exemple est également tiré de Cicéron[1] : l'orateur écrit à son frère au sujet de ses Σύνδειπνοι Σοφοκλέους, et il lui dit : *a te actam fabellam video esse festive.* A quoi fait-il allusion? Qu'est-ce que les Σύνδειπνοι Σοφοκλέους ? et quel est le sens de *fabella*? Il me semble imprudent de conclure quoi que ce soit d'un texte aussi déplorablement concis et énigmatique.

C'est pourquoi, en l'absence de preuve du contraire, je pense que *fabella* doit avoir chez Tite-Live son sens normal d' « historiette » ou de « conte ». Et je traduis ainsi le passage en question : « ces lazzi furent appelés exodes et cousus ensemble à l'aide de contes, principalement des contes d'Atella ». Les *fabellae* jouent ici à peu près le même rôle que les *argumenta* dans les pièces imitées du grec : ce sont des données, des thèmes qui forment la charpente des petites pièces.

II

Le second texte que je voudrais examiner est beaucoup moins important. C'est une phrase de la *Vie de Néron* par Suétone[2], où il est question d'un acteur d'Atellanes nommé Datus, qui chanta un *canticum* où se trouvaient ces mots : ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ. M. Michaut dit que ce témoignage est légèrement inexact, et le cite comme un exemple de la confusion entre l'atellane et l'exode, car, dit-il, « l'atellane n'a jamais parlé grec ». Que les mots d'atellane et d'exode aient été quelquefois pris l'un pour l'autre, je suis fort loin d'y contredire. Mais je ne crois pas que nous en ayons ici la preuve, ni qu'il faille révoquer en doute à la légère l'assertion d'un compilateur en général aussi scrupuleusement documenté que l'est Suétone. Nous n'avons pas affaire ici à un morceau de poésie grecque, ce qui serait en effet très surprenant dans une atellane, mais à un *canticum* latin où se trouvent insérés quelques termes grecs. Ce *canticum* se continuait en latin, puisque Suétone nous en a conservé le vers final : *Orcus uobis ducit pestes.* Dès lors l'exclamation ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ne prouve rien, pas plus que ne prouverait dans une comédie française un mot comme *time is money* ou

1. Cic., *ad Quint.*, II, xvi, 3.
2. Svet., *Nero*, XXXIX.

good morning. Il n'y a donc pas lieu de rayer des fragments d'atellanes celui que Suétone nous a conservé.

III

C'est également à propos des rapports entre l'atellane et l'exode qu'est intéressant le troisième et dernier passage dont je voudrais m'occuper. On lit dans Juvénal [1] :

Vrbicus exodio risum mouet atellanae
Gestibus Autonoes.

Cette phrase a suscité des interprétations divergentes. Leo traduit *exodio Atellanae* par « dans l'exode de l'atellane », c'est-à-dire « dans l'exode qui suit l'atellane ». M. Michaut considère au contraire *atellanae* comme un génitif explicatif et non partitif : « dans un exode qui est une atellane », et il en rapproche l'expression *atellanico exodio* qu'on lit dans Suétone [2]. Cette seconde explication me paraît meilleure que celle de Leo, et je crois bien, comme M. Michaut, que l'exode, ici, est une atellane et non la suite d'une atellane. Mais j'ai quelques doutes sur la construction grammaticale, et je vois que M. Michaut en a aussi, puisqu'il propose un peu plus loin, de joindre *atellanae* non plus à *exodio*, mais à *risum*. Je me demande s'il ne serait pas préférable de voir dans *atellanae*, non pas un substantif, mais un adjectif qualifiant *Autonoes*, et de traduire : « Urbicus, dans un exode, provoque le rire en faisant les gestes d'une Autonoé d'Atella. » La coupe de la phrase se prête bien, je crois, à cette explication, et l'alliance de mots piquante, « une Autonoe d'Atella » (comme nous dirions « une Phèdre de Pontoise » ou « une Andromaque de Montmartre ») convient à la fois aux procédés ordinaires de style de Juvénal et aux habitudes de transposition parodique où se complaisait l'Atellane.

René Pichon.

1. Iuven., VII, 71.
2. Svet., *Tib.*, XLV.

NOTE SUR QUELQUES PASSAGES DU *DE UITA BEATA* DE SÉNÈQUE[1]

La supériorité de l'*Ambrosianus*, en ce qui concerne l'établissement du texte des *Dialogi* de Sénèque, n'est plus à démontrer. Il n'est pas un éditeur qui ne la reconnaisse en principe, quitte parfois à l'oublier dans les détails. J'ai moi-même eu l'occasion[2] de relever, dans la *Consolation à Marcia*, cinq ou six passages dans lesquels les leçons de ce manuscrit, sans contenir le véritable texte, le suggèrent assez aisément, ou offrent en tout cas un point de départ bien préférable aux leçons des mss. inférieurs et aux conjectures des savants modernes. Je voudrais faire le même travail aujourd'hui pour le *De uita beata*.

IV, 4 (Sénèque vient de décrire les qualités d'une âme énergique, inaccessible à la crainte et à la passion, et il continue :) *hoc ita fundatum necesse est, uelit nolit, sequatur hilaritas continua et laetitia alta atque ex alto ueniens, ut quae suis gaudeat.* Tel est le texte de A. — Gertz et la plupart des éditeurs récents ont corrigé *hoc* en *hunc*, se rapportant à l'*animus* de la phrase précédente, et ils ont changé également *ut quae gaudeat* en *ut qui gaudeat*, *animus* devenant le sujet de cette dernière proposition. Le texte ainsi obtenu est très clair, mais celui de A est parfaitement acceptable, et n'a nul besoin d'une émendation arbitraire : *hoc fundatum* peut très bien signifier « cet état de choses ainsi établi », et *quae*, représentant *laetitia*, peut être le sujet de *gaudeat*, l'emploi de ces abstractions personnifiées n'ayant rien de contraire aux habitudes de Sénèque.

VII, 1 (Sénèque est en train de démontrer, contre les épicuriens, que les notions de plaisir et de vertu ne se confondent pas) : *Si ista indiscreta essent, non uideremus quaedam iucunda, sed honesta, quaedam uero honestissime, sed aspera, per dolores exi-*

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 30 juin 1911.
2. *Mélanges Chatelain*, pp. 230 et suiv.

genda. Texte de A. — *Honestissime* est corrigé en *honestissima* dans tous les mss. et toutes les éditions. Les mots *iucunda sed honesta* sont inintelligibles ; aussi les mss. inférieurs ont-ils *iucunda sed non honesta*, et cette leçon, qui n'est à vrai dire qu'une conjecture, a été admise, je crois, par tous les éditeurs. On a ainsi l'antithèse : plaisir sans vertu, et vertu sans plaisir, et, à première vue, cela semble très plausible. Mais 1° le premier terme de l'antithèse, plaisir sans vertu, est développé à part dans la phrase suivante, § 5, *adice nunc quod uoluptas etiam ad uitam turpissimam uenit*; 2° on ne voit pas pourquoi, dans cette antithèse, l'adjectif du premier terme serait au positif et celui du second au superlatif ; 3° on ne s'explique pas l'origine de la faute de A. C'est pourquoi je crois qu'il faut corriger, non pas *honesta* en *non honesta*, mais *iucunda* en *iniucunda*. Paléographiquement, cette correction est bien plus rationnelle : entre la fin de *quaedam* et le commencement de *iucunda*, les jambages *in* ont pu très facilement disparaître. Et quant au sens, on a une exacte proportion entre les deux premiers mots, qui sont positifs, et les deux derniers, qui sont superlatifs [1], avec l'entrecroisement cher aux rhéteurs :

iniucunda	honesta
honestissima	aspera

XIII, 2, 3 (Au sujet de la réputation de relâchement qu'on a faite aux épicuriens) : *itaque non dicunt, quod plerique nostrorum, sectam Epicuri flagitiorum magistram esse, sed illud dico : male audit, infans est et immerito. hoc scire qui potest nisi interius admissus?* Texte de A. — Sans parler de *infans*, facile à corriger en *infamis*, ce texte présente deux difficultés : *dicunt* au début, et le dernier membre de phrase.

1° Le mot *dicunt* ne pouvant être conservé, les mss. inférieurs le changent en *dicam* (adopté par Hermes), et la vulgate en *dico*. Mais ici encore on ne voit pas l'origine de la faute. A cet égard, il est plus naturel de supposer que l'archétype avait bien *dicunt* mais après *quod* (le sujet étant *plerique nostrorum*). Un copiste l'aura omis, puis rétabli par erreur avant *quod* [2].

2° Dans la dernière phrase, la forme *qui* a été prise pour un

---

1. J'entends « superlatifs » pour le sens, car *aspera* marque par rapport à *iniucunda* le degré supérieur comme *honestissima* par rapport à *honesta*.

2. M. Lejay, qui a bien voulu lire cet article, penserait plus volontiers que *dicunt* est une glose passée de l'interligne dans le texte de A. Nos deux opinions concordent en ce point qu'il n'y a aucun verbe à écrire après *non*.

solécisme et corrigée en *quis* dans les mss. inférieurs et les éditions modernes. On peut cependant la conserver en lui prêtant le sens de *quomodo*, et en lisant *potes* au lieu de *potest*, ce qui donne au dialogue entre Sénèque et l'interlocuteur fictif plus de vivacité. Je crois enfin qu'il faut adopter la correction *at immerito* de Reinecke[1], et je lis ainsi tout le passage : *Itaque non quod dicunt plerique nostrorum, sectam Epicuri flagitiorum magistram esse, sed illud dico : male audit, infamis est. — At immerito. — Hoc scire qui potes nisi interius admissus?*

XXV, 2 (Sénèque veut prouver que le sage ne tient pas aux richesses et ne se croit pas plus heureux quand il vit au milieu du luxe). *Nihilo me feliciorem credam quod mihi molle erit âminictu sit, quod purpura conuiuis meis substernatur*. Texte de A. Deux questions se posent à ce propos : 1° le choix du mode ; 2° la lecture du mot *âminictu*.

1° La vulgate lit *erit* et *substernetur*, en supprimant *sit*. Il serait peut-être plus simple de supprimer *erit*, de garder *sit* et *substernatur*, le subjonctif exprimant une nuance un peu spéciale, « sous prétexte que... ».

2° Au lieu de *âminictu* (ou *amminiculu*), les mss. inférieurs et les éditeurs modernes lisent *amiculum*. Pourtant il n'est pas question ici des vêtements, mais seulement des étoffes d'ameublement. Consultons la peinture qui suit, et qui fait contraste avec celle-ci, la peinture du sage réduit à une condition misérable : *nihilo miserius ero si lassa ceruix mea in maniculo faeni adquiescet, si super circense tomentum per sarturos ueteris lintei effluens incubabo*. Nul doute que *circense tomentum* ne s'oppose à la *purpura* étendue sous les convives : peut-on prétendre que *amiculum* fasse une aussi exacte antithèse à *maniculum faeni* ? Si la botte de foin sert à appuyer la tête du pauvre, ce qui doit rendre le même service à celle du riche, ce n'est pas un manteau, c'est un oreiller ou un coussin. Or, je ne vois pas de raison pour ne pas donner ce sens à *amminiculum* ou *adminiculum*. Je reconnais que nous n'en avons pas d'exemple. *Adminiculum* se dit en général de toute espèce d'appui : le tuteur d'une plante ou l'échalas d'une vigne[2], (un bâton[3], et par métaphore un sou-

---

1. La correction de Gertz, *nec immerito* (les deux mots étant placés dans la bouche de Sénèque), me paraît à la fois plus éloignée du texte de A et moins conforme à la suite logique du dialogue.

2. Cic., *De nat. deorum*, II, 47 ; *De sen.*, 15.

3. Liv., XXI, 36. Cf. Sen., *De benef.*, XVIII, 3 : *senectuti adminicula prospexit* (« des bâtons de vieillesse »).

tien[1]. Mais de l'idée générale d' « appui » on peut passer aussi logiquement à celle de « coussin » qu'à celle de « bâton » ou d' « échalas ». Du reste les ἅπαξ εἰρημένα ne sont pas rares chez Sénèque. Je crois donc qu'il faut lire dans le passage visé, *amminiculum* et non *amiculum* : la vraisemblance sémantique ne s'y oppose pas, l'autorité du principal ms. le suggère, et le sens l'exige.

XXVII, 4 (Sénèque reproche aux ignorants de railler quelques travers des philosophes alors qu'eux-mêmes ont des défauts bien plus graves). *Hoc tale est, quale si quis pulcherrimorum corporum naeuos aut uerrucas derideat, quem fera scabies depascitur.* Texte de A. — Les mss. inférieurs, au lieu de *fera*, ont *foeda*, qui a été préféré par tous les éditeurs modernes. Mais rien ne prouve que *fera* soit à rejeter. Cette épithète se trouve appliquée par Ovide à l'hiver (*Trist.*, I, 1, 12), et aux chagrins (*Métam.*, XIII, 207). Sénèque, dont le style est souvent assez voisin de celui d'Ovide, a bien pu employer le même mot en parlant d'une douleur physique. J'ajoute que *fera* va peut-être mieux que *foeda* avec *depascitur*, et produit un contraste plus piquant entre la cruauté de la maladie et la liberté d'esprit des malades qui s'amusent à railler les autres.

René Pichon.

---

1. Cic., *De off.*, III, 7 ; *De amic.*, 23 ; Tac., *Ann.*, XII, 5.

INSCRIPTION INÉDITE DE DELPHES.

TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE LES ÉTOLIENS ET LES BÉOTIENS.

Je dois communication de l'inscription suivante à M. Émile Bourguet qui a bien voulu m'autoriser à la publier et revoir le présent article : qu'il me permette d'abord de lui exprimer mon respectueux et cordial remercîment. Je savais déjà tout ce que doivent à M. Bourguet ceux qui étudient l'histoire de Delphes : je lui ai maintenant des obligations particulières.

I

Fragment de plaque en calcaire gris de St-Élie, brisée en haut et en bas. Trouvé au mois d'août 1894 dans le dallage de la Voie Sacrée, au tournant à l'Est du Portique des Athéniens. Inv. n° 1846. Haut. de la ligne 1 à la ligne 16 : 0.240 ; Larg. : 0.464. Épaiss. : 0.125 à droite, 0.10 à gauche. Haut. des lettres et interlignes : 0.008.

ν τῶι κοινῷ [ι σιταρχῆσαι?] τοὺς ὁπλ-
[ίτας 7-8 *litt.*] ς στήλας δὲ στῆσαι ἀναγράψαντας *Vac.*
[τὰς συνθήκας] καὶ τὸν ὅρκον ἐμ μὲν Αἰτωλίαι ἐν Θέρμωι
[καὶ ? 11-12 *litt.*] αι καὶ ἐλ Λοφρίωι, ἐν δὲ Βοιωτοῖς ἐν τῶι ἱερῶι
5 [τοῦ Ποσει]δῶνος ἐν Ὀγχηστῶι καὶ ἐν Ἀλαλκομενείωι καὶ ἐν Κο-
[ρωνεία]ι ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Ἀθηνᾶς καὶ κοινὴν ἐν Δελφοῖς· ὀμό-
[σαι δὲ] τὸν ὅρκον ἑκατέρους τόνδε· ὀμνύω Δία, Γῆν, Ἥλιον, Πο-
[σειδ]ῶ, Ἄρη, Ἀθηνᾶν Ἀρείαν, θ[εο]ὺς πάντας καὶ πάσας· συμμα-
[χήσ]ω κατὰ τοὺς ὅρκους καὶ τὰς συνθήκας τὰς γεγενημένας
10 [Βοιωτ]οῖς καὶ Αἰτωλοῖς καὶ Φωκεῦσιν τοῖς μετ' Αἰτωλῶν ἀδόλως,
[οὐδὲ] ἐνκαταλείψ[ω] οὔτε πολέμου ὄντος οὔτε εἰρήνης, *Vac.*
[ἀλλὰ βο]ηθήσω παντὶ σθένει καθ' ὅ τι ἂν παρακαλῶσι· εἰ μὲν εὐ-
[ορκοίην π]ολλά μοι κἀγαθὰ εἴησαν, εἰ δ' ἐφιορκοίην ἐξώλης εἴην
[αὐτὸς καὶ] γένος· εἰ δέ τις ὅπλα ἐπιφέροι ἐπὶ Βοιωτοὺς ἐπὶ πο-

15 [λέμωι ἢ ἐπ' Αἰ]τωλοὺς, βοηθεῖν ἀλλήλοις παντὶ σθένει. *Vac.*
[Εἰ δέ τις φίλ]ος Βοιωτοῖς ἢ σύ[μμαχος PO

ΣΓ· ΕΟΣ

En même temps que la photographie ci-jointe, et qui suffit à prouver le bon état du texte conservé, M. Bourguet m'a remis une copie qu'il avait faite sur la pierre. Le texte et les restitutions proposées donnent lieu aux observations suivantes.

L. 1-2. — La restitution est simplement proposée à titre d'indication. Cf. le traité de 420/19 entre Athènes, Argos, Mantinée et Élis (Thucyd. V, 47 ; E. Nachmanson, *Historische attische Inschriften*, 1913, n° 17, l. 20 suiv.) et le traité entre les Étoliens et les Acarnaniens (Ἐφημ. ἀρχ. 1905, p. 55 suiv., l. 33 suiv.).

L. 4. — Bourguet : Γ^ .ΙΛΙ καί. On ne distingue plus sur la photographie que les deux dernières lettres, qui précèdent καί. Peut-être retrouverait-on davantage sur un estampage, mais nous n'en avons pas à notre disposition. En tout cas on peut aussi bien restituer ἐν (et le nom d'un temple ou d'un lieu public) que καὶ ἐν... au commencement de la ligne.

L. 5. — Après le ν incomplet d' Ἀρεῖαν, je crois distinguer sur la photographie le rond d'un thêta. La place manque en tout cas pour restituer καὶ avant θεούς.

L. 12-15. — Les restitutions peuvent être tenues pour certaines ; il faut admettre pourtant que les lettres étaient un peu plus serrées au commencement de ces lignes.

L. 15-16. — Les lettres soulignées figurent sur la copie de M. Bourguet ; elles ont disparu depuis lors avec un éclat de la pierre.

La restitution est incertaine, bien que le sens ne paraisse pas douteux. Les bienfaits du traité d'alliance conclu entre les Béotiens et les Étoliens seront étendus aux nouveaux alliés des Béotiens, mais encore une fois le texte est incertain : les lettres PO peuvent appartenir à l'adverbe ὕστε]ρο[ν, mais on peut aussi proposer au commencement [εἰ δέ τις ἄλλ]ος.

Pour l'accession de nouveaux alliés, cf. les statuts de la seconde confédération maritime athénienne (E. Nachmanson, 30, l. 69 suiv. : εἰς δὲ τὴν στήλ[η]ν ταύτην ἀναγράφειν τῶν τε οὐσ[ῶ]ν πόλεων συμμαχίδων τὰ ὀνόματα καὶ [ἥ]τις ἂν ἄλλη σύμμαχος γίγνηται).

II

L'inscription contient la fin d'un traité d'alliance entre les Béotiens et les Étoliens. Les clauses conservées sont les suivantes.

A la fin de la l. 1, nous reconnaissons des stipulations relatives à une action commune des alliés, très probablement même à la solde due aux contingents fournis par les parties contractantes.

Viennent les prescriptions d'usage concernant la publication du traité que chacun des alliés devra faire graver en trois (?) exemplaires. Le nombre est douteux pour l'Étolie, certain pour la Béotie. Un exemplaire devait être gravé à frais communs et déposé à Delphes : c'est celui dont nous avons les restes.

Pour les lieux où les exemplaires du traité devaient être conservés, c'étaient les principaux sanctuaires des deux pays. En Étolie, Thermon qui est nommé d'abord, était la capitale ou plus exactement le chef lieu de la Ligue; ce ne fut jamais une cité, au sens grec du mot, ainsi que l'ont démontré les fouilles récentes. Thermon renfermait un sanctuaire célèbre d'Apollon, le sanctuaire fédéral, où fut certainement déposé notre traité. Quant au Lophrion, c'est, semble-t-il, le sanctuaire d'Apollon Laphrios à Kalydon (Strabon X, 459). Λόφριον est probablement une forme dialectale étolienne. Il se peut qu'il en existe une troisième avec un epsilon. Dans un décret de Chios, découvert à Delphes et encore inédit, que M. Bourguet a bien voulu me communiquer aussi, on trouve la mention d'une fête appellée Λεφρίεια à côté de celle des Θερμικά. La lettre décisive est malheureusement mutilée, mais les restes conservés indiquent nettement un epsilon. En tout cas les deux fêtes nommées dans ce texte inédit correspondent aux deux sanctuaires de notre traité. Pour les sanctuaires Béotiens, ils sont trop connus, notamment le sanctuaire fédéral d'Athéna Itonia à Coronée, pour qu'il soit besoin d'en rien dire.

La formule du serment, qui suit, est plus intéressante. Nous y voyons d'abord — chose très importante — que l'alliance, conclue entre les Béotiens et les Étoliens, comprenait aussi une partie des Phocidiens qui avaient fait cause commune avec les Étoliens. D'où il résulte, selon toute vraisemblance : 1° qu'une partie de la Phocide se trouvait alors dans un camp opposé ; 2° que l'alliance en question ne comptait pas alors d'autres adhérents que les trois qui viennent d'être nommés.

Quant au caractère de l'alliance, les termes du serment sont trop vagues pour permettre de le déterminer. La formule οὐδὲ ἐνκαταλείψω οὔτε πολέμου ὄντος οὔτε εἰρήνης. ἀλλὰ βοηθήσω παντὶ σθένει καθ' ὅ τι ἂν παρακαλῶσι pourrait suggérer l'idée d'une alliance offensive et défensive, mais plus loin, quand il s'agit de préciser les *casus feoderis*, il est simplement parlé d'une agression dirigée contre l'un ou l'autre des alliés. Il est vrai que nous n'avons conservé qu'une partie du traité et que les alliés avaient peut-être intérêt à ne pas insister sur ce point : c'est ce qui nous apparaîtra plus clairement quand nous aurons fixé la date de l'alliance.

III

Comme la partie de l'inscription où se trouvaient nommés les fonctionnaires éponymes des Béotiens et des Étoliens et peut-être aussi l'archonte de Delphes nous manque, nous n'avons d'autres indices chronologiques que ceux que nous pouvons tirer de l'examen de l'écriture et de l'étude du fond de notre document.

L'écriture est belle et très nette. Un juge aussi compétent que M. Bourguet l'attribuerait à la fin du IVe siècle, au plus tard, au commencement du IIIe. Cherchons donc, dans ces limites, les moments où nous pourrions placer ladite alliance.

Une alliance entre les Béotiens et les Étoliens nous est directement attestée en l'année 245, au lendemain de la défaite infligée par les Étoliens aux Béotiens à Chéronée[1]. Polybe nous apprend que les Béotiens vaincus durent abandonner les Achéens pour suivre les Étoliens[2]. Mais ce n'est pas de cette alliance qu'il peut être question dans notre inscription. Outre que l'écriture conviendrait peu à cette date, il est très vraisemblable que, même avant la bataille de Chéronée, et en tout cas dans la période qui l'a suivie, toute la Phocide faisait partie de la confédération étolienne : il ne pouvait être question, en 245, de l'adhésion d'une partie de la Phocide à l'alliance béoto-étolienne. Puis, en 245, les Étoliens étaient les alliés d'Antigone Gonatas, et c'est à ce titre qu'ils faisaient la guerre aux Béotiens, qui fai-

1. Voy. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 1, 642 ; Niese, *Gesch. der griech. und mak. Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, II, 249. Cf. W. W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, 1913, 384.

2. XX, 5, 1 suiv.

saient cause commune avec les ennemis du roi de Macédoine, avec son neveu Alexandre fils de Cratéros et avec les Achéens[1]. Il serait inadmissible que dans un traité d'alliance conclu par les Béotiens avec les Étoliens et leurs alliés, le plus puissant de ceux-ci, le roi de Macédoine ne fût pas nommé. Enfin dans notre inscription, les Béotiens sont trois fois nommés avant les Etoliens, une seule fois après eux, et cet ordre ne se comprendrait guère en 245, tant étaient supérieures la puissance et l'importance politique de la confédération étolienne. Il nous faut donc écarter cette première date.

Si nous remontons plus haut, nous écarterons aussi, sans contestation possible, les années qui précédèrent immédiatement la bataille de Chéronée.

Pour la période antérieure, comprise entre la fin de la guerre de Chrémonidès et la défection d'Alexandre fils de Cratéros, entre 262 et 247, elle semble également exclue. En premier lieu, comment admettre qu'après la défaite complète du soulèvement anti-macédonien dans la guerre de Chrémonidès, les Béotiens, jusqu'alors fidèles aux Antigonides, aient osé s'en détacher pour s'allier avec les Étoliens, c'est-à-dire avec un peuple qui presque constamment, depuis Alexandre le Grand, avait été l'ennemi juré de l'hégémonie macédonienne ? C'est la révolte d'Alexandre de Corinthe qui a dû encourager tous les adversaires de la Macédoine, et d'autre part l'alliance conclue par Antigone avec les Étoliens, dont l'expansion dans la Grèce centrale devenait de plus en plus menaçante pour les Béotiens, a pu contribuer aussi à pousser pour un temps assez court les Béotiens dans le camp anti-macédonien. Nous savons d'ailleurs, par les documents amphictyoniques de cette période[2], que les Étoliens possédaient alors une partie de la Phocide et que la partie restée indépendante ne pouvait être en mauvaises relations avec ceux-ci, puisqu'elle envoyait un représentant au conseil amphictyonique où les Étoliens dominaient. Un tel état de choses semble inconciliable avec la mention des Φωκεῖς οἱ μετ' Αἰτωλῶν, à la l. 10 de notre inscription.

Nous exclurons encore la période de la guerre de Chrémonidès, où les Béotiens restèrent sans aucun doute fidèles à Antigone Gonatas[3].

---

1. Voy. Niese, *loc. cit.*, et de Sanctis, *La ribellione d'Alessandro figlio di Cratero* dans *Klio*, IX, 8. Cf. Tarn, *op. cit.*, 355 suiv.

2. Voy. ma dissertation : *die delphische Amphiktyonie in der Zeit der aitolischen Herrschaft*, Berlin, 1911, p. 99 suiv. Les documents amphictyoniques visés sont les décrets en l'honneur de l'Athénien Calliclès.

3. Voy. *ibid.*, p. 64, note 20.

Ont-ils pu se soustraire à sa domination dans les années qui séparent la mort de Pyrrhus (272) du commencement de la guerre de Chrémonidès (268), c'est-à-dire dans le temps où Antigone, débarrassé de son rival et partout victorieux, rétablissait son hégémonie dans toute la Grèce ? Cela semble impossible. Si la chose avait été en leur pouvoir, ils n'auraient pas manqué d'adhérer à la coalition anti-macédonienne formée, sous les auspices de Ptolémée Philadelphe, par les soins de l'Athénien Chrémonidès. Or ils ne figurent pas dans le fameux décret présenté par celui-ci [1].

IV

Remontant ainsi le cours des temps, nous en arrivons à la lutte entre Antigone Gonatas et Pyrrhus (275-272). Pouvons-nous rapporter notre traité à cette courte période, qui nous est mal connue ? Il ne nous suffirait pas d'objecter que nous ne savons rien d'une défection qui aurait détaché la Béotie d'Antigone, mais voici qui est plus grave. Si les Béotiens avaient en réalité profité de la défaite d'Antigone au début de la lutte avec Pyrrhus pour secouer le joug macédonien, et s'ils avaient alors conclu une alliance avec les Étoliens amis de Pyrrhus, comment le nom de ce dernier ne figurerait-il pas dans notre traité ? Puis quelle serait la raison d'une scission chez les Phocidiens ? Comment une fraction hostile aux Étoliens aurait-elle pu se maintenir entre les Béotiens d'une part et les Étoliens de l'autre. N'oublions pas que les Phocidiens ne possèdent plus une seule ville forte depuis 346.

Nous atteignons ainsi la courte période pendant laquelle les Etoliens ont entretenu de bonnes relations avec Antigone, d'environ 281 à 277 [2]. Mais ces bonnes relations mêmes excluent toute alliance, c'est-à-dire tout acte de politique indépendante, entre des sujets d'Antigone et une autre puissance. Pour les Béotiens, c'eût été faire acte de rébellion contre Antigone ; pour les Étoliens, c'eût été s'exposer à une rupture avec le roi. Que si l'on voulait admettre qu'Antigone avait autorisé cette alliance, on ne comprendrait pas qu'il n'y fût pas nommé. La scission chez les Phocidiens serait encore plus inexplicable dans ce cas.

1. Ch. Michel, 130 ; SIG², 214 ; Nachmanson, *op. cit.*, 51. Cf. Tarn, *op. cit.*, 295 suiv.
2. Voy. ma dissertation, p. 50.

La période qui s'étend entre la chute de Démétrius Poliorcète (287) et le rapprochement entre les Étoliens et Antigone Gonatas (281) ne convient pas non plus à une alliance des Béotiens avec les Étoliens. Les Étoliens sont alors les alliés de Lysimaque et de Pyrrhus, les principaux ennemis des Antigonides. Quant à la Béotie, qui a été définitivement soumise en 291, et qui forme de 291 à 287 une province macédonienne, administrée par un gouverneur royal [1], elle recouvre en 287 son autonomie que lui rend Démétrius, mais reste fidèle à la maison royale de Macédoine : toute alliance avec les Étoliens est donc exclue de 287 à 281.

V

Reste la période des deux révoltes des Béotiens contre Démétrius et tout semble indiquer qu'il y faut placer notre inscription.

A défaut de preuve directe, nous sommes obligés de recourir à la même méthode d'élimination que nous avons suivie jusqu'à présent. Nous avons établi le *terminus ante quem* ; il nous reste à fixer le *terminus post quem*.

Nous écarterons rapidement le règne d'Alexandre le Grand, la guerre lamiaque et les temps où la Béotie se trouvait du côté d'Antipater et de Cassandre. C'est seulement à partir de 313, quand les Béotiens prirent parti pour Antigone Monophthalmos [2], qu'on peut penser à une alliance entre eux et les Étoliens également alliés d'Antigone. Mais il faudrait expliquer pourquoi Antigone n'apparaît pas dans le traité, pourquoi l'alliance était limitée aux Béotiens, aux Étoliens et à une partie des Phocidiens, alors que le parti d'Antigone comprenait en outre, au témoignage de Diodore [3], la plus grande partie du Péloponnèse.

De 308 à 304, les Béotiens sont de nouveau du parti de Cassandre [4], ce qui exclut toute alliance avec les Étoliens.

Quand, en 304 et 303, Démétrius Poliorcète rattache à la cause des Antigonides presque tous les États grecs au Sud des Thermopyles, quand il reconstitue sous sa présidence la ligue de

---

1. Voy. Niese, *op. cit.*, I, 366 ; Beloch, III, 1, 231.
2. Voy. Niese, *op. cit.*, I, 288 ; Beloch, III, 1, 129.
3. XIX, 74, 2.
4. Voy. Beloch, III, 1, 150.

Corinthe [1], il ne peut y avoir place pour une alliance particulière entre la Béotie et l'Étolie. S'il est vrai qu'après la bataille d'Ipsus, plusieurs membres de la ligue, parmi eux les Béotiens et les Phocidiens, abandonnèrent la cause des Antigonides [2], les Etoliens n'en gardèrent pas moins de bonnes relations avec Démétrius, aussi longtemps que le trône de Macédoine fut occupé par leur pire ennemi Cassandre et par sa maison.

Les choses changent en 294 quand Démétrius devient roi de Macédoine. Aussitôt après son avènement, Démétrius obligea les Béotiens à reconnaître de nouveau son autorité et ceux-ci se révoltèrent par deux fois contre lui, mais sans succès. Beloch avait déjà montré, sans pouvoir s'appuyer sur aucun témoignage direct, que les Étoliens n'étaient pas restés étrangers à ces soulèvements [3] : la nouvelle inscription de Delphes confirme sa manière de voir.

A laquelle des deux révoltes faut-il rattacher l'alliance béoto-étolienne ? Selon toute vraisemblance à la seconde. Plutarque [4] nous apprend en effet que, lors du premier soulèvement, les Béotiens furent aidés par une armée lacédémonienne placée sous le commandement de Cléonymos : il ne dit pas un mot de la participation des Étoliens. Au contraire, nous savons qu'au temps de la seconde révolte les Étoliens occupaient déjà Delphes et que, deux ans plus tard, en 289, Démétrius entreprit contre eux une expédition [5]. C'est donc en 292, avant la deuxième révolte, que nous placerons la conclusion de l'alliance.

Nous comprenons alors pourquoi prirent part au traité les seuls Béotiens, les seuls Étoliens et une partie des Phocidiens : c'est qu'à cette époque tout le reste de la Grèce se trouvait sous la domination de Démétrius.

La partie de la Phocide qui adhéra au traité était sans doute la région comprise dans le voisinage immédiat de Delphes, qui — nous l'avons dit — était occupée par les Étoliens ; le reste demeura fidèle à Démétrius. Une des clauses du traité réglait une action militaire commune : les alliés s'attendaient en effet à une attaque de la part du roi de Macédoine.

Paris, juin 1913.

T. Walek.

---

1. Beloch, III, 1, 166.
2. *Id.*, III, 1, 220 ; III, 2, 301.
3. *Id.*, III, 1, 232 suiv. : 233, note 1.
4. *Demetr.*, 39.
5. Beloch, III, 1, 235.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Troisième édition corrigée et augmentée. Paris, Hachette, 1912. xxvi-502 p. in-8°. Prix : 10 fr.

M. Meillet revoit chaque édition de son *Introduction* avec un soin et une sûreté également remarquables. Il suit avec une attention toujours avertie les progrès de la science auxquels lui-même contribue pour sa part. La principale nouveauté de cette troisième édition est la part faite à la langue indo-européenne dont les textes récemment apportés de l'Asie centrale ont révélé l'existence, le tokharien [1]. Le chapitre initial, sur la méthode, a été remanié. M. M. y présente sous une forme concise un aperçu de la théorie générale des changements linguistiques, telle qu'elle ressort des recherches les plus récentes. L'ensemble du volume a été revu et retouché ; il s'est augmenté d'une quarantaine de pages. Un philologue ne saurait aujourd'hui se passer de connaissances linguistiques sous peine de se méprendre sur la nature même des faits qu'il observe. L'ouvrage de M. Meillet sera pour l'étudiant et le professeur une excellente initiation.

Paul Lejay.

Greek literature. A series of lectures delivered at Columbia University. New-York. The Columbia University Press. 1912. In-8°, 316 p.

Cet ouvrage est un recueil de dix conférences faites à l'Université de Columbia, au printemps de 1911.

1. *The study of greek literature*, par Paul Shorey, de l'Université de Chicago. — Avec un humour bien américain, M. S. décrit l'effroi des étudiants en présence de toutes les sciences accessoires : critique homérique, archéologie minoenne, anthropologie, science des religions, du langage, etc. dont s'entoure aujourd'hui l'étude des débuts de la littérature grecque. Évitons, dit-il, de mettre la philologie grecque sur le même pied que l'égyptologie et l'assyriologie : ce qui lui fait une place à part, c'est la suprême beauté de quelques œuvres littéraires auxquelles elle s'applique. Après avoir défini avec une netteté tranchante les caractères essentiels qui composent le charme unique de la littérature grecque, M. S. affirme la continuité du courant intellectuel et artistique qui relie Homère à Tennyson.

2. *Epic poetry*, par Herbert Weir Smyth, de l'Université d'Harvard. —

1. Sur cette langue nouvelle, dont certains rapports morphologiques avec le latin sont intéressants, voy. *Remarques sur les formes grammaticales de quelques textes en tokharien B* (*Mém. Soc. ling.*, XVIII, p. 1).

C'est une des particularités de la littérature grecque d'avoir donné d'abord ce qu'elle a eu de meilleur avec l'épopée homérique. Incomparable a été l'influence d'Homère sur la vie et la pensée grecques, et, au delà de l'horizon grec, sur le monde occidental : les Latins, l'humanisme, les littératures modernes. L'originalité du vieux poète, qui nous livre plus qu'aucun autre l'essence même de l'esprit grec, c'est de peindre dans sa fraîcheur, sa force et sa beauté, une jeunesse que le monde ne retrouvera plus.

3. *Lyric poetry*, par Edward Delavan Perry, de l'Université de Columbia— Dans cette étude d'ensemble sur le lyrisme grec, M. P. fait avec raison une place importante à Archiloque, l'ancêtre direct de la comédie attique. « De toutes les voix grecques que nous entendons encore, il n'en est point qui résonne avec un accent plus émouvant que la sienne. » Le caractère que les lyriques ont en commun, et qu'ils partagent avec les plus belles œuvres grecques, c'est que chez eux la forme, si brillante qu'elle soit, ne sert qu'à faire valoir le contenu et est rigoureusement déterminée par lui.

4. *Tragedy*, par J.-R. Wheeler, de l'Université de Columbia. — M. W. laisse de côté le problème des origines. Il replace la tragédie dans les conditions politiques et sociales de l'Athènes du ve siècle, et après en avoir caractérisé la physionomie générale, il passe en revue les trois grands poètes qui la représentent. D'une façon générale la tragédie grecque est un drame d'idées, tandis que la tragédie moderne est un drame de caractères. Toutefois il est à noter que l'étude des caractères prend dans la tragédie une importance croissante d'Eschyle à Euripide. L'individualité puissante de Clytemnestre est une « splendide exception » chez Eschyle.

5. *Comedy*, par Edward Capps, de l'Université de Princeton. — Si différente que soit la comédie nouvelle de la comédie ancienne, il y a entre Aristophane et Ménandre une filiation directe et continue. L'ancienne comédie attique est de structure composite : l'élément choral vient du cômos ; les épisodes qui font suite à la parabase sont d'origine dorienne. Par le rôle de censeur social et politique qu'il se donne, par la hardiesse extraordinaire de l'invective, Aristophane est plus près d'Archiloque que d'Epicharme. D'ailleurs ce serait une grosse erreur que de prendre au sérieux ces attaques. Aristophane n'est point un chef de parti, et son but est seulement d'amuser.

6. *History*, par Bernadotte Perrin, de l'Université de Yale. — Hérodote se constitue le défenseur d'Athènes et de la politique de Périclès. Il traite Sparte avec un esprit de dénigrement ironique ; Corinthe, Egine, Thèbes avec une haine méprisante, tandis qu'il est plein d'indulgence pour Argos et la Macédoine. Ce qui fait pour nous la valeur d'Hérodote, c'est qu'à travers lui nous discernons l'âme d'Athènes au temps de Périclès ; en outre il a vu, par une intuition de génie qui justifie son titre de « père de l'histoire », que Salamine et Platées marquaient dans les destinées du monde occidental une date décisive et le début d'une ère nouvelle. Thucydide est incomparable comme narrateur, par la puissance de détachement avec laquelle il peint les caractères et les événements ; quant à Xénophon il n'est en histoire comme en philosophie qu'un agréable dilettante.

7. *Oratory*, par Charles Forster Smith, de l'Université de Wisconsin. — Cédant à une préoccupation qui se retrouve d'ailleurs à travers toutes ces conférences sur la littérature grecque, M. S. se demande ce qui est indispensable, dans l'éloquence attique, à des esprits cultivés qui ne font pas leur profession de l'hellénisme. Ils peuvent sans doute négliger Antiphon, Isée et Lycurgue. Mais ils devront lire Lysias, Isocrate, Hypéride. Quant à Démosthène, il est à part : quelques-unes de ses harangues, comme le *Pour la couronne*, comptent parmi les plus hautes créations littéraires.

8. *Philosophy*, par Frederick J.-E. Woodbridge, de l'Université de Columbia. — La philosophie attique tourne autour de l'homme, et on peut lui appliquer la formule de Protagoras : « L'homme est la mesure de tout. » Quant à Platon, M. W. estime que nous chercherions en vain chez lui un système de philosophie.

9. *Hellenistic literature*, par Henry W. Prescott, de l'Université de Chicago. — Dans cette étude très nourrie, M. P. passe en revue les conditions sociales et politiques qui expliquent les caractères de la littérature hellénistique. Il montre que dès le ve siècle on voit poindre çà et là ces caractères : esprit cosmopolite, individualisme, réalisme, rationalisme, etc... Il proteste contre la défaveur et l'idée de décadence qui s'attachent ordinairement à l'époque hellénistique. La littérature qu'elle nous offre est bien plus intelligible pour les modernes que celle du ve siècle. Tennyson se découvre des affinités avec Théocrite ; William Morris cherche un thème dans Apollonius de Rhodes, etc...

10. *Greek influence on Roman literature*, par Gonzalez Lodge, de l'Université de Columbia. — L'affirmation célèbre d'Horace : « Graecia capta ferum victorem cepit... » est contraire à la vérité historique. Rome a eu son épopée, son drame, son éloquence, son histoire, avant de subir l'influence grecque : c'étaient là, sans doute, des genres encore rudimentaires, mais très vivants. Plus tard les Romains ont emprunté aux Grecs, mais ils ont su adapter ces emprunts à leurs besoins et les marquer de leur génie national. Aucune des grandes œuvres de la littérature latine n'aurait pu être composée par un Grec. Virgile lui-même ne cesse à aucun moment d'être Romain. — La dissertation de M. L. est d'une précision et d'une fermeté remarquables.

L. Méridier.

Umberto Mancuso. *La lirica classica greca in Sicilia e nella magna Grecia*. Contributo alla storia della civiltà ellenica in Occidente. Parte I. Pisa, F. F. Nistri, 1912. In-8°, 333 p.

La thèse de M. M. est la suivante : le lyrisme choral a subi l'influence constante d'une tradition qui s'est élaborée surtout en Occident, c'est-à-dire en Sicile et en Grande-Grèce. Là s'est développée la plus grande des écoles lyriques ; fondée par Xénocrite, elle a atteint avec Stésichore son plein épanouissement, et compté Ibycos parmi ses disciples. Elle a dû favoriser de son influence d'autres genres poétiques, tels que l'élégie et la poésie gnomique de Théognis ; elle a été en rapport avec le lyrisme éolien, peut-être avec Archiloque, et aussi Alcman, quoique d'une façon moins directe. Par les caractères essentiels de leurs œuvres, par une partie de leur existence, Simonide, Bacchylide et Pindare appartiennent à cette école.

M. M. en a étudié dans ce premier volume la formation et la croissance. Son livre comprend une Introduction et quatre chapitres, précédés chacun d'une notice bibliographique. Le chapitre I : *La civilisation et la culture grecque en Occident jusqu'au Ve siècle* montre que le développement de cette glorieuse école d'Occident est en relation étroite avec les conditions historiques et la civilisation du rameau italo-sicilien. Un trait particulier aux colonies de la Grande-Grèce, c'est que dans chacune d'elles les divers éléments : dorien, achéen, etc... se mélangent, au lieu de se répartir comme sur les côtes d'Asie-Mineure en zones distinctes. De très bonne heure l'é-

popée homérique, dont on sait l'immense influence sur le lyrisme, fut connue en Sicile. Les poètes grecs visitaient l'Occident : le fait n'est pas certain pour Archiloque ni Eumélos, mais il est très probable pour Solon, et on sait que Sappho vint en Sicile vers 600. Ainsi avant Simonide et Pindare, un riche héritage d'art et de traditions avait été communiqué à l'Occident par la Grèce orientale.

La civilisation de la Sicile fut surtout dorienne, et eut pour centre Syracuse. Tout contribuait dans ce beau pays à favoriser la vie intellectuelle : la richesse du sol, le charme du climat, et la protection donnée aux arts par les tyrans. Tous les cultes grecs passèrent en Sicile et y furent célébrés avec un éclat extraordinaire ; nulle part on ne vit s'élever des temples plus majestueux qu'à Sélinonte et Agrigente. L'Italie fut le berceau des grandes écoles philosophiques avec les Eléates et Pythagore ; le rationalisme de Xénophane est le creuset où est venue se transformer la tradition mythologique et théologique des Grecs; on en retrouve l'empreinte profonde dans le lyrisme, à commencer par Stésichore. La Sicile a été une terre d'élection pour la poésie populaire, l'idylle pastorale, l'orchestique et la musique.

Sous l'influence de Sparte, une véritable école musicale et poétique se forma à Locres autour de Xénocrite. Ce grand initiateur, par l'ampleur avec laquelle il traita les mythes, par le caractère dramatique et dithyrambique qu'il communiqua au péan ouvrit au lyrisme grec la voie suivie par Stésichore, Ibycos et Pindare.

Le second chapitre a pour titre : *L'Elégie de Théognis et la question théognidienne*. M. M. rappelle qu'il y a en effet une question théognidienne comme il y a une question homérique. A défaut d'une solution certaine qui est jusqu'à présent impossible, on peut arriver, selon lui, à des probabilités. Il faut accepter la chronologie traditionnelle qui place l'ἀκμή du poète vers le milieu du vi^e^ siècle. Théognis naquit à Mégara Hyblaea et passa en Sicile la plus grande partie de sa vie ; l'ambiance sicilienne explique les caractères de son œuvre.

Dans le chapitre III : *Le lyrisme choral, Stésichore*, M. M. admet l'existence en Occident d'une école hésiodique qui aurait exercé une grande influence sur le lyrisme choral. Il estime que dans l'état actuel de nos connaissances on peut reconstituer avec une vraisemblance suffisante la plus grande partie de l'œuvre de Stésichore et il tente cette reconstitution. Il montre avec quelle largeur Stésichore a traité les mythes, son goût pour le fantastique, la transformation décisive qu'il a fait subir par exemple au type d'Héraclès. Le dialecte de la poésie chorale a été créé par lui. La fécondité et l'originalité semblent avoir été les traits distinctifs de celui qu'on peut appeler l'Homère de la poésie chorale.

Ibycos est étudié dans un dernier chapitre. Il doit être considéré comme un continuateur de Stésichore, mais avec une individualité bien moins puissante. Chez lui, la vigueur toute dorienne de Stésichore se tempère de mollesse ionienne. Son nom clôt la période archaïque. Dès maintenant la forme et le contenu du lyrisme choral sont fixés. Après la bataille d'Himère, va s'ouvrir une ère nouvelle, dominée par le grand nom de Pindare : ce sera la période brillante des tyrannies de Syracuse et d'Agrigente. M. M. a l'intention d'évoquer dans son second volume la splendeur de la cour syracusaine, et d'étudier l'œuvre de Simonide, Bacchylide et Pindare.

L. Méridier.

Joannes Sadjak. *De Gregorio Nazianzeno posteriorum rhetorum grammaticorum lexicographorum fonte* (tirage à part de l'*Eos*, vol. XVIII, I, 1912). Cracovie, 30 p.

I. Dans son *Florilegii Lipsiensis specimen* (1864), A. Westermann a publié les trois premiers chapitres d'un florilège jadis extrait d'un gnomologe attribué à Maxime le Confesseur. Les γνῶμαι de ce florilège qui ne se lisent pas chez Maxime sont d'Antonius, à l'exception de quinze sentences ajoutées par l'auteur. M. S. en relève dans les trois premiers chapitres cinq qui proviennent de Grégoire de Nazianze.

II. Dans l'ouvrage intitulé *Scriptores aliquot gnomici iis, qui Graecarum litterarum candidati sunt, utilissimi* (Bâle, 1521) on trouve, p. 142-182 un recueil d'Ἀνδρῶν ἐπισήμων γνῶμαι. L'éditeur n'a pas indiqué les sources de ce recueil, qui compte 297 apophtegmes et sentences. M. S. y relève, p. 160 et suiv., quelques γνῶμαι (nos 120-125) empruntées à Grégoire.

III-VI. A. Cramer, dans ses *Anecdota Graeca*, a publié d'après les mss. de la Bibl. d'Oxford (vol. II, Oxford 1835, cod. Baroc. 50, xi s. fol. 210 et suiv.) un traité ou lexique où le sens de certains mots, comme le note M. S., est éclairé par des exemples pris à Grégoire. Le même a publié dans ses *Anecdota Graeca Parisiensia*, d'après les mss. de la Bibl. royale de Paris (vol. I, Oxford, 1839, p. 245-312) des scolies de Stéphane sur la *Rhétorique* d'Aristote. L'auteur de ces scolies a tiré de Grégoire de Nazianze quelques exemples que relève M. S. — Dans les *Anecdota* on trouve en outre un Λεξικὸν κατὰ στοιχεῖον τῆς Ἑλληνικῆς ἁπάσης φωνῆς, dont certains exemples proviennent de Grégoire.

VII. K. Fuhr, *Rhetorica* (Halle, 1907, ch. III, p. 18 etc...) cite quelques passages de Grégoire de Nazianze et de divers auteurs de traités π. σχημάτων (Alexandre, Zonaeus, etc...). Or un grammairien byzantin, auteur d'un manuel sur les σχήματα qui se trouve dans le Cod. Paris. gr. 2087 a reproduit en très grande partie le traité d'Alexandre, mais il en a changé la disposition, en a résumé certains endroits et y a introduit des emprunts faits à des écrivains sacrés, notamment à Grégoire. M. S. pense que ce grammairien a eu entre les mains un exemplaire d'Alexandre plus complet que le nôtre. De ce manuel, Zonaeus, s'aidant du traité d'Alexandre, a tiré un recueil de notes très brèves sur les figures, et a pris à Grégoire la plupart de ses exemples. Enfin un anonyme a mis à la portée des débutants les définitions des figures en les éclairant d'exemples empruntés à Grégoire : c'est ce dernier recueil π. σχημάτων qu'on lit dans les *Rhet. graeci* de Spengel (vol. III, p. 174-188). Il peut être considéré comme le premier traité des figures de rhétorique employées par Grégoire de Nazianze. M. S. compare les exemples pris à Grégoire par Zonaeus et l'anonyme avec le texte de Migne, afin de montrer les rapports qui unissent ces divers textes et d'en tirer quelques secours pour celui de Grégoire.

L. Méridier.

Festgabe für Martin von Schanz *zur 70. Geburtstagsfeier*. Würzburg, C. Kabitzsch, 1912. In-8°, v-373 p. — 12 M.

Ces divers mémoires ont été recueillis par M. Adolf Dyroff. Leur variété reflète la variété des travaux de M. Schanz lui-même : sur la grammaire grecque, les littératures grecque et latine, les ouvrages de Platon.

Le recueil commence par une traduction en vers allemands, de l'*Oreste* d'Euripide (p. 1-58). M. P. Beda Grundl l'a faite d'après le texte de l'édition G. Murray. — Puis viennent les études suivantes : Alois Patin, *l'Exodos de l'Œdipe-Roi* (p. 59-78) ; Adolf Dyroff, *un fragment de poète tragique ?* (p. 79-82), et : *sur le « Parménide » de Platon* (p. 83-158) ; Joseph Heeg, *un poème orphique sur l'astrologie et la médecine* (p. 159-166) ; Carl Weyman, *Tacite et les flambeaux de Néron* (p. 167-172) ; Ludwig Hahn, *l'usage de la langue latine à Constantinople* (p. 173-184) ; Ferdinand Ruess, *les signes auxiliaires dans les notes tironiennes* (p. 185-200) ; Friedrich-J. Hildenbrand, *la diffusion du culte mithriaque sur le territoire du Palatinat actuel* (p. 201-208) ; Ad. Dyroff, traduction en vers allemands de *trois poèmes de Catulle* ; enfin deux travaux de grammaire grecque : Cyriacus Grünewald, *la proposition parenthétique chez les dix orateurs attiques* ; Adam Maidhof, *pour la détermination de l'idée de Koinè, surtout d'après Moeris l'atticiste.*

Dans sa première note, M. Ad. Dyroff nous propose une hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance. Le fameux passage de l'*Ethique à Nicomaque* (I, 4, 1096 a 16 : ἀμφοῖν γὰρ ὄντοιν φίλοιν ὅσιον προτιμᾶν τὴν ἀλήθειαν, serait une citation tirée d'une tragédie (de Sophocle ou d'Euripide) ; on pourrait, par exemple, la rétablir ainsi :

ἀμφοῖν γὰρ ὄντοιν σοὶ φίλοιν
ὅσιον προτιμᾶν τὴν ἀθήθειαν ἀεί.

Et c'est aux mêmes vers proverbiaux que Platon fait allusion dans *la République* (X, 595 C) : ἀλλ' οὐ γὰρ πρό γε τῆς ἀληθείας τιμητέος ἀνήρ. *L'Ethique à Nicomaque* contient d'ailleurs de nombreuses citations, plus ou moins littérales : et il ne faut pas s'en étonner, dans ces notes rédigées par Aristote en vue d'un cours public.

Dans le mémoire suivant, M. Dyroff examine d'abord la question de l'authenticité du dialogue, puis essaie d'en déterminer la date et l'objet. — Ceux qui tenaient le *Parménide* pour apocryphe le croyaient dirigé contre la théorie des Idées : mais les analyses de Horn, Raeder, Ritter s'accordent à montrer que les exercices dialectiques du *Parménide* n'expliquent nullement une renonciation à la théorie des Idées. En outre, M. Dyroff essaie de retrouver dans Aristote et dans Xénocrate des allusions à tels ou tels passages de ce dialogue : telle serait, par exemple, la définition des Idées d'après Xénocrate (*Parménide* 132 C et 132 D). Il faut enfin noter qu'un « Aristote » intervient dans le dialogue ; il y joue un rôle assez insignifiant : ce qui ne serait pas possible si le *Parménide* avait été composé après la mort de Platon et par un de ses disciples, c'est-à-dire à un moment où Aristote était dans l'Ecole un personnage considérable. A un tel moment, l'auteur aurait parlé autrement d'Aristote, avec plus de faveur ou de malveillance ; il ne lui aurait pas décerné cette sorte de « mention honorable », qu'on peut comparer à celle dont Isocrate est l'objet dans le *Phèdre*. L'œuvre a donc été composée par Platon en un temps où Aristote était un disciple dévoué, et même un disciple récent, et elle lui est, pour ainsi dire, dédiée. Quant à la sécheresse du style, qui a indisposé certains critiques, elle vient évidemment du sujet et n'a rien de surprenant. — Le rôle d'Aristote dans le *Parménide* permet d'en préciser la date : le dialogue a été écrit à un moment où Platon avait placé en Aristote sa confiance et son espoir, c'est-à-dire peu après 366. Et si l'on identifie (malgré l'opposition de M. Horn) Parménide avec Platon, on doit penser que Platon avait alors 65 ans exactement (127 C), ce qui nous ramène à la même période, vers 362. Le *Théé-*

tète daterait de 368 environ. Le *Parménide*, postérieur au second voyage en Sicile (367), pendant lequel Aristote entra à l'Académie, doit être mis en relation avec le *Sophiste*, également composé entre le second et le troisième voyages. — Mais, dira-t-on, l'Aristote de notre dialogue a été « l'un des Trente », d'après l'auteur : pourquoi cette indication, si Platon voulait qu'on reconnût son disciple ? C'est, répond M. Dyroff, afin de pouvoir le mettre en rapport, sans trop d'invraisemblance chronologique, avec Parménide et Zénon. — Enfin, quel est l'objet du dialogue ? C'est de montrer qu'en approfondissant la doctrine des Eléates et en appliquant rigoureusement leur méthode, on doit parvenir à harmoniser la doctrine de Socrate et la doctrine de Parménide, la théorie des Idées et la théorie de l'Etre.

M. Maidhof essaie de déterminer le sens exact du terme de Κοινή. On sait que, d'après l'opinion la plus courante et la plus vraisemblable, la κοινή dérive de l'attique, influencé par l'ionien[1]. Mais Kretschmer, par exemple, y voit encore un mélange, une mosaïque de dialectes divers. Ce qui rend la question plus obscure, c'est que le mot de κοινή n'a pas toujours le même sens pour les grammairiens; et il en était de même pour les Anciens. Aussi M. Maidhof juge-t-il indispensable de rechercher et de classer les différentes significations de ce mot chez les Anciens. Il en a trois principales 1° Κοινὴ διάλεκτος et κοινῶς s'appliquent à une langue primitive et une, à un ensemble de formes régulières et primitives, d'où les différents dialectes dérivent. Tel est l'usage du mot chez Apollonios Dyscole et chez Hérodien. Ils nomment alors la langue usuelle, vulgaire, κοινὴ συνήθεια, ou quelquefois aussi κοινὴ διάλεκτος. (2°) Κοινή signifie la langue usuelle de tous les Grecs, cultivés ou non, l'ensemble des traits communs à tous les dialectes parlés : on trouve ce sens chez Jean Philoponos, Grégoire de Corinthe, etc. (3°) Enfin κοινή s'applique à la langue *vulgaire*, par opposition à l'attique littéraire. C'est surtout chez l'atticiste Mœris qu'on trouve cette opposition d''Αττικόν et de κοινόν (rarement κοινῶς). Le terme κοινόν se différencie d'ailleurs des termes Ἑλληνικῶς, Ἕλληνες, qui ont un sens voisin et s'opposent également à Ἀττικόν : ceux-ci, comme l'avait déjà vu M. Reitzenstein, désignent la langue littéraire hellénistique, et κοινόν la langue hellénistique parlée, vulgaire. On retrouve ce même sens chez les compilateurs de Mœris : Moschopoulos, Thomas Magistros, Photios, Hésychios, et, en général, chez les lexicographes, les scholiastes et les auteurs d'*Etymologiques* (par exemple, dans le *Grand Etymologique*). — En somme, nous voyons, grâce à cette recherche historique, qu'il faut entendre par κοινή non seulement la langue littéraire, mais la langue parlée, la langue courante, et que, pour l'étude de cette κοινή, les témoignages des grammairiens et des scholiastes doivent s'ajouter à ceux des papyrus, des livres bibliques, etc., et ne sont pas moins précieux.

Henri Alline.

Albrecht Dieterich. *Kleine Schriften*. In-8°, XLII-546 p. Leipzig et Berlin, Teubner, 1911. 12 M.

C'est un précieux recueil d'articles et de mémoires, rassemblés avec le plus grand soin par M. Richard Wünsch. Deux seulement sont inédits, le

1. Sur toutes ces questions, voir l'exposé très clair et très pénétrant de M. A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque* (1913), particulièrement aux pp. 259 sqq., 327 sqq.

30e (*la décadence de la religion antique*, p. 449-539), dont Dieterich avait annoncé la publication pour 1908, et que M. Wünsch a reconstitué avec des matériaux divers (Notes destinées à l'impression et notes de cours), et le 29e (*Le rite des mains voilées*, p. 440-448). C'est en même temps une bibliographie complète des œuvres de Dieterich : M. W. énumère (p. v) les comptes rendus faits par D., et (p. VII, note) ses articles de la *Realencyclopädie* ; il reproduit (p. IX-XLII) la notice nécrologique qui avait paru dans le *Jahresbericht* de *Bursian* (1910) et qui se termine par une liste des œuvres.

Rien de plus émouvant que de retrouver ici tous les travaux, de petite ou de grande envergure, où cet esprit ingénieux et profond, digne continuateur d'H. Usener, avait mis sa marque ; rien de plus profitable que de les étudier encore et d'en accueillir l'influence. Je dois ici me borner à faciliter cette étude, et à donner la liste de ces mémoires, avec de brèves indications sur leur contenu : I. *Papyrus magique* de Leyde : *Prolégomènes*, en latin, p. 1-47. — II. *Scènes de sommeil sur la scène attique*, p. 48-68 (à propos des *Trachiniennes*). — III. *Cinq chapitres sur les hymnes orphiques*, en latin, p. 69-110 (les βουκόλοι orphiques ; la forme, l'ordre et l'origine des hymnes orphiques ; une douzaine de remarques particulières ; un hymne orphico-pythagoricien = les tablettes de Pétélia, etc. ; fragments d'hymnes à Hécate et Typhon, divinités internales ; appendice sur la transmission des hymnes mystiques grecs). — IV. *Le nombre des drames d'Eschyle*. — V. *Sur une scène des* Nuées *d'Aristophane* (v. 250 sqq.), p. 117-124. — VI. *La déesse Misè* (Hérondas, I, 51). — VII. *Eschyle* (article de la *Realencyclopädie*), p. 136-158. — VIII. *Sur l'origine de Sarapis*. — IX. « *Matris cena* », p. 162-163. — X. *L'élégie dédicatoire du dernier livre de Properce*, p. 164-192. — XI. Εὐαγγελιστής. — XII. *Un recueil hessois de formules magiques*, p. 196-201. — XIII et XIV. *Monuments concernant l'A B C* (p. 202-228, 229-233). — XV et XVI. *Lettres tombées du ciel* (p. 234-242, 243-251). — XVII. *La religion de Mithra*, complété par XVIII (p. 272-286) : *Les mages venus d'Orient à Bethléem*. — XIX. Conférence *sur l'essence et les buts de la science des traditions populaires* (p. 287-311). — XX. *Croyance populaire et coutume populaire dans l'antiquité et le temps présent*, études comparatives (naissance et attribution du nom, voyage de l'âme et pays des morts, chants de saint Martin, formes de la révélation divine, formules magiques). — XXI. *Le premier jour d'été*, p. 324-352. — XXII. *Ennéakrounos*. — XXIII. *Hermann Usener*, p. 354-362. — XXIV. *Euripide* (article de la *Realencyclopädie*), p. 363-408 — XXV. Les *signes magiques*. XMΓ, p. 409. — XXVI. Οὖλος ὄνειρος dans l'Iliade, livre II (p. 410-411). — XXVII. Δίκα, p. 412-413. — XXVIII. *La naissanee de la tragédie*, p. 414-439. — XXIX. *Le rite des mains voilées*. — XXX. *La décadence de la religion antique* (Introduction ; — la révolution d'en haut ; — la révolution d'en bas ; — la révolution de l'extérieur ; — l'agitation religieuse des masses ; — la lutte entre la religion antique et le christianisme ; les derniers compromis). L'ouvrage se termine par un Index très étendu (p. 540-546), dû à M. Otto Weinreich.

Henri Alline.

E. Espérandieu, *Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont Auxois*. Deuxième rapport. Dijon, imprimerie Jobard, 1912, 68 p. et 14 pl. (*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XVI).

Depuis plusieurs années l'initiative de M. le docteur Épery a ramené

l'attention sur Alise. Grâce au concours du ministère de l'instruction publique, il a pu faire connaître des parties anciennes de ce site intéressant. M. Espérandieu, qui dirige avec lui ces fouilles, aidé de la collaboration de M. Henri Corot, a retrouvé en 1910 un temple bâti du temps d'Auguste sur les ruines d'un oratoire gaulois. Deux inscriptions ont révélé le nom du dieu ; c'est Moritasgus, qu'une autre inscription du Mont-Auxois aujourd'hui perdue avait fait connaître dès le XVIIe siècle (*C. I. L.*, XIII, 2873). Voici un des nouveaux textes : « Aug(usto) sac(rum). | Deo Apollini | Moritasgo | Catianus | Oxtai ». Ce temple était assez vaste et comportait une piscine, un hypocauste, un portique et d'autres pièces d'époque diverse. A côté, MM. Espérandieu et Épery ont découvert un petit sanctuaire hexagonal. De nombreux ex-voto attestent la foi des malades et la renommée du pèlerinage; ils représentent en général des organes attaqués, genoux de pierre, yeux figurés au repoussé sur des plaquettes de bronze, doigts, etc. Le nom de Moritasgus pose un petit problème. César (*B. G.*, V, 54) appelle ainsi le frère du roi des Senones. César a-t-il pris un dieu pour le frère du roi, comme Hirtius le nom de fonction, *gutuater*, pour celui d'un chef carnute (*B. G.*, VIII, 38), ou le roi et le dieu portaient-ils le même nom, ou le prince avait-il été divinisé, comme Mariccus (Tac., *Hist.*, II, 61)? M. Espérandieu émet ces diverses hypothèses sans se prononcer.

Puisque j'ai cette occasion de parler des fouilles de MM. Épery et Espérandieu, je crois rendre service en rappelant les résultats les plus récents. En septembre et octobre 1911, l'équipe de M. Épery a mis à jour un chemin gaulois et un mur gaulois. Le chemin, fortement empierré, présente une surface très dure. Il porte un dos d'âne s'inclinant vers deux rainures profondes et se relevant sur des bas-côtés étroits. Ce système, que l'on retrouve dans d'anciens chemins en Grèce, est probablement destiné à favoriser l'écoulement des eaux. Le mur gaulois est en pierres sèches, qui semblent taillées d'hier. Les poutres transversales (voy. Cés., *B. G.*, VII, XXIII, 1-2) ont pourri, comme ailleurs, et laissé des vides. Ce mur est très peu étendu et paraît avoir fortifié un point particulier.

M. Épery croyait que c'était le mur d'Alise. Mais les fouilles de septembre 1912 ont démontré le contraire, en apportant un résultat de la plus haute signification. M. Épery a retrouvé, en effet, le mur en pierres sèches et le fossé dont Vercingétorix entoura son camp, lorsqu'il se replia sous Alise : « Sub muro, quae pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiae Gallorum compleuerant *fossamque et maceriam* sex in altitudinem pedum praeduxerant » (*B. G.*, VII, LXIX, 5). Le camp gaulois était placé sous l'abrupt du plateau supérieur, dans la région des deux temples. Les cartes ordinaires doivent être corrigées et le placent beaucoup trop bas. Après les fouilles de Napoléon III, qui ont fait connaître les contrevallations de César, celles de 1912 à la Croix-Saint-Charles sont les plus importantes, puisqu'elles nous mettent sur l'emplacement du camp de Vercingétorix. Il faut souhaiter que MM. Épery et Espérandieu soient persévérants et que les ressources ne leur manquent pas. Que l'on songe à ce que feraient les Allemands sur un site pareil, eux qui ont consacré tant d'argent et de soins à l'ingrat *limes !*

Paul LEJAY.

Kleine Schriften von Hermann USENER. Zweiter Band, *Arbeiten zur latei-*

nischen Sprache und Literatur, Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. IV-382 p. in-8°. Prix : 15 Mk.

Ce volume contient trente-cinq numéros, dont le dernier comprend un certain nombre de comptes rendus. Parmi les plus importants de ces articles, il faut citer : *De scholiis Horatianis*, *Lucani pugnae Pharsalicae narratio*, *Pseudoli Plautinae scaena secunda*, Extraits de Varron, le *liber glossarum*, diverses études sur l'histoire de la grammaire et de la philologie dans l'antiquité. Ces articles sont accompagnés de notes inédites ajoutées par Usener au cours de sa vie. Ces additions témoignent de son activité incessante et de son admirable conscience. Il n'hésite pas à remarquer que telles de ses conclusions sont renversées par le travail d'un autre savant. Ce volume a été préparé par les soins de M. P. E. Sonnenburg, qui y a joint un index alphabétique. On a seulement exclu la préface de l'édition de Granius dans le recueil de l'*Heptas philologorum Bonnensium*, et une note sur Catulle, 68, ajoutée à une thèse de Greifswald par O. Franke. On ne saurait avoir trop de reconnaissance pour l'éditeur et pour les élèves qui réunissent les fragments épars d'un maître. Qui nous donnera un *Corpus* des articles de Bücheler ?

Paul Lejay.

Sexti Pompei Festi de uerborum significatu quae supersunt cum Pauli Epitome. Thewrewkianis copiis usus edidit W. M. Lindsay. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca teubneriana*), 1913. XXVIII-574 p. in 18. Prix : 12 Mk.

En 1889, M. Thewrewk a publié une édition de Festus. En 1893, il complétait ce volume par la reproduction du ms. de Naples. L'édition était une édition diplomatique, avec le texte du Farnesianus sans correction. Des croix indiquaient simplement les passages altérés et donnaient à chaque page l'aspect d'un cimetière. L'abrégé de Paul Diacre était joint, d'après de bons mss. Mais aucun renseignement n'était fourni sur les leçons de ces mss. ni sur les principes de l'éditeur. Nous n'avions pas même une liste de ces mss. L'apparat et sans doute une restitution du texte étaient réservés à un second volume, annoncé pour l'année suivante, et qui n'a jamais paru. Le savant hongrois a remis ses notes à M. Lindsay. La présente édition tient lieu du second volume auquel l'auteur a renoncé.

Nous avons d'abord des renseignements plus précis sur les sources du texte. Sur le Farnesianus, tout a été dit par M. Thewrewk dans la préface du fac-similé. Mais la lecture elle-même a gagné en sûreté, grâce à l'examen du ms. par deux paléographes exercés, M. Croenert et M. E. A. Lœw (*Hermes*, XL [1905] et XLIV [1909] ; voy. *Rev. des rev.*, XXX, 51, 14). Cette revision annule à peu près les collations plus anciennes d'Abel (dans Thewrewk), de Keil (*Rh. Mus.*, VI, 618), d'Arndts (dans O. Müller), et d'Orsini. Sur ce dernier, M. L. est bien près de revenir à l'opinion de Keil. Fulvio Orsini n'a pas lu sur le ms. plus que l'on ne peut maintenant ; le ms. n'était pas en meilleur état. Ce qu'il donne en plus est le résultat de ses propres conjectures. En tout cas, M. L. se range à l'avis de MM. Crœnert et Lœw contre leurs devanciers et même, en général, contre Orsini. L'apparat renseigne sur les divergences de ces lectures.

Les anciennes éditions, l'édition princeps (Milan, 1500), celles d'Alde (1513), d'Antonio Agustin (Venise, 1559), de Fulvio Orsini (Rome, 1581), n'ont plus guère d'intérêt maintenant, même pour les quaternions VIII, X,

XVI. Les deux premières sont une fusion des restes de Festus et de l'abrégé de Paul. Agustin avait pour les trois quaternions un ms. d'Achille Maffei; mais *X*, le ms. Vat. 1549 (xve s.), représente à peu près exactement ce ms. et a les plus grands rapports avec le texte d'Agustin. Orsini a utilisé une copie des cahiers restés en possession de Pomponius Laetus : « Quas nos edidimus, sunt illae quidem e doctissimi uiri exscriptae chirographo ». M. de Nolhac avait conclu de ces mots de la préface du *Festus* qu'Orsini avait une copie faite sur le ms. de Pomponius. Il avait indiqué le Vat. 3369 comme pouvant être cette copie (*La bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris [1887], 213, n. 4; non cité par M. L.). Ce ms., *W* est bien celui qu'avait Orsini, comme l'a démontré Abel. Il faut joindre à *W* et à *X* les notes d'un correcteur du Leidensis Voss. O 9 (xve s.), *Y*.

D'autre part, le quaternion XVI, outre *X W Y*, est connu par trois autres copies : *U*, Vat. 3368, dans lequel M. de Nolhac a reconnu l'œuvre de Politien et qu'a utilisé imparfaitement Orsini ; *V*, notes consignées par un Italien du xve s. sur un imprimé conservé à Paris (B. N. Rés. impr., X, 96) ; *Z*, Vat. 2731. Pour cette partie *Z V Y* forment une famille et représentent la même source, apparentée à *X*. *W* et *U* sont indépendants. De tous ces témoins, *U* est le meilleur. Politien a exécuté très rapidement sa copie; mais il a indiqué assez exactement les parties illisibles de l'original. Sur ces rapports, M. L. adopte les conclusions de Mommsen, sauf qu'il ajoute *V*, que Mommsen ne connaissait pas. M. L. a collationné personnellement *U* et *V*.

M. Thewrewk avait élucidé les rapports des mss. de Paul Diacre, dans les *Mélanges Graux* et les *Studia Festina*.

L'édition donne le texte de Festus et en regard celui de Paul Diacre. M. L. fait coïncider les lignes du texte de Festus avec celles du ms., mais il ne fait pas correspondre ses pages avec les pages du ms., ce qui réalise une économie de place considérable. Des titres courants, très précis, permettent toujours de savoir à quelle colonne du Farnesianus, à quelle page de Müller ou de Thewrewk correspond le nouveau texte. L'index des mots est plus développé que dans Thewrewk, et nous avons, en outre, un *index scriptorum*, qui était chez Thewrewk une lacune sensible. M. Lindsay se propose de donner un second volume consacré à des discussions. Alors même que ce second volume aurait le sort du second volume de l'édition Thewrewk, on ne saurait lui être trop reconnaissant de nous avoir donné celui-ci, qui remplace enfin, pour la connaissance des sources du texte, l'édition de 1839.

P. L.

Carmina latina epigraphica, post editam collectionem Buechelerianam in lucem prolata. Confecit Einar Engström (Collectio scriptorum ueterum Vpsaliensis). Göteborg, librairie de l'Eranos ; Leipzig, Harrassowitz, 1912. IV-178 p. in-8°.

Le second volume des *Carmina epigraphica* de Bücheler est de 1897. La mort de l'auteur ne laisse guère espérer un supplément très prochain. On sera donc reconnaissant à M. Engström d'avoir pris la peine de nous le donner. Les volumes additionnels du *Corpus*, principalement des t. IV et VIII, la suite du t. VI, le t. XIII fournissent la grosse part de ce recueil. Il faut y ajouter un certain nombre de textes publiés dans la partie ancienne du t. VIII et, chose bizarre, omis par Bücheler. Enfin les revues spéciales

ont apporté leur contingent, surtout pour l'Afrique. M. E. a suivi la méthode de Bücheler dans la classification et l'annotation. Elle pourrait être perfectionnée sur un point. L'indication du lieu est insuffisante à situer la région d'un texte, ce qui est un élément essentiel de toute appréciation, quand il n'y a pas de référence à un volume du *Corpus*. Que disent, à première vue, Aquae Albulae (n. 268), Kutlovitza (269), Idahof « prope Magyar Boly » (270) ? Si l'on veut en savoir plus long, il faut recourir à la première édition du texte, donnée souvent dans une revue peu répandue. Le commentaire devrait toujours souligner telle graphie qui pourrait être l'effet d'une mauvaise habitude du premier éditeur ; ainsi 94, 7 et 14, *coeli* et *coelum* avec *o*. Au n. 364, v. 1, *uenerabilis Amate*, la note suggère la correction *Amati* ; le vocatif me semble cependant seul intelligible. Au n. 326, v. 2, il serait important de savoir si le supplément *nempe* a quelque chance d'être juste ; voy. *Mélanges Chatelain*, p. 68. La plupart de ces textes sont des épitaphes. Les philologues y retrouveront des textes qui ont été l'objet de discussions récentes, les saturniens d'Aquilée (1), le jeu de mots sur *uide* (137), l'épitaphe de Julia Sidonia (153), l'histoire de Pero et Micon (279). Deux ou trois morceaux donnés par Bücheler ont été publiés à nouveau, parce que dans la suite, on a retrouvé d'autres fragments ; ainsi 102 et 264. Le n. 264 est l'épitaphe de la petite fille du rhéteur et théologien Marius Victorinus. Le fragment publié par Bücheler, 599, reçoit un sens, et toute l'épitaphe est intéressante par un mélange d'espérances chrétiennes et de regrets gracieux et païens : « Bis nonam carptura rosam mihi decidit aetas, | heu dolor, et uernum maculauit funus Aprilem | ... Coniugii scit cara fides heresque maritus | rite quod aeterno migrarim dedita Christo, | emeritamque ferat melior mihi uita coronam ». Le premier vers de cette citation, d'un caractère si profane, paraît suggéré, par une expression de l'ancienne traduction de la Bible : « Flos eius decidit » (Is., XL, 8 ; cf. XXVIII, 1 et 4). Une inscription, n. 381, est inédite ; elle provient d'Italie et appartient à M. V. Lundström, à Göteborg.

Paul LEJAY

Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern, von Hugo BLÜMNER, 2e édition. Tome I. Leipzig et Berlin, Teubner, 1912. XII-364 p. et 135 grav. Prix : 14 Mk.

Le premier volume de l'ouvrage si utile de M. Blümner a paru en 1875. Il avait 361 pages et 53 figures. Mais le simple rapprochement des chiffres est insuffisant. Dans cette édition, la page est plus grande et la ligne plus longue ; quant aux figures, celles qui correspondent à celles de l'édition antérieure sont des reproductions directes et non pas des dessins. Pour l'illustration, la première édition était surtout fondée sur les mémoires d'O. Jahn. M. B. a élargi cet indispensable secours, en même temps qu'il le rendait plur sûr. Il ne s'est pas contenté d'une simple mise au point de la rédaction. Il l'a développée, enrichie, précisée. Le texte garde toujours sa netteté et sa sobriété ; les additions ou les corrections ont un caractère positif. La méthode n'a pas changé non plus. C'est toujours une combinaison et un perpétuel rapprochement des données de fait et des renseignements lexicographiques. Un des chapitres qui a été le moins remanié est le premier sur le battage du grain. M. B. ne parait pas avoir connu l'article de M. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte der Dreschgeräte*, dans *Wörter und Sachen*,

I (1909), 246 suiv. Cet article n'est pas exempt de quelques confusions ; mais il compare utilement des machines encore en usage avec celles de l'antiquité et nous aide à mieux comprendre les descriptions de Varron et d'autres. Ce genre de travaux paraît un peu négligé par M. B., qui se soucie médiocrement aussi, semble-t-il, des origines indo-européennes. Je n'ai pas trouvé trace des articles de M. Mehringer, sur le pilon, etc. Malgré le profit incertain de ces études, une mention serait la bienvenue. P. 233, un seul volume de Dedekind, *Ein Beitrag zur Purpurkunde*, 1898, est indiqué, alors que le tome IV a paru en 1911. P. 6, n. 2, le texte de Varron, *L. L.*, V, 139, n'est pas celui de l'édition Goetz et Schoell. Ce premier volume contient, comme dans la première édition, la préparation du pain, la confection des tissus, des vêtements, du feutre, la teinturerie y compris l'industrie de la pourpre, la pelleterie, le fabrication des filets, des corbeilles, des cordes, etc., du papyrus et des calames, de l'huile et des parfums.

P. L.

I. E. G. Sihler, *C. Iulius Caesar, Sein Leben nach den Quellen kritisch dargestellt* ; deutsche vom Verfasser selbst besorgte, berichtigte und verbesserte Aufgabe. Leipzig et Berlin, Teubner, 1912. viii-274 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

II. T. Rice Holmes, *Cäsars Feldzüge in Gallien und Britannien* ; Uebersetzung und Bearbeitung der Werke « Caesar's conquest of Gaul » 2nd. edition, Oxford, 1911, und « Ancient Britain and the invasions of Julius Caesar », Oxford, 1907 ; von Wilhelm Schott ; nach dessen Tode zu Ende geführt, durchgesehen und zum Druck befördert von Felix Rosenberg. Mit zwei Karten von Südbritannien und einer Karte von Gallien. Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. xiv-299 p. in-8°. Prix : 9 Mk.

Il fut un temps où les éditeurs français aimaient à faire connaître par des traductions les œuvres importantes de l'étranger. Ils y ont à peu près complètement renoncé, détournés quelquefois, sans doute, par les prétentions de leurs confrères sur des bénéfices incertains. La librairie Teubner n'hésite pas à publier en allemand deux ouvrages écrits d'abord en anglais.

I. Le livre de M. Sihler a la forme annalistique. L'auteur a fondu pour chaque année les renseignements que lui fournissaient les sources non sans y joindre des réflexions et des jugements. A lire sa préface, il semble qu'il a voulu faire comme Tillemont et nous donner un tissu des témoignages anciens. M. S., en réalité, est assez loin de cette méthode, car il intervient personnellement, soit pour juger les hommes et les événements, soit pour placer des considérations politiques et historiques. Le ton est constamment celui de la conférence. Le récit est interrompu de temps en temps par de courtes discussions en petit texte sur des points particuliers, spécialement sur les sources. M. S. tâche souvent de déterminer l'origine première, biographie, pamphlet, histoire, des récits qu'on lit dans les œuvres postérieures auxquelles nous sommes forcés de recourir. Les derniers chapitres caractérisent ces sources d'une manière générale. Le livre rendra des services, surtout aux débutants. P. 31, M. S. croit que l'exorde du *Pro Bithynis* de César (dans A. G., V, 13, 6) prouve l'inanité des accusations portées contre les relations de César et de Nicomède : César commence par rappeler son séjour à la cour de Nicomède, « ce qu'il n'aurait pu faire, s'il n'avait pas eu la conscience tranquille ». J'ai une autre idée

de l'audace dédaigneuse de César et du peu d'importance qu'au fond les Romains attachaient à ce genre de bruits. P. 65, une référence comme « Wissowa in Pauly-Wissowa RE. » paraît bien sommaire, même quand le contexte indique à peu près de quel article il est question. P. 70 suiv., sur l'alliance de César, Pompée et Crassus, on trouve une série d'indications utiles ; mais il eût été bon de définir cette alliance, surtout quand on lui donne le nom impropre de triumvirat. Le nom de Iunius ou Iuncus (p. 36) manque à l'index.

II. J'ai transcrit patiemment le titre de l'adaptation de Rice Holmes par MM. Schott et Rosenberg. Cela me dispense d'indiquer le caractère général de l'ouvrage et la part qu'y ont prise les deux professeurs allemands. Ils paraissent avoir en vue le gymnase et vouloir aider leurs collègues. On sait que *Conquest of Gaul* se divise en deux parties, une narration suivie, qui forme environ le cinquième du volume, et une série de discussions en texte serré occupant les quatre autres cinquièmes. MM. S. et R. ont traduit la première partie à peu près textuellement. Ils ont, suivant les cas, traduit ou résumé la seconde partie sous forme de notes appuyant le récit au bas des pages. La disposition est donc plus commode que dans l'original anglais ; mais on devra recourir à celui-ci quand on voudra approfondir une question. De plus, les adaptateurs ont fondu le récit des campagnes de Bretagne dans *Caesar's Conquest*. Quelques dissertations plus longues ont été gardées en appendice : la tradition manuscrite du *Bellum gallicum*, la Gaule préhistorique, monnaies gauloises, la religion des Gaulois et le druidisme, résultats des campagnes de Bretagne, l'ordre de bataille de César. Parmi ces parties supprimées, on regrettera l'étude sur la valeur historique des commentaires. Quelques notes, des références le plus souvent, ont été ajoutées par MM. Schott et Rosenberg.

Paul Lejay.

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par Paul Monceaux. Tome IV, *Le Donatisme*. Paris, Leroux, 1912. 517 p. in-8°.

Ecole pratique des Hautes études, section des sciences religieuses ; *Timgad chrétien*, par P. Monceaux, avec un rapport sommaire, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1911 ; 124 p. in-8°.

Si le dernier historien du donatisme, le cardinal Noris (mort en 1704), de savante mémoire, revenait ici-bas, il ne s'étonnerait pas de voir un laïc et un professeur au Collège de France rivaliser avec lui dans les mêmes études. C'était l'usage au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il s'étonnerait plutôt en constatant que depuis la publication de son œuvre inachevée par les frères Ballerini (1732), personne n'avait plus repris le sujet auquel il avait consacré tant de veilles. M. Monceaux, amené par la chronologie à ce point de l'histoire de l'Afrique chrétienne, n'hésite pas à donner tout un volume sur le donatisme. Encore n'y parle-t-il pas des œuvres personnelles de saint Augustin et des polémistes donatistes. Nous devons donc compter avec deux volumes.

Nous ne nous en plaindrons pas. Le récit et les analyses de M. M. ont une clarté élégante qui ne laisse pas soupçonner la complexité des faits et des documents. Les donatistes ont été de perpétuels appelants. Leur his-

toire est donc pleine de chicanes, d'unions définitives rompues le lendemain, d'ajournements, d'ergotages et de procédures. Le plan suivi par M. M. favorisait le classement de tout cela. Ce volume a quatre chapitres : 1° l'Église donatiste (histoire du schisme, extension du donatisme, son organisation et ses caractères) ; 2° les documents donatistes ou relatifs au donatisme (procès-verbaux, lettres d'évêques, constitutions impériales, documents judiciaires) ; 3° les actes des conciles donatistes ou antidonatistes (un tableau, p. 322, en compte cinquante-quatre) ; 4° l'épigraphie donatiste. Ce plan a un inconvénient ; on voit repasser les mêmes événements et les mêmes personnages quatre fois ; les documents principaux sont analysés au moins deux fois.

Les débuts du donatisme sont curieux à étudier pour l'historien de l'Eglise chrétienne. Ils révèlent des faiblesses inévitables dans un grand pays, conquis presque entièrement par le christianisme. Car les Numides et leurs princes, qui interviennent, sont des chrétiens et même des chrétiens dévots. On voit ce qu'était la société chrétienne au commencement du IVe siècle, au lendemain de la persécution. La plupart des évêques de Numidie avaient faibli. Purpurius, évêque de Limata, avait tué deux de ses neveux à Milève. Aucun membre de cet épiscopat n'était inaccessible aux présents et aux ambitions de carrière. Les fidèles semblent n'avoir pas été beaucoup plus édifiants que leurs pasteurs. Ils prendront une part violente aux troubles. On doit reconnaitre que ce sont surtout les indigènes que recrutent les Circoncellions. Ils font un mélange de zèle véritable, de dévotion et de brigandage qui serait digne de l'Italie de la Renaissance. Toute l'histoire du donatisme prouve, au surplus, combien superficielle avait été la pénétration de la civilisation romaine. Enfin les documents comme l'archéologie nous montrent une religion toute en pratiques et en culte, avec des tendances à la superstition. Le culte des reliques chez Lucilla, la « Mère » de l'Eglise donatiste, tourne au fétichisme des amulettes.

Le livre de M. M. a surtout une rare qualité, l'équilibre sain d'un jugement très prudent qui tient compte de tout. Rien n'est plus facile de verser d'un côté en parlant du donatisme. On n'y a pas manqué. Les Circoncellions se recrutent dans une population misérable ; donc ce n'est qu'un mouvement économique paré d'un prétexte religieux. Ils sont en grande partie Numides ; donc leur révolte est une poussée nationaliste contre l'Empire romain. Les Africains sont fiers de posséder seuls la véritable Eglise ; donc ce sont des séparatistes qui veulent avoir leur Eglise nationale. M. M., p. 183 suiv., a mis au point toutes ces exagérations et montré que le donatisme est essentiellement religieux, bien qu'il ait provoqué des actes de jacquerie ; que ces Numides, loin de bouder l'autorité impériale, y ont fait d'incessants appels ; que, fiers d'avoir la véritable Eglise, ils ont poussé l'esprit de prosélytisme jusqu'à fonder un évêché à Rome et rêvé d'une Eglise donatiste italienne. Il ne s'est pas davantage laissé tromper par les appels des donatistes à la liberté de conscience. « Toutes les Eglises, tant qu'elles sont persécutées, professent ces beaux sentiments : dès qu'elles sont maîtresses, elles deviennent presque toujours persécutrices » (P. 178). Etait-ce bien, d'ailleurs, de « la liberté de conscience » que se réclamaient les donatistes ?

L'exposé des événements et l'étude des documents ont profité des découvertes les plus récentes. C'est surtout la chronologie qui a gagné en rigueur et qui a été en partie renouvelée par les travaux modernes. M. M. leur apporte sa contribution personnelle (voy. p. 22, n. 4; 24, n. 11 ; 219, etc.).

Quelques réserves ou quelques tempéraments paraîtront nécessaires à telle ou telle assertion. P. 165 : « L'Afrique latine était la terre classique de l'orthodoxie. Elle n'entendait rien et ne s'intéressait guère aux spéculations théologiques. Jusqu'au temps d'Augustin, elle n'a pas produit de véritables théologiens. » Evidemment, M. M. veut parler de cette théologie qui est de la métaphysique. Car Tertullien a été un redoutable théologien, et la « nouvelle prophétie » a trouvé en Afrique, non seulement un théoricien et un polémiste grâce à lui, mais autour de lui des fidèles et des martyrs. Je ne sais d'ailleurs si M. M. n'est pas un peu dupe du caractère du christianisme occidental. Avant le pélagianisme, ses grandes querelles portent sur la discipline. Mais derrière les pratiques de discipline, il y a une doctrine. Ainsi la réitération du baptême des hérétiques suppose toute une théorie des sacrements ; les usages pénitentiels découlent d'une conception de l'Eglise visible et de ses rapports avec le Christ. Il ne semble pas que M. M. soit très assuré sur ce terrain. Il trouvera des critiques qui contesteront son appréciation (p. 166) : « Suivant les théoriciens du parti, l'efficacité des sacrements dépendait des dispositions subjectives, de la valeur personnelle de celui qui les conférait... On ne peut nier que le principe adopté par les Donatistes fût conforme à l'esprit de l'Evangile et des communautés primitives ». En tout cas, ces questions, auxquelles il faut bien toucher à propos du donatisme, devraient être élucidées et replacées dans l'histoire de ce qu'on pourrait appeler la théologie africaine. Ailleurs, M. M. passe sans explication sur des points qui arrêtent forcément l'attention et provoquent une question. « Petilianus de Constantine se plaignait de ce que les catholiques, en initiant le vulgaire aux débats sur le baptême, « produisaient les mystères au grand jour » (P. 173, d'après Aug., *De un. bapt.*, 1, 2). Voilà qui est au moins curieux. Les donatistes étaient-ils les derniers défenseurs de ce qu'on a appelé « la discipline de l'arcane » ? Enfin, si sur les questions trinitaires, qui ne sont pas toute la théologie, l'Afrique est toujours restée orthodoxe, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas dogmatisé sur la matière. Elle a, au contraire, contribué à élaborer les conceptions et la terminologie que les évêques latins ont défendues et fait triompher.

Une autre chicane. A la première page, M. M. se scandalise presque de ce que les historiens des lettres latines ont presque complètement délaissé la polémique donatiste. A plusieurs reprises, il note l'intérêt des documents qu'il analyse, les enseignements qu'ils contiennent pour l'historien des mœurs, les tableaux piquants qu'ils permettent de se représenter, le pittoresque des débats, les originalités et la psychologie des personnages, tout un ensemble qui paraît mériter l'attention. Nous serons d'accord avec lui sur l'intérêt psychologique et pittoresque de ces documents. Mais il ne faudrait pas introduire d'équivoque. Le savant moderne peut, par eux, peindre la réalité vivante et curieuse. C'est lui qui fait de la littérature. Ces documents n'ont le droit d'y entrer eux-mêmes que s'ils s'imposent par leurs qualités littéraires, ou tout au moins par leur influence sur le mouvement des idées et sur la civilisation. En est-il ainsi ? Certainement non, s'il s'agit des pièces étudiées dans ce volume. On pourrait répéter le même plaidoyer pour tous les documents historiques. Les factums du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont les bibliothèques de nos villes parlementaires sont encombrées, sont des mines précieuses de pittoresque et de psychologie. Personne ne songe à les placer dans notre littérature à côté de La Bruyère et de Voltaire.

Le dernier chapitre nous fait connaître l'épigraphie donatiste et l'épigra-

phie antidonatiste, matière assez scabreuse. M. Monceaux considère comme donatiste toute inscription contenant *Deo laudes*, et comme catholique toute inscription contenant *Deo gratias*. C'est être bien affirmatif. Toutes les fois qu'une pierre porte un verset exprimant la confiance en Dieu, le mépris des ennemis d'ici-bas, la joie d'en être délivré, M. Monceaux reconnaît les protestations des schismatiques. Mais les Psaumes sont par eux-mêmes une littérature belliqueuse ; il n'est pas sûr que l'usage liturgique ou des sentiments particuliers n'aient dicté le choix de tel ou tel verset. Voici cependant un texte devant lequel M. M. hésite, et avec raison. Sur un linteau de porte, à Carthage, on voit au centre, une croix pattée dans un cercle ; sur les bras de la croix, des sigles : *Au(e) s(ancta) C(rux) n(ostra) l(ux)* ; enfin la paraphrase de *Ps.* 85, 17 : « [F]ac nobiscu(m) D(omi)ne. Signum D(e)i, ut uid[e]ant qui [m]e oderunt et confundantur ». L'interprétation de ce linteau est facile et intéressante. La porte de la maison doit être gardée contre les embûches du dehors et peut-être les attaques des esprits qui sont dans l'air. C'est pour cela qu'on y met une croix et un verset approprié. Nous avons là une pratique superstitieuse qui témoigne du culte de la croix, et qui se rattache à tous les usages recueillis par le folklore concernant la porte. La croix est un phylactère et un préservatif, comme chez les païens d'autres symboles. Quelques-uns des textes cités par M. M. posent un problème que je ne puis qu'indiquer. Ils donnent au Père, *Pater*, un rôle qui mériterait une étude (voy. p. 447 et 450). Enfin une assertion générale de M. M. me paraît discutable. Il croit que ces inscriptions contribuent à éclairer l'histoire de l'Afrique chrétienne (p. 443 et 460). J'en doute. Ils seraient lettre close si nous n'avions pas les œuvres littéraires et les documents et je ne crois pas qu'ils ajoutent à notre connaissance du donatisme.

Ces discussions peuvent montrer combien ce genre d'études est délicat et quelle variété de questions il soulève. On doit féliciter d'autant plus vivement M. M. d'avoir si heureusement triomphé des difficultés.

M. M. a rendu un dernier service en dressant la liste chronologique des documents donatistes ou relatifs au donatisme. Cette liste comprend aussi les œuvres littéraires et se trouve être une anticipation précieuse sur ce que M. Monceau nous dira de saint Augustin.

Les recherches et les publications de MM. Cagnat et Ballu ont révélé une Pompéi africaine, Thamugadi, aujourd'hui Timgad. La cité ne comprenait pas seulement des monuments publics et civils. Les fouilles ont fait connaître trois ou quatre basiliques, leurs baptistères, des chapelles, un monastère. Au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, en particulier, deux vastes enclos avec des constructions considérables et variées témoignent de l'opulence et de la puissance de la communauté. M. Monceaux fait connaître ces ruines, détermine l'époque des constructions successives, retrace l'histoire de l'Eglise de Thamugadi, publie et commente les inscriptions. Ce mémoire de 78 p. touche à l'histoire du donatisme et complète le grand ouvrage.

Paul Lejay.

MONUMENTS DE THYATIRE

Ces monuments se composent de vingt et une inscriptions, dont dix-neuf inédites, et de deux marbres sculptés, vendus comme provenant de Pergame, qui semblent assez importants pour mériter qu'on en constate la vraie origine. Les inscriptions sont classées en deux catégories selon l'ordre de leurs dates approximatives. Toutes, sauf le n. 17, proviennent d'Ak-hissar (Thyatire) ou de ses environs. Les n. 16 et 21 sont déjà connus, mais sans leurs textes épigraphiques qu'on trouvera ici. Quant aux inscriptions inédites, quinze sortent d'un mur ancien, enseveli sous quatre mètres de terre que le hasard a fait déblayer en 1911-1913 : deux ont été copiées dans des maisons particulières ; le n. 17 fut découvert assez loin de la ville, mais s'y trouve maintenant dans un jardin public.

La crainte qu'inspirent en Asie Mineure les objets antiques à ceux qui les découvrent ou les détiennent[1] est regrettable à tous les points de vue. Si ces objets n'ont aucune valeur commerciale — tels les marbres inscrits trop lourds pour trouver acheteur — on s'en débarrasse souvent en les brisant afin d'écarter tout risque d'une enquête.

Ainsi le n. 7 avait été brisé après la confection de mon estampage mais avant que je l'aie vu : je n'en ai pu trouver que deux morceaux. On m'a permis de copier quatre textes à condition de ne donner aucun renseignement sur l'endroit où ils se trouvent.

Pour le reste, sauf le n. 17, je ne le connais que par des estampages qu'on m'a confiés à cette même condition. A part les six cas où j'ai vu et mesuré les marbres[2], je n'ai pas cru devoir en dessiner les formes. Il est à craindre que presque tous ne périssent comme a déjà péri le n. 7.

Dans l'état actuel de nos renseignements sur les villes d'Asie

1. Le droit de propriété n'en peut appartenir qu'à l'État ottoman, auquel on est tenu de les déclarer. Cette législation, qui rend les objets non déclarés dangereux à garder chez soi, est au fond la cause de leur perte.

2. N. 1, 2, 4, 7, 17, 18. Cependant les dimensions qu'on m'a fournies dans la plupart des autres cas sont probablement exactes.

Mineure, Thyatire y est probablement, après Aphrodisias, Cyzique, Ephèse, Milet, Priène, Pergame, et Magnésie du Méandre, celle qui possède l'épigraphie la plus abondante. Il semble donc utile d'en donner la liste suivante, dans l'ordre chronologique des publications.

Inscriptions de Thyatire déjà publiées (le nombre des textes contenus dans chaque ouvrage est indiqué entre parenthèses) :

Corpus inscr. Graec. II, 1843, 3475-3517. (43)
A. Baumeister : *Monatsber. Berlin. Akad.* 1855, p. 187. (Sur le parti qu'on peut tirer de ces textes v. Ziebarth, *Rhein. Mus.* LI, 1896, p. 632-6.) (12)
A. Wagener : *Mémoires cour. et mém. des savants étrangers : Acad. de Bruxelles*, XXX, 1861, p. 36-47, n. XIII-XV. (3)
Corpus inscr. Lat. III, 1863, 402-407. (6)
Le Bas-Waddington : *Voyage archéologique*, III, 1870, 1656-1660. (5)
Id. 5 = *CIG.* 3507-8. (1)
Μουσεῖον κ. Βιβλιοθήκη de Smyrne, I, 1875, p. 127. (1)
G. Perrot : *Revue archéologique*, 1875, p. 51 s. (3)
Corpus inscr. Lat., III, *supp.* I, 1883, n. 7191-7195. (5)
Cockerell-Gardner : *J. Hell. Studies*, VI, 1885, p. 347, n. 81. (1)
A. Fontrier : Μουσεῖον, V, 1886, p. 36, 38, 45-47, 54-60. (13)
M. Clerc : *BCH.*, X, 1886[1], p. 398-423, n. 1-31. (31)
P. Foucart : — XI, 1887, p. 97-107, n. 20-26. (7)
Radet-Lechat : — — p. 402. (1)
G. Radet : — — p. 452-467, 473, 478, n. 12-33, 45, 57. (24)
A. E. Contoleon : *Athen. Mitt.*, XII, 1887, p. 253, n. 18. (1)
G. Hirschfeld : *Sitzungsber. Berlin. Akad.*, 1888, p. 886, n. 56. (1)
E. L. Hicks : *Class. Review*, III, 1889, p. 136-138. (10)
A. E. Contoleon : *Athen. Mitt.*, XIV, 1889, p. 91-92, n. 12-14. (3)
— *Rev. Et. gr.*, IV, 1891, p. 174-5 et 297. (5)
P. Paris : *Quatenus feminae res publ.... attigerint*, 1891, p. 72, n. 6. (1)
P. Storaïtis : *BCH.*, XVIII, 1894, p. 540-541 (republiées *Athen. Mitt.*, XX, 1895, p. 242-3). (2)
— *Athen. Mitt.*, XIX, 1894, p. 535. (1)
— — XXI, 1896, p. 262. (1)

---

1. L'inscription n. 22, publiée par Contoleon p. 521 de ce vol., n'est pas de Thyatire. Clerc, p. 79, n. 6.

K. Buresch : *Aus Lydien*, 1898, p. 29, 35, 36 ; n. 17, 21, 22. (3)
Conze-Schuchhardt : *Athen. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 216-17, n. 42, 45. (2)
— *Athen. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 224-5, n. 55, 56. (2)
— *Athen. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 227, n. 60. (1)
— — — — p. 229, n. 66. (1)
— — — — p. 231-39, n. 70-85. (16)
A. Fontrier : *Athen. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 358-9. (5)
Fontrier-Fournier : *Rev. Et. anc.*, III, 1901, p. 265-8. (3)
W. M. Ramsay : — — p. 277. (1)
A. Fontrier : — IV, 1902, p. 239. (1)
Corpus inscr. Lat., III, *supp.* 2, 1902, n. 14192[13], 14192[14], 14402 f. (3)
P. Storaïtis : *Athen. Mitt.*, XXVII, 1902, p. 269 (Lydien n. 1-2). (2)
Bull. Soc. des Antiq. de France, 1904, p. 346, n. 7. (1)
T. Wiegand : *Athen. Mitt.*, XXXIII. 1908, p. 156, n. 14. (1)
Keil-v. Premerstein : *Denkschr. Wien. Akad.*, LIII, 1908, II, 98 (? voir n. 13 *infra*), 113 (? voir n. 3 *infra*), 102, 103, 121. (5)
— *Denkschr. Wien. Akad.*, LIV[1], 1911, II, 18-111, et probablement 115-119, 122. (100)
T. Wiegand : *Athen. Mitt.*, XXXVI, 1911, p. 291-3, n. 1. (1)
Recueils : M. Clerc : *De rebus Thyatirenorum*, 1893 : liste de 112 inscriptions.
Clerc-Zakas : Περὶ τῶν τ. π. Θυατείρων, 1900 : textes de 116 inscriptions.
J. P. Waltzing : *Essai hist. sur les corp. profess.*, III, 1900, 154-166 : textes de 13 inscriptions, avec traductions.
W. Dittenberger : *Or. gr. Insc.* 211, 516, 517, 524 (le 330 n'est pas de Thyatire).
Cagnat-Lafaye : *Inscr. Graecae ad res Rom. pert*[2]. : les inscriptions de Thyatire ne sont pas encore publiées, mais v. IV, 230.

Cette liste, qui n'a pas la prétention d'être complète, renferme

1. *KP.* I, *KP.* II indiquent le premier et le second de ces mémoires.
2. *IGR.* = *Inscr. Graecae ad res Romanas pertinentes.*

beaucoup d'inscriptions publiées deux ou trois fois par des auteurs différents. Un catalogue complet en serait trop long, mais deux de ces répétitions méritent d'être notées : *CIG.*, 3491 est corrigé par *Athen. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 232, n. 71 (Hula, *Oest. arch. Inst. Jahreshefte*, V, 1902, p. 205), et *CIG.*, 3496 par *Monatsber. Berlin. Akad.*, 1855, p. 188, n. 3 (Ziebarth, *loc. cit.*).

A. Inscriptions honorifiques.

1.

Dalle de marbre gris, très bien conservée malgré une cassure transversale, trouvée, à ce qu'on m'a dit, à Ak-hissar pendant des travaux récents de démolition. Texte copié par moi en mai 1913 dans la cour d'une maison dans la ville[1].

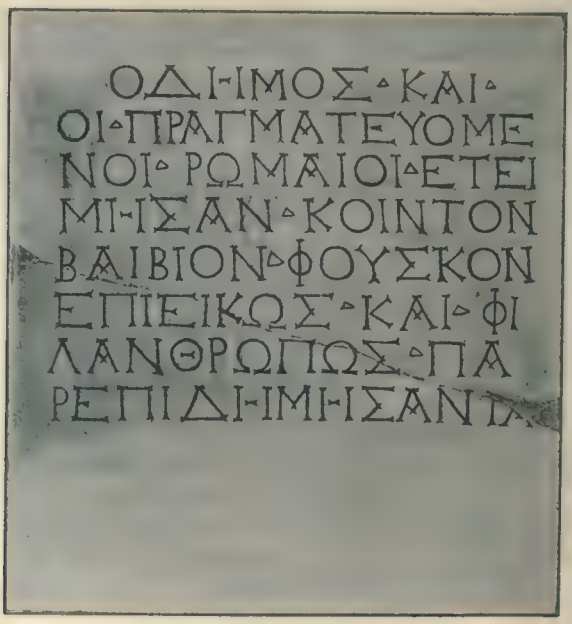

Haut. 0,66 ; larg. 0,61 ; épaisseur 0,16 ; haut. des-l. 0,036 ; interligne 0,014.

1. Les facs-similé sont à l'échelle de 1 : 8.

ὁ δῆμος καὶ
οἱ πραγματευόμε-
νοι Ῥωμαῖοι ἐτεί-
μησαν Κόϊντον
5 Βαίβιον Φοῦσκον,
ἐπιεικῶς καὶ φι-
λανθρώπως πα-
ρεπιδημήσαντα.

La forme des lettres (cf. *Forsch. in Ephesos*, II, n. 30) et la ponctuation par petits triangles (*ibid.*, n. 58) indiquent la dernière moitié du 1er siècle avant J.-C. comme la date la plus probable.

L. 2. οἱ πραγματευόμενοι... Titre souvent porté par les associations de marchands étrangers (*e. gr.* Ἀλεξανδρεῖς οἱ πραγματευόμενοι ἐν Περίνθῳ, *CIG.* 2024) et surtout de marchands romains ou italiens (Ziebarth, *Gr. Vereinswesen*, p. 122, Poland, *Gesch. des gr. Vereinsw.* p. 109 s.). Celles-ci, qui ont dû exister dans toutes les villes importantes du monde hellénique, s'appelaient à Apamée, Assos, Cibyre, Cyzique, Erythrées, Tralles, οἱ πραγματευόμενοι Ῥωμαῖοι, à Ephèse et Pergame οἱ κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι — titre qui se trouve aussi à Apamée (*BCH.* XVII, 1893, p. 398). Liste de villes, à laquelle Thyatire vient maintenant s'ajouter : Kornemann, *Berl. Stud.* XIV, 1, 1892, p. 102, et avec plus de détails Pauly-Wiss., IV, 1186 ; *IGR.* IV, 860.

Cette association de *negotiatores* romains est déjà connue à Thyatire : elle est sans doute la même qu'on y trouve environ deux siècles plus tard — probablement avec une organisation plus développée — sous le titre ὁ τῶν Ῥωμαίων κόνδεντος (*BCH.*, X, p. 422, n. 31 = *Athen. Mitt.*, XXIV, p. 224 ; *KP.* II, 57). Son chef s'appelait curateur (κουρατορεύσας (*BCH.*, X, *KP.* II), ou conventarque (κονδεντα[ρ]χήσας : Judeich, *Alt. v. Hierapolis*, p. 81, n. 32 = *IGR.* IV, 818), mais on ne sait pas si à notre époque les πραγματευόμενοι ont possédé un fonctionnaire semblable.

L. 4. Ce Fuscus n'est pas connu ailleurs. On trouve dans la plaine du Caystre un étranger portant les mêmes nom et prénom, Κόντος Βαίβιος Μαρτιάλης (*Rev. Et. anc.*, III, 1901, p. 261, n. 8) et Λ. Βαίβιος Μόσχος à Cyzique (*CIL.* III, 7062).

L. 8. παρεπιδημεῖν se dit d'un étranger qui fait un séjour plus ou moins long, κατοικεῖν de celui qui s'est domicilié : τῶν παρεπιδημούντων καὶ [κα]τοικούντων ἐ[ν τ]αύταις ξένων ; *P. Taur.*, 8, l. 13, avec la note de Peyron.

Même antithèse : *CIG.*, 1338 ; Poland, *op. cit.*, p. 110, note **.

Une association analogue à celle-ci s'appelait à Oxyrhynchos Ῥωμαίων οἱ παρεπιδημοῦντες (*P. Oxyr.*, III, 473 : IIe siècle).

2.

Bloc de marbre grisâtre parfaitement conservé, trouvé dans le mur ancien. Haut. 0,81 ; larg. 0,64 ; épaiss. 0,56. Copié par moi

ΟΙΑΛΕΙΦΟΜΕΝΟΙΕΝΤΩΙ <
ΤΡΙΤΩΙΓΥΜΝΑΣΙΩΙΕΤΕΙ <
ΜΗΣΑΝΓΑΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝΜΑΡ
ΚΟΥΥΙΟΝΛΕΠΙΔΟΝΤΟΝΑΡ
ΧΙΕΡΕΑΤΗΣΑΣΙΑΣΚΑΙΑ <
ΓΩΝΟΘΕΤΗΝΔΙΑΒΙΟΥΓΥ
ΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥΝΤΑΤΟ Ε̄ <

ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣΑΡΤΕΜΙ <
ΔΩΡΟΥΤΟΥΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ <
ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΣ

en mai 1913. Lettres très soignées du commencement de notre ère, hautes de 0,022 ; interligne 0,01 ; espace de 0,31 entre les 7e et 8e lignes.

οἱ ἀλειφόμενοι ἐν τῶι
τρίτωι γυμνασίωι ἐτεί-
μησαν Γάϊον Ἰούλιον Μάρ-
κου υἱὸν Λέπιδον, τὸν ἀρ-

5 χιερέα τῆς Ἀσίας καὶ ἀ-
γωνοθέτην διὰ βίου, γυ-
μνασιαρχοῦντα τὸ ε'.

ἐπιμεληθέντος Ἀρτεμι-
δώρου τοῦ Ἀρτεμιδώρου
10 γραμματέως.

La mention de Markos Lepidos, connu par un texte inédit de Sardes (v. plus bas), place la rédaction de notre texte vers l'an 25 après J.-C., date qui s'accorde avec les indices épigraphiques.

L. 1. οἱ ἀλειφόμενοι... Association d'élèves telle qu'on en trouve à Pergame (οἱ ἀλ. ἐκ τῶ πανηγυρικῷ γυμνασίῳ : *Inschr. v. Perg.*, 463 ; *Or. gr. Inscr.*, 764, 5 ; *Ath. Mitt.*, XXXV, 1910, pp. 410, 421), à Egine (οἱ ἀλ. ἐν ἀμφοτέροις τοῖς γυμνασίοις. *R. Et. gr.*, XV, 1902, p. 138, n. 3) et en maint autre endroit. Poland, *Gesch. des gr. Vereinswesens*, p. 103 s., Ziebarth, *Aus d. gr. Schulwesen*, p. 78 ; Pauly-Wiss. VII, 2015. Un club du même genre à Thyatire s'intitulait οἱ] με[τ]έ[χοντ]ες τοῦ] τρίτου γυμνασίο[υ (*KP.* II, 69) et vers la fin du IIe siècle un autre club, peut-être successeur du nôtre et certainement plus important : οἱ περὶ τὸν Ἡρακλέα τῶν πρώτων γυμνασίων καὶ κατὰ τὸ ἀρχαῖον τοῦ τρίτου νεανίσκοι (*CIG.*, 3502, 3503 ; Le Bas-Wadd. 1657 = *Ath. Mitt.*, XXIV, 1899, p. 235, n. 77 ; *KP.* II, 65, 66, 67, 68). Ces νεανίσκοι provenaient de plusieurs gymnases, tandis que les nôtres n'appartenaient qu'au troisième, celui qu'on appela plus tard κατὰ τὸ ἀρχαῖον τὸ τρίτον.

L. 2. τρίτωι... Combien de gymnases y avait-il à Thyatire ? Nous savons maintenant qu'au premier quart du Ier siècle de notre ère il y en avait au moins trois, mais le nombre total n'est pas connu. Clerc (p. 21) en compte cinq, Keil-v. Premerstein trois (II, p. 39) : Ziebarth (*op. cit.*, p. 45) conclut d'après le titre des νεανίσκοι (v. note précédente) que plusieurs gymnases se sont fondus en un seul « Heraklesgymnasium ». Cette conclusion ne peut guère être acceptée, car le titre même nomme plusieurs gymnases, et περὶ τὸν Ἡρακλέα ne se rapporte pas à ceux-ci mais à l'association des jeunes gens recrutés parmi leurs élèves. Pergame, qui avait quatre gymnases à l'époque d'Attale III (*Ath. Mitt.*, XXIX, 1904, p. 160. *Or. gr. Inscr.*, 764, n. 5), en possédait cinq à celle de Tibère, c'est-à-dire à celle de notre texte (*Ath. Mitt.*, XXXII, 1907, p. 321, l. 3). Il est probable que selon l'opinion de Keil-v. Premerstein, trois gymnases suffisaient alors à Thyatire, ville bien moins importante que Pergame.

L. 3. Ce Μᾶρκος Λέπιδος, père de notre gymnasiarque, est sans

doute le même que Μᾶρκος Ἀντώνιος Λέπιδος Θυατιρηνὸς, ἀρχιερεὺς καὶ ἀγωνοθέτης διὰ βίου τῶν μεγάλων Σεβαστῶν Καισαρήων θεᾶς Ῥώμης καὶ Αὐτοκράτορος Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ, connu par une inscription inédite de Sardes pour avoir présidé le κοινὸν Ἀσίας au début de notre ère. Son fils Γάϊος Ἰούλιος Λέπιδος aura donc été ἀρχιερεὺς Ἀσίας vers 25 apr. J.-C. Il est probable que l'Ἀντώνιος Λέπιδος nommé dans une autre inscription de Thyatire (*KP.* II, 43) est le même que notre Μᾶρκος, ce qui permet de proposer la filiation suivante :

Ἀνδρόνικος (*KP.* II, 43)
|
Μᾶρκος Ἀντώνιος Ἄτταλος Λεπίδας (*KP.* II, 43)
|
Μᾶρκος Ἀντώνιος Λέπιδος
(*KP.* II, 43 ; notre texte ; texte inédit de Sardes)
|
Γάϊος Ἰούλιος Λέπιδος (notre texte).

Le Μητρόδωρος Λεπίδας du n. 3 était probablement de cette famille.

L. 5-6. ἀγωνοθέτην διὰ βίου... c'est-à-dire des jeux Σεβαστὰ Καισάρεια célébrés par le κοινὸν Ἀσίας ; voir, à la note précédente, le titre de M. Ἀντώνιος Λέπιδος.

L. 8. Ἀρτεμιδώρου... γραμματέως. Secrétaire de l'association des ἀλειφόμενοι.

3.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvé en 1913 dans le mur ancien. Dimensions fournies par le copiste : haut. 1,28 ; larg. 0,72 ; épaiss. 0,62 ; haut. des l. 0,021 ; interligne 0,01. Texte d'après estampage.

οἱ βαφεῖς ἐτείμησαν κ[αὶ
ἀνέθηκαν ἐκ τῶν ἰδί[ω]ν
Κλαυδίαν Ἄμμιον Μητρο-
δώρου Λεπίδα θυγατέρα,
γυναῖκα δὲ Τιβερίου Κλαυδίου
Ἀντύλλου τοῦ τρὶς γυμνα-
σιάρχου, [τὴν] ἱέρειαν τῶν

Σεβαστῶν καὶ ἀρχιέρειαν
τῆς πόλεως [δ]ιὰ βίου, ἀγωνο-
10 θετήσασαν λαμπρῶς καὶ
πολυδαπάνως, ἁγνεία καὶ
σωφροσύνη διαφέρουσαν.

Cette inscription doit dater d'environ 50 après J.-C. La forme des lettres ressemble à celle qu'on trouve sous Tibère (*Athen.*

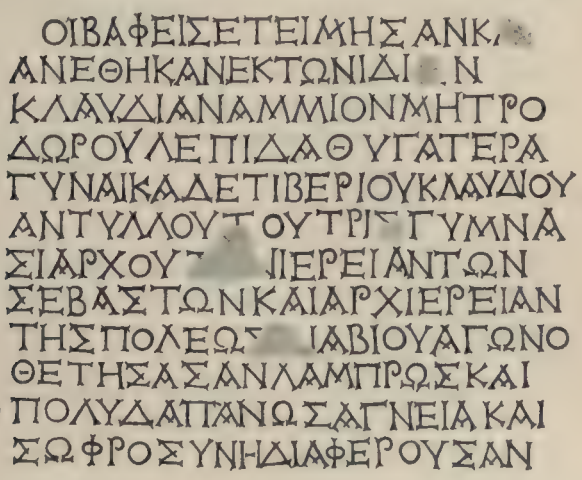
ΟΙΒΑΦΕΙΣΕΤΕΙΜΗΣΑΝΚΛ
ΑΝΕΘΗΚΑΝΕΚΤΩΝΙΔΙ N
ΚΛΑΥΔΙΑΝΑΜΜΙΟΝΜΗΤΡΟ
ΔΩΡΟΥΛΕΠΙΔΑΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΓΥΝΑΙΚΑΔΕΤΙΒΕΡΙΟΥΚΛΑΥΔΙΟΥ
ΑΝΤΥΛΛΟΥΤΟΥΤΡΙΓΥΜΝΑ
ΣΙΑΡΧΟΥΤ ΙΕΡΕΙΑΝΤΩΝ
ΣΕΒΑΣΤΩΝΚΑΙΑΡΧΙΕΡΕΙΑΝ
ΤΗΣΠΟΛΕΩΣ ΙΑΒΙΟΥΑΓΩΝΟ
ΘΕΤΗΣΑΣΑΝΛΑΜΠΡΩΣΚΑΙ
ΠΟΛΥΔΑΠΑΝΩΣΑΓΝΕΙΑΚΑΙ
ΣΩΦΡΟΣΥΝΗΔΙΑΦΕΡΟΥΣΑΝ

Mitt. XXXII, 1907, p. 322 : Pergame), et les mentions de Metrodoros Lepidas et d'Antyllos (v. *infra*) indiquent la même époque.

L. 1. οἱ βαφεῖς... Thyatire s'est depuis longtemps fait remarquer par le nombre de ses syndicats professionnels (Francotte, *L'Industrie dans la Grèce anc.* II, p. 211), et autant qu'on puisse en juger par son épigraphie, elle a dû être, aux IIe et IIIe siècles de notre ère, la ville industrielle la plus florissante de la province d'Asie.

Parmi les dix associations d'artisans qu'on y connaît (οἱ ἀρτοκόποι, οἱ βαφεῖς, οἱ βυρσεῖς, οἱ ἱματευόμενοι, οἱ κεραμεῖς, οἱ λανάριοι, οἱ λινουργοί, οἱ σκυτοτόμοι, οἱ τοῦ σταταρίου ἐργασταὶ καὶ προξενηταὶ σωμάτων, οἱ χαλκεῖς χαλκοτύποι : v. inscr. traduites dans Waltzing *op. cit.*) celle des βαφεῖς était la plus importante.

Chacune des autres n'est connue que par un seul monument, tandis que les Teinturiers nous en ont laissé huit, trois[1] copiés ici (n. 3, 4, 10) et cinq déjà publiés (*CIG.* 3496-3498 ; *BCH.* XI, 1887,

1. Notre n. 5 en est peut-être un quatrième.

p. 100,n. 28 ; *KP*. II, 118). Cette guilde exerçait une industrie fort célèbre en Lydie depuis le temps d'Homère (Francotte, *op. cit.* I, p. 138). Comme à Hiérapolis de Phrygie (Strab. 630), on employait sans doute à Thyatire la garance (= rubia, Pline, *H. N.* XIX, 47 ; ἐρυθρόδανον, Dioscor. III, 160), car la teinture, basée sur la culture de cette racine, y survécut jusqu'au XIXe siècle et ne succomba que devant la concurrence de l'aniline (*BCH*. XI, 1887, p. 101. Clerc, p. 94). On avait probablement des représentants en Macédoine. A Philippes demeurait Λυδία, πορφυρόπωλις[1] πόλεως Θυατείρων (*Actes des Apôtres*, XVI, 14) et à Thessalonique les πορφυροβαφεῖς honorèrent Μένιππον Ἀ[μ]μίου τὸν καὶ Σέβηρον Θυατειρηνόν (Duchesne-Bayet, *Mission au M. Athos*, p. 52, n. 83). L'industrie a laissé des traces épigraphiques à Pergame (*Athen. Mitt.* XXVII, 1902, p. 102) et à Hiérapolis Waltzing, III, n. 121-123) mais non à Laodicée ni à Tralles (*ibid.* n. 129, 170 : témoignages tout à fait incertains).

L. 3. Μητροδώρου Λεπίδα... doit être le Μητρόδωρος Λεπίδας que nous connaissons par *KP*. I, 113, 4 (fin du règne d'Auguste)[2]. Il était peut-être frère de M. Ἀντώνιος Λέπιδος (v. *supra* n. 2). Λεπίδα, génitif de Λεπίδας, se trouve dans un texte fragmentaire (*Athen. Mitt.* XXIV, 1899, p. 233, n. 72).

L. 5. Τιβερίου Κλαυδίου Ἀντύλλου. Le mari de Claudia Ammion doit être le même que le Τιβέριος Κλαύδιος Ξένωνος υἱὸς Κυρίνα Ἀντυλλος déjà connu à Thyatire (*KP*. II, 69)[3] pour avoir été gymnasiarque δὶς ἐφεξῆς de tous les trois (? v. n. 2) gymnases.

L. 6. τρὶς γυμνασιάρχου ne signifie pas qu'il fut à un moment donné gymnasiarque de trois gymnases, mais qu'après avoir été δὶς γυμνασίαρχος (*KP*. II, 69) il le fut une troisième fois.

L. 7. ἱέρειαν τῶν Σεβαστῶν. Le titre ἀρχιέρεια τῶν Σεβ. est plus ordinaire (*CIG*. 3504), mais au Ier siècle après J.-C. à Cos le célèbre Cl. Xénophon porte celui de ἱερεὺς τῶν Σεβ. (Paton-Hicks *I. of Cos*, n. 345).

---

1. Un lien assez intime semble avoir existé entre βαφεῖς et πορφυροπῶλαι. V. M. San Nicoló, *Aegypt. Vereinswesen*, I, p. 64.

2. Inscription attribuée par *KP*. à Hierocésarée, mais qui semble devoir appartenir à Thyatire, où Fontrier et Clerc la plaçaient (*Mouseion*, V, 1886, p. 46 ; Clerc n. 101). La restitution Μητροδώρου Λεπ[ί]δ[α μ]ηνός... est préférable à Λεπ[ί]δ[ου], car le dessin de *KP*. (l. 5) montre entre les traces du Δ et du M un espace ne suffisant que pour A.

3. Quoique attribué par ses éditeurs au IIIe siècle, le texte doit être, comme le nôtre, du Ier siècle après J.-C., non seulement à cause d'Antyllos, mais parce que le τρίτον γυμνάσιον y est nommé. Notre n. 2 — le seul texte, sauf *KP*. II, 69, à employer ce titre — est du Ier siècle, tandis qu'ailleurs et dans des textes moins anciens ce gymnase est intitulé κατὰ τὸ ἀρχαῖον τὸ τρίτον.

L. 8. ἀρχιέρειαν τῆς πόλεως... Ce titre, qu'on trouve ici pour la première fois à Thyatire, doit équivaloir à celui de ἀρχ. τῆς πατρίδος (*CIG.* 3494 ; *BCH.* XI, 1887, p. 101, n. 24 ; Clerc, n. 112) qu'on a identifié (Clerc, p. 69) avec celui de ἀρχ. τῶν Σεβαστῶν (*CIG.* 3504).

Mais notre texte, qui vient de nommer cette prêtrise des Augustes, paraît prouver que les grands prêtres τῶν Σεβαστῶν et τῆς πόλεως n'étaient pas chargés de fonctions identiques. Il faut donc croire que ce titre signifie : 1° grande prêtresse de la ville (τῆς πόλεως), c'est-à-dire chef de la hiérarchie chargée des cultes municipaux, ou 2° grande prêtresse de la Ville-Déesse (τῆς Πόλεως) c'est-à-dire de Thyatire personnifiée. Sans une étude approfondie, telle qu'on ne peut la faire ici, de tous les textes analogues, il semble impossible de prononcer en faveur de l'une ou l'autre de ces hypothèses.

La première rappelle le problème que Brandis, en étudiant les ἀρχιερεῖς municipaux[1] (Pauly-Wiss. II, 483), a signalé sans le résoudre. Il démontre, sans prétendre en expliquer la raison, que dans la plupart des villes d'Asie Mineure il y avait deux sortes de grande prêtrise, l'une instituée avant le culte impérial, quelquefois éponyme, généralement annuelle, l'autre impériale (τῶν Σεβαστῶν), jamais éponyme, généralement viagère. Selon notre première hypothèse l'une des catégories de Brandis aurait pu se composer des chefs de l'administration cultuelle de la ville (ἀρχιερεῖς τῆς πόλεως), et l'autre exclusivement des grands prêtres du culte impérial (ἀρχιερεῖς τῶν Σεβαστῶν), et les charges d'ἀρχ. τῆς πόλ. et d'ἀρχ. τῶν Σεβ. auraient pu être tenues à un moment donné par le même individu.

Notre deuxième hypothèse paraît au premier abord la moins probable, parce qu'ailleurs en Asie Mineure on n'a jusqu'à présent, à ce que je sache, trouvé aucun culte municipal de la Ville apothéosée.

Ce culte a cependant dû exister, car beaucoup de villes d'Asie Mineure sont représentées sur leurs monnaies, soit comme déesses tourelées, soit sous la forme de leurs Tychés[2] (*B. M. Catalogues : Lydia, Phrygia, Ionia* ; tables des types à la fin de chaque volume), et l'on sait qu'en règle générale les dieux dont les effigies

1. Cf. sur ces fonctionnaires en Égypte, Jouguet, *La Vie munic. dans l'Ég. rom.*, p. 338.

2. Symbolisme souvent employé pour la personnification artistique de la cité grecque : P. Gardner, *JHS.* IX, 1888, p. 79 ; A. de Ridder, *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 62. Pour effigies de Villes-Déesses v. Pick, *Oest. arch. Inst. Jahreshefte*, VII, 1904, 2 s.

figurent comme types monétaires d'une ville hellénique sont ceux dont elle pratiquait le culte. Or la déesse Θυάτειρα fut représentée de la sorte dès l'époque de Domitien (Head, *B. M. Cat. Lydia*, n. 69 ; v. aussi n. 47, 54, 55, 56, 94, 110 ; pl. XXX, 6 ; XXXI, 8, XXXII, 1), sa Tyché dès celle de Trajan (*ibid.* n. 75 ; v. aussi n. 33, 76, 83, 103) ; et comme il est certain que cette dernière divinité (Τύχη τῆς πόλεως)[1] fut l'objet d'un culte à Thyatire (Clerc, n. 112, *KP.* II, 25, 26, 48), il semble que la déesse Θυάτειρα aurait bien pu l'être aussi. Pour désigner cette déesse dans sa propre ville, ἡ Πόλις (ou ἡ Πατρίς) aurait été le titre le plus naturel[2] (Roscher. *Lex.* s. v. *Polis*). Le nom Πόλις paraît marquer l'effigie de la déesse Dionysopolis ; *B. M. Cat. Phrygia*, p. LV.

L. 9. ἀγωνοθετήσασαν... Cette charge est tenue par une femme dans *Monatsber. Berlin. Ak.* 1855, p. 190, n. 6 = *BCH.* X, 1886, p. 410, n. 14 ; *BCH.* XI, 1887, p. 101, n. 24, et autres cas énumérés par O. Braunstein, *Die polit. Wirksamkeit der gr. Frau.* 1911, p. 36.

4.

Bloc de marbre grisâtre, sans doute base de statue, trouvé dans le mur ancien ; très bien conservé, sauf en quelques endroits à droite. Copié par moi en mai 1913. Haut. 0,99 ; larg. 0,63 ; épaiss. 0,57 ; haut. des l. 0,034 ; interligne 0,01.

οἱ βαφεῖς ἐ[τείμησαν καὶ
ἀνέθηκαν Τι βέριον) Κλαύ[διον
Σωκράτους υἱὸν Κυ[ρεί-
να Σωκράτην, τὸν ἀρ[χι-
5 ερέα τῆς Ἀσίας τοῦ
ἐν Περγάμῳ ναοῦ καὶ
ἀγωνοθέτην τῆς [πό-

1. A Paphos, où l'ἀρχ. τῆς πόλεως (*CIG.* 2620 : avant l'empire) était peut-être prêtre de la Ville-Déesse, il y avait comme à Thyatire, un ἀρχ. διὰ βίου τῆς Τύχης τῆς μητροπόλεως Πάφου (*Or. gr. inscr.* 585, n. 2).

2. Il s'agit peut-être du culte de la Ville dans *I. v. Pergamon*, 518, et dans *CIG.* 2007 (Amphipolis) et 2823 (Aphrodisias). A Laodicée du Lycus, dont les monnaies portaient sous Titus et Domitien le buste de la Ville-Déesse (*B. M. cat. Phrygia*, n. 82, 83) on trouve à cette époque une prêtresse de la ville qui n'était pas ἀρχιέρεια (Τάτιον... ἱεράτευσέν τε] τῆς πόλεως : Ramsay, *Cit. Bish.* I, p. 72, ln. 3 = *IGR.* IV, 861). L'humilité de ce titre paraît exclure l'autre hypothèse, selon laquelle la prêtresse τῆς πόλεως aurait été *chef* des cultes municipaux.

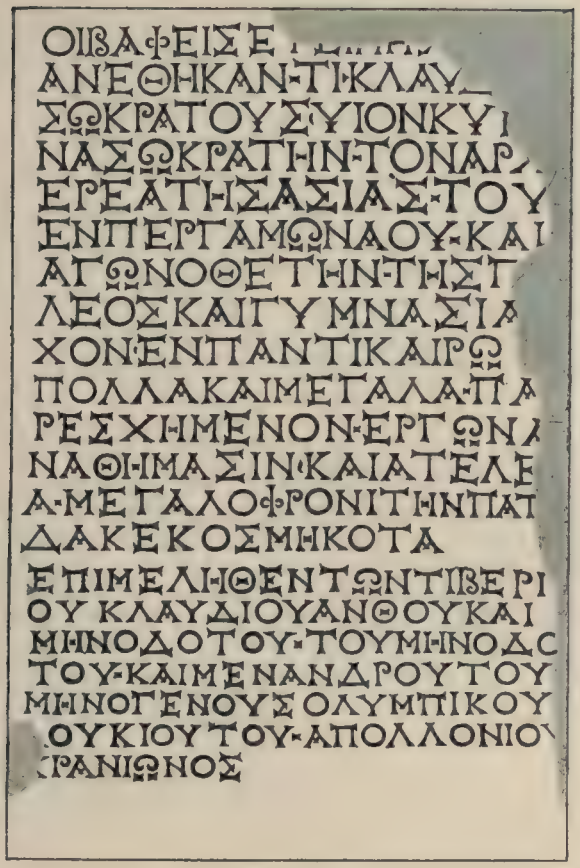

λεος καὶ γυμνασία[ρ-
χον, ἐν παντὶ καιρῶ
10 πολλὰ καὶ μεγάλα πα-
ρεσχημένον, ἔργων ἀ-
ναθήμασιν καὶ ἀτελε[ί-
α μεγαλόφρονι τὴν πατ[ρί-
δα κεκοσμηκότα.
15 ἐπιμελη θέντων Τιβερί-
ου Κλαυδίου Ἄνθου, καὶ
Μηνοδότου τοῦ Μηνοδό-
του, καὶ Μενάνδρου τοῦ
Μηνογένους Ὀλυμπικοῦ,
20 Λ]ουκίου τοῦ Ἀπολλονίου
Κ]ρανίωνος.

Pour la date de ce texte v. commentaire l. 5-6.

L. 1. Sur les βαφεῖς, v. *supra*, n. 3. Le seul βαφεύς de Thyatire qu'on ait connu jusqu'à présent est l'Απολ[λ]ώνιος τοῦ Ἀπολλωνίου de *Monatsber. Berlin. Ak.* 1855, p. 188, n. 3 = *CIG.* 3496, probablement le même homme que nous trouverons au n. 5.

Nous apprenons ici (l. 15-21) les noms de plusieurs autres teinturiers.

L. 2-4. Τι(βέριον)... Σωκράτην... nom complet du Sokrates, grand prêtre d'Asie, de *BCH.* XI, 1887, p. 101, n. 24, sans doute le même (*KP.* II, 54) que Τι. Κλαύδιος Σωκράτης, possesseur d'un immeuble à Stratonicée, nommé par l'empereur Hadrien dans sa lettre de 127 après J.-C. (Dittenberger, *Syll.*², 387). Son fils est honoré au n. 5. Voici la généalogie de cette famille (Clerc p. 101):

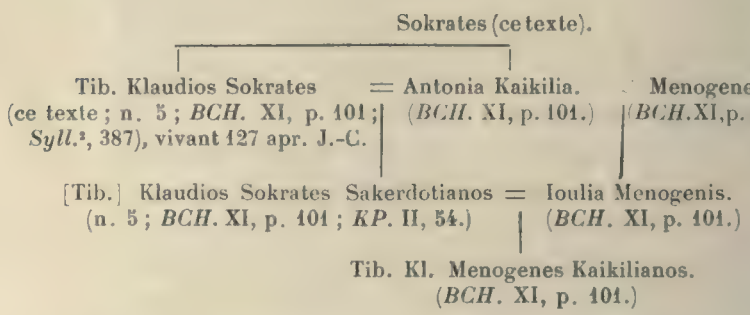

L. 5-6. τοῦ ἐν Περγάμῳ ναοῦ... Cette inscription doit dater d'environ 100 après J.-C., en tout cas d'avant 106-114, époque à laquelle Pergame obtint son deuxième néocorat (*I. v. Pergamon*, II, p. 207, 306).

Après cette époque le titre du grand prêtre était τῶν ἐν Π. ναῶν (*CIG.* 3494).

L. 7-8. ἀγωνοθέτην τῆς π[ό]λεος. Pour l'ο au lieu de ω dans πόλεος et Ἀπολλονίου (l. 10) cf. ἀρχιερέος καὶ γραμματέος, *I. v. Magnesia*, 185, l. 14 ; 186, l. 13. Nachmanson, *Laute u. Formen der Magn. Insch.* p. 64.

Comme au n. 3, l. 9 on peut se demander s'il s'agit ici de la localité (πόλις) ou de la déesse (Πόλις), car ce titre ἀγωνοθέτης τῆς πόλεως est aussi nouveau à Thyatire que celui de ἀρχιέρεια τῆς πόλεως. On connaît cependant celui de ἀγωνοθέτις τῆς πατρίδος (*CIG.* 3508). Le nom de la divinité dont des jeux se célèbrent se met au génitif ; cf. *BCH.* XI, 1887, p. 464, n. 29 : ἀγωνοθετ[ή]σαντα τοῦ πρὸ πόλεως Ἀπόλλωνος Τυρίμνου. Plusieurs jeux de Thyatire sont étudiés par *KP.* II, p. 32-39 ; Clerc, p. 81-83.

L. 15-21. Ces quatre individus, Tib. Kl. Anthos, Menodotos, Menandros Olympikos et Loukios Kranion (on doit probablement suppléer un troisième καὶ, entre Ὀλυμπικοῦ et Λουκίου) appartenaient sans doute à la corporation des βαφεῖς. Il est intéressant de trouver en tête un citoyen romain, les autres n'étant pas de ce rang. On peut supposer que les trois derniers étaient teinturiers, et qu'Anthos était épistate ou épimélète de la guilde (cf. *CIG.* 3498 : ἐπιστησάμενον τοῦ ἔργου βαφέων ἀπὸ γένους τὸ ἕκτον ; *BCH.* XI, 1887, p. 100, n. 23 : ἐπιμεληθέν[τ]α τοῦ τῶν βαφέων ἔργου [π]ολλάκις καὶ ὑπὲρ τῶν τέ[κ]νων). Ces fonctions honorifiques sont mal connues, mais il s'agissait évidemment d'un patronage parfois héréditaire (cf. ἀπὸ γένους) et probablement onéreux ; ὑπὲρ τῶν τέκνων (v. *infra*, n. 15) ne se dit que de liturgies coûteuses tenues par des enfants et dont les parents payaient les frais.

L. 16-19. Ἄνθου... Μενάνδρου... Μηνογένους. Le nom Ἄνθος se trouve non loin de Thyatire *BCH.* XI, 1887, p. 450, n. 10. Μένανδρος : Le Bas-Wadd. 1657 = *Athen. Mitt.* XXIV, 1899, p. 235, n. 77 ; *BCH.* XI, 1887, p. 100, n. 23. Μηνογένης : *CIG.* 3507 ; *BCH.* XI, 1887, p. 101, n. 24 ; non loin de Thyatire : *BCH. ibid.* p. 472, n. 42.

L. 20. Ἀπολλονίου... cf. π[ό]λεος *supra*, l. 7-8. Peut-être le même que l'Ἀπολλώνιος père ou fils de *CIG.* 3496 ou du n. 5, l. 19-20, mais le nom n'a pas dû être rare à Thyatire (*KP.* II, 78 ; n. 7, 19 *infra*).

5.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvé dans le mur ancien. Dimensions d'après renseignements : haut. 0,90 ; larg. 0,62 ; épaiss. 0,58 ; haut. des l. 0,036 ; interligne 0,01.

Texte d'après estampage.

Ἀρχιερέως Ἀσία[ς
υἱὸν Σωκράτην Σακε[ρ-
δωτιανὸν, ἀρχιερέα δ[ι-
ὰ βίου τῶν Σεβαστῶν,
5 στεφανηφορήσαντα
καὶ πρυτανεύσαντα
καὶ ἀγωνοθετήσαντ[α,
ἔργων τε ἀναθήμασι[ν
καὶ φιλοτειμίαις παντο-

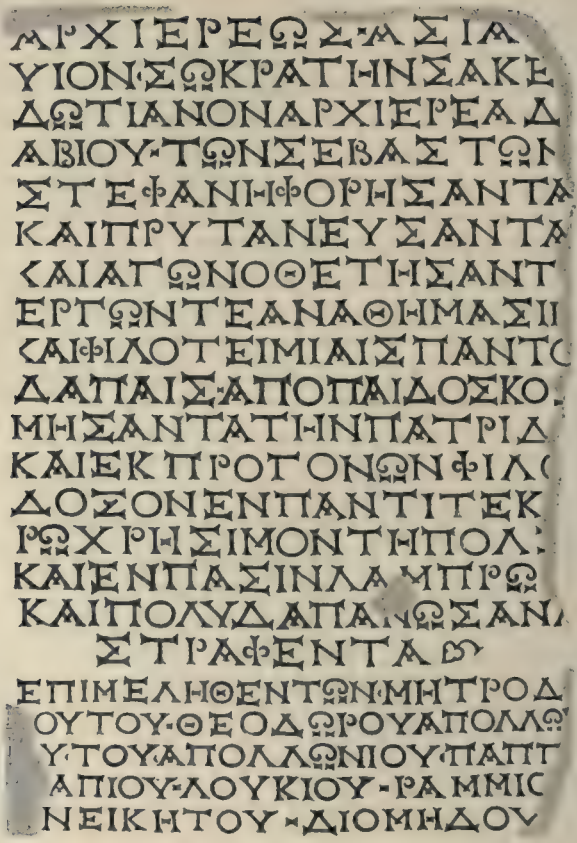

10 δαπαῖς ἀπὸ παιδὸς κο[σ-
μήσαντα τὴν πατρίδ[α,
καὶ ἐκ προγόνων φιλ[ό-
δοξον, ἐν παντί τε κ[αι-
ρῷ χρήσιμον τῇ πόλ[ει,
15 καὶ ἐν πᾶσιν λαμπρῷ[ς
καὶ πολυδαπάνως ἀν[α-
στραφέντα.
ἐπιμεληθέντων Μητροδ[ώ-
ρ]ου τοῦ Θεοδώρου, Ἀπολλω[νί-
20 ο]υ τοῦ Ἀπολλωνίου, Παπ[πᾶ
Π]απίου, Λουκίου Ῥαμμίο[υ,
Ἀ]νεικήτου Διομήδου[ς.

Le n. 4 en honneur de Tib. Kl. Socrates étant d'environ 100

après J.-C., cette inscription en l'honneur de son fils (v. généalogie *supra*) doit dater d'environ 120-130.

Le marbre était sans doute surmonté par un autre portant le titre de la corporation dédicatrice, et les cinq épimélètes (l. 18-22) font croire que celle-ci était professionnelle. De nombreux épimélètes, très rares dans les dédicaces de *Demos* et *Boule* où l'on n'en trouve ordinairement qu'un seul, s'inscrivaient assez souvent sur les monuments dédiés par les associations d'artisans. Ainsi dans Waltzing III, n. 115 B (οἱ ἐν τῇ Θερμαίᾳ Πλατείᾳ · Apamée) et n. 120 (οἱ ἐριοπλύται : Hiérapolis) il y a trois épimélètes; dans le n. 116 (οἱ ἐν τῇ Σκυτικῇ Πλατείᾳ τεχνῖται : Apamée) et notre n. 4 (*supra*) il y en a quatre. Puisque nous avons affaire au fils d'un patron des βαφεῖς (n. 4) et que ce genre de bienfaisance à Thyatire était héréditaire dans certaines familles (ἀπὸ γένους : *CIG.* 3498) notre guilde dédicatrice était peut-être celle des βαφεῖς. Cette hypothèse devient plus probable par le fait que notre épimélète Ἀπολλώνιος τοῦ Ἀπολλωνίου (l. 19) peut bien avoir été celui qu'on connaît déjà comme membre de cette association (*Monatsber. Berlin. Ak.* 1855, p. 188, n. 3 = *CIG.* 3496).

L. 1. ἀρχιερέως Ἀσία[ς = ἀρχιερέως τῆς Ἀσίας τοῦ ἐν Περγάμῳ ναοῦ (n. 4, l. 4-6 *supra*). Cf. aussi *BCH.* XI, 1887, n. 24, l. 19.

L. 2. Σωκράτην Σακε[ρ]δωτιανόν... Son nom gentilice Κλ(αύδιος) se trouve *BCH.* XI, 1887, p. 101, et son prénom Τιβέρ(ιος) correctement restitué *KP.* II, 54.

L. 3-4. ἀρχιερέα δ[ι]ὰ βίου τῶν Σεβαστῶν. Cf. n. 3, l. 7 et *CIG.* 3504. Il était en outre stéphanéphore, prytane, et agonothète. On peut comparer ce *cursus honorum* avec celui de *BCH.* XI, 1887, p. 101 : ἀγωνοθέτου καὶ στεφανηφόρου καὶ δὶς πρυτάνεως καὶ ἀρχιερέως καὶ ἱερέως τοῦ Διονύσου (texte posthume, parce que la prêtrise de Dionysos Kathegemon est tenue pour son fils); et avec *KP.* II, 54 : τὸν] ἱερέα τοῦ Κα[θηγεμό]νος Διονύσου [καὶ ἀρχ]ιερέα. Dans ces deux dernières inscriptions l'on voit que ἀρχιερεύς signifiait ἀρχ. τῶν Σεβαστῶν (cf. Brandis, *Pauly-Wiss.* II, 483 ; *supra*, n. 3, l. 8 : note.

L. 5-6. στεφανηφορήσαντα καὶ πρυτανεύσαντα... Quant à la stéphanéphorie, v. Sauciuc, *Athen. Mitt.* XXXVI, 1911, p. 161 ; et sur la prytanie Preller-Robert, *Gr. Myth.* I, p. 425-6.

A Thyatire la stéphanéphorie ne paraît jamais avoir été éponyme. La prytanie à Pergame était probablement une charge civile (*Athen. Mitt.* XXIV, 1899, p. 166, n. 3 ; XXIX, 1904, p. 177, n. 23, l. 18 ; XXXII, 1907, p. 270, 320), non, comme Fränkel (*I. v. Perg.*, n. 340) et von Fritze (*Münz. v. Perg.* p. 97) l'ont

supposé, la présidence d'un collège religieux (v. aussi Liebenam, *Städteverwaltung*, p. 291.)

L. 7. ἀγωνοθετήσαντα... v. Clerc, p. 63, 86 ; *supra*, n. 3, l. 9, n. 7, l. 8.

L. 10. ἀπὸ παιδός... c'est-à-dire qu'étant enfant, il tint, aux frais de son père, des charges onéreuses.

L. 18. Μητρόδ[ωρ]ου, cf. le nom Μητρόδωρος Μητροδώρου. *BCH*. XI, p. 464, n. 29.

L. 21. Ραμμίο[υ... nom assez rare. Q. Rammius Martialis se trouve *CIG*. 4713 f. = *Or. gr. Inscr.* 678 ; *P. Oxyr.* VII, 1023. Q. Rammius Fronto, *CIL*. XII, 4446.

6.

Fragment de marbre trouvé dans le mur ancien. Le texte, en lettres grêles, est complet à droite et en bas, mais, selon la restitution assez incertaine, ne paraît contenir qu'environ un tiers de l'original. Les dimensions n'ont pas été données : celles du texte d'après l'estampage sont : haut. 0,27 ; larg. 0,24 ; haut. des l. 0,03 ; interligne 0,021. Texte d'après estampage.

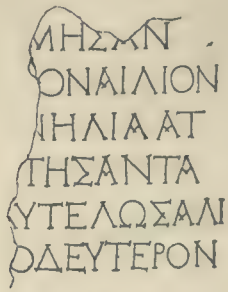

[ἡ βουλὴ]
καὶ ὁ δῆμος ἐτεί[μησαν
καὶ ἀνέθηκαν Πόπλι[ον Αἴλιον
..... υἱὸν Κορ]νηλία Ἀτ-
τρατεινὸν (?), ἀγωνοθε[τήσαντα
5 φιλοτείμως καὶ πολ]υτελῶς; ἀλί-
ψαντα παρ' ἑαυτοῦ τ[ὸ δεύτερον.

Dans l. 3-4 le nom restitué se trouve à Thyatire (*BCH*. X, p. 401, n. 9). Le texte, qui ne peut pas être antérieur au règne d'Hadrien, a l'air de dater d'environ 130-140.

L. 3. Κορ]νηλία... On connaît à Thyatire les tribus Æmilia, Quirina, Sergia (Kubitschek, *Imp. rom. tributim discr.* p. 251) ; celle-ci s'y trouve pour la première fois. Les Aelii appartenaient d'habitude à la Sergia (Kubitschek, *de Rom. trib. orig.* p. 124).

L. 5. La restitution ἁλί[ψαντα] semble certaine, mais à la place de παρ' ἑαυτοῦ un adverbe ou ἐκ τῶν ἰδίων serait possible.

7.

Bloc de marbre bleuâtre, base de statue évidemment ; trouvé dans le mur ancien. Texte d'après estampage. Quand j'ai visité les ruines du mur en mai 1913, le bloc avait été brisé, afin d'en faciliter le transport ; je n'ai pu voir que deux fragments, l'un de

ΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΟΔΗΜΟΣΕΤΕΙ
ΜΗΣΕΝΜΕΝΕΛΑΟΝΑΠΟΛ
ΛΩΝΙΟΥΗΡΩΑΦΙΛΟΤΕΙΜΟΝ
ΓΕΝΟΜΕΝΟΝΠΕΡΙΤΗΝΠΑ
ΤΡΙΔΑΠΑΤΕΡΑΙΟΥΛΙΩΝΑΚΥ
ΛΙΑΝΟΥΚΑΙΚΕΛΣΙΑΝΟΥΔΙΣ
ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΩΝΚΑΙΔΙΣΠΡΥ
ΤΑΝΕΩΝΚΑΙΑΓΩΝΟΘΕΤΩΝ
ΤΥΡΙΜΝΟΥΤΗΣΠΡΩΤΗΣΑΧΘΕ
ΣΗΣΠΑΝΗΓΥΡΕΩΣΜΑΡΚΟΥ
ΙΟΥΛΙΟΥΑΤΤΙΚΙΑΝΟΥΤΟΥΘΕΙ
ΟΥΑΥΤΩΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΤΑΕΙΣ
ΤΑΣΦΙΛΟΔΟΞΙΑΣΑΥΤΩΝΑΝΑ
ΛΩΜΑΤΑΠΟΙΗΣΑΝΤΟΣ

la largeur originale du bloc, dont il avait formé le sommet et contenant l. 1-5 intactes, l'autre beaucoup plus petit ne contenant que la fin des l. 9-12. Haut. (d'après renseignements) 0,95 ; larg. (mesurée par moi) 0,60. Epaiss. totale inconnue ; celle du gros fragment, brisé par derrière, était de 0,32. Haut. des l. 0,026 ; interligne 0,018. Le texte du gros fragment était non moins remarquable par sa parfaite conservation que par sa beauté.

ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτεί-

μησεν Μενέλαον Ἀπολ-
λωνίου ἥρωα, φιλότειμον
γενόμενον περὶ τὴν πα-
5 τρίδα, πατέρα Ἰουλίων Ἀκυ-
λιανοῦ καὶ Κελσιανοῦ δὶς
στεφανηφόρων καὶ δὶς πρυ-
τάνεων καὶ ἀγωνοθετῶν
Τυρίμνου τῆς πρώτης ἀχθε(ί)-
10 σης πανηγύρεως · Μάρκου
Ἰουλίου Ἀττικιανοῦ τοῦ θεί-
ου αὐτῶν ἐκ τῶν ἰδίων τὰ εἰς
τὰς φιλοδοξίας αὐτῶν ἀνα-
λώματα ποιήσαντος.

Ce texte qui doit dater d'environ 140 après J.-C. permet de grouper en série généalogique plusieurs personnages déjà connus à Thyatire.

Le tableau suivant montre leurs parentés et les dates qu'on peut leur attribuer :

Apollonios (flor. circ. 100).
(Ce texte.)

Menelaos (flor. circ. 125).
(Ce texte : *Athen. Mitt.* XIX, p. 535 complété par *BCH.* XI, p. 459, p. 22.)

M. Ioulios Attikianos
(Ce texte.)

M. Ioulios Dionysios Akylianos = Eudrosia? Paulle
(flor. circ. 150).
(Ce texte ; n. 10 ; *Monatsber. Berl. Ak.* 1855, p. 189, n. 5 = *BCH.* X, p. 404, n. 8 = *Or. gr. Inscr.* 516 ; *Athen. Mitt.* XIX, p. 535 ; *BCH.* XI, p. 459, n. 22.

(*M. Berl. Ak.* 1855, p. 189, n. 5 = *BCH.* X, p. 404, n. 8 = *Or. gr. Inscr.* 516.)

G. Ioulios Kelsianos
(Ce texte : *M. Berl. Ak.* 1855, p. 190, n. 6 = *BCH.* X, p. 410, n. 14.)

M. Ioulios Menelas (flor. 175-215).
(*M. Berl. Ak.* 1855, p. 189, n. 5 = *BCH.* X, p. 404, n. 8 = *Or. gr. Inscr.* 516 ; *B. M. cat. Lydia*, p. 305, n. 78.

Ioulia Iouliane
(*M. Berl. Ak.* 1855, p. 190, n. 6 = *BCH.* X, p. 410, n. 14.)

L. 2. Μενέλαον Ἀπολλωνίου ἥρωα... Pour trouver le *floruit* de chacun de ces personnages, on peut prendre comme point de départ celui de M. Ioulios Menelaos (175-215) petit-fils de notre Menelaos ; stratège avant 180 (*B. M. Cat. Lydia*, p. 305) et hôte de Caracalla lors de son séjour à Thyatire en 215 (*Or. gr. Inscr.*

516 ; *KP*. II, p. 14, 55, 56 et n. 116 = *Or. gr. Inscr.* 517). On peut supposer que le père de ce M. Ioulios Menelaos commença sa carrière environ 25 ans avant celle de son fils, c'est-à-dire vers 150 ; et que le grand-père, notre Menelaos, commença la sienne vers 125. Ce texte étant évidemment rédigé quand notre Menelaos venait de mourir, et ses deux fils (l. 5-6) étant honorés par son frère Attikianos, il semble que ces fils devaient alors être encore assez jeunes. On peut donc dater notre inscription vers 140 après J.-C., ce qui paraît bien convenir au style épigraphique. L'autre texte qui nomme Menelaos (*Athen. Mitt.* XIX, p. 535, avec *BCH*. XI, p. 459) paraît avoir été composé avant sa mort.

L. 5. Ἰούλιος Ἀκυλιανός peut être identifié avec le (Ἰ)ουλ. Διονύσιος, στεφανηφόρος εἷς, de *Monatsber. Berl. Ak.* 1855, p. 189, n. 5 (= *Or. gr. Inscr.* 516, d'après la moins bonne copie de *BCH*. X, p. 404, n. 8), grâce à notre n. 10 qui nous apprend son nom complet : M. Ioulios Dionysios Akylianos. Un cas tout à fait pareil de nomenclatures différentes, dans deux documents également formels, est celui de M. Ulpius Appuleius Eurykles, parfois appelé Ulpius Eurykles (*Or. gr. Inscr.* 508, 509 ; *Forsch. in Ephesos*, II, n. 23). Gaius Antius Aulus Iulius Quadratus de Pergame raccourcissait quelquefois son nom (*I. v. Perg.* 437, 471. *Athen. Mitt.* XXIX, 1904, p. 165). Voir aussi le nom abrégé de Κλ. Αἴσιμος (*Athen. Mitt.* XXXV, 1910, p. 442). Ainsi la diversité des noms donnés par les inscriptions ne paraît pas devoir empêcher l'identification proposée pour notre Akylianos.

Son patronymique et l'agonothésie des premiers jeux Tyrimnéens (l. 8-10) suffisent à l'identifier avec le Διονύσιος Μενελάου παῖς de *Athen. Mitt.* XIX, p. 535 (complété *BCH*. XI, p. 459, n. 22). Le premier nom de sa femme Ἐ]ὔδροσία[1] ? Παύλλη n'a pas encore été déchiffré (Ziebarth, *Rh. Mus.* LI, 1896, p. 634) ; elle était prytane d'Ephèse, certainement donc d'une famille distinguée de cette ville.

Voici les honneurs décernés à Akylianos selon ces quatre ins-

---

1. Le texte de Baumeister (n. 5, l. 18) est : ..ΥΑΙΦΟΣΙΑΣΠΑΥΛΛΗΣ. Pour la restitution proposée : ΚΑΙΕ]ΥΔΡΟΣΙΑΣΠΑΥΛΛΗΣ, il faut seulement supposer que l'*iota* et la boucle gauche du *phi* ont été copiés par erreur, et que le premier *alpha* devait être *delta*. L'*upsilon* s'élevant au-dessus de la ligne est caractéristique (par ex. *Gr. Inscr. Br. Mus.* 601, 605). Cette dame aurait bien pu être la même que Παύλη, fille de M. Ἀντώνιος Δρόσος (*Forsch. in Ephesos* I, p. 203 ; *Gr. Inscr. Br. Mus.* 601 a), son nom rare étant dérivé de εὔδροσος, comme Εὐμορφία (Fick-Bechtel, *Gr. Personenn.* p. 117) de εὔμορφος. La restitution de Dittenberger : καὶ] Φο[υρία]ς (*Or. gr. Insc.* 516) n'aurait sans doute pas été faite, si le texte de Baumeister ne lui avait pas échappé.

criptions, que nous rangeons dans l'ordre probable de leur antiquité :

1° *Athen. Mitt.* XIX, p. 535 : πρῶτος ἀγωνοθέτης τῆς πρώτης ἀχθείσης ὑπὸ τῆς πόλεως Σεβαστείου καὶ Τυριμνήου πανηγύρεως.

2° Ce texte : δὶς στεφανηφόρος, δὶς πρύτανις, ἀγωνοθέτης Τυρίμνου τῆς πρώτης ἀχθείσης πανηγύρεως.

3° N. 10, *infra* : δὶς στεφανηφόρος.

4° *BCH.* X, 404 (= *OGI.* 516) : Ἀσιάρχης Περγαμηνῶν, ἀγωνοθέτης, ἀρχιερεύς, στεφανηφόρος δίς.

Sur ces textes v. *KP.* II, p. 34.

L. 5-6. Ἰούλιος Κελσιανός... était δεύτερος ἀγωνοθέτης de ces jeux, comme son frère aîné était πρῶτος (*Athen. Mitt.* XIX, p. 535). Son nom intégral Γ(άϊος) Ἰούλιος Κελσιανός se trouve dans une inscription composée bien des années après la nôtre, lorsque sa fille I[oulia] Iouliane était assez âgée pour être prêtresse à vie de la Μητὴρ τῶν θεῶν, et lorsque les honneurs qu'on lui attribue ici paraissent avoir été oubliés (*M. Berl. Ak.* 1855, p. 190, n. 6 = *BCH.* X, 410, n. 14). Ses fonctions nommées là sont : στρατηγός, ἀγορανόμος, ἵππαρχος, δεκάπρωτος, τριτευτής.

L. 9. Τυρίμνου... Pour le culte de ce dieu à Thyatire v. *KP.* II, 20, et pour l'histoire des jeux en son honneur, *KP.* II, p. 32-35. Clerc, p. 71 s. La date de l'institution de ces jeux fixée par *KP.*, environ le milieu du IIe siècle, soit vers 140 après J.-C., me paraît certaine.

L. 11. M. Ἰούλιος Ἀττικιανός a dû être frère de Μενέλαος (flor. 125) : v. généalogie *supra*. Son gentilice porte à croire que ce Menelaos s'appelait, comme son petit-fils, Μᾶρκος Ἰούλιος Μενέλαος.

8.

Dalle de marbre brisée à droite et à gauche trouvée dans le mur ancien. Dimensions, d'après renseignements : haut. 0.70 ; larg. 0,71 ; épaiss. 0,06 ; haut. des l. 0,03 ; interligne 0.02.

Texte d'après estampage.

Ἀγαθῇ τύχῃι.
ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτ[ει-
μησαν Π(ό)πλιον Αἴλιον Μηνογέ-
νην Πύριχον Μαρκιανὸν τὸν

5 ποιητὴν, στρατηγὸν, ἀγορανό-
μον ἑξαμήνου, γραμματῆ
βουλῆς δήμου, ἐφήβαρχον, τρι-
τευ]τὴν, δεκάπρωτον, προνο[ή-
σαντα] τῆς τῶν ἐπισημοτάτων
10 ἔργων κ]ατασκευῆς· ἠθῶν καὶ
ἀρετῆς καὶ] τῆς εἰς τὴν πατρί[δα
φιλοτειμία]ς ἕνεκα.

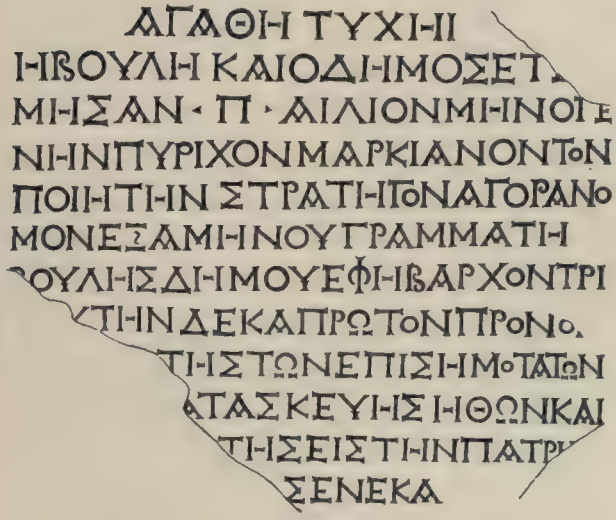

Ce texte paraît dater d'environ 150 à en juger par l'épigraphie.

L. 3-4. Ce poète n'est pas connu. Ses richesses étaient peut-être en partie les fruits de son art. Vers cette même époque on célèbre à Cyzique les victoires olympiques d'un poète (*CIG.* 3672), et à Athènes on dédie un monument à un poète de Pergame (*IG.* III, 1, 769). Cf. aussi *IGR.* IV, 6, 106, 163; *BCH.* IX, 1885, p. 125-7, l. 3, 61, 73. Les prix qu'ils pouvaient remporter dans des concours tels que ceux d'Aphrodisias (*CIG.* 2758-59) devaient être nombreux.

L. 5. ἀγορανόμον ἑξαμήνου, cf. ἀγορανομήσαντα... μῆνας ἕξ (Baumeister, n. 3 = Ziebarth, *loc. cit.* p. 634); ἀγορανομήσαντα τετράμηνον (*Athen. Mitt.* XXI, 1896, p. 262).

L. 7. γραμματῆ... pour cette forme, cf. *I. v. Perg.* 116, l. 23, 32 (époque d'Hadrien). Nachmanson, *op. cit.* p. 132.

L. 7. ἐφήβαρχον... charge déjà connue par les fragments (*BCH.* X, p. 415, n. 23, et XVIII, p. 541).

L. 8. τρι[τευ]τὴν... Cette fonction, que l'on ne trouve nulle part en dehors de Thyatire, sauf à Pergame (*Athen. Mitt.* XXXII, 1907, p. 360, 477) se rapportait problablement, ou comme Bœckh l'a cru (*CIG.* 3490 : σιτώνην καὶ τριτευτήν), à la distribution de portions (τριτεῖς) aux pauvres, ou bien à l'approvisionnement de la ville par l'achat de ces portions. On pouvait y dépenser beaucoup d'argent (*Athen. Mitt.* XXXII, 1907, p. 480, n. 69).

L. 8. δεκάπρωτον... Cf. Pauly-Wiss. IV, 2417 ; Hula, *Oest. arch. Inst. Jahresh.* V, 1902, p. 197 s.

9.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvé dans le mur ancien. Dimensions d'après renseignements : haut. 1.19 · larg. 0,65 ; épaiss. 0,62. Haut. des l. 0,03 ; interligne 0,01. Texte d'après estampage.

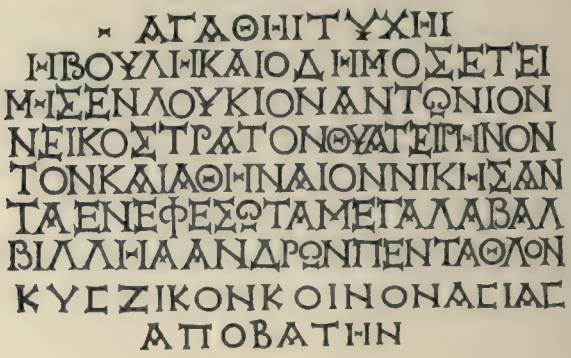

Ἀγαθῇ τύχῃ.
ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτεί-
μησεν Λούκιον Ἀντώνιον
Νεικόστρατον Θυατειρηνὸν
5 τὸν καὶ Ἀθηναῖον, νικήσαν-
τα ἐν Ἐφέσῳ τὰ μεγάλα Βαλ-
βίλληα ἀνδρῶν πένταθλον,
Κύσζικον κοινὸν Ἀσίας
ἀποβάτην.

Les indices épigraphiques paraissent fixer la date vers 150 après

J.-C. Les deux dernières lignes (8-9) ont été ajoutées plus tard et par un ouvrier moins habile.

L. 3-4. Ce Neikostratos n'est pas connu. Son nom était porté par plusieurs membres d'une famille distinguée à Laodicée du Lycus vers 80 après J.-C. (Ramsay, *Cit. Bish.* p. 72-73; *IGR.* IV, 845-6).

De nombreux athlètes ont possédé, soit de naissance soit *honoris causa*, le droit de cité à Thyatire. Par exemple dans la ville même : Αὐρ. Θησεύς *CIG.* 3503 : Γ. Περήλιος Αὐρήλιος Ἀλέξανδρος : *Mouseion*, 1873-5, p. 127 = *Athen. Mitt.* XXIV, p. 231, n. 70 ; Ληναῖος Μενάνδρου : *Mouseion*, 1885-6, p. 59 = *BCH.* X, p. 415, n. 24 ; Αὐρ. Πα[σίδ]ωρος Εὐτυχιανός : Baumeister, n. 8 = *Rh. Mus.* 1896, p. 635 ; Αὐρ. Πάμφορος, *KP.* II, 63 ; Ἀριστόνικος : *ibid.* 66 ; Αὐρ. Ἰουλιανός, *ibid.* n. 68 — à Cyzique : M. Αὐρ. Κόρος ; *CIG.* 3674 ; — à Éphèse : athlètes inconnus : *Gr. Inscr. Br. Mus.* 608 ; *Forsch. in Eph.* II, p. 182 ; — à Smyrne : Λ. Σεπτίμ(ιος) Αὐρ. Στέφανος *CIG.* 3205 ; Αὐρ. Ἀπολλινάριος *CIG.* 3206.

Il semble qu'on doit ajouter à cette liste l'entraîneur Glykon, trésorier de la grande association ἡ ἱερὰ ξυστικὴ περιπολιστικὴ σύνοδος, dont la signature se trouve sur un diplôme donné à Naples en 194 après J.-C. (*P. Lond.* III, p. 218, l. 94-6). Cette signature que nous reproduisons d'après le papyrus (Pl. 3) se lit ainsi dans la publication citée [2] : Γλυκων Δρ̣.ο|υ Ατειρηνος αλειπτης παραδοξος αργυ | ρ[ο]ταμιας ειερας ξυσστικης περιπολισστικης συνοδ[ου] | υπεγραψα.

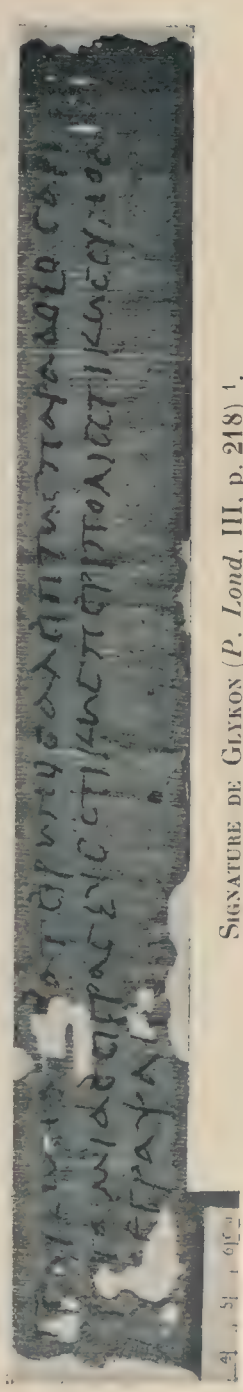

Signature de Glykon (*P. Lond.* III, p. 218) [1].

1. Le trait horizontal au-dessus du Γ de Γλυκων aurait pu appartenir à un *gamma* (pour Γ(άιος) — ou indiquer une abréviation : *e. gr.* Λ̄ , pour Λ(ούκιος).

2. L'atlas de fac-similé la reproduit aussi ; vol. III, pl. 43 ; Pap. 1178 (4).

A la place des trois premiers mots je propose la leçon : [Λ (?)] Γλυκων Α̣[..Θ[υατειρηνος.

Le trait horizontal qu'on voit au-dessus du *gamma* semble indiquer, comme aux noms abrégés des n. 15 et 16 (*infra*), qu'une initiale telle que Λ. — pour Λ(ούκιος) — a précédé Γλυκων. Le nom de trois ou quatre lettres après Γλυκων ne peut guère être restitué. La première lettre me paraît un Α, parce que la barre horizontale y est retroussée à droite, tandis que les *delta* écrits par Glykon n'ont pas de ces barres retroussées ; et M. Bell[1], conservateur au département des manuscrits du British Museum, trouve que cette lettre pourrait aussi bien être A que Δ. Le sigle vertical qui le suit peut avoir appartenu à un P ou un Γ, ou pourrait même être I. On peut donc restituer un génitif court tel que Δ[ιᾶ ou Δ[ίου ou Δ[ρα. pour Δράκοντος, ou bien — ce qui me paraît plus probable — une abréviation, telle que A[ρτ. — pour Ἀρτεμᾶ.

Quoi qu'il en soit, ce Glykon était peut-être le Λούκιος Γλύκων dont un fils semble avoir été honoré sous Alexandre Sévère par les νεανίσκοι (*KP*. II, 67), mais Γλύκων étant un nom assez ordinaire à Thyatire, on ne peut identifier celui-ci que sous toute réserve. La restitution Θ]υατειρηνός est probable pour trois raisons : 1° Presque tous les athlètes qui figurent dans ce document appartiennent à des villes de la province d'Asie. 2° Thyatire n'est pas loin de Sardes, où la σύνοδος dont Glykon était trésorier paraît avoir eu à cette époque son siège social[2] (v. *KP*. I, p. 21, où il s'agit d'une inscription en honneur de M. Αὐρ. Δημόστρατος Δαμᾶς, le chef de l'association nommé l. 52 de notre diplôme). 3° Le droit de cité à Thyatire et l'ethnique Θυατειρηνός étaient, comme nous venons de le voir, très répandus parmi les athlètes, tandis que Ἀτειρηνός est si rare que je n'en ai pu trouver aucun exemple.

La signature de Glykon doit donc être, à ce qu'il semble, l'autographe authentique d'un athlète de Thyatire.

L. 5. τὸν καὶ Ἀθηναῖον... Si ces mots précédaient Θυατειρηνόν, on écrirait Ἀθήναιον et l'on y verrait un surnom de notre athlète. Mais puisqu'on trouve (*IG*. III, 1, 769) Περγαμηνὸν τὸν καὶ Ἀθηναῖον, où l'individu est bien citoyen d'Athènes, il semble qu'on doit donner le même sens à notre phrase.

L. 6. Βαλβίλληα... Forme la plus commune du nom de ces jeux, qui s'écrit parfois Βάρβίλλεια ; (*Gr. Inscr. Br. Mus.* n. 615 : Le

1. Je lui exprime ma reconnaissance pour son gracieux concours.

2. C'est une autre σύνοδος, la θυμελική, qu'on trouve à Thyatire, *CIG*. 3476 ; cf. *Or. gr. Inscr*. 714, n. 7.

Bas-Wadd. n. 1620 b, et commentaire de Liermann, *Analecta epigraphica*, p. 97 s.; *Or. gr. Insc.* 509, n. 26; *Athen. Mitt.* XXXII, 1907, p. 337).

Vespasien autorisa l'institution de cette fête en l'honneur de l'astrologue éphésien Balbillus ou Barbillus (Pauly-Wiss. *s. v.*).

L. 8. Κύσζικον... Sur l'orthographe σζ pour ζ, voir E. Nachmanson, *Laute u. Formen der magnet. Insch.* p. 94.

L. 9. ἀποβάτην... signifie que N. avait remporté une victoire à Cyzique comme apobate (v. Pauly Wiss. *s. v.*; Duchesne-Bayet, *Miss. au M. Athos*, p. 115); mais le concours s'appelant ἀποβατικός (*IG.* IX, 2, 527, 531) il aurait été plus correct d'écrire Κύζικον κοινὸν Ἀσίας ἀποβατικόν.

10.

Bloc trouvé dans le mur ancien. Il semble avoir fait partie d'une paroi, ou de la façade d'un grand monument. L'estampage montre nettement près du E de βαφε... le bord vertical du bloc, et il est évident que la première ligne continuait sur une autre pierre à droite, où il y avait une seconde dédicace des Teinturiers. Haut. 0,89; larg. 0,82; épaiss. 0,30; haut. des l. 0,03; interligne 0,02.

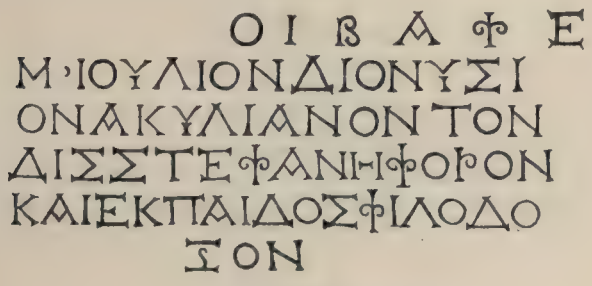

οἱ βαφε[ῖς ἐτείμησαν
Μ ἄρκον) Ἰούλιον Διονύσι-
ον Ἀκυλιανὸν, τὸν
δὶς στεφανηφόρον
5 καὶ ἐκ παιδὸς φιλόδο-
ξον.

Cette inscription, qui célèbre le personnage nommé Ἰούλιος

'Ακυλιανός au n. 7 (*supra*) doit avoir été rédigée vers 160-170 lorsqu'il était un homme d'un certain âge.

L. 4. δὶς στεφανηφόρον... la mention de cette fonction honorifique deux fois répétée se trouve dans trois des inscriptions dédiées à Akylianos (*supra* n. 7, commentaire l. 5).

L. 5. ἐκ παιδός... fait allusion probablement à l'agonothésie et aux autres fonctions onéreuses tenues par lui dans son enfance (*supra*).

11.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvée dans le mur ancien. Dimensions d'après renseignements : haut. 1,33 ; larg. 0,53 ; épaiss. 0, 55 ; haut. des l. 0,03 ; interligne 0,021. Texte d'après estampage.

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗ
ΚΛΠΥΑΔΙΝ
ΟΡΧΙΗΣΤΙΗΝ
ΤΗΣΠΑΤΡΙΔΟΣ
ΑΞΙΩΣΑΣΙΗΣ
ΛΑΙΒΙΑΝΟΣ
ΚΑΛΛΙΣΤΡΑ
ΤΟΥΠΑΡΕΑΥ
ΤΟΥΑΝΕΣ
ΤΙΗΣΕΝ

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Κλ(αύδιον) Πυ(λ)άδην
ὀρχηστήν,
τῆς πατρίδος
5 ἀξιωσάσης,
Λαιβιανὸς
Καλλιστρά-
του παρ' ἑαυ-
τοῦ ἀνέσ-
10 τησεν.

La date est d'environ 180-90, car le dédicateur est connu (*infra*). On doit comparer la dédicace, d'environ 30 ans postérieure à celle-ci, en l'honneur d'un danseur célèbre qui avait orné des fêtes à Thyatire διὰ τῆς τραγικῆς ἐνρύθμου κινήσεως (*R. Et. gr.* IV, p. 174, n. 2) — phrase évidemment technique (Contoleon, Ἀνέκδ. μικρασ. ἐπιγρ. 1890, p. 7, n. 3).

L. 2. Πυ(λ)άδην. il y eut au IIe siècle plusieurs danseurs de ce nom, mais le nôtre, qui était de Thyatire (cf. τῆς πατρίδος, l. 4) ne peut être identifié. Il aurait pu jouer aux dés, en 193, avec l'empereur Dide Julien (C. Dio, LXXIII, 13), honneur que Mommsen (*CIL.* V, 7753) ne veut pas attribuer à L. Aurelius Pylades, l'affranchi de Marc-Aurèle et de L. Verus (Friedländer, *Darstellungen* [8], 1910, II, p. 636). On empruntait souvent les noms de collègues renommés (*KP.* I, 126). Nous connaissons déjà un artiste de Thyatire assez distingué pour avoir pris part aux concours de Rome : Ἡρακλείδης ὁ Θυατειρηνὸς ὁ τραγῳδὸς μέλλων ἀγωνίζεσθαι ἐν Ῥώμῃ τὸν τῶν τραγῳδῶν ἀγῶνα (Artemid. *Oneirocr.* IV, 33). Pour les prix décernés aux danseurs, v. *P. Oxyr.* III, 519.

L. 6. Ce Λαιβιανός est loué pour avoir dépensé beaucoup d'argent παρ' ἑαυτοῦ (*Athen. Mitt.* XXIV, 1899, p. 232, n. 71 = *CIG.* 3491 très mal copié) ; le monument à Pylades fut évidemment une de ces dépenses. La date de Laibianos a été fixée par *KP* (II, p. 34, 36) vers 180-190.

12.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvé dans le mur ancien. Dimensions d'après renseignements : haut. 1,19 ; larg. 0,72 ; épaiss. 0,65 ; haut. des l. 0,02 ; interligne 0,01. Texte d'après estampage.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Κλαύδιον Ἰούλιον
Πολύειδον Δημοσ-
θένην οἱ ἀπὸ τῆς οἰ-
5 κουμένης ἱερονεῖκαι
καὶ ὁ σύνπας ξυστὸς
ἐκ τῶν ἰδίων ἐτείμησεν.
ἐπιμελη θέντων τῆς
ἀναστάσεως Μ(άρκου) Αὐρη-

10 λίου Ἀθηνίωνος Ἀργεί-
ου, παραδόξου, καὶ Τ(ίτου)
Φ(λ)(αβίου) Διομήδους Σμυρναί-
ου, παγκρατιαστοῦ, πα-
ραδόξου.

ΑΓΑΘΗΙ ΤΥΧΗΙ
ΚΛΑΥΔΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝ
ΠΟΛΥΕΙΔΟΝΔΗΜΟΣ
ΘΕΝΗΙΝΟΙΑΠΟΤΗΣΟΙ
ΚΟΥΜΕΝΗΣΙΕΡΟΝΕΙΚΑΙ
ΚΑΙΟΣΥΝΠΑΣΞΥΣΤΟΣ
ΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΕΤΕΙΜΗΣΕΝ
ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΩΝΤΗΣ
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ·Μ·ΑΥΡΗ
ΛΙΟΥΑΘΗΝΙΩΝΟΣΑΡΓΕΙ
ΟΥΠΑΡΑΔΟΞΟΥΚΑΙ·Τ·
·Φ·ΔΙΟΜΗΔΟΥΣΣΜΥΡΝΑΙ
ΟΥΠΑΝΚΡΑΤΙΑΣΤΟΥΠΑ
·ΡΑΔΟΞΟΥ·

L. 2-4. Κλαύδιος Ἰούλιος Πολύειδος Δημοσθένης semble avoir été plutôt patron que collègue des athlètes qui lui dédièrent ce monument ; autrement on n'eût guère manqué d'y énumérer ses titres ou ses victoires. Peut-être était-il parent de Γάϊος [Ἰού]λιος Δημοσθένης procurateur sous Trajan : Pauly-Wiss., *Demosthenes* n. 14.

Le nom Πολύειδος se trouve près de Thyatire (*Monatsber.* 1855, p. 194, n. 16 ; *BCH.* XI, p. 468, n. 34, l. 10).

L. 4-5. οἱ ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονεῖκαι... Les clubs portant ce titre qu'on trouve dans plusieurs villes (par ex. : Milet : *Rev. de philol.* XIX, 1895, p. 131 = *Or. gr. Inscr.* 494 ; Hiérapolis : *IGR.* IV, 827) n'étaient, selon Dittenberger (*Or. gr. Inscr.* 494, n. 8) et Poland (*op. cit.* p. 151) que des associations locales, plus ou moins éphémères, et n'ayant aucun rapport avec la ligue d'athlètes vraiment œcuménique : οἱ ἀπὸ τῆς οἰκουμένης περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται ἱερονῖκαι στεφανῖται (Viereck, *Klio*, VIII, 1908, p. 418). Mais Brandis (*Hermes*, XXXII, 1897, p. 520) et J. Keil (*Oest. arch. Inst. Jahresh.* XIV, 1911, *Beil.* 130) y voient des

succursales de la grande ligue, et cette opinion semble la plus probable. Il s'agirait donc ici : 1° du groupe local de la ligue de l'empire (οἱ ἀ. τ. οἰκ. ἱερονεῖκαι), 2° de l'association des athlètes de Thyatire (ὁ σ. ξυστός). Un club d'hiéroniques à Oxyrhynchos qui semble y avoir joui de certaines exemptions fiscales, s'intitulait : οἱ ἀπὸ τοῦ Διονυσείου καὶ τῆς ἱερᾶς συνόδου ἱερονεῖκαι ἀτελεῖς (*P. Oxyr.* VI, n. 908 ; cf. San Nicoló, *Aegypt. Vereinsw.* I, p. 64).

L. 6. ὁ σύνπας ξυστός... se composait, à ce qu'il semble, non seulement d'athlètes de Thyatire, mais aussi, comme l'entendait Dittenberger (*Or. gr. Inscr.* 714, n. 6), de tous ceux qui y venaient concourir aux jeux. Des clubs athlétiques portant ce titre semblent avoir existé, vers 150 à 250 après J.-C. dans toutes les grandes villes helléniques où des jeux se célébraient. *P. Lond.* III, p. 214 ; *KP.* I, 27 (Sardes) ; liste de témoignages dans Poland, *op. cit.* p. 610 s. Un ξυστάρχης et un ἀρχιερεὺς τοῦ σύνπαντος ξυστοῦ de Thyatire sont déjà connus (*CIG.* 3500-3501).

L. 9-12. Ni l'un ni l'autre de ces athlètes n'est connu. La deuxième lettre de l. 12 doit être λ, au lieu de α, car Τ(ίτος) Φλ(άβιος) est une combinaison ordinaire ; par ex. *BCH.* X, p. 422, n. 31 = *Athen. Mitt.* XXIV, p. 254, n. 55 ; *KP.* II, 8.

13.

Bloc ou dalle de marbre ayant probablement appartenu à la base d'une statue ; trouvé dans le mur ancien. Les dimensions du

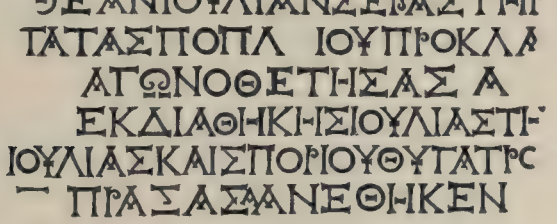

marbre ne m'ont pas été fournies : celles du *texte*, selon l'estampage, sont : haut. 0,265 ; larg. 0,615 ; haut. des l. 0,025 à 0,034 ; interligne 0,011 à 0,014. L'estampage montre un creux arrondi à bord irrégulier entre λ et ι de Ποπλίου.

Θεὰν Ἰουλίαν Σεβαστὴ[ν

Τάτας Ποπλίου Πρόκλα
ἀγωνοθετήσασα
ἐκ διαθήκης Ἰουλίας τῆ[ς
5 Ἰουλίας καὶ Σπορίου θυγατρὸ[ς
πράξασα ἀνέθηκεν.

Le style épigraphique indiquant une époque postérieure au moins à 150 après J.-C., cette dédicace peut se rapporter à Julia Domna. Quoique le texte puisse bien dater d'environ 200, il semble préférable, vu la visite probable de l'impératrice à Thyatire en 215 (v. *infra*), de ne pas le dater avant cette année.

L. 1. Ἰουλία Σεβαστή = Julia Domna, mère de Caracalla, qui paraît avoir visité Thyatire avec son fils en 215 après J.-C. (*KP*. II, 116, p. 56). La rédaction de ce texte peut cependant avoir précédé cette visite. Son nom est inscrit dans cette même forme à Pergame (*Athen. Mitt.* XXVII, 1902, p. 98, n. 94) et sur une monnaie de Thyatire, frappée probablement en honneur de cet événement (*B. M. Cat. Lydia*, n. 93). Dans *KP*. I, 98 (v. *infra*) peut-être faut-il entendre Julia Domna au lieu de Livie. (Voir Addendum, à la fin de l'article.)

L. 2. Τάτας... Cette façon d'accentuer (cf. *IGR*. IV. 871 : Τάταδος) semble préférable à celle qu'on emploie souvent : Τατᾶς, parce que ce nom épicène paraît ne pas être grec (Sundwall, *Klio*, *Beiheft* XI, 1913, p. 203) et n'avoir aucun rapport avec les noms contractés tels que Ἀσκλᾶς, Ἡσυχᾶς (Fick-Bechtel *op. cit.* p. 29). Tatas Prokla ne fut pas la seule agonothète de jeux fondés par le testament de Ioulia. Une autre agonothète, sous cette même fondation, se trouve à Apollonis (*KP*. I, 98). La fondatrice a peut-être voulu que deux villes, Apollonis et Thyatire, bénéficient de son legs. Ou peut-être le texte d'Apollonis provient-il de Thyatire[1] ; dans ce cas, comme dans celui des jeux fondés par Lysimachos à Aphrodisias (ἀγὼν... ὁ ἐκ τῶν Φλ. Λυσιμάχου διαθηκῶν : *CIG*. 2741 : Liermann, *Anal. epigr.* p. 117 s.), le testament aura légué une somme suffisante pour des jeux périodiques.

L. 4-5. Ἰουλίας... Même donatrice : *KP*. I, 98, où il faut restituer θυγα]τρός, au lieu de τοῦ πα]τρός. On ne trouve que rarement le nom de la mère placé avant celui du père : par ex. : Σωσιπάτρου τοῦ Κλ[εοπ]άτρας καὶ Λουκίου Ποντίου Σεκούνδο[υ] υἱοῦ ; *Gr. Insc. B. M.* 171 (Thessalonique). Pour un exemple du μητρόθεν καλεῖσθαι

1. Balidja, où se trouvent les textes certainement thyatiréniens, *KP*. II, n. 115, 116, et Yayakyöi *KP*. II, p. 57 sont à peu près à la même distance de Thyatire qu'Apollonis (v. carte, *KP*. II).

v. *Athen. Mitt.* XXVII, p. 269; O. Braunstein, *op. cit.* p. 73; Sundwall, *op. cit.* p. 257.

L. 5. Σπορίου. Nom assez rare en Asie Mineure. *Athen. Mitt.* XXVII, 1902, p. 120; XXXIII, 1908, p. 392; *IGR.* IV, 169.

L. 6. Le trait horizontal, parfaitement clair sur l'estampage, qui précède πράξασα, ne paraît avoir aucune raison d'être, ni comme ornement comblant un vide, ni comme signe d'abréviation. Il faut probablement mettre une virgule après ἀγωνοθετήσασα, et traduire: « ayant agi selon le testament, etc. ».

14.

Marbre — piédestal carré — trouvé dans le mur ancien. Dimensions d'après renseignements: haut. 1,14; larg. 0,40; épaiss. 0,40; haut. des l. 0,022; interligne 0,022. Texte d'après estampage.

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ
ΜΑΡΚΙΑΝΟΝΥΙΟΝ
ΜΑΡΚΙΑΝΟΥΟΛΥΜ
ΠΙΟΝΙΚΟΥΟΙΑΚΜΑ
ΣΤΑΙ

Ἀγαθῇι Τύχηι.
Μαρκιανὸν υἱὸν
Μαρκιανοῦ ὀλυμ-
πιονίκου οἱ ἀκμα-
5 σταί.

L. 2. Ce Markianos peut bien avoir été fils ou petit-fils de celui honoré au n. 8; les athlètes appartenaient parfois à des familles riches et distinguées: par ex. Menandros d'Aphrodisias (Le B.-Wadd. 1620, 1620 *b*; Liermann, *op. cit.* p. 97, note 1).

Date probable: vers 225 après J.-C.

L. 4. οἱ ἀκμασταί... association s'intitulant τὸ σεμνότατον συνέδριον sur la base d'une statue dédiée à un Thyatirénien du IIIe siècle (*KP.* II, p. 50).

L'hypothèse de *KP.* que ce titre signifie « les hommes dans la

fleur de l'âge (ἀκμή) » paraît confirmée par le fait que notre texte est dédié à un athlète.

15.

Bloc de marbre, sans doute base de statue, trouvé dans le mur ancien. Texte d'après estampage. Dimensions inconnues : celles du *texte* sont : haut. 0,72 ; larg. 0,54 ; haut. des l. 0,026 ; interligne 0,022.

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟΣΤΗΣ
ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗΣΚΑΙΜΕΓΙΣΤΗΣ
ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝΠΟΛΕΩΣΕΤΙ
ΜΗΣΕΝΑΥΡΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΝ
ΜΑΡΚΟΥΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΑΝΤΑ
ΒΟΥΛΗΣΔΗΜΟΥΔΕΚΑΠΡΩΤΕΥ
ΣΑΝΤΑΚΑΙΥΠΕΡΤΩΝΥΙΩΝΣΕΙΤΩ
ΝΗΣΑΝΤΑΑΓΝΩΣΚΑΙΠΟΛΥΔΑ
ΠΑΝΩΣΚΑΙΥΠΕΡΤΩΝΥΙΩΝΑΓΟ
ΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑΙΠΠΑΡΧΗΣΑΝ
ΤΑΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΝΤΑΑΠΟΔΕΚΗΝ
ΤΩΝΠΟΛΕΙΤΙΚΩΝΧΡΗΜΑΤΩΝ
ΚΑΙΑΛΛΑΣΑΡΧΑΣΚΑΙΛΕΙΤΟΥΡ
ΓΙΑΣΕΚΤΕΛΕΣΑΝΤΑΤΗΙΓΛΥΚΥ
ΤΑΤΗΙ ΠΑΤΡΙΔΙ

ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τῆς
λαμπροτάτης καὶ μεγίστης
Θυατειρηνῶν πόλεως ἐτί-
μησεν Αὐρ(ήλιον) Ἀσκληπιάδην
5 Μάρκου, γραμματεύσαντα
βουλῆς δήμου, δεκαπρωτεύ-
σαντα καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν σειτω-
νήσαντα ἁγνῶς καὶ πολυδα-
πάνως, καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν ἀγο-

10 ρανομήσαντα, ἱππαρχήσαν-
τα, στρατηγήσαντα, ἀποδέκτην
τῶν πολειτικῶν χρημάτων,
καὶ ἄλλας ἀρχὰς καὶ λειτουρ-
γίας ἐκτελέσαντα τῆι γλυκυ-
15 τάτηι πατρίδι.

L. 2. μεγίστης... adjectif ayant un sens technique ; *Dig.* XXVII, 1, 6 ; Meyer, *Klio*, VIII, 1908, p. 437, n. 2. Même sans l'épigraphie et le nom Αὐρ(ήλιον) on saurait, par les épithètes λαμπροτάτης, etc. que notre texte fut composé au IIIe siècle (*P. Oxyr.* III, p. 156, n. 2).

L. 4. Cet Asklepiades, fils de Markos, était, à en juger par l'épigraphie, contemporain du fils de Diogenes du n. 16. Leurs carrières publiques sont intéressantes à comparer.

L. 5-6. γραμματεύσαντα βουλῆς δήμου : cf. n. 8, l. 6.

Les *cursus honorum* à Thyatire n'avaient, à ce qu'il semble, aucune progression hiérarchique (note : lignes 7-11, *infra*). On peut supposer que dans chaque cas les fonctions publiques ont été tenues dans l'ordre où elles se trouvent énumérées.

L. 7-10. ὑπὲρ τῶν υἱῶν σειτωνήσαντα... ἀγορανομήσαντα. Liturgies défrayées par un père pour ses enfants, *BCH.* X, p. 422, n. 31 = *Athen. Mitt.* XXIV, p. 224, n. 55 ; *supra*, n. 5, l. 10 ; 7, l. 5 ; 10, l. 5 ; *KP.* II, p. 34.

L. 10. ἱππαρχήσαντα. Ce poste, dont les fonctions précises sont inconnues (Liebenam, *Städteverw.* p. 292, 554) ne semble avoir été créé à Thyatire que vers 150 après J.-C. Kelsianos l'a tenu (*BCH.* X, p. 410, n. 14), mais non son frère aîné Akylianos (lire βού]λαρχον διὰ βίου, *BCH.* X, p. 404, selon *M. Berl. Akad.* 1855, p. 189) : *supra* n. 7. On le trouve aussi *BCH.* X, p. 409, n. 13 ; *R. ét. anc.* III, p. 265, n. 1.

L. 7-11. σειτωνήσαντα... ἀγορανομήσαντα... στρατηγήσαντα ; cf. ces séries différentes : στρατηγὸν, ἀγορανόμον, σειτώνην (*BCH.* XI, p. 100, n. 23) ; σιτωνήσαντα, στρατηγήσαντα... ἀγορανομήσαντα (*R. ét. anc.* III, p. 265, n. 1).

L. 11-12. ἀποδέκτην τῶν πολειτικῶν χρημάτων, cf. *BCH.* XI, p. 473, n. 45 (sans nom) ; *R. ét. anc.* III, p. 265, n. 1 (Ἀ. Ἰουλ. Νικόμαχος). Τὰ πολειτικὰ χρήματα = la caisse municipale ; Preisigke (*Städt. Beamtenwesen*, p. 16) et Jouguet (*op. cit.* p. 416-7, 438) en ont étudié l'organisation en Egypte à l'époque de notre texte. Sur les devoirs de ces receveurs, v. Liebenam, *Städteverw.* p. 293, n. 4 ; Francotte : *Fin. des cités grecques*, p. 210. Une partie de ces revenus municipaux provenait probablement

de terres payant des loyers ou fermages ; car on trouve, à Colosses et Laodicée du Lycus, ἐπιμελητὴν χωρίων δημοσίων (*CIG.* 3945 ; Le Bas-Wadd. 1693 *b* ; Ramsay, *op. cit.* p. 75, n. 5 ; *IGR.* IV, 870).

16.

Publié, bientôt après sa découverte, par Contoleon, *Rev. ét. gr.* IV, p. 174, n. 1, sans texte épigraphique. Le marbre se trouve maintenant, à ce qu'on m'a dit, devant une fontaine située à 3/4 d'heure de Thyatire sur la route à Karsoumia. On ne m'en a pas donné les mesures : celles du *texte*, selon l'estampage, sont : haut. 0,65 ; larg. 0, 42 ; hauteur des l. 0,022 à 0,026 ; interligne 0,02.

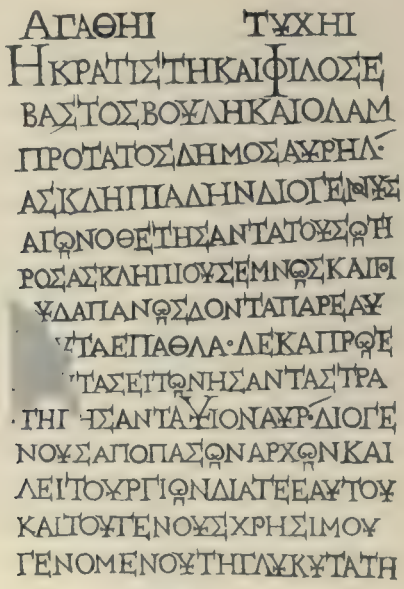

Ἀγαθῇ Τύχῃ.
ἡ κρατίστη καὶ φιλοσέ-
βαστος βουλὴ καὶ ὁ λαμ-
πρότατος δῆμος Αὐρήλ(ιον)
5 Ἀσκληπιάδην Διογένους,
ἀγωνοθετήσαντα τοῦ Σωτῆ-
ρος Ἀσκληπιοῦ σεμνῶς καὶ πο-

λ]υδαπάνως, δόντα παρ' ἑαυ-
το]ῦ τὰ ἔπαθλα, δεκαπρωτεύ-
10 σαν]τα, σειτωνήσαντα, στρα-
τηγήσαντα · υἱὸν Αὐρ(ηλίου) Διογέ-
νους, ἀπὸ πασῶν ἀρχῶν καὶ
λειτουργιῶν διά τε ἑαυτοῦ
καὶ τοῦ γένους χρησίμου
15 γενομένου τῇ γλυκυτάτῃ
πατρίδι.

Date, environ la même que celle du texte précédent.

L. 9. Le mot ἐννέα est inséré par erreur dans la copie de Contoleon. Ce qu'il a copié comme chiffre n'est qu'un point. La donation des prix aux concurrents doit avoir été une libéralité spéciale, non comprise dans les frais ordinaires de l'agonothésie. Ainsi *Gr. Insc. Br. Mus.* 618 (Ephèse) : καὶ τὰ ἔπαθλα δόν[τα] τοῖς μουσικοῖς καὶ το[ῖς] ἀθληταῖς ἐκ τῶν ἰδίων.

17.

Fragment d'une borne cylindrique en marbre gris (ou en pierre calcaire?) conservé depuis 1911 dans le jardin du konak à Ak-

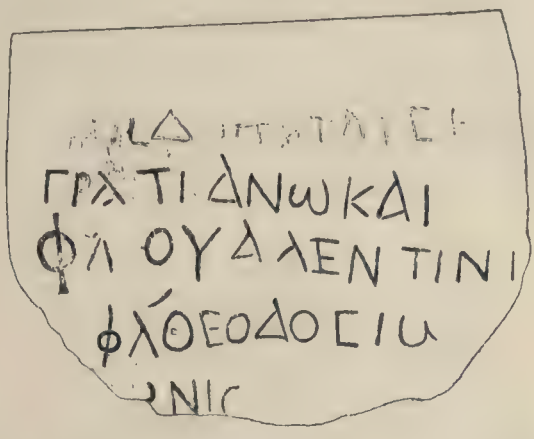

hissar. Selon des renseignements que je tiens de bonne source, il provient du cimetière ancien situé à quelques mètres au nord de la route actuelle de Mermere à Ahmedli, près de l'endroit où

il quitte la plaine du lac de Koloé (Mermere-Giöl) et s'enfonce dans le petit défilé rocheux de Ghan-Boghaz.

Transporté à Ak-hissar en 1911. Le texte se trouve sur la seule surface du cylindre qui soit conservée ; le dessus paraît original. Copié par moi à Ak-hissar en mai 1913. Haut. 0,45 ; diam. du cylindre 0,46 ; haut. des l. 0,035 à 0,04.

τοῖ]ς δ[εσ]πό]ταις ἡ[μῶν Φλ(αβίω)
Γρατιάνω καὶ
Φλ(αβίω) Οὐαλεντινι[άνω καὶ
Φλ(αβίω) Θεοδοσίω, [τοῖς
αἰω]νίο[ις Αὐγούστοις...

Borne milliaire de la grand'route de Sardes à Thyatire. Celle-ci passait à l'ouest du lac de Koloé (ou de Gyges) et son tracé paraît marqué, près de l'endroit où cette borne fut trouvée, par une forte entaille rectangulaire dans les rochers du défilé à l'est du chemin actuel. Les ruines assez bien conservées du pont romain ou byzantin, par lequel cette route franchissait l'Hermus, se trouvent à 2 kilom. environ en amont du bac actuel entre Kesterli et Ahmedli. Liste, dans *KP*. I, 103 (p. 52) des bornes provenant de cette route.

Quoique cette pierre soit rongée et noircie par les temps, les noms des trois Augustes Gratien, Valentinien II et Théodose I s'y lisent clairement.

Le nom d'Arcadius ne semblant pas s'y trouver (comme par ex. au *CIL*. III, 7200) on peut fixer la date du texte entre août 379 — avènement de Théodose — et le 19 janv. 383 — avènement d'Arcadius. Il fut en tout cas rédigé avant le meurtre de Gratien à Lyon dans l'automne de 383.

Gratien et Valentinien II sont nommés sur un fragment de Thyatire (*BCH*. XI, p. 465, n. 30).

B. Inscriptions funéraires.

18.

Partie supérieure d'une stèle de marbre, copiée par moi dans une maison au centre de la ville, trouvée, à ce qu'on a dit, près de la ville. Le bas de la stèle manque ; ce qui en reste est très bien conservé.

Haut. 0,49 ; larg. du fronton 0,57 ; du bas 0,51 ; épaiss. 0,15 ; haut. des lettres 0,013.

ὁ δῆμος Μητρόπολιν Θεοπέμπου,
γυναῖκα δὲ Τηλαύγου. ὁ δῆμος
Μητροβίαν Πολεμαίου, γυναῖκα δὲ Μενάνδρου.

La date parait être du IIe siècle avant J.-C. Sur cette façon, fort commune en Lydie, d'honorer les morts, v. *KP*. I, 149 ; II, 44, 81, 104.

L. 1. Le nom Metropolis ne figure ni dans Pape-Benseler, ni dans Fick-Bechtel. Je n'en ai trouvé qu'un exemple : *IG*. IX, 2, 649 (Larisa de Thessalie).

L. 2. Sur Τηλαύγης : Fick-Bechtel, *op. cit.* p. 265.

L. 3. Le nom Μητροβία à Pergame : *Athen. Mitt.* XXXII, 1907, p. 353, n. 108.

19.

Côté d'un petit coffre cinéraire mesurant 0,20 de hauteur par 0,45 de largeur, trouvé dans le mur ancien. Aucun autre renseignement ne m'a été donné, mais l'estampage indique nettement ces dimensions, et montre aux coins inférieurs les deux pieds, hauts de 0,06 environ, qui soutenaient ce côté du coffre. Haut. des l. 0,016 ; interligne 0,011.

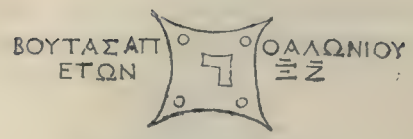

Βούτας Ἀπο(λ)λωνίου
ἐτῶν ξζ'.

Date, environ le 1er siècle avant J.-C.

Un texte pareil avec serrure; *Gr. Insc. Br. Mus.* 640; il y a au Louvre plusieurs coffrets de ce genre, avec serrures pareilles à celle-ci, provenant d'Asie Mineure.

Sur le nom Βούτας, v. Roscher, *Lex.* s. v. *Butes*; Sundwall, *op. cit.* p. 63. Il se trouve parfois en Lydie (*KP.* I, n. 166), et dans *BCH.* XI, 1887, p. 450, n. 10 on doit sans doute corriger la leçon actuelle Ῥούτας.

20.

Dalle de marbre trouvée dans le mur ancien.

Dimensions, d'après renseignements: haut. 0,42; larg. 0,44; épaiss. 0,05; haut. des l. 0,021; interligne 0,012. Texte d'après l'estampage, qui montre deux lignes parallèles formant cadre autour de l'inscription.

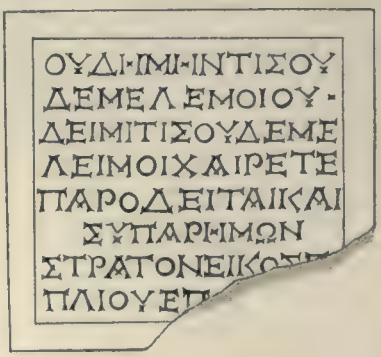

οὐδ' ἥμην τις οὐ-
δ' ἔμελέ μοι, οὐ-
δ' εἰμί τις οὐδὲ μέ-
λει μοι. χαίρετε,

5 παροδεῖται. — καὶ
σὺ παρ' ἡμῶν.
Στρατόνεικος Π[ο-
πλίου ἐπ[οίησεν.

La date doit être du IIe siècle après J.-C.

Ce point de vue épicuréen est relativement rare (Friedländer, *op. cit.* IV, p. 326-366). Cf. les réflexions du médecin Νικομήδης, ὅστις οὐκ ἤμην καὶ ἐγενόμην, οὐκ εἰμὶ καὶ οὐ λυποῦμαι (*CIG.* 6265) ; et Le Bas-Wadd. 977.

L. 4-6. Sur cette forme de dialogue dans les inscriptions funéraires, v. E. Loch : *Festschr. f. L. Friedländer*, 1895, p. 278 ; *KP.* II, 94.

L. 8. On pourrait supposer un de ces noms doubles si fréquents en Lydie (Sundwall *op. cit.* p. 265), et lire : Στρατόνεικος Π[ο]πλίου Ἐπ[άγαθος ? ; mais un nom isolé au nominatif semble peu probable.

21.

Petite stèle de marbre déjà sommairement décrite (Musée du Louvre, *Acquisitions de 1904*, p. 2, n. 7 = *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1904, p. 346, n. 7), reproduite d'après un cliché que je dois à la bienveillance de la Bibl. d'Art et d'Archéologie. Je remercie M. Etienne Michon, conservateur au Musée du Louvre, de me l'avoir signalée, de m'en avoir fourni un estampage et surtout d'en avoir permis la publication. Haut. 0,43 ; larg. 0,29 ; haut. des l. 0,017 ; interligne 0,01.

(*Planche I.*)

Ἀμμιὰς Ἀραξίω τῶ καὶ
Ἀνταίω, Δαλδιανῶ, ἀν-
δρὶ ἰδίω, μνείας χάριν.

Le relief représente un Thrace (Θρᾷξ : Friedländer, *op. cit.* II, p. 539), avec ses armes spéciales, le bouclier oblong, les deux jambières et l'épée en faucille (*sica*), presque accroupi et avançant à l'assaut.

Cet homme de Daldis illustre de façon remarquable la phrase

où son concitoyen Artémidore résume ces traits saillants du Thrace : τὸ κατεσκεπάσθαι τοῖς ὅπλοις... τὸ μὴ ὀρθὸν ἔχειν τὸ ξίφος.... τὸ ἐπιβαίνειν (*Oneirocr.* II, 32).

Ce monument tend à confirmer l'hypothèse de *KP.* (II, p. 41) qu'il y avait à Thyatire un *ludus* de gladiateurs. Araxios, qui a dû être citoyen de Daldis, paraît avoir appartenu à la classe supérieure de sa profession (sur les gladiateurs riches, v. Lafaye ; Dar. Sagl. II, p. 1597-8). L. Friedländer (*op. cit.* II, p. 620-627) a rassemblé les inscriptions principales sur les gladiateurs en Asie Mineure, liste qui est cependant loin d'être complète.

L. 1. Ἀράξιος, nom rare (Pauly-Wiss. *s. v. Araxius* ; Arax ou Araxis, gladiateur : *CIL.* VI, 10194) appartient à la classe d'ethniques employés comme noms propres (Fick-Bechtel, *Gr. Personennamen*, p. 333 s. et doit dériver d'Ἄραξα en Lycie ou du fleuve Ἀράξης en Arménie (cf. St. Byz. : Ἀράξιον ὕδωρ).

L. 2. Ἄνταιος : un de ces sobriquets qu'on donnait souvent aux gladiateurs, aux athlètes (*Gr. Insc. Br. Mus.* n. 609, note de Hicks) et aux danseurs (τὸν καὶ Ἥρων, *Rev. Et. gr.* IV, p. 174, n. 2) favoris du public.

C. Sculptures.

22-23 (*Planches II* et *III*).

Ces deux monuments ont été vendus à Paris en juin 1912, dans la vente J. Lambros, dont le catalogue les attribue à Pergame. Nos clichés sont copiés sur ceux de ce catalogue (Pl. XXI, 269 ; Pl. XXXIII, 268) que M. Jacob Hirsch a eu la bonté de fournir. Je n'ai jamais vu les marbres et j'ignore où ils se trouvent actuellement. Ils ne sont pas, comme on le voit, d'une grande importance artistique. Mais il m'a semblé valoir la peine de les faire connaître, parce que les monuments de ce genre provenant de Thyatire doivent être rares. Lorsque je me rendis à Ak-hissar pour la première fois en 1912, ces marbres étaient déjà à Paris, et je n'en avais alors jamais entendu parler. Des personnes qui connaissaient leur provenance m'en ont donné le signalement ; et les renseignements recueillis depuis lors, dans le cours d'une assez longue enquête, ne me permettent pas de douter que ces objets, trouvés à Ak-hissar en 1911, sont bien les n. 268-9 du catalogue Lambros.

330 /

330 2

Le n. 22 (*Cat. Lambros*, n. 269; hauteur 1,47) représente la muse tragique. Le n. 23 (*Cat. Lambros*, n. 268; hauteur 0,68) catalogué comme buste de Vespasien, devrait plutôt[1], semble-t-il, porter la légende bien autrement intéressante : « portrait d'un personnage de Thyatire ». Pourvu qu'on ne l'intitule pas : « portrait de Vespasien », il donne une impression assez favorable de l'habileté des sculpteurs de Thyatire au IIe ou au IIIe siècle.

W.-H. Buckler.

ADDENDUM

Ad *n. 13.* — L'attribution à Julia Domna reste incertaine, parce que : 1° les éditeurs de *KP.* I, 98 attribuent ce texte sans hésitation à Livie ; 2° l'épithète θεά n'est pas portée ailleurs, que je sache, par Julia Domna ; 3° dans notre texte et dans *KP.* I, 98, comme dans Le Bas-Wadd. 1611 (où il paraît s'agir de Livie : Waddington et T. Reinach, *R. ét. gr.* XIX, 1906, p. 94) aucun personnage ne porte un nom gentilice romain tel qu'on s'attendrait à en trouver dans un texte du IIe ou du IIIe siècle. La date et l'attribution à Julia Domna paraissent donc douteuses.

---

1. Le nez est plus droit et le menton moins saillant que ceux de Vespasien, d'après ses meilleurs portraits : Bernoulli, *Röm. Ikonogr.* II, 2, p. 22-3 ; pl. VII, IX, X.

LA VENTE DU DROIT DE CITÉ

(NOTE SUR UNE INSCRIPTION D'ÉPHÈSE)

Parmi les inscriptions publiées dans le second volume des *Forschungen in Ephesos*, la première retient l'attention, non seulement par la place qu'elle occupe, mais encore par l'intérêt qui s'y attache. Mon ami Ch. Picard l'a déjà signalée ici-même [1]. Mais le texte est d'une restauration malaisée. Je n'entreprendrai point de l'étudier en détail ; du moins convient-il de montrer que, sur un point important, les restitutions proposées soit par R. Heberdey, soit précédemment par F. Hiller von Gaertringen [2], en oblitèrent le sens et en masquent l'importance.

Des citoyens exilés de Priène, lesquels défendent une petite place forte, sollicitent d'Éphèse des armes et, sans doute, des subsides [3]. La cité, faisant droit à leur demande, cherche à se procurer les ressources nécessaires (l. 8 et suiv.).

8 [ὅπω]ς δ'ἂν εἰς ταῦτα πόρος ὑπάρχῃι καὶ μηδὲν ἐμποδὼν γένηται τῆι φυλακῆι τοῦ τόπου,

9 [τῆι Ἀρτέμιδι ? προδανειστὰς καὶ ἐγγυητὰς] ποήσασσθαι πολίτας ἑξαμναίους, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐ[λ]ευθέρων, μὴ πλείους ἢ δέ-

10 [κα δανείου ? — ± *14 lettres* — τὸ δὲ ἀργύριον παρα]λαβόντας τοὺς Ἐσσῆνας καὶ τοὺς συνέδρους τοὺς ἐπὶ τοῖς Πριηνικοῖς τεταγμένους τὰ [ἐπι]-

11 [βάλλοντα κατα — ± *20 lettres* —]ένον αὐτοῖς ἀποδοῦναι τοῖς προδανείσασασιν καὶ τῶν λοιπῶ[ν] ὁπλωνήσαντας δοῦναι τὰ ὅπλα

12 [καὶ τὰ.... τάλαντα τοῖς τὸ φρούριον διαφυ]λάττουσιν.

Selon R. Heberdey, l'État emprunte à la caisse sacrée en lui fournissant des garants ; des προδανειστάι avancent les fonds. Garants et bailleurs de fonds sont choisis parmi les citoyens les plus fortunés (*entnommen der — offenbar höchsten — Steuer-*

1. *Rev. de Philol.*, 1913, p. 78 et suiv.
2. *Inschr. v. Priene*, n. 194.
3. Des soldats, selon H. v. Gaertringen.

klasse der ἑξαμναῖοι). H. von Gaertringen avait déjà complété le texte à peu près dans le même sens :

9 [τῆς τοῦ ἀργυρίου εἰσφορᾶς ἐγγυητὰς] ποήσασσθαι πολίτας ἑξαμναί-
ους, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐ[λ]ευθέρων, μὴ πλείους ἢ δέ-
10 [κα?, καὶ τὸ μὲν ἀργύριον παρὰ ἐκείνων παρα]λαβόντας τοὺς Ἐσσῆνας
κτλ.

La rédaction de tout ce passage me paraît singulièrement confuse et le commentaire n'en éclaircit qu'en apparence les obscurités. A la l. 11, il est question, semble-t-il, d'un remboursement fait aux προδανειισταί. Comment sera-t-il opéré ? Il ne suffit point de dire que la caisse sacrée y devait pourvoir. Selon une coutume constante, à une dépense spéciale devaient être affectés des fonds spéciaux, minutieusement déterminés. Personne, j'imagine, ne se contentera de l'hypothèse que le début de la l. 9, maintenant disparu, apportait les précisions nécessaires.

Mais venons à la dernière ligne conservée de l'inscription (l. 15):

ὅσοι δ'ἂν θέλωσιν πολῖται γενέσθαι [κ]ατὰ τόδε τὸ ψήφισμα, ἀπογρ[ά-
| ψαι κτλ.]

Ici encore le commentaire de R. Heberdey ne fait point la lumière. Le savant éditeur suppose que dans la place forte, il y avait, outre les citoyens de Priène, des mercenaires ; en conséquence, il restitue avant la partie citée de la l. 15 : [ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺς μισθωτὰς τοὺς ἐ]ν τῶι χάρακι. Ce sont ces mercenaires, ou du moins ceux d'entre eux qui y consentent, qui reçoivent le droit de cité à Éphèse. Acceptons cette hypothèse compliquée. Il reste que [κ]ατὰ τόδε τὸ ψήφισμα demeure inintelligible. Rien dans le décret, tel qu'il a été complété, n'est relatif à l'octroi du droit de cité. Si le texte qu'on nous en a donné était authentique, il en faudrait admirer l'incohérence.

Cette incohérence disparaîtra si on laisse tomber la restitution de la l. 9 et si on en considère uniquement la partie conservée[1] : ποήσασσθαι πολίτας ἑξαμναίους, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐλευθέρων, μὴ πλείους ἢ δέ[κα...]. La ville a besoin d'argent ; pour s'en procurer, elle fait une petite « fournée » de citoyens. Moyennant six mines[2], on pourra acquérir tous les droits civils et politiques. Des conditions spéciales étaient peut-être stipulées après la l. 15. A la l. 9,

1. Je ne cherche point à combler la lacune.
2. Reconnaissons que la prétendue classe des citoyens ἑξαμναῖοι est entièrement inconnue.

on prescrit seulement que les nouveaux citoyens devront être de naissance libre et que leur nombre ne pourra dépasser un certain chiffre. Ce chiffre est compris entre dix et dix-neuf : à raison de dix, on obtenait un talent, somme suffisante pour armer et ravitailler la petite garnison[1].

On ne s'étonnera point de cet expédient financier. Les cités grecques étaient prises au dépourvu par toute dépense extraordinaire. Non seulement leurs ressources étaient médiocres ; mais encore la mauvaise organisation de leur budget accroissait les difficultés pécuniaires où elles s'embarrassaient. La vente du droit de cité n'a pas été pratiquée à Ephèse seulement. Parmi les exemples qu'en a recueillis Ad. Wilhelm[2], je citerai celui de Dymé (IIIe siècle av. J.-C.)[3] : [ἐπὶ τ]οῖσδε εἶμεν τὰν πολι[τείαν] ἐποί-[κοις · δόμεν τᾶι π]όλι τὸν θέλοντα κοινωνε[ῖν Δυμ]αί[ων τᾶς πόλιος ὄντ]α ἐλεύθερον καὶ ἐξ ἐλευθέ[ρων] τά[λαντον]. A Éphèse, le prix est fort inférieur ; pourtant il ne semble point qu'il s'agisse d'une contribution annuelle, ainsi qu'il arrivait parfois[4], mais d'une somme payée d'un seul coup. Quoi qu'il en soit, le décret ainsi compris acquiert un intérêt nouveau. On a souvent signalé la détresse financière des cités grecques dans les trois derniers siècles avant notre ère[5]. Au début du IIIe siècle[6], Éphèse n'avait point échappé à la pénurie commune et, pour y parer, elle recourait sans détour à une mesure qui devait pourtant mortifier la fierté civique.

P. Roussel.

Octobre 1913.

---

1. On voit que je n'accepte point le complément de R. Heberdey à la l. 12 [καὶ τὰ... τάλαντα] : la cité besogneuse ne prodiguait point les talents.
2. *Neue Beitr. z. griech. Inschriftenk.*, I, p. 38 et suiv.
3. Dittenberger, *Sylloge*, 468, l. 1 et suiv.
4. Par exemple, à Tritaia d'Achaïe ; cf. Wilhelm, *loc. laud.*
5. Voir M. Holleaux, *Bull. de corr. Hell.*, XXXI (1907), p. 376, note 1.
6. Selon toute apparence, c'est l'époque où il faut placer le décret ; voir le commentaire de R. Heberdey.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Marouzeau (J.), *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine* (Dans les « Mémoires de la Société de linguistique de Paris », t. XVI, p. 133-216). Paris, Champion, 1910, 84 p. in-8°.

— *Conseils pratiques pour la traduction du latin*, Paris, Klincksieck, 1914, 59 p. in-18. Prix : 1 fr. cartonné.

M. Marouzeau avait publié en 1907 un mémoire dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (fasc. 158) sur la *Place du pronom personnel sujet en latin*. M. Louis Havet a annoncé dans la *Revue* la thèse principale sur la phrase à verbe « être ». Il est inutile de rappeler les articles que M. M. a publiés également ici, complétant et vérifiant ses travaux antérieurs.

La conclusion de la thèse complémentaire est qu'à l'époque de Plaute le participe présent était en train de mourir. Il reprend vigueur dans Térence ; mais Salluste, César et surtout Cicéron lui rendent tout à fait sa souplesse avec toutes les constructions possibles. Notons que les poètes, Lucrèce et Catulle, ne jouent pas un rôle décisif et sont plutôt réservés. La restauration du participe présent est l'œuvre des prosateurs. M. M. étudie les fonctions verbales et les fonctions nominales. Les premières sont les plus importantes et soulèvent le plus de questions : voix, valeur temporelle, construction transitive, relation avec le verbe principal. L'étude repose sur Plaute, Térence, Caton (*De agric.*), Varron (*R. R.*), Salluste (*Cat.* et *Jug.*), César et les césariens, Catulle, Lucrèce, et sur des sondages dans quelques écrits de Cicéron et Cornélius Népos. Les conclusions et les faits qui les appuient sont exacts ; les raisonnements, judicieux. Mais le travail de M. M. ne prendra toute sa valeur que par la comparaison avec un travail parallèle sur l'adjectif, surtout pour l'étude du rapport avec le verbe principal. De même, et M. M. le dit expressément, p. 213, l'étude des causes ne sera possible que dans une étude du développement parallèle des autres participes. Dans ces limites, la brochure de M. M. rendra des services incontestables.

Voici quelques notes marginales. L'expression de M. M. est généralement claire. Cependant, p. 137, le résumé du mémoire de M. Brugmann est obscur ; de même, p. 201, comment la limitation de l'emploi substantivé du participe atteste-t-elle « le peu de vitalité du participe en tant que forme verbale ». P. 141, les exemples cités montrent l'effacement du sens temporel, mais M. M. n'explique pas le pourquoi du sens particulier (*ualentibus utilissimum*, très bon pour la santé). Une partie des faits évoque les constructions parallèles du grec avec ὄν (p. 139, 144 *nuda οὖσα*, etc.). Mais n'y a-t-il pas une faute de raisonnement à prouver l'effacement du sens temporel par l'emploi de l'adjectif latin dans ce cas particulier : « Roma parentem Roma patrem patriae Ciceronem libera dixit » (Juv., 8, 240) ? Ne pour-

rait-on pas objecter que *libera*, par suite de l'absence de οὖσα, a un sens temporel? Le rapprochement ne prouve rien. Et abordant de nouveau cette question, p. 179, M. M. explique que le participe présent de *esse* ne pouvait revivre parce qu'il était inutile, notamment parce qu'il aurait été un outil grammatical vide de sens (*Cato senex* ὤν) ou parce qu'il était naturel de le remplacer par une proposition (*quae cum moecho est* = οὖσα μετά...). Mais ce sont là, si je ne me trompe, deux fonctions de ὤν en grec; quel miracle les y a donc sauvées et l'outil en même temps? Ne touchons-nous pas, en cette circonstance, à une de ces différences fondamentales qui séparent ce qu'on appelait autrefois les génies de deux langues? Le problème n'a-t-il pas une portée plus vaste? P. 146, emploi du participe avec régime dans les prières; rapprocher les ingénieuses considérations de M. Norden, dans *Agnôstos theos*.

Un des caractères personnels de la méthode de M. M. est le rapprochement ingénieux avec le français. Ainsi, p. 161, on trouvera une série de traductions rendant sensibles les nuances des textes latins. M. M. a mené de front des occupations de professeur et des occupations de philologue; les unes et les autres se sont mutuellement prêté secours, tant il est vrai que les exigences d'une carrière ne sont pas sans profit. C'est de cette double expérience que procèdent les conseils de M. M. pour la traduction du latin. Ils sont groupés sous trois rubriques : la construction, le sens, la traduction. La lecture de cet opuscule ne sera pas inutile au philologue qui possède à fond les deux langues, latine et française. Sous cette apparence de rudiment, il y trouvera des vues originales. La troisième partie est un parallèle précis des deux langues. Aux personnes moins avancées, la liste des p. 46 suiv. rendra de grands services; ce sont des traductions de mots, celles auxquelles on songe le moins, bien qu'elles soient souvent les meilleures. J'ai comparé cette liste avec un lexique des principales difficultés lexicographiques que je trouve dans une méthode de version antérieure. On n'y trouve presque aucune des remarques de M. Marouzeau. Excellent livre qui profitera aux étudiants.

Paul Lejay.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER.

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

A. KREBS & J. MAROUZEAU

DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

ANNÉE ET TOME XXXVIII

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1914

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Collection format grand in-octavo broché (Couverture bleue)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE. discours sur l'ambassade.** Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J. M. Julien et H. L. de Pédira, sous la direction de Ad. Hauvette. 1902... 4 fr.

CICERONIS **in M. Antonium Oratio Philippica prima.** Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. de la Ville de Mirmont. 1902..... 3 fr.

CICERONIS **ad Quintum fratrem epistola prima.** Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par F. Antoine. 1888..... 3 fr.

JUVENALIS **satira septima.** Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique par J. A. Hild. 1890..... 3 fr.

LUCANI **de bello civili liber primus.** Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. Lejay. 1894..... 3 fr. 50

PLAUTI **Aulularia.** Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique et explicatif, et une introduction par A. Bouchard. 1888..... 3 fr.

QUINTILIANI **Institutionis oratoriae liber decimus.** Texte latin publié avec un commentaire explicatif par J. A. Hild. 1885..... 3 fr. 50

TERENTI **Adelphoe.** Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par Fr. Plessis. 1884..... 4 fr.

TERENTI **Hecyra.** Texte latin, avec un commentaire explicatif et critique par P. Thomas. 1887..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE. par C. Tissot, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur par S. Reinach, avec portrait. 1885..... 8 fr.

LA POÉSIE LATINE de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus, par Fr. Plessis. 1909..... 12 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. Madvig, traduite par N. Hamaut, avec préface par O. Riemann. 1884..... 6 fr.

Collection format petit in-octavo broché (Couverture grise)

BIBLIOGRAPHIE PRATIQUE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE des origines à la fin de la période romaine, par P. Masqueray. 1914..... 5 fr

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. Plessis, avec un essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. Poirot. 1896..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. Jahn et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. Gache et J. S. Piquet. 1886..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. Navarre, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte. 1895..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagné de **12 lettres inédites d'Erasme**, par P. de Nolhac. Nouvelle édition avec additions et fac-similé. 1898..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. Schaumberg, avec un supplément critique de A. Banzer, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L. E. Chevalier. 1889..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. Riese. Ouvrage traduit de l'allemand par F. Gache et J. S. Piquet. 1885.... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. Bonnet. 1892..... 3 fr 50

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. Mommsen, par C. Pelletier, sous la direction de R. Cagnat. 1886..... 2 fr.

STATIANA. Quelques notes sur les **Silvae** de **Stace**. Premier Livre, par G. Lafaye, avec 1 figure dans le texte. 1896..... 2 fr. 50

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

A. KREBS & J. MAROUZEAU

DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

ANNÉE ET TOME XXXVIII

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1914

TOUS DROITS RÉSERVÉS

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE L'INFINITIF HISTORIQUE

On s'est beaucoup occupé ces dernières années de l'infinitif historique, les uns pour scruter son origine, les autres la nature de son verbe [1]. Les observations que je vais présenter sont plus terre à terre, car elles ne concernent que son emploi et la manière de le rendre. Telles qu'elles, peut-être contribueront-elles à éclaircir des points sur lesquels on continue à disputer.

En premier lieu, on remarquera que l'infinitif historique s'emploie 1° le plus souvent, pour exprimer un état de choses *a*) qui naît d'une circonstance, ou *b*) qui découle d'une situation donnée; 2° moins fréquemment, pour expliquer le contenu d'une énonciation [2].

1° *a*) Pl. Ba. 289 :

Ubi portu eximus, homines remigio sequi.

Tér. Hec. 182-4 :

Si quando ad eam accesserat
Confabulatum, fugere e conspectu ilico, etc.

Cic. Verr. 2,23,55. Quod ubi auditum est, aestuare illi qui pecuniam dederant, etc. Sall. Cat. 11,14. Sed postquam L. Sulla... malos euentus habuit, rapere omnes, trahere, etc. 31,8. Ad haec maledicta alia cum adderet, obstrepere omnes, etc. 47,1. Volturcius, interrogatus de itinere..., primo fingere alia, dissimulare de coniuratione. Cic. Verr. 4,27,63 ; Ac. pr. 2,19,63 ; Cés. B. G. 2,30,2. Sall. Cat. 20,7 ; 40,4 ; 51,30 ; 56,4 ; Jug. 12,5 ; 30,1 ; 46,1 ; 53,7 ; 60,5 ; 66,1 ; 79,7 ; 84,1 ; 94,3,6. Virg. En. X, 298 ; 457. Sall. Cat. 48,1 ; Jug. 38,5 ; 70,1 ; 113,2. Virg. En. 8,215.

---

1. D'une part, Jaenicke, *Jahrb. f. Klass. Philol.* 151 (1895) p. 134 ; Wisén, *Arch. f. lat. Lexik.* 15 (1907) p. 282 ; Kretschmer, *Glotta*, 2 (1910) p. 271 ; et d'autre part Wölfflin, *Arch. f. lat. Lexik.* 10 (1898) p. 177 ; Barone, *Sui verbi perfettivi in Plauto e in Terenzio*, Roma, Acad. dei Lincei, 1908, p. 115 ; Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Paris, Champion, 1913, p. 41.

2. Cette division n'est que pour la netteté, car *b*) rentre facilement dans *a*), et il n'est pas toujours aisé de l'en distinguer, et 2° est une extension de 1°. J'ai arrêté mes dépouillements à Salluste et à Virgile, qui, l'un pour la prose, l'autre pour la poésie, ont donné à cet emploi tout son développement.

Pl. Am. 1111-2 :

Pergunt ad cunas citi.
Ego cunas recessim rursum uorsum trahere et ducere, etc.

Tér. Ph. 91-2 :

Interuenit
Adulescens quidam lacrimans. Nos mirarier.

Cic. Verr. act. I,9,25. Interim comitia nostra... haberi coepta sunt. Cursare iste homo potens... circum tribus; paternos amicos... appellare omnes et conuenire ; II, 5,41,106. Iste hominibus miseris innocentibus inici catenas imperat. Implorare illi fidem praetoris et... rogare. Sall. Cat. 51,29. Ei primo coepere pessumum quemque et omnibus inuisum indemnatum necare : ea populus laetari et merito dicere fieri. Jug. 50,4. At Iugurtha... repente... hostis inuadit. Numidae alii postremos caedere, pars a sinistra ac dextra temptare, etc.

Virg. En. 2,682-6 :

Ecce leuis summo de uertice uisus Iuli
Fundere lumen apex, tactuque innoxia molli
Lambere flamma comas et circum tempora pasci.
Nos pauidi trepidare metu, crinemque flagrantem
Excutere, etc.

Pl. Merc. 44 sq. ; Cic. Verr. 3,25,62 ; 4,15,33 ; 18,39 ; 19,40 ; 29,66 ; 65,146 ; 5,7,16 ; 7,17 ; 38,100 ; 54,141 ; Cluent. 21,59 ; 63,177 ; Sest. 34,74 ; Offic. 3,14,60 ; Att. 7,4,2. Sall. Cat. 12,2 ; 31,2 ; 60,2 ; Jug. 13,2 ; 38,5 ; 39,1 ; 57,4 ; 58,2 ; 69,2 ; 75,10 ; 83,3 ; 87,1 ; Virg. En. 2,132 ; 3,666 ; 8,492 ; 11,141 ; etc.

Tér. Eun. 618 :

Militem rogat ut illum admitti iubeat. Ille continuo irasci
Neque negare audere.

Cés. B. G. 1,32,3. Eius rei quae causa esset miratus ex ipsis quaesiuit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Cic. Verr. 2, 25,60. Actionem eius rei postulant. Amici recusare ne quod iudicium... constitueretur. Sall. Iug. 107,2-3. Volucem... ex castris abire iubet. Ille lacrumans orare ne ea crederet. Pl. Merc. 240 sq. ; Tér. An. 147. Ph. 117. Hec. 120,826. Cic. Verr. 2,30,75 ; 76,187 ; 77,188 ; 4,66,149 ; 5,7,17 ; 41,106 ; De Orat. 1,56,240 ; Att. 2, 12,2 ; 5,21,11. Cés. B. C. 3,12,2 ; 17,5. Sall. Jug. 111,2 ; Virg. En. 9,377 ; etc.

b. Cic. Verr. 4,18,39. Quia non potuerat eripere argentum, ipse a Diodoro erepta sibi uasa... dicebat : minitari absenti Diodoro, uociferari palam, lacrimas interdum uix tenere. Sall. Cat. 13,3. Sed lubido stupri... non minor incesserat : uiri muliebria pati, mulieres pudicitiam in propatulo habere, etc. Jug. 44,5. Lixae permixti cum militibus diu noctuque uagabantur, et palantes agros uastare, uillas expugnare, etc. Cic. Pis. 28,69 ; Sall. Cat. 39,2 ; Jug. 59,3 ; 60,1 ; 91,1 ; 92,9 ; etc.

2° Tér. An. 62 :

Sic uita erat : facile omnes perferre ac pati ;
Cum quibus erat quomque una, eis sese dedere,
Eorum studiis obsequi.

Cic. Verr. 2,54,135. Haec uero huius erat ars... quod acutissime... quid cuique accidisset... indagari et odorari solebat : omnium aduersarios... diligenter cognoscere, colloqui, attentare ; ex utraque parte causas, uoluntates perspicere, etc. Sall. Jug. 51, 1. Ceterum facies totius negoti uaria, incerta, foeda atque miserabilis : dispersi a suis pars cedere, alii insequi, neque signa neque ordines obseruare, etc. Tér. Ad. 44-6 ; 863-4 ; Sall. Cat. 16,2 ; 25,5 ; Jug. 70,6 ; 72,2 ; 74,1 ; 73,3-4 ; 101,11 ; 55,4 ; 95,3 ; etc.

Ainsi donc l'infinitif historique est toujours dans la dépendance d'une proposition antérieure, qui exprime des faits ou des idées dont il marque une suite ou une explication[1].

Cette dépendance est presque toujours évidente, parce que le plus souvent l'infinitif historique suit immédiatement cette proposition, comme dans les exemples précités. Quant au rapport de conséquence, il peut être indiqué par une particule, p. ex. *atque* (= et voilà que, Plaute), *tum*, *igitur*, *ita*, *itaque*, etc. :

Pl. Rud. 606 :

> Ago cum illa ne quid noceat meis popularibus :
> Atque illa nimio iam fieri ferocior.

Sall. Cat. 21,2. Postulauere plerique ut proponeret... quid... opis aut spei haberet. Tum Catilina polliceri tabulas nouas, etc. 6,4. Inuidia ex opulentia orta est. Igitur reges populique finitumi bello temptare, etc. Jug. 11,8. Quod uerbum in pectus Iugurthae altius... descendit. Itaque ex eo tempore... moliri, parare, etc. Pl. Aul. 21 ; Cés. B. C. 5,33,1 ; Cic. Rosc. Am. 10,28 ; Clu. 21,59 (*hic*) ; Sall. Cat. 14,6 (*nam*) ; 17,1 ; 38,1 ; Jug. 7,6 ; 41,9 ; 43,3 ; 55,2 ; 55,3 ; 64,5 ; 65,5 ; 67,2 ; 105,4 ; Virg. En. 2,97 (*hinc*) ; 163-70 (*ex quo... ex illo*).

Mais d'ordinaire le simple rapprochement asyndétique suffit pour dégager cette relation et l'imposer à l'esprit.

Cependant, il peut arriver que cette dépendance et le rapport qui la traduit ne s'aperçoivent pas tout de suite, parce que l'infinitif historique se trouve séparé de la phrase à laquelle il se rattache par des explications complémentaires ou des réflexions

---

1. L'emploi de l'infinitif historique peut être amené par un ensemble de faits qui sont exprimés au moyen de plusieurs propositions : p. ex. Sall. Jug. 46,5-6. *Deinde ipse... infesto exercitu in Numidiam procedit, ubi contra belli faciem tuguria plena hominum, pecora cultoresque in agris erant : ex oppidis et mapalibus praefecti regii obuii procedebant parati frumentum dare... Neque Metellus ideirco minus, sed pariter ac si hostes adessent, munito agmine incedere, late explorare omnia*, etc. Rappelons encore que des infinitifs historiques peuvent dépendre, et dépendent très souvent d'autres infinitifs historiques. Il y en a ainsi chez les auteurs de véritables grappes ; p. ex. Cic. Verr. 4, 66, 149. *Hic ego postulare coepi, ut mihi tabulas obsignare... liceret. Ille contra dicere, negare esse illud senatus consultum, ...negare id mihi tradi oportere. Ego legem recitare... Ille furiosus urgere... Praetor intelligens negare sibi placere*, etc.

de l'auteur, généralement comprises dans une parenthèse de longueur variable. Si la parenthèse est courte, l'hésitation ne dure pas :

Tér. Eun. 513-6 :

> Ait rem diuinam fecisse et rem seriam
> Velle agere mecum. Iam tum erat suspicio
> Dolo malo haec fieri omnia. Ipsa adcumbere
> Mecum, mihi sese dare, sermonem quaerere.

Cic. Ac. pr. 2,4,11. Homo natura leuissimus... stomachari tamen coepit. Mirabar, nec enim umquam ante uideram. At ille Heracliti memoriam implorans quaerere ex eo, etc. Verr. 4,19,40. Iste non dubitabat iubere nomen deferri; et tum primum, ut opinor, istum absentis nomen recepisse. Res clara Sicilia tota propter caelati argenti cupiditatem reos fieri rerum capitalium, neque solum reos fieri, sed etiam absentes. Diodorus Romae sordidatus circum patronos... cursare, rem omnibus narrare. Sall. Jug. 82,2. Cic. Att. 15,11,1 ; 9,10,2.

Mais si elle a quelque étendue, on peut se trouver un moment dérouté. Ainsi dans les exemples suivants, où je souligne le premier et le dernier mot de la parenthèse.

Cés. B. G. 1,16,1-4 : Interim cotidie Caesar Haeduos frumentum... flagitare. *Nam* propter frigora, quod Gallia sub septentrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat : eo autem frumento, quod flumine Arare nauibus subuexerat, propterea uti minus poterat quod iter ab Arare Heluetii auerterant, a quibus discedere *nolebat*. Diem ex die ducere Haedui ; conferri, comportari, adesse dicere. Sall. Cat. 10,3-6. Igitur primo imperi, deinde pecuniae cupido creuit. Ea quasi materies omnium malorum fuere. *Namque* auaritia fidem, probitatem ceterasque artis bonas subuortit, pro his superbiam, crudelitatem, deos neglegere, omnia uenalia habere edocuit ; ambitio multos mortalis falsos fieri subegit, aliud clausum in pectore, aliud in lingua promptum habere, amicitias inimicitiasque non ex re, sed ex commodo aestumare, magisque uoltum quam ingenium bonum *habere*. Haec (i. e. mala) primo paulatim crescere, interdum uindicari. 16,4-17,1. Catilina... opprimundae rei publicae consilium cepit. *In Italia* nullus exercitus ; Cn. Pompeius in extremis terris bellum gerebat ; ipsi consulatum petenti magna spes ; senatus nihil sane intentus ; tutae tranquillaeque res omnes, sed ea prorsus opportuna Catilinae *erant*. Igitur circiter Kalendas Iunias... primo singulos appellare, hortari alios, alios temptare, etc. Jug. 64, 1-2 (*Cui... malum*) ; 88,4-89,1 (*ita... exploratum est*).

Parfois la parenthèse est remplacée par des compléments explicatifs :

Sall. Jug. 97,4-5 : Equites Mauri atque Gaetuli... in nostros incurrunt, *qui* omnes, trepidi improuiso metu ac tamen uirtutis memores, aut arma capiebant aut capientis alios ab hostibus *defensabant* : pars equos escendere,

obuiam ire hostibus..., equites peditesque permixti cedere alii, alii obtruncari,... multi a tergo circumueniri [1].

Virg. En. 7, 10-5 :

> Proxima Circeae raduntur litora terrae,
> *Diues* inaccessos ubi Solis filia lucos
> Assiduo resonat cantu, tectisque superbis
> Urit odoratam nocturna in lumina cedrum
> Arguto tenues percurrens pectine *telas*.
> Hinc exaudiri gemitus iraeque leonum, etc.

Cf. encore Virg. En. 6,548 sq. où l'intervalle est occupé par une description qui remplit sept vers [2].

D'autre part, les diverses suites d'un fait peuvent être exprimées, les unes d'abord à un temps de l'indicatif ou d'un autre mode, les autres ensuite à l'infinitif historique, de telle sorte que celles-ci sont en quelque sorte rejetées au second plan et comme masquées par les premières :

Sall. Jug. 23,1 : Iugurtha, ubi eos Africa decessisse ratus est neque... Cirtam armis expugnare potest, uallo atque fossa moenia circumdat, turris exstruit easque praesidiis firmat ; praeterea dies noctisque aut per uim aut dolis temptare, defensoribus moenium praemia modo, modo formidinem ostentare. 45,2. Metellum... magnum et sapientem uirum fuisse comperior... Namque edicto primum adimenta ignauiae sustulisse, ne quisquam in castris panem... uenderet, ne miles gregarius... iumentum haberet ; ceteris arte modum statuisse. Praeterea transuorsis itineribus cotidie castra mouere, ...uallo atque fossa munire [3]. 60,3-4. Intenti proelium equestre prospecta-

---

1. La situation exprimée dans le complément explicatif est le résultat de la circonstance qui a été indiquée précédemment : *simul consul ex multis de hostium aduentu cognouit et ipsi hostes aderant.*

2. Cette parenthèse peut encore interrompre momentanément une suite d'infinitifs historiques qui forment un développement : Sall. Cat. 12,2 sq. *Ex diuitiis iuuentutem luxuria atque auaritia cum superbia inuasere : rapere, consumere, sua parui pendere, aliena cupere ; pudorem, pudicitiam... promiscua, nihil pensi neque moderati habere. Operae pretium est, cum domos atque uillas cognoris in urbium modum exaedificatas, uisere templa deorum, quae nostri maiores, religiosissumi homines, fecere. Verum illi delubra deorum pietate, domos suas gloria decorabant, neque uictis quicquam praeter iniuriae licentiam eripiebant. At hi contra ignauissumi homines per summum scelus omnia ex socis adimere quae fortissumi uiri uictores reliquerant.* On voit qu'ici la parenthèse *operae... eripiebant* prépare l'idée qui termine le développement, et qu'en établissant une opposition, elle lui donne une vivacité singulière. J'expliquerai de même Cat. 16, 2-3, en modifiant légèrement l'aspect de la ponctuation traditionnelle : *Iuuentutem... multis modis mala facinora edocebat. Ex illis testis signatoresque falsos commodare ; — fidem, fortunas, pericula uilia habere, post, ubi eorum famam atque pudorem attriuerat, maiora alia imperabat — : si causa peccandi in praesens minus suppetebat, nihilo minus insontis sicuti sontis circumuenire, iugulare.* Il est clair en effet que *fidem, fortunas, pericula uilia habere* explique en quoi consiste l'audace criminelle des faux témoins et des faussaires.

3. Dans cet exemple l'énoncé *Metellum... sapientem uirum fuisse comperior*

bant ; eos, uti quaeque Iugurtha res erant, laetos modo, modo pauidos animaduorteres, ac, sicuti audiri a suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare aut niti corporibus. 6,1. Qui ubi primum adoleuit, ...non se luxu neque inertiae... dedit, sed... equitare, iaculari, cursu cum aequalibus certare, etc. Cat. 26,5-27,2 ; Jug. 32,2-3 ; 49,1-4 ; 76,2-3 ; 89,1-2 ; 58,3 ; 100,1 ; Virg. En. 3,137-141.

Ce cas se combine parfois avec le précédent, les deux catégories de propositions se suivant après une sorte de parenthèse explicative, ou bien se trouvant séparées par elle :

Tér. An. 90-7 :

Comperiebam nil ad Pamphilum
Quicquam attinere. *Enim uero* spectatum satis
Putabam et magnum exemplum continentiae ;
Nam qui cum ingeniis conflictatur eius modi
Neque commouetur animus in ea re tamen,
Scias posse habere iam ipsum suae uitae *modum*.
Quom id mihi placebat, tum uno ore omnes omnia
Bona dicere et laudare fortunas meas.

Sall. Jug. 94,1-2. Ubi ex praecepto tempus uisum, ...ad locum pergit. *Ceterum* illi qui escensuri erant, praedocti ab duce arma ornatumque mutauerant ; capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque per saxa facilius foret ; super terga gladii et scuta, uerum ea Numidica ex coriis, ponderis gratia simul et offensa quo leuius *streperent*. Igitur praegrediens Ligus saxa et si quae uetustae radices eminebant, laqueis uinciebat... ; interdum timidos... leuare manu, ...singulos prae se inermos mittere, deinde ipse... sequi, etc. 51,3-4. Metellus ubi uidet Numidas minus instare, paulatim milites in unum conducit, ordines restituit et cohortis... conlocat. *Eorum* magna pars superioribus locis fessa *consederat*. Simul orare et hortari milites ne deficerent, etc. Cic. Ros. Am. 38, 109-10 ; Sall. Jug. 50,1-2.

Il faut observer encore que les historiens, après avoir annoncé et préparé l'exposition de certains événements, la différent momentanément pour passer à d'autres faits, puis y reviennent et l'abordent avec des infinitifs historiques, qu'ils auraient pu tout aussi bien employer s'il n'y avait point eu d'interruption :

Sall. Cat. 27,1. Igitur C. Manlium Faesulas atque in eam partem Etruriae... dimisit (*l'auteur passe maintenant au récit des agissements de Catilina à Rome*) ...28,4. Interea Manlius in Etruria plebem sollicitare, etc. Jug. 16,2. Igitur (Iugurtha) legatos ad consulem cum suppliciis mittit, qui tantum modo ipsi liberisque uitam peterent, alia omnia dederent populo Romano (*réponse de Métellus, et puis exposé de sa conduite* ... 47,3. Inter haec negotia Iugurtha impensius modo legatos supplices mittere, pacem orare, etc.

Chez les poètes dramatiques, le mouvement du dialogue a par-

---

reçoit une première explication, qui est exprimée dans une proposition infinitive : puis la construction change, et l'auteur continue par l'infinitif historique.

fois pour effet d'éloigner un infinitif historique de sa source, si bien qu'il faut remonter de plusieurs vers pour la rejoindre. Ainsi Tér. Eun. 401-2. *Rex te ergo in oculis... Gestare... credere omnem exercitum* se rattache à 397-8 : *uel rex semper maxumas Mihi agebat*.

Enfin chez les historiens; dans une narration un peu complexe, où les événements, répartis en groupes, exercent les uns sur les autres une influence réciproque, et sont par conséquent dans une dépendance mutuelle, par exemple dans le récit de mouvements politiques ou d'opérations militaires, l'infinitif historique sert à exprimer cette répercussion. Il est alors ordinairement précédé de *at*, ou de toute autre expression adversative.

Sall. Cat. 6,4-5. Igitur reges populique finitumi bello temptare, pauci ex amicis auxilio esse; nam ceteri metu perculsi a periculis aberant. At Romani domi militiaeque intenti festinare, parare, alius alium hortari, hostibus obuiam ire, etc. Jug. 36, 1-2. Interim Albinus... quae militibus usui forent maturat in Africam portare ; ac statim ipse profectus, uti... bellum conficeret. At contra Iugurtha trahere omnia et alias, deinde alias morae causa facere, etc. Jug. 30,3 ; 38,1 ; 46,1 ; 55,8 ; 57,5 ; 93,1 ; 94,1 ; 94,5 ; Cat. 27,2.

Ainsi donc l'infinitif historique n'est jamais indépendant. Il a toujours sa raison d'être dans quelque fait antérieur, qui peut même n'être pas formellement exprimé. Par exemple, Tér. Eun. 391. *Magnas uero agere gratias Thaïs mihi?* est la suite d'une conversation dont nous n'avons pas le commencement, et le vers exprime une réponse de la courtisane au cadeau du militaire. D'autre part, César, B. G. 1,16,1. *Interim cotidie Caesar Haeduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare*, l'infinitif historique dépend d'une circonstance qui n'a pas été exprimée, parce qu'elle se tire tout naturellement du contexte, 15, 5, *ita dies circiter quindecim iter fecerunt*, c'est à savoir que durant cette longue marche, César avait besoin de s'approvisionner. Sall. Jug. 98.61 la chose non exprimée qui occasionne les réjouissances des barbares, et qui amène l'emploi de l'infinitif historique, c'est qu'entourant les collines où les Romains sont établis, ils se croient naïvement sûrs de la victoire. De même, Virg. En. 4, 421. *solam nam perfidus ille Te colere, arcanos etiam tibi credere sensus*, l'idée sous-entendue est celle-ci : Enée t'a toujours manifesté de l'affection, et il t'écoutera.

L'infinitif historique exprime toujours une conséquence. Je n'ai rencontré que deux exceptions, et encore l'une n'est qu'apparente.

Virg. En. 6,197 sq. :

Sic effatus uestigia pressit,

Obseruans quae signa ferant, quo tendere pergant.
Pascentes illae tantum prodire uolando
Quantum acie possent oculi seruare sequentum.

Entre l'infinitif historique et la phrase précédente, il y a cette relation que les colombes sont des oiseaux divins, dépêchés par Vénus, et qu'elles attendent pour prendre leur vol que le héros ait les regards fixés sur elles (cf. v. 194-7). Il y a donc bien conséquence.

Tér. An. 368-9 :

Certa res est. Etiam puerum inde abiens conueni Chremi
Holera et pisciculos minutos ferre obolo in cenam seni.

Ici l'action exprimée par l'infinitif historique ne peut se déduire de celle qui est exprimée dans la proposition précédente : il n'y a qu'une coïncidence. Aussi le texte a-t-il paru suspect aux éditeurs qui avaient quelque sentiment de la langue. Dziatzko aurait voulu lire *fere obolo*, s.-ent. *tulit* ; ce qui d'une part n'est pas bien clair, et de l'autre offre une ellipse insolite. Je crois pour mon compte qu'il y a une lacune après 368. En effet, il serait bien invraisemblable que Dave, rencontrant l'esclave de Chrémès, ne lui eût point adressé la parole et posé quelques questions précises sur les préparatifs de la noce, de manière à tirer la chose au clair. Remarquons qu'il ménage adroitement son récit, et qu'il garde pour la fin cet argument des petits poissons, qui dans son esprit est décisif (cf. *certa res est*), et qui permet à Charinus de s'écrier *liberatus sum*, etc. (v. 370). Il est donc bien étonnant que cette raison capitale soit si peu explicite. Il doit manquer deux ou trois vers, au plus, car Dave est pressé de rassurer ses interlocuteurs. Je suppose que le vers 369 fait partie de la réponse du jeune esclave, rapportée par Dave le plus brièvement possible, conformément aux exigences de la situation, et au ton de tout le récit, d'ailleurs [1].

---

1. La règle qui vient d'être constatée permet de se prononcer dans certains cas douteux. Sall. Cat. 54,4. *Postremo Caesar in animum induxerat laborare, uigilare ; negotiis amicorum intentus sua neglegere, nihil denegare quod dono dignum esset ; sibi magnum imperium, exercitum, bellum nouum exoptabat, ubi uirtus enitescere posset.* C'est ainsi qu'on ponctue ce passage, parce que l'on tient que *neglegere* et *denegare* sont des infinitifs historiques. Il n'en est rien cependant, attendu que *negotiis... sua neglegere, nihil denegare quod... esset* ne sont point une suite et un développement de *laborare, uigilare*, mais expriment des idées différentes. *Neglegere, denegare* dépendent vraiment de *in animum induxerat*, tout comme *laborare, uigilare*, et il faut séparer par des virgules ces divers compléments. On objecte, il est vrai, que s'il était ainsi, César serait représenté comme agissant non par tempérament, mais par calcul. Schmalz,

*
* *

Puisque les idées énoncées par l'infinitif historique se déduisent toujours d'une proposition précédente, puisque l'usage est de l'employer le plus souvent pour exprimer des faits qui sont suscités par d'autres faits, qui en résultent immédiatement, on conçoit que les grammairiens anciens l'aient expliqué par l'ellipse de *coepi*, et que nous-mêmes, nous ne puissions guère renoncer à cette périphrase quand il nous faut traduire des exemples comme ceux-ci :

Pl. Bac. 289 :

Vbi portu eximus, homines remigio sequi

Cic. Clu. 21,59. Respexit ipse. At C. Fabricius a subselliis discesserat. Hic iudices ridere, stomachari atque acerbe ferre patronus, etc. Sall. Cat. 31,8. Ad hoc maledicta cum adderet, obstrepere omnes, hostem atque parricidam uocare.

Nous traduisons tout naturellement, « dès que nous sortons du port, ces gens se mettent à nous suivre », « là-dessus, les juges se mirent à rire », « tous se mirent à l'interrompre avec bruit, à l'appeler ennemi public ». A moins que nous ne préférions user de notre infinitif historique qui est l'exact équivalent du latin, « nous sortons du port, ces gens de nous suivre », « là-dessus les juges de rire, l'avocat de se fâcher », etc.

C'est que l'infinitif historique a foncièrement le sens ingressif. On s'en rend bien compte en l'étudiant dans les passages où il est employé concurremment avec l'imparfait de l'indicatif, dont il serait l'équivalent au dire des grammairiens. Ainsi :

Antoine-Lallier,. C'est prêter à Salluste des idées sentimentales. Il serait en effet ridicule et contraire à la vérité historique de nous montrer un César négligeant ses propres intérêts pour ceux de ses amis par pure bonté d'âme. Au reste la phrase *sibi magnum imperium, exercitum, bellum nouum exoptabat*, etc. montre clairement le but intéressé que poursuivait César en se comportant comme il faisait.

Sall. Jug. 99,1. *Marius silentium haberi iubet, ne signa quidem... canere. Deinde, ubi lux aduentabat, defessis iam hostibus ac... somno captis, de improuiso... tubicines simul omnes signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere iubet.* Plusieurs éditeurs tiennent pour suspect le second *iubet*, qui est donné par les meilleurs manuscrits, et regardent comme des infinitifs historiques les infinitifs de la phrase *deinde ubi lux*, etc. : c'est à tort, car s'il en était ainsi, ces infinitifs seraient indépendants ; on ne saurait en effet les rattacher à la phrase *Marius silentium haberi iussit*, puisqu'ils expriment des idées tout opposées. Ajoutons que la répétition de *iubet* est très expressive : ainsi qu'on l'a fait remarquer, Salluste veut de cette manière mettre en relief l'activité personnelle de Marius.

Pl. Trin. 835-7 :

Ita iam quasi canes, haud secus, circum stabant nauem turbines uenti,
Imbres fluctusque atque procellae infensae frangere malum
Ruere antemnas, scindere uela, ni tua pax propitia foret praesto

L'imparfait exprime un état, et les infinitifs une série d'actions qui reçoivent un commencement d'exécution. On traduira : « l'averse, les vagues, les coups de vent s'apprêtaient à rompre le mât, à jeter bas les vergues, etc. ».

Sall. Jug. 66,3. Milites palantes, inermos... aggrediuntur. Idem plebes facit... Romani milites improuiso metu... trepidare ; arce oppidi, ubi signa et scuta erant, praesidium hostium, portae ante clausae fuga prohibebant ; ad hoc mulieres puerique pro tectis aedificiorum saxa et alia, quae locus praebebat, certatim mittere.

Le premier infinitif, *trepidare*, qui marque la conséquence de l'attaque inopinée des soldats ennemis et de la populace, a nettement le sens ingressif, et comme il correspond à *aggrediuntur* et à *idem facit*, il équivaut pour la valeur temporelle à un présent historique. L'imparfait qui suit expose la situation où se trouvent les Romains, mis dans l'impossibilité de s'armer et de s'enfuir. Enfin par l'emploi de l'infinitif *mittere*, l'historien veut indiquer qu'à ce moment il se produit un incident, provoqué de même par l'aggression contre les Romains. On traduira donc, en employant encore le présent historique : « de plus, voilà que les femmes et les enfants, postés au rebord des toits, se mettent à lancer sur eux des pierres ».

Sall. Cat. 48,1. Interim plebs, coniuratione patefacta... mutata mente Catilinae consilia exsecrari, Ciceronem ad caelum tollere : ueluti ex seruitute erepta, gaudium atque laetitiam agebat.

L'infinitif historique exprime le passage à des sentiments nouveaux : « la plèbe... se prend à maudire les projets de Catilina, à porter Cicéron aux nues », tandis que l'imparfait sert à caractériser la situation qui résulte de ce changement. En français, on peut rendre l'infinitif historique par le passé défini ou le présent historique, mais il convient de garder l'imparfait tel quel.

De même, Jug. 15, 2.

Cic. Har. resp. 28, 48. Posteaquam respirare uos a metu caedis... uidit, uobis se coepit subito falacissime uenditare. Tum leges Iulias contra auspicia latas dicere... Producebat fortissimum uirum, M. Bibulum ; quaerebat ex eo, C. Caesare leges ferente, de caelo semperne seruasset, etc.

On voit que l'infinitif historique reprend, pour l'expliquer, l'idée

exprimée dans la phrase précédente par *coepit se uenditare*, et qui est une conséquence de *posteaquam respirare uos uidit*. Il n'en est pas de même des imparfaits. Ils servent à énumérer les moyens auxquels a recours Clodius pour soutenir son langage. *Tum dicere* sera rendu très exactement par l'infinitif historique français. On remarquera que *se uenditare coepit*, consécutif à une proposition temporelle, aurait pu sans inconvénient être remplacé par un infinitif historique, comme on voit par les exemples cités sous 1° *a*).

Sall. Jug. 32, 2-3. Dum haec Romae geruntur, qui in Numidia relicti a Bestia exercitui praeerant... pluruma et flagitiosissuma facinora fecere. Fuere qui auro corrupti elephantos Iugurthae traderent, alii perfugas uendere, pars ex pacatis praedas agebant.

Dans la seconde phrase, la recherche de la variété est manifeste, et c'est pourquoi l'auteur emploie tour à tour le parfait, l'infinitif historique et l'imparfait. L'infinitif historique n'y saurait donc être l'équivalent exact de l'imparfait ; il en diffère par une nuance qui sera rendue par la traduction : « il y en eut qui, gagnés par l'or de Jugurtha, lui rendirent ses éléphants ; d'autres entreprirent de lui rendre ses transfuges, etc. ».

Cic. Verr. 3,25,62. Apronius interea cenam... poscebat ; serui autem eius, qui et moribus isdem essent... praeter oculos Lolli haec omnia ferebant. Ridere conuiuae, cachinnare ipse Apronius.

A chaque service, les esclaves d'Apronius font passer les plats sous le nez de Lollius, et chaque fois cette mauvaise plaisanterie excite les rires des convives. On ne fera donc bien sentir la valeur de l'infinitif historique qu'en employant la périphrase « se mettaient à rire, etc. ».

Il n'est pas toujours aisé, il n'est même pas toujours possible de rendre en français cette nuance incohative[1]. Ainsi, quand la proposition est négative :

Cic. Verr. 4,29,66. Iubet illos discedere et candelabrum relinquere. Sic illi tum inanes ad Antiochum reuertuntur. Rex primo nihil metuere, nihil suspicari. Dies unus, alter, plures : non referri.

Les deux premiers infinitifs peuvent bien se rendre par l'infinitif historique français, mais il n'en est pas de même pour le

1. Aussi est-on contraint dans la plupart des cas d'employer purement et simplement un temps de l'indicatif : alors le contexte suggère la nuance inchoative. M. Jaenicke fait la même observation en ce qui concerne la traduction en allemand (op. cit. p. 136).

troisième. On sera obligé de recourir à un tour comme celui-ci : « on ne se presse pas de le rapporter ».

Cés. B. G. 1, 32,3. Eius rei quae causa esset miratus ex ipsis quaesiit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia permanere.

On a toujours la ressource de recouvrir à l'infinitif historique français : « les Séquanais de ne rien répondre » ; mais on rendra le texte avec plus de force si l'on traduit : « Les Séquanais demeurèrent sans rien répondre et sans se départir de leur morne silence ». La nuance inchoative a disparu, et elle a été remplacée par une nuance durative, qui correspond au second aspect de l'infinitif historique latin.

Car si l'infinitif historique exprime l'action qui commence, il exprime aussi l'action en voie d'accomplissement, non encore achevée, soit qu'elle dure par continuité, soit qu'elle se prolonge par répétition. C'est là un caractère bien connu, et sur lequel il n'y a pas lieu d'insister. Ces deux aspects peuvent fort bien coexister, puisque le second complète le premier. Ils suffisent à caractériser l'infinitif historique, sans plus, comme nous allons voir.

Mais auparavant, il ne me paraît pas hors de propos d'examiner un point de détail qui a bien son importance. On a prétendu et l'on redit encore que l'infinitif historiqne est rarement employé quand il est isolé, et qu'il n'est employé ainsi que s'il marque une action qui se répète, p. ex. *negitare* (cf. Schmalz, Lat. Grammatik, 4e éd., p. 485). Cela n'est pas exact, attendu que cet infinitif isolé n'est pas rare, tant s'en faut [1], et que très souvent il n'exprime point la répétition. Ainsi sur dix-sept exemples d'infinitif historique, Térence nous offre au moins huit cas où il est tout seul, le verbe exprimant la répétition, soit en vertu de sa nature, soit à cause du contexte, ou n'exprimant qu'une certaine idée de continuité [2] : An. 146, *sedulo negare* ; He. 895, *instare* ; Eun. 391, *agere gratias* ; 432, *risu emoriri* ; Ph. 92, *mirarier* ; 117, *nescire* ; Hec. 120, *negare* ; 826, *simulare*. Cicéron nous en présente une quinzaine environ, sur moins de cinquante exemples : Verr. I, 26,66, *instare* ; 2,25,60, *recusare* ; 4, 29,66, *referri, mirum uideri* ; 5,7,16, *loqui* ; 5,7,17, *affirmare, clamare* ; Rosc. Am. 10,28, *loqui* ; Har. resp. 23,48, *dicere* ; Sest. 34,74, *affirmare* ; Acad. pr. 2,4,11, *quaerere ex eo* ; 19,63,

1. Cf. G. Mohr, *De infinitiuo historico*, Halle, 1878, p. 14.
2. M. Barbelenet remarque que le latin distingue mal une seule action continue d'une série d'actions réitérées (op. cit. p. 178).

intueri ; Offic. 3,14,60, *stomachari* ; Att. 2,12,2, *negare* ; 14,19, 1, *meditari* ; Quint. 2,3,2, *urguere*. On en rencontre même trois chez César, sur moins de douze exemples : B. G. 1,16,1, *flagitare* ; B. C. 2,20,1, *properare* ; 3,12,2, *negare*. Pour Virgile, M. H. Goelzer est obligé de convenir qu'il ne s'astreint pas toujours à cette prétendue règle [1]. On relève en effet chez lui les exceptions suivantes : En. 2,132, *parari* ; 3,141, *exurere* ; 6,199, *prodire* ; 491, *trepidare* ; 7,78, *ferri* ; 10,267, *mira uideri* ; 458, *ire* ; 11,142, *ruere*, soit une proportion d'environ un tiers. Quant à Salluste, qui emploie l'infinitif historique à chaque instant, je l'ai rencontré isolé vingt-deux fois : Cat. 12,5, *adimere* ; 21,2, *polliceri* ; 21,4, *laudare* ; 25,5, *posse* ; 28,4, *sollicitare* ; 40,4, *orare* ; Jug. 30,1, *agitari* ; 32,3, *uendere* ; 38,3, *corrumpere* ; 46,1, *diffidere* ; 50,6, *euadere* ; 60,7, *resistere* ; 65,5, *procedere* 67,1, *trepidare*, *mittere* ; 79,7, *morari* ; 86,2, *scribere* (= enrôler) ; 93,1, *trahere* (= *agitare*) ; 95,3, *esse* ; 100,1, *incedere* ; 107,3, *orare* ; 111,2, *negitare*. Ce chiffre est sans doute comparativement peu élevé, il l'est assez néanmoins pour qu'on n'ose conclure que Salluste évite d'employer l'infinitif historique isolément, tandis qu'on peut supposer qu'il ne l'employait ainsi que s'il y trouvait un avantage, ou simplement s'il en avait l'occasion.

Il est très probable que l'infinitif historique, créé par le langage de la conversation selon un type tel que *ille ex me, nihilne audissem noui ; ego negare* (Cic. Att. 2,12,2), a dû tout d'abord s'employer isolé, avec des verbes intransitifs, verbes d'énonciation, de sentiment, de mouvement. Puis la vivacité de ce tour, qui n'exprime du verbe que l'action pour ainsi dire, indépendamment de toute idée de temps, en a recommandé l'usage dans les récits et les descriptions, pour mettre sous les yeux une suite de faits, au moment, pour ainsi dire, où ils se produisent.

Je viens d'avancer que l'infinitif historique n'a par soi-même aucune signification temporelle. Cela contredit la doctrine traditionnelle qui veut qu'il ait la valeur d'un imparfait. Ce vieux dogme n'est cependant pas sans avoir déjà reçu quelques atteintes. Ainsi Kuehner avait reconnu qu'il équivaut parfois au présent historique ; M. Jaenicke déclare qu'il remplace l'aoriste ingressif grec, ce dont M. Barone ne doute point ; enfin M. Barbelenet, qui combat cette dernière opinion, concède néanmoins qu'à l'occasion il représente un parfait historique. On est toute-

1. Dans une note de son édition de Virgile, En. VI, 491. Cf. ce qu'il dit au vers 199 du même livre.

fois d'accord pour déclarer que le plus souvent, c'est l'imparfait qu'il signifie. C'est ce dont il faudrait pourtant faire la preuve. Elle serait faite, si l'on constatait que dans une traduction l'infinitif *doit* être le plus souvent rendu par l'imparfait. Assurément, il *peut* l'être, sans qu'on soit trop choqué par une discordance temporelle, mais c'est souvent au prix d'un manquement au sens. Par exemple :

Pl. Am. 1111-14 :

> Postquam pueros conspicati, pergunt ad cunas citi.
> Ego cunas recessim rursum uorsum trahere et ducere,
> Metuens pueris, mihi formidans ; tantoque angues acrius
> Persequi.

En employant l'infinitif historique, l'écrivain a voulu exprimer que les mouvements rapides (*citi*) des serpents provoquent tout aussitôt de la part de la nourrice des mesures de précaution immédiates, et réciproquement que ces tentatives pour leur échapper ne font qu'accélérer la poursuite des monstres : c'est donc l'aspect ingressif qui l'emporte. Si l'on traduit par l'imparfait, si l'on donne le pas à l'aspect duratif, on méconnaît le caractère dramatique du passage ; ce n'est plus le récit d'un témoin encore tout ému de l'événement, et qui croit l'avoir devant les yeux. Il en est tout autrement avec le présent historique, même sans périphrase. Mieux vaut d'ailleurs, quand il se peut, lui substituer notre infinitif historique : « moi de tirer le berceau en avant, en arrière, de ci, de là... les serpents n'en sont que plus acharnés à nous poursuivre ».

De même,

Tér. Ph. 91-3 :

> Interea dum sedemus illi, interuenit
> Adulescens quidam lacrumans. Nos mirarier.
> Rogamus quid sit.

On a proposé, pour sauvegarder l'imparfait, la traduction suivante : « un jeune homme survient en pleurant ; nous nous étonnions de ses larmes ; alors nous lui demandons ce qu'il y a [1]. Elle n'est pas à approuver. En effet, d'une part, l'emploi de l'imparfait ne laisse point apercevoir le rapport de conséquence qui unit l'infinitif historique à la proposition immédiatement précédente ; et d'autre part, pour que *nos mirarier* ne restât pas

1. Barbelenet, p. 44.

isolé, on l'a rattaché à la proposition suivante par un lien factice, *alors* ; si bien que cet artifice revient à dire : « comme nous nous étonnions de ses larmes, nous lui demandons ce qu'il a ». Or, Térence s'exprime tout autrement, et c'est fausser son texte que de le rendre ainsi. Le seul temps qui puisse représenter la vivacité expressive de l'infinitif historique, c'est le présent historique.

Soit maintenant ce passage :

Virg. En 2,162 sq :

Omnis spes Danaum et coepti fiducia belli
Palladis auxiliis semper stetit. Impius ex quo
Tydides sed enim scelerumque inuentor Ulixes
Fatale aggressi sacrato auellere templo
Palladium, caesis summae custodibus arcis,
Corripuere sacram effigiem, manibusque cruentis
Virgineas ausi diuae contingere uittas,
Ex illo fluere ac retro sublapsa referri
Spes Danaum, fractae uires, auersa deae mens.

Une excellente édition nous signale en note que « *fluere* et *referri* sont des infinitifs historiques ayant valeur d'imparfaits ». Si, dociles à cet avertissement, nous essaions de traduire par l'imparfait, on arrive à ce résultat : « Du jour où le fils de Tydée... et Ulysse... se saisirent de l'image sacrée et ne craignirent point, avec leurs mains souillées de sang, de toucher aux bandelettes virginales de la déesse, dès ce jour les espérances des Grecs faiblissaient et ne se soutenaient plus, leur puissance reçut une grave atteinte, la déesse se détourna d'eux » : traduction peu intelligible, parce que la correspondance *ex quo* ...*ex illo* exige qu'au second membre les verbes soient au même temps qu'au premier, et que par conséquent les infinitifs historiques aient la valeur de *fractae* (*sunt*) et *auersa* (*est*). Remarquez que ce temps peut se rendre en français par le passé indéfini tout aussi bien que par le passé défini ; c'est-à-dire que l'infinitif historique peut être l'équivalent du prétérit latin.

D'ailleurs, quand bien même l'infinitif représenterait le plus souvent un imparfait, on aurait le droit de se demander pourquoi il ne le représente pas toujours. Dans des exemples comme :

Pl. Ba. 289.

Ubi portu eximus, homines remigio sequi.

Cés. B. G. 1,32,3. Eius rei quae causa esset miratus ex ipsis quaesiit : nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia permanere.

la forme de la phrase n'offre rien d'exceptionnel, et cependant

dans une traduction on n'oserait sans ridicule rendre l'infinitif historique par un imparfait. Pourquoi en est-il ainsi ?

La vérité, c'est que l'infinitif historique représente, en général, le temps où se trouvent les verbes de la phrase dans laquelle il figure, ou, pour être plus précis, le temps du verbe de la proposition dont il dépend. Si ce temps est l'imparfait, il équivaut à l'imparfait, p. ex. :

Pl. Merc. 44 sq. :

> Leno importunus, dominus eius mulieris,
> Vi summa quicque ut poterat, rapiebat domum.
> Obiurigare pater haec noctes et dies,
> Perfidiam, injustitiam lenonum expromere, etc.

Cic. Verr. 4,18,39. Quia non poterat eripere argentum, ipse a D. erepta sibi uasa optime facta dicebat : minitari absenti Diodoro, uociferari palam, lacrimas interdum uix tenere. 3,25,62. Apronius interea cenam... poscebat. Serui autem eius... praeter oculos Lolli omnia haec ferebant. Ridere conuiuae ; cachinnare ipse Apronius.

Quand ce temps est le présent historique, il doit se rendre par le présent historique toutes les fois qu'il se montre sous l'aspect ingressif, ce qui est le cas de beaucoup le plus fréquent :

Ter. Eun. 618 :

> Militem rogat ut illum admitti iubeat ; ille continuo irasci,
> Neque negare audere ; Thaïs porro instare ut hominem inuitet.

Cic. Verr. 3,25,61. Refertur eius sermo ad Apronium. Enim uero iste ridere ac mirari Lollium nihil de Matrinio ...audisse. 4,34,75. Imperat magistratibus isté ut eam demoliantur ...nihil sibi gratius ostendit futurum. Illi uero dicere id sibi nefas esse... Iste tum petere ab illis, tum minari, tum spem, tum metum ostendere. Verr. 2,25,60 ; 30,75 ; 77,188 ; 4,19,40 ; 29,66 ; 65,146 ; 5,41,106 ; Off. 3,14,60 ; etc.

On peut à l'occasion, sans trop de contrainte, le rendre par un imparfait, quand il exprime une action qui se prolonge sensiblement ou qui se répète : dans ce cas, on ne l'envisage que sous son second aspect, et la vivacité du latin y perd quelque chose :

Cic. Verr. 4,27,63. Exponit suas copias omnes, multum argentum... Erat etiam uas uinarium ex una gemma... Iste unumquodque uas in manus sumere, laudare, mirari.

On traduira bien par l'imparfait : « il prenait chaque pièce dans ses mains, il louait, il admirait », mais combien préférable

est le présent historique : « le voilà qui prend chaque pièce dans ses mains ; il loue, il admire » !

Il est très rare que l'emploi de l'imparfait soit obligatoire :

Thér. Ph. 112-8 :

> Postridie ad anum recta pergit; obsecrat
> Vt sibi eius faciat copiam. Illa enim se negat
> Neque eum aequom ait facere.....
> .....; sin aliter negat.
> Noster quid ageret nescire : et illam ducere
> Cupiebat et metuebat absentem patrem.

On voit que ce qui impose l'imparfait, ce sont les imparfaits explicatifs *cupiebat*, *metuebat*.

Lorsque le verbe de la proposition dont il dépend est au prétérit, l'infinitif historique se rendra fort bien par notre passé défini, surtout si l'on a soin de dégager par une périphrase l'un ou l'autre aspect :

Cic. Cluent. 21,59. Respexit ipse. At C. Fabricius a subselliis... discesserat. Hic iudices ridere, stomachari... patronus. Verr. 2,23,55. Profectus est Rhegium. Quod ubi auditum est. aestuare illi qui pecuniam dederant. Cés. B. G., 2,20,1. Isdem diebus... ciuitas, deductis tribus in arcem oppidi a Varone praesidio, per se cohortes eiecit portasque praeclusit. Hoc uero magis properare Varro ut cum legionibus quam primum Gades contenderet. Cic. Verr. 4,27,63. Posteaquam inde discessum est, cogitare nihil iste aliud... nisi quem ad modum regem ex prouincia... dimitteret. Att. 5,21,11. Imperaui ut pecuniam soluerent ...Hortatus sum, petiui etiam pro meis in ciuitatem beneficiis ut negotium conficerent, denique dixi me coacturum. Homines non modo non recusare, sed etiam hoc dicere, se a me soluere. Verr. 2,76,187 ; 5,7,16 ; Har. resp. 23,48 ; Ac. pr. 2,19,63 ; Att. 15,11,1 ; Cés. B.G. 1,32,3 ; Sall. Cat. 11,4 ; 22,2 ; 31,8 ; 40,4 ; Jug. 6,1 ; 11,8 ; 12,5 ; 30,1, etc.

On aura ainsi les traductions : « les juges se mirent à rire, l'avocat à se fâcher » ; « à cette nouvelle, ceux qui avaient donné l'argent commencèrent à s'inquiéter » ; « Varron n'en mit que plus de hâte à atteindre au plus tôt Gadès » ; « quand on se fut séparé, il n'eut plus qu'une chose en tête, à savoir comment il renverrait le prince ».

Mais le passé défini peut toujours être remplacé par le présent historique, et souvent même avec avantage ; sans doute parce qu'il suffit de l'opposition des deux temps pour faire ressortir l'aspect ingressif, et que d'autre part le présent marque fortement l'idée de durée ; de sorte que les deux aspects sont réunis.

Au contraire, l'imparfait n'est de mise que s'il y a lieu de dégager particulièrement l'idée de durée ou de répétition, comme dans le cas dont nous avons précédemment parlé ; ainsi :

Cic. Verr. 4,15,33. Accessit ad argentum, contemplari... et considerare coepit. Mirari stultitiam alii... alii amentiam ; pueri autem Sisennae... oculos de isto nusquam deicere neque ab argento digitum discedere.

Quand l'infinitif historique est consécutif à une proposition temporelle, l'emploi de l'imparfait n'est pas possible.

Enfin, il y a des cas où l'infinitif historique se traduira par le passé indéfini ; il correspond alors au parfait :

Tér. Ad. 42 sq. :

Ego hanc clementem uitam urbanam atque otium
Secutus sum et, quod fortunatum isti putant,
Uxorem numquam habui. Ille contra haec omnia :
Ruri agere uitam ; semper parce ac duriter
Se habere ; uxorem duxit ; nati filii.

L'infinitif historique est encadré par des parfaits ; aussi le rendra-t-on par le parfait, à condition de sauvegarder ses aspects : « lui, il a fait tout le contraire ; il a entrepris de vivre à la campagne, d'épargner, de travailler sans relâche ». L'infinitif historique exprime ici des faits qui ont commencé à un moment du passé et qui n'ont cessé d'être [1].

Ainsi donc, l'infinitif historique ne possède point de valeur temporelle en propre ; il en emprunte une, qui diffère suivant les circonstances. On ne peut même pas dire que tout au moins il exprime le passé ; cette fonction lui est venue de l'usage, mais elle n'est point attachée à sa nature. Rien ne s'opposait à ce qu'à l'occasion on l'employât pour exprimer des faits qui sont de tous les temps, et qui par conséquent n'appartiennent à aucun ; témoin ce passage de Salluste, où il s'agit des effets du simoun :

Sall. Jug. 79,6 : Cyrenenses tardius iere. Id socordiae an casu acciderit, parum cognoui. Ceterum solet in illis locis tempestas haud secus atque in mari retinere. Nam, ubi per loca aequalia et nuda gignientium uentus coortus harenam humo excitauit, ea, magna ui agitata, ora oculosque implere solet ; ita prospectu impedito morari iter.

On n'oserait soutenir que *morari iter* s'applique à la marche des Cyrénéens : nous avons bien là l'expression d'une vérité générale qui est de tous les temps.

On peut encore voir une preuve que l'infinitif historique est

1. Lorsque l'infinitif historique est consécutif à un plus-que-parfait, ce qui n'est pas très fréquent, il ne peut se traduire naturellement que par l'imparfait ; p. ex. Tér. Hec. 181 ; Sall. Cat. 13,3.

en soi dénué de signification temporelle dans ceci, qu'il peut s'employer tout à fait comme un participe présent, soit avec la valeur d'un adjectif :

Tér. Ad. 864.

> Ille suam egit semper uitam in otio, in conuiuiis,
> Clemens, placidus, nulli laedere os, adridere omnibus

soit pour accompagner un autre verbe — lequel peut être aussi un infinitif historique — et l'expliquer ; ainsi dans les exemples ci-dessous *putare ; mouere*, *dare ; abnuere*, *polliceri :*

Cic. Verr. 2,23,55. Quod ubi auditum est, aestuare illi qui pecuniam dederant, putare nihil agi posse absente Epicrate.

Sall. Cat. 56,4. Sed postquam Antonius cum exercitu aduentabat, Catilina per montes iter facere, modo ad urbem, modo in Galliam uorsus castra mouere, hostibus occasionem pugnandi non dare.

Jug. 47,3. Quos (legatos) item uti priores consul illectos ad proditionem domum dimittebat, regi pacem quam postulabat neque abnuere neque polliceri.

Maintenant pourquoi veut-on attribuer à l'infinitif historique, dans la plupart des cas, la valeur d'un imparfait, quand nous voyons que le plus souvent c'est à un présent historique qu'il correspond ? Cela vient de ce que l'on s'appuie surtout, pour soutenir cette opinion, sur un texte de Priscien mal interprété. Ce grammairien, après avoir dit que tous les modes se résolvent dans l'infinitif, et que les Grecs l'emploient pour l'impératif, les Latins pour le prétérit imparfait, continue en ces termes : « *et apud illos et apud nos hoc fit per figuram ellipseos... ; « gaudere » enim dicunt pro « gaude », et subauditur « iubeo », uel « uolo »,.... Sic ergo et apud nos, cum imperfectum sit « dicere coepi » pro « dicebam », « scribere coepi » pro « scribebam », per ellipsim uerbi « coepi » solent auctores proferre infinita, ut Terentius in Andria « ego illud sedulo negare factum », deest enim « coepi » ; « negare » pro « negabam »* (XVIII, 4,48, p. 228 Keil). Or, en établissant les égalités *negare coepi* = *negare* = *negabam*, Priscien veut simplement dire que *negare* est un imperfectum au même titre que *negare coepi* et *negabam*, c'est-à-dire qu'il exprime une action qui a commencé d'être et qui n'est point encore terminée. Le présent aussi est un imperfectum, et Priscien le reconnaît ; p. ex. VIII. 8,39, p. 406 Keil : « *merito a quibusdam instans imperfectum nominatur* », et 10,52, p. 414-15 : « *Stoici iure hoc tempus praesens imperfectum uocabant... quod prior eius pars, quae praeteriit, transacta est, deest autem se-*

quens... ; ut si in medio uersu dicam « scribo uersum »..... praesenti utor uerbo... sed imperfectum est, quod deest adhuc uersui quod scribatur » ; mais comme d'une part il n'a pas la notion du présent historique, et que d'autre part l'infinitif historique est dans l'usage ordinaire un temps du passé, il n'a pu l'assimiler qu'au seul temps du passé qui fût un imperfectum, à savoir le praeteritum imperfectum, dont il donne cette définition : « *tempus in quo res aliqua coepit geri, necdum tamen perfecta est* » (VIII, 8,39, p. 106).

Il est difficile d'admettre qu'en expliquant l'infinitif historique par une ellipse, Priscien ait imaginé que le mot sous-entendu était *coepi*, simplement pour mettre cette explication d'accord avec sa définition du praeteritum imperfectum. Outre que les exemples d'ellipse cités dans le contexte s'y opposent, il ne faut pas oublier que Quintilien explique aussi l'infinitif historique par l'ellipse de *coepi*, et qu'il n'attache à ce mot aucune signification particulière et spéciale. Voici ses paroles : *quae per detractionem fiunt figurae, breuitatis nouitatisque maxime gratiam petunt ; quarum una est ea quam libro proximo in figuras ex* συνεκδοχῇ *distuli, cum subtractum uerbum aliquod satis ex ceteris intelligitur, ut Caelius in Antonium « stupere gaudio Graecus »* ; *simul enim auditur « coepit »* (9, 3,58). Elles prouvent bien que *coepi* s'offrait naturellement et immédiatement à l'esprit des Romains, avec son acception ordinaire [1]. Cela étant, on peut dire que si l'infinitif historique *negare* a deux équivalents, c'est que l'un, *coepi negare*, représente l'aspect ingressif, et l'autre *negabam*, l'aspect duratif.

*
* *

J'ai montré plus haut que l'infinitif historique à l'état isolé était assez fréquent, et j'ai émis l'opinion qu'il avait dû se produire tout d'abord sous cette forme, parce qu'il était sorti du langage familier, ce que personne, je pense, ne conteste. Si cela est, des exemples comme les suivants :

Tér. An. 62 :

> Sic uita erat : facile omnis perferre ac pati,
> Cum quibus erat quomque una, eis sese dedere,
> Eorum studiis obsequi.

1. Cf. l'explication de M. Barbelenet, p. 42. Je ne puis me représenter un *coepi* dépouillé de sa signification usuelle, et suggéré seulement par la nature du verbe à l'infinitif.

Ad. 865 :

> Ille suam egit semper uitam in otio, in conuiuiis,
> Clemens, placidus, nulli laedere os, adridere omnibus.

nous offrent un état de l'infinitif historique qui est déjà développé, qui a été façonné par l'usage littéraire. C'est pourtant de ces vers que M. Kertschmer s'autorise pour soutenir que l'infinitif historique n'est au fond qu'une phrase nominale [1]. Une objection de même ordre peut être faite à M. Wisén qui propose un **amare* = *amarunt*, d'après *amauere* = *amauerunt*. Il n'y a pas lieu de lui reprocher de ne pas tenir compte du témoignage de Priscien, et l'on sait d'autre part que le parfait latin n'est pas sans revêtir à l'occasion un sens ingressif ; des emplois tel que : *quis nauigauit qui non se aut mortisaut seruitutis periculo committeret* (Cicéron, Imp. Pomp. 11,31) où *nauigauit* = « s'est mis en mer », sont moins rares qu'on ne pense ; mais ce qui n'est point favorable à son hypothèse, c'est qu'elle suppose un sujet au pluriel. Jusqu'ici, il ne paraît pas que la grammaire comparée ait indiqué pour le problème des origines une solution satisfaisante. Si j'osais donner mon avis, je dirais que ce tour me semble né tout simplement du désir d'exprimer avec une vivacité frappante les conséquences immédiates d'une action. L'usage familier en pareil cas n'a point attendu l'expression parfaite de la pensée ; il s'est empressé de jeter pour ainsi dire tout de suite le verbe, sans l'avoir au préalable revêtu d'une forme temporelle [2], et, *parce que ce verbe se trouvait marquer une conséquence immédiate, l'action qu'il exprime a été aussitôt sentie comme commençant à se produire.* C'est ce même désir qui a réglé le choix du verbe, lequel a été tout d'abord intransitif. Mais jamais il n'y a eu ellipse de *coepi*.

Il a dû se passer la même chose en français, où nous avons un infinitif tout à fait comparable à l'infinitif historique latin : il s'emploie exactement de la même manière et avec le même sens [3], il est issu comme lui du langage familier, mais il a été

---

1. Hypothèse plus ancienne encore que ne le dit M. Kretschmer p. 284). On la trouve indiquée, sinon proposée, dans Prahm, *Versuch des historischen Infinitivs in der latein. Sprache*, Altona, 1827, p. 26.

2. Cf. Schmalz, *Latein. Grammatik*[4], § 223, Remarque, p. 486.

3. C'est-à-dire qu'il est toujours dans la dépendance de quelque fait antérieur, dont il marque toujours une conséquence, laquelle est régulièrement accusée par une particule ; p. ex. Rabelais, Pantagruel chap. 14 : *mais soudain ie me advise de mes lardons, et les gettoys au mylieu d'entre eulx : lors chiens d'aller, et de se entrebatre l'un l'aultre à belles dentz*; La Fontaine, Fables, 7, 1 : *ainsi dit le renard, et flatteurs d'applaudir* ; Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, p. 311 : *il prit les*

moins cultivé par le style soutenu. On a voulu aussi l'expliquer par une ellipse. Gaston Paris supposait que le verbe à suppléer était une des formes de *penser*, par analogie avec l'expression *or de* + infinitif (p. ex. *or de l'aparillier*, R. de Cambrai, 5996) [1]. Mais cette locution exhortative se rencontrant à chaque instant sous sa forme pleine (p. ex. R. de Cambrai 125 *pense del bien garder*; 4180 *de bien faire pensons* ; et encore 1864, 4755), comment se fait-il qu'il n'en soit jamais ainsi pour l'infinitif historique ? J'ajoute que le verbe *penser* ne convient nullement pour le sens, attendu qu'il introduit l'idée d'une réflexion dans des actions qui la plupart du temps sont spontanées, et qui toujours s'exécutent sans retard. Il serait plus naturel et plus juste de sous-entendre le verbe *commencer* qui se construit avec *de* et avec *à*. Mais en vérité, il n'y a pas lieu de sous-entendre un verbe qui n'a jamais été exprimé. Comme en latin, l'infinitif a été joint directement au sujet, mais au moyen des particules *de* ou *à*, qui sont les attaches dont le français use ordinairement pour unir l'infinitif aux parties du discours. Le choix dépend des habitudes ou du goût de chaque écrivain ; La Fontaine emploie toujours *de*, Saint-Simon toujours *à*. On pourrait très bien à l'occasion n'en employer aucune. Ainsi a fait Rabelais, dans un passage qui ne peut être suspecté, Le quart livre, chap. 14 (II, p. 320 Marty-Laveaux) : *Soubdain feut de tous entendu que Chicanous estoient en pays. Lors Oudart se revestir, Loyre et sa femme prendre leurs beaulx acoustremens, Trudon sonner de sa flutte, batre son tabourin, chascun rire, tous se préparer.*

Georges Ramain.

---

sacs, qui se trouvèrent là... ils les visitèrent et la pièce s'y trouva produite. Voilà l'homme à se désoler, et cependant Chamillart à lire la pièce.

1. *Romania*, XXI, p. 120-121.

UN FRAGMENT SUR PAPYRUS
DE LA CHRONIQUE D'HIPPOLYTE DE ROME.

MM. Grenfell et Hunt ont publié en 1908 (Pap. d'Oxyrhynchus, n° 870 = t. VI, p. 176) un fragment géographique assez insignifiant en apparence mais dont ils ont sans doute, grâce à leur expérience des textes, deviné l'intérêt particulier.

Voici ce texte tel qu'ils l'ont reproduit, avec cette seule différence que nous plaçons le verso après le recto :

Recto			Verso
Col. I		Col. II	
.....		.....	.....
] ες	μβ	Τεκτοσ[αγες	]κ. [
]	μγ	Γαλατ[αι	]τε.. [
]	μδ	Παφλ[αγονες	ε]θνη της
]	με	Φρυγε[ς	]ιας.
]	μς	....[	]σιν. Αρα
]		..ιαιαλ[	ε]νγαρ τω
]	μζ	Θετταλ[οι	]Αραβια
].ν	μη	Μακαιδ[ονες	]
]	μθ	Θρακες [	].αι
].	ν	Μυσοι [	]
]..	να	Βεσσοι [	] οι γεγονασιν
]..	νβ	Δαρδαν[οι	Ε]υρωπ[η]
].	νγ	Σαρμα[ται	]
]	νδ	Γρ[	]προσηγοριας
].	νε	Π[	Α]ρκαδες.
].		[	]ωνες.του
]	νς	Γ[	] Ποντικοι.
]	νς	Γ[	]ανες.
].	νς	Λ[	Πα]μφυλοι.
.....			]
			]..αι
			.....

Ce fragment remonte en fait à un διαμερισμὸς γῆς analogue, dans

son ensemble, à celui qu'Hippolyte de Rome avait incorporé dans sa Chronique et qui nous est conservé par des traditions diverses dont voici les principales :

1° Le fragment grec du ms. *Matritensis* 121, publié par A. Bauer, lequel, à cette occasion, a entrepris de classer l'ensemble de la tradition [1] ;
2° La chronique alexandrine à images représentée par les fragments du papyrus Goleniščev et par l'antique version latine du *Barbarus Scaligeri* [2] ;
3° Le « *liber generationis I* » conservé par le ms. Phillips 1829 et par la chronique de Frédégaire [3] ;
4° Le « *liber generationis II* » ou chronique de l'an 334 conservés par le ms. Vindobonensis 3416 [4].

Il suffit de rapprocher le texte de la colonne II du papyrus d'Oxyrhynchus avec le texte d'Hippolyte restitué par Bauer (p. 102) pour constater une identité complète :

μβ Τεκτοσ[αγες
μγ Γαλατ[αι
μδ Παφλ[αγονες
με Φρυγε[ς
μς [Ελληνες]
οι κ]αι Αχ[αιοι [5]
μζ Θετταλ[οι
μη Μακαιδ[ονες
μθ Θρακες
ν Μυσοι
να Βεσσοι
νβ Δαρδαν[οι
νγ Σαρμα[ται

1. A. Bauer, *Die Chronik des Hippolytos*, Leipzig, 1905 (= *Texte und Untersuchungen* herausgegeben von Gebhardt und Harnack, N. F. t. XIV, 1).

2. Pour les fragments du papyrus Goleniščev, cf. A. Bauer et J. Strzygowski, *Eine alexandrinische Weltchronik*, Vienne, 1906 (= *Denkschriften der Kais. Akad. der Wiss., philos.-hist. klasse*, t. LI, fasc. 2). Pour le Barbarus, cf. les éditions de A. Schoene (*Eusebii Chronicorum liber prior*, Appendix VI, pp. 175 et suiv.), de Th. Mommsen (*Chronica Minora*, t. I, pp. 78 et suiv.) et de C. Frick (*Chronica Minora*, pp. 183 et suiv.).

3. Texte édité par Th. Mommsen (*Chronica Minora*, pp. 78 et suiv. et par C. Frick (*Chronica Minora*, pp. 1 et suiv.).

4. Texte édité par Th. Mommsen, *loc. cit.*, et par C. Frick, *op. cit.*, pp. 79 et suiv.

5. Grenfell et Hunt : [αιαλ]

νδ Γερ[μανοι[1]
νε Π[αννονιοι
[οι και Παιονες]
νς Ν[ωρικοι[2]
νζ Δ[ελμαται

Non seulement les noms mais même les numéros d'ordre coïncident exactement. Seule la première ligne du papyrus semble s'opposer à la tradition d'Hippolyte qui présente la leçon Πισίδες[3]. Mais il convient de remarquer que les éditeurs ne semblent guère certains de leur lecture et il n'est point téméraire de supposer que cette lecture a été fortement influencée par la proximité des Γαλάται. C'est à cause des Γαλάται que les éditeurs ont pensé aux Τεκτόσαγες, peuplade de la Gaule mentionnée par Plutarque dans la Vie de Sylla (chap. 4), et cette suggestion du contexte les a induits en erreur puisqu'il s'agit, non des Gaulois, mais des Galates d'Asie Mineure, ainsi que le prouve toute la suite de l'énumération. Les lettres ΤΕΚΤΟΣ, qu'ont lues les éditeurs anglais, peuvent-elles se lire ΠΙΣΙΔΕΣ ? Il faudrait voir l'original pour oser l'affirmer, mais la conjecture n'est pas improbable.

Avant de passer au texte du verso, constatons que l'ordre du fragment restitué est celui du Barbarus et du *liber generationis* et non celui du Matritensis que Bauer a suspecté à juste titre.

Enfin, bien que les vestiges de la colonne I soient trop restreints pour que nous puissions en restituer le texte, on peut conjecturer d'après le nombre des lignes que la première ligne de cette colonne présentait le n° 16 de la liste : ις' Αἰθίοπες.

Pour restituer avec sécurité la majeure partie du verso il suffit encore de faire appel au texte d'Hippolyte.

Verso l. 2-7 = Hipp. ed. Bauer, pp. 104-106.

Τῶν Περσῶν καὶ Μήδων ἄποικοι γε-
γόνασι Πάρθοι καὶ τὰ πέριξ ἔθνη τῆς
Εὐφήνης ἕως τῆς κοιλῆς Συρ[ίας.
Ἀράβων δὲ ἄποικοι γεγόνασιν Ἄρα-

1. Grenfell et Hunt : Γρ[. L'ε était sans doute représenté par une boucle surmontant le ρ.
2. Grenfell et Hunt : Γ[
3. Cf. A. Bauer, *Die Chronik des Hippolytos*, pp. 102-103 : Πισίδες *Matritensis* ; Pissidn. *Barbarus* ; Pysidae. *Lib. Gen. I.*

βες οἱ Εὐδαίμονες · τού]τῳ γὰρ τῷ
ὀνόματι προσαγορεύεται Εὐδαίμων] Ἀραβία [1].

Verso l. 14-19 = Hipp. ed. Bauer, pp. 106-107.

Ἑλλήνων δὲ ἔθνη καὶ]προσηγορίαι [2]
εἰσὶ πέντε· Ἴωνες· Ἄ]ρκαδες·
Βοιωτοι· Αἰολεῖς· Λάκ]ωνες. Τού-
των δὲ ἄποικοι γεγόνασι] Ποντικοί
καὶ Βιθυνοί · Τρῶες· Ἀσι]ανοί [3]·
Κάρες · Λύκιοι · Πά]μφυλοι.

Mais la restitution des lignes 8-13 ne semble pas pouvoir être effectuée d'après le texte d'Hippolyte :

Pap. verso l. 8-13.	Hippolyte ed. Bauer, p.
]	Χαλδαίων δὲ ἄποικοι γε-
]. αι	γόνασιν οἱ Μεσοποταμῖται
]	Μαδιηναίων δὲ ἄποικοι γε-
]οι γεγονασιν	γόνασιν οἱ Κιναιδοκολ-
Ε]υρωπ[η]	πῖται καὶ Τρωγλοδύται
]	καὶ Ἰχθυοφάγοι

Du moins en ce qui concerne les lignes 11 et 12 les textes ne sont point superposables. La différence provient-elle d'une retouche de rédaction comme on en constate chez les autres représentants de la tradition d'Hippolyte ? Cette hypothèse se heurte au mot Ε]υρωπ[η] (l. 12), qui implique nécessairement un contexte différent, mais il se pourrait également que les lettres ΥΡΩΠ discernées par les éditeurs anglais correspondent en fait aux lettres initiales du mot ΤΡΩΓ[ΛΟΔΥΤΑΙ et, dans ce cas, les deux textes concorderaient au lieu de diverger.

Si, au contraire, après examen de l'original, la lecture Ε]υρω-π[η] semblent devoir être maintenue, la divergence entre les deux textes apparaît comme particulièrement grave et, pour l'expliquer, il faudrait peut-être recourir à l'hypothèse, déjà émise par

1. Peut-être le mot εὐδαίμων, inutile pour le sens, manquait-il dans le papyrus, ainsi que le ferait supposer la longueur insolite de la ligne ; il convient pourtant de remarquer qu'il apparait non seulement dans le Matritensis mais encore dans le Barbarus et les *libri generationis*.

2. Grenfell et Hunt : προσηγοριας (confusion de σ et de ι).

3. Grenfell et Hunt :]ανες (confusion de ο avec ε et de ι avec σ).

Th. Mommsen [1], de deux rédactions successives de la Chronique d'Hippolyte [2].

L'identification du papyrus d'Oxyrhynchus nous apporte une preuve nouvelle du succès qu'obtint en Orient l'ouvrage d'Hippolyte. Il n'est guère étonnant que, publié à Rome, il ait été de bonne heure traduit en latin. Mais il est plus surprenant qu'il ait été accueilli dans le milieu alexandrin avec une faveur qu'attestent non seulement notre papyrus d'Oxyrhynchus et la chronique illustrée d'où dérivent le papyrus Goleniščev et le Barbarus mais encore les versions syriaque et arménienne ainsi que quelques répliques grecques de basse époque. Cette faveur est imputable sans doute au διαμερισμός, qui fournissait de la priorité du peuple de Dieu une preuve géographique plus accessible au vulgaire que les comparaisons historiques des apologètes et des chronographes.

D. Serruys.

---

1. *Chronica Minora*, t. I, pp. 86-87.

2. Le catalogue des œuvres d'Hippolyte inscrit sur le socle de la statue trouvée sur la voie de Tibur et conservée au Latran (C. I. G. 8613) porte le titre Χρονικῶν, au génitif, alors que tous les autres titres sont mentionnés au nominatif. Est-ce le lapicide qui a défiguré par une faute d'orthographe le titre Χρονικόν, ou bien l'auteur qui par l'emploi du génitif pluriel a voulu marquer la pluralité des livres ou divisions de l'ouvrage ? Il est malaisé de choisir entre ces deux hypothèses ; observons seulement que la Chronique d'Hippolyte, telle que nous pouvons la juger par ses dérivés, ne semble pas avoir comporté plusieurs livres mais une série de listes sans lien apparent.

LES PRÉTORIENS DE VITELLIUS

NOTES EXÉGÉTIQUES SUR PLUSIEURS PASSAGES DES *Histoires* DE TACITE

I. II, 66-67.

Après la victoire décisive de ses lieutenants à Bedriacum, Vitellius ordonna la dislocation de l'armée othonienne qui avait capitulé ; mesure nécessaire et urgente, car l'état d'esprit des vaincus inquiétait le vainqueur : *Angebat Vitellium victarum legionum haudquaquam fractus animus. Sparsae per Italiam et victoribus permixtae hostilia loquebantur...* Plutôt que *victarum legionum* Tacite aurait dû écrire *victi exercitus.* D'une part, en effet, deux éléments composaient l'armée othonienne, les légions avec leurs auxiliaires, les cohortes du prétoire ; et le second n'inquiétait pas moins Vitellius que le premier ou, pour mieux dire, les cohortes lui étaient, nous allons le voir, plus suspectes que presque toutes les légions. D'autre part, l'ordre dans lequel les vaincus sont énumérés ici, mélange légions et cohortes, parce qu'il suit la gradation descendante de la crainte qu'ils inspiraient au vainqueur ; or la phrase initiale semble annoncer qu'il sera question d'abord des seules légions. La 14e légion vient en premier lieu : *...hostilia loquebantur, praecipua quartadecimanorum ferocia, qui se victos abnuebant...* ; puis les prétoriens : *Proximus Vitellio e praetoriis cohortibus metus erat...* ; ensuite la légion des marins, celle qui avait aidé les prétoriens à renverser Galba au profit d'Othon, avant de combattre pour celui-ci contre Vitellius à Bedriacum : *Prima classicorum legio in Hispaniam missa, ut pace et otio mitesceret* ; enfin les autres, mentionnées purement et simplement : *Undecima ac septima suis hibernis redditae, tertiadecimani struere amphitheatra iussi...* Quand Tacite écrivait *victarum legionum*, il se proposait sans doute d'énumérer d'abord toutes ces légions et ne prévoyait pas qu'il serait amené à intercaler tout de suite après la 14e les cohortes prétoriennes. Le développement consa-

cré à la 14e légion fut assez long pour lui faire perdre de vue son plan primitif : il occupe une vingtaine de lignes, tandis que le surplus du passage concernant cette dislocation n'en compte guère qu'une douzaine. *Haudquaquam fractus animus* ne conviendrait pas moins avec *victi exercitus* qu'avec *victarum legionum*. Si les soldats de la 14e légion protestaient alors qu'ils n'étaient pas des vaincus, le gros n'ayant point assisté à la bataille, *victos se abnuebant, quippe Bedriacensi acie vexillariis tantum pulsis vires legionis non adfuisse*, les prétoriens, dès le soir de la bataille, lorsque les autres succombaient au découragement, avaient protesté qu'ils n'étaient pas de véritables vaincus, la trahison seule ayant causé leur défaite : *Ceteris fractus animus ; praetorianus miles non virtute se, sed proditione victum fremebat* ; — que la partie pouvait et devait se rejouer [1].

Au lendemain de la capitulation, sans attendre les ordres de l'empereur absent, Caecina et Valens avaient pris la double précaution élémentaire de morceler la masse des Othoniens et de placer, pour les tenir en respect, à côté de chaque fraction une fraction suffisante de l'armée vitellienne. Le fait, en ce qui concerne les troupes légionnaires, est exprimé complètement : *sparsae per Italiam et victoribus permixtae* ; en ce qui concerne les prétoriens, il ne l'est que partiellement : *separati primum*... Tacite, bien entendu, ne donne pas le détail de cette distribution ; nous apprenons seulement que l'un des groupes comprenait la 14e légion et, en guise de contre poids, les cohortes bataves : ...*placuit*... *Batavorum cohortes una tendere ob veterem adversus quartadecimanos discordiam*. Deux cohortes prétoriennes s'y rattachaient aussi et nous trouvons ensemble ces trois éléments à Turin : ...*Augustae Taurinorum*... *proelium atrox exarsisset, ni duae praetoriae cohortes causam quartadecimanorum secutae his fiduciam et Batavis metum fecissent*. Au moment où s'accomplissait la dislocation de l'armée othonienne, il y avait deux cohortes prétoriennes dans une ville d'Italie. Voilà qui éclaire déjà *separati primum*. Ces mots signifient que l'on dispersa dans diverses localités, non pas les hommes, mais les unités, les cohortes, comme on faisait pour les légions. La suite de la phrase ne laisse d'ailleurs aucun doute à ce sujet : ...*deinde*... *arma ad tribunos suos deferebant*. Lorsqu'ils furent licenciés, les prétoriens remirent leurs armes, non pas à quelque officier subalterne, mais à leur tribun. Ils n'étaient donc pas disséminés en très petits groupes ; dans chacune de leurs

1. II, 44.

garnisons provisoires, il y avait au moins un tribun, donc au moins une cohorte. Pourquoi Tacite n'a-t-il pas écrit : *Proximus Vitellio e praetoriis cohortibus metus erat. Separatae primum...*? Tout simplement par amour de la variété ; c'est ainsi que nous lisons un peu plus bas *undecima ac septima* en coordination avec *tertiadecimani*. Ritter donne une autre raison : le féminin aurait manqué de justesse, « non enim totae cohortes dimissae sunt, ut videtur, sed lecti ex cohortibus ». Mais l'explication est mauvaise : il s'agit de tous les prétoriens, non d'un certain nombre de prétoriens ; *separati* sans restriction est aussi compréhensif que *praetoriae cohortes*. Au reste, nous verrons plus loin qu'il y eut sous Vitellius une reconstitution intégrale des cohortes prétoriennes ; il y avait donc bien eu d'abord un licenciement total.

Afin de rendre définitive et normale la dissolution du rassemblement légionnaire, il suffisait de renvoyer chaque légion dans son ancienne province ou de lui en assigner une. Ainsi fit-on, sauf pour la 13e légion qui fut temporairement maintenue en Italie. Pour les troupes du prétoire, il fallut prendre une mesure, non seulement anormale, mais sans précédent, le désarmement du corps tout entier : *...deinde addito honestae missionis lenimento arma ad tribunos suos deferebant*. Cette mesure, Tacite ne la motive pas ici et n'avait pas besoin de la motiver : quiconque a lu ce qui précède des *Histoires* en comprend la cause, la nécessité. Créature et idole des prétoriens, Othon leur avait laissé un tel regret de sa défaite et de sa mort, une telle fidélité à sa mémoire, qu'on devait raisonnablement les juger impropres à servir et à garder son ennemi heureux. Il n'était pas possible que les prétoriens d'Othon restassent les prétoriens de Vitellius. Le nouvel empereur les cassa tous ; mais, pour éviter ou diminuer les risques de l'exécution, il ne la fit ni brutale ni brusque. D'une part, tous les soldats obtinrent le bénéfice moral et les avantages matériels de l'*honesta missio*, c'est-à-dire que leur disgrâce eut les apparences d'une libération pour ancienneté de bons et loyaux services. D'autre part, le désarmement s'opéra, non d'un seul coup, mais peu à peu, comme l'indique l'imparfait *deferebant* ; peut-être même s'opéra-t-il avec tant de lenteur qu'il durait encore ou que, du moins, il s'achevait à peine, plusieurs mois après la bataille de Bedriacum, quand la guerre civile éclata entre Vitellius et Vespasien, si, comme nous avons tout lieu de le croire, dans la phrase *...arma ad tribunos suos deferebant, donec motum a Vespasiano bellum crebresceret*, la relation temporelle marquée par *donec* n'est pas un artifice de syntaxe. Or, ce licenciement, comme aussi la répartition des légions otho-

niennes dans les provinces, quoique les deux mesures soient mentionnées par Tacite seulement après le séjour de Vitellius à Lyon, Vitellius le décida sans doute dès le temps de son séjour à Lyon, quand il eut causé de la situation avec Caecina et Valens qui vinrent à sa rencontre dans cette ville [1]. La mesure qui concernait les troupes légionnaires était en voie d'exécution au moment où l'empereur passait les Alpes ; à Turin ou en deçà de Turin, il croisa la 14e légion en route, selon ses ordres, vers la Bretagne [2].

La mesure qui concernait les prétoriens aurait même été prise avant l'époque où nous venons de la placer, s'il fallait en croire le seul autre témoignage que nous possédions, celui de Suétone [3] : *De Betriâcensi victoria et Othonis exitu, cum adhuc in Gallia esset, audivit nihilque cunctatus, quidquid praetorianarum cohortium fuit, ut pessimi exempli, uno exauctoravit edicto iussas tribunis tradere arma.* Mais s'il est très probable que Tacite, sans la dater formellement, mentionne trop tard cette mesure, il est encore bien plus probable que Suétone l'antidate, quand il la fait remonter jusqu'au moment où Vitellius reçut, à quelques étapes de Cologne [4], la nouvelle de la victoire remportée par ses lieutenants. Ce prince manquait de prévoyance et d'initiative à tel point qu'il ne dut pas agir sans en avoir conféré avec eux, avec ces vainqueurs de Bedriacum, mieux en état que personne de le bien conseiller. Son rôle dut se borner à ratifier les propositions qu'ils lui soumirent dans leurs entretiens de Lyon. Pour le surplus, remarquons d'abord entre les deux versions la concordance quasi littérale des expressions qui signifient le désarmement : *iussas tribunis tradere arma* et *arma ad tribunos suos deferebant.* Elle n'a rien de surprenant, puisque les deux récits dérivent d'une source commune [5], et d'ailleurs l'une ou l'autre des formules *tribunis tradere arma* et *ad tribunos arma deferre* se trouvait peut-être dans le texte même de l'édit impérial. La version de Tacite, qui est la plus détaillée, est aussi la plus fidèle : ni l'apparence d'*honesta missio* donnée à ce qui ne fut réellement qu'une *exauctoratio*, ni la lenteur du désarmement, ni la dispersion préalable des cohortes ne sont notées par Suétone. La mesure que Tacite ne motive pas, avons-nous vu, et qu'il n'avait pas besoin de motiver, Suétone la motive, lui, mais faussement :

1. II, 59.
2. II, 66.
3. *Vitellius*, 10.
4. Tacite, *Hist.*, II, 57.
5. Voir *Les sources de Tacite*, p. 130 et suiv.

Vitellius aurait cassé les prétoriens d'Othon, *ut pessimi exempli*, comme ayant donné un très mauvais exemple. Lequel ? Celui de soldats qui se révoltent contre leur empereur et l'assassinent. Le contexte ultérieur montre que tel est bien le sens. Le cas des prétoriens licenciés est juxtaposé à celui des pétitionnaires punis de mort pour avoir réclamé la récompense de leur participation au meurtre de Galba. Mais Vitellius, s'étant lui aussi révolté contre Galba, pouvait-il reprocher aux prétoriens d'avoir fait la même chose ? Vitellius les aurait-il cassés, s'ils avaient assassiné Galba à son profit, et non au profit d'Othon ? Ni il n'eut l'intention que lui prête Suétone, ni il n'affecta de l'avoir dans le texte de son édit. Car comment aurait-il pu la concilier avec l'apparence honorable qu'il donnait au renvoi ; comment s'y serait-il pris pour déclarer qu'il accordait l'*honesta missio* à des soldats *pessimi exempli* ? Les prétoriens furent punis par Vitellius, non de leur infidélité à Galba, mais de leur fidélité à Othon. Ce sentiment, qui leur inspirait un désir trop manifeste de le venger, était la cause de la crainte dont parle Tacite : *Proximus Vitellio metus e praetoriis cohortibus erat*. Évidemment, Vitellius n'avoua pas sa crainte dans l'édit. Quel motif invoqua-t-il donc pour expliquer le licenciement ? Le plus naturel est de croire qu'il n'en invoqua aucun : il ordonna, purement et simplement, pour les prétoriens comme pour les troupes légionnaires.

2. II, 92-94.

La garde impériale ne fut reconstituée qu'après l'arrivée de Vitellius à Rome. Nous ne savons si la nomination des nouveaux préfets, qui remplacèrent les Othoniens Licinius Proculus et Plotius Firmus, fut antérieure ou postérieure à cet événement ; tout ce que nous voyons, c'est qu'elle précéda la formation des nouvelles cohortes : *Praeposuerat praetorianis Publilium Sabinum a praefectura cohortis, Julium Priscum tum centurionem... Sedecim praetoriae... cohortes scribebantur*. L'accession à la plus haute place à laquelle pût prétendre un chevalier romain était un bel avancement, un avancement scandaleux pour le premier de ces officiers, qui n'avait encore franchi que le plus bas des trois grades militaires équestres, et pour le second, même s'il était parvenu au rang le plus élevé du centurionat, au primipilat. Il y était sans doute parvenu. En tout cas, Salinerius se trompe quand il affirme, et Acidalius quand il suppose, que Priscus était

un centurion des cohortes prétoriennes. Que Vitellius ait choisi l'un des deux commandants de sa garde parmi les prétoriens d'Othon, cela paraît tout à fait incroyable. Il a dû les prendre l'un et l'autre parmi ses officiers à lui, les officiers des troupes qui l'avaient proclamé empereur. Tacite nous dit que l'un était le protégé de Caecina, l'autre celui de Valens : *Priscus Valentis, Sabinus Caecinae gratia pollebant.* Sabinus avait donc, selon toute vraisemblance, commandé une cohorte auxiliaire dans l'armée de la Germanie supérieure et dans le corps expéditionnaire de Caecina ; Priscus avait servi comme centurion, très probablement comme primipile, dans l'une des légions de la Germanie inférieure et dans le corps expéditionnaire de Valens. C'est-à-dire que, là où, nous allons le voir, Vitellius recruta ses prétoriens, il recruta aussi d'abord ses deux préfets du prétoire. Sabinus ne resta pas en charge jusqu'à la fin du règne. Bientôt la trahison de Caecina, son protecteur, l'ayant rendu suspect entraîna sa révocation et son emprisonnement : *Publilium Sabinum praetorii praefectum ob amicitiam Caecinae vinciri iubet, substituto in locum eius Alfeno Varo* [1]. Avant la bataille de Bedriacum, où il s'était signalé à la tête des cohortes bataves [2], Alfenus Varus n'avait que le grade de préfet du camp dans le corps expéditionnaire de Valens [3]. Nous verrons qu'il ne brilla guère dans sa nouvelle fonction, non plus que son collègue Priscus. Ajoutons que les deux premiers choix de Vitellius avaient fait un mécontent, qui ne tarda point à se venger de sa déception en trahissant le prince, son bienfaiteur, de concert avec Caecina : *Lucilius Bassus, post praefecturam alae Ravennati simul ac Misenensi classibus a Vitellio praepositus, quod non statim praefecturam praetorii adeptus foret, iniquam iracundiam flagitiosa perfidia ulciscebatur* [4].

Non seulement le choix des préfets, mais tout le reste fut irrégulier dans la reconstitution vitellienne de la garde impériale, hormis l'effectif milliaire des cohortes [5]. Auguste avait fixé à neuf le nombre des cohortes prétoriennes ; un de ses successeurs, Claude peut-être, le porta jusqu'à douze, et nous n'avons pas connaissance qu'il ait été ramené à neuf avant le règne de Ves-

1. III, 36.
2. II, 43.
3. II, 29.
4. II, 100.
5. Pour tout ce qui va suivre, voir Mommsen, *Die Gardetruppen der römischen Republik und der Kaiserzeit*, dans *Gesammelte Schriften*, VI, p. 6 et suiv.

pasien. Vitellius forma seize cohortes : *Sedecim praetoriae... cohortes scribebantur, quis singula milia inessent.* Auguste avait établi, pour le recrutement des cohortes prétoriennes et urbaines, de la *militia urbana* au sens large du mot, la règle qu'il se ferait par engagements volontaires ; que les vieux Latins seuls y seraient admis, c'est-à-dire les citoyens romains dont les ascendants possédaient le *ius Latii* au temps de la guerre sociale, en somme presque les seuls Italiens, à l'exclusion même de ceux de la Transpadane et de la Grande-Grèce ; enfin qu'ils y entreraient directement, sans avoir été légionnaires. Les prédécesseurs de Vitellius respectèrent assez exactement la règle d'Auguste, pour que Tacite ait pu dire, parlant de la garnison de Rome sous Tibère, *tres urbanae, novem praetoriae cohortes, Etruria ferme Umbriaque delectae aut vetere Latio et coloniis antiquitus Romanis* [1] ; pour qu'il ait pu faire dire à Othon, haranguant ses prétoriens, qu'ils étaient *Italiae alumni et Romana vere iuventus* [2]. Vitellius, rompant avec cette tradition, bouleversant la hiérarchie des milices — *confusus pravitate vel ambitu ordo militiae* —, revint au système de recrutement des triumvirs Octavien, Antoine et Lépide, que Vespasien s'empressa d'abandonner, la crise de la guerre civile passée, et que nul empereur ne reprit avant Septime Sévère. Il recruta ses prétoriens dans les légions et les ailes de l'armée à la tête de laquelle il avait fait son entrée à Rome, et, pourvu seulement qu'ils fussent citoyens romains, il ne s'inquiéta pas de savoir s'ils étaient vieux ou jeunes Latins, Italiens ou provinciaux. Nous connaissons par une inscription [3] l'un de ces légionnaires devenus alors prétoriens, Gaius Vedennius Moderatus, qui avait servi dix ans dans la *legio XVI Gallica* avant d'être admis dans la neuvième cohorte prétorienne ; il était natif d'Antium. Mais sur cet unique exemple [4] personne, je crois, ne voudrait s'appuyer pour affirmer que Vitellius respecta la règle d'Auguste, sauf en ce qu'elle excluait du prétoire les légionnaires. D'ailleurs Tacite, nous allons le voir, indique deux

---

1. *Ann.*, IV, 5.

2. *Hist.*, I, 84. Voir au surplus Mommsen, *Gesamm. Sch.*, IV, 308 et suiv. ; VI, 68 et suiv. ; Cagnat, art. *Praetoriae Cohortes*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, IV, 634 et suiv.

3. *C. I. L.*, VI, 2725.

4. Unique pour le contingent fourni au prétoire de Vitellius par les troupes du Rhin et de la Bretagne. Mais il y avait aussi dans son armée victorieuse la *legio Italica*, que Valens avait emmenée de Lyon ; légion formée par Néron, vers la fin de son règne, avec des conscrits italiens (Suétone, *Nero*, 19). Comme elle n'avait pas eu encore le temps de se renouveler, elle fournit nécessairement au prétoire de Vitellius des recrues italiennes.

fois que les ailes concoururent avec les légions au recrutement des nouveaux prétoriens, les ailes dont les soldats, comme ceux de toutes les troupes auxiliaires, se recrutaient, non seulement hors de l'Italie, mais parmi les pérégrins. Ceux de ces cavaliers que Vitellius admit dans le prétoire ou bien avaient obtenu le droit de cité romaine depuis leur entrée au service ou bien en furent gratifiés alors même. Pour le reste non plus il ne se montra pas exigeant sur la qualité des recrues, si nous en croyons Tacite : *Quamvis indignus, si ita maluerat, urbanae militiae* — au sens large du mot — *adscribebatur ; rursus bonis remanere inter legionarios aut alares volentibus permissum ; nec deerant qui vellent, fessi morbis et intemperiem caeli incusantes.* Vitellius ne choisit pas ses prétoriens, il se les laissa imposer. L'*ambitus* par lequel fut bouleversé l'*ordo militiae*, cette phrase nous permet de le définir : *Plus in eo dilectu Valens audebat, tamquam ipsum Caecinam periculo exemisset.* Caecina et Valens patronnèrent beaucoup de candidats, mais l'influence de Valens fut prépondérante, c'est-à-dire que l'armée de la Germanie inférieure — *omnisque inferioris Germaniae miles Valentem adsectabatur* — fournit le contingent le plus nombreux. La *pravitas* qui avec l'*ambitus* contribua au bouleversement de la hiérarchie des milices, ce fut la faiblesse coupable de l'empereur, corrupteur de la discipline. Beaucoup de candidats ne durent qu'à elle leur admission, même sans avoir besoin de l'un ou de l'autre patronage : *Ceterum non ita ducibus indulsit Vitellius, ut non plus militi liceret : sibi quisque militiam sumpsere...*

Pourquoi Vitellius transgressa-t-il la règle traditionnelle et pourquoi se montra-t-il si peu exigeant sur la qualité de ses recrues ? Parce qu'il avait contracté envers son armée une dette immense, dont il s'acquittait comme il pouvait, trop pauvre d'intelligence politique, de sens moral et d'énergie pour n'y point employer même les pires moyens. La soldatesque à laquelle il devait l'empire, n'ayant pas de quoi lui en payer le prix sous les espèces du don de joyeux avènement, il lui faisait largesse de tout le reste : ... *conscius sibi instare donativum et deesse pecuniam omnia alia militi largiebatur.* Elle s'était gorgée après la victoire du butin de l'Italie [1] ; elle se gorgeait des plaisirs de Rome ; elle entrait, à portes ouvertes largement, dans la milice privilégiée de la garde impériale. Le débiteur, outre les satisfactions collectives, voulait contenter individuellement ses créanciers dans la plus forte proportion possible. Par là s'explique

1. II, 56.

le nombre exorbitant des nouvelles cohortes prétoriennes, et non pas, comme l'imagine Gutmann, par le souci qu'aurait eu l'empereur de mieux garantir — contre qui ? — sa sécurité : « Vitellius e legionariis praetorias cohortes sive urbanam militiam augere constituerat ut plures sibi essent corporis custodes... »

Le premier vice de cette réorganisation anormale du prétoire fut qu'elle aggrava l'affaiblissement des troupes provinciales, dont la guerre, les maladies, les libérations prodiguées par raison d'économie, avaient déjà fortement réduit les effectifs [1]. Elles ne perdirent pas en nombre seulement : car si de mauvais soldats les quittèrent à cette occasion et si de bons soldats préférèrent y rester, le recrutement se fit surtout parmi les bons, parmi les meilleurs ; il prit aux légions et aux ailes, sinon toute leur élite, du moins la majeure partie de leur élite, de leur noyau solide. *Robora tamen legionibus alisque subtracta*, a pu dire Tacite presque sans exagération. Ce qu'il entend par *robora*, un seul rapprochement suffit à nous le bien montrer : les *vexillationes* que Vitellius préleva sur l'armée de Bretagne pour renforcer sa colonne expéditionnaire sont appelées d'abord *e Britannico (exercitu) delecta octo milia* [2], puis *Britannici exercitus robora* [3]. La réorganisation vitellienne avait un second défaut, mais d'un caractère tout différent, et qui dans la pratique n'eut point, comme le premier, de conséquences fâcheuses pour Vitellius. Elle portait une atteinte profonde à l'honneur et au prestige de la milice prétorienne : *Convulsum castrorum decus, viginti milibus e toto exercitu permixtis magis quam electis.* Le camp dont parle ici Tacite, c'est évidemment la caserne des prétoriens, de même que quelques lignes plus haut : *Sed miles, plenis castris et redundante multitudine, in porticibus aut delubris et urbe tota vagus...* Gutmann paraphrase de façon très juste : « Convulsum castrorum praetoriorum decus indignorum affluentia ». Vitellius fit entrer dans cette caserne, dans cette milice la plus considérée de toutes jusqu'alors, moins un choix qu'un pêle-mêle de vingt mille hommes, Italiens et provinciaux, bons et mauvais soldats.

Vingt mille ou seize mille ? Tacite dit vingt mille, parce qu'il affirme que quatre cohortes urbaines furent constituées en même temps et de la même manière que les seize cohortes préto-

---

1. II, 69 et 93 ; comp. II, 76 (discours de Mucien) et III, 2 (discours d'Antonius Primus).
2. II, 57.
3. III, 1.

riennes : *Sedecim praetoriae, quattuor urbanae cohortes scribebantur, quis singula milia inessent.* Notons que, si tel avait bien été le cas, il n'aurait pas eu strictement le droit de dire ici vingt mille. Le pêle-mêle de bons et de mauvais soldats qui auraient formé la nouvelle milice urbaine, au sens large du mot, eût été de vingt mille hommes ; celui dont l'intrusion aurait déshonoré la milice prétorienne n'eût été que de seize mille. Tacite aurait dû écrire : *Convulsum urbanae militiae decus, viginti milibus...* Mais d'une part, il venait d'écrire : *quamvis indignus... urbanae militiae adscribebatur*, et il tenait à varier ses expressions ; d'autre part, ce qui méritait spécialement d'être signalé, c'était la déconsidération du corps le plus considéré, le prétoire, et il la signala seule, sans prendre garde qu'il créait ainsi une légère discordance entre la proposition principale et l'ablatif absolu qui l'explique.

D'ailleurs, Tacite se trompe certainement, quoique personne, à ma connaissance, n'ait mis en doute son assertion, quand il affirme que Vitellius constitua quatre cohortes urbaines ; personne, pas même Mommsen, qui se demande seulement si Vitellius n'avait licencié auparavant que les cohortes urbaines proprement dites, celles de la garnison de Rome, ou s'il avait cassé aussi celles du dehors, celles d'Ostie, de Pouzzoles, de Lyon, et qui incline vers la seconde hypothèse [1]. Pour l'une des cohortes du dehors, celle de Lyon, Vitellius se serait montré bien injuste et bien déraisonnable, s'il l'avait cassée, puisqu'elle avait adhéré tout de suite à sa cause [2]. Au reste, si je prouve contre Tacite que Vitellius ne licencia point celles de Rome, je n'aurai plus besoin de prouver contre Mommsen qu'il ne licencia point les autres. Remarquons d'abord que Tacite, qui mentionne ici la constitution des nouvelles cohortes urbaines, ne mentionne le licenciement des anciennes nulle part, ni dans le passage relatif au désarmement des prétoriens d'Othon, où cette mention aurait trouvé sa place naturelle, ni ailleurs. C'est une omission, suggère Savile : « Etiam urbanae cohortes videntur dimissae » ; et les autres commentateurs pensent évidemment comme lui, sauf Valmaggi qui estime que les anciennes cohortes ne furent pas licenciées. *Sedecim praetoriae, quattuor urbanae cohortes scribebantur* signifierait à ce compte : on enrôlait seize cohortes prétoriennes pour remplacer, quatre cohortes urbaines pour renforcer les anciennes. Il y aurait eu de la sorte, la réorganisation

1. *Gesamm. Sch.*, VI, p. 15 et suiv.
2. I, 59, comp. avec 64.

achevée, dans la milice urbaine au sens étroit du mot, outre les cohortes, trois ou quatre, laissées par Othon à Vitellius, quatre cohortes composées uniquement de Vitelliens. La raison qui va me servir à démontrer l'erreur de Tacite démontrera celle de Valmaggi.

Cette raison, je la trouve chez notre historien lui-même, dans son récit des événements qui précédèrent la prise de Rome par les Flaviens. Comme les *primores civitatis* l'ont fait espérer au préfet de la Ville, frère de Vespasien, dans le discours indirect que Tacite leur prête — *esse illi proprium militem cohortium urbanarum, nec defuturas vigilum cohortes* [1], — urbains et vigiles viennent se mettre à ses ordres, quand, le bruit de l'abdication de Vitellius s'étant répandu, il assume en quelque sorte la régence : . . . *omnisque miles urbanus et vigiles domum Flavii Sabini complevere* [2]. Avec lui, ils se font battre par les Vitelliens dans la rue, se réfugient au Capitole et y sont assiégés [3]. Leur conduite n'est pas brillante dans le moment de l'assaut final : *Vitellianus miles neque astu neque constantia inter dubia indigebat, ex diverso trepidi milites. . . Postremo abiectis armis fugam et fallendi artes circumspectabant* [4]. Les Vitelliens dont il est question ici, nous le verrons plus loin en étudiant de plus près cette grande narration, ce sont les trois cohortes prétoriennes qui restaient à Rome. Si les cohortes urbaines avaient eu même origine, comme l'affirme Tacite, si elles avaient été formées elles aussi de Vitelliens, les choses ne se seraient point passées de la sorte : les urbains auraient montré plus de vaillance et d'intrépidité dans la lutte contre les prétoriens, ou plutôt ils n'auraient pas été les adversaires des prétoriens, ils auraient fait cause commune pour Vitellius avec leurs frères d'armes, au lieu de suivre le frère de Vespasien et de combattre pour Vespasien. Si, comme le pense Valmaggi, quatre des cohortes urbaines avaient eu même origine que les prétoriens, ces urbains là du moins n'auraient pas marché avec les autres, tous les urbains ne seraient pas venus se mettre aux ordres de Flavius Sabinus, et il y aurait eu, prétoriens ou urbains, plus de trois cohortes pour assiéger le Capitole [5].

La vérité doit être que Vitellius ne jugea pas indispensable

---

1. III, 64.
2. III, 69.
3. *Ibid.*
4. III, 73.
5. Nous verrons plus loin que Valmaggi n'admet pas ce chiffre de trois cohortes.

de licencier en masse les cohortes urbaines, comme les cohortes prétoriennes, d'Othon. Les premières étaient beaucoup moins compromises et suspectes, n'ayant participé à la guerre civile que d'une façon insignifiante, loin du théâtre principal des opérations, embarquées sur la flotte qui eut pour mission d'inquiéter le littoral des Alpes Maritimes et de la Narbonnaise [1]. Elles furent probablement épurées, mais non pas dissoutes. Pour combler les vides produits par des éliminations individuelles, l'armée victorieuse leur fournit un certain nombre de recrues, en même temps qu'elle fournit toutes les recrues nécessaires à la formation des nouvelles cohortes prétoriennes. Comme il y eut de part et d'autre reconstitution simultanée avec des éléments de même provenance, Tacite n'a pas pris garde que l'une des deux fut intégrale et l'autre partielle. Les deux cas se ressemblaient assez pour qu'il ait pu croire qu'ils se ressemblaient complètement. Cette hypothèse, qui explique son erreur, explique aussi la conduite toute différente des prétoriens et des urbains dans la désastreuse aventure de Flavius Sabinus ; disons plutôt de la grande majorité des urbains. Car ceux qui étaient d'origine vitellienne, au lieu de se rendre avec leurs nouveaux camarades chez Flavius Sabinus, allèrent, selon toute vraisemblance, se joindre à leurs anciens camarades, à leurs frères d'armes les prétoriens. Mais puisque, sinon tous les urbains, du moins toutes les cohortes urbaines marchèrent pour Vespasien, Tacite a pu dire, sans grave inexactitude : *omnis... miles urbanus et vigiles domum Flavii Sabini complevere.*

3. III, 41.

Pendant que Vitellius reformait sa garde impériale, un orage formidable s'amassait contre lui, et tout à coup l'offensive flavienne des légions illyriques menaça le nord de l'Italie. Dans le récent péril semblable de l'invasion vitellienne, les prétoriens d'Othon étaient tout de suite entrés en campagne, comme l'empereur lui-même, et la capitale avait eu le spectacle rare de sa garnison partant pour la guerre : *Raro alias praetorianus urbanusque miles in aciem deductus* [2]. Les prétoriens de Vitellius ne comptèrent point parmi les troupes de première ligne [3] ;

1. I, 87 ; II, 12-15.
2. I, 89.
3. II, 160.

comme l'empereur lui-même, ils restèrent en réserve. Dans l'un et l'autre cas, rien que de très naturel : la place de la garde était auprès de l'empereur. Mais dans certaines circonstances il en détachait momentanément une partie loin de sa personne. Ainsi Othon, pour ne pas remonter plus haut, avait donné une escorte de prétoriens à l'ambassade sénatoriale envoyée vers les troupes de Lyon et de la Germanie [1] ; il avait adjoint aux urbains embarqués sur la flotte un bon nombre de prétoriens, *plerosque e praetorianis* [2] ; la masse des prétoriens avait quitté Rome en deux fois, cinq cohortes avant l'empereur, les autres avec lui [3] ; trois cohortes défendirent Placentia [4], trois autres combattirent aux Castors, en l'absence d'Othon [5] ; il emmena seulement une partie des prétoriens, lorsque, après le conseil de guerre de Bedriacum, il revint à Brixellum [6] ; les autres assistèrent sans lui à la bataille décisive [7]. Nous allons voir bientôt que Vitellius fit de pareils détachements.

Pourtant il ne faudrait pas croire, avec la plupart des commentateurs, qu'il en fit déjà un, lorsque Fabius Valens, parti de Rome pour aller rejoindre à l'armée du Pô son collègue Caecina et se voyant arrêté par la défection de la flotte de Ravenne, lui demanda des renforts. *Venere tres cohortes cum ala Britannica*, dit Tacite. Le contexte antérieur pourrait nous induire à penser que c'étaient des cohortes prétoriennes ; car nous avons lu quelques lignes plus haut que dans l'entourage de Valens l'opinion fut émise qu'il fallait faire venir les cohortes prétoriennes : *aliis placebat accitis ex urbe praetoriis cohortibus valida manu perrumpere* [8]. Mais le contexte ultérieur nous montre toutes les cohortes prétoriennes à Rome après le départ et la capture des renforts expédiés à Valens : en effet, Vitellius ordonne à Julius Priscus et Alfenus Varus d'aller *cum quattuordecim praetoriis cohortibus obsidere Appenninum... Ceterae cohortes ad tuendam urbem L. Vitellio fratri datae* [9]. Le plus simple est évidemment de suppléer *praetoriae* après *ceterae cohortes*, et alors *quattuordecim* augmenté de *ceterae* ne peut faire moins de seize. Si cependant l'on prétendait que les autres cohortes étaient

1. I, 74.
2. I, 87.
3. II, 11.
4. II, 18.
5. II, 24.
6. II, 33.
7. II, 41 et 44.
8. III, 40.
9. III, 55.

les urbains et même les vigiles, il n'en resterait pas moins que Vitellius n'aurait pas envoyé à Valens trois cohortes prétoriennes, mais seulement deux. Ruperti pense qu'il lui avait envoyé « tres cohortes e praetoriis urbanisque nuper conscriptis». On pourrait aussi risquer la conjecture qu'il lui avait envoyé trois cohortes urbaines. Mais ces deux hypothèses ont contre elles le fait plus haut démontré que Vitellius n'avait pas licencié les cohortes urbaines d'Othon, que les urbains étaient donc alors en grande majorité des Othoniens. Par conséquent, c'eût été une trop grave imprudence de les opposer aux Flaviens, anciens champions comme eux et vengeurs d'Othon. En outre, la seconde hypothèse serait inconciliable avec la suite du récit qui nous montre à Rome, où les renforts expédiés à Valens ne rentrèrent pas, plusieurs cohortes urbaines ; or nous savons qu'elles étaient quatre en tout.

Valmaggi a vu juste : « Qui probabilmente si tratta di coorti ausiliari ». Il aurait dû être plus affirmatif : les trois cohortes expédiées à Valens étaient sans aucun doute des troupes auxiliaires, comme l'aile qui les accompagnait. Des auxiliaires, il en restait à Rome après le départ de Caecina, qui avait emmené les troupes légionnaires et l'élite seulement des *auxilia* [1] ; il en resta même, du moins en fait de cavalerie, après l'expédition des renforts à Valens [2]. Ce qui a induit en erreur les autres interprètes, c'est qu'ils ont cru voir une corrélation entre la phrase qui nous occupe et le passage ultérieur où il est dit que les généraux flaviens arrêtèrent à Fanum Fortunae leur marche offensive, *quod motas ex urbe praetorias cohortes audierant et teneri praesidiis Appenninum rebantur* [3]. Il leur a échappé que l'entrée en campagne des cohortes prétoriennes dont les Flaviens avaient eu alors connaissance, était celle qui sera mentionnée plus loin en termes plus explicites : *Vitellius... Julium Priscum et Alfenum Varum cum quattuordecim praetoriis cohortibus... obsidere Appenninum iubet* [4]. Si l'inquiétude que le bruit de cette mobilisation cause aux vainqueurs est mentionnée avant la mobilisation elle-même, c'est parce que le narrateur, obligé d'aller d'un théâtre à l'autre des événements simultanés, a cru devoir suivre l'armée victorieuse dans sa marche depuis les abords de Crémone jusqu'à la halte de Fanum Fortunae [5], avant de revenir à Rome et de

1. II, 100.
2. III, 55.
3. III, 50.
4. III, 55.
5. III, 49-53.

raconter les faits et gestes de Vitellius à partir du moment où il sait le désastre de Crémone [1]. Quant aux renforts expédiés auparavant à Valens, ils ont occupé Ariminum et s'y sont laissé prendre par Cornelius Fuscus antérieurement au passage dans cette ville de l'armée victorieuse en marche vers l'Appennin [2], bien loin que la crainte de leur approche puisse l'arrêter à Fanum Fortunae.

4. III, 58.

Après avoir battu et pris à Crémone l'armée vitellienne du Pô, Antonius Primus marche sur la capitale. Vitellius, sortant d'une longue torpeur, se décide enfin à ordonner des mesures pour empêcher les vainqueurs de passer l'Appennin. Sous les ordres des deux préfets du prétoire partent de Rome quatorze cohortes prétoriennes, toutes les ailes encore disponibles et la nouvelle légion de la marine : *...Iulium Priscum et Alfenum Varum cum quattuordecim praetoriis cohortibus et omnibus equitum alis obsidere Appenninum iubet ; secuta e classicis legio* [3]. Ce corps d'armée va s'établir à Mevania où, malgré sa répugnance pour l'action, l'empereur, cédant aux prières des soldats, vient en prendre le commandement. On pourrait passer de la défensive à l'offensive et on le devrait. On est en forces : on a le nombre et la qualité. Les conditions stratégiques sont aussi favorables que possible. Car les Flaviens, qui se sont engagés témérairement dans leur expédition sur Rome, grisés par la grande victoire de Crémone, manquent de blé, manquent d'argent, connaissent mal le pays qu'ils ont à franchir, montagnes dont la saison hivernale rend le passage encore plus difficile, et ne disposent pour le moment que de troupes légères, ayant laissé à Vérone le gros des légions dans la pensée présomptueuse qu'une avant-garde suffirait à parachever la guerre. Faible qu'il est, affaibli chaque jour davantage par les fatigues et les privations, il faut tomber sur cet ennemi. Il faut agir vigoureusement, c'est l'avis des officiers les plus expérimentés. Mais l'empereur, l'inertie et l'incapacité mêmes, ne les consulte pas et son entourage intime empêche leurs propos spontanés de parvenir jusqu'à ses oreilles : ils troubleraient ses repas ou ses

1. III, 54 et suiv.
2. III, 41-42.
3. III, 55.

digestions. Pendant que l'on reste sur la défensive, l'occasion passe, la situation change. Les généraux flaviens ont eu le temps de faire explorer le pays et d'assurer leurs approvisionnements, secondés par la sympathie active des populations ; ils ont eu le temps de recevoir les renforts appelés de Vérone. Ils ne les avaient pas reçus encore, quand ils se sont engagés dans l'Appennin ; mais, au lieu de marcher à leur rencontre, l'armée vitellienne a reculé de Mevania jusqu'à Narnia. Les voici maintenant campés avec toutes leurs forces à Carsulae, à dix milles du camp ennemi, où ne se trouvent plus ni l'empereur ni la totalité des forces d'abord concentrées pour barrer la route à l'invasion [1].

Car Vitellius a commis une seconde faute lourde, celle de diviser ses forces. Informé que la flotte de Misène s'est déclarée pour Vespasien, il retourne à Rome [2] et, une tentative pour ramener les mutins au devoir ayant échoué [3], ne comprenant pas que ce péril accessoire est négligeable en comparaison du péril essentiel, il organise contre eux une expédition avec des troupes prélevées sur le corps d'armée de Narnia : *Quae ubi Vitellio cognita, parte copiarum Narniae cum praefectis praetorii, relicta, L. Vitellium fratrem cum sex cohortibus et quingentis equitibus ingruenti per Campaniam bello opposuit* [4]. Nous savions déjà que l'empereur n'était plus au camp : *Audita defectione Misenensis classis Romam revertit*, avons-nous lu plus haut ; mais nous ignorions que le camp avait été reporté en arrière, à Narnia, Tacite n'ayant pas jugé à propos de signaler explicitement l'abandon, pourtant significatif et grave, de Mevania. *Parte copiarum Narniae... relicta* ne nous apprend point si le recul se fit au moment même du départ de Vitellius, en d'autres termes si l'armée l'accompagna de Mevania jusqu'à Narnia, ou si elle rétrograda seulement lorsque la formation du corps de Lucius Vitellius l'affaiblit. Tacite n'a pas non plus précisé quelle partie des troupes fut laissée à Narnia ; mais il nous donne, ici ou ailleurs, le moyen de corriger dans une certaine mesure son imprécision. Vitellius ne rappela point toute la cavalerie : après le départ des forces destinées à l'expédition de Cam-

1. III, 55-56 ; 59-60.
2. III, 56.
3. III, 57.
4. Il n'y a rien à tirer du témoignage de Suétone, *Vitellius*, 15, manifestement et grossièrement erroné : *Urgenti deinde terra marique hosti hinc fratrem cum classe ac tironibus et gladiatorum manu opposuit...* — Dion mentionne simplement l'envoi de Lucius Vitellius à Terracine et la prise de cette ville, sans aucun détail ni sur la cause de l'expédition ni sur la composition du corps expéditionnaire (LXV, 16, 2).

panie, les Flaviens enlevèrent dans Interamna une garnison de quatre cents cavaliers ; lorsque les Vitelliens capitulèrent, ils sortirent de Narnia *sub signis vexillisque*, avec des enseignes d'infanterie et des étendards de cavalerie. La plus grande partie de la cavalerie resta sans doute à Narnia, toutes les ailes naguère venues de Rome, hormis une, les cinq cents cavaliers donnés à Lucius Vitellius. Des cavaliers, il est vrai, prirent part à la défense de la capitale — *interiectus equiti pedes* —, mais ce n'étaient peut-être que les cavaliers des trois cohortes prétoriennes, dont nous allons parler. A Narnia fut aussi laissée la légion des marins, quoique Tacite ne la mentionne point dans le récit de la défection et des événements qui la précédèrent ; mais il la mentionne plus loin, lorsque Vitellius apprend la nouvelle du désastre, *audita defectione legionis cohortiumque, quae se Narniae dediderant* [1]. Pour ce qui est des cohortes prétoriennes, il semble au premier abord que Vitellius en laissa huit à Narnia, puisqu'il y en avait là quatorze et que son frère en prit six pour l'expédition de Campanie. Mais à ce compte il n'y en aurait eu que deux à Rome, quand Flavius Sabinus fut assiégé dans le Capitole. Or il est dit expressément que trois cohortes lui donnèrent l'assaut : *...qui... Capitolii arcem... adversus tres cohortes tueri nequivisset* [2]. J'espère pouvoir démontrer, le moment venu, que c'étaient trois cohortes prétoriennes. Quant à celles de Lucius Vitellius, il n'y a pas de doute. La phrase citée plus haut indique assez clairement qu'elles provenaient de Narnia où il n'y avait, en fait de cohortes, que des cohortes prétoriennes. Nous verrons, d'ailleurs, que sont rangés parmi les anciens prétoriens de Vitellius les *Vitelliani, quos apud Bovillas in deditionem acceptos memoravimus* [3], lequel renvoi vise ce passage : *...redeuntem Tarracina L. Vitellium cum cohortibus... Agmen legionum* (des légions flaviennes qui se sont emparées de Rome) *intra Bovillas stetit. Nec cunctatus est Vitellius seque et cohortes arbitrio victoris tradere* [4]. L'empereur, outre les six cohortes prétoriennes confiées à son frère, en avait donc emmené de Mevania ou de Narnia une septième, qui lui servit d'escorte et ne quitta plus Rome. Il n'en restait que sept à Narnia [5]. C'était néanmoins le plus fort des groupes en lesquels la garde impé-

1. III, 67.
2. III, 78.
3. IV, 46.
4. IV, 2.
5. Nipperdey corrigeait XIV en XIII, à III, 55, supposant que Vitellius avait laissé à Rome les trois cohortes de III, 78.

riale se trouva divisée, et Tacite aura le droit de faire dire à quelqu'un, après sa capitulation : *Quando validissimae cohortes a Vitellio descivissent* [1]...

5. III, 61-63.

Les prétoriens et les autres corps laissés à Narnia jouèrent un rôle peu brillant. L'accusation que Tacite lance contre Vitellius : *Dum dispergit vires, acerrimum militem et usque in extrema obstinatum trucidandum capiendumque tradidit* [2], n'est pas injuste, certes ; mais l'éloge qu'il décerne aux soldats ne convient, et ne s'applique dans sa pensée, qu'à ceux qui combattirent en Campanie et à Rome. Les troupes de Narnia ne montrèrent pas un loyalisme obstiné, une fidélité à toute épreuve : elles capitulèrent sans coup férir. Il est vrai que la responsabilité de leur défaillance incombe à Vitellius tout le premier. Leur ôter, juste à l'heure du péril, le stimulant de cette présence impériale qu'ils avaient tant réclamée ; diminuer leur effectif d'un bon tiers à l'approche de l'ennemi, n'était-ce pas commencer l'œuvre de démoralisation ? Les Flaviens l'achevèrent par la corruption et par la terreur, agissant par l'une sur les officiers, par l'autre sur les hommes de troupe. Aux officiers ils persuadèrent que la défection de leurs centuries ou de leurs turmes, s'ils réussissaient à faire au vainqueur ce cadeau, leur vaudrait pour l'avenir sa reconnaissance. Tribuns et centurions, ne pouvant parvenir à débaucher leurs hommes, désertèrent en grand nombre. Les préfets du prétoire ne passèrent point avec eux à l'ennemi ; mais, chefs sans énergie et sans autorité, lorsqu'ils virent que les choses tournaient mal, ils abandonnèrent leur commandement et leur poste pour retourner vers Vitellius. Quant aux soldats, l'arrivée du gros des légions flaviennes qui assurait à leurs adversaires une écrasante supériorité numérique, avait déjà fortement ébranlé leur moral. Les fuyards d'Interamna, rares évadés d'un coup de main réussi, grâce à la connivence des officiers, contre les quatre cents cavaliers de la garnison, semèrent l'épouvante dans tout le camp par leurs hyperboles tendancieuses sur les forces et la valeur de l'ennemi. Mais, ce qui porta le dernier coup au moral de ces pauvres gens que nul n'exhortait à

1. III, 78.
2. III, 56.

faire leur devoir, que leurs chefs eux-mêmes, par des offres corruptrices et l'exemple de la désertion, engageaient à le trahir, ce fut la mort de Fabius Valens, ce fut sa tête exposée par les Flaviens sous leurs regards afin de leur prouver que le bruit était faux de sa fuite en Germanie d'où il amènerait une autre armée à leur secours. Alors, ne gardant plus aucune espérance de voir triompher la cause vitellienne, ils se résignèrent à l'abandonner sans avoir combattu pour elle. Ce fut, en apparence du moins, une défection, non une reddition : ils ne déposèrent pas les armes, comme l'avaient fait leurs camarades de Crémone [1] et comme devaient le faire leurs camarades de Campanie [2] ; ils n'eurent pas à livrer d'abord leurs enseignes, comme les premiers [3]. Ils sortirent de la place avec les honneurs de la guerre, ils passèrent à l'ennemi avec armes et bagages. L'acte en soi honteux de leur défection emprunta un air spécieux — *non sine decore* — au bel appareil militaire de son accomplissement [4]. Ils descendirent, en masse et en bon ordre, — *sub signis vexillisque* — de Narnia dans la plaine, où l'armée d'Antonius Primus attendait, rangée des deux côtés de la route, pour les accueillir. La colonne des transfuges pénétra au milieu des vainqueurs qui les entourèrent, et le général les harangua comme des ralliés, non comme des captifs. Ils furent ensuite cantonnés, les uns à Narnia, les autres à Interamna, jusqu'à la fin de la guerre où ils ne pouvaient plus avoir aucun rôle, avec des contingents flaviens suffisants pour les maintenir au besoin par la force dans leur nouvelle obédience : car Tacite ne dit pas, mais il va de soi, qu'on leur fit prêter serment à Vespasien. Son récit de cette capitulation déguisée nous laisserait croire que tous les transfuges sans exception restèrent ainsi à l'arrière ; mais nous voyons plus loin que les chefs flaviens en avaient incorporé quelques-uns dans leur cavalerie, des auxiliaires évidemment : *Neque omnis eques concors, adiunctis quibusdam, qui nuper apud Narniam*

---

1. III, 31.
2. IV, 2.
3. III, 31.
4. Burnouf exagère : « *Non sine decore*. Dans une guerre civile l'honneur est sauvé, quand on passe en bon ordre et sous le drapeau dans le parti contraire ; au moins on n'a pas l'air d'être vaincu ni de céder à la force. Reste il est vrai la honte de la défection : leurs chefs les en avaient affranchis en les abandonnant. Ils avaient donc conservé jusqu'au bout l'honneur de la fidélité ; obligés d'y renoncer enfin, ils veulent garder au moins l'honneur de leurs drapeaux... » *Pudore proditionis cunctos exsolverent* III, 61) ne signifie pas que les préfets du prétoire « sauvèrent à tous les autres la honte d'une trahison », comme traduit Burnouf, mais qu'ils les affranchirent de la honte qui, eux présents, était un obstacle à la trahison. La même expression a le même sens *Ann.* VI, 14.

dediti fortunam partium speculabantur [1]. Quant aux prétoriens qui désertèrent alors la cause de Vitellius, Tacite n'en parlera plus, et le moment viendra où nous aurons à lui reprocher ce silence.

Dès maintenant nous avons un autre reproche à lui faire. Outre sept cohortes prétoriennes, Vitellius, nous le montrions tout à l'heure, avait laissé à Narnia une force presque aussi considérable, la légion des marins, qui fut comprise dans la capitulation :... *audita defectione legionis cohortiumque, quae se Narniae dediderant* [2]. Tacite, qui distingue ainsi après coup les deux éléments principaux de ce corps d'armée, n'emploie dans la narration même du fait que des termes vagues : *Vitelliani*, *Vitellianus miles*, ou bien l'expression inexacte *Vitellianae cohortes*, laquelle désigne nécessairement les sept cohortes prétoriennes, puisqu'il n'y eut jamais d'autres cohortes vitelliennes à Narnia. Qu'il ait négligé les ailes, hormis celle qui se fit prendre à Interamna, cela n'a guère d'importance, soit. Mais pourquoi n'a-t-il pas dit de façon explicite qu'avec les prétoriens la légion des marins trahit Vitellius [3] ? Parce que la défection de ces légionnaires n'avait rien d'étrange et n'était pas un cas psychologique intéressant. Qui sont-ils en effet ? Des Othoniens de la veille. Othon les a tirés de la prison où Galba les avait jetés après le massacre de leurs camarades au pont Mulvius ; de marins il les a faits légionnaires, *in numeros legionis composuerat* ; ils sont partis sous ses ordres pour la guerre contre Vitellius [4] ; ils ont assisté sans doute à la bataille de Bedriacum. Ils doivent aussi quelque reconnaissance à Vitellius, qui les a confirmés dans leur qualité de légionnaires et par qui même ces *numeri legionis* sont devenus une véritable légion [5]. Mais leur nouvel empereur sait pourtant qu'on ne doit pas trop compter sur eux. Quand il les emploie, les circonstances l'obligeant à faire flèche de tout bois, il ne les emploie pas seuls : des forces numériquement supérieures de prétoriens et d'auxiliaires marchent avec eux ; même après la formation du corps de Lucius Vitellius, elles restent suffisantes pour leur faire largement contre-poids. Ils retrouveront dans les rangs des Flaviens, leurs anciens compa-

---

1. III, 79.
2. III, 67.
3. L'explication de Valmaggi, à III, 61, me paraît insuffisante : « *cohortes*, come « pars potior », per *exercitus*... »
4. I, 6, 37 et 87 ; II, 11.
5. Domaszewski, *Neue Heidelberg. Iahrb.*,. V, p. 106. Les passages de Tacite relatifs au rôle de cette légion sous Vitellius lui ont échappé.

gnons d'armes, Othoniens de la veille comme eux. Leur défection les reclassera dans leur ancien parti. Elle s'explique de façon si naturelle que Tacite néglige de s'en occuper spécialement. Toute son attention et tout son intérêt vont aux Vitelliens de la première heure, ceux à qui Vitellius doit son incroyable fortune et qui lui doivent leur extraordinaire avancement. Vitellius est leur créature, Vitellius est leur bienfaiteur, double lien dont leurs camarades, à Rome et en Campanie, sentiront l'étreinte jusqu'au bout. Comment, pour eux, au contraire, se relâche-t-il et se brise-t-il, voilà le phénomène qu'il importe d'expliquer.

Aussi l'explication psychologique, non plus d'ailleurs que le détail narratif, ne distingue jamais et ne détache de l'ensemble les autres soldats, hormis, bien entendu, le cas du poste d'Interamna : *Conloquia cum Vitellianis... et proditio sperabatur... Nec ulla apud Vitellianos flagitii poena... Vitellianus miles transiturus in partes... Accepti in medium Vitelliani...* Ou bien cette explication a une portée générale ou bien elle ne vise que les prétoriens, quoiqu'elle convienne aux autres. Les raisons qui font chanceler la foi des prétoriens, *terrore famaque aucti exercitus Vitellianae cohortes nutabant, nullo in bellum adhortante, multis ad transitionem*, laissent encore moins les autres inébranlables ; c'est tellement évident que Tacite estime qu'il n'est pas besoin de le dire. Lorsque les Flaviens ont mis à mort Fabius Valens, ils montrent sa tête coupée à tous les Vitelliens, et sur tous les Vitelliens cette vue, qui détruit un espoir illusoire commun à tous, fait une impression décourageante ; sans doute, mais l'impression est plus profonde chez les prétoriens, qui connaissaient mieux Valens, et c'est principalement à l'intention des prétoriens, subsidiairement à l'intention des autres, que l'ennemi exhibe ce lugubre trophée. Tacite croit donc pouvoir omettre les autres : *Caput eius Vitellianis cohortibus ostentatum, ne quam ultra spem foverent.*

Je viens de raisonner dans l'hypothèse que l'inexactitude est volontaire. On pourrait supposer sussi, mais cela serait moins vraisemblable selon moi, que Tacite, qui avait signalé l'arrivée de la légion en même temps que celle des prétoriens, et qui signale après coup sa défection avec celle des prétoriens, a oublié sa présence dans l'intervalle, quand il raconte la capitulation de Narnia, se figurant alors, non pas que les prétoriens étaient seuls à Narnia, mais qu'il y restait avec eux seulement des contingents sans importance de cavalerie auxiliaire. Il est frappant, que la conduite de tous les officiers qui doivent ou peuvent être pris pour des officiers prétoriens, préfets du prétoire, tribuns et

centurions, étant explicitement signalée, celle de l'officier qui était propre à la légion, de son commandant, légat ou préfet, ne soit pas mentionnée. Il est frappant aussi que l'aigle de la légion n'apparaisse pas dans le défilé des transfuges lorsqu'ils descendent de Narnia *sub signis vexillisque*. L'omission du rôle de l'officier le plus élevé en grade après Julius Priscus et Alfenus Varus, l'omission de la principale enseigne militaire amoindrissent, à coup sûr, l'effet dramatique du tableau, et l'on peut soutenir que Tacite était trop artiste pour supprimer volontairement deux traits de cette valeur. Mais, d'autre part, comment admettre qu'il ait fait un pareil oubli, si l'original qu'il avait sous les yeux mentionnait la légion ? Il faudrait donc supposer que cet original, le récit d'un auteur contemporain, l'avait omise lui aussi ; supposition bien invraisemblable. J'aime mieux croire que l'omission, imputable à Tacite seul, il l'a faite de parti pris. D'ailleurs, volontaire ou non, elle est certainement très fâcheuse, même au point de vue de la vérité psychologique. L'analyse que j'ai résumée, quelque juste et fine qu'elle soit, laisse à désirer, parce qu'elle n'est pas complète. Il y avait au camp de Narnia des prétoriens, partisans véritables de Vitellius, et des légionnaires, qui le servaient sans conviction. Le contact et peut-être même la pression de ceux-ci ne furent pas étrangers à la faute de ceux-là.

6. III, 67-73, 78-85 ; IV, 1.

Les prétoriens de Rome, loin de trahir Vitellius, le servirent plus longtemps et plus énergiquement qu'il ne l'aurait voulu ; ils furent plus Vitelliens que Vitellius. Ces soldats avaient pourtant la même origine que les transfuges de Narnia et ils n'étaient, à l'époque du recrutement des nouvelles cohortes, ni meilleurs ni pires qu'eux. Mais ils ne subirent pas les influences qui démoralisèrent leurs camarades ; les Flaviens n'eurent pas le loisir de travailler leurs âmes par la crainte et par l'espoir. Au lieu de les décourager, les mauvaises nouvelles qui arrivaient de toute part surexcitaient leur vaillance guerrière et leur passion politique produisant tout le contraire de l'effet imaginé par les *primores civitatis*, Flaviens optimistes et mauvais psychologues : *Paucas Vitellio cohortes et maestis undique nuntiis trepidas* [1]. Non,

1. III, 67.

même la capitulation des cohortes de Narnia ne les effraya pas ; elle les exaspéra. S'ils étaient trop peu nombreux pour sauver la cause, ils l'étaient assez pour faire payer cher la victoire. Et ils avaient l'honneur du corps à venger ; ils le vengèrent.

Le rôle historique de ces soldats commence le 18 décembre 69. Ce jour-là, ils accompagnent — tout au moins la cohorte de garde [1] au Palatium accompagne — Vitellius au forum, dans un silence menaçant — *miles minaci silentio* [2] — et, d'accord avec la plèbe, ils l'empêchent de réaliser pleinement son projet d'abdication, ils l'obligent à rester malgré lui empereur [3]. Cependant le préfet de la ville, Flavius Sabinus, croyant consommée l'abdication, chose convenue entre Vitellius et lui, a fait acte d'autorité pour le compte de Vespasien, son frère : *scripseratque Flavius Sabinus cohortium tribunis, ut militem cohiberent.* Il a écrit, non seulement aux tribuns des cohortes urbaines, celles qui dépendent proprement de lui, et aux tribuns des vigiles, troupes qui lui sont acquises, mais aussi aux tribuns des cohortes prétoriennes, afin que tous tiennent leurs soldats en mains. Ce qui me porte à croire avec Valmaggi que *cohortium tribunis* signifie les tribuns de toutes les cohortes présentes à Rome, ce sont les phrases suivantes, qui, me semble-t-il, expriment l'effet divers de cet ordre général. Les tribuns des urbains et des vigiles l'exécutent ; leurs soldats se rendent avec eux chez Flavius Sabinus. Les cohortes germaniques prennent une attitude menaçante et marchent contre Flavius Sabinus : *...omnisque miles urbanus et vigiles domum Flavii Sabini complevere. Illuc de studiis vulgi et minis Germanicarum cohortium adfertur* [4]. On peut dire pourtant que ces menaces ne sont pas une réponse à l'ordre du préfet, que ce mouvement offensif contre lui est spontané ; que Flavius Sabinus a écrit aux seuls tribuns des cohortes dont les *primores civitatis* lui faisaient espérer raisonnablement le concours, urbains et vigiles — *esse illi proprium militem cohortium urbanarum nec defuturas vigilum cohortes* [5] — et qu'il a jugé inutile de rien essayer sur les prétoriens dont l'intransigeance vitellienne lui est trop connue. Bref, Tacite aurait bien dû se servir d'une expression moins vague. Nous avons vu plus haut quel

1. C'est de la cohorte de garde au Palatium qu'il s'agit dans ce passage de Dion, énumérant les inconséquences de Vitellius pendant les dernières journées de son règne LXV, 16, 5 : τούς τε δορυφόρους ἀπήλλαττε καὶ πάλιν μετεπέμπετο.
2. III, 67.
3. Comp. Suétone, *Vit.*, 16 : *...interpellante milite ac populo...*
4. III, 68.
5. III, 64.

sens il faut donner à *omnis... miles urbanus* : si toutes les cohortes viennent se placer sous le commandement de Flavius Sabinus, tous les soldats n'y viennent point ; ceux d'entre les urbains que Vitellius a recrutés vont sans nul doute rejoindre leurs camarades des cohortes germaniques et feront jusqu'au bout cause commune avec eux.

Informés que Vitellius rentre au Palatium, que les sympathies de la plèbe sont pour lui et que les cohortes germaniques ont une attitude menaçante, Sabinus et ses amis se décident à prendre l'offensive [1], maintenant que toutes leurs forces sont concentrées, *ne dispersos eoque minus validos Vitelliani consectarentur*. Une troupe de ceux-ci, qui allait sans doute les provoquer, les rencontrent dans la rue, *occurrunt promptissimi Vitellianorum*, les battent, *proelium... prosperum Vitellianis fuit*, et les bloquent dans le Capitole où ils se sont réfugiés. Le blocus est assez lâche durant la nuit : *Vitellianus miles socordi custodia clausos circumdedit... Quippe miles Vitellii, adversus pericula ferox, laboribus et vigiliis parum intentus erat* [2]. Lorsque Flavius Sabinus, au point du jour, se plaint par émissaire à Vitellius que celui-ci, violant ses engagements, l'ait fait tomber dans un piège, l'empereur malgré lui s'excuse, *culpam in militem conferens, cuius nimio ardori imparem esse modestiam suam* [3]. De leur propre mouvement, ces soldats donnent l'assaut au Capitole, *furens miles aderat, nullo duce, sibi quisque auctor*, sans autres armes que leurs glaives et des torches. Les assiégés les lapident, *saxis tegulisque Vitellianos obruebant*, et leur barrent le passage. Mais ils reviennent à l'attaque, sur deux points en même temps [4]. L'incendie allumé par leurs torches ou par celles de leurs adversaires ne les arrête point. *Vitellianus miles neque astu neque constantia inter dubia indigebat* ; tandis que les défenseurs du Capitole jettent leurs armes et fuient à la débandade, *inrumpunt Vitelliani et cuncta sanguine ferro flammisque miscent*. Quelques-uns des fuyards doivent leur salut au mot d'ordre surpris, *excepto Vitellianorum signo* [5].

Le soir de la prise du Capitole et le lendemain, ces mêmes soldats eurent à défendre Rome contre l'armée flavienne, non pas seuls pourtant, mais avec des contingents d'esclaves et de plébéiens :

---

1. D'après Dion, LXV, 17, Sabinus et ses partisans, les deux consuls entre autres, marchent sur le Palatium σὺν τοῖς ὁμογνωμονοῦσι σφισι στρατιώταις pour amener Vitellius à l'abdication soit par la persuasion soit par la force.
2. III, 69.
3. III, 70.
4. III, 71.
5. III, 72.

Plebem quoque et servitia pro Vitellio armari nuntiabatur [1]... *Vulgus urbanum arma cepit* [2]... *Fulgentia per colles vexilla, quamquam imbellis populus sequeretur, speciem hostilis exercitus fecerant* [3]. Ils battirent d'abord, le soir même, la cavalerie de Petilius Cerialis — *Vitelliani, interiectus equiti pedes* — dans la banlieue, grâce à l'avantage de la position et à leur connaissance du terrain, *quae gnara Vitellianis* [4]. Le lendemain, aux trois colonnes de l'armée ennemie, qui s'avançait par la voie Flaminia, la rive du Tibre et la voie Salaria, ils essayèrent de tenir tête, au lieu qu'une charge de cavalerie suffit à disperser leurs auxiliaires improvisés de la plèbe : *Plebs invectis equitibus fusa ; miles Vitellianus trinis et ipse praesidiis occurrit.* On se battit d'abord en avant de la ville et ceux qui faisaient face à la colonne de la voie Salaria purent l'arrêter jusqu'au soir : *Superstantes maceriis hortorum Vitelliani ad serum usque diem saxis pilisque subeuntes arcebant* [5]. Une autre bataille se livra au champ de Mars, où se rejoignirent les deux colonnes de la voie Flaminia et du Tibre. Repoussés, les Vitelliens se reformèrent dans la ville : *Vitelliani desperatione sola ruebant et, quamquam rursus pulsi, in urbem congregabantur* [6]. La lutte, ou mieux le massacre des vaincus, continua dans les rues de Rome [7]. Les plus braves d'entre les Vitelliens s'étaient enfermés dans le camp des cohortes prétoriennes : *Plurimum molis in oppugnatione castrorum fuit, quae acerrimus quisque novissimam spem retinebant... Vitelliani, quamquam numero fatoque dispares, inquietare victoriam...* Il fallut leur donner un assaut en règle ; sur les remparts ou devant les portes enfoncées tous jusqu'au dernier se firent tuer [8]. Quant aux autres Vitelliens, aux survivants du massacre des rues, pendant les jours qui suivirent cette sanglante journée, ils furent pourchassés impitoyablement, et les vainqueurs, sous prétexte de les découvrir dans leurs cachettes, assouvirent, après leur cruauté, leur cupidité : *Saevitia... verterat in avaritiam. Nihil usquam secretum aut clausum sinebant, Vitellianos occultari simulantes* [9].

Sur l'effectif de ces Vitelliens qui prirent le Capitole et défen-

1. III, 79.
2. III, 80.
3. III, 82.
4. III, 79
5. III, 82.
6. *Ibid.*
7. III, 83.
8. III, 84.
9. IV, 1.

dirent la ville, Tacite nous a donné d'abord un renseignement vague : *Paucas Vitellio cohortes* [1]... Une indication précise vient seulement après l'affaire du Capitole : on reproche à Flavius Sabinus de n'avoir pas su défendre une position aussi forte *adversus tres cohortes* [2]. Il n'y a aucune raison sérieuse de nier l'exactitude de ce nombre. Ritter affirme cependant que c'est une façon de parler oratoire : « Haec [3] ab iis, qui Antonii Primi causam tuentur, rhetorice potius quam ad fidem rerum pronuntiatum est ; nam milites qui Capitolium et cópias Sabini expugnavere quique mox etiam victoriam exercitus Flaviani aliquantisper morati sunt, haud dubie plures fuere quam tres cohortes... Ut igitur Antonianae causae defensores rem ultra verum augent, ubi dicunt *munitissimam Capitolii arcem et ne magnis quidem exercitibus expugnabilem*, ita hostium copias minores quam fuere describunt. » Valmaggi adopte cette opinion et développe [4] les arguments indiqués par Ritter. Trois cohortes, dit-il, n'auraient pu ni prendre le Capitole défendu par les sept cohortes des vigiles et par un nombre peut-être supérieur de cohortes urbaines, ni opposer devant ou dans Rome à toute l'armée flavienne la résistance que Tacite décrit. Mais, en ce qui concerne la prise du Capitole, d'une part Valmaggi exagère l'effectif des assiégés. Il croit que Vitellius avait recruté quatre nouvelles cohortes urbaines sans dissoudre les sept qui existaient déjà. J'ai démontré plus haut la fausseté de cette conception. L'une des quatre cohortes urbaines de Rome — celles du dehors ne doivent pas entrer ici en ligne de compte — était partie pour la Campanie dès avant l'expédition de Lucius Vitellius [5]. Il n'en restait donc à Rome que trois ; encore les recrues vitelliennes de ces trois cohortes désertèrent-elles sans doute, avons-nous observé plus haut, au lieu de se rendre chez Sabinus. En outre, Tacite dit bien que tous les urbains et tous les vigiles se rendirent chez Sabinus ; mais il ne dit pas que tous l'accompagnèrent au Capitole. De même que beaucoup de sénateurs et de chevaliers s'étaient éclipsés dès avant la rencontre du *lacus Fundani*, de même beaucoup de soldats durent se dérober à la faveur du tumulte de ce premier engagement malheureux pour la cause flavienne. Cette supposition on ne peut plus vraisemblable en soi s'accorde très

---

1. III, 64.
2. III, 78.
3. Lisons : *hoc*.
4. Voir la note de son édition, à III, 78, et *Tacitiana*, dans *Atti della R. Accademia di Torino*, XL, 1905, p. 425 et suiv. (19 et suiv du tirage à part).
5. III, 57.

insedit mixto milite et quibusdam senatorum equitumque [1]. D'autre part, et surtout, je répondrai à Valmaggi que le nombre, en pareille matière, ne fait rien ou presque rien à la chose, s'il n'y a pas la qualité. Les soldats de Sabinus avaient certainement la supériorité numérique dans la rencontre du *lacus Fundani* où ils n'eurent affaire qu'à une partie des Vitelliens : *...occurrunt promptissimi Vitellianorum.* Cela ne les empêcha point de prendre la fuite. C'est que leurs adversaires, outre la colère qui les animait — *furens miles aderat* [2], dira Tacite un peu plus loin — étaient de meilleurs soldats : *Vitellianus miles neque astu neque constantia inter dubia indigebat* [3] ; et plus haut : *Miles Vitellii adversus pericula ferox* [4]. Qui trouvèrent-ils en face d'eux au moment de l'incendie ? *Ex diverso trepidi milites, dux segnis et velut captus animi* [5]. Les assiégés étaient peut-être plus nombreux, beaucoup plus nombreux, que les assiégeants. N'importe, puisque devant le progrès des flammes qui secondaient le courage plus grand de leurs adversaires, ils perdaient la tête, jetaient leurs armes et ne songeaient qu'à leur salut : *Postremo abiectis armis fugam et fallendi artes circumspectabant* [6].

En ce qui concerne la défense de Rome, je ferai d'abord remarquer subsidiairement que toute l'armée flavienne n'était pas à l'attaque. Il échappe à Valmaggi qu'un fort contingent avait été laissé à Narnia et Interamna pour surveiller les transfuges vitelliens qui n'étaient point désarmés : *Relictae simul e victricibus legiones, neque quiescentibus graves et adversus contumaciam validae* [7]. Ce contingent égalait sans doute à peu près celui des transfuges, soit dix ou douze mille hommes ; il diminuait la colonne expéditionnaire de l'appoint que lui avait apporté le corps d'armée dalmatique, ou peu s'en faut [8] ; c'est-à-dire que l'effectif qui attaquait Rome était sensiblement égal à celui qui bien avec l'affirmation de Tacite : *Sabinus... arcem Capitolii*

---

1. Ritter : « Mixtus Sabini miles erat, quod miles urbanus et vigiles cum sectabantur ». Orelli : « Hoc dicit, mixtos fuisse milites, senatores et equites quosdam, ...neutiquam vero mixtos fuisse militem *urbanum* et *vigiles*.... quod memorare nihil attinebat. Ac similiter 2, 14 : *ut pars classicorum mixtis paganis in colles ...assurgeret.* »
2. III, 71.
3. III, 73.
4. III, 69.
5. III, 73.
6. *Ibid.*
7. III, 63.
8. III, 50 : Undecima legio sese adiunxerat... Sex milia Delmatarum, recens dilectus, comitabantur... Ad has copias e classicis Ravennatibus legionariam militiam poscentibus optimus quisque adsciti ; classem Delmatae supplevere.

avait saccagé Crémone : *Quadraginta armatorum milia irrupere*[1]. Certes, les trois mille hommes de nos cohortes, même avec quelques centaines d'urbains déserteurs, n'auraient pu organiser ne fût-ce qu'un semblant de défense générale contre une telle masse d'ennemis. Mais, d'abord, de cette défense ils ne furent que le noyau solide ; des troupes improvisées, esclaves et plébéiens, y coopérèrent, en assez grand nombre pour constituer une apparence d'armée : *fulgentia per colles vexilla... speciem hostilis exercitus fecerant*[2]. Puis la résistance ne fut efficace ou prolongée que dans les cas où l'avantage de la position compensa soit l'infériorité numérique soit la mauvaise qualité des soldats. Pourquoi les cavaliers de Cerialis, qui d'ailleurs s'était avancé imprudemment sur la voie Salaria, furent-ils repoussés le soir de la prise du Capitole ?... *Incautum et tamquam ad victos ruentem Vitelliani... excepere. Pugnatum haud procul urbe inter aedificia hortosque et anfractus viarum, quae gnara Vitellianis, incomperta hostibus, metum fecerant*[3]. Le lendemain, du même côté, l'un des trois corps d'attaque eut beaucoup à souffrir pour la même raison : *Ii tantum conflictati sunt, qui in partem sinistram urbis ad Sallustianos hortos per angusta et lubrica viarum flexerant. Superstantes maceriis hortorum Vitelliani ad serum usque diem saxis pilisque subeuntes arcebant*[4]. Enfin, le siège du camp des prétoriens coûta le plus de peine et de sang aux vainqueurs, parce que l'élite des vaincus s'était enfermée dans cette forteresse, son dernier réduit : *Plurimum molis in oppugnatione castrorum fuit, quae acerrimus quisque novissimam spem retinebant*[5]. Partout ailleurs — négligeons les avantages partiels et momentanés que des groupes de Vitelliens remportèrent çà et là au hasard des rencontres de la rue[6] —, malgré la bravoure et l'acharnement des vrais soldats, de ceux qui *sola desperatione ruebant*[7], les Flaviens progressèrent avec une telle rapidité que Rome tout entière fut en leur pouvoir avant la fin de la journée. La résistance que décrit Tacite ne nous oblige pas à croire, et le rapide achèvement de la victoire flavienne nous empêche de croire,

---

1. III, 33.
2. III, 82.
3. III, 79.
4. III, 82. A cette colonne flavienne se rapporte Dion, LXV, 19,3 : συγνοὶ δὲ καὶ αὐτῶν ἀπό τε τῶν στεγῶν τῷ κεράμῳ βαλλόμενοι καὶ ἐν ταῖς στενοχωρίαις ὑπὸ τοῦ πλήθους τῶν ἀνθισταμένων ὠθούμενοι ἐκόπτοντο.
5. III, 84.
6. III, 83 : Aderat pugnantibus spectator populus... Quotiens pars altera inclinasset...
7. III, 82.

que le noyau des véritables défenseurs de la ville ait été considérable. Je tiens donc, avec la tradition et contre Valmaggi, le témoignage de Tacite pour exact, littéralement exact : Vitellius avait *paucas cohortes*, il avait *tres cohortes*.

Ces champions obstinés et farouches de la cause vitellienne, Tacite, dans les deux grandes narrations que je viens de résumer et dont j'ai pris soin de transcrire toutes les expressions qui les désignent, les appelle tantôt *miles* ou *milites* tout court, tantôt *Vitelliani*, *Vitellianus miles*, *miles Vitellii*, une fois *Germanicae cohortes* : il ne leur donne jamais le nom de prétoriens. Qu'il ne faille pas leur dénier cette qualité à cause du vague de ces désignations, le cas identique des prétoriens de Narnia et celui des prétoriens de Campanie, indubitablement prétoriens et tout aussi vaguement désignés les uns et les autres, nous ont préparés à l'admettre. Il suffit qu'elles leur conviennent. L'appellation *Germanicae cohortes*, la moins vague, leur convient, puisque l'empereur les avait recrutés dans son armée victorieuse, dont les légions et les auxiliaires des deux Germanies constituaient l'élément essentiel. Celles qu'emploie Flavius Josèphe leur conviennent aussi : τοῦ στρατιωτικοῦ τὴν συγκατελθοῦσαν αὐτῷ δύναμιν et οἱ ἀπὸ τῆς Γερμανίας [1]. De même s'appliquent à un prétorien de Vitellius l'expression dont Tacite se sert pour signifier le soldat qui essaya de le frapper lorsqu'on le traînait aux Gémonies : *obvius e Germanicis militibus* [2], et celle de Dion, Κελτός τις [3], impropre seulement en ce qu'il a confondu ce Germanique avec un Germain [4]. Toutes ces désignations au pluriel, en dehors des prétoriens de Vitellius, ne conviendraient qu'à des auxiliaires, puisque d'une part il ne restait plus alors à Rome de contingents légionnaires et que, d'autre part, dans les cohortes urbaines, je l'ai démontré plus haut, il n'y avait qu'une minorité de Germaniques. Valmaggi [5], qui croit que le recrutement des prétoriens et des urbains avait été le même, prétend que Tacite n'a pu donner cette épithète à des cohortes prétoriennes : elle ne

---

1. *Bell. Jud.*, IV, 11, 4. Josèphe prétend qu'à l'assaut du Capitole ces Germaniques avaient la supériorité numérique, τῷ πλήθει περιόντες οἱ ἀπὸ τῆς Γερμανίας. Tacite ne dit ni ne laisse deviner rien de semblable, et l'on sait avec quelle inexactitude Josèphe relate tous ces événements occidentaux. Sabinus, d'après lui, n'aurait occupé le Capitole qu'avec les vigiles, συναθροίσας τὰ τῶν νυκτοφυλάκων στρατιωτῶν τάγματα.

2. III, 84.

3. LXV, 21, 1.

4. On sait que pour Dion Κελτός = *Germanus*. Voir, p. ex., LVI, 23, où Κελτοὶ s'oppose à Γαλάται.

5. Note à III, 69 : *Germanicarum cohortium*.

les aurait pas distinguées des cohortes urbaines ; il s'agit ici nécessairement de cohortes auxiliaires ; avec des prétoriens des auxiliaires germaniques coopérèrent à la prise du Capitole et à la défense de Rome ; Caecina ne les avait pas tous emmenés, Tacite lui-même l'atteste. Oui, mais cela ne prouve point qu'il en restait encore alors auprès de Vitellius ; car Valmaggi oublie maintenant — il l'a fort bien vu ailleurs — que trois cohortes auxiliaires et une aile avaient été depuis envoyées à Valens [1] ; il oublie que toutes les ailes disponibles étaient ensuite parties pour l'Appennin [2] et avaient sans doute capitulé à Narnia [3], hormis celle qui était allée en Campanie sous les ordres de Lucius Vitellius [4]. Dans le récit de Tacite pas un mot ne nous porte à penser qu'il s'agisse d'auxiliaires, un passage nous montre clairement qu'il s'agit de prétoriens. Les anciennes cohortes — *praecipuo veterum cohortium studio* — qui s'acharnent à reconquérir les *castra praetoria*, leur patrie, leurs pénates, *illam patriam*, *illos penates* [5], ce sont, nul n'en doute, des prétoriens d'Othon, licenciés par Vitellius, rentrés au service dans l'armée flavienne ; et les intrus qu'ils en veulent chasser sur l'heure, les braves qui s'y sont enfermés comme dans leur dernier réduit, qui s'y font tous tuer, ce sont des prétoriens de Vitellius. Valmaggi ne peut pas ne point le reconnaître ; mais il affirme que ce sont là tous les prétoriens ou tous les survivants des prétoriens qui avaient pris part à la défense de Rome : *acerrimus quisque* sert à les distinguer du surplus des combattants vitelliens, qui étaient des auxiliaires [6]. En quoi il se trompe, comme le prouve un passage ultérieur de Tacite. Quand Mucien voudra procéder à la réorganisation du prétoire, il fera comparaître tous les survivants des cohortes vitelliennes, ceux qui, revenant de Campanie après la mort de Vitellius, auront capitulé à Bovilles, *quos apud Bovillas*

---

1. III, 41.
2. III, 55.
3. III, 63.
4. III, 58.
5. III, 84.
6. Ici encore Valmaggi s'est laissé égarer par Ritter : « *Contra Vitelliani... amplectebantur*. Opportunamente avverte lo stesso Ritter « non describi his verbis extremam illam castrorum expugnationem et desperationem, qua reliquiae Vitellianae in castris cadebant » ; si tratta dei combattenti sparsi per la città... e *contra* si oppone alle prime parole del cap. : *Plurimum molis in obpugnatione castrorum fuit.* » Avec les mots *Multi semianimes super turres*...Tacite reviendrait au récit de l'assaut du camp, sans nous en avertir. Rien ne serait plus bizarre que la composition de ce chapitre. Non, tout ce que Tacite avait à dire des combats dans la ville, il l'a dit aux chapitres précédents. Il a gardé pour la fin la prise du camp, l'épisode le plus dramatique. *Contra Vitelliani*... correspond à *Eo intentius victores* ; d'une part, l'acharnement de l'attaque, de l'autre celui de la défense.

in deditionem acceptos memoravimus, et les autres, ceux qu'on aura retrouvés dans la ville et la banlieue, *ceterique per urbem et urbi vicina conquisiti* [1] ; c'est-à-dire, ceux qui auront échappé, non pas au massacre des défenseurs du camp, auquel nul n'échappa, mais au massacre des autres défenseurs de la ville, parmi lesquels il y avait donc des prétoriens. Puisque Tacite nous apprend que trois cohortes s'emparèrent du Capitole et, par conséquent, que trois cohortes formèrent le noyau de la résistance vitellienne à l'attaque flavienne de Rome ; puisqu'un calcul très simple et une conjecture très plausible nous permettent de les retrouver toutes trois parmi les cohortes prétoriennes de Vitellius ; puisque, quand Tacite nous laisse deviner ou nous fait voir la qualité de ces Vitelliens, nous constatons qu'ils sont prétoriens, n'est-il pas naturel de conclure que les trois cohortes en question sont trois cohortes prétoriennes ? Il me semble que le témoignage de Dion Cassius transforme l'extrême probabilité de cette conclusion en certitude : Flavius Sabinus eut affaire aux Germains qui gardaient Vitellius, τοῖς Κελτοῖς τοῖς φρουροῦσιν αὐτόν [2]. Valmaggi [3] observe à bon droit qu'il ne saurait être question ici de la garde germaine, des *Germani corporis custodes*, qui fut licenciée par Galba et ne fut pas reconstituée jusqu'à Trajan [4]. Ici encore Dion confond les Germains avec les Germaniques, et il s'agit nécessairement de la garde prétorienne.

7. III, 57, 76-77, 81 ; IV,2.

Nous avons vu que Lucius Vitellius fut chargé de réduire les rebelles de Campanie. Ces rebelles avaient été d'abord les marins de la flotte de Misène, commandés par le préfet Claudius Apollinaris ; puis ce furent avec eux les premières troupes que Vitellius envoya contre eux sous les ordres de leur ancien préfet Claudius Julianus : *Vitellius Claudium Julianum ...permulcendis militum animis delegit. Data in auxilium urbana cohors et gladiatores, quibus Julianus praeerat. Ut conlata utrimque castra*,

1. IV, 46.
2. LXV, 17, 2.
3. Note à III, 69, *Germanicarum cohortium*.
4. Suét. *Galba*, 12. Plus exactement, Hadrien constitua le corps des *equites singulares*. Cf. Mommsen, *Gesamm. Schriften*, III, 18, n. 2 ; V, 402 et suiv. ; VI, 17 et suiv.

haud magna cunctatione Juliano in partes Vespasiani transgresso, Tarracinam occupavere [1]. On le voit, Tacite ne mentionne formellement que la défection du chef ; mais il va de soi que ses troupes le suivirent, toutes ses troupes, bien que de la cohorte urbaine il n'y ait pas trace dans la narration ultérieure. L'historien, lorsque Lucius Vitellius, campé à Feronia, menace Terracine, la place forte des rebelles, décompose par deux fois la garnison en deux éléments, ni plus ni moins, gladiateurs et marins : *...clausis illic gladiatoribus remigibusque... Praeerat, ut memoravimus, Julianus gladiatoribus, Apollinaris remigibus* [2]. Comment expliquer cette omission bizarre ? La cohorte urbaine était peut-être absente de Terracine à ce moment ; le troisième chef des rebelles, l'ancien préteur Apinius Tiro, l'avait peut-être prise pour escorte dans sa tournée : *Paucos ante dies discesserat Apinius Tiro donisque ac pecuniis acerbe per municipia conquirendis plus invidiae quam virium partibus addebat* [3]. Quoi qu'il en soit, la facilité avec laquelle cette cohorte urbaine trahit la cause de Vitellius vient à l'appui de la thèse que la conduite des autres cohortes urbaines dans l'affaire de Flavius Sabinus m'a permis d'établir, à savoir que Vitellius n'avait pas reconstitué de toutes pièces, au moyen de soldats fournis par son armée victorieuse, ces cohortes comme les cohortes prétoriennes.

Le corps de Lucius Vitellius comprenait six cohortes et cinq cents cavaliers. De sa cavalerie il n'est reparlé ni dans le récit des opérations contre Terracine ni plus loin. Nous avons pu démontrer que ses cohortes étaient prétoriennes, surtout en rapprochant du passage relatif à leur capitulation le passage relatif à la reconstitution du prétoire par Mucien [4]. Tacite ne les appelle jamais prétoriennes. Le traître qui livre la citadelle y amène de nuit *cohortes expeditas... Inde miles ad caedem magis quam ad pugnam decurrit.* Habitants et garnison, *nullo discrimine Vitelliani trucidant.* Lucius Vitellius, en expédiant à l'empereur son bulletin de victoire, lui demande s'il doit revenir tout de suite à Rome ou achever la soumission de la Campanie ; par bonheur [5], *nam si recens victoria miles et super insitam pervicaciam secundis ferox Romam contendisset, haud*

---

1. III, 57.
2. III, 76.
3. *Ibid.*
4. IV, 2 et 46.
5. Orelli-Meiser : « *Quod salutare.* Intervallum illud temporis, quo fratris responsum exspectavit ». Ce n'est pas exactement cela ; Tacite veut signifier le fait même d'avoir demandé des instructions.

parva mole nec sine exitio urbis certatum foret [1]. Si le message parvint à l'empereur et s'il y répondit, nous l'ignorons. Toujours est-il que, Rome au pouvoir des Flaviens, sa dernière espérance fut d'aller rejoindre son frère : .. *ut. si diem latebra vitavisset, Tarracinam ad cohortes fratremque perfugeret* [2]. Quant à Lucius Vitellius, qui n'avait pas ordre, semble-t-il d'après ce passage, de revenir à Rome, il se mit en marche, mais trop tard, sur la nouvelle sans doute que l'armée flavienne attaquait la ville [3]. Au lendemain de la bataille suprême, le bruit de son approche émouvait la capitale : *Civitas pavida... occupari redeuntem Tarracina L. Vitellium cum cohortibus restinguique reliqua belli postulabat.* La cavalerie flavienne part à sa rencontre pour Aricie ; les légions s'arrêtent en deçà de Bovilles. *Nec cunctatus est Vitellius seque et cohortes arbitrio victoris permittere, et miles infelicia arma haud minus ira quam metu abiecit* [4]. Moins brillant, certes, que la parade des transfuges dans les champs de Narnia, *sub signis vexillisque* [5], plus honorable fut le défilé des prisonniers dans les rues de Rome, hautains, farouches, impassibles sous les outrages. Ceux-là ne sauvèrent que les apparences ; ils sauvèrent, eux, jusqu'au bout leur renom de vaillance, *salva virtutis fama*, glorieuses victimes des fautes de leur indigne empereur, qui les livraient à la captivité comme elles avaient livré à la mort leurs camarades de Rome. Car, nous savons maintenant à quels prétoriens de Vitellius s'applique l'un et l'autre terme de la distinction, et nous voyons en outre que l'ordre relatif des deux termes est chronologique, dans la phrase citée beaucoup plus haut : *Dum dispergit vires, acerrimum militem... trucidandum capiendumque tradidit* [6].

La prise de Terracine ne fut pas antérieure à l'affaire du Capitole, c'est-à-dire au 18 décembre, puisque Tacite place les opérations dont elle constitua l'acte principal entre cette affaire et la marche des Flaviens sur Rome. La transition initiale signifie seulement que l'arrivée de Lucius Vitellius à Feronia précéda de quelques jours l'aventure de Flavius Sabinus : *Iisdem diebus L. Vitellius positis apud Feroniam castris excidio Tarracinae*

---

1. III, 77.
2. III, 84. Comp. Dion, LXV, 20, 1 ; Suétone, *Vit.*, 16... *ut inde in Campaniam fugeret.*
3. Tacite, IV, 2, dit simplement : *redeuntem Tarracina L. Vitellium cum cohortibus* ; mais Dion LXV, 22, 1 : Ὁ δὲ ἀδελφὸς αὐτοῦ ὡρμήσε μὲν ἐκ τῆς Ταρρακίνης ὡς καὶ βοηθήσων αὐτῷ...
4. IV, 2 ; Dion, *ibid.*
5. III, 63.
6. III, 56.

imminebat [1]. Et la transition finale signifie que la prise de Terracine fut antérieure au moment où l'armée flavienne quitta Ocriculum pour attaquer Rome : *Dum haec in partibus Vitellii geruntur, digressus Narnia Vespasiani exercitus festos Saturni dies Ocriculi per otium agitabat* [2]. Or les Flaviens ne partirent d'Ocriculum que le 19 décembre, à la nouvelle du danger couru par Flavius Sabinus [3]. Donc Terracine fut prise dans la nuit du 18 au 19 décembre, dans la nuit même où les Vitelliens bloquaient le Capitole. En Campanie et à Rome, les prétoriens de Vitellius remportèrent simultanément leurs deux inutiles et cruelles victoires.

8. IV, 46.

La guerre civile terminée, les représentants de Vespasien eurent à réorganiser la garde impériale. Dès le premier jour, Antonius Primus, alors tout-puissant, avait fait donner par le César Domitien la préfecture du prétoire [4] à un ancien officier de Corbulon, le primipilaire Arrius Varus, son lieutenant depuis le début de la campagne [5]. Cet unique préfet succéda aux deux en qui Vitellius avait si mal placé sa confiance et dont l'un, Julius Priscus, se fit justice spontanément, tandis que l'autre, Alfenus Varus, aima mieux survivre déshonoré [6]. Le nouveau chef de la garde impériale ne resta pas longtemps en fonctions. Mucien arriva et prit en mains la régence effective de l'empire, avant la fin de décembre ; il haïssait Antonius et, par suite, Arrius, qui l'avaient frustré de la victoire ; il les craignait aussi à cause de leur popularité [7]. N'osant révoquer le protégé d'Antonius et de Domitien, il le priva bientôt de son commandement militaire pour le reléguer dans un emploi civil, la préfecture de l'annone, et il le remplaça par un allié de Vespasien, le sénateur Arrecinus Clemens [8]. Bien que cette mutation ait

1. III, 76.
2. III, 78.
3. *Ibid.* : ... donec obsessi Capitolii fama cunctos simul exciret. 79 : Antonius per Flaminiam ad Saxa rubra multo iam noctis serum auxilium venit. Illic interfectum Sabinum, conflagrasse Capitolium... accepit.
4. IV, 2.
5. III, 6, 16, 52, 61, 63, 64.
6. IV, 11.
7. IV, 11, 39, 68.
8. IV, 68.

été postérieure à la réorganisation des cohortes prétoriennes, dont nous allons parler, Arrius Varus semble n'avoir joué aucun rôle dans celle-ci : Mucien la fit lui-même.

Elle offrait de graves difficultés que Tacite expose ainsi : *Praetorianam militiam repetebant a Vitellio dimissi, pro Vespasiano congregati ; et lectus in eamdem spem e legionibus miles promissa stipendia flagitabat ; ne Vitelliani quidem sine multa caede pelli poterant ; sed immensa pecunia tanta vis hominum retinenda erat.* Trois catégories sont ici désignées : l'une d'aspirants à la réintégration, la deuxième de candidats à l'admission dans la milice prétorienne, la troisième de prétoriens titulaires. Cette dernière comprenait les sept cohortes qui avaient fait défection à Narnia, les six cohortes qui s'étaient rendues à Bovilles et les survivants des trois cohortes qui avaient défendu Rome ; en tout un effectif déjà supérieur à l'effectif normal du prétoire — douze cohortes — avant la réorganisation vitellienne. Des deux autres catégories nous ne pouvons évaluer l'importance numérique, même approximativement. L'existence de la deuxième ne nous était pas encore connue. Qui avait choisi dans les légions, dans les légions flaviennes, évidemment, ces soldats et leur avait promis l'entrée au prétoire ? Ritter les identifie avec les *tredecim vexillariorum milia* prélevés sur les armées d'Orient et qui se joignirent à la sixième légion pour former le corps expéditionnaire de Mucien [1] ; identification arbitraire etsans aucune vraisemblance. Alors que Vespasien invitait les prétoriens d'Othon, licenciés par Vitellius, à prendre les armes pour sa cause en leur promettant la réintégration [2], comment lui ou son lieutenant Mucien auraient-ils pu promettre l'admission dans la milice prétorienne à treize mille légionnaires ? D'une telle inconséquence et d'une telle imprévoyance ni l'un ni l'autre n'était capable. Les vexillaires de Mucien furent appelés purement et simplement à renforcer la sixième légion, comme naguère les trois corps expéditionnaires de l'armée vitellienne avaient été constitués chacun avec une légion renforcée par les détachements d'autres légions [3]. *Lectus in eamdem spem e legionibus miles* signifie, selon toute probabilité, des légionnaires du corps d'Antonius Primus auxquels ce général, qui avait l'initiative hardie et la largesse facile [4], n'avait

1. II, 83. — Walther : *Lectus a Vespasiano eiusque ducibus.*
2. II, 82.
3. I, 61 ; II, 57.
4. II, 86 ; III, 3.

pas craint de faire espérer un avancement comme celui dont Vitellius venait de gratifier les siens. Les promesses furent faites sans doute après la victoire de Crémone, lorsque, grisé par le succès, Antonius se mit imprudemment à *omnibus dictis factisque viam sibi ad potentiam struere*, à courtiser les légions, qu'il regardait comme siennes — *ut suas legiones colere*, — à livrer aux suffrages des soldats les places vacantes de centurion : *utque licentia militem imbueret, interfectorum centurionum ordines legionibus offerebat ; eo suffragio turbidissimus quisque delecti* [1]... Quant à la première catégorie, nous l'avons rencontrée au début de cette étude. Car, là où Tacite mentionne le licenciement des prétoriens d'Othon par Vitellius, il annonce déjà que ces hommes rentreront au service pour Vespasien et seront les meilleurs soldats, l'élite du parti flavien : ... *tum resumpta militia robur Flavianarum partium fuere* [2]. Tous sans exception rentrèrent-ils au service ? Oui, si nous prenons à la lettre ce témoignage. Mais pouvons-nous le prendre à la lettre ? N'est-il pas vraisemblable que beaucoup de libérés manquèrent à l'appel pour une raison ou pour une autre ? Entendons seulement que les prétoriens d'Othon rejoignirent en très grand nombre l'armée d'Antonius Primus. L'expression par laquelle Tacite les désigne dans le récit de la bataille de Crémone, *praetorianum vexillum* [3], signifie qu'ils formèrent un corps provisoire, irrégulier, qu'il n'y eut pas dès lors reconstitution intégrale et normale des cohortes othoniennes. L'expression par laquelle Tacite les désigne dans le récit de l'assaut des *castra praetoria* ne signifie pas le contraire : *veterum cohortium* [4] est une façon de parler inexacte, elliptique ; ce ne sont pas les anciennes cohortes, mais les soldats qui ont fait partie des anciennes cohortes. Vexillaires ils restent jusqu'à la fin de la campagne ; vexillaires nous les trouvons encore au moment de la réorganisation flavienne, candidats à la réintégration dans le prétoire, mais non pas prétoriens titulaires : *Praetorianam militiam repetebant*... Ils avaient repris les armes de bon cœur, par haine contre Vitellius, Vespasien leur apparaissant comme le vengeur d'Othon, les légions illyriques, vaincues avec eux,

---

1. III, 49.
2. II, 67. Comp. III, 44. Le procurateur Valerius Paulinus occupe Fréjus, *concitis omnibus, qui exauctorati a Vitellio bellum sponte sumebant..., eo gravior auctor, quod Paulino... honos apud praetorianos, quorum quondam tribunus fuerat.*
3. III, 21.
4. III, 84.

leur donnant l'exemple de l'adhésion à la cause flavienne et leur offrant une belle occasion de commune revanche. Cette haine, Vitellius en avait bien conscience, puisqu'il les accusait de propager des bruits alarmistes avant la guerre : ... *praetorianos nuper exauctoratos insectatus, a quibus falsos rumores dispergi... adseverabat* [1]. Mais, pour les engager à reprendre les armes, Vespasien leur a fait spontanément une promesse officielle de réintégration : *Ad omnes exercitus legatosque scriptae epistulae, praeceptumque, ut praetorianos Vitellio infensos reciperandae militiae praemio invitarent* [2]. Au cours de la guerre ils ont servi de leur mieux pour s'en rendre dignes. Ils se sont bravement comportés à la bataille de Crémone, où ils faisaient partie d'abord de l'aile droite, puis de l'aile gauche [3] ; et surtout ils se sont signalés à Rome dans l'assaut des *castra praetoria*, de cette caserne où ils n'étaient plus rentrés depuis qu'ils l'avaient quittée sous les ordres d'Othon : ... *praecipuo veterum cohortium studio* [4]. Devant Crémone, Antonius Primus leur criait, montrant la ligne ennemie : « *Illic signa armaque vestra sunt* [5] ; c'est là qu'il faut aller chercher vos enseignes et vos armes dont Vitellius vous a dépouillés » ; c'est-à-dire, sans métaphore : « Vous redeviendrez prétoriens, si vous êtes vainqueurs [6]. » Mais la victoire ne les a pas complètement réhabilités à leurs propres yeux : ils ne croiront avoir recouvré l'honneur militaire qu'après avoir reconquis leur caserne, leur patrie, leur foyer : ... *proprium esse militis decus in castris, illam patriam, illos penates* [7].

---

1. II, 96.
2. II, 82.
3. III, 21, 23.
4. III, 84.
5. III, 24.
6. Dübner : « *Illic*, apud hostem quem monstrat ». C'est l'interprétation la plus naturelle. Valmaggi, note à III, 24, et *Tacitiana*, p. 415 (p. 7 du tirage à part), affirme que *illic* se rapporte à *vincitis* et qu'il équivaut à *in victoria*. C'est possible, à la rigueur, et cela ne change rien au sens. Mais il ne faut pas prétendre que la paraphrase de Dübner, généralement admise, est absurde, parcequ'ainsi Tacite dirait que les prétoriens d'Othon sont venus combattre sans armes. Avec l'une ou l'autre valeur donnée à l'adverbe, *arma signaque vestra* signifie *votre qualité de prétoriens* (que Vitellius vous a prise en vous prenant vos armes et vos enseignes). Valmaggi a tort d'affirmer qu'ils ont été *régulièrement* rappelés au service, qu'ils y sont rentrés comme *evocati*. Le sarcasme d'Antonius, *pagani*, fait précisément allusion à leur situation irrégulière, équivoque. *Resumpta militia* signifie qu'ils ont repris du service, mais non pas qu'ils sont rentrés au service comme prétoriens. Ils n'ont encore qu'une promesse de réintégration (II, 82) ; ils en réclameront et en obtiendront l'exécution après la victoire du parti flavien : *Praetorianam militiam repetebant...* (IV, 46).
7. III, 84.

Tacite ne dit pas formellement que ni à cette première catégorie de candidats ni à la seconde on ne pouvait refuser la mise en possession ; mais cela va de soi et la suite de la phrase présuppose l'ellipse : *Ne Vitelliani quidem sine multa caede pelli poterant* ; on ne pouvait pas non plus déposséder les Vitelliens, ce qui signifie les casser purement et simplement ou les renvoyer par rétrogradation dans les troupes provinciales, si ce n'est au prix d'une grande effusion de sang. « Multa caedes facta esset, si vis in obstinatos et resistentes adhibita esset », commente très justement Orelli. Ritter objecte : « Hi inermes pavidique pelli sine caede haud dubie poterant ». Mais il oublie que les sept cohortes de Narnia, transfuges qu'elles étaient et non captives, n'avaient point du tout rendu leurs armes ; et quant aux autres Vitelliens, à défaut d'armes, ils avaient leurs bras. Plus de treize mille hommes, dont sept mille armés, n'auraient pu être réduits, Tacite a bien raison de le dire, *sine multa caede*. Que fallait-il donc faire ? Ici encore nous avons une idée à suppléer : fallait-il garder les uns et les autres, ou plus exactement — *retinenda* ne convient tout à fait qu'à la troisième catégorie —, fallait-il recevoir les uns, les candidats à la réintégration ou à l'admission, sans exclure les autres, les prétoriens de Vitellius ? *Sed immensa pecunia tanta vis hominum retinenda erat*, mais un tel effectif, en attendant que les retraites et autres vacances le ramenassent au chiffre normal, devait imposer au trésor militaire une charge écrasante. Il y avait une seconde solution possible, qui eût consisté à se débarrasser des Vitelliens comme Vitellius s'était débarrassé des Othoniens, à les licencier avec le bénéfice de l'*honesta missio*, solution très onéreuse également pour le trésor. Tacite ne l'a pas envisagée, si on conserve la leçon du manuscrit ; il l'aurait envisagée, mais aurait négligé la première, si on adoptait les conjectures de Weissenborn : *Ne Vitelliani quidem sine multa mercede*[1] *pelli poterant ; sed immensa pecunia tanta vis hominum redimenda erat*. Le reproche de Ritter contre *multa caede* n'étant pas sérieux, cette correction a le seul et mince avantage de faire disparaître le zeugma de *retinenda*, qui ne dépasse certes point la mesure des hardiesses familières à Tacite. Elle a un double inconvénient. Si *tanta vis hominum* ne se rapportait plus qu'aux prétoriens de Vitellius, et *immensa pecunia* aux sommes nécessaires pour leur payer les *praemia militiae*, la force de ces expressions, surtout de la seconde, paraîtrait moins naturelle.

1. Ritter avait proposé : *sine ulla mercede*.

En outre, *multa mercede pelli* serait une façon de parler bien bizarre, puisque *pelli* devrait signifier l'exclusion, non par la contrainte, mais en vertu d'une sorte de marché à l'amiable. Au surplus, nous verrons bientôt que la solution à laquelle Tacite, si les conjectures de Weissenborn étaient acceptables, aurait fait ici allusion, fut envisagée et même essayée par les représentants de Vespasien ; et nous verrons aussi que celle dont la leçon du manuscrit signale le grave défaut, le coût énorme, prévalut en définitive.

Pour le moment, Mucien ne songe ni à l'une ni à l'autre. Mais quelle est celle qu'il a choisie et va tenter de réaliser ? Tacite ne le dit point, il nous le donne à deviner. Brusquement il nous montre Mucien se rendant au camp pour y passer une revue : *Ingressus castra Mucianus, quo rectius stipendia singulorum spectaret, suis cum insignibus armisque victores constituit, modicis inter se spatiis discretos ; tum Vitelliani, quos apud Bovillas in deditionem acceptos memoravimus, ceterique per urbem et urbi vicina conquisiti producuntur prope intecto corpore ; eos Mucianus diduci et... separatim adsistere iubet.* Pourquoi cet examen individuel des états de services ? Parce que, sans nul doute, Mucien veut faire un triage, procéder à des éliminations individuelles aussi nombreuses que possible, au lieu d'un remède radical employer un palliatif. La proposition finale *quo rectius stipendia singulorum spectaret*, porte non seulement sur la proposition principale dont *Mucianus* est le sujet grammatical, *constituit*, mais encore sur la suivante, *producuntur*, dont il est le sujet logique ; c'est-à-dire que vainqueurs et vaincus auront à subir l'examen. Les vainqueurs comprennent deux catégories, celle des prétoriens d'Othon, tous pourvus d'une garantie impériale de réintégration ; celle des légionnaires, candidats d'Antonius Primus à l'admission. L'examen sera de pure forme pour la première catégorie où même les éliminations individuelles sont impossibles ; il sera peut-être plus sérieux pour la deuxième catégorie, Mucien se sentant plus libre à l'égard d'une promesse faite par Antonius Primus qu'à l'égard d'un engagement pris par Vespasien. Mais c'est surtout dans la troisième catégorie, celle des vaincus, celle des prétoriens de Vitellius, d'ailleurs si mal recrutés, que Mucien compte pratiquer des coupes considérables.

Voici donc d'un côté les vainqueurs, anciens prétoriens d'Othon et légionnaires d'Antonius. Comment faut-il entendre *modicis inter se spatiis discretos* ? Mucien fait-il placer à faible distance l'un de l'autre les hommes ou les groupes, celui des

prétoriens et celui des légionnaires, ou bien ceux des prétoriens de chaque cohorte et ceux des candidats de chaque légion ? Le premier sens est le sens littéral, que paraît recommander, mais que n'impose nullement, *quo... stipendia singulorum spectaret.* Le contexte ultérieur est favorable au second : les vaincus vont être séparés, non individuellement, mais en groupes d'après leur provenance : *eos Mucianus diduci et Germanicum Britannicumque militem, ac si qui aliorum exercituum, separatim adsistere iubet.* Ces vaincus, qui sont-ils ? Les six cohortes de Terracine, qui ont capitulé à Bovilles, et les survivants des trois cohortes qui ont défendu Rome, recherchés et ramassés dans la ville et sa banlieue. *Ceterique per urbem et urbi vicina conquisiti* ne comprend évidemment pas les sept cohortes de Narnia [1]. Mais alors où sont-elles ? Il n'est pas croyable que Tacite range parmi les vainqueurs ces transfuges qui sont restés inactifs pendant que les Flaviens prenaient Rome, qui sont restés jusqu'au bout étrangers à la victoire. Ou bien donc ils étaient encore à Narnia et n'assistèrent point à la revue de Mucien, ou bien ils y assistèrent sans que Tacite les ait mentionnés. S'ils y assistèrent, ce ne fut point dans l'état misérable où nous voyons leurs camarades, tirés de la prison ou de quelque cachette, *prope intecto corpore, nudos... et inluvie deformes*, mais *suis cum insignibus armisque ;* et Tacite les a omis volontairement parce que, s'ils n'étaient pas des vainqueurs, ils en avaient l'aspect ; leur présence nuisait au contraste que Tacite, pour l'effet dramatique de sa narration, voulait aussi net que possible, entre Flaviens et Vitelliens. Or, la suite du récit nous fera voir qu'ils étaient bien présents, et nous devons raisonnablement le penser d'ores et déjà : Mucien aurait-il entrepris sa réorganisation du prétoire, sa révision des états de services, en l'absence d'une si importante fraction des intéressés ?

Voilà donc une omission qu'il est étrange que les commentateurs de Tacite ne signalent point. Aucun d'eux, à ma connaissance, n'explique ou même ne remarque le détail *ac si qui aliorum exercituum.* Les Vitelliens arrivent au camp, soit en masse confuse, soit plutôt rangés par manipules et cohortes ; Mucien ordonne qu'on les trie et que ceux de Germanie, ceux de Bretagne, ceux d'autres armées prennent place séparément. Les deux premiers termes de l'énumération sont clairs pour quiconque se rappelle et que Vitellius avait recruté sa garde impériale dans son armée victorieuse et qu'il avait constitué cette

1. Quoi qu'en dise Ritter.

armée avec des troupes fournies par les deux corps d'armée germanique et le corps d'armée britannique. Mais de quels autres corps d'armée Tacite veut-il parler ici ? Je ne vois que celui de Lyon, d'où Fabius Valens avait emmené la légion Italique et l'*ala Tauriana* [1]. Ce n'est pas assez pour justifier le pluriel. Faut-il songer en outre au corps de Rétie, composé seulement de cohortes et d'ailes [2], qui avait adhéré, comme ceux de Germanie, de Bretagne et de Lyon, à la cause vitellienne [3] et coopéré avec Caecina à la répression des Helvètes [4] ? Caecina aurait-il ensuite emmené toutes ces forces ou une partie de ces forces ? La conjecture n'est pas vraisemblable ; car la Rétie avait alors besoin d'une couverture solide contre le procurateur othonien du Noricum [5], de même que le Noricum, au temps de la guerre entre Vitellius et Vespasien, eut besoin d'être protégé et fut protégé contre le procurateur vitellien de la Rétie [6].

Mal comprise, la mesure ordonnée par Mucien provoque une scène que Tacite se complaît à décrire, parce qu'elle est des plus pathétiques. A se voir enfermés dans ce camp, sans armes, hideux sous leurs haillons et leur crasse, en face de la ligne des Flaviens *suis cum insignibus armisque*, farouches d'aspect avec leurs armes offensives et défensives, les Vitelliens, d'emblée, ont été frappés de stupeur. Quand on se met à les écarter, l'un à droite, l'autre à gauche, l'effroi les gagne tous, et principalement les soldats germaniques, qui, se sentant les plus compromis pour avoir les premiers salué Vitellius empereur, pensent que ce triage les désigne au massacre. Ils embrassent leur *commanipulares* [7], c'est-à-dire les Britanniques ou les soldats d'autre provenance versés dans le même manipule qu'eux à la dernière formation des cohortes prétoriennes, afin de n'être pas abandonnés seuls et de ne pas subir, dans une cause semblable, *pari causa*, c'est-à-dire ni plus ni moins coupables que les autres, un sort différent. Tantôt c'est Mucien, tantôt le prince absent, enfin le ciel et les dieux qu'ils invoquent, jusqu'à ce que Mucien, *cunctos eiusdem sacramenti, eiusdem imperatoris milites appellans*, les appelant tous soldats — mais non pas soldats préto-

1. I, 64.
2. I, 67 : Raetica auxilia ; 68 : Racticae alae cohortesque.
3. I, 59.
4. I, 67 et 68.
5. I,70.
6. III,5.
7. Je crois qu'il faut prendre cet adjectif, dont c'est ici le seul exemple dans le latin littéraire, au sens propre, et non pas au sens élargi de *commilitones*.

riens — du même empereur, coupa court à cette fausse alarme. D'ailleurs l'armée victorieuse appuyait de ses cris les pleurs des vaincus[1]. Ainsi se termina cette journée. Mucien, non seulement quitta le camp sans avoir pu procéder à la révision individuelle des états de services, mais, réflexion faite, renonçant à la solution qu'il avait voulu ainsi préparer, en adopta une autre, la solution de Vitellius. Tacite néglige de nous en avertir et, comme il a fait plus haut pour Mucien lui-même, nous montre brusquement Domitien, quelques jours après, haranguant les vaincus : *Paucis post diebus adloquentem Domitianum firmati iam excepere*. Il ne nous dit pas quel était le sujet de la harangue ; nous l'apprenons seulement par la réponse des Vitelliens : *spernunt oblatos agros, militiam et stipendia orant*. Domitien était donc chargé de leur offrir les avantages accordés jadis aux prétoriens licenciés d'Othon, l'*honesta missio* avec les *praemia militiae*, en nature, il est vrai, non pas en espèces. Ils les repoussent, ils demandent à servir, comme prétoriens, bien entendu.

Quels sont au juste les auditeurs de Domitien ? D'après le texte de Tacite, les mêmes Vitelliens qu'il a mentionnés comme acteurs de la scène précédente, les prisonniers de Bovilles et les survivants de Rome, et eux seuls. Nous les avons vus épouvantés, suppliants ; nous les voyons raffermis, que dis-je ? insolents. Ainsi un délai de quelques jours aurait suffi à transformer ces pauvres hères qui faisaient pitié, au point qu'ils font presque peur. Car leur attitude inspire à Tacite cette réflexion : *Preces erant, sed quibus contra dici non posset* ; leurs prières étaient de celles qui n'admettent pas la contradiction. Réflexion fort juste, puisque ni Domitien ni Mucien n'insistent pour leur faire accepter l'*honesta missio*, puisqu'ils imposent eux-mêmes leur admission dans le prétoire : *Igitur in praetorium accepti*. Tout cela paraît bien étrange. Ensemble, prisonniers de Bovilles et survivants de Rome n'étaient guère plus de six mille, et ils étaient sans armes. Il y avait dans le camp un effectif certainement beaucoup plus fort de Flaviens, anciens prétoriens d'Othon ou légionnaires d'Antonius, et ils étaient armés. Si le gouvernement n'eut affaire qu'à cette catégorie de Vitelliens, il eut amplement de quoi les tenir en respect et les contraindre à obéir. Leur arrogance est invraisemblable, sa faiblesse ne l'est pas moins.

---

1. Comp., IV, 72, dans le tableau dramatique de la jonction des transfuges de Novaesium et de Bonna avec l'armée de Petilius Cerialis : ...*attonitis etiam victoribus, qui vocem precesque adhibere non ausi lacrimis ac silentio veniam poscebant*.

Mais tout devient naturel, si Domitien harangue avec les six mille Vitelliens de Terracine et de Rome les sept mille Vitelliens de Narnia, si l'on admet que le sujet s'est élargi sans que Tacite nous en avertît, dissimulant jusqu'au bout la présence dans le camp d'une bonne moitié des Vitelliens. Tous les prétoriens de Vitellius étaient là, les uns dès avant, les autres depuis la revue de Mucien. Les prisonniers de Bovilles et les survivants de Rome ayant retrouvé les transfuges de Narnia, les vieilles relations de camaraderie se sont vite rétablies entre ces soldats des mêmes corps, que les vicissitudes de la guerre avaient séparés. Les forts ont promis leur aide aux faibles, d'autant plus volontiers que leur cause à tous est commune, qu'ils se sentent tous menacés du licenciement ou de la rétrogradation. Cette solidarité explique leur attitude assurée devant Domitien. Certes, on pourrait les contraindre à l'obéissance ; mais il faudrait verser beaucoup de sang : *Ne Vitelliani quidem sine multa caede pelli poterant*, a dit plus haut Tacite. Avant de licencier les prétoriens d'Othon, Vitellius les avait dispersés ; quand l'ordre de désarmement leur fut signifié, ils ne se virent pas en état de résister. Faute d'avoir pris à temps la même précaution, Mucien ne peut réaliser la même solution. Comment l'aurait-il prise à temps ? Il songeait à résoudre la difficulté d'une tout autre manière. Et maintenant, c'est-à-dire après l'alarme provoquée par la tentative de triage, il est trop tard : une tentative de dispersion échouerait à coup sûr ou ensanglanterait de nouveau le camp. Entre les deux solutions *pellere Vitellianos non sine multa caede* et *retinere tantam vim hominum immensa pecunia*, Mucien se résigne sagement à choisir la seconde. Tous les Vitelliens sont maintenus dans le prétoire. Tacite dit et a le droit de dire qu'ils y sont admis : *Igitur in praetorium accepti.* Ils entrent dans le prétoire réorganisé, ils concourent à la formation des nouvelles cohortes prétoriennes, ils sont admis à servir le nouvel empereur comme prétoriens. Cette façon de voir et de dire se concilie le mieux du monde avec le contexte antérieur : *Ne Vitelliani quidem ...pelli poterant.* Ils restent dans le camp où Vitellius les a fait entrer, ils conservent la qualité de prétoriens que Vitellius leur a conférée.

Si tous les Vitelliens furent maintenus dans le prétoire, tous les prétoriens d'Othon y furent réintégrés et tous les candidats flaviens y furent admis, cela n'est point douteux, bien que Tacite ne fasse pas connaître ce qu'il advint des uns et des autres, pas plus qu'il ne mentionne le maintien des cohortes de Narnia. Que ses renseignements sur cette réorganisation de la garde impériale

soient si incomplets, il ne faut pas nous en étonner : elle n'a point trouvé place dans son récit pour elle-même, mais à cause de la mutinerie militaire qu'elle faillit provoquer. La phrase initiale du chapitre indique nettement ce qui, aux yeux de Tacite, sera l'essentiel, le plus intéressant : *Inter quae militaris seditio prope exarsit.* L'acceptation de la première catégorie entraînait celle des deux autres et, puisqu'on avait renoncé à faire des éliminations individuelles dans la catégorie des vaincus, il n'était plus possible d'en faire dans les deux catégories des vainqueurs. Le prétoire de Vespasien eut donc à l'origine un effectif exorbitant, beaucoup plus exorbitant même que celui de Vitellius, et un recrutement non moins anormal : car les irrégularités commises par Vitellius à ce point de vue furent validées, et d'autres irrégularités semblables — acceptation de recrues légionnaires — furent commises. Avec le temps les choses rentrèrent dans l'ordre, et d'abord en ce qui concernait l'effectif ; car le recrutement normal ne pouvait recommencer à fonctionner qu'après l'évacuation du trop-plein. Celle-ci fut lente, moins lente cependant qu'on ne serait tenté de le croire : dès 76, au bout de six ans, Vespasien avait pu ramener sa garde impériale, non pas à douze cohortes, c'est-à-dire à l'effectif d'avant la guerre civile, mais à neuf cohortes [1], à l'effectif du temps d'Auguste et de Tibère. La réduction progressive s'était faite par deux moyens : l'*honesta missio*, donnée aux bons soldats à mesure qu'ils remplissaient les conditions d'âge et de services : *Dein, quibus aetas et iusta stipendia, dimissi cum honore* ; aux bons soldats, quelle que fût leur provenance, bien entendu, et non pas, comme Tacite semble le dire, aux Vitelliens seuls ; puis, la *missio ignominiosa*, imposée aux mauvais soldats, mais petit à petit, individuellement : *alii ob culpam, sed carptim ac singuli.* Ce deuxième moyen était, en somme, le remède imaginé par Mucien, mais appliqué avec une précaution qui en supprimait le danger, *quo tutissimo remedio consensus multitudinis extenuatur.* Même lorsque les deux moyens eurent agi assez longtemps pour ramener l'effectif à neuf cohortes, tous les prétoriens de Vitellius ne se trouvaient pas éliminés : Gaius Vedennius Moderatus, incorporé par lui dans la neuvième cohorte après avoir servi dix ans dans la 16e légion, y servit huit ans et ne fut donc *missus honesta missione* qu'en 77 [2].

Philippe Fabia.

1. *C. I. L.*, III, p. 853 (diplôme militaire de 76).
2. *C. I. L.*, VI, 2725.

LE TEXTE DE POLYBE VI, 19, 2

ET LA

DURÉE DU SERVICE MILITAIRE A ROME

Il y a une vingtaine d'années déjà (*Philol.*, N. F., II, 2, p. 300 sqq.), un professeur de gymnase, M. Steinwender, a donné, de l'altération d'un passage connu de Polybe, une explication sur laquelle je voudrais revenir, d'abord parce qu'elle ne semble pas avoir été remarquée des derniers éditeurs de l'historien, ensuite et surtout parce qu'elle entraîne, je crois, des conséquences plus étendues que ne l'a indiqué celui-là même qui l'a faite.

Au livre VI, 19, 2, les manuscrits de Polybe contiennent les mots suivants : τῶν λοιπῶν τοὺς μὲν ἱππεῖς δέκα, τοὺς δὲ πεζοὺς ἕξ ους δεῖ στρατείας τελεῖν κατ' ἀνάγκην... Ceci n'offrant aucun sens, Juste-Lipse [1] a remplacé εξ ους par εικοσι ; puis, remarquant qu'ainsi le passage était en contradiction avec un autre (VI, 19, 3), où il est dit que, *si les circonstances l'exigent*, le fantassin peut servir jusqu'à vingt années, Casaubon [2] a corrigé en δεκαέξ. Depuis, les 16 ans de service des légionnaires ont été fidèlement reproduits dans toutes les éditions de Polybe et dans toutes les descriptions d'institutions fondées sur ce texte. M. Steinwender a exprimé l'opinion qu'il n'y avait jamais eu d'autre chiffre que ἕξ, et que le ους inintelligible est une corruption de δει répété à tort. On croirait plutôt que ces lettres sont le reste d'un ἐνιαυσίους mutilé qu'on attend à cette place : toutefois, je laisse la question à décider à des paléographes plus exercés que moi. Ce qui est sûr, c'est que Polybe n'a jamais écrit d'autre chiffre que ἕξ : « *quant au reste des citoyens, le nombre de campagnes* [*annuelles*] *qu'ils sont strictement tenus de faire est de 10 pour les cavaliers, de 6 pour les fantassins.* »

Le minimum de 6 campagnes pour le fantassin n'a pas été fixé

---

1. *De Militia Rom.*, 1596, p. 8.
2. Éd. de Polybe, 1609-1617.

au temps de Polybe. A ce moment, et depuis longtemps déjà, depuis la guerre d'Hannibal, tout ce système militaire ne répondait plus à la réalité. Les campagnes n'étaient plus que très exceptionnellement annuelles, et les légionnaires avaient pris l'habitude, comme celui que nous dépeint Lucilius, de servir « trois fois les six ans, presque tout un âge militaire (les vingt ans) ».

> Dum miles Hiberā terrā....
> meret *ter sex, aetate quasi,* annos (XV, 9).

Le minimum de 6 ans a été fixé au plus tard en 220, et très probablement au milieu du IIIe siècle. Il fut le résultat naturel de l'augmentation du nombre des citoyens. Au IVe siècle, l'État demandait 12 campagnes pendant les 30 ans qu'un homme était inscrit comme *junior* (17-46 ans), — autrement dit, 2 campagnes par lustre de 5 ans; au IIIe, disposant de plus de conscrits, il put n'en exiger qu'une. Je n'insiste pas sur ces considérations qui ont été mises en lumière par M. Steinwender lui-même [1].

En revanche, je voudrais signaler certains renseignements intéressants que fournit ce chiffre de 6.

Pour un Etat pourvu du service obligatoire, le point essentiel est toujours de fixer la durée du service de manière à tenir compte des deux éléments statistiques qui ne dépendent pas de sa volonté : d'une part, le nombre de troupes nécessaire à sa sécurité, d'autre part, le chiffre de la population disponible. Si les Romains du IIIe siècle estimaient qu'il suffisait de demander à un homme 6 années de service sur 30, soit 1 sur 5, c'est qu'ils pensaient avoir assez du cinquième de leur contingent. Or, l'armée normale était de 4 légions de 4.200 fantassins, soit 16.800 hommes (c'est le chiffre que Polybe arrondit en 16.000 en parlant de la bataille de la Trébie [2]). Donc le chiffre du contingent était, en gros, de 85.000 *juniores.*

Il est instructif de le rapprocher du chiffre total de la population, dont nous suivons assez exactement les variations au IIIe siècle. Ce chiffre a oscillé alors entre 250.000 et 300.000 citoyens. M. Beloch a prouvé, à notre avis, péremptoirement, qu'il englobait tous les citoyens, avec ou sans suffrage, âgés de plus de 17 ans [3] : tout au plus pourrait-on en exclure les vieillards de plus de 60 ans, mais la correction ainsi obtenue n'attein-

---

1. Steinwender, *Die röm. Bürgerschaft in ihrem Verh. z. Heere*, 1888, p. 23.
2. Pol. III, 72 (probablement d'après Fabius Pictor).
3. *Klio*, 1903, p. 471 sqq.

drait pas la limite de l'erreur à laquelle nous allons être exposés en appliquant à ce chiffre la proportion donnée par les statistiques modernes. D'après celles-ci, ce chiffre de 275.000 environ ne permet pas d'évaluer à moins de 200.000, en tout état de cause, le nombre des *juniores*. Dès lors, une question se pose : que représente la masse de plus de 100.000 jeunes gens indisponibles pour le service dans l'armée consulaire ?

On songe immédiatement à deux sortes d'incapacités : l'une d'ordre juridique, l'autre d'ordre économique. Les citoyens sans suffrage servaient-ils dans les légions consulaires? Et d'autre part, quelle était la proportion des citoyens *optimo jure* n'ayant pas le cens requis pour servir dans l'infanterie ? Sur le premier point, nous ne sommes renseignés avec certitude que jusqu'en 269 : à cette date, on sait qu'il y avait encore une « légion campanienne » spéciale. D'autre part, Polybe a bien l'air de confondre absolument les Romains et les Campaniens en 225, mais Mommsen a déjà fait observer que les deux légions de Tarente et de Sicile, auxquelles l'historien grec n'attribue pas de contingents alliés, pouvaient être composées de Campaniens [1]. De fait, il est difficile de concevoir que les citoyens sans suffrage de langue osque n'aient pas servi à part jusqu'en 211. Combien étaient-ils ? Il serait imprudent de se servir du chiffre de 4.000 cavaliers et 30.000 fantassins donné pour l'année 216, car nous ne savons pas si ce chiffre comprenait aussi les *seniores* [2], ni s'il s'appliquait aux hommes non qualifiés par le cens pour le service légionnaire. Toujours est-il qu'il indique, pour la Campanie, une très forte population. On ne peut guère évaluer à beaucoup moins de 50.000 le nombre des citoyens sans suffrage qui peuvent avoir été exclus des 4 légions consulaires au IIIe siècle.

Le reste des *juniores* indisponibles (plus de 50.000 en tous cas) représente donc la masse des citoyens *optimo jure* trop pauvres pour servir dans les légions. Quel est le cens qui définit cette classe ? Polybe parle de 400 drachmes, et nous savons, d'après l'invariable habitude suivie par les Grecs du IIe siècle dans les réductions, que ce chiffre correspond à 4.000 as *d'avant 217*. D'autre part, au temps de l'organisation servienne, le chiffre inférieur de la dernière classe était de 11.000 as (nous espérons avoir démontré ailleurs qu'il s'agit ici d'as semi-libraux [3]). Mais nous avons de sérieuses raisons de croire que, dès l'époque des

1. Mommsen, *Droit public* (trad. franç.), VI², p. 202 n.
2. T. Live, XXIII, 5.
3. *Rev. Numism.*, 1913, p. 42 suiv.

guerres samnites, les hommes des cinq classes ne servaient pas seuls dans les légions. On nous donne, comme limitant par en haut la classe des *prolétaires*, le chiffre de 1.500 as [1], et l'on nous montre, au temps de Pyrrhus, lesdits prolétaires employés à titre exceptionnel [2]. Ceci nous conduit à penser que les hommes dont le cens était compris entre 11.000 et 1.500 as servaient régulièrement dans les légions, au moins comme troupes légères. Il ne faut pas oublier que ces 1.500 as semi-libraux équivalent à 15.000 as du temps de Flaminius, et que par conséquent l'augmentation apparente du cens-limite, de 1.500 à 4.000 as, masque un *abaissement* réel du cens, de 15.000 à 4.000 as. — Y a-t-il eu une étape intermédiaire? Nous avons dit ailleurs qu'il y avait des raisons de croire qu'après l'introduction de la monnaie d'argent (disons : au moment du cens de 262), on avait multiplié par 4 les chiffres définissant les classes [3] : multiplication apparente, bien entendu, puisque précisément la valeur de l'as avait alors baissé dans la proportion de 4 à 1. On aurait donc, à cette même date, fixé le cens qualifiant pour le service dans l'infanterie à $1.500 \times 4 = 6.000$ as, équivalant à 600 deniers forts. Or, c'est à peu près l'époque à laquelle correspondent les chiffres d'hommes donnés plus haut.

Nous avions hâte de comparer ces résultats à ceux que nous avions obtenus *par une tout autre méthode*, pour les effectifs des classes romaines vers 310 et vers 220 [4]. Vers 310, nous avions trouvé que, sur 100.000 citoyens *optimo jure* environ, il n'y en avait guère moins de 40.000 compris dans les classes, et 60-70.000 (soit les deux tiers) qualifiés pour le service légionnaire. Vers 260, le cens étant resté le même en valeur, la proportion se serait très légèrement modifiée au détriment de la classe aisée (moins de 100.000 contre plus de 50.000). Vers 220, la proportion des 2/3 (si les citoyens sans suffrage servent à part) est rétablie et peut-être même dépassée, mais alors, au lieu de porter le cens-limite à 15.000 as (comme il eût fallu pour lui conserver la même valeur), on l'avait abaissé jusqu'à 4.000 as. Ceci indiquerait que la tendance à la diminution constatée pour la classe des propriétaires moyens à cette époque [5] était marquée aussi, quoiqu'à un degré moindre, pour celle des petits proprié-

1. Cic. *De Rep.*, II, 22. A. Gelle, XVI, 10.
2. Ennius, *Ann.* VI, fgt 136 (Baehrens).
3. *Journal des Savants*, 1913, p. 164-5.
4. *Ibid.*, p. 164, p. 165.
5. *Ibid.*, p. 167.

taires. Au cas où on admettrait que les Campaniens servaient dans les quatre légions, le phénomène serait plus sensible encore.

Quoi qu'il en soit, ces chiffres sont en accord très suffisant, et comme, encore une fois, ils ont été obtenus par des procédés radicalement différents, on peut s'en servir pour contrôler les uns par les autres. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé inutile d'étudier, jusque dans ses dernières conséquences, le renseignement dû au texte si heureusement rectifié par M. Steinwender.

E. Cavaignac.

NOTES CRITIQUES SUR LES BUCOLIQUES DE VIRGILE

1,69.

Enumquam patrios longo post tempore fines
Pauperis et tuguri congestum caespite culmen
69 Post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas?

Pour Servius et pour tous les anciens, *aristas* vaut *messes*, qui vaut *aestates*, qui vaut *annos*. Cette explication est celle que suppose l'imitation de Claudien, Paneg. de quarto consulatu Honorii 372, *necdum decimas emensus aristas*. Elle me suffisait quand, dans la classe de troisième du lycée Saint-Louis, j'ai appris cette églogue par cœur. Je suis devenu plus difficile ; outre que la « métalepse », ou figure à cascade, est chose un peu violente, que Mélibée, si brutalement arraché à la vie rurale, n'a plus de raison de compter les années par le retour des moissons, qu'enfin *aristas*, qui achemine le poète à l'idée des *noualia* (70) et des *segetes* (71), ne doit pas être présumé avoir un sens chronologique, je trouve que *aliquot*, 4 ou 5 (ans), serait bien faible après *longo post tempore*. *Mirabor*, en outre, me semble dénué de sens. Au lieu de se sentir attendri, c'est avec *surprise*, ou bien avec *admiration*, que Mélibée vieilli reverrait un jour sa patrie, sa chaumière? *Mea regna* enfin fait doublement difficulté ; d'abord, Mélibée peut bien « régner » sur sa chaumière, mais non sur ses *patrii fines* ; ensuite, il peut bien rêver qu'il reverra la chère chaumière, mais non, du même coup, sous-entendre qu'il en sera redevenu le maître. En vérité, l'interprétation antique ne tient pas debout.

Moins admissible encore est l'explication mise à la mode par Heyne. *Post* n'est plus une préposition ; c'est un adverbe oiseux, qui reprend le *post* de *longo post tempore* on ne sait pourquoi. *Mea regna* signifie maintenant : ce qui *n'est plus* mon royaume. Ce que Mélibée admirera, ce sera le petit nombre des épis, preuve d'incurie ou d'incompétence du nouveau possesseur ; il suppose

donc qu'on lui prend son champ pour le mal cultiver, ce qui n'est pas à moitié absurde. Enfin la syntaxe des accusatifs devient quelque chose d'extraordinaire, de monstrueux et de confus ; ceux de mes lecteurs qui n'ont pas l'esprit clair parviendront peut-être à s'en faire une idée.

Ayant rejeté les deux explications, j'ai été impuissant à en découvrir une troisième [1]. Ce qui me contraint à supposer que le texte est altéré.

Il ne peut s'agir d'une substitution de lettre ou de syllabe, car, en quelque point qu'on essaie une modification légère, le reste du vers 69 paraît incapable de recevoir un sens ou même une construction. Donc il doit y avoir lacune. Comme on va le voir, il n'est pas nécessaire de supposer plus d'un vers perdu ; cette hypothèse minima suffira pour qu'on puisse assigner à chaque mot du vers 69 un rôle précis.

Mea regna, dans un vers qui contient *mirabor*, doit signifier « un mien futur domaine ». Donc il n'est plus question du retour de Mélibée à son ancienne chaumière ; il se demande s'il pourra recommencer sa vie dans un autre pays (vers 64-66), Afrique, Scythie ou Bretagne. *Mirabor* indique que ce sera bien étonnant ; et en effet où trouvera-t-il un champ vacant, sinon sous un ciel ingrat ? *Aliquot aristas*, dans ses misérables *regna* à venir, c'est la maigre récolte dont il s'émerveillera tout de même. *Post*, comme *posthac* ; ici, une des prochaines années. Proche en effet est le rêve d'un pays d'asile ; lointain (*longo post tempore*) était le rêve de revoir la patrie avant de mourir ; *post* et *longo post tempore*, d'ailleurs, n'appartiendront plus à une seule et même proposition.

Cela dit, il n'est pas malaisé de fabriquer un raccord qui, placé entre 68 et 69, représentera le vers perdu. Ce raccord contiendra nécessairement deux éléments, d'une part le verbe qui a pour régimes le *fines* de 67 et le *culmen* de 68, d'autre part l'indication du ciel ingrat. Ainsi (στίχος ἐμός ; ce n'est pas du Virgile) :

> Enumquam patrios longo post tempore fines
> Pauperis et tuguri congestum caespite culmen
> < *Aspiciam ? aut ego hyperboreo flauescere sole* >
> Post aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas ?

---

1. Une lettre de M. Etienne Bonneau, professeur honoraire, me propose une explication très ingénieuse. *Post aliquot, mea regna, uidens mirabor, aristas*, je verrai d'un œil ravi (ma chaumière, *derrière* ces quelques épis, mon royaume (cf. l'apposition *densas umbrosa cacumina fagos* 2.3 Cela va pour *tuguri culmen*, non pour *patrios fines*, et le sens attribué à *post* fait difficulté ; *mirabor* aussi est quelque peu forcé.

L'hypothèse de lacune serait inquiétante, si elle obscurcissait les symétries de groupes de vers qui caractérisent la première églogue, et que l'édition de Ribbeck met en évidence. Or, loin d'y porter le trouble, cette hypothèse les rend plus naturelles et plus simples. Dans Ribbeck, Mélibée dit en tout 15 vers partagés en (3 + 3 + 3) + (2 + 2 + 2), mais le premier groupe de 2 vers est absolument factice, car il se compose du vers 73, qui devrait s'appuyer sur ce qui précède, et du vers 74, qui devrait s'appuyer sur ce qui suit. Cette grave inélégance d'un groupe compromet aussi les deux groupes diminués à tort. Elle ne tient d'ailleurs aucun compte du fait très remarquable que Mélibée s'adresse d'abord à Tityre, ensuite à lui-même, en troisième lieu à ses chèvres ; et que Mélibée parle d'abord en restant arrêté, ensuite en marchant. Or l'inélégance disparaît si on restitue un vers avant 69. La composition de la fin de l'églogue est alors la suivante :

59-66. Tityre, en 2 + 3 vers, exprime sa fidélité à son bienfaiteur ; la substance des 3 derniers vers est un ἀδύνατον géographique. Ils suggèrent, sous la forme d'une hyperbole géographique, une réponse à Tityre comprenant 3 vers.

67-73. Dans un monologue pathétique, Mélibée s'adresse à lui-même (*Insere nunc Meliboee*). Le monologue forme 4 + 4 vers, si on compte le vers perdu ; dans le premier quatrain (67-69), Mélibée parle de son avenir personnel ; dans l'autre (70-73), du cher domaine qu'il lui faut abandonner à un soudard. Le *dialogue* précédent (5 + 3 vers) et le *monologue* (4 + 4) se font équilibre par leur étendue totale (cf. les « responsions » finales de la huitième églogue, 4 + 5 + 3 = 5 + 3 + 4).

74-83. S'adressant maintenant à ses chèvres (*Ite meae... ite capellae*), et comme s'il avait oublié la présence de Tityre, à qui depuis huit vers il ne parle plus, Mélibée reprend son chemin. Tityre lui offre de se raviser (*poteras*, tu aurais pu *avant de repartir*) et de passer chez lui une nuit. Les deux couplets de Mélibée et de Tityre contiennent chacun 3 + 2 vers ; ils terminent l'églogue. C'est ainsi par deux couplets de 3 + 2 vers qu'elle avait commencé (sur la ponctuation après le vers 3, voir Manuel § 224)[1].

L'hypothèse de la chute d'un vers comporte une objection

1. Les deux couplets initiaux de (3 + 2) vers sont suivis de deux couplets très symétriques aussi, chacun de (3 + 2 + 2) + 1 vers (vers 11-26). Le tronçon moyen de l'églogue a un dessin plus libre : 9 vers de Tityre (27-35) correspondent à 10 vers de Mélibée et de Tityre (vers 36-45), puis Mélibée prononce 5 + 5 + 3 vers (vers 46-58).

grave, que je n'entends pas taire, c'est sa hardiesse. Hé quoi, un vers de Virgile, non dans l'Enéide qui n'était qu'un brouillon, mais dans les Bucoliques, a-t-il bien pu disparaître sans qu'il en subsiste même une trace indirecte ? Je ferai remarquer que, dans l'Enéide, une transposition de plusieurs vers s'est produite après le temps de Stace et de Valérius Flaccus, puis s'est généralisée (Manuel § 78), qu'une autre a eu lieu de même dans les Géorgiques après Valérius Probus (§ 77), que sans Quintilien nous ignorerions la vraie leçon de Buc. 4,62, et que là-même la faute des mss. de Virgile a pénétré jusque dans ceux de Quintilien (§ 76). Si donc ma conjecture risque évidemment d'être téméraire, il est peut-être plus téméraire encore d'affirmer qu'elle le soit. Il ne faut pas dire d'avance à la critique : Tu n'iras pas plus loin.

Ayant lu la présente note à l'Académie des Inscriptions, M. Louis Havet a reçu de M. Camille Jullian la lettre suivante :

« 30 janvier 1914.

« La veille du jour où j'entendis votre communication, je m'entretenais précisément de ce texte de la Première Églogue avec mon jeune ami de Pachtère, et nous reconnaissions tous deux qu'il présentait de très grandes difficultés. Virgile fait allusion aux destinées ultérieures des expropriés de la Cisalpine : les uns iront en Afrique, d'autres en Scythie (au delà du Danube), d'autres en Bretagne, d'autres peut-être en Mésopotamie ou plus loin encore (*Oaxes*). — En Afrique, cela se comprend : le pays était en grande partie province romaine. Encore faut-il admettre qu'ils y soient allés autrement qu'à leurs risques et périls. Car je doute, si brutale qu'ait été la politique des triumvirs, qu'Octave ait consenti à laisser partir ces malheureux sans assurer leur établissement. — La Scythie, l'Orient, la Bretagne étaient terres libres. Pouvons-nous croire, de même, que les chefs de l'État aient obligé de gaieté de cœur des Cisalpins, après tout membres de la Cité ou de l'Empire, à s'expatrier, à fuir chez les Barbares, le pire des châtiments ? Pour ces pays, comme pour l'Afrique, je crois à des précautions prises par les triumvirs.

« En Afrique, des terres ont pu être concédées aux émigrants : il n'en manquait pas. Sur ce point, nulle difficulté. — La Bretagne, la Scythie, l'Orient, c'étaient des pays que Jules César avait songé à conquérir. Et les desseins du dictateur étaient demeurés à l'état de projets. Bientôt, Octave préparera la guerre de Bretagne, Antoine celle de Parthie et les légions toucheront au Danube. Qui sait si l'on n'a pas fait luire à Mélibée l'espérance de terres conquises sur l'ennemi ?

« En Afrique ou ailleurs, ce sont des terres qu'on lui donnera, à défricher ou à cultiver ; et ce sont des terres qui porteront leurs moissons. C'est la perspective de ces moissons, lointaines et maigres, que Mélibée a devant les yeux : ce n'est pas de son voyage qu'il peut s'inquiéter, mais du travail à accomplir là-bas, et du pénible profit à tirer de son labeur.

« Or, dans l'état actuel du texte, il est question du départ, il n'est pas question de ce labeur, de ce profit. Et je ne vois la possibilité de les indiquer l'un et l'autre qu'à la condition d'ajouter un vers, celui que vous avez si heureusement proposé. »

3,102.

A. Heu heu quam[1] pingui macer est mihi taurus in eruo!
Idem amor exitium[2] pecori pecorisque magistro.
102 B. *His* certe neque amor causa est uix ossibus haerent ;
Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Neque vaut normalement *et non* ; par suite, quelquefois, il est mis pour *etiam non*, ou *ne... quidem* (Hor., s. 2,3,262 *nec nunc*, qui remplace le *ne nunc quidem* de Térence, Eu. 46) ; il ne peut comporter le sens de *non*. Il est donc impossible d'expliquer le vers 102, s'il est rédigé en latin classique. Aussi Donat (sur Eu. 269 suppose-t-il un archaïsme : « *hisce* pro *hi* uetuste ; Vergilius *His certe* (*neque amor causa est*) *uix ossibus haerent.* » Et en effet *his* (*heis*) et *hisce* (*heisce*), au nominatif pluriel masculin, sont connus par les comiques et par les inscriptions ; voir Neue, Formenlehre (3e éd.), 2 p. 416. L'explication de Donat se recommande par sa simplicité ; elle fournit immédiatement un sens excellent.

Les modernes, pourtant, l'ont repoussée avec un dédain quelque peu sommaire. On a pensé, sans doute, qu'il était sacrilège de plautiniser le texte de Virgile, et, avec plus de bon sens, que le *hi* employé ailleurs par Virgile contredisait *his*. Les lecteurs qui aiment la réflexion consentiront à regarder les choses d'un peu plus près, ne fût-ce que par esprit de doute philosophique et de méthode. Ils comprendront vite, d'ailleurs, qu'il faut de

1. Lire *quom*. Je reviendrai un jour sur ce vers.
2. Les mss. ajoutent un *est* oiseux, sauf le ms. de Prague. R et a placent *est* après *exitium*, γb après *pecori*, c après *magistro*.

toute nécessité ou admettre la théorie de Donat, ou corriger le texte ; car enfin, s'il paraît certain que *hic* doit faire *hi* au pluriel, il est encore plus certain que *neque*, par *qu*, ne signifie pas *non*. Ce sens n'est admissible que pour *nec*, par un *c*, et cela dans quelques locutions toutes faites (*neclego*, *necopinus*, *nec recte*, *nec procul*), où la négation porte sur l'idée même qu'exprime le mot contigu, comme en français dans *nonchalant* ou dans *non-sens*, locutions, d'ailleurs, où *nec* contient non pas un équivalent de *et*, mais le pendant latin du grec γε (de là *negare*, *negotium*, où s'est conservée la consonne primitive), le même, probablement, qui survit aussi dans *quandoc*.

Revenons au *his* de la troisième églogue. Si c'est un nominatif pluriel, cet exemple est le plus ancien qui existe dans Virgile. Car tous les autres exemples du nominatif pluriel de *hic* sont ou dans les Géorgiques (4,86) ou dans l'Enéide (1,106 ; 5,229 ; 6,326 ; 6,397 ; 6,773 et 774 ; 7,695 et 696 ; 8,55 ; 10,130 ; 10,355 ; 11,54 ; 11,623 ; enfin 12,231, où R a HINC[1]). La troisième églogue est d'ailleurs une des plus anciennes, et elle contient un archaïsme (*cuium pecus*) dont un ennemi du poète s'est moqué et que Virgile n'a plus jamais hasardé[2]. Supposons que l'antique *his* et le nouveau *hi* aient été en lutte dans le parler ambiant ; Virgile n'a-t-il pu, par ardeur de jeunesse, pousser d'abord une botte au néologisme, puis, dans l'âge mûr, se sentir vaincu et se soumettre ? Il faut avouer qu'il était bien illogique de dire *his*, quand on disait *qui* et *illi*, et qu'il était bien incommode de ne pas distinguer le nominatif du datif-ablatif ; tôt ou tard le triomphe de *hi* était fatal, et qui nous dit que Virgile n'ait pas pu en être et le témoin contrarié, et plus tard le complice malgré lui ? Cicéron a vu la mode phonétique changer de son vivant, puisque, nous dit-il, il a été de bon ton d'abord de prononcer *bonu*, ensuite de prononcer *bonus*. De même, en morphologie, Virgile a pu voir se dénouer le conflit entre l'analogie (*hi*) et la tradition (*his*).

Non seulement le *his* de l'églogue est le plus ancien exemple virgilien du nominatif pluriel de *hic*, mais je crois bien que c'en est le plus ancien exemple dans toute la poésie classique. Dans Lucrèce 5,1105, *inuictum* suivi d'un corrélatif *qui* représente manifestement *i uictum*, de *is*, plutôt que *hi uictum*, de *hic*. Dans Catulle 66,59, le *Hi dii uen* des manuscrits n'est qu'un assem-

---

1. Les vers 6,773-774 commencent par HITIBI, HICOLLATINAS. Dans le premier, P a HICTIBI, évidemment par anticipation du vers suivant.

2. Elle contient aussi une tournure archaïque *Heu heu quom*, ou *Eheu quom*, sur laquelle je ne puis m'étendre maintenant.

blage de syllabes corrompues. Si donc Virgile a pu hésiter sur la forme à choisir, c'est que les poètes ses aînés, soit par hasard, soit par crainte des responsabilités, n'avaient pas tranché la question.

Lucilius avait dû être plus hardi, mais que tirer avec certitude des mss. des citateurs ? Ces mss. donnent *hi* 131 Marx, *bi* 166, *eti* 522 (ce qui doit être *ei* plutôt que *hi*), mais 726 *hic quidem*, qui a grand'chance de représenter *his quidem*. Quant au *Hic insidjantes* d'Ennius, il peut cacher *his* ou *hisce*, mais non pas *hi*.

Nous n'avons donc aucune raison d'affirmer que Virgile ait jamais lu *hi* dans un poète non dramatique, alors que chez les dramatiques il lisait à coup sûr *his*, avec ou sans un *hi* rival. Peut-être lisait-il *hi* chez les prosateurs, mais prenait-il là ses modèles grammaticaux ? Et que savons-nous des prosateurs eux-mêmes ? Le De lingua Latina de Varron est presque exactement contemporain de la troisième églogue ; le *hic quoque qui dicunt* de 6,73 contient-il *hi*, ou *his* ? ou *ei*, car c'est le pronom de renvoi qu'on attendrait ? Quant à savoir quel nominatif pluriel a voulu employer Cicéron, c'est un problème compliqué, difficile à bien traiter, et que n'aideront pas à résoudre les apparats appauvris aujourd'hui si en faveur.

Conclusion, rien ne nous donne le droit de formuler sur le *his* de la troisième églogue une opinion qui soit nôtre. Et nous n'avons qu'à nous incliner devant l'autorité de Donat, qui est probablement celle d'un de ses lointains devanciers, beaucoup mieux informé que nous.

Une inadvertance dans la huitième églogue.

On a souvent relevé les fantaisies astronomiques des peintres, qui représentent le croissant à l'envers, ou des poètes, qui, comme Lamartine, montrent Vénus se *levant* le soir. Il y a quelque chose de semblable dans la huitième églogue.

Au vers 30, le berger Damon se plaint qu'*Hesperus*, descendant du sommet de l'Œta, brille pour son heureux rival, *tibi deserit Hesperus Oetam*. *Hesperus*, c'est l'étoile du soir. Le soir en effet est bien le moment où l'on amène l'épouse à l'époux ; et l'étoile du soir est l'astre cruel qui arrache la fille à sa mère, l'astre bienfaisant qui réalise la promesse faite au fiancé (Catulle 62,20 et 26). Au vers 17, l'amant désespéré, que le souci tient dans l'insomnie, a demandé à *Lucifer* de ramener vite le

jour, *Nascere praeque diem ueniens age Lucifer almum. Lucifer*, c'est Vénus encore, mais Vénus étoile du matin, comme tout le vers l'indique. Voilà donc dans l'églogue deux moments bien déterminés, l'un à la tombée du jour, l'autre avant l'aube ; quel en est le rapport chronologique ?

Le mariage du rival n'est pas accompli, car Damon en mentionne les rites (*nouas incide faces, sparge nuces*) et n'est pas encore tourmenté par l'image de la nuit de noces ; il dit d'ailleurs *Mopso Nysa datur* et non *data est*. D'autre part, le mariage est imminent, car Damon songe à un suicide immédiat (*diuos extrema moriens tamen adloquor hora*), qui va être un dernier présent à la bien-aimée (*extremum hoc munus morientis habeto*). Il se précipitera dans la mer ; évidemment, à l'instant même où la mariée doit franchir le seuil. Tout cela n'a de sens que si Damon n'a plus devant lui ni de temps, ni d'espoir. Donc la nuit où se lamente Damon est celle qui précède le soir fatal ; en moins de 24 heures, Vénus va devenir de *Lucifer Hesperus*, c'est-à-dire passer d'un côté du soleil à l'autre. Or aux moments, très distants l'un de l'autre, où un tel passage s'effectue dans la réalité, la planète reste pratiquement inobservable pendant un bon nombre de jours ; elle ne peut ni, le matin, apporter de consolation à un malheureux, ni, le soir, donner le signal à un cortège de noces. Ajoutons même que, tant qu'elle reste peu éloignée du soleil, avant ou après la conjonction, son éclat, supposé visible à l'œil nu, se mêle à la lumière solaire, lumière d'aurore ou lumière de crépuscule, et par conséquent ne caractérise, comme le voudraient les vers 17 et 30, ni la fin de la nuit ni le commencement de la nuit.

Les vers 17 et 30 de la huitième églogue présentent donc une incohérence de fait. Virgile, qui est un grand poète, mais un grand imitateur, se sera inspiré de deux réminiscences incompatibles.

8,50.

Saeuos Amor docuit natorum sanguine matrem
Commaculare manus crudelis tu quoque mater
Crudelis mater magis an puer inprobus ille
50 Inprobus ille puer crudelis *tu* quoque mater.

Ces vers, que Damon est censé prononcer dans une joute poétique, et qui forment un tout, sont plus célèbres que clairs ;

en tirer un sens qui tienne debout est en réalité impossible. L'embarras où ils avaient plongé les anciens est assez indiqué par la théorie du pseudo-Servius, qui veut qu'à l'avant-dernier vers on ponctue après *puer inprobus*, et qu'ainsi on rejette *ille* sur la phrase suivante.

Une telle théorie est à rejeter a priori. Qu'à l'époque byzantine un grammairien emploie des points séparatifs à délimiter des groupes de mots, — surtout dans des manuscrits où les mots n'étaient pas délimités eux-mêmes, — c'est certes un procédé très naturel, très commode et très avantageux, qui épargne aux élèves des erreurs, aux lecteurs expérimentés des hésitations et des efforts. Utile aussi, pour la même raison, est dans les imprimés de nos linguistes l'alternance du romain et de l'italique. Mais, de même que Varron et Verrius Flaccus s'arrangeaient pour énoncer des faits de langue sans escompter nos artifices de typographie, les poètes anciens savaient exprimer des idées et des sentiments sans recourir à d'autres signes que les mots eux-mêmes. Un Victor Hugo, un Gœthe, un Shakespeare déjà, à la rigueur un Dante, ont pu faire de la ponctuation une partie intégrante de leur rédaction poétique ; il n'en a pas été ainsi d'un Virgile. Chez lui, il ne pouvait y avoir contradiction entre les expressions et la pensée, entre une ponctuation secrète, qu'il aurait gardée in petto, et une ponctuation apparente, résultant de son agencement des mots. En autres termes, les trois nominatifs contigus *puer*, *inprobus*, *ille* paraissant chez Virgile être en accord, il fallait de toute nécessité qu'ils le fussent. Cf. le vers de Tibulle (1,5,33) *Et tantum uenerata uirum hunc sedula curet*. Ici, chose extraordinaire, *uirum* et *hunc* ne sont pas en accord, mais cet exemple rarissime ne peut prouver. Car ou bien le texte est corrompu, et alors la consécution *uirum hunc* est inexistante, ou bien le texte est intact, et alors l'hiatus guide la prononciation et avertit le lecteur. Sur la doctrine générale, voir Manuel de critique verbale, §§ 203 et suivants.

L'objection de principe que je viens d'opposer au pseudo-Servius réfute à l'avance toutes les tentatives de ponctuation plus ou moins subtiles des modernes. Cette année même (1913), mon ami Frédéric Plessis en adopte une dont, je me hâte de le dire, il n'est pas l'inventeur. Il ponctue différemment les deux *crudelis tu quoque mater* ; selon sa petite édition de classe, le second *crudelis* porterait sur *mater* comme le veut l'instinct grammatical, mais le premier *crudelis* porterait sur *Amor*, ce qui fait violence manifeste au même instinct. Une telle disposition du texte, à mon sens, aurait dû être rejetée par la question

préalable. Fût-elle d'ailleurs admissible en soi, elle serait ici sans utilité, car Ribbeck, qui semble l'avoir imaginée, n'est pas par elle dispensé de considérer tout le vers 50 comme apocryphe, et par suite, le nombre des vers étant prédéterminé [1], de vouloir aussi que le vers 58 soit suivi d'une lacune.

Laissant donc de côté toute hypothèse de ponctuation paradoxale, nous devons éclaircir le passage en partant de deux points : 1° *puer inprobus ille* est indivisible, tout comme *Inprobus ille puer* ; 2° indivisible est aussi chacun des deux *crudelis tu quoque mater*. De la seconde proposition se dégage immédiatement une conséquence évidente : il y a redite plate, donc notre texte pèche soit par la faute du poète, soit par celle d'un copiste. Donc, à supposer qu'il y ait faute de copiste, le siège de la faute ne peut être cherché légitimement qu'à l'intérieur d'un des deux *crudelis tu quoque mater*. Donc il faut écarter a priori toute correction conjecturale qui porterait sur n'importe quel autre point du texte. On rejettera par exemple le *at* pour *an* de Ribbeck (bien que le *an* de MPabcπ et du pseudo-Servius se trouve manquer dans γ).

N'est-il pas d'ailleurs tout naturel que le soupçon, en cas où il faudrait soupçonner, se concentre sur un groupe de mots répété à deux vers de distance ? Rien de plus commun qu'un passage déformé par assimilation à un passage à la fois voisin et analogue (ainsi, au lieu du *laurea Phoebi* de 7,64, le *laurea Phoebo* du vers 62 fait que c a une seconde fois *laurea Phoebo*). La critique moderne a même assez souvent péché par l'oubli de cette observation si simple, calquant deux vers l'un sur l'autre alors qu'elle devait tendre, au contraire, à les dissimiler (Manuel § 543). Le vrai principe achève de nous délivrer de l'importune suspicion vague et de nous orienter vers la suspicion précise et utile. Il nous conduit à formuler quatre questions bien nettes : faut-il se défier d'un des deux *crudelis* ? d'un des deux *tu* ? d'un des deux *quoque* ? d'un des deux *mater* ?

Il est possible de serrer encore de plus près. Toutes choses égales d'ailleurs, un soupçon se portera plus aisément sur un mot auxiliaire court que sur un mot expressif long, car le mot sans importance a plus de chance d'avoir été influencé, l'autre d'avoir été influençant. En autres termes, un *crudelis* authentique peut

1. Damon et Alphésibée, en se répondant, chantent chacun trois douzaines de vers. La première douzaine est ainsi coupée par le refrain : 4 + 3 + 3 + 2 ; la seconde, 4 + 5 + 3. La « responsion » est asymétrique dans la troisième douzaine (4 + 5 + 3 Damon, 5 + 3 + 4 Alphésibée), mais l'étendue totale subsiste, de façon que qui retranche un vers est condamné à en ajouter un.

avoir évoqué un faux *tu* plus aisément qu'un *tu* authentique n'évoquerait un faux *crudelis*. De sorte que, des quatre questions qui sont toutes logiquement possibles, celle qui mérite le plus d'être examinée est celle-ci : faut-il se méfier d'un des deux *tu* ?

Pour répondre affirmativement, il suffit de jeter les yeux sur le texte. Car si, au vers 48, le mouvement de la pensée justifie une apostrophe pathétique à la mère barbare, il n'en est plus de même au vers 50. De *mater* vocatif le poète a passé à *mater* nominatif (*Crudelis mater*, sous-entendu *fuit*, avec symétrie à l'égard de *puer inprobus*), c'est-à-dire que, du langage de l'émotion, il a passé à celui de la raison qui s'observe. A la question qu'il s'est ainsi posée de sang-froid, il est impossible qu'il réponde par une sorte de cri, même si ce cri n'était pas une redite. Donc le *tu* du vers 50 est manifestement inauthentique.

Lisons *sic*, et le quatrain de Damon prendra une tournure parfaitement logique. C'est un dialogue intérieur, où l'esprit se contredit lui-même, puis s'interroge sur sa contradiction, puis conclut en conciliant les deux thèses :

> Saeuos Amor docuit natorum sanguine matrem
> Commaculare manus. — Crudelis tu quoque mater. —
> Crudelis mater magis, an puer inprobus ille ? —
> Inprobus ille puer ; crudelis *sic* quoque mater.

Pour bien entendre ce dialogue, il faut se souvenir que *magis* doit être présumé équivalent à *potius* et qu'on n'est nullement en droit de comprendre *crudelis magis* comme une périphrase de *crudelior*. Remarque qui, si on veut préciser le sens sur tous les points, conduit à la paraphrase suivante : *Crudelis Amor docuit Medeam occidere natos. — Crudelis etiam tu fuisti, Medea. — Crudelisne fuit Medea potius, an inprobus fuit Amor ? — Inprobus fuit Amor, sed, etiam si inprobus fuit, tamen crudelis fuit Medea.*

Que le *sic* supposé du vers 50 ait été évincé un jour par le *tu* du vers 48, c'est là une hypothèse qui ne peut inquiéter aucun philologue. On sera plus étonné, peut-être, à l'idée que cette faute, nécessairement très ancienne, s'est généralisée et a fini par passer dans tous les exemplaires de Virgile, si bien que le pseudo-Servius n'a plus trouvé trace de la bonne leçon, ni non plus Servius lui-même, qui a dû inventer un moyen d'approuver l'inepte redite : « Improbus ille puer c. t. q. m. ; *non est superflua haec uerborum iteratio*, nam syllogismus est plenus, qui constat ex propositione, assumptione, conclusione ». Si le lecteur veut bien se reporter aux §§ 75-79 de mon Manuel, il verra cata-

loguées là un bon nombre de fautes semblablement généralisées, toutes prises aussi dans le texte de Virgile. De tels accidents seraient certes invraisemblables, si le progrès de la culture avait été incessant depuis le siècle d'Auguste, comme il l'est depuis la Renaissance. On les comprendra, si on se rappelle qu'au contraire, d'Auguste à Marc Aurèle, il y a eu décadence intellectuelle lente et continue, et surtout si l'imagination se représente avec la vivacité voulue la période franchement barbare qui suit, et que j'ai appelée le « moyen-âge » du troisième siècle.

10,1.

Extremum *hunc*, Arethusa, mihi concede *laborum*.

Telle est la leçon de P, que Ribbeck me paraît avoir eu raison d'adopter ; il semble qu'elle se retrouve dans le ms. de Prague. Le *laborem* de Mγabc est une corruption dont l'origine saute aux yeux, tandis que, si la vraie leçon était ce *laborem*, on ne voit pas d'où *laborum* aurait pu sortir.

Une confirmation indirecte de *laborum* me semble se trouver dans M. Ce ms. remplace *hunc* par CVM, substitution bien bizarre et qu'on ne parviendra pas à expliquer par elle-même. Si le modèle de M avait LABOREM et en marge RVM, CVM s'explique aisément ; c'est une accommodation du RVM marginal, inintelligible au nouveau copiste.

Louis HAVET.

AESCH. EUM. 506 SQQ.

(Ed. Wecklein).

Les Érinyes menacent de renoncer à leur terrible mais salutaire mission. Les mortels ne tarderont pas à réclamer le rétablissement de l'ordre ancien. Car le crime régnera en maître sur la terre « nous laisserons s'accomplir tous les destins, se perpétrer tous les meurtres » :

505 πάντ' ἐφήσω μόρον.
πεύσεται δ' ἄλλος ἄλλοθεν, προφω-
νῶν τὰ τῶν πέλας κακά,
λῆξιν ὑπόδοσίν τε μόχθων
ἄκεά τ' οὐ βέβαια τλά-
510 μων μάταν παρηγορεῖ.

Ce ne serait pas chose facile d'exposer clairement dans leur enchevêtrement, et leur détail presque infini, les divers systèmes d'exégèse auxquels les critiques ont eu recours pour éclaircir ce passage célèbre.

Mais voici les principaux :

1. On adopte le texte imprimé plus haut, on ne force le sens d'aucun mot, on traduit λῆξις par « fin » et ὑπόδοσιν (de ὑποδίδωμι) par « diminution » : Traduction : « Der eine wird da, der andere da unter lauten Klagen ueber die von anderen erlittenen Unbilden Aufheben und Abnehmen seiner Mühsale erkunden, etc. » Wecklein 1888. Résultat : comme on le voit, une phrase parfaitement inintelligible.

2. On corrige προφωνῶν τα en προφωνοῦντα : « θὰ ἀκούσῃ δὲ ἄλλος ἄλλοθεν μεγάλως ὀδυρόμενόν τινα τὰ παρ' ἄλλου συμβάντα αὐτῷ κακά· τὸ παρηγόρημα λήξεως καὶ ὑφέσεως τῶν μόχθων καὶ τὸ παρηγόρημα ἀσθενῶν φαρμάκων εἶναι μάταια (Wecklein-Zomaridès, 1910). Cette traduction rappelle l'interprétation du scoliaste : ἀεὶ τὰ ἀλλήλων ἀκούσονται καὶ οὐ γίνεται κακῶν ἀνάπαυσις ... παθὼν δέ τις ἑαυτὸν παραμυθεῖται (corr. in παραμυθεῖ M.). — Elle n'en vaut pas mieux pour cela.

3. Vient ensuite le système qui s'en prend aux mots si clairs : λῆξιν ὑποδοσίν τε μόχθων de l'échec de l'exégèse. On corrige ὑπόδοσιν en ὑπόδυσιν, on suppose que λῆξις vient de λαγχάνω. Traduction : « Chacun apprend les maux qui échoient aux voisins ». Mais alors, προφωνῶν κτλ. fait difficulté. F. Blass (dans son édition, 1907) propose trois corrections et aboutit à la solution suivante, d'une douteuse élégance. Mais je lui laisse la parole : « Ἀκεά τε fordert nach sich βέβαι' ἀ. In den ersten Worten des Satzes aber streitet πεύσεται mit προφωνῶν, und wenn dies mit τὰ τῶν πέλας κακά zu verbinden, so ist πεύσεται ohne Objekt, und umgekehrt. Da ist wohl das einfachste, τὰ in ἄ (μα) zu emendiren : jeder erzählt sein Unglück und erkundigt sich nach dem des Nächsten, oder besser erfährt dieser, indem man ihn trösten will. » Le scoliaste est encore responsable de cette extraordinaire combinaison.

4. Avec Wilamowitz, on respire.

> Merken wird jeder allerorten
> wenn er *zählt* rings der andern Leiden :
> *unsere Arbeit ruht und feiert*
> und vergebens hofft er Hilfe :
> sein Vertrau'n auf Rettung trügt.

Au moins, voilà qui est clair. Λῆξιν et ὑπόδοσιν reprennent leur sens naturel. Malheureusement en l'absence du pronom possessif ἐμῶν, il est impossible de croire que les μόχθοι du vers 508 sont les travaux des Erinyes. Et προφωνῶν n'est pas synonyme de ἱστορῶν. — Concluons avec M. Mazon (notes critiques de sa traduction de l'Orestie) : « Ce passage est très obscur et les explications qu'on en donne, peu satisfaisantes ».

L'extraordinaire, c'est que la solution de ce petit problème est trouvée depuis vingt-six ans, et trouvée par un des éditeurs qui ont, depuis, tenté les interprétations les plus invraisemblables. L'ayant découverte moi-même, j'hésitai longtemps à me l'attribuer, persuadé qu'une correction aussi simple et aussi évidente avait dû s'offrir à bien des philologues. Effectivement, je la lis dans l'appendice de l'édition commentée de Wecklein (1888)[1]. Mais ce savant, pris d'un étrange scrupule, ne s'y est point arrêté. Lui qui ne passe point pour un conservateur timoré, après avoir entrevu la vérité, a craint d'écrire :

πάντ' ἐφήσω μόρον·

1. Mais nulle part ailleurs, pas même dans Wecklein-Zomaridès (1910).

< Σ > πεύσεται[1] δ' ἄλλος ἄλλοθεν, προφω-
νῶν τὰ τῶν πέλας κακά,
λῆξιν ὑπόδοσίν τε μόχθων.

« De toutes parts, l'homme s'efforcera d'obtenir, en me criant les maux dont ses voisins l'accablent, la fin, la diminution de ces peines. » Wecklein : « Man könnte an σπεύσεται denken, wenn das Medium nicht *zweifelhaft* wäre. » Je me demande en quoi ce moyen est douteux. La forme se lit dans Homère, et Eschyle a dit σπευδομένα θυσίαν (Agam. 157 ; « réclamant un sacrifice »). Cf. σπευδομέναι δ' ἀφελεῖν Eumen. 361. Le futur moyen de σπεύδω existe, σπεύδομαι est eschyléen, σπεύδω (avec l'acc.) est banal dans les tragiques, au sens de « réclamer instamment, chercher à obtenir ».

Dans les deux derniers vers, en dépit du scoliaste, il n'est point du tout question de consolation. Παρηγορῶ signifie « apaiser, fléchir ». Les Erinyes ne sont-elles pas δυσπαρήγοροι βροτοῖς :

ἄκεα δ' οὐ βέβαια · τλά-
μων μάταν παρηγορεῖ ·

« Mais le remède est peu sûr. Le malheureux essaie en vain de m'apaiser. »

Ainsi, comme il arrive souvent dans les chœurs d'Eschyle, l'idée de cette fin de strophe est précisément celle qui sera magnifiquement développée dans la strophe suivante : Μηδέ τις κικλησκέτω ξυμφορᾷ τετυμμένος, τοῦτ' ἔπος θροούμενος · Ὦ Δίκα, ὦ θρόνοι τ' Ἐρινύων. Et comme il arrive aussi bien souvent, la strophe des Euménides évoque une strophe parallèle de l'Agamemnon.

Aux trois phrases 1) σπεύσεται δ' ἄλλος... ὑπόδοσίν τε μόχθων ; 2) ἄκεα δ' οὐ βέβαια ; 3) τλάμων μάταν παρηγορεῖ, correspondent pour la pensée, pour la forme (particules de liaison, *asyndeton* même) ces trois phrases :

Ag. 396 1) βιᾶται δ' ἁ τάλαινα πειθώ
προβούλου παῖς ἄφερτος ἄτας
2) ἄκος δὲ παμμάταιον
3) οὐκ ἐκρύφθη
πρέπει δέ, φῶς αἰνολαμπές, σίνος.

Et ce parallélisme nous aidera à comprendre le passage de

1. De même, σπεῦδε ou σπεύσεις est devenu πεύσῃ Eur. *Iph. Aul.*, 3.

l'Agamemnon. Ἁ τάλαινα πειθώ, fille de la Faute, c'est l'inutile, l'intolérable Éloquence[1], qui en face des hommes et des Dieux, plaide pour le coupable. Mais cette Persuasion issue du Crime, a beau s'efforcer de cacher la vérité (βιησάμενος ψεύδεσσι Homère, τὸ δοκεῖν καὶ τὰν ἀλάθειαν βιᾶται Simonide, frg. 76). Pour le malheureux qui s'en sert, elle est le plus vain des remèdes : ἄκος δὲ παμμάταιον (cf. ἄκεα δ' οὐ βέβαια).

L'interprétation traditionnelle de ce passage n'a jamais satisfait personne. On s'en aperçoit à l'embarras des commentateurs. Il est vrai qu'il y a doute sur la lecture προβούλου παῖς. Celle-ci est une correction qui améliore sensiblement le mètre. Le texte des mss. est προβουλόπαις. On s'accorde à voir dans la Πειθώ la Tentation qui pousse au crime. Ceux qui gardent προβουλόπαις traduisent « la fille et la conseillère de la Faute »[2]. Ceux qui admettent la correction προβούλου entendent : « the wicked man is led on by Temptation (πειθώ) which is sent him by the Ruin or Curse he has roused, which plots his destruction » (Sidgwick).

Notre exégèse de ce texte permettra de choisir définitivement entre les deux leçons. Eschyle se souvient évidemment de l'allégorie homérique d'Até et des Litai (Iliade, IX, 503-512).

Βιᾶται δ' ἁ τάλαινα Πειθώ
προβούλου παῖς ἄφερτος Ἄτας.

Até n'attend pas Πειθώ. Σθεναρὴ καὶ ἀρτίπος, elle est aussi πρόβουλος. Elle va son chemin ; sa décision trop prompte devance le raisonnement, la réflexion. Πειθώ se hâte ensuite sur sa trace. Mais en vain : λιτᾶν δ' ἀκούει μὲν οὔ τις θεῶν.

Henri Grégoire.

---

1. C'est, par exemple, la rhétorique de Clytemnestre.
2. M. Mazon propose un autre sens mais il reconnaît lui-même qu'il est peu conforme à l'usage.

EURIPIDE, *ION*, v. 1424

Hermann traduit θέσφαθ' ὡς εὑρίσκομεν par « *nam invenimus significata ab oraculo* ». Mais le sens qu'il donne ne se trouve pas dans le texte grec et ne convient pas aux exigences de la situation dramatique.

Créuse (v. 1419-23) a fait une description de la tapisserie contenue dans le ἄγγος avant qu'Ion ne l'ait dépliée et montrée. Celui-ci, pendant qu'il la retire du coffre, s'écrie « ἰδού, τόδ' ἔσθ' ὑφασμα' — ἅ τ' ἐσπάθας εὑρίσκομεν : regarde ! voici la tapisserie et les choses que tu as tissées nous les trouvons ». La phrase comporte deux déclarations directes. Tous deux, impatients de voir si l'assertion de la reine sera vérifiée, Créuse et Ion regardent, le fils haletant d'espoir et la mère avec une attention extasiée, sûre qu'elle est d'avoir annoncé la vérité. C'est parce que les deux personnages ont cherché ensemble que le jeune homme dit au pluriel εὑρίσκομεν, c'est-à-dire ἐγώ τε καὶ σύ (avec le présent actuel).

Mais quelle peut être la cause de la corruption des manuscrits ? C'est simplement l'élision qui a provoqué une répartition erronée des lettres. On a pris ὕφασμ' · ἅ pour ὕφασμα et le groupe τεσπαθας pour τεσπαθως. Ensuite par une assimilation de lettres ou par un essai délibéré de conjecture ou pour l'une et l'autre cause, le groupe τεσπαθ est devenu θεσφαθ et les deux dernières lettres ως ont été détachées, sans doute parce que l'expression ὡς εὑρίσκομεν apparaît fréquemment comme fin de trimètres.

La reconnaissance de l'objet était complète. L'exclamation de Créuse le montre : ὦ χρόνιον ἱστῶν παρθένευμα τῶν ἐμῶν. C'est ainsi qu'elle accueille le produit de son tissage, ἅ ἐσπάθα.

Pollux nous dit que σπάθη est un ἱστουργικὸν ἐργαλεῖον (7. 36). Cf. Aesch. Agam. 232 σπάθης τε πληγάς ; Aesch. chez Pollux. 7. 78 : σπάθητοῖς τριμιτίνοις ὑφάσμασι ; Aristoph. Nub. 53 ἀλλ' ἐσπάθα ; Plato, Lys. 208 D ἢ τῆς σπάθης ἢ τῆς κερκίδος.

Université de Cincinnati.

J. E. Harry.

NOTES CRITIQUES.

Sénèque, *Lettres à Lucilius*, II, 3.

Nihil aeque sanitatem impedit quam remediorum crebra mutatio ; non uenit uulnus ad cicatricem, in quo medicamenta temptantur ; non conualescit planta, quae saepe transfertur.

Ce texte contient trois comparaisons parallèles. Dans la seconde, il faut nécessairement entendre : une blessure, sur laquelle *on ne fait qu'essayer* les médicaments.

Mais on force ainsi le sens de *temptantur*. Le verbe *temptari* est d'usage courant dans la langue médicale pour signifier simplement : appliquer un remède. Cf. Celse, *De Medicina*, I, I : temptaturum remedia similia illis quae uicino malo saepe succurrerint ; II, XVIII : recte medicina ista temptatur ; etc.

Je propose donc : in quo medicamenta *multa* temptantur, *multa* faisant pendant à *crebra* et à *saepe*.

Ibid., III, 3.

Epistulas ad me perferendas tradidisti, ut scribis, amico tuo ; deinde admones me ne omnia cum eo ad te pertinentia communicem... ita eadem epistula illum et dixisti amicum et negasti ; itaque sic priore illo uerbo quasi publico usus es et sic illum amicum uocasti, quomodo omnes candidatos bonos uiros dicimus...

Sic priore est une faute évidente des manuscrits. La meilleure conjecture est celle de van der Vliet : itaque *sanctiore* illo uerbo quasi publico usus es. Mais *sanctus*, qui exprime surtout la pureté, l'innocence, la noblesse morale, et qui ne s'oppose pas à *publicus*, convient médiocrement ici.

Il faut certainement lire : *secretiore* illo uerbo. Outre que *secretiore* est, au point de vue paléographique, plus proche des

manuscrits que *sanctiore*, l'adjectif *secretus*, en particulier au comparatif, est employé couramment à l'époque impériale pour désigner un mot, un tour de phrase, une formule éloignés de l'usage commun ; il s'oppose en ce sens à *uulgaris*, dont *publicus* est ici synonyme.

Cf. Quintilien, *Instit. orat.*, IX, III, 4-5 (sur les figures de mots) : Sunt quaedam figurae ita receptae, ut paene iam hoc ipsum nomen effugerint : quae etiamsi fuerint crebriores, consuetas aures minus ferient ; nam *secretae et extra uulgarem usum positae*, ideoque magis notabiles, ut nouitate aurem excitant, ita copia satiant ; — *ibid.*, I, I, 35 : Non paenitebit curasse, cum scribere nomina puer... coeperit, ne hanc operam in *uocabulis uulgaribus* et forte occurrentibus perdat : protinus enim potest interpretationem *linguae secretioris*, quae Graeci γλώσσας uocant, dum aliud agitur, ediscere.... ; — et Sénèque lui-même, *Epist.*, XIII, 17 : non adicerem auctorem huic uoci, nisi esset *secretior* nec inter *uulgata* Epicuri dicta.

Ibid., IV, 2.

...maius (gaudium) exspecta, cum puerilem animum deposueris et te in uiros philosophia transcripserit : adhuc enim non pueritia, sed, quod est grauius, puerilitas remanet, et hoc quidem peior est, quod auctoritatem habemus senum, uitia puerorum...

Hense, d'après Gertz, corrige : et hoc quidem peior *res* est...

L'addition de *res* est inutile et ne se comprend même guère. *Hoc*, antécédent de *quod*, est à l'ablatif neutre ; il faut entendre, sans modifier le texte des manuscrits ni couper la phrase : et hoc quidem *puerilitas* peior est, quod... = et cette puérilité s'aggrave encore, quand l'autorité de la vieillesse se joint en nous aux défauts de l'enfance.

Ibid., IV, 3.

Intelleges quaedam ideo minus timenda, quia multum metus adferunt. Nullum magnum, quod extremum est. Mors ad te uenit : timenda erat si tecum esse posset ; necesse est aut non perueniat aut transeat.

Ce texte, conforme aux manuscrits, est évidemment corrompu : car *nullum* ne se rapporte à aucun substantif exprimé et n'offre aucun sens.

Hense, d'après Gertz, écrit : Nullum *malum est* magnum, quod extremum est. Cette addition rend le texte intelligible, mais donne un sens très médiocre : *malum extremum* ne pouvant s'appliquer qu'à la mort, qui est le seul mal suprême, *nullum* ne s'explique pas.

Il est plus simple et plus convenable au sens de croire que *nullum* est une altération de *malum*. Il faut probablement écrire et ponctuer : *Malum* magnum, quod extremum est, mors ad te uenit... Pour démontrer la proposition précédente (quaedam ideo minus timenda, quia multum metus adferunt), Sénèque prend tout de suite l'exemple d'un grand mal, mieux encore du mal suprême, de celui qui excite les craintes les plus vives, de la mort.

Ibid., V, 2.

Asperum cultum et intonsum caput et neglegentiorem barbam et indictum argento odium et cubile humi positum, et quicquid aliud ambitionem peruersa uia sequitur, euita.

Tel est le texte des manuscrits. Hense, d'après Gertz, corrige : quicquid aliud *ambitio nempe* peruersa uia sequitur. Sauf *nempe*, que Gertz a ajouté, c'est déjà le texte de Haase.

La conjecture est assez ingénieuse ; mais elle fait contresens. Il faut garder la leçon des manuscrits, voir dans *peruersa uia* un ablatif absolu, et entendre : tout ce qui suit l'envie de se faire remarquer, la route étant prise à rebours ; autrement dit : toutes les extravagances auxquelles conduit l'envie de se faire remarquer.

Ibid., VIII, 5.

Domus munimentum sit aduersus infesta corporis.

Il faut sans doute lire *corpori*. La construction ne change pas parce que l'adjectif est pris substantivement. Cf. IX, 2 : contrarium *ei* quod significare uolumus.

Ibid., IX, 11.

Non dubie habet aliquid simile amicitiae adfectus amantium : possis dicere illam esse insanam amicitiam. Numquid ergo quisquam amat lucri causa ? numquid ambitionis aut gloriae ? ipse per se amor omnium aliarum rerum neglegens animos in cupiditatem formae non sine spe mutuae caritatis accendit. Quid ergo ? ex honestiore causa coit turpis adfectus.

Dans toutes les éditions, la dernière phrase : ex honestiore causa coit turpis adfectus, est interrogative. Une telle ponctuation montre que la suite des idées a échappé aux éditeurs et qu'ils expliquent la fin du passage à contresens.

Cette comparaison de l'amour avec l'amitié est introduite pour appuyer l'idée que la vraie amitié doit ignorer tout calcul et n'être faite que de dévouement : Sapiens... habere amicum uult... non ad hoc, quod dicebat Epicurus,... ut habeat qui sibi aegro adsideat, succurrat in uincula coniecto uel inopi, sed ut habeat aliquem, cui ipse aegro adsideat, quem ipse circumuentum hostili custodia liberet... In quid amicum paro ? ut habeam pro quo mori possim, ut habeam quem in exsilium sequar, cuius me morti et opponam et impendam : ista, quam tu describis, negotiatio est, non amicitia, quae ad commodum accedit, quae quid consecuturus sit spectat. — Sur quoi Sénèque ajoute : L'amour, à ce point de vue, ressemble à l'amitié ; on pourrait l'appeler une amitié extravagante. Il se caractérise, en effet, par un complet oubli de tout ce qui n'est pas l'être aimé.

Mais ici Sénèque est pris d'un scrupule. Il suppose que le lecteur s'étonnera de lui entendre faire cette espèce d'apologie de l'amour. De là le *Quid ergo* : qu'est-ce à dire ? approuverais-je cette passion immorale ? — A quoi il répond : Non, mais, tout immorale qu'elle est, cette passion naît d'une source désintéressée (*honestiore*), comme la véritable amitié.

La phrase précédente prépare, du reste, le jugement final : *ipse per se amor omnium aliarum rerum neglegens* justifie *ex honestiore causa ; in cupiditatem formae non sine spe mutuae caritatis* justifie *turpis adfectus*.

Ibid., IX, 17.

Quamdiu quidem illi (*i. e.* sapienti) licet suo arbitrio res suas

ordinare, se contentus est et ducit uxorem se contentus et liberos tollit ; se contentus est et tamen non uiueret, si foret sine homine uicturus.

Ce texte, fourni par les manuscrits, est inintelligible [1]. On l'a corrigé en intercalant *est* avant les mots *et liberos*, ce qui fait un sens très gauche. Je pense qu'il faut lire et ponctuer de la manière suivante :

Quamdiu quidem illi licet suo arbitrio res suas ordinare, se contentus est : et ducit uxorem se contentus, et liberos tollit *se contentus*. Se contentus est, et tamen non uiueret [2]...

Ibid., IX, 18.

Omne intra se bonum terminabit, et dicet, quod Stilbon ille dixit, Stilbon quem Epicuri epistula insequitur...

Ce dernier membre de phrase : *Stilbon... insequitur* doit être considéré comme une glose (cf. au début de la lettre : in quadam epistula... hoc obicitur Stilboni ab Epicuro). Il en a tout au moins la teneur et l'allure. On remarquera en particulier que la répétition du nom propre *Stilbon* ne peut s'expliquer par un excès d'emphase, et qu'elle s'explique au contraire tout naturellement dans notre hypothèse [3].

Ibid., XVIII, 4.

Hoc multo fortius est, ebrio ac uomitante populo siccum ac sobrium esse, illud temperatius, non excerpere se, nec insigniri nec misceri omnibus et eadem, sed non eodem modo facere.

Avec ce texte, qui (sauf la correction nécessaire *temperatius* pour *temperantius*) est fourni par les manuscrits, la suite des

---

1. M. Bourgery (*Revue de Philologie*, t. XXXVII, 1913, p. 102) n'est pas de cet avis, mais c'est parce qu'il néglige les mots *quamdiu... ordinare* : il explique comme si la phrase commençait à *se contentus est*.

2. C'est déjà le sens, mais non le texte de Haase, qui écrivait, en éliminant le dernier *est* : et liberos tollit se contentus, et tamen non uiueret...

3. En revanche, trois lignes plus bas, lorsque Sénèque écrit : interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, il n'y a aucune raison de rejeter, comme le fait Hense, les mots *ab exitio urbium*.

idées ne se comprend pas : *nec misceri omnibus* est en contradiction avec tout le contexte.

Il faut certainement lire : non excerpere se nec insigniri, *sed* misceri omnibus et eadem, sed non eodem modo, facere.

Misceri omnibus s'oppose pour le sens à *excerpere se*, *eadem facere* à *insigniri*. Le *nec* des mss. est une erreur de copie, qu'explique sans peine le voisinage d'un autre *nec*.

Le sens général est le suivant : c'est faire preuve de plus d'énergie, que de rester seul sobre quand le peuple entier est ivre ; c'est faire preuve de plus de pondération, que de se mêler aux réjouissances de la foule (*misceri omnibus*), mais sans aller aux mêmes excès qu'elle et en demeurant maître de soi.

Ibid., XVIII, 11.

Sepositos ad capitale supplicium non tam anguste qui occisurus est pascit : quanta est animi magnitudo ad id sua sponte descendere, quod ne ad extrema quidem decretis timendum sit.

Decretis, fourni par les manuscrits, ne donne aucun sens convenable. Madvig a proposé *deiectis* ; Hess, *damnatis*. Ces mots sont bien dans le sens, mais, le second surtout, trop éloignés de la leçon des mss.

Il faut probablement lire *secretis*, synonyme de *sepositis*, comme *ad extrema* est synonyme de *ad capitale supplicium*.

Ibid., XX, 11.

« Nescio, inquis, quomodo paupertatem iste laturus sit, si in illam inciderit. » Nec ego Epicuri angulus si iste pauper contempturus sit diuitias, si in illas inciderit : itaque in utroque mens aestimanda est...

La dernière phrase, inintelligible dans le texte des manuscrits, a donné lieu à de nombreuses conjectures. Au point de vue du sens, la meilleure hypothèse est celle de Haase : Nec ego, Epicuri *an aemulus* iste pauper, etc.

Voici, en effet, sans aucun doute, comment les idées s'enchaînent : — Mais rien ne me dit, objecte Lucilius ou un interlocuteur fictif quelconque, que ton riche amoureux de la pau-

vreté saura réellement supporter la pauvreté, s'il y tombe. — D'accord, répond Sénèque, et rien ne me dit non plus que le pauvre dédaigneux de la richesse, à la façon d'Épicure, ne se laissera pas prendre aux séductions de la richesse, s'il devient riche. C'est à l'épreuve qu'on pourrait les juger l'un et l'autre ; en attendant, il faudrait connaître le fond de leur pensée (*mens*) et de leur conscience.

Epicuri aemulus convient donc parfaitement au sens. Mais, au point de vue paléographique, cette conjecture est entièrement arbitraire : *an aemulus* peut difficilement se tirer de *angulus si*.

Quant à l'idée de Madvig de corriger *Epicuri* en *Epicure*, elle est à rejeter : cette apostrophe à Epicure serait tout à fait hors de place, vu que ce n'est pas Epicure qui vient de faire l'objection précédente.

Je suis d'avis de lire : Epicuri *an gulosus* iste pauper..., en donnant à *gulosus* le sens de : délicat, qui fait la petite bouche[1]. — Cf. Martial, X, 59 :

Consumpta est uno si lemmate pagina, transis,
Et breuiora tibi, non meliora placent.
Diues et ex omni posita est instructa macello
Cena tibi, sed te mattea sola iuuat.
Non opus est nobis nimium lectore *guloso* :
Hunc uolo, non fiat qui sine pane satur.

Ibid., XXXIII, 7.

« Hoc Zenon dixit. » Tu quid ? « Hoc Cleanthes. » Tu quid ? Quousque sub alio moueris ? impera, et dic quod memoriae tradatur : aliquid et de tuo profer.

Il faut certainement lire *merebis*, au lieu de *moueris*. La locution *sub aliquo merere* (ou *mereri*) est usuelle ; elle s'oppose nettement ici à *imperare*.

---

1. Bücheler proposait déjà : Epicuri *an gulossi* iste pauper... : mais l'épithète (avec la nuance que nous indiquons) est bien mieux à sa place appliquée au pauvre lui-même, à ce pauvre qui, par un raffinement d'orgueil, estime sa pauvreté supérieure à toutes les richesses. Elle répond bien à l'ironie de toute la phrase.

Ibid., XXXIX, 3.

Quemadmodum flamma surgit in rectum, iacere ac deprimi non potest, non magis quam quiescere. ita noster animus in motu est...

Les mots *non magis quam quiescere*, outre qu'ils alourdissent singulièrement la phrase, sont à peu près inexplicables. Il faut sans doute y voir une glose, dont la teneur complète serait : non magis quam quiescere noster animus potest.

Ibid., XLI, 7.

Vitem laudamus, si fructu palmites onerat, si ipsa pondere ad terram eorum quae tulit adminicula deducit.

Le texte, tel quel, est inadmissible. Aussi différentes corrections ont-elles été proposées. Erasme (à qui on doit *pondere*, pour *pondera* des mss.) transposait : si ipsa *ad terram pondere* eorum... Bücheler préfère : si ipsa *ad terram eorum quae tulit pondere* adminicula. Haase met *ad terram* entre crochets. C'est tourner autour de la solution.

Ce ne sont pas les mots *ad terram*, nécessaires au sens, qu'il faut exclure ; ce sont les mots *eorum quae tulit*. Ils constituent sans aucun doute une glose explicative de *pondere*, lequel est d'ailleurs parfaitement clair par lui-même puisqu'il reprend l'idée contenue dans *fructu palmites onerat*.

La phrase ainsi dégagée acquiert une simplicité lumineuse : Vitem laudamus, si fructu palmites onerat, si ipsa pondere ad terram adminicula deducit.

Ibid., XLV, 8.

Ceterum qui interrogatur an cornua habeat non est tam stultus ut frontem suam temptet, nec rursus tam ineptus aut hebes ut nesciat, tu illi subtilissima collectione persuaseris.

Tel est le texte des manuscrits. Il manque certainement un mot entre *nesciat* et *tu*. La vulgate donne : *si* tu illi....

Je pense qu'il faut lire : *ut* tu illi..., et comprendre : il n'est pas assez stupide pour ne pas savoir comment tu t'y es pris pour le persuader par une argumentation subtile, c'est-à-dire pour ne pas se rendre compte qu'il est victime d'un sophisme. Bien entendu, *persuaseris* ne veut pas dire que l'interlocuteur est réellement persuadé, mais simplement qu'il n'a rien à répliquer.

Le sens est clair ; mais la phrase est elliptique : Sénèque omet de dire que, lorsque l'individu interrogé a répondu qu'il n'a pas de cornes, on lui démontre par un raisonnement approprié qu'il en a. C'est le fameux paralogisme dit κερατίνης : εἴ τι οὐκ ἀπέβαλες, τοῦτο ἔχεις· κέρατα δὲ οὐκ ἀπέβαλες· κέρατα ἄρα ἔχεις [1].

La phrase entière signifie donc : L'homme à qui l'on demande s'il a des cornes n'est pas assez sot pour tâter son front ; il n'est pas non plus (après qu'on lui a démontré qu'il en a) assez stupide ou assez obtus pour ne pas voir qu'on le dupe au moyen d'une argumentation subtile.

Ibid., XLVII, 5.

Alia interim crudelia, inhumana praetereo : quod ne tanquam hominibus quidem, sed tanquam iumentis abutimur ; quod, cum ad cenandum discubuimus, alius sputa detergit, alius reliquias temulentorum subditus colligit. Alius pretiosas aues scindit... Alius, uini minister, ...cum aetate luctatur.... Alius, cui conuiuarum censura permissa est, perstat infelix, etc.

Ce passage très simple a donné lieu à des corrections toutes inutiles, parce qu'on n'a pas saisi la suite des idées et qu'on a, en conséquence, mal ponctué. Il n'y a rien à retrancher (Bücheler : [quod] eum ad cenandum...), rien à ajouter (Gertz : *quid* quod ad cenandum...) au texte des manuscrits.

La ponctuation que nous donnons ci-dessus indique suffisamment le sens. Après avoir expliqué *par prétérition* ce qu'il entendait par *crudelia* et *inhumana* (à savoir, *quod*... tanquam iumentis abutimur, *quod*... alius sputa detergit, alius reliquias... colligit), Sénèque cite une série de fonctions serviles qui ne sont

---

1. Diogène de Laërte, VII, 187. — Cf. Aulu-Gelle, XVI, 2 : Quidquid non perdidisti habeasne an non habeas postulo ut aias aut neges : utrumcumque breuiter responderit, expietur : nam si habere negauerit quod non perdidit, colligetur oculos eum non habere, quos non perdidit ; sin uero se habere dixerit, colligetur eum habere cornua, quae non perdidit.

que ridicules (alius pretiosas aues scindit, etc., etc.). La logique demanderait avant les mots *alius pretiosas aues*... une particule adversative, opposant ce qui suit à *praetereo* : alia... inhumana praetereo... ; *sed* alius, etc. Cela soulignerait le mouvement de la phrase. Mais l'asyndète après la prétérition n'est pas rare chez Sénèque. Comparez, par exemple, *Epist.* VIII, 8 : Non adtingam tragicos nec togatas nostras : habent enim hae quoque aliquid seueritatis et sunt inter comoedias ac tragoedias mediae. Quantum disertissimorum uersuum inter mimos iacet !...

Ibid., XLVIII, 3.

Haec societas diligenter et sancte obseruata, quae nos omnes hominibus miscet et iudicat aliquod esse commune ius generis humani, plurimum ad illam quoque, de qua loquebar, interiorem societatem amicitiae colendam proficit : omnia enim cum amico communia habebit, qui multa cum homine.

Les mots *omnes hominibus*, donnés par les manuscrits, paraissent devoir être corrigés : Muret lisait *omnes omnibus* ; la vulgate écrit : *homines hominibus*. Ces deux corrections sont inspirées par le désir de jouer sur le mot ; mais le sens demande bien plutôt : *omnibus hominibus*, tous les hommes, par opposition aux amis. L'altération de *omnibus* en *omnes* est d'ailleurs la plus vraisemblable.

Id., *De Otio*, III, 3.

Si respublica corruptior est quam ut adiuuari possit, si osculata est malis, non nitetur sapiens in superuacuum nec se nihil profuturus impendet.

Osculata, leçon de l'Ambrosianus, n'offre aucun sens. *Occupata*, fourni par trois manuscrits inférieurs, est moins mauvais, mais n'est certainement par le vrai texte. Gertz a supposé *obcallata*, qui n'est pas vraisemblable. M. Marouzeau est partisan de *occulcata*, métaphore qui ne cadre guère avec le reste de la phrase. Je pense qu'il faut lire *obscurata*, avec ce sens : si la république disparaît, est étouffée sous les maux.

L'altération de *obscurata* en *osculata* n'a rien qui puisse sur-

prendre. Cf. Catulle, LXVI, 3 : l'Oxoniensis donne *obsculetur* pour *obscuretur* ; c'est la forme intermédiaire, qui peut d'ailleurs avoir été omise.

Quant à *occupata*, ce doit être une correction postérieure, qui donne le sens en supprimant l'image.

Id., *De Tranquillitate animi*, XVI, 1.

Ubi... cogitur... Cato... incumbens gladio simul de se ac de re publica palam facere.

Le texte a été plusieurs fois modifié, inutilement. Le dernier éditeur, Hermes, se croit encore obligé d'ajouter *actum esse* après *de se*, ce qui montre qu'il ne connaît pas la locution employée par Sénèque. Il n'est donc peut-être pas inutile d'insister sur cette locution.

Palam facere s'emploie spécialement lorsqu'il s'agit de l'annonce publique d'un décès. Les exemples ne sont pas rares, mais la construction varie. La nouvelle que l'on annonce est exprimée :

a) par un complément d'objet à l'accusatif. Suétone, *Tib.*, 22 : Excessum Augusti non prius palam fecit quam Agrippa iuuene interempto ;

b) par une proposition infinitive. Suétone, *Calig.*, 6 (mort de Germanicus) : Vt demum fato functum (s.-e. illum esse) palam factum est. — Cicéron, *Post red. in sen.*, 18 : nondum palam factum erat occidisse rem publicam, cum tibi arbitria funeris soluebantur ;

c) par la préposition *de* suivie d'un mot qui signifie « mort ». Cornelius Nepos, *Dion*, 10 : Huius de morte ut palam factum est ;

d) abréviativement, par la préposition *de* suivie directement du nom du défunt. Suétone, *Nero*, 8 : Septemdecim natus annos, ut de Claudio palam factum est [1].

C'est ce dernier tour que nous retrouvons dans le passage de Sénèque. Il n'y a à noter chez Sénèque que la hardiesse de l'expression *de se palam facere*, publier son propre trépas.

---

1. Parfois encore, par ellipse, *palam facere* est employé absolument. Tite-Live, I, 41, 6 : tum demum palam factum est (il s'agit de la mort de Tarquin) ; XXII, 55, 3 : cum..., nondum palam facto, uiui mortuique... promiscue comploraretur.

Tacite, *Annales*, XIII, 26.

Ille an auctor constitutionis fieret ut inter paucos et sententiae aduersos...

Dans une note sur ce passage (*Revue de Philologie*, t. XXIX, 1905, p. 52), j'ai montré que *ut* avait probablement remplacé par corruption un verbe, nécessaire au sens, et j'ai proposé *egit*, à cause de la brièveté du mot.

Peut-être vaut-il mieux supposer *retulit*, dont la réduction à *ut* après *fieret* s'expliquerait aisément. Le copiste, ayant négligé de répéter le groupe *ret*, aurait instinctivement réduit le groupe *ulit* à *ut*, de manière à lui donner un sens.

Ibid., XIV, 16.

Ne tamen ludicrae tantum imperatoris artes notescerent, carminum quoque studium adfectauit, contractis quibus aliqua pangendi facultas necdum insignis aetatis nati considere simul, et allatos uel ibidem repertos uersus connectere atque ipsius uerba quoquo modo prolata supplere.

Il y a là deux phrases, mal séparées : les mots *aetatis nati* n'offrent, tels quels, aucun sens. Diverses conjectures ont été proposées. Toutes s'écartent sensiblement du texte du Mediceus.

Je propose : quibus aliqua pangendi facultas necdum insignis *aetate : nam ii* considere simul...

Aetate est un ablatif de cause (= propter aetatem). Le sens est que Néron s'entoure de *jeunes* poètes d'un certain talent, mais n'ayant pas encore de notoriété *à cause de leur âge*. — L'abréviation *nā ii* a pu très facilement être lue *nati*.

Ibid., XIV, 60.

His quanquam Nero paenitentia flagitii coniugem reuocauit Octauiam (*Mediceus*).

La leçon du *Guelferbytanus* : his motus Nero tanquam paeni-

tentia... est une correction postérieure, qu'il faut évidemment écarter.

Pour le sens, la meilleure conjecture est celle de Dœderlein : his Nero, *nequaquam* paenitentia flagitii, coniugem, etc. Mais elle a deux inconvénients : 1° elle intervertit arbitrairement l'ordre des mots (quanquam Nero = Nero nequaquam) ; 2° l'emploi de *his* (= propter hos questus) est d'une hardiesse invraisemblable.

On supprimerait ces inconvénients et on obtiendrait le même sens, avec plus de concision et plus d'ironie, en supposant simplement que *his quanquam* est une altération de *haudquaquam*, ou plus exactement une mauvaise lecture de l'abréviation *hdquaquam*.

Je lis donc ainsi tout le passage : Inde crebri questus nec occulti per uulgum... : *haudquaquam* Nero paenitentia flagitii coniugem reuocauit Octauiam. Malgré l'asyndète, les idées se suivent très nettement : de là de nombreux murmures, et qui n'avaient rien de dissimulé, dans le peuple... : ce ne fut nullement par regret de son crime que Néron, rappelant Octavie, lui rendit le rang d'épouse (*coniugem* est attribut).

La construction légèrement anormale qui rapproche *Nero* de *paenitentia*, marque bien l'intention de Tacite de souligner l'invraisemblance d'une telle hypothèse : Néron et le repentir sont deux choses qui jurent ensemble.

Ibid., XV, 62.

...Quando meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum iam et tamen pulcherrimum habeat, imaginem uitae suae relinquere testatur, cuius si memores essent, bonarum artium famam tam constantis amicitiae laturos.

Ce texte, fourni par le *Mediceus*, étant inintelligible, on suppose généralement la chute d'un mot comme *pretium* ou *fructum*, que l'on introduit après *amicitiae* (Nipperdey-Andresen) ou que l'on substitue à *tam* (Halm). Le sens est : s'ils gardent fidèlement son souvenir, le renom de vertu qu'ils acquerront ainsi sera la récompense de leur constante amitié.

Voici une autre conjecture très simple, que je donne seulement comme plausible : cuius si memores essent, bonarum artium famam tam *constanti* amicitiae *daturos*.

Le sens est assez différent : en restant fidèles à sa mémoire,

même après sa mort et malgré le danger qu'il pourra y avoir à cela (cf. 71 : Nouio Prisco per amicitiam Senecae... datum exsilium), ils donneront à une amitié si constante, si courageuse, le renom de vertu ; autrement dit, ils devront à la constance même de leur amitié le renom d'hommes vertueux.

Pétrone, *Satiricon*, 28.

Tres interim iatraliptae in conspectu eius Falernum potabant, et, cum plurimum rixantes effunderent, Trimalchio hoc suum propinasse dicebat.

Sans aucun doute, Trimalchion fait une plaisanterie, qu'il croit bonne, et qui doit être lourde et grossière. Mais laquelle ? La seule interprétation claire est la suivante : Trimalchion disait que les iatraliptae faisaient de ce vin renversé une libation en son honneur (cf. la traduction anglaise de Lowe : Trimalchio said they were pouring a libation in his honour [1]). Trimalchion parlerait de lui comme de la divinité du lieu.

Mais c'est donner à *propinare* un sens que ce verbe n'a pas. *Propinare* (= προπίνειν), ce n'est pas offrir une libation à un dieu, c'est boire à la santé d'un convive : on porte la coupe à ses lèvres, puis on la passe à celui à qui on veut faire honneur. — De plus, ce sens s'obtient en faisant de *suum* l'attribut de *hoc*, construction tout à fait insolite : la construction ordinaire, tant en grec qu'en latin, est le datif, προπίνειν τινί, *propinare alicui*.

Si l'on conserve à *propinare* son véritable sens [2], le texte devient inintelligible : les trois individus ne boivent à la santé de personne. Ils se battent, le vin renversé inonde le sol, et, comme l'indique le tour même de la phrase, c'est le spectacle de ce vin renversé qui provoque la remarque de Trimalchion.

Je propose de lire : hoc *solum* propinasse. L'intention plaisante apparaît nettement : Trimalchion disait que le sol avait bu cela à leur santé. Le jeu de mots, intraduisible, réside dans le sens de *pro* (proprement, avait bu cela avant eux, avait prélevé cela sur leur breuvage).

---

1. Friedlaender, plus prudent, traduit d'une manière équivoque : nannte Trimalchio dies seinen Vortrunk.

2. D'après Friedlaender, *propinare* pourrait encore signifier « boire avant le repas » ; il renvoie à Martial, V, 78, 3 : si soles προπίνειν. Mais cet expédient ne conduit à aucune explication acceptable.

La plaisanterie n'est assurément pas très spirituelle ; elle est de la force des autres plaisanteries de Trimalchion (cf. 36 : le calembour sur *Carpe* ; 50 : le jeu de mots sur *Corinthia*). Et, si celle-ci est particulièrement plate, Pétrone peut fort bien l'avoir faite à dessein : ce sont les premières paroles qui sortent de la bouche de Trimalchion, elles doivent faire mesurer du premier coup l'ineptie du personnage et juger à leur valeur ses prétentions d'homme d'esprit.

Ibid., 30.

Rettulimus ergo dextros pedes dispensatoremque in precario aureos numerantem deprecati sumus ut seruo remitteret poenam.

Precario ne doit sans doute pas être conservé. Ce mot de *precarium*, qui ne se trouve pas ailleurs, ne pourrait désigner qu'une sorte de chapelle ou d'oratoire : ce qui serait évidemment hors de place.

Bücheler, et après lui Friedlaender et Lowe, lisent *in atrio*. Mais la conjecture est mauvaise. L'altération de *atrio* en *precario* est invraisemblable. De plus, ce n'est apparemment pas dans l'atrium que se tient le dispensator. — Remarquons à ce propos que l'atrium de la maison de Trimalchion n'est pas mentionné une seule fois par Pétrone ; il n'en est même pas question dans la description emphatique du § 77 : habet quattuor cenationes, cubicula uiginti, porticus marmoratos duos, etc. [1]. Il est vrai que Pétrone vient de mettre en scène § 29 l'*atriensis*, avec qui Encolpe a échangé quelques mots ; mais les éditeurs en ont conclu un peu légèrement que cette conversation avait lieu dans l'atrium ! L'*atriensis* n'est pas, comme semble le croire Friedlaender (p. 205-206 de son édition), une sorte de gardien de l'atrium, dont la consigne serait de n'en pas bouger sans ordre ou sans nécessité ; c'est une espèce de majordome présidant, à la tête

1. Je soupçonne que la maison de Trimalchion n'a ni atrium ni tablinum, mais que le vestibule d'entrée (prothyra) ouvre directement sur un immense peristylum intérieur, autour duquel les appartements sont disposés. Dans la description du § 77 il n'est question ni d'atrium ni de tablinum, alors que la *cella* du portier y figure. Au § 72, Encolpe, Ascylte et Giton, fuyant la salle du festin, arrivent à la porte d'entrée simplement en suivant le *porticus* (ducente per porticum Gitone ad ianuam uenimus). Ce n'est pas le lieu d'apporter d'autres arguments en faveur de cette hypothèse.

d'une troupe d'esclaves spéciaux, à l'entretien de la maison et du mobilier[1]. Il est probable qu'ici ce personnage accompagne les invités à travers toute la maison et les guide vers le triclinium : Encolpe, désirant un renseignement, s'adresse naturellement à lui. Rien n'indique que l'on soit à ce moment dans l'atrium ; d'après le contexte, on est bien plutôt dans le peristylum, dont le « porticus » qu'a jusqu'alors suivi Encolpe paraît orner l'un des côtés.

Il est clair que le dispensator compte les écus d'or dans un lieu de passage, par ostentation, et ce lieu paraît bien être une pièce servant d'antichambre au triclinium. C'est sans doute cette même pièce que désignait au commencement du paragraphe la périphrase *in cuius* (*triclinii*) *parte prima* : elle joue par rapport au triclinium un rôle analogue à celui du *procoeton* par rapport au *cubiculum* (cf. Pline, *Epist.*, II, XVII, 10). Ici cette pièce est désignée par son nom, mais ce nom, qui est un mot rare, s'est altéré dans les manuscrits ; on ne peut tenter de le restituer que par une conjecture hardie.

C'est ce qu'avait vu Orioli, qui proposait : *in prooecario* (οἰκάριον, diminutif de οἶκος ; cf. *oecus*, salle ou salon). Je propose à mon tour *in proedrio*, qui me paraît préférable à tous égards. Comme *prooecarium*, *proedrium* serait un ἅπαξ. J'y verrais un diminutif analogue à *exedrium* (cf. par exemple Cicéron, *ad Fam.*, VII, XXIII, 3).

René WALTZ.

---

1. Cf. *atriensis* dans le Dictionnaire des Antiquités de Saglio. — Même dans une maison où il n'y aurait pas d'atrium, il peut y avoir un atriensis.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Maurice Besnier, *Lexique de géographie ancienne*, avec une Préface de R. Cagnat, Paris, C. Klincksieck (*Nouvelle collection à l'usage des classes*, XXX), 1914, xx-893 pp. in-16.

Le très modeste avant-propos de cet ouvrage en explique à merveille l'utilité, la conception et les prudentes limites. Inspiré par l'enseignement de M. Cagnat au Collège de France et inséré dans une collection scolaire, il tend vers un but essentiellement pratique : permettre d'identifier la plupart des noms géographiques qui se rencontrent dans les textes d'auteurs et dans les inscriptions. Il y avait des prototypes, mais médiocres ou vieillis. Les renseignements ici condensés devaient donc, le plus souvent, être cherchés dans des répertoires bien plus compréhensifs, encombrants, dispendieux, moins sobres, presque tous dans une langue étrangère, et quelques-uns inachevés. Désormais nous possédons, à bas prix, un manuel très maniable, d'ailleurs parfaitement au courant de la science, bien que l'érudition s'y dissimule, œuvre de longue haleine en dépit de son aspect sans prétention. Ce sera, à vrai dire, moins le livre de l'élève que celui du maître et de l'étudiant ; cela suffit, somme toute, à lui assurer un large public, fidèle et reconnaissant. Chaque notice comporte un renvoi (quand il y a lieu) au petit atlas de Kampen, l'indication singulièrement précise et brève, des principaux faits historiques, et la liste (d'autant moins abrégée que le nom est moins connu) des sources littéraires, épigraphiques, et même numismatiques au besoin ; toutes ne concordent pas forcément (ainsi s. v. Artaxata, on pouvait mentionner les deux monnaies, récemment découvertes, qui donnent *Artaxisata*). N'aurait-on pu, en quelques occasions, y joindre des indications de papyrus, qui auraient fourni quelques noms supplémentaires assez utiles ? C'est à examiner. On ne saurait dénoncer sans réserves quelques lacunes : ce ne sont pas toujours des oublis, mais plutôt des sacrifices volontaires, à l'égard desquels l'auteur, quand il a fait ses preuves, a bien des chances d'être le meilleur juge. Chaque rubrique revêt la forme latine, parti très défendable, étant donné surtout que la forme grecque s'y ajoute généralement, quand elle diffère trop de l'autre pour se restituer sans peine ; peut-être seulement aurait-elle dû alors donner lieu à un renvoi. Nous n'éplucherons pas ici l'exactitude des références, qui ne se voit qu'à l'usage, et où des erreurs d'impression ont pu se glisser malgré l'attention la plus minutieuse, ni les menues taches inévitables (dans la nomenclature initiale des auteurs, les formes Harpocratio, Lycophro, Xenopho sont-elles bien correctes ?). Il n'y aurait qu'une pédante mauvaise grâce à le faire. Le mieux, en pareil cas, est de communiquer directement ses observations à l'auteur, en vue d'un nouveau tirage qui pourrait, pour ce précieux livre, devenir très rapidement nécessaire. Une fois de plus, M. Besnier a bien mérité de la science et des travailleurs.

Victor Chapot.

Fridericus Fischer. *Thucydidis reliquiae in papyris et membranis Aegyptiacis servatae.* Leipzig, Teubner, 1913, 75 p. in-8°.

Des quatorze fragments publiés par Fischer, onze ont déjà paru dans les *Oxyrhynchus Papyri* (II à IV et VI à XIII), un dans la Collection papyrologique de Genève (II), un dans les *Wiener Studien* (XIV), un seul, d'ailleurs de peu d'intérêt, était resté inédit dans la Bibliothèque de Giessen. Le travail propre de M. F. a été de réunir ces fragments et de les classer selon l'ordre où ils se replacent dans l'œuvre de Thucydide en faisant suivre chacun d'eux d'une étude critique.

Sauf les numéros V et XIV que l'on peut dater approximativement du ve siècle de notre ère, les copies de ces fragments furent exécutées entre le premier et le troisième siècle après Jésus-Christ : ils représentent donc par rapport aux manuscrits médiévaux un état fort ancien du texte de Thucydide. Toutefois, de l'aveu même de l'auteur, ils n'apportent pas autant d'éclaircissements qu'on pourrait l'espérer. Il y a à cela deux raisons : la première est leur brièveté. Le plus long (I) est un commentaire sur les quarante-cinq premiers chapitres du livre II : plus que par lui-même, il vaut par les lemmes que M. F. a seuls publiés ; le n° IX renferme des fragments de treize chapitres du livre IV ; le n° XI des fragments de onze chapitres du livre V ; le n° XIV un chapitre et demi du livre VIII. Les autres ne contiennent guère que des fragments mutilés de paragraphes. — La seconde raison est que le texte de Thucydide a été altéré dès avant l'ère chrétienne et que ces papyrus ou parchemins ne sont eux-mêmes que des reproductions de textes fautifs, comme le prouve l'existence en eux d'erreurs signalées depuis longtemps dans les manuscrits du Moyen-Age.

Ces réserves faites sur l'importance de ces fragments, et bien qu'ils n'apportent rien de nouveau pour le classement des manuscrits, on leur doit un certain nombre de corrections heureuses. Le fragment I donne douze leçons nouvelles que l'on peut considérer comme certaines ; les autres en renferment à eux tous à peu près autant ; sur bien des points ils confirment des leçons discutées ou que l'on rejetait comme dépourvues d'autorité. Il faut remercier M. F. d'avoir réuni ces textes qu'aucun éditeur ne saurait désormais négliger pour l'établissement des passages qu'ils reproduisent.

Charles Michel.

William Norvin. *Olympiodori philosophi in Platonis Phaedonem commentaria*, xi et 272 pages, avec Index et planche photographique. Leipzig. B. G. Teubner, 1913. Prix : broché 5 mk., relié 5 mk.40.

La première édition du commentaire d'Olympiodore sur le *Phédon* de Platon, avec quelques autres commentaires, d'auteurs inconnus, sur le même dialogue, fut faite par Eberh. Finckh en 1847 (Heilbronn). Finckh s'était servi de mss. inférieurs, mais en rectifiant beaucoup d'erreurs et rétablissant l'orthographe correcte. La présente édition est faite d'après le manuscrit qui a servi de source à tous ces mss. postérieurs, le codex Marcianus Graecus 196. Ecrit à la fin du ixe ou au commencement du xe siècle, le Marcianus contient maintenant 338 feuillets et renferme, outre les commentaires sur le *Phédon*, le commentaire d'Olympiodore sur le *Gorgias* (1^r-116^r), le commentaire du même sur l'*Alcibiade* de Platon (118^r-206^r), le commentaire sur le *Philèbe* (320^r-337^v) édité par Stallbaum (1826).

Les feuillets 207r-319r sont occupés par 1) le commentaire d'Olympiodore sur le *Phédon* (207r-239v), sans titre, et mutilé au début comme à la fin. Il est reproduit p. 1-83 de la présente édition, et désigné par la lettre A; 2) un commentaire d'auteur inconnu (Norvin, B, p. 84-131), dont le début manque et dont les premières pages existantes sont remplies de blancs ; 3) « des commentaires ou plutôt des extraits de commentaires » (Norvin, CD, p. 132-205 et 206-244). Le Marcianus provient, au jugement de W. N., de deux archétypes, dont le premier contenait les commentaires d'Olympiodore (*Gorgias*, *Alcibiade*, *Phédon*), et le second les commentaires d'auteurs inconnus sur le *Phédon* et le *Philèbe*. Archétypes tronqués tous les deux, l'un à la fin, l'autre au commencement, et déparés par d'assez nombreuses lacunes; les unes sont marquées par des blancs dans le Marcianus; les autres seraient restées, au dire de W. N., inaperçues aux regards soit du scribe qui transcrivit notre Marcianus, soit du correcteur postérieur. Le ms., en effet, écrit en minuscules très élégantes et, la plupart du temps, correct aussi bien pour l'orthographe que pour l'accentuation, a été corrigé par un lecteur instruit, dont la main, rectifiant des erreurs, comblant des lacunes, est parfois difficile à distinguer de celle du scribe. C'est du même correcteur que proviennent la plupart des annotations marginales, qui, pour l'ordinaire, résument brièvement l'argumentation du commentateur. W. N. a eu la bonne idée de les transcrire au bas des pages. Il faut le remercier aussi de nous avoir permis, par des renvois continus, le recours aux sources des nombreuses citations ou imitations où se complaisent les commentaires. Enfin les trois index qui terminent cette édition, *index auctorum*, *index nominum*, *index verborum*, font, de ce petit volume, un excellent instrument de travail.

Je ne dirai rien des nombreux manuscrits postérieurs au Marcianus, puisque, sur leur mutuelle parenté et sur leur commune dépendance à l'égard de M, l'éditeur se réserve de revenir dans une étude subséquente. Il renvoie également à plus tard l'examen des rapports mutuels de nos commentaires. On peut regretter cette décision. Mais elle était assez naturelle, car cette série de commentaires ou de scolies soulève de nombreux problèmes d'histoire de la philosophie grecque et les poser, sans parler de les résoudre, ne pourrait se faire en quelques lignes. Mais, sur le texte ou plutôt sur les observations ou corrections de l'éditeur, quelques remarques, peut-être, ne seront pas inutiles. La critique de W. N. est, d'ordinaire, très avisée et très prudente. Mais, en plusieurs des endroits où il suppose une lacune, il m'a semblé qu'une correction très simple ou, parfois même, un peu d'attention accordée soit au raisonnement, soit à des passages parallèles, suffisait à rétablir la continuité. Je ne mentionne que les passages où le cas me semble le plus clair et note, le long du chemin, quelques autres corrections faciles.

P. 25, 7: εἰ γὰρ ἀεὶ ψεύδονται καὶ μηδέποτε ἀληθεύουσιν αἱ αἰσθήσεις, ἔσται τι + ἀεὶ ἐν τῷ παρὰ φύσιν. La correction était facile : ἔσται τὸ ἀεὶ ἐ. τ. π. φ. L'objection vient, comme le montre la suite du texte, des péripatéticiens, et l'allusion est au principe d'Aristote : οὐδὲν γὰρ παρὰ φύσιν ἀΐδιον (*de coelo*, 286 a, 18). L'emploi de τὸ ἀεί pour signifier l'éternité ou la continuité est trop fréquent, dans Aristote, pour qu'il soit nécessaire de le justifier ici (cf. Bonitz, *Index*, 11, 30 et suiv.). Mais voici, dans les *Problèmes* (910 b, 30) le parallèle exact de notre texte : τὸ ἀεὶ καὶ ἐπὶ πάντων οὐκ ἀπὸ τύχης ἀλλὰ φυσικόν ou, si l'on veut rester dans les œuvres authentiques, *Rhétorique* I. 11, 1370 a, 7 : ἡ μὲν φύσις τοῦ ἀεί, τὸ δὲ ἔθος τοῦ πολλάκις..... p. 66, 12 : ἡ γὰρ ἀνάμνησις λήθης διακοπτούσης.....διὸ οἰκεία ἡμῖν μάλιστα ἡ ἀνάμνησις. Il n'est pas du tout

nécessaire de supposer une lacune. Il n'y a qu'à sous-entendre, après διακοπτούσης, ἐστιν ou γίγνεται. Olympiodore, en effet, emploie ici, comme synonymes, λήθης διακοπτούσης et λήθης διαδραμούσης. On s'en assurera par les passages suivants : 66, 15, διὰ τοῦτο οἷον λήθης διαδραμούσης οἷον παλιγγενεσία τις τῆς γνώσεώς ἐστιν ἡ ἀνάμνησις... 66, 20-22. ἢ λήθης μεταξὺ γινομένης.. ἢ μὴ διαδραμούσης... 69, 8. τὰ ἄλλα δύο λήμματα τῆς ἀνάμνησεως, τὸ δευτέραν εἶναι γνῶσιν καὶ τὸ λήθη μεταξὺ διακόπτεσθαι . . . 69, 15. ὅτι δὲ καὶ λήθη διέδραμε μεταξύ. On garde bien souvenir que διακόπτω est un verbe actif ; mais son régime demeure complètement indéterminé. D'autre part, les exemples cités éclairent parfaitement l'usage du génitif absolu.

P. 88, 5 : ὅτι τοῦ μὲν μυστικοῦ λόγου μονὰς ἡγεῖται ἡ τοῦ νέου θεοῦ, τῆς δὲ φιλοσόφου ἀποδείξεως.. τὸ πλῆθος τῶν θεῶν. A la place de μυστικοῦ, l'éditeur suggère μυθικοῦ. Il se serait épargné de suspecter μυστικοῦ en relisant, quatre pages plus haut, ce début de B qu'il venait de transcrire (p. 84, 6) : σεμνοτέραν εἶναι τῆς φιλοσόφου τὴν μυστικήν. On y explique (7 et 8) que l'exposition philosophique ἀπὸ τοῦ πλήθους ἀποδίδοται τῶν θεῶν, et l'exposition mystique ἀπό τινος μονάδος. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi, dans la même page (88, 18) on suppose une lacune au milieu du raisonnement suivant : « si l'exprimable est le développement de l'inexprimable comme le nombre est le développement de la monade, on ne comprend pas comment ce que développe l'exprimable peut être inexprimable. A moins que nombre et monade ne soient, de part et d'autre, à la fois exprimables et inexprimables. Mais la vérité (celle qui concilie les deux points de vue) est que, là où il (Platon) philosophe, il s'exprime en un raisonnement, et, là où il raconte, sous forme de symbole, ce qu'il n'avait pas le droit d'expliquer, il énonce une interdiction mystique ». Entre les deux phrases « à moins que nombre et monade... » et « mais la vérité... », la transition n'est pas plus obscure que dans la plupart des formules de conciliation où s'exprime la métaphysique de notre commentateur.

C'est encore le début de B qui va nous servir dans une difficulté où s'embarrasse W. Norvin. Cébès, dit le commentateur, à propos de *Phédon* 62 d et suiv., parle de Dieu et des dieux pour imiter le double discours de Socrate, l'exprimable et l'inexprimable : κάλλιον δὲ τὸν ῥητὸν τελειοῦν, ὡς καὶ αὐτὸν ἀπὸ μονάδος ἐξηρτημένον, ὡς εἴρηται... ἐπὶ τῷ δευτέρῳ λόγῳ ἐπαπορεῖ σαφέστατα (90, 22 3). W. N. remarque : 24 *aliquid videtur deesse*. Or il y a plutôt quelque chose de trop que quelque chose de moins. Il est parlé ici de deux λόγοι, à savoir τόν τε ῥητὸν καὶ τὸν ἀπόῤῥητον. Mais nous savons par 84,8 que l'exposition mystique doit ἀπό τινος μονάδος ὡρμῆσθαι, et nous sommes tout disposés à comprendre, à propos du rattachement à la monade, ce renvoi à ce qui a été dit sur le second discours, à savoir l'inexprimable : ἀπὸ μονάδος ἐξηρτημένον, ὡς εἴρηται ἐπὶ τῷ δευτέρῳ λόγῳ σαφέστατα. Quelqu'un a craint que l'on n'identifiât pas tout de suite ce second discours à l'ἀπόῤῥητος et sa glose, écrite en abrégé (ἐπ' ἀπόῤ = ἐπ' ἀπόῤῥητῳ) s'est glissée dans le texte.

A propos du cycle des contraires, le commentateur rappelle, p. 126, 20, la déclaration très claire de Platon (*Phédon* 70 e) que deux contraires qui ont genèse ne peuvent venir que l'un de l'autre : ἔπειτα διωρίσατο σαφῶς ἐκεῖνα γίνεσθαι ἐξ ἀλλήλων ἐναντία, ὅσα γένεσιν ἔχει. Donc il pouvait et devait se poser la question : comment la terre et le feu ne sortent-ils pas l'un de l'autre, puisqu'ils sont contraires et qu'ils ont genèse ? Donc, dans la phrase qu'écrit le Marcianus, πῶς οὖν γίγνεται γῆ καὶ πῦρ ἐξ ἀλλήλων καίτοι ἐναντία καὶ γιγνόμενα ; Finckh avait parfaitement raison d'écrire οὐ au lieu de οὖν et W. N., en rétablissant la lecture de M, va à l'encontre du contexte

dans le commentaire aussi bien que de la théorie des éléments dans le *Timée*. Mais, poursuit le commentateur, on dira que le feu n'a pas genèse, sauf en ce qui concerne l'acuité et la légèreté, car, dans les trois éléments, une qualité commune demeure, la mobilité (τὸ γὰρ εὐκίνητον μένει). Donc, ni en partant de la terre ni en partant de rien d'autre, il n'y a genèse totale du feu. A quoi il répond : ἀλλ' οὐδέν, εἰ καὶ μένοι τι, καὶ μένει ἐπὶ τῶν ὑποκειμένων ἐναντίων (127, 18). Remarque de W. N. : 18 μένει] μένειν M ; *fortasse legendum* μένειν λέγεται. *sed sententia mihi non prorsus perspicua*. Assurément la phrase, telle quelle, est difficilement compréhensible. Mais le remède est facile : écrire ἀλλ' οὐ δεῖ..καὶ μένειν. La réponse est, en effet : mais, en admettant que quelque qualité demeure, il n'y a point nécessité qu'elle demeure dans les contraires en question. Voir (127, 24) la construction parallèle : μήποτε οὖν εἰ τὸ ἕτερον ἐκ θατέρου γίγνεται, δεῖ καὶ τὸ ἕτερον ἐκ τοῦ ἑτέρου γίγνεσθαι.

On demande (p. 163, 6) : πῶς ἀόρατον ἡ ψυχὴ ὑπὸ ἀνθρώπων ; εἰ γὰρ καὶ ὑπὸ ἄλλων κρειττόνων, σωματικὴ ἂν εἴη W. N. : *sententia obscura* ; *fort. post* κρειττόνων *excidit aliquid*. Rien ne pourrait être tombé que ὁρατόν. Mais, en fait, rien n'est tombé : l'idée de « visible » est trop facilement incluse dans la négation « in-visible » pour qu'elle ne pût et dût se sous-entendre. Le commentateur avait sous les yeux *Phédon* 79 b : τί δὲ ἡ ψυχή ; ὁρατὸν ἢ ἀιδές ; Οὐχ ὑπ' ἀνθρώπων γε, ὦ Σώκρατες, ἔφη. Les deux constructions sont nettement parallèles. Quant au raisonnement, il est parfaitement juste pour qui n'a pas encore reçu les explications que donnent soit Platon, soit le commentateur dans les lignes qui suivent. Que l'âme, en effet, soit visible seulement pour des êtres supérieurs, elle n'en sera pas moins visible et donc corporelle. Mais le raisonnement qui a le plus préoccupé nos commentateurs est le raisonnement sur l'incompatibilité des contraires. A une objection de Straton sur le danger que la mort, en détruisant la vie communiquée par l'âme (ἡ ἐπιφερομένη ζωή), ne détruise aussi l'âme qui communique la vie (ἡ ἐπιφέρουσα), ou plus spécialement que cette vie communicante, non détruite par la mort de la vie communiquée, ne soit détruite par une autre mort, on répond en niant la distinction d'espèce entre ces deux vies (pour un raisonnement contraire, voir p. 227, 20), et donc la distinction d'espèce entre ces deux morts (C. 184, 24-27). Puis, contre cette distinction d'espèce, on raisonne par l'absurde : ἐπεὶ καὶ εἰ ἄλλος τῷ εἴδει θάνατος καὶ ἄλλη τῷ εἴδει ζωή, εἰ μὲν ἐπιφέρει καὶ τοιαύτην, δύο ἐποίσει· καὶ τίς ἡ διαφορά ; αὐτὴ δὲ ἡ προτέρα πόθεν ἐπιφέρεται ; .....ἡ δευτέρα καὶ αἱ ἐπιφέρουσαι, ὥστε καὶ ὁ λόγος ἐφ' ἑκατέρου εἴδους ὁ αὐτός. ἀρκεῖ ἄρα ἡ προτέρα ἐπιφέρουσα τε καὶ ἐπιφερομένη. W. N. écrit : 30 *aliquid videtur deesse* ; *fort. scrib.* ὅθεν *ante* ἡ δευτέρα. Il n'y a pas de lacune : une correction très simple rétablira la continuité dans ce raisonnement, purement dialectique, mais, comme tel, correct. Au lieu de ἡ δευτέρα lire ἢ δύο ἄρα, défiguré soit par une faute de lecture, soit par une mauvaise correction que suggérait le voisinage immédiat de ἡ προτέρα. Straton avait dit (183, 25-6) que ce qui communique la vie est aussi, parfois, vie communiquée (ἐνίοτε γὰρ ἐπιφερομένη ἐστίν). « Alors, réplique-t-on, cette communicante aura deux communiquées (δύο ἐποίσει). A moins qu'on ne dise qu'il y a aussi deux communicantes (ἢ δύο ἄρα καὶ αἱ ἐπιφέρουσαι) et, dans ce cas, sur chaque couple communicante-communiquée, qui forme une unité spécifique (ἐφ' ἑκατέρου εἴδους), on devra faire un raisonnement identique. Donc le premier couple suffit. » C'est la même introduction dialectique d'une communiquée dans la communicante qui explique les premières lignes de la page suivante (185, 1-4) : ὁ γὰρ θάνατος τῆς ἐπιφερομένης ἦν σβεστικός. εἰ δὲ καὶ τῆς ἐπιφερούσης, ἀλλ' ἢ ἐπιφέρεται

ἄλλῳ ἀπ' ἄλλου καὶ ἐν ἄλλῳ, ὃ καὶ τοῦ ἐναντίου δεκτικὸν ἔσται. W. N. a raison de se décider pour ᾗ ἐπιφέρεται de M contre ᾗ des « apographa ». Mais je crois qu'il se fût épargné facilement d'écrire : *sententia mihi non perspicua*. Si la communicante, dit le commentateur, est, par définition, incapable de recevoir la mort, il ne restera plus rien qui puisse « l'éteindre » à son tour ; car il a été convenu que la mort ne pouvait éteindre que la communiquée. Si l'on suppose que la mort éteigne aussi la communicante, ce ne peut être qu'en tant que celle-ci serait elle-même communiquée à un sujet qui la reçoit (ἄλλῳ) d'un communicant (ἀπ' ἄλλου), dans un substrat (ἐν ἄλλῳ), lequel en tant que substrat, pourra recevoir le contraire. Ainsi le feu, communicant de la chaleur, a lui-même un corps, qui peut recevoir le froid. Mais si l'âme (au lieu d'être, comme le feu, communicante-communiquée) n'était absolument que communicante, elle n'aurait point de substrat susceptible de recevoir le contraire : εἰ δὲ μόνον ἐπιφέρουσα εἴη, οὐκ ἂν ἔχοι τι δεκτικὸν τοῦ ἐναντίου. Or, en fait, elle est, par nature et par définition, séparée (185, 4-9).

A la question : τίς ὁ χρόνος πᾶς, ὑπὲρ οὗ ἐπιμελεῖσθαι χρή ; certains répondent : ὁ τῆς ἀειγενεσίας. Réplique (229, 12 et s.) : καὶ πῶς οἷόν τε ὑπὲρ τούτου βουλεύσασθαι οὐ μόνον ἀπείρου ὄντος· τὸ δὲ ἄπειρον ἀπροβούλευτον, ἀπερίληπτον γάρ· οὐ τοίνυν τοῦτο μόνον, ἀλλὰ καὶ ἀδυνάτου ἀδύνατον· ἀνάγκη γὰρ ἐν τῷ παντὶ ἀπείρῳ καὶ κακύνεσθαι τὰς πεφυκυίας τοῦτο πάσχειν ψυχάς. W. Norvin : 15 ἀδυνάτου *aut corrigend. aut delend*. Je crois qu'il y a, à la fois, à supprimer et à corriger. 1. Si un membre du couple ἀδυνάτου ἀδύνατον a été écrit, n'est-ce pas plutôt ἀδυνάτου ? Le génitif s'accorde, en effet, par-dessus la parenthèse, avec ὑπὲρ τούτου... οὐ μόνον ἀπείρου ὄντος. 2. Mais il était inévitable que, succédant immédiatement aux trois nominatifs en ον de la parenthèse et à οὐ τοίνυν τοῦτο μόνον, le génitif ἀδυνάτου éveillât la suspicion. Un lecteur a cru bien faire en rétablissant l'accord avec τὸ δὲ ἄπειρον. Sa glose ἀδύνατον a été tout simplement transcrite au bout du texte primitif par un copiste inattentif ou scrupuleux. 3. Mais ἀδυνάτου lui-même appartient-il au texte original ? Assurément non. Ce n'est pas notre commentateur qui a jamais pu vouloir dire : τοῦ τῆς ἀειγενεσίας χρόνου οὐ μόνον ἀπείρου ὄντος, ἀλλὰ καὶ ἀδυνάτου et nier la perpétuité de la génération. Mais on ne se tirerait pas mieux d'affaire avec ἀδύνατον. Il serait plus qu'inutile de le prendre comme attribut de ὑπὲρ τούτου βουλεύσασθαι. Il y aurait faute absolue à le prendre comme attribut de τὸ δὲ ἄπειρον, ne fût-ce qu'à cause de la relation trop manifeste de οὐ τοίνυν τοῦτο μόνον avec οὐ μόνον ἀπείρου ὄντος. 4. Si ἀδυνάτου lui-même est une mauvaise lecture, n'est-il pas naturel de le remplacer par ἀνιάτου ? Songer à bannir le mal d'une seule vie est trop peu d'ambition pour une âme immortelle. Mais songer à le bannir de la succession indéfinie des vies est chimère ; c'est l'opinion commune au commentateur de C et de D (cf. C. 188, 17 : οὐ γὰρ οἷόν τε πάντα χρόνον εὖ ζῆν). C'est que, précise le commentateur de D, dans cette indéfinie succession, (où tous les possibles se réalisent), il est inévitable que se pervertissent les âmes susceptibles du mal : ἀνάγκη γὰρ ἐν τῷ παντὶ ἀπείρῳ καὶ κακύνεσθαι τὰς πεφυκυίας τοῦτο πάσχειν ψυχάς (229, 15/6). Et lui ne veut étendre son souci qu'à l'immensité mesurée d'une même ἀποκατάστασις (17).

Si je me suis quelque peu attardé à ces critiques, ce n'est pas pour déprécier le travail de W. Norvin. Le service qu'il nous rend est immense. Un peu plus de patience en certains endroits, un peu moins de scrupules en d'autres lui aurait évité de morceler trop souvent son texte. Mais ce texte est une série de scolies, de scolies écrites par des auteurs divers, qui ont en commun la manie des divisions et des distinctions, l'amour du

« sens mystique » et la tendance à parler en oracles. L'avoir établi avec cette clarté générale est un beau mérite de l'éditeur, et l'avoir illustré de cette multitude de renvois qui font déjà presque le cadre d'un commentaire est une bienveillance particulièrement secourable à tous ceux qui auront le besoin ou la curiosité de se perdre en ces arcanes du néoplatonisme finissant.

Auguste Diès.

K. Jander. — *Oratorum et rhetorum fragmenta nuper reperta* (Lietzmanns Kleine Texte, n° 118). Bonn, Marcus et Weber, 1913. — In-12° ; 42 p. — 1 Mk.

M. Jander a eu l'idée de réunir les principaux textes (48 au total) d'orateurs et de rhéteurs que nous ont révélés les découvertes papyrologiques de ces dernières années. Naturellement c'est surtout aux *Hibeh Papyri* et aux *Oxyrhynchus Papyri* que M. J. a eu recours ; mais il ne s'est pas interdit de s'adresser à d'autres ouvrages, même plus anciens ; et c'est ainsi qu'il réédite deux textes (n°s 36 et 41) publiés par E. Egger en 1862 et 1870. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'avoir trop cherché, malgré l'intention exprimée en première page, à nous donner *tous* les textes nouveaux, même les plus mutilés. On ne voit pas très bien l'intérêt du n° 18 (en mot que M. J. n'attribue à Eschine que sous réserves) et des n°s 36 et 38 (anonymes et où il n'y a pas plus de six mots se suivant). La même intention se manifeste encore quand, sous le n° 49, l'auteur nous signale des « *fragmenta minutissima quorum argumenta agnosci non possunt* ». C'est là un léger défaut, venant d'un excès de zèle tout louable. L'annotation de détail est purement critique. Mais pour les fragments les plus importants, elle est suivie de quelques lignes où l'auteur indique fort clairement les diverses questions soulevées par le texte et nous donne souvent son opinion personnelle.

Dans la partie oratoire (Antiphon ; Lysias ; Isée ; Démosthène ; Hypéride ; Dinarque ; Aristogiton ; et quelques passages anonymes), les deux morceaux les plus intéressants sont le fragment du περὶ μεταστάσεως d'Antiphon (n° 1 = ed. princeps de Nicole, Genève, 1907) et le κατὰ Θεοζοτίδου de Lysias (n°s 10-12 = *Hibeh Papyri*, I, p. 49) qui nous fournit des renseignements précieux sur la question du νόθοι au IVe siècle.

Les fragments des rhéteurs (n°s 40-46) sont tous anonymes. Je signalerai entre autres le n° 41 (Papyrus Dugit, publié en 1862 par E. Egger). C'est une accusation contre le commandant d'une flotte, coupable de ne pas avoir donné la sépulture aux naufragés. M. J. y voit (sans doute avec raison) un discours fictif. Mais peut-être exagère-t-il le vague des allusions. Je serais porté à y voir le discours mis par quelque historien alexandrin dans la bouche d'un accusateur des généraux des Arginuses : la situation est exactement celle que nous dépeint la tradition courante (qui ne correspond pas tout à fait à la réalité).

Où l'on pourrait faire des réserves sur le classement de M. J., c'est à propos du n° 42 (discours de Léosthène aux Athéniens — *Hibeh Papyri*, I, p. 55). L'éditeur y voit une harangue fictive, tout en la faisant remonter jusqu'à la fin du IVe siècle. Mais une connaissance très exacte de la situation s'y fait voir ; les lignes 80 sqq. (δέομαι μάλιστα τῶν νεωτέρων τῶν παρ' ὑμῖν ἐκ παιδὸς τὰ περὶ τὸν πόλεμον ἱκανῶς παιδευθέντων) semblent faire allusion à la réorganisation de l'éphébie qui suivit Chéronée ; et le style un peu déclamatoire

pourrait trouver son équivalent dans quelques passages d'Hypéride. C'est là une œuvre dont l'authenticité est possible, sinon probable.

En résumé le recueil de M. J. nous offre, sous une forme commode et très consciencieuse, des textes d'un intérêt incontestable pour l'histoire de l'éloquence grecque.

Georges Mathieu.

Otto Kern. — *Inscriptiones graecae*. Fasc. 7 des *Tabulae in usum scholarum* editae sub cura Iohannis Lietzmann. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1913, XXIII pages, 50 planches, 6 Mk.

Ernst Nachmanson. — *Historische attische Inschriften* ausgewählt und erklärt von... Fasc. 110 des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen* herggbn von Hans Lietzmann. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1913, 2 Mk.20.

Ernst Nachmanson. — *Historische griechische Inschriften bis auf Alexander den grossen*. Fasc. 121 de la même collection. Bonn. 1913, 1 Mk. 75.

F. Bleckmann. — *Griechische Inschriften zur griechischen Staatenkunde*. Fasc. 115. Bonn, 1913, 2 Mk.

La *Revue de Philologie* a déjà rendu compte de plusieurs des publications de la maison Marcus et Weber et en a fait l'éloge qu'elles méritaient. Les quatre fascicules dont je viens de donner les titres se rapportent tous à l'épigraphie grecque et rendront service à nos études, dans une mesure inégale, étant d'inégale valeur.

A tout seigneur tout honneur. Otto Kern, un des maîtres de l'épigraphie grecque, un de ceux dont l'enseignement est le plus fécond, publie une série de fac-similé d'inscriptions grecques. Il a remarqué que nombre de ses élèves peuvent être familiers avec le Dittenberger (et le Charles Michel) sans avoir jamais vu ni une pierre, ni l'image d'une pierre, ni à plus forte raison un estampage. Il est vrai que toute bibliothèque d'Université renferme le recueil de H. Roehl ou les deux volumes anglais de E. S. Roberts. Mais Otto Kern a voulu autre chose et son musée épigraphique, dont l'entrée est moins coûteuse, est aussi plus complet. Il renferme 50 planches.

Les écritures archaïques y sont très suffisamment représentées. Encore peut-on contester l'utilité des deux premières planches (inscr. de Lemnos et textes en caractères cypriotes). Non qu'elles manquent d'intérêt, mais il y aurait eu avantage à les réserver pour un autre fascicule, où figureraient entre autres des textes lydiens, phrygiens, lyciens. Une dizaine de planches sont consacrées aux écritures archaïques et, encore une fois, cela suffit largement. Nos étudiants ont mieux à faire que de s'attarder à la lecture des alphabets archaïques, et Otto Kern l'a bien compris. Aux textes classiques de Théra, Mélos, Gortyne, Délos, Samos, Corinthe il a joint une inscription inédite peinte sur un vase béotien, qui est aujourd'hui conservé au Musée de Berlin (Pl. 10).

La série attique a la plus belle part (Pl. 12-30)[1] et c'est justice. Otto Kern, qui suit l'ordre chronologique, y a inséré quelques textes de Délos et de l'Arcadie, mais Athènes est admirablement représentée et cette longue série est bien la plus instructive du volume. Point n'est besoin de dire pourquoi. Quand la publication complète des textes de Delphes et de Délos rendra possible l'établissement des séries delphique et délienne, on ouvrira

1. Aux Pl. 12-30, il faut joindre encore les Pl. 37, 44-49.

ainsi en province deux écoles d'épigraphie qui, sans avoir l'importance de l'école athénienne, mériteront aussi d'être fréquentées. Qu'on se reporte, dès aujourd'hui, aux deux fascicules parus de Délos (IG. XI, 2 et 4), on y verra comment certains textes datés fournissent des points de repère et quel parti savent en tirer des maîtres aussi versés dans l'épigraphie délienne qu'un Dürrbach ou un Roussel.

On ne sera pas surpris de la place que tiennent, dans un recueil publié par Otto Kern, les textes d'Asie Mineure : Priène, Magnésie du Méandre, Pergame sont d'importantes colonies archéologiques allemandes, d'où les Musées de Berlin ont rapporté nombre de pierres, qu'il est aisé de photographier. Milet, Didymes leur ont aussi fourni un contingent appréciable et les collections épigraphiques de Berlin ne le cèdent aujourd'hui qu'au Musée national d'Athènes. Otto Kern n'avait que l'embarras du choix. Reconnaissons qu'il s'en est fort bien tiré.

Il ne s'est pas borné à choisir ses textes : il les a très brièvement présentés en quelques pages (*Tabularum descriptio*, p. VII-XVIII), qui renferment de courtes notices surtout bibliographiques. Je me bornerai à un petit nombre d'observations.

Pl. **1**, **6**, **7**. — Pourquoi ne pas renvoyer au *Bulletin de Correspondance hellénique* où ces textes importants ont été publiés pour la première fois ? Pour les inscriptions de Délos surtout, il n'est pas mauvais que l'étudiant voie l'editio princeps.

Pl. **2**. — Les inscriptions de Cypre, publiées par R. Meister en 1911, ont été étudiées en 1913 par J. Vendryes dans les *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome XVIII, 271 suiv. J. Vendryes en rapproche deux inscriptions inédites d'Amathonte, conservées au Musée du Louvre, et qu'il publie. Ce sont deux nouveaux documents, plus étendus et plus importants, de la langue non-grecque des inscriptions d'Oxford.

Pl. **8**. — L'inscription de Milet avait, quand Otto Kern l'a publiée, la saveur de l'inédit. Elle est publiée maintenant dans le beau volume de Rehm (*Das Delphinion in Milet*, n° 31 *a*), mais elle n'en reste pas moins d'interprétation difficile et, circonstance aggravante, l'image qu'en donne Otto Kern est très peu nette.

D'une manière générale, je suis surpris qu'Otto Kern n'ait pas régulièrement renvoyé, dans ses notices, au recueil classique de Charles Michel. Pourquoi le citer à la Pl. **26** et pas ailleurs ?

Viennent (p. XVIII et suiv.) des listes destinées aux débutants : *Librorum ad introductionem utilium conspectus*. — *Titulorum collectiones imprimis inspiciendae*. Il va de soi que le recueil de Charles Michel est cité dans la première. Tous les lecteurs s'associeront à l'hommage qui est rendu à Adolf Wilhelm « vir de arte epigraphica graeca unice meritus ».

Tel est ce nouveau livre d'Otto Kern que les étudiants français n'apprécieront pas moins que les étudiants allemands. C'est une excellente introduction à l'étude de l'épigraphie grecque. L'éditeur a droit aussi à sa part d'éloges. Si l'on en excepte quelques-unes, les planches sont bien venues ; le livre est bien imprimé (p. XIV, fin : accuratoria !) et se présente bien.

B. H.

Des trois fascicules nouveaux de la collection des *Kleine Texte*, ceux dont M. Ernst Nachmanson est l'auteur rendront certainement plus de services que le troisième. Sa tâche était infiniment plus facile que celle de M. F.

Bleckmann et il l'a très bien remplie. Son choix est fort judicieux : tous les textes essentiels sont reproduits et aucune des inscriptions éditées n'est insignifiante. Le commentaire, très sobre, mais clair et pénétrant, témoigne de beaucoup de sûreté et de mesure. Quelque secours que l'auteur ait trouvé dans les recueils de ses prédécesseurs — et il l'avoue hautement —, il n'en a pas moins fait œuvre personnelle. Les *Historische attische Inschriften* surtout ne méritent que des éloges. On regrettera que les *Historische griechische Inschriften* s'arrêtent à Alexandre, tout en reconnaissant que les commentaires, sensiblement plus longs et plus nourris, font grand honneur à leur auteur.

Je signalerai seulement quelques lacunes sans importance.

HAI 54 = Ch. Michel, *Supplément* 1487 ; 60 — Ch. Michel, *Recueil*, 1264.

HGI 51 = *Recueil*, 1209. — Il nous semble indispensable, dans le commentaire de HAI 8, 11, 12, 16, de renvoyer à l'ouvrage de E. Cavaignac, *Etudes sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle. Le Trésor d'Athènes de 480 à 404*, Paris, 1908. M. Nachmanson exprime lui-même, dans le commentaire de HAI 29, le regret de n'avoir pu consulter le mémoire de M. Foucart sur *Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace*, 1909.

Le recueil de M. Bleckmann, par son sujet même, pouvait beaucoup moins facilement éviter les critiques. Donner au moyen de 59 inscriptions un aperçu de toutes les questions politiques et sociales qui se posaient dans la Grèce antique, est presque une gageure. En général les textes sont intéressants, mais on ne peut s'empêcher de regretter l'absence de quelques inscriptions importantes : par exemple celle qui règle la circulation monétaire dans la première confédération athénienne (Michel, 1439) ou la très importante fondation scolaire d'Eudémos de Milet (A. Rehm, *Das Delphinion in Milet*, n° 145). En outre si M. B. a eu raison d'avoir recours à l'excellent recueil de Ch. Michel, peut-être a-t-il eu le tort de ne pas chercher beaucoup au dehors (seulement 8 inscriptions de B. ne se trouvent pas dans Michel). Le commentaire a été intentionnellement réduit au strict nécessaire ; il ne comprend guère que des indications historiques très brèves, une bibliographie, d'ailleurs fort commode et assez complète, et chose très précieuse, l'indication d'un certain nombre d'inscriptions portant sur les mêmes sujets (ce qui remédie grandement à la concision de l'ouvrage). Regrettons cependant que M. B. ne signale ni l'ouvrage de A. Dumont sur l'*Éphébie attique*, ni celui de P. Girard sur l'*Éducation athénienne*, d'autant plus qu'il n'a aucun ouvrage plus récent à mettre à leur place. A propos des éphèbes précisément, M. B. commet une erreur en voyant (p. 49), dans IG. II, 5, 251 *b* (datant de 305/4) la plus ancienne inscription éphébique ; il en existe une de 334/3 (IG. II, 5, 563 *b* = Michel, 603). Enfin, défaut à peu près inévitable, le plan est un peu arbitraire (Relations internationales — Constitution — Divisions de l'État — Magistrats — Finances — Constructions — Droit de cité — Éphèbes — Commerce). Des inscriptions de sujets analogues sont ainsi séparées (par ex. n° 16 et n° 47 ; n° 11 et n°s 20-29). En résumé, le recueil de M. B. servira surtout aux étudiants qui, avant d'étudier les inscriptions grecques, cherchent à jeter un coup d'œil rapide sur les sujets qu'elles embrassent.

Georges Mathieu.

Hermann Usener. — *Kleine Schriften*, IV Band, *Arbeiten zur Religionsgeschichte*. Leipzig, Teubner, 1913 ; un volume in-8°, VI-516 pp.

M. Richard Wünsch, toujours sur la brèche dès qu'il s'agit de rendre

service à l'histoire des religions, a réuni les études religieuses du regretté Hermann Usener en un fort volume, qui forme le tome IV des *Kleine Schriften* du grand érudit.

Il faut faire deux parts dans ce volume. Il arrive souvent que Usener, au début d'un article par lui-même assez court, se répand en vues générales, qui présentent toujours un vif intérêt. Telles sont les considérations sur les services que l'étymologie peut offrir pour l'étude des coutumes plus anciennes (cf. p. 356 sqq.) et surtout les réflexions pénétrantes sur les coutumes sacrées, « Heilige Handlung » (p. 422 sqq.).

Les études qui forment ce volume sont pour la plupart des articles du *Rheinisches Museum*. Comme ils ont été critiqués en leur temps et analysés dans la *Revue des revues*, nous ne les examinerons pas un à un, mais un exposé rapide de quelques-uns des plus remarquables peut montrer la solidité de l'érudition d'U., les avantages et les défauts de sa méthode.

Ces qualités sont avant tout la largeur de l'information, et l'habileté dans les rapprochements : prenons la petite étude sur Pasparios (p. 461-471). Au témoignage d'Hésychius, c'était le nom d'Apollon à Pergame et à Paros. Pasparios est construit sur la racine σπαρ- « bondir ». Pasparios c'est le soleil « bondissant ». Mais qu'est-ce que le « soleil bondissant » ? La philologie grecque ne fournirait pas de réponse : U. rappelle alors la croyance, assez répandue dans l'Europe occidentale (France, Allemagne, Angleterre), d'après laquelle, au premier jour de l'année, le soleil se montre sur l'horizon en dansant : c'est l'époque où le soleil recommence à vivre. A cette croyance se rattache la danse des épées, qui était primitivement dansée, dans ces mêmes pays, en l'honneur du rajeunissement de la lumière. — On voit le charme de pareilles comparaisons, que M. Sal. Reinach nous a depuis rendues familières. Qui n'en voit la fragilité ? Tout l'édifice repose sur la théorie d'après laquelle les anciens peuples croyaient à « la danse du soleil renaissant ». Mais que signifie cette croyance ? d'où provient-elle ? et comment l'expliquer à son tour ? Il ne suffit pas d'entasser des fiches : il faut savoir pénétrer au delà des textes patiemment réunis.

Il serait excessif de tenir rigueur à U. d'abus passagers de la méthode. Quand il reste dans le domaine d'une philologie plus sagement exploitée, il arrive à de meilleurs résultats. Tel est le cas du court, mais excellent article sur « Psythiros ». Psythiros est un nom trouvé sur une inscription de Lindos. Usener y reconnait une divinité qui, jadis, servait d'intermédiaire entre Athéna et ceux qui venaient lui sacrifier. De même l'étude sur « la justice populaire en Italie » — Italische Volksjustiz — dans laquelle Usener, recherchant le sens originel du mot « flagitium », le retrouve, par voie étymologique, dans l'idée de fustigation : à l'origine, c'était par voie de fustigation que s'exerçait la justice du peuple. Cette étymologie semble aujourd'hui acceptée par les linguistes. Cf. A. Walde, *Lat. etymol. Wörterbuch*[2] s. v. « flagitium ».

De même l'article sur Keraunos, conçu dans le plus large esprit historique réunit en un faisceau une multitude d'indications jusque là éparses, et éclaire d'une façon singulière une question jusqu'ici fort embrouillée. Le point de départ est le même que dans Pasparios : Hésiode nous atteste l'existence d'un dieu Kéraunos, distinct de Zeus. Le culte indépendant de cette divinité se retrouve en Macédoine et à Diocésarée en Cilicie. D'après Usener, c'est le dieu « Foudre ». Mais ce dieu a commencé par être multiple : tout ce qui a quelque rapport avec la foudre est sacré. On sait en effet que le lieu frappé de la foudre est aussitôt entouré de barrières et que des sacrifices y ont lieu. L'homme même s'il est frappé de la foudre doit être un

favori des dieux. La croyance païenne faillit survivre dans le christianisme : au ve siècle, les chrétiens croyaient encore que l'homme atteint par la foudre était possédé du démon. Puis les manifestations du dieu Foudre cessent d'être des divinités : le dieu prend une personnalité éphémère ; bientôt, Zeus l'absorbe à son tour. L'article se termine par des considérations ingénieuses sur les figurations de la foudre : notons celle où, partant de ce fait d'ailleurs très exact que les Grecs primitifs considèrent la foudre comme un trait à deux pointes, Usener explique par cette croyance le nom du héros Ἀμφιτρύων.

L'information d'Usener est, avons-nous dit, extrêmement étendue. En particulier, on est frappé du grand nombre de citations françaises. Visiblement, de tous les érudits de langue allemande, U. est, avec le regretté Theodor Gomperz, un de ceux qui ont lu le plus d'auteurs français, même nos revues « des traditions angevines » ou « d'archéologie languedocienne ». Aussi nous aurions voulu qu'un lettré comme Usener citât Pierre Loti autrement que dans «Islandfischer, übersetzt von Carmen Sylva ». (p. 217).

Les notes de certains articles témoignent qu'Usener fit du journal *le Temps* une lecture consciencieuse. Or, nul n'est infaillible : p. 114, « adio paovre carnaval », n'est pas du limousin. On prononce quelque chose comme « Adiy, povre carnaváu », et ceux qui ne sont pas trop de la campagne font entendre un son voisin de *carnavon* ; *carnaval* est du français. Quelques pages auparavant, il y a une petite note posthume que M. Wünsch aurait bien dû laisser dans le néant. Usener vient de citer quelques vers d'une chanson française sur la mort de l'année au 31 décembre. Il ajoute : « C'est un intéressant parallèle à ces derniers vers que donne une inscription relevée sur un cabaret de Naples par l'académicien français Silvestre Bonnard dans ses mémoires... Eine interessante Parallele zu den letzten Versen gibt eine von dem französischen Akademiker Silvestre Bonnard in seinen Memoiren aufgezeichnete Aufschrift einer Kneipe in Neapel. » Référence : *le Temps*, 1880, 23 janv. = XXe année, n° 6850, im Feuilleton. — Sans commentaire.

René Duchamp de Lageneste.

S. Reinach, *Cornélie ou le Latin sans pleurs*. Paris, Hachette, 1912. IV-186 p. in-16. Relié maroquin. Prix : 5 fr.

— *Sidonie ou le Français sans peine*. Paris, Hachette, 1913. IV-190 p. in-16. Relié maroquin. Prix : 5 fr.

Cornélie commence par étudier la métrique de l'hexamètre et du pentamètre et par savoir qu'il y a des brèves et des longues : grande leçon donnée aux barbares qui fabriquent les programmes de MM. les garçons. C'est qu'elle ne doit pas seulement apprendre le latin, mais quantité de beaux vers que bientôt, suivant le mot de Fouillée, les curés seront seuls à citer malicieusement. Les Cornélies expliqueront à leurs maris « ce qu'a dit le curé ». M. Reinach annonce des maximes d'action et d'endurance. Il a disséminé dans ce bouquet des fleurs de grâce et de tendresse. Il n'a pas seulement cueilli des maximes. Il a réuni des tableaux. Le tout est exquis. Il ferait lire le volume, et l'on y apprend par surcroît le sens du « quorum » parlementaire. Si l'on pouvait parler ici pédagogie, on pourrait noter plus d'une formule et plus d'une pratique heureuses. Le philologue froncera un peu le sourcil en voyant que le gén. plur. *uirum* est une contraction (p. 19) ou en lisant *Caius* (sic) *Octavius Augustus*. Cornélie, qui a un maître

fort savant et fort attentif à l'instruire, pourrait prendre ici quelque teinture de l'histoire de l'alphabet. Car c'est un des arts de ce livre de faire passer une foule de notions précises dans une conversation toujours piquante. J'aimerais autant *sescenti* que *sexcenti*, puisque M. R. prend la peine de noter la différence de *milia* et *mille*. Vétilles assurément. Recommandons aux philologues de parcourir le volume pour quelques interprétations personnelles à l'auteur, notamment de l'épisode de Marcellus, expliqué comme la transposition en vers d'un tableau peint (p. 170 suiv.). Ils pourront aussi entendre le conseil de lire les traductions de Delille.

A peine avais-je quitté Cornélie que Sidonie est venue au-devant de moi. Depuis longtemps, j'avais fait sa connaissance au musée de Caen. Presque chaque année, je la revoyais avec un plaisir nouveau. Cette fois, son parrain me l'a présentée. Je ne puis en rien dire de plus. Cette *Revue* n'a pas de considération pour les beautés qui n'ont point passé quinze siècles.

P. L.

J. de Decker, *Juvenalis declamans*. Étude sur la rhétorique déclamatoire dans les Satires de Juvénal (Recueil de travaux publ. par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Gand, 41e fasc.). Gand, van Goethem, 1913, 204 p. 8°. 9 Fr.

Cet ouvrage, qui est une étude comparative, a les qualités et les défauts du genre. Mettre en regard l'une de l'autre deux œuvres (ici les Satires de Juvénal et les déclamations des rhéteurs) pour établir l'influence de l'une sur l'autre, c'est aussi hasardeux que pour un linguiste de prétendre expliquer une langue par une autre qui lui ressemble. Des langues d'une époque et d'une civilisation donnée ont des points de ressemblance, et aussi les œuvres d'un temps et d'un genre donné. Ce qui serait extraordinaire, ce serait que les Satires de Juvénal n'eussent rien de commun avec les tirades des rhéteurs contemporains. Je ne parle même pas de ressemblances insignifiantes, comme celles qui sont signalées p. 110 et suiv., 125 et suiv., 164 et suiv. à propos des gradations, des transitions brusquées, des traits ; ce sont là procédés universels et qui n'ont pas besoin d'être empruntés ; mais que prouve même le fait que Juvénal, comme les rhéteurs, aime l'antithèse ou le paradoxe ? Le satiriste qui doit amuser, surprendre, frapper son lecteur, n'est-il pas amené naturellement à user de ces moyens ? Ne les trouve-t-on pas chez tous les représentants du genre, depuis le vieux Lucilius jusqu'à l'auteur des Châtiments ? Et puis, M. de Decker fait-il assez la part du tempérament de Juvénal ? N'est-il pas abusif d'attribuer à l'influence des rhéteurs jusqu'au réalisme des Satires ? Par exemple la crudité de l'expression, l'amour du détail vulgaire ou horrible (p. 145 et suiv.), pourquoi ne serait-ce pas là du Juvénal, tout simplement ? Parti d'une idée juste, M. de Decker va peut-être un peu loin, et la valeur de ses rapprochements est parfois contestable, dans le détail. Comment peut-on dire que Juvénal répète les formules de la rhétorique lorsqu'il s'écrie : *Non possum ferre, Quirites, graecam Vrbem!* sous prétexte qu'un obscur rhéteur a dit quelque part : *hanc ego infamiam ferre non possum* (p. 141) ? Tant de rapprochements font à la fin qu'on se défie. Pour reprendre le mot d'un moderne à propos des accusateurs dans un grand procès : notre auteur a des preuves, il en a trop, on ne peut pas avoir tellement raison.

Et pourtant la thèse reste juste : les Satires, c'est bien de la déclamation

contemporaine mise en vers par un homme de talent, et l'idée qui fait la valeur de ce livre, c'est de comparer la manière de Juvénal non pas avec celle de la rhétorique en général, mais avec celle de la déclamation d'école que nous connaissons par Sénèque le Père, et que Juvénal avait sans doute pratiquée de longues années. Voilà ce que M. de Decker a bien fait d'indiquer, ce qu'il pouvait démontrer peut-être de façon moins scolastique.

Juvénal ne sort peut-être pas grandi de cet examen : en dépit de toutes les réserves qu'on peut faire sur le détail des imitations, il faut bien reconnaître qu'il a été gâté par l'école. Et pourtant on lui rendra cette justice : si la comparaison avec les déclamateurs ses contemporains fait apparaître le lien de parenté qui l'unit à eux, elle fait ressortir aussi le talent qui le distingue, et on s'émerveille après tout, en confrontant les textes, de voir ce qu'a pu devenir dans le rythme de son vers la misérable rhétorique dont il s'était nourri.

J. Marouzeau.

Studies in Philology publ. under the direction of the philological Club of the University of North Carolina, vol. X. Baltimore, J. H. Furst Company, 1913, 44 p. 8°.

Ce fascicule contient d'abord (p. 3-33) la première partie d'une étude minutieuse de M. Ch. W. Bain sur *The demonstrative pronoun in Sophocles*. Partant de quelques observations de M. B. Gildersleeve, M. Bain essaye de démêler dans l'emploi des différents démonstratifs les raisons de sens et les raisons de commodité métrique. On peut se demander si dans une étude de ce genre il n'eût pas été préférable d'éliminer cette dernière considération en travaillant d'abord sur un texte de prose, — mais attendons les conclusions définitives de M. Bain dans la seconde partie annoncée.

La seconde partie du fascicule (p. 35-44) contient une note de M. G. Howe intitulée : *Recent criticism of latin literature*. Il ne plait pas à M. Howe qu'on sacrifie couramment la littérature latine à la grecque sous prétexte qu'elle est formelle, utilitaire, et d'imitation. C'est là, dit-il, un jugement sommaire qui peut être vrai par comparaison, mais qui ne l'est pas d'une manière absolue, et qui conduit à ignorer tout un aspect du génie latin.

Soit ; mais faut-il aller jusqu'à dire que la critique faite de ce point de vue ne saurait être que négative ? La comparaison n'a-t-elle pas été le meilleur instrument de découverte pour les historiens de la littérature latine ? Les plus récentes études sur la comédie, sur la satire, ne montrent-elles pas qu'on ne saurait aller trop loin dans cette voie ?

Il reste naturellement que le principe de la comparaison ne doit pas être invoqué de manière inconsidérée ; un parti pris est un principe de recherche qui peut et qui doit toujours être corrigé par un autre parti pris. Seulement il est plus aisé de reconnaitre l'imitation que de démontrer l'originalité ; on peut toujours se demander, quand on n'aperçoit pas l'imitation, si ce n'est pas faute de connaitre le modèle. La méthode préconisée ne sera pas facile à appliquer, comme le remarque M. Howe lui-même ; c'est aux résultats qu'on pourra l'apprécier.

J. Marouzeau.

J. Hunger & H. Lamer, *Altorientalische Kultur in Bilde* (Wissenschaft

und Bildung, hrsg. von P. Herre, vol. 103/. Leipzig, Quelle et Meyer, 1912, 193 reprod., 96 pl., 64 p., 1 Mk.

Ce volume vient s'ajouter heureusement à ceux qui ont déjà paru dans la même collection sur les civilisations grecque et romaine. On y trouvera reproduits nombre de monuments intéressants, choisis autant que possible parmi les moins connus. On regrettera peut-être que les auteurs aient dû dans leur notice se borner à une étude descriptive, en s'interdisant de suivre le développement historique des civilisations ; il est vrai que c'eût été une bien grosse entreprise pour un si petit livre. Au moins ont-ils, dans cet ordre d'idées, mentionné et éclairé par plusieurs reproductions n°s 186 et suiv.) les traces d'influence hellénique sur le sol d'Asie, que les récentes découvertes des orientalistes ont permis de suivre jusqu'en Extrême-Orient. Voilà un petit livre capable de rendre plus attrayante et plus vivante cette histoire des peuples de l'Orient qui apparait toujours si rébarbative aux élèves de nos lycées.

J. Marouzeau.

Agnôstos Theos, Untersuchungen zur Formengeschichte religiöser Rede. Von Ed. Norden. Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. IX-410 p. in-8°. Prix : 12 Mk.

Cet ouvrage est divisé en trois parties.

I. Le discours de saint Paul à l'Aréopage dans les *Actes des Apôtres.* — Ce discours est le discours-type du missionnaire. On trouve le même schéma dans Poimandres, 1, 27 suiv., 7, 1 suiv. Parth., la 33e ode de Salomon, le *Kérygma* de Pierre (fragments dans Clément d'Alexandrie), le discours de Barnabé dans les *Clementina* (Lagarde, p. 15, 10). Ce discours-type est le dernier avatar du discours prophétique des anciens Grecs, mais il a subi la marque de l'hellénisme orientalisé et influencé surtout par la propagande juive. Il contient un élément stoïcien, d'abord dans le détail : Dieu n'a besoin de personne (*Act.*, 17, 25 = Eurip., *Herc.*, 1346 ; Chrysippe, dans Plut., *Stoic. rep.*, 39, p. 1052 D, etc.) ; toucher Dieu et le saisir de ses mains (*Ib.*, 27 = Manilius, IV, 905 suiv.) ; Dieu proche de chacun de nous (*Ib.*, 27 = Dion de Pruse. 12, 28 (I, 162 Arnim textuellement) ; en Dieu, nous vivons, nous nous mouvons, nous sommes (28 — Lucain, IX, 580 ; Chrysippe dans Ps. Arist., *De mundo*, 7, p. 401 A 13 ; etc.). De plus, l'idée générale se retrouve dans les Stoïciens, par ex. dans Posidonius exprimé par Cic., *Tusc.*, I, 68-70.

Mais ces parallèles traitent d'un Dieu invisible, insaisissable, inconcevable, non pas d'un Dieu inconnu. Et puisque l'orateur relie cette donnée à l'inscription d'un autel, d'où vient ce thème? du Περὶ θυσιῶν d'Apollonius de Tyane, répond M. N. Nous ne possédons plus cet ouvrage, mais nous avons le roman de la vie d'Apollonius, composé par Philostrate, sur le désir de l'impératrice Julia Domna, morte en 217. Ce roman a de grands rapports généraux avec les Actes canoniques et apocryphes des apôtres. Il est fâcheux que M. N. n'ait pas discuté l'hypothèse d'une imitation. De bons esprits ont cru qu'au commencement du IIIe siècle, ces Actes de l'apôtre Apollonius étaient destinés à faire concurrence aux actes des apôtres chrétiens. De plus, une des sources déclarées par Philostrate est la relation de Damis, un pseudonyme. D'après M. N., p. 37, cette relation « appartient aux falsifications qui étaient de tout temps habituelles dans les milieux

pythagoriciens ». M. N. repousse l'opinion, qui a ses partisans, et qui porte les mémoires de Damis au compte assez lourd des inventions de Philostrate ; cela est secondaire.

Philostrate raconte, IV, 18-19, qu'Apollonius eut une discussion avec les hiérophantes d'Eleusis et que de là sortit le Περὶ θυσιῶν. Nous possédons, en dehors de Philostrate, une phrase de ce traité dans Eusèbe, *Prép. év.*, IV, 13. Apollonius déclare en résumé : Celui-là rendrait un véritable hommage au Dieu que nous appelons premier, ὃν δὴ πρῶτον ἔφαμεν, qui s'abstiendrait de sacrifier, d'allumer du feu, etc., car il n'a besoin de rien ; mais qui se servirait à son égard de la parole, non de celle qui sort par la bouche, mais de la véritable parole qu'est l'esprit, lequel ne réclame aucun instrument ; il ne faut donc pas sacrifier au Dieu grand et suprême. La citation est introduite par τάδε γράφειν λέγεται, formule qui peut se rapporter à Porphyre, dont Eusèbe cite des extraits avant et après. Les idées d'Apollonius sur la divinité sont exposées dans Philostrate, VI, 19 suiv. On y trouve proclamée la supériorité de l'être divin sur toutes les conceptions que s'en forment les mortels, dans une discussion d'Apollonius avec les « gymnosophistes éthiopiens ». Mais Philostrate auparavant, VI, 3, d'après Damis, raconte que son héros a rencontré un batelier égyptien, lui a demandé s'il sacrifiait à Aphrodite, et sur sa réponse affirmative, l'a loué et ajouté : On doit avoir des propos pieux envers tous les dieux, au rebours d'Hippolyte qui négligeait Aphrodite : σωφρονέστερον γὰρ τὸ περὶ πάντων θεῶν εὖ λέγειν, καὶ ταῦτα Ἀθήνησιν, οὗ καὶ ἀγνώστων δαιμόνων βωμοὶ ἵδρυνται, Si je comprends M. N., toute l'histoire est écrite en vue de ce détail. La mention d'Athènes sur les bords du Nil était rendue possible par l'opposition avec Hippolyte, celui-ci étant juste le contraire du jeune Égyptien. Celui-ci a été imaginé dévot à la déesse pour amener le contraste. Comme d'autre part, Apollonius a discuté avec les hiérophantes d'Eleusis sur le culte dû à Dieu, les entretiens chez les gymnosophistes éthiopiens, purement imaginaires, reproduisent un discours réel, authentiquement prononcé à Athènes par Apollonius. Ce discours a fourni à Philostrate les éléments qui lui manquaient pour son roman. Cette combinaison est fortifiée, pour M. N., par le fait que la sagesse d'Apollonius et spécialement celle du Περὶ θυσιῶν est rapportée par Philostrate, III, 41 (cf. IV, 19) à l'enseignement de l'archibrahmane Jarchas. Voilà donc un sage qui vient à Athènes, y voit un autel aux dieux inconnus, félicite les Athéniens de leur piété, mais prêche un dieu supérieur aux images. Cela concorde exactement avec le discours de saint Paul. Or Apollonius est mort très vieux sous Nerva. Sa Διάλεξις d'Athènes peut être placée au milieu du Ier siècle. Elle était toute récente, quand sous Domitien ou dans les dix premières années du IIe siècle, l'auteur des *Actes* la démarquait pour la mettre dans la bouche de saint Paul.

Comptons maintenant les postulats et les hypothèses de M. N. : 1° Philostrate n'a pas pu, ni directement ni indirectement, connaître et utiliser le récit des *Actes*. 2° Le roman de Philostrate, dans deux parties distinctes, reconnues romanesques par M. N., reproduit ou résume quelques phrases d'un discours réel d'Apollonius. 3° Ce discours est identique au Περὶ θυσιῶν. 4° La combinaison du fragment d'Eusèbe et de l'entretien avec le batelier égyptien donne le schéma du discours. 5° Le discours a été tenu à Athènes. 6° Il est antérieur à la rédaction des *Actes des apôtres*. 7° Il en est la source. Il paraît hardi de vouloir tirer de l'histoire, et ceci plutôt que cela, du roman de Philostrate. Il est plus hardi de combiner cet extrait avec l'extrait d'un ouvrage d'Apollonius pour reconstruire un discours que l'on suppose avoir été prononcé en Attique. Il est tout à fait imprudent d'in-

terpréter l'écrit d'un polémiste comme Philostrate sans penser à ses intentions et à quelques-unes de ses idées directrices [1].

Ajoutons que pour M. N. le discours de saint Paul est un pur ornement et n'a pas plus de réalité que ceux de Tite-Live (à supposer que *tous* les discours de Tite-Live n'aient *aucune* réalité). Que de confiance en Philostrate chez un critique aussi soupçonneux !

Mais M. N. reprend l'avantage dans l'interprétation du détail. L'autel consacré ἀγνώστων θεῶν a existé à Phalère (Paus., I, 1, 4); il y en avait un autre à Olympie (*ib.*, V, 14, 8). A Rome, probablement, se dressait un autel « Dis Asiae et Europae et Africae, dis ignotis et peregrinis » (Jérôme, sur Paul *ad Titum*, 1, 12; cf. Min. Fel., 6, 2). Le texte grec se trouve dans Euthalios : θεοῖς Ἀσίας καὶ Εὐρώπης καὶ Λιβύης, θεῷ τε ἀγνώστῳ καὶ ξένῳ. On notera le singulier en regard du pluriel de Jérôme et de Minucius ; c'est la même opposition qu'entre saint Paul et Apollonius ou Pausanias. Ce changement est pour M. N. une correction monothéiste des auteurs chrétiens.

La donnée est étrangère à l'hellénisme ; γιγνώσκειν θεόν, γνῶσις θεοῦ, comme la μετάνοια, sont des conceptions importées. M. N. le démontre dans une série d'études lexicographiques.

II. Recherches sur l'histoire des formules dans le style des prières et de la prédication. — M. N. groupe de nombreux textes autour de quatre particularités : 1° emploi de la 2e personne (on s'adresse à la divinité) ; 2° emploi de la 3e personne (on passe en revue les perfections et les actes de la divinité) ; 3° emploi du participe pour la même fin ; 4° emploi des propositions relatives. Évidemment, cela est à remarquer, mais cela est naturel. Je réunirais volontiers tous ces détails en un seul trait : le style de la prière est souvent « litanique » (entendez litanies dans le sens ordinaire). On ne doit pas trop presser ces rapprochements. *Felix qui potuit...* est pour M. N. (p. 100) une expression des mystères. Cela est fondé sur un passage de Sophocle, connu par Plutarque, *De poet. aud.*, 4, p. 21 F, sur Eurip., *Bacch.*, 73 et Empédocle, 132 D. Mais la formule est extrêmement usuelle, comme le prouvent les textes mêmes réunis par M. N. ; la liste débute avec Hom., ε 306, Hés., *Th.*, 96, Théognis, 1013. Ces poètes parlaient-ils la langue des mystères ou les mystères parlaient-ils la langue de ces poètes ?

Ces formules sont helléniques. M. N. les distingue avec raison des formules juives et chrétiennes. Dans l'ensemble, il distingue deux types : A. Tu *peux* ou tu *fais* ceci ou cela ; B. Tu *es* ceci et tu *es* cela. La formule B est inconnue en Occident avant l'ère des influences orientales. La formule A, sans être inconnue en Orient, est plus proprement occidentale.

III. Appendices. 1° La composition des *Actes des apôtres*. — 2° Λέξεις ἀττικαί dans le chapitre athénien des Actes. — 3° Apollonius de Tyane : ses lettres ; le fragment du Περὶ θυσιῶν ; rapport avec Porphyre. — 4° La formule ἐξ αὐτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν τὰ πάντα. — 5° Parallélisme dans les langues sémitiques et en grec. — 6° Place du verbe dans le grec du N. T. — 7° Λέξις εἰρομένη. Dans cet appendice, M. N. traite de l'emploi de καί dans le N. T., qui, placé à la tête de chaque phrase, est un sémitisme, par opposition à l'usage proprement grec de δέ. A ce propos, M. N. note la manière

---

1. Cet article était écrit quand j'ai eu connaissance de Harnack, *Ist die Rede des Paulus in Athen ein ursprünglicher Bestandteil der Apostelgeschichte?* M. Harnack se place à un tout autre point de vue que moi.

dont les phrases sont successivement introduites dans l'ancien style ionien, que Platon a imité dans le mythe du Protagoras. On le retrouve aussi sous le latin des fragments de l'*Euhemerus* d'Ennius. M. N. constate la même affectation dans le style des arguments acrostiches de la comédie et découvre trois vers de l'argument de l'*Auicularia*, parmi les fragments de Ribbeck (*Com.*, 2e éd., p. 132, *Athenis Megaram...*). La figure ordinaire, qui produit l'enchaînement, est l'ἐπιπλοκή (*gradatio*) : « Aduenit Simo ; ubi aduenit, insidias fecit ; insidias postquam fecit, uim adtulit ». Le procédé peut être particulièrement employé dans certains genres ; mais il se retrouve chez beaucoup d'auteurs divers, comme M. N. pourra s'en convaincre en lisant une note de Wölfflin, dans l'*Archiv*, VIII, 141. J'ai relevé dans les *Métamorphoses* d'Ovide (*Morceaux choisis*, p. 63), I, 32, 402 ; VI, 234 ; VII, 260 ; VIII, 649 ; IX, 195, 215-216 ; XIII, 59, 189, 943. Ma liste n'est pas complète. — 8° Le participe et le relatif dans le style du N. T.

Dans un compte rendu qui dépasse notablement la mesure de cette *Revue*, je n'ai pu indiquer qu'une très faible partie de ce que contient le livre de M. Norden. Tous les philologues devront le lire la plume à la main. Quel que soit le sujet de leurs études, ils y trouveront certainement de précieux renseignements et des vues originales [1].

Paul Lejay.

Wolfgang Riepl, *Das Nachrichtenwesen des Altertums*, mit besonderer Rücksicht auf die Römer. Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. xiv-478 p. in-8°. Prix : 16 Mk.

M. Riepl a réuni, d'une manière commode, tout ce qui concerne la transmission et la divulgation des nouvelles dans l'antiquité, signes et signaux, télégraphie, rapidité et moyens employés pour l'accroître, intervention de l'État, sûreté et secret des lettres et messages, diffusion orale et écrite des nouvelles, journaux et lettres-journaux, personnel d'espions, d'émissaires, de courriers, de délateurs, etc. L'auteur n'a donc négligé aucun des points de ce sujet ; il y a porté l'expérience personnelle d'un journaliste contemporain. L'ouvrage réunit beaucoup de textes et de faits intéressants. Les comparaisons avec les pratiques modernes sont curieuses et piquantes. M. Riepl paraît ignorer tout ce qui a été écrit en France sur son sujet, les mémoires d'Egger, le livre de Leclerc sur les *Journaux chez les Romains*, les articles de Boissier, le Saglio. Il aurait reçu de ces travaux l'impression que son sujet n'est pas autant qu'il le croit une *terra incognita*. — Il n'y a pas d'index à ce gros volume.

P. L.

Fr. Fessler, *Benutzung der philosophischen Schriften Ciceros durch Lactanz*. Ein Beitrag zur klassischen Philologie. Leipzig, Teubner, 1913. 56 p. in-8°. Prix : 2 Mk. 50.

Cette brochure est une analyse des deux premiers livres des *Institutions*

---

1. Ce compte rendu a été écrit en septembre 1913. Depuis ont paru plusieurs articles sur *Agnôstos theos* (Reitzenstein, dans les *Neue Jahrbücher*, XXXI [1913], 393 ; Corssen, dans la *Zeit. f. die neutestamentl. Wissenschaft*, XIV [1913], 309 ; etc. . Aucun n'aborde la discussion directe de la thèse principale et de la méthode de M. Norden.

de Lactance, avec l'indication des passages parallèles de Cicéron et des similitudes de doctrine. Quand les textes sont en un rapport étroit, ils sont reproduits l'un en face de l'autre. Un appendice met en regard les références, avec une brève indication du sujet, pour les coïncidences des quatre autres livres. Enfin un index par matières permet de reconstituer le parallélisme des deux philosophies. Ce travail n'est pas inutile, surtout le dernier tableau. Il est évident qu'il n'apprendra pas grand'chose aux spécialistes.

M. Fessler, qui est chapelain de la cour à Dresde, a fait précéder le tout par une brève notice sur Lactance et ses œuvres. Elle ne dépasse pas ce qu'on peut trouver dans un manuel quelconque. L'auteur veut que Lactance soit italien, au moins d'origine. La question paraît insoluble dans l'état de nos connaissances. M. F. n'apporte aucun élément nouveau. Il ne juge pas toujours très bien des anciens. Jérôme appelle Lactance *Firmianus qui et Lactantius*. M. F. ne connaît pas les derniers travaux sur ce genre de sobriquets reliés par *qui et* (voy. l'art. de Lambertz, après beaucoup d'autres, *Glotta*, IV, 1912, n° 1-2). Il aurait pu s'expliquer, peut-être, pourquoi *Lactantius* ne figure pas sur l'inscription *C.I.L.*, VIII, 7241. Et il ne connaît pas *C.I.L.*, VIII, 17767, texte capital, ni Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, III, 287 suiv., où il l'aurait trouvé avec mille renseignements utiles. Pourquoi écrire *Cœlestem*, *cœlum*?

P. L.

S. Abercii uita. Edidit Theodorus Nissen. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1912. xxiv-154 p. in-18. Prix : 3 Mk. 20.

Ce volume complète celui que nous avons annoncé dans la *Revue*, XXXV (1911), 227. Il réunit les trois rédactions que nous possédons de la vie d'Abercius : 1° la biographie ancienne, dont nous possédons maintenant un texte certain, fondé d'une part sur le Paris. 1540 (xe-xie s.) et la version russe, d'autre part sur les mss. de Moscou 379 (xie s.) et de Jérusalem (patriarcat, anciennement Saint-Sabas, 27 ; xie-xiie s.), ceux-ci représentant une tradition retouchée et écourtée ; 2° la métaphrase publiée par Boissonade, *Anecd. graec.*, V. 462, d'après le ms. Coislin 110 (xie s.), abrégé dû à la plume d'un bel esprit ; 3° la métaphrase de Siméon, contenue dans d'innombrables mss. et ici éditée d'après huit mss. de Paris. On remarquera que maintenant M. N. ne fait pas de la version russe, ou plutôt de son original, une source du premier texte indépendante, mais seulement un dérivé parallèle au Paris. 1540. Quand on parle d'Abercius, on songe à la célèbre inscription. Mais sa biographie n'est pas négligeable, non par les renseignements positifs, mais par les récits de miracles où l'historien des religions trouvera des traits intéressants. Un index contient tous les mots de la première vie, sauf l'article δέ, καί, les cas obliques de αὐτός.

P. L.

Sancti Benedicti regula monachorum, editionem critico-practicam adornauit D. Cuthbertus Butler. Fribourg-en-Br., Herder, 1912. 212 p. in-18.

La présente édition de la règle de saint Benoît est à l'usage des moines. Aussi le texte a subi quelques retouches de latinité. Mais en même temps

dom Butler, l'éditeur de l'*Histoire lausiaque* de Palladius, un des meilleurs patrologistes de notre temps, n'a pu s'abstenir d'un travail critique, après les Traube et les Wölfflin. Il a eu à sa disposition les collations de dom Morin et de dom Plenkers faites en vue de l'édition de Vienne. Il s'est surtout fondé sur le ms. de Saint-Gall 914, du commencement du IXe siècle. Un choix de leçons contient des observations qui sont importantes sur certains points. Dom B. discute le texte, précise l'usage de la langue chez saint Benoît, compare les premiers commentateurs avec le texte des mss. Au bas des pages, on trouvera de nombreux passages parallèles de saint Jérôme, des règles orientales, de la règle de Césaire d'Arles, de Cassien, etc. Dom Butler avait autrefois très bien exposé l'état de la question paléographique et critique, dans *The Downside Review*, déc. 1899. Cette édition est donc le fruit d'une longue préparation. Notons seulement le point qu'ici l'abbé de Downside maintient contre Traube. Traube suppose que le ms. donné à Pétronax vers 750 était l'autographe de saint Benoît emporté à Rome en 581. Dom Butler remarque que les moines chassés du Mont-Cassin en 581 s'établirent, en effet, sur le Latran. Mais il y eut une interruption. Quand Pétronax vint rétablir le monastère du Mont-Cassin, il ne venait pas du monastère du Latran. De plus, le ms. envoyé vers 750 par le pape Zacharie sortait, non du Latran, mais de la bibliothèque pontificale. Enfin Paul diacre, qui raconte ces faits, ne dit pas que la règle emportée à Rome était précisément l'autographe. La question est importante. Car la rédaction considérée par tout le monde aujourd'hui comme authentique dérive du ms. donné par Zacharie à Pétronax. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce pape et ses bibliothécaires croyaient au milieu du VIIIe siècle que ce ms. était l'autographe.

Paul Lejay.

Ausgewählte Komödien des P. Terentius Afer, erklärt von K. Dziatzko. Erstes Bändchen : Phormio. Vierte Auflage bearbeitet von Dr E. Hauler, mit zwei Tafeln. Leipzig, Teubner, 1913, XVI-288 p. 8°.

M. H. a complètement remanié, et pour ainsi dire refondu, l'édition qu'il avait donnée en 1898, et dont j'ai rendu compte ici même. L'édition nouvelle comprend 50 pages de plus, sans compter — ce qui est une nouveauté — une bibliographie de 15 pages. Elle comporte en outre deux planches, dont l'une nous offre des fac-similés réduits de A, D et L, et l'autre des manuscrits à images P et F. L'introduction a reçu des retouches et des compléments, surtout aux chapitres sur l'histoire du texte, l'organisation scénique, la métrique et la prosodie. Le commentaire explicatif, déjà bien gonflé, s'est encore enflé. On est surpris de voir tout ce qu'on peut dire sur le texte d'une pièce de Térence. Il y a d'ailleurs de ci de là quelques petites choses que l'éminent éditeur aurait pu sans inconvénient laisser de côté. Ainsi v. 265, la citation de Virgile est inutile ; v. 139, *officium* offre un sens assez clair pour qu'il ne soit pas besoin d'invoquer l'étymologie proposée par Skutsch ; de même v. 267, il n'était point indispensable de citer sur l'étymologie de *praesto* trois opinions différentes ; v. 659, était-il nécessaire de nous avertir que nous sommes en présence de la figure oratoire appelée *dubitatio*, et de nous renvoyer à l'auteur de la Rhétorique à Herennius et à Quintilien, pour les Latins, et pour les Grecs, à Démosthène et au rhéteur Alexandre ? Voici maintenant un endroit où des références me paraissent venir à l'appui d'une interprétation erronée. Au

v. 363, M. H. traduit *quoi opera uita erat* par « sein Leben war Mühe (und Arbeit) », et il rapproche le Psalmiste, Job, Euripide et Sénèque. Mais si Phormion représente son personnage comme un homme pauvre, qui cultivait un champ à titre de fermier ou de métayer — il fallait bien expliquer comment après sa mort sa prétendue fille, privée de l'assistance paternelle, avait pu se trouver dans le dénuement et la misère (v. 357) — il n'a pas à dire, et il ne dit pas que son existence fut particulièrement pénible et dure ; il le qualifie de *pauper*, mais non d'*egens*, et l'on ne peut, sans abus, donner à *opera* le sens de *labor*. Il n'y a pas lieu de mettre en doute que *quoi opera uita erat* ne signifie simplement « qui vivait par son travail », c'est-à-dire qui travaillait pour vivre, ce qui d'ailleurs est le sens généralement admis.

Mais c'est l'appendice critique qui s'est le plus allongé. Cela vient de ce que l'éditeur avait à répondre aux critiques qui ont été émises par M. L. Havet au sujet du texte traditionnel, et par moi sur la valeur du Bembinus. M. H. est tout à fait convaincu de l'excellence de l'un et de l'autre. Aussi ne s'est-il pas laissé entamer. Aucune des pénétrantes analyses de M. L. Havet ne l'a ébranlé, aucune de ses belles restitutions ne l'a séduit. A plus forte raison, n'a-t-il point fait un brillant accueil à mes propositions. Il m'a semblé que ses réfutations laissaient parfois à désirer, et cela, même quand, en fait, il a raison. Par exemple, v. 97-99.

neque illi beniuolus
Neque notus neque cognatus (uicinus D[1] G) extra unam aniculam
Quisquam aderat, qui adiutaret funus : miseritum est.

J'avais proposé d'adopter la leçon *uicinus*, parce qu'elle me paraissait mieux répondre à la vérité de la situation et à l'ordre naturel des idées. Pour peindre l'abandon et l'isolement dans une pareille circonstance, un bon écrivain fera d'abord remarquer l'absence des parents, puis celle des amis et connaissances, puis enfin, dernier trait plus émouvant, l'absence même d'un voisin compatissant. La leçon *cognatus* tout au contraire me paraissait renverser l'ordre logique des idées, au grand dommage du style. M. H. n'examine pas ce que vaut ce petit raisonnement. Il se borne à déclarer que *uicinus* a été imaginé d'après *uiciniae* du v. 95, et qu'il a d'abord servi à gloser *notus* : rare exemple d'une glose qui remplace dans le texte, non pas le mot qui est au-dessous d'elle, mais celui qui se trouve deux places plus loin. Il ajoute que l'association de *notus* et de *cognatus* se rencontre dans la Vulgate, St Luc, 2, 44 : *inter cognatos et notos* (sans remarquer d'ailleurs que les deux termes y sont dans l'ordre régulier). Si maintenant je me reporte à son commentaire, j'y vois qu'il signale dans la suite *beniuolus*, *notus*, *cognatus*, la figure appelée climax, c'est-à-dire précisément la gradation à rebours que j'avais critiquée. Aujourd'hui, je garderais *cognatus*, mais pour d'autres raisons. D'abord, parce qu'on ne peut pas écarter du passage l'idée que ce mot représente, à savoir la parenté ; en second lieu, parce que *beniuolus* n'est qu'un adjectif (*neque quisquam aderat illi beniuolus*), et que, si, par exception et contre l'usage constant, on doit lui attribuer une valeur substantive, il ne peut être qu'un terme général, dont *neque notus neque cognatus* marque l'extension : il n'y a donc de gradation d'aucune sorte ni en aucun sens. Si l'ordre *cognatus neque notus* n'a pas été respecté par Térence, c'est qu'il faussait la coupe de son vers. Donc, en maintenant la leçon des autres mss. M. H. était dans le vrai. Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas le seul point où il ait raison contre

moi, et je reconnais bien volontiers que je n'ai pas toujours été équitable envers le Bembinus.

M. H. n'a apporté au texte de 1898 qu'un petit nombre de modifications. La plupart ont pour but d'introduire la leçon de A : v. 55, il attribue *Praesertim...mores* à Géta ; 73-77, il laisse à Dave *Mi usus...perdidi*, et donne à Géta *Venere...istaec* ; 156, il supprime *est* pour rétablir le rythme trochaïque ; 275, leçon de A ; 310, *at* en fin de vers ; 363, leçon de A ; 808, il garde *homo* ; 821, leçon de A ; 828, il ne rejette plus le vers ; 1048, retour à la leçon des mss., avec *quid* de A et *mihi*.

L'index a été soigneusement revu, et notablement accru ; ce qui ajoute à la valeur de cette édition, dont on ne saurait trop admirer l'information si riche et la science si exacte.

Georges Ramain.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LES PERSONNAGES ÉPISODIQUES DANS L'ANDRIENNE DE TÉRENCE

L'*Andrienne*, qui fut représentée aux Jeux Mégalésiens, la veille des nones d'avril de l'an 588/166, est le début de Térence au théâtre ; elle est le type de la première manière du poète comique. On n'y trouve aucun de ces rôles grotesques ou ignobles que Térence devra plus tard emprunter aux comédies de Plaute dans l'espoir de s'attirer la faveur de la foule indifférente à la tenue polie de sa « fabula stataria ». Le *miles gloriosus* Thrason et le parasite Gnathon ne paraîtront que dans l'*Eunuque*, joué aux Jeux Mégalésiens de l'an 593/161 ; le *leno* Dorion ne paraîtra que dans le *Phormion*, joué aux Jeux Romains, en septembre 593/161 : et le principal personnage, celui qui donne son nom à la pièce, Phormion, sera un parasite, comme le Curculion de Plaute. Les *Adelphes*, joués en 594/160 aux jeux funéraires célébrés en l'honneur de Paul Emile, mettront en scène, comme le *Phormion*, un *leno*, Sannion.

Et, cependant, l'*Andrienne*, où l'on ne voit ni marchand de femmes esclaves, ni parasite, ni soldat fanfaron, est une des pièces de Térence dont l'action demande le plus grand nombre d'« actores ordinarii »[1]. C'est que l'auteur latin a introduit dans l'*Andrienne* de Ménandre qu'il imitait les personnages de l'affranchi Sosia, du jeune Charinus et de l'esclave Byrria, qui ne se trouvaient pas dans la pièce grecque. Le personnage de Sosia lui permet de mettre en un dialogue entre l'affranchi et son patron l'exposition que Ménandre faisait faire par un monologue du vieillard. Le personnage de Charinus lui permet d'assurer au dénouement le sort de Philumena, la seconde fille de Chrémès, que son père destinait à Pamphilus, fils de Simon. Pamphilus épouse sa maîtresse Glycerium, qui est reconnue pour être la

1. D'après M. Hodermann, *De actorum in fabulis Terentianis numero et ordine* *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*, 1897, n° 1, l'*Andrienne* doit être jouée par sept *actores ordinarii*, les autres rôles étant confiés à des *actores secundarii*. Seule, l'action de l'*Eunuque* demande huit *actores ordinarii* : il suffit de six pour les autres pièces de Térence.

fille aînée de Chrémès. Dans la pièce de Ménandre, Philumena était sacrifiée : l'invention du personnage de Charinus, qui est longtemps son amoureux sans espoir, assure un mari à la jeune fille, quand Pasiphila devient la femme de Pamphilus. D'ailleurs, l'introduction du futur époux de Philumena permet à Térence d'établir entre les deux jeunes gens le contraste qui est un des éléments comiques de son théâtre. Pamphilus, véhément dans la douleur, exubérant dans la joie, s'oppose à Charinus, sorte d'amoureux transi, mélancolique, toujours disposé au découragement et au désespoir, — comme dans l'*Eunuque*, le triste et timide Phaedria s'oppose à son frère cadet Chaerea, qui se laisse entraîner par toute la fougue de l'adolescence ; comme, dans le *Phormion*, un autre Phaedria, celui-ci, jeune homme à l'esprit entreprenant, s'oppose à son cousin Antiphon, dont le caractère est faible et indécis ; comme, dans les *Adelphes*, l'élégant et doux Aeschinus s'oppose à son frère le rude et grossier paysan Ctésiphon. L'introduction du personnage de Byrria permet d'établir le même contraste entre cet esclave pusillanime et mal avisé, uniquement capable de porter à Charinus de mauvaises nouvelles et de lui prodiguer de banales consolations, et l'esclave de Pamphilus, l'astucieux Davus, fertile en inventions plus ou moins heureuses.

Le même contraste se retrouve entre les deux vieillards, Simon, père de Pamphilus, et Chrémès, père de Pasiphila et de Philumena. A la vérité, ce contraste n'est pas aussi marqué que celui qui oppose dans les *Adelphes* Micion, le vieillard indulgent et libéral, à Déméa, le vieillard rigide et parcimonieux. Mais les deux rôles de père, dans l'*Andrienne*, sont loin de faire double emploi : Simon, ce brave vieillard qui est bon pour ses esclaves et qui ne demande qu'à ne pas être trop trompé par son fils qu'il a élevé avec la plus grande douceur, ressemble peu à Chrémès, vieillard faible et craintif, qui a toujours peur de se créer des difficultés et de s'attirer des affaires. Tous ces personnages de pères, de fils et d'esclaves n'ont rien de bien notable. On les avait, sans doute, déjà vus dans la comédie grecque ; et on les retrouvera, ou à peu près, dans les autres pièces du théâtre de Térence.

Philumena ne paraît pas en scène ; on ne voit pas non plus Glycerium-Pasiphila. On l'entend seulement crier dans la coulisse, quand elle est en mal d'enfant — comme fera la Pamphila des *Adelphes* en pareille situation — : « Junon-Lucine, au secours ! Sauve-moi, je t'en conjure[1] ! »

1. *Andr.*, III, i, v. 15 ; *Adelph.*, III, iv, v. 41.

Mysis est une brave servante, bavarde et dévouée ; mais son bavardage et son dévouement ne sortent pas de l'ordinaire. C'est dans l'*Eunuque* seulement que le poète fera de Pythias, esclave de la courtisane Thaïs, le type de la véritable soubrette de comédie, dévouée à sa maîtresse, et, de plus, adroite et madrée.

*
* *

Il semble que l'originalité de Térence se manifeste surtout dans la création ou la composition de personnages épisodiques dont le rôle, très court ou presque étranger à la pièce, échappe à la banalité. Le poète évite le comique grossier de ces « servi currentes », familiers au théâtre de Plaute, dont il reproche l'usage au malveillant Luscius Lanuvinus[1]. Mais il fait paraître dans l'*Andrienne* — et dans l'*Andrienne* seule — un de ces esclaves qu'on appelle *servii lorarii*, parce que, dit Aulu-Gelle[2], sur l'ordre qui leur était donné, ils chargeaient de coups ou de liens le personnage désigné par leur maître. Les *servi lorarii* sont nombreux dans le théâtre de Plaute. Quelquefois anonymes, ils se nomment Turbalion et Sparax dans le *Rudens*, Colaphus, Cordalion et Corax, dans les *Captifs*. Personnages muets, ils se contentent de garrotter ou de battre la victime qui leur est indiquée. Dans le *Rudens*, ils menacent et injurient le *leno* Labrax, avant de le frapper[3]. Dans les *Ménechmes*, quand ils sont rossés par Sosiclès, qu'ils avaient mission de battre, et par l'esclave Messénion, qui a arraché de leurs mains son maître Sosiclès, ils s'écrient : « Nous sommes morts ! Grâce, par Hercule ! Je vous en supplie[4]... »

Le *servus lorarius* de l'*Andrienne*, Dromon, ne paraît qu'un instant ; il ne fait que deux questions, mais il trouve le moyen de lâcher une ânerie d'un effet fort comique. Simon est en scène avec Chrémès ; survient Davus, qui porte des nouvelles ; persuadé que ces nouvelles sont mensongères, Simon appelle son *lorarius*. Après plusieurs appels, Dromon se présente : « Que veux-tu de moi ? — Enlève cet homme au plus vite, et porte-le à la maison ! — Quel homme (*quem*) ? » répond le stupide Dromon, qui devrait dire *utrum*, puisqu'il n'y a que deux hommes en scène avec Simon, et qui devrait, semble-t-il, comprendre que

1. *Heautont.*, *Prolog.*, v. 31.
2. Aulu-Gelle, *N. A.*, X, III, 19.
3. *Rud.*, III, IV, v. 4, 60 ; V, v. 47-55.
4. *Men.*, V, VII, v. 26 : Periimus ! Obsecro, hercle !

l'un de ces deux hommes, le respectable vieillard Chrémès, homme libre et riche, ami de son maître, n'est pas de ceux à qui il est permis de faire violence[1].

*
* *

Térence a fait preuve d'une adroite et heureuse invention en imaginant le personnage du *libertus* Sosia, qui, pour ne jouer aucun rôle dans l'intrigue de la pièce, n'en a pas moins une tout autre importance que le *servus lorarius* Dromon.

Dans sa note au v. 13 du *Prologus* où le poète déclare qu'il a transporté dans son *Andrienne* ce qu'il lui a semblé utile d'emprunter à la *Périnthienne* de Ménandre, Donat dit que l'exposition de l'*Andrienne* de Ménandre était faite par un monologue du vieillard et que, dans la *Périnthienne*, au contraire, elle était faite par un dialogue entre le vieillard et sa femme. Térence a pris la forme du dialogue, mais il a remplacé la femme de Simon par l'affranchi Sosia à qui il attribue le rôle que la femme remplissait dans la première scène de la *Périnthienne*. On ne peut qu'approuver ce changement. En effet, le vieillard doit charger la personne à qui il confie les inquiétudes que la conduite de son fils lui inspire de surveiller Pamphilus et d'effrayer Davus, de se tenir au courant de tous les projets que le jeune homme et son esclave pourront former. Le poète latin a compris que la personne qui doit s'acquitter de cet office d'espion ne saurait être une matrone, la propre mère du jeune homme dont il faut suivre tous les actes.

Sosia n'est qu'un personnage protatique et un confident à la manière de notre théâtre classique. Mais ce personnage protatique contribue pour sa bonne part à la valeur de l'exposition qui a été tellement louée par la critique[2]. Mais ce confident a un caractère bien personnel et bien romain. Le *libertus* possède dans la famille et dans la cité romaine une tout autre importance que l'ἀπελεύθερος à Athènes. L'esclave grec qui a obtenu ou acheté de son maître sa liberté ne devient pas citoyen ; il est assimilé aux métèques. L'esclave romain devenu *libertus* par la *manumissio* acquiert tous les droits du citoyen romain. Le nombre toujours grandissant des affranchis leur donne même une force politique si redoutable que, l'an 586/168 — deux ans avant la représenta-

1. *Andr.*, V, II, v. 20-21.
2. On connaît les éloges que font de cette exposition Cicéron (*De Orat.*, II, LXXX) et Fénelon *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, chap. VIII).

tion de l'*Andrienne* — le censeur Ti. Sempronius Gracchus, le père des Gracques, se faisait une réputation de prudente habileté en incorporant dans la seule tribu Esquiline tous les affranchis qui étaient auparavant répartis dans les quatre tribus urbaines[1]. Cicéron fait dire par Q. Mucius Scaevola, dans le *De Oratore*[2], que, sans cette sage mesure qui annihilait le pouvoir politique des *liberti* dans les comices où l'on votait par tribus, la prépondérance dans le gouvernement aurait échappé à l'autorité des *optimates*. On sait, d'autre part, quelle est la place toute particulière de l'affranchi dans la maison de son ancien maître : la vie du *libertus* se mêle intimement à celle du *patronus*. L'affranchi Tiron est un des plus fidèles et des plus utiles amis de Cicéron ; l'empereur Claude sera l'esclave de ses affranchis.

Il est probable que l'ἀπελεύθερος, personnage assez effacé à Athènes, n'avait pas un rôle important dans la comédie grecque, puisque Plaute ne met en scène aucun *libertus*. Curculion se présente au banquier Lycon sous le nom de Summanus, affranchi du soldat Therapontigonus Platagidorus, alors qu'il est, en réalité, le parasite du jeune Phaedromus[3]. Dans les *Captifs*, le vieillard Hégion parle de son affranchi Cordalus, qui exploite des carrières de pierres[4] ; mais Cordalus n'a aucun rôle dans la pièce.

Le Sosia de l'*Andrienne* est un vrai *libertus* et il a un rôle très personnel. Acheté tout enfant par Simon, il a constamment donné des preuves de fidélité et de discrétion ; comme il faisait paraître des vertus d'homme libre, il a reçu la liberté. Cet ancien esclave a maintenant la noble fierté d'un citoyen. Quand son ancien maître lui rappelle un peu lourdement tous les bienfaits dont il l'a comblé, Simon se rebiffe : « Tes paroles me blessent ; ce rappel de tes bontés semble me reprocher de les avoir oubliées[5]. » Mais on sent qu'il prend un intérêt réel aux affaires de famille que Simon lui confie ; et les questions que cet intérêt lui fait adresser à son ancien maître amènent Simon à raconter avec une extrême précision — très utile pour les spectateurs du théâtre — toute l'histoire des amours de Pamphilus et de Glycerium. On ne se représente pas autrement l'entretien de Cicéron et de Tiron après la réception d'une lettre d'Athènes donnant le détail des sottises du jeune Marcus. Tiron, cependant, serait moins sentencieux, car il est plus jeune que Sosia. Le *libertus* approuve la

1. Tite-Live, XLV, xv.
2. Cicéron, *De Orat.*, I, ix, 38.
3. *Curcul.*, III, v. 43.
4. *Capt.*, III, v, v. 77.
5. *Andr.*, I, i, v. 16-17.

manière indulgente dont Simon a élevé Pamphilus. Il estime que dans la vie on ne saurait trop fidèlement appliquer la maxime des philosophes grecs, « rien de trop »[1]. Il doit à son expérience personnelle une autre observation dont le Laelius de Cicéron constate et regrette l'exactitude[2] : « Dans le temps où nous sommes, la complaisance fait des amis, la franchise enfante la haine[3]. » Cet homme pondéré sait écouter ; par ses marques d'approbation, par ses objections et par ses questions, il dirige les confidences du père de Pamphilus. Quand il connaît bien la situation, quand il sait ce que l'on réclame de ses talents, il conclut par un mot qui prouve à la fois son dévouement à son patron et la confiance qu'il a dans sa propre habileté : « Il suffit ; je vais m'en occuper[4]. »

Dans l'*Eunuque*, Térence mettra en scène un personnage qui débite d'aussi belles maximes que Sosia, et qui, de plus, prend une part importante à l'action. Ce personnage est l'esclave moraliste Parménon. Il a sur l'amour des théories dignes de l'expérience d'un sage vieillard : il sait et il proclame que la passion, qui n'a en soi ni raison, ni mesure, ne peut être gouvernée par la raison[5]. Il expose d'un ton doctoral à quelles conditions on peut compter sur son silence discret : si l'on dit devant lui la vérité, il se tait et garde pour lui ce qu'on lui a confié ; lui dit-on des faussetés, des contes, des mensonges, il les publie aussitôt[6]. Quand il entend le parasite Gnathon vanter son vil métier, cet esclave qui a conscience de sa situation sociale, s'écrie avec une méprisante pitié : « Voilà où mènent l'oisiveté et l'habitude de se nourrir aux dépens d'autrui[7] ! » Mais ce penseur profond qui parle si bien, agit fort maladroitement quand il se mêle de diriger l'intrigue de la pièce ; et le caractère comique du personnage vient de la contradiction entre ses belles maximes et sa sotte conduite. Parménon n'est qu'un esclave prétentieux qui use du privilège refusé à la *togata* et concédé à la *palliata*, où, dit Donat[8], le serviteur peut se montrer en paroles plus sage que son maître.

Sosia ne ressemble en rien à ce ridicule moraliste. Il présente un type si accompli du *libertus*, digne de l'amitié de son *patro-*

1. *Andr.*, I, I, v. 33-34.
2. Cicéron, *De Amicitia*, XXIV, 89.
3. *Andr.*, I, I, v. 40-41.
4. *Andr.*, I, I, v. 142-143.
5. *Eun.*, I, I, v. 12-13.
6. *Eun.*, I, II, v. 23-25.
7. *Eun.*, II, II, v. 34.
8. Donat, note au v. 12 de la scène I de l'acte I.

nus dont il est devenu le confident, qu'on a voulu voir dans la création de ce personnage une allusion à la situation personnelle de Térence qui aurait ainsi payé à son *patronus* Terentius Lucanus sa dette de reconnaissance dans la première pièce qu'il faisait jouer [1]. Térence se serait dépeint lui-même sous les traits de Sosia, exactement comme, au dire du philologue L. Aelius Stilo [2], Ennius faisait sans aucune espèce de modestie son portrait moral quand il énumérait complaisamment toutes les qualités de l'aimable, sage et érudit confident de P. Servilius Geminus, qui fut consul l'an 502/252. Il ne me semble pas qu'on puisse admettre l'hypothèse de F. Jacoby. La biographie de Térence, attribuée à Suétone, dit bien que le futur poète comique, esclave du sénateur Terentius Lucanus, fut affranchi très jeune par son maître, qui avait eu le soin de lui faire donner l'instruction que l'on donnait aux enfants de condition libre; cette biographie rapporte, d'autre part, que, suivant l'historien Fenestella, Térence était plus âgé que le second Africain, P. Cornelius Scipio Aemilianus, né en 569/185, et que C. Laelius Sapiens, qui était lui-même un peu plus âgé que son ami Scipion; mais que, suivant Cornelius Nepos, Scipion, Laelius et Térence étaient tous les trois du même âge. La didascalie de l'*Andrienne* nous apprend que cette comédie fut jouée en 588/166. Né la même année que Scipion, le jeune auteur aurait eu dix-neuf ans, né un peu avant Scipion et Laelius, il aurait eu tout au plus vingt-cinq ans au moment où il créait le personnage de Sosia. Est-il vraisemblable qu'un poète de vingt à vingt-cinq ans ait eu l'idée de se représenter sous les traits de Sosia, cet affranchi qui n'a pas été *mature manu missus*, comme la biographie le dit de Térence, mais qui a obtenu sa liberté après de longs et loyaux services et qui est un homme mûr et expérimenté, bien plus âgé que le jeune Pamphilus dont il est chargé de surveiller la conduite ?

Térence a le mérite d'avoir été le premier à mettre sur la scène un personnage bien conçu de *libertus*; mais il n'a pas le moins du monde fait ce personnage à sa propre ressemblance.

*
* *

Térence est aussi le premier qui ait introduit dans le théâtre romain le personnage de la sage-femme. Plaute fait bien allusion

1. F. Jacoby, *Hermes*, t. XLIV, 1909, n° 3.
2. Aulu-Gelle, *N. A.*, XII, IV, 5.

aux *obstetrices*. Dans une des premières scènes du *Truculentus*, Astaphilium, servante de la courtisane Phronesium, va chercher l'*obstetrix* Archiva [1] ; mais on ne voit pas paraître l'*obstetrix* Archiva. Dans le *Miles Gloriosus*, il est question de l'avidité proverbiale des *obstetrices*. Le vieux Periplectomenes, dont l'égoïsme souriant a évité toutes les charges de la famille, cite parmi les ennuis de l'homme marié l'insistance de la sage-femme qui se plaint qu'on luit ait envoyé des honoraires insuffisants pour rémunérer ses soins et peines [2]. Mais les comédies de Plaute ne nous montrent aucune de ces avides sages-femmes.

L'*Andrienne* est la seule comédie latine où la sage-femme joue un rôle, sinon important, du moins caractéristique. Avant de voir l'*obstetrix* Lesbia, le spectateur la connaît par le portrait fidèle et peu flatté que trace la servante Mysis, chargée d'aller chercher la sage-femme pour Glycerium qui commence à souffrir. Mysis doit faire ce qu'on lui ordonne ; mais Lesbia ne lui inspire aucune confiance : c'est une femme adonnée à la boisson ; dans l'exercice de son art, elle commet d'imprudentes maladresses, conséquence de ses habitudes d'ivrognerie ; elle ne mérite en rien qu'on lui confie une primipare. Mais elle est la compagne de bouteille d'Archilis, une vieille esclave à qui il faut obéir. Et la dévouée Mysis se rend à contre-cœur chez Lesbia en exprimant ses craintes dans une prière : « O Dieu, accordez, je vous en conjure, une heureuse délivrance à Glycerium ! Faites que d'autres qu'elle soient victimes des maladresses de Lesbia [3] ! »

Mysis revient en ramenant Lesbia, qui ne se hâte pas, qui est en train de bavarder : elle disserte sur la difficulté pour une femme de trouver un amant fidèle, sur le caractère de bon jeune homme qu'elle consent à reconnaître à Pamphilus. La servante, qui craint que la sage-femme arrive trop tard, réussit enfin à la faire entrer chez Glycerium [4].

Les vœux de Mysis ont été exaucés : sa maîtresse vient d'accoucher heureusement. Gonflée d'importance, Lesbia sort de la maison en faisant bien haut ses recommandations à la cantonade. Elle rassure son amie Archilis : jusqu'à présent tout va bien ; les signes ordinaires et nécessaires d'une délivrance normale, elle les constate tous chez Glycerium. Mais qu'on exécute soigneusement tout ce qu'elle a indiqué : « Commencez par lui faire

1. *Trucul.*, I, II, v. 28.
2. *Miles Gl.*, III, I, v. 102.
3. *Andr.*, II, II, v. 1-6.
4. *Andr.*, III, I.

prendre un bain. Après cela, la boisson que j'ai prescrit de lui administrer, donnez-la-lui à la dose que fixe mon ordonnance. Je reviens dans un instant... » Sans doute Lesbia va boire, et, satisfaite apparemment d'honoraires qui auraient contenté l'*obstetrix* dont il est parlé dans le *Miles Gloriosus*, elle se retire pour ne plus reparaître, en formant des vœux à l'adresse du père, de la mère et de l'enfant qu'elle unit tous les trois dans ses éloges : « Par Castor ! Le joli petit enfant qui est né à Pamphilus ! Veuillent les dieux le lui conserver, puisque c'est un excellent jeune homme qui n'a pas voulu faire affront à cette charmante jeune femme [1] ! »

Le personnage de l'*obstetrix* Lesbia n'est pas, comme celui du *libertus* Sosia, une création de Térence. Les sages-femmes ont un rôle dans la comédie de Ménandre. M. Ph. Legrand, qui fait observer avec raison qu'il y a peu de chance pour que Lucien se soit inspiré de Plaute et de Térence, conclut que « lorsque les *Dialogues* s'accordent avec le théâtre latin, cela signifie indubitablement qu'ils imitent la comédie grecque ». Dans le deuxième *Dialogue des Courtisanes*, « Myrtion envoie une servante, Doris, faire certaines courses en vue de ses couches prochaines ; de même, dans les *Adelphes*, la mère de Pamphila [2] ; dans l'*Andrienne*, l'entourage de Glycerium... Le nom de Lesbia, rencontrée en chemin par Doris, est un nom de sage-femme dans l'*Andrienne* [3]. » Ce nom de Lesbia doit venir de Ménandre, qui avait une sage-femme dans sa *Périnthienne*, et une autre dans son *Andrienne*.

Athénée cite un endroit de la *Périnthienne* où il est question d'une vieille qui ne laisse passer sans s'y abreuver aucune des coupes que l'on fait circuler, qui boit à la ronde [4]. Cette vieille est probablement l'*obstetrix*. Mais le spectateur n'assiste pas à cette scène de « beuverie », qui ne saurait se passer sur le théâtre ; le fragment cité par Athénée doit appartenir au portrait que quelque personnage faisait de la vieille, comme Mysis fera celui de Lesbia, et il se peut que la sage-femme n'ait aucun rôle dans la *Périnthienne*. Nous savons, au contraire, par Donat, que la sage-femme avait un rôle dans l'*Andrienne*. Comme la Lesbia de Térence, elle ordonnait de faire prendre un bain à l'accou-

---

1. *Andr.*, III, II, v. 1-8.
2. L'*obstetrix* que Sostrata, mère de Pamphila, envoie chercher (*Ad.*, III, II, v. 57), n'a aucun rôle dans la pièce.
3. Ph. Legrand, *Les « Dialogues des Courtisanes » comparés avec la comédie* (*Revue des Études grecques*, n° 88, 1907, p. 178 ; n° 91, 1908, p. 50).
4. Athénée, *Deipnos.*, p. 504, A.

chée[1] ; et il est permis de supposer que le vers de l'*Andrienne* de Ménandre, cité par Photius, se rapporte aux prescriptions de la sage-femme : « Après cela, ma chère, tu lui donneras quatre jaunes d'œuf[2]. »

Dans une étude sur la *Périnthienne*, A. Körte soutient que cette comédie, œuvre de début de Ménandre, conserve certaines grossièretés coutumières aux pièces du temps, que le poète fera disparaître quand il saura se libérer de la tradition de ses devanciers. Ainsi, la sage-femme adonnée à l'ivrognerie, qui est un élément de comique burlesque dans la *Périnthienne*, aura dans l'*Andrienne* une attitude très correcte. Pour établir son personnage de Lesbia, Térence aurait juxtaposé les deux données fournies par les deux comédies de Ménandre, sans en remarquer la contradiction[3].

Je ne crois pas que l'auteur de l'*Andrienne* latine se soit rendu coupable d'une *contaminatio* qui aurait doté sa pièce d'un personnage au caractère plaisamment incohérent comme devait l'être plus tard celui de Parménon dans l'*Eunuque*.

Une trentaine d'années avant la représentation de l'*Andrienne*, Plaute avait mis en scène dans les *Ménechmes*[4], un médecin, véritable ancêtre des médecins de Molière, qui dissimule son ignorance sous des formules pédantes, de grands mots et une audace imperturbable[5]. La médecine grecque venait d'être introduite à Rome, malgré l'opposition de Caton. C'est l'an 535/219, sous le consulat de M. Livius Salinator et de L. Aemilius Paullus, qu'un médecin du Péloponèse, Archagathos, fils de Lysanias, installa dans le carrefour Acilius son officine, qui était à la fois un cabinet de consultation, une pharmacie et un hôpital[6]. L'introduction de la médecine à Rome devait avoir été suivie par celle de l'art obstétrical que les femmes exerçaient en Grèce. Beaucoup de ces femmes avaient écrit. Parmi les *auctores externi* dont les ouvrages lui ont servi pour la rédaction du livre XXVIII de son *Histoire naturelle*, Pline nomme les *obstetrices* Sotira, Laïs, Elephantis et Salpe ; et il cite bien des remèdes extraordinaires et dont il convient de se défier, prescrits par ces sages-femmes grecques[7]. Le pédantisme des sages-

1. Donat. note au v. 3 de la scène II de l'acte III.
2. Photius, p. 216.
3. A. Körte, *Hermes*, t. XLIV, 1909, n° 2.
4. *Mén.*, V, IV et V.
5. Voir Patin, *Études sur la Poésie latine*, Paris, 1869, t. II, p. 241.
6. Pline, *N.H.*, XXIX, I, 6. — Voir Maurice Albert, *Les médecins à Rome*. Paris, 1894, chap. I et II.
7. Pline, *N.H.*, XXVIII, VI (XVIII), 67 ; VII (XXIII), 81 ; XIX (LXXVII), 255, etc.

femmes était apparemment aussi ridicule que celui des médecins. L'*Andrienne* pouvait mettre sur la scène une *obstetrix*, comme les *Ménechmes* avaient mis sur la scène un *medicus*.

Aux premiers siècles de Rome, l'accoucheuse était une vieille commère, esclave ou affranchie, grossière, adonnée au vin ; l'influence des disciplines grecques a donné à cette *obstetrix* primitive une assurance extrême et un ton doctoral. Lesbia boit, comme faisaient les sages-femmes d'autrefois ; elle est aussi sévère pour l'exécution précise de ses ordonnances que pouvaient l'être Sotira, Laïs, Elephantis et Salpe. Le caractère de l'*obstetrix* de l'*Andrienne* est comique non pas par ses disparates, comme celui de Parménon, mais bien par la prétentieuse affectation de science dont se pare la grossière accoucheuse qui s'enivre et qui veut passer pour une docte spécialiste. Il est aussi heureusement indiqué que celui de la garde-malade accoucheuse que Dickens a complaisamment développé dans *Martin Charrlewit* : comme Lesbia, Mrs. Gamp boit et parle sans mesure, accable de compliments tous les membres des familles où elle espère être bien payée, possède une confiance absolue dans ses talents et dans l'efficacité des remèdes plus ou moins étranges qu'elle ordonne.

*
* *

Criton n'a pas un grand rôle dans l'*Andrienne*. Si Sosia ne servait qu'à faire l'exposition, il ne sert, quant à lui, qu'à amener le dénouement en faisant reconnaître dans Glycerium la fille de Chrémès, Pasiphila, qu'un frère de Chrémès avait jadis amenée dans l'île d'Andros.

C'est un homme âgé, dont le visage et la tenue commandent le respect. Davus le décrit en ces termes : « Il vient d'arriver un vieillard que je ne connais pas. Voici son portrait : plein d'une juste confiance en soi, il a l'air avisé. A le voir, on se rend compte que c'est un homme de la plus grande valeur. Une austère gravité réside en son visage et ses paroles respirent la bonne foi [1]. » A son entrée en scène, il se montre au public tel qu'il apparaît à Davus. Donat estime que ses premières paroles prouvent à quel point il est grave, pondéré et juste [2] : « C'est sur cette place, m'a-t-on dit, qu'habitait Chrysis, elle qui a

1. *Andr.*, V, II, v. 14-16.
2. Donat, note au v. 1 de la scène v de l'acte IV : Ex verbis suis, quam gravis, quam modestus, quamque justus sit, ostendit.

mieux aimé s'enrichir ici par son inconduite que de vivre dans sa patrie, honnête et pauvre [1]. » Donat s'extasie sur cette belle déclaration de principes : elle montre combien Criton est vertueux et digne de créance [2]. Mais le vénérable vieillard continue : « Par la mort de Chrysis, ses biens me reviennent légalement [3]. » Il est, en effet, le cousin issu de germains de Chrysis ; à titre de cousin, il trouve très honnête d'obtenir par héritage les biens qu'en sa qualité d'homme vertueux il blâmait sa cousine d'avoir acquis peu honnêtement. Nous sommes maintenant en droit de penser que Criton est un hypocrite ; la suite des événements ne peut que nous confirmer dans cette opinion.

Quand il apprend que Glycerium, qui n'a pas retrouvé sa famille, et qui passe toujours pour la sœur de Chrysis, est en possession de ses biens, il apprécie froidement la situation ; — c'est, on le sait, un homme avisé. S'il avait été mieux instruit, il se serait bien gardé de faire à Athènes un voyage inutile. En effet, revendiquer l'héritage est impossible. Il a appris par l'exemple d'autrui combien il est difficile à un étranger de soutenir un procès. Ce vieillard vertueux — tout disposé à douter de la vertu des autres — pense d'ailleurs que, déjà grandelette quand elle est partie de l'île d'Andros, Glycerium doit avoir un amant, un protecteur, qui accusera le cousin de Chrysis d'être un sycophante, un mendiant en quête de successions. Il lui est donc impossible de dépouiller Glycerium. Et il conclut en disant bien haut : « D'ailleurs, il me déplairait de la dépouiller ! » Et la naïve Mysis de s'écrier : « O le meilleur des hôtes ! Par Pollux ! Tu as toujours, ô Criton, le même caractère généreux qu'autrefois [4] ! » Ce qui prouve que, dès sa jeunesse, le vieux Criton était déjà un hypocrite.

On comprend maintenant avec quel dévouement actif le cousin de Chrysis va s'occuper à faire retrouver à Glycerium sa famille. « Il suffirait, dit-il à Pamphilus, d'une de ces trois raisons pour me décider : ton intérêt, la vérité, le bien que je veux à Glycerium [5]. » Le spectateur devine une quatrième raison bien plus importante : si Glycerium retrouve sa famille, elle n'aura plus droit à l'héritage qu'elle avait recueilli comme sœur prétendue de Chrysis, et c'est le cousin authentique qui sera légalement

1. *Andr.*, IV, v, v. 1-3.
2. Donat, note au v. 3 de la scène v de l'acte IV : His verbis a poeta jam honestus inducitur Crito et dignus cui credi oporteat.
3. *Andr.*, IV, v, v. 4.
4. *Andr.*, IV, v, v. 21-22.
5. *Andr.*, V, iv, v. 1-2.

envoyé en possession des biens de la courtisane. Aussi emploie-t-il toute son énergie pour imposer à Simon, qui est sceptique, les preuves que Glycerium est citoyenne d'Athènes. Malgré les interruptions et les sarcasmes de Simon, il poursuit avec une imperturbable autorité le récit de ce que le père de Pamphilus appelle un conte. A la vérité, cet homme si avisé, si sûr de lui a d'étranges défaillances de mémoire ; il bronche quand il faut dire le nom du frère de Chrémès et le nom que Glycerium portait dans son enfance. Il doit se faire souffler par Pamphilus, et c'est à la manière de l'Eraste de *Monsieur de Pourceaugnac* qu' « il dit toute la parenté ». Mais Simon admet enfin que toute l'histoire qu'on lui raconte est absolument véritable et il est convaincu que Criton est un parfait honnête homme. Telle était déjà la conviction de la naïve Mysis et telle sera celle du commentateur Donat.

Le personnage de Criton n'est pas, à la manière de celui de Sosia, une création de Térence. Donat cite comme traduite de Ménandre une phrase que Chrémès adresse à Criton [1]. Le poète grec avait probablement donné lui-même à ce faux honnête homme le nom caractéristique de Criton : κριτός signifie un homme de choix, un homme supérieur. Nous ignorons ce que Térence doit à son modèle, mais nous devons constater que la comédie latine établit avec un art très fin ce type d'imposteur dont les apparences d'austère vertu en imposent à tout le monde.

*
* *

On le voit : chacun des personnages épisodiques de l'*Andrienne* a sa vie propre et son caractère original ; ils sont tous heureusement créés ou composés. On connait, d'autre part, les reproches les plus ordinaires que la critique a adressés aux personnages qui jouent les rôles principaux dans les pièces de Térence : ils paraissent monotones ; comme ils « ne sont ni tout à fait bons, ni tout à fait mauvais [2] », ils manquent de relief et d'intérêt. La célèbre épigramme de César, citée dans la biographie attribuée à Suétone, regrette que Térence, demi-Ménandre (*dimidiate Menander*), manque, par défaut de force, de cette valeur comique (*comica virtus* [3]) qui aurait permis à son mérite d'égaler celui des Grecs.

---

1. *Andr.*, V, IV, v. 16 : Sic, Crito, est hic. — Donat : Menander, οὗτος οὗτός ἐστιν.
2. Patin, *Études sur la Poésie latine*, t. II, p. 257.
3. Voir Fr. Plessis, *La Poésie latine*, Paris, 1909, p. 83, note 3.

On admet d'ordinaire que Térence est considéré par César comme un demi-Ménandre, parce que, pour composer une seule comédie, il lui faut combiner deux comédies du poète grec. Ne pourrait-on pas supposer que, si Térence n'est qu'un demi-Ménandre, c'est parce qu'il ne possède que la moitié de la qualité créatrice de son modèle, et que, parfaitement capable d'établir dans ses pièces des petits rôles d'une composition et d'une tenue irréprochables, il se montre impuissant à donner à ses personnages principaux une vie suffisante pour en faire, comme Plaute, des types originaux — semblable à ce sculpteur, dont parle Horace[1], qui ne réussit pas l'ensemble de son œuvre, parce qu'il ne sait pas mettre sur pied le tout d'une grande statue ?

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

---

1. Horace, *A. P.*, v. 34 : Infelix operis summa, quia ponere totum Nesciet.

NOTES SUR L'HÉLÈNE D'EURIPIDE

I

Les vers 388-389.

Gottfried Hermann déclarait autrefois l'Hélène « la plus corrompue des tragédies d'Euripide ». Certes, le texte en est aujourd'hui fort amélioré. Mais l'édition Murray elle-même présente encore bien des passages qui sollicitent l'ingéniosité des philologues. Peut-être trouvera-t-on, à ce propos, que M. Murray s'est montré vraiment trop avare de la *crux* traditionnelle. Se borner à qualifier de *suspecti*, dans l'appareil critique, les vers 388-389, c'est marquer trop d'optimisme :

Ὦ τὰς τεθρίππους Οἰνομάῳ Πῖσαν κάτα
Πέλοψ ἅμιλλαν ἐξαμιλληθεὶς ποτε
390 εἴθ' ὤφελες τόθ' ἡνίκ' ἔρανον εἰς θεούς
ΠΕΙΣΘΕΙΣ ἐποίεις, ΕΝΘΕΟΙΣ λιπεῖν βίον,
πρὶν τὸν ἐμὸν Ἀτρέα πατέρα γεννῆσαί ποτε
ὃς ἐξέφυσεν Ἀερόπης λέκτρων ἄπο
Ἀγαμέμνον' ἐμέ τε Μενέλεων, κλεινὸν ζυγόν.

Ménélas entrant en scène, regrette d'être né ; ceci lui fournit l'occasion de décliner sa généalogie.

La phrase ἡνίκ' ἔρανον εἰς θεοὺς πεισθεὶς ἐποίεις, même considérée à part, isolée de son contexte, est pleine de maladresse, d'incorrection et d'absurdité. Car aucun poète ni mythographe n'a jamais dit que Pélops se soit laissé couper en morceaux « par persuasion ». Et c'est assurément peu vraisemblable. De plus ποιῶ ἔρανον εἰς θεούς se voit attribuer le sens étrange : « je fais, de mon propre corps, les frais d'un festin ». On peut se dispenser d'examiner les conjectures (πρισθείς H. Estienne, δαισθείς Paley et Pearson) qui ne changent que πεισθείς sans toucher à la construction de la phrase. S'il fallait absolument corriger, je chercherais une restitution qui effaçât πεισθείς et améliorât en même temps la syntaxe :

ἡνίκ' ἔρανον εἰς θεούς
παῖς Διὸς [1] ἐποίει σ'.

Et peut-être la tradition manuscrite a-t-elle passé par cet état. Mais n'est-il pas évident que ces mots ne sont pas d'Euripide ? Ménélas évoque l'épreuve dangereuse qui faillit terminer prématurément la carrière de Pélops, il regrette que son ancêtre n'ait point succombé... dans une circonstance antérieure ! Rien de plus intempestif que cette intervention du banquet des dieux. Les premiers mots du monologue

Ὦ τὰς τεθρίππους....

semblaient bien annoncer que Ménélas ne remonterait pas si haut, et laisserait dormir cette fâcheuse *préhistoire*. Nauck (et après lui van Herwerden) ont depuis longtemps mis entre crochets les mots ἡνίκ' — πεισθεὶς ἐποίεις. On demandera pourquoi tous les éditeurs n'ont pas suivi Nauck et van Herwerden. S'ils ne l'ont pas fait, c'est, sans aucun doute, à cause des mots ἐν θεοῖς, qui, sains ou altérés, paraissaient garantir ce qui précède. Il y a bien la correction de G. Hermann, εὐθέως, adoptée par van Herwerden. Mais cette correction [2] est fatale à l'hypothèse de l'interpolation. Car comment un mot aussi banal qu'εὐθέως eût-il pu se corrompre en ἐν θεοῖς, si εἰς θεούς ne l'eût pas précédé de peu ? Donc la conjecture εὐθέως *suppose précisément l'authenticité de* ἡνίκ' ἔρανον εἰς θεούς.

Ἐν θεοῖς, pourtant, est d'une si ridicule gaucherie, ἐν θεοῖς λιπεῖν βίον est une description si inadéquate du sort de Pélops, que nous ne saurions nous résoudre à laisser ces mots intacts. On admettra, je crois, l'évidence de la lecture suivante :

ΕΙΘΩΦΕΛΕΣΤΟΤΕΗΙΘΕΟΣΛΙΠΕΙΝΒΙΟΝ
εἴθ' ὤφελες τότ' ἤθεος λιπεῖν βίον
πρὶν τὸν ἐμὸν Ἀτρέα πατέρα γεννῆσαί ποτε.

La victoire remportée par Pélops sur Oinomaos fit en même temps son mariage. Or, ἤθεος signifie *célibataire*. Le mot, en dehors de notre passage, ne se trouve qu'une fois dans Euripide

1. L'archétype de LG pèche souvent en matière mythologique, remplaçant un nom propre par un nom commun, un verbe, un groupe de particules, cf. *Hel.* 751 (οὐδ' Ἕλενος devient οὐδέν γε), 11 (Εἰδώ devient εἶδος) ; cf. 7, 849, 1120, 1006, 1132 ; *Electre* 143, 1077, etc.

2. Peu satisfaisante pour le sens, puisque Pélops *quitta* vraiment la vie. On dut même le ressusciter !

(*Phoen.* 945 : Αἵμονος μὲν οὖν γάμοι | σφαγὰς ἀπείργουσ' · οὐ γάρ ἐστιν ᾤθεος). Il était donc exposé à des déformations. Et le groupe

ΤΟΤΕΗΘΕΟΣ devait presque fatalement devenir : ΤΟΤΕΝΘΕΟΙΣ

Cette première altération, ἐν θεοῖς, a provoqué l'interpolation ἡνίκα... ἐποίεις.

M. Burnet vient d'introduire dans le texte de Platon une conjecture toute pareille de L. Parmentier [1], ᾤθεος pour θεῖος. La corruption est bien ancienne, puisque le papyrus d'Oxyrhynchus est ici d'accord avec les mss. BTW !

II

Un étrange contresens

(Vers 620).

« Plus interpretationis eget, me iudice, Euripides quam emendationis », dit M. G. Murray dans la préface de son édition (tome I). Il est vrai que cet auteur réputé facile a été bien souvent mal compris. Ici encore les nouvelles éditions de l'*Hélène* sont en grand progrès sur les anciennes. De nombreux contresens qui figurent dans les vieilles versions latines, et naturellement dans les traductions en langues modernes, le plus souvent calquées sur le latin, ont été redressés par les récents éditeurs. Un des plus curieux est celui que les grands philologues ont longtemps commis à propos du vers 1567. Pour les sacrifices funéraires à accomplir en pleine mer en l'honneur de Ménélas qu'il croit mort, le roi Théoclymène a fourni deux victimes, un taureau et un cheval. Le taureau refuse d'entrer dans le bateau et les matelots l'enlevant, l'y transportent de force :

ταῦρον φέροντές τ' εἰσέθεντο σέλματα

Ensuite :

1567 μονάμπυκον δὲ Μενέλεως ψήχων δέρην
μέτωπά τ' ἐξέπεισεν ἐσβῆναι δόρυ

Gottfried Hermann croyait encore que μονάμπυκον δέρην s'appliquait au taureau ; il traduisait, avec Brodaeus, *uno vinculo*

1. Cf. Platon *Symp.* 209ᵇ et *Revue de Philologie*, 1900, p. 199.

ligatam cervicem. L'usage d'Euripide et le sens même de tout le passage montrent bien qu'il faut lire avec la très légère correction de Schenkl μονάμπυκος... δέρην, et interpréter : « Quant au coursier (μονάμπυξ n'a que ce sens dans la langue conventionnelle d'Euripide), Ménélas lui flattant le col, etc..., réussit à le faire entrer dans l'embarcation. »

Personne ne songe aujourd'hui à expliquer autrement ce vers [1]. Mais il est des erreurs qui ont la vie dure. Réfutées souvent, elles sont brusquement remises en honneur par les savants modernes. Au vers 547, Hélène se réfugie sur l'autel-tombeau du roi Protée. Ménélas lui dit :

σὲ τὴν ὄρεγμα δεινὸν ἡμιλλημένην
τύμβου 'πὶ κρηπῖδ' ἐμπύρους τ' ὀρθοστάτας

Le sens technique du mot ὀρθοστάτης nous est maintenant connu d'une manière si précise, grâce aux inscriptions ; tous les exemples du même mot dans la littérature, et notamment chez Euripide, ont une signification si voisine de ce sens technique que l'on ne peut absolument sortir, pour l'expliquer, du domaine architectural : *parois verticales* ou *pilier*. Si les orthostates du tombeau monumental sont ἔμπυροι, c'est que le feu des sacrifices y brûle incessamment. La vieille interprétation des lexicographes : *gâteaux de sacrifice*, πέλανοι, est naturellement tirée du passage cité de l'Hélène. Comme tant d'autres gloses de même nature, elle n'a aucune autorité. Cependant Wecklein dans son édition commentée (1907), la reproduit encore. Grâce à Bailly, à Liddell et Scott, elle aurait pu se maintenir longtemps. Heureusement M. Pearson ne l'accepte plus.

Mais je veux signaler un cas curieux de fausse traduction où l'erreur, jusqu'aujourd'hui *unanime*, des critiques et des interprètes est due sans doute en grande partie à la suggestion exercée par les vieilles versions.

Le fantôme d'Hélène s'est dissipé dans les airs, après avoir révélé à ses gardiens le mystère de sa nature. « O malheureux, a dit la fausse Hélène en s'envolant, c'est en vain que vous avez souffert pour moi, Pâris ne possédait pas Hélène, je m'en

---

1. Pourtant, malgré cette frappante analogie, on traduit encore (cf. Dalmeyda, *Bacch*. 1170, ἕλικα νεότομον par « un lierre fraîchement coupé » au lieu de « un taureau fraîchement égorgé ». On méconnaît ainsi la tendance de la langue grecque, et non pas seulement de la langue poétique, à remplacer les noms d'animaux par les adjectifs qui leur étaient souvent accolés. Cf. φοράς, φορβάς, μῶνυξ, dans le développement ultérieur de la langue, ποντικός, ἀγελάς « vache ».

retourne dans l'Éther ; la Tyndaride est innocente. » Un messager, témoin de ce prodige, court l'annoncer à Ménélas. Il le trouve en conversation avec la véritable Hélène. Interdit, il s'écrie :

ὦ χαῖρε, Λήδας θύγατερ, ἐνθάδ' ἦσθ' ἄρα ;
ἐγὼ δέ σ' ἄστρων ὡς βεβηκυῖαν μυχοὺς
ἤγγελλον, εἰδὼς οὐδὲν ὡς ὑπόπτερον
δέμας φοροίης. Οὐκ ἐῶ σε κερτομεῖν
620 ἡμᾶς τόδ' αὖθις, ὡς ἄδην ἐν Ἰλίῳ
πόνους παρεῖχες σῷ πόσει καὶ συμμάχοις.

Quel est le sens des vers 619-621 ? Littéralement, ils veulent dire — si l'on en croit la tradition — : « Je ne te permets pas de nous railler de nouveau, en nous disant que tu as causé assez de fatigues, devant Troie, à ton mari et à ses compagnons d'armes. » Ce qui n'est guère satisfaisant. Le vieux soldat de Ménélas, à la vue d'Hélène, croit naturellement que la disparition du fantôme n'était qu'une mystification adroitement machinée par la femme de son roi, et *le discours* du fantôme, une raillerie. Mais quelle était la pointe de cette « raillerie » ? La fausse Hélène a dit (vers 609-611) :

— δι' ἔμ' ἐπὶ Σκαμανδρίοις
ἀκταῖσιν Ἥρας μηχαναῖς ἐθνήσκετε
δοκοῦντες Ἑλένην οὐκ ἔχοντ' ἔχειν Πάριν —

Les paroles d'Hélène n'étaient une κερτόμησις que si elles faisaient allusion à la *vanité* des efforts des Grecs. Aussi l'adverbe ἄδην parut-il au poète Milton une expression très insuffisante, et il proposa de le corriger en μάτην. Presque tous les éditeurs et tous les traducteurs ont adopté cette leçon, que la version latine de l'édition de Glasgow rend ainsi : « *Non patiar te exprobrare nos ob hoc iterum quod frustra ad Ilium laborem praebueris tuo marito et belli sociis* ». Cependant Matthiae, et parmi les éditeurs récents, van Herwerden et Pearson, affirment que la correction est inutile.

Un lecteur antique du Laurentianus, qui glosa ἄδην par δαψιλῶς était du même avis. Pearson traduit : « I would not have thee taunt us a second time, saying how that you didst give *their fill of toil* to thy husband and his fellows at Troy. »

On ne sera pas de l'avis de ces savants, et l'on trouvera sans doute que l'interprétation traditionnelle n'est à peu près supportable que grâce à la correction μάτην.

Nos traducteurs français ont suivi le texte de Milton. Leconte de Lisle : « Mais je ne souffrirai plus que tu railles de nouveau les peines *inutiles* que tu as causées devant Ilios à ton mari et à ses compagnons de guerre. » Artaud : « Mais je ne te laisserai plus désormais tourner en ridicule les *inutiles* travaux que tu as causés à ton époux et à ses compagnons devant Troie. »

J'ai dit que cette traduction était à peu près supportable. Oui, mais à peu près seulement. Car ce que le brave homme devrait reprocher à Hélène, ce n'est pas, semble-t-il, un discours fort peu offensant, mais la mystification proprement dite : l'ascension simulée de l'héroïne et l'émotion qu'elle a causée à tous les témoins. Aussi M. Wecklein, dans son édition commentée, propose-t-il une explication toute nouvelle. Il construit οὐκ ἐῶ ἡμᾶς σε κερτομεῖν et interprète : « Je ne permettrai plus — voyant que tu ne t'es pas envolée — à nos compagnons de te reprocher sarcastiquement les peines inutiles que tu as causées à ton époux, etc. » Mais construction et interprétation sont impossibles. D'abord, comme on l'a dit, « une phrase grecque ne peut avoir qu'un sens » et si Euripide a écrit οὐκ ἐῶ σε κερτομεῖν ἡμᾶς τόδ' αὖθις, c'est qu'il n'a pas voulu dire οὐκ ἐῶ τοὺς ἑταίρους κερτομεῖν σε. Ensuite, je ne vois point que les gardiens d'Hélène se soient livrés à de tels reproches.

Le vers 603 λέγω πόνους σε μυρίους τλῆναι μάτην ne contient aucune κερτόμησις.

Nous voici ramenés à la vulgate textuelle et exégétique. Faut-il donc se résigner à une correction, violente en somme, dont tout le bénéfice est une phrase bizarre, une phrase qui toujours paraîtra, à première lecture, absurde et à la réflexion, obscure et contournée. Ce n'est point nécessaire.

Je demande qu'on fasse lire ces deux vers — dans le texte des manuscrits — à un bon élève de troisième, sans lui mettre entre les mains ni traduction ni commentaire ; il trouvera du premier coup la véritable interprétation

οὐκ ἐῶ σε κερτομεῖν
ἡμᾶς τόδ' αὖθις

« Je ne te permettrai pas de nous jouer une seconde fois pareil tour »

ὡς ἄδην ἐν Ἰλίῳ
πόνους παρεῖχες (ou παρέσχες ?) σῷ πόσει καὶ συμμάχοις.

« car tu as causé bien assez de fatigues à ton époux et à ses compagnons, devant Ilios ! (c'est bien assez des peines que tu nous as causées à Troie) ».

On le voit, tous les philologues byzantins, anglais, français, allemands, hollandais, depuis le scoliaste anonyme du *Laurentianus* jusqu'à Wecklein en 1907, ont mal traduit cette phrase grecque, d'une construction si simple, parce qu'ils se sont obstinés à rattacher ὡς à τόδε, peut-être aussi parce que κερτομεῖν passe pour signifier seulement « railler en disant, dire en raillant » alors que ce verbe a souvent le sens de « mystifier ».

Ἴσως ἐκερτόμησε κἀμὲ καί σέ τις

« Peut-être quelqu'un nous a-t-il voulu mystifier tous deux », dit Achille à Clytemnestre dans *l'Iphigénie à Aulis* (v. 849).

Je ne sais si l'on trouverait un autre exemple d'un aussi humiliant contresens, commis successivement par des générations d'hellénistes.

III

1321.

Lorsque Déméter se fut épuisée à suivre la trace de sa fille, désespérée, elle se jeta dans les fourrés du neigeux Ida.

Δρομαῖον δ' ὅτε πολυπλάνη-
1320 τον μάτηρ ἔπαυσε πόνον
μαστεύουσα <πόνους>
θυγατρὸς ἁρπαγὰς δολίους...

M. Murray a corrigé δρομαίων... πολυπλάνητον en δρομαῖον ...πολυπλάνητον. Cette correction est évidente ; elle garantit πόνον. Quant à πόνους, on n'a point réussi à éloigner cette *crux* du texte d'Euripide. Ne faut-il pas lire :

μαστεύουσ' ἄπνοος
θυγατρὸς ἁρπαγὰς δολίους.

IV

Les vers 1353, 1366-7.

Le chant du chœur où figurent les vers précédents a si peu de rapport avec l'action de cette tragi-comédie, que les éditeurs y ont quelquefois reconnu un ἐμβόλιμον, du genre de ceux qu'Agathon

insérait dans ses drames. Mais il est évident qu'Euripide ne s'est jamais permis rien de semblable. Lorsque le chœur, dans Euripide, a l'air d'oublier complètement l'action, c'est que la situation lui commande la discrétion. Dans l'*Iphigénie en Tauride* le péan (1234 sqq.) εὔπαις ὁ Λατοῦς γόνος se place à un moment de la tragédie où les plans de l'héroïne ne peuvent être révélés, où la moindre allusion à ces plans serait dangereuse. Dans l'*Hélène*, la situation est toute pareille. Théoclymène a fini par autoriser l'excursion en pleine mer qu'Hélène lui a présentée comme réclamée par la piété hellénique. Le chœur, partagé entre l'anxiété et la joie, se met à chanter avec verve et fougue [1] les aventures de Déméter (identifiée fort curieusement à la Grande Mère). Il termine par une antistrophe dont trois vers au moins sont sérieusement altérés :

ὧν οὐ θέμις οὐδ' ὁσία
<ἐπύρωσας> ἐν θαλάμοις,
1355 μῆνιν δ' εἶχες μεγάλας
ματρός, ὦ παῖ, θυσίας
οὐ σεβίζουσα θεᾶς.
μέγα τοι δύναται νεβρῶν
παμποίκιλοι στολίδες
1360 κισσοῦ τε στεφθεῖσα χλόα
νάρθηκας εἰς ἱερούς,
ῥόμβων θ' εἱλισσομένα
κύκλιος ἔνοσις αἰθερία
βακχεύουσά τ' ἔθειρα Βρομίῳ
1365 καὶ παννυχίδες θεᾶς.
<εὖ δέ νιν ἅμασιν
ὑπέρβαλε σελάνα>
μορφᾷ μόνον ηὔχεις.

Wilamowitz s'est occupé, un instant, de ce texte dans ses *Choriambische Dimeter* [2] ; et il a fait très justement remarquer que le dernier vers fournit la clef du passage. Le chœur suppose qu'Hélène avait commis la faute d'être trop fière de sa beauté, qu'elle avait méprisé le culte de la puissante déesse ; ainsi s'explique son malheur. Le chœur respecte donc parfaitement la fiction qui sert de base au stratagème de sa maîtresse et ne cesse

1. Cet entrain factice se trouve souvent dans les morceaux lyriques précédant le dénouement : cf. le célèbre hyporchème d'*Œdipe-Roi*.
2. *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1902, p. 873.

pas un instant, somme toute, de jouer son rôle. Euripide a développé ici, un peu longuement, une idée indiquée déjà dans *Hippolyte* 141 sqq : ἦ σύ γ' ἔνθεος, ὦ κούρα, εἴτ' ἐκ Πανὸς εἴθ' Ἑκάτας..... σὺν δ' ἀμφὶ τὰν πολύθηρον Δίκτυνναν ἀμπλακίαις ἀνίερος ἀθύτων πελάνων τρύχῃ. Toute l'antistrophe s'adresse à Hélène et non, comme on l'a quelquefois prétendu, à Perséphone [1].

Je m'abstiendrai dans ce qui suit d'énumérer les nombreuses conjectures proposées. On sait où les trouver. Les miennes s'inspirent de l'interprétation que je viens de rappeler.

Ainsi, vers 1353-1354, au lieu de

ὧν οὐ θέμις οὐδ' ὁσία
ΕΠΥΡΩΣΑΣ ἐν θαλάμοις

le mètre (d'après la strophe) étant

— — ⏑ — — ⏑⏑ —
⏑ — ⏑ — — ⏑⏑ —

il faut lire :

ὧν οὐ θέμις <σφ'> οὐδ' ὁσία
παρῶσας ἐν <μὲν> θαλάμοις...

Hélène, en effet, n'est point accusée d'avoir consommé un sacrifice illicite, mais d'avoir négligé les rites de la Grande Mère [2]. Παρωθῶ se trouve cinq fois dans Euripide. Cf. aussi Bacch. 46 : Πενθεῖ... ὃς θεομαχεῖ τὰ κατ' ἐμὲ καὶ σπονδῶν ἄπο | ὠθεῖ με. On remarquera que le pronom σφ' suppléé au vers 1353, est réclamé à la fois par le sens et par le mètre. Ἐν <μὲν> θαλάμοις παρῶσας, μῆνιν δ' εἶχες μεγάλας Μητρὸς θυσίας οὐ σεβίζουσα θεᾶς.

On distingue entre une faute initiale, une négligence commise sans doute à l'occasion des cérémonies nuptiales (ἐν θαλάμοις), et la fâcheuse habitude où Hélène a persévéré (εἶχες, correction sûre pour ἔχεις).

Abordons maintenant les trois derniers vers de l'antistrophe. Wilamowitz a reconnu que le dernier est parfaitement sain. Restent

1366 ΕΥΔΕΝΙΝΑΜΑΣΙΝ
ΥΠΕΡΒΑΛΕΣΕΛΑΝΑ

1. V. la discussion détaillée des interprétations proposées dans l'édition si remarquable de A. C. Pearson, Cambridge 1903, p. 165 sqq, p. 204.

2. Peut-être aussi ceux de Kypris laquelle est nommée à la fin de la strophe et associée à Déméter. Ainsi cette fantaisie se rattacherait assez étroitement à une donnée bien connue du mythe, à l'oubli de Tyndare lors des noces de ses filles : μόνας λάθετ' ἠπιοδώρου Κύπριδος.

« It is curious, disait Pearson. that notwithstanding their obvious corruption the lines correspond accurately with the metre of the strophe.

— ⏑ ⏑ — ⏑ —
⏑ — ⏑ ⏑ — —

except that v. 1367 has one short syllable in excess. »

Supprimons cette syllabe [1]

ΥΠΕΡΒΑCΕΛΑΝΑ

et la vraie leçon saute aux yeux

ὑπερβασίαν ᾷ,

ce qui entraîne pour le v. 1366 la restitution : οὐδέ νιν ἦν λαθεῖν.

Donc :

μέγα τοι δύναται...
καὶ παννυχίδες θεᾶς,
οὐδέ νιν ἦν λαθεῖν
ὑπερβασίαν ᾷ
μορφᾷ μόνον ηὔχεις.

« Puissants sont les rites et les mystères de la Déesse, et il était impossible que lui demeurât cachée l'arrogance impie avec laquelle tu te glorifiais de ta beauté, et de ta beauté seule. »

A ce texte, je le répète, le commentaire de Wilamowitz s'applique parfaitement. Je suis sûr qu'on trouvera que c'est un mérite.

BACCHANTES 983, 1002-1003

M. G. Murray, tout en qualifiant encore de *locus paene conclamatus* les vers 1002-1004, nous met sur la voie d'une lecture et d'une interprétation satisfaisante de ce passage. On peut lire les conjectures proposées dans l'Appendice de Wecklein et dans l'excellente édition de M. Dalmeyda.

---

1. ΛΕ après ΥΠΕΡΒΑ est une espèce de dittographie (ΑCΕ).

ὃς ἀδίκῳ γνώμᾳ παρανόμῳ τ'ὀργᾷ
περὶ σά, Βάκχι', ὄργια ματρός τε σᾶς
μανείσᾳ πραπίδι
1000 παρακόπῳ τε λήματι στέλλεται
τἀνίκατον ὡς κρατήσων βίᾳ
γνώμαν σωφρονα θάνατος ἀπροφάσι-
στος ἐς τὰ θεῶν ἔφυ·
βροτειω τ εχειν ἄλυπος βίος.

Remarquons aussitôt que, si inintelligible que paraisse d'abord le vers 1002, le rythme en est presque sain. Dans la strophe on a _ _ _ ∪ _ _ _ ∪∪ ∪ – (deux *dochmii*) ; les mots γνωμαν κτλ nous donnent _ _ _ ∪ ∪ ∪ ∪∪ ∪∪ ∪ _.

Il suffit donc d'allonger la cinquième syllabe pour obtenir deux *dochmii* irréprochables. M. Murray trouve cette longue de la façon la plus ingénieuse et la plus sûre ; il accentue σωφρόνα « châtiment ». Le nom *propre* existe et l'analogie d'εὐφροσύνη — εὐφρόνη me paraît achever de garantir la forme. De plus Murray accentue γνωμᾶν.

γνωμᾶν σωφρόνα θάνατος ἀπροφάσι-
στος ἐς τὰ θεῶν ἔφυ.

Il traduit : « *qui injuste, etc... ei sententiarum castigatrix in rebus divinis indeprecabilis mors est* [1] ». On voit que la dernière difficulté réside dans les mots ἐς τὰ θεῶν. Comme ce groupe fait également obstacle au rétablissement du rythme (on attend un *dochmius* _ ∪ ∪ _∪ _ il est évident que l'effort du correcteur doit porter ici.

La suppression de deux lettres, et le changement de τ en γ remédient à tout :

γνωμᾶν σωφρόνα θάνατος ἀπροφάσι-
στός γ'ἀθέων ἔφυ.

« La mort châtia toujours, et sans hésiter, les esprits impies ». C'est le *leit-motiv* du drame :

387 ἀχαλίνων στομάτων
ἀνόμου τ' ἀφροσύνας
τὸ τέλος δυστυχία.

Reste le vers 1004 ; le manuscrit donne βροτείω τ' ἔχειν ἄλυπος

1. Pour moi, je préfère rattacher la proposition relative à la fin de la strophe précédente et mettre un point après βίᾳ.

βίος. La conjecture de Murray a le défaut d'introduire dans le texte un adverbe qui n'existe point. Il faut lire :

γνωμᾶν σωφρόνα θάνατος ἀπροφάσι-
στός γ' ἀθέων ἔφυ
βροτείων τ' ἔμειν' ἄλυπος βίος.

Βροτείων, sc. γνωμᾶν, en d'autres termes τῶν θνητὰ φρονούντων : c'est l'idée des vers 389 sqq.

ὁ δὲ τᾶς ἡσυχίας
βίοτος καὶ τὸ φρονεῖν
ἀσάλευτόν τε μένει.

Notre restitution du vers 1003 (_ ∪ ∪ _ ∪ _) confirme l'opinion des nombreux philologues qui veulent rétablir au vers correspondant 983 un *dochmius* à dactyle premier.

μάτηρ πρῶτά νιν λευρᾶς ἀπὸ πέτρας
983 ἢ σκόλοπος ὄψεται
δοκεύοντα, μαινάσιν δ' ἀπύσει...

Ἡ σκόλοπος est absurde ; un pal n'est pas un poste d'observation. Et il y a une brève de trop. M. Murray n'a pas fait aux conjectures proposées (εὔσκοπος est la moins mauvaise) l'honneur de les citer dans son apparat critique. J'espère que dans la prochaine édition de son tome III, il sera moins sévère pour celle-ci :

μάτηρ πρῶτά νιν, λευρᾶς ἀπὸ πέτρας.
ὡς κλοπὸς ὄψεται
δοκεύοντα,

« Sa mère, d'abord le verra, guettant comme un voleur du haut d'un rocher »... Je rappelle que d'après Kühner-Blass (II, 2, p. 493, § 581, 3) l'attraction (ὡς κλοπόν) n'est point la règle dans des phrases de ce genre. Le mot κλοπός n'est pas très fréquent ; c'est précisément ce qui explique la corruption.
Cf. Oppien, *Cyn.* I, 517 :

ὑφ' ἡμερίσιν κεκαλυμμένος ἢ καλάμαισιν
οἷά τε λῃϊστὴρ ἐρίφων κλοπός...

Bruxelles. H. Grégoire.

AD *BUCOL.* 1,70

M. Louis Havet vient d'étudier dans cette Revue (numéro de janvier 1914) un vers des Bucoliques (I, 70). Il fera bon accueil, j'en suis sûr, aux remarques sommaires que m'a suggérées une première lecture de son article.

> En umquam patrios longo post tempore fines
> Pauperis et tuguri congestum caespite culmen
> 70 Post aliquot mea regna uidens mirabor aristas?

La critique de M. Havet fait justice du texte traditionnel. Il est condamné.

Le remède proposé, le rétablissement d'un vers supposé perdu entre 69 et 70, par exemple :

> En umquam patrios longo post tempore fines
> Pauperis et tuguri congestum caespite culmen
> <Aspiciam? aut ego hyperboreo flauescere sole>
> Post aliquot mea regna uidens mirabor aristas?

prête, je crois, à certaines objections. Je laisse de côté l'hypothèse même de la disparition d'un vers, et l'utilité du vers rétabli pour la symétrie du discours de Mélibée. Je considère seulement le contenu de la lacune supposée, c'est-à-dire l'idée d'un établissement fixe que Mélibée se résoudrait à faire en exil. Cette idée ne me paraît pas en accord avec l'ensemble du passage. Mélibée n'a d'attention que pour son petit domaine, qu'il lui faut quitter : le reverra-t-il jamais ? (68-69) ; qu'en fera le nouveau possesseur ? (71-72). Les vers 65-67 ne renferment ni l'acceptation d'un exil définitif, ni l'indication d'une direction précise ; ils signifient : et nous nous en irons aux quatre extrémités du monde. Si une mention précise quelconque pouvait être faite de la terre d'exil, elle se trouverait, ce me semble, aussitôt après le vers 67, non entre les vers 68-69 et 71-72. Le texte proposé par M. Havet (surtout *mea regna*) ne me paraît pas s'enchaîner assez solidement avec les vers suivants (surtout *haec noualia*, *has segetes*). Dans le texte des manuscrits, la suite des idées se présente, à mon avis, sans déviation ni lacune.

Le point faible de ce texte est l'adverbe *post* (inutile de discuter désormais *post* préposition). Ce *post* est, d'après M. Havet, une répétition oiseuse du *post* précédent; de plus, le mot une fois

établi dans sa fonction d'adverbe, les accusatifs du passage offrent une inextricable confusion. J'ajoute qu'un bon écrivain hésitera à mettre *post* adverbe en contact immédiat avec un accusatif que le lecteur serait tenté de lui associer.

Toutefois, si l'on repousse l'hypothèse d'une lacune, deux points me paraissent hors de doute. *Post*, le premier mot du vers, échappe de ce chef, au soupçon de corruption. *Post*, adverbe, ne peut que répéter l'adverbe *post* du vers 67 ; mais il doit le répéter utilement.

Le mot altéré du texte serait donc *aliquot*, et je propose la correction suivante, sans garantir qu'elle n'ait pas été proposée avant moi.

En umquam patrios longo post tempore fines
Pauperis et tuguri congestum caespite culmen
70 Post AH QUOT mea regna uidens mirabor aristas ?

« Ah ! reverrai-je jamais, après un long temps, le pays de ma famille, et ma pauvre cabane coiffée de son toit de gazon ? après ce temps, ah ! combien, en voyant mon domaine, y admirerai-je d'épis ? [Un profane, un soldat, possédera ces miennes cultures si pieusement soignées ; un barbare aura mon blé.]»

La construction de la phrase est suffisamment éclaircie par sa division nette en deux parties, le verbe mirabor ἀπὸ κοινοῦ à l'une et à l'autre. La répétition de *post* n'est plus oiseuse : le mot reprend pour la deuxième partie *longo post tempore*, qui se trouve réservé à la première. L'adverbe n'est plus en contact immédiat avec l'accusatif qui le suit.

Le mouvement d'ensemble du discours est naturel : Mélibée considère d'abord l'ensemble du pays (68), puis la maison (69), pour passer avec une sorte de hâte au champ (70), dont il est fier, et qu'il contemple plus longuement (71-73).

L'emploi de *post* comme adverbe sans un ablatif est très limité (v. Georges, et Kühner-Stegmann II, 1, 576). Il est excusé ici parce qu'il évoque à la pensée l'ablatif *longo tempore* du vers 68. Même avec cette circonstance atténuante, je suis heureux de me trouver, en l'acceptant, d'accord avec M. Havet.

Il y a dans la phrase telle que je la conçois, et dans l'adverbe *post* en particulier, juste de quoi inquiéter, ou du moins rendre attentif, un commentateur d'une époque relativement tardive, et lui suggérer *aliquot*, favorisé ou non par une altération de l'interjection AH. Il est vraisemblable d'ailleurs que l'intrus *aliquot* n'a pas prétendu d'abord à supplanter le texte véritable, et qu'il a vécu en concurrence avec lui avant de l'évincer.

6 avril 1914. R. CAHEN.

VIRGILE, BUCOLIQUES 3,100

Eheu[1] *quam* pingui macer est mihi taurus in eruo !

On a remarqué l'illogisme de ce vers, où la force de l'exclamation semble porter sur *pingui*, alors qu'elle devrait porter sur *macer*. Illogisme gratuit, car il était loisible au poète d'écrire *quam macer est pingui*. Un illogisme analogue, quoique différent, se rencontre dans Tibulle (1,4,81) :

[H]eheu *quam* Marathus lento me torquet amore !

Et ici l'illogisme est gratuit, puisqu'il était aisé d'écrire *quam lento Marathus*. — On a donné de l'illogisme virgilien une prétendue explication d'ordre métrique ; l'interjection douloureuse aurait appelé après elle un spondée plutôt qu'un dactyle. Je ne mentionnerais même pas cette théorie saugrenue, s'il n'était plaisant de constater qu'on est condamné à la renverser si l'on veut expliquer aussi l'illogisme tibullien.

Les deux vers des deux poètes, pris tels que les mss. nous les donnent, conduiraient à une conclusion bizarre, c'est qu'après *eheu* le mot *quam* peut être disjoint du mot sur lequel il porte. C'est le contraire de ce qui se constate dans toute autre condition ; Virgile par exemple joint *quam forti*, *quam multa*, *quam molliter*, *quam uellent*, *quam metui*. Passe encore pour le passage de Tibulle, où il est aisé d'imaginer qu'on lie *quam* avec *lento* en sautant par-dessus *Marathus*, mais dans Virgile la contiguïté de *quam* avec *pingui* rend bien invraisemblable que le lecteur latin ait pu le lier à *macer*. La disjonction, d'ailleurs, serait a priori doublement invraisemblable. D'une part elle mettrait en relief *quam*, alors que le mot important est l'adjectif ; d'autre part on ne voit pas quelle connexité mystérieuse il pourrait y avoir entre la syntaxe de *quam* et la présence d'une interjection de douleur.

Mais ouvrons maintenant un Properce. Au vers 4,1,58 voici ce que les mss. présentent :

---

1. *Eheu* bπ, *heu* γ, *heheu* c, d'où *heuheu* R.

Ei mihi, *quod* nostro est paruus in ore sonus !
Sed tamen exiguo quodcumque e pectore riui
Fluxerit, hoc patriae seruiet usque meae.

L'analogie avec nos deux passages saute aux yeux. En tête du vers, au lieu de *Eheu*, on a l'expression synonyme *Ei mihi*. A la même place (à peu près, puisqu'il s'agit ici d'un pentamètre) que les deux adjectifs *macer* et *lento*, vient un autre adjectif, *paruus*. A la même place que *quam* apparaît une conjonction congénère, *quod*. *Nostro*, épithète de *ore*, est placé comme dans Virgile *pingui*, épithète de *eruo* (le hasard a d'ailleurs accumulé dans le pentamètre de Properce les ressemblances avec l'hexamètre de Virgile, puisqu'on retrouve dans Properce *est* avec un substantif sujet et *in* avec un ablatif). La construction de la conjonction *quod* est très remarquable ; elle lie la proposition *est paruus sonus* à l'expression interjective *ei mihi* comme elle pourrait la lier à une proposition en forme, *mihi dolet* par exemple.

Ce type de construction est bien connu par l'usage des dramatiques, sauf que chez ceux-ci la conjonction a la forme *quom* et non *quod*. Plaute, Capt. 995 : *Eheu* quom *ego plus minusque feci quam < uellem aut quam > aequum fuit !* Men. 304 : *ei mihi* Qum *nihil est qui illi < c > homini diminuam caput !* Poen. 791 : *Eheu* quom (quam *Non.*) *ego habu< i m > i*[1] *hariolos, haruspices !* Térence, Andr. 622 : *ei mihi* Cum *non habeo spatium ut... !* Attius dans Nonius 499 : *< H >eu me miserum* cum *haec recordor, cum...*[2] *!* Il est probable que Properce, lui aussi, avait écrit *quom*, et que le *quod* de nos mss. vient d'un lecteur qu'avaient dérouté à la fois l'archaïsme de l'orthographe et la rareté, en latin classique, de la vieille tournure.

Quom, épel fréquent dans Plaute, y est souvent altéré en *quam*. Ainsi dans le vers du Poenulus (ci-dessus) cité par Nonius. Dans les Ménechmes, *quom* A 363, *quam* BCD ; *cum* CD 759 et 1115, *quam* B (*quom* rétabli par B^corr^ 759) ; *quam* BCD 543 (*quom* rétabli par B^corr^) ; *quam* BCD 680 (*quom* conjecture de Brix). Autres exemples, Manuel § 915. Cette observation permet de retrouver dans Plaute quelques exemples de notre tournure obscurcis par les copistes. Most. 543 : et quam

---

1. *Habui* seul est insuffisant pour le sens, comme il l'est pour le mètre. J'attribue donc à *sibi habere* une valeur insolite : cette expression signifie d'ordinaire « garder ». Notre verbe « prendre » peut la traduire ici et aussi ailleurs.

2. C'est à tort qu'on a cru retrouver cette tournure dans Plaute, Mil. 1358 (*haeum Com...*) ; voir Manuel § 1497.

timeo miser ! Nihil est miserius quam animus hominis conscius ; lire avec Taubmann *ei*, avec Delaruelle *quom* (Manuel § 915). Pseud. 258 (linéation brouillée), [H]*eheu* quam *ego malis perdidi modis Quod tibi detuli et quod dedi !* La leçon des mss. suppose ici un *quam malis* indûment disjoint et d'ailleurs peu justifié en soi, car ici le degré des *mali modi* n'importe nullement, et c'est *perdidi* qui exprime l'essentiel de la pensée. Pseud. 783 : *Eheu quam ill*[a]*e relego* (*recego* D ; lire avec Gruter *rei ego*) *etiamnunc sum paruolus !* Ici encore il y aurait disjonction vicieuse d'un *quam paruolus* quelque peu barbare en soi[1].

Par l'incorrection d'une disjonction apparente de *quam*, les deux exemples du Pseudulus rappellent ce qui choque l'esprit dans le vers de Tibulle, et plus encore, à cause de l'intercalation de *pingui*, dans le vers de Virgile. Remarque qui nous conduit à pressentir que tous deux aussi sont altérés, et que dans tous deux aussi *quam* doit être corrigé en *quom*. Nulle difficulté à lire *Eheu quom* dans Tibulle (et de même *Ei mihi quom* dans Properce), si Virgile avait donné aux jeunes l'exemple de ressusciter une tournure archaïsante. Mais Virgile lui-même ? est-il croyable qu'il ait eu cette audace ? Je n'en puis douter pour ma part. Une locution démodée a pu être mise sans invraisemblance dans la bouche d'un berger, comme le Damétas de la troisième églogue. On a vu d'ailleurs (p. 86) que dans cette églogue, une des plus anciennes compositions de Virgile, le poète était encore peu sûr de ses tendances en matière de langage.

Lisons donc dans Virgile :

> Eheu *quom* pinguis macer est mihi taurus in eruo !

et dans les poètes qui ont subi son influence, Properce et Tibulle,

> Ei mihi *quom* nostro est paruus in ore sonus !
> Eheu *quom* Marathus lento me torquet amore !

Post-scriptum. Les critiques ont été très embarrassés par deux *cum* trop symétriques, et dont l'un dépend de l'autre, dans Tibulle 2,5,109-110 ; de là force corrections pour l'un ou pour

---

1. On a dans Térence, Ht. 1043, *Eheu* quam (on *quam ego*) *nunc totus displiceo mihi !* Quam *pudet !* Ici *quam* est frappé de disjonction, mais c'est un *quam* exceptionnel, qui porte sur une proposition entière et non sur un mot, et qui va être repris par anaphore.

l'autre. Logiquement, d'ailleurs, ces vers sont fort mal liés par un *Et* avec 108. Il s'agit de l'art de l'archer :

Ars bona, sed postquam sumpsit sibi tela Cupido
Heu heu (*l.* Eheu) quam multis ars dedit ista malum
109 *Et* mihi praecipue, iaceo *cum* saucius annum
Et fauco morbo *cum* iuuat ipse dolor !

Ici comme souvent, il faut corriger *et mihi* en *ei mihi*. L'illogisme choquant disparaît, et avec lui la fâcheuse symétrie des deux *cum*. Le second continue à dépendre d'un verbe (*faueo*). Le premier se lie à *Ei mihi*, et nous obtenons un exemple de plus de la tournure étudiée dans cet article.

Second post-scriptum. La même tournure est à rétablir aussi dans Tibulle 2,1,70 (il s'agit de l'Amour) :

Illic indocto primum se exercuit arcu ;
Ei mihi *quam* doctas nunc habet ille manus.

L'Amour était inexpert à tirer de l'arc ; *il ne l'est plus hélas !* Telle est la pensée du poète et c'est ce qu'exprimera *Ei mihi quom*. Le *quam* des mss. ne saurait convenir, car rien dans le contexte n'atteste la préoccupation d'un degré dans l'habileté acquise.

Louis Havet.

DIODORE ἀπὸ φωνῆς ἈΝΑΣΤΑΣΙΟΥ

Je racontais ici-même, voilà trois ans, quelle suite de circonstances heureuses m'avait fait retrouver le Commentaire de Diodore de Tarse sur les Psaumes [1].

Les questions que soulevait cette découverte, étaient nombreuses et complexes, je ne faisais alors que les aborder, et dans ces premiers articles il m'était impossible d'y donner une réponse complète et définitive.

Les preuves que j'indiquais en faveur de l'authenticité s'appuyaient avant tout sur les constatations suivantes : il y a identité textuelle entre cinquante-quatre [2] fragments authentiques de Diodore et un Commentaire dont le titre au premier abord fait difficulté mais peut s'expliquer ; commentaire par ailleurs entier, cohérent et de couleur toute diodorienne.

Malgré leur sécheresse, malgré les détails du récit qui les masquaient un peu, malgré les obscurités qu'elles laissaient subsister, ces preuves ont paru cependant, dans leur ensemble, assez impressionnantes pour rallier à l'identification que je proposais, — avec les réserves que j'y mettais alors moi-même —, les suffrages des hommes les plus compétents [3].

Force m'avait été aussi dans ce premier exposé de faire valoir des preuves tirées des critères externes : titres, noms formellement cités, etc... et des preuves tirées des critères internes : caractère des différentes exégèses.

Je voudrais aujourd'hui, séparant momentanément ces deux

---

1. *Revue de Philologie*, tom. 35, janvier 1911, p. 56-70, *Aurions-nous le Commentaire sur les Psaumes de Diodore de Tarse ?* — Voir aussi les *Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1910, p. 542-546, *Le Commentaire sur les Psaumes de Diodore de Tarse.*

2. Dans les articles précités j'avais dit 56 : à la suite d'un examen plus attentif j'ai vu qu'il fallait réduire ce chiffre de 2.

3. On me permettra de citer entre autres : Paul Marc, dans la *Byzant. Zeitschrift*, 20 (1911) Heft 3-4, p. 570 ; O. Bardenhewer, *Geschichte der Altkirchlichen Literatur*, 3er Band, 1912, p. 307, 308 ; Ferd. Cavallera, *Études*, t. 131, 20 avril 1912, p 262 ; A. d'Alès, *Recherches de Science Religieuse*, mai-juin 1914, p. 238, MM. H. Lietzmann et J. Rendel Harris m'ont aussi fait savoir personnellement combien l'identification proposée leur paraissait fondée.

ordres de preuves, et m'attachant ici uniquement aux arguments tirés des critères externes, poser plus exactement le problème et esquisser ce que je crois en devoir être la solution définitive.

Trois faits, trois constatations le font immédiatement se poser :

1° A s'en rapporter aux seules attributions fournies par l'*ensemble* des chaînes citées dans le *Catalogue* de Karo et Lietzmann, Diodore de Tarse d'une part, et un certain Anastase de l'autre, auraient écrit, chacun de leur côté, un Commentaire sur les Psaumes.

2° Si, suivant les indications fournies par le *Catalogue*, on se reporte aux fragments de Diodore et aux fragments d'Anastase cités par les chaînes de la *Bibliothèque Nationale de Paris*, — les seules que je puisse actuellement faire intervenir, n'ayant pas encore examiné suffisamment les autres — il n'y a pas moyen de rapprocher sur une même portion de psaume ces deux Commentaires. En effet, les fragments attribués à Diodore et les fragments attribués à Anastase portent sur des parties différentes du psautier.

3° Par ailleurs, ces fragments signés dans les chaînes, ici Διοδώρου, et là Ἀναστασίου, se retrouvent textuellement les uns et les autres dans le Commentaire complet et continu du manuscrit Coislin, grec 275, intitulé : Ὑπόθεσις καὶ ἑρμηνεία τοῦ ψαλτηρίου τῶν ἑκατὸν πεντήκοντα ψαλμῶν ἀπὸ φωνῆς Ἀναστασίου μητροπολίτου Νικαίας.

Comment expliquer ces trois faits ?

Le hasard suffit à expliquer le deuxième, mais comment concilier le premier avec le troisième ?

La conciliation serait des plus aisées s'il ne s'agissait que d'une substitution pure et simple du nom d'Anastase à celui de Diodore ou vice versa. Notre cas est plus complexe. Cependant les difficultés qu'il soulève se trouveront, je crois, résolues quand nous aurons répondu, comme nous espérons pouvoir le faire, aux deux questions suivantes :

1° Quel est le sens exact, dans le titre du manuscrit Coislin 275, de la locution ἀπὸ φωνῆς ?

2° Comment expliquer qu'un commentaire, reconnu par ailleurs ou très légitimement présumé unique, soit cité dans tel groupe de chaînes sous le nom de Diodore, et dans tel autre sous le nom d'Anastase ?

M. D. Serruys, ici même [1], a heureusement contribué à pré-

1. *Revue de Philologie*, janvier 1911, p. 71-74, ΑΠΟ ΦΩΝΗΣ : p. 73. Voir

ciser le sens général de la locution ἀπὸ φωνῆς. Je retiens sa conclusion. « En résumé, dit-il, la formule ἀπὸ φωνῆς ne s'applique jamais qu'à une œuvre de seconde main ; elle ne désigne pas l'auteur, mais l'intermédiaire. »

Reste donc à préciser quel a été dans notre cas la part de la seconde main, le rôle de l'intermédiaire Anastase.

Une étude et un examen plus minutieux du manuscrit Coislin 275 me permettent aujourd'hui de déterminer cette part et ce rôle.

Le manuscrit Coislin 275 est une *espèce de chaîne*. C'est un point que mettra mieux en lumière la monographie spéciale que je destine à ce manuscrit, mais c'est un point que l'on peut considérer dès à présent comme sûr. Dans le milieu des pages, sur la majeure partie de chaque page, et non pas seulement sur un cadre resserré comme dans les chaînes en couronne classiques, ce manuscrit contient le Commentaire en question, et autour, dans les marges, beaucoup plus étroites naturellement que dans les chaînes susdites, il contient, avec des renvois au texte biblique inséré dans le Commentaire, des fragments d'autres Commentateurs, presque toujours sans noms d'auteurs [1].

Ce fait suggère l'explication suivante : la construction de cette chaîne marginale autour du commentaire médian serait la part personnelle de l'Anastase de Nicée mentionné dans le titre. A l'agglomérat ainsi composé : commentaire médian + extraits marginaux, conviendrait parfaitement le titre : Ὑπόθεσις καὶ ἑρμηνεία τοῦ ψαλτηρίου τῶν ἑκατὸν πεντήκοντα ψαλμῶν ἀπὸ φωνῆς Ἀνασταστίου μητροπολίτου Νικαίας, que l'on pourrait dès lors interpréter comme il suit : « Sujet et explication du psautier des cent cinquante psaumes, par un auteur anonyme, comportant un « surtravail » d'Anastase, métropolite de Nicée, surtravail qui a précisément consisté à réunir la collection des extraits marginaux. »

Des chaînes ainsi construites autour d'un commentaire médian, signé ou anonyme, dans lequel se trouve inséré le texte scripturaire, ne sont pas sans exemple.

Le manuscrit de Rome Vaticanus Reginae 40 contient ainsi au milieu de ses pages le texte des Psaumes divisé en versets,

---

aussi au sujet de cette expression les ouvrages auxquels j'ai renvoyé dans l'article précité : *ibid.* p. 57, n. 7.

1. Voici d'ailleurs quelles sont en moyenne les dimensions : page : 0.290 × 0.215 ; cadre médian : 0.185, 0.190 × 0.140, 0.130 ; marges : supérieure : 4 à 5 cm. ; inférieure : 5 à 6 cm. ; latérale extérieure : 5 à 6 cm. ; latérale intérieure : 2 cm.

chaque verset étant suivi du Commentaire d'Hésychius, et tout autour dans les marges une chaîne [1].

Le manuscrit de Vienne 8 Nessel (10 Lambeck) contient de même le texte des Psaumes accompagné verset par verset d'un Commentaire anonyme — qui n'est autre chose, nous le verrons un jour, que le Commentaire médian du ms. Coislin 275, mais interpolé, écourté, remanié — le tout, Psaumes et Commentaire, étant entouré d'une chaîne [2].

Le manuscrit de Paris, Coislin. gr. 80, contient le Commentaire de Théodoret sur les Psaumes, et tout autour dans ses marges, dans sa première moitié, toute une collection de fragments d'autres commentateurs qui constitue une espèce de chaîne.

D'autre part, nous avons la preuve que dans le manuscrit Coislin. gr. 275, le commentaire médian forme bien un noyau isolé et que n'a pas entamé le « surtravail » d'Anastase. En effet ce commentaire médian se retrouve mot pour mot, mais *sans accompagnement d'extraits marginaux*, dans un autre manuscrit, malheureusement sans nom d'auteur, et incomplet : le manuscrit de Paris, grec, 168, pour les Psaumes 1 à 68[14]. Ce manuscrit, il est vrai, est sans doute postérieur au manuscrit Coislin. gr. 275, mais de la collation très étendue que j'ai faite de l'un sur l'autre, il ressort avec évidence que le manuscrit Paris. gr. 168 n'a pas été copié sur le manuscrit Coislin. 275, ni sur un manuscrit de même famille.

La réponse à la première question que nous nous posions tout à l'heure est donc des plus simples : l'initiative de l'intermédiaire Anastase a été dans le cas, et fort heureusement pour nous, très restreinte : elle s'est bornée à reproduire sans l'altérer un commentaire anonyme en y ajoutant simplement une couronne d'extraits.

Des considérations précédentes la réponse à la deuxième question sort pour ainsi dire d'elle-même. En effet après les constatations et les rapprochements que nous venons de faire, on entrevoit très bien comment un seul et même commentaire peut se retrouver cité fragmentairement dans les chaînes, tantôt sous le nom de Diodore, tantôt sous le nom d'Anastase. Les

---

1. Voir Karo-Lietzmann, *Catalogus*, p. 35.
2. *Ibid.* p. 29.

fragments signés Diodore dériveraient d'une tradition bien et dûment signée Διοδώρου, les fragments signés Anastase, d'une tradition portant ἀπὸ φωνῆς 'Αναστασίου. Le manuscrit Coislin. gr. 275 serait un représentant de cette seconde tradition.

Resterait à expliquer pourquoi les chaînes qui citent les fragments de notre commentaire en l'attribuant à Anastase, le citent par le génitif 'Αναστασίου ou le sigle 'Αναστ., et non pas par la formule ἀπὸ φωνῆς 'Αναστασίου. La raison m'en a été suggérée par M. Serruys et elle me semble excellente. Elle est à chercher dans la mentalité bien connue des compilateurs postérieurs. Pour ceux-ci en effet le dernier intermédiaire d'une tradition en était le meilleur représentant. C'était celui auquel sans chercher plus haut ils s'arrêtaient. S'ils avaient à citer un ouvrage dont « le titre complexe distinguait honnêtement la source et l'intermédiaire », ils le citaient le plus naturellement du monde sous le nom de l'intermédiaire, sans se préoccuper du rôle précis plus ou moins original, plus ou moins perturbateur qu'avait pu jouer cet intermédiaire dans la transmission de l'ouvrage [1].

On pouvait faire à l'attribution du Commentaire médian du manuscrit Coislin. gr. 275 à Diodore deux objections principales :

1° l'objection tirée de la tradition Διοδώρου du ms. Vaticanus Reginae 40 : nous avons montré récemment ailleurs comment cette soi-disant tradition Διοδώρου n'est en réalité qu'une tradition Διδύμου [2] ;

2° l'objection tirée de la formule ἀπὸ φωνῆς : l'article qu'on vient de lire la résout.

L'attribution de ce commentaire peut donc être tenue désormais pour certaine. Nous aborderons dans des articles ultérieurs l'énumération et l'examen des différents témoins de la tradition manuscrite.

Louis Mariès.

---

1. Voir Eduard Stemplinger, *Das Plagiat in der griechischen Literatur*, Leipzig et Berlin, 1912, pp. 177 et ss.

2. *Recherches de Science Religieuse*, janvier-février 1914, pp. 73-78. *Un Commentaire de Didyme publié sous le nom de Diodore.*

L'ÂNE ET LA VIGNE

(Hygin, *Fabulae*, 274, 1.)

Hygin rapporte que les Romains de l'ancien temps représentaient sur les appuis de leurs lits de table des têtes d'ânes couronnées de pampres, parce qu'un âne, en broutant la vigne, avait le premier attiré l'attention des hommes sur cette plante précieuse. C'est du moins là, en gros, le sens que nous devons supposer, provisoirement, faute de mieux.

Antiqui autem nostri in lectis triclin[i]aribus, in fulcris, capita asellorum uite alligata habuerunt, significantes suauitatem inuenisse. Caper autem uitis [1], quam praeroserat, plenius fructum protulit, unde etiam putationem inuenerunt.

La même tradition étant rapportée aussi par Juvénal (XI, 97) [2], il n'y a pas à douter de *asellorum* ; nous possédons même dans les appuis d'un beau bisellium en bronze, trouvé à Amiternum, deux exemplaires du type décrit par Hygin [3]. Seulement Juvénal ne donne pas la raison de l'usage romain et ne peut pas nous aider par conséquent à combler le blanc laissé par le copiste de **F**. Pausanias (II, 38, 3) avait vu près de Nauplie un âne sculpté sur le rocher et les habitants lui avaient dit que c'était un hommage rendu à l'animal qui le premier avait suggéré l'idée de tailler la vigne. Mais Hygin, comme plusieurs autres, attribue ce rôle au bouc et même si l'on suppose avec Schmidt que *caper* — *inuenerunt* est une glose introduite dans le texte, il est tout à fait invraisemblable que la légende locale recueillie en Argolide par Pausanias ait rien à voir avec l'usage essentiellement romain, ou au moins italique, dont parlent les deux auteurs latins ; sans compter qu'il faudrait admettre gratuitement une corruption dans le mot *suauitatem*. On peut douter que l'accusatif sujet de l'infinitif fût exprimé ; l'auteur a

---

1. uitem **F**.
2. Déjà signalé par Bücheler à Werth dans les *Schedae philol. Hermanno Usener oblatae* (1891), p. 117, note 3.
3. *Bull. d. commiss. arch. municip. di Roma* II (1874), p. 22 et pl. 2.

très bien pu sous-entendre un pronom tel que *eos* [1]; mais *suauitatem* a besoin d'être précisé. On a allégué ici un passage parallèle des *Fabulae*, qui est en effet très utile (130). Bacchus s'est rendu chez les hommes, « ut suorum fructuum suauitatem atque iucunditatem ostenderet »; il a donné à Icare, son hôte, une outre pleine de vin ; celui-ci l'a transportée en Attique, où il a été reçu par des bergers, « et genus suauitatis ostendit ». Ces deux exemples prouvent qu'Hygin n'a pas pu, dans 274, employer le mot absolument, sans le déterminer ; car dans 130 il ne dit pas, la seconde fois, *suauitatem*, mais *genus suauitatis*, ce qui est bien différent, et encore parce qu'il a eu soin de préciser quelques lignes plus haut, en disant *suorum fructuum suauitatem*.

On comblerait avec avantage la lacune de 274, si on écrivait : significantes *uuarum* suauitatem inuenisse. Quand ils ont vu un âne mordre aux grappes de la vigne, les hommes ont été tentés d'en faire autant. Dans cette hypothèse la phrase suivante (*caper — inuenerunt*), bien loin de surcharger le texte, y apporte un complément utile ; la fable du bouc est liée à celle de l'âne, comme dans les *Astronomica* d'Hygin (II, 4) elle est liée à celle d'Icare ; « cui.... existimatur Liber pater uinum et uitem et uuam tradidisse, ut ostenderet hominibus quomodo sereretur [2] ». Virgile s'exprime à peu près de même quand il rappelle que, grâce à un don de Bacchus, l'homme a appris à mêler l'eau de l'Achéloüs au jus de la grappe : « pocula ...*inuentis* Acheloia miscuit *uuis* [3]. »

*
* *

Le chapitre 274 (*Quis quid inuenerit*) et le chapitre 277 (*Rerum inuentores primi*) proviennent manifestement des auteurs grecs qui avaient écrit περὶ εὑρημάτων et dont le plus ancien semble avoir été Hellanicus [4] ; mais ce n'est pas là qu'Hygin a pu prendre la légende de l'âne ni la mention de l'usage romain qui s'y rapporte. Voici la liste des traditions de source latine

---

1. Riemann et Goelzer, *Gramm. comparée du grec et du latin*, *Syntaxe* § 555 *b*, *Rem.*

2. Quant aux deux *autem* de suite cf. chap. 277 : Palamedes autém ....Has autem graecas.....

3. Virg. *Geo.* I, 9.

4. Knaack, *Hermes*, XVI (1881), p. 590. Schneider, *Callimachea* II, p. 50, a essayé d'établir que ces chapitres étaient empruntés aux *Aetia* de Callimaque ; mais on peut considérer sa tentative comme avortée : Couat, *Poésie alex.*, p. 133.

éparses dans les *Fabulae*[1]. On peut considérer comme acquis que le recueil se compose de deux parties, dont la seconde, les *Indices* (221 à 277), a été empruntée par le compilateur à un autre ouvrage d'Hygin ; mais cette distinction est indifférente pour la question qui nous occupe.

2	Mater Matuta, Portunus	
80	Les *desultores* romains	
127	Latinus et Italus	
139	Les Lares	
220	Cura	
	[INDICES]	
224	Mater Matuta	
243	Suicide de Didon	[Virg. *Aen.* IV, 584-705]
251	Enée aux enfers	[Virg. *Aen.* VI, 336-900]
	Virbius	[Virg. *Aen.* VII, 761-782]
252	Ilia, Romulus et Rémus	[Virg. *Aen.* I, 274-275]
253	Camille	[Virg. *Aen.* XI, 571]
254	Enée sauve Anchise	[Virg. *Aen.* II, 559-729]
255	Tullia	
256	Lucrèce	
257	Nisus et Euryale	[Virg. *Aen.* IX, 168-445]
260	Anchise en Sicile	[Virg. *Aen.* III, 708-710]
	— en Italie	Caton, *Origines* fgm. 9 Peter
261	Oreste à Aricie	
273	Jeux funèbres pour Anchise	[Virg. *Aen.* V, 104-603]
274	La légende de l'âne. Tyrrhénus. Funérailles romaines. La trompette d'Horta.	
277	Evandre, Carmenta et l'alphabet latin. *Mola salsa.*	

Les traditions latines sont beaucoup plus nombreuses dans les *Indices* que dans la première partie ; peut-être cette différence a-t-elle pour unique cause un caprice du compilateur ; mais elle peut s'expliquer plus simplement par la nature des sujets traités, qui admettait, à partir de 221, un choix plus large.

Même quand il rapporte des traditions grecques, Hygin les emprunte parfois à une source latine : ainsi il met à con-

1. V. Bücheler, *l. c.*

tribution les *Métamorphoses* d'Ovide (183) et il cite, en nommant l'auteur, dix vers des *Phaenomena* de Cicéron (14); d'autres peuvent venir des *Hebdomades* de Varron (221)[1]. Il a donc eu, pour écrire ce modeste opuscule, des lectures assez variées. Essayons cependant d'établir un classement.

A l'*Enéide* remontent une bonne partie des traditions énumérées plus haut (243, 251, 252, 257, 260, 273); ce poème est si bien présent à l'esprit d'Hygin qu'il en cite textuellement un hémistiche (80). Il a donc tout simplement utilisé, dans six de ses chapitres, l'*Enéide* et peut-être un commentaire de l'*Enéide*.

Mais à côté de cette source Hygin lui-même (ou son compilateur) en indique une autre, et précisément en la rapprochant de la première (260): à la tradition virgilienne qui admet qu'Anchise est mort en Sicile il en oppose une autre, d'après laquelle ce personnage aurait abordé en Italie avec son fils; cette seconde tradition est empruntée aux *Origines* de Caton[2]. Ainsi on peut légitimement se demander si en pareil cas l'auteur n'a pas fait partout ce qu'il a fait dans 260. Nous en avons un indice dans le chapitre 261, où il est question du séjour d'Iphigénie et d'Oreste à Aricie; Caton avait raconté leur voyage dans l'Italie méridionale (fragm. 71 Peter) et par conséquent on ne peut guère croire qu'il les eût oubliés en parlant d'Aricie (fragm. 58). Hygin (277) assure qu'Evandre apporta d'Arcadie l'alphabet grec, dont sa mère Carmenta fit l'alphabet latin: Caton (fragm. 19) lui attribue l'honneur d'avoir enseigné le dialecte éolien aux habitants de l'Italie. Ce sont là, il faut en convenir, des rapports assez étroits.

Parmi les traditions italiques des *Fabulae* il y en a qui se rattachent à l'histoire des origines de Rome et à l'histoire de ses rois (Anchise 260; Evandre 277; Tullia 255; Lucrèce 256); elles intéressent aussi ses monuments (le *vicus sceleratus*, 255; le temple de Saturne, le *clivus Capitolinus*, le temple de la Concorde 261). A d'autres sont associés les noms de différentes régions ou villes de l'Italie (Italus et Latinus 127; Aricie, 261; l'Etrurie, Horta, 274). Dans les unes comme dans les autres Hygin mentionne souvent des détails qu'il croit utiles pour l'histoire de la religion (Mater Matuta 2, 224; les Lares 139, Cura 220) ou pour celle des mœurs (les *desultores*

---

1. On ignore d'où il a tiré ceux de 177. Les *Phaenomena* de Cicéron sont encore cités dans les *Astronomica* III, 29; IV, 3. Sur les rapports des *Fabulae* avec Ovide et les autres poètes latins v. Schmidt dans les prolégomènes de son édition, p. XXX, XXXI.

2. H. Peter, *Histor. rom. fragm.* Caton, fragm. 9 (livre I des *Origines*).

80 ; les lits de table, l'usage funéraire de la trompette, 274). Dans les trois premiers livres de ses *Origines*, où il avait raconté l'histoire primitive de Rome et des villes italiennes, Caton n'avait pas procédé autrement ; un grand nombre de fragments nous montrent qu'il avait fait une très large place aux renseignements propres à éclairer le lecteur sur les antiquités nationales (fragm. 18, 34, 39, 43, 51, 52, 61, 76, 113, 114, 118, 119, 123, 131 Peter) et aussi qu'il était fort au courant de ce que les Grecs en avaient dit.

Comme l'auteur de nos *Fabulae* a vécu, suivant toute apparence, vers le temps de Marc Aurèle, il serait téméraire de rechercher par combien d'intermédiaires, et par lesquels, la matière avait passé avant d'arriver jusqu'à lui ; mais, quels qu'ils soient, ce qui précède nous porte à croire, quand il ne donne pas d'indication contraire, que l'*Enéide* d'une part, les *Origines* de Caton, d'autre part, ont été les sources premières d'où dérivent les traditions romaines mêlées à ses fables helléniques. Là surtout où il mentionne un usage et une opinion des *antiqui* on a des chances de ne pas se tromper en conjecturant qu'il reproduit le témoignage de Caton [1]. C'est bien le cas de son historiette sur l'âne et la vigne.

*
* *

La légende de l'âne a été imaginée pour expliquer un usage beaucoup plus ancien, dont on ne connaissait plus ni le sens ni l'origine. C'était une coutume romaine de couronner de fleurs les ânes et les mulets dans certaines fêtes périodiques en l'honneur de Vesta et de Consus (9 juin, 21 août, 15 décembre) ; ces utiles auxiliaires de l'homme étaient alors associés à sa joie en récompense des services qu'ils lui avaient rendus dans les rudes travaux de la campagne, particulièrement dans la culture du blé et dans la fabrication du pain [2]. Il est probable que les Romains des premiers âges couronnaient leurs ânes de feuilles de vigne à l'occasion des vendanges ; car dans les contrées méridionales les ânes et les mulets sont communément employés pour ce travail, qu'on charge le raisin sur leurs bâts, ou sur des charrettes. Caton détermine le nombre des *asini plostrarii* qu'il juge nécessaire à l'exploitation d'un vignoble [3]. Nonnus imagine,

1. Cf. Caton, fragm. 64, 119, 124. Peter.
2. Olck dans Pauly et Wissowa, *Realencyclop.* VI, p. 653, 63.
3. Caton, *De agri cult.* 11.

d'après cette coutume, que Dionysos, dans sa marche vers l'Inde, est accompagné par des ânes portant des raisins [1]. Pour expliquer comment l'âne fait partie du thiase dionysiaque et comment il est la monture ordinaire de Silène, on a allégué dans l'antiquité même sa paillardise [2]. Une autre raison beaucoup plus simple s'offre à nous, c'est qu'en Grèce et en Italie il n'y avait pas de vendanges sans lui : de là les têtes d'ânes figurées sur les rhytons et sur le bisellium d'Amiternum, qui est de tous les monuments celui qui éclaire le mieux le texte d'Hygin [3].

La même coutume a pu aussi, grâce à un artifice du langage, faire naître de très bonne heure l'idée que l'âne « aime » (φιλεῖ, *amat*) le fruit de la vigne. Il l'aime, par exemple, comme « la porte aime le seuil, *amat ianua limen* [4] ». Cependant il semble aussi qu'une tradition populaire, greffée sur cette idée même, a fait ici son œuvre. Hector dans l'*Iliade*, ne dit-il pas à ses chevaux : « Souvent Andromaque vous présente, avant de songer à moi, ...le doux froment et le vin mélangé que vous buvez au gré de vos désirs »

οἶνόν τ' ἐγκεράσασα πιεῖν, ὅτε θυμὸς ἀνώγοι [5].

Il est vrai que les chevaux d'Hector sont des êtres merveilleux ; mais nous suivons à travers la littérature la trace de cette croyance, fortifiée peut-être par quelques scènes de comédie. Platon est porté à admettre que les âmes des hommes qui n'ont vécu que pour la gloutonnerie, la luxure et l'ivrognerie (φιλοποσία) revêtiront des corps d'ânes après la mort [6]. Le poète comique Philémon, voyant un jour un âne manger ses figues, appela son esclave et lui dit : « Donne donc du vin pur à ce baudet, qu'il l'avale aussi. » Sur quoi il fut pris d'un tel fou rire qu'il en mourut [7]. La même historiette est racontée en termes à peu près identiques à propos du stoïcien Chrysippe [8] ; il est évident que l'un des savants grecs que Diogène Laerce a consultés pour écrire la vie de ce philosophe [9] a le premier fait la confusion au IIe ou au Ier siècle avant notre ère : sans y regarder de plus près, il a pris

1. Nonnus, *Dionys.* XIV, 254.
2. Olck, *l. c.* p. 652, 59 ; 659, 38.
3. *Ibid.*, p. 673, 674.
4. Hor. *Carm.* I, 25, 3. Sur ce sens du mot v. *Thesaur. ling. lat.* s. v., p. 1955, 58.
5. Hom. *Il.* VIII, 189. Vers condamné par les Alexandrins.
6. Plat. *Phaedo*, 31, p. 81 E.
7. Val. Max. IX, 12 ext., 6 ; Lucien, *Macrob.* 25.
8. Diog. Laert. VII, 185.
9. Il en nomme huit.

Philémon pour Chrysippe, simplement parce que tous les deux étaient originaires de Soles. Mais ce qui mérite notre attention, c'est que cette anecdote de source alexandrine offre beaucoup d'analogie avec un des épisodes du roman de l'Ane dans Apulée [1]; sans oublier que le héros en est un homme métamorphosé, on ne peut s'empêcher de trouver que cet âne, que son maître s'amuse à griser, ressemble fort à celui de Philémon ; le rapport ne peut être fortuit, surtout dans le passage suivant :

« Quidam praesens scurrula : Date, inquit, sodali huic quippiam meri. Quod dictum dominus secutus : Non adeo, respondit, absurde iocatus es, furcifer. Valde enim fieri potest ut contubernalis noster paululum quoque mulsi libenter appetat. Et : heus ! ait, puer, lautum diligenter ecce illum aureum cantharum mulso contempera et offer parasito meo ; simul quod ei praebiberim, commoneto [2]. »

Dans la Milésienne, comme dans la *Vie* de Chrysippe, nous saisissons l'influence d'une tradition plus ancienne, qui a probablement passé par la comédie ou la satire, mais qui avait sa source dans le peuple. Nous savons qu'on administrait du vin aux bêtes de somme ou de labour, quand elles paraissaient avoir besoin d'excitants. Pline l'Ancien dit à ce propos qu'on les « forçait à boire ; nos uinum bibere et iumenta cogimus » ; mais Pline, suivant son habitude, invective, en déclamateur, contre la corruption du siècle [3]. En réalité l'homme des champs avait toujours pensé que le vin étant une des bonnes choses de ce monde, les animaux, ses compagnons, ne devaient pas y être insensibles plus que lui. Il lui paraissait même tout naturel que l'âne, guidé par son instinct, eût révélé le fruit délectable ; c'est pourquoi dans la campagne romaine on sculptait son image sur les lits de table où on prenait place pour déguster la liqueur de Bacchus. N'oublions pas l'histoire du cheval Incitatus, auquel Caligula, son maître, offrait du vin dans des coupes d'or [4]. Lucius Verus et Elagabale nourrissaient leurs chevaux favoris avec des raisins secs [5].

*
* *

Il y avait une vigne de qualité inférieure, que l'on appelait

1. Apul. *Met.* X, 16,708 ; Lucien, *Lucius*, 47 à 53.
2. Cf. Lucien, *Lucius*, 47 fin.
3. Plin. *N. H.* XIV, 137. Cf. Colum. II, 3.
4. Cass. Dio, LIX, 14.
5. Capitolin, *Verus*, 6 ; Lamprid. *Heliogab.* 21.

uua asinusca ; Pline assure que le raisin en était désagréable même à la vue : « damnatur etiam uisu [1] » ; d'où on a été amené à penser qu'elle devait son nom à la couleur de ses fruits [2]. Une autre variété était connue sous le nom de *talpona* (vigne de taupe), une autre sous celui de *lagea* (vigne de lièvre) [3] et Servius explique que celle-ci produisait des raisins couleur de lièvre [4]. Mais outre que Pline ne suggère pas nécessairement cette interprétation, la robe de l'âne n'est pas d'une couleur assez particulière pour que la métaphore semble très naturelle. D'autre part on cite encore le raisin de renard (*uua alopecis*), ainsi nommé parce que la forme de la grappe, sans doute allongée, rappelait la queue de renard, le raisin de colombe (*u. columbina*) et enfin le raisin cher aux abeilles (*u. apiana*) : « Apianis apes dedere cognomen, praecipue earum auidae » [5]. Si aux déductions qui ont précédé on ajoute que l'*uua asinusca* ne paraît pas avoir été connue des Grecs, on admettra sans peine que l'imagination des peuples italiques a bien pu, à l'origine, établir un rapport entre cette variété et l'ivrognerie proverbiale de l'âne.

Georges LAFAYE.

---

1. Plin. *N. H.* XIV, 42 ; Macrob. *Sat.* II, 16, p. 279.
2. *Thesaur. ling. latin.* s. v.
3. Plin. *l. c.* 36, 39 ; Macrob. *l. c.* ; Virg. *Geo.* II, 93.
4. Serv. ad Virg. *l. c.*
5. Plin. *l. c.* 24, 40, 42. Cf. R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité* (1913), p. 312-317.

SURVIVANCES DES LUTTES POLITIQUES DU Ve SIÈCLE

CHEZ LES

ORATEURS ATTIQUES DU IVe SIÈCLE

Les luttes politiques qui déchirèrent le monde grec, et en particulier Athènes pendant les trente dernières années du ve siècle, donnèrent naissance à une très riche littérature. Sans parler de l'introduction des vues politiques dans les œuvres proprement littéraires (théâtre, histoire), nous savons qu'un grand nombre d'œuvres s'occupaient à peu près exclusivement de politique intérieure. Il semble bien que ce soit le parti oligarchique qui a usé surtout de cette arme qu'était le *pamphlet* (pour employer une expression commode bien que trop étroite). Sans doute le parti démocratique ne se fit pas faute d'y recourir, mais les traces que nous pouvons découvrir d'une littérature à tendances démocratiques sont si rares que nous devons bien admettre que les ouvrages oligarchiques l'emportaient de beaucoup par le nombre et par l'importance : les démocrates athéniens, possédant le pouvoir, jugeaient avec raison que pour le conserver, il valait mieux l'exercer que discuter son principe ou ses qualités ; au contraire l'opposition avait tout avantage à miner par la discussion les convictions et les dévouements du parti dirigeant.

Nous représenter avec une exactitude complète ce que pouvait être cette littérature est une entreprise assez difficile, car ces œuvres, nées en général d'une occasion précise et faites pour un moment fugitif, sont presque complètement ignorées de nous. La victoire décisive des démocrates, consommée de 403 à 401, n'a pas dû non plus être étrangère à cette disparition des pamphlets oligarchiques. Cependant les traces que nous pouvons en saisir sont encore assez nettes pour que nous puissions nous en représenter la nature [1]. En effet nous possédons un

---

1. Pour les renseignements essentiels sur la littérature oligarchique à la fin du

important fragment d'une de ces œuvres dans l''Αθηναίων Πολιτεία égarée au milieu des ouvrages de Xénophon ; et d'autre part l''Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote nous montre l'influence d'autres pamphlets de la fin du Ve siècle. Que ces œuvres aient pris la forme du discours ou celle du traité impersonnel, qu'elles aient procédé par critiques générales de la constitution existante, par attaques violentes contre les démagogues du passé ou du présent, ou par exposés de plans de réformes, toujours elles tendaient par une histoire plus ou moins partiale du passé, à disposer les esprits à l'établissement de cette πάτριος πολιτεία en laquelle se résumaient toutes les espérances des ennemis de la démocratie athénienne. La diversité des attributions que l'on a faites des sources de l''Αθηναίων Πολιτεία aristotélicienne où l'on a vu tantôt un pamphlet de Kritias [1], tantôt un ouvrage de Théramène [2] ou d'un de ses partisans [3], nous porte à croire qu'il existait dans la littérature même du parti oligarchique deux écoles ayant donné naissance à des œuvres de but à peu près identique, mais de procédés différents : l'une, plus violente, ayant un programme plutôt négatif et due au parti extrême ; l'autre plus modérée en apparence, préparant une réforme constitutionnelle sans s'interdire d'ailleurs les critiques plus ou moins personnelles.

Or ces œuvres ont-elles péri sans laisser d'autre écho que celui que nous retrouvons dans Aristote ? Cela est peu vraisemblable. Dix ans à peine séparent la fin des luttes civiles et la naissance des principaux orateurs du IVe siècle ; et les événements auxquels leurs parents et leurs maîtres avaient assisté étaient trop importants pour ne leur laisser que quelques formules et quelques dates. Nous avons donc chance, en lisant les orateurs contemporains de Démosthène et Démosthène lui-même, d'y rencontrer des traces de l'influence plus ou moins directe qu'a pu exercer sur eux la littérature de parti éclose entre 430 et 400. Une recherche analogue a déjà été amorcée pour l'étude de l'influence d'Isocrate [4]. Certes les traces de la

---

Ve siècle, cf. Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, I, p. 161-185 et en particulier p. 169 sqq.

1. Th. Reinach, *Revue des Ét. gr.* 1891, IV, p. 143-158. F. Dümmler, *Hermes*, 1892, XXVII, p. 260-280. G. Gilbert, *Handbuch der griech. Staatsaltertümer*, I, 2e éd.) p. XXXIII-XXXIV.

2. Wilamowitz-Mœllendorff, *Aristoteles und Athen*, I, p. 161-169.

3. G. Busolt, *Hermes*, 1898, XXXIII, p. 73 en note ; et *Griechische Geschichte*, III, 2e partie, p. 606-609. O. Seeck, *Klio*, 1904, IV, p. 282-292. A. von Mess, *Rheinisches Museum*, 1908, LXIII, p. 382-384.

4. En particulier par P. Wendland, *Beiträge zur attischen Politik und Publicistik des 4. Jahrhunderts* : II, *Isokrates und Demosthenes* (Göttingische Nachrichten, 1910, p. 289 sqq).

littérature politique dont nous parlons sont plus difficiles à découvrir puisque les œuvres elles-mêmes n'ont pas été conservées : toujours nos remarques garderont un caractère hypothétique que nous ne cherchons pas à nier. Mais si elles forment un tout cohérent et étayé de nombreux exemples, il y aura de fortes chances pour que nous arrivions tout au moins à une conclusion extrêmement vraisemblable.

Une telle étude nous semble présenter un double intérêt ; tout d'abord nous arriverons peut-être à ajouter quelques traits au caractère des ouvrages politiques de la fin du ve siècle ; et surtout nous recueillerons plus d'un renseignement précieux sur la méthode et l'art de composition de certains des orateurs attiques.

Comme il semble bien qu'en majorité les ouvrages de polémique du ve siècle adoptaient la forme d'un récit, d'une histoire générale d'Athènes, c'est également cet ordre que nous adopterons pour classer nos remarques, ce qui nous permettra parfois de préciser les rapports entre divers auteurs.

I

D'abord il convient de ne pas voir à toute occasion une survivance de la littérature de parti du ve siècle. Quand nous rencontrons dans un orateur le nom d'un personnage ayant marqué dans l'histoire d'Athènes, nous ne devons pas croire nécessairement qu'il a été transmis par une tradition littéraire. Certains hommes politiques étaient très tôt passés du domaine de l'histoire dans celui de la légende : leur nom était devenu presque synonyme de certains noms communs. Il y a donc quelques indications historiques insignifiantes dont il suffira de dresser la liste et desquelles nous ne devons tirer aucune conclusion.

D'ailleurs le nombre de ces noms symboliques est assez restreint. Comme il est naturel, le premier qu'on rencontre est celui de Solon. Sa législation avait marqué une telle transformation dans l'état politique et social d'Athènes ; son rôle avait été si important que dans Athènes, et même au dehors, le nom de Solon était devenu l'expression de l'équité suprême. Aussi, dans une foule de cas, le nom de Solon que nous rencontrons dans les orateurs, n'est que l'équivalent de ὁ νομοθέτης. C'est le cas dans Démosthène, XVIII, 6 ; XX, 90, 93 et 102-104 ; XXII, 30 ; XXIV, 103, 106, 113, 148 et 211 ; XXXVI, 27 ; dans le [Pseudo-Démosthène], XXVI, 4 ; XLII, 1 ; XLIII, 62 ; XLVIII, 56. Il en

est de même dans Eschine, I, 6-7, où Solon, associé à Dracon, est pris comme type des législateurs anciens [1]. C'est sans doute la même valeur ou plutôt le même manque de valeur qu'il faut attribuer au [Pseudo-Démosthène] XXVI, 23 où l'existence d'une statue de Solon est simplement mise en rapport avec son activité de législateur.

A plus forte raison ne verrons-nous aucune influence littéraire chaque fois que les orateurs emploieront l'expression ὁ νόμος ὁ τοῦ Σόλωνος. Nous savons fort bien que cela sert souvent à désigner une loi dont on a oublié l'auteur.

L'époque des guerres médiques, elle aussi, a donné naissance à quelques hommes que la tradition a bientôt figés dans une attitude invariable. Le plus remarquable d'entre eux est Aristide ; sa renommée de Juste s'était si solidement et si rapidement établie que, s'il faut en croire l'anecdote bien connue, elle avait lassé même ses contemporains [2]. Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir le nom d'Aristide apparaître où nous attendrions simplement l'expression ὁ δικαιότατος ἀνήρ. C'est ce qui se produit dans Eschine II, 23.

Mais le plus souvent on l'associe à quelque autre Athénien. Eschine III, 181 le joint à Thémistocle et à Miltiade, comme s'il voulait personnifier à la fois la justice, l'habileté et le courage des Athéniens des guerres médiques. C'est de Thémistocle et de Périclès qu'il est encore rapproché par Eschine, I, 25 ; et, fait qui nous démontre bien le caractère artificiel de cette allusion, elle précède immédiatement un développement où il est question de Solon. Enfin c'est Solon lui-même et lui seul qu'Eschine III, 257-258 unit à Aristide ; on ne peut mieux montrer la valeur de ce procédé.

Enfin un autre nom a lui aussi été élevé à la dignité de nom général ; c'est celui de Kritias. Le *leader* des Trente, le politique sans scrupule a très vite été pris pour type de la tyrannie extrême. Aussi quand Démosthène XXIV, 90 déclare qu'une loi est digne d'avoir été portée par Kritias, il veut simplement dire qu'il la juge tyrannique.

Ce ne sont donc pas ces quelques noms isolés, jetés presque au hasard dans les discours, qui nous apprendront quelque chose sur les rapports entre les contemporains de Démosthène et la littérature partiale contemporaine de Lysias. Heureusement

---

1. Σκέψασθε γὰρ, ὦ Ἀθηναῖοι, ὅσην πρόνοιαν περὶ σωφροσύνης ἐποιήσατο ὁ Σόλων ἐκεῖνος καὶ ὁ Δράκων καὶ οἱ κατὰ τοὺς χρόνους ἐκείνους νομοθέται.

2. Cf. entre autres Plutarque, *Aristide*, 7.

il est d'autres indications plus explicites et plus probantes, nous montrant une « *histoire partiale* » d'Athènes depuis ses origines jusque vers l'an 400.

II

Ce que les polémistes de la fin du ve siècle désignaient sous le nom de πάτριος πολιτεία, était un ensemble d'institutions que l'on rapportait à toute la période qui s'étend des origines de l'État athénien à l'époque de Pisistrate ou même à celle de Clisthène [1]. On pouvait y distinguer : des traditions purement locales et anecdotiques ornant la trame du récit ; un report à l'époque de Thésée de certaines institutions postérieures ; un tableau spécieusement arrangé des réformes de Solon et de Clisthène ; enfin un appel fort net au rétablissement des droits politiques de l'Aréopage.

Une tradition purement anecdotique se trouve rapportée dans un but moral par Eschine, I, 182 ; c'est l'histoire d'Hippoménès et de sa fille Leimoné [2]. Ce récit qui n'avait sans doute primitivement d'autre objet que de donner l'étymologie d'un nom de lieu (Παρ' ἵππον καὶ κόραν) ne semble jamais avoir pris un caractère politique, mais nous n'en devons pas moins le retenir, car il coïncide dans ses traits essentiels avec une phrase du résumé de l''Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote dû à Héraclide [3]. Nous voyons ici une première trace de relations entre Eschine et la tradition historique utilisée par Aristote. Mais le fait qu'Eschine ne cite pas le nom des personnages (ce qu'il n'eût pas manqué sans doute de faire s'il l'avait connu, afin de donner à son récit plus

---

1. Cf. l'amendement de Kleitophon, rapporté par Aristote, 'A. Π., XXIX, 3.

2. Eschine, I, 182 : ἀνὴρ εἷς τῶν πολιτῶν εὑρὼν τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα διεφθαρμένην καὶ τὴν ἡλικίαν οὐ καλῶς διαφυλάξασαν μέχρι γάμου, ἐγκατῳκοδόμησεν αὐτὴν μεθ' ἵππου εἰς ἔρημον οἰκίαν, ὑφ' οὗ προδήλως ἔμελλεν ἀπολεῖσθαι διὰ λιμὸν συγκαθειργμένη. Καὶ ἔτι καὶ νῦν τῆς οἰκίας ταύτης ἕστηκε τὰ οἰκόπεδα ἐν τῷ ὑμετέρῳ ἄστει, καὶ ὁ τόπος οὗτος καλεῖται παρ' ἵππον καὶ κόραν.

3. *Heraclidis epitoma*, 3 : Ἱππομένης δ' εἷς τῶν Κοδριδῶν... λαβὼν ἐπὶ τῇ θυγατρὶ Λειμώνῃ μοιχόν, ἐκεῖνον μὲν ἀνεῖλεν ὑποζεύξας τῷ ἅρματι, τὴν δὲ ἵππῳ συνέκλεισεν ἕως ἀπώλετο. Le motif que donne Héraclide de l'acte d'Hippoménès (βουλόμενος ἀπώσασθαι τὴν διαβολήν) semble se rapporter à ce qui précède (la renommée de mollesse des Codrides) ; mais le sens n'est pas pleinement satisfaisant. Ces extraits d'Héraclide fourmillent de lacunes et de fautes. Il serait donc peut-être légitime de supposer qu'il n'y a aucun rapport entre la phrase sur Hippoménès et celle qui la précède, et que βουλόμενος ἀπώσασθαι τὴν διαβολήν, se rapportant à ce qui suit, signifie tout simplement : *voulant faire disparaître le déshonneur de sa famille.*

de vraisemblance et de vivacité), de même que l'absence de certains détails, nous amène à penser que la source à laquelle ont puisé Aristote et Eschine n'est pas la même et qu'ils ont eu recours à deux ouvrages très proches de nature, mais non identiques.

La seule allusion qu'un orateur politique du IVe siècle fasse à Thésée se trouve dans Eschine, II, 31 ; il s'agit des droits qu'Athènes aurait reçus sur la région d'Amphipolis par le mariage d'Akamas, un des fils de Thésée [1]. Certes l'appel au *droit historique* est un fait constant dans la politique extérieure des cités grecques. Mais les revendications athéniennes sur Amphipolis étaient un des points essentiels du programme démocratique, et l'intervention de Thésée dans la question pourrait bien être une invention due à un ouvrage de polémique sorti de ce parti. On pourrait rapprocher cette indication du tableau de la démocratie athénienne qu'Euripide met dans la bouche du même Thésée (*Suppliantes*, 404-456). Nous aurions là deux échos de cette propagande démocratique sur laquelle nous sommes malheureusement peu renseignés.

C'est aussi par une sorte d'appel au *droit historique* qu'Eschine III, 108-109, cherche à justifier son attitude dans l'affaire d'Amphissa en rappelant que c'est Solon qui avait proposé la première guerre sacrée. Mais ici c'est le nom de Solon qui seul pouvait produire quelque effet sur les Athéniens, et non les événements auxquels il aurait été mêlé. C'est donc encore une de ces formules générales dont nous avons déjà parlé. Ce n'est pas aux luttes politiques du Ve siècle que se rattache cette dernière allusion, mais bien à celles du milieu du IVe siècle.

Une autre fois encore, Eschine avait fait intervenir Solon dans ses discours. Dans le *Contre Timarque*, 25 [2], il raconte qu'une statue élevée à Solon dans l'île de Salamine représente le législateur la main sous l'ἱμάτιον et il en profite pour faire un long développement sur l'attitude que doit garder l'orateur. Démosthène (XIX, *Sur l'ambassade*, 251-256) profite fort spirituellement d'une inadvertance qu'avait commise Eschine, ou, plus probablement, l'auteur qu'il suivait ; il fait observer que la statue de Solon à Salamine n'a pas plus de cinquante années d'existence ;

---

1. Eschine, II, 31 : περὶ τῶν Θησέως παίδων, ὧν Ἀκάμας λέγεται φερνὴν ἐπὶ τῇ γυναικὶ λαβεῖν τὴν χώραν ταύτην, τότε μὲν ἥρμοττε λέγειν.

2. Eschine, I, 25 : ἐν τῇ ἀγορᾷ τῇ Σαλαμινίων ἀνάκειται ὁ Σόλων ἐντὸς τὴν χεῖρα ἔχων. Τοῦτ' ἔστιν ὦ ἄ. Ἀθηναῖοι, ὑπόμνημα καὶ μίμημα τοῦ Σόλωνος σχήματος, ὃν τρόπον ἔχων αὐτὸς διελέγετο τῷ δήμῳ τῶν Ἀθηναίων.

puis, suivant son adversaire sur le terrain qu'il a choisi, il oppose la conduite de Solon à propos de Salamine et celle d'Eschine à propos d'Amphipolis ; et il finit par écraser ce dernier sous cette phrase : « Où il ne faut pas tendre la main, ce n'est pas à la tribune, mais en ambassade [1]. »

Or cette bévue d'Eschine est intéressante en ce que nous le voyons s'égarer en employant (peut-être d'après une de ses sources) la méthode des σημεῖα que nous retrouvons si souvent dans l''Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote (en particulier au chapitre VII, 4). Cette mésaventure dut paraître cruelle à Eschine, car Solon ne reparaît plus dans le discours *Contre Ctésiphon*, seul postérieur à la critique de Démosthène.

L'appel à la restauration des droits de l'Aréopage a laissé encore moins de traces dans les orateurs du milieu du IVe siècle que la description de l'activité de Solon. Démosthène (*Contre Aristocrate*, 66) [2] ne parle que de la perpétuité des droits purement judiciaires de l'Aréopage, de ceux qu'Ephialte lui-même lui avait laissés. Il est vrai qu'ailleurs (XVIII, *Sur la Couronne*, 132-133) il nous montre l'Aréopage faisant procéder à l'arrestation d'un certain Antiphon qui avait promis à Philippe d'incendier l'arsenal d'Athènes ; le fait semble se placer avant Chéronée [3], avant le moment où l'on rend à l'Aréopage en temps de crise quelques droits politiques. Mais l'Aréopage n'agit-il pas là simplement en vertu des pouvoirs *judiciaires* dont il a toujours pu se servir quand il s'agissait d'un incendie prémédité ? C'est là ce qui est le plus probable, et nous n'avons pas affaire à une manifestation de pouvoir politique.

Un seul auteur, en un seul endroit, fait un éloge du rôle politique de l'Aréopage. C'est Dinarque (*Contre Démosthène*, 9) qui, au moment du procès d'Harpale, évoque à la fois le souvenir des années qui suivirent Platées, et de celles qui suivirent Chéronée [4]. La phrase est tout à fait générale ; mais elle présente un double intérêt. Tout d'abord nous pouvons y voir quelque écho des idées d'Eschine à la fin de sa lutte contre Démosthène ;

---

1. Démosthène, XIX, 235 : Οὐ λέγειν εἴσω τὴν χεῖρ' ἔχοντ', Αἰσχίνη, δεῖ, οὔ, ἀλλὰ πρεσβεύειν εἴσω τὴν χεῖρ' ἔχοντα.

2. Démosthène, XXIII, 66 : τοῦτο μόνον τὸ δικαστήριον οὐχὶ τύραννος, οὐκ ὀλιγαρχία, οὐ δημοκρατία τὰς φονικὰς δίκας ἀφελέσθαι τετόλμηκεν.

3. Démosthène semble mettre cette affaire en rapport avec la désignation d'Eschine comme σύνδικος dans l'affaire du temple de Délos, puis son remplacement par Hypéride.

4. Dinarque, I, 9 : τὸ μὲν γὰρ συνέδριον τὸ πρότερον δοκοῦν εἶναι πιστὸν σὺ καταλύεις... ᾧ τὴν πολιτείαν καὶ δημοκρατίαν πολλάκις ἐγκεχείρικεν < ὁ δῆμος >.

car assez fréquentes sont les ressemblances entre le *contre Démosthène* de Dinarque et le *contre Ctésiphon* d'Eschine [1]. Et surtout, comme le fait remarquer Wilamowitz [2], c'est seulement en 404 et non en 411 qu'on a tenté de rétablir les anciens droits de l'Aréopage.

La théorie de la πάτριος πολιτεία proprement dite n'a donc laissé que peu de traces chez les orateurs du IVe siècle. Isocrate, avec son *Aréopagitique*, est presque un isolé. Cela tient à ce fait que les réformes de l'archontat d'Euclide avaient pour longtemps rendu impossible un nouveau bouleversement de l'Etat athénien ; les luttes sur la constitution étaient closes, et, si l'on réveillait parfois les échos des vieilles querelles, c'était pour en apprécier les résultats, pour en juger les acteurs et non pas pour reprendre les projets de réformes morts avec les derniers partisans de Théramène.

III

La période qui s'étend des guerres médiques à la guerre du Péloponnèse était plus vivante pour les hommes du IVe siècle. Ils aimaient à en rappeler les gloires, à porter un jugement soit sur les événements en général, soit sur les hommes qui s'y étaient distingués. A cette seconde tendance, se rattache le tableau des προστάται que dresse Aristote ('A. Π. XXVIII). Les orateurs eux aussi ont évoqué parfois ces types du Ve siècle athénien. Mais Eschine semble y répugner plus que Démosthène ; une seule fois il lui arrive de citer en même temps Thémistocle et Alcibiade [3], et ce n'est que pour donner des exemples d'hommes très glorieux.

Au contraire Démosthène cite plus d'une fois le nom de Thémistocle. Si dans le *Contre Leptine*, 73, la reconstruction des murs par Thémistocle est introduite uniquement à propos de celle qui fut due à Conon et pour défendre les honneurs accor-

---

1. Entre autres, un emprunt à peu près textuel : Eschine, III, 133 : Θῆβαι δὲ, Θῆβαι, πόλις ἀστυγείτων, μεθ' ἡμέραν μίαν ἐκ μέσης τῆς Ἑλλάδος ἀνήρπασται. Dinarque, I, 24 : πόλις ἀστυγείτων καὶ σύμμαχος ἐκ μέσης τῆς Ἑλλάδος ἀνήρπασται.

2. Wilamowitz-Mœllendorff, *Aristoteles und Athen*, II, p. 123. Cf. Aristote, 'A. Π., XXXV.

3. Eschine, II, 9 : ὥσπερ Ἀλκιβιάδην ἢ Θεμιστοκλέα κρίνων, οἳ πλεῖστον τῶν Ἑλλήνων δόξῃ διήνεγκαν.

dés à ce dernier, c'est surtout avec des intentions anecdotiques et pour varier son discours que dans le *Sur la Couronne* 204, il rappelle les conseils donnés par Thémistocle avant Salamine, et que dans le *Contre Aristocrate*, 205, il cite les exils que subirent Thémistocle et Cimon malgré les services qu'ils avaient rendus à Athènes.

Pour la guerre du Péloponnèse, il semble y avoir encore moins d'intentions purement politiques dissimulées dans les noms d'hommes d'Etat que citent les orateurs ; car c'est pour écraser Midias sous une comparaison avec Alcibiade que Démosthène rappelle les fautes et le châtiment de ce dernier [1] ; et Cléon n'est cité par l'auteur du *Contre Béotos* que parce qu'il est l'ancêtre d'une des personnes nommées dans le plaidoyer [2].

Mais où ces intentions éclatent nettement, c'est dans le tableau général de la politique athénienne au ve siècle que nous trouvons à la fois dans Andocide, *sur la Paix*, 3-7, et dans Eschine, *sur l'Ambassade*, 172-176. Andocide veut démontrer que la paix n'est pas nuisible à la Démocratie ; Eschine veut prouver qu'elle est favorable à la prospérité de l'Etat. Mais tous deux, on l'a remarqué depuis longtemps, se servent à peu près des mêmes expressions. Il ne sera pas inutile cependant de reprendre l'étude dé ces deux passages, d'étudier leurs rapports entre eux et avec d'autres œuvres, afin d'arriver à une opinion peut-être un peu plus précise sur leur origine.

Pour mieux mettre en relief lès ressemblances et les divergences des deux développements, il importe de les transcrire l'un à côté de l'autre [3] :

Andocide, III, 3-7.	Eschine, II, 172-176
Ἡνίκα τοίνυν ἦν μὲν ὁ πόλεμος ἡμῖν ἐν Εὐβοίᾳ Μέγαρα δὲ εἴχομεν καὶ Πηγὰς καὶ Τροζῆνα,	Συνταραχθέντες δὲ ὑπό τινων καὶ καταστάντες πρὸς Λακεδαιμονίους εἰς πόλεμον, πολλὰ καὶ παθόντες κακὰ καὶ ποιήσαντες,
εἰρήνης ἐπεθυμήσαμεν, καὶ Μιλτιάδην τὸν Κίμωνος ὠστρακισμένον καὶ ὄντα ἐν Χερρονήσῳ κατεδεξάμεθα δι' αὐτό τοῦτο, πρόξενον ὄντα Λακεδαιμονίων, ὅπως πέμ-	Μιλτιάδου τοῦ Κίμωνος προκηρυκευσαμένου πρὸς Λακεδαιμονίους, ὄντος προξένου, σπονδὰς τοῦ πολέμου πεντηκονταετεῖς

1. Démosthène, XXI, 143-147.
2. [Pseudo-Démosthène], XL, 25.
3. Nous supprimons quelques phrases qui ramènent le développement au but que se propose chacun des deux orateurs. Nous ferons simplement remarquer que le morceau, sans ces quelques phrases, s'adapterait beaucoup plus naturellement au raisonnement d'Eschine qu'à celui d'Andocide ; mais Eschine aussi parle du maintien de la démocratie, si bien que le développement semble avoir été fait pour entrer *primitivement* dans un discours comme celui d'Andocide.

ψαιμεν εἰς Λακεδαίμονα προκηρυκευσόμενον περὶ σπονδῶν. Καὶ τότε ἡμῖν εἰρήνη ἐγένετο πρὸς Λακεδαιμονίους ἔτη πεντήκοντα, καὶ ἐνεμείναμεν ἀμφότεροι ταύταις ταῖς σπονδαῖς ἔτη τριακαιδέκα.....

.....πρῶτον μὲν τὸν Πειραιᾶ ἐτειχίσαμεν ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ, εἶτα τὸ μακρὸν τεῖχος τὸ βόρειον· ἀντὶ δὲ τῶν τριήρων αἳ τότε ἡμῖν ἦσαν παλαιαὶ καὶ ἄπλοι, αἷς βασιλέα καὶ τοὺς βαρβάρους καταναυμαχήσαντες ἠλευθερώσαμεν τοὺς Ἕλληνας, ἀντὶ τούτων τῶν νεῶν ἑκατὸν τριήρεις ἐναυπηγησάμεθα, καὶ πρῶτον τότε τριακοσίους ἱππέας κατεστησάμεθα, καὶ τοξότας τριακοσίους Σκύθας ἐπριάμεθα.

Ταῦτα ἐκ τῆς εἰρήνης τῆς πρὸς Λακεδαιμονίους ἀγαθὰ τῇ πόλει καὶ δύναμις τῷ δήμῳ τῷ Ἀθηναίων ἐγένετο.

Μετὰ δὲ ταῦτα δι' Αἰγινήτας εἰς πόλεμον κατέστημεν, καὶ πολλὰ κακὰ παθόντες πολλὰ δὲ ποιήσαντες ἐπεθυμήσαμεν πάλιν τῆς εἰρήνης,

καὶ ᾑρέθησαν δέκα ἄνδρες ἐξ Ἀθηναίων ἁπάντων πρέσβεις εἰς Λακεδαίμονα περὶ εἰρήνης αὐτοκράτορες, ὧν ἦν καὶ Ἀνδοκίδης ὁ πάππος ὁ ἡμέτερος. Οὗτοι ἡμῖν εἰρήνην ἐποίησαν πρὸς Λακεδαιμονίους ἔτη τριάκοντα.....

.....

.....Αὕτη γὰρ ἡ εἰρήνη τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων ὑψηλὸν ἦρε καὶ κατέστησεν ἰσχυρὸν οὕτως ὥστε πρῶτον μὲν ἐν τούτοις τοῖς ἔτεσιν εἰρήνην λαβόντες χίλια τάλαντα ἀνηνέγκαμεν εἰς τὴν ἀκρόπολιν, καὶ νόμῳ κατεκλήσαμεν ἐξαίρετα εἶναι τῷ δήμῳ, τοῦτο δὲ τριήρεις ἄλλας ἑκατὸν ἐναυπηγησάμεθα, καὶ ταύτας ἐξαιρέτους ἐψηφισάμεθα εἶναι, νεωσοίκους τε ᾠκοδομησάμεθα, χιλίους τε καὶ διακοσίους ἱππέας καὶ τοξότας ἑτέρους τοσούτους κατεστήσαμεν, καὶ τὸ τεῖχος τὸ μακρὸν τὸ νότιον ἐτειχίσθη..

.....Πάλιν δὲ διὰ Μεγαρέας πολεμήσαντες καὶ τὴν χώραν τμηθῆναι προέμενοι, πολλῶν ἀγαθῶν στερηθέντες αὖθις τὴν εἰρήνην ἐποιησάμεθα, ἣν ἡμῖν Νικίας ὁ Νικηράτου κατηργάσατο.....

.....

....Διὰ ταύτην τὴν εἰρήνην ἑπτακισχίλια μὲν τάλαντα νομίσματος εἰς τὴν ἀκρόπολιν ἀνηνέγκαμεν, ναῦς δὲ πλείους ἢ τριακοσίας ἐκτησάμεθα, καὶ φόρος προσῄει κατ' ἐνιαυτὸν πλέον ἢ διακόσια καὶ χίλια τάλαντα,

ἐποιησάμεθα, ἐχρησάμεθα δὲ αὐταῖς ἔτη τριακαιδέκα.

Ἐν δὲ τούτῳ τῷ χρόνῳ ἐτειχίσαμεν τὸν Πειραιᾶ καὶ τὸ βόρειον τεῖχος ᾠκοδομήσαμεν, ἑκατὸν δὲ τριήρεις πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις ἐναυπηγησάμεθα, τριακοσίους δ' ἱππέας προσκατεσκευασάμεθα, καὶ τριακοσίους Σκύθας ἐπριάμεθα.....

.....Παρεμπεσόντων δ' εἰς τὴν πολιτείαν ἡμῶν οὐκ ἐλευθέρων ἀνθρώπων καὶ τοῖς τρόποις οὐ μετρίων, πάλιν πρὸς Αἰγινήτας εἰς πόλεμον κατέστημεν, κἀνταῦθα οὐκ ὀλίγα βλαβέντες τῆς μὲν εἰρήνης ἐπεθυμήσαμεν,

Ἀνδοκίδην δ' ἐκπέμψαντες πρὸς τοὺς Λακεδαιμονίους καὶ τοὺς συμπρέσβεις εἰρήνην ἔτη τριάκοντα ἠγάγομεν,

ἣ τὸν δῆμον ὑψηλὸν ἦρε· χίλια μὲν γὰρ τάλαντα ἀνηνέγκαμεν νομίσματος εἰς τὴν ἀκρόπολιν, ἑκατὸν δὲ τριήρεις ἑτέρας ἐναυπηγησάμεθα, καὶ νεωσοίκους ᾠκοδομήσαμεν, χιλίους τε καὶ διακοσίους ἱππέας κατεστήσαμεν καὶ τοξότας ἑτέρους τοσούτους, καὶ τὸ μακρὸν τεῖχος τὸ νότιον ἐτειχίσθη.

.....

.....Πάλιν δὲ εἰς πόλεμον διὰ Μεγαρέας πεισθέντες καταστῆναι, καὶ τὴν χώραν τμηθῆναι προέμενοι, καὶ πολλῶν ἀγαθῶν στερηθέντες, εἰρήνης ἐδεήθημεν, καὶ ἐποιησάμεθα διὰ Νικίου τοῦ Νικηράτου.

Καὶ πάλιν ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ ἑπτακισχίλια τάλαντα ἀνηνέγκαμεν εἰς τὴν ἀκρόπολιν διὰ τὴν εἰρήνην ταύτην, τριήρεις δ' ἐκτησάμεθα πλοίμους καὶ ἐντελεῖς οὐκ ἐλάττους ἢ τριακοσίας, φόρος δ' ἡμῖν κατ' ἐνιαυ-

καὶ Χερρόνησόν τε εἴχομεν καὶ Νάξον καὶ Εὔβοίας πλέον ἢ τὰ δύο μέρη · τάς τε ἄλλας ἀποικίας καθ' ἕκαστον διηγεῖσθαι μακρὸς ἂν εἴη λόγος.

Ταῦτα δ' ἔχοντες τὰ ἀγαθὰ πάλιν κατέστημεν εἰς πόλεμον πρὸς Λακεδαιμονίους πεισθέντες καὶ τότε ὑπ' Ἀργείων.

τὸν προσῆει πλέον ἢ χίλια καὶ διακόσια τάλαντα, καὶ Χερρόνησον καὶ Νάξον καὶ τὴν Εὔβοιαν εἴχομεν, πλείστας δ' ἀποικίας ἐν τοῖς χρόνοις τούτοις ἀπεστείλαμεν.

Καὶ τοσαῦτ' ἔχοντες ἀγαθὰ, πάλιν πόλεμον δι' Ἀργείους πρὸς Λακεδαιμονίους ἐξηνέγκαμεν, πεισθέντες ὑπ' Ἀργείων,

καὶ τελευτῶντες ἐκ τῆς τῶν ῥητόρων ἀψιμαχίας εἰς φρουρὰν τῆς πόλεως καὶ τοὺς τετρακοσίους καὶ τοὺς ἀσεβεῖς τριάκοντα ἐνεπέσομεν,

οὐκ εἰρήνην ποιησάμενοι, ἀλλ' ἐκ προσταγμάτων ἠναγκασμένοι.

Πάλιν δὲ σωφρόνως πολιτευθέντες καὶ τοῦ δήμου κατελθόντος ἀπὸ Φυλῆς, Ἀρχίνου καὶ Θρασυβούλου προστάντων τοῦ δήμου καὶ τὸ μὴ μνησικακεῖν πρὸς ἀλλήλους ἔνορκον ἡμῖν καταστησάντων.....

On voit donc très facilement les ressemblances (allant parfois jusqu'à l'identité) qui existent entre ces deux textes. Mais Eschine a-t-il copié Andocide? c'est ce que les divergences vont nous permettre de déterminer; elles se réduisent au fond à cinq :

1° Tandis qu'Andocide prétend que les cent trières construites après la paix de Cimon devaient remplacer la flotte existante, Eschine y voit une nouvelle flotte destinée à renforcer les escadres d'Athènes. C'est évidemment ce dernier qui a raison, car nous voyons à ce moment la flotte athénienne monter de 200 à 300 navires.

2° Andocide fait créer alors seulement un corps de 300 cavaliers, tandis qu'Eschine parle d'une augmentation des effectifs. Si le caractère de la cavalerie athénienne a changé dans le cours des temps, il n'en est pas moins certain qu'un corps de cavaliers existait au moins depuis l'époque solonienne et qu'il ne peut s'agir ici encore que du renforcement d'une institution existante.

3° Selon Andocide, Athènes possède en 421 plus des deux tiers de l'Eubée; selon Eschine, elle possède toute l'île. Ici c'est sans doute au dernier des deux orateurs qu'il faut attribuer une exagération oratoire.

4° Il en est de même pour le passage où Eschine parle de l'envoi de nombreuses clérouchies après la paix de Nicias, quand Andocide ne cite que les colonies déjà existantes.

5° Enfin Eschine, parlant longtemps après la fin de la guerre décélique, peut se permettre de mentionner (très brièvement, il est vrai), les événements de la fin du ve siècle. Andocide, venant

peu après eux, y ayant participé et rendu suspect par son passé, avait jugé bon de les passer sous silence.

De ces remarques, on peut conclure, semble-t-il, qu'Eschine et Andocide ont emprunté cette page à un même ouvrage et se sont contentés d'y modifier quelques détails. Tous les traits qui concordent dans les deux orateurs, se trouvaient dans le modèle; pour les passages divergents, ils devaient y être représentés par des indications moins précises laissant une certaine initiative à ceux qui voudraient les utiliser. Enfin quand nous aurons déterminé à quel genre de littérature appartient cette page, il y aura lieu d'attribuer aussi au modèle le passage sur la guerre décélique qui se trouve dans Eschine et n'a pas d'équivalent dans Andocide.

En effet, ce tableau de la situation d'Athènes au ve siècle n'a pu être composé qu'en changeant la date de certaines institutions pour les reporter du temps de guerre au temps de paix, de la période de démocratie pure à celle de démocratie modérée. Or c'est un procédé que nous retrouvons parfois dans l''Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote. L'existence du corps nombreux de cavaliers et d'archers, attribuée par Andocide (III, 7) et par Eschine (II, 174) à la période de la paix de trente ans, est aussi placée par Aristote ('A. II., XXIV, 3) entre les guerres médiques et la guerre du Péloponnèse; or, nous savons par Thucydide (II, 13, 8) que c'est à la période de préparation à cette dernière guerre qu'il faut rattacher ces institutions. De plus, Aristote, Andocide et Eschine sont d'accord pour attribuer à la double influence de la guerre et des démagogues la décadence de l'Etat athénien.

D'autres rapports plus lointains existent encore entre Aristote et les deux auteurs dont nous nous occupons. Eschine et Andocide (et par conséquent leur source) parlent, après la guerre d'Eubée, du rappel de *Miltiade*, *fils de Cimon*, qui aurait vécu en exil en *Chersonèse*. Il y a ici une erreur venant de la combinaison de deux faits historiques; le retour à Athènes de Miltiade, venant de Chersonèse, après la révolte de l'Ionie; et le rappel de Cimon lors de la bataille de Tanagra. Or de telles erreurs se retrouvent dans Andocide (I, *Sur les Mystères*, 107, où les deux guerres médiques sont confondues — I, 106 où la bataille de Pallène est confondue avec la chute de la tyrannie) et dans Aristote ('A. II., XXV, 3, où l'exil de Thémistocle est retardé de dix ans). Des rapports très étroits doivent donc être admis entre la source d'Aristote dans cette partie de l''Αθηναίων Πολιτεία, et celle d'Eschine et d'Andocide.

Or, si, comme nous l'avons indiqué plus haut, il existe des

divergences sur le nom de l'auteur de l'ouvrage utilisé par Aristote, tous les critiques sont d'accord pour y voir un partisan de l'oligarchie, plus probablement de l'oligarchie modérée, écrivant entre 410 et 395. D'autres remarques que nous pouvons faire sur le texte de nos deux orateurs, nous conduisent à une conclusion semblable. La création d'une réserve de 1.000 talents et de 100 trières est présentée par eux [1] comme une mesure de paix, tandis que c'est en réalité (Thucydide nous le montre) une des mesures prises au début de la guerre d'Archidamos [2]. En outre, voulant à toute force montrer l'heureuse influence de la paix sur les finances d'Athènes, le modèle d'Eschine et d'Andocide transporte dans la pratique des mesures qui, bien qu'édictées par le peuple après la paix de Nicias, ne purent jamais être réalisées : la reconstitution du trésor de 7.000 talents de l'Acropole (en réalité, remboursement des emprunts faits au trésor d'Athéna et au trésor des autres dieux) et la levée d'un tribut annuel de 1.200 talents (en réalité, chiffre théorique pris dans l'inscription fixant la τάξις φόρου) [3]. Enfin il n'est pas interdit de penser que les quelques phrases concernant la guerre décélique qui se trouvent dans Eschine seul viennent également de cet ouvrage ; elles sont bien brèves, mais leur tendance est la même que celle du récit d'Aristote (attaques contre les démagogues, blâme adressé aux Quatre-Cents et surtout aux Trente, éloge de l'amnistie). Rien ne nous interdit donc d'y voir encore une fois l'influence d'une œuvre analogue à la source d'Aristote et parue après 403. La brièveté viendrait de ce fait que l'auteur, se sachant connu comme sympathique aux adversaires de la démocratie, n'osait ni les louer ni les blâmer ouvertement. Les mêmes raisons qui causaient le silence d'Andocide avaient provoqué le laconisme de son modèle.

En résumé, pour l'histoire intérieure d'Athènes entre 480 et 415, Eschine et Andocide utilisent, chacun de façon légèrement différente, un même ouvrage, éprouvant de la sympathie pour le parti oligarchique et la politique de paix, et se rapprochant comme documentation et comme esprit, sinon comme forme, de l'ouvrage qui est la source principale d'Aristote pour cette même période. Nous pouvons donc y voir également l'œuvre d'un des survivants du parti théraménien, rallié à la doctrine de l'amnistie, mais continuant à défendre par la plume certaines de ses anciennes idées.

---

1. Andocide, III, 7. Eschine, II, 174.
2. Thucydide, II, 24.
3. Sur ces questions, cf. Cavaignac, *Le trésor d'Athènes de 480 à 404* (Paris, Fontemoing, 1908), p. 134-137.

IV

De 415 à 403, les oligarques se décident à recourir à l'action violente contre le gouvernement démocratique ; une première tentative, celle des Quatre-Cents, échoue devant l'opposition de l'armée démocratique et des chefs qu'elle s'est choisis, Alcibiade, Thrasybule et Thrasylle. Le parti oligarchique cherche alors par une opposition sournoise à se débarrasser des démagogues et en particulier du plus violent d'entre eux, Kléophon. Il y réussit en 404 et, sous la pression des victoires lacédémoniennes, s'établit le régime de terreur des Trente.

Cette période si troublée a laissé des souvenirs chez les orateurs du IVe siècle, mais moins nombreux et parfois moins précis qu'on ne s'y attendrait. Nous remarquons un fait curieux : les allusions aux Quatre-Cents se trouvent seulement chez les orateurs du parti antimacédonien et elles y ont une âpreté singulière. C'est Lycurgue (*contre Léocrate*, 112-115) qui rappelle le procès fait par le peuple victorieux au cadavre de Phrynichos et qui, un peu plus loin (*contre Léocrate*, 120-121), cite les dispositions contre ceux des oligarques qui s'étaient réfugiés à Décélie (sans doute Peisandros, Aristarchos, Alexiklès et leurs complices). C'est avec une haine à peine moins grande que Démosthène [1] fait allusion au décret des συγγραφεῖς qui supprima la γραφὴ παρανόμων [2]. C'est également lui qui défend avec acharnement les privilèges accordés par le peuple aux adversaires des Quatre-Cents et des Trente [3].

En face de ces rappels violents de la tyrannie des Quatre-Cents, nous ne pouvons que placer le silence obstiné d'Eschine ; car nous ne pouvons compter comme ayant quelque importance les deux mots qu'il consacre aux événements de 411 dans le *Sur l'ambassade*, 176.

---

1. Démosthène, XXIV, *Contre Timocrate*, 154 : ἀκούω δ'ἔγωγε καὶ τὸ πρότερον οὕτω καταλυθῆναι τὴν δημοκρατίαν, παρανόμων πρῶτον γραφῶν καταλυθεισῶν καὶ τῶν δικαστηρίων ἀκύρων γενομένων.

2. Aristote, Ἀ. Π., XXIX, 4 : οἱ δ'αἱρεθέντες πρῶτον μὲν ἔγραψαν ἐπάναγκες εἶναι τοὺς πρυτάνεις ἅπαντα τὰ λεγόμενα περὶ τῆς σωτηρίας ἐπιψηφίζειν, ἔπειτα τὰς τῶν παρανόμων γραφὰς καὶ τὰς εἰσαγγελίας καὶ τὰς προσκλήσεις ἀνεῖλον, ὅπως ἂν οἱ ἐθέλοντες Ἀθηναίων συμβουλεύωσι περὶ τῶν προκειμένων.

3. Démosthène, XX, *Contre Leptine*, 48 : ὁ αὐτὸς τοίνυν ἐστί μοι λόγος καὶ περὶ τῶν τοὺς τετρακοσίους καταλυσάντων, καὶ περὶ τῶν ὅτ' ἔφευγεν ὁ δῆμος γρησίμους αὐτοὺς παρασχόντων· πάντας γὰρ αὐτοὺς ἡγοῦμαι δεινότατ' ἂν παθεῖν εἴ τι τῶν τότε ψηφισθέντων αὐτοῖς λυθείη.

Un discours placé parmi les œuvres de Démosthène nous offre une mention des Quatre-Cents, intéressante à un autre point de vue. Certes l'auteur les attaque et les accuse de trahison ; mais surtout [1] il cherche à grandir le rôle d'Aristokratès qui a contribué à les renverser et qui est arrière-grand-oncle du plaignant. Mais le plaideur commet une flagrante erreur historique en identifiant les Quatre-Cents et les amis de Kritias. Nous voyons donc ici encore un exemple de ces incertitudes de date que nous avons déjà remarquées dans Aristote, Andocide et Eschine et qui devaient être fréquentes dans la littérature de vulgarisation politique qui a fleuri à Athènes à la fin du ve siècle et au commencement du IVe [2].

Où Eschine sort de son silence, c'est quand il s'agit d'attaquer Kléophon, la bête noire du parti de Théramène. Une allusion fugitive se trouve dans le *Contre Ctésiphon* [3] ; mais le passage de beaucoup le plus intéressant est celui du discours *Sur l'ambassade* [4]. Eschine y rappelle l'opposition forcenée de Kléophon à la paix avec Lacédémone et la place en 405, d'accord avec Lysias (XIII, *Contre Agoratos*, 8). Diodore, XIII, 52-53 et Philochore, fr. 118 placent la scène en 410 ; enfin Aristote, 'A. II., XXXIV, 1, la place en 406. Au point de vue de la vérité histo-

---

1. [Pseudo-Démosthène], LVIII, *Contre Théokrinès*, 67 : Ἀριστοκράτης ὁ Σκελίου, θεῖος ὢν Ἐπιχάρους τοῦ πάππου τοῦ ἐμοῦ.... κατασκάψας τὴν Ἠετιώνειαν, εἰς ἣν Λακεδαιμονίους ἔμελλον οἱ περὶ Κριτίαν ὑποδέχεσθαι, καθεῖλε μὲν τὸ ἐπιτείχισμα, κατήγαγε δὲ τὸν δῆμον.

2. Ces confusions peuvent nous expliquer pourquoi des détails identiques peuvent se trouver dans le récit d'événements analogues (les expulsions des Alcméonides, les exils de Pisistrate) ; il ne faut pas se hâter d'unifier les deux événements, comme plusieurs historiens ont prétendu le faire, mais se dire au contraire que tous deux sont réels puisqu'on a éprouvé le besoin de préciser l'un avec des détails empruntés à l'autre : le fond est vrai, seuls les détails peuvent avoir été surajoutés ou déplacés. Et encore ce dernier doute ne peut-il porter que sur les détails transmis par la tradition historico-politique de la fin du IVe siècle, et non sur le récit d'historiens qui en sont indépendants (comme Hérodote et surtout Thucydide).

3. Eschine, III, 150 : ἀπομιμούμενος τὴν Κλεοφῶντος πολιτείαν ὃς ἐπὶ τοῦ πρὸς Λακεδαιμονίους πολέμου, ὡς λέγεται, τὴν πόλιν ἀπώλεσεν. La présence de ὡς λέγεται, si on la rapproche de formules semblables dans Aristote, 'A. Π. (XIV, 2 : λέγεται — XIV, 4 et XVIII, 5 : ὡς δ'ἔνιοι λέγουσιν — XVIII, 4 : ὁ λεγόμενος λόγος) et dans Satyros, *Vie d'Euripide* (ὡς ἔοικεν — λέγεται γοῦν) nous donnerait peut-être quelques droits de croire qu'Eschine fait ici allusion à une tradition écrite.

4. Eschine, II, 76 : ἡττημένοι τῷ πολέμῳ, προκαλουμένων αὐτοὺς Λακεδαιμονίων εἰρήνην ἄγειν ἔχοντας πρὸς τῇ Ἀττικῇ Λῆμνον καὶ Ἴμβρον καὶ Σκῦρον καὶ δημοκρατουμένους κατὰ τοὺς νόμους, τούτων οὐδὲν ἤθελον ποιεῖν, πολεμεῖν δὲ προῃροῦντο οὐ δυνάμενοι, Κλεοφῶν δὲ ὁ λυροποιός, ὃν πολλοὶ δεδεμένον ἐν πέδαις ἐμνημόνευον, παρεγγραφεὶς αἰσχρῶς πολίτης, καὶ διεφθαρκὼς νομῇ χρημάτων τὸν δῆμον, ἀποκόψειν ἠπείλει μαχαίρᾳ τὸν τράχηλον εἴ τις εἰρήνης μνησθήσεται.

rique, il convient sans doute d'admettre la réalité des trois négociations de 410, 406 et 405, mais de placer en 405 l'opposition de Kléophon, comme nous y invite le récit de Lysias (qui est contemporain des événements) et la logique (c'est une manifestation du patriotisme exaspéré des démocrates). Si nous comparons les récits, nous trouvons que l'allure générale de celui d'Eschine se rapproche de celle du récit d'Aristote plus que des autres : Kléophon y est dépeint avec un caractère aussi violent. En outre, un détail est commun : ni Eschine ni Aristote ('Α. Π., XXVIII, 3) ne comprennent le caractère d'*assistance* qu'avait la diobélie à la fin de la guerre du Péloponnèse ; ils n'y voient qu'une distribution d'argent (νομὴ χρημάτων) de nature purement démagogique. Nous voyons donc ici encore les récits d'Eschine et d'Aristote trahir un esprit identique, sans pourtant se recouvrir exactement : leurs sources sans doute sont des ouvrages dus au même parti politique, mais non pas au même auteur.

Tout ce que nous savons des événements de 403 et surtout le discours XII de Lysias nous montrent la fausseté de la seule indication que Démosthène nous fournisse sur les Trente [1] ; ici il s'est laissé entraîner par sa haine contre Androtion.

C'est également à tout le récit de Lysias (XII, *Contre Ératosthène*, 6-21) que nous devons penser quand nous entendons Eschine résumer les crimes des Trente [2] ; ici nous avons une source littéraire facile à découvrir.

Mais ailleurs [3], Eschine fait allusion à des traditions de famille. Quelle importance peuvent-elles avoir ? On ne manque pas d'être frappé de leur caractère vague et embarrassé ; il n'y a là dedans rien de personnel (excepté la mention de l'exil d'Atrométos), rien de vécu. En outre, il paraît difficile que dans les quelques

---

1. Démosthène, XXII, *Contre Androtion*, 52 : τότε τοίνυν (sous les Trente), ὡς ἔστιν ἀκούειν, οὐκ ἔστιν ὅστις ἀπεστερεῖτο τοῦ σωθῆναι ὃς ἑαυτόν οἴκοι κρύψειεν.

2. Eschine, III, *Contre Ctésiphon*, 235 : ἔνιοι δὲ καὶ αὐτοὶ τῶν τριάκοντα ἐγένοντο, οἳ πλείους ἢ χιλίους καὶ πεντακοσίους τῶν πολιτῶν ἀκρίτους ἀπέκτειναν πρὶν καὶ τὰς αἰτίας ἀκοῦσαι ἐφ' αἷς ἔμελλον ἀποθνήσκειν, καὶ οὐδ' ἐπὶ τὰς ταφὰς καὶ ἐκφορὰς τῶν τελευτησάντων εἴων τοὺς προσήκοντας παραγενέσθαι.

3. Eschine, II, *Sur l'Ambassade*, 77-78 : οὐ γὰρ παρὰ τῶν ἀλλοτρίων, ἀλλὰ παρὰ τοῦ πάντων οἰκειοτάτου ταῦτα ἐπυνθανόμην. Ἀτρόμητος γὰρ ὁ πατὴρ ὁ ἡμέτερος.... ἔφυγε μὲν ἐπὶ τῶν τριάκοντα, συγκατήγαγε δὲ τὸν δῆμον — id., 147 : οὗτοσὶ μέν μοί ἐστι πατὴρ Ἀτρόμητος, σχεδὸν πρεσβύτατος τῶν πολιτῶν· ἔτη γὰρ ἤδη βεβίωκεν ἐνενήκοντα καὶ τέτταρα, καὶ συμβέβηκεν αὐτῷ νέῳ μὲν ὄντι πρὶν τὴν οὐσίαν ἀπολέσαι διὰ τὸν πόλεμον ἀθλεῖν τῷ σώματι, ἐκπεσόντι δὲ ὑπὸ τῶν τριάκοντα στρατεύεσθαι μὲν ἐν τῇ Ἀσίᾳ, ἀριστεύειν δ' ἐν τοῖς κινδύνοις... συγκατάγειν δὲ τὸν δῆμον, ὥσπερ καὶ ὀλίγῳ πρότερον εἶπον.

mois [1] que dura le régime des Trente, Atrométos ait pu aller accomplir en Asie les exploits que lui attribue son fils, puis revenir combattre sous Thrasybule. Si nous voyons un écho de ses opinions dans les jugements de son fils sur le ve siècle, Atrométos ne devait pas être un démocrate exalté. Aussi pouvons-nous soupçonner Eschine d'avoir interverti habilement les événements : Atrométos, revenu à Athènes, aurait trouvé la démocratie de Thrasybule trop dure pour lui et serait parti servir en Asie, peut-être sous les ordres de Cyrus, comme le fit Xénophon dont les idées ne sont pas bien différentes. Même la part prise par Atrométos à la restauration de la démocratie n'est pas racontée avec une autorité suffisante : Eschine la rappelle bien maladroitement, la rattachant à sa phrase par un δὲ, après s'être lancé dans des détails de culte gentilice qui n'ont aucun rapport avec les événements de 403 ; on dirait qu'il se souvient tout à coup d'un argument qu'il avait oublié.

En résumé, quoi que veuille nous faire croire Eschine, ce n'est pas d'une tradition familiale qu'il tient ses renseignements les plus précis et les plus importants sur la période qui va de 415 à 403. Il a recours surtout à une tradition écrite, sans doute la même que celle dont il s'est servi pour la période précédente. Nous y trouvons les mêmes ressemblances avec la tradition suivie par Aristote, les mêmes attaques contre les démagogues et un silence peut-être intentionnel et presque suspect sur les Quatre-Cents et les Trente si attaqués par les orateurs du parti antimacédonien.

V

Après la chute des Trente, les luttes politiques avaient continué à Athènes jusqu'à la réunion d'Éleusis sous l'archontat de Xénainétos (401-0) ; comme nous pouvons en juger notamment par le récit d'Aristote et par le discours XXXIV de Lysias, c'est peut-être à ce moment que la littérature politique athénienne avait été le plus développée. Et il en reste encore quelques traces chez les orateurs du IVe siècle.

A vrai dire, certaines indications, vu leur brièveté excessive, sont à peu près inutilisables. Ainsi on ne peut même pas savoir

1. Les Trente s'établissent en août 404 ; et la campagne de Thrasybule commence avant le printemps de 403. L'exil d'Atrométos n'aurait donc compris que des mois d'hiver.

avec certitude si le Phormisios, cité par Dinarque [1], est l'ancien partisan de Théramène rallié à la démocratie. De même dans Démosthène (*Sur l'Ambassade*, 277), les mots : Ἐπικράτης, ἀνὴρ, ὡς ἐγὼ τῶν πρεσβυτέρων ἀκούω, σπουδαῖος καὶ πολλὰ χρήσιμος τῇ πόλει καὶ τῶν ἐκ Πειραιῶς καταγαγόντων τὸν δῆμον ne nous apprennent rien de bien important.

De même les rappels de l'amnistie que nous trouvons dans Eschine et dans un discours du recueil démosthénien [2] n'ont qu'une valeur de pure formule et cela est tout naturel ; car les orateurs du IVe siècle qui rappellent sans cesse le passé, (et Eschine en particulier), seraient mal placés pour nous faire prendre au sérieux le μὴ μνησικακεῖν.

Il est à la fois plus intéressant et plus curieux de voir que c'est Démosthène [3] qui nous transmet l'histoire des dettes contractées par les Trente envers les Lacédémoniens et remboursées par le peuple. Le même épisode nous est raconté plus brièvement par Aristote [4], mais en des termes qui se rapprochent très sensiblement du récit de Démosthène. Certes nous possédons aussi de ce fait une relation due à Isocrate (*Aréopagitique*, 67-68), mais elle s'écarte des deux autres, pour la forme du moins [5]. C'est, semble-t-il, la seule fois que l'on puisse établir un rapport entre la documentation de Démosthène et la tradition qu'Aristote suit généralement dans l''Αθηναίων Πολιτεία.

---

1. Dinarque, I, *Contre Démosthène*, 38 : τὰ μικρὸν πρὸ τῆς ἡμετέρας ἡλικίας γεγενημένα ὑπὸ Κεφάλου τοῦ ῥήτορος καὶ Θράσωνος τοῦ Ἐρχιέως καὶ Ἠλείου καὶ Φορμισίου καὶ ἑτέρων ἀνδρῶν ἀγαθῶν ὧν ἐνίων ἔτι καὶ νῦν ζῇ τὰ σώματα. La suite du récit montre qu'il s'agit des événements de 379-377 ; mais Phormisios pouvait encore être vivant à ce moment.

2. Eschine, III, *Contre Ctésiphon*, 208 : ἐκεῖνοι (les démocrates de Phylé) μὲν μεγάλων κακῶν συμβάντων ἔσωσαν τὴν πόλιν τὸ κάλλιστον ἐκ παιδείας ῥῆμα φθεγξάμενοι, μὴ μνησικακεῖν. — [Pseudo-Démosthène], XL, *Contre Béotos*, 46 : αὐτοὶ μὲν πρὸς τοὺς ἐπὶ τῆς ὀλιγαρχίας πολλοὺς τῶν πολιτῶν ἀκρίτους ἀποκτείναντας διαλλαγέντες ἐμμένετε ταῖς ὁμολογίαις.

3. Démosthène, XX, *Contre Leptine*, 11-12 : λέγονται χρήμαθ' οἱ τριάκοντα δανείσασθαι παρὰ Λακεδαιμονίων ἐπὶ τοὺς ἐμ Πειραιεῖ. Ἐπειδὴ δ'ἡ πόλις εἰς ἓν ἦλθε καὶ τὰ πράγματ' ἐκεῖνα κατέστη, πρέσβεις πέμψαντες οἱ Λακεδαιμόνιοι τὰ χρήματα ταῦτ' ἀπῄτουν. Λόγων δὲ γιγνομένων καὶ τῶν μὲν τοὺς δανεισαμένους ἀποδοῦναι κελευόντων τοὺς ἐξ ἄστεως, τῶν δὲ τοῦτο πρῶτον ὑπάρξαι τῆς ὁμονοίας σημεῖον ἀξιούντων κοινῇ διαλῦσαι τὰ χρήματα, φασὶ τὸν δῆμον ἐλέσθαι συνεισενεγκεῖν αὐτὸν καὶ μετασχεῖν τῆς δαπάνης, ὥστε μὴ λῦσαι τῶν ὡμολογημένων μηδέν.

4. Aristote, Ἀ. Π., XL, 3 : τὰ χρήματα Λακεδαιμονίοις, ἃ οἱ τριάκοντα πρὸς τὸν πόλεμον ἔλαβον, ἀπέδοσαν κοινῇ κελευουσῶν τῶν συνθηκῶν ἑκατέρους ἀποδιδόναι χωρὶς τούς τ' ἐκ τοῦ ἄστεως καὶ τοὺς ἐκ τοῦ Πειραιέως, ἡγούμενοι τοῦτο πρῶτον ἄρχειν δεῖν τῆς ὁμονοίας.

5. Il faut remarquer que, si l'on adopte la date proposée par Kessler, *Isokrates und die panhellenische Idee*, p. 27 sqq., l'*Aréopagitique* et le *Contre Leptine* sont contemporains, datant tous deux de 355-4.

La lutte qui subsista entre la fraction modérée et la fraction radicale des exilés de Phylé a son écho dans la littérature du IVe siècle. C'est surtout Eschine qui semble prendre plaisir à la rappeler. Démosthène, dans une brève allusion à la condamnation d'Epikratès [1], cherche simplement à montrer qu'*a fortiori* Eschine ne doit pas être épargné. Eschine, au contraire, revient à deux reprises sur les échecs de Thrasybule ; tout d'abord (III, *Contre Ctésiphon*, 187-188), il insiste sur les honneurs qu'Archinos fit accorder aux combattants de Phylé, sur le caractère modéré de cette mesure, sur les conditions qui y étaient mises. Puis pour qu'on ne manque pas de comprendre son intention, il revient à la charge et nous rappelle nettement la condamnation de Thrasybule [2]. On ne peut pas plus nettement souligner l'échec de la démocratie radicale. Nous ne rencontrons une telle insistance que dans Aristote (A. II., XL), ce qui nous rend à peu près sûrs qu'ici encore les deux auteurs n'ont pas suivi des traditions différentes.

Aux luttes politiques de la fin du Ve siècle, on peut rattacher le procès de Socrate. S'il fit une profonde impression parmi les philosophes du IVe siècle, il semble bien que les hommes politiques n'y aient vu qu'un événement tout à fait ordinaire. En tout cas, Eschine est le seul à y faire une brève allusion ; et les termes qu'il emploie sont assez intéressants. Socrate, selon Eschine, aurait dû sa condamnation au fait qu'il avait été le maître de Kritias. C'est là une tradition contre laquelle les socratiques n'ont cessé de protester. Pour nous, ce que nous devons remarquer, c'est que la tendance de cette phrase est nettement opposée à l'oligarchie extrême. Mais rien n'empêche qu'elle ne vienne de la même source que beaucoup d'autres allusions historiques d'Eschine. En effet Xénophon nous a fait un tableau très net de l'opposition violente, qui, sous les Trente principalement, divisa les oligarques purs (Kritias) et les oligarques modérés (Théramène) ; des traces de cette animosité réciproque peuvent se retrouver dans l''Αθηναίων Πολιτεία d'Aristote. Entre démocrates

---

1. Démosthène, XIX, *Sur l'Ambassade*, 280 : ὑπομενεῖτε τὸν μὲν εὐεργέτην τοῦ δήμου καὶ τὸν ἐκ Πειραιῶς, Ἐπίκράτην, ἐκπεσεῖν καὶ κολασθῆναι ; ...τὸν δ' Ἀτρομήτου τοῦ γραμματιστοῦ καὶ Γλαυκοθέας... ἀφήσετε ;

2. Eschine, III, *Contre Ctésiphon*, 195 : Ἀρχῖνος γὰρ ὁ ἐκ Κοίλης ἐγράψατο παρανόμων Θρασύβουλον τὸν Στειριέα γράψαντά τι παρὰ τοὺς νόμους, ἕνα τῶν συγκατελθόντων αὐτῷ ἀπὸ Φυλῆς, καὶ εἷλε νεωστὶ γεγενημένων αὐτῷ τῶν εὐεργεσιῶν, ἃς οὐχ ὑπελογίσαντο οἱ δικασταί· ἡγοῦντο γὰρ, ὥσπερ τότε αὐτοὺς φεύγοντας ἀπὸ Φυλῆς Θρασύβουλος κατήγαγεν, οὕτω νῦν μένοντας ἐξέλαυνειν παρὰ τῶν νόμων γράφοντά τι.

modérés et démocrates radicaux, la lutte était à peine moins acharnée. Les modérés des deux partis pouvaient parfaitement s'entendre ; et c'est sans scrupule que beaucoup d'entre eux, suivant l'exemple de Théramène ὁ κόθορνος (Xénophon, *Helléniques*, II, 3, 30), passaient d'un parti à l'autre. Il est donc tout à fait naturel de penser que cette attaque contre Socrate et Kritias [1] a été prise par Eschine là où il se renseignait souvent, dans un ouvrage de propagande du parti de Théramène écrit vers l'an 400 [2].

VI

Nous voyons donc que la littérature politique de la fin du Ve siècle a exercé une réelle influence sur les orateurs contemporains de Démosthène. Non seulement c'est par elle, comme il est naturel, qu'ils connaissent les luttes politiques de 420 à 400 ; mais encore, chaque fois que nous trouvons chez eux une connaissance un peu étendue des événements antérieurs, nous pouvons nous dire avec une grande probabilité que c'est à la littérature de la πάτριος πολιτεία qu'ils la doivent.

Comme nous l'avons vu, c'est principalement aux œuvres de propagande du parti oligarchique que les orateurs du IVe siècle ont eu recours. A peine deux ou trois traits isolés peuvent-ils paraître empruntés à des ouvrages de tendance démocratique ; et ces brèves indications ne sont pas assez explicites pour nous renseigner sur la nature de cette littérature démocratique presque entièrement évanouie. Et en voici les raisons : tout d'abord, comme nous l'avons indiqué au début, il semble bien que les chefs du parti démocratique au Ve siècle aient préféré la parole à l'écriture, comme étant un moyen d'action plus efficace sur la foule : comme ce n'était pas seulement à un petit cercle de gens bien élevés (ἐπιεικεῖς, πεπαιδευμένοι) qu'ils s'adressaient, ils auraient commis une lourde faute en se renfermant dans une propagande purement livresque. Et, ce faisant, ils ont, inconsciemment sans doute, sacrifié leur réputation future au succès immédiat de leurs idées. En dehors des discours de Lysias, c'est à peine si nous possédons une œuvre favorable au parti démocratique du Ve siècle.

---

1. Eschine, I, *Contre Timarque*, 173 : Σωκράτην μὲν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκώς ἕνα τῶν τριάκοντα τῶν τὸν δῆμον καταλυσάντων.

2. Ce ne serait peut-être pas trop forcer la vraisemblance que supposer que l'ouvrage utilisé par Eschine a été écrit très peu après la mort de Socrate (399).

Les plus impartiaux, tels que Thucydide, peuvent difficilement se défendre de lui montrer une certaine antipathie. La plupart des écrivains (Xénophon, Platon, Isocrate) prennent à peine le soin de dissimuler leurs sentiments personnels. Et ainsi maintenant encore c'est sur le témoignage de leurs adversaires ou de leurs ennemis que nous devons juger les *démagogues* du ve siècle, en partant de Clisthène pour finir par les plus attaqués, Cléon et Kléophon.

Mais une autre raison se présente, plus particulière aux orateurs du IVe siècle. C'est principalement Eschine qui a subi l'influence des polémiques du ve siècle. Or, Eschine, l'ancien secrétaire du Conseil, appartient à la bourgeoisie moyenne d'Athènes, celle qu'Aristophane nous montre amoureuse avant tout de l'ordre et de la paix ; il est donc tout naturel qu'il aille se documenter dans les ouvrages du parti qui, au ve siècle, a toujours eu à la bouche et sous la plume ces mots d'ordre et de paix, et qui les a aimés jusqu'à leur sacrifier la grandeur et l'indépendance d'Athènes.

La littérature oligarchique d'Athènes au ve siècle, telle qu'elle nous apparaît dans les orateurs que nous avons étudiés, se rattache à la fraction de ce parti dont Théramène fut successivement le chef et l'idéal. La critique des personnes (sauf en ce qui concerne Kléophon) y tient beaucoup moins de place que celle des institutions, et surtout que l'éloge de la πάτριος πολιτεία, rendue conforme aux aspirations des oligarques par de spécieuses transpositions (par exemple le transfert aux périodes de paix du ve siècle de certaines institutions du temps de guerre). En un endroit même, une attaque contre Kritias et ses amis nous montre bien d'où proviennent les renseignements employés par Eschine. Enfin les ressemblances qui existent entre ces renseignements et la source principale de l'Ἀθηναίων Πολιτεία (surtout pour les chapitres XX-XL) doivent lever nos hésitations : les œuvres où ont puisé les orateurs attiques sortaient du parti de Théramène, rallié après 403 à une démocratie extrêmement modérée.

Mais entre la tradition suivie par l'Ἀθηναίων Πολιτεία et celle qui fut suivie par les orateurs du IVe siècle, il n'y a que ressemblance et non identité. Si pour un passage de Démosthène (*Contre Leptine*, 11-12), d'ailleurs isolé dans l'œuvre de cet orateur, on peut admettre la même source que pour l'Ἀθηναίων Πολιτεία, cela est à peu près impossible pour Eschine (et pour Andocide qui puise à la même source). Si les ressemblances sont frappantes, il y a aussi des divergences qui, sans altérer le fond

même du récit, nous interdisent cependant de croire à l'existence d'une tradition unique. Le parti de Théramène a sans doute donné naissance au moins à deux ouvrages de polémique historico-politique : l'un auquel Aristote, dans l'Αθηναίων Πολιτεία a fait de nombreux emprunts (et que Démosthène a peut-être consulté une fois); l'autre qui a été fortement mis à contribution par Eschine et par Andocide.

Comment les orateurs ont-ils employé ces renseignements historiques et quel jugement une telle étude permet-elle de porter sur leur art ? Remarquons tout d'abord que les allusions historiques sont extrêmement rares dans les procès privés, et qu'elles se réfugient dans les procès politiques. Et cela est naturel; c'est surtout lorsqu'il s'agit des intérêts de la cité que l'orateur peut faire appel aux exemples du passé. Les développements historiques que l'on trouve dans les plaidoyers civils, se rattachent toujours au fond de la cause soit par un rapport direct avec l'une des parties, soit par une analogie très étroite dans la situation. A plus forte raison ne trouvons-nous pas cet étalage d'érudition historique dans les discours prononcés à l'Assemblée où il aurait fait éclater trop violemment le manque d'improvisation.

D'autre part ces appels au passé sont relativement rares dans le recueil démosthénien; et encore les trouve-t-on plus souvent dans les discours apocryphes que dans les discours authentiques. Parmi ces derniers, ceux qui contiennent des allusions historiques appartiennent tous à la première partie de la vie de Démosthène : le dernier d'entre eux est le *Sur l'Ambassade* qui date de 343. Cette modération de Démosthène a des raisons profondes : nourri de Thucydide, il devait estimer à son juste prix la valeur historique des pamphlets oligarchiques du Ve siècle; mais surtout, s'attachant à n'employer dans ses discours que les arguments les plus forts et les plus utiles à son dessein, négligeant tout bavardage trop facile, il s'abstenait de sortir de son sujet pour y rattacher à grand peine des exemples fort contestables.

Chez Lycurgue, les appels au passé sont très nombreux et leur origine est assez obscure; leur âpreté, leur animosité contre le parti de la paix à tout prix permettrait de les rattacher à des ouvrages démocratiques de la fin du Ve siècle. Mais ce ne serait qu'une hypothèse, plausible à coup sûr, mais sans grande force. On peut admettre que Lycurgue a lui-même réuni de tous côtés les exemples qu'il invoque; il y a en effet peu de chances pour que les vers qu'il cite aient été pris par lui dans un ouvrage de

polémique. C'est à toute sa culture qu'il a fait appel dans le *Contre Léocrate* [1].

Tout autre est la méthode d'Eschine. Du *Contre Timarque* (345) au *Contre Ctésiphon* (330), il ne cesse d'avoir recours aux exemples historiques et c'est avec une rare constance qu'il les emprunte à la même tradition théraménienne. Nous avons déjà indiqué quelques raisons de cette préférence. Les contemporains mêmes d'Eschine connaissaient cette sorte de manie d'érudition oratoire dont il était possédé. Démosthène lui reproche violemment de ne pas suivre lui-même les exemples qu'il propose aux autres [2] et s'il rappelle ironiquement qu'en une circonstance (lors de la paix de Philocrate) Eschine mit en garde les Athéniens contre ces appels au passé [3], c'est sans doute que c'était là un langage qu'on lui avait entendu adopter assez rarement.

En outre ces développements historiques font rarement corps avec le discours lui-même. Blass [4] fait remarquer combien est maladroitement introduit dans Eschine (*Sur l'Ambassade*, 172-176) le développement sur la paix au ve siècle. Le passage est amené beaucoup moins naturellement que chez Andocide (*Sur la Paix*, 3-7) où il a déjà un caractère tout artificiel. Ce défaut, commun à presque tous les récits historiques d'Eschine, n'avait pas échappé aux anciens : les trois explications que le scholiaste de Démosthène (*Sur la Couronne*, 127) donne du mot σπερμολόγος [5] (le geai paré des plumes du paon — le voleur d'offrandes — le ramasseur de grains dans les rues) donnent l'idée d'un homme qui s'approprie le bien d'autrui. Et en effet les rappels du passé, tels qu'on les trouve dans Eschine, donnent l'impression d'ἐμβόλιμα oratoires, introduits de force dans le discours pour en grossir le volume ou en masquer le vide.

A quoi tient ce caractère de l'éloquence d'Eschine? Sans doute

---

1. Cf. pour plus de détails, Dürrbach, *L'orateur Lycurgue*, p. 178-181.

2. Démosthène, XIX, *Sur l'Ambassade*, 303 : τίς ὁ τοὺς μακρούς καὶ καλοὺς λόγους ἐκείνους δημηγορῶν, καὶ τὸ Μιλτιάδου καὶ τὸ Θεμιστοκλέους ψήφισμ' ἀναγιγνώσκων καὶ τὸν ἐν τῷ τῆς Ἀγλαύρου τῶν ἐφήβων ὅρκον ; οὐχ οὗτος ;

3. Démosthène, XIX, *Sur l'Ambassade*, 16 : συνηγόρει κείνῳ (Philocrate) πολλῶν ἀξίους θανάτων λόγους, ὡς οὔτε τῶν προγόνων ὑμᾶς μεμνῆσθαι δέοι, οὔτε τῶν τὰ τροπαια λεγόντων καὶ τὰς ναυμαχίας ἀνέχεσθαι.

4. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, III, 2, p. 184.

5. Scholie de Démosthène, XVIII, *Sur la Couronne*, 127 (p. 269, 18 Reiske) : ἀλλὰ μὴ σπερμολόγος. Τινές φασιν οὕτω καλεῖσθαι τὸν κολοιὸν ὡς ἀλλοτρίοις πτεροῖς προσχρησάμενον καὶ δὴ καὶ ὁ Αἰσχίνης οὐδὲν ἴδιον ἔχει, τοῖς δὲ τῶν ἄλλων λόγοις προσεκέχρητο αὐτός ἀπαίδευτος ὤν — ἢ σπερμολόγος, ἀσεβής, ἀπὸ τῶν βωμῶν συλλέγων τὰ ἐπιτιθέμενα ὑπὸ τῶν ἄλλων. Τάχα δὲ καὶ πένης, ὁ τὰ ἀποπίπτοντα ἀπὸ τῶν βαστάζόντων ἀναλαμβάνων, τὰ κατὰ βραχὺ ἀπὸ γῆς συλλέγων καὶ οὕτω τρεφόμενος.

et en grande partie à son manque d'habileté oratoire ; c'est sa lutte contre Démosthène qui l'a mis en lumière, et non pas son talent. Mais il ne faut pas perdre de vue quelle a été la vie d'Eschine : le fils du maître d'école Atrométos et de Glaukothéa n'a pas pu suivre les cours des rhéteurs célèbres (comme Hypéride) ni s'attacher à un logographe de talent et le voir à l'œuvre (comme Démosthène). S'il reçut dans sa jeunesse une éducation littéraire assez soignée, ce n'est ni son métier d'acteur ni même celui de secrétaire qui dut lui apprendre la technique oratoire. C'est sans doute au moment où il se lança dans la politique active, c'est-à-dire à un âge assez avancé (vers 40 ans) qu'il se remit aux études oratoires et historiques. Il y aurait quelque exagération à voir en lui un autodidacte ; mais cela nous expliquerait en grande partie ses défauts. Ayant une éducation plus proprement livresque que littéraire, plus pratique que technique, il lui arrive très souvent de manquer de mesure, d'habileté, de composition, de goût ; sa documentation a très souvent peu de valeur ; quelques sympathies politiques lui font emprunter des développements entiers à des manuels de second ordre. Dans la mesure où l'on peut employer le mot à propos de l'éducation athénienne au programme si restreint, Eschine a moins de « culture générale » que les autres orateurs, ses contemporains.

Georges Mathieu.

NOTES SUR LA VITA CYPRIANI ET SUR LUCIANUS

Un passage de la *Vita Cypriani*, par Pontius embarrasse les interprètes. Le voici tel qu'on le lit dans l'édition de Vienne, reproduite par Harnack, dans *Cyprians Leben von Pontius*[1] : « Erat sane illi etiam de nobis contubernium viri justi et laudabilis memoriae Caeciliani et aetate tunc et honore presbyteri » *Vita* 4. 1. Harnack dit en note que *etiam* n'est pas clair ; que par *de nobis* il faut peut-être entendre *de nous les clercs*, comme l'a proposé M. Monceaux, mais que cela n'est pas sûr[2]. Il traduit *etiam de nobis* par *encore des nôtres*[3].

Cela n'est pas satisfaisant, car Cyprien n'a jamais cessé d'être « des nôtres » que l'on entende par là les chrétiens ou les clercs. D'ailleurs il ne pouvait être clerc avant la mort de Caecilianus ; autrement celui-ci en mourant, ne lui aurait pu confier sa femme et ses enfants comme on voit qu'il le fit (4. 3). Un concile de Carthage (Cypr. *ep.* 1) avait formellement défendu d'instituer un clerc tuteur ou curateur ; et Harnack, qui le rappelle, en conclut justement que Cyprien était encore laïc à la mort de Caecilianus[4].

Une légère correction rendrait le texte intelligible. Il suffirait de rétablir *novis* à la place de *nobis*. La confusion est perpétuelle dans les mss. entre B et V. Un de ceux-ci, μ, donne *novis*, soit qu'il fût dans l'archétype, soit que le scribe l'ait substitué à *nobis* pour avoir un sens acceptable.

Avec *novis*, le sens est clair : « Cyprien, à la vérité, étant encore dans la catégorie des « nouveaux », c.-à-d. étant encore catéchumène ou néophyte, vivait dans l'intimité d'un prêtre, etc. Le mot *novitas*, on le voit dans la *Vita*, marquait la condition du « nouveau venu » au Christianisme, ou à la grâce

1. Harnack, *das Leben Cyprians von Pontius*. Leipzig, 1913.
2. *Ibid.*, p. 10.
3. *Ibid.*, p. 89.
4. *Ibid.*, Notes C. 4. 3.

baptismale. 2.6, il est dit de Cyprien catéchumène : « Cum de lectione divina quaedam jam non pro condicione *novitatis*, sed pro fidei festinatione didicisset » ; 3.1 : « Aiunt apostoli litterae debere neophytum praeteriri, ne... aliquid in Deum *novitas* inerudita peccaret ». Comme *novitas* dans ces textes, *novus* marquait la qualité de catéchumène ou de néophyte. On peut même admettre que, comme notre « novice » *novus* était devenu un substantif, et désignait « *un nouveau* ». Nous trouvons du moins chez Tertullien, le mot *novitioli* (au pluriel) appliqué aux catéchumènes : « quidquid ergo mediocritas nostra ad paenitentiam... conata est, omnes quidem deditos domino spectat, sed praecipue *novitiolis istis* imminet, qui cum maxime incipiunt divinis sermonibus aures rigare [1] ». L'orateur emploie ici un diminutif de novitius qui a donné notre mot « novice ».

En acceptant *novus* avec le sens indiqué ci-dessus, la manière de parler de Pontius se comprend à merveille. Il vient de raconter les prouesses de vertu de Cyprien. Il en donne une explication partielle tirée de cette circonstance qu'il vivait dans l'intimité d'un saint prêtre et cela dès le temps où il n'était encore que « nouveau » soit catéchumène soit néophyte, époque à laquelle se rapportent les actes étonnants de vertu que Pontius vient de raconter. De là le *sane*, que Harnack ne traduit pas et le *etiam* qui l'étonne. « Il vivait *à la vérité*, étant *encore* dans la catégorie des nouveaux, dans l'intimité d'un saint personnage, qui était prêtre d'âge et de dignité... »

Le sens de « novus » tel que nous avons essayé de le déterminer se retrouve peut-être dans un passage, presque désespéré, d'une lettre africaine insérée dans la correspondance de saint Cyprien. C'est la réponse d'un confesseur du nom de Lucianus, qui avait confessé la foi devant des magistrats africains, à un certain Celerinus qui l'avait confessée devant l'empereur Dèce lui-même. Cette lettre est d'un ignorant, qui écrit mal.

Voici, avec les variantes, le texte du passage en question : « ... apud pusilliores nomen Dei cum timore (timorem T) confessus sum, nam tu (*om* μ) Deo volente ipsum (ipsam T[1], ante ipsam μ) anguem maiorem metatorem antichristi, (antichristo μ) non tantum confessus (confessus esse Tμ) deterruisti vocibus illis et verbis deificis, quibus scio † quasi amatores fidei et (et *om.* μ) zelotypi disciplinae (disciplina T) Christi, in qua te (quati μ) novi (tenoris *oxon*) vivacitate (vicacitate T) versari (ver-

1. *De Paenit.* 6.

satoris T, versatus es μ) et (et *om.* T) gaudeo (gaudio Tμ), vicisti (vixisti T, iunxisti μ). »

Le texte repose sur deux principaux manuscrits T et μ. Le premier donne honnêtement la rédaction souvent incorrecte de Lucianus, l'autre l'arrange en vue de la correction grammaticale. C'est donc à T qu'il faut s'attacher, à moins d'impossibilité. Hartel, comme le scribe de μ, a trop sacrifié au même désir de correction.

Cette remarque faite, on peut diviser le morceau en deux parties, la première allant jusqu'à *quibus scio*, et la lacune proposée par l'éditeur viennois ; la deuxième comprenant le reste.

Dans la première partie le sens est sûr. Lucianus vient de dire à son ami qu'il l'a peiné en lui écrivant « si je suis digne d'être appelé votre frère ». Vous êtes, insinue-t-il, plus grand confesseur que moi « qui ai confessé en tremblant le nom de Dieu devant de petits personnages. Car vous, avec la permission de Dieu, non seulement vous avez confessé, devant le grand serpent, fourrier de l'Antéchrist, mais encore vous l'avez fait trembler par ces paroles et ces expressions divines... »

Seulement, au lieu de cet ordre simple, Lucianus frappé surtout de cette idée que son ami a fait trembler l'empereur, la met au premier plan, et n'exprime la confession que dans une sorte de parenthèse. Il faut en effet pour être fidèle aux manuscrits, faire rentrer dans le texte, après *confessus*, le *esse* de Tμ ; et l'on a alors : « tu Deo volente ipsam anguem majorem, metatorem antichristi (non tantum confessus es sed et) terruisti », toi, c'est le grand serpent lui-même que (non seulement tu as confessé le nom de Dieu devant lui) tu as fait trembler.

Mais le *non tantum confessus es sed et terruisti* rend inutile de supposer la lacune qu'Hartel en adoptant *non tantum confessus deterruisti* est amené à imaginer. On aurait un sens complet pour la première partie du texte après *quibus scio* ; tu as fait trembler Dèce par ces paroles divines, que je connais, ou dont je sais que tu l'as effrayé. L'attraction « quibus » ne dépasserait pas les hardiesses grammaticales de Lucianus. Il y aurait alors une nouvelle phrase à partir de *quasi*.

Cherchons d'abord à établir le vrai texte de cette seconde partie. Il sera plus facile alors de voir si elle forme un tout indépendant ou si elle se rattache à la première.

On a vu plus haut le texte de Hartel, avec les variantes. Laissons de côté provisoirement *scio*, après lequel Hartel voit une lacune, et que d'autres suppriment, comme étant une glose.

Le reste peut s'établir ainsi, d'après le meilleur manuscrit T : « quasi amatores fidei, et zelotypi disciplinae Christi, in qua te novi vivacitate versato ris[i] gaudio, vicisti ». Ce qui peut se traduire : « à la façon des amants jaloux de la foi et de la discipline chrétienne, à propos de laquelle t'étant comporté avec une fougue de néophyte, qui m'a fait rire de plaisir, tu as vaincu ! » Il y a un rapport entre ceci et les « paroles divines » et la « déclaration » de Celerinus, dont on a parlé plus haut. En somme Lucianus dit à son ami, qu'il a parlé avec une fougue de néophyte, qui l'a fait rire de plaisir, et qu'il a confessé victorieusement la foi. La formule est gauche et embarrassée, à l'ordinaire.

Je fais de *versato* un ablatif absolu se rapportant à *te*. (Ce qui permet cette construction c'est que le sujet de la phrase « risi gaudio », désigne un autre que le sujet de versato.) *Novi* me paraît être non le parfait de *nosco*, mais le génitif de *novus*, néophyte.

Au point de vue paléographique, le texte ainsi restitué se rapproche, autant que possible, de T. Il faut, il est vrai, ajouter un *i* à *ris* séparé de *versato*, pour en tirer *risi*, mais *risi* se trouvant en fin de ligne [1] en T, l'i final a pu plus facilement en tomber.

Reste *scio*. Miodönski [2] le supprime comme étant une glose de *novi* = je sais. Mais *novi* n'a pas ce sens, je crois. De plus, la distance où il est de *scio* rend l'hypothèse qu'il en soit une explication invraisemblable. De fait, dans le ms. T les deux mots sont à deux lignes de distance l'un de l'autre.

On ne peut donc pas supprimer *scio* purement et simplement. Alors, il faut ou l'expliquer, ou montrer qu'il remplace un autre mot.

Pour l'expliquer, on a vu qu'on pouvait le rattacher à *quibus* (= *quae*), mais au prix d'une syntaxe douteuse. Une autre explication consisterait à le mettre entre deux virgules, et à rattacher *quibus* à ce qui suit : « quibus, scio, quasi amatores... vicisti ». Mais quelque explication que l'on adopte, *scio* est peu naturel.

Le sens demanderait plutôt quelque chose comme *eum*, représentant le grand serpent : « vocibus illis quibus eum... vicisti ». La métamorphose qui de *eum* aurait fait *scio* paraît à première

---

1. Je tiens ce renseignement de Mgr Mercati, de la bibl. Vaticane.
2. *Anonymus adversus Aleatores, und die Briefe an Cyprian, Lucian*, etc. Erlangen und Leipzig, 1889.

vue bien invraisemblable. Et pourtant? La prononciation de la basse latinité a amené bien des confusions dans les manuscrits. A cause d'elle les scribes écrivaient parfois *sce* pour *se*, *ó* pour *um* (prononcé *om*) ; d'autre part, dans l'ancienne minuscule, le signe qui représente l'*m* est dirigé de bas en haut « si bien qu'il ressemble à un *i* mis au-dessus [1] ». Supposons un archétype où *quibus eum* soit écrit *quibuseó* ; un scribe peu attentif aura vite fait de lire *quibus scio*, et d'écrire en insérant dans le texte ce qu'il prend pour un *i* : *quibus scio*. La dittographie ou l'haplographie d'un *s*, ou d'une autre lettre, était souvent comme ici favorisée par la prononciation : ainsi Cyp. *opera* p. 525, l. 22 *rescribit* — *resscri* T ; p. 592, 26 *auctoritas et potestas* — *auctoritas set pot*. LP. ; 683.7 *quo male C quim male* M *cum male* LPO. En tout cas le texte suivant donnerait un sens acceptable : « nam tu, Deo volente, anguem ipsam maiorem, metatorem Antichristi, (non tantum confessus es, sed et) terruisti vocibus illis et verbis deificis quibus eum, quasi amatores fidei et zelotypi disciplinae Christi, in qua te novi vivacitate versato risi gaudio, vicisti. »

L. Bayard.

---

1. Lindsay, *Introd. à la crit. des textes latins*, p. 126.

LA DÉESSE JULIE : *CIG.* 2815 et 3642.

I

L'addendum, p. 331 du volume XXXVII (1913) de cette Revue, contient une phrase inexacte. Ce que j'aurais dû y constater c'est que parmi les inscriptions et les légendes monétaires *de la province d'Asie* je n'en connaissais aucune où Julie Domne porte l'épithète θεά. M. G. F. Hill [1] du British Museum vient de m'informer qu'elle la porte sur une monnaie rare de Trapezopolis de Carie, mais ce témoignage paraît unique en Asie. Hors de cette province le titre de « déesse » ne lui est accordé que très rarement.

On le trouve à Nikopolis-ad-Istrum (numismatique : Pick, *Münzen Dak. u. Moes.* I, p. 390, 392, n. 1454, 1464 ; épigraphie : *IGR.* I, 575-8), et sur deux monnaies impériales (*Diva Iulia Augusta* : Cohen [2] IV, p. 108, n. 24, 25). Mais vu le grand nombre de monnaies portant le nom de Julie Domne, celles qui l'intitulent « déesse » sont en minorité presque négligeable. Le cas de Nikopolis souligne, pour ainsi dire, la rareté de l'épithète.

Cette rareté ne m'a pas frappé quand j'ai d'abord étudié la dédicace à θεὰ Ἰουλία Σεβαστή (volume cité, p. 319, n. 13), parce que je croyais, avec Boeckh et Th. Reinach (*R. ét. gr.* XIX, 1906, p. 115, n. 35) que la θεὰ Ἰουλία de *CIG.* 2815 était Julie Domne. Plus tard il m'a paru évident qu'il y a là erreur d'identification. Ce texte, tel que Reinach (*loc. cit.*) l'a republié, se trouve flanqué à droite et à gauche par des dédicaces fragmentaires, dont celle de gauche, d'après les restitutions qui paraissent s'imposer, honore le même personnage que LBW. 1611. Par conséquent la θεὰ Ἰουλία de *CIG.* 2815 était la même que la (θε)ὰ Σεβαστὴ Ἰουλία [2] de LBW. 1611, c'est-à-dire non pas Julie Domne, mais Livie.

---

1. Je lui exprime ma vive reconnaissance pour plusieurs renseignements.

2. Dans la copie de Deering, publiée par Leake, on lit ΟΣΙΑΣΣΕΒΑΣ ΤΗΣΙΟΥΛΙΑΣ : *Trans. R. Soc. Lit.* 1843, p. 297. Cette copie épigraphique avec 58 lignes, est la seule complète, le texte de Waddington ne donnant que 47 lignes.

Les inscriptions d'Aphrodisias LBW. 592, 1585 (= *CIG.* 2747 ; Reinach, n. 133), 1586 (= *CIG.* 2808 + 2755 ; Reinach n. 132) et 1611 célèbrent les bienfaits importants d'Aristokles Molossos, fondateur — probablement sous Tibère [1] — de repas publics, distributions d'argent, etc.

A ce groupe d'inscriptions doit s'ajouter *CIG.* 2815, dont voici le texte corrigé par Reinach, avec les restitutions que je propose pour la colonne de gauche :

ἡ] γε[ρ]ουσία καὶ ὁ σύνπας δῆ[μος ἐτείμησεν

Col. I.		Col. II.	Col. III.
Ἀριστοκλέα Ἀρτεμιδώ]ρου Μολοσσὸν, φιλόδοξον καὶ φιλό]πολιν, ἱερατεύσαντα Τιβερίου Καίσα]ρος διὰ βίου, τελέσαντα ἐκ τῶν ἰδίων πολ]λὰς λειτουργίας καὶ διαδόσεις κ]αὶ ἑστιάσεις, ἃς καὶ τῇ ἑαυτοῦ διαθήκ]ῃ παρέσχηκε τοῖς πολείταις, ἀπολει]πόντα δὲ καὶ προσόδους τῇ πατρίδι εἴ]ς τε κατασκευὰς πολλῶν ἔργων καὶ ἀν]αθεμάτων καὶ.....]υς διηνεκῶς		Ἀμμίαν Φανίου τοῦ Μύωνος, ἱερατεύσασαν θεᾶς Ἰουλίας, νέας Δήμητρος, συνφιλοδοξήσασαν ἐν πᾶσιν Μολοσσῷ τῷ ἀνδρί.	Texte fragmentaire.

(Les restitutions arbitraires sont données en *petits* caractères.)

L. 2. Reinach propose Ἀριστοκλῇ Ἀρτεμιδώ]ρου, mais ne l'a pas inséré dans son texte. L'accusatif -κλέα se trouve dans le nom de son fils, à Geira dans la vallée du Méandre : Ἀ]ρισ[τοκλ]έα Ἀριστοκλέο[υς τοῦ Ἀρ]τεμιδώρου Μολο[σσ]ὸν, ἱππικόν. *BCH.* XIV, 1890, p. 237.

L. 3. Restitution à peu près certaine, parce que les titres φιλόδοξος κτλ., portés par Aristokles Molossos (LBW. 1585 = *CIG.* 2747), donnent à cette ligne une longueur égale à celle de la l. 1, et correspondent à συνφιλοδοξήσασαν de la Col. II, l. 6-7.

L. 4. Le nom de Tibère, qui donne à cette ligne précisément la longueur voulue, me semble presque certain. Σεβαστοῦ, la seule alternative possible, est trop long, parce qu'il y a des lettres larges, à la place des deux *iota* de Τιβερίου. D'ailleurs Τιβέριος Καῖσαρ — douze fois cité dans l'*Index*, *CIG.* —, paraît avoir été la forme de ce nom la plus ordinaire, tan-

1. La date, vers 25-50 après J.-C. (Waddington et Reinach, *R. ét. gr.* XIX, p. 226), ne paraît pas douteuse.

dis que Σεβαστὸς Καῖσαρ, cité trois fois seulement au *CIG.*, était moins couramment employé comme désignation d'Auguste.

Livie ne s'appela Ἰουλία qu'après l'avènement de son fils Tibère, et partagea avec lui le culte du temple provincial à Smyrne (Tac. *Ann.* IV, 15 ; 55 ; *Br. Mus. Cat. Ionia*, p. 268, n. 267). Donc, la femme de Molossos étant prêtresse de Ἰουλία, l'empereur servi par lui a dû être Tibère.

L. 5-10. La restitution ne peut être certaine, mais afin de montrer le sens général, j'ai tenté de la faire d'après LBW. 1611. Plusieurs de nos mots : ἑστιάσεις, ἀπολει]πόντα, κατασ[κευάς, ἀν]αθεμάτων, révèlent la ressemblance, qui ne peut guère être fortuite, entre ce texte et le nôtre. Par exemple, dans LBW. 1611, cp. les repas publics τῶν κατακλιθέντων ; εἰς τὴν πατρίδα ἀπέλιπεν, ἐκ τῶν προσόδων ὧν ἀπέλιπεν (l. 20, 23) ; κατασκευαζομένων ...ἀναθημάτων (l. 27) ; et comme l'on y mentionne plusieurs fois ἡ Μολοσσοῦ διαθήκη, la restitution διαθήκ]η l. 7 semble assez probable. On peut, en somme, être presque sûr que notre Μολοσ[σόν, Μολοσσῶ, est le même que celui des quatre textes cités plus haut, et que notre θεὰ Ἰουλία était Livie.

Il serait toutefois dangereux d'affirmer que dans l'épigraphie de Thyatire, ou de tout autre endroit de la province d'Asie, θεὰ Ἰουλία Σεβαστή désigne toujours cette impératrice. La monnaie de Trapezopolis prouve que Julie Domne y a porté ce titre, et deux autres princesses auraient pu le porter : Julie, fille d'Auguste (Ἰο[υλί]αν θεὰν Σεβαστήν : Paphos, *JHS.* IX, 1888, p. 243), et Julie, fille de Titus (*PIR.* II, p. 82 ; *Diva Iulia Augusta* : Cohen[2] I, p. 465, 467, n. 9, 19).

Ces deux dernières princesses ont cependant laissé si peu de traces certaines dans l'épigraphie et la numismatique de notre province [1] que l'attribution à l'une ou à l'autre du texte de Thyatire me paraît peu probable.

II

Là où le nom de Ἰουλία Σεβαστή figure sans le mot θεά, il est souvent difficile de distinguer entre Livie et Julie Domne. Dans

1. Julia Titi n'y figure que sur une monnaie de Smyrne. *Br. Mus. Cat. Ionia*, p. 275, n. 311, *sans* l'épithète θεά.

CIG. 3642, par exemple, Boeckh retrouvait la seconde de ces princesses. C'est plutôt la première qu'on y doit reconnaître. Le nom du magistrat de Lampsaque (Διονυσίου τοῦ Ἀπολλωνοτείμου) paraît trop simple pour l'époque de Julie Domne, et le style épigraphique, dont la copie de Chandler ne donne aucune idée [1], a tout l'air d'être antérieur à la fin du deuxième siècle.

W.-H. Buckler.

Sardes, avril 1914.

ADDENDUM

Dans notre inscription de Thyatire (*Rev. de Philologie*, 1913, n° 13, p. 321), j'ai eu probablement tort de traduire ἐκ διαθήκης.. πράξασα par « ayant agi selon le testament... » Dans l'inscription d'Aphrodisias déjà citée (LBW. 1611) on lit : ἐάν τις τῶν ὀφειλόντων πράξαι τὸ ἀργύριον μὴ πράξῃ, ἢ μὴ ποήσηται τὴν διάδοσιν. Le sens n'est pas douteux : « si quelqu'un de ceux qui sont tenus de faire le recouvrement de l'argent ne le recouvre pas, on ne procède pas à la distribution. » Or il s'agit, dans le texte de Thyatire, d'une fondation analogue. Il sera donc préférable de traduire : « ayant fait le recouvrement [de l'argent] conformément au testament. » Le sigle qui précède πράξασα pourrait être le reste d'un chiffre. Quant à cette signification du verbe πράττειν, elle est trop connue pour qu'il soit besoin d'y insister.

1. *Marm. Oxon.*, n° 16. J'ai pu m'en convaincre en examinant l'estampage qu'a bien voulu m'envoyer M. Hogarth, le conservateur de l'Ashmolean Museum. Le marbre est d'accès si facile que je n'ai pas cru devoir en donner un facsimilé.

LA
NOTATION ASCENDANTE DES NOMBRES DANS LA CHRONIQUE D'EUSÈBE

On connaît l'usage syrien de noter les nombres en commençant par les unités auxquelles on ajoutait les dizaines, les centaines, les milliers et les myriades. Cet usage est constant dans les inscriptions et il est appliqué dès le second siècle avant notre ère sur les monnaies des Séleucides [1].

Dans les textes littéraires il comporte deux formes différentes suivant que le chiffre le plus élevé est détaché ou non par la locution πρὸς τοῖς : 237 s'écrivait tantôt ζλσ ou ζ' καὶ λ' καὶ σ' tantôt ζλ' πρὸς τοῖς σ'.

Or l'usage de la notation ascendante n'était pas admis dans tout le domaine grec et, dans la transcription des textes syriens, les copistes de l'Egypte ou de la Grèce substituaient volontairement ou involontairement la notation descendante à la notation ascendante. Lorsqu'ils le faisaient consciemment, il n'y avait aucun dommage, mais, lorsqu'ils interprétaient à leur insu la notation ascendante comme une notation descendante, il en résultait les pires erreurs de lecture ou les conjectures les plus fantaisistes.

Aussi est-il très important de déterminer d'une manière certaine quel était le procédé de notation adopté par l'auteur lui-même. A l'appui de cette observation générale je crois utile de présenter un petit nombre d'exemples empruntés à la Chronique d'Eusèbe.

Eusèbe avait adopté l'usage palestinien de la notation ascendante, mais, dès avant le VIe siècle [2] les copistes avaient sub-

---

1. E. Schwartz, art. *Aera*, dans *Pauly Wissowa Real-Encyclopaedie*, t. I, pp. 633-634.

2. Cf. J. Karst, *Die Chronik des Eusebius aus dem armenischen uebersetzt*. Leipzig, 1911, p. xxxvii place à la fin du VIe siècle la version arménienne d'Eusèbe où la conversion en notation descendante est déjà effectuée.

stitué la notation descendante d'une manière constante et systématique[1]. C'est pourquoi il leur est arrivé de lire comme des notations descendantes des notations ascendantes et leurs fausses lectures — où se mêle une part de divination — ont en maint endroit défiguré le texte.

1° Dans la série athénienne de la Chronique, Eusèbe comptait depuis la mort de Codrus jusqu'à l'institution de l'archontat décennal un total de 305 ans. Ce chiffre se restitue sans peine. En effet, Eusèbe compte 780 ans pour l'ensemble de la série athénienne depuis Cécrops jusqu'à l'ol. I, 1[2]. L'ol. I, 1 est la 12e année d'Eschyle dont l'archontat à vie dura 23 ans[3]. Si donc l'on ajoute aux 780 ans qui finissent avec l'ol. I, 1, les 11 années d'Eschyle postérieures à l'institution des olympiades ainsi que les 2 années d'Alcméon, on obtient un total général de 793 ans. Si de ce total on défalque les 430 ans des Erechthides[4] et les 58 ans des Mélanthides[5] il reste pour les successeurs de Codrus, un total de 305 ans.

Au lieu de ces 305 ans, le texte qui nous est parvenu de la Chronique d'Eusèbe n'en compte que 209[6] parce que

au lieu de	ЄT = 305,
il avait lu	CΘ = 209

substituant d'instinct la notation descendante à la notation ascendante, et interprétant le Є comme un C et — par une conjecture bien audacieuse — le T comme un Θ.

2° La série mède comporte une erreur analogue qui ne diffère de la précédente que par un détail. La durée de cette série était pour Eusèbe de 256 ans. Elle commençait 40 ans avant

---

1. Il subsiste cependant quelques traces de l'ancienne notation ascendante, ex. Arm. ed. Schœne I, p. 221, l. 2 : *Aristomedes V supra triginta* = ed. Karst. p. 104, l. 19 = Georges le Syncelle 'Αριστομήδης ε' καὶ)' p. 337-15 ; (original : ε' πρὸς τοῖς λ?) — Schœne, p. 221, l. 39 « *octo supra trecentos* » = Karst. p. 105, l. 19 ; — Schœne, p. 227, l. 23 = Karst, p. 108,3 ; — Schœne, p. 289, l. 11 et 16 = Karst, p. 139, l. 11 et 16, etc., etc.

2. Schœne, p. 187, l. 30 = Karst, p. 88, l. 16 = Eclogarius, Scaligeri (ed. Cramer, Anecdota Parisiensia, t. II), p. 139, l. 15.

3. Schœne, p. 187, l. 25 = Karst, p. 88, l. 12 = Eclogarius, p. 139, l. 12-13.

4. C'est par erreur que l'archétype de la version arménienne compte 450 ans (Schœne, p. 181, l. 35 = Karst, p. 86, l. 2). Cf. E. Schwartz, *Die Königslisten des Eratosthenes und Kastor* (= *Abhandlungen der Königl. Gesellschaft. der Wiss. in Göttingen*, t. XL, 1894) p. 16-17.

5. Schœne, p. 185, l. 27-33 = Karst, p. 87, l. 20-25.

6. Schœne, p. 183, l. 4 = Karst, p. 86, l. 7.

l'ol. I, 1 [1] et se terminait avec l'avènement de Cyrus qui coïncidait avec l'ol. 55, 1 [2].

Le total de 256 ans avait été consigné dans la Chronique sous la forme ϛ' καὶ N' πρὸς τοῖς σ'.

Le chiffre des centaines se trouvant détaché n'était pas sujet à erreur mais les chiffres des unités et des dizaines ont été l'objet d'une fausse lecture analogue à celle que nous venons de constater pour la série athénienne. Le scribe, substituant l'ordre descendant à l'ordre ascendant, a lu :

ϟ καὶ Π (= 98)

au lieu de ϛ καὶ N (= 56)

D'où la substitution, au total de 256 ans, d'un total de 298 ans incompatible avec la composition de la série et l'ensemble du système d'Eusèbe.

3° Un texte du *de Magistratibus populi romani* de Jean Lydus [3] nous renseigne sur la durée de la série des rois d'Albe : ἀνύονται τοιγαροῦν ἐκ τῆς Αἰνείου ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν παρόδου ἕως τοῦ πολισμοῦ τῆς Ῥώμης ἐνιαυτοὶ θ' καὶ λ' καὶ υ' κατὰ Κάτωνα τὸν πρῶτον καὶ Βάρρωνα Ῥωμαίους, κατὰ δὲ Ἀφρικανὸν καὶ Κάστορα καὶ τὸν Παμφίλου ζ' καὶ ι' καὶ υ'. Le total de 417 ans n'est point celui de l'Africain ni celui de Castor dont les noms ne sont mentionnés ici que parce que Lydus les trouvait voisinant avec celui d'Eusèbe dans une source intermédiaire qu'il n'a pas mentionnée. Mais le total de 417 ans est réductible à celui d'Eusèbe, qui était de 427 ans. En effet Eusèbe comptait 431 ans depuis la prise de Troie jusqu'à la fondation de Rome [4] et faisait commencer le règne d'Enée « post quartum annum ab Ilio capto [5] ».

Lydus a conservé la notation ascendante de l'original et c'est par cette notation ascendante que s'explique l'erreur qui a défiguré son texte. Dans le groupe ζκ̅ πρὸς τοῖς τετρακοσίοις le κ surmonté d'un trait a été confondu avec la préposition καὶ ; dès lors le chiffre des dizaines manquait et il a été rétabli conjecturalement par redoublement du ι qui terminait la préposition.

---

1. Schœne, p. 67, l. 11-12 = Karst, p. 32, l. 15.
2. Eusèbe. *Démonstration Evangélique*, VIII, 2, § 69, éd. Heikel, p. 380, l. 3-4.
3. Jean Lydus, *de Magistratibus populi romani*, chap. I, 2.
4. Tel était du moins le système de l'édition d'Eusèbe à laquelle remonte la version arménienne : Schœne, p. 291, l. 5 et 18 = Karst, p. 140, l. 6 et 18.
5. Schœne, p. 289, l. 22 = Karst p. 139, l. 22.

Bien d'autres altérations de la Chronique d'Eusèbe s'expliquent de la même manière. Nous n'avons cité quelques exemples que pour attirer l'attention du lecteur sur une cause fréquente de corruption des textes [1].

D. Serruys.

---

1. Cf. un exemple de confusion paléographique due à la notation ascendante : Analecta Bollandiana, t. XXXI (1912) p. 294.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Indoeuropean rhythm, by Th. Fitzhugh (Univ. of Virginia, Bull. of the School of latin, n° 7). Univ. of Virginia, Charlottesville, Anderson 1912. 201 p. 8°.

Il est impossible de ne pas signaler cette étude, qui fait suite à six autres, publiées de 1908 à 1910, sur l'histoire du rythme latin, italique et italo-celtique. Il serait impossible aussi d'en rendre compte sans remettre en question toute l'enquête de l'auteur, ses postulats et ses conclusions parfois hâtives. Mais ce fascicule contient la formule définitive du système, qu'il convient et qu'il suffit peut-être de reproduire ici : « La grammaire comparée indo-européenne doit reconstruire son édifice sur la base du principe tripudique de l'accent et du rythme. Selon ce principe nous devons partir d'un double accent d'intensité dans le mot », accent qui peut être bisyllabique (?), et dans le vers d'un dimètre tétrapodique, à deux paires d'accents, qui coïncident avec l'accent du mot quand celui-ci subsiste, qui sont surajoutés artificiellement là où l'accent est devenu musical (p. 10 et 20).

C'est ce principe d'accentuation et de versification dont l'auteur a cru trouver des applications dans les plus anciens monuments latins (fasc. 2, 3, 5, 6), osco-ombriens (fasc. 1), irlandais (fasc. 4), et même germaniques ou balto-slaves (fasc. 7, p. 8). « L'accent musical et le rythme syllabique du grec et des langues de l'Inde s'expliqueraient comme résultant du passage à un accent musical remplaçant l'accent d'intensité » (p. 10). C'est le crime de Caesius Bassus d'avoir fait appliquer l'ictus artificiel du grec au vers saturnien et d'avoir jusqu'à nos jours faussé la tradition du dimètre tripudique, « en plaçant le système formel de la quantité et du compte des syllabes au centre et non à la périphérie de notre évolution rythmique. Seul le système indo-européen du double accent de mot et du dimètre tripudique peut expliquer l'évolution subséquente des systèmes accentuel, rythmique et métrique des langues indo-européennes » (p. 195).

Et voilà bien de la besogne pour les métriciens futurs, qui devraient tenir compte de certaines affirmations bruyantes, parfois justes, si l'auteur ne s'était comme appliqué à encourager les réfutations par la hardiesse de ses postulats, l'interprétation hâtive de données souvent contestables, et une systématisation à outrance dans ses conclusions.

J. Marouzeau.

Friedrich Lübkers Reallexikon des klassischen Altertums. Achte vollständig umbearbeitete Auflage. Herausgegeben von J. Geffcken und E. Ziebarth, in Verbindung mit B. A. Müller. Mit 8 Plänen im Text. Leipzig et Berlin, Teubner, 1914. xii-1152 p. pet. in-4°. Prix : 26 Mk., broché ; 28 Mk. relié.

La première édition du *Reallexikon* de Lübker a paru en 1855 ; la 7e

en 1891. Il a servi longtemps à de nombreuses générations de lycéens et d'étudiants et représente en Allemagne à peu près l'équivalent des deux dictionnaires de Rich et de Smith, publiés par Didot, serviteurs dociles et inavoués du travail quotidien. Au cours du temps, le Lübker, remanié à chaque édition, avait changé de caractère et voyait depuis 1882 le lexique de Seyffert prendre sa place. L'érudition s'infiltrait dans le Lübker, ce qui est le commencement de la fin pour un ouvrage classique. Les éditeurs ont pris un parti. Le Lübker cesse d'être un dictionnaire pour l'enseignement secondaire, côté des élèves et côté des maîtres. Quand on traduira en classe l'épisode du vieillard du Galèse dans Virgile, ni les uns ni les autres ne trouveront *Oebalia*, *Galaesus*, la raison de mentionner Corycus. Ils chercheraient vainement, pour expliquer d'autres passages des *Géorgiques*, les mots *Ismara*, *Taburnus*, *Crustumium*, *Strymon*, *Clanius*, *Chaonia* ; ils seraient plus heureux avec *Acerrae*, *Rhipaeen*, *Rhodope*, *Clitumnus*. Ils liront un article *Rhoikos* et un article *Rhoitos*, mais n'auront pas de renseignements sur les sens de *Pelethronius*. On pourrait continuer ces sondages. M. Diels s'est livré à ce travail avec la sévérité d'un spécialiste dans la *Deutsche Literaturzeitung* (28 mars, col. 773).

Il faudrait cependant voir ce que se sont proposé les auteurs. Ils déclarent eux-mêmes qu'ils ont sacrifié et réduit l'histoire littéraire et la mythologie. Pour la mythologie, la restriction pourrait être regrettable. On désirerait souvent les trois ou quatre lignes essentielles et l'on est obligé, pour les extraire, de déchiffrer quatre ou cinq colonnes très savantes du Roscher. Le même philologue peut avoir deux exigences complètement différentes. S'il étudie à nouveau une question, il lira la plume à la main Roscher, Wissowa et *tutti quanti*. Mais souvent il demande un renseignement semi-élémentaire, le rafraîchissement d'un souvenir, l'élucidation d'un point accessoire qu'il n'a pas à creuser. Il faut vénérer les savants qui, sur chaque détail, reconstruisent la science d'après ses données et les travaux originaux, ou dont la mémoire, richement meublée, ne bronche jamais sur une date, sur une parenté mythologique ou sur la nature du *rutabulum* (Suét., *Aug.*, 75). Les simples mortels ont de ces besoins très humbles. Ni sur la mythologie ni sur l'archéologie matérielle, le nouveau lexique ne répondra complètement à leur attente.

Mais supposons qu'ils possèdent Rich et Smith ou l'équivalent, quelques bonnes éditions annotées, des manuels d'histoire littéraire. Alors le Geffcken-Ziebarth complétera leur information. Sur les questions à l'ordre du jour, il indiquera l'essentiel des résultats et l'avant-dernière bibliographie. Il sera le supplément des livres de référence élémentaires, à mi-chemin entre le Seyffert et le Pauly-Wissowa. On pourrait l'appeler un *Ergänzungslexikon*. Les questions d'histoire, de prosopographie, d'institutions ont été particulièrement soignées.

Même ainsi compris, ce nouveau dictionnaire ne saurait répondre à tout. Prenons l'article *Herrscherkult*. Nous y trouverons le résumé exact des faits, des données officielles du droit public sur la matière. Mais aucun esprit un peu large ne pénètre cet exposé. Il n'y a rien sur la tendance et la conception de ces apothéoses, rien qui trahisse l'influence de vues profondes comme celles de M. von Wilamowitz (voy. *Sitzungsberichte* de Berlin, 23 mai 1912), Par suite l'énoncé même des faits n'est pas complet, puisque nous n'y trouvons pas les données fournies par la littérature. Ce genre de lacune, si fréquent dans les travaux des historiens et des épigraphistes, montre que le mot *real* dans ce *Reallexikon* est entendu en un sens étroit.

Par des éliminations successives, j'ai essayé de faire comprendre les services que ce volume peut rendre : ils sont grands ; car le plus souvent l'article, dans sa brièveté, conduit le lecteur au seuil de la science. Certainement, tel ou tel détail peut être critiqué. Le mémoire de M. A. Schulten, sur le *pilum* (*Rh. Mus.*, LXVI [1911], n° 4 ; *Rev. d. rev.*, XXXVI, 72,13) a-t-il paru trop tard pour être utilisé ? La dernière référence donnée (p. 814) *à pilum* est de 1908. A l'article *Sternbilder* aurait dû être joint un tableau des phases. L'article *Satire*, *Satirendichtung*, peu net, incomplet, n'est pas au point. Il n'y a pas d'article *prooimion* (cf. Engel, *De antiquorum epicorum prooemiis*, Marbourg, 1910). La rédaction pourrait être souvent améliorée. Dans les articles biographiques, les dates devraient toujours figurer en tête. Lusius Quietus a seize lignes et la même référence (Schiller, I, 551) est donnée deux fois : c'est beaucoup d'honneur. Enfin dans un livre de ce genre, l'histoire de la philologie devrait avoir une place. On ignore souvent ce que c'est qu'un *Rehdigeranus*, et il est utile de savoir les dates et les principales éditions de Casaubon.

M. Geffcken a eu pour lot, la littérature, sauf quelques spécialités, la religion et la mythologie ; M. Ziebarth, les antiquités grecques et une partie de l'histoire, de la topographie et de la géographie de la Grèce ; M. Liebenam, les antiquités et l'histoire romaine y compris le droit et la religion ; M. Pernice, l'art et la vie privée ; M. Wellmann, la médecine et les médecins ; M. B. A. Müller, la géographie et la topographie de l'empire romain, l'économie politique, les institutions militaires, les grammairiens de Rome ; M. Hoppe, les sciences ; M. Abert, la musique ; M. Thiele, les constellations. Différents articles sont dus à MM. E. Hermann, E. Oder, R. Däbritz, J. Kayser, F. Schwenn. M. E. Struck a fait fonction de secrétaire. On ne ménagera pas la reconnaissance aux auteurs. Ils disent qu'ils n'ont pas prétendu rivaliser avec le Pauly-Wissowa. Cela est évident. Mais le Pauly-Wissowa a débuté en 1893 et dépasse à peine le tiers de sa course ; les premiers souscripteurs n'en verront pas la fin. Le Pauly-Wissowa est encombrant et, par une idée de génie, l'éditeur a changé le papier, pour faire les volumes plus gros, ce qui est une double manière d'augmenter le prix, par les pages données en moins et par la place réclamée en plus. Le Pauly-Wissowa cesse d'être alphabétique. Une partie des articles de l'H, qui auraient dû figurer dans un volume en 1912, se trouvent dans un supplément publié en 1913 : admirable exemple de méthode ! MM. Geffcken et Ziebarth nous offrent d'un seul coup et dans un volume maniable une masse de renseignements dont la date est la même Évidemment, le livre vieillira. Avec une franchise louable, les directeurs se plaignent qu'il a déjà vieilli au cours de l'impression. Il n'en marque pas moins un moment précis dans le flot mêlé des « nouveautés » philologiques.

L'exécution matérielle est excellente et, de tous points, digne de la maison Teubner.

Paul Lejay.

Manuel des Études Grecques et Latines, par L. Laurand. Fascicule 1, Géographie, Histoire, Institutions grecques. Paris, Auguste Picard, 1913, in-8, vi-98 + 8 pp.

Alors que les pays voisins possèdent d'abondantes introductions à l'étude de la philologie classique — il suffit de rappeler le Norden-Gercke — les

*

étudiants français ne disposent d'aucun ouvrage où la somme des connaissances relatives à l'antiquité classique soit exposée d'une façon sûre et complète. Le P. Laurand a voulu combler cette lacune ; son Manuel des Ét. gr. et lat. comprendra huit fascicules : Géographie, Histoire, Institutions grecques ; Littérature Grecque ; Grammaire Grecque ; Géographie, Histoire, Institutions romaines ; Littérature latine ; Grammaire latine ; Métrique, Sciences complémentaires. Les Tables occuperont le 8e fascicule. L'ouvrage formera un volume de 800 pp. dans lequel l'auteur se flatte de faire entrer « l'ensemble des faits et des idées indispensables à la connaissance de l'antiquité classique, à la lecture des auteurs grecs et latins ».

La méthode du P. L. est simple ; elle tient dans ces deux mots : être clair. Pour cela le P. L. n'a renoncé à aucune simplification, à aucune division. On trouvera même qu'il a multiplié à l'excès les subdivisions et numérotations. Je ne crois guère à la vertu pédagogique des A, B, C, D, mêlés aux α, β, γ, δ. Ce n'est là que scolastique. Pour donner l'impression du réel, dans son ampleur, il faut autre chose. Chez le P. L, rien qu'idées générales rapidement exposées et faits dans leurs grandes lignes ; jamais un de ces textes, un de ces minces détails, qui, surgissant dans l'oasis aride d'un manuel, donne la sensation du vécu, concrétise les idées sommaires, par un exemple typique. Je crois qu'il n'y a, dans les cent pp. de ce premier fascicule, qu'une seule « anecdote », celle de Zeuxis et Parrhasios : c'est peu. L'esprit prudent du P. L. hésite à s'aventurer : on nous parle, sans la nommer, de l'amphidromie (p. 47) ; mais aucune explication ; de même pour le mariage spartiate par le rapt (p. 89). Par ailleurs le P. L. consacre trois lignes (p. 18) à l'histoire du pont de bateaux de Xerxès ; que n'indique-t-il le « motif » de déclamation littéraire que les rhéteurs y ont trouvé ? et que ne parle-t-il du canal de l'Athos ? Deux fois (p. 9 et 18) nous apprenons que les Athéniens, lors de la deuxième guerre Médique, se réfugièrent dans des murailles de bois : on aurait préféré une explication à cette répétition. L'exposé du P. L. est si dense et tendu qu'on voudrait, de temps à autre, une halte, un sourire. Mais le P. L. ne sacrifie pas aux Grâces.

Il est vrai que son exposé est d'airain. Après une brève description de la Grèce et des Iles, puis une esquisse de l'histoire d'Athènes, où l'on apprend avec étonnement (p. 9) que la ville fut brûlée par les Perses en 490, vient une Chronologie, plutôt qu'une histoire grecque. Au début, bon résumé des découvertes de Crète. La disposition typographique adoptée dans ce chapitre — les dates en marge — en fait un excellent répertoire qui permet de retrouver du premier coup la date de l'événement que l'on recherche ; p. 22 « les stratèges vainqueurs (aux Arginuses) sont condamnés à mort pour n'avoir pas recueilli les cadavres des morts ». Il fallait au moins un renvoi à la p. 61, où il est traité de la sépulture et des idées sur la vie future ; même page : « pour l'histoire d'Athènes sous la tyrannie des Trente et les années suivantes, on trouve d'importants détails dans les discours de Lysias, » il faudrait préciser lesquels, *contre Eratosthène* (XII) et *contre Agoratos* (XIII) ; qu'est-ce qu'un étudiant peut trouver sur les Trente dans le *Diogiton* ou dans l'*Invalide* ? P. 23. Le procès et la mort de Socrate sont rangés dans les faits politiques : c'est un classement inacceptable, étant donné surtout qu'il n'a rien été dit des Sophistes. Et, à ce propos, où le P. L. compte-t-il mettre la philosophie ? Je n'ai vu nulle place pour elle dans le prospectus. P. 24, il n'est rien dit de l'extension de la Thessalie au IVe siècle (une allusion en passant p. 25) ; il n'aurait pas été

mauvais de dire que c'est en luttant contre Jason de Phères que mourut Pélopidas. P. 28-29, on aurait pu donner plus de détails sur l'histoire grecque après Alexandre. On regrette qu'il ne soit rien dit de la dernière guerre de l'indépendance hellénique.

Les Institutions (p. 30-93) sont la partie la plus développée et la plus soignée du fascicule. Le P. L. a eu le soin de toujours donner le terme technique grec après l'équivalent français, ce qui sera, on le sent, du plus grand secours aux débutants. La « Vie privée » abonde en détails curieux, bien choisis, suffisants pour amorcer un bon commentaire de Platon, d'Aristophane et de Lysias : Vêtement, Habitation, Repas, Education, Famille, Fortune, Professions. Ainsi, (p. 32) remarque intéressante sur le *tribôn* manteau court porté par les Spartiates, adopté par les Philosophes, surtout les Stoïciens et les Cyniques. P. 38 renseignements sur l'éclairage et sur le φανός, tube de métal plein de matières résineuses. P. 39-40, Repas : nombreux détails sur les invitations, les menus, le dessert, la façon de se servir à table, etc. P. 48 sur le « change de place » dans les banques. P. 49, sur les marchés le petit commerce, les boutiques de parfumerie. De même, p. 58-59, détails sur les vases peints, et p. 60, sur les gemmes. — P. 31, « le Costume moderne (pantalon, veste, pardessus) nous vient des anciens Gaulois », affirmation peut-être hardie. — Chapitre un peu court sur la Religion. La bibliographie indique plusieurs travaux d'un mérite contestable, alors que l'ouvrage de M. Foucart sur le Culte de Dionysos en Attique n'est pas même mentionné, non plus que la *Psyche* de E. Rohde ; pas un mot de l'Orphisme. P. 80, jugement sur les Mystères d'Eleusis : « à l'époque classique les Mystères avaient, semble-t-il, une bonne influence, ils maintenaient la croyance à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et châtiments de l'autre vie. Plus tard, les désordres s'y glissèrent, et aux premiers siècles de l'ère chrétienne, ils constituaient un spectacle immoral ». Cette distinction pourrait être arbitraire : elle correspond à la différence des sources pour les deux périodes. Mais il ne faut pas user sans critique des sources chrétiennes. Si Néron ne put être initié, il faut bien que, même à l'époque impériale, les Mystères aient conservé quelque pudeur. — Consciencieux résumé de ce que l'on peut affirmer sur le théâtre, les jeux publics. On a l'impression en lisant tous ces chapitres, que chaque phrase vise un texte et que nous avons ici le fruit d'un long enseignement : les étudiants pourront trouver, réunies en peu de pages, une foule d'indications que les éditions scolaires ne fournissent généralement pas. — Tableau historique de la constitution d'Athènes et de celle de Sparte ; pas de bibliographie pour cette dernière : on aurait pu indiquer l'ouvrage de Fustel de Coulanges. Dernier chapitre sur les relations internationales ; les ligues, amphictyonies, colonies, clérouchies. Appendice sur la métrologie et la chronologie.

On voit toute la richesse de ce premier fascicule, qui est vraiment plein de promesses. Les remarques que nous avons faites ne tendent nullement, est-il besoin de le dire, à le déprécier. Toutes les fois qu'il s'agit d'un manuel, il est plus facile de formuler des desiderata que d'énumérer tout ce qui est bon, voire excellent. Il y a beaucoup d'excellentes choses chez le P. Laurand. Quand l'ouvrage sera terminé, il devra prendre place dans toutes les bibliothèques d'étudiants. Souhaitons donc que les prochains fascicules se succèdent rapidement, et trouvent autant de lecteurs qu'il y a encore en France de jeunes *studiosi philologiae !*

René Duchamp de Lageneste.

Émile Bourguet. — *Les ruines de Delphes*, Paris, Fontemoing, 1914, 355 pages, 121 figures et un plan hors texte.

En feuilletant récemment de vieux cahiers du *Journal des Savants*, j'ai lu, à la fin d'un article publié au mois d'août 1866, les lignes suivantes : « Les fouilles de MM. Foucart et Wescher ont donc rendu un double service à la science : le premier, c'est de lui révéler des monuments inconnus et des richesses épigraphiques considérables ; le second, c'est de lui donner cette certitude que des recherches entreprises sur une grande échelle produiraient de magnifiques résultats. » Et plus loin : « Le gouvernement français ne peut manquer de reprendre un jour une entreprise dans laquelle il est déjà engagé et qui lui fera tant d'honneur » (1866, p. 485 et 486). L'article est de Beulé ; il est consacré au *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes* que M. Foucart avait fait paraître l'année d'avant.

Les fouilles exhaustives que souhaitait Beulé ont eu lieu de 1892 à 1901, sous la direction de M. Homolle, et, comme le promettait Beulé, les résultats ont été magnifiques. Ce sont ces résultats que M. Emile Bourguet se propose de faire connaître. Entendons bien qu'il n'a pas voulu écrire l'histoire des fouilles. Il le dit expressément à la page 15 et, tout à la fin de son livre, comme si l'omission du grand devancier que fut M. Foucart lui pesait, il rappelle le *Mémoire* de 1865, qu'il avait plusieurs fois cité chemin faisant. C'était justice, et ce geste loyal ne m'a pas surpris de la part de l'auteur. Les fouilles de Delphes ont eu le rare mérite de faire ressortir avant tout l'esprit de suite et de solidarité de l'Ecole d'Athènes. Quand le moment sera venu d'écrire l'histoire de cette grande entreprise, il faudra remonter jusqu'à l'année 1860 et aussi dépasser de beaucoup l'année 1901, puisqu'en 1913, un de nos jeunes camarades, M. Blum, a fait encore d'importantes découvertes épigraphiques dans les portiques situés à l'ouest du téménos, et que la même année M. Courby retrouvait l'omphalos, l'un des restes les plus vénérables du sanctuaire, avec le rocher de la Sibylle et le trésor de Corinthe définitivement reconnu en 1911 par M. Emile Bourguet. Le laurier de Delphes peut fournir plus d'une couronne.

M. Emile Bourguet n'a pas seulement pris part aux fouilles en sa qualité de membre de l'Ecole française. Il est, pour fixer un souvenir précieux qui comptera dans son livre et dans sa carrière, de la promotion de l'Aurige : il était à Delphes le 28 avril 1896, quand fut mise au jour l'admirable statue. Il y a plus : M. Emile Bourguet est revenu plus d'une fois à Delphes, en qualité de chargé de mission. Il a en effet accepté de collaborer à la publication des inscriptions delphiques et fort bien commencé sa tâche en faisant paraître les *Inscriptions de l'entrée du sanctuaire au Trésor des Athéniens*. Enfin c'est Delphes qui lui a fourni ses deux thèses de doctorat. La thèse principale traite de *L'administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant J.-C.* (1905), et je ne surprendrai personne en reconnaissant que nul ne pouvait aborder avec plus de compétence et d'autorité ce très difficile sujet. C'est, à travers des calculs et des comptes qui ne rebuteront que le lecteur superficiel, un tableau très complet et très précis de l'activité administrative de Delphes au IVe siècle, et, comme le conseil delphique et des collèges municipaux s'y mêlent à des commissions internationales, l'intérêt de l'étude est considérable et les conclusions fort instructives pour l'historien de la Grèce.

Son nouveau livre repose donc sur une connaissance approfondie des lieux, des monuments et des textes delphiques, mais il en témoigne de la façon la plus discrète. Une description des ruines de Delphes, une promenade archéologique, une visite aux fouilles — ce sont toutes expressions

que j'emprunte à l'auteur — ne pouvait se présenter avec le lourd appareil et les *impedimenta* des notes, citations, discussions qui encombrent les revues savantes et les ouvrages d'érudition. Mais nul ne s'y trompera, des Français ou des étrangers qui prendront M. Emile Bourguet pour guide. Il est le plus informé, le plus sûr et aussi le plus loyal qui soit : il dit ce que ses yeux ont vu, mais il dit aussi qu'il ne sait pas tout. Quand il conduira le voyageur devant le temple, il n'évoquera pas la Pythie et ne reconstruira pas une scène de consultation de l'oracle, parce que tous les éléments lui manquent, parce que les ruines sont muettes, parce que la destruction, la ruine sont trop complètes. « La dernière Pythie, dit l'auteur (p. 250), a emporté son secret ».

Le plan qu'a suivi M. Emile Bouguet s'imposait de lui-même. C'est par le sanctuaire d'Apollon qu'il fallait commencer, par l'entrée principale qu'il fallait l'aborder ; les huit premiers chapitres lui sont consacrés. Les deux derniers décrivent la ville autour du sanctuaire ; le dernier s'achève sur une excursion aux carrières de Saint-Elie. Un plan et de nombreuses photographies permettent de suivre de très près les descriptions. J'ai entendu critiquer ces figures par des lecteurs qui n'ont pas encore fait le voyage de Delphes ; ils les trouvaient insuffisantes et déclaraient même qu'elles déparaient un livre de cette valeur. Tel n'est pas mon avis. C'est le texte qui fait la valeur du livre ; les figures n'y tiennent qu'une place secondaire, et celles-ci m'ont paru bien choisies ; il en est de tout à fait remarquables. Il est vrai que j'ai moi-même fait de longs séjours à Delphes et qu'il suffit de la moindre image pour raviver d'inoubliables souvenirs, pour redonner à des visions jamais éteintes leur couleur et leur relief.

On n'attend pas que j'analyse pareil livre, mais si je bornais là mon compte rendu, je serais injuste pour l'auteur. Il me faut dire en terminant combien M. Emile Bourguet a fait œuvre personnelle et tout ce qu'il a mis de lui-même, de sa pensée, de son âme dans cet ouvrage qui se présente modestement comme une description. Pendant ses longues stations à Delphes, il ne s'est pas seulement attaché à l'étude des monuments et au déchiffrement des textes, à la contemplation du paysage, des roches brillantes et de la plaine aux verdures sombres qu'il sait voir et peindre : il a fait un plus grand effort, il a eu la hantise de la vie ancienne ; un jour, il a « voulu reconnaître un instant le bon Plutarque allant de Chéronée à Delphes sur son mulet pour remplir ses devoirs de prêtre », partout il a éprouvé, au milieu de ses ruines familières, une impression de réalité vécue ou retrouvée ou devinée. S'agit-il du temple d'Apollon reconstruit après le désastre de l'année 373? Il nous montre d'où venaient les ressources nécessaires à la grande entreprise : amendes des Phocidiens, contributions volontaires. Il nous dira plus loin de quelles carrières étaient amenés les blocs de calcaire bleuâtre et au prix de quels efforts et par quelles routes. En un mot il s'efforcera partout de nous apprendre à quelles conditions s'est réalisée la création du sanctuaire de Delphes. Certes cette admirable création d'art n'est pas unique en Grèce, mais les lieux mêmes où elle s'est accomplie et les difficultés vaincues et la part prise par tant de cités et de nations grecques à la fondation, au relèvement, au maintien de ce grand foyer d'hellénisme lui assurent le premier rang parmi tous les sanctuaires du monde grec.

« Cette impression de vie, dit M. Emile Bourguet à la fin de son *Introduction* (p. 31), je voudrais qu'on l'éprouvât, dans ce sanctuaire en ruines, aussi étrange, aussi puissant que dans les rues de nos grandes villes ». Je sais au moins un lecteur qui l'a éprouvée, du commencement au terme de la promenade, et qui tient à lui exprimer sa reconnaissance.

Bernard Haussoullier.

Louis Havet, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins.* Paris, Hachette, 1911. xiv-481 p. petit in-4°. Prix : 50 francs.

Dans toute science, la réflexion critique est la dernière opération de l'esprit. On pratique longtemps par une tradition empirique et sur des acquisitions fragmentaires ce qui s'ordonnera et se classera en système au bout d'un temps considérable. Cela paraît surtout vrai de la critique qui s'applique à la critique et qui s'analyse elle-même. Le livre de M. Havet est le premier manuel de critique verbale qui ait été écrit. Sans doute, on trouvera en tête des *Aduersaria* de Madvig des vues parfois géniales, et, le petit volume de M. Lindsay, quoique fondé sur Plaute, a rendu service. Je mentionne pour mémoire le *Gradus ad criticen* de M. Hagen. En fait, ces tentatives utiles ne portaient que sur des problèmes particuliers. Il n'en allait pas autrement des considérations préliminaires consignées en tête de plusieurs éditions (*Dialogi* de Sénèque par Gertz, 1886 ; Suétone de Ihm, 1907). Il fallait d'abord séparer la critique des textes latins, qui opère sur une tradition de copistes serviles et incultes, et la critique des textes grecs, qui doit dépister les remaniements de maîtres à demi savants et peu scrupuleux. La méthode doit être différente. Il fallait de plus relever les possibilités, les grouper en séries, remonter au point de départ des perturbations, déterminer les influences multiples qui en se croisant ont produit la faute originelle et qui ont conditionné ses altérations successives : tâche délicate qui tient du calcul des probabilités et de la psychologie. Les aptitudes logiques de l'esprit français et les tendances méthodiques de notre raison semblaient prédestiner à cette œuvre le pays de Cournot.

Le livre est divisé en quinze sections. La première est une sorte d'introduction, à la fois historique et psychologique, sur l'état des textes. Trois barbaries, la crise du iiie siècle, l'époque mérovingienne, le moyen-âge, ont été suivies de trois renaissances, les recensions du ive et du ve siècle, la renaissance carolingienne, et la Renaissance proprement dite. Aucun texte n'échappe aux corruptions ; car aucun texte n'est sans variantes, et les fautes sont de tous les temps, elles peuvent donc remonter très haut. La conjecture est nécessaire pour corriger et trouve parfois sa vérification dans des découvertes ou dans des principes nouveaux.

Après ce préambule, on pourrait établir dans l'ouvrage deux divisions : 1° Présomptions et conditions de faute ; 2e Classement des fautes.

La faute est présumée d'après des indices : barbarismes, consécutions défendues, erreurs de fait, vices de sens et de syntaxe, vices de style, vices métriques, disposition insolite, vices particuliers à certains textes. Une des pratiques sur lesquelles M. H. insiste justement est la recherche des indices multiples : « Chaque indice définit ce qu'un mathématicien appellerait un « lieu géométrique » de la correction. Et la conjecture fondée sur la concordance des indices est comparable à une intersection, commune aux divers « lieux » (§ 129). Une fois la faute dépistée, il faut en découvrir le siège et le circonscrire par une approximation graduelle. Une fois la faute définie et limitée à un minimum d'altération, on doit l'expliquer. « Jamais on ne supposera une faute sans rechercher quelles conditions l'ont rendue inévitable, probable ou possible. La recherche en question est d'une extrême importance et forme une obligation absolue pour le critique. » Ce « principe de l'explicabilité » (§ 381) est fondamental. Il rend particulièrement strictes les considérations où l'on est autorisé à supposer une interversion (383 ; 1465). De la nature de la faute, de sa place et de son origine probable, données du problème, dérive la conjecture, qui est la solution.

Pour définir les données, il faut reconnaître la nature de la faute. Un manuel doit classer les possibilités, tel est le sujet de la deuxième partie, qui embrasse les trois quarts de l'ouvrage. « Si la critique des fautes a besoin d'un principe de répartition des matières, il lui faut remplacer la classification des fautes par une classification d'un autre ordre. La vraie classification ne sera pas celle des faits réalisés, lesquels sont des résultats ; ce sera celle des circonstances qui ont rendu ces faits possibles. Ces circonstances sont ce que le langage vulgaire appelle des « causes », le langage scientifique des conditions. Au lieu de classer les fautes toutes faites, on classera les éléments divers qui les ont conditionnées » (§ 402). « Il y a des fautes que conditionne une altération quelconque (faute ou surcharge) du modèle ; il y a des fautes qui sont indépendantes à cet égard, parce qu'elles naissent dans une région encore intacte du modèle. On peut appeler les unes des fautes indirectes, les autres des fautes directes. » En d'autres termes, des fautes s'expliquent par le passé du texte ; d'autres naissent sous la plume du dernier copiste.

Les fautes directes sont les plus simples : écrire *amen* dans Virg., *G.*, II, 486, pour *amem* (voir la très jolie analyse des conditions de cette faute particulière, § 412). M. H. réduit les conditions dans lesquelles naissent les fautes directes à quatre influences : le hasard, c.-à-d. les cas inclassables et, en apparence, inexplicables ; le contexte (bourdons, anticipation, accords fautifs, etc., suggestion de lettres ou de mots, erreurs dues à la disposition matérielle adoptée par l'auteur) ; le modèle (confusions graphiques, séparation de mots, abréviations et signes, pages et lignes de copistes) ; le copiste (vocabulaire, orthographe et formes, grammaire, ordre des mots, versification, connaissances diverses, religion).

Les fautes indirectes sont le résultat d'un état antérieur du texte. M. H. place ici les fautes « princeps », celles qui remontent à l'auteur lui-même, à ses secrétaires ou à des éditeurs posthumes. Elles ont toujours existé dans le texte. J'avoue que cette section me paraît hors du sujet, comme le sont les incorrections grammaticales d'un Justin ou les méprises d'un Valère Maxime. M. H. déclare que le philologue doit se garder de rien changer en cas de fautes « princeps ». Je le crois bien. Mais elles ne sont même pas justiciables de la critique verbale. C'est au commentateur de les signaler et de les expliquer, avec toutes les autres particularités de l'ouvrage. On fait bien cependant de les mentionner ici pour éviter des erreurs. Le temps n'est pas si éloigné où tel savant récrivait en latin classique les vies de Cornélius Népos. Le cas est le même pour les gloses. M. H., § 1207, note un vers où Plaute se glose lui-même pour expliquer un calembour grec. Cf. Reid sur *Acad.*, I, 8.

Les fautes indirectes véritables s'expliquent par une annotation (glose, scolie, remarques, titres, lemmes, etc.), par une méprise ou un oubli sur une correction antérieure, par un arrangement arbitraire d'un texte altéré, par des retouches variées, par un fourvoiement, par l'emploi des rubriques (titres, sigles d'interlocuteurs, lettres initiales et lignes initiales), par des remaniements, par les intermédiaires qui séparent le manuscrit actuel de son archétype, De telles fautes peuvent avoir une très longue histoire (voy. ch. LXIX-LXXI). Mais cette histoire est dominée toujours par le principe de la recherche de ses conditions originelles. Ce sont une annotation, une faute antérieure conditionnant une faute subséquente ou un arrangement, une correction provoquant erreur, substitution, fourvoiement, une intervention subsidiaire, soit de rubricateur, soit de remanieur, soit de copiste d'un manuscrit intermédiaire,

L'ouvrage est inspiré par quelques principes généraux, principe d'explicabilité (§ 381), principe de la *lectio difficilior* (555 et 1328), principe de banalité croissante (851 et 876). Toute faute doit être expliquée. Il ne faut jamais partir d'un arrangement qui donne une couleur vraisemblable dans tel ms. alors que tel autre présente une variante impossible ou difficile. Tout copiste, même quand il ne cherche pas à élucider un texte obscur, substitue facilement un mot ou un tour qui lui est familier à une rédaction qui lui est plus étrangère. Ainsi peu à peu s'amortissent les teintes, disparaissent les mots rares et précis, se fondent les oppositions. M. H. aurait pu illustrer le principe de banalité croissante par les éditions des Jésuites au XVIIe et au XVIIIe siècle. Enfin chaque détail doit être traité en soi (ch. XVI), d'où le peu d'importance de la classification des manuscrits (ch. LXXXI), qui est subordonnée à l'examen des variantes.

Si de ces principes généraux, nous essayons de remonter encore plus haut, nous découvrons quelques idées profondes, sobrement exprimées au début, mais qui sont la direction et l'âme du *Manuel*. « Toute critique de textes est conjecturale, même quand elle n'invente pas une leçon nouvelle. Opter pour une variante, c'est faire une conjecture ; c'est présumer, et par conséquent conjecturer, que la variante qu'on rejette est l'altération de celle qu'on admet. La critique de textes n'a de positif que ses matériaux, qui ne sont pas elle. Elle ne commence à exister qu'au moment où elle passe des faits à l'hypothèse » (§ 105). Cette distinction des faits, matériaux de la science, et de la science, hypothèse sur les faits, n'est pas particulière à la critique verbale. Il en est de même de toutes les sciences historiques, grammaire comparée, dont les matériaux sont les langues étudiées, archéologie, fondée sur des objets isolés et souvent mutilés, géologie, reconstruction du passé du globe d'après les terrains, astronomie, système de conjectures et de calculs sur le passé des astres et des systèmes d'astres (voy. § 106). Ainsi l'esprit, parti d'une faute comme *amen* pour *amem*, ne peut s'arrêter satisfait que s'il a replacé sa tâche dans un ensemble. Tout homme peut être érudit. On ne devient un savant qu'en dépassant le domaine d'une science particulière.

Tel est cet ouvrage, dont la première originalité est d'exister, dont la seconde originalité est d'être conçu comme il l'est. On remarquera dès lors combien il diffère des tentatives antérieures et des plus ordinaires pensées des philologues. Une grande nouveauté est de ne pas faire la première place aux confusions graphiques, mais de chercher dans l'esprit la véritable source des erreurs (§ 407, 423, 578, etc.). C'est la discontinuité de l'attention qui provoque nombre d'accidents (§ 429 et suiv.). Ce sont aussi les suggestions (ch. XXVI et XXV), dans lesquelles l'aspect du modèle joue son rôle et seulement son rôle (VIe section). La part des confusions graphiques se trouve encore réduite par l'irréversibilité des fautes, surtout en matière de confusions de mots ; un copiste peut substituer *dant quod oro* à *dan* (= *dasne*) *quod oro*, mais ne fera pas l'inverse (§ 897). Cette façon d'envisager la critique a pour conséquence de donner un aspect d'abstraction au *Manuel*. Le vocabulaire même concourt à cette impression ; il est surtout question de conditions et de suggestions. Mais la considération de la réalité reparaît dans la conception des faits. M. H. rappelle des notions trop souvent méconnues : le vers des anciens est fait pour être parlé (252) ; on pourrait d'ailleurs en dire autant de la prose (cf. 318 suiv. ; 205 suiv.) ; ce sont des mots, non des syllabes, que les poètes combinent dans le vers (247) ; ce sont aussi des mots, et non des lettres, que voient ou croient voir les copistes (584). Même réalisme dans l'image du texte copié qu'il faut constamment supposer.

Ainsi le commencement du vers est protégé par la place même dans la page contre les fautes (559-560), sous réserve de l'initiale qui peut être exécutée postérieurement au texte par un rubricateur (1569-1572). Dans la liste des confusions graphiques, l'importance des moitiés d'M (AA, A, etc.) est une vue réaliste féconde (613 suiv., 675 suiv.; cf. 628, les moitiés d'*u* dans la minuscule). L'ingéniosité du psychologue le conduit à de vraies trouvailles : « Le changement d'une consonne latine en une voyelle est plus aisé que l'inverse, parce qu'une voyelle est toujours prononçable, une consonne non » (580). Les phrases interrompues, comme *quos ego...*, sont la source de fautes continuelles (508-533) ; de même, les changements de personnes verbales, quand, par exemple, le même personnage emploie tour à tour, à propos de lui-même, la 1re et la 2e personne (216, 382, 1012). Voir aussi comment l'ensemble du morceau ou de l'ouvrage induit à prendre un mot pour un autre, *malitia* pour *militia* deux fois dans le *Miles gloriosus* (527-528). Les copistes deviennent de véritables collaborateurs ; ceux de Virgile, familiarisés avec les habitudes du poète, perfectionnent la structure de ses vers (1082 suiv.).

L'étude de toutes les possibilités conduit à donner une quantité de renseignements sur la grammaire, la métrique, le style : sur la langue, voy. §§ 181-192, 905-1017 ; sur *nec* et *neque*, § 217 ; sur l'ordre des mots, §§ 193 A, 1018-1037 ; sur la disjonction, § 228 ; sur la structure bipartite de la plupart des phrases latines (principalement dans Cicéron), § 220 ; sur la métrique, §§ 245-330 B (noter l'étude de l'hiatus et le tableau des finales cicéroniennes ; cf. 697), 956 (cf. 169, 288, 984-997 A), 1038-1058 A. Les étudiants apprendront ce que sont les « archaïsmes » de Salluste ; certains savants, l'origine médiévale de la ponctuation des mss. : on n'attribuera plus à Mavortius la ponctuation du *Leydensis* d'Horace ni à Firmicus celle d'un ms. du xe s. (*Rev. crit.*, 1909, II, 123).

Enfin deux conclusions ressortent du volume. 1° La critique est communicable (§ 171) : nous avons tous connu un philologue bourru qui commençait par poser le principe contraire. Il y a donc une méthode et des règles, ce qui n'exclut pas la divination et le tour de main. 2° La critique est en progrès constant. Les hypothèses qui se succèdent se perfectionnent à mesure (119, 121, 392 suiv., 587 suiv.). L'ensemble des textes est meilleur au xxe siècle qu'au xve. Le philologue n'est pas l'écureuil qu'imagine une routine intéressée.

On pourrait faire au *Manuel* une critique générale. Il veut être une pathologie, par surcroît et secondairement une thérapeutique (p. XII). Il n'est donc ni une technique de l'édition critique ni une histoire des textes latins. On peut regretter que l'auteur soit trop resté dans son champ, exclusivement à retourner chaque motte. Il est parfois utile de regarder d'où vient le vent et quelle pente conduit le ruissellement de l'eau. Les recherches de Traube ont mis en relief le rôle des copistes insulaires et spécialement des Irlandais. Certainement une partie des textes classiques ont été réintroduits sur le continent par les moines des îles. Même ceux qui avaient traversé la barbarie mérovingienne ont été lus, déchiffrés, copiés pour la première fois par ces étrangers. Des habitudes antérieures d'écriture, qui sont encore sensibles dans certains manuscrits carolingiens, ont dû laisser leurs traces dans la transmission des textes ; voy. pour Lucrèce, Duvau, *Revue*, XII (1888), 37 ; pour Suétone, voy. l'édition HHM. L'histoire de la conservation des œuvres classiques n'est pas encore complètement écrite. Mais des livres comme celui de M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Paris, 1905), sont propres à nous faire concevoir une idée de l'importance des Irlandais et des Anglo-Saxons.

Cette limitation de la tâche aux détails rejette à l'arrière-plan la classification des manuscrits. On ne trouvera aucunes règles sur la manière de dresser un stemme et de s'en servir (cf. Langlois et Seignobos, *Introd. aux études hist.*, 60). Le chap. LXXXI tend à mettre en garde contre l'usage de la classification. Cependant classer les sources est, dans toute science historique, une tâche essentielle. Les croisements la rendent souvent difficile quand il s'agit de leçons et de variantes. Est-ce une raison pour pratiquer un empirisme étroit ? M. H. objecte les erreurs où l'on peut tomber en jugeant, d'après la classification, *E* de Térence (§ 1617) ou *J* de Plaute (1619-1620). Mais ce n'est pas la méthode qui est en défaut, c'est seulement la classification dressée par les philologues pour les mss. de Plaute et de Térence. Ce qui le prouve c'est que, de l'avis même de M. H., *J* donne des leçons non seulement vraies, mais « authentiques », c.-à-d. « conservées par une tradition ininterrompue » (§ 1625 ; cf. 1623). *J* appartient à la même famille que *VE*. Il a cependant des leçons dérivées d'une source particulière. On ne classera pas *J* purement et simplement avec *VE*. M. H. insiste justement sur la critique d'authenticité : « Le souci de l'authenticité est la marque de la critique méthodique par opposition à la critique d'amateur » (§ 1626). Il est donc nécessaire d'établir l'histoire des manuscrits, leur provenance, leur répartition géographique, leurs rapports généalogiques, et, par ces données, de remonter aux archétypes. On peut mal raisonner, mais il faut raisonner. Quand Lachmann imaginait en France l'archétype des mss. de Lucrèce, de 302 pages, écrit en capitale grêle, il imaginait un roman (voy. Duvau, art. cité). L'idée du roman était elle-même un éclair de génie.

Voici très brièvement ce que M. H. appellerait des « notes d'usager ». Elles seront peut-être utiles aux possesseurs du livre et elles compléteront mon analyse sommaire.

§ 7. Utilité de l'étude d'une copie d'un manuscrit existant : F. W. Shipley, dans l'*Amer. journal of archeology*, VII (1903), a comparé dans trois articles le *Puteanus* de T. L. (ve s.) avec sa copie, le *Reginensis* 762 (IXe s.). — 29. Bobbio a été un intermédiaire direct entre l'antiquité et le moyen-âge, peut-être parce que ce monastère a recueilli la dernière bibliothèque ancienne de l'Occident, rassemblée par Cassiodore (*Bulletin d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, II (1913), 265). — 37. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, dans l'*Annuaire* de l'École des Hautes-Etudes, 1904 : compléter à l'aide de Traube, *Vorlesungen u. Abhandlungen* (1909), 161. — 43. Le type du *codex* est antérieur au IVe siècle pour les exemplaires de théâtre (§ 1104 A) et peut-être déjà pour certaines « éditions » bon marché (Martial, XIV, 188, et Friedländer ; G. Friedrich, *Rh. Mus.*, LXII (1907), n° 3 = *Rev. des rev.*, XXXII, 114,30 ; O. Immisch, *Hermes*, XLVI (1911), n° 4 = *Rev. des rev.*, XXXVI, 44, 10). — 45. Un fait concorde avec l'anarchie et la barbarie, connues d'ailleurs, qui règnent du milieu du IIIe siècle à l'avènement de Dioclétien ; c'est le vide et le silence de l'histoire ecclésiastique (Eusèbe, *Hist. eccl.*, par Grapin ; *Introd.*, t. III, p. XLI). — 50. Le *Regius* des Verrines (B.N. 7774 A) a des fautes qui semblent indiquer un modèle écrit pendant la période mérovingienne (*Revue*, XII (1888), 39). — 83. Faute ancienne : *mandarem*, pour *manderem* (Cic., *De or.*, III, 217 ; *Tusc.*, IV, 77), dans Accius, 230 R., d'après l'imitation de Lucr., II, 638 (voy. Munro). — 121. Comparer le synthétisme de la conjecture en critique verbale, avec le synthétisme des restitutions en grammaire comparée. — 145. Parmi les lapsus, fautes d'auteur, compter les erreurs sur la négation. Voy. Paul Thomas, *Rev. de l'instr. publ. en Belgique*, 1885, 1, et 1907, 228 ; W. Heraeus,

Jahrbücher f. kl. Phil., 1886, 713; 1891, 501; Polle, *Phil.*, 1892, 759. — — 156 et 158. Les bizarreries de langue attribuées à Ennius me paraissent douteuses. Ausone est le seul garant de *altisonum cael* et de *laetificum gau*. L'attribution à Ennius de *cere comminuit brum* repose d'une part sur la plus suspecte des autorités, Colonna l'éditeur d'Ennius, d'autre part sur le ms. de Servius dont se servait Fabricius et que nous ne pouvons ni dater ni contrôler. Le texte lui-même n'a pas d'attestation antérieure à la fin du IVe siècle. Le même Ausone s'autorise de Lucilius « Villa *Lucani-* mox potieris *-aco* : | rescisso disces componere nomine uersum. | Lucili uatis sic imitator eris. » Lucilius était une autorité en matière de tmèse pour les grammairiens; Porphyrion le cite à propos de *circum* | *spectemus* (Hor., *Ep.*, II, 2, 94). Mais Lucilius n'a rien de comparable à *Lucani... aco*, ou à *Massili... tanas* (Ennius, 610 V², d'après Donat et Pompeius qui ne donnent pas le nom de l'auteur). Grammairiens inventeurs d'exemples (sur l'invention des exemples, voy. G. Wissowa, dans le *Genethliacon* offert à C. Robert) et poètes décadents peuvent s'entendre; mais ils n'ont pas compris que des tmèses, telles que *conque tubernalem* (Lucil., 1237 Marx), n'autorisent pas tous les démembrements. Eugène de Tolède, *Opusc.*, 23, 9, montre comment on en vient à pousser la théorie à la bouffonnerie. On prélude aux gentillesses de Virgile le grammairien et de ses amis (voy. *Epitomae*, XIII, *De scinderatione fonorum*, p. 79 H., et *Revue*, XIX [1895], 58-61). — 158 A. A côté du *Carthaginiensis* d'Ennius, on doit mentionner le type *Veroniensis*, doublet de *Veronensis*. Cf. aussi Wackernagel, *Archiv f. lat. Lex.*, XIV, 6. — 160. Nominatif pluriel en *-as* : Meister, *Indog. Forsch.*, XXVI [1910], 82. — 182. Sur Virg., *G.*, II, 22, voy. Conington.— 195. Avec la figure bizarre d'Ov., *Mét.*, IV, 140 : « Vulnera suppleuit lacrimis », cf. Manil., IV, 30 (à propos de Mucius Scaevola) : « Igne sepulto uulneribus. » — 203 suiv. Ajouter que l'on n'évite pas complètement l'ambiguïté résultant de l'emploi de deux réfléchis renvoyant dans la même phrase à des personnes différentes (Riemann, *Et. sur T. L.*, 2e éd., 137; Lebreton, *Et. sur Cic.*, 124). — 244 et 556. Voy. les poèmes figurés de Fortunat. — 250. La règle sur les monnaies de longue est violée dans le sénaire populaire : « Pater argentarius, ego Corinthiarius » (Suét., *Aug.*, 70,2). Mais cf. § 286 et Quicherat, *Thes.*, vo Corinthiarius : « Si quis neget senarium de industria scriptum, nihil morabor. » — 266. Le heurt de deux demi-pieds forts n'est tout au moins pas impossible dans la musique, et par suite dans le vers lyrique (Emmanuel, dans l'*Encycl. de la musique*, I, 494 [§ 162], 513 [§ 207]). — 271. L'allitération est sacrifiée § 155 dans Tib., I, 6, 40, par la conjecture *afluit* (*effluit*, mss.) *effuso*. — 416. Dittographie dans le ms. du *De or.*, III, 17, dont usait Non., p. 107, 10 : « eam *iam*. » — 444. Bourdon dans une inscription incorrecte : ob hor (= *ob honorem*), dans l'*Eph.*, IV, 355. — 470. La confusion de *suscipis* et *suspicis* n'est-elle pas un phénomène oral? Cf. Bücheler, *Rh. Mus.*, XXXVII [1882], 528, n. — 555. Dans Juv., 5, 116, on préfère, à *fumat*, *spumat* qui exige un effort. De même, on optera dans Virg., *G.*, II, 542, pour *equom spumantia soluere colla* (PRb; *fumantia* MVγ Quintilien et les grammairiens). — 558. Ajouter qu'à la fin du vers on trouve souvent des ligatures. De même en fin de ligne (§ 839). — 566. Le *Bernensis* d'Horace a beaucoup d'omissions dont l'explication tient au caractère particulier de ce recueil. — 571. A la fin d'un vers, un mot qui termine un vers précédent est substitué au mot vrai (Lucr., II, 630). Une faute plus compliquée a lieu quand le mot substitué appartient à un des vers suivants (II, 1171; cf. 941). — 589. Un ms. de T. L. est omis par M. H. pour la 3e décade, le ms. de Lorsch (Vienne lat. 15). La question de l'on-

ciale est importante pour Tite-Live, auteur peu étudié dans le *Manuel*. On peut d'ailleurs profiter de l'ouvrage spécial de Madvig, *Emendationes liuianae*. Hebaeus, *Quaest. crit. et palaeogr. de uetustissimis codicibus Liuianis* (Berlin, 1885), a une liste de confusions de l'onciale; cf. le travail de Shipley (plus haut, sur le § 7). — 590 suiv. Parmi les confusions de la capitale, aucune n'est plus fréquente et plus facile que celle de I et de E. Mais la prononciation du copiste peut y être pour autant que l'erreur de l'œil. — 618, cf. 580. Confusion de A et R dans les inscriptions : H. de Villefosse, *Bul. Antiq. de Fr.*, 1894, 174. — 654. Les auteurs ecclésiastiques ont parfois des mss. voisins de la date de l'œuvre ; le plus ancien ms. d'Augustin est du ve s., avec une série d'autres ; il en est de même pour Hilaire de Poitiers, Priscillien († 385), Maxime de Turin, le concile d'Aquilée (381), la polémique d'Ambroise avec les Gots ariens. Mss. du vi^e s. : Prosper († vers 463) ; du viie : Facundus d'Hermiane (vers 547) ; du viie au viiie : Isidore de Séville († 636). Voy. Chatelain, *Vncialis scriptura* (1902), pl. 7, 9, 11-13, 63, 64, 18, 86, 32. Nous avons l'autographe d'ouvrages médiévaux, ce qui permettrait d'étudier les fautes d'auteurs ; ainsi celui de l'*Hist. des animaux*, d'Albert le Grand, mort à Cologne en 1280, aux Archives de Cologne (voy. *Sitzungsber.* de Munich, 1912, n° 1 = *Rev. des rev.*, XXXVII, 63, 22). — 658. Confusion de *n* et *r* entraînant une substitution de mot : *humanus*, *humerus*, *numerus* (P. Thomas, *Rem. crit. sur les œuvres philosoph. d'Apulée*, 2e sér., p. 482 et 484). La confusion de *a* pour *t* dans Lucr., II, 283 (*residia* < *residit*), est à ajouter aux faits notés par Duvau, art. cité; la mention de cet article eût été utile ici. — 669. Dans l'écriture caroline, il n'y a pas encore, à l'origine, de coupes de mots ; mais on doit prendre garde aux blancs laissés après certaines lettres, surtout *s*, véritables coupes graphiques. — 734 (cf. 154). Les latinistes modernes, comme Bembo, ont employé *sub posteaquam*, sur la foi de Cic., *Att.*, IX, 7, 16. Mais Rivius a lu, sans doute possible : *S(i) V(ales) B(enest). Posteaquam...* — 735. *Q(uirites)*, lu *q(ue)*, dans le ms. de Lorsch, T. L., XLV, 41, 1. — Inversement, un un mot très simple est corrompu parce que le copiste croit y trouver une abréviation habituelle à son texte; dans T. L., III, 35, 9, au lieu de *constantissimo uiro*, le ms. de Vérone porte : *consulib us) tantissimo uiro*. — 741. Ajouter le déplacement de la tilde, qui entraîne la confusion de *ant* et *antur*, *ent* et *entur* (W. Heraeus, *Phil.*, LIX [1900], 429). — 777 et 778. Les abréviations propres à l'écriture insulaire persistent dans une autre écriture ; voy. un Isidore du viiie s. (B.N. 9561), en onciale, avec les abréviations spéciales de *autem*, *eius*, *enim*, *com-* (Chatelain, *Vncialis*). — 784. Aj. : *karum*, Catulle, 2, 6 (d'après GO). Une faute comme *kinc* peut être suggérée par *kalet* précédent ; mais elle peut supposer la confusion (non mentionnée au ch. xxviii) de H et K, facile avec certaine forme de H (voir le *Bembinus* de Térence) ; cf. la confusion en grec de η et κ (W. Crönert, *Hermes*, XXXVIII [1903], 378). — 791. Parmi les idéogrammes et signes, je ne trouve pas HS de *sestertium*. — 795. Dans une inscription de basse époque, les nombres indiqués en chiffres sont suivis de leur lecture : « *XX uiginti et mensis VI sex* » (*C.I.L.*, XIII, 7760 = Engström, *Carm. lat. ep.*, 443). — 796. Lettres prises pour un chiffre : *ui*, devenue *uii*, puis *septies*, dans Cypr., p. 648, 13, Hartel (cf. préface de Hartel, p. xxxii). — 801. Souvent dans la minuscule, une préposition monosyllabique est collée à son régime et distinguée par un accent. Cela peut être le cas de tout monosyllabe. — 806. Dans le *Memmianus* (B.N. 6115, ixe s.) de Suétone, la première ligne de chaque biographie est en capitale, la première ligne de la vie de César en onciale. Preudhomme et Ihm ont tiré de là des conclusions fausses. — 817. Le

nombre des lignes est généralement le même par page, mais cela n'est pas toujours vrai. Dans un Cassien oncial, il varie de 22 à 28, « quod documento sit ne philologi de amissis archetypis coniecturas temere adstruant » (Chatelain, *Uncialis*, p. 138). Dans un Virgile du ixe s., les vers font généralement deux lignes chaque (B.N., 7926); mais la colonne a une ligne en plus quand il faut finir un vers (fo 25b, 2e col.), ou en moins quand on a pu faire tenir un vers sur une ligne (fo 19a, 2e col. ; 20a, 2e col.) ; le parchemin trop rogné ne permet que 27 lignes (au lieu de 28) fo 17. Ce sont là de petits écarts qui suffisent à fausser les calculs. — 830. Un indice paléographique du contenu de la page de l'archétype est la majuscule plus grande qui commence tous les huit vers dans B.N. 7929 et Bern. 172 (Virgile, du ixe s.). — 840. Blancs constituant une ponctuation rudimentaire : dans l'archétype d'Aristote et des papyrus grecs, voy. U. Wilcken, *Hermes*, XXXII (1897), no 3 = *Rev. des rev.*, XXII, 44, 21.— 904. Dans Virg., *G.*, IV, 71, *aries* de *P*, pour *aeris*, peut s'expliquer par le changement de sujet d'un livre à l'autre. Le livre III traite des troupeaux (387 et 446, *aries*). Le copiste n'était pas encore adapté au sujet des abeilles. — 927. Plaute n'emploie aucune consonne double. Il y a là une source de fautes, puisque le texte a reçu postérieurement cette correction générale. A titre de comparaison, voy. Fick, *Beiträge* de Bezzenberger, XXX (1906), no 4 = *Rev. des rev.*, XXXI, 13, 9, qui se demande quelles altérations a pu produire dans Homère spécialement le changement d'alphabet. Ce sont là des remaniements qui devraient figurer au ch. lxxvi. — 942. Avec *ammodum*, cf. *amministrat*, *ammonet*, *ammonstrat*, que supposent les notes tironiennes (G. Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, 1893 ; 25, 10b ; 53, 55 ; 47, 5). — 946. Exemple de recomposé : Virg., *G.*, III, 57, *detractans* PR, *detrectans* Mbcγ. La prudence, recommandée par M. H., à retoucher ces recomposés (« la plupart peuvent venir de l'auteur lui-même ») trouve ici une garantie dans *intractabilis* (*G.*, I, 211 ; *En.*, I, 339), qui paraît pour la première fois dans Virgile et a dû être créé par lui. Le mot rare, sans variante, a des chances d'avoir gardé l'épel du poète, s'il a été conséquent. — 1022. Sur la place de *inquit*, voy. Valhen, *Hermes*, XXX, no 1 (*R. d. r.*, XX, 35, 46) ; cf. Kieckers, *I. F.*, XXX, no 1 (*R. d. r.*, XXXVII, 39, 51). — 1058. L's caduc n'est pas toujours écrit ; voy. Lucil., 1235 et la n. de Marx. M. H. aurait bien dû donner la référence à son article sur le sujet : *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* (1891), 303 ; cf. *Mél. Boissier*, 263. La chute de l's paraît avoir entraîné les fausses leçons des mss. *omnia* et *moenia* (*omnibŭs*, *moenibŭs*), dans Lucr., II, 458, IV, 82. — 1058 A. Tite-Live n'a que *ditior* et *ditissimus*, parce que *ditissimus* étant nécessaire dans l'hexamètre a entraîné la prédominance de *ditior* et que la langue des prosateurs s'est modelée au ier s. sur celle des poètes. — 1062. La faute *nouatae*, pour *noua te* (Hor., *Sat.*, II, 6, 36), fait imaginer un substantif *nouata* (nom d'homme : *scribae et nouatae*) qu'explique Acron (p. 180, 1 Keller ; mss. d'époque carolingienne) : celui qui renouvelle une dette ou un billet. — 1069. La distinction de *ci* et *ti* par deux ligatures différentes dans la lombarde, signalée par Traube, *O Roma nobilis*, p. 13, a été étudiée par E. A. Loew, *Studia palaeographica* (*Sitzungsber.* de Munich, 1910, no 12). — 1071. Chute de *g* entre voyelles : W. Heraeus, *Phil.*, LIX (1900), 419 (*attiit*, *confuit*, *reia*, *rediendo*, *riore*, etc.). — 1080. Faut-il classer ici *sasca*, *sosca*, pour *saxa* (Lucr., VI, 229, 541) ? — 1092 (cf. 866). Traube a établi que l'archétype de nos mss. de Suétone est une copie d'un ms. qui était en 844 à Fulda, c.-à-d. à proximité de la Thuringe. Aussi *Aug.*, 3, 1, au lieu de *Thurinum*, l'archétype avait *Thuringum*. Le copiste n'était cependant pas sans culture. *Ib.*, 16, 2, la

défaite de Sex. Pompée a lieu *inter Mylas et Naulochum* (p. 57, 5 Ihm) ; il écrit *intermopylas et...*, d'où *intermopylas milas* de *M* (substituende inséré, § 1381) et *inter milas* des autres mss. (correction faite). — 1093. Sur le singulier servant à christianiser le mot *deus*, voy. Norden, *Agnôstos theos* (Leipzig, 1913). — 1112 A. Un index des gloses explicatives de l'interligne des mss. serait utile. On pourrait dépouiller le *Comment. anonyme sur Prudence*, éd. par J. M. Burnam (Paris, 1910 ; cf. *Revue*, XXXV [1911], 363). — 1121. Addition d'un *et* parasite pour remédier à une asyndète vraie ou supposée : Conradt, *Hermes*, X (1875), 108 ; Leo, *Rh. Mus.*, XXXVIII (1883), 11 ; Mayor, éd. de l'*Heptateuchus* de Cyprien (Cambridge, 1889), vers 19, 56, 228. — 1189. Note admirative passée dans le texte d'Apulée, *Ascl.*, 1 : « Asclepius iste pro sole mihi est » (P. Thomas, *Rem. crit. sur les œuvres philos. d'Apul.*, 2e sér., p. 7). — 1203. Cic., *Mil.*, 79, suppose que Clodius revient à la vie ; cette seule hypothèse fait pâlir les juges : « Quin sic attendite, iudices [Nempe. de interitu P. Clodi]. » *Nempe*, etc., est évidemment une glose que les autres mss, ont arrangé en : « Nempe haec est quaestio de interitu P. Clodi. » L'usage seul de *nempe* suffirait à dénoncer l'intrusion (cf. le sens où le prend un interpolateur en tête d'Hor., *Sat.*, I, 10). Clark a eu raison d'éliminer la glose et C. F. Müller a eu tort d'admettre l'arrangement. — Voy. Les perturbations que produit un trait rouge passé dans certains noms propres du *Bel. hisp.*, Wölfflin, *Arch. f. lat. Lex.*, VIII, 596. — 1499. Il paraît risqué de compter pour un jambage l's de la caroline qui a très souvent une courbe supérieure développée et entraîne un blanc subséquent. — 1507. Sur ζ(ητεῖν), Z, devenu L, voy. L. Havet, *Revue*, XXXVII (1913), 131. Cette faute sera maintenant plus facilement remarquée et interprétée. F. Skutsch, *Phil.*, LXI (1902), 199 suiv., signale diverses fautes provenant d'abréviations dans Favonius Eulogius, et notamment un I incompréhensible (8, 20). Dans le meilleur ms. (IXe s.) de la passion de Saturnin de Toulouse (Ruinart, 109), on lit :

sicut actis publicis

ante annos I subtis plurimis i.e. Decio et Grato coss. [250]. Les autres mss. ont : *ante annos satis plurimos* ; Ruinart a interprété : *ante annos L sicut actis publicis*. Etudiant ce texte à l'École des Hautes-Études, M. Duchesne montrait que la date donnée (250) était certainement antérieure de plus de cinquante ans au document ; car cette passion mentionne comme anciens des travaux exécutés par l'évêque Exupère qui vivait au commencement du ve siècle. M. Duchesne concluait en éliminant I et ajoutait qu'il avait souvent remarqué cet I dans des passages où les copistes semblent embarrassés. — 1507 A. Exemple de *q.* = *quaere*, passé dans le texte du *Bel. hisp.*, 6, 2, *Archiv*, XII, 168 ; devenu un *quare* inintelligible dans Porphyrion, *Sat.*, I, 3, 90 (p. 246, 8 H.), *Phil.*, LIX (1900), 319 ; etc. — 1515 A. Voir un exemple des romans qu'un philologue mal préparé par l'Université à l'étude des mss., peut imaginer d'après les essais de plume, *Rev. crit.*, 1895, I, 127. — 1515 C. La question des tables est un peu trop sommairement traitée. Celles d'Aulu-Gelle sont authentiques et se rattachent à une tradition savante d'origine grecque, à laquelle remontent, dans la littérature latine, l'*Hist. nat.* de Pline et l'ouvrage d'agronomie de Varron, malgré la différence matérielle du procédé. Voy. l'introd. à Eusèbe, *Hist. eccl.*, publiée par Grapin, p. xlviii. — 1516. La souscription de Mavortius est ajoutée de seconde main au *Reginensis* d'Horace à Oxford. — La souscription de Julius Celsus dans les mss. de César est si mal comprise que Julius Celsus devient pour le moyen-âge l'auteur des *Commentaires*. Pétrarque en

est encore là. Il en est puni par l'attribution à Julius Celsus de sa propre histoire de César, attribution que réfute La Monnoye au XVIIe siècle et qui n'est écartée définitivement qu'en 1827 (NOLHAC, *Pétrarque et l'humanisme*, II, 38). — 1568. Les sigles *A* et *M*, pour Δ et M, se trouvent encore dans les *Tusculanes*. Voy. POHLENZ, *Hermes*, XLVI [191], n° 4 = *Rev. des rev.*, XXXVI, 45,51. — 1587. Un exemple moderne des complications qu'entraînent les revisions successives de l'auteur est le recueil des *Trionfi* de Pétrarque. Il y en a 250 mss., dérivés de rédactions multiples dues au poète et collationnés les uns sur les autres. Voy. HAUVETTE, *Rev. crit.*, 1902, I, 411. On pourrait aussi mentionner les remaniements des *Lettres anglaises* de Voltaire, que l'auteur a fini par faire disparaître de ses œuvres comme ouvrage séparé ; voy. l'éd. Lanson.

M. Louis Havet n'apporte pas seulement aux textes latins la définition et les règles d'une méthode. Pour beaucoup d'auteurs, il donne du nouveau : sur le *De oratore*, II, 197-202 (§ 1133), II, 19-32 (§ 1210) ; sur le *De sen.*, 71-77 (§ 1101, 330 A) ; sur la lacune de l'*Octavius* de Minucius Felix (832) ; sur de nombreux passages de Phèdre (ainsi § 1090, sur I, 19, 9, où l'on voit l'utilité du sens littéraire) ; sur OVIDE, *Hér.*, 3, 29 (1317), etc. On se rendra compte, grâce à d'admirables index [1], quels sont les auteurs le plus souvent étudiés : Plaute, Térence, Virgile, Phèdre, Juvénal, Symmaque, certains écrits de Cicéron (*De oratore*, *De senectute*). Mais on ne peut toucher à un auteur latin, quel qu'il soit, et se soustraire à l'obligation de consulter le *Manuel*.

En finissant sur des points particuliers, on laisserait une impression fausse. Les pierres ne doivent pas empêcher de voir le monument. Nous revenons à notre début. Le *Manuel de critique verbale* est une œuvre puissante de synthèse logique. On le perfectionnera, on le complétera. L'armature restera.

Paul LEJAY.

D. BARBELENET, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*. Paris, Champion, 1913. VI et 478 p. 8°. 12 fr.

Une action peut être envisagée de diverses manières : comme durable (vivre) ou momentanée (arriver), comme une (battre) ou comme répétée (rebattre), par rapport à son but (aller à Paris), à son mode (aller à pied), etc. Ce sont là les aspects de l'action, qui conduisent à considérer l'*aspect* du verbe. Une même forme verbale peut exprimer des aspects divers (« aller » dans le dernier exemple cité) ; il arrive aussi que dans certaines langues un aspect donné reçoive une expression morphologique définie, de sorte qu'on ait un système de doublets du type : « crier » = pousser des cris, — « s'écrier » = se mettre à crier. M. Barbelenet étudie en latin l'opposition des aspects *perfectif* et *imperfectif*, en distinguant « deux catégories de verbes..., les uns qui expriment l'état permanent, l'action uniforme indéfiniment prolongée, les autres ... l'action en tant qu'elle met fin à une situation antérieure » (p. III) : *tacere* = être silencieux, — *conticere* = se taire, cesser de parler.

On peut se demander quelle place occupe le latin parmi les langues indo-européennes sous ce rapport de l'aspect ; M. B. n'admet ni la distinc-

1. Ajouter *perlego*, 1589 ; Ennius, 1592 ; Plautus, 927 ; Plautus B *corr.*, 1624 ; p. 443, lire : *Italicus*, *Iustinus*.

tion de *déterminé* et *indéterminé* que M. Meillet considère comme fondamentale dans plusieurs langues de la famille, ni celle de *ponctuel* et *imperfectif* que M. M. Barone a définie en latin même, et rejette également les termes de *duratif*, *cursif*, *terminatif* comme inapplicables au latin (p. 23-24). Sur aucun de ces points M. B. n'institue une discussion suivie ; aussi bien s'agit-il moins, dit-il, « de définir l'aspect que de déterminer les règles qui président à son emploi » (p. III) et surtout de reconnaître l'expression morphologique de l'aspect.

Cette expression souvent fait défaut : il y a des verbes simples perfectifs (*ago*) et des verbes simples imperfectifs (*facio*) ; il y en a même qui sont à volonté l'un ou l'autre (*do*) — cf. p. 404 et suiv. — un très grand nombre de verbes composés sont d'aspect ambigu ou indifférent parce que la manière dont l'action s'accomplit est définie par un préverbe de sens précis (chap. XIX à XXVII). Mais on arrive cependant à reconnaître dans certains cas un système de doublets tel que, par exemple, l'itératif ou le verbe simple apparaissant comme imperfectif, la valeur perfective appartiendra au composé correspondant ; le cas est particulièrement net pour les composés formés avec *cum*, le préverbe le plus vide de sens ; cf. l'exemple cité plus haut : *conticere* en regard de *tacere*.

La nature et l'expression morphologique de l'aspect une fois reconnues, il fallait en définir l'usage. M. B. constate que l'aspect perfectif est incompatible avec l'emploi de l'imparfait de sens duratif (p. 38 et suiv.), qu'au contraire il est normal dans les constructions qui expriment l'aboutissement d'une action, par exemple dans celle de *dum* signifiant « jusqu'à ce que » (p. 76 et suiv.). En somme, l'aspect du verbe est bien dans certains cas celui que fait attendre le sens même de la phrase, et cette concordance est un des arguments auxquels M. B. semble tenir le plus.

Il ne faudrait pas croire cependant que tous les faits soient également probants, ni même que tous les faits probants apparaissent évidemment comme tels. On peut dire de l'ensemble du livre ce que M. B. lui-même dit de certain chapitre : « cette étude présente des obscurités et n'échappe pas entièrement à la subjectivité » (p. 34). Subjectivité, parce qu'il n'y a pas une expression morphologique de l'aspect qui ne soit que cela, indépendamment de toute interprétation ; obscurités, parce que les exemples non probants abondent, parce que l'usage semble varier d'un auteur à l'autre (il est plus libre chez Plaute que chez Térence, p. 51) et d'une époque à l'autre (p. 61), obscurités surtout parce que les bons exemples ne sont pas toujours mis en relief, parce que l'auteur a eu le scrupule de tout dire, jusqu'à ses incertitudes, les fluctuations de sa pensée et ses revirements, parce qu'il pratique devant nous une méthode de recherche plutôt qu'une méthode d'exposition, enfin, il faut bien le dire, parce que le sujet était difficile, parce que la notion d'aspect est singulièrement obscurcie en latin et que, en l'absence d'une opposition fondamentale, nettement sentie, toutes sortes de nuances y sont reconnaissables et y ont été reconnues en effet.

M. B. a été desservi par son sujet, sa thèse n'emporte pas toujours la conviction ; il laisse à faire au lecteur, et aussi aux chercheurs qui le suivront sur ce domaine. Nous lui devons une première élaboration des matériaux, qui appelle des confirmations et une mise au point définitive.

J. Marouzeau.

Th. Zielinski, *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*, 3e éd. Leipzig, Teubner, 1912. VIII-371 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

M. Zielinski est, à l'heure actuelle, un des hommes qui connaissent le mieux Cicéron. Cette nouvelle édition n'a pas reçu de compléments étendus, mais seulement de nombreuses retouches. Les philologues doivent savoir que cet ouvrage est utile pour l'étude directe et l'interprétation de l'écrivain latin. Ils y trouveront des vues originales sur les rapports de Cicéron avec le cercle des Scipions. La politique et l'action de Cicéron s'inspirent de l'idéal du second Africain. Or chacun sait que l'élocution de Térence est comme un premier essai de style classique ; on y constate beaucoup de particularités et de tendances cicéroniennes avant Cicéron. Térence est, pour nous, le seul ou à peu près le seul représentant du groupe des Scipions. L'observation de M. Zielinski a donc encore plus du portée qu'il ne lui en donne. Style et politique, conception de l'Empire et idéal littéraire sont sortis du même milieu. Cicéron n'est pas une figure isolée ; il est le terme d'une évolution. Sur bien d'autres points, l'intelligence de Cicéron gagnera, si on le lit en quelque sorte à travers les esprits les plus divers dont M. Z. réunit et juge les témoignages. Parmi eux, je suis surpris de ne pas voir Montaigne ; des travaux récents facilitent la recherche des sources des *Essais* et Montaigne inspire le scepticisme anglais dont M. Zielinski parle assez longuement.

Paul Lejay.

C. Valeri Flacci Argonauticon libri VIII ed. O. Kramer. Lipsiae, Bibliotheca Teubneriana 1913, LXXXIV et 218 p. 8°. 3,20 M.

Ce livre est plus qu'une simple édition des Argonautiques. L'introduction, qui a servi à M. K. de dissertation inaugurale, est une étude approfondie de la tradition manuscrite de Valerius Flaccus : 30 pages y sont consacrées au Vaticanus *V*, qui serait l'ancêtre de tous les autres manuscrits et 40 pages au manuscrit *C* de Carrion, qui a récemment encore été l'objet d'une étude spéciale de M. P. Krenkel (De cod. Carrionis auctoritate, Dissert. Leipzig 1909).

C'est que la question posée ici est grosse de conséquences : étant donné qu'on a d'un auteur latin un manuscrit relativement ancien et des manuscrits récents, qui proviennent d'une source unique, dans quelle mesure est-on autorisé à reconnaître dans le premier l'ancêtre direct des autres ? A priori, l'hypothèse est irrationnelle, et il faut se garder de ce procédé de simplification qui souvent a fait condamner en bloc des manuscrits intéressants (tel est le cas par exemple pour ceux des *Dialogi* de Sénèque).

Il faut avouer que M. Kr. a trouvé pour soutenir sa thèse de bons arguments, au moins en ce qui concerne *C*, le manuscrit de Carrion, et surtout les représentants du Sangallensis *S*. Certaines fautes bizarres de *S* semblent bien ne pouvoir s'expliquer que par des particularités de *V* (p. XL et suiv.). Quant à *C*, il présente des leçons si originales qu'il semble d'abord impossible de le ramener à la source commune : ainsi III, 210 : *sic pugnae crudescit opus* paraît la « lectio difficilior » infiniment préférable au *crebrescit* de *V*, quoi qu'en dise M. K. (p. LXXIII) ; mais la variante n'est-elle pas attribuable à un réviseur qui connaissait le *crudescit pugna* de Virgile (*Aen.* XI 833) ? Et le cas n'est pas isolé. M. K. a réuni un grand nombre de passages (p. LXXVIII et suiv.) pour lesquels des variantes en

apparence inexplicables ont été évidemment empruntées à Virgile ou à Stace.

Malgré tout, la démonstration n'est pas aussi convaincante pour *C* que pour *S*, et le doute de M. Krenkel (*op. laud.*) réservait au critique plus de liberté et plus de sécurité peut-être que la tranquille certitude de M. K. L'hypothèse de rectifications anciennes par conjecture n'explique peut-être pas tout (cf. les exemples cités p. LXXXIII, en particulier le *Phaleri* VI, 217 ; cf. aussi pour les manuscrits autres que *C*, des leçons telles que le *natis* I, 1 conservé par *N*, etc.). *V* a-t-il été vraiment la seule copie conservée de l'archétype supposé ? Quelques-unes des bonnes leçons de nos manuscrits inférieurs ne peuvent-elles venir, au moins par voie de collation, de copies parallèles ? Quoi qu'il en soit, on verra que dans la pratique M. K. n'a pas cru pouvoir exclure de son apparat quelques manuscrits inférieurs, bien qu'il se défende de leur accorder aucune autorité (cf. p. LXXXIV).

Cet apparat critique est conforme au type de la collection : réduit à l'essentiel, et privé de tout commentaire. Était-il nécessaire de s'amuser à combler les lacunes supposées du texte par des vers d'ailleurs bien tournés, mais de pure fantaisie ? — Pourquoi n'avoir pas adopté le procédé si commode qui consiste à mettre en italique dans le texte les parties restituées par conjecture ? — Enfin, critique plus grave peut-être, n'est-il pas regrettable d'exclure de l'apparat, je ne dirai pas toute discussion, mais au moins tout élément de discussion ? Une variante ou une conjecture, prise en elle-même, s'interprète mal ; qu'on la rejette ou qu'on l'accueille, il faut l'expliquer : la conjecture *pubem* VI, 5 (*puppem codd.*) que M. K. repousse, n'est pas en principe plus hardie que la conjecture *pubis* IV, 528 (*pippis* V) que M. K. accepte. L'interprétation de *patentes* V, 84 (*pharentes* V, *ferentes C*) serait plus aisée si l'auteur nous renvoyait d'une part aux observations des pages XIV et XV sur les confusions de lettres, d'autre part à des types analogues de variantes (VI 217 *phaleri* C, *parenti V* ; III, 71 *furenti V*, *parenti C* ; II, 80 *fariis V*, *furiis M*) qui pouvaient suggérer une nouvelle conjecture : *furentes* (cf. V 482 *Cyaneos fragores*, et passim).

J. Marouzeau.

Fritz Norden, *Apulejus von Madaura und das römische Privatrecht*. Leipzig et Berlin, Teubner, 1912. VI-196 p. in-8°.

M. Fr. Norden, avocat à Bruxelles, est un ancien élève de MM. Crusius et Schöll à qui ce travail est dédié. Il regrette avec raison l'ignorance du droit dans laquelle la plupart des philologues modernes vivent. Il est certain que leurs études ont été mal dirigées quand ils étaient jeunes. On aurait dû les forcer à suivre pendant un an un cours de droit romain. Faute de cette initiation, ils doivent perdre plus tard beaucoup de temps à combler imparfaitement cette lacune originelle ; je parle du petit nombre, car pour les autres, ils ferment délibérément les yeux. En vue d'aider les bonnes volontés, M. N. a réuni une liste d'ouvrages sur le droit dans les auteurs classiques. Souhaitons qu'elle serve.

Apulée est un auteur bien choisi pour le genre d'études que réclame M. N. Dans une longue introduction de 58 pages, il démontre, contre l'opinion récente de M. Helm, qu'Apulée a exercé la profession d'avocat, *causidicus* ; il fait voir la place que les préoccupations juridiques ont dû tenir dans sa vie, surtout lors de son procès, qui fut une affaire sérieuse ;

il analyse avec pénétration l'*Apologia*. Le sujet lui-même est traité en huit chapitres : le droit et ses sources (*iustitia*, *ius naturale*, *ius sacrum*, etc.), esclaves et hommes à liberté limitée (affranchis, *addicti*, colons), droit matrimonial, *patria potestas*, curatelle et tutelle, droit de succession, droit sur les choses, contentieux et contrats. D'excellents *indices* permettent de retrouver aisément ce qu'on cherche. Le travail de M. Norden sera très utile non seulement pour l'étude d'Apulée, mais pour celle d'autres auteurs latins qui sont cités et dont les expressions sont expliquées.

P. L.

Johannes Sichardus und die von ihm benutzten Bibliotheken und Handschriften. Von Paul Lehmann (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, begründet von L. Traube, IV, 1). Munich, Beck, 1912, x-237 pp. in-8°. Prix : 10 Mk.

Jean Sichart, né à Tauberbischofsheim en Franconie vers 1499, successivement professeur à Fribourg en Brisgau, à Bâle, à Fribourg de nouveau, à Tubingue, mourut le 9 septembre 1552, dans les bras de son élève et ami Konrad Humbracht. M. Lehmann, qui continue à Munich les traditions de l'école de Traube, a retrouvé et publie une biographie de Sichart par Humbracht et 23 lettres adressées à B. Amerbach, aux frères Blaurer, à Joachim Camerarius, à Jean Faber, évêque de Vienne en Autriche, à K. Humbracht, à Fréd. Nausea (évêque de Vienne 1541-1552), à Œcolampade, à Mathias de Saarburg, à J. Vadianus, à Viglius d'Aytta. Mais la plus grande partie du volume est consacrée aux éditions de Sichart et aux mss. qui les ont documentées. Ces éditions se succèdent de 1525 à 1530 et comprennent, outre des écrivains ecclésiastiques, Justin, Prudence, Ovide, des grammairiens latins, le code théodosien, Consentius et Cassiodore, Censorinus, les chroniques de Jérôme, Prosper, etc., Quintilien, Caelius Aurelianus et Oribase, Pline le jeune, Julius Obsequens, Frontin, et même les falsifications du dominicain Annius de Viterbe. Une partie des auteurs ecclésiastiques publiés par Sichart sont des traductions du grec ; il faut faire une place à part à une très ancienne version latine de Philon, du IVe ou de Ve s., pour laquelle Sichart a disposé d'un ms. de Fulda et d'un de Lorsch. M. L. a retrouvé le ms. de Fulda à Cassel (theol. 4°, 3 ; XIe s.). Une édition de ce texte est préparée par M. Cohn. Les mss. utilisés par Sichart appartenaient alors aux bibliothèques suivantes : Augsbourg, Bâle, Fulda, Hersfeld, Ladenburg (Jean de Dalberg, évêque de Worms), Lorsch, Mayence, Murbach, Schönau, Sponheim, Strasbourg, Trèves. Chacun de ces chapitres est surtout une contribution fort importante à l'histoire de ces bibliothèques. P. 125, Dalberg possédait en 1527 « fragmentum Vergilianum maiusculis litteris cum figuris antiquissimae ficturae ». Les mss. de l'évêché de Worms s'y trouvaient encore au XVIIe siècle, mais négligés et exposés aux déprédations. Christine de Suède en acquiert (p. 128). P. 136, S. Münster voit à Lorsch des mss. « die soll Virgilius mit eigner hand geschriben haben ». Cette illusion est d'origine savante ; cf. A. G., I, 21, 2 (Hygin ; II, 3,5 ; IX, 14,7 ; XIII, 21,4 (Valerius Probus).

Paul Lejay.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Alexander (Leigh), *The Kings of Lydia and a rearrangement of some fragments from Nicolaus of Damascus*. Thèse de Princeton. 1913. 61 p. in-8°.

Balog (Elemér), *Ueber das Alter der Ediktskommentare des Gaius*. Eine Skizze aus der röm. Rechtsgeschichte. Hanovre, Helwing, 1914. viii-169 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

Barbagallo (Corrado), *Un semestre d'impero repubblicano, il governo di Galba (giugno 68-15 gennaio 69)*. Napoli, Atti R. Accademia Arch. Lett. Bell. Arti, n. s., III, 1914. 89 p. in-8°.

Bouchier (E. S.), *Spain under the Roman empire*. Oxford, Blackwell, 1914. viii-200 p. pet. in-8° et 1 carte. Prix : 5 sh.

Calhoun (G. M.), *Documentary frauds in litigation at Athens*. Classical Philology, IX, n° 2, 1914. P. 134-144.

Chabert (S.), *La traduction des formes gérondives en latin*. Paris et Grenoble (« Ann. de l'Univ. de Grenoble »), 1914. P. 141-156. In-8°.

Clark (Clifford Pease), Numerical phraseology in Vergil. Thèse de Princeton, 1913. 89 p. in-8°.

Dussaud (R.), *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*. 2e éd. Paris, Geuthner, 1914. x-482 p. in-8°, 18 pl. et 325 grav. Prix : 24 fr.

Formigé (J.), *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*. Extrait des « Mém. prés. par divers savants à l'Ac. des inscr. », t. XIII. Paris, Klincksieck, 1914. 65 p. in-4° et 5 pl. Prix : 4 fr. 50.

Foucart (P.), *Les Mystères d'Éleusis*. Paris, Picard, 1914. 508 p. in-8°. Prix : 10 fr.

Grenfell and Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, part X. Londres, Egypt exploration fund, 1914. xiv-311 p., 6 pl. in-4°.

Helck (J.), *De Cratetis Mallotae studiis criticis quae ad Odysseam spectant*. Dresden, Gymnasium zum heiligen Kreuz (1914, progr. nr. 777). 53 p. in-4°.

Hubbell, *The influence of Isocrates on Cicero, Dionysius and Aristides*. New-Haven, Yale university press; Londres, Frowde. 1913. xii-72 p. in-8°.

Hoffmann (Martin), *Die ethische Terminologie bei Homer. Hesiod und den alten Elegikern und Jambographen*. Tubingue, Kloeres, 1914. vi-156 p. in-8°.

Klaffenbach (G.), *Symbolae ad historiam collegiorum artificum Bacchiorum*. Berlin, Mayer et Müller, 1914. 76 p. in-8°.

Landgraf (Gustav), *Kommentar zu Ciceros Rede Pro Sex. Roscio Amerino*. 2e éd. Leipzig, Teubner, 1914. vii-290 p. in-8°. Prix : 8 Mk.

Misson (J.), *Recherches sur le paganisme de Libanius* (Recueil de travaux de Louvain, 43e fasc.). Paris, Picard, 1914. xvi-160 p. in-8°.

(*A suivre*).

PLATONICA

I. Rep. 364e/365a. — βίβλων δὲ ὅμαδον παρέχονται Μουσαίου καὶ Ὀρφέως, Σελήνης τε καὶ Μουσῶν ἐκγόνων, ὥς φασι, καθ' ἃς θυηπολοῦσιν, πείθοντες οὐ μόνον ἰδιώτας ἀλλὰ καὶ πόλεις, ὡς ἄρα λύσεις τε καὶ καθαρμοὶ ἀδικημάτων διὰ θυσιῶν καὶ παιδιᾶς ἡδονῶν εἰσι μὲν ἔτι ζῶσιν, εἰσὶ δὲ καὶ τελευτήσασιν, ἃς δὴ τελετὰς καλοῦσιν, αἳ τῶν ἐκεῖ κακῶν ἀπολύουσιν ἡμᾶς, μὴ θύσαντας δὲ δεινὰ περιμένει.

Il est difficile de ne pas trouver étrange διὰ θυσιῶν καὶ παιδιᾶς ἡδονῶν. Dans aucune des éditions modernes, soit Jowett-Campbell 1894, soit Burnet 1902-1905, je ne trouve la mention que donne heureusement H. Diels (*Vorsokratiker*, II³, p. 168), de la correction proposée par Madvig [ἡδονῶν]. J'avoue d'ailleurs que la correction ne me semble pas suffisante et que ni la « légèreté joyeuse de fêtes agréables » de la paraphrase C. Ritter (*Platons Staat*. Stuttgart, 1909, p. 18, 20) ni les « sportive delights » de Jowett-Campbell (III, p. 72) ne me semblent de mise en un passage où il s'agit directement d'expiations pour le péché. N'y a-t-il pas une correction qui puisse faire disparaître, en même temps que le pléonasme παιδιᾶς ἡδονῶν, cette alliance presque choquante et, sinon choquante, du moins insignifiante, du sacrifice et de l'amusement ?

On peut noter, d'abord, que l'idée du sacrifice est seule rappelée dans la menace finale : μὴ θύσαντας δὲ δεινὰ περιμένει. Il est donc permis de supposer que l'expiation des péchés s'opère soit par le seul sacrifice, soit, en outre, par quelque chose d'analogue au sacrifice. Or, dans παιδιᾶς, παι peut s'expliquer par une répétition de καί. La lecture παιδιᾶς devait être facilement suggérée par ΚΑΙ ΔΙΑϹ, si ΔΙΑ est la préposition διὰ et si le C est la première lettre d'un génitif analogue à θυσιῶν. Or ce génitif est assez facile à retrouver. ΔΙΑϹΠΟΝΔΩΝ a donné naissance, par la transformation de Π en Η, à ΔΙΑ ϹΗΟΝΔΩΝ, ΔΙΑϹ ΗΔΟΝΩΝ.

Il faut donc lire : διὰ θυσιῶν καὶ διὰ σπονδῶν. Le Thesaurus, au mot σπονδή, nous donne les parallèles : Hesiod. *op.* [336] (= *Œuvres et jours*, 338, Rzach), ἄλλοτε δὲ σπονδῇσι θύεσσι τε ἱλάσκεσθαι... et Philon V. M. 1 : ἣν ἐθελήσῃς μετασχεῖν τῶν αὐτῶν σπονδῶν τε καὶ θυσιῶν.

II. Lois 960c/d. — ὦ Κλεινία, πολλὰ τῶν ἔμπροσθεν καλῶς ὕμνηται, σχεδὸν δὲ οὐχ ἥκιστα τὰ τῶν Μοιρῶν προσρήματα.

Ποῖα δή;

Τὸ Λάχεσιν μὲν τὴν πρώτην εἶναι, Κλωθὼ δὲ τὴν δευτέραν, τὴν Ἄτροπον δὴ τρίτην σώτειραν τῶν λεχθέντων, ἀπῃκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων τῷ πυρὶ τὴν ἀμετάστροφον ἀπεργαζομένων δύναμιν.

Le texte est celui de Burnet (1906), qui n'a fait que remplacer, dans τὴν Ἄτροπον δὴ τρίτην, le δέ de la vulgate par le δή de ALO. Burnet donne, en notes, quelques variantes intéressantes que nous relèverons à leurs places.

Constantin Ritter, dans son Commentaire (Leipzig, 1896, p. 347/8), rappelant l'appréciation de Stallbaum « locus foede corruptus », disait : « dies ist fast das einzige Gewisse, was man über die verderbten Worte, deren Sinn übrigens durch den Zusammenhang im ganzen sichergestellt ist, sagen kann. » — Avouons cependant que, dans l'état actuel du passage, on ne voit pas bien en quoi consiste, pour Platon, la justesse des noms donnés aux Parques par les anciens. Aussi le même auteur qui, dans son commentaire, ne proposait de correction précise que pour λεχθέντων, n'a-t-il point cessé d'être préoccupé par la difficulté du texte. Dans son dernier rapport sur les études platoniciennes des récentes années (Conrad Bursian Jahresbericht, CLXI, p. 63), il note que les manuscrits portent bien ἀπῃκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων ... δύναμιν, mais ajoute : « aber kann das wirklich der ursprüngliche Wortlaut sein ? ». Je suis heureux de pouvoir m'appuyer sur ce doute d'un maître en platonisme, car c'est bien dans cette dernière phrase que se cache, d'ailleurs en un mot où personne, sauf Baiter, n'a songé à la chercher, la plus grave altération.

Il n'est pas très difficile, en effet, de supposer, après τὴν Ἄτροπον δὴ τρίτην, la chute de τήν, et, du même coup, σώτειραν devient σωτηρίαν. Nous obtenons donc une comparaison en due forme : τὴν σωτηρίαν τῶν λεχθέντων ἀπῃκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων. On voit tout de suite que la correction de Bekker, ληχθέντων, était tout indiquée. Burnet la laisse en note et C. Ritter, qui lui trouve quelque vraisemblance, estime que δεχθέντων aurait autant de chances. Mais c'est oublier la nature même du raisonnement platonicien. Que veut prouver Platon ? Que les noms des Parques ont été bien choisis. Il serait bien étonnant que la preuve ne fût pas fondée sur un jeu quelconque d'étymologie. Et, d'avance, on peut être sûr que ληχθέντων répond à Λάχεσις, κλωσθέντων à Ἄτροπος. Donc nous devons écrire : τὴν σωτηρίαν τῶν ληχθέντων ἀπῃκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων. Ceux qui donnèrent les noms aux

Parques ont voulu figurer la durée des sorts que décrètent les Parques par la durée du fil que tressent les fileuses.

Quelle est donc la force qui maintient (ἡ σωτηρία) les fils de façon indissoluble ? La réponse du texte est assurément inintelligible : τῷ πυρὶ τὴν ἀμετάστροφον ἀπεργαζομένων δύναμιν. Personne n'acceptera de lire que le feu rend irréversible l'enroulement des brins d'un fil. Aussi Baiter a-t-il proposé τολυπῇ. Plus mal inspiré, Stallbaum mettait entre crochets tout le groupe ἀπηκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων τῷ πυρί. Mais le remède proposé par Stallbaum est un remède désespéré, d'autant que, nous l'avons montré, ἀπηκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων est partie essentielle de la phrase platonicienne. D'autre part, le τολυπῇ de Baiter, outre qu'il ne se rencontre nulle part ailleurs dans les dialogues, n'exprime que le fait de l'enroulement et non la cause de sa solidité irréversible (τὴν ἀμετάστροφον δύναμιν). Une autre correction a le double avantage et d'expliquer cette force définitive de l'enroulement et de maintenir, entre les trois membres de la comparaison platonicienne, la correspondance voulue. A la place de τῷ πυρί, il faut lire τῷ τρί<τῳ>.

La chute du second τῳ est trop aisément explicable pour faire difficulté. D'autre part, τῷ τρί<τῳ> répond à τὴν Ἄτροπον δὴ τρίτην. Les deux premières Parques ont reçu les noms de Λάχεσις et Κλωθώ parce qu'on a voulu figurer le cours du destin par le fil que déroule la fileuse. La troisième Parque s'est appelée Ἄτροπος, parce que c'est l'adjonction du troisième brin qui rend l'enroulement irréversible.

Le fil des Parques sera dit τρίκλωστος (Antip. Sid. in *Anth. Pal.* 6,109,7). Que le nombre 3 soit nombre de totalité et de perfection, c'est ce qu'Aristote redit après les Pythagoriciens ; *de caelo*, 268 a 11 : τὸ πᾶν καὶ τὰ πάντα τοῖς τρισὶν ὥρισται... *de part. anim.* 646 b 9 : ταῦτα [τὰ ἀνομοιομερῆ] γὰρ ἤδη τὸ τέλος ἔχει καὶ τὸ πέρας, ἐπὶ τοῦ τρίτου λαβόντα τὴν σύστασιν ἀριθμοῦ, καθάπερ ἐπὶ πολλῶν συμβαίνει τελειοῦσθαι τὰς γενέσεις. Entre Aristote et Platon, il y a une légère nuance. Au nombre 3, Aristote associera l'idée d'achèvement du devenir, de réalisation définitive (λαβόντα τὴν σύστασιν, τελειοῦσθαι τὰς γενέσεις). Platon revient de préférence au proverbe populaire : τὸ τρίτον τῷ σωτῆρι (*Philèbe* 66 d), τὸ δὲ τρίτον ὀλυμπικῶς τῷ σωτῆρί τε καὶ τῷ Ὀλυμπίῳ Διί (*Republ.* 583 b),

1. J'ai eu le plaisir, en causant tout récemment avec M. C. Ritter, du présent essai de restitution, de voir que lui-même avait noté, en marge de son exemplaire des *Lois*, ce jeu de mots étymologique sur les noms des Parques.

cf. *Charmide* 167 a. Aussi Platon associe-t-il, au nombre trois, l'idée de conservation et de stabilité (σωτηρία). C'est ce qu'on aurait pu voir dans un autre texte des *Lois*. Énumérant (691 e/692 a) les tempéraments successifs apportés à l'antique gouvernement de Lacédémone, (partage de l'autorité souveraine entre deux rois, établissement des vingt-huit Gérontes, puis des éphores), l'Athénien, à l'auteur de ce dernier tempérament, donne, par excellence, le nom de « sauveur » : θεὸς.. κηδόμενος ὑμῶν τις..... καὶ μετὰ τοῦτο ἔτι φύσις τις ἀνθρωπίνη μεμειγμένη θείᾳ τινὶ δυνάμει..... ὁ δὲ τρίτος σωτὴρ ὑμῖν ἔτι σπαργῶσαν καὶ θυμουμένην τὴν ἀρχὴν ὁρῶν.... C'est l'intervention de ce troisième et dernier sauveur qui assure, par la stabilité de la royauté, la stabilité de tout l'État : καὶ κατὰ δὴ τοῦτον τὸν λόγον ἡ βασιλεία παρ' ὑμῖν, ἐξ ὧν ἔδει σύμμεικτος γενομένη καὶ μέτρον ἔχουσα, σωθεῖσα αὐτὴ σωτηρίας τοῖς ἄλλοις γέγονεν αἰτία.

Ainsi l'on peut dire que, dans le texte en discussion, les deux lectures τὴν σωτηρίαν et τῷ τρί<τῳ> se fortifient l'une l'autre. D'autant que σώτειραν était impossible ici et n'a pu venir que d'une correction suggérée par la chute de l'article. L'épithète σώτειραν ne pourrait se rapporter qu'à la dernière des Parques. Or les surnoms des Parques sont justes tous les trois parce que leur ensemble est figuratif (ἀπῃκασμένα); cette comparaison d'ensemble ne peut porter sur deux personnes (τὴν σώτειραν τῶν ληχθέντων — τῇ τῶν κλωσθέντων) en n'englobant la troisième que par raccroc ; elle doit porter sur le double processus de stabilisation (τὴν σωτηρίαν) qui assure la perpétuité du sort (τῶν ληχθέντων — Λάχεσις) aussi bien que la solidité irréversible (ἀμετάστροφον — Ἄτροπος) des fils (τῶν κλωσθέντων — Κλωθώ).

Enfin non seulement la dernière partie de cette même phrase (960 d) présente deux fois σωτηρία (σωτηρίαν τοῖς σώμασι... σωτηρίαν τῶν νόμων), mais le texte immédiatement précédent (960 b) annonce lui-même que le fondateur n'a rien fait tant qu'il n'a pas assuré la stabilité de son œuvre : τῶν πάντων δ' ἑκάστοτε τέλος οὐ τὸ δρᾶσαί τι σχεδὸν οὐδὲ τὸ κτήσασθαι κατοικίσαι τ' ἐστίν, ἀλλὰ τῷ γεννηθέντι σωτηρίαν ἐξευρόντα τελέως ἀεί, τότ' ἤδη νομίζειν πᾶν ὅσον δεῖ πραχθῆναι πεπρᾶχθαι, πρότερον δ' ἀτελὲς εἶναι τὸ ὅλον.

Donc nous lirons : τὸ Λάχεσιν μὲν τὴν πρώτην εἶναι, Κλωθὼ δὲ τὴν δευτέραν, τὴν Ἄτροπον δὴ τρίτην, < τὴν > σωτηρίαν τῶν ληχθέντων ἀπῃκασμένα τῇ τῶν κλωσθέντων τῷ τρί< τῳ > τὴν ἀμετάστροφον ἀπεργαζομένων δύναμιν.

Auguste Diès.

NOTES CRITIQUES
AUX CHAPITRES DE PLINE RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ART

En préparant un nouveau recueil des textes relatifs à l'art antique, recueil dont le premier volume achève de s'imprimer, j'ai été frappé de voir combien, malgré tant d'études pénétrantes, il restait encore de points obscurs dans ces chapitres des livres XXXIV, XXXV et XXXVI de l'*Histoire naturelle* de Pline l'ancien qui nous fournissent, seuls, toute la trame de l'histoire des beaux-arts dans l'antiquité. Ayant eu, pour chaque question, à étudier l'ensemble des textes, si disparates d'origine, qui la concernent, je crois, à leur lumière, pouvoir apporter une explication nouvelle de certains des passages de Pline qui ont été le plus discutés. Nous aurons, d'ailleurs, parfois à défendre Pline de reproches injustifiés ; plus rarement nous les lui épargnerons par une simple correction de texte ; le plus souvent nous verrons que, par suite de sa rédaction hâtive, il a commis des confusions dans la mise en œuvre de ses notes qui n'a, trop fréquemment, été qu'une mise bout à bout. Dans de pareils cas, si l'on parvient à retrouver la confusion qu'il a commise pour avoir rédigé trop vite, il arrivera qu'on rendra toute leur valeur aux éléments excellents dont il a tiré parfois des combinaisons malheureuses. Le résultat de nos recherches sera, je crois, de nature à augmenter plutôt qu'à diminuer notre confiance en Pline comme historien de l'art antique ; s'il n'a parfois, en rédigeant, plus très bien compris l'agencement de ses notes, elles étaient puisées à d'excellentes sources.

I

LES PEINTURES DE PARRHASIOS A LINDOS

Parrhasios avait peint plusieurs groupes de héros. Pline en cite trois. Voici le texte relatif au premier groupe : XXXV, 69 :

(*Parrhasius pinxit*) *et in una tabula quae est Rhodi Meleagrum, Herculem, Persea*; *haec ibi ter fulmine ambusta neque oblitterata hoc ipso miraculum auget.*

Un point est certain : on montrait encore à Rhodes au temps de Pline un tableau représentant Méléagre, Héraklès et Persée. Mais ici on peut hésiter. Faut-il entendre, en donnant aux termes leur valeur *minima*, que ce tableau avait été frappé trois fois par la foudre, et que — ce qui augmentait l'émerveillement — le tableau n'en avait pas été détérioré ? Faut-il prendre *oblitterata* au sens fort et, par suite, *ambusta* également au sens plein[1] ? Si la foudre y avait mis le feu, il est impossible que le tableau n'ait pas été quelque peu détérioré ; le miracle n'aurait-il pas déjà été grand s'il n'avait pas été détruit ?

Que le tableau ait évité toute détérioration, ou qu'il ait seulement échappé à la destruction, on nous dit que « le miracle en fut augmenté ». C'est donc qu'il y avait déjà un fait miraculeux ? Pline pense-t-il seulement au fait d'un même tableau frappé trois fois par la foudre ? C'est possible. Mais, si les trois coups de foudre correspondaient aux trois personnages, ne serait-ce pas un fait autrement extraordinaire et digne d'être signalé aux visiteurs ?

On a supposé, et avec raison, que Pline tirait ce trait des *Voyages* de son fameux contemporain C. Licinius Mucianus qui visita et décrivit Rhodes, sans doute en 57, lorsqu'il gouverna la Lycie. Par les sept autres renseignements que Pline lui doit (au moins) sur Rhodes[2], on voit que Mucianus était atteint de ce goût des prodiges qui se développait à l'époque qui va d'Apollonios de Tyane à Phlégon de Tralles. Une des sources de Phlégon de Tralles est précisément un écrivain de Rhodes, Antisthénès, contemporain de Polybe, qui paraît avoir écrit une histoire de sa patrie[3]. Doit-on supposer que c'est à lui que, directement ou

---

1. M. Havet veut bien me faire remarquer que *amb-ustus* doit signifier seulement « marqué par la foudre » d'après l'étymologie : « brûlé autour, roussi ». Cf. Plin. Jun. *Ep.*, III, 11,3. Une des familles de la *gens Fabia* porte le surnom d'*Ambustus*.

2. Ces huit passages, dont sept ont été reconnus par L. Brunn, sont énumérés par E. Sellers dans son Introduction à son édition de *Plinys chapters on the history of art*, p. LXXXVII. Il faut peut-être attribuer aussi à Mucianus le long passage de Pline sur Protogène et ses peintures à Rhodes, XXXV, 101-104. Il y parle, en effet, de sa patrie, Kaunos, comme d'une *gentis Rhodiis subjectae* ; cela ne fut vrai au point de vue romain que depuis 85 av. J.-C., année où Sylla rendit à Rhodes sa *Pérée* carienne reprise sur Mithridate, jusqu'à l'époque où Vespasien rattacha Rhodes à la province d'Asie (74).

3. Voir l'art. *Antisthenes* de la *Real-Encyclopaedie* et, pour l'histoire miraculeuse de P. Scipion que Phlégon puise chez lui, A. Reinach, *Bull. corr. hell.*, 1910, p. 239.

indirectement, Mucianus emprunta l'anecdote ? ou lui a-t-elle été rapportée par un de ces *cicerone* que Lucien montre s'empressant autour des visiteurs du temple de Dionysos à Rhodes ? Ce passage de Lucien mérite d'être cité : « Pour moi, en face du temple de Dionysos (à Rhodes), je me promenais à loisir en goûtant un plaisir extrême. Je fis le tour des portiques, admirant en détail des peintures qui charmaient mes regards, tout en me rappelant les mythes héroïques. Deux ou trois Rhodiens en effet s'étaient jetés sur moi pour m'expliquer les sujets sans trop de discordances ; j'en avais du reste moi-même deviné la majeure partie[1] ».

On se demande naturellement si le groupe de Parrhasios ne formait pas un de ces « mythes héroïques ». Mais ici notre embarras est grand. Aucune des légendes qui nous sont parvenues n'a assemblé Méléagre, Héraklès et Persée ; si plusieurs exploits d'Héraklès le rattachent à Rhodes, aucun ne met en rapport avec l'île ni Persée ni, surtout, Méléagre. Aussi a-t-on généralement pensé, avec Brunn, à une sorte de *santa conversazione* entre les trois héros, conversation posthume dont l'Hadès serait le théâtre, et cela sans doute par un souvenir de la *Nékyia* de Polygnote où l'on voyait Thésée et Pirithoüs face à face, puis un groupe formé de cinq amis d'Ulysse — Achille, Agamemnon, Antilochos, Patrocle et Protésilaos — plus loin un groupe formé de quatre de ses adversaires — les deux Ajax, Palamède et Thersite jouant aux dés — et, comme cinquième, précisément Méléagre. Mais tous ces héros avaient bien leur place dans l'Hadès et cinq d'entre eux — Agamemnon, Achille, Patrocle, Protésilaos, Ajax Télamonien — l'avaient aussi, de par le XIe livre de l'*Odyssée*, dans une *Nékyia*. Au contraire, Héraklès n'a rien à faire dans l'enfer, si ce n'est pour délivrer Thésée et Pirithoüs. Et je ne pense pas qu'on consente à corriger le texte de Pline en *Pirithoum*, *Herculem*, *Thesea*, rien que pour maintenir l'interprétation de Brunn.

Sans en signaler la difficulté, Klein (*Gesch. d. gr. Kunt*, II, p. 178) a proposé une autre combinaison. Parrhasios aurait groupé chacun des héros avec l'amante que lui donne la fable : Méléagre

---

1. *Amores*, 8 : Ἐγὼ δ' ...ἀπαντικρὺ τοῦ Διονυσίου κατὰ σχολὴν ἐβάδιζον ὑπερφυοῦς ἀπολαύσεως ἐμπιπλάμενος... Ἐκπεριιὼν δὲ τὰς ἐν τῷ Διονυσίῳ στοὰς ἑκάστην γραφὴν κατώπτευον ἅμα τῷ τέρποντι τῆς ὄψεως ἡρωϊκοὺς μύθους ἀνανεούμενος· εὐθὺ γάρ μοι δύο ἢ καὶ τρεῖς προσερρύησαν ὀλίγου διαφόροι πᾶσαν ἱστορίαν ἀφηγούμενοι· τὰ δὲ πολλὰ καὶ αὐτὸς εἰκασίᾳ προὐλάμβανον. Il y a tout lieu de croire que c'est à ce temple qu'étaient destinés l'*Ialysos*, la *Kydippé* et le *Tlépolémos* de Protogène qui formaient sans doute un groupe (cf. plus loin) peut-être aussi son *Satyre à la perdrix*.

avec Atalante, Héraklès avec Hésione, Persée avec Andromède. Rien de plus gratuit que cette hypothèse. Klein ne peut décemment s'appuyer sur l'existence du tableau de Parrhasios *in qua Meleagro Atalanta ore morigeratur*, le fameux tableau licencieux légué par un particulier à Tibère[1] ; et rien ne sert de supposer que Tibère aurait pris goût à ce tableau pendant son exil à Rhodes, car, si le tableau était si licencieux, il n'eût guère pu figurer dans un temple. D'ailleurs, Klein ne paraît avoir formulé cette hypothèse que pour pouvoir rattacher à Parrhasios une série de fresques de Pompéi où l'on voit le corps bronzé et lourd d'un héros s'opposer à la blancheur délicate de la dame de ses pensées[2]. Sans doute, on aimerait pouvoir mettre sous

---

1. Suet. *Tib.*, 44,2. On admet que le caractère licencieux du tableau ressort du contexte de Suétone. Je crois pouvoir montrer qu'il n'en est rien. En tout cas, pris mais en lui-même, le texte cité pourrait s'entendre sans grivoiserie — Atalante caressée au visage par Méléagre — ; et faut-il équivoquer ici sur bouche et baiser ? On a souvent cité le texte en latin avec l'air de s'en effaroucher ; mais on ne l'a pas, que je sache, expliqué. Peut-être y faudrait-il d'ailleurs la compétence spéciale que Ch. Nisard s'était faite pour traduire Martial. Mais il faut remarquer que les auteurs ne nous ont rapporté aucune légende indécente relative à Atalante et à Méléagre. Tout ce que l'on sait de léger sur le compte de la chasseresse se réduit à une légende — elle n'aurait pas craint de céder à la passion d'Hippoménès dans le temple même de la Mère des Dieux à Onchestos et celle-ci, en châtiment, l'aurait changée en lionne et son complice en lion — et à ces deux vers d'Ovide où il a peut-être en vue quelqu'un des tableaux licencieux dont on sait par Pline (XXXV, 72) que Parrhasios avait donné des exemples : *talia Milanion Atalantes crura fugacis Optavit manibus sustinuisse suis* (*Am.*, III, II, 29-30) et *Milanion humeris Atalantes crura ferebat* (*Ars Am.*, III, 775 ; cf. la note de l'édition P. Brandt). Encore ce second passage montre-t-il que le premier doit se prendre dans un sens fort honnête. Si l'on admet que l'Atalante placée par Tibère *in cubiculo* était représentée dans une attitude peu décente, c'est, on l'a dit, en raison du contexte. Mais on me paraît l'avoir lu avec des yeux encore plus pressés de prouver la débauche de Tibère que ceux de Suétone. Il nous apprend au chap. préc. (43) que « Tibère avait à Caprée plusieurs chambres diversement aménagées pour les débauches, et qu'il les orna de tableaux et de reliefs qui représentaient les attitudes de la débauche ». Il s'agit donc de pièces spéciales ornées de tableaux montrant *concubitus varios Venerisque figuras* (*Trist.*, II, 523 ; cf. *Ars. Am.*, II, 679) comme on sait par Ovide — et par Pompéi — qu'il en existait dans les maisons romaines. Mais on n'a pas le droit d'y assimiler sans plus la chambre à coucher de Tibère. On sait par Pline qu'il y conservait l'*Apoxyomène* de Lysippe (XXXIV, 19, 13) et l'*Archigalle* de Parrhasios (XXXV, 70) ; en pareille compagnie l'*Atalante et Méléagre* ne pourrait-il point être un groupe d'amoureux, ressortissant au « nu esthétique » plutôt qu'à la pornographie ? D'ailleurs, n'est-il pas difficile de croire qu'on aurait eu l'audace de léguer un tableau obscène à l'empereur ? Je croirais volontiers qu'un même amateur lui avait légué l'*Archigalle* et l'*Atalante* estimant le premier à 6 millions, le second à 1 million de sesterces. En réalité, avoir accepté ce legs n'est pas plus pour Tibère une preuve de goût débauché que c'en est un pour Auguste d'avoir aimé l'*Hyacinthe* de Nikias, et, d'après ce seul texte, on n'a guère le droit de ranger Parrhasios parmi les peintres « pornographes ».

2. Par exemple les Andromède et Persée, Héraklès et Omphale, Héraklès et l'Arcadie, Argus et Io. Cf. Klein, *Oesterr. Jahreshefte*, 1912. Ajoutez la mosaïque

le modèle de ces belles peintures le grand nom de Parrhasios ; mais aucun texte n'y autorise. Le nôtre moins que tous ; car, si un rapprochement est légitime, c'est, comme on l'a déjà indiqué, le rapprochement avec un texte de Pline qui nous fait connaître deux autres groupes de héros.

Voici ce texte : XXXV, 71 : *laudantur et Aeneas Castorque ac Pollux in eadem tabula, item Telephus, Achilles, Agamemnon, Ulixes.* Le premier groupe de trois héros met de nouveau l'exégète dans le plus grand embarras. On ne voit aucune légende où Énée ait pu être groupé avec les Dioscures. Un seul personnage est naturellement groupé avec eux : c'est leur sœur Hélène, et ce groupe a été assez souvent reproduit dans l'art antique pour qu'on soit en droit de lui supposer un prototype de la main d'un maître. D'ailleurs, un texte d'Ampelius permet d'affirmer l'existence d'une peinture célèbre qui représentait les trois Tyndarides : *Ambraciae in Epiro in pariete sunt picti Castor et Pollux et Helena, manu autochthonis et nemo invenire potest quis pinxerit*[1]. A la vraisemblance qui résulte de ce texte on peut seulement ajouter que la confusion est, paléographiquement, facile à expliquer. Il suffit de supposer qu'au lieu d'écrire HELENA un premier copiste ait, par un phénomène bien connu de métathèse, écrit HENELA, un second HENEA ; sur cette forme un copiste demi-savant n'aura-t-il pas naturellement corrigé AENEAS[2] ? Le texte doit donc être rétabli *Helena Castorque ac Pollux*[3].

---

de « Samson et Dalila » dont E. Becker a noté qu'elle se rattachait à ce groupe (*Malta sotterranea*, 1913, p. 90).

1. *Liber mem.*, 8 : *miracula mundi.* Les curieux renseignements sur des merveilles à voir en Épire qui ouvrent ce chapitre sont peut-être empruntés aux *Épeirôtika* de Philostéphanos. Pour les monuments qui représentent Hélène entre les Discures, voir les art. *Dioskuren* et *Helena* du *Lexikon* de Roscher. Comme prototypes pictoriaux possibles pour cette fresque d'Ambracie on peut rappeler les *Tyndarides* laissés inachevés par Nikomachos de Thèbes et la fameuse *Hélène* peinte pour Crotone par Zeuxis (le tableau d'Ambracie aurait-il été rapporté de Grande-Grèce dans sa capitale par Pyrrhus ?). Il faut aussi rappeler le tableau anonyme des *Castores ac Victoria* qu'Auguste paraît avoir rapporté d'Alexandrie pour orner le temple de César (Plin. XXXV, 10).

2. Une correction savante de ce genre a dû introduire l'*Artamenen* que le *Bambergensis* donne parmi les œuvres d'Aristeidès, XXXV, 99 ; les autres mss. donnent *Ariadnen*, *Arianen*, *Marianen* et, comme le tableau représentait aussi Liber Pater, il doit s'agir d'Ariane. Le prototype devait porter *Ariamnen* forme rare pour *Ariadnen* que devait donner un autre ms. ; un copiste aura écrit par inadvertance *Artamnen*, tandis qu'un autre simplifiait en *Arianen* ; d'*Artamnen* un demi-savant, au courant de l'histoire de Perse, en aura tiré *Artamenen*, tandis qu'un moine possédé de souvenirs bibliques aura corrigé *Arianen* en *Marianen*.

3. M. Havet me fait remarquer qu'il suffit de supposer comme faute initiale qu'un copiste ait écrit HENA par saut de E à E, phénomène dont il a donné des exemples dans son *Manuel de critique verbale* § 443.

Le second groupe mentionné par Pline s'explique plus aisément, et cela grâce à deux autres passages du naturaliste. A propos du pouvoir thérapeutique de la rouille, il rappelle *aeruginem... pingitur* (*Achilles*) *a cuspide decutiens gladio in vulnus Telephi* (XXV, 19,42) ; plus loin, il ajoute *proditur Telephum sanasse Achilles, sive id aerea sive ferrea cuspide fecit ; ita certe depingitur ex ea decutiens gladio* (XXXIV, 45, 142). Un tableau célèbre montrait donc Achille faisant tomber un peu de rouille de la pointe de sa lance avec le tranchant de son glaive sur la blessure qu'il a faite à Téléphos, blessure dont l'oracle avait prédit : « seul qui l'a faite peut la guérir ». A en croire ce que Pline nous apprend de la peinture de Parrhasios l'opération devait avoir lieu en présence d'Agamemnon et d'Ulysse. C'est ce que peuvent confirmer des œuvres d'art [1] et des textes [2] qui se rapportent à cet épisode bien connu.

Or, depuis la publication de la « chronique du temple lindien », on sait que Téléphos passait pour avoir offert un ex-voto à l'Athèna de Lindos après avoir été guéri par la lance d'Achille conservée au temple d'Athèna dans la colonie rhodienne de Phasélis en Lycie ; cette inscription nous a appris encore qu'on montrait dans le temple, une paire de bracelets offerts par Hélène, alors qu'on sait par ailleurs, notamment par Mucianus (Pline, XXXIII, 81) que le temple conservait une coupe faite au module de son sein ; enfin, on sait que le temple possédait aussi des ex-voto d'Héraklès qui avait à Lindos un culte spécial sous le nom de Bouthoinas. Comme Philostrate l'Ancien décrit un tableau relatif à l'épisode qui aurait valu ce surnom à Héraklès (*Im.*, II, 24) et qu'on sait que Parrhasios avait peint à Lindos un *Héraklès*, parmi d'autres ouvrages [4], on peut se demander si ce n'est pas à

---

1. Suivant C. Robert (*Bild und Lied*, p. 35) la peinture de Parrhasios serait inspirée du *Téléphos* perdu d'Euripide ; suivant Vogel *Scaenen Euripid. Trag. in gr. Vasengem*, (p. 18), du *Téléphos* d'Eschyle. Les rares monuments qui se rapportent à cette scène sont cités par C. Pilling, *Quomodo Telephi fabulam artifices tractaverint* (1886) et par L. Pollak, *Zwei Vasen aus der Werkstatt Hierons* (1900).

2. J'appelle l'attention sur deux épigrammes dont les auteurs ont peut-être des peintures à l'esprit :

1° Une épigramme anonyme de l'*Anthologie* grecque sur *Téléphos blessé*, XVI, 110. Elle est placée avant trois épigrammes, l'une de Glaukos 111), l'autre anonyme (112), la troisième de Julien d'Égypte (113) relatives toutes deux au *Philoctète blessé* de Parrhasios.

2° Une épigramme anonyme de l'*Anthologie* latine *De Telepho* (184 Riese) qui finit par ce vers qui pourrait servir de devise à l'homéopathie : *unde datum est vulnus, contigit inde salus.*

3. Chr. Blinkenberg, *La Chronique du temple Lindien*, § VIII de l'inscription.

4. Ἐπιγραψάμενος τοῖς ἐν Λίνδῳ πᾶσιν αὐτοῦ ἔργοις, Ath. XV, 687 b.

Lindos que se trouvaient les deux groupes de héros que nous venons d'étudier ou, du moins, l'Hélène et les Dioscures.

En tout cas, on ne saurait maintenir l'incendie du temple de Lindos à la date que lui assigne M. Blinkenberg, un peu après le milieu du IVe siècle. On a vu, en effet, qu'il était difficile d'y faire travailler Parrhasios beaucoup plus tard que 390. Or, ses peintures étaient encore admirées un siècle plus tard par Théophraste et par Kléarchos de Soloi, les deux élèves d'Aristote chez qui Athénée puise ce qu'il nous dit des peintures de Parrhasios à Lindos ; l'incendie aurait donc eu lieu plutôt tout au commencement du IVe siècle et Parrhasios aurait été appelé pour décorer le nouveau temple. Parmi ses peintures decoratives auraient figuré, à côté d'Héraklès dans l'épisode qui lui valut son nom de Bouthoinas, une *Hélène avec les Dioscures*, une *guérison de Téléphos* et, peut être, un groupe où Héraklès était représenté entre Persée et Méléagre.

II

PARRHASIOS A-T-IL PEINT PHILISKOS OU PHRYNICHOS ?

XXXV, 70 : (*Parrhasius pinxit*) *et Philiscum et Liberum patrem adstante Virtute.*

Tous ceux qui ont commenté ce texte en ont conclu que Parrhasios avait peint un tableau représentant, entre Dionysos et la Vertu personnifiée, Philiskos en qui on a vu l'auteur comique de ce nom. Nul ne s'est demandé si le peu que l'on sait de cet auteur permettait de croire qu'il ait été ainsi portraituré par Parrhasios.

Philiskos n'est connu que par une notice de Suidas reproduite en partie par Eudocie : « Philiskos, auteur comique. Parmi ses pièces sont : Adonis, Naissance de Zeus, Thémistocle, Olympos, Naissance de Pan, Naissance d'Hermès et d'Aphrodite, d'Artémis et d'Apollon. » Une citation d'une autre pièce, les *Philargyroi*, est conservée par Stobée ; enfin un vers sur Chalcis est cité par Dicéarque[1]. Philiskos était donc antérieur au dernier quart du IVe s., époque où a vécu Dicéarque. Appar-

1. Kock ajoute un vers d'une pièce incertaine et deux fragments qui peuvent appartenir aussi bien au tragique Philiskos ou à Philistos (*Comicorum atticorum fragmenta*, II, p. 443).

tenait-il à l'époque de Parrhasios ? C'est possible ; mais le titre de ces pièces, cette série de « naissances » de dieux n'indique-t-elle pas une période où la foi populaire n'est plus aussi intense qu'à l'époque de l'affaire des Hermès et de la condamnation de Socrate ? Ce sont même plutôt des titres de mimes que des titres de comédies et on pourrait se demander si des mimes de Philistion n'ont pas été attribués par erreur à Philiskos. En tout cas, ce minographe est un bien mince personnage pour avoir été l'objet d'un tableau aussi important.

Avant de chercher quel nom on pourrait substituer à *Philiscum*[1], demandons-nous si ce qu'on entrevoit de la vie de Parrhasios ne permet pas de fixer un *terminus ante*. On peut montrer que le *floruit* de Parrhasios se place entre 420 et 380[2] et il est probable qu'il passa les derniers temps de sa vie — sans doute depuis la chute d'Athènes en 404 — à Éphèse, sa patrie. C'est là qu'il peignit son *Mégabyze* et son *Archigalle* et de là sans doute qu'il alla concourir avec Timanthe à Samos et orner de ses peintures les temples de Rhodes et de Lindos. Est-il vraisemblable qu'il soit revenu à Athènes pour y peindre un tableau évidemment destiné à commémorer une victoire au concours comique des Grandes Dionysies et qui se trouvait peut-être au temple de Dionysos Éleuthéreus[3] ? C'est là que devaient se trouver les

---

1. Tout ce qu'on sait de l'époque de Parrhasios interdit de penser à Philiskos de Corcyre, le *Philiscum tragoediarum scriptorem meditantem* que peignit Protogène (XXXV, 106). On sait que Philiskos est l'un des sept tragiques de la période hellénistique qu'on appela la Pléiade et qu'il prit part à Alexandrie comme prêtre de Dionysos à la grande *pompé* de 280 (Athen., V, 198 *c*). On a proposé de rapporter à ce portrait de Philiskos le fameux relief du Latran où l'on voit un poète assis hésitant entre trois masques, une femme (ce serait la Muse debout devant lui ; on préfère, en général, y voir Ménandre et Glycère (Brunn-Bruckmann, pl. 126, d'où Lechat, *Rev. d. ét. anc.*, 1911, p. 151 ; Helbig-Reisch, n. 1183 ; Hekler, *Portraits antiques*, pl. 108).

2. Voici les repères sur lesquels on peut se fonder pour la chronologie de Parrhasios :

Pline place à la 90e Ol. (420-17) le *floruit* de son père Euénor d'Éphèse (XXXV, 60). — Socrate l'a connu travaillant à Athènes vers 415-10 (Xen. *Mem.*, III, 10, 1). — Il a travaillé dans la ville de Rhodes, fondée en 407 (cf. plus loin). — Pline donne comme ses contemporains plus jeunes Timanthe de Kythnos et Androkydès de Cyzique dont on peut montrer que le *floruit* se place entre 390 et 360 ; comme son contemporain plus âgé Zeuxis pour qui nous pouvons montrer que la date indiquée par Pline — 397 — est celle de sa mort. Si le Mys, auteur du bouclier de l'Athéna Promachos dont Parrhasios aurait fait les cartons (Paus. I, 28, 29 ; Athen. XI, 782 *b*), si ce Mys est le contemporain de Phidias, on ne peut faire descendre la collaboration plus bas que 420. On pourrait donc plutôt remonter que descendre de dix ans l'activité de Parrhasios.

3. On sait que ce temple contenait une statue chryséléphantine de Dionysos due à Alcamène (vers 420-10) et Pausanias décrit quatre peintures à sujets dionysiaques qui l'ornent (I, 20, 3) ; mais le temple a pu être antérieur à la statue.

autres tableaux choragiques dont le souvenir nous est parvenu : celui que Thémistocle dédia en 477/6 après une victoire où avait été didascale Phrynichos, le célèbre auteur tragique [1] ; celui que Thrasippos consacra lorsqu'il fut chorège pour une pièce du poète comique, Ekphantidès [2], contemporain de Kratinos.

D'autre part, ce n'est qu'à partir d'Alexandre que la mode des portraits se développe. Jusque-là il fallait encore des occasions extraordinaires — victoires choragiques ou autres — pour permettre d'en consacrer [3]. La présence de Dionysos dans la commémoration d'une victoire dramatique n'a pas besoin d'être expliquée ; celle d'*Aréte*, également connue par un tableau d'Aristolaos [4], n'a pas plus lieu de surprendre vu les tendances moralisatrices des auteurs dramatiques de l'antiquité.

De ces diverses considérations, il résulte qu'il faut penser à

---

1. Plut. *Them.*, 5.
2. Arist. *Pol.*, VIII, 6, 6 (1341 a).
3. En dehors des tableaux choragiques cités, je ne vois à mentionner qu'un Sophocle, sans doute figuré lorsqu'il joua de la cithare dans son *Thamyris* (*Vita Soph.* et Ath. I, 21 f d'après Istros, FHG. I, 425 ; cf. Philostr. Min. *Im.*, 13) et un Euripide dansant comme adolescent au Thargélies (Athen. X 423 f) ; encore la date de ces tableaux est-elle incertaine. Outre le portrait de Timothée à qui Tyché tend les villes prises au filet par des génies chasseurs, on connait à Athènes à cette époque celui d'Isocrate (Ps. Plut. Vita, X, *Or. Isocr.*, 40) et les sept Boutades prêtres de Poséidon à l'Erechtheion, d'Isménias de Chalcis entre 320 et 310 (Plut. *Lyc.*, 38). Le stratège athénien Olympiodoros reçoit en 283/2 des statues à l'Acropole et au Prytanée et une γραφὴ ἐν Ἐλευσῖνι (Paus. I, 26,3). On a voulu y voir l'*Eleusine phylarchum* d'Athénion (Plin. XXXV, 134).
4. Plin. XXXV, 137 : *Pausiae filius et discipulus Aristolaus e severissimis pictoribus fuit, cujus Epaminondas, Pericles, Media, Virtus, Theseus, imago Atticae plebis, boum immolatio.*

Klein (*Gesch. d. gr. Kunst*, II, p. 315) veut grouper tous ces personnages en un seul tableau où Médée personnifierait l'ennemi naturel, le Mède (pensez à la légende de Médos, fils de Médée, ancêtre des Mèdes), Thésée le Démos athénien, et la Vaillance (*virtus* les exploits des Athéniens sauveurs de l'Hellade ; Périklès et Épaminondas indiqueraient que c'est par l'union d'Athènes et de la Béotie que devrait s'achever la délivrance des Hellènes. L'ensemble formerait une grande allégorie politique qui aurait été peinte entre Chéronée (338) et le départ d'Alexandre (334). Même si cette date convient au fils de Pausias, rien ne paraît moins probable qu'une pareille interprétation, Pline a certainement en vue une série d'œuvres et il suffit de faire passer *Virtus* après *Theseus* pour qu'elle se décompose en trois groupes de deux tableaux : deux portraits d'hommes d'état qui ont pu être mis en regard, deux personnages que la mythologie associe, Thésée et Médée, deux personnifications allégoriques, la Vertu et le Peuple athénien. On sait qu'en dehors d'une *Aréte*, un *Démos* a été peint par Parrhasios (Plin. XXXV, 69). Le Périklès a dû être fait pour Athènes, l'Épaminondas pour Thèbes avant Chéronée. On peut croire que ces grands hommes n'étaient pas seulement peints en pied, mais entourés de figures allégoriques — l'*Aréte* conviendrait bien à Epaminondas, le *Démos* à Périclès —, comme on le voit faire pour le portrait de Timothée qui doit avoir été fait aux environs de 360 (Schol. Dem. II Ol. 14 et 28 ; Schol. Arist. *Plut.* 180 ; Plut. *Reg. ap. Tim.* 1 ; Ael. *Hist. var.*, XIV, 3) ; les grands ex-voto

un auteur de comédies qui, dans la période 420-404, aura atteint à une grande célébrité. Je ne vois guère, dans ces conditions, que Phrynichos qui puisse avoir été confondu avec Philiskos. Il est cité parmi les ἀξιολογώτατοι τῆς ἀρχαίας κωμῳδίας ποιηταί[1]; on sait qu'il fit représenter sa première pièce en 429 et qu'il concourut avec Aristophane en 414 et en 405[2]; on connaît le titre de dix de ses pièces; enfin, il est possible qu'il ait quitté Athènes lors de la réaction de 404[3]. Sans doute, l'état de nos connaissances en ces matières est si fragmentaire qu'on ne peut rien affirmer; mais on conviendra, je crois, qu'il est plus vraisemblable que le vaniteux Parrhasios ait fait le portrait du grand comique que fut Phrynichos que celui de cet obscur épigone qu'est Philiskos. On lira donc plutôt : *et Phrynichum.*

A.-J. Reinach.

---

de la fin du ve siècle, comme celui de Lysandre à Delphes, avaient préparé la voie à ce genre de tableaux.

1. Dans un Περὶ κωμῳδίας anonyme reproduit par Dübner en tête de ses *Scholia graeca in Aristophanem* de la Bibl. Didot, p. xiv.

2. Voir la notice consacrée par Kirchner, *Prosopographia attica*, II, p. 396 à Φρύνιχος Εὐνομίδου.

3. Dans le Περὶ κωμῳδίας cité la notice sur Phrynichos est réduite à Φρύνιχος ***φράδμονος ἔθανεν ἐν Σικελίᾳ. L'éditeur et Kirchner rapportent cette notice au tragique Phrynichos qu'on sait avoir été fils de Polyphradmon ; Schmidt, dans la réédition de la *Griech. Litteraturgeschichte* de Christ (I, p. 391), la rapporte à Phrynichos le comique. Il n'y a aucun moyen de trancher la question.

UNE ÉTYMOLOGIE ANCIENNE DU NOM DE SARAPIS

Au chapitre XXIX du Traité d'Isis et Osiris, Plutarque rapporte diverses interprétations du nom de Sarapis. Voici celle qu'il attribue à l'historien Phylarchos :

Οὐδὲ Φυλάρχου μὴ καταφρονεῖν γράφοντος ὅτι πρῶτος εἰς Αἴγυπτον ἐξ Ἰνδῶν Διόνυσος ἤγαγε δύο βοῦς ὧν ἦν τῷ μὲν Ἄπις ὄνομα, τῷ δ' Ὄσιρις, Σάραπις δ' ὄνομα τοῦ τὸ πᾶν κοσμοῦντός ἐστι παρὰ τὸ σαίρειν, ὃ καλλύνειν τινὲς καὶ κοσμεῖν λέγουσιν· ἄτοπα γὰρ ταῦτα τοῦ Φυλάρχου...

Il n'échappera à personne que l'enchaînement logique des deux propositions qui constituent la prétendue explication de Phylarchos est malaisé à saisir. Deux savants, qui, tout récemment, ont eu l'occasion d'étudier attentivement ce passage de Phylarque, n'ont point méconnu la difficulté, mais n'ont réussi, de leur propre aveu, qu'à la pallier.

M. Isidore Lévy écrit [1] : « L'auteur du *De Iside* a beau jeu à qualifier de stupide (ἄτοπα γὰρ ταῦτα) ce tissu d'allégations décousues, mais l'absurdité provient peut-être seulement de ce que la citation mise à la portée de Plutarque par sa source (Apion ?) était inexacte ou du moins incomplète. L'extrait de Plutarque comprend deux propositions : la première reproduit le sentiment d'un disciple d'Évhémère ou d'Hécatée de Téos, mettant Osiris en connexion avec Dionysos, et expliquant la divinisation de celui-ci par le bienfait dont l'Égypte lui est redevable ; l'autre manifeste une croyance d'inspiration stoïcienne en Sarapis, puissance suprême qui maintient l'harmonie du monde. Ne cherchons pas à décider quelle a été l'attitude de Phylarque à l'égard de deux doctrines difficilement conciliables et qui lui sont sans doute antérieures l'une et l'autre. Constatons seulement que, dès le cours du IIIe siècle, l'analyse du nom de Sarapis en *Osiris* + *Apis* servait de point de départ à un conte évhémériste. »

M. Léon Parmentier [2] estime aussi que Plutarque fait sa citation « d'après un résumé de seconde main, comme le montre le

1. *Rev. de l'Hist. des Religions*, t. LX, 1909, p. 295.
2. *Recherches sur le Traité d'Isis et d'Osiris* (Bruxelles, 1913), p. 21-22.

caractère imprécis et incomplet de l'extrait..... Comment d'ailleurs Phylarque passait-il de la mention d'Osiris et Apis, qui fait penser pour Sarapis à l'analyse bien connue Osiris + Apis, à Sarapis lui-même et à l'étymologie toute différente σαίρειν τὸ πᾶν, c'est ce que l'état du texte, que Plutarque lui-même trouvait déjà absurde, ne donne guère moyen de conjecturer. Le plus probable est que Phylarque prétendait que Sarapis n'avait rien de commun avec Osiris et Apis ».

Il est permis d'hésiter quelque peu avant de croire : 1° que l'explication authentique de Phylarchos a été si bien abrégée et déformée par un ou plusieurs compilateurs [1] qu'elle est devenue incohérente et absurde ; 2° que Plutarque a reproduit l'extrait tout en reconnaissant cette incohérence et cette absurdité. Pour gagner notre adhésion, M. Parmentier nous dit que Plutarque « ne devait avoir aucun goût de rechercher et de présenter à ses lecteurs les détails d'une opinion dont le caractère rationaliste était bien fait pour lui être antipathique ». Mais M. Lévy nous a fort bien montré que l'opinion mise au compte de Phylarchos n'était rationaliste qu'en une de ses parties. Et voilà ce qui rend moins plausible encore l'hypothèse commune à M. Lévy et à M. Parmentier. Admettons que Plutarque ait trouvé dans la source où il puisait l'extrait que nous lisons actuellement dans son œuvre, car on ne supposera point, j'imagine, qu'il ait renchéri encore sur l'absurdité de l'abréviateur. Il en aurait retenu, ce me semble, la dernière partie : Σάραπις δ' ὄνομα τοῦ τὸ πᾶν κοσμοῦντος, et il aurait reçu avec quelque indulgence une étymologie, pitoyable sans doute, mais qui ne contrariait en rien ses doctrines philosophiques [2]. Un peu plus loin, dans ce même chapitre, rencontrant une étymologie fort voisine (σεύεσθαι τὸ πᾶν), il n'a garde de la rejeter aussi brutalement.

Si l'on suit mon sentiment, on aboutira nécessairement à la conclusion que notre texte est corrompu et que la corruption porte principalement sur la seconde proposition. Plutarque n'a point repoussé l'explication de Phylarchos parce qu'elle était incohérente, mais parce qu'elle avait comme point de départ une théorie évhémériste. Ne jugeait-il point que les disciples d'Evhémère,

---

1. Sur les sources de Plutarque dans le traité, cf. Parmentier, p. 5 et suiv.

2. Il lui aurait été facile d'assimiler Sarapis à son Zeus : sur le rôle du dieu souverain, πρῶτος θεός, dans la théologie de Plutarque, cf. P. Decharme, *La critique de la tradition religieuse chez les Grecs*, p. 427-428. Plutarque, *De Isid.*, 9, rapporte que les Égyptiens identifiaient leur dieu suprême à l'univers (τὸν πρῶτον θεὸν ὃν τῷ παντὶ τὸν αὐτὸν νομίζουσιν).

qui faisaient descendre les dieux sur la terre, acheminaient les hommes à la plus dangereuse incrédulité [1]? Les fragments qui nous restent de l'œuvre de Phylarchos ne nous permettent point de constater qu'on le doive ranger parmi ces disciples [2]; mais la répugnance manifeste de Plutarque (οὐδὲ Φυλάρχου μὴ καταφρονεῖν) nous garantit qu'ici au moins il avait donné dans le mode d'interprétation qui leur était familier.

Il serait difficile de rétablir le texte authentique de Plutarque et je ne le tenterai point [3]. Du moins peut-on former une hypothèse sur l'étymologie qui servait de base au conte évhémériste de Phylarchos. Ce n'était point assurément σαίρειν τὸ πᾶν [4]; mais c'était peut-être σαίρειν τὸν Ἄπιν, que l'on traduirait : prendre soin (κοσμεῖν) de l'Apis. Selon cette tradition, Dionysos aurait le premier introduit le bétail en Égypte [5]; mais Sarapis aurait enseigné aux hommes la manière de le nourrir et par là il aurait mérité de devenir dieu. Cette plate invention n'est point sans parallèle. Au témoignage d'Hygin, Léon de Pella, historien antérieur à Phylarchos [6], avait attribué à Ammon un rôle à peu près analogue :

Cum Liber Aegyptum et reliquos fines regno teneret et omnia primus ostendisse diceretur, Hammonem quemdam ex Africa venisse et pecoris multitudinem ad Liberum adduxisse quo facilius et ejus gratia uteretur et aliquid primus invenisse diceretur. Itaque pro beneficio ejus Liber existimatur agrum dedisse, qui est contra Thebas Aegyptias; et qui simulacra faciunt Hammonis, capite cornuto instituunt ut homines memoria teneant eum primum pecus ostendisse. Qui autem Libero factum voluerunt assignare, quod non petierit ab Hammone, sed ultro sit ad eum adductus, Liberi cornuta simulacra fecerunt et arietem memoriae causa inter sidera fixum dixerunt [7].

---

1. *De Isid.*, 23.
2. *Fragm. hist. graec.*, I (éd. Didot), p. 334-358.
3. D'après les remarques de L. Parmentier, p. 10, note 2, que je n'ai point le loisir de vérifier, il semble que notre texte représente une tradition unique, ce qui autorise bien des libertés. On a pu soutenir que tous les manuscrits des *Moralia* dérivaient d'un même archétype, daté du xiᵉ siècle; cf. F. Bock, *Bursian's Jahresb.*, CLII, 1911, p. 317.
4. Rien ne semble indiquer que le conte évhéméristе ait pour point de départ, comme l'a pensé I. Lévy, l'étymologie *Osiris* + *Apis*. Je ne conteste point d'ailleurs sa thèse générale sur l'origine égyptienne de Sarapis.
5. Diodore, liv. III, 73, nous a rapporté de son côté que Dionysos avait enseigné aux Égyptiens la culture de la vigne et de tous les fruits.
6. Cf Susemihl, *Gesch. d. griech. Litteratur in der Alexandriner Zeit*, p. 315-316.
7. *Frag. hist. graec.*, II, p. 332, n. 6.

Cette fable ne fournit point seulement une justification à l'hypothèse que je propose[1] ; elle nous montre encore comment, chez beaucoup de Grecs, l'évhémérisme se combinait avec l'orgueil national. Les grands « inventeurs » sont les dieux grecs ; les dieux égyptiens ne tiennent que le rang subordonné d'assistants. Phylarchos, dont on ne sait s'il naquit à Athènes ou à Naukratis[2], se serait montré du moins bon Hellène en faisant de Sarapis un simple bouvier, soumis sans doute aux ordres de Dionysos[3].

P. Roussel.

Nancy, juin 1914.

---

1. Plutarque, après avoir rejeté comme ἄτοπα les explications de Phylarchos, ajoute : πολλῷ δ' ἀτοπώτερα τὰ τῶν λεγόντων οὐκ εἶναι θεὸν τὸν Σάραπιν. On n'en peut tirer une objection ; selon les évhéméristes, les anciens bienfaiteurs sont en effet devenus dieux. Dans les théories qui suivent, ce qui a principalement choqué Plutarque, c'est qu'elles vont jusqu'à dénier la personnalité à Sarapis, qui ne serait que la σορὸς Ἄπιδος.

2. Cf. Susemihl, p. 630.

3. Je me demande si cet extrait de Phylarchos ne provient point d'un ouvrage περὶ εὑρημάτων qu'on peut lui attribuer avec quelque vraisemblance ; cf. *Frag. hist. graec.*, I, p. LXXIX ; Susemihl, p. 631, n. 555.

LES LETTRES DE DIOGÈNE A MONIME ET LA CONFRONTATION DES ΤΟΠΟΙ[1]

Il en est de la critique verbale comme de la jurisprudence : si l'ensemble de ses lois constitue un code assez bien établi et assez clair, l'application, cependant, n'en est pas toujours facile et l'on rencontre parfois des cas embarrassants, pour lesquels les règles ne donnent pas de solution. Les altérations des textes, en effet, sont rarement volontaires ; la plupart du temps, elles sont dues à des méprises, à des accidents qui peuvent varier à l'infini. Il existe, néanmoins, certaines catégories de fautes constantes, dues à l'action habituelle des mêmes causes, par exemple, à la langue parlée par le copiste ou à la ressemblance de certaines lettres dans une même écriture. On peut donc, étant donné la nature ou l'histoire d'un texte, s'attendre à y rencontrer tel ou tel genre de fautes et, très souvent, les prévisions sont confirmées par les faits.

C'est ainsi que les ouvrages ou parties d'ouvrage où étaient développés des lieux communs (τόποι) et qui, à raison même de leur contenu, s'adressaient à un nombre relativement considérable de lecteurs, comme les diatribes, les homélies, les « lettres de direction » et, d'une manière générale, les écrits qui ressortissent à la prédication morale, étaient, plus que d'autres, exposés à des *confrontations*, c'est-à-dire à des citations de passages empruntés ailleurs et présentant avec le texte quelque rapport de similitude ou même d'opposition. D'ailleurs, on sait qu'il existait, dès l'époque hellénistique, des recueils où ces τόποι étaient rangés par ordre de matière : les papyrus de Berlin 9772-9773 nous en donnent un spécimen qui remonte au IIe siècle av. J.-C. [2]. Cette circonstance était éminemment favorable à suggérer des rapprochements de passages parallèles et, dès lors, il

1. Ces quelques pages sont le fruit d'études sur la littérature stoïco-cynique, faites à l'École des Hautes-Études sous la direction de M. D. Serruys : c'est dire que la meilleure part de cet article lui revient.

2. *Berliner Klassikertexte*, t. V (1907), xx (*Florilegien*), p. 123 sqq. Cf. Schmid-Staehlin, Christs *Gesch. der griech. Litter.*, 5e éd., II, p. 890.

est assez vraisemblable que ces rapprochements furent relativement fréquents. Or, ces citations, faites en marge, furent souvent prises pour des omissions et introduites indûment dans le texte [1].

Parmi les lettres portant le nom de Diogène le Cynique, il en est deux qui nous fournissent des exemples, assez intéressants et demeurés jusqu'ici inaperçus, d'interpolations issues de semblables confrontations. Ce sont la trente-septième et la trente-neuvième du *corpus* qu'en a donné Hercher [2].

Toutes deux sont adressées à Monime, un des disciples de Diogène [3], et trahissent, comme nous aurons l'occasion de le montrer, les mêmes préoccupations morales [4]. Elles nous ont été conservées, avec un certain nombre d'autres lettres attribuées au même philosophe, par un manuscrit d'Heidelberg du xe siècle ainsi que par trois autres mss., dérivés du premier, qui se trouvent actuellement au Vatican, à Madrid et à Leyde [5].

Dans la première de ces lettres (XXXVII), Diogène raconte que, s'étant rendu à Rhodes pour assister aux jeux célébrés en l'honneur d'Hélios, il a reçu l'hospitalité chez son ami Lacydès [6] et que, mécontent du luxe déployé par son hôte dans les apprêts du repas, il a, dans une petite diatribe, qu'il reproduit, opposé à cette vaine ostentation la simplicité du régime cynique (§ 4) : point n'est besoin de domestiques, car la nature nous a donné les mains pour nous servir ; pour nous étendre, une peau de bœuf, un lit de paille ou de feuillage suffit ; pour boire, de modestes vases d'argile et de l'eau de source ; comme nourriture, du pain et comme assaisonnement, du sel ou du cresson [7]. Τοιαῦτα ἐγώ, continue Diogène, παρὰ Ἀντισθένει παιδευόμενος ἔμαθον ἐσθίειν καὶ πίνειν, οὐχ ὡς φαῦλα ἀλλ' ὡς κρείττονα τῶν ἑτέρων καὶ μᾶλ-

---

1. Stobée (*Floril.*, III, 36, 14^a) a été retouché d'après Plutarque (*de garrul.*, p. 507 A) : voy. D. Serruys, *Rev. de Philologie*, 35 (1911), p. 321 sqq. et 36 (1912), p. 196 sqq. Cf. les exemples cités par L. Havet, *Manuel de Critique verbale* (P., 1911), § 1197.

2. *Epistolographi graeci* (P, Didot, 1873), p. 251 sq. et 253 sq. Ces lettres auraient été écrites aux environs de l'ère chrétienne : voy. G. Capelle, *De Cynicorum epistulis* (Goettingue, 1896) p. 17 sq.

3. Sur Monime, voy. Diog. Laert., VI, 3.

4. Capelle, l.l. p. 11 sqq. les attribue à des auteurs différents il se fonde sur la différence de style, mais ce critère ne me paraît pas décisif.

5. Voy. Capelle, l.l. p. 5 sq.

6. Faut-il identifier ce personnage avec le père de ce tyran Mégapenthès que met en scène Lucien, imitant Ménippe (cf. R. Helm, *Lukian u. Menipp.* (Leipzig et Berlin, 1906), p. 63 sqq.), dans son Κατάπλους, VIII, p. 269 et sur lequel nous ne possédons pas d'autre renseignement ?

7. Sur ces différents τόποι, voy. P. Wendland, *Philo u. die kynisch-stoïsche Diatribe* dans les *Beitraege zur Geschichte der griech. Philosophie u. Religion* (Berlin, 1895), pp. 9 sqq., 18 sqq., 27 sqq., 32 et n. 1.

λον δυνάμενα ἐν τῇ ὁδῷ εὑρίσκεσθαι τῇ φερούσῃ ἐπ' εὐδαιμονίαν, ἣν δὴ πάντων τιμιωτάτην χρημάτων θετέον.

Ici le récit s'interrompt brusquement et, sans aucune espèce de transition, commence un discours indirect : ἐν τόπῳ ὀχυρωτάτῳ καὶ ἀποκρημνοτάτῳ μίαν ὁδὸν προσάντη καὶ τραχεῖαν ἱδρύσασθαι. ταύτην οὖν τὴν ὁδὸν διὰ τὸ δύσκολον μόλις ἂν δύνασθαι γυμνὸν ἕκαστον ἀναβῆναι, καὶ οὐχ ὅτι φέροντά τι σὺν ἑαυτῷ καὶ βαρούμενον μόγῳ καὶ δεσμοῖς περισωθῆναι, ἀλλ' οὐδὲ τῶν ἀναγκαίων τι μετιόντα. On voit tout de suite qu'il y a ici une *anacoluthe* intolérable [1] et cette *anacoluthe* ne peut s'expliquer que de deux manières : ou en supposant une lacune plus ou moins considérable en cet endroit, ou en admettant que cette partie de la lettre a été interpolée.

Voyons si le contenu du passage peut nous permettre de choisir entre ces deux hypothèses. C'est une allégorie, où la vie de l'homme est comparée à un chemin, rude et difficile, que l'on ne peut parcourir jusqu'au bout qu'à la condition de se dépouiller de tout ce qui entraverait la marche. Cette allégorie est donc destinée à mettre en relief la nécessité pour l'homme de s'affranchir de toute préoccupation qui l'empêcherait de faire son salut. Or, rien dans ce qui précède n'annonçait cette idée et, exception faite de la fin de cette même phrase, que nous examinerons tout à l'heure, elle n'apparaît plus dans le reste de la lettre : Diogène se borne à montrer que le régime de vie *extérieur* des Cyniques est indispensable au bonheur. Le sens, par conséquent, aussi bien que la construction nous obligent à considérer ce morceau comme étranger au texte de la lettre.

Mais, avant de rechercher quelle est l'origine de cette interpolation, nous avons à considérer la suite de la phrase. Nous lisons tout d'abord : ποιῆσαι δ' ἐν τῇ ὁδῷ τροφὴν μὲν πόαν ἢ κάρδαμα, πόμα δὲ εὔπαλες ὕδωρ καὶ ταῦτα οὐκ ἐν παρατόπῳ [2]. A ne considérer que la forme de ce groupe de mots, on serait tenté de croire qu'il constitue un nouveau régime du verbe ἔμαθον (voy. le passage cité plus haut : τοιαῦτα ἐγὼ... ἔμαθον...), mais, s'il en était ainsi, l'auteur de la lettre aurait exprimé deux fois la même pensée dans la même phrase et en des termes presque identiques ; après avoir dit : τοιαῦτα (scil. ἄρτον, ὕδωρ, ἅλας ἢ κάρδαμον) ἔγω... ἔμαθον ἐσθίειν καὶ πίνειν... ὡς... μᾶλλον δυνάμενα ἐν τῇ ὁδῷ εὑρίσκεσθαι..., il ajouterait immédiatement : ποιῆσαι δ' ἐν τῇ ὁδῷ τροφὴν μὲν πόαν ἢ κάρδαμα, πόμα δὲ εὔπαλες ὕδωρ. Pareille répétition est

1. Hercher indique qu'il y a un hiatus dans la phrase. Capelle l.l. s'est contenté d'écrire à propos de tout ce passage de la lettre (p. 34 n 4) : valde dolendum est, quod contextus verborum tam multis locis tam male traditus sit.

2. Καὶ ταῦτα οὐκ ἐν παρατοπω : sic P (= Palatinus), p. xxxviii H.

tout à fait invraisemblable et ce passage doit être également écarté du texte de la lettre. Mais, chose plus singulière encore, la même idée est reprise une *troisième* fois dans le membre de phrase suivant : μάλιστα δ' ὅπῃ δέοι τοῦ ῥᾷστα βαδίσαι, γυμνὸν ἀσκεῖν ἐσθίειν μὲν κάρδαμον, πίνειν δὲ ὕδωρ, ἀμπέχεσθαι δὲ τρίβωνα κοῦφον [1]; nous retrouvons ici, de plus, l'idée de la γυμνότης, qui rappelle l'allégorie du chemin. Quant à ἀμπέχεσθαι δὲ τρίβωνα κοῦφον, on voit tout de suite qu'il est incompatible avec γυμνὸν ἀσκεῖν et qu'il doit, par conséquent, en être séparé ; en revanche, rien ne nous empêche d'en faire le complément d'ἔμαθον et de le tenir pour un élément de la lettre.

Vient enfin un dernier membre de phrase : ἀποδειξαμένους τὴν ἄθλησιν τοῦ τε ἀποδύεσθαι πρὸς γῆν, ἑστῶτα δὲ ἐπὶ ἄκρον τὸν Ἑρμῆν ἐκτινάσσειν τοὺς βαδίζοντας, μή τι ἔχοντες ἔφοδιον βέβηλον οἴκοθεν βαδίζωσιν. Nous avons ici de nouveau la construction indirecte, mais, tandis que le premier membre ἀποδειξαμένους — γῆν s'accorde très bien avec les préoccupations de Diogène et sera, comme nous le verrons, l'objet d'un rappel dans la suite de la lettre, la fin, au contraire, ἑστῶτα δὲ — βαδίζωσιν, nous donne la suite du passage allégorique : l'idée de la γυμνότης s'y retrouve d'une manière implicite, puisque Hermès, qui se tient au sommet, empêche les voyageurs de quitter ce monde en emportant quelque chose.

Cette partie de la lettre, que nous venons d'examiner, ne forme donc pas un tout homogène, mais elle est composée de *membra disiecta* ; ceux-ci, de plus, suivant qu'on en considère le sens ou la construction, constituent, pour la plupart, des groupes qui, tantôt se rattachent au texte de la lettre, tantôt s'en distinguent nettement. Pareil phénomène ne peut s'expliquer qu'en supposant que cette partie du texte, après avoir été interpolée, a été remaniée, de manière à fusionner en un tout ces parties hétérogènes. Étant donné que ce remaniement a dû porter sur la forme et non sur les idées, le sens seul pourra nous servir de guide pour déterminer les rapports de ces *membra disiecta* avec la lettre elle-même ; de plus, ce n'est qu'au prix de quelques corrections que nous pourrons, à notre tour, tenter de rétablir le texte primitif de celle-ci et peut-être aussi celui des parties apocryphes.

Pour plus de clarté et pour éviter des répétitions inutiles, nous

---

1. Au lieu de γυμνὸν ἀσκεῖν, le texte de Hercher donne γυμναστέον, qui serait une correction de Westermann ; A (= Vatic. 1353. — H. ne donne pas ici la leçon de P ?) aurait γυμνασκεῖν qui vient évidemment du groupe γυμνὸν, dont l'abréviation a été omise, + ἀσκεῖν.

proposons tout d'abord notre reconstitution du texte en donnant à celui-ci l'aspect qu'il a pu revêtir à un moment donné de son histoire.

B

τα δ' ὅπῃ
τοῦ ῥᾷστα
ται, γυμν-
> ἀσκεῖν ἐσ-
μὲν κάρδα-
πίνειν δὲ

Τοιαῦτα ἐγὼ παρὰ Ἀντισθένει παιδευόμενος, ἔμαθον ἐσθίειν καὶ πίνειν, οὐχ ὡς φαῦλα ἀλλ' ὡς κρείττονα τῶν ἑτέρων καὶ μᾶλλον δυνάμενα ἐν τῇ ὁδῷ εὑρίσκεσθαι τῇ φερούσῃ ἐπ' εὐδαιμονίαν, ἣν δὴ πάντων τιμιωτάτην χρημάτων θετέον (A), **ἀμπέχεσθαι δὲ τρίβωνα κοῦφον, ἀποδειξάμενό[υ]ς <τε> τὴν ἄθλησιν τοῦ[τε] ἀποδύεσθαι πρὸς γῆν.**

A

a) ἐν τόπῳ ὀχυρωτάτῳ καὶ ἀποκρημνοτάτῳ μίαν ὁδὸν προσάντη καὶ τραχεῖαν ἱδρύσασθαι· ταύτην οὖν τὴν ὁδὸν διὰ τὸ δύσκολον μόλις ἂν a) δύνασθαι γυμνὸν ἕκαστον

ναι, καὶ οὐχ ὅτι φέροντά τι σὺν ἑαυτῷ καὶ βαρούμενον μόγῳ καὶ δεσμοῖς περισωθῆναι ἀλλ' οὐδὲ ἀναγκαίων τι μετιόντα, (a') ποιοῦντα δ' ἐν τῇ ὁδῷ τροφὴν μὲν πόαν κάρδαμα, πόμα δὲ εὔπαλες ὕδωρ (B) [καὶ ταῦτα οὐκ ἐν παρατόπῳ [1]]

στῶτα δὲ ἐπὶ ἄκρον τὸν Ἑρμῆν ἐκτινάσσειν τοὺς βαδίζοντας μή τι ἔχοντες ἔφοδιον βέβηλον οἴκοθεν ζῶσιν.

Ἐγώ τοι παρὰ Ἀντισθένει πρῶτον ἀσκήσας [ἐσθίειν τε καὶ πίνειν] ἦκον τὴν ἐπ' εὐδαιμονίαν ὁδὸν σπεύδων ἀπνευστί, παρελθὼν δὲ ἕνα ὑπῆρχεν ἡ εὐδαιμονία, ἔφην· « ὑπέμεινα, εὐδαιμονία, διὰ σὲ καὶ μέγα κακὸν ὕδωρ πίνειν καὶ κάρδαμον ἐσθίειν καὶ ἐπὶ γῆς κοιμᾶσθαι. »

Ainsi restitué, le texte de la lettre nous donne une phrase intelligible : « C'est (dit le philosophe cynique) de cette nourriture et de cette boisson que, recevant mon éducation (de philosophe) auprès d'Antisthène, j'ai appris à user, non pas qu'elles fussent de moindre qualité, mais, au contraire, parce qu'elles étaient supérieures à d'autres et parce qu'on pouvait les trouver

---

1. Nous considérons καὶ ταῦτα οὐκ ἐν πάρατόπῳ, déjà écarté par Hercher et dans la seconde phrase du texte de la lettre ἐσθίειν τε καὶ πίνειν comme des gloses explicatives introduites ultérieurement dans le texte.

plus facilement sur le chemin qui conduit au bonheur, c.-à-d. à la plus précieuse de toutes les richesses ; j'ai appris également à m'envelopper d'un manteau léger [1], et j'ai pratiqué ostensiblement cette dure discipline qui consiste à coucher sur la terre nue. » Lorsque, dans la phrase suivante, que nous avons également citée ci-dessus, Diogène, s'adressant à l'Eudémonie personnifiée, lui rappelle quel a été son genre de vie, son ἄσκησις, il ne fait que résumer ce qu'il a exposé dans notre passage : « J'ai supporté pour toi ce que je considérais comme un très grand mal : j'ai bu de l'eau, j'ai mangé de l'herbe et j'ai dormi sur le sol. » Si Diogène ne parle plus ici du manteau léger, c'est que ce trait n'est, en somme, qu'une conséquence de l'action de coucher sur la dure. Les Cyniques, en effet, s'enveloppaient habituellement du *double* τρίβων qui leur servait, pour dormir, à la fois de couchette et de couverture ; Diogène, qui dort sur la terre nue, n'a plus besoin du *double* manteau et il en porte un plus léger [2]. Ces dernières paroles de Diogène confirment donc notre restitution. Les corrections que celle-ci a entraînées, ne soulèvent, d'ailleurs, aucune difficulté paléographique. L'accusatif ἀποδειξαμένους a pu être une pure bévue de copiste ; néanmoins, j'y verrais plutôt une correction intentionnelle, provoquée par l'insertion dans le texte de la première citation marginale A, rédigée, on s'en souvient, en discours indirect ; quant au déplacement de τέ, il s'imposait : la place qu'il occupe dans la tradition manuscrite suppose que τὴν ἄθλησιν soit suivi de deux compléments, or le second complément non seulement ne se trouve pas dans le texte mais on ne voit pas bien ce qu'il pourrait être ; en revanche, placée après ἀποδειξάμενος, cette particule met ce participe en corrélation avec παιδευόμενος et donne ainsi à la phrase plus de symétrie en encadrant le verbe principal ἔμαθον de deux propositions participiales.

Sur ce texte primitif est venue se greffer une première interpolation A. Elle comprend tout d'abord les deux passages *a* et *a''*, où est développée l'allégorie du chemin, et, moyennant une légère correction, nous avons pu intercaler entre ceux-ci le membre de phrase *a'* qui, comme nous l'avons vu, ne pouvait être conservé dans le corps de la lettre. Remarquons en passant qu'en lisant ποιοῦντα au lieu de ποιῆσαι — qui est peut-être aussi

1. Le τρίβων est le manteau des philosophes, en particulier des philosophes cyniques : voy. Diog. Laert., VI, 2, 22.

2. La lettre s'écarterait donc ici de la tradition, car Diogène est représenté comme portant le double manteau : voy. la note précédente.

une correction intentionnelle due à la présence de περισωθῆναι — nous obtenons une période mieux équilibrée, où ce dernier infinitif est précédé et suivi de deux participes.

Ce développement ainsi reconstitué, apparaît à son tour comme un ensemble assez cohérent et satisfaisant pour le sens : « dans un lieu inaccessible et bordé de précipices, se dresse (dit-on) un unique chemin, abrupt et malaisé ; ce chemin est si pénible que, même nu, l'on aurait bien du mal à le gravir et qu'on ne pourrait guère en atteindre heureusement le terme, en emportant quelque chose et alourdi par le poids de sa peine et de ses liens, pas même en (ne) s'inquiétant (que) du strict nécessaire, mais bien en se contentant, sur la route, de boire de l'eau et de manger des herbes sauvages ; Hermès, qui se tient au sommet, secoue ceux qui passent, de peur qu'ils ne quittent ce monde en emportant quelque viatique défendu. » Nous voyons mieux encore, maintenant que nous avons dégagé l'interpolation du contexte, que l'inspiration de celle-ci est essentiellement différente de celle de la lettre : l'idée qui se dégage de tout ce morceau, est bien celle de la nécessité de la nudité, c.-à-d. de l'affranchissement des passions et des autres liens (δεσμοί) qui empêchent l'homme d'atteindre le terme de son voyage, de faire son salut (περισωθῆναι). Néanmoins, il y a entre le texte de la lettre et celui de l'interpolation quelques traits communs : l'image du chemin, les prescriptions relatives à la sobriété. Nous pouvons donc conclure que nous avons ici un *passage parallèle*, suggéré à un lecteur par l'allusion faite par Diogène à l'ὁδὸς ἡ φέρουσα ἐπ' εὐδαιμονίαν. Ce τόπος, d'ailleurs, a été emprunté, lui aussi, à la littérature cynique. Nous trouvons, en effet, dans un passage des *Dialogues des Morts* de Lucien, imité de Ménippe, la même idée de la nécessité d'être nu et Hermès investi d'une charge analogue à celle qu'il exerce ici [1].

---

1. X, p. 364, Χάρων· γυμνοὺς ἐπιβαίνειν χρὴ τὰ περιττὰ ταῦτα πάντα ἐπὶ τῆς ἠϊόνος καταλιπόντας... σοὶ δέ, ὦ Ἑρμῆ, μελήσει τὸ ἀπὸ τούτου μηδένα παραδέχεσθαι αὐτῶν, ὃς ἂν μὴ ψιλὸς ᾖ καὶ τὰ ἔπιπλα, ὥσπερ ἔφην, ἀποβαλών. παρὰ δὲ τὴν ἀποβάθραν ἑστὼς διαγίνωσκε αὐτοὺς καὶ ἀναλάμβανε γυμνοὺς ἐπιβαίνειν ἀναγκάζων. *Ibid.*, p. 366, Ἑρμ.· καὶ τὸν τῦφον ἀπόρριψον, ὦ Λάμπιχε, καὶ τὴν ὑπεροψίαν... καὶ τὴν ὠμότητα καὶ τὴν ἄνοιαν καὶ τὴν ὕβριν καὶ τὴν ὀργὴν καὶ ταῦτα ἄφες... — Cf. Clem. Alex., *Strom.*, IV, xxv, p. 319, Staehlin. On trouve une doctrine analogue dans les religions à mystères : voy. P. Collomp, *Per omnia elementa* dans *Rev. de Phil.*, 36 (1912), p. 196 sqq. Cf. encore le début du περὶ ἀρετῆς de Themistius dont nous ne possédons qu'une adaptation syrienne, traduite par Buecheler (*Rheinisches Museum*, 27 (1872), p. 438 sqq., Sur l'utilisation de Ménippe par Lucien dans ce dialogue, voy. R. Helm, l.l. p. 192 sqq. ; sur l'*image du chemin*, très fréquente dans la littérature grecque, voy. Capelle, l.l. p. 32 sqq.

Cette première citation a provoqué une seconde interpolation B : celle-ci n'est pas une simple glose, mais un nouveau *passage parallèle*, un fragment de τόπος. Le sens, en effet, nous oblige de lui attribuer le membre de phrase μάλιστα δ' ὅπῃ δέοι τοῦ ῥᾷστα βαδίσαι : il convient d'être nu là surtout où il faut marcher à l'aise.

Il nous reste à montrer comment ces passages parallèles ont pu s'introduire dans le texte primitif de la lettre de manière à lui donner la forme enchevêtrée qu'il présente aujourd'hui.

La scission de la première citation en deux trançons $a + a'$ et a'' s'explique d'une manière plausible, croyons-nous, en supposant que le lecteur, manquant de place pour achever cette citation dans la marge inférieure, en ait écrit la fin, c.-à-d. la partie a'' au haut de la page suivante. Un copiste aura inséré, là où il trouvait le signe de renvoi, c.-à-d. après le mot θετέον, la partie de la citation qui encadrait le texte, c.-à-d. $a + a'$; mais il n'aura pas remarqué le signe qui renvoyait à la page suivante : celui-ci avait pu s'effacer au point de n'être plus très visible ou même avoir été omis ; quant à la fin (a'') de cette citation, elle aura été confondue avec le texte même de la lettre, à cause de la ressemblance des écritures, ou bien le copiste aura cru qu'elle devait être introduite à l'endroit même où il la lisait, c.-à-d. entre le dernier mot de la page précédente et la phrase par laquelle commençait cette nouvelle page [1].

Pour ce qui est du second τόπος, il est possible que le même copiste l'ait intercalé dans la pemière citation, c.-à-d. qu'il l'ait écrit à la suite des mots εὔπαλες ὕδωρ, où devait se trouver le signe de renvoi de cette nouvelle confrontation, mais la citation de ce passage parallèle et son insertion dans le texte peuvent tout aussi bien appartenir à une phase ultérieure de l'histoire de cette lettre.

Aussi bien, en proposant cette hypothèse paléographique, ne prétendons-nous pas émettre la seule explication possible du cas qui nous occupe, mais nous avons voulu simplement montrer que notre restitution *logique* de cette partie de la lettre et de ses interpolations n'avait rien d'invraisemblable, qu'elle pouvait très bien se justifier par ce que nous savons de l'histoire de nos textes.

---

1. Nous nous servons du mot *page* pour ne rien préjuger, du moins à présent, de l'époque où ont pu être faites ces citations, mais notre explication se justifie tout aussi bien et même mieux encore, si la lettre était écrite sur papyrus, où précisément les citations ne peuvent guère être faites que dans les marges supérieure et inférieure.

*
* *

Dans la seconde lettre (XXXIX), l'auteur, qui a pris comme thème un passage du *Phédon* (67 E), suppose que Diogène exhorte son ami Monime à se préparer à la mort, c.-à-d. à détacher, dès cette vie, l'âme du corps : μελέτω σοι καὶ τῆς μετοικίας τῆς ἐντεῦθεν, μελήσει δέ, εἰ μελετήσειας ἀποθνήσκειν, τοῦτ' ἔστι χωρίζειν τὴνψυχὴν ἔτι ζῶν ἀπὸ τοῦ σώματος. Après avoir développé la pensée que cette préparation à la mort, c.-à-d. cet affranchissement de l'âme, ne s'obtient que par la méditation philosophique et non par l'activité des sens, où l'âme reste enchaînée au corps, Diogène montre quelles sont, pour l'âme, les conséquences en cette vie et en l'autre, suivant qu'elle s'est ou non préparée à la mort.

Dans le premier cas, qui vient en second lieu dans la lettre (ὅταν δὲ μελετήσωμεν τὴν καλὴν μελέτην), tout d'abord la vie est douce : γίγνεται καὶ ὁ βίος ἡδύς ; ensuite la fin n'a rien de pénible : καὶ ἡ τελευτὴ οὐκ ἀηδής, la raison en est donnée à la fin de la phrase : αὐτή τε (scil. ἡ ψυχή) ὡς ἂν μεμελετηκυῖα καὶ μόνη ζῆν οὐκ ἀηδίζεται καταλιποῦσα τὸ σῶμα ; enfin la route (qui conduit aux enfers) est facile : ἡ ὁδὸς ῥᾴστη ; une telle âme, en effet, trouve dans toute âme qu'elle rencontre, un guide qui la conduit vers les passages les plus praticables et qui l'amène ostensiblement, comme une belle proie, auprès de ceux qui, dans les enfers, jugent les belles actions : ξεναγεῖ γὰρ πᾶσα ἡ ἐντυχοῦσα τὴν τοιαύτην ψυχὴν ἐπὶ τὰ εὔπορα καὶ ὥσπερ καλὴν ἄγραν ἐπιφανῶς ἄγει λαβομένη παρὰ τοὺς κάτω τῶν καλῶν δικαστάς.

Dans le cas contraire, ὅταν γοῦν μὴ μελετήσωμεν ἀποθνήσκειν, une fin pénible nous attend : χαλεπὴν τελευτὴν ἀναμένειν ; l'âme, en effet, séparée de ce qui faisait ses délices, se lamente et s'en va, accablée de tristesse : ἡ γὰρ ψυχὴ ὥς τινων παιδικῶν ἀπολειπομένη συμφοράζει καὶ μετὰ ἀχθηδόνος πολλῆς ἀπολύεται. Remarquons en passant que l'auteur n'envisage pas, dans ce second cas, la conséquence relative à la vie présente ; or, rien ne nous permet de supposer qu'il y ait ici une lacune. D'ailleurs, même dans le premier cas, cette conséquence est simplement indiquée et la raison n'en est pas donnée comme pour les autres. L'auteur a donc négligé cet aspect du sujet pour ne considérer que la mort et l'au-delà : nous aurons lieu, dans la suite, de tirer parti de cette observation.

Voyons maintenant la troisième conséquence : ὅταν δὲ καὶ φιλοσόφων ψυχαῖς ἐντύχῃ, τότε καὶ ἐν τῇ ὁδῷ πολλὰ κάμνει· ἀφίεται γὰρ ἀξεναγήτος ὅποι ποτὲ φέρεσθαι εἰς κρημνοὺς ἢ χάσματα ἢ ποταμούς, ἕως ἐπὶ

τὸ ἔσχατον ἐνεχθῇ· φεύγουσιν γὰρ αὐτὴν, ὅτι οἴονται πολλὰ ἐξημαρτηκέναι ἐν τῷ ζῆν παραχωρήσασαν τῷ χείρονι τὴν τοῦ ὅλου ἀρχήν, δι' ἣν πολλὰ ἠναγκάσθη ὡς ἐν πονηροκρατίᾳ ἄδικα πρᾶξαι.

Le membre de phrase qui introduit ce développement ὅταν δὲ καὶ φιλοσόφων ψυχαῖς ἐντύχῃ est inadmissible en cette place. Il suppose, en effet, que l'auteur ait déjà parlé du chemin où l'âme pouvait rencontrer ces âmes de philosophes, or il est fait mention de ce chemin pour la première fois dans la proposition suivante ; de plus, la particule δέ a pour effet d'opposer tout ce développement au précédent, alors qu'il y a, non pas opposition, mais *corrélation* entre eux, puisqu'il s'agit de deux conséquences successives d'un même fait.

Or, il y a dans ce passage un endroit où ces mots s'expliquent parfaitement, c'est après φεύγουσιν γὰρ αὐτήν. Si nous les y insérons en lisant : φεύγουσιν γὰρ αὐτὴν, ὅταν δὴ καὶ φιλοσόφων ψυχαῖς ἐντύχῃ, ὅτι οἴονται κτλ., la suite des idées n'offre plus de difficulté et le passage présente même un sens plus satisfaisant : « alors l'âme souffre aussi en chemin : laissée sans guide, elle s'égare dans des régions où elle ne trouve que précipices, gouffres et fleuves, jusqu'à ce qu'elle atteigne le terme de son voyage : elle voit, en effet, les âmes fuir loin d'elle, même lorsqu'elle rencontre des âmes de philosophes, parce que ces âmes croient qu'elle a beaucoup péché dans la vie, en cédant le gouvernement du tout à la partie inférieure (c.-à-d. le corps), et que soumise ainsi à la puissance du mal, elle a été contrainte à commettre l'injustice. » Il s'agit donc ici d'un accident paléographique bien connu : le groupe de mots ὅταν-ἐντύχῃ a été omis très aisément par suite de la ressemblance de ὅταν avec ὅτι ; ajouté après coup en marge, il a été réintroduit ensuite dans le texte, au commencement de cette phrase, parce qu'on l'a cru en corrélation avec ὅταν μὴ μελετήσωμεν ; ceci explique aussi peut-être qu'on ait écrit δέ au lieu de δή, que nous avons restitué. La présence de τότε a pu exercer aussi une influence sur cette fausse insertion, à moins que cet adverbe ne soit, au contraire, une glose suggérée par elle et introduite à son tour indûment dans le texte : καὶ pourrait suffire à rattacher cette proposition à la précédente ; placée après τότε, cette particule a pour effet de souligner ἐν τῇ ὁδῷ et l'on ne voit pas bien la nécessité de cette insistance.

Mais la fin de la lettre est beaucoup plus intéressante. Après avoir développé l'idée que les âmes de ceux qui ne furent pas esclaves de leur corps (φιλοσώματοι) sont comblées d'honneurs dans l'Hadès, l'auteur ajoute : ταῦτά σοι ἔψεται μελετήσαντι ἀποθνήσκειν, ὅταν δέῃ μετοικεῖν ἐνθένδε. On s'attendrait à trouver dans cette

phrase la conclusion de la lettre, car plus d'une lettre de Diogène se termine de la même manière [1]. Or, elle est suivie d'un long morceau, dont le thème est une pensée qui a déjà été énoncée par l'auteur de la lettre : καὶ τὸ πρῶτον ἡδὺς ὁ βίος· ζήσῃ γὰρ ἐλεύθερος, ἄρχων καὶ οὐκ ἀρχόμενος, βραχὺ μὲν καὶ ὅσον τῷ σώματι περισπώμενος, καὶ τοῦτ' εἰς τὴν τοῦ ὅλου ἁρμονίαν, σιωπῶν δὲ βασιλεύων καὶ θεωρῶν, ἃ θεοὶ ἀνθρώποις τοῖς μετρίοις κατεσκευάσαντο ἀπεχομένοις τοῦ ἀγρίου βίου, ἐν ᾧ ἁρπαγαὶ καὶ ἀλληλοκτονίαι οὐ περὶ μεγάλων οὐδὲ θείων, περὶ μικρῶν δὲ καὶ κοινῶν, οὐ πρὸς ἀνθρώπους μόνον, ἀλλὰ καὶ τὰ ἄλογα· περὶ γὰρ τοῦ πλείονα ἔχειν καὶ ἐσθίειν καὶ πίνειν καὶ ἀφροδισιάζειν οἱ πάντες φαῦλοί εἰσι καὶ τοῖς ἀλόγοις σύμφοροι. Nous ne pouvons pas conserver ce développement à la fin de la lettre, car ταῦτα se rapporte évidemment à ce qui précède (cf. d'ailleurs ὅταν δέῃ μετοικεῖν ἐνθένδε) ; d'autre part, il est impossible de l'introduire dans le passage où sont exposées les conséquences de la préparation à la mort : la forme même du morceau s'y oppose, car, il ne s'agit pas ici de l'âme, mais d'une personne à laquelle s'adresse l'auteur de ce morceau (ζήσῃ γὰρ ἐλεύθερος κτλ.). D'ailleurs nous avons noté précédemment que Diogène n'insistait pas sur les conséquences relatives à la vie présente. Nous devons donc reconnaître que nous nous trouvons en présence d'un nouveau *passage parallèle*, dont la citation aura été amenée par les mots καὶ ὁ βίος ἡδύς et cette citation était d'autant plus naturelle que la pensée, qui l'a suggérée, n'est pas développée dans le texte de la lettre.

Nous pouvons même, croyons-nous, faire ici un pas de plus et entrevoir la source de cette citation. Nous retrouvons, en effet, dans ce τόπος, tout d'abord, l'idée que l'âme doit exercer l'hégémonie dans le composé humain : ζήσῃ γὰρ... ἄρχων... εἰς τὴν τοῦ ὅλου ἁρμονίαν [2] — comp. la raison pour laquelle les âmes des philosophes furent celle qui ne s'est pas préparée à la mort, et, dans un passage de la lettre que nous n'avons pas cité : ζῶσι γὰρ ἡγούμεναι πάντων καὶ ἐπιτάττουσαι ἀρχικῶς ; ensuite des termes qui apparaissent dans d'autres parties de la lettre comme τὰ ἄλογα, φαῦλοι..., τοῖς ἀλόγοις σύμφοροι ; enfin, ce qui est surtout à noter, cette même lourdeur de style, qui se trahit dans ces longues incidentes à la fin des phrases ; comparez par ex. ἃ θεοὶ ἀνθρώποις κτλ. à ce membre de phrase que nous avons cité plus haut, ὅτι οἴονται πολλὰ

1. Cf. par ex. 37 : ταῦτά μοι, ἐν Ῥόδῳ ἐπεὶ ἐγενόμην, πρὸς Λακύδην τὸν ξένον ὡμιλήθη ; cf. encore 37, 38, 40, 47.

2. Ceci apparaîtra plus clairement encore dans le texte légèrement modifié que nous donnons un peu plus loin.

ἐξημαρτηκέναι κτλ. et surtout à celui-ci (§ 3) : ἐφ' ᾧ τὸ σῶμα ἀναγκάζει τὴν ψυχὴν ἥδεσθαι διὰ τὴν περιπεπλασμένην αὐτοῖς ἡδονὴν ἰχθύος τρόπον ἢ ἄλλου τινὸς ἀλόγου πρὸς τὴν τοῦ χείρονος ἀρχὴν γεγενημένου. D'autre part, nous avons déjà fait remarquer que ce morceau semble s'adresser à une personne déterminée. Par conséquent, il ne paraît pas douteux que nous ayons ici un fragment d'une lettre du même auteur que celle-ci et consacrée, peut-être, plus spécialement à la vie présente. Et, dès lors, il est tout naturel qu'un lecteur ait comparé les deux lettres et ait en quelque sorte complété l'une au moyen de l'autre.

Cette citation a subi elle-même une altération [1]. Le membre de phrase καὶ τοῦτ' εἰς τὴν τοῦ ὅλου ἁρμονίαν paraît être incomplet : on attend un verbe dont τοῦτο soit le régime ; d'autre part, on ne s'explique pas bien la présence de βασιλεύων entre σιωπῶν et θεωρῶν.

Je proposerais donc de lire : βραχὺ μὲν καὶ ὅσον τῷ σώματι περισπώμενος καὶ τούτου εἰς τὴν τοῦ ὅλου ἁρμονίαν βασιλεύων, σιωπῶν δὲ καὶ θεωρῶν κτλ. Le déplacement de βασιλεύων s'explique par l'omission de ce mot devant σιωπῶν et ce déplacement, en rendant τούτου inintelligible, aura provoqué sa correction en τοῦτο. Cette conjecture rétablit l'équilibre dans la période et donne à cette phrase un sens très satisfaisant : « Tu vivras libre, maître et non pas sujet, ne te laissant que très peu distraire, seulement dans la mesure où le corps l'exige et gouvernant celui-ci en vue de l'harmonie du tout, tandis que tu contempleras en silence ce que les dieux ont préparé pour les hommes modérés, se tenant à l'écart de la vie brutale, etc. »

*
* *

L'examen critique auquel nous venons de soumettre ces deux lettres, nous permet, semble-t-il, de soulever quelque peu le voile qui nous en cache l'histoire.

Tout d'abord les lettres à Monime appartiennent à cette catégorie de lettres qu'on peut appeler *des lettres de direction* et même, en dépit de la différence du thème et de la forme, elles développent toutes deux, en somme, la même idée, celle de l'ἄσκησις. Cette préparation à la mort, que prêche la seconde lettre, consiste à détacher l'âme du corps, à l'affranchir de tout ce qui l'enchaîne à celui-ci, en particulier de l'ἡδονή qui la rend

1. Hercher signale ici de nouveau un hiatus.

φιλοσώματος : c'est donc, si l'on veut, l'ἄσκησις de l'âme comme le régime de vie de Diogène est l'ἄσκησις du corps [1]. Il est donc permis de supposer que ces deux lettres ont été composées, sinon par le même auteur, tout au moins dans un même milieu philosophique.

Nous avons vu, d'autre part, qu'elles ont été, l'une et l'autre, confrontées avec des τόποι empruntés au même genre de littérature. Ces confrontations, à la vérité, s'expliquent par le contenu des lettres ; néanmoins, on n'en retrouve point de semblable dans les autres lettres à tendances morales, attribuées à Diogène. Cette circonstance, sans doute, n'est pas due au hasard ; elle suppose, semble-t-il, que ces deux lettres ont eu, à un moment donné de leur histoire, une tradition commune, différente de la tradition des autres lettres du recueil.

On pourrait donc émettre ici une dernière hypothèse : ces deux lettres à Monime auraient été réunies, dès leur origine, dans un même recueil, avec un petit nombre d'autres lettres de même nature, peut-être du même auteur, entre autres avec cette troisième lettre dont nous croyons avoir retrouvé un fragment, et les confrontations dont elles furent l'objet, attesteraient qu'elles connurent alors une heure de vogue et de succès.

R. Nihard.

---

1. Cf. Diog. Laert., VI, 2,70 : διττὴν δὲ ἔλεγεν (ὁ Διογένης) εἶναι τὴν ἄσκησιν, τὴν μὲν ψυχικήν, τὴν δὲ σωματικήν. Μελέτη est d'ailleurs synonyme d'ἄσκησις.

CORRESPONDANCE DE SAINT CYPRIEN

CORRECTIONS A FAIRE AU TEXTE DE HARTEL

Ep. I, 1, p. 645, 14. « Nemo militans Deo obligat se molestiis saecularibus, ut possit placere ei *qui* se probavit ». — Hartel adopte *cui* sur l'autorité du seul ms. F, mais les autres portent *qui*, que demande le sens : « Un soldat de Dieu ne s'engage pas dans l'embarras des choses du siècle, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé, τῷ στρατολογήσαντι ».

Ep. IV, 2, p. 474, 9 et s. « Intercedendum est cito talibus ut separentur dum adhuc separari innocentes possunt quia dividi postmodum nostra intercessione non poterunt posteaquam conscientia gravissima cohaeserunt ». Hartel met entre crochets, *ut separentur* et *posteaquam — cohaeserunt*, parce que le ms. V n'a pas ces passages. Mais le scribe de V est coutumier de telles omissions, surtout quand un mot du texte répète les consonances d'un précédent (p. ex. *cohaeserunt* répétant la finale de *poterunt*). Par la même raison il faut supprimer les crochets de *posse* un peu plus bas ligne 22 (3) et écrire : se posse au lieu de : se [posse]. D'une façon générale on peut supprimer tous les crochets que met Hartel quand il s'appuie pour le faire sur le seul Veronensis.

Ep. VIII, 1, p. 485,19 et s. « Didicimus fuisse benedictum papalem Cyprianum... quod utique recte fecerit propterea cum sit persona insignis. *Sed* imminente agone, quem Deus permisit... si neglegentes inveniamur dicetur nobis » etc. Hartel est obligé de supposer une lacune, et donne : persona insignis *et* imminente; mais ce qui suit la lacune ne s'explique pas mieux qu'avec le texte que nous proposons, c.-à-d. insignis. Sed... Au contraire en supprimant la lacune et en adoptant *sed* au lieu de *et*, on a une suite des idées fort naturelle : « Il s'est retiré, et on l'excuse sur ce qu'il était personnage de marque. *Mais*, à l'annonce de la persécution... si l'on se montre négligent, on nous reprochera, etc. » Après un mot finissant par s (insignis, ici) on trouve assez souvent dans les mss. *et* pour *set* = sed. Il semble

que ce soit le cas encore, Ep. XL, p. 586,2, où Hartel écrit : « crematam simul cum *ceteris*, *sed* conservatam magis dixerim », les manuscrits portant *ceteris*, *et*.

Ep. XI, 5, p. 499,11. « Adeo autem pro nobis deprecabatur, ut *legamus* alio loco... » Hartel adopte *legimus*, d'après certains mss., mais *adeo... ut* appelle le subjonctif que donnent d'ailleurs de bons mss. comme L et N.

Ep. XIII, 4, p. 506, 25-507,1 et s. « Cum quanto enim nominis nostri pudore delinquitur, quando *alius aliquis* temulentus et lasciviens demoratur, alius in eam patriam unde extorris factus est regreditur, ut *praehensus* non iam quasi christianus, sed quasi nocens pereat. » Hartel supprime *alius* devant *aliquis*, sur l'autorité du ms. S, dont il a dit ailleurs (III, p. VI) : verba singula plurave oculis ad proxima ductuum similitudine aberrantibus omittuntur; et il adopte *depraehensus*, on ne sait pourquoi, les principaux mss., même S, ayant *praehensus*, qui offre le même sens.

L. Bayard.

LE TEXTE DU *PHÈDRE* ET LE *VINDOBONENSIS* 54 (W).

Les études sur l'histoire du texte de Platon faites jusqu'à ce jour ont suffisamment montré l'importance du manuscrit W (*Vindobonensis* 54 = *suppl. philos. gr.* 7). Les leçons de ce manuscrit ont été jadis notées par Bast et recueillies dans l'édition critique de Stallbaum [1]. Cette collation, incomplète et très fautive [2], ne peut actuellement servir de base à aucun travail critique, et doit être refaite. MM. Wohlrab, Apelt, Schöne, Burnet, dans leurs éditions, ont publié les leçons de W pour le *Théètète*, le *Sophiste*, le *Banquet*, le *Phédon* et quelques autres dialogues. Mais on n'avait encore donné aucune collation nouvelle du *Phèdre*. Amené par l'étude des travaux de MM. Král et Immisch, et par mes recherches personnelles, à reconnaître l'importance du *Vindobonensis* 54, et ayant reçu communication, grâce à l'obligeance de M. Král, de quelques leçons de ce manuscrit, inscrites par lui en marge de son exemplaire du *Phèdre*, je pus entreprendre, en mai 1912, la collation de W pour le texte de ce dialogue [3]. Je donne ici les résultats de cette collation, en y ajoutant quelques brèves remarques, et me réserve d'exposer plus tard les conclusions qui s'en dégagent. Ma collation est

1. En 12 vol. in-8°, Leipzig, Weigel, 1821-1825. Les notes critiques se trouvent aux tomes IX-XII; celles qui concernent le *Phèdre*, au t. XII (1825), p. 376-446. Le *Vindobonensis* 54 y est appelé *Vind.* 1.

2. Jamais on ne peut rien conclure de son silence. En outre, dans 21 cas, j'ai constaté la divergence des indications fournies par Stallbaum et de ma collation : en consultant à nouveau le manuscrit, j'ai pu me convaincre que les indications de Stallbaum étaient inexactes.

3. Je tiens à remercier vivement M. J. v. Karabaček, l'éminent directeur de la Bibliothèque Impériale de Vienne, et M. le Dr J. Bick, bibliothécaire, pour leur très aimable accueil et les facilités de travail qu'ils m'ont procurées : M. le Prof. L. Radermacher, qui, en suspendant une collation qu'il faisait exécuter, m'a permis de consulter le manuscrit dès mon arrivée à Vienne et chaque jour : et, tout particulièrement, M. le Prof. Ad. Wilhelm, qui sait unir à la science la plus étendue la bonne grâce et les prévenances les plus délicates, et qui a bien voulu me guider dans mes démarches et me recommander à ses collègues de l'Université et de la Bibliothèque.

faite sur la seconde édition Burnet (*Platonis Opera*, t. II, Oxford Clarendon, 1910[1]), que je suis également pour l'indication des lignes. Je note aussi la pagination du manuscrit, pour répondre au vœu naguère exprimé par M. C. Ritter. Le texte du *Phèdre* commence au verso du folio 283, dont il prend 23 lignes (la page en compte 32) et va jusqu'au recto du folio 311, qui en contient quatre lignes. — Les changements d'interlocuteurs sont marqués par deux points : je ne reproduirai ce signe que dans les cas où le manuscrit et l'édition consultée sont en désaccord. Les initiales des noms propres sont en minuscules (par exemple, p. 227 A 5 = ἀκουμένῳ). Je transcris fidèlement les détails d'orthographe[2] — qui, dans une édition, passeraient tout naturellement à l'appendice —, sauf ceux qui concernent l'omission ou l'addition fautives de l'ι adscrit[3].

*
* *

πλάτωνος φαῖδρος
ἢ περὶ καλοῦ
ει

P. 227 B 5. μορυχίᾳ 6. om. δὴ 10. ποιήσεσθαι τὸ σήν C 9. ὦ.

Fol. 284 r° = P. 227 D 6. (πῶς).

P. 228 B 4 fin. om. τὸν (début de ligne) 5. τὶς C 1. προσάγειν 5. ποιήσει : 7. οὐδαμῶς γε D 6. ὃ ἐν E 1. om. καὶ.

Fol. 284 v° = P. 228 E 4. (βούλει).

P. 229 A 1. ἰλισσὸν 2. ὅπῃ 4. αἰεὶ 7. πρόσγε δὴ σκόπει (σκόπει comm. de ligne). B 2. ἐὰν βουλώμεθα κατακλιθῆναι 5. ἰλισσοῦ C 2. τὸ τῆς ἄγρας 8. φαρμακίᾳ E 4. ταῦτα 5. που.

Fol. 285 r° = P. 230 A 1. (ὅθεν). B 3. μάλα C 6. οὐδέ γε D 5. οὐ μέντοι 6. εὑρηκέναι 7. προσιόντες 8. ἄγουσι E 2. νῦν οὖν 3. κατακεῖσθαι 7. τούτων γενομένων.

---

1. Dans son apparat critique, M. Burnet a noté quelques leçons de W ; toutes les fois que ma collation en diffère, j'ai pris soin de la revoir sur le manuscrit.

2. On verra, par exemple, que le ν euphonique est plus rare que dans B, et que W l'admet à peu près dans la même proportion que T ; W répugne également aux élisions.

3. L'ι ne se trouve ajouté fautivement que dans six cas ; il est beaucoup plus souvent omis

Fol. 285 v° = P. 230 E 7. (διὰ).

P. 231 A 1. om. σου B 4. τὰ πρὸς τοὺς C 2. φασι 4. ἔτι ὅσων 7. ποιήσουσι D 4. αὐτῶν 5. οὗτοι 6. βούλονται 7. δὲ ἐκ.

Fol. 286 r° = P. 231 E 3. (εἰ).

P. 232 B 7. κοινὴν αμφοτέροις C 2. βλάβην γενέσθαι 3. μᾶλλον φοβοῖο 3. om. τὰ 6. ἀποτρέπουσι (fin de ligne) D 2. ἀπέχθεσθαί σοι (le premier χ, plus petit, semble avoir été ajouté après coup, de pr. main). 3. ἂν 3. σαυτοῦ.

Fol. 286 v° = P. 232 E 4. (ἔγνωσαν). 5. εἰ ἔτι αὐτοῖς.

P. 233 A 7. ἐπαινοῦσι B 2. ποιεῖν 6. αὐτοῖς C 1. ὠφέλειαν (*id.* 234 C 3) D 1. υἱεῖς E 3. ἀγαπήσουσι.

Fol. 287 r° = P. 233 E 3. ἀκολουθήσουσι. 4-5. om. ἡσθήσονται καὶ οὐκ ἐλαχίστην χάριν εἴσονται. Le prolongement horizontal du dernier α de μάλιστα a été gratté, de même que toute la fin de la première ligne (lacune d'environ six lettres, où l'on distingue encore un accent aigu sur la 3e ou 4e lettre disparue); la seconde ligne commence par : καὶ πολλὰ 7. ἐρῶσι.

P. 234 A 2. ἀλλὰ (le copiste avait d'abord écrit ἀλλ'; il a barré l'apostrophe et ajouté un α avant d'écrire le mot suivant). 8. παυσάμενοι B 1. αὐτῶν 6. ἅπασι 7. ἐγὼ δὲ 8. ἅπαντά σε C 1. τῷ λόγῳ 1. οἴσεις 3. ἐπ' αὐτοῦ 5. εἰ δέ τι σὺ ὑποθῇς D 3. γάννυσθαι.

Fol. 287 v° = P. 234 E 1. (ἀλλ') 8. ἀποστετόρνωται.

P. 235 A 1. αὐτοῦ νόμῳ 2. οὐδὲ αὐτὸν 3. εἶναι δίκαιον οὖν 7. ταῦτα B 4. μηδένα ποτὲ 6. γ'ἔσομαι πείθεσθαι D 5. μηδ' (μη un peu effacé).

Fol. 288 r° = P. 235 D 6. βυβλίῳ. 7. ἑτέρα ὑποσχέσει.

P. 236 A 1. γ'οὖν 8. γ'οὖν 8. οὕτω B 3. λυσίου C 1. εὐλαβήθητι 8. μόνω μὲν D 2. ξύνες σ ὅ σοι 2. βίαν (σ de la même main).

Fol. 288 v° = P. 236 D 4. (ἀλλ'). 10. τινὰ (deux fois; sur l'ι du second τινα, on croit voir la trace d'un accent aigu). E 3. ἐξαγγέλλειν.

P. 237 A 4. ἵνα 8. ἔχετ' 10. ἵνα B 2. μειρακίσκος ἄπαλὸς 5. ἔπειθε 6. ἔλεγέ C 1. βουλεύεσθαι 1. ἃ δεῖ 1. ἅπαντος 5. αὐτοῖς οὔτε ἄλ-

λοις 7. ποτερον (de la même main; le premier ο semble en surcharge sur une autre lettre, et il est suivi d'une lacune de deux lettres).

Fol. 289 r° = P. 237 C 7. (εἰς). D 2. ὠφέλειαν 7. οἶν (peut-être d'une autre main; encre plus noire). E 2. ἄλλοτε δή 3. σωφροσύνη.

P. 238 A 3. πολυμερὲς γὰρ καὶ πολυειδὲς 4. αὐτῆς 5. οὔτε 6. κεκλῆσθαι B 2. δὲ 5. αἰεὶ 5. δὲ 7. πᾶν πως C 5. τί.

Fol. 289 v° = P. 238 D 1. (ἐὰν). D 6. ἂν E 1. λέγομεν 1. ὠφέλεια 2. τῷ δ' 3. ἢ δουλεύοντί.

P. 239 A 2. αἰεὶ 2. ἧττον 6. ἐνόντων τῶν B 8. om. ἂν C 5. ὀρθήσεται δὲ.

Fol. 290 r° = P. 239 C 6. (τεθραμμένον). D 3. ἃ δηλα 6. θαροῦσιν 8. δὲ E 1. ὠφέλειαν 2. om. τε 5. εὔξαιτ' ἂν (petit α et ι normal, sur gratture, qui remplacent vraisembrablement un ε).

P. 240 A 7. αὐτοῦ 9. ἔμιξε B 1. παρ' αὐτίκα 2. ἐπέμιξεν 3. ἑταίρα 3. καὶ μάλα 4. τοιουτοτρόπων (le troisième ο occupe un espace gratté, auparavant couvert par deux lettres : presque certainement ων). 6. ἐραστὴς (η en surcharge sur un α). C 1. om. δή 2. ἐπὶ.

Fol. 290 v° = P. 240 C 3. (φιλίαν). 7. ἀπολείπεται ἑκών D 1. αἰεὶ 5. διαιδοῦς E 1. αἰεὶ 2. φύλακάς τε 6. ἐπαίσχει (l'apostrophe est plusieurs fois omise dans W; cf. διελπιδα, 241 A 2).

P. 241 A 1. ξυνουσίαν 3. αὐτῷ 4. λέλησθε 7. ὑπὸ.

Fol. 291 r° = P. 241 B 3. (ἐκ). C 2. ἑαυτὸν 6. οὔτ' ἐστὶν 7. ξυννοεῖν D 2. τοῦτο 3. ἄλλα δή 4. αὐτοῦ E 2. δὲ 4. προυβάλες (de la même main). 6. πρόσεστι.

P. 242 A 1. καὶ ἐγὼ 6. ἀποψύξῃ.

Fol. 291 v° = P. 242 A 8. (βίου). B 1. om. λόγων 2. om. τῳ 3. ἐξαίρω τοῦ λόγου · τῶν δ' C 1. αἰεὶ 3. om. δή 5. om. μὲν 6. δή τοι ὦ (même main). 7. γέτι D 1. αμβπλάκων 11. οὐδ' ὑπὸ E 3. τῷ δή.

P. 243 A 1. ἀνθρωπίκους.

Fol. 292 r° = P. 243 A 7. (ὧν). 8. ἕτυμος 9. οὐδὲ βὰς ἐν ηυσὶν B 6. om. ὑπ' αἰσχύνης C 7. οἴῃ (η en surcharge sur ε). 7. τεθραμμένον D 8. οὕτως σοῦ γὰρ. En marge : (γράφεται καὶ) σὺ 9. τὸν inséré par le copiste après coup; un accent grave est visible sous le circonflexe du τοῦ suivant; les deux dernières lettres de ἐραστοῦ sur gratture : τοῦ ἐραστοῦ est donc une correction de τὸν ἐραστὴν. E 4. τούτου 7. παρὰ σοὶ 7. αἰεὶ.

Fol. 292 v° = 244 A 5. (μαίνεται). B 2. εἰργάσαντο 5. ὀρθῶς C 8. νοήσει νοῦν D 1. Les deux premières lettres de οἰωνιστικὴν paraissent remplacer un ω gratté. E 1. εὕρετο 1. θεὸν 3. ἑαυτῆς.

Fol. 293 r° = P. 245 A 4. (τοὺς). 8. ἡ B 6 ὠφελεία C 6. δὲ 6. ὑπὸ 6. ἔχων 7. τὸ αὐτὸ 8. σὺ καταλεῖπον D 3. οὐκ ἂν ἐξ ἀρχῆς 4. ἐστι E 1. γένεσιν συμπεσοῦσαν 2. ἔχειν στῆναι 6. ἑαυτοῦ.

Fol. 293 v° = P. 245 E 6 (ἔμψυχον). 7. ἔστι.

P. 246 A 2. ἀθασίας 4. πάντη 6. λέγομεν 6. ἐοικε δή τω ξυμφύτῳ. Dans la marge gauche, d'une écriture plus cursive : εοικετω δη. B 1. μέμικται 6. ἡ ψυχὴ 7. ἄνθρωπον (ανον) C 1. ἅπαντα 5. ξύμπαν 7. πλαττομένου D 3. om. τε 3. τὴν δ' 8. ψυχὴ E 2. om. γε.

Fol. 294 r° = P. 246 E 3. (φθίνει).

P. 247 A 1. ἐστία 6. αἰεὶ 8. δαῖτά τε 8. ὑπὸ (pr. m.) B 1. ὑπουρανίαν (pr. m.) 1. ἤδη 3-5. om. ἐπὶ τὴν γῆν — τῶν ἡνιόχων; plus tard, cette lacune a été comblée en marge (encre plus noire; écriture différente; beaucoup plus d'abréviations). 4. ἢ 6. πρόσκειται, puis σ gratté. 7. ἄκρον C 1. νώτω ἱστάσας 1. θεωροῦσαι 7-8. θέατῇ νῷ χρῆται περὶ D 1-2 ἀκήρατῳ (pr. m.) 2. τρεφομένη (pr. m.) 2. ὅση ἂν μέλλῃ 7. ἐστί που.

Fol. 294 v° = P. 247 E 1. (ἐν τῷ). 6. ἐπότισε.

P. 248 A 4. περιφορὰν (περι ajouté au-dessus du φ, de pr. m.). 5. τότε δὲ B 5-6. οὗ δὴ ἔν εχ' ἡ

(= ἕνεχ' ἡ). C 3. ξυνοπαδὸς 4. αἰεὶ 5. αἰεὶ D 6. om. pr. ἢ.

Fol. 295 r° = P. 248 D 6. (ἢ περὶ). 7. τινα E 1. ἕκτη (l'om. de l'ι ascrit est assez fréquente dans W). 2. ἑβδόμη 3. ὀγδόη 3. ἐνάτη (pr. m.) 3. ἐν δὲ.

P. 249 A 5. τελευτήσωσι 7. τοῦ οὐρανοῦ B 4. ὥς ποτε 7. ξυνιέναι κατεῖδος C 1. ξυναιρούμενον 1. δέ ἐστιν 5. αἰεί ἐστι μνήμη 6. ὁ θεὸς 6. ἐστι 7. ὑπομνήμασι χρώμενος 7. αἰεὶ.

Fol. 295 v° = P. 249 D 5 (τὸ τῇδέ, 5-6 om. τοῦ ἀληθοῦς ἀναμιμνησκόμενος πτεροῦταί τε καὶ ἀναπτερούμενος; ces mots ont été ajoutés en marge, par la même main que plus haut (246 B 3-5).

P. 250 A 2. οὐδε (pr. m.) ὅσαι 2. τὰ ἐκεῖ 2. οὐδ' αἱ 3. προσπεσοῦσαι 7. οὐκέτ' αὐτῶν B 8. om. τῶν 8. ἡ θέμις D 1. δεῦρό τε.

Fol. 296 r° = P. 250 D 4. (ἡ φρόνησις). 5. ἤ τι E 1. δη ἐφθαρμένος.

P. 251 A 1. οὐδὲ 2. ὅτ' ἄν 5. δεδίει 7. δὲ C 1 et 4. ζῇ (pr. m.) 3. φύωσι κίνησίς 5. ὅτ' ἄν 6-7. επιρέοντα καὶ ιόντα (pr. m.) 8. τὸν ἵμερον D 1. ὅτ' ἄν 1. om. καὶ.

Fol. 296 v° = P. 251 D 2. (μύσαντα). 3. ἀποκλείει 4. ἀποκεκλειμένη 7. μεμιγμένων.

P. 252 B 1. εὕρηκε 3. ὀνομάζουσι 6. πάνυ ὑβριστικὸν 8. δή τοι θνητὸν 9. πτερόφοιτον C 1. ἔξεστι δὲ 5. ὅτ' ἄν.

Fol. 297 r° = P. 252 C 7. (αὐτούς τε). D 1. ζῆν 3. βιοτεύῃ (mais η en surcharge sur ε). 4. πρός γε 4. καὶ πρὸς τοὺς E 1. δῖον 2. τῶν ὑφ' ἑαυτῶν ἐρωμένων 4. ὅτ' ἄν (*id.* 253 B 5, E 5; 254 B 2, E 5 et 7; 255 B 7, D 7 et 8; 256 A 3).

P. 253 A 5. τοῦτον 6. κἀν B 1. μεθ' ἡμέρας 6. ὑβρίζοντες C 1. αὐτοῖς 2. οὕτως 3. τελευτὴ ἐάν γ' ἐν διαπράξωνται.

Fol. 297 v° = P. 253 C 4. ἣν λέγω. 6. om. δὲ 7. διειλόμην E 2. βαρυτράχηλος.

P. 254 A 2. αἰεί τε B. 4. om. sec. τὴν.

Fol. 298 r° = P. 254 B 8. (ὑπτία). C 1. ἐκλῦσαι 1. οὕτως 1. ὥστε 3. μάλα 4. ἀποτέρω 6. ἔσχε 8. λι-

πόντε (pr. m.) D 2. συνεχώρησε 3. οὗ E 4. καθήμαξε 4. om. τε 8. ξυμβαίνει ποτ' 9. δεδοικυῖαν.

P. 255 A 2. ἀλλὰ 4. ξυμφοιτητῶν 5. διαβεβλημμένος 6. om. καὶ 6. ἀπωθεῖ 6. ἔρωτα B 1. πορεύεσθαι.

Fol. 298 v° = P. 255 B 2. (κακὸν). 3. λόγον τε 5. ξύμπαντες 8. τοῦτο ἅπτεσθαι C 2. ὠνόμασεν 4. ἀπολείων D 6. δ' E 1. ἀντέρωτα 6. λέγει.

P. 256 A 4. ἀπαννηθῆναι 4. αὐτοῦ.

Fol. 299 r° = P. 256 A 6. καὶ λόγους (om. μετ' αἰδοῦς). 8. μὲν οὖν B 1. αὐτῶν C 1. τάχα που 2. ἀκολάστω αὐτὴν 4. εἱλέτην τε καὶ διεπράξαντο D 2. ἡγουμένων E 2-3. γενέσθαι ταῦτα· τοσαῦτα 3. οὕτω θεῖα.

P. 257 A 1. περὶ τὴν 8. σοι (pr. m. ?) 3. ὦ φίλ' ἔρως.

Fol. 299 v° = P. 257 A 4. (καὶ ἀρίστη). 4. ἐκτέτισται. 5 τισι 7. τήν μοι ἐρωτικὴν 8. δέδωκας 8. παρώσης B 1. ἀπηνὲς 3. ἀδελφὸς C 2. ἀπειργάσω 7. τάχα D 1. τινὰ ἡγῇ 2. νομίζοντα 9. γλυκὺς ἀγὼν E 4. ἐπειδ' ἄν 4. γράφουσι.

Fol. 300 r° = P. 257 E 7. πῶς τοῦτο λέγεις;

P. 258 A 1 συγγράμματι 4. φησὶν αὐτῶν τὸ σύγγραμμα 5. καὶ ὃς εἶπε τὸν ἑαυτὸν 8. πάνυ μικρὸν B 2. οὐκ οὖν 7. οὐχ οὕτως 10. ὅτ' ἂν C 7. οὖν τινα 7. ὅπως τί οὖν 9. οὐκοῦν 10. αὐτοῦ D 4. οἶμαί σε 5. om. τε 9. ὅστις ποτέ E 1. ἕνεκ' ἄν τις 3. μὴ ᾖσθῆναι.

Fol. 300 v° = P. 258 E 5. (ανδραποδώδεις).

P. 259 A 3. ὑπ' αὐτῶν 4. ἀνδράποδα B 1. ἀκηλίτους 6. ποτὲ C 2. αὐτούς D 7. ἴασι (en marge: πέμπουσι) 7. οὖν ἕνεκεν 7. τί.

Fol. 301 r° = P. 259 E 2. (σκεπτέον). 4. εὖ τε 5. τἀληθές.

P. 260 A 2. δόξαντα ἂν 2. οἱ ὑπερ (pr. m.) B 1. πύθοιμι 9. προσενεγκεῖν C 3-4. γελοῖον ἢ δεινόν τε καὶ ἐχθρὸν εἶναι ἢ φίλον 6. ὅτ' ἂν 10. τινα D 1. θερίζει 2. om. γε 5. ποτε 5. οὐδένα 6. τις 7. ξυμβουλῇ κτησάμενος.

Fol. 301 v° = P. 260 E 2. ἐὰν οἵ γε 2. μαρτυροῦσιν.

P. 261 A 2. λέγουσι B 3. τὸν δία 6. νέστορός τε

καὶ C 5. ἀντιλέγουσι D 1. ὅτ' ἄν (*id.* 263 A 6 et 9, 268 C 7).

Fol. 302 r° = P. 261 D 10. δικαστήριά τ' E 2. ἥ τις 6. ζητοῦσι.
P. 262 A 2. om. γε 11. διαγινώσκειν B 4. οὕτω 6. σμικρῶν C 6. ἄτεχνόν τε καὶ ἔντεχνον 9. λεγόμενον.

Fol. 302 v° = P. 262 D 7. (ἔστω).
P. 263 A 2-3. ὥσπερ εἰ μὲν B 8. τὸ πλῆθος, avec signe de renvoi à la marge, où on lit : γράφεται καὶ τὸ εἶδος. C 9. δηπου : 9. συγχωρῆσαι 11. om. ὂν 12. τυγχάνει : D 1. λέγεις : 6. πάντα 6. λόγου 8. ἐν.

Fol. 303 r° = P. 263 E 1. (πάντα) 4. δοκεῖ : 4. αὐτόθι :
P. 264 A 3. ἐπειδ' ἄν 7. ἐρασθεὶς B 5. τί C 3. αὐτοῦ 4. μέσα τ' 5. καὶ τῷ λόγῳ 7. τοῦ ἑτέρου σου 9. φασί D 3. μίδᾳ 6. παριοῦσιν E 4. ἐάσομεν 7. εἰ δὲ.

Fol. 303 v° = P. 264 E 7. (ἐν αὐτοῖς).
P. 265 A 5. ἀνδρικῶς (om. :) 9. ὑπονοσησάντων 10. om. ἀνθρωπίνων D 1. αὐτὴν τὴν 5. αἰεὶ E 1. κατείδη 1. κατάρθρα.

Fol. 304 r° = P. 265 E 4. (ἐλαβέτην).
P. 266 A 1-2. ταδε ἡ δεξιὰ 2. ὡς ἐν ἡμῖν 4. ἐπανῆκε 5. ἐλοιδόρησε 6. δεξιὰ B 4. συναγαγὼν ἓν 5. τινα 6. πεφυκὼς 6. κατόπισθεν C 1. τὰ νῦν δὲ 2. μαθόντες 6. ἄνδρες 7. ἐρωτᾷς : 9. ἡμᾶς : D 1. πῶς φῇς ; : 7. καὶ 8. ἐν (pr. m.).

Fol. 304 v° = P. 266 E 5. (ἄνδρα).
P. 267 A 3. εἰς 4. εὗρε 5. ἀνήρ 6. τίσιαν δὲ 7. τιμιτέα B 2. ἀνεῦρον 3. ἐγέλασε 3. εὑρηκέναι 8. αὐτῷ (ῳ en surcharge sur ον) 10. φράσομεν μουσεῖα C 5. ἄττα 8. μοι τέχνῃ 9. τε αὖ (par correction de τ' αὖ) 9. ἀνὴρ D 1. γέγονε 2. ὅθεν δεῖ 4. ὅ τινες 4. δὲ.
P. 268 A 4. συνοδοις (om. :) 5. γάρ :

Fol. 305 r° = P. 268 A 5. (ἀλλ'). 9. ἀκουμένῳ 10. ἄττα σώματι B 3. ἐπισταμένους 3. ἰατροὺς 5. οἶει 6. προσεπίστασαι C 1. ποιεῖν 2. εἴποι ἄν 2. ἄνθρωπος 6. μικροῦ 8. ὅσα τἄλλα D 6. ἀγροίκως τε E 5. πρὸ (puis espace d'une lettre gratté).

P. 269 A 2. ἀκούμενος.

Fol. 305 v° = P. 269 A 3 (ἀλλ'). 4. παντάπασιν 6. νῦν δὴ 6. διημεν 7. εἰκονολιγιῶν B 3. σοφοτέρους κἀν 5. σηγγινώσκειν 7. ἐστι C 1 εὑρηκέναι 1. σφίσι 3. om. ὂν 4. σφῶν 8. διδάσκουσί τε καὶ γράφουσι D 3. τὰ ἄλλα 5. προσλαβὼν (σ ajouté après coup).

P. 270 A 2. καὶ τὸ πάντῃ τελεσιουργικὸν.

Fol. 306 r° = P. 270 A 4. (προσπεσὼν). 5. ἐμπληθεὶς 5. ἀνοίας B 9. παραδώσει 10. γ'οὖν C 4. πείθεσθαι D 1. ὅτου οὖν 3. ἐὰν 4. πρός τι 5. ὑπό του 6. ἀριθμησάμενος 6. ἐφ' ἑκάστῳ 7. αὐτῷ 7. ὑπό του E 1. om. γε.

Fol. 306 v° = P. 271 A 4. (ἄρα). 10. ὑπό του B 3. οἷα 6. ἔοικεν 7. οὗτοι (un signe renvoie en marge, où on lit : γράφεται καὶ οὕτω). C 2. εἰσι 5-7. om. τίνα τοῦτον; Αὐτὰ μὲν τὰ ῥήματα εἰπεῖν οὐκ εὐπετές· ὡς δὲ δεῖ γράφειν, εἰ : ces mots ont été ajoutés en marge, comme plus haut (246 B 3-5, 249 D 5-6). D 3. om. δὴ 4. λόγον 6. εἰς 8. αὐτὸν E 1-2 ἢ μήδε εἰδέναι 2. ξυνῶν. ὅτ' ἄν.

P. 272 A 2. om. οἱ.

Fol. 307 r° = P. 272 A 2. (τούσδε). 3. δὲ 5. ἐλεεινολογίας 6. ὅσ' ἄν B 3. ἢ ἄλλως 4. πῶς ἀποδεικτέον 7. χρὴ εἵνεκα πάντας C 6. οὕτως γ' εχω D 4. om. καὶ 6. ἢ τροφῇ (correction de ἡ τροφὴ) 8. μέλει E 2. αὖ τὰ πραχθέντα.

Fol. 307 v° = P. 272 E 5. (τοῦτο).

P. 273 A 6. τισίαν 7. τισίας 7. λέγειν B 6. μὴδ' ἑτερον C 3. τάχα δ' ἄν 3. παραδῴη 4. τοιαῦτ' ἅττ' ἐστὶν 7. δεινῶς γε 7-8. εὑρεῖν ὁ τισίας 10. λέγομεν D 2. τισία (*id.* E 8) 6. ὥστε 8. νῦν δὴ.

Fol. 308 r° = P. 273 E 4. (ἄνευ). 9. ἡμῶν ἢ ὁμοδούλοις.

P. 274 A 2. ὥστε 7. οἷός γε B 1. ξυμβῇ 9. θεῶν χαριεῖ C 3. μέλλοι 6. τὸ ἱερὸν 7. ἴδιν 8. τοῦτον δὲ D 3. θάμου 3. ὅν 4. ἄμωνα 4. ἐπέδειξε 7. ὠφέλειαν.

Fol. 308 v° = P. 274 E 1. τὸ μὲν ἔψεγε 2. ἐπαμφότερα 5. σοφοτέρους 6. παρέξειν 7. εὑρέθη 9. ὠφελείας.

P. 275 A 6. εὗρες B 2. ξυνεῖναι 3. τε καὶ 5. οὐδέ

γ' ὦ 6. ἔφασαν C 1. διαφέρῃ 8. ἄμμονος D 4. γραφὴν.

Fol. 309 r° = P. 275 D 4. (καὶ). 6. τί 9. αἰεί. ὅτ' ἂν E 1. καλινδεῖται 4. αἰεὶ 5. αὐτῷ.

ἐ οὗ

P. 276 A 1. ὁρῶμεν 1. γνήσιος B 2. γεωργὸς ὢν

α

4. ὁρῶν 6. ἐσπούδακε C 8. ἀδυνατῶν (*id.* 9) 8. αὐτοῖς 9. τἄληθὲς.

Fol. 309 v° = P. 276 D 2. σπερεῖται καὶ 2. ὅτ' ἂν δὲ 4. ᾑσθήσεται 5. ὅτ' ἂν ἄλλοι 6. αὐτοὺς 8. λέγων E 1. παραφαύλην 5. ὅτ' ἂν.

ι

P. 277 A 2. αἰεὶ B 1. τέχνῃ ἢ καὶ 2. γράφονται 4. ἔδοξε γε (γε ajouté après coup). 5. εἰδῇ 8. ταῦτα C 4. καθόσον.

Fol. 310 r° = P. 277 C 5 (πρὸς τὸ πεῖσαι). 6. μεμνημόνευκεν 7. πῶς D 3. ὄνειδος εἰ 7. γράφει 10. δικαίων τε καὶ.

P. 278 A 4. ἐν μόνοις 6. αὐτοῦ 6-7. τὸν ἑαυτῷ B 1-2. καταξίαν ἔφυσαν.

Fol. 310 v° = P. 278 C 2. (ἄλλος αὖ). 3. συντέθεικε 6. ἔγραψεν D 5. τι τοιοῦτον 8. αὐτὸν E 1. om. που 7. τίνα τοιοῦτον;

δ ῶι

P. 279 A 4. τε (pr. m.) 8. μεῖζον 8. αὐτὸν 9. ὁρμῇ B 2. σὺ δὲ 3. ταῦτα 9. ἔξω δὲ C 1. φίλα.

Fol. 311 r° = P. 279 C 2. (πλῆθος). 4. ἔτι 4. τοῦ.

φαῖδρος ἢ περὶ καλοῦ

. . . . . .

*
* *

Les mérites et les défauts de W ont été suffisamment mis en lumière dans l'étude générale de M. J. Král. Il suffira de signaler ici, à titre d'exemples, quelques non-sens (tel οἴσεις, p. 234 C 1) ou fautes d'orthographe grossières (εἰκονολιγιῶν, p. 269 A 7 ; σοφοτέρους, p. 269 B 3 et 274 E 5 ; ἐμπληθείς, p. 270 A 5) [1] ; puis inversement, certains cas où W oppose aux leçons fautives de B et T la leçon juste, que nous devions auparavant tirer de manuscrits inférieurs (tels καὶ νώ, p. 259 A 1-2 ; ἀλλ' ἤ, p. 261 B

1. Trois omissions ont été réparées beaucoup plus tard en marge (p. 246 B 3-5, 249 D 5-6, 271 C 5-7). Cf. R. Hensel, *Vindiciae Platonicae* (Dissert. Berlin, 1906), p. 35, 50-51, qui note les compléments apportés par la même main au *Théètète*.

6; σῶμά τι, p. 264 C 3; λόγον, p. 265 B 8; δεῖν, p. 267 B 4; ὅσ' ἄν, p. 272 A 6; ἥ τι, p. 273 B 5; εἰδῇ, p. 277 B 5); enfin, 12 passages où se trouvent juxtaposées une leçon et une variante, toutes deux dignes d'examen, correspondant l'une et l'autre à des leçons de B ou de T : cette particularité, l'une des plus intéressantes de W, a été déjà observée et justement interprétée par M. Král. Ce dernier a vu aussi que, dans le *Phèdre*, W se rapproche beaucoup plus de T que de B.

La comparaison de cette collation avec celles de Bekker nous montre que deux manuscrits dérivent certainement de W dans le *Phèdre* : le *Vindobonensis* 109 (Φ) et l'*Ambrosianus* 56 (*r*). Le *Venetus* 189 (S de Schanz) et le *Vindobonensis* 80 (*Vind.* 3 de Stallbaum) appartiennent au même groupe. Tous ces exemplaires, et surtout les derniers, ont d'ailleurs subi d'autres influences. J'espère préciser plus tard les relations de parenté de ces divers manuscrits entre eux et avec les exemplaires d'autres familles.

Les rapports très étroits de T et de W me permettent de compléter dès maintenant, en quelques mots, la comparaison du texte médiéval et du texte des papyrus d'Oxyrhynchus 1016 et 1017, que j'avais naguère entreprise en cette *Revue*[1]. Il suffira de signaler que W s'accorde avec T dans presque tous les cas examinés. On ne trouve guère que cinq exceptions, dont quatre se rapportent au papyrus 1016. B et W s'opposent à T et au papyrus : p. 228 A 6 (εὖ οἶδα), p. 230 E 2 (νῦν οὖν) et p. 230 E 3 (κατακεῖσθαι). Inversement B et W s'accordent avec le papyrus contre T, p. 228 A 4 (πολύ). Quant au texte du papyrus 1017, il s'accorde, à la p. 247 D 7, avec B et W (οὐδ' ἥ) contre une faute de T (ουδη = οὐ δή ?). Ce texte présente en outre, à la p. 246 A 6, la bonne leçon ἐοικέτω δή (ἔοικε δή τω : W; ἔοικε τῳ δή = T; ἔοικε τῷ δή : B) qui se retrouve, sous forme de variante, dans les marges de T et de W, et figure, d'après Bekker, dans le texte du *Palatinus Vaticanus* 173[2] et du *Coislinianus* 155. — En définitive, les raisons que l'examen du papyrus suggérait, contre l'emploi exclusif du *Bodleianus* et en faveur de la tradition T, sont également favorables à la tradition W, dont elles confirment la valeur.

HENRI ALLINE.

---

1. *Revue de Philologie*, 1910, p. 251-294.
2. D'après M. IMMISCH (*De rec. Plat.*, p. 65), le *Palat. Vat.* 173 ne contiendrait pas d'extraits du *Phèdre*.

SOPHOCLE, *TRACHINIENNES*, v. 554.

Déjanire révèle aux femmes du Chœur sa résolution d'employer la tunique de Nessus :

550 ταῦτ' οὖν φοβοῦμαι, μὴ πόσις μὲν Ἡρακλῆς
ἐμὸς καλῆται, τῆς νεωτέρας δ' ἀνήρ.
Ἀλλ' οὐ γάρ, ὥσπερ εἶπον, ὀργαίνειν καλὸν
γυναῖκα νοῦν ἔχουσαν· ἡ δ' ἔχω, φίλαι,
λυτήριον † λύπημα, τῇδ' ὑμῖν φράσω.
555 Ἣν μοι παλαιὸν δῶρον ἀρχαίου ποτε
θηρὸς κτλ.

Le seul moyen de sauver la vulgate est de ponctuer λυτήριον λύπημα τῇδ' (= pour Iole). Mais il n'est guère permis de songer à ce remède. Si la phrase, à ce prix, devient correcte, le caractère de Déjanire, tel que Sophocle a voulu le peindre, en reçoit la plus fâcheuse atteinte. De plus, la contradiction avec le vers 551 serait tellement flagrante, que malgré l'autorité de G. Hermann et d'Elmsley, la plupart des éditeurs n'ont point eu recours à ce procédé trop facile.

Les corrections sont toutes invraisemblables et violentes. Je renvoie à l'excellente discussion de Jebb dans son édition commentée. Je suis d'ailleurs obligé d'écarter la conjecture de ce grand philologue, λώφημα, car elle n'a aucune probabilité paléographique.

L'origine de la faute est à chercher, tout simplement, dans la prononciation « byzantine » de l'υ, confondu avec le son οι (mais non avec η-ει-ι) dès une époque très ancienne. Λύπημα est un lapsus orthographique pour λοίπημα, et ce mot, à son tour, n'est sans doute qu'une variante « explicative » du mot original, λοίσθημα. L'autorité de λοίσθημα est au moins aussi grande que celle de λύπημα. Car il n'est point du tout sûr que λύπημα ait été en usage à l'époque de Sophocle — ce vocable ne reparaît que dans un passage de Dion Cassius —, tandis que λοίσθημα, est une glose d'Hésychius, donc un terme emprunté à quelque classique, et

très probablement à notre texte. Régulièrement formé de λοῖσθος, sans doute par l'intermédiaire d'un * λοισθάω (cf. ἐσχατάω homérique, de ἔσχατος), λοίσθημα est interprété par « τέλος, πέρας ἔσχατον ». Un copiste l'aura glosé par λοίπημα afin d'expliquer le premier élément du mot. Λοίπημα λυτήριον pourrait se traduire dans la langue des scholiastes, par τὸ λοιπαζόμενόν μοι λυτήριον φάρμακον [1].

ᾗ δ' ἔχω, φίλαι,
λυτήριον λοίσθημα, τῇδ' ὑμῖν φράσω.

« Mais comment, ô mes amies, je possède un dernier moyen de salut, c'est ce que je vais vous dire. »

Λοίσθημα n'est qu'un synonyme, plus fort, de τέλος, πέρας, τέρμα. On connaît l'usage de ces mots dans des périphrases toutes pareilles à celle des Trachiniennes. Eur. Or. 1343 : σωτηρίας γὰρ τέρμ' ἔχεις ἡμῖν μόνη. Sophocle emploie la même expression OC. 721 ; cf. τέλος γάμου, ἀπαλλαγῆς, νόστοιο, πείρατα νίκης, etc...

H. Grégoire.

---

1. Λοῖσθος est lui-même très rare ; mais il y en a un exemple dans Sophocle même : ὁ θάνατος λοῖσθος ἰατρὸς νόσων. Phil. Troi. fr. 626. — Les lexicographes glosent parfois un mot qu'ils supposent peu intelligible par un autre de formation plus claire, qu'il soit usité ou non. Λῶφαρ· λώφημα Hésychius (mais λώφημα, pas plus que λῶφαρ, ne se lit ailleurs que dans cette glose).

UN GRAFFITE MAL COMPRIS[1]

L'esclave romain ne porte d'ordinaire qu'un seul nom suivi de celui de son maître ou de sa maîtresse, après quoi le mot *servus* peut être exprimé, abrégé ou sous-entendu[2]. Mais il arrive, surtout au Ier et au IIe siècle de l'Empire, qu'à la place du second nom au génitif on trouve un nom en *-anus*, dérivé d'un nom propre qui est celui du premier maître. Ainsi *Successus Valerianus publicus* désigne Successus, autrefois esclave de Valerius, devenu esclave public. On a dressé une liste des esclaves de la famille impériale portant un second nom terminé par *-anus*[3]. Alors que les esclaves publics ont des surnoms dérivés de gentilices nobles, les surnoms des esclaves de la maison impériale sont plus souvent dérivés de noms serviles, ceux de leurs pères-nourriciers (*nutritores*) ou d'esclaves possédant un pécule qui avaient eux-mêmes des esclaves (*vicarii*). Comme exemples de ces surnoms dérivés de noms d'esclaves, citons Alypianus, Pamphilianus, Zmaragdianus. Depuis que cette liste a été dressée, on a signalé beaucoup d'autres noms du même genre ; en voici un que M. Dessau a trouvé assez intéressant pour l'admettre dans son recueil d'inscriptions choisies (n° 3840 = CIL VI 30.983) : *Aspergus Regianus*. Ce *Regianus* avait été *alumnus* ou esclave d'un nommé *Regius*. Ce nom de Regius dérive évidemment du *cognomen* « *Rex* », porté par des personnages appelés P. Marcius ou Q. Marcius dans les deux derniers siècles de la République. On sait, en effet, que les noms d'affranchis en *ius* dérivent quelquefois du *cognomen* de leur maître : ainsi un certain *Macrius* est l'affranchi de *Macer*[4].

Rappelons encore qu'un esclave, indiquant le nom de son maître, peut le désigner par ses trois noms ou par deux seule-

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 25 septembre 1914.
2. Cagnat, *Cours d'épigr.*, 1914, p. 80.
3. *Röm. Mitt.*, 1888, p. 222.
4. Hübner, dans le *Handbuch* d'Iw. Müller, I, p. 879.

ment, comme dans cette épitaphe de Cordoue (CIL. II, 2269) : *Corinthius Sex. Marii servus.* Par analogie avec ce texte, nous admettrons sans peine qu'un esclave a pu s'appeler *Niger Q. Regii servus*, Quintus Regius étant un affranchi d'un des membres de la famille où se rencontre le *cognomen* « *Rex* », comme je l'ai expliqué à l'instant.

Cela dit en manière de préambule, je passe à l'examen d'un texte singulier de Zozime qui ne paraît pas encore avoir été tiré au clair (V, 35).

Stilicon, dans une grande nécessité publique, fit dépouiller les portes de bronze du Capitole, à Rome, des lames d'or qui les recouvraient : θύρας ἐν τῷ τῆς Ῥώμης Καπιτωλίῳ, χρυσίῳ πολὺν ἕλκοντι σταθμὸν ἠμφιεσμένας, ἀπολεπίσαι προστάξαι. Ceux qu'il chargea de ce travail trouvèrent quelques mots inscrits sur une certaine partie des portes (εὑρεῖν ἕν τινι μέρει τῶν θυρῶν γεγραμμένον) :

MISERO REGI SERVANTUR

Ces mots sont en latin dans le texte de Zozime, mais il les traduit aussitôt : ὅπερ ἐστίν, ἀθλίῳ τυράννῳ φυλάττονται. Et l'historien fait observer que l'événement répondit à ce qu'annonçait cette découverte, car Stilicon finit sa vie misérablement.

Un des plus récents historiens de cette époque, M. Hodgkin [1], répète sans sourciller cette anecdote ; je n'ai pas connaissance qu'on ait cherché à expliquer ce qu'elle offre de bizarre et même d'absurde. Comment ces trois mots, à peu près vides de sens, auraient-ils pu être gravés sur un coin des portes du Capitole ? Où existe-t-il des inscriptions analogues ? Évidemment, dans la Rome profondément dégradée des premières années du ve siècle, on a cru à ce présage comme à tant d'autres, et Zozime, abréviateur ou copiste d'Eunape et d'Olympiodore, n'a rien inventé ; mais il s'agit de savoir ce qui a pu donner lieu à un bruit public, nécessairement fondé sur une erreur.

Notons d'abord ceci : Zozime ne dit pas que l'inscription fût tracée sur une des lames d'or ou sur les plaques de bronze qu'elles recouvraient ; il dit « dans une certaine partie des portes », ce qui peut s'entendre des montants en pierre des portes ou des murs immédiatement voisins. La seule inscription qui pût être gravée en un pareil endroit était un graffite d'oisif. Comme tous les graffites, celui que nous postulons devait être peu lisible ; essayons de le restituer.

1. Hodgkin, *The Visigothic invasion*, I, II, p. 750.

Commençons par la fin. Le mot *servantur* est inadmissible, mais il a pu être tiré, par une conjecture naïve, de l'abréviation SER pour SERVVS. Le premier mot, MISER, doit avoir été mal lu; je propose de lire NIGER. Les lettres suivantes, O REGI, cachent probablement un prénom abrégé et un nom : Q. REGI. On arrive donc à la lecture : NIGER Q. REGII SERVVS, graffite dont la rédaction, comme je l'ai montré plus haut, est parfaitement admissible, malgré l'extrême rareté du nom *Regius*. Nous sommes donc en présence d'un nom d'esclave, d'un de ces graffites comme on en trouve partout et à toutes les époques ; un passant a signé dans le coin d'une porte et cette signature découverte plus tard à une heure tragique, a fait travailler les imaginations.

Un texte de la même époque, relatif à la transformation en église du temple de Junon Céleste à Carthage (Pâques 399), prouve à quel point l'épigraphie était alors une science oubliée. L'auteur anonyme du livre des *Promesses* (III, 38, 5) raconte que le temple en question fut dédié par Aurelius, évêque de Carthage, et que ses amis et lui, témoin de cet événement, furent très surpris de voir sur le fronton de l'édifice une plaque de cuivre portant ces mots en gros caractères : *Le Pontife Aurèle a dédié ce temple.* J'emprunte la suite à Tillemont (V, p. 516) : « Et eux et tous les autres qui lurent cette inscription reconnurent avec admiration l'ordre de la divine providence qui, sachant bien ce qui devait arriver, l'avait voulu marquer par cette espèce de prophétie .» Il paraît évident que le temple portait une dédicace au nom de Marc Aurèle (*pont(ifex) max(imus)*, sinon de Lucius Verus ou de Commode, qui se sont également appelés Aurelius. La seule rencontre dont on pût être frappé était celle de ce nom Aurelius, porté également par l'empereur qui avait fait réparer le temple de Caelestis et par l'évêque qui l'avait consacré à un culte nouveau, coïncidence banale et où il fallait de la bonne volonté pour voir l'« espèce de prophétie » dont parle Tillemont. C'est le cas de répéter avec Tacite: *inclinatis ad credendum animis loco ominum etiam fortuita* (Hist. II, 1).

Salomon Reinach.

UN MANUSCRIT PALIMPSESTE DU COMMENTAIRE DE PROCLUS AU TIMÉE DE PLATON

A propos du manuscrit palimpseste n° 921 du Supplément grec, M. A. Jacob remarque[1] : « La même écriture est tracée dans le même sens qu'une belle minuscule du IXe siècle très régulière dont les vestiges assez nets apparaissent encore aux feuillets 7 v°, 8-9, 10, 11, 12[2]. Cette ancienne écriture, tracée au-dessous de la rectrice et qui semble être de la même main que celle du ms. 1807 de l'ancien fonds, occupait un cadre de 19 cm. de haut sur 11 cm. de large, comprenant 34 lignes. Aux feuillets 8 v° et 10 on voit des traces de réactif. Contenu philosophique. »

Il ne fallait même pas l'étonnante science paléographique que possède mon vénéré maître pour reconnaître l'identité de l'écriture ancienne du manuscrit palimpseste avec la main qui a tracé le fameux codex A de Platon[3]. Cette identité saute aux yeux ; elle apparaît non seulement dans le « ductus » des lettres mais jusque dans les menus détails de la disposition et de la ponctuation du texte.

C'est un de ces menus détails qui nous a permis de reconnaître le texte.

Dans le manuscrit A de Platon les changements d'interlocuteur sont marqués dans le texte par deux points : auxquels correspond dans la marge le signe ⁓. Les mêmes signes apparaissent dans le ms. palimpseste 921 où ils servent à isoler *le texte de Platon du commentaire qui l'accompagne.*

---

1. *Notes sur les manuscrits grecs palimpsestes du fonds Coislin et du Supplément grec de la Bibliothèque Nationale*, Revue des Bibliothèques, t. IX (1899), pp. 376-377.

2. La mention du fol. 12 apparaît ici par erreur puisque le manuscrit ne comporte que 11 feuillets.

3. Une reproduction intégrale du manuscrit a été publiée par les soins de M. H. Omont avec le concours du ministère de l'Instruction publique et de l'Académie des Inscriptions (Legs Debrousse) : *Platonis Codex Parisinus A*, 2 vol. in-folio, Paris, Leroux, 1908.

C'est grâce à cet indice que j'ai pu reconnaître aux folios 8 v° et 10 r°, dont quelques lignes ont été anciennement traitées à la liqueur de Gioberti [1], les citations de Platon. Au fol. 8 v° apparaît le texte de Platon, Timée p. 41, C : μιμούμενοι τὴν ἐμὴν δύναμιν περὶ τὴν ὑμετέραν γένεσιν et, au fol. 10 v° après les mots : ... καὶ τὴν τελείαν ἐνέργειαν ἐπιδείκνυσιν (*sic*) le texte de Platon, Timée, p. 39, A, κατὰ δὴ τὴν θατέρου φορὰν... etc. Le commentaire est celui de Proclus et le fol. 8 v° correspond aux pages 228-229 du tome III de l'édition E. Diehl (des... ἀεικινήτοις p. 229, l. 11) et le fol. 10 r° correspond aux pages 73-74 (des... ὡσαύτως, p. 74, l. 7) du même tome.

Si l'on entreprend quelque jour de faire revivre l'écriture ancienne de ce palimpseste au moyen du procédé photographique de Koegel [2] ou de tout autre procédé similaire, je ne doute pas que l'on puisse recueillir quelques variantes intéressantes, car le palimpseste est d'environ cinq cents ans antérieur au plus ancien des autres manuscrits du traité.

Pour le moment je me bornerai à poser un problème critique. S'il est établi que le codex A de Platon et le plus ancien manuscrit de Proclus ont été copiés dans la même officine et par la même main, ne faut-il point expliquer par une confrontation l'accord fréquent entre les citations de Proclus et le codex A et, de ce fait, l'autorité du témoignage de Proclus en faveur de la leçon de A n'est-elle point quelque peu diminuée ?

D. Serruys.

---

1. L'action délétère du réactif se fait déjà sentir non seulement par le bleuissement intense du fond mais encore par l'action de quelques petits trous.

2. Ce procédé est malheureusement secret. Il est exploité par le Palimpsest-Institut des Bénédictins de Beuron (Autriche).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E. Samter. *Die Religion der Griechen* (457e volume de *Aus Natur und Geisteswelt*), in-12°, Leipzig, Teubner, 1913, vi-86 p. avec 37 gravures hors texte. 1 mark 25.

Le livre que vient de publier M. S. est, dans l'intention même de son auteur, un simple exposé de la religion populaire grecque, telle que nous la font connaître les recherches modernes. C'est pourquoi on ne doit pas y chercher la religion des philosophes et des littérateurs (bien que l'auteur ait parfois recours à leur témoignage, surtout quand il s'agit des idées morales). M. S. a peut-être même exagéré l'absence d'influence des spéculations philosophiques sur la religion populaire et a trop peu marqué l'évolution des idées. Enfin il limite son travail à la période proprement classique.

La brièveté de l'ouvrage lui donne parfois un ton trop dogmatique et conduit l'auteur à des affirmations exagérées (p. 19, où l'auteur ne voit pas de culte des morts dans les poèmes homériques, ce qu'il atténue p. 22 : p 71, où Zeus serait toujours un Dieu juste pour Hésiode). D'autre part, peut-être eût-il été possible d'adopter un ordre qui permît des transitions moins artificielles entre les divers chapitres.

Mais, même avec ses ambitions modestes, ce petit livre est appelé à rendre des services en vulgarisant des traits trop peu connus de la religion grecque ; et les nombreuses coutumes d'autres religions que cite M. S. ajouteront un intérêt de plus à son ouvrage en y introduisant une étude comparative de certains rites populaires.

Georges Mathieu.

Entaphia. In memoria di Emilio Pozzi la Scuola Torinese di storia antica, Milano-Torino-Roma, Bocca, 1913, 8°, x-252 p., 8 lire.

La « petite famille » que forme l'École d'histoire ancienne de Turin devait un hommage pieux au jeune savant qui, comme Pietro Ghione, a disparu avant l'heure, laissant à tous, amis ou étrangers, d'unanimes regrets. Emilio Pozzi a été enlevé à 23 ans, après avoir donné mieux que des espérances : un remarquable mémoire sur *Le battaglie di Cos e di Andro e la politica marittima di Antigono Gonata* (1913). Ses maîtres, ses camarades, ses amis ont voulu tresser en son honneur une couronne plus durable et voici les études que contient ce recueil, digne du jeune maître, et de l'École à laquelle il devait tant.

1° G. de Sanctis, *Les Nomophylakes d'Athènes*, cherche à résoudre les difficultés qui viennent de ce que les νομοφύλακες sont mentionnés dans les discours de Dinarque. Il démontre que ces discours datent des premiers mois de la domination macédonienne (322), alors que les nouveaux magis-

trats venaient d'être institués. Ne voulant laisser aucun point dans l'ombre, de S. raconte avec grand détail les événements de 322 et en particulier le procès de Démosthène et d'Hypéride (p. 18 : le rapprochement fait avec le procès posthume de Phrynichos en 411 eût suffi pour tout expliquer).

2° L. Pareti, *Deux recherches de chronologie grecque*, place l'avènement de Gélon en 485 et celui d'Hippokratès vers 494-492 ; il rattache à cette étude un exposé des monnaies siciliennes au début du ve siècle. Dans sa second étude, il montre que les deux expéditions de Thibron en Asie Mineure, racontées par Diodore (XIV, 36 et XIV, 99) sont toutes deux réelles ; le récit de Diodore (ou d'Éphore) complète celui de Xénophon ; sa source devait être bien plus précise que Xénophon, surtout au point de vue topographique : peut-être était-ce l'ouvrage dont nous possédons un fragment dans les *Helléniques d'Oxyrhynchos*.

3° A. Ferrabino, Θεσσαλῶν πολιτεία. C'est un exposé de la polique thessalienne pendant les vi^e et ve siècles. L'auteur y montre les vains efforts d'unification et d'expansion faits par les Thessaliens et a une tendance peut-être un peu trop forte à ramener la plupart des événements à l'influence des Échécratides de Pharsale et des Aleuades. En appendice, F. examine quelques questions de géographie (L'Achaïe Phthiotide-Pharsale) et de chronologie (Hyampolis. L'expédition de Léotychidas. Daochos I) se rattachant plus ou moins directement à l'histoire de la Thessalie. A ce propos, il fait observer que Diodore nous donne deux listes des rois de Sparte aux ve et ive siècles, différant de sept ans ; il rapproche avec raison (p. 119) ce fait de l'existence de deux séries chronologiques différentes pour le début du ve siècle athénien, dont nous avons entre autres une trace dans l' 'A. II. d'Aristote (ch. xxv). Mais l'auteur a peut-être tort d'attribuer l'invention de la chronologie fausse à Diodore ; l'exemple de la fausse chronologie attique (existant au moins depuis le début du ive siècle) peut nous inciter à la faire remonter beaucoup plus haut ; en tout cas, son origine est loin d'être claire.

4° A. Rostagni, *Isocrate et Philippe*, pour démontrer l'inauthenticité de la 3e lettre à Philippe, cherche à prouver que les sentiments qu'elle exprime sont en contradiction avec ceux qu'éprouvait Isocrate après 340. Isocrate, dans le *Philippe*, a déjà cherché à détourner le roi de Macédoine des conquêtes sur les Grecs et à le diriger vers la lutte contre la Perse ; à ce moment, il croit au succès de ses conseils qu'il reprend sous une forme plus voilée, mais plus prenante dans la 2e lettre (ici R. atténue peut-être par trop la sympathie d'Isocrate pour la personne de Philippe, indépendante de toute admiration pour la Macédoine et analogue à celle qu'il avait éprouvée pour Timothée ou Jason). Mais la politique macédonienne ne peut que décevoir Isocrate ; il compose alors le *Panathénaïque* pour montrer ce qu'il y avait d'essentiel dans sa doctrine : l'union contre les barbares et l'indépendance d'Athènes ; on y trouve des allusions assez vives à Philippe. Isocrate, à partir de ce moment, se rapproche de la politique de Démosthène sans l'adopter entièrement, et n'est pas dans un état d'esprit qui le porte à se réjouir du succès de Philippe. Une telle étude comporte une analyse très fine et parfois même un peu subtile des sentiments d'Isocrate dans ses derniers discours ; mais, malgré la sûreté des connaissances, elle court le risque (inhérent à sa méthode même) de paraître un peu trop subjective ; il reste encore dans les derniers discours d Isocrate trop de traces de l'acharnement qu'il met à prêcher la lutte contre les barbares pour que

nous ne gardions pas quelques doutes sur les sentiments qu'il put avoir après Chéronée.

5° L. Coccolo examine si *le décret apostolique de Jérusalem* contient des prescriptions rituelles ou uniquement des prescriptions morales ; il se décide pour la seconde interprétation, tout en admettant que la première a pu être celle que lui ont donnée certaines communautés chrétiennes d'Orient vers le début du IIe siècle.

6° G. A. Alfero, *Les dernières années de Naevius*, place en 205 les attaques du poète contre Scipion et Metellus (attaques qui furent interprétées en un autre sens à la fin du IIe siècle) ; l'exil de Naevius doit dater de 204 ; quant à sa mort, elle est sans doute postérieure à 202, mais on n'en peut préciser la date.

7° B. Motzo, *Examen historico-critique du 3e livre des Macchabées*, montre que l'ouvrage (considéré généralement comme une fiction) n'est que l'exagération pieuse et rhétorique, composée pendant la période ptolémaïque, de faits réels. Il raconte les mesures prises en 217 par Ptolémée Philopator à l'égard des colons militaires israélites du Fayoum et servait sans doute à expliquer l'origine d'une fête locale de ces communautés.

Georges Mathieu.

Papyri Iandanae cum discipulis edidit Carolus Kalbfleisch. Fasciculus tertius. — *Instrumenta graeca publica et privata*, Pars I, ed. Ludovicus Spohr, Leipzig, Teubner, 1913, nn. 26-51, avec 4 planches en phototypie. Prix : 2 mark 80.

La publication des papyrus de Marburg, qui sont confiés au Prof. Kalbfleisch, se poursuit régulièrement par les soins du maître et de ses élèves. Le troisième fascicule, dû à M. L. Spohr, contient 28 actes ou fragments d'actes, publics et privés.

La plupart de ces textes ont été acquis à Eschmoun ou à Ghizeh pour le compte du *Deutsches Papyruskartell*. Bon nombre proviennent de Theadelpheia, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le Kom de Harit, ainsi que le rappelle M. Spohr, p. 85, n. 3. Est-il suffisant, à ce propos, de renvoyer, comme le fait l'auteur, au livre bien connu de Grenfell et Hunt, *Fayum Towns*, p. 51 ? L'occasion n'était-elle pas bien choisie pour citer l'important ouvrage de Pierre Jouguet, *Papyrus de Théadelphie*, Paris, 1911 ? M. Spohr semble vraiment l'ignorer et j'en suis stupéfait. Il ne le cite pas davantage à propos de la κώμη Φιλαγρίς (p. 83, ad 26, l. 5 et p. 86, n. 28, l. 4. Cf. Jouguet, n. 14, p. 92). L'ouvrage capital de Jean Lesquier (*Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, Paris, 1911) n'est pas cité non plus à la p. 81, note 4, où M. Spohr, rencontrant un Perse τῆς ἐπιγονῆς, s'en tient pour les questions militaires à d'excellents ouvrages déjà un peu anciens. Enfin, s'il eût connu *La Vie municipale dans l'Égypte romaine* du même Pierre Jouguet (Paris, 1911), M. Spohr n'eût pas manqué d'y renvoyer le lecteur pour le papyrus d'Akhmim, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, où sont nommés les ἀργινυκτοφύλακες (Jouguet, p. 261 suiv. Cf. Spohr, p. 93 suiv.).

J'insiste sur ces regrets, non seulement par esprit de justice, mais surtout dans l'intérêt de nos études. Les publications de papyrus vont se mul-

tipliant à l'infini[1] et le lecteur est en droit d'exiger que l'éditeur lui donne, dans son commentaire, le dernier mot des derniers travaux. Des omissions comme celles que j'ai signalées plus haut mettent le lecteur en défiance ou tout au moins ne lui donnent pas pleine satisfaction : il attendait plus, il attendait mieux, il est déçu.

Ceci dit, il ne m'en coûte nullement de reconnaître que ce troisième fascicule renferme des textes intéressants, entre autres le serment des gardes de nuit (n° 33 νυκτοφύλακες), le n° 30, notification du serment de trois habitants de Theadelpheia qui se portent garants de trois fermiers du domaine impérial (τῶν κατ' ἔτος [ἐκ]φορίων καὶ σπ[ερ]μάτων ὧν ἐμισ[θώ]σαντο ἐγ δ[ημο]σίου εἰς πεντα[ετ]ί[α]ν).

Ailleurs ce sont des termes ou clauses ou formules dont les textes nouveaux fournissent un exemple de plus. Il y a donc à glaner dans les Papyrus de Marburg et le lecteur ne quittera pas M. Spohr les mains vides. Souhaitons que cette utile publication se poursuive régulièrement et félicitons le Prof. Kalbfleisch d'y associer ainsi ses élèves.

Bernard Haussoullier.

Kommentar zu Ciceros Rede Pro Sex. Roscio Amerino. Bearbeitet von Gustav Landgraf. 2e éd., Leipzig, Teubner, 1914, viii-290 p. gr. in-8°. Prix : 8 mk.

En 1882, M. Landgraf publiait à Erlangen une édition du *Pro Roscio Amerino*. Elle comprenait une introduction critique, une bibliographie, le texte, les *testimonia* avec le scoliaste de Gronov, des discussions et un appendice sur l'établissement du texte, enfin un commentaire de 200 pages. Le commentaire a été une source d'information grammaticale pour plusieurs générations de philologues. Il est une des œuvres remarquables de l'école historique qui a introduit dans l'étude de la syntaxe et de la langue classique une méthode précise et qui a fait la lumière sur l'évolution du latin écrit. Le livre sortait de l'enseignement de Wölfflin à qui il est dédié. Il a désigné M. Landgraf pour collaborer avec M. Schmalz, un autre maître de la philologie historique, à la refonte des *Vorlesungen* de Reisig et Haase.

Aujourd'hui, M. Landgraf réédite le commentaire sans le texte. Les citations du scoliaste de Gronov sont incorporées au commentaire d'après l'édition Stangl. Le texte que suppose et que discute parfois M. L. est celui de Clark. Le commentaire a été entièrement refondu et singulièrement accru. Il me semble que les changements et les additions se trouvent dans trois espèces de remarques, l'analyse du rythme oratoire, que les dernières recherches permettent d'étudier, la structure du discours, comparée avec la pratique des orateurs et l'enseignement des rhéteurs, enfin le fond même, que les préoccupations grammaticales et lexicographiques avaient fait trop négliger dans la première édition. Une petite carte est insérée à

1. Je signale en passant un intéressant article de l'*Eos* (xix, 1913, p. 19-38) que l'auteur, M. Stanislas Witkowski a eu la bonne idée de tirer à part. Il est intitulé *Quaestiones papyrologae maximam partem ad epistulas pertinentes* et tous les hellénistes qui possèdent les *Epistulae privatae graecae quae in papyris aetatis Lagidarum servantur* du même auteur (2e édition, Leipzig, Teubner, 1911) ne manqueront pas de joindre l'article à ce précieux volume.

la fin du commentaire. Le tout est éclairé par un bon index qui rendra moins pénible la recherche d'une citation de la première édition. Sous a nouvelle forme, le livre est tout à fait recommandable, surtout aux jeunes philologues, ce qui ne veut pas dire que les maîtres n'en tireront pas bien des renseignements. Ils le mettront dans leur bibliothèque à côté du *Laelius* de Seyffert.

Paul Lejay.

Q. Horati Flacci carmina. Recensuit Fridericus Vollmer. Editio maior iterata et correcta. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1912, viii-404 p.

Cette édition a quatorze pages de plus que la précédente : l'augmentation paraît porter sur les particularités de métrique et de grammaire et sur l'index, dont les noms sont souvent expliqués par des citations de Porphyrion. Le texte et l'apparat ont été corrigés. Cependant on lit, *Sat.*, II, 3, 31, *o bene*, pour *o bone*, comme dans la première édition. Pour *Sat.*, II, 2, 3, j'ai proposé en 1903 de séparer *ab normis* dans *abnormis sapiens*, en me fondant surtout sur Cic., *Lael.*, 18 (*Mélanges Boissier*, p. 345). Dans sa première édition, parue en 1907, M. V. écrit encore *abnormis*, comme tous ses devanciers, sauf Plessis-Lejay (1903). Dans le premier et unique fasc. de l'*Epitome thesauri latini* (1912), M. V. corrige sur *abnormis* le grand *Thesaurus :* « At Hor., *Sat.*, 2, 2, 3, intellege *ab normis sapiens ;* cf. Cic., *Lael.*, 18. » Pas de référence, l'ouvrage n'en comportant pas. Enfin dans cette seconde édition d'Horace, M. V. imprime *ab normis* et met en note : « Separaui paepositionem. » Cette note contient une petite erreur de personne verbale, que la savante Allemagne pourrait croire commise par un léger Français. *Sic uos, non uobis !* Mommsen, quand il y a quelque trente ans l'Académie des inscriptions lui préféra un de ses compatriotes, écrivit au *Temps* : « Qu'importe que ce soit Lucius ou Gaïus. » Je dis de même, puisque *ab normis* va devenir la vulgate, grâce à la diffusion de la *Bibliotheca teubneriana* dans les deux hémisphères. Je crains, au contraire, que *sibi non, non cuiquam* (*Sat.*, I, 4, 35) ne soit une erreur ; voy. *Mélanges Chatelain*, p. 62. Voici quelques menues observations. *Od.*, I, 7, 17 : *perpetuos* Π ; or ici Π de M. V. vaut Rφψ etc. : ces mss. ont *perpetuo*. I, 9, 6, d'après Keller², les mêmes mss. ont *largiri potis* (non *potes*). I, 15, 20 : *cultus* Π ; mais Π comprend les mss. λl, qui ont *crines*, leçon de l'autre famille : cette inexactitude rentre dans ce que M. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 1618, appelle le simplisme en défaut. III, 4, 76 : *Aetnen* est la forme introduite par M. V. dans le texte. Mais tous les mss. ont *Aethnen* ou *Aethnam* ; l'omission de l'*h* paraît fondée seulement sur la graphie tardive des mss. de Porphyrion. III, 14, 14 *exiget* : texte de M. V. d'après sa première classe ; or ici cette première classe comprend en tout un manuscrit, le Bern. 363. Au v. 11, *male ominatis* est-il de première main dans l ? III, 23, 19 *mollibit* I ; ici encore, cette première classe est réduite à un seul ms., A (B.N. 7900 A). IV, 1, 11 *comissabere* Π : mais cette seconde classe comprend-elle autre chose que R (Regin. 1703) ? *Sat.*, II, 4, 87 : *nequeant*, texte de M. V., imprimé sans variantes dans l'apparat. Or tous les mss. cités par M. V. et qui sont le fondement de son édition portent *nequeunt*. A ma connaissance, un seul ms. de Keller et Holder a *nequeant*, c'est le Bern. 21, du xᵉ siècle, et ce ms. n'est pas de ceux qu'a choisis M. Vollmer. D'une manière générale, cet éditeur paraît avoir été la première victime de sa méthode d'exces-

sive simplification. On fera bien de contrôler ses renseignements en consultant d'autres éditions.

Paul Lejay.

M. Annaei Lucani Belli ciuilis libri X. Tertium edidit Carolus Hosius. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1913, LX-395 p. in-18. Prix : 4 Mk. 40.

La seconde édition du Lucain de M. Hosius est de 1905. L'auteur a retouché et mis au point sa préface, en maintenant ses idées sur le rapport des mss. et sur la recension de Paul de Constantinople. Nous ne rouvrirons pas la discussion. La principale nouveauté de cette troisième édition est l'index grammatical et métrique. C'est un relevé très consciencieux de toutes les particularités de Lucain, avec notation des divergences des mss. quand il y a lieu. Ce travail a dû coûter un temps énorme : « Non sine sudore taedioque confecti, si aliis non inutiles uisi erunt, gaudebo. » M. Hosius ne peut douter de l'utilité de ces tables. Elles assurent à cette édition une valeur particulière.

P. L.

Corpus agrimensorum romanorum. Recensuit Carolus Thulin. Vol. I, fasc. 1, *Opuscula* agrimensorum ueterum. Adiectae sunt 48 tabulae phototypicae. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1913, IV-171 p. in-18 et 48 pl. Prix : 7 Mk.

Tous les philologues connaissent la célèbre édition Lachmann des *Gromatici.* M. Thulin a exposé dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin et dans une dissertation spéciale parue à Göteborg en 1913 les principes de la nouvelle édition qu'il entreprend. Ici, il donne deux pages juste ; c'est une liste des mss. utilisés, avec leur classification et quelques références bibliographiques. Cela est vraiment trop peu, car on ne peut ainsi contrôler et discuter sa méthode. Au lieu des quatre classes de Lachmann, M. Th. n'en admet que deux, avec Mommsen. La première comprend les deux parties de l'*Arcerianus* (Wolfenbüttel 2403), du VIe siècle. La seconde est formée du Palatinus (Vat. Pal. 1564) et du Gudianus (Wolfenbüttel Gud. 105), tous deux du IXe siècle. Le Palatinus, non le Gudianus, est prépondérant. Les mss. de Florence (pl. XXIX, 32 ; IXe s.) et d'Erfurt (Amplon. 362, 4 ; XIe s.) sont des mss. mélangés. M. Th. laisse le lecteur de son édition dans l'incertitude sur l'usage des très nombreux mss. d'extraits et de manuels, qu'il a étudiés dans sa dissertation de Göteborg. Ce qu'on louera sans réserve, ce sont les dispositions matérielles, qui permettent du premier coup d'œil de retrouver la pagination de Lachmann et de voir à quel manuscrit on a affaire ; la précision minutieuse des données sur l'état des mss. ; la mise au courant d'après les travaux publiés au cours de soixante-six ans ; l'attention donnée à la langue de ces auteurs, suivant l'exemple et les conclusions de M. Löfstedt ; enfin la reproduction photographique des figures, plus complète et certainement plus exacte que dans l'édition de Lachmann. Ces textes difficiles méritent une étude approfondie, à laquelle l'édition Thulin donnera un nouvel élan. Nous avons dans ce volume Frontin, Agennius Urbicus, Hygin, Siculus Flaccus, c.-à-d. les 208 premières

pages de Lachmann. L'édition s'arrête au *Liber coloniarum*. Nous souhaitons qu'elle s'achève sans trop de retard [1].

P. L.

Iulii Firmici Materni Matheseos libri VIII. Ediderunt W. Kroll et F. Skutsch, in operis societatem assumpto K. Ziegler. Fasc. II, libros IV posteriores cum praefatione et indicibus continens. Leipzig, Teubner (*Bibliotheca*), 1913, LXX-558 p. et 1 pl. Prix : 12 Mk.

Après la mort de M. Skutsch, c'est M. Ziegler qui a pris sa place et a aidé M. Kroll à terminer cette édition. M. Ziegler avait donné antérieurement une édition de l'apologie chrétienne écrite par Firmicus. Ce volume, outre la partie du texte qui restait à publier et qu'indique le titre, contient une copieuse préface sur les mss. et leur classification. Leur répartition générale avait été déjà faite par Sittl et était imposée par la nature des choses : les uns ont tout le texte de la *Mathesis*, les autres seulement les quatre premiers livres assez mutilés. Malheureusement, des mss. complets aucun ne remonte plus haut que le XVe siècle. Pour la plus grande partie, le texte n'est donc connu que par ces mss. de la Renaissance dont on sait tous les défauts et le peu de sûreté. Certains ne sont pas antérieurs à l'invention de l'imprimerie; or l'édition princeps est de 1497 et l'Aldine de 1499. Dès 1488, des fragments avaient paru dans un traité de l'Astrolabe. Cependant un ms. de Naples du XVe siècle (VA 17) paraît contenir des leçons dérivées d'un excellent ms. ancien. MM. Kroll et Skutsch, ayant constaté sa valeur pour les quatre derniers livres, donnent, dans un supplément, une collation pour les quatre premiers parus antérieurement. On appréciera d'autant mieux le service rendu par cette nouvelle édition, quand on saura qu il n'y avait pas eu d'édition depuis le XVIe siècle et que la meilleure était l'Aldine, un incunable assez rare. Quatre tables terminent l'ouvrage : index des auteurs cités, index des termes non astrologiques, index astrologique, index des mots ; ce dernier comprend les références de tous les mots, sauf *ab*, *ad*, *in*, *et*, etc. La multiplicité des tables est une faute que ne manquent jamais de commettre les Allemands. Sans doute, il est utile d'avoir réuni tous les termes astrologiques. Mais une différence typographique aurait suffi à les signaler. Les auteurs se sont bien aperçus de l'erreur, car en tête du troisième index, ils placent cet avertissement : « Si quid in hoc indice desiderabis, perquire et ceteros » ; dans la préface, ils avouent : « In multis uerbis, utri inserenda essent, minime patebat. » Cette disposition fera perdre du temps. Mais il n'en est pas moins juste de reconnaître que ces tables sont admirables et valent bien les deux années qu'elles ont coûtées.

Paul Lejay.

A. Dieterich, *Nekyia. Beiträge zur Erklärung der neuentdeckten Petrusapokalypse*. 2e éd. Leipzig, Teubner, 1913, XVI-238 p. in-8°. Prix : 6 Mk.

---

1. Il n'est pas inutile de rappeler aux savants étrangers qu'un chapitre important de l'histoire du texte des *Gromatici* a été écrit par M. Paul-Frédéric Girard, *Le manuscrit des Gromatici de l'évêque Jean du Tillet*, dans les *Mélanges Fitting*, p. 235-286.

L'ouvrage de Dieterich a paru en 1893. Il est ici, non pas réimprimé, mais reproduit par le procédé dit anastatique. On ne nous en avertit pas. C'est ce que prouvent cependant l'aspect général, et aussi certains détails : p. 16, n. 1, le ff de *offen* est cassé dans les deux tirages; p. 151, 29, *bestim mten* ainsi coupé; p. 160, n. de la p. 159, dans le v. 191 de Virgile, l'*r* de *ter* est cassé; p. 216, la faute *Mémoires publiées* n'est pas corrigée et le *q* de *archéologique* est mauvais ; etc. Huit pages de *Nachträge* mises en tête complètent la bibliographie, rectifient ou précisent certaines assertions, relèvent les fautes d'impression. On y verra des remarques inédites de MM. von Wilamowitz, Wendland, Rohde, Kaibel, Usener, et des extraits des comptes rendus. On ne pouvait songer à combler les lacunes de l'information de Dieterich sur un sujet auquel ont touché tous les exégètes de la *Divine Comédie*. Je note seulement que, sur *refrigerium* et *refrigeratio*, on devait citer Labriolle, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, II (1912), n° 3. Des astérisques en marge du texte renvoient au *Nachträge*. C'est le système déjà employé dans la « sogenannte » réédition de *Eine Mithrasliturgie*. P. VIII, l. 26, lire : *Actes des martyrs*.

P. L.

James Mearns. — *Early latin Hymnaries, an index of hymns in hymnaries before 1100* with an appendix from later sources. Cambridge, at the University Press 1913 in-16 xx + 108 pp.

Le livre du Révérend J. Mearns n'aurait d'autre mérite que de faciliter les recherches dans le vaste domaine de la poésie liturgique, en rassemblant méthodiquement les indications éparses dans les Répertoires d'U. Chevalier et les Analecta Hymnica, qu'il serait appelé à rendre déjà de grands services, surtout aux débutants. Mais l'auteur a fait mieux : il a complété par endroit l'œuvre de ses devanciers et signalé des manuscrits anciens qu'on chercherait vainement ailleurs.

Une question se pose toutefois. Pourquoi Mearns a-t-il limité son travail aux seules hymnes contenues dans les hymnaires proprement dits ? Ne diminue-t-il pas l'utilité de son recueil, en sacrifiant ainsi les autres sources, même liturgiques, telles que les tropaires, antiphonaires, processionnels, etc. etc. (l'auteur ne signale même que quelques bréviaires, et encore en s'excusant) ? Dans ces conditions, son « Index » peut-il donner une impression quelque peu exacte de l'état de l'hymnologie liturgique à l'époque en question ?

Donnons quelques exemples au hasard : sont omises l'hymne de matines « Christe creator omnium » et celles des autres heures canoniales, contenues dans un antiphonaire du x-xie siècle (Bibl. Nat. nouv. acq. lat. n° 443) ; les hymnes liturgiques trouvées par Dreves (An. hymn., t. 12, p. 44 et suiv.) dans un manuscrit du xie siècle (cod. oscon. 277) ; l'hymne « Aeterne Rerum » que Dreves a recueillie dans un tropaire du xe siècle (Anal., t. 12, p. 77) ; l'hymne « Fuit Domini dilectus » contenue dans un pontifical du viiie siècle (*ibid.*, p. 26) ; celles d'un manuscrit du xe siècle conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles (n° 1351, anciennement 8860-67), etc. etc.

D'un autre côté, pour l'hymne « Laudum beatae Eulaliae » Mearns ne signale que deux manuscrits, l'un du xe, l'autre du xie siècle, quand il existe à Turin un manuscrit du viiie (Turin, D. V. 3). N'est-il pas également regrettable que les sources hagiographiques, dont quelques-unes ont eu un usage

liturgique certain, n'aient pas été mentionnées? Ainsi pour l'hymne « Amande praesul », dont l'auteur n'indique qu'un seul manuscrit du XIe siècle, on pourrait dresser une liste fort longue de manuscrits anciens, par exemple à la Bibliothèque Nationale, mss. latins n° 16732, fol. 28 R; n° 17004, fol. 29 R; n° 5352, fol. 34 V; n° 5318, fol. 190 R; n° 5297, fol. 17 R. Toutes ces informations seraient précieuses.

A plus forte raison, ces lacunes empêchent le lecteur de se rendre compte de l'extension géographique des hymnes étudiées.

Enfin ce point de vue trop limité de l'auteur explique ce fait, étrange à première vue : tandis que le titre porte Hymns in Hymnaries before 1100, la liste des manuscrits dépouillés ne contient que 71 mss. antérieurs à 1100, sur un total de 123. Un usage plus large des sources liturgiques eût permis presque de négliger les manuscrits postérieurs à 1100. Espérons que la 2e édition de cet Index — car nous lui souhaitons ce succès — sera munie de tables alphabétiques de noms de saints, etc.

Abbé HOCEDEZ.

James MEARNS. — *The Canticles of the christian church eastern and western in early and medieval times.* Cambridge, at the University Press. 1914, in-16 x+105 pp.

Le compte rendu du précédent ouvrage nous dispense d'entrer dans de longs détails; il fait preuve du même soin et rendra les mêmes services. Il lui est même supérieur, car il ne s'est pas imposé la limite de 1100 d'autre part, s'il a négligé lui aussi les sources liturgiques telles que tropaires, antiphonaires, processionnels, etc., le mal est moins grand que dans les *Early latin Hymnaries*. Le nombre des cantiques est en effet bien connu (voir Cabrol, Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, vol. II, p. II, cols 1975-1999) bien que l'usage en ait été un peu flottant. Ce sont : 1) : Exode, XV, 1-19. 2) Deut., XXXII, 1-44. 3) 1. Sam II, 1-11. 4) Hab. III, 2. 5) Is. XXVI, 9-21. 6) Jon. II, 3-11. 7) Dan. III, 26. 7b) Dan. III, 52. 8) Dan. III, 57-91. 9) S. Luc I, 46-56. 9b) S. Luc I, 68-80. Le plan de l'auteur est très simple : dans la première partie, il traite des cantiques grecs et orientaux, dans la deuxième, des cantiques latins et occidentaux.

L'étude des mss. orientaux échappe à notre compétence : il est curieux de voir qu'un ms. liturgique écrit dans une écriture jacobite ou chaldéenne n'est pas nécessairement, pour le fond, jacobite ou chaldéen. Page 34, l'auteur se plaint de l'absence de catalogue moderne officiel des mss. coptes à la Bibliothèque Nationale de Paris. C'est une erreur : il y a le catalogue manuscrit dû à Amélineau et l'inventaire sommaire des mss. coptes de la Bibliothèque Nationale, par J.-B. Chabot.

En ce qui concerne les mss. grecs on est étonné de ne voir cité qu'une fois un manuscrit du Fonds Coislin, le 186. Les manuscrits latins font meilleure figure; les nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque sont même représentées.

Un des mérites de ce livre est de donner la liste des cantiques en écriture tironienne. C'est là une innovation qui sera très appréciée des paléographes. On appréciera également la clarté qui a présidé au choix des sigles et abréviations et le soin dont l'éditeur a fait preuve. Je n'aurai que quelques remarques. Le ms. de la Bibliothèque Nationale, nouv. acq. lat. 442 est porté comme venant de Besançon. Je l'ignore; en tout cas il pro-

vient de la Bibliothèque du président Bouhier. Le 1670 du même fonds est apparenté au psautier de Montebourg et au psautier de Corbie (ms. Latin 768). Page 10, le ms. grec 40 de la Bibl. Nat. est de 1059 (au lieu de 1039), et page 9, à propos du ms. grec 139, il faut lire : H. Omont, Fac-similés des miniatures des plus anciens mss. grecs, 1902, pl. IX-XIV.

H. LEBÈGUE.

OUVRAGES DEPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1]

Mooney (W. W.), *The house-door on the ancient stage*. Thèse. Baltimore, Williams et Wilkins, 1914. 105 p. in-4°.

Omont (H.), *Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais*. Extrait des « Mém. de l'Ac. des inscr. », t. XL. Paris, Klincksieck, 1914. 93 p. in-4°. Prix : 3 fr. 80.

Publications of the Princeton university archaeological expeditions to Syria in 1904-1905 and 1905, Division IV, *Semitic inscriptions* by Enno Littmann, Sect. A, *Nabataean inscriptions*. Leyde, Brill, 1914. xxviii-93 p. in-4°. Prix : 8 Mk. 50.

Rasi, *Gli studi recenti sull' epitafio di « Allia potestas » e la metrica del carme*. Venise (« Atti del reale istituto veneto », 1913-1914, t. LXXIII, p. 2, 1914. P. 687-733). In-8°.

Revue des études anciennes, t. XVI, 1914. N° 1, p. 1-132 ; n° 2, p. 133-268.

Roese (H.), *De Ouidii Heroidum codice Gissensi*, Giessen, Thèse, 1913. 64 p. in-8°.

Sachs (Eva), *De Theaeteto Atheniensi mathematico*. Thèse de Berlin, 1914. 71 p. in-8°.

Scholia in Theocritum uetera. Recens. Carolus Wendel. Adiecta sunt scholia in Technopaegnia scripta. Leipzig, Teubner (Bibliotheca), 1914. xl-407 p. in-18. Prix : 12 Mk.

Senecae (L. Annaei), *Ad Lucilium epistularum moralium quae supersunt*. Iterum edidit O. Hense. Leipzig (Bibliotheca teubneriana), 1914. xxxii-634 p. in-18. Prix : 6 Mk. 60.

Stenzel (Julius), *Ueber zwei Begriffe der platonischen Mystik* ζῷον *und* κίνησις. Progr., Johannes-Gymnasium, Breslau (1914, progr. nr. 268), 1914. 24 p. in-4°.

Studies in philology, published under the direction of the philological club of the university of north Carolina. Vol. XI, Menasha (Wisconsin), Banta, 1913. 80 p. in-8°.

Wohleb (Leo), *Die lateinische Uebersetzung der Didache kritisch und sprachlich untersucht*, mit einer Wiederherstellung der griechischen Vorlage und einem Anhang über das Verbum « altare » und seine Komposita. Paderborn, Schöningh (Studien zur Gesch. und Kultur des Altertums, VII, 1), 1913. Prix : 6 Mk.

---

1. Voir plus haut, p. 240.

LES ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS A DÉLOS DE 314 A 240

Les comptes des hiéropes de Délos pendant la période de l'indépendance sont la plus riche source de renseignements que nous possédions sur la vie économique de l'ancienne Grèce. Sur toutes les questions économiques qui peuvent attirer l'attention de l'historien, ils ouvrent un jour nouveau, et une étude complète des conditions de la vie à Délos pourrait être tentée d'après ces textes. L'exposé des recettes du temple nous renseigne sur la valeur et l'état des maisons et terrains que possédait Apollon et que les hiéropes louaient ou affermaient tous les cinq ans ; les nombreux emprunts faits au temple et régulièrement mentionnés dans les comptes, sur les lois et usages auxquels le prêt à intérêt était soumis dans l'île sainte ; enfin les dépenses du temple nous apportent sur l'état du commerce et de l'industrie une foule de documents précieux. C'est à l'étude d'une partie de ces documents qu'on s'attachera dans cet article : ceux qui concernent les entrepreneurs de constructions, et à leur tête celui qui les dirigeait, l'architecte.

Cette étude portera sur la période comprise entre 314 et 240 : c'est de 314, en effet, que date l'indérendance délienne, et c'est sur cette période que s'ouvre le fascicule 2 du volume XI des *Inscriptiones Graecae* ; quant à la date de 240, elle a été imposée par l'état actuel de la publication des comptes de Délos : le fascicule 2 du volume XI s'arrête en 250, et, si les premières feuilles du fascicule 3 permettent de pousser les recherches jusqu'en 240, la publication, qui a été interrompue par les événements actuels, n'est pas assez avancée pour qu'on puisse songer à embrasser toute la période de l'indépendance, qui se termine seulement en 166.

Comme l'a montré M. Glotz dans son article sur les salaires à Délos, l'architecte se place « bien au-dessus des petits employés et des ouvriers, en tête du personnel payé à l'année » [1].

1. *Journal des Savants*, 1913, p. 213.

M. Homolle, dans son étude des comptes de 279, déclare que « l'architecte n'est pas un magistrat, mais un employé rétribué »[1] : car toutes les magistratures proprement dites étaient gratuites. En effet, l'architecte méritait officiellement l'appellation d' « employé rétribué » : c'est ainsi qu'en 274 son traitement était inscrit avec ceux du secrétaire, du héraut et des autres employés de l'Intendance Sacrée ; son rôle prépondérant ne se marquait que par la place qui lui avait été réservée en tête de la liste, et Phanéas n'était en titre que le premier des ὑπηρέται[2]. Parfois même l'architecte n'était pas cité premier, et en 250, Antigonos était nommé après la joueuse de flûte Bromias, l'inôpophylaque Arcetos, les neôcores Tynnadès, Python et Xénoclès, l'ὑπηρέτης Apollônios, le secrétaire Théoprôtos et le héraut Ménès[3]. Mais le salaire que touchait l'architecte ne l'empêchait pas d'exerçer des pouvoirs officiels : il assistait les hiéropes et les épimélètes lors des mises en adjudication[4] ; c'était lui qui, toujours avec les épimélètes, contrôlait les travaux et décidait s'il y avait ou non lieu pour les hiéropes de verser aux entrepreneurs les sommes convenues[5] ; en cas de malfaçon, c'était à lui qu'il appartenait d'infliger, d'accord avec les épitimètes, une amende à l'entrepreneur-adjudicataire coupable[6] : s'ils n'étaient pas magistrats, les architectes côtoyaient donc de bien près les magistratures. On trouve d'ailleurs, à Délos, un fait qui semble significatif sur ce point. Les inscriptions qui nous ont été conservées donnent pour la période comprise entre 314 et 240 les noms d'un certain nombre d'architectes : tous étaient, semble-t-il, des citoyens[7] ; les hiéropes, qui ne se souciaient nullement de connaître l'origine d'un industriel avant de lui confier une entreprise[8], ne choisirent jamais un architecte parmi les étran-

---

1. *BCH*, XIV (1890), p. 478.
2. N° 199, C, l. 41-45.
3. N° 287, A, l. 86-87.
4. V. p. ex. n° 161, A, l. 44-45 : Τάδε ἔργα ἐξεδώκαμεν κατὰ ψηφίσματα τοῦ δήμου μετὰ ἀρχιτέκτονος καὶ τῶν ἐπιμελητῶν, οὓς εἵλετο ὁ δῆμος < καὶ > κατὰ συγ|γραφάς.
5. V. p. ex. n° 161, A, l. 47, un versement fait κελευόντων ἐπιμελητῶν καὶ ἀρχιτέκτονος.
6. V. p. ex. n° 199, A, l. 85-86 : ὑπερελόντες τὸ ἐπιδ[έκ]ατον ὃ ἐπετίμησεν ὁ αρχιτέκ[των] | καὶ οἱ] ἐπιτιμηταὶ τὸ λο[ιπὸν ἐπ]έδομεν.
7. L'architecte athénien à Délos Apollodôros est de 140 (période athénienne), cf. *BCH*, XVI (1892) : Homolle : *Signatures d'artistes : I. Un architecte athénien à Délos*, p. 479-482.
8. M. Homolle, dans son étude des comptes de 279 (*BCH*, XIV, 1890, p. 464), en a déjà fait la remarque : « On admet aux adjudications les étrangers aussi bien que les indigènes ; on fait mieux, on les attire par des clauses de faveur et des immunités spéciales pour leur personne et leur matériel. Aussi une bonne part

gers ; il n'y a à cela qu'une explication : par ses fonctions, l'architecte pourrait être assimilé en pratique à un magistrat, et les magistratures étaient naturellement réservées aux indigènes. D'autre part, il arrivait fréquemment que plusieurs magistratures fussent successivement exercées par le même personnage : or l'architecte Callisthénès fut peut-être hiérope en 298[1]. Si nous nous reportons à ce qui se passait ailleurs en Grèce, nous verrons que partout le rôle de l'architecte était tel. Si nous ignorons comment il était nommé à Délos (le plus probable est qu'il était choisi par les hiéropes), nous savons qu'il lui arrivait à Athènes de ne pas être nommé par un magistrat comme les fonctionnaires, mais d'être élu par le peuple[2]. Sans doute, ces faits ne sont pas de Délos ; il n'en reste pas moins vrai que l'objection tirée par M. Homolle du salaire de l'architecte tombe, puisque les architectes athéniens, eux aussi, recevaient un traitement, et qu'on ne peut guère refuser le titre de magistrats à des gens qui faisaient partie de la commission des épistates ; et d'autre part ces faits, même s'ils ne concernent pas directement Délos, ne laissent pas d'être significatifs sur l'idée qu'on se faisait dans toute la Grèce des fonctions de l'architecte. Je crois donc que M. Homolle est allé trop loin en lui refusant catégoriquement le titre de magistrat, et qu'on doit plutôt, sans oublier que c'est un magistrat rétribué, lui accorder ce titre avec Dittenberger.

Si nous n'avons aucune indication certaine sur la procédure suivant laquelle était nommé l'architecte, nous pouvons tirer de nos textes des renseignements sur les personnages auxquels on demandait de remplir cette fonction. On a déjà vu qu'ils étaient toujours pris parmi les citoyens ; on peut en outre faire avec M. Homolle une autre remarque : « on s'adressait d'ordinaire à un entrepreneur dont on avait éprouvé comme tel la probité et

---

des entreprises est entre leurs mains. Molpion est de Rhénée ; Peisiboulos, de Paros ; Xénophanès, de Syros, et aussi Nicon ; Théophantos, de Carystos ; Alexiclès, de Sériphos ; Ameinonicos, de Thèbes. Ils ont, seuls ou en association, presque tous les travaux et les plus considérables. » Et il suffit de jeter un coup d'œil sur les inscriptions de la période comprise entre 314 et 240 pour voir que l'observation de M. Homolle ne s'applique pas seulement à 279, mais qu'avant et après cette date l'activité commerciale et industrielle des métèques et des étrangers est importante dans l'île.

1. Cf. n° 148, l. 2.

2. M. Homolle nous dit que « *CIA*, II, 167, donne l'exemple d'un architecte élu à mains levées, κεχειροτονημένος ». L'architecte n'était d'ailleurs pas à Athènes le seul magistrat subventionné, et les comptes des épistates mentionnent l'indemnité (d'1 ob. par jour, il est vrai) payée au commissaire-contrôleur ou ἀντιγραφεύς. Cf. Dittenberger, SIG, n° 587, a, l. 12.

le talent ». A l'appui de cette observation, M. Homolle rappelle que l'architecte Phanéas[1] avait été, quelques années avant d'être nommé à ce poste de confiance, appelé à diriger certaines entreprises. A l'exemple de Phanéas on pourrait peut-être en joindre quelques autres : en 281, l'année même où Satyros exerçait pendant 10 mois et 13 jours les fonctions d'architecte, un maçon du même nom était au service des hiéropes[2], et il est probable que nous nous trouvons en présence du même personnage. Les autres cas que peuvent suggérer les comptes des hiéropes sont malheureusement moins certains : sans doute il se peut que l'architecte Antigonos doive être identifié avec un des entrepreneurs de constructions qui ont porté son nom ; mais les personnages qui s'appellent Antigonos sont si nombreux dans l'île qu'il est impossible d'affirmer quoi que ce soit sur ce point ; nous ne connaissons pas d'autres Deinocratès que le fils de Léôphantos, entrepreneur de charpente dans le premier quart du IIIe siècle et chorège en 284, 279 et 265 : dès lors, malgré l'écart un peu étonnant des dates, on pourrait voir en lui l'architecte de 246[3] ; il se peut enfin que l'architecte Simos, au service du temple en 282 et 281, se confonde dans la réalité soit avec ce fils d'Erastos qui en 301 touchait 78 dr. pour un travail inconnu[4], soit avec ce personnage auquel était payé en 268 le transport de 5 blocs de marbre[5] ; mais ce ne sont là que des conjectures[6]. Le fait certain est que parfois l'architecte se recrutait parmi les entrepreneurs. M. Homolle remarque aussi qu' « il pouvait demeurer dans son office pendant plusieurs années de suite » et il cite (avec un personnage du IIe siècle) Simos, qui exerça cette fonction en 282 et en 281. Le cas de Simos ne semble pas avoir été isolé entre 314 et 240 : nous voyons en effet Phanéas, architecte en 274 et 269, et les textes ne nous font pas connaître les noms de ceux qui occupèrent cet office entre ces deux dates ; mais il n'y a aucune raison de supposer que les hiéropes abandonnèrent Phanéas pour le rappeler ensuite, et on a le droit de penser avec M. Glotz[7] qu'il

1. N° 199, C, l. 41-45 ; n° 203. A, l. 60.
2. N° 159, A, l. 40 et 51.
3. N° 105, l. 14 ; n° 108, l. 15 ; n° 111, l. 12 ; n° 156, A, l. 39-40 et 71-72 ; n° 158, A, l. 60-68 ; n° 161. A, l. 50-55, 79-80, 96 et 121 ; n° 165, l. 9-10 ; n° 175, A, a, l. 5 ; n° 176, l. 7 ; n° 199, D, l. 41-50.
4. N° 146, A, l. 65.
5. N° 204, l. 67.
6. Il est vrai que, même si Simos n'entreprit pas lui-même des travaux de construction, Harpalis, qui en accepta quelques-uns plus tard (n° 203, A, l. 92-95 ; n° 204, l. 80 ; n° 227, A, l. 21 ; n° 287, A, l. 60), semble bien avoir été son fils : en effet, un Harpalis, fils de Simos, est débiteur de 269 à 250 (cf. n° 287, A. l. 11-12).
7. *Journal des Savants*, 1913, p. 214.

resta à leur service au moins pendant toute la période de six ans aux deux extrémités de laquelle nous trouvons son nom. Il n'y a là d'ailleurs rien d'étonnant : comme on le verra plus loin, le même adjudicataire pouvait se charger simultanément de plusieurs entreprises, et l'Intendance Sacrée de Délos ne semble pas avoir apporté dans ses relations avec les commerçants et les industriels le désir de répartir ses commandes entre le plus grand nombre possible de personnages.

Tel était donc l'architecte. Mais quelle était sa place dans la société de l'île ? Son traitement lui assurait-il une situation vraiment à part ou le classait-il seulement parmi les fonctionnaires les plus importants ? Dans leurs articles, M. Glotz et M. Homolle ont étudié cette question. M. Homolle a publié un tableau des chiffres que nous avons conservés : j'en reproduis la partie relative à la période comprise entre 314 et 240, en rectifiant deux erreurs de date (les inscriptions que M. Homolle attribue à 283 et 282 sont en réalité de 282 et 281) et en y ajoutant certains chiffres qu'il avait omis et que j'emprunte à l'article de M. Glotz (ceux d'une année comprise entre 309 et 304, de 274 et de 268) :

Années	vers 301-304	282	281	279	278	274	269	268	250	246 [1]
Drachmes	1380	506	1266	720	1170	780	720	720	540	585

Sur les variations du traitement de l'architecte et sur leurs causes je me bornerai à résumer les conclusions auxquelles ont abouti M. Homolle et M. Glotz. Pendant la plus grande partie de la période, le traitement normal fut calculé sur la base de 2 dr. par jour : l'architecte était donc payé au même taux qu'un simple ouvrier ; toutefois, c'était encore un privilégié : car on ne vérifiait pas son travail au jour le jour, et son traitement s'étendait sur toute la durée de la période pour laquelle il avait été engagé : c'est ainsi que furent payés en 282 et au début de 281 Simos, en 279 un architecte dont nous ignorons le nom, en 274 et en 269 Phanéas, en 268 un architecte encore. Mais il se produisit après 268 une baisse dont nous constatons les effets dès 250 : cette année-là, en effet, le traitement d'Antigonos ne fut calculé qu'à raison de 1 dr. 1/2 par jour, et il en fut de même en 246 pour celui de Deinocratès. M. Homolle, en notant cette réduction,

1. N° 144, A., l. 27 ; n° 158, A, l. 51-52 ; n° 159, A, l. 62-63 ; n° 161, A, l. 83 ; n° 162, A, l. 46 ; n° 199, C, l. 41-45 ; n° 203, A, l. 60 ; n° 204, l. 65 ; n° 287, A, l. 87 ; n° 290, l. 107. Quant aux 62 dr. payées en 298 à titre de σιτηρέσιον, on ne peut guère en tirer aucune conclusion.

constatait qu'elle « se produit en même temps que la crise financière révélée par la baisse des fermages »[1] : en effet, elle a bien la même cause : tout le commerce et toute l'industrie de Délos furent atteints par la crise, et M. Glotz a montré qu'il se produisit dans l'île au cours de la première moitié du IIIe siècle un fléchissement général dans les salaires et le prix des denrées : il ne s'agit donc pas ici d'un fait spécial aux architectes. Leur traitement présente encore une autre particurité, également étudiée dans les mêmes articles : l'architecte de l'inscription 144, Satyros en 281, et l'architecte de 278 reçurent un traitement calculé sur un taux beaucoup plus élevé : ce fait étonna M. Homolle, qui, constatant qu'il n'y avait aucun rapport entre le taux du traitement et l'importance des travaux, pensa que les hiéropes, pouvaient consentir à rétribuer plus que ses confrères un architecte de talent ; constatant à Delphes des faits analogues, M. Glotz a expliqué de la même manière cette variation dans le traitement : « à Délos aussi au moment des grands travaux il arrive qu'on offre de gros honoraires à quelque talent réputé ».

En somme, ce traitement de l'architecte semble à première vue assez modeste et ne paraît pas avoir assuré à celui qui le touchait une position en rapport avec l'importance de ses fonctions. Cependant il ne faudrait pas se laisser trop prendre aux apparences : certes l'architecte qui touchait ses 2 dr. par jour était, selon le mot de M. Homolle, « un artisan plutôt qu'un artiste, un simple directeur de travaux » ; mais enfin il devait bien jouir d'une certaine aisance, car, comme le fait remarquer aussi M. Homolle, « somme toute, avec une moyenne de travaux de 10.000 dr. environ, cela fait notablement plus que le cinq pour cent de nos architectes d'aujourd'hui ». Il n'en est pas moins vrai qu'au troisième siècle à Délos il était moins bien rétribué que dans le reste de la Grèce pendant la période précédente. M. Glotz a examiné la façon dont il était payé dans d'autres pays grecs. Sans reprendre ici le détail de sa comparaison entre les traitements de Delphes vers le milieu du IVe siècle et ceux de Délos de 314 à 268, je rappelle la conclusion qu'il en a tirée : « Nous trouvons donc à Délos pendant une quarantaine d'années exactement le même prix qu'à Delphes, tant pour le traitement des architectes ordinaires que pour les émoluments exceptionnels des grands architectes. Mais cette identité n'est qu'apparente. A Delphes, les paiements se faisaient en monnaie éginétique ; Delos

1. *BCH.* XIV (1890), p. 479.

use de l'étalon attique. En réalité, la rémunération des architectes a donc été réduite en un demi-siècle de 30 °/₀. » A plus forte raison, leur situation devint-elle moins brillante avec le fléchissement qui se produisit entre 268 et 250 : comme le dit M. Glotz, « la diminution sur le tarif de Delphes est définitivement de 50 °/₀. On est ramené violemment de cent ans en arrière. » Ainsi les architectes auxquels leur talent permettait d'obtenir un traitement de faveur étaient seuls vraiment privilégiés. Les autres sans doute touchaient des émoluments qui leur permettaient de vivre dans l'aisance ; mais ils subissaient durement l'influence de la crise financière, et leurs fonctions ne suffisaient certainement plus à leur assurer une véritable richesse.

Au-dessous de l'architecte et travaillant sous sa direction, venaient les entrepreneurs adjudicataires, et spécialement (car il ne faut pas oublier que nous avons affaire aux comptes d'un temple) les entrepreneurs de constructions. Dans son article de 1890, M. Homolle a étudié la procédure des adjudications : je me borne ici, pour les formalités préliminaires, à résumer en quelques mots son étude, et je renvoie pour le détail aux pages 462-465 du *BCH*. L'adjudication ayant été ordonnée par le peuple sur la proposition des hiéropes ou de l'architecte, l'entreprise était confiée à celui qui offrait le plus fort rabais ; il devait conclure avec les hiéropes un contrat qui ne devenait définitif que lorsque l'adjudicataire avait fourni caution. Faute de caution, le contrat était rompu de plein droit. Parfois l'industriel, avant de se charger d'un travail considérable, acceptait ce que M. Dürrbach appelle « une entreprise d'essai ne comportant que l'amorce du travail d'ensemble » [1], et c'est ainsi que M. Dürrbach explique les travaux dont se chargèrent Phanéas et Peisiboulos [2], sans doute avant celui qui leur fut adjugé en commun en 279 [3]. Une fois le contrat gravé sur une stèle [4], le travail pouvait commencer, et l'entrepreneur touchait des hiéropes un premier versement.

Sur la question du mode de paiement, M. Homolle expose dans son article une procédure qui est bien certes celle de 279, mais qui s'est modifiée au cours de la période allant jusqu'en

1. *BCH*, XXVIII (1904), p. 467.
2. *Ib.*, p. 459-468.
3. N° 161, A, l. 44-49.
4. Des fragments de deux contrats de cette nature nous ont été conservés et ont été publiés par M. Dürrbach, l'un dans *BCH*, XXIX (190, p. 459-468, l'autre dans *BCH*, XXXV (1911), p. 43 sq.

240. Je reproduis d'abord le passage relatif à cette procédure, et je tâcherai ensuite de le compléter : « Dès la constitution des garanties, l'entrepreneur reçoit une provision égale à la moitié du prix convenu ; l'autre moitié est versée après achèvement de la moitié de l'ouvrage, mais en subissant une retenue de 1/10 du prix total, qui est gardée jusqu'au plein achèvement et jusqu'à réception des travaux. Les à-comptes sont désignés par le mot δόσις, et l'acte de payer par le mot δίδωμι, le mot ἀποδίδωμι que l'on emploie pour le paiement du dixième de garantie indique bien la nature de cette somme ; il signifie proprement *rendre* et montre que c'est en quelque sorte la propriété de l'entrepreneur, dont la jouissance a été pour lui ajournée. Le même mot ἀποδίδωμι désigne aussi l'acte par lequel l'entrepreneur *rend* au bailleur l'ouvrage qui est sa propriété ; au verbe ἀποδίδωμι on ajoute l'adjectif δόκιμον pour indiquer que l'ouvrage a été préalablement examiné, vérifié et jugé conforme aux conditions du contrat [1]. » Dans ce que dit là M. Homolle, il y a une remarque qui s'applique à tous les paiements effectués au cours de la période en plusieurs versements : c'est la distinction des à-comptes et de la garantie, du mot δίδωμι et du mot ἀποδίδωμι. Mais le rapport entre les divers versements n'a pas conservé jusqu'à la fin de la période la fixité que l'auteur lui prête ici. C'est là d'ailleurs une remarque qui a été faite plusieurs fois, et M. Homolle n'a certainement voulu présenter la procédure qu'il exposait que comme celle de 279 ; en effet, lui-même avait dès 1882 [2] noté dans son étude du compte de Démarès la grande variété des procédés de paiement. Mais c'est surtout M. Schulhof qui, dans son étude des comptes de 208, a examiné de près ces variations et montré quelques-unes des procédures employées par les hiéropes [3]. En réalité le système de l'ἐπιδέκατον n'a pas subsisté très longtemps ; et, comme le dit M. Dürrbach, « rien n'est variable, dans les conventions de Délos relatives aux entreprises, comme les conditions du paiement : il n'y a parfois qu'un versement indiqué, d'autres fois deux, trois ou quatre versements successifs ; et, de plus, la proportion entre le premier versement et les suivants varie d'un acte à l'autre » [4]. Il ne peut donc s'agir dans cette étude d'expliquer la règle suivant laquelle eurent lieu les paiements, mais seulement de fixer les

1. *BCH*, XIV (1890), p. 464-465.
2. *BCH*, VI (1882), p. 79.
3. *BCH*, XXXII (1908), p. 83 sq.
4. *BCH*, XXXV (1911), p. 47.

limites dans lesquelles peuvent jouer les divers systèmes et de chercher les caractères et les causes des transformations qui ont pu se produire.

Avant 279, nous ne trouvons aucune entreprise payée en plusieurs versements, peut-être les hiéropes n'ont-ils songé qu'alors à employer cette répartition des salaires, (et cela expliquerait en un sens la fixité qui semble régner au début pour se relâcher peu à peu : une règle aurait été établie tout d'abord, et on s'en serait affranchi dans la suite au fur et à mesure qu'on aurait imaginé des améliorations à la procédure). Peut-être aussi les hiéropes n'ont-ils éprouvé qu'alors le besoin d'indiquer dans leurs comptes le mode du paiement.

En 279, le système étudié par M. Homolle fonctionna rigoureusement. Ainsi les 4.500 dr. payées à Phanéas et à Peisiboulos pour un travail de charpente furent divisées en 2250, 1800 et 450[1] ; les 1300 dr. payées à Deinocratès, Xénophanès et Théophantos furent divisées en 650, 520 et 130[2]; les 500 dr. payées à Alexiclès, Dèmophilos et Nicon, et les 500 dr. payées à Alexiclès, Dèmophilos et Molpion furent divisées en 250, 200 et 50[3]. Vers la même époque, les 150 dr. payées à Philtès étaient déclarées constituer un dixième de garantie[4]. Et, après 279, le système subsista quelque temps. En 274, les 391 dr. 4 ob. de Cydantheus étaient divisées en 196 dr. 2 ob., 156 dr. 1 ob. et 39 dr. 1 ob. (la division exacte donnerait 195 dr. 5 ob., 156 dr. 4 ob. et 39 dr. 1 ob., la différence est insignifiante)[5]; Aristoclès s'étant chargé d'un travail pour 36 dr., on lui en payait 32, et on retenait les 4 autres comme dixième de garantie (à vrai dire, la somme retenue atteignait 1/9 du prix total ; mais le dixième dépassait 3 dr. 1/2; et, pour retenir 4 dr., les hiéropes n'eurent qu'à arrondir par en haut : eux-mêmes ne voyaient pas là un changement de système, et ils donnaient à leurs 4 dr. le nom de 1/10 de garantie, ἐπιδέκατον)[6]. En 269 encore, les 1189 dr. payées à Anticos étaient divisées en 594 dr. 3 ob., 475 dr. 4 ob. 1/2 et 118 dr. 4 ob. 1/2, et les 190 dr. qui lui étaient accordées pour un autre travail en 95, 76 et 19[7] ; les 2333 dr. 2 ob. d'Aristoclès et et de Calligénès étaient divisées en 1166 dr. 3 ob., 933 dr. 3

1. N° 161, A, l. 44-49.
2. *Ib.*, A, l. 51-55.
3. *Ib.*, A, l. 58-64.
4. N° 165, l. 31-32.
5. N° 199, A, l. 113-114.
6. *Ib.*, l. 81-82.
7. N° 203, A, l. 82-88.

ob. et 233 dr. 2 ob. (pour 1166 dr. 4 ob., 933 dr. 2 ob. et 233 dr. 2 ob.)[1]; de même Hagnias pour une entreprise de 84 dr. touchait un premier à-compte de 42 et un deuxième de 33 dr. 3 ob. 3/4; les 8 dr. 2 ob. 1/4 qui restaient, devaient, ici encore, constituer un ἐπιδέκατον[2]; enfin les 336 dr. d'Harpalis se décomposaient suivant le même procédé en 168 dr., 134 dr. 2 ob. 1/2 et 33 dr. 3 ob. 1/2[3]. A la fin de la période, en 246, on trouve encore un paiement fait de la même façon : pour une construction dont il s'était chargé à raison de 760 dr., Pantagoras touchait 380 dr., 304 dr. et 76 dr.[4]. On peut donc dire que le système étudié par M. Homolle dans les comptes de 279 ne disparut jamais complètement au cours de cette période.

Mais en même temps naissaient peu à peu d'autres systèmes. Déjà dans l'entreprise d'Aristoclès en 274 une modification semble apparaître, même si l'on ne tient pas compte du grossissement de l'ἐπιδέκατον : les deux à-compte ne sont pas distingués, et semblent avoir été payés en une seule fois ; toutefois ici encore le fait n'a pas une très grande importance, car la somme totale est assez faible, et il se peut que pour cette raison les hiéropes aient négligé soit d'observer strictement la procédure usuelle soit d'en mentionner dans leurs comptes l'observance exacte. Mais on peut constater la même année une modification beaucoup plus importante ; les 2.500 dr. dues aux peintres Asclèpiadès et Goneus furent divisées en 1000, 1000 et 500[5], ainsi la provision, tout comme le deuxième à-compte, ne valait que les 2/5 du prix total, et la garantie était d'1/5. En 269, on trouve une transformation nouvelle ; le vernissage de l'orchestra ayant été confié à Dionysios pour 48 dr. 3 ob., les hiéropes lui versèrent bien une provision de 24 dr. 1 ob. 1/2, mais après exécution de la moitié du travail ils ne lui donnèrent comme deuxième à-compte que 12 dr. 3/4 d'ob., et c'est seulement après l'achèvement du vernissage, à l'époque où se payait d'ordinaire le dixième de garantie, qu'ils lui versèrent les 12 dr. 3/4 d'ob. restantes[6] : la somme retenue sur le second à-compte n'était plus 1/10, mais 1/4. Isolée en 269, cette violation de l'usage était devenue normale en 246, année au cours de laquelle la procédure traditionnelle ne fut appliquée qu'une fois. En réalité, on

1. N° 203, A, l. 88-92.
2. *Ib.*, B, l. 8-10.
3. *Ib.*, A, l. 92-95.
4. N° 290, l. 188-192.
5. N° 199, A, l. 96-99.
6. N° 203, A, l. 79-81.

peut dire qu'il y eut en 246 autant de procédures que de contrats. Celle où la part de la garantie se rapprocha le plus du dixième fut celle que les hiéropes suivirent avec Sobaroclès pour un travail de transport : les 390 dr. qu'il devait toucher furent divisées en 195, 145 et 50 [1] : après lui avoir versé un premier à-compte, égal à moitié du prix total, les hiéropes divisèrent la seconde moitié en 3/4 + 1/4 en arrondissant largement, et la garantie fut ainsi comprise entre 1/7 et 1/8. Elle fut plus importante dans le paiement des 805 dr. dues à Ctèsisthénès : il toucha une provision de 402 dr. 3 ob., soit moitié du prix total, un second à-compte de 269 dr. 2 ob., soit environ le tiers (le tiers exact étant de 268 dr. 2 ob.) ; et la somme qu'on ne lui remit qu'après l'achèvement de son entreprise fut de 133 dr. 1 ob., soit environ 1/6 (pour 134 dr. 1 ob.) du prix total [2]. C'est en vertu d'un contrat analogue que le tailleur de pierres Bion toucha 719 dr. divisées en 359 dr. 3 ob., 239 dr. 3 ob. et 120 dr [3]. La part de la garantie fut la même pour les 69 dr. de Néogénès et les 69 dr. d'Euelthon ; l'un et l'autre touchèrent après l'achèvement du travail 11 dr. 3 ob. ; mais la procédure ne fut pas absolument semblable à celle qui avait été employée avec Ctèsisthénès : le premier à-compte fut de 46 dr. et atteignit les 2/3 du prix total ; le deuxième ne fut que de 11 dr. 3 ob. [4]. Un autre mode de paiement est celui qui se trouve dans le fragment de cahier des charges publié sans date par M. Dürrbach dans *BCH*, XXXV (1911), pour une somme de 300 dr., la provision est de 150 ; le deuxième versement, payé après exécution de la moitié du travail, est de 75 ; le troisième, payé après exécution du troisième quart, est de 37 dr. 3 ob. ; et la garantie, remise aux entrepreneurs après l'achèvement du travail, est aussi de 37 dr. 3 ob. C'est la division en 1/2 + 1/4 + 1/8 + 1/8, qui, comme le remarque M. Dürrbach, « ne s'est pas rencontrée ailleurs » [5]. Ces systèmes-là donnaient en somme à la garantie une place plus importante que celui qu'a étudié M. Homolle, mais moins considérable que celui qui avait été employé en 269 avec Dionysios.

Dans d'autres contrats conclus au cours de l'année 246, la part ed la garantie semble avoir augmenté d'une façon extraordinaire. Un cas assez curieux nous est fourni par le contrat conclu avec

---

1. N° 290, l. 211-215.
2. *Ib.*, l. 184-186.
3. *Ib.*, l. 176-178.
4. *Ib.*, l. 144-148.
5. V. art. cité, p. 47.

Aristéas, Euménès et Xénoménès pour un travail de construction[1] : ils touchèrent d'abord 652 dr. 3 ob., prix de 135 orgyes comme le notent les hiéropes ; puis, quand ils eurent fait une partie du travail, on y ajouta 205 dr. 3 ob., pour que la provision atteignît le prix de la moitié de 365 orgyes : on s'attendrait à ce que le travail entier portât sur ce nombre de brasses et à ce que les autres versements fussent aussi de 858 dr. ; mais le travail, moins important peut-être qu'on ne l'avait prévu, ne porta que sur 310 orgyes 18/29, et, après son achèvement, les entrepreneurs ne touchèrent plus que 642 dr. 2 ob. 1/2 : ici les hiéropes semblent n'avoir su qu'après l'achèvement du travail quelle somme ils devaient payer ; il n'en est pas moins vrai qu'avec ce passage apparaît probablement le système qui consiste à retenir comme garantie près de la moitié du prix total. C'est là ce qui se produisit pour les 60 dr, et les 500 dr. dues à Ctèsisthénès par les hiéropes : ils lui versèrent[2] une moitié comme provision et l'autre après l'achèvement du travail, sans deuxième à-compte. C'est suivant la même procédure que le doreur Ophelion toucha 25 dr. en deux versements de 12 dr. 3 ob.[3] et, que le maçon Zôïlos toucha 40 dr. en deux versements de 20[4] ; il est vrai qu'un autre travail fut adjugé la même année à ce Zôïlos à des conditions plus avantageuses que le système de l'ἐπιδέκατον lui-même, puisqu'il toucha 115 dr. divisées en 70, 35 et 10[5]. La procédure employée avec Ophelion pour un travail adjugé 450 dr.[6] semble pouvoir être classée dans une catégorie voisine : il toucha, disent les comptes, une provision de 125 dr., puis, après avoir effectué une partie du travail, un nouvel à-compte de 225, et, après avoir achevé de mener à bien son entreprise, 225 dr. ; mais cela ferait 625 dr. : en réalité, le second à-compte fut probablement de 100 dr., et, si les hiéropes écrivirent 225, c'est sans doute qu'ils comptaient ensemble les deux versements déjà effectués : là encore, le λοιπόν fut égal à la moitié des émoluments. On alla même plus loin avec le maçon Conon : pour un travail adjugé 62 dr., on ne lui en versa d'avance que 23, et on ne lui remit les 39 autres qu'après l'achèvement du travail[7]. De même, une somme de 115 dr., due à Ophelion, fut divisée en une provision

1. N° 290, l. 199-205.
2. *Ib.*, l. 178-182.
3. *Ib.*, l. 148-149.
4. *Ib.*, l. 149-151.
5. *Ib.*, l. 152-153.
6. *Ib.*, l. 229-241.
7. *Ib.*, l. 171-172.

de 47 dr. 3 ob. et une garantie de 67 dr. 3 ob[1]. Les augmentations qui semblent apparaître ici seraient tellement considérables qu'on se demande s'il faut vraiment prendre à la lettre les textes des comptes sur ces versements. Trouvant dans l'inscription de 208 des cas analogues, M. Schulhof ne le croit pas : « Une retenue aussi forte est bien invraisemblable ; il n'est pas impossible qu'il y ait eu deux versements[2] et que, pour abréger, les hiéropes aient confondu le deuxième avec le λοιπόν : ils pouvaient se permettre cette irrégularité d'écriture sans grand inconvénient : le λοιπόν ayant été effectivement versé à l'entrepreneur, le résultat n'était pas changé »[3]. La même remarque pourrait être faite ici ; et au premier abord l'hypothèse de M. Schulhof peut sembler séduisante. Cependant l'exemple des 450 dr. adjugées à Ophelion[4] est difficilement conciliable avec elle, puisqu'on y trouve, après une provision et un deuxième versement, un λοιπόν égal à la moitié du prix total ; on ne peut conserver l'opinion de M. Schulhof qu'en admettant pour Ophelion trois versements et un λοιπόν, ce qui d'ailleurs n'est pas impossible.

Quoi qu'il en soit de ces cas extrêmes, il est certain qu'un véritable bouleversement de la procédure des paiements s'est produit au cours de la première moitié du IIIe siècle. Les hiéropes eux-mêmes s'en rendaient compte, et la terminologie s'en trouva modifiée. Le dixième de garantie avait été, à l'époque où fleurissait le système étudié par M. Homolle, appelé ἐπιδέκατον, et il conservait ce nom même quand il s'arrondissait comme en 274 au point de devenir 1/9. Or, en 269, on vit, en présence de l'ancien terme, un terme nouveau : quand on retint à Dionysios, comme garantie, le quart de la somme qu'on lui avait promise, les hiéropes ne surent comment appeler le dernier versement ; et ils lui donnèrent un nom vague, τὸ λοιπόν, en conservant le nom d'ἐπιδέκατον pour les cas où ils appliquaient la procédure traditionnelle. Ce ne fut là qu'une transition : en 246, le terme d'ἐπιδέκατον avait complètement disparu, et celui de λοιπόν était seul employé, même quand la garantie était de 1/10, comme cela arriva pour Pantagoras. Un terme nouveau apparut d'ailleurs bientôt : c'est celui d'ἔφεκτον, que M. Schulhof relève dans l'inscription de 208 et qu'on a déjà vers 248[5], mais qui ne semble pas avoir jamais eu une grande

1. N° 290, l. 151-152.
2. M. Schulhof ne compte pas le λοιπόν comme un versement.
3. *BCH.*, XXXII (1908), p. 91.
4. V. p. 121.
5. N° 291, e, l. 4.

vogue [1]. Cela prouve bien, semble-t-il, que, même quand ils employaient la procédure traditionnelle primitive, les hiéropes ne la reconnaissaient plus et n'y voyaient qu'une des procédures possibles.

Quelle fut la cause de cette évolution? M. Schulhof observe à ce propos que « la drachme se divisant en six oboles et l'obole en douzièmes, la retenue du sixième offre cet avantage qu'un compte exact est partout possible » [2]. Sans doute ce fait a pu contribuer à la prépondérance que semble avoir obtenue peu à peu le système du 6e de garantie et qui a donné naissance au terme ἕφεκτον; mais il ne faut pas oublier que cette procédure spéciale, si elle a été fréquente, n'a jamais été la règle: en employant parfois d'autres procédures et en préférant le terme de λοιπόν à celui d'ἕφεκτον, les hiéropes ont bien montré qu'ils ne voulaient plus s'asservir à une règle trop étroite et qu'ils ne désiraient pas revenir à l'uniformité qui avait régné à l'époque de l'ἐπιδέκατον. En outre, la transformation qui s'était produite avait une assez grande importance, et il est bien probable qu'elle n'aurait pas eu lieu si elle n'avait pas eu de causes plus profondes que le désir d'aboutir à des comptes ronds. En réalité l'évolution se fit au profit des hiéropes et aux dépens des entrepreneurs, puisque, sauf pour la seconde entreprise de Zôïlos [3], son résultat fut de diminuer l'importance des premiers à-compte et d'augmenter celle du dernier versement. Il se peut donc qu'elle tienne au même motif que la baisse générale des salaires étudiée par M. Glotz : la concurrence s'organisant d'une manière de plus en plus âpre, les entrepreneurs étaient à la merci de l'Intendance Sacrée, et les hiéropes pouvaient leur imposer des conditions de plus en plus dures. Or ils durent saisir avec empressement toutes les occasions d'augmenter la valeur d'un versement qui devait leur garantir la bonne exécution du travail. Les malfaçons n'étaient que trop nombreuses, et très souvent l'architecte et les épitimètes durent infliger des amendes à tel ou tel entrepreneur. Il n'y en a pas encore d'exemple dans les comptes de 279; mais, dès 276 Dèmètrios et Simon de Rhœteion se faisaient infliger une amende [4]; en 274, Nicoclès de Syros, Anticos, Aglôsthénès de Naxos, Onèsiphon et un personnage dont le nom est mutilé se chargèrent de travaux adjugés 570 dr. : tous cinq furent reconnus coupables

1. V. ci-dessous.
2. Art. cité, p. 90.
3. V. plus haut, p. 314.
4. N° 163, B, gd, l. 16 et 18.

de malfaçons, et ils durent payer respectivement 12, 10, 7, 6 et 40 dr. [1] ; Mnèsiboulos de Myconos, s'étant chargé de paver pour 110 dr. le Dioscourion, fut condamné à ne pas toucher les 11 dr. de l'ἐπιδέκατον [2]. La fréquence des malfaçons est d'ailleurs prouvée par une phrase du cahier des charges publié par M. Dürrbach dans *BCH.*, XXXV : « Εἰὰν δὲ μὴ ἐργάζηται κα[τ]ὰ τὰ γεγραμμένα, μισθούσθων οἱ ἱεροποιοὶ τεχνίτας ἀντὶ τῶν ἐγλειπόντων, ἀναλίσκοντες ἀπὸ τοῦ ἀργυρίου τοῦ ἔνόντος [κ]αὶ ζημιούντων τὸν ἐργολαβήσαντα καθ' ἕκαστον σῶμα ἑ[κ]άστης ἡμέρας δ[ρ]αχμῆι. » [3] Ce sont sans doute ces constatations qui, plus que toute autre considération, amenèrent les hiéropes à la modification de la procédure. Mais, sans la crise qui se produisit, ils n'auraient peut-être pas pu imposer cette modification ; et d'autre part c'est probablement la baisse des salaires qui la rendit nécessaire en amenant les entrepreneurs à faire leur travail trop hâtivement.

Comme l'a remarqué M. Homolle, « il est permis pour une entreprise de s'associer à deux et à trois ». On trouve même [4] un exemple d'une association conclue entre quatre adjudicataires au moins : Simon, Sôsandridès, Nicon et son fils Nicoclès. Mais quel était le caractère de ces associations ? Étaient-ce simplement des ententes momentanées en vue de telle ou telle entreprise ou au contraire des contrats durables comme ceux que forment souvent aujourd'hui deux industriels pour diriger une maison en commun ? Il est évident que, si nous devions admettre la seconde hypothèse, on verrait presque toujours travailler ensemble les mêmes associés. Or ce n'est pas là ce que montrent les comptes des hiéropes. Sans doute, pour certains entrepreneurs que nous voyons travailler une fois en association et que nous ne retrouvons pas ailleurs, nous ne pouvons rien affirmer : tels sont en 274 les peintres Asclèpiadès et Goneus [5], en 250 les maçons Blepsias et Botrys [6]. Mais il y en a beaucoup d'autres que nous voyons travailler ici avec un associé, là avec un autre : ainsi en 279 Alexiclès de Sériphos et Dèmophilos décidèrent de se charger ensemble de deux entreprises ; mais ils ne crurent pas sans doute pouvoir les mener à bien à eux seuls et ils jugèrent bon de s'adjoindre un troisième associé : ils ne prirent pas le même pour les deux travaux, mais s'adjoi-

1. N° 199, A, l. 73-76.
2. *Ib.*, A, l. 85-86.
3. P. 43, l. 15-18.
4. N° 165, l. 37.
5. N° 199, A, l. 96-99.
6. N° 287, A, l. 98-100.

gnirent pour le premier Nicon de Syros, pour le second Molpion de Rhénée [1]. Ce même Nicon, leur associé en 279, travaillait vers la même époque avec son fils Nicoclès, Simon et Sôsandridès [2]. Théodèmos, associé d'Ameinonicos de Thèbes pour 150 dr. en 279[3], l'était aussi vers la même époque de Deinocratès et d'Epicratès pour 500 [4]. Deinocratès, de son côté, s'associait en 279 avec Xénophanès de Syros et Théophantos de Carystos [5], qui, la même année, concluaient eux-mêmes sans lui une association [6]. De même Epicratès et Théodèmos s'associèrent sans Deinocratès vers 280 [7]. Phanéas, associé de son frère Antigonos vers 280 [8], l'était en 279 de Peisiboulos de Paros [9]. D'autre part, des entrepreneurs qui, pour tel ou tel travail, s'étaient adjoint un associé, travaillaient seuls dans d'autres cas : ainsi Dèmophilos en 282 pour 35 dr.[10], Nicon en 279 pour 5 dr. et 40 dr.[11], en d'autres années pour de petites sommes[12], et même une fois pour 300 dr.[13] ; Nicoclès, fils de Nicon, en 274, pour 70,35,53 et 400 dr.[14] ; Sôsandridès, à la fin du IVe siècle, pour 4 dr., 10 dr., 19 dr. 1 ob., 22 dr. 1/2 ob., 35 dr., 122 dr. 1/2 ob[15] ; Théodèmos en 279 pour des journées à 2 dr. et des réparations dont la rétribution varie entre 5 ob. et 12 dr. (total 34 dr. 2 ob.)[16] ; Deinocratès la même année pour 38 dr., 76 dr. 3 ob., 15 dr.[17] ; Théophantos, la même année encore, pour 1 dr.[18] ; Phanéas, fils de Caïcos, vers 280, pour 10 dr. et 8 dr. 2 ob.[19]. ; Antigonos, fils de Caïcos, en 279 pour plus de 20 dr.[20] Avant de s'associer pour la grande entreprise de charpente qui leur fut confiée en 279, Phanéas et Peisiboulos

---

1. N° 161, A, l. 58-64.
2. N° 165, l. 37.
3. N° 161, A, l. 66-67.
4. N° 165, l. 9-10.
5. N° 161, A, l. 51-55.
6. *Ib.*, A, l. 56-58.
7. N° 165, l. 19.
8. *Ib.*, l. 13-14.
9. N° 161, A, l. 44-49.
10. N° 158, A, l. 57.
11. N° 161, A, l. 49-50 et 70-71.
12. Cf. n°s 144, 145, 148, 165.
13. N° 145, l. 10-11.
14. N° 199, A, l. 73-74, 76-77, 107-108.
15. N° 144, A, l. 39-40, 63, 69, 74, 76-77, 81.
16. N° 161, A, l. 69, 76, 94-95, 97-98, 105, 107, 109-110.
17. *Ib.*, A, l. 50, 96, 121.
18. *Ib.*, A, l. 91, en outre il se chargeait en 274 (n° 199, A, l. 104-107) d'un travail de 1350 dr., mais ne l'exécutait pas.
19. N° 165, l. 20 et 26.
20. N° 161, A, l. 65.

avaient accepté[1] de se charger, chacun de son côté, d'un travail analogue, mais moins important. Charisthénidès de Paros, qui devait en 297 s'associer avec Ménestratos de Céos[2], se chargeait seul en 302 d'une importante entreprise[3]. Mnèsiboulos de Myconos, après avoir été vers 280[4] et en 276[5] l'associé de Conon, travaillait seul en 274[6]. Sôsiménès, associé de Timèsidèmos en 279[7], n'avait pas d'associé en 269[8]. En 274 Philôtas était adjudicataire tantôt avec Dexios[9] tantôt seul[10]. Aristoclès, qui devait travailler en 269 avec Calligénès[11], se faisait adjuger isolément une entreprise en 274[12]. Eucleidès, qui devait avoir en 246 pour associés Aristéas et Xenoménès[13], n'en avait pas en 250[14]. Et, la même année, Théodicos, qui devait se faire adjuger certains travaux avec Pantagoras en 246[15], agissait de même[16]. L'association à Délos semble donc avoir été essentiellement provisoire et limitée à une seule entreprise. Ce caractère explique que des gens qui ne semblent pas avoir eu d'étroits rapports aient pu s'associer : M. Homolle constate à propos des associations qu'elles « se forment même entre personnes de pays différents » ; et, bien que la classe des citoyens et celle des étrangers semblent avoir été assez mêlées à Délos, le fait est moins étonnant pour des ententes provisoires que pour des contrats à longue durée. Parfois aussi, d'ailleurs, les associés étaient des gens que rapprochaient des considérations de famille : ainsi Phanéas et Antigonos, Nicon et Nicoclès. Mais s'il ne semble pas qu'on trouve dans l'île des industriels unis sous une même raison sociale, on peut remarquer qu'il arrivait parfois à deux personnages de se faire adjuger en commun plusieurs entreprises : ainsi Alexiclès et Dèmophilos, Ameinonicos et Théodèmos, Théophantos et Xénophanès, et sur-

---

1. *BCH.*, XXIX (1905), p. 459-468.
2. N° 150, A, l. 10-12.
3. N° 145, l. 40-41.
4. N° 165, l. 20-21.
5. N° 163, A, a f, l. 37.
6. N° 199, A, l. 85-86.
7. N° 161, A, l. 80-81.
8. N° 203, A, l. 81-82.
9. N° 199, A, l. 111-112.
10. *Ib.*, l. 82-83.
11. N° 203, A, l. 88-92.
12. N° 199, A, l. 77-78.
13. N° 290, l. 199-205.
14. N° 287, A, l. 94-96.
15. N° 290, l. 188.
16. N° 287, A, l. 103-104.

tout Mnèsiboulos et Conon (les seuls que l'on trouve associés en deux années différentes) : ce n'étaient certes pas là des industriels fusionnant deux maisons, mais c'étaient du moins des gens que leurs rapports accoutumaient à travailler ensemble.

Naturellement, les entrepreneurs n'avaient pas, comme les architectes, les employés du temple et les ouvriers, un traitement calculé à raison de tant par jour. Ils se chargeaient d'un travail pour une somme fixée par le contrat d'adjudication, et c'était cette somme qui leur était dûe et payée par les hiéropes : le plus ou moins grand temps employé au travail ne changeait rien à leurs émoluments. Les hiéropes cependant leur imposaient certaines conditions : ils ne voulaient pas que l'entrepreneur négligeât l'affaire dont il était chargé ; et ils le contraignaient à livrer le travail en temps utile : un délai lui était fixé. Nous le voyons dans le procès-verbal d'adjudication qu'a publié M. Dürrbach dans *BCH.*, XXXV ; là toutefois, le délai imparti aux adjudicataires ne nous est pas connu ; il n'était pas encore fixé au moment où le procès-verbal fut gravé, et il ne l'a sans doute jamais été ; mais un délai de plusieurs mois était prévu : mention en est faite dans le texte, et seul le chiffre qui devait suivre le mot μῆνες reste en blanc[1]. En outre, pour s'assurer que l'entrepreneur tiendrait sa parole dans le délai fixé, on lui imposait certaines conditions de travail : ainsi les industriels dont il est question dans le procès-verbal devaient jusqu'à l'achèvement de l'entreprise travailler tous les jours avec au moins quatre ouvriers et des aides : « Ἐργαζέσθωσαν δὲ πᾶσαν ἡμέρα[ν | σ]υνεχῶς τεχνίταις τὸ ἐλάχιστον τέτταρσιν καὶ ὑρηρέται[ς | κ]αὶ τῆι ἄλληι παρασκευῆι ἱκανῆι. »[2] On a vu[3] que des amendes étaient même prévues contre l'adjudicataire qui ne suivrait pas fidèlement les conditions prescrites.

Pour bien comprendre ce qu'était à Délos la vie de ces entrepreneurs, il ne faut pas songer à la très grande industrie moderne. Ils ne disposaient en somme que d'un personnel en général assez modeste : le procès-verbal d'adjudication publié dans *BCH* XXXV nous en fournit bien une preuve. Nous ne connaissons pas la nature du travail confié aux entrepreneurs avec lesquels fut conclu ce contrat ; mais nous savons qu'il devait rapporter 300 dr., et nous sommes en droit d'en conclure qu'il s'agissait d'un travail

1. P. 43, l. 19.
2. L. 13-15.
3. V. plus haut, p. 317.

d'importance moyenne. Or quatre ouvriers par jour pouvaient suffire à l'exécution de l'entreprise. Les industriels qui s'en étaient chargés ne faisaient pourtant pas là, semble-t-il, une affaire négligeable. C'est donc bien qu'en somme les chefs d'industrie n'avaient pas un nombre considérable d'ouvriers à leurs gages.

Ce qui prouve bien mieux encore la situation relativement modeste de ces entrepreneurs, c'est qu'ils ne refusaient pas de prendre en main des travaux parfois bien minces. Rhodon, de qui nous ne connaissons que des travaux d'importance secondaire [1], se trouvait pourtant dans une aisance relative, puisqu'il exerça la chorégie [2]. Théophantos de Carystos, l'année même où il se chargeait avec deux associés d'un travail payé 1300 dr. [3], réparait un char pour 1 dr. [4]. Nicon de Syros, qui avait débuté vraisemblablement, comme petit ouvrier, continuait, à l'époque où il se chargeait de grandes entreprises, à faire avec son fils Nicoclès des travaux que les comptes, des hiéropes nous indiquent nettement comme étant des travaux à la journée [5]. Phanéas, qui se chargeait en 279 avec Peisiboulos de Paros d'un gros travail de charpente pour 2250 dr. [6], et qui devait être architecte de 274 à 269 [7], acceptait vers 280 de faire des travaux au temple Pôrinos pour 8 dr. 2 ob [8]. L'année même où Théodèmos et Èpicratès se chargeaient avec Deinocratès d'une construction payée 500 dr. [9], ils consentaient à exécuter un travail de 2 dr. [10], et quelques années avant, en 279, Théodèmos avait réparé une machine en deux journées à 2 dr. [11]. En 246, Sobaroclès se faisait adjuger un transport de marbre pour 390 dr. et faisait une réparation pour 1 dr. [12]. Philandridès de Paros lui-même faisait une vente pour 5 dr. en 269 [13], l'année même où il se chargeait de ce transport de 1000 pieds de marbre qui est la plus grosse affaire que les comptes des hiéropes nous aient conservée [14]. Ces exemples

---

1. N° 199, A, l. 88-89 ; n° 203, A, l. 37.
2. N° 108, l. 16.
3. N° 161, A, l. 51-55.
4. *Ib.*, A, l. 91.
5. *Ib.*, A. l. 69-70 : Νίκω|νι καὶ τῶι υἱῶι ἐργασαμένοις ἐπὶ τοῦ κίονος ἡμέρας δύο μισθὸς δραχμαὶ FHHH.
6. N° 161, A, l. 44-49.
7. N° 199, C, l. 41-44 ; n° 203, A. l. 60. Voir p. 3.
8. N° 165, l. 24-25.
9. *Ib.*, l. 9-10.
10. *Ib.*, l. 19.
11. N° 161, A. l. 69.
12. N° 290, l. 67 *et* 211-215.
13. N° 203, A, l. 39.
14. *Ib.*, l. 95-97.

suffisent, je crois, à montrer que nul travail, si mince qu'il fût, ne paraissait négligeable aux entrepreneurs déliens les plus importants.

Une autre question essentielle pour l'appréciation de la situation sociale de ces industriels est celle de leur spécialisation. Ici encore, nous trouvons, du moins pour un certain nombre, la preuve du caractère modeste de leur industrie. Pour faire de brillantes affaires, beaucoup d'entrepreneurs devaient mener de front des travaux de genres différents : c'est ainsi que Néogénès combina les occupations d'un peintre en bâtiment [1] et celles d'un lapicide [2]; et c'est bien la nécessité, le besoin d'élargir son champ d'action (peut-être pour échapper à la crise financière qui se manifestait par la baisse des salaires), qui l'amena à ajouter cette seconde occupation à la première : en effet, comme l'a noté M. Glotz [3], c'est à un taux inférieur au taux habituel qu'il se chargea de graver l'inscription de 250, et cependant il avait en dehors de là des affaires sans doute assez nombreuses et assez importantes pour absorber son activité, sinon pour remplir sa caisse, puisqu'il effectua son travail de lapicide à la hâte et grava l'inscription « d'une main lourde, lâche et irrégulière ». Cet exemple n'est pas le seul d'un entrepreneur consentant, évidemment par besoin d'argent, à se charger de travaux divers : ainsi, Strombichos était simultanément entrepreneur de constructions et de maçonnerie [4]; Eutychos se faisait adjuger en 250 un transport de marbre et en 246 une construction [5] ; de même Dôrothéos en 246 [6] ; Aristéas était à la fois entrepreneur de constructions et lapicide [7], et l'on pourrait citer d'autres industriels dont la situation était analogue.

Il ne faudrait pas cependant se hâter de généraliser, et croire ces remarques applicables à tous les entrepreneurs déliens. Il y en avait en effet dont l'industrie avait un caractère plus nettement défini. Beaucoup d'entre eux se bornaient à diriger des constructions et n'acceptaient aucune commande portant sur des travaux d'une autre nature (sauf pour des travaux de minime importance, tels que l'ouverture de deux troncs confiée à Aristoclès en 269) [8].

---

1. N° 199, A, l. 80-89 ; n° 290, l. 144-146.
2. N° 287. A, l. 80-81 et 197 ; n° 290, l. 136-137 ; n° 291, d, l. 15.
3. *Journal des Savants*, 1913, p. 258.
4. N° 199, A, l. 45, 48 et 52.
5. N° 287, A, l, 89-92 ; n° 290, l. 161-164.
6. N° 290, l. 87-88 et 125-126.
7. N° 287, A, l. 119; n° 290, l. 199-205.
8. N° 203, A, l. 32-33.

Je me bornerai à citer Aristoclès[1] et Dèmophilos[2]. D'autres faisaient même un choix dans l'industrie du bâtiment ; et, plutôt que d'élever une construction sur un certain nombre de brasses de terrain, ils préféraient se charger d'une partie spéciale des travaux : c'est ainsi que, comme entrepreneurs, Phanéas et son père Caïcos se chargèrent surtout d'entreprises de charpente. Et il en est de même des fils de Léôphantos. Si donc l'industrie délienne est souvent assez primitive et n'est pas toujours encore nettement spécialisée, on voit cependant déjà dans l'île sainte un grand nombre d'industriels qui consacrent toute ou presque toute leur activité à un seul genre d'entreprises. Et il ne faut pas toujours se hâter de voir dans l'attribution d'entreprises diverses à un même personnage la marque d'une mauvaise division du travail : car l'industrie du bâtiment est par elle-même très complexe, et ceux qui y consacraient leur temps devaient nécessairement avoir à faire ou à diriger des travaux de nature assez dissemblable. C'est ainsi qu'Aristoclès travaillait tantôt le bois tantôt la pierre[3], que Dionysios faisait des crépis et des pavages[4], qu'Epicratès, qui, lui aussi, faisait des crépis, fabriquait des portes[5].

Ces entrepreneurs étaient-ils riches ? Dès l'abord, il est certain que beaucoup d'entre eux vivaient dans une réelle aisance : il fallait être riche pour pouvoir entreprendre les travaux fortement rétribués dont se chargeait un Philandridès ou un Phanéas ; et des sommes comme celles que rapportaient de tels travaux étaient bien faites pour entretenir et développer une fortune. Dans son article sur les salaires à Délos, M. Glotz a montré qu' « un salaire de 120 dr. suffisait à un homme seul, un ménage sans enfant pouvait se contenter à la rigueur de 200 et quelques drachmes ; avec 300-360 dr. on arrivait à nourrir un ou deux enfants »[6]. Certes il est bien évident que le budget d'un entrepreneur devait dépasser cette somme et qu'un grand industriel ne pouvait se contenter des ressources d'un modeste ouvrier. Mais les comptes des hiéropes nous montrent que l'aisance des entrepreneurs allait bien au delà. Une seule entreprise leur rapportait souvent beaucoup plus que les 360 dr. qui suffisaient à nourrir une

1. N° 161, A, l, 52-56.
2. N° 158, A, l. 57 et 59 ; n° 161, A, l. 58-64.
3. N° 161, A, l. 55-56 ; n° 165, l. 38 et 40.
4. N° 161, A, l. 103-104 ; n° 199, A, l. 110-111.
5. N° 165, l. 9-10 ; n° 203, A, l. 34.
6. *Journal des Savants*, 1913, p. 209.

famille pauvre ; et le même personnage se chargeait fréquemment au cours d'une même année, de plusieurs affaires importantes. C'est ainsi qu'en 246 Ctèsisthénès faisait pour les hiéropes (en dehors des affaires qu'il pouvait conclure avec des particuliers) pour 1763 dr. au moins de travaux[1] et qu'en 250 Ctésias en faisait pour plus de 1805[2]. Malheureusement, nous ne connaissons pas leur chiffre d'affaires exact, et nous ignorons à quelle somme montaient leurs frais ; nous savons seulement que ces frais étaient assez considérables : car l'entrepreneur devait en général payer ses ouvriers, et dès lors, malgré leur richesse, si certaine qu'elle ait pu être, ils ont dû bien des fois être obligés de compter d'assez près et de surveiller leurs dépenses.

Les listes chorégiques prouvent bien que la grande industrie était souvent lucrative : nous y voyons figurer en effet un certain nombre d'entrepreneurs : en 284 et peut-être en 259, Callias, fils d'Antipatros[3] ; en 279, Rhodon[4] ; en 263, Deinoménès, fils de Léòphantos[5] ; en 261, Nicon de Syros[6]. Le frère de Deinoménès, Deinocratès, était évidemment un des plus fortunés parmi les citoyens, puisqu'il exerça la chorégie jusqu'à trois fois[7]. On a donc bien le droit de dire que les grands industriels déliens étaient vraiment riches.

Toutefois, comme les architectes (et comme tous ceux qui vivaient alors du commerce ou de l'industrie), ils subissaient les conséquences de la crise financière, et leurs entreprises n'étaient plus aussi lucratives que celles des industriels d'Athènes aux beaux jours des comptes d'Éleusis. C'est là une remarque qui a été faite par M. Glotz : « Les fondations en libage, fourniture des moellons à la charge du maçon, se payaient 8 dr. la brasse de 1 m. 85 (4 fr. 12 le mètre). Elles ne rapportent plus que 6 dr. (3 fr. 10 le mètre). La construction d'un mur en pierre coûtait 4 1/2 dr. la coudée. On retrouve bien à Délos le prix de 18 dr. la brasse carrée, qui est identique (la coudée est le quart de la brasse), mais c'est un maximum qui fait une apparition unique et qui dans l'année même où il frappe l'attention se place en tête d'une série s'abaissant par degrés successifs à 13 dr. 5 ob.,

1. N° 290, l. 178-182, 184-186, 217-220.
2. N° 287, A, l. 96 et 98 ; B, l. 145-147 : une somme inconnue.
3. N° 105, l. 12 ; n° 115. l. 15.
4. N° 108, l. 16.
5. N° 113, l. 12.
6. N° 114, l. 16.
7. N° 105, l. 14 ; n° 108, l. 15 ; n° 111, l. 12.

5 dr. 5 1/2 ob., 4 dr., 2 dr. et 1 dr. 4 ob. »[1] Malheureusement, il est difficile d'étudier dans les grandes entreprises l'évolution du prix des forfaits : trop souvent en effet les conditions du travail varient ; et, si telle entreprise est rétribuée à un taux plus élevé que telle autre, c'est parfois uniquement parce que le travail qu'elle représente est plus long ou plus difficile, et il ne faut pas voir là une variation du prix. Ainsi, si des travaux de construction aux fondements d'un temple furent adjugés partie à Nicon, Alexiclès et Dèmophilos, partie à Molpion, Alexiclès et Dèmophilos à un taux de 10 dr. l'orgye, ce n'est pas que les hiéropes de 279 aient voulu payer les entrepreneurs plus cher que les épistates d'Éleusis ; c'est tout simplement qu'il ne fallait pas seulement bâtir, mais aussi revêtir de tuf les bâtiments à élever , ἀνοικοδομῆσαι καὶ συγχῶσαι[2].

Bien ou mal spécialisés, les grands industriels de Délos semblent avoir en général demandé à l'industrie presque toutes leurs ressources, et la plupart d'entre eux ne se trouvent ni parmi les fermiers ou les locataires ni parmi les financiers faisant la banque. Sans doute, on ne doit pas, ici encore, trop se hâter de généraliser. L'entrepreneur de maçonnerie Ctèsias[3], doit probablement être identifié avec le locataire du même nom[4] ; Callias, fils d'Antipatros, servit en 250 de caution au débiteur Mnèsimachos[5], il est fort possible, comme l'a remarqué M. Dürrbach, que l'entrepreneur Hypsèlos[6] doive être identifié avec une caution de débiteur qui, quelques années après lui, porte le même nom[7], et l'on pourrait peut-être citer quelques autres exemples. De leur côté, certains financiers, tels que le marchand de bois Antigonos, fils d'Andrométès, exécutaient parfois des travaux de construction pour un entrepreneur auquel ils servaient de cautions[8], l'entrepreneur Timèsidèmos[9] se confond peut-être avec le fils d'Anticratès, nommé plusieurs fois comme fermier[10] ; mais ce n'étaient là que des exceptions.

---

1. *Journal des Savants*, 1913, p. 255.
2. N° 161, A, l. 58-64.
3. N° 287, A, l. 96, 98, B, l. 145-147.
4. N° 289, l. 2 ; n° 290, l. 27.
5. N° 287, A, l. 120
6. N° 145, l. 17-18.
7. N° 153, l. 23.
8. N° 165, l. 1-3.
9. N° 165, A, l. 80-81.
10. N° 199, A, l. 55 ; n° 203, A, l. 20 ; n° 204, l. 9-10 ; n° 224, A, l 13 ; n° 225, A, l. 16 ; n° 287, A, l. 27 et 138.

De même, les industriels s'occupant des affaires politiques semblent avoir été assez rares. Sans doute, Sôsiménès, fils d'Antigonos, entrepreneur[1], est aussi auteur d'un décret adopté par le Conseil et le peuple de Délos[2] ; sans doute, Callias eut un fils, Antipatros, logiste[3] et président de l'Assemblée[4] et un petit-fils auteur d'un décret en l'honneur d'Alexandre de Mégalopolis[5], sans doute, Timèsidèmos, fils d'Anticratès, fut secrétaire de la Ville en 279[6] et épimélète du théâtre pendant plusieurs années[7] ; et fit adopter un décret vers le milieu du IIIe siècle[8]. Mais cela encore semble avoir été assez rare.

En résumé, il y a bien à Délos une classe d'entrepreneurs vivant de l'industrie et en tirant, malgré la crise financière, des ressources suffisantes pour compter parmi les plus riches habitants de l'île et pour exercer, souvent une fois, parfois plusieurs, la chorégie. Ces industriels ne sont pas toujours bien spécialisés : ils se font adjuger des travaux de genres différents ; et, en même temps qu'ils s'acquittent des grandes entreprises desquelles ils se sont chargés, ils acceptent de travailler à la journée comme de vulgaires manœuvres. Mais ce sont bien de vrais industriels, qui se tiennent pour la plupart à l'écart des spéculations financières et de la politique.

A cette étude, il convient d'ajouter une liste des architectes et des grands entrepreneurs que nous font connaître les comptes.

I ARCHITECTES.

Callisthénès, vers 314-300 : n° 142, l. 22-23.

Thymias (?), peu avant 301 : n° 144, A, l. 27, et C, l. 7 ; cf. *BCH*, XXXII (1908), p. 31.

Théophrastos, en 302 : n° 145, l. 40-41.

Dèmètrios, en 298 : n° 148, l. 66.

Simos, en 282 et au début de 281 : n° 158, A, l. 51-52 ; n° 159, A, l. 62-63.

---

1. N° 203, A, l. 81-82.
2. IG XI, fasc. 4, n° 1023, l. 2.
3. N° 287, A, l. 88.
4. N° 666, l. 28-29.
5. N° 750, l. 2.
6. N° 161, A, l. 2-3 ; B, l. 2.
7. N° 203, A, l. 6, 70, 83, 97 ; n° 205, B, a, l. 28-30 ; n° 206, l. 16.
8. N° 538, l. 2-3.

Satyros, en 281 : n° 159, A, l. 63.

Phanéas, en 274 et 269 : n° 199, C, l. 41-45, n° 203, A, l. 60.

Antigonos, en 250 : n° 287, A, l. 87.

Deinocratès, en 246 : n° 290, l. 107.

Chariclès, à une date inconnue : nommé au n° 165, l. 8 comme ayant construit précédemment des sanctuaires pour lesquels on achète du bois à Dôrion.

II ENTREPRENEURS.

Aglôsthénès de Naxos, en 274 : n° 199, A, l. 73 et 75.

Aglôstratos, en 296 : n° 154, A, a, l. 6.

Alexiclès de Sériphos, en 279 : n° 161, A, l. 58-64.

Ameinonicos de Thèbes, en 279 : n° 161, A, l. 66-67.

Anticos, fils de Caïcos, de 274 à 269 : n° 199, A, l. 34, 66, 73, 74-75, 76, 112-113, C, l. 13-26 ; n° 203, A, l. 82-83, B. l. 18-19.

Antigonos, fils de Caïcos : des environs de 280 à 250 : n° 161, A, l. 65-66 ; n° 165, l. 13-14 ; n° 287, A, l. 44-45, 51, 111-113.

Aristarchos de Carystos, peu avant 282 : n° 156, A, l. 24-26 ; le même ? lapicide en 281 : n° 159, A, l. 15.

Aristéas, en 246 : n° 290, l. 199-205 ; lapicide en 250 : n° 287, A, l. 119.

Aristoclès, des environs de 280 aux environs de 250 : n° 161, A, l. 55-56 ; n° 165, l. 1-3, 38, 40 ; n° 199, A, l. 77-78, 81-82 ; n° 203, A. l. 32-33, 88-92 ; n° 274, l. 28.

Aristogeitos de Corinthe, en 274 : n° 199, A, l. 89-90.

Blepsias, en 250 : n° 287, A, l. 98-100.

Botrys, en 250 : n° 287, A, l. 98-100.

Caïcos, de la fin du IVe siècle aux environs de 275 : n° 142, l. 43 ; n° 144, A, l. 33-36, 65-66 ; n° 145. l. 21, 23 ; n° 147, A, l. 9-10 ; n° 154, A, a, l. 24-25, 44 ; n° 161, A, l. 45-46, 65-66 ; n° 175, A, b, l. 7.

Callicratès, en 274 : n° 199, A, l. 108-109 ; le même ? entre 300 et 275 : n° 169, l. 5.

Céphisodoros de Cnide, un peu avant 301 : n° 144, A, l. 26.

Charisthénidès, fils de Timônax, de Paros, à la fin du IVe siècle et au début du IIIe : n° 144, A, l. 27 ; n° 145, l. 40-41 ; n° 147, l. 19 ; n° 150, A. l. 10-12 ; n° 167, l. 8 (?).

Conon, autour de 280 : n° 163, A, af, l. 37 ; n° 165. l. 20-21 ; le même (?) de 250 à 246 : n° 287, A, l. 49-50, 54 ; n° 290, l. 124, 126, 171-172 ; le même chorège en 284 : n° 105, l. 9.

Cratinos de Syros, un peu avant 282 : n° 156, A, l. 26-27, 35-36, 67-68.

Ctèsias, en 250 : n° 287, A, l. 96, 98, B, l. 145-147 ; le même locataire autour de 250 : n° 289, l. 2 ; n° 290, l. 27.

Ctèsisthénès, en 246 : n° 290, l. 178-182, 184-186, 217-220.

Cydantheus, en 274 : n° 199, A, l. 113-114.

Deinocratès, fils de Léophantos, des environs de 282 à 274 : n° 156, A, l. 39-40, 71-72 ; n° 158, A, l. 60, 62-66, 68 ; n° 161, A, l. 50-55, 79-80, 96, 121 ; n° 165, l. 9-10 ; n° 175, A, l. 6 ; n° 176, l. 7 ; n° 199, D, l. 41-50 : le même chorège en 284, 279 et 265 : n° 105, l. 14 ; n° 108, l. 15 ; n° 119, l. 12 ; le même ? architecte en 246 (voir ci-dessus).

Deinoménès, fils de Léophantos, des environs de 280 aux environs de 260 : n° 163, A, af, l. 27, 54-55 ; n° 165, l. 14-15, 22-23 ; n° 179, l. 15 ; n° 180, l. 3-4 ; n° 199, A, l. 28 ; n° 203, A, l. 35, 52-53, 57 ; n° 204, l. 36-37 ; n° 205, B, bc, l. 15-16, 24-25, 28 ; n° 206, l. 19 ; n° 219, A, a, l. 11 ; le même, chorège en 263 : n° 113, l. 12.

Dèmophilos, de 282 à 279 : n° 158, A, l. 57, 59, 84 ; n° 161, A, l. 58-64.

Dionysios, des environs de 282 à 269 : n° 156, A, l. 28-29, 64, 66 ; n° 159, A, l. 49 ; n° 161, A, l. 103-104, 115 ; n° 199, A, l. 53, 67-68, 101-102, 110-111 ; n° 203, A, l. 54, 79-81.

Epicratès, des environs de 280 à 246 : n° 165, l. 9-10, 19 ; n° 199, A, l. 94-96 ; n° 203, A, l. 34, 50-51 ; n° 287, A, l. 72, 83-84, 100, 121 ; n° 290, l. 160.

Eucleidès, de 250 à 246 : n° 287, A, l. 94-96, 120 ; n° 290, l. 127-128, 199-205 ; le même fils de Pyrrhidès, caution de ferme en 250 : n° 287, A, l. 28.

Euphranôr, des environs de 280 à 274 : n° 163, B, a, l. 5 ; n° 165, l. 23-24 ; n° 199, A, l. 42 et 79-80 ; le même (?) ouvrier à la fin du IVe siècle : n° 144, A, l. 39, 64-65, 71-72, 75, 82-83, 114, 116, B, l. 32.

Hagnias, en 269 : n° 203, B, l. 8-10.

Harpalis, de 269 à 250 : n° 203, A, l. 92-95 ; n° 204, l. 80 ; n° 227, A, ab, l. 21 ; n° 287, A, l. 60 ; le même ? fils de Simos (l'architecte nommé ci-dessus ?) débiteur en 250 : n° 287, A, l. 11-12.

Isodicos, de 250 à 246 : n° 287, A, l. 103-104 ; n° 290, l. 125 et 188.

Lachès, de 250 à 246 : n° 287, A, l. 104-105 ; n° 290, l. 192-198 ; le même (?) ouvrier-doreur en 246 : n° 290, l. 231-232.

Meidias, autour de 250 : n° 287, A, l. 116-117 ; n° 291, b, l. 14 ; n° 294, l. 14.

Ménestratos de Céos, en 297 : n° 150, A, l. 10-12.

Mnèsiboulos de Myconos, des environs de 280 à 274 : n° 163, A, af, l. 37 ; n° 165, l. 20-21 ; n° 199, A, l. 85-86.

Molpion de Rhénée, des environs de 282 à 279 : n° 156, A, l. 29-31 ; n° 161, A, l. 62-64.

Néogénès, en 246 : n° 290, l. 144-146 ; le même, lapicide de 250 à 246 : n° 287, A, l. 80-81, 197 ; n° 290, l. 136-137 ; n° 211, d, l. 15 ; le même ? Neugénès, en 274 : n° 199, A, l. 80-81.

Nicoclès, fils de Nicon, de Syros, des environs de 280 à 274 : n° 161, A, l. 70-71, 75 ; n° 165, l. 37 ; n° 199, A, l. 73, 74, 76-77, 107-108.

Nicon de Syros, de la fin du IVe siècle aux environs de 260 : n° 144, A, l. 110-111, B, l. 6 ; n° 145, l. 10-11 ; n° 148, l. 69 ; n° 153, l. 10-11 ; n° 157, B, l. 4 ; n° 158, A, l. 55-57 ; n° 159, A, l. 54 ; n° 161, A, l. 49-50, 55-56, 58-62, 70-71 ; n° 163, A, af, l. 13-14, 59 ; n° 165, l. 6-7, 19-20, 37, 48 ; n° 199, A, l. 24 ; n° 219, A, a, l. 57 ; le même probablement, chorège en 261 : n° 114, l. 16.

Onèsiphon, en 274 : n° 199, A, l. 73 et 75.

Pantagoras, en 246 : n° 290, l. 129, 188-192.

Peisiboulos de Paros, en 279 : n° 161, A, l. 44-49.

Phanéas, autour de 280 : n° 161, A, l. 44-49 ; n° 162, A, l. 48 ; n° 165, l. 13-14 ; 20, 24-25 ; n° 175, A. b, l. 13 ; le même, architecte en 274 et 269 (voir ci-dessus).

Philandridès, fils d'Echesténès, de Paros, en 269 : n° 203, A, l. 39. 95-97.

Praxichréon, fils de Praxiépès, de Myconos, en 297 : n° 150, l. 13-18.

Prôtéas, à la fin du IVe siècle : n° 142, l. 33 ; n° 144, A, l. 40, 59-60, 118, B, l. 7-8 (? cf. *Revue des Etudes grecques*, avril-mai 1914, p. 138-139) ; n° 145, l. 11-12, 15-16, 20 ; n° 146, A, l. 30-32, 36-37, 55, 61, 69-70 ; n° 147, A, l. 5.

Rhodon, de 274 à 269 : n° 199, A, l. 88-89 ; n° 203, A, l. 37 ; le même, chorège en 279 : n° 108, l. 16.

Simon de Rhœteion, autour de 280 : n° 163, B, gd, l. 18 ; n° 165, l. 37.

Sôsiménès, en 279 et 278 : n° 161, A, l. 80-81 ; n° 162, A, l. 51-52 ; le même ? fils d'Antigonos, entrepreneur de transports en 269 : n° 203, A, l. 81-82 ; le même ? intente en 269 un procès à Euboulos : n° 203, A, l. 62.

Théodèmos, des environs de 280 à 250 : n° 156, A, l. 32-33 ; n° 157, B, l. 3 ; n° 158, A, l. 68 ; n° 161, A, l. 66-67, 69, 76,

94-95, 97-98, 105, 107, 109-110; n° 162, A, l. 50; n° 165, l. 9-10, 19; n° 199, A, l. 68-69; n° 203, A, l. 33, 36, 43; n° 287, A, l. 53, 61, 63, 117; le même ? à la fin du IVe siècle : n° 144, B, l. 13-14; n° 145, l, 1.

Théognis, en 301 : n° 146, A. l. 72-73.

Théophantos de Carystos, des environs de 280 à 274 : n° 161, A, l. 51-58, 91; n° 165, l. 15; n° 199, A, l. 25 et 104-107; le même ouvrier sur métaux en 281 : n° 159, A, l. 43, 60.

Théophilos, en 279 : n° 161, A, l. 80-81.

Théton, en 250 : n° 287, A, l. 105-106.

Timèsidèmos, en 279 : n° 161, A, l. 80-81 ; le même? fils d'Antiocratès, caution de la Ville en 282 : n° 158, B, l. 1-32; greffier de la Ville en 279 : n° 161, A, l, 2-3, B, l. 2 ; débiteur en 278 : n° 162, A, l. 36-37 ; fermier de 274 à 250 : n° 199, A, l. 5 ; n° 203, A, l. 20; n° 204, l. 9-10 ; n° 224, A, l. 13-14 ; n° 225, a, l. 15-16 ; n° 287, A, l. 27-29, 138-139, épimélète du théâtre en 269 et dans les années suivantes : n° 203, A. l. 6, 70, 83, 97 ; n° 205, B, a, l. 28, 30 ; n° 206, l. 16.

Xénoménès, en 246 : n° 290, l. 199-205.

Xénophanès de Syros, en 279 : n° 161, A, l. 51-58.

Maurice Lacroix.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

J. Bielcki. — *De aetatis Demosthenicae studiis Libanianis* (Breslauer Philologische Abhandlungen, Heft 48), in-8°, 90 p., 1914, Breslau, Marcus, 3 mark 60.

Si l'on excepte les douze dernières pages qui forment un véritable appendice et traitent de la question de l'attribution à Libanius des *Declamationes* XVIII et XXIII, et concluent à leur inauthenticité pour des raisons de style et de contenu, tout l'ouvrage est destiné à rechercher quelles ont été les sources de Libanius dans celles de ses œuvres qui se rapportent à Démosthène (*Vie de Démosthène*, *Arguments* des discours, *Declamationes*) ; cette recherche doit, selon l'auteur, servir à déterminer quelle est la valeur des renseignements fournis par Libanius sur la période démosthénienne.

Le plan adopté est assez simple : B. prend l'une après l'autre chacune des œuvres de Libanius et étudie ses rapports avec Démosthène et ses contemporains, ou avec les auteurs qui ont étudié cette période. Pour la *Vie de Démosthène*, qui est la plus riche en de tels rapprochements, une nouvelle division résulte de l'énumération des auteurs qui ont pu servir à Libanius (Plutarque, Théopompe, Diodore, Polybe, Justin). C'est également dans cette partie que les conclusions les plus nettes sont formulées. Les rapports entre le *Démosthène* de Plutarque et celui de Libanius sont surtout frappants dans la première partie de chacune des deux œuvres ; mais ils persistent dans la seconde. Il y a donc une relation certaine entre les deux œuvres ; mais les différences sont trop nombreuses pour qu'on puisse croire que Libanius a imité Plutarque (cette conclusion négative, latente un peu partout dans les pages 7-22, est nettement formulée p. 13) ; il faut donc admettre que les deux auteurs ont imité un même écrivain, sans doute un historien, que B., se ralliant à l'opinion de Sturm (p. 22), croit être Théopompe. Avec ce dernier, en effet, les ressemblances du récit de Libanius sont assez fréquentes, mais cependant trop peu nettes pour qu'en bien des endroits encore on ne puisse pas supposer, contrairement à ce que croit B. (p. 23 et 25), que Libanius s'inspire directement de Démosthène. Quant à Diodore, Polybe et Justin, si Libanius est souvent d'accord avec eux sur les faits, il y a trop peu de ressemblances de forme entre eux pour qu'on ne puisse pas accorder à l'auteur (qui exagère même les ressemblances p. 29, 31, 39) que ces quatre auteurs ont une source commune, Théopompe, que Libanius connaît sans doute à travers une autre œuvre (cette partie de la démonstration de B. repose avec assez de vraisemblance sur les erreurs commises par Libanius dans la liste des Amphictyons, p. 35-37). Ces indications de sources de Libanius sont d'ailleurs assez vagues par le fait que celui-ci les cite rarement et en termes peu précis,

comme B. le remarque dès le début (p. 2-3) et ce qui ne nous étonnera pas étant donné qu'Aristote, dans l''Αθηναίων Πολιτεία, et Satyros, dans la *Vie d'Euripide*, se servent des mêmes formules vagues pour désigner les auteurs dont ils se sont servis.

Quant à Démosthène, s'il est peu mis à contribution dans la *Vie* qui est plutôt une œuvre historique, il est largement utilisé par Libanius dans les *Arguments* et les *Declamationes*. C'est du moins ce que B. semble avoir voulu démontrer en dressant un long tableau (p. 43-77) des passages de ces œuvres qui ont pour source les orateurs attiques. Mais il est regrettable que B., sans doute par désir de brièveté, ait négligé de nous indiquer de quelle façon Libanius tire parti des renseignements que lui fournissent Démosthène et ses contemporains ; il semble bien en effet que s'il emprunte souvent à divers discours et à divers auteurs des renseignements explicatifs, il se contente dans certains *Arguments* de donner un résumé clair des discours qu'il étudie (c'est le cas pour les *Arguments*, II, XI, XIII en entier ; I, III, IV, V, XV, XVIII en partie). De plus B., dans ses rapprochements (dont beaucoup, il le reconnaît lui-même, ont été indiqués surtout pour les *Declamationes*, par Foerster dans son édition de Libanius), réunit souvent, sans nous avertir sur leur différence de valeur, des passages où Libanius traite différemment le passage de Démosthène (par exemple : p. 45, *Arg.*, V, p. 55, 16 = Dém., XIX, 327 — p. 44 où *Arg.*, III, p. 27, 2 sqq. ne rappelle que de loin Dém., III, 35). Il y a d'ailleurs peu d'erreurs dans ce tableau ; cependant, p. 43, *Arg.*, I, p. 7, 1 sqq. se rapporte aux événements du ve siècle (et non à ceux de 352, comme c'est le cas de Dém., III, et XXIII, 108-9). P. 45, une faute d'impression (Dém., II, 7, alors que le passage visé est Dém., VI, *Philippique* II, 7) s'explique par l'habitude qu'a B. de noter indifféremment un passage de Démosthène par la page ou le titre du discours ou le numéro du discours et le paragraphe. De là une certaine difficulté à se servir des indications d'ailleurs très précises qui se trouvent dans ce tableau.

Enfin B. s'est uniquement tenu aux sources *littéraires* de Libanius ; ce sont évidemment les plus importantes. Mais il eût peut-être été utile de vérifier parfois leurs renseignements au moyen de l'épigraphie. Or, c'est ce qui ne se produit jamais ; p. 36, à propos de la liste des Amphictyons, aucune allusion n'est faite aux inscriptions delphiques. De plus, en certains passages, B. accepte, sans indiquer de raisons, des opinions de ses prédécesseurs sur des points que lui-même signale comme très discutés (par exemple p. 22, pour les rapports de Plutarque et de Théopompe ; p. 32, pour ceux de Polybe et de Théopompe) ; il y a là un reste d'appel à l'autorité qui étonne un peu au milieu d'un tel appareil scientifique.

Nous avons donc là un travail complet, mais un peu touffu et qui, pour donner tous ses fruits et éviter des recherches encore longues sur les rapports de Libanius et de Démosthène, demanderait une conclusion un peu plus nette.

Georges Mathieu.

Labriolle (Pierre de), *La crise montaniste*. Paris, Leroux, 1913, XX-607 p. in-8. Prix : 15 fr.

Labriolle (Pierre de), *Les sources de l'histoire du montanisme*, textes grecs, latins, syriaques, publiés avec une introduction critique, une traduction française, des notes et des « indices ». Paris, Leroux ; Fribourg, Gschwend ; 1913, CXXXVIII-282 p., in-8°.

Le montanisme est une des hérésies chrétiennes du IIe siècle. Le fondateur, Montan, et deux femmes, Priscilla et Maximilla, prétendirent inaugurer une prophétie dont ils étaient les premiers organes. On forma des recueils d'oracles. Tout un mouvement mystique et ascétique sortit de Phrygie où il avait pris naissance. M. de Labriolle étudie les origines orientales, les premiers contacts de la Nouvelle Prophétie avec l'Occident (en Gaule, à Rome), les rapports de Tertullien avec le montanisme, la survie du montanisme. Les questions de dates sont difficiles, M. de L. y consacre un appendice. Un renseignement d'Eusèbe de Césarée conduit à placer vers 172 les commencements du montanisme. Maximilla se prétend la dernière des coryphées et meurt vers 179. On a trouvé que sept années, pour l'explosion et les débuts, étaient un laps de temps bien court ; on a préféré une donnée d'Epiphane qui conduit à 157 pour le point de départ. Epiphane est fort sujet à caution. La brièveté du mouvement primitif cadre avec sa nature. Ce fut proprement une « crise », dont l'extase et la vaticination sont les aspects ordinaires. Elle est comparable aux « réveils » de certaines sectes protestantes. Elle a dû vite user les nerfs et la vie des protagonistes.

Beaucoup mieux que ses devanciers, M. de L. a su définir ce mouvement extraordinaire. La prophétie était un des « charismes » de l'église. Montan n'innovait pas. Ce qui était nouveau, c'était le rôle qu'il assignait au prophète, le mettant au-dessus de la hiérarchie ; ce qui choquait était la prétention de Montan à compléter Jésus et à joindre aux deux Testaments les oracles du Paraclet incarné dans sa personne et dans celle des prophétesses ; c'était aussi la distinction des chrétiens en pneumatiques et en psychiques qui, prise dans saint Paul, n'en avait pas moins une saveur gnostique et une nuance injurieuse ; c'étaient enfin les phénomènes accessoires et l'aspect physique des extases. Les montanistes ne sont pas cependant et surtout ne veulent pas être des novateurs ; ils ne prétendent pas davantage ramener l'Eglise à un régime antérieur. Leur effort porte moins sur les idées générales et l'organisation commune que sur les individus, dont ils appellent l'âme au salut. Le rapprochement avec les réveils protestants et avec les prophètes cévenols du XVIIe siècle s'impose. M. de L. en a éclairé plus d'une partie de cette histoire. Rapprochement d'autant plus légitime que John Wesley décernera de grands éloges à Montan (voy. p. 129, n. 2).

Cette définition du montanisme permet d'écarter de la secte des personnages qu'on avait souvent cru touchés par le mysticisme phrygien : les martyrs de Lyon en 177, saint Irenée, l'auteur du *Pasteur*. Cependant on voit du même coup quels appuis pouvait trouver le montanisme auprès d'âmes semblablement ébranlées et austères. Une certaine longanimité l'accueillit à Rome jusqu'au moment où l'évêque fut retourné et où Hippolyte l'inscrivit dans son catalogue d'hérésies. La plus illustre conquête de la Nouvelle Prophétie fut Tertullien. M. de L. consacre un livre à l'analyse des ouvrages, des idées et du développement de Tertullien devenu montaniste. Il y comprend les actes de Perpétue et de Félicité où il reconnaît la même main, du moins au début et à la fin ; par contre, rien ne prouve que les martyres et leurs visions se rattachent au montanisme. Les traités de Tertullien montrent comment il a été peu à peu attiré vers la prophétie nouvelle, comment aussi il l'a adaptée à ses idées personnelles et à son tempérament. Malheureusement son principal ouvrage montaniste, *De ecstasi*, écrit probablement en grec, est perdu. M. de L. termine en racontant les destinées ultérieures de la secte en Occident, où l'Afrique et Rome

seules paraissent l'avoir accueillie et maintenue de manière durable, en Orient, où elle se défend contre les évêques, les polémistes, les lois et les persécutions jusqu'au VIIIe et même jusqu'au IXe siècle.

Le volume sur les sources est un recueil des textes avec traduction et commentaire. Une longue introduction précise le rapport de ces textes et les documents dont ils s'inspirent. Tous ont en commun leur caractère proprement historique de témoins. Ce ne sont pas des sources au sens exact du mot. M. de L. a recueilli et commenté dans le premier volume les oracles qui ont subsisté de Montan et des prophétesses. Il y en a dix-neuf. Or un des traits du montanisme a été de se donner pour une secte de livre. Il a prétendu imposer une « Ecriture sacrée ». On voit ce qui en subsiste. Nous savons si peu de chose sur ces oracles que deux pages suffisent à nous dire comment ils ont pu être recueillis : l'hypothèse, fondée sur l'analogie des prophètes cévenols, doit même intervenir (p. 36-37 ; cf. 298 et n. 5). Un autre rapprochement n'eût pas été moins utile. Les païens avaient aussi des recueils d'oracles. On regrettera que M. de L. n'en dise rien. Ces oracles étaient tout à fait différents des oracles montanistes pour le fonds. Le « genre littéraire » ne leur était-il pas commun ?

M. de L. a fait œuvre de philologue. On le constatera par sa liste de termes expliqués, dans le premier volume (p. 599 : voir les études sur πνευματικός et ψυχικός, p. 130, sur παράκλητος, p. 131 et n. 6) ; l'étude sur les sources montre de la maîtrise et du bon sens dans les questions les plus difficiles de l'histoire littéraire. Sur le *Praedestinatus*, M. de L. ne paraît pas connaître les articles de dom Morin, *Rev. bénédictine*, XXVI (1909), 419, XXVIII (1911), 154 (cf. *Et.*, *textes et découvertes*, p. 309, suiv.). Dans le volume sur la crise, peut-être n'eût-il pas été inutile de noter la différence des termes ψυχή et πνεῦμα dans saint Paul et les Montanistes d'une part, chez les Stoïciens, Tatien et néo-platoniciens d'autre part ; cf. aussi la trichotomie égyptienne ψυχή σῶμα πνεῦμα notée par F. E. Brightman, *Journal of theological studies*, nº 6 (janv. 1901), t. II, p. 273). Il y a là trois oppositions, différentes aussi bien de sens que de milieu. P. 122, l. 7, la phrase est ou peu correcte ou incomplète. Dans le vol. sur les sources, p. 28, n. 2, je corrigerais Var., *R. R.*, II, 7, 8 : *uespere per origa enim*... en : *uespere. Origa enim*... Dans le même volume, encore une note excellente p. LXXIX, n. 2, sur *alibi* dans les citations. Enfin l'ensemble de ces ouvrages est l'étude d'un phénomène commun aux religions antiques ; que l'on se rappelle la prophétie dans Lucain, V, 161. Le philologue trouvera là un exemple caractéristique et assez bien documenté.

Paul LEJAY.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,

MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

†A. KREBS & J. MAROUZEAU

DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

ANNÉE ET TOME XXXIX

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1915

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, à PARIS.

Collection format petit in-octavo broché (Couverture grise).

BIBLIOGRAPHIE PRATIQUE DE LA LITTÉRATURE

GRECQUE des origines à la fin de la période romaine, par P. Masqueray. 1914 ..... 5 fr.

CALVUS. Édition complète des fragments et des témoignages. Étude biographique et littéraire par F. Plessis, avec un essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques par J. Poirot. 1896 ..... 3 fr.

CICÉRON ET SES ENNEMIS LITTÉRAIRES ou le **Brutus**, l'**Orator** et le **De optimo genere oratorum**, traduit d'une préface de O. Jahn et suivi du texte annoté du **De optimo genere oratorum**, par F. Gache et J.-S. Piquet. 1886 ..... 2 fr.

DIONYSOS. Étude sur l'organisation matérielle du théâtre Athénien, par O. Navarre, avec 2 planches en chromo, frontispice et 23 figures dans le texte. 1895 ..... 5 fr.

ÉRASME EN ITALIE. Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagné de **12 lettres inédites d'Erasme**, par P. de Nolhac. Nouvelle édition avec additions et fac-similé. 1898 ..... 3 fr. 50

LA FARCE DE PATELIN et ses imitations par C. Schaumburg, avec un supplément critique de A. Banzer, traduit, annoté et augmenté d'un Appendice par L.-E. Chevaldin. 1889 ..... 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine, par A. Riese. Ouvrage traduit de l'allemand par F. Gache et J.-S. Piquet. 1885 .... 2 fr. 50

LA PHILOLOGIE CLASSIQUE. Six conférences sur l'objet et la méthode des Études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine, par M. Bonnet. 1892 ..... 3 fr. 50

RECUEIL DE TEXTES LATINS ARCHAIQUES, par A. Ernout. 1916 .... 5 fr.

RES GESTAE DIVI AUGUSTI d'après la dernière recension, avec l'analyse du commentaire de T. Mommsen, par C. Peltier, sous la direction de R. Cagnat. 1886 ..... 2 fr.

(STATIANA.) Quelques notes sur les **Silvae de Stace**. Premier Livre, par G. Lafaye, avec 4 figures dans le texte. 1896 ..... 2 fr. 50

Collection format grand in-octavo broché (Couverture bleue)

ΑΙΣΧΙΝΟΥ περὶ τῆς παραπρεσβείας. — **ESCHINE, discours sur l'ambassade.** Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par J.-M. Julien et H. L. de Péréra, sous la direction de Am. Hauvette. 1902 ... 4 fr.

CICERONIS in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique, et commentaire explicatif par H. de la Ville de Mirmont. 1902 ..... 3 fr.

CICERONIS ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par F. Antoine. 1888 ..... 3 fr.

JUVENALIS satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique par J. A. Hild. 1890 ..... 3 fr.

LUCANI de bello civili liber primus. Texte latin publié avec un apparat critique, commentaire et introduction par P. Lejay. 1894 ..... 3 fr. 50

PLAUTI Aulularia. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique et explicatif, et une introduction par A. Blanchard. 1888 ..... 3 fr.

QUINTILIANI Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin publié avec un commentaire explicatif par J. A. Hild. 1885 ..... 3 fr. 50

TERENTI Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par Fr. Plessis. 1884 ..... 4 fr.

TERENTI Hecyra. Texte latin, avec un commentaire explicatif et critique par P. Thomas. 1887 ..... 3 fr. 50

FASTES DE LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE, par C. Tissot, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur par S. Reinach, avec portrait. 1885 ..... 8 fr.

LA POÉSIE LATINE de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus), par Fr. Plessis. 1909 ..... 12 fr.

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE principalement du dialecte attique, par J. N. Madvig, traduite par N. Hamant, avec préface par O. Riemann. 1884 ..... 6 fr.

T. LUCRETI CARI DE RERUM NATURA

(LUCRÈCE, DE LA NATURE)

Texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif de **H.-A. J. Munro.**

Traduit de l'anglais par A. REYMOND, avec une préface de L. CROUSL

Livre I. Vol. in-8, 5 fr. 50. — Livre II. Vol. in-8, 3 fr. Livr. III. Vol. in-8, 3 fr. 50

(Le livre I, dont il ne reste que peu d'exemplaires, n'est plus vendu qu'avec les livres II et III.)

LUCRÈCE, DE LA NATURE, LIVRE IV

Introduction, texte, traduction et notes par **A. ERNOUT**, professeur à l'Université de Lille.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,
MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

A. KREBS & J. MAROUZEAU
DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

ANNÉE ET TOME XXXIX

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1915
TOUS DROITS RÉSERVÉS

QUELQUES REMARQUES SUR L'HISTORICITÉ DE TITE-LIVE, XXI-XLV

Tite-Live est la source la plus importante pour l'histoire méditerranéenne de 218 à 166, et le restera probablement longtemps. Les documents grecs que livrent les fouilles actuellement en cours, pour intéressants qu'ils soient, ne donneraient que des renseignements singulièrement disséminés sans ce fil conducteur. Seul, le papyrus qui nous restituerait des parties perdues de Polybe pourrait rendre superflu le recours à la source dérivée. Encore ne voit-on pas ce qui pourrait valoir beaucoup mieux que Tite-Live pour l'histoire intérieure de Rome. Bref, on conçoit que chaque génération d'historiens modernes qui a abordé l'histoire de cette période ait dû prendre position d'abord vis-à-vis de Tite-Live. A mesure que les documents originaux se sont multipliés, à mesure que les textes déjà connus ont été approfondis davantage, on l'a fait naturellement dans un autre esprit, et dans un esprit de méfiance croissante. Les dernières études sont celles de M. Kahrstedt (*Die Annalistik von Livius B. XXI-XLV*, 1913), dont l'effort principal a tendu à analyser les sources immédiates de l'historien romain. Ces études abondent en précisions intéressantes, et dont quelques-unes sont certainement acquises définitivement. Mais je crois qu'au lieu de chercher à distinguer entre elles des sources immédiates dont la valeur ne saurait être extrêmement différente, il vaudrait mieux s'efforcer de classer quelque peu les couches successives de la tradition historique. Car enfin le but essentiel est, non pas de savoir d'où vient telle ou telle notice de Tite-Live, mais si elle doit être conservée : deux questions qui sont connexes, mais non pas confondues. C'est sur la seconde que je voudrais fixer l'attention par les quelques réflexions qui vont suivre.

Tite-Live a dû travailler vite pour mener à bien sa colossale entreprise. Il n'a pu consacrer plus de deux ou trois mois à chaque livre. Ceci est entendu, et d'autant plus qu'une très notable partie de son temps a été consacrée (on peut en être sûr) à polir des discours où il a enfermé toute la philosophie dont il était susceptible. Il a eu sous les yeux avant tout les annalistes de la première moitié du Ier siècle avant J.-C., c'est-à-dire des hommes de cabinet. C'est encore entendu : encore faut-il lui tenir compte d'avoir si souvent recouru directement à Polybe. Mais quand on lui reproche comme M. Strehl[1] de n'être pas remonté aux annalistes hommes d'État du IIe siècle, on oublie que la substance de leurs ouvrages avait, sans aucun doute, déjà passé chez leurs successeurs : autrement, tant de notices dont la transcription a dû lasser ces intellectuels ne se seraient pas imposées à eux. Quant aux annalistes primitifs, on voit trop exclusivement en eux les rédacteurs des annales des pontifes. Il est possible que ce document sacré ait été presque leur unique source pour les époques lointaines ; encore voit-on se multiplier, à dater du IVe siècle, les mentions de faits qui vraiment ne doivent pas avoir été consignés là. Mais, dès le IIIe siècle, bien d'autres sources écrites ont été accessibles à des historiens qui, ne l'oublions pas, étaient en général sénateurs. Je n'insiste pas sur les fastes des diverses magistratures, les registres censoriaux, les actes triomphaux, etc. Mais on sait que les archives du Sénat étaient extrêmement bien fournies, conservées avec soin, et, qui plus est, chronologiquement classées (on saisit la preuve du fait dans un document de 78, le sénatus-consulte *de Asclepiade*). Nul ne croira que des sénateurs romains de la grande époque n'aient pas été familiers avec ce trésor de jour en jour accru et n'en aient pas fait la base de leurs récits. De tels documents pouvaient offrir bien des lacunes, être souvent difficiles à interpréter : surtout, ils ont passé par deux intermédiaires déjà avant d'arriver à Tite-Live, et, à chaque intermédiaire, les chances de corruption se sont augmentées. Il n'en est pas moins vrai qu'ils sont parvenus tant bien que mal aux contemporains d'Auguste, et le premier effort de la critique moderne doit être de rechercher ce qui *peut* remonter à des sources de cet ordre. C'est d'ailleurs ce qu'elle a fait plus ou moins implicitement depuis Mommsen, et je voudrais simplement ici rassembler ce que les derniers historiens de Rome s'accordent à peu près à conserver sans scrupule.

---

1. Strehl et Soltau, *Grundriss d. alten Geschichte*, II (1914), p. 30.

Je bornerai naturellement ma revue aux parties de Tite-Live conservées en entier, laissant de côté les *periochae*. Encore vais-je négliger les livres I-X : c'est seulement vers 300 av. J.-C. environ que nous pourrions relever des vestiges qui ne fussent pas trop incertains. Mais il en va autrement des livres XXI-XLV. Même avant l'époque dont ils traitent, un document comme la *formula togatorum* emprunté par Polybe à Fabius Pictor, et qu'on ne fera pas apparemment dériver des pontifes, indique tout ce qu'on pouvait trouver d'authentique dans l'*aerarium* de Saturne. A partir de 218 on peut donc espérer voir se multiplier les notices de cette valeur. Une revue même rapide de celles que n'hésitent pas à reproduire les meilleurs historiens modernes montrera que cet espoir n'est pas fallacieux.

[Portrait d'Hannibal. Prise de Sagonte]

XXI, 6,3 ; 15. *Entrée en charge des consuls de 218* (déjà mentionnée antérieurement : on se reportera à la discussion chronologique du c. 15)

XXI, 17. *Distribution des légions* (?) (ne paraît pas authentique).

XXI, 18. *Nom des députés envoyés à Carthage* (les détails de la députation, naturellement, ne sont pas authentiques). [Mobilisation d'Hannibal.]

XXI, 25,4. *Nom des triumvirs coloniaux de Plaisance et de Crémone* (mais Tite-Live signale lui-même une confusion avec les députés arrêtés par les Gaulois).

Passage du Rhône, passage des Alpes, combat du Tésin, opérations en Sicile, bataille de la Trébie.

XXI, 57,4. *Les comices consulaires pour 217.*

Opérations de l'hiver.

XXI, 59, 10. *Le nom des deux questeurs livrés par les Liguriens à Hannibal* (?) (emprunté peut-être à de bons documents de famille).

Évènements d'Espagne.

XXI, 62. *Liste des prodiges de 218.*

XXI, 63. *Entrée en charge de Flaminius* (?) (avec des détails qui trahissent une source hostile au personnage, probablement Fabius Pictor).

Entrée en campagne d'Hannibal.

XXII, 1. *Entrée en charge de Servilius.*

XXII, 1. *Expiation des prodiges de l'hiver 218-217.*

Bataille du Trasimène.

XXII, 8. *Nomination du dictateur (prodictateur) Fabius* (détails suspects).

XXII, 9-10. *Cérémonies religieuses* (ici les annales des pontifes sont certainement la source).

Campagne de Fabius, Espagne, Sicile.

XXII, 31, 7 *Le nom du consul subrogé Atilius.*

XXII, 33. *Ambassades et cérémonies.*

XXII, 35. *Élections consulaires pour 216* (détails hostiles à Varron).

XXII, 35. *Nom des quatre préteurs* (donné pour la première fois).

Levées (variantes qui attestent l'absence des sources officielles).

XXII, 36-7. *Prodiges et ambassades.*

Campagne et bataille de Cannes.

XXII, 56-7. *Cérémonies religieuses.*

XXII, 57. *Le nom du dictateur Junius Péra.*

Levée de 4 légions et de 8000 esclaves (contradictoire avec ce qui se trouve plus loin). Prisonniers de Cannes.

Défection de Capoue.

XXIII, 11. *L'oracle rapporté de Delphes par Fabius Pictor.*

Evènements de Carthage. Levées de Junius Péra (contradictoire avec ce qui se trouve plus haut). Nole. Casilinum (un élément authentique : le décret pour les hommes de Pérouse). Sardaigne et Sicile.

XXIII, 21. *Nom des triumvirs financiers et cérémonies.*

XXIII, 22-23. *Nomination de 177 sénateurs* (détails naturellement légendaires).

XXIII, 24. *Comices pour 215 et mort du consul désigné Posthumius.*

Récit de cette mort et des mesures militaires qui la suivent. Évènements d'Espagne.

XXIII, 30. *Cérémonies religieuses. — Duplication de l'impôt. — Dédicaces.*

XXIII, 31. *Décret relatif aux 300 cavaliers campaniens.*

Prodiges.

XXIII, 32. *Élection de Sempronius et de Fabius* (détails suspects).

XXIII, 32. *Répartition des légions* (?) (racontée deux fois, avec des contradictions).

XXIII, 32. *Fixation du local du Sénat et des tribunaux.*

Évènements carthaginois.

XXIII, 32, 14-15. *Décret de Fabius relatif aux moissons.*

XXIII, 34. *Répartition des légions.* (C'est ici probablement, et non plus haut, qu'on trouve la trace du document officiel).

Macédoine, Sardaigne.

XXIII, 34, 13. *Levée de forces supplémentaires* (?)

Campanie, ambassadeurs macédoniens.

XXIII, 38, 7 sqq. *Levée de nouvelles forces* (?)

Campanie, Sardaigne, Sicile. Arrivée de Bomilcar en Italie. Nouveaux combats dans le Samnium et la Campanie. Évènements d'Espagne.

XXIII, 49. *Détails relatifs aux publicains.*

Opérations en Grande-Grèce (seconde fois).

Évènements de Sicile. Notices relatives à l'Italie.

XXIV, 7, 10. *Fondation de Pouzzoles* (?)

XXIV, 7. *Les élections pour 214* (détails suspects).

XXIV, 9. *Nom des deux consuls et des quatre préteurs.*

XXIV, 9. *Distribution des provinces.*

XXIV, 10. *Prodiges.*

XXIV, 11. *Répartition des 18 légions.*

XXIV, 11. *Nom des censeurs. — Répartition de la taxe des équipages.*

Opérations en Italie (un élément authentique : dédicace du temple de Gracchus).

XXIV, 18. *Décisions des censeurs,*

Italie, Sicile, Macédoine, Espagne.

XXIV, 43. *Un conflit relatif aux censeurs.*

XXIV, 43. *Élections des deux consuls et des quatre préteurs pour 213 ; faits édiliciens.*

XXIV, 44. *Répartition des légions.*

XXIV, 44. *Prodiges.*

Italie.

XXIV, 47, 15. *Un incendie.*

Espagne, Italie.

XXV, 1-2. *Décision relative aux cultes étrangers et autres faits religieux.*

XXV, 2. *Élections pour 212.*

XXV, 2. *Faits d'édilité.*

XXV, 3. *Répartition des 23 légions.*

XXV, 4. *Affaires de Posthumius de Pyrgi* (détails romanesques).

XXV, 5. *Faits religieux.*

XXV, 5. *Levées* (détails légendaires relatifs aux vétérans de Cannes).

XXV, 7. *Élection de commissions.*

XXV, 7. *Prodiges.*

Défection de Tarente.

xxv, 12, 1. *Féries latines.*
xxv, 12. *Autres faits religieux.*
Campanie, mort de Gracchus, bataille d'Herdonée, citadelle de Tarente.
Sicile, Afrique, Espagne, Sicile.
xxv, 41. *Élections pour 211.*
xxvi, 1. *Répartition des 23 légions et 150 vaisseaux.*
Procès de Marcius et de Fulvius (peut-être un élément authentique). Siège de Capoue, Hannibal devant Rome, Chute de Capoue.
xxvi, 17, 1. *Envoi des troupes de Néron en Espagne.*
Espagne jusqu'à l'arrivée de Scipion.
xxvi, 21. *Triomphe de Marcellus* et faits de Sicile.
xxvi, 22-23. *Élections pour 210* (détails suspects).
xxvi, 23. *Faits religieux.*
Grèce.
xxvi, 26, 9. *Iustitium* (??)
xxvi, 27, 1. *Un incendie.*
xxvi, 28. *Répartition des 21 légions.*
Sénatus-consulte sur Syracuse (suspect).
xxvi, 34. *Sénatus-consulte sur Capoue* (dans son fond).
xxvi, 36. *Levée des rameurs* (détails suspects).
La situation. Salapie. Tarente. Sicile. Carthagène. La prise de Salapie et la bataille d'Herdonée (seconde fois), etc.
xxvii, 4, 5 sqq. *Ambassade à Syphax et à Ptolémée.*
xxvii, 4, 11 sqq. *Prodiges.*
xxvii, 6, 11-12. *Élections pour 209* (détails suspects).
Sardaigne.
xxvii, 6, 15 sqq. *Faits religieux et édiliciens.*
xxvii, 7, 1 sqq. *Arrivée de Laelius à Rome* ?) (incertitudes chronologiques).
xxvii, 7. *Répartition des armées.*
xxvii, 8. *Faits religieux.*
xxvii, 8-9. *Armées de Sicile* (??) (les détails au moins proviennent de Cincius Alimentus, qui commandait en Sicile).
xxvii, 9-10. *Les 12 colonies latines.*
xxvii, 10, 11 sqq. *Or vicésimaire* (dans l'ensemble).
xxvii, 11. *Prodiges.*
xxvii, 11. *Actes censoriaux.*
Marcellus. Reprise de Tarente. Baecula.
xxvii, 21. *Élections pour 208* (détails douteux).
Étrurie et Tarente.
xxvii, 21. *Faits d'édilité.*

XXVII, 22. *Répartition des 21 légions et des escadres.*
XXVII, 23. *Prodiges.*
Etrurie et Tarente. Mort de Marcellus. Afrique. Grèce.
XXVII, 33, 8. *Fait religieux.*
XXVII, 34. *Élections pour 207* (détails romanesques).
Envoi d'un préteur désigné aux jeux olympiques de sept. 208. Répartition des armées consulaires, nouvelles d'Hasdrubal.
XXVII, 36. *Faits religieux, censoriaux et édiliciens.*
XXVII, 36, 10 sqq. *Répartition des 23 légions.*
XXVII, 37. *Prodiges* (hymne de Livius).
XXVII, 38. *Débat sur les colonies maritimes.*
Campagne du Métaure. Espagne et Afrique. Grèce.
XXVIII, 9. *Triomphe sur Hasdrubal* (?).
XXVIII, 10. *Élections pour 206.*
Étrurie et Ombrie.
XXVIII, 10. *Faits édiliciens.*
XXVIII, 10. *Répartition des armées.*
XXVIII, 11. *Prodiges.*
XXVIII, 11. *Sénatus-consulte relatif à Plaisance et Crémone.*
Italie. Espagne.
XXVIII, 38. *Triomphe de Scipion.*
XXVIII, 38. *Élections pour 205.*
XXVIII, 38. *Répartition des provinces* (?)
Sagonte. Débats sur l'expédition d'Afrique.
XXVIII, 45. *Répartition des armées.*
XXVIII, 45. *Faits religieux.*
XXVIII, 45. *Liste des dons des Étrusques* (?).
XXVIII, 46, 4 sqq. *Sénatus-consulte sur la Campanie.*
Italie. Sicile. Espagne. Afrique. Ligurie et Locres.
XXIX, 10-11. *La Grande-Déesse.*
XXIX, 11. *Élections pour 204.*
XXIX, 11. *Faits édiliciens et religieux.*
Grèce.
XXIX, 13. *Répartition des armées.*
XXIX, 14. *Faits religieux* (*Grande-Déesse*).
XXIX, 15. *Décret sur les 12 colonies.*
XXIX, 16. *Restitution des dettes.*
Affaire de Pléminius. Scipion en Afrique. Envoi de vêtements de Sardaigne. Magon et Hannibal.
XXXI, 37. *Actes censoriaux* (détails légendaires).
Réduction du Bruttium.
XXIX, 38. *Élections pour 203.*
XXIX, 38. *Faits religieux et édiliciens.*

Fabius, Licinius, Gênes.

xxx, 1-2. *Répartition des 20 légions et 160 vaisseaux.*

xxx, 2. *Prodiges.*

Chute de Syphax. Négociations avec Carthage.

xxx, 17. *Ambassade de Masinissa.*

Ligurie.

xxx, 19, 6-9. *Délivrance de Servilius.*

Bruttium.

xxx, 22. *Ambassade de Sagonte* (?).

Ambassade carthaginoise, attentat contre les députés romains.

xxx, 26. *Ambassade à Philippe.*

xxx, 26. *Distribution de blé.*

xxx, 26. *Faits religieux et édiliciens.*

xxx, 26. *Élections pour 202* (variantes significatives).

xxx, 27. *Répartition des 16 légions.*

xxx, 27, 11-12. *Faits religieux.*

Campagne de Zama. Arrivée de Lentulus (seconde fois). Défaite de Vermina (un élément authentique ; la date des Saturnales). Conditions de paix. Expédition de Claudius.

xxx, 38. *Prodiges.*

xxx, 39. *Faits religieux et édiliciens.*

xxx, 40. *Élections pour 201.*

xxx, 41. *Répartition des 14 légions et 100 vaisseaux* (détails suspects).

xxx, 42. *Ambassade macédonienne.*

xxx, 42. *Ambassade carthaginoise* (détails naturellement suspects).

Exécution de la paix avec Carthage.

xxx, 45. *Triomphe de Scipion* (variante de Polybe).

Préambule de la 4e décade.

xxxi, 1. *Ambassade d'Attale et de Rhodes.*

xxxi, 1. *Ambassade à Ptolémée* (dans l'ensemble).

Gaule. Macédoine.

xxxi, 4. *Établissement des vétérans de Scipion.*

xxxi, 4. *Élections pour 200.*

xxxi, 4. *Faits religieux et édiliciens* (*distribution de blé*).

Commencement de l'an 552 (le 6 février 200 au plus tard).

xxxi, 5. *Ambassade des Athéniens* (qui n'est pas *nova*).

xxxi, 6. *Répartition des provinces.*

xxxi, 8. *Répartition des 6 légions.*

xxxi, 9. *Ambassade de Ptolémée.*

Les détails relatifs aux comices par centuries, qui sont mêlés

à tout cela, ne peuvent, de par la nature même de ces comices, être considérés comme empruntés à une source authentique.
XXXI, 9. *Faits religieux.*
Gaule.
XXXI, 11. *Trois ambassades d'Afrique.*
XXXI, 12. *Prodiges.*
XXXI, 13. *Remboursement des dettes.*
Départ tardif du consul pour la Macédoine (confirmé par Polybe).
XXXI, 19. *Ambassades d'Afrique.*
XXXI, 20. *Triomphe sur l'Espagne.*
Campagne de Gaule. Campagne de Grèce 199.
XXXI, 49. *Triomphe de Furius* (détails suspects).
XXXI, 49. *Distributions de terres.*
Espagne.
XXXI, 49. *Élections pour 199.*
XXXI, 50. *Faits édiliciens* (*distribution de blé*).
XXXII, 1. *Répartition des armées.*
XXXII, 1. *Prodiges.*
XXXII, 2. *Ambassades.*
Campagne de Villius.
XXXII, 7. *Faits censoriaux.*
XXXII, 7. *Triomphe sur l'Espagne.*
Gaule.
XXXII, 7. *Élections pour 198.*
XXXII, 7. *Faits édiliciens.*
XXXII, 8. *Répartition des légions.*
XXXII, 8. *Ambassade d'Attale.*
XXXII, 9. *Prodiges.*
Rien en Gaule. Campagne de Grèce. Gaule. Conspiration d'esclaves.
XXXII, 27. *Ambassades d'Attale et de Masinissa.*
Sicile et Sardaigne.
XXXII, 27. *Élections pour 197* (*6 préteurs*).
XXXII, 27. *Faits édiliciens.*
XXXII, 28. *Répartition des légions* (détails douteux).
XXXII, 29. *Prodiges.*
XXXII, 29. *Envois de colonies.*
Campagne de Gaule. Campagne de Cynoscéphales. Espagne et Cisalpine.
XXXIII, 23. *Triomphe des deux consuls* (Act. tr.).
XXXIII, 24. *Élections pour 196.*
XXXIII, 24. *Ambassade macédonienne.*

XXXIII, 24. *Cosa.*
XXXIII, 25. *Faits édiliciens.*
XXXIII, 26. *Répartition des légions* (détails suspects).
XXXIII, 26. *Prodiges.*
XXXIII, 27. *Triomphes sur l'Espagne* (Act. tr., après le 7 mars flavien).
Grèce. Étrurie et Gaule.
XXXIII, 37. *Triomphe* (Act. tr.. 7 mars).
Antiochus.
XXXIII, 42. *Faits religieux et financiers.*
XXXIII, 42. *Élections pour 195.*
XXXIII, 42. *Faits édiliciens.*
XXXIII, 43. *Répartition des légions.*
XXXIII, 44. *Faits religieux.*
Espagne. Antiochus.
XXXIV, 8. *Abrogation de la loi Oppia* (détails venant de Caton).
Espagne.
XXXIV, 10. *Triomphes de Helvius et Minucius* (Act. tr.).
Gaule. Nabis.
XXXIV, 42. *Élections pour 194.*
XXXIV, 42. *Débats sur les Latins.*
XXXIV, 43. *Ambassade de Nabis.*
XXXIV, 43. *Répartition des 8 légions.*
XXXIV, 44. *Faits religieux et actes censoriaux* (détails sur Pléminius douteux).
XXXIV, 45. *Colonies.*
XXXIV, 45. *Prodiges.*
XXXIV, 46. *Triomphe de Caton* (Act. tr.).
Gaule. Grèce.
XXXIV, 52. *Triomphe de Flamininus* (Act. tr.).
XXXIV, 53 *Colonies.*
XXXIV, 53. *Faits religieux.*
XXXIV, 54. *Élections pour 193.*
XXXIV, 54. *Faits édiliciens* (détails sur les places de théâtre réservées aux sénateurs).
XXXIV, 55. *Prodiges.*
XXXIV, 56. *Répartition des armées* (détails suspects).
XXXIV, 57-60. *Ambassades d'Antiochus et de Carthage* (détails empruntés à Polybe).
Espagne et Gaule.
XXXV, 7. *Décisions sur les dettes et sur les Latins.*
Espagne et Gaule.
XXXV, 9. *Actes censoriaux.*

XXXV, 9. *Faits religieux.*
XXXV, 9. *Colonies.*
XXXV, 10. *Élections pour 192* (détails suspects).
XXXV, 10. *Faits édiliciens.*
Ligurie. Grèce.
XXXV, 20. *Répartition des légions* (vers novembre 193).
XXXV, 21. *Prodiges.*
Ligurie.
XXXV, 22. *Ambassade achéenne.*
Gaule et Espagne. Nouvelles levées en Sicile (un élément authentique ?).
XXXV, 23. *Ambassade d'Eumène.*
XXXV, 24. *Élections pour 191.*
Levées (un élément authentique ?). Grèce. Campagne de Gaule (donnée ici comme ayant suivi les élections).
XXXV, 40. *Colonies.*
XXXV, 40. *Prodiges.*
XXXV, 41. *Répartition des légions* (??).
XXXV, 41. *Faits religieux et édiliciens.*
Commencement de la guerre d'Antiochus. Entrée en charge des consuls (novembre 192).
XXXVI, 2-3. *Préparatifs militaires* (?).
XXXVI, 4. *Ambassades.*
Campagne contre Antiochus.
XXXVI, 21. *Triomphe de Fulvius* (Act. tr., 15 déc.).
Étolie.
XXXVI, 31. *Ambassade de Philippe.*
XXXVI, 36-7. *Faits religieux.*
Occident.
XXXVI, 39. *Triomphe de Fulvius* (*deuxième fois*).
XXXVI, 40. *Triomphe de Cornélius* (Act. tr.).
Guerre navale.
XXXVI, 45. *Élections pour 190.*
Ambassade étolienne (un élément authentique).
XXXVII, 2. *Répartition des légions.*
XXXVII, 3. *Prodiges.*
XXXVII, 3. *Ambassades.*
Départ des consuls.
XXXVII, 4. *Eclipse.*
Préparatifs maritimes. Guerre contre Antiochus.
XXXVII, 46. *Triomphe de Glabrion.*
Espagne.
XXXVII, 46. *Renforcement de Plaisance et Crémone.*

XXXVII, 47. *Élections pour 189.*

Nouvelles de Myonnèse et de Magnésie.

XXXVII, 49. *Ambassade étolienne* (dans l'ensemble).

XXXVII, 50. *Répartition des armées.*

XXXVII, 51. *Faits religieux.*

Négociations avec Antiochus. Espagne et Gaule.

XXXVII, 57. *Colonie de Bologne* (*décembre*).

XXXVII, 58. *Comices censoriaux* (détails sur Glabrion).

XXXVII, 58. *Triomphe de Régillus.*

XXXVII, 59. *Triomphe de Scipion* (*mois intercal.*).

Crète, Etolie, Galatie. Rien ailleurs.

XXXVIII, 28. *Actes censoriaux* (*Campaniens*).

XXXVIII, 28. *Inondations.*

Céphallénie et Achaïe.

XXXVIII, 35. *Comices pour 188.*

XXXVIII, 35. *Faits religieux et édiliciens.*

XXXVIII, 35. *Répartition des armées.*

XXXVIII, 36. *Éclipse.*

XXXVIII, 36. *Décision sur Capoue et sur Fundi-Formies-Arpinum.*

XXXVIII, 36. *Cens.*

Traité d'Apamée, retour de Manlius.

XXXVIII, 42. *Élections pour 187* (*février*).

XXXVIII, 42. *Incident des ambassadeurs carthaginois.*

XXXVIII, 42. *Répartition des armées* (vague).

XXXVIII, 44. *Faits religieux.*

Débats sur Fulvius et Manlius. Procès des Scipions. Nord de l'Italie.

XXXIX, 2. *Dédicace du temple de Iuno Regina.*

XXXIX, 3. *Expulsion des 12000 Latins.*

XXXIX, 5. *Triomphe de Fulvius.*

XXXIX, 6. *Élections pour 186.*

XXXIX, 6. *Triomphe de Manlius* (détails suspects sur les deux triomphes).

XXXIX, 7. *Remboursement des dettes.*

Espagne.

XXXIX, 7. *Faits religieux et édiliciens.*

XXXIX, *Répartition des provinces.*

Affaire des Bacchanales (un élément authentique : le sénatus-consulte).

XXXIX, 20. *Répartition des armées.*

Ligurie et Espagne.

XXXIX, 22. *Prodiges.*

Incursion de Gaulois.

XXXIX, 23. *Comices pour 185.*
XXXIX, 23. *Colonies.*
Conflit avec Philippe.
XXXIX, 29. *Triomphe sur l'Espagne.*
Apulie. Espagne. Ligurie.
XXXIX, 32. *Élections pour 184* (détails).
Macédoine et Achaïe.
XXXIX, 38. *Répartition des armées* (détails).
XXXIX, 39. *Élections prétoriennes complémentaires.*
XXXIX, 41. *Élections censoriennes* (dans l'ensemble).
Faits divers.
XXXIX, 42. *Triomphe sur l'Espagne.*
XXXIX, 44. *Censure de Caton* (détails non authentiques).
XXXIX, 44. *Fondations de colonies.*
XXXIX, 45. *Élections pour 183.*
XXXIX, 45. *Répartition des armées.*
XXXIX, 46. *Faits religieux.*
Ambassades. Mort de Philopœmen, d'Hannibal, de Scipion. Macédoine. Irruption de Gaulois.
XXXIX, 55. *Fondation d'Aquilée et autres colonies.*
Espagne et Ligurie.
XXXIX, 56. *Élections pour 182.*
XXXIX, 56. *Prodiges.*
Mort d'Hannibal.
XL, 1. *Répartition des armées.*
XL, 2. *Prodiges.*
XL, 2. *Ambassades.*
Discordes de Macédoine. Occident.
XL, 16. *Triomphe de Térentius.*
XL, 18. *Comices pour 181.*
XL, 18. *Répartition des armées* (détails intéressants sur les levées).
XL, 19. *Prodiges.* Apulie.
XL, 20. *Ambassades.*
Mort de Démétrius. Ligurie.
XL, 26, 29. *Colonies.*
XL, 29. *Fléaux.*
XL, 29. *Découverte des livres de Numa* (détails suspects).
Espagne.
XL, 34. *Colonie d'Aquilée.*
XL, 34. *Faits religieux.*
XL, 34. *Triomphe de P. Émile.*
Occident.

XL, 35. *Élections pour 180.*
XL, 36. *Répartition des 8 légions.*
Difficulté des levées.
XL, 37. *Prodiges* (*affaire d'empoisonnement*).
Ligurie et Espagne.
XL, 42. *Ambassade de Gentius.*
XL, 42. *Faits religieux.*
XL, 42. *Latinisation de Cumes.*
XL, 43. *Colonie à Pise.*
Affaire d'empoisonnement.
XL, 43. *Triomphe de Fulvius.*
XL, 44. *La loi Villia.*
XL, 44 (?). *Les élections pour 179.*
XL, 44. *Répartition des armées.*
XL, 45. *Faits religieux.*
XL, 46. *Actes censoriaux* (détails faux).
Espagne.
XL, 52. *Actes censoriaux* (*tribus*).
Dédicace de Régillus. Cisalpine. Mort de Philippe.
XL, 59. *Triomphe de Fulvius.*
XL, 59. *Elections pour 178* (*mars*).
XL, 59. *Prodiges.*
Préambule de la 5e décade.
XLI, 2. *Répartition des provinces.*
XLI, 2. *Prodiges.*
XLI, 2. *Cens.*
XLI, 2. *Ambassades.*
Persée. Espagne. Istrie, levées navales.
XLI, 10. *Ambassade lycienne.*
XLI, 11. *Triomphes* (Act. tr., 5, 6 février).
XLI, 12. *Elections pour 177* (dans l'ensemble).
XLI, 12. *Affaire de Frégelles.*
XLI, 13. *Répartition des armées.*
XLI, 13. *Loi sur les Latins.*
Istrie et Sardaigne.
XLI, 17. *Faits religieux.*
XLI, 17. *Colonies.*
XLI, 17. *Triomphe* (Act. tr., 1 interc.).
Ligurie.
XLI, 18. *Élections pour 176.*
XLI, 18. *Répartition des armées.*
XLI, 19, 20. *Prodiges* (deux fois).
Ligurie et Sardaigne.

XLI, 21. *Élection d'un consul substitué.*
Ligurie et Sardaigne. Bastarnes.
XLI, 22. *Élections pour 175* (absence de documents signalée).
XLI, 22. *Prodiges.*
Ligurie. Persée et Antiochus Sardaigne.
XLI, 25. *Élections pour 174.*
XLI, 25. *Répartition des armées.*
XLI, 25. *Épidémie.*
XLI, 25. *Prodiges.*
XLI, 26. *Ambassades.*
Grèce. Celtibérie.
XLI, 31. *Actes censoriaux.*
Patavium (avec un faux consul?)
XLI, 31. *Actes censoriaux.*
XLI, 32. *Faits religieux.*
XLI, 32. *Élections pour 173.*
XLI, 33. *Triomphe* (Act. tr.) *et jeux.*
XLI, 34. *Loi Voconia* (détails suspects).
XLII, 1. *Répartition des armées.*
XLII, 1. *Incident de Préneste* (dans l'ensemble).
XLII, 2. *Ambassades.*
XLII, 2-3 *Prodiges*
Temple de Junon Lacinienne.
XLII, 4. *Partage de terres en Ligurie.*
Espagne. Grèce.
XLII, 6. *Ambassade d'Antiochus.*
Corse et Ligurie (les Statiellates).
XLII, 9. *Élections pour 172.*
XLII, 10. *Cens.*
XLII, 10. *Faits religieux.*
XLII, 10. *Refus des levées.*
Eumène, Rammius, envoi de Sicinius.
XLII, 18. *Levées pour l'Espagne.*
XLII, 19. *Affaire de Campanie* (dans l'ensemble).
XLII, 19. *Ambassades.*
XLII, 20. *Prodiges.*
XLII, 21. *Triomphe sur la Corse* (Act. tr., 1 oct.).
Statiellates. Afrique. Ambassades de Persée. Gentius, etc. Levées navales. Inaction des consuls.
XLII, 28. *Élections pour 171.*
XLII, 28. *Faits religieux.*
La situation.
XLII, 31. *Répartition des armées* (détails pittoresques).

XLII, 36. *Ambassade macédonienne* (détails faux).

Mission de Marcius, déclaration de guerre, départ de la flotte et du consul, décision de Persée, début des opérations, etc. Illyrie et Espagne.

XLIII, 3. *Décret sur Cartéia.*

XLIII, 3. *Ambassade africaine.*

XLIII, 3. *Prodiges.*

XLIII, 4. *Elections pour 170* (absence de monuments).

Grèce. Celtibérie.

XLIII, 4. *Ambassades* (détails exacts et suggestifs).

Ligurie et Illyrie.

XLIII, 11. *Élections pour 169* (*janvier*).

XLIII, 11, 13. *Faits religieux* (*intercalation*).

XLIII, 12. *Répartition des légions.*

XLIII, 14. *Actes censoriaux.*

XLIII, 17. *Renforcement d'Aquilée* (détails douteux).

XLIII, 17. *Sénatus-consulte sur les réquisitions.*

Grèce, passage de l'Olympe.

XLIV, 14. *Les ambassades* (détails faux).

XLIV, 16. *Décisions sur la Macédoine.*

XLIV, 16. *Actes censoriaux.*

XLIV, 17. *Élections pour 168.*

XLIV, 18. *Prodiges.*

XLIV, 19. *Ambassades.*

XLIV, 21. *Levées* (détails inventés comme le discours de P. Émile).

Orient, campagne d'Illyrie, Pydna.

XLV, 1 sqq. *Nouvelles d'Orient* (détails faux).

XLV, 4. *Triomphe sur l'Espagne* (?) (ne figure pas dans les Actes triomphaux).

Prise de Persée, cercle de Popillius. Gaule.

XLV, 13. *Ambassades* (dans l'ensemble).

XLV, 13. *Affaire de Luna.*

XLV, 14. *Visite de Masgaba.*

XLV, 14. *Élections pour 167.*

XLV, 14-15. *Actes censoriaux* (*affranchis*).

XLV, 16. *Répartition des armées.*

XLV, 16. *Prodiges.*

Eumène et Rhodes. Illyrie, Macédoine, Épire, Galatie.

XLV, 39. *Triomphe de P. Émile* (détails romanesques).

XLV, 42. *Triomphe naval.*

XLV, 42. *Ambassade de Cotys.*

XLV, 43. *Triomphe d'Anicius.*

Rien en Ligurie.
XLV, 44. *Élections pour 166.*
XLV, 44. *Faits religieux* (*intercalation*).
XLV, 44. *Visite de Prusias* (détails suspects).
XLVI. *Visite d'Eumène.*

Comme l'a on vu, je n'hésite pas à faire rentrer dans la catégorie des notices authentiques les listes de légions. De pareils documents devaient être d'autant plus soigneusement enregistrés que la répartition faite par le Sénat constituait (sauf pour les 4 légions consulaires) la « lettre de service » des chefs. Elle est d'ailleurs souvent en contradiction avec les détails empruntés aux historiens (noms de chefs, effectifs), ce qui est bon signe. Il va de soi que telle qu'elle figure dans T. Live, elle peut contenir nombre d'erreurs. Mais, dans l'ensemble, elle est authentique, y compris ces légions urbaines qui semblent choquer particulièrement certains érudits allemands ; les Romains, qui faisaient quelquefois la guerre, n'ignoraient pas que l'effet ordinaire des campagnes est de diminuer les effectifs, et que les corps engagés ont à tout instant besoin d'être complétés avec des hommes exercés. Que d'ailleurs, pour un grand nombre de ces hommes, l'enrôlement ait uniquement consisté à prêter le serment militaire et à se tenir à la disposition des autorités, cela n'est pas douteux (en particulier pour les 23 légions du temps d'Hannibal).

J'ai essayé de relever ce qui, dans Tite-Live, pouvait et devait remonter à des actes authentiques, qui ne sont pas forcément les annales des pontifes, qui, dans la plupart des cas mêmes, sont autres que lesdites annales. Il reste à préciser la portée du travail de départ ainsi fait.

1° Les notices soulignées sont en principe tenues pour bonnes. Elles portent souvent des marques d'authenticité. Les mentions de jours, par exemple, supposent souvent un état du calendrier qui n'est pas du tout celui du Ier siècle av. J.-C., et par conséquent n'a pu être imaginé alors.

L'argent versé au Trésor est énuméré en as, victoriats, etc. : un annaliste du Ier siècle l'aurait toujours donné en sesterces. — Il n'en est pas moins vrai que les erreurs, dans le détail, peuvent être nombreuses : dès la fin du IIe siècle, ces notices n'ont plus été enregistrées que parce qu'elles appartenaient aux obligations du genre historique, et ont été transcrites d'une plume singulièrement nonchalante. Or on a déjà relevé des

noms de magistrats curules mal transcrits, et on en relèvera probablement d'autres encore. Des prodiges ont été signalés deux fois, ainsi que des dédicaces de temples. Mais, dans l'ensemble, on a raison de tenir tout cela pour authentiquement attesté jusqu'à preuve formelle du contraire, — quitte à ne pas s'affoler si l'on découvre que tel ou tel détail est erroné.

2° Inversement, il est évident que le reste n'est pas sans valeur. Ce reste contient, d'abord, les longs morceaux empruntés indirectement à Silènos, directement à Polybe, ces derniers isolés par Nissen, *Kritische Untersuchungen zur 4 u. 5 Dekade*, 1864). Mais, en outre, on pourrait relever nombre de parties qui ont passé, presque telles quelles, des annalistes du IIe siècle à leurs successeurs. Et ce qui vient de ces premiers écrivains a toujours un intérêt, sinon quant aux faits mêmes, du moins quant aux tendances de l'historiographie contemporaine (ou à peu près) des faits. Or, il ne manque pas de critéria. D'abord, les renseignements militaires. Ceux qui dénotent une connaissance exacte des institutions de l'époque polybienne (histoire des centurions de 171) doivent être tenus pour antérieurs à Marius, de même que ceux, au contraire, où les légions apparaissent numérotées, par exemple, trahissent une origine postérieure. Ou encore : certains débats constitutionnels, tels qu'ils nous sont présentés dans Tite-Live, ne peuvent avoir été imaginés postérieurement à Sylla (affaire de Posthumius de Pyrgi, des 12 colonies latines) : pour d'autres, c'est le contraire. Au reste, le nouveau travail de départ que j'esquisse ici ne sera sans doute jamais méthodiquement tenté : on se rendra compte qu'il y entrerait toujours une trop forte part d'appréciation subjective. Mais tout historien qui emploiera Tite-Live sera amené à le faire mentalement, au lieu que la séparation de ce qui revient à tel ou tel annaliste du Ier siècle n'offrira jamais, je le crains, qu'un intérêt secondaire.

Ces récits d'annalistes du Ier siècle ont souvent le caractère de combinaisons basées sur des renseignements très sporadiques (passages d'auteurs devenus classiques comme Caton, dédicaces de monuments, etc.), mais ce trait se retrouve plus ou moins dans toute la littérature historique, et il serait imprudent de conclure trop vite qu'un annaliste romain était forcément plus sot qu'un érudit moderne. Il se trouve d'ailleurs chez ces écrivains nombre d'éléments plus fantaisistes encore. Mais il n'y a guère que les passages pris à Valérius d'Antium dont on doive, toujours et partout, se défier. Tite-Live a d'ailleurs bien vu le caractère particulièrement suspect de cet auteur, s'il n'a pas

su résister au désir de colorer les annales par trop vides des guerres d'Occident. Lui-même a travaillé exactement comme les deux ou trois générations qui l'avaient précédé, mais il a trouvé l'essentiel fait, et sa part personnelle dans son histoire se trouve, encore une fois, presque uniquement dans les discours.

E. Cavaignac.

DÉCRETS DE NIKOPOLIS D'ÉPIRE

La Grèce victorieuse — la Grèce d'hier — s'est aussitôt efforcée de mettre en valeur les provinces nouvelles qu'elle avait vaillamment conquises. Certaine de retrouver partout, en Épire et en Macédoine, de précieux restes de la civilisation hellénique, la Société archéologique d'Athènes a ordonné des fouilles et des recherches dans ces deux contrées, et le dernier numéro des Actes (Πρακτικά) de la Société, récemment parvenu à Paris, contient deux importants rapports : l'un de M. Alex. Philadelpheus sur les Fouilles de Nikopolis en 1913 (p. 83-112), l'autre de M. K. Zisiou sur les Monuments chrétiens de Macédoine. Les résultats de ces deux explorations confirment, s'il en était besoin, les droits de la Grèce sur ces deux provinces. Nous y apprenons surtout que l'Épire et la Macédoine sont dès maintenant ouvertes aux recherches scientifiques : il ne peut manquer d'en sortir des textes et des monuments intéressants. Saluons cette preuve nouvelle de l'activité de la Société archéologique d'Athènes, à laquelle la Grèce et la science doivent déjà tant de reconnaissance.

Aujourd'hui je voudrais simplement attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques fragments d'inscription découverts à Nikopolis.

Aux p. 93-94, M. Alex. Philadelpheus a publié cinq fragments d'une même inscription grecque, relative, ainsi que l'a reconnu le premier éditeur, à la construction de quelque monument public. L'étude des estampages permettra sans doute à M. Philadelpheus de reviser ses copies et d'y introduire quelques corrections ; de nouvelles fouilles mettront peut-être au jour d'autres fragments de l'inscription qui devait être formée de lignes très longues. En attendant, il me sera facile de montrer l'intérêt de la partie publiée.

En deux mots ce sont les premiers décrets (ou restes de décrets) que nous ayons de la grande ville de Nikopolis.

On trouve bien au *Corpus* trois dédicaces mentionnant un décret du Conseil qui autorise l'érection du monument ou de la

statue (1811, 1811[b] et Add. 1813[b] : κατὰ τὸ τῆς βουλῆς ψήφισμα ou κατὰ τὸ ψήφισμα τῆς βουλῆς). Entendons, par cette formule, que le Conseil a voté l'autorisation, mais n'a pas fait les frais, qui sont restés à la charge du dédicant. Le Conseil est seul nommé, sans l'Assemblée du peuple qui n'a pas eu à intervenir. Ces autorisations étaient de simples mesures administratives, qui étaient de la compétence du Conseil, mais peut-être aussi, nous l'allons voir, le Conseil de Nikopolis avait-il des pouvoirs plus étendus que dans d'autres cités grecques, plus anciennes[1].

Je transcris ici la copie du fragment 5, le plus considérable, telle que l'a publiée M. Alex. Philadelpheus (p. 94) :

BO
MATIC
ΘΗΚΟΝΤΑ
. . . . . .
. 5
ΑΜΜΑΤΕΩΣΤΗΣΒΟΥΛ
ΤΗΣΒΟΥΛΗΣΚΑΙΤΩΝ
ΣΤΑΕΓΙΚΑΓΑΤΗΙ
ΙΗΘΕΙΣΩΝΕΡΚΑΝΩΝ
ΛΟΘΩΣΗΒΟΥΛΗΕΥΡ 10
ΣΕΒΟΥΝΤΩΝΤΕ
ΞΕΤΗΒΟΥΛΗΕ

1. Il va de soi que l'Assemblée du peuple est associée au Conseil quand l'honneur ou la statue sont conférés par la cité. Sur l'emplacement probable de l'Agora, M. Alex. Philadelpheus a découvert une série de bases, de travail très soigné. L'une d'elles porte l'inscription suivante (p. 106) :

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
Νεικοπολειτῶν
εὐνοίας ἕνεκα.

Je trouve dans W. Larfeld, *Bericht über die griechische Epigraphik für 1888-1894* (extrait du *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft*, Band 87), p. 99 et 110, l'indication d'une dédicace de Nikopolis où se lit également ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος. L'inscription a été publiée par Kondoléon dans ses Ἀνέκδοτοι μικρασιαναὶ ἐπιγραφαί, I, 1890, p. 42, n° 71, mais je ne puis mettre la main sur ce mémoire. Attribuée par Kondoléon à Nikopolis d'Épire, l'inscription proviendrait, au dire de Larfeld, de Nikopolis ad Istrum. Elle ne figure pourtant pas dans l'utile recueil des inscriptions de cette dernière ville que Georges Seure a donné à la *Revue archéologique* de 1908.

La forme Νεικόπολις est aussi ancienne que Νικόπολις. M. Alex. Philadelpheus cite deux monnaies d'Octave, par lui découvertes à Nikopolis et portant, l'une : Νικόπολις (p. 89), l'autre Νεικόπολις (p. 102).

Enfin je signalerai à M. Alex. Philadelpheus l'utilité d'un rapprochement entre les lampes découvertes à Nikopolis et celles du Musée d'Athènes (p. 98 et suiv.). La riche série athénienne lui permettra parfois de corriger ses lectures (p. 99, lire : Κρήσκεντος) et d'autre part la série nicopolitaine lui donnera quelques indices chronologiques.

ΝΕΧΕΙΝΤΗΝΕΞΕ
ΝΤΑΣΤΟΥΣΤΕΣ
ΤΑΘΗΟΙΤΕΒΥΙ 15
ΕΝΧΑΡΑΧΘΗ
ΕΓΙΤΗΣΑΓΟΡΑΣ
ΛΕΩΣΓΝ.....ΗΟΜΟΙΩΣ
ΦΙΣΜΑΕΓΙΜ...ΑΝΕΧΟΝ
ΣΕΩΣΚΑΙΤΗΣΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ 20
ΑΤΟΝΓΕΝΤΗΣΟΝΤΑΕΞΕΚΥ

Pour nous en tenir aux formules, nous relèverons d'abord à la l. 12 la formule de la sanction : [ἔδο]ξε τῇ βουλῇ. La lettre qui suit est un Ε : donc on ne peut restituer καὶ τῷ δήμῳ, et le décret émane du Conseil.

A la l. 18 est mentionnée une proposition nouvelle : βασι]λέως γν[ώμ]η. La première émane sans doute de plusieurs des fonctionnaires énumérés aux ll. 6 et suivantes, qui sont — nous l'allons voir — les premières du décret. Les génitifs [γρ]αμματέως τῆς βουλῆς..... καὶ τῶν... dépendent vraisemblablement, tous ou partie, du mot γνώμη.

Pour les formules finales, des textes connus nous permettent de les retrouver.

L. 19 : [ἐπειδὰν κυρωθῇ τόδε τὸ ψή]φισμα.

L. 20 : Le nombre dont nous avons la fin est celui des votants à l'Assemblée du peuple : ...[ἑκ]ατὸν πεντή(κ)οντα ἕξ.

L. 21 : ἐκυ[ρώθη].

Aussi bien les dernières lignes du fragment 1 (p. 93) sont à rapprocher de cette l. 21. Les voici, d'après la copie du premier éditeur :

ΟΛΟΜΕΝΩΤΩΝ
ΨΗΦΟΦΟΡΗ
ΕΞΕΚΥΡΩ

Il y a d'abord lieu de se demander si le fragment 1 ne doit pas être placé à la droite de la partie supérieure du fragment 5. Nous obtiendrions alors la restitution suivante :

..[τῷ βο|(υ)λομένῳ τῶν...
..[γραμ]ματισ[τᾶ] · | ψηφοφορη[σάντων..
|-ἑκατὸν πεν]τήκοντα | ἕξ · ἐκυρώ[θη].

Quoi qu'il en soit de ce rapprochement qu'il faut soumettre à l'appréciation de M. Alex. Philadelpheus, il ne saurait y avoir de doute sur la procédure que nous font connaître *deux* décrets de Nikopolis :

1° La proposition est présentée au Conseil par un ou plusieurs fonctionnaires;

2° La décision est prise par le Conseil;

3° La décision prise par le Conseil est confirmée par l'Assemblée du peuple (ψηφοφορησάντων — ἐκυρώθη);

4° Le nombre des votants à l'Assemblée du peuple est inscrit dans le décret.

Nous connaissons si mal les institutions politiques de Nikopolis que les renseignements ainsi recueillis sont les bienvenus. Nous nous garderons d'ailleurs d'en tirer trop vite des conclusions trop générales. Nous ne sommes pas en mesure, par exemple, de préciser le sens du verbe κυροῦν pas plus que de déterminer exactement le rôle de l'Assemblée du peuple. Faut-il reconnaître la prépondérance du Conseil? Le fait n'aurait rien de surprenant dans une ville fondée par Octave, au lendemain de la victoire d'Actium, et composée d'éléments disparates, empruntés à l'Épire, à l'Acarnanie, à l'Étolie [1]. Pareillement nous n'oserions affirmer que le nombre des votants était exprimé dans tous les décrets sans exception. A en juger par la longueur de l'inscription, il s'agit ici d'importantes délibérations dont le procès-verbal fut plus détaillé qu'à l'ordinaire. Sachons attendre la découverte de fragments nouveaux ou d'autres décrets.

En résumé, sans avoir la vaine prétention de restituer les termes mêmes du décret (fragm. 5, l. 6 et suiv.), nous en avons reconnu les grandes divisions et le cadre :

Intitulé (l. 6-8). Tous les génitifs conservés ne dépendent peut-être pas du mot γνώμη, mais celui-ci se trouvait, selon toute vraisemblance, à la l. 8.

Motifs (l. 8-12) : [ὅπως ἂν... ἐπικατάγῃ?... [πο]ιηθεισῶν... ἐρ(γ)α(σι)ῶν... [κ]αθὼς ἡ βουλή... La copie porte επικαγατηι et ερκανων. La correction ἐργασιῶν s'impose : cf. fragm. 2, l. 4 : ἐργολάβους et fragm. 1, l. 1 : ἐργα...

Décret (l. 12-17) : [ἔδο]ξε τῇ βουλῇ... [ἐπιμέλεια]ν? ἔχειν... [ὅπως ἂν..... ἐνσ]ταθῇ?..... [καὶ]..... ἐνχαραχθῇ..... ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς.

Motion complémentaire (l. 18-20) : [βασι]λέως γν[ώμ]η· ὁμοίως, [ἐπειδὰν κυρωθῇ τόδε τὸ ψή]φισμα, ἐπιμ[έλει]αν ἐχόν[των οἱ..... τῆς...] σεως καὶ τῆς ἀναστάσεως... Pour l'emploi de ὁμοίως, cf. fragm. 1, l. 6 : [πε]ντήκοντα· ὁμοίως...

---

1. Sur la fondation de Nikopolis, voy. Dion Cassius, 51, 1; Pausanias, V, 23, 3; VII, 18, 8; X, 38, 4.

Compte des voix à l'Assemblée du peuple (l. 21) : [ψηφοφορησάντων, ἐπενέχθησαν[1] ψῆφοι... χίλιαι ? ἑκ]ατὸν πεντήκοντα ἕξ· ἐκυ[ρώθη[2].

Le seul fonctionnaire de Nikopolis dont nous puissions affirmer l'existence est le γραμματεὺς τῆς βουλῆς (l. 6). Les titres de deux autres (γραμματιστάς et βασιλεύς) sont des restitutions fondées sur des inscriptions épirotes d'époque très antérieure. On peut penser en effet que nombre des institutions de Nikopolis furent empruntées à l'Épire. Le titre de βασιλεύς serait un souvenir de l'ancienne royauté ; quant au γραμματιστάς, il figure aussi dans un décret du κοινόν des Molosses, qui remonte au IVe siècle[3]. Il est vrai que le même greffier du κοινόν est qualifié de γραμματιστάς dans un premier décret, de γραμματεύς dans un second.

Les fragments 1-4 sont trop mutilés pour mériter une longue mention, et il serait sans intérêt de restituer quelques mots isolés. Je rapprocherai pourtant (fragm. 3, l. 7 (μετ' εὐσ[εβείας] de fragm. 5, l. 11 : [ἀξίως ? τῶν εὐ]σεβούντων τε [καὶ... Au fragm. 4, l. 5, je serais tenté de restituer μηνὸς Ἀρ[είου, le mois Ἄρειος n'étant pas déplacé à Nikopolis où Octave avait consacré l'emplacement de son camp à Poseidon et à Arès[4]. Mais d'autres noms sont aussi possibles ou simplement un participe, ἀρ[χομένου par exemple.

Bernard HAUSSOULLIER.

---

1. J'emprunte ce verbe aux inscriptions de Magnésie du Méandre (nos 92 a, l. 15 ; 92 b, l. 19 ; 94, l. 14).

2. De la formule abrégée ἐκυρώθη on rapprochera le mot κύριον, à la fin de décrets thessaliens. Voy. A. S. Arvanitopoullos, Ἀρχ. Ἐφ., 1914, p. 170 ; 176.

3. Cf. *Griech. Dialekt-Inschriften*, II, 1334 et 1335.

4. Suétone, *Aug.* 18. C'est à tort, je crois, que M. Alex. Philadelpheus parle d'un temple élevé à Poseidon et à Arès (p. 85-87) ; il n'en est pas question dans Dion Cassius dont il invoque le témoignage.

LES COMMUNIQUÉS DE CÉSAR [1]

Le livre Ier des Commentaires sur la guerre des Gaules comprend, à la suite d'une courte introduction (chap. 1), le récit des deux campagnes de l'an 58 av. J.-C., celle qui aboutit à la défaite des Helvètes (chap. 2-29) et celle qui finit par celle des Germains d'Arioviste (chap. 37-54, fin du livre). Le chap. 29 termine nettement la relation de la guerre helvétique, puisque le chap. suivant commence par ces mots : *Bello Helvetiorum confecto.* Entre les récits des deux campagnes se placent les chap. 30-36, où sont exposés les appels adressés à César par les Gaulois que menacent les Germains et les négociations de César avec Arioviste ; ces chapitres appartiennent évidemment à la deuxième partie du premier livre, qui se divise par suite ainsi : guerre contre les Helvètes, 2-29 ; guerre contre les Germains, 30-54.

Cela dit, je vais montrer qu'entre ces deux parties du livre Ier il existe des contradictions si marquées, si inconciliables, que ce livre Ier ne peut avoir été ni rédigé, ni publié en une seule fois ; nous sommes en présence de deux relations qui se font suite, sans former un tout homogène, et répondent chacune, dans l'appel qu'elles font à l'opinion publique de Rome, aux besoins d'une politique qui a varié.

La cause ou le prétexte de l'intervention de César dans les affaires de la Gaule, c'est la migration projetée des Helvètes, qui veulent abandonner en masse leur territoire pour chercher un établissement nouveau dans l'ouest, vers la vallée de la Charente. Ils quittent un pays très florissant (*florentissimis rebus*, César, I, 38) et le transforment en désert avant de s'éloigner, par la destruction ou l'incendie de leurs bourgs, de leurs villages, de leurs fermes. Quelle est la cause de cette singulière résolution ?

---

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les séances du 23 et du 30 avril 1915. — On trouvera, dans ce qui suit, des expressions et même des phrases empruntées à la traduction des *Commentaires* par Artaud.

César en indique deux (c. 2 et 30) : les Helvètes sont à l'étroit sur leur territoire ; ils sont poussés par l'amour des aventures et des conquêtes, par l'espoir de se rendre maîtres de toute la Gaule. Ce dernier dessein avait séduit Orgétorix qui, pour le réaliser, avait conclu un accord avec l'Eduen Dumnorix et Castic, le fils du dernier roi des Séquanes ; mais après la mort d'Orgétorix, relatée au chap. 4, le complot avorta, sans avoir même reçu un commencement d'exécution. Les Helvètes n'en persévèrent pas moins dans leur projet d'émigration et prennent toutes les mesures — fabrication de chariots, accumulation de vivres — pour le mettre à exécution dans un délai de deux ans. S'ils ravagent entièrement leur territoire avant de se mettre en marche pour une nouvelle patrie, c'est, dit César, pour s'interdire tout espoir, toute tentation de retour.

Les explications données par César sont inacceptables ; à vrai dire, elles n'expliquent rien. Si les Helvètes sont trop nombreux pour le territoire qu'ils occupent, le bon sens indique qu'ils devraient envoyer une colonie, le surplus de leur population vers l'ouest de la Gaule : l'émigration en masse n'est pas le remède indiqué. Elle est encore moins admissible si les Helvètes ont conçu le dessein ambitieux de conquérir la Gaule, car on ne conquiert pas un pays avec des femmes, des enfants, des vieillards : ce sont les guerriers seuls qui devraient prendre part à l'expédition. Enfin, s'il est vrai qu'une armée peut brûler ses vaisseaux et renvoyer sa cavalerie pour s'interdire à elle-même la possibilité d'une retraite ou d'une fuite — il y a de cela, dans l'antiquité, plus d'un exemple — il est absurde de supposer que des centaines de milliers d'hommes prennent la peine de détruire leurs bourgs, leurs villages, leurs fermes pour échapper à la tentation d'y revenir. Une pareille destruction ne peut s'expliquer que par une seule cause, celle qui poussa les Russes, en 1812, à faire le vide devant l'invasion : il s'agit de dévaster une région que l'ennemi menace, de façon à la soustraire aux convoitises de cet ennemi, ou à lui rendre l'existence difficile et à l'empêcher de s'y maintenir au cas où il l'occuperait quand même. En l'espèce, l'envahisseur menaçant était le Germain ; César en convient, mais indirectement et seulement à la fin du chapitre 28, qui marque, comme je l'ai dit, la conclusion de la campagne contre les Helvètes. Vaincus, ils se sont rendus à merci ; César aurait pu s'enrichir et enrichir ses soldats en les faisant vendre à l'encan ; cependant, il n'en fait rien. Il charge les Allobroges de fournir du blé aux Helvètes, qui sont dépourvus de tout ; il ordonne aux Helvètes eux-mêmes de relever leurs

villes et leurs bourgs qu'ils avaient incendiés, car, dit-il, César ne voulait point que le pays restât désert, de peur que la fertilité du sol n'y attirât les Germains d'Outre-Rhin et qu'ils ne devinssent ainsi voisins de la Province et des Allobroges, récemment soumis aux Romains (c. 28). C'est encore au péril germanique que songe César lorsque, à la demande des Eduens, il permet aux Boïens, qui s'étaient joints aux Helvètes et venaient du Norique (c. 5, 28), de s'établir sur le territoire éduen ; il voyait en eux une vaillante milice qui venait renforcer les alliés des Romains.

Donc, César a donné, de la migration des Helvètes, des explications qui ne sont pas valables ; il n'a pas expliqué pourquoi ils avaient rendu leur pays inhabitable avant de le quitter ; il a cependant agi comme s'il connaissait la vérité sur ces causes et il nous autorise à soupçonner, à affirmer même qu'il l'a dissimulée à dessein.

Pourquoi César a-t-il attaqué les Helvètes alors que ceux-ci avaient renoncé, après leur premier échec sur le Rhône, à passer par la Province romaine ? Les deux raisons qu'il allègue sont également mauvaises. Il a craint que les Helvètes, s'établissant sur l'Océan, fussent trop voisins de Toulouse et de la Province — comme s'ils n'en étaient pas plus voisins en continuant d'habiter l'Helvétie ! Il en veut aux Helvètes parce qu'une fraction de leur peuple, les Tigurins, a infligé une défaite aux Romains un demi-siècle plus tôt, en 107, et que le consul, vaincu à cette époque, L. Cassius, avait pour lieutenant l'aïeul de son beau-père, L. Pison, qui périt dans la bataille (chap. 12). César, neveu de Marius, ne perd pas une occasion de rappeler l'invasion des Cimbres et des Teutons, avec les désastres qui l'accompagnèrent et la menace qu'elle fit peser sur l'Italie. Il voudrait faire croire que cette menace est renouvelée par la migration des Helvètes, ce qui n'est évidemment pas vrai, car les Helvètes sont des Gaulois, non des Germains (César ne qualifie jamais les Gaulois de Barbares, parce qu'il sait qu'ils ne le sont point). S'il raconte avec complaisance les projets avortés d'Orgétorix, c'est pour rendre cette impression plus vive ; mais alors qu'il existe ailleurs un véritable danger de ce genre, danger très grave résultant des victoires et des exigences croissantes des Germains d'Arioviste, il se garde d'en dire un mot, ou même d'écrire une seule fois en passant le nom de ce chef. Les mouvements des Helvètes doivent s'expliquer par les méchants desseins des Helvètes ; il n'y a pas trace d'une contrainte extérieure.

César était trop fin pour ne pas sentir qu'il exigeait beaucoup

de la confiance de ses lecteurs. Aussi n'a-t-il pas négligé de la fortifier par un artifice, au début de la seconde partie du livre I, ou, pour parler plus exactement, de sa seconde relation. Après la défaite des Helvètes, les députés de presque toute la Gaule viennent féliciter César et lui tiennent ce langage (chap. 30) : « Nous savons bien que le peuple romain, en faisant la guerre aux Helvètes, a voulu venger d'anciennes injures [allusion à la défaite des Romains par les Tigurins, en 107, au cours de l'invasion cimbrique] ; mais la Gaule n'en profita pas moins que Rome ; car les Helvètes n'ont quitté leur pays, hier dans l'état le plus florissant, que pour porter les armes dans les Gaules, s'en rendre maîtres, choisir parmi tant de contrées les plus riches et les plus fertiles, et rendre tout le reste tributaire. » Si un Divitiac quelconque, un traître en connivence avec César, a tenu de tels propos, c'est qu'ils lui ont été dictés : les motifs allégués de la guerre injuste faite par les Romains aux Helvètes sont précisément ceux que César a fait valoir lui-même pour justifier son initiative, et ce sont des motifs qui ne supportent pas l'examen. Comment supposer, d'ailleurs, que les Gaulois aient pu considérer comme une juste raison de cette guerre la rancune personnelle de César contre les Tigurins de l'an 107, qui avaient aggravé leurs torts en tuant le grand-père de son beau-père ? Se souvenait-on même, en Gaule, de cet épisode, après tout peu important, des guerres cimbriques ? Nous avons une bonne raison d'en douter. Après le premier échec des Helvètes, ceux-ci envoient à César une députation dont le chef, nous dit-il, était Divicon, le même qui commandait les Helvètes lors de la défaite de Cassius (chap. 13). Si les Helvètes avaient pu se douter que César poursuivît en eux les descendants ou les alliés des descendants des vainqueurs de Cassius, auraient-ils choisi, pour les représenter, ce Divicon ? Le fait lui-même peut sembler douteux, car si Divicon avait commandé une armée en 107 (*bello Cassiano dux Helvetorum fuerat*), il devait avoir de 80 à 90 ans en 58, et César ne dit même pas qu'il fût un vieillard très avancé en âge. Mais le discours que César lui prête et la réponse qu'il prétend lui avoir faite sont plus singuliers encore que le choix d'un vainqueur des Romains pour négocier avec eux. Ces discours ont un double but : dissimuler la vérité et accréditer l'erreur. Ils ne s'adressent, d'ailleurs, ni à César ni à Divicon, mais au sénat romain et à l'opinion publique qu'il faut égarer. C'est là, d'ailleurs, comme l'a vu M. Fabia (1889), un caractère constant des discours semés dans les *Commentaires* : ce ne sont pas des documents, mais des plaidoyers pour César, placés tantôt dans

sa propre bouche, tantôt dans celle d'amis ou d'ennemis. Mais la fourberie est rarement plus manifeste que dans les prétendues paroles échangées entre Divicon et César. Divicon déclare que les Helvètes sont prêts à s'établir partout où il plaira à César; mais s'il persiste à leur faire la guerre, qu'il se rappelle l'échec des armées romaines et l'antique valeur des Helvètes ! César répond qu'il se rappelle très bien l'échec des Romains, dû à la perfidie des Helvètes, mais qu'il a contre eux des griefs plus récents, car ils ont ravagé les terres des alliés de Rome, Eduens, Ambarres, Allobroges. César, en effet, a raconté que les Helvètes, bien que partis avec des vivres pour plusieurs mois, avaient, dès le début de leur migration, ravagé ces territoires. C'eût été, de leur part, une faute politique bien grosse ; les Helvètes avaient tout intérêt à ne pas se faire d'ennemis; pourvus comme ils l'étaient, après deux ans de préparatifs, il n'est guère possible qu'ils aient été réduits sitôt à spolier leurs voisins. Je considère donc ces ravages comme une invention de César, inspirée toujours de la même idée : faire croire aux Romains que la Province était menacée, que les alliés de Rome étaient lésés. A une époque beaucoup plus récente, le monde a vu une déclaration de guerre motivée par des griefs imaginaires et invraisemblables ; on n'est jamais obligé de croire César sur parole. Mais revenons à la conférence de César avec les députés helvètes : pourquoi Divicon ne dit-il pas : « Nous sommes pressés par Arioviste, ami et allié du peuple romain, comblé d'honneurs, sous le consulat de César, par le Sénat ; c'est lui qui nous force à fuir le pays de nos pères; que les Romains l'obligent donc à nous laisser tranquilles, ou qu'ils nous permettent de nous établir ailleurs. » Si Divicon a dit quelque chose de sensé, il a dû dire cela; mais César, protecteur d'Arioviste l'année précédente, ne pouvait s'en laisser faire un reproche par les Gaulois. Et pourquoi César ne répond-il pas : « Votre migration est un danger pour la Province ; vous pouvez mettre en mouvement d'autres peuples en les refoulant vers l'Océan ; je vous ordonne de rentrer chez vous et je vous protégerai désormais contre les Germains ! » César ne répond pas ainsi parce qu'il ne veut pas qu'il soit question des Germains ni d'Arioviste ; il ne veut pas que les Helvètes puissent rejeter sur eux la responsabilité de leur migration. Ne voulant donc pas alléguer ni même indiquer la cause réelle, il en imagine d'autres qui ne le sont pas. Non seulement il a mis en avant ces causes à titre exclusif, mais, comme nous l'avons vu, il a très déloyalement invoqué à l'appui de ses mensonges d'autres mensonges attribués aux « principaux citoyens des cités gauloises »

et le langage aussi déplacé que provocateur prêté par lui à l'helvète Divicon.

Les Helvètes vaincus, Rome instruite de leur défaite, César n'a plus d'intérêt à faire d'eux les successeurs et les émules des Cimbres, à présenter leur migration comme une menace pour la Province et pour l'Italie. Sûr de ce côté, il va faire la guerre à Arioviste. Mais comment, après avoir menti avec tant d'artifice, dire tout à coup la vérité et se contredire ? César s'est tiré de cette difficulté avec l'adresse d'un avocat retors, invoquant, à propos, le secret professionnel. Il va faire semblant, dans sa seconde relation, d'avoir appris ce qu'il n'a jamais pu ignorer, de la bouche de gens qui auraient eu les raisons les plus graves de ne lui rien dire jusque-là. Qu'on en juge plutôt.

Les députés gaulois ont demandé à César l'autorisation de convoquer le Conseil des Gaules (probablement le 1er août 58, au confluent de la Saône et du Rhône) et César leur a donné cette permission; sur quoi ils se sont engagés par serment à ne rien révéler que du consentement de tous.

Remarquons d'abord cette dernière phrase; c'est une réponse anticipée à l'objection facile : « Mais vous, César, vous deviez savoir tout cela depuis mars 58, depuis votre arrivée à Genève ! » — « Non, pouvait répondre César (avec mauvaise foi, naturellement) : c'étaient là des secrets entre Gaulois. » Mais remarquons encore l'insistance avec laquelle César, vainqueur des seuls Helvètes, montre les députés de presque toute la Gaule (*totius fere Galliae legati*, chap. 30) lui demandant la permission de se réunir en conférence, comme si César était déjà le maître ou l'arbitre du pays. Il semble difficile que les choses se soient passées ainsi ; mais ce n'est pas par vanité — il était, à la différence de Pompée, au-dessus de ce sentiment — que César essaie de le faire croire. Il s'agit pour lui d'une chose infiniment plus importante : il veut légitimer aux yeux des Romains, amis et alliés du roi germain Arioviste, l'initiative hardie qu'il va être amené à prendre contre lui ; il veut, dans cette occurrence, paraître représenter les intérêts de la Gaule entière, autant que la dignité de l'Empire romain.

César ne dit pas ce qui se passa dans le Conseil ; mais, après la clôture de l'assemblée, les députés qui s'étaient déjà présentés au proconsul revinrent vers lui et demandèrent à l'entretenir en particulier de choses qui touchaient à leur sûreté et à celle de la Gaule entière. Ici se place une des scènes les plus émouvantes des *Commentaires*, mais qu'on ne peut comprendre, à mon avis, sans avoir pénétré d'abord la fourberie de César et l'adresse infinie qu'il met au service de ses desseins.

A peine l'audience ouverte, les députés, tout en larmes, se jettent aux pieds de César, implorent le secret — encore une fois — pour ce qu'ils vont dire et en même temps toute sa bienveillance. Si leur démarche est connue, affirment-ils, les pires souffrances seront leur châtiment. Ce fut Divitiac, le rusé compère de César, qui prit la parole au nom de tous. Qu'il me suffise d'indiquer la substance de son discours. Aux lecteurs de César, dont la plupart ne savent encore rien de tel, il révèle subitement que les Arvernes et les Séquanes ont appelé Arioviste et ses Germains en Gaule à titre de mercenaires ; que les Germains ont trouvé la Gaule à leur goût, qu'ils y sont venus au nombre de 120.000, qu'ils y ont écrasé les Eduens, qu'ils sont au moment de dépouiller les Séquanes de leurs terres. « Dans peu d'années, ajoute l'orateur, tous les Germains auront passé le Rhin et chassé les Gaulois, car le sol de la Gaule est infiniment meilleur que celui de la Germanie. Arioviste, depuis sa victoire sur les Gaulois, commande en maître, prenant partout comme otages les enfants des plus nobles familles, sévissant contre eux dès qu'on lui résiste. Si César et le peuple romain refusent de secourir les Gaulois, il ne leur restera qu'à abandonner leur pays, *comme l'ont fait les Helvètes*, pour chercher d'autres terres et d'autres demeures loin des Germains » [voilà enfin la vérité, la vérité évidente, mais que César prétend ainsi apprendre par la conclusion d'un discours tout confidentiel !] Divitiac insiste à nouveau sur le caractère mystérieux de ses révélations : « Tout cela, dit-il, doit rester secret, car si Arioviste apprend quelque chose, il livrera les otages qu'il détient aux plus affreux supplices. César seul, par l'autorité de sa gloire et la force de son armée, par l'éclat de sa victoire récente, par le nom du peuple romain, peut arrêter les invasions des Germains et défendre la Gaule contre la tyrannie d'Arioviste. »

Ainsi nous rencontrons au chap. 31, alors que la guerre contre les Helvètes s'est terminée au chap. 29, la première indication historiquement vraisemblable et certainement vraie des causes de la migration helvétique : ces malheureuses tribus ont voulu quitter leurs demeures et chercher fortune ailleurs pour échapper à la tyrannie des Germains, qui les harcèlent depuis longtemps [1], à l'imminente invasion de leur territoire par des bandes nouvelles qui avaient passé le Rhin. C'est précisément ce que César, au début du livre IV, dira des Usipètes et des

1. Voir ce que dit César lui-même (I, 10) des guerres continuelles entre Helvètes et Germains.

Tenchtères, forcés à émigrer en masse par les incursions des Suèves qui les empêchaient de cultiver leurs champs. Il me semble inutile d'insister sur la contradiction absolue qu'offre ce passage du chap. 31 avec les textes antérieurs relatifs aux projets des Helvètes. Alors qu'ils étaient pressés par les Germains, menacés d'être dépossédés et peut-être réduits en servitude, César a voulu faire croire à Rome qu'ils quittaient de leur plein gré un pays florissant parce qu'ils n'y étaient pas en bonne posture pour porter la guerre chez leurs voisins — ce qui, fait-il observer hypocritement (chap. 2), était très affligeant pour un peuple belliqueux (*qua de causa homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur*). A qui fera-t-on croire que César ait été dupe, qu'il ait ignoré l'état de choses menaçant qu'avait créé l'appel des Séquanes à Arioviste, alors que Divitiac s'était rendu à Rome en 60 pour l'exposer et demander du secours[1] ?

La contradiction entre les deux relations successives de César n'est pas moins choquante si l'on étudie ce qu'il y dit des Germains.

Après la fin du discours de Divitiac, révélant l'oppression exercée par Arioviste, César raconte que tous les assistants fondirent en larmes et implorèrent son secours. Les Séquanes seuls s'abstenaient de faire comme les autres : tristes, abattus, ils fixaient leurs regards sur la terre, César, surpris, leur en demanda la cause. Ils ne répondirent point, gardant un morne silence. Comme il insistait pour qu'ils s'expliquassent, ce fut de nouveau Divitiac qui prit la parole : « Tel est, dit-il, le triste sort des Séquanes, plus déplorable encore que celui des autres Gaulois; ils n'osent se plaindre même en secret ni réclamer un appui, tremblant au seul nom d'Arioviste absent, comme s'il était lui-même devant leurs yeux. Au moins les autres [nouvelle allusion aux Helvètes] ont la liberté de fuir; mais les Séquanes, qui ont reçu Arioviste sur leurs terres, qui lui ont livré toutes leurs villes (*oppida omnia*), sont réduits à endurer en silence tous les tourments. »

Essayons de préciser ce qui touche les Séquanes, sur lesquels César n'insiste pas ici sans raison. Entre 71 et 65, mais plus près de cette dernière date, Arioviste avait pénétré en Gaule avec 15.000 hommes, appelé par les Séquanes et les Arvernes dans la guerre de ceux-ci contre les Éduens. Bientôt Arioviste parla en maître ; il se montra d'autant plus arrogant que, l'an 60, il avait infligé une défaite décisive aux Éduens. Au nom de ces

1. Cf. *Bell. gall.*, VI, 12.

derniers, la même année, Divitiac est venu à Rome, implorer en vain le secours du Sénat. Mais les Séquanes ont été bientôt — en 59, sans doute, l'année même du consulat de César — plus à plaindre que les Eduens vaincus. Arioviste a pris le tiers de leur territoire, a mis garnison dans leurs villes et maintenant (58) il réclame un autre tiers du pays pour les Harudes, qui, depuis peu de mois (fin de 59), sont accourus de Germanie. Qu'ont fait les Séquanes depuis l'arrivée de César en Gaule, mars 58 ? De Castic, fils de leur dernier roi, allié d'Orgétorix, il n'est plus jamais question. Lorsque César eut empêché les Helvètes de passer le Rhône (I, 8), il leur restait, pour leur marche vers l'ouest, un chemin par la Séquanie, mais si étroit qu'ils ne pouvaient s'y engager contre le gré des habitants. Les Helvètes firent alors intervenir l'éduen Dumnorix, frère ennemi de Divitiac, qui appartient au parti national, tandis que Divitiac est l'ami et l'agent des Romains. Dumnorix, dit César, était puissant chez les Séquanes par son argent et ses largesses : il obtint le passage pour les Helvètes.

Voilà qui est singulier ! On nous dit que les Séquanes ne peuvent rien sans Arioviste, qu'il est le maître de leur *oppida*, qu'ils ont de lui une peur extrême, et pourtant ils accordent aux Helvètes le droit de passage ! Une seule explication me paraît admissible : Dumnorix s'était mis d'accord avec Arioviste. Ce dernier avait intérêt à voir déguerpir les Helvètes, dont le territoire pouvait donner asile aux bandes d'Harudes qui venaient de passer le Rhin et lui demandaient avec insistance de les établir. Si César n'a parlé que de Dumnorix et des Séquanes, c'est encore parce que, dans sa première relation, il veut s'abstenir de mettre Arioviste en cause, au point de ne jamais le nommer.

Quant à Dumnorix, héritier cauteleux des desseins d'Orgétorix, il est possible qu'il ait favorisé la migration des Helvètes parce qu'il a pensé que ce peuple belliqueux, une fois en mouvement, pourrait seconder la cause de l'indépendance gauloise, menacée par les Romains et leur agent Divitiac. Peut-être aussi, et plus vraisemblablement, voyant que les bandes germaniques pouvaient se porter sur le riche territoire des Eduens, après avoir envahi celui des Séquanes, pensait-il que la région helvétique, devenue libre, les attirerait de préférence et épargnerait ainsi à son pays les calamités de l'invasion.

On a voulu expliquer de deux manières la contradiction qu'offrent les textes de César sur les Séquanes, représentés par lui comme indépendants avant la défaite des Helvètes et, après cette défaite, comme asservis à Arioviste, bien qu'aucun

événement nouveau ne se fût produit. Baumann, en 1885, concluait que César avait intentionnellement exagéré, pour motiver son intervention, la puissance et la tyrannie d'Arioviste; autant mettre en doute tout le récit de César, le fonds même des plaintes que lui adressent les Gaulois. H. J. Heller, en 1891, eut recours à la théorie de Mommsen sur la division en quatre parties des *pagi* celtiques[1]. Le territoire des Séquanes étant ainsi divisé, le pays confinant au Jura méridional peut avoir été en relations intimes avec les Helvètes par Castic d'abord, puis par Dumnorix, tandis que les trois autres tétrarchies, au Nord et vers le Rhin, auraient eu seules à souffrir d'Arioviste[2]. Cette thèse est ingénieuse, mais se heurte à un texte formel de César : *toutes* les villes des Séquanes étaient au pouvoir d'Arioviste (*quorum oppida omnia in ejus potestate essent*, I, 32). Si l'on admet ma manière de voir, la contradiction est plus apparente que réelle : César sait parfaitement que les Séquanes ne pouvaient pas prendre de décision grave sans l'avis d'Arioviste; mais comme il avait un motif politique de ne pas nommer Arioviste dans son premier rapport, il affecte de considérer les Séquanes comme indépendants, accessibles seulement à l'influence personnelle de Dumnorix.

César était certainement décidé, avant son départ pour la Gaule, à faire la guerre aux Helvètes ; il est naturel qu'il ait craint d'alarmer Arioviste, dont l'intervention à côté des Helvètes aurait pu lui coûter cher. César a battu séparément les Helvètes et les Germains; quelque jugement qu'on porte sur sa loyauté, l'habileté de sa politique n'est pas contestable. Mais pourquoi le livre Ier des *Commentaires* reflète-t-il si exactement cette politique, au point qu'Arioviste, bien qu'auteur principal des troubles de la Gaule, ne soit pas mentionné une seule fois jusqu'à la défaite définitive des Helvètes, et que César, pour ne le point nommer, ait dû travestir les événements et leurs causes, quitte à se contredire à quelques chapitres de distance ? Il y aurait là un problème insoluble si l'on s'en tenait à l'opinion courante sur la composition et la publication des Commentaires de la guerre des Gaules. Voici ce que disent, à ce sujet, les auteurs modernes les plus autorisés ; il est inutile d'en citer un grand nombre, car ils sont d'accord. Mommsen : « Cet ouvrage a été écrit et publié en 703, lorsque l'orage se déchaîna à Rome contre César et qu'il fut requis de licencier son armée et de se soumettre à une enquête[3]. » — G. Boissier : « Ce n'était pas seulement pour

1. *Hermes*, t. XIX, p. 316.
2. *Jahresbericht* de Bursian, 1891, II, p. 80.
3. *Röm. Gesch.*, III, p. 615.

charmer quelques littérateurs oisifs que, dans les derniers temps de son séjour en Gaule, il écrivit les Commentaires avec cette rapidité qui étonnait ses amis. Il voulait empêcher les Romains d'oublier ses victoires [1]. » — JULLIAN : « Son livre a été improvisé, je crois, au cours de l'hiver 52-51 [2]. » — TEUFFEL : « Les livres sur la guerre des Gaules furent publiés par César après la fin de cette guerre, 703/51 [3]. » — KRANER : « Que les Commentaires aient été rédigés et publiés en une fois, non par livres annuels, cela est certain pour plusieurs raisons [4]. » — RICE-HOLMES : « L'opinion dominante est que César écrivit les Commentaires après la fin de la septième campagne, qui eut lieu en 52 [5]. » Ce dernier auteur résume les opinions divergentes exprimées par plusieurs savants, Long en Angleterre, Roget de Belloguet en France, A. Köhler, F. Vogel et H. Walther en Allemagne. Je crois pouvoir m'abstenir de les discuter à mon tour, ayant abordé le problème à un point de vue spécial. Ma conclusion, qui semble non seulement justifiée, mais imposée par les considérations qui précèdent, c'est que les *Commentaires* n'ont été ni rédigés ni publiés en une fois, mais que, bien au contraire, le livre I fournit la preuve qu'il a été rédigé et publié en deux fois. Ce qui doit étonner, c'est que César, lors de la publication définitive de ces sept livres, n'ait pas cru devoir en effacer davantage les sutures, concilier ou atténuer les contradictions, déplacer des morceaux qui font l'effet de hors-d'œuvre là où on les trouve, pour les insérer là où l'on s'attendrait plutôt à les lire. Cela doit tenir, d'une part, à ce que César avait peu de loisirs, mais aussi et surtout au fait, certain à mes yeux, que les différents rapports qui constituent les Commentaires avaient trop circulé, trouvé trop de copistes et de lecteurs, pour qu'il fût possible d'y apporter des corrections importantes sans les remplacer par un ouvrage nouveau. Les rares retouches que l'on peut signaler, dans le livre tel qu'il nous est parvenu, ne sont que des exceptions confirmant la règle. Mais il faut entrer, à cet égard, dans plus de détails.

L'argument, considéré comme sans réplique, qu'on allègue pour établir l'homogénéité des Commentaires, le fait qu'ils auraient été rédigés à la hâte et d'une seule venue, est une phrase d'Hirtius, le continuateur de César, au début du VIIIe livre du *De Bello Gallico*, dans la lettre-préface adressée à Balbus :

1. *Cicéron et ses amis*, p. 262.
2. *Hist. de la Gaule*, III, p. 151.
3. Teuffel-Schwabe, I, 378.
4. Kraner-Dittenberger, 14e éd., p. 29.
5. Rice-Holmes, 2e éd., p. 202.

« C'est une vérité reconnue que les Commentaires surpassent en élégance les ouvrages composés avec le plus de soin (*operose*). Telle est leur perfection qu'ils semblent moins avoir donné que ravi aux historiens le moyen d'écrire sur le même sujet [Hirtius oppose donc les Commentaires comme des écrits de circonstance aux ouvrages historiques écrits à tête reposée]. Plus que personne, nous devons les admirer ; tout le monde en connaît l'élégance et la pureté ; nous savons, en outre, avec quelle facilité et quelle rapidité il les a écrits (*nos etiam, quam facile atque celeriter eos perfecerit, scimus*). » Cela signifie simplement que Hirtius, ami de César, a pu s'assurer de la facilité et de la rapidité avec lesquelles il composait ou dictait ses rapports ; conclure de là, comme on le fait, que Hirtius dut être présent lorsque César composa et dicta ses Commentaires d'une traite, est vraiment abusif. Je pourrais me porter garant, dans les mêmes termes, de la facilité de Gaston Boissier, par exemple, sans pourtant m'être jamais assis près lui à de son bureau. Cet argument que Rice-Holmes, après beaucoup de critiques, trouve excellent, ne vaut, à proprement parler, rien du tout.

Deux autres, dont l'un semblait décisif à Mommsen, ne sont pas plus concluants. Au livre I de la guerre des Gaules (chap. 28,5), César dit que les Boïens, à la demande des Eduens, reçurent des terres sur le territoire de ces derniers, et il ajoute : « Plus tard ils partagèrent tous les privilèges et tous les droits des anciens habitants » (*quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque condicionem, atque ipsi erant, receperunt*). Or, au livre VII (9, 6, 10), les Boïens paraissent être encore sous la dépendance des Eduens et n'avoir été admis à l'égalité des droits qu'en récompense de leur conduite dans la guerre contre Vercingétorix. Donc, nous aurions là une preuve que la phrase de César a été écrite après la guerre. A quoi l'on peut faire deux réponses. D'abord, il serait facile d'accorder qu'il y a là, en effet, à la fin d'une phrase et d'un chapitre, une retouche, une addition datant de l'édition définitive, c'est-à-dire de la réunion des Commentaires en un seul corps. Mais comme l'union des deux propositions relatives *quibus*.... *quosque* par la copule *que* est à la fois fort rare et peu correcte[1], on est plus tenté d'admettre que l'addition n'est pas due à César lui-même, qui avait terminé la phrase avec *dederunt*. Ce serait une vieille interpolation.

1. Voir la note de l'éd. Benoist-Dosson sur ce passage.

Le second passage est au livre IV (21,8). César rapporte qu'il a fait de Commius le roi des Atrébates, parce qu'il l'estimait et le croyait fidèle (*cujus et virtutem et consilium probabat et quem sibi fidelem esse arbitrabatur*). Ces derniers mots ont paru faire allusion à la révolte de Commius au cours de la septième année de la guerre (VII, 76). Ici encore, il s'agit d'une incise qui peut bien être une addition, soit de César lui-même, soit d'un éditeur; mais on peut aussi penser que César a écrit cela sans y entendre malice, car il ne dit pas qu'il ait cru *à tort* que Commius fût fidèle; il affirme simplement qu'il le croyait et que cette opinion l'a déterminé à agir.

Que pèsent, en vérité, de pareils arguments à côté de ceux qu'on peut leur opposer — d'abord, les contradictions inconciliables entre les deux parties du livre I, qui font l'objet principal du présent travail, puis d'autres dont je veux seulement alléguer deux. A la fin du second livre, César déclare que toute la Gaule est pacifiée (*omni Gallia pacata*) et ajoute que le Sénat, au reçu de son rapport, décrète quinze jours de prières publiques. César est si bien convaincu de la pacification de la Gaule qu'il emploie toute la troisième année à des campagnes sur les frontières, comme s'il n'y avait plus lieu de s'inquiéter pour l'intérieur du pays. Comment croire que César n'eût pas modifié sa rédaction s'il avait su, au moment d'écrire, que les efforts accomplis jusque-là par ses légions n'étaient rien, en comparaison de ceux qu'il fut obligé de leur demander un peu plus tard? Jamais César ne semble prédire l'avenir, ni ne se vante de l'avoir préparé, ce qui serait le fait naturel de tout homme d'action racontant, après leur dernière phase, une série d'événements qu'il a dirigés. Mais voici encore un argument de détail. Au livre I, chap. 52, dans le récit de la campagne contre Arioviste, César met en évidence, avec une complaisance qui surprend d'abord, le service rendu à son armée par le jeune P. Crassus qui, commandant la cavalerie, sauve l'aile droite romaine en la faisant soutenir par les réserves. Ce jeune homme (*adulescens qui equitatui praeerat*) était le dernier fils du riche et puissant Crassus qui avait formé, avec César et Pompée, une première alliance offensive et défensive. Malgré sa jeunesse, César l'avait emmené en Gaule à titre de légat. L'année d'après, on le trouve combattant les Vénètes; en 56, il devait se distinguer en Aquitaine. L'hiver suivant, César l'envoya à Rome avec 1.000 cavaliers gaulois. A la fin de 54, il suivit son père en Syrie et se fit tuer à la bataille de Carrhæ par son écuyer, pour ne pas tomber vivant aux mains des Parthes. César avait mille bonnes raisons, en 58, d'insister sur le service qu'avait

rendu Crassus et même de l'exagérer, car on peut se demander ce que faisait alors César quand l'ordre le plus important, celui de faire avancer les légions, était donné par un jeune légat, et non par le général. Combien cela serait singulier si César écrivait en 51, trois ans après la mort du jeune Crassus et de son père, alors qu'il n'y avait lieu ni de complimenter l'un, ni de flatter l'autre! Et qui niera que César, écrivant en 51, aurait dû trouver un mot, soit en cette occasion, soit ailleurs, pour rappeler la fin malheureuse et héroïque de son légat?

Nous savons, par César lui-même, qu'il envoyait un rapport au Sénat à la fin d'une campagne (*ob eas res, ex litteris Caesaris, dies XV supplicatio decreta est*, II, 35; la *supplicatio* ne pouvait être décrétée que par le Sénat). M. Fabia a montré, en 1889, après d'autres, mais d'une manière plus complète, que César est toujours préoccupé de se concilier la bienveillance du Sénat où il comptait beaucoup d'adversaires; il saisit l'occasion [1] de répéter que telle décision du Sénat autorise sa conduite, alors surtout qu'elle peut paraître inspirée par son ambition personnelle. Les rapports de César au Sénat ne devaient pas être de courtes missives, car trop de concision aurait laissé la porte ouverte à des interprétations malveillantes; nous savons que la simple annonce de succès ne suffisait pas et que le Sénat se montrait inquiet de la diplomatie de César au point d'envoyer des commissaires en Gaule pour la contrôler [2]. Caton alla plus loin encore quand, indigné du manque de foi de César à l'égard des Usipètes et Tenchtères, il proposa de le livrer aux ennemis qu'il avait vaincus par fraude [3]. Donc, César a dû adresser au Sénat des rapports détaillés, prudemment apologétiques, rédigés avec la célérité et la clarté qu'ont vantée les critiques anciens. Ces rapports ne sont pas, à proprement parler, les *Commentaires*, puisque les *Commentaires* en font mention; mais ils sont l'étoffe et la substance des *Commentaires*. Pourquoi César, accablé de besognes militaires et politiques, aurait-il écrit deux fois les mêmes choses? Aux relations qu'il envoyait au Sénat, il pouvait apporter quelques compléments, quelques variantes, et rédiger ainsi le compte rendu qui, par l'entremise de ses amis de Rome, était répandu dans le public. Ces comptes-rendus devaient se faire à des intervalles assez courts, ne fût-ce que pour empêcher que des bruits fâcheux, défavorables à la stratégie et à la politique de César en Gaule, ne

1. Voir, en particulier, I, 35.
2. Suétone, *Caesar*, XXIV.
3. Plutarque, *Caton*, 51; *César*, 22; Appien, *Celtica*, 18. Boissier (*Cicéron et ses amis*, p. 266) se trompe en parlant à ce propos d'Arioviste.

prissent racine dans les cercles de Rome qui lui étaient hostiles et qui ne désarmaient pas.

C'étaient donc, pour employer un mot qui a fait fortune, de véritables *communiqués*, comparables non à ces bulletins quotidiens que réclame notre curiosité doublée d'angoisse, mais aux longues dépêches dont le maréchal French, après le duc de Wellington, a donné de beaux exemples et aux rapports de quinzaine qui, pendant quelque temps, ont été publiés par l'État-major français.

C'est César lui-même, d'après Suétone [1], qui avait institué à Rome, sans doute pendant son consulat de 59, la publication officielle et quotidienne des nouvelles, *acta diurna senatus et populi*. Mais c'était une publication très sèche; nous n'avons aucune raison de croire que ces *acta* aient fait place à des rapports sur les opérations militaires. En revanche, la correspondance de Cicéron atteste combien l'information des particuliers dépendait encore, à cette époque, des lettres de correspondants bénévoles. Entre l'armée romaine de Gaule et Rome, il y avait un échange continuel de correspondances; César y employait plusieurs secrétaires et, écrivant beaucoup de lettres, désirait lui-même être renseigné sur tout [2]. Dans ces conditions, si César ne s'était pas occupé de l'opinion à Rome, il aurait laissé le champ libre à ses ennemis et perdu le fruit de ses efforts. Il n'était pas homme à laisser les semeurs de bruits fâcheux raconter les choses selon leurs passions politiques ou les rumeurs déformées qui leur parvenaient. Plusieurs passages de la correspondance de Cicéron, pendant la guerre des Gaules, montrent combien l'opinion était énervée et avait besoin d'une direction. En avril 53, Cicéron écrit à Trebatius, jeune jurisconsulte qu'il a introduit auprès de César et qui, peu enclin au métier des armes, paraît manquer de courage et d'endurance. Il lui assure qu'il le recommandera de nouveau le moment venu (c'était déjà l'usage de réitérer les recommandations et l'on y attachait beaucoup d'importance); puis il ajoute : « En retour, renseigne-moi sur la guerre gallique; pour des informations de ce genre, je me fie surtout aux poltrons. » Autant dire que Cicéron ne veut pas se contenter des nouvelles officielles; il lui en faut de plus détaillées, peut-être de moins bonnes, comme les pusillanimes en donnent volontiers. Boissier comprenait que,

---

1. Suet., *Caes.*, 20.
2. Voir Boissier, *Cicéron*, p. 264.

dans la pensée de Cicéron, les peureux se tenant loin des combats, en peuvent mieux voir l'ensemble[1]; mais je crois que c'est faire trop d'honneur aux Trébatius. Ce qu'on attend d'eux, c'est le contrepied de l'optimisme, le post-scriptum du *communiqué*.

Cœlius écrit de Rome à Cicéron, en mai 51 : « Quant à César, on dit de lui bien des choses, mais non pas de belles choses. Ce ne sont encore, il est vrai, que des rumeurs. L'un prétend qu'il a perdu sa cavalerie, ce que je ne suis pas éloigné de croire; l'autre, que la septième légion a été battue et qu'il est lui-même cerné par les Bellovaques, coupé du reste de ses troupes. La vérité est qu'il n'y a rien de positif, et même on n'ose pas donner au public ces nouvelles hasardées; on se les communique en secret, dans un cercle que vous connaissez bien ».

Contre ces campagnes de nouvelles chuchotées, de bruits alarmants, César se serait-il contenté d'envoyer au Sénat des rapports confidentiels sur ses opérations militaires? Le bon sens n'indique-t-il pas qu'il devait souvent éclairer l'opinion, la convaincre de son génie et de son bonheur? Et comment y eût-il mieux pourvu qu'en répandant par morceaux, par groupes de chapitres, ces commentaires d'une simplicité si éloquente, dont la rédaction tardive et faite d'une traite, après l'achèvement de la guerre des Gaules, n'aurait plus répondu à aucun besoin?

Dans le commentaire de Servius à l'*Énéide* (XI, 743), il y a une singulière remarque à propos du vers : *dereptumque ab equo dextra complectitur hostem*. « Cela, écrit Servius, est tiré de l'histoire; car Caius Julius César, lorsqu'il combattait en Gaule, fut enlevé par un ennemi qui le prit tout armé sur son cheval. Alors survint un autre ennemi qui le connaissait et qui l'insulta en criant : *Caesar! Caesar!* Or, en langue gauloise, cela signifie « lâche-le » (*dimitte*); il arriva ainsi qu'on le laissa libre. Cela est dit par César lui-même dans son éphéméride (*in ephemeride sua*), en un passage où il vante sa bonne fortune (*ubi propriam commemorat felicitatem*). » L'histoire est absurde et il est certain que César n'a pu la rapporter; mais il est à noter que Plutarque qualifie d'*éphémérides* les *Commentaires* de César et l'on peut se demander si les ennemis de César, ou simplement des spéculateurs, n'ont pas fait circuler sous son nom des rapports apocryphes, dont Servius, ou le grammairien qu'il copie, aurait trouvé cet extrait dans l'œuvre de quelque historien perdu (Tanusius, par exemple, que cite Plutarque dans un passage défavorable à César). Ce qu'il y a ici d'instructif pour nous, c'est que

1. Boissier, *Cicéron*, p. 247.

les Grecs, disposant d'autres équivalents, aient quelquefois traduit *Commentarii* par ἐφημερίδες, montrant ainsi qu'ils reconnaissaient à l'œuvre de César le caractère de mémoires écrits sous l'impression immédiate des événements, et non d'une histoire rédigée après coup, à l'aide de souvenirs et de notes, opinion que je crois avoir suffisamment réfutée.

Il me reste à montrer, avec plus de précision, pourquoi César, envoyant à Rome sa relation de la guerre contre les Helvètes (chap. 2-29), s'est abstenu avec tant de soin d'y parler d'Arioviste et du péril que les Germains faisaient courir à la Gaule, alors qu'il devait en être parfaitement instruit, sans avoir besoin des révélations confidentielles de Divitiac.

Après la défaite des Eduens par les Arvernes et les Séquanes, soutenus par les Germains d'Arioviste, Divitiac était venu à Rome demander le secours du Sénat, qui ne se montra pas disposé à intervenir (61). Il se contenta de décider que les gouverneurs éventuels de la Province devraient prêter leur appui aux Eduens et aux autres amis du peuple romain. L'année suivante, 60, Arioviste remporta une grande victoire sur les Séquanes, Arvernes et Eduens réunis. Cicéron écrit à Atticus (I, 19, 2) : « Ce qu'il y a, en ce moment, de plus grave en politique, c'est la crainte d'une guerre dans les Gaules. Elle est déjà chez nos frères les Eduens (*nam Aedui, fratres nostri, pugnant*) ; les Séquanais ont été gravement battus ; enfin, il est certain que les Helvètes sont en armes et font des courses dans la Province. Le sénat a décidé que l'on tirerait au sort les deux Gaules entre les consuls, qu'on ferait une levée, qu'on n'admettrait pas d'exemptions, qu'on nommerait des commissions qui iraient dans les villes des Gaules pour agir sur elles et les empêcher de se joindre aux Helvètes. » Cela veut dire qu'à la suite de la victoire d'Arioviste, menace pour tous les peuples gaulois de l'Est, les Helvètes, poussés par Orgetorix, ont commencé à former une ligue et à préparer, peut-être par des reconnaissances en armes, leur émigration vers l'Océan. Peu après, dans une autre lettre à Atticus, Cicéron écrit : « Votre Metellus est un consul éminent ; je ne trouve qu'une chose à redire en lui, c'est que la pacification des Gaules ne lui fasse pas grand plaisir. Il voudrait, je crois, un triomphe. » Metellus était consul en 60 avec Afranius. C'est cette année que les craintes de guerre furent brusquement dissipées par la mort d'Orgetorix, qui parut mettre fin aux projets des Helvètes. César dit expressément (I, 5) que les Helvètes n'en persistèrent pas moins dans leurs desseins (*post eius mortem nihilominus Helvetii id, quod constituerant, facere conantur*) ; c'est donc qu'on aurait attendu le contraire.

L'année d'après, 59, est celle du consulat de César. Si Metellus a pu rêver d'aller faire la guerre aux Helvètes et d'obtenir les honneurs du triomphe, César ne le désire pas moins et, pour y réussir, il se fera conférer des pouvoirs extraordinaires par le peuple et le Sénat. Mais Rome n'a pas oublié l'invasion des Cimbres et des Teutons : elle a peur des Germains ; c'est sans doute pour ce motif que, deux ans plus tôt, le Sénat est resté sourd aux prières de l'Eduen Divitiac. Non seulement César ne veut pas agiter le spectre germanique, mais il veut être l'ami d'Arioviste jusqu'au jour où, grandi et fortifié par une victoire sur les Helvètes, il pourra se retourner contre lui. C'est donc sous le consulat de César qu'Arioviste, représenté sans doute à Rome par un ambassadeur, reçoit de magnifiques présents, en distribue à son tour, est proclamé l'ami et l'allié du peuple romain. Si César est intéressé à s'assurer pour l'instant la bienveillante neutralité du chef germain, celui-ci n'a pas moins d'intérêt à faire valoir, auprès des Gaulois qu'il menace, les honneurs dont Rome vient de le combler. Ni César, ni Arioviste ne pouvaient être sincères ; mais César savait le mieux ce qu'il voulait.

Ce qu'il voulait — commencer la conquête de la Gaule — il l'a fait au printemps et au début de l'été de 58. Arioviste ne l'a pas gêné, l'a laissé tout à fait libre. Il y avait à Rome un parti de la paix, des gens tranquilles qui redoutaient les aventures. Ils avaient vu avec déplaisir que le consul de 60, Metellus, parût trop porté à entreprendre une guerre nouvelle en Gaule. Faire la guerre à la fois aux Gaulois et aux Germains leur eût semblé une dangereuse folie. César sait cela, il le sait bien mieux que nous, qui sommes réduits à quelques bribes de témoignages. Rien donc de plus naturel, de plus politique, de plus sensé que le parti dont témoigne, à défaut de sincérité, son premier communiqué sur la guerre des Gaules. Rome n'a fait que prendre des mesures contre la turbulence des Helvètes qui menaçaient la Province et pouvaient renouveler le péril de l'invasion des Cimbres ; César les a battus et les a renvoyés dans leur pays, afin que les Germains ne fussent pas tentés de prendre leur place. Les plus pusillanimes sont donc rassurés ; la Gaule, un instant troublée, est tranquille ; les Germains restent chez eux.

Au moment où César envoyait ce rapport — probablement en juillet 58 — il avait déjà conçu d'autres projets : il avait reconnu que la clef de la Gaule devait être cherchée sur le Rhin, qu'il fallait l'arracher aux bandes d'Arioviste si on ne voulait pas qu'elles la gardassent pour elles seules. Supposons un instant qu'il ait écrit en 51, après la conquête de la Gaule, après ses deux campagnes

au delà du Rhin, et demandons-nous s'il aurait pu présenter les événements comme il l'a fait, s'efforçant de prouver à des lecteurs romains, effrayés et peut-être irrités de son initiative, qu'il agissait en mandataire et en sauveur de la Gaule, qu'il se conformait à des décisions antérieures du Sénat, qu'il avait poussé jusqu'au bout la patience dans ses négociations avec Arioviste, que ce chef l'avait traité avec insolence d'abord, puis avec perfidie, enfin que l'honneur du nom romain, non moins que le salut de la Gaule, avait dicté sa conduite et légitimé sa victoire. Si, dans son rapport sur les Helvètes, il a déguisé la vérité, c'est-à-dire la menace germanique, dans son second rapport il ne l'a révélée que graduellement, donnant la parole d'abord aux délégués de la Gaule qui l'informent de la tyrannie des Germains, puis à Arioviste lui-même, qui parle en tyran. Toutes ces habiletés sont de saison, elles étaient sans doute nécessaires en 58 ; en 51, elles auraient trahi un embarras, une pusillanimité incompréhensibles ; elles auraient cessé d'être dignes de César.

Quand on étudie de près les préliminaires de la campagne contre Arioviste, on y trouve la preuve que César, sachant Arioviste très puissant à Rome — il y avait certainement des informateurs et des patrons, sinon des stipendiés — sachant aussi que l'opposition à sa politique était très vive dans le Sénat, a voulu, dans son rapport de fin d'année, infliger deux avertissements, deux leçons implicites à ceux qui se faisaient à Rome, par timidité ou par haine du proconsul, les auxiliaires de l'ambitieux Germain.

Pendant que César était à Besançon, organisant le service des vivres, des propos tenus par des marchands et des Gaulois du pays, au sujet de la grande taille et du courage des Germains, produisirent dans l'armée romaine un commencement de panique. Le trouble, dit César, s'empara de tous les esprits. La frayeur gagna d'abord les tribuns militaires, les préfets et d'autres officiers qui, venus de Rome, avaient suivi César par amitié et n'avaient guère l'habitude de la guerre. Les uns alléguaient divers prétextes pour se retirer ; d'autres, retenus par la honte, restaient seulement pour ne pas être accusés de couardise. Mais ils ne pouvaient composer leurs visages, ni même, par instants, retenir leurs larmes; cachés dans leurs tentes, ils gémissaient sur leur sort, en déplorant avec leurs amis le péril commun. Dans tout le camp, on faisait des testaments [il n'y a aucune bonne raison, bien qu'on l'ait fait, de condamner cette phrase comme interpolée]. Peu à peu la crainte passa des officiers aux soldats ; même les plus aguerris redoutaient la difficulté des chemins, le manque de vivres. Quelques-uns annonçaient même à César qu'on ne lui obéirait pas quand il donnerait l'ordre de lever le camp.

Le tableau est émouvant dans sa simplicité ; mais pourquoi César croit-il nécessaire de le tracer puisque, en s'adressant à ses vieilles troupes et à ses sous-officiers, les centurions, il a obtenu de son armée tout ce qu'il voulait ?

D'autres, avant moi, ont soupçonné ici un certain travestissement de la vérité. Ces officiers amateurs, membres de familles illustres, ne se sont pas contentés de pâlir et de rédiger leurs testaments : ils ont représenté à César qu'il n'avait pas le droit de faire la guerre à Arioviste sans l'autorisation du Sénat, et ils ont écrit à Rome dans le même sens. César le sait ; il leur inflige une leçon qui passe au-dessus d'eux pour atteindre leurs familles ; il leur fait honte en rapprochant de leur conduite celle des centurions. César compte sur ses soldats et sous-officiers, militaires de profession ; il se passera volontiers des élégants officiers venus de Rome comme pour une partie de plaisir ou de pillage. Ainsi César fait à la fois la leçon à l'aristocratie et sa cour au peuple. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas quelque vérité dans son récit, mais c'est une vérité relative, colorée par sa politique de démagogue. Bien des lecteurs modernes de César se plaignent de la froideur des *Commentaires* ; on regrette d'y voir tant de mouvements de troupes, de combats, plutôt que le chef lui-même. C'est une erreur. A y regarder attentivement, c'est César, toujours César que l'on aperçoit. Qu'il parle ou qu'il se taise, ce sont ses intérêts politiques qui dominent la scène. César n'est pas seulement un grand narrateur : c'est un narrateur astucieux.

L'autre passage sur lequel il faut insister est dans le dernier discours tenu par Arioviste à César. Le Germain, même bien conseillé par un transfuge romain, n'a pu dire ces choses ; mais César a pu savoir que des propos équivalents se tenaient à Rome et il a fait preuve de son habileté coutumière en les prêtant au roi des Germains. « Je sais bien, dit Arioviste, que le Sénat a donné le titre de frères aux Eduens ; mais je suis assez informé pour savoir que, dans la dernière guerre contre les Allobroges, les Eduens n'ont pas plus envoyé de secours aux Romains qu'ils n'en ont reçu eux-mêmes dans leurs démêlés avec les Séquanes [reproche indirect, mais très sensible au Sénat romain, qui s'est montré une fois pusillanime et fera bien de ne pas persévérer dans cette conduite]. J'ai lieu de soupçonner que César, tout en se disant mon ami, n'a amené son armée en Gaule que pour l'opprimer [c'est là précisément ce qu'on murmure à Rome parmi les adversaires de César et c'est ce que le Sénat doit se garder de croire, même si les émissaires d'Arioviste à Rome tentent de le lui persuader ; César ne veut employer son armée

que pour la protection des alliés Gaulois et de la Province, menacés par l'orgueil et l'ambition du Germain]. Si César ne s'éloigne pas et ne retire pas ses troupes, je le traiterai en ennemi et non en allié [la menace de guerre vient donc d'Arioviste, non de César, qui a prolongé tant qu'il a pu les négociations]. *Je sais par des messages venus de Rome qu'en faisant périr César je ferai plaisir à plusieurs des grands de Rome* ; sa mort me vaudra leur faveur et leur amitié. » Voilà la phrase qui devait porter, non sur César, qui ne l'a sans doute pas entendue, mais sur ceux qui font opposition à sa politique ; c'est Arioviste lui-même qui les dénonce comme le parti germanique à Rome, coupable d'une sorte de trahison par les relations qu'il entretient avec le roi barbare, prêt à faire de lui le ministre de ses haines contre un proconsul romain. Si César n'avait pas su avec certitude qu'Arioviste avait des intelligences à Rome, il n'aurait pas osé lui prêter une phrase qui constitue une terrible accusation. Mais cette accusation même, à ce point de son récit, porte sa date : qui pouvait se soucier, sept ans après, quand Arioviste était mort ou avait disparu, des émissaires suèves à qui l'aristocratie du Sénat avait eu le tort de faire des confidences ? La flèche, acérée à la fin de 58, eût été plus qu'émoussée en 51. Ici donc encore, il me semble que le texte porte sa date et que l'intérêt s'en accroit d'autant. Les Grecs n'ont pas eu tort de songer à des *éphémérides* en lisant une œuvre où le chef d'armée, le politique et même l'orateur se complètent par ce que nous appellerions aujourd'hui un grand journaliste.

Salomon Reinach.

NOTES CRITIQUES
AUX CHAPITRES DE PLINE
RELATIFS A L'HISTOIRE DE L'ART[1]

III

LES DEUX ARISTEIDÈS ET LA CHRONOLOGIE DE L'ÉCOLE THÉBAINE

Parmi les questions que pose l'histoire de la peinture antique, peu sont plus embrouillées que celle qu'impliquent la généalogie et la chronologie de l'école thébaine suivant Pline. En essayant de les élucider, je crois qu'on se fera une idée de la façon dont Pline a cousu ensemble, trop hâtivement, les précieuses notes qu'il avait prises dans ses multiples lectures. Il nous apparaîtra que toute la confusion résulte d'un simple « déplacement de notes ».

Énumérons d'abord, en leur donnant un numéro d'ordre, pour la clarté de la discussion, les textes de Pline qui touchent à la généalogie des peintres thébains et à leurs dates.

1) XXXV, 75 : A l'époque où Eupompos formait Pamphilos (v. 400), Euxeinidas était le maître d'Aristeidès.

2) XXXV, 98 : Apelle eut pour contemporain Aristeidès de Thèbes.

3) XXXV, 108 : Il faut compter, avec Apelle et Protogène (*floruit* entre 340 et 300), Nikomachos, fils et élève d'Aristeidès.

4) XXXV, 110 : Nikomachos eut pour élèves Ariston son frère et Aristeidès son fils, ainsi que Philoxénos d'Érétrie.

5) XXXV, 111 : Aristeidès eut pour élèves et pour fils Nikéros et Ariston ; ce dernier eut pour élèves Antoridès et Euphranor.

6) XXXV, 146 : Koroibos, élève de Nikomachos.

D'après ces textes, le *stemma* de l'école thébaine serait le suivant :

---

1. Voir plus haut, p. 245.

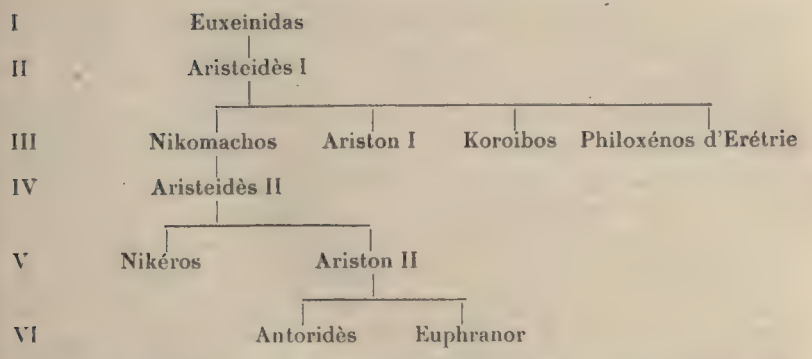

Ainsi Euphranor appartiendrait à la sixième génération après Euxeinidas. Si nous nous reportons aux dates qui résultent de ce que Pline lui-même nous apprend de ces peintres, il résulte au contraire qu'Euphranor est de très peu plus jeune qu'Euxeinidas, qu'il est l'aîné de beaucoup d'Aristeidès II, et même de peu de Nikomachos. Il ne saurait donc, de toute évidence, être l'élève d'Aristeidès II.

Avant de rechercher quelle est la confusion qui s'est produite, résumons ce que l'on peut savoir de la date de ces peintres.

Pour Euxeinidas et pour Aristeidès I, on sait seulement ce que nous apprend le texte cité de Pline. Apelle ayant été, vers 300 au plus, l'élève de Pamphilos, et son condisciple Mélanthios ayant commencé à produire vers 370, Pamphilos a dû se former lui-même au plus tard vers 390. Retenons donc qu'Aristeidès a dû commencer à produire vers 390.

Pour Nikomachos, Pline nous fait connaître huit de ses œuvres. Il n'en est qu'une, malheureusement, qui comporte une date précise : la peinture du monument que le tyran de Sicyone, Aristratos, fit élever pour le poète Télestès. On sait que Télestès de Sélinonte remporta un prix à Athènes en 401 [1] et qu'Aristratos fut tyran de Sicyone au temps de Philippe de Macédoine [2]. On

1. Ath. XIV, 616 f, Télestès doit appartenir à la période 450-360, comme le plus célèbre de ses émules, Timothéos de Milet.

Diodore (XIV, 46) place dans l'Ol. 95,3 (398/7) les quatre *dithyrambopoioi* Polyeidos, Philoxénos, Timothéos et Télestès. Signalons que Polyeidos, qui s'essaya aussi à la peinture (Diod. *loc. cit.*), partage avec Timothéos l'honneur de voir ses œuvres encore exécutées en Crète au début du IIe s. av. (Michel, *Recueil*, 65 et 66).

2. En dehors des deux textes cités de Pline et de Plutarque, Aristratos n'est mentionné que par Démosthène, XVIII, *Pro corona*, 48, 295.

connaît par Plutarque (*Arat.* 13) une peinture de Mélanthios qui représentait le tyran auprès d'un char qui portait une Victoire, peinture où Apelle avait mis la main et qui doit donc dater de 360 au plus tôt ; ce fait engage à voir aussi la commémoration d'une victoire du même tyran aux courses panhelléniques dans la *Niké enlevant au ciel un quadrige*, que Pline cite parmi les chefs-d'œuvre de Nikomachos.

Des quatre élèves que Pline attribue à Nikomachos, on ne sait rien d'Ariston ni de Koroibos. Pour Philoxénos d'Érétrie, Pline le définit « celui qui peignit pour le roi Kassandros cette bataille d'Alexandre contre Darios qui ne le cède à aucun autre tableau ». Or, Kassandros n'a porté le titre de roi que depuis 304 jusqu'à 298, date de sa mort ; si même il ne faut pas serrer de près ce titre, toute l'histoire de cette époque établit qu'il n'a guère pu commander un pareil tableau qu'à partir de 320-15. Pour peindre le vaste tableau où l'on a proposé de voir le modèle de la mosaïque de Naples, Philoxénos devait encore être dans la force de son talent[1]. On ne le fera donc guère naître avant 370, d'où il résulte qu'il a dû être l'élève de Nikomachos au plus tôt vers 350.

Des onze œuvres que Pline met au nom d'Aristeidès fils de Nikomachos, dont il fait un contemporain d'Apelle, trois peuvent se dater :

1) Dans une ville prise d'assaut, l'enfant qui cherche le sein de sa mère mourante. Alexandre avait fait transporter ce tableau à Pella. Il en résulte qu'il était ou antérieur à 334, date de la prise de Thèbes par Alexandre — le tableau ferait partie, en ce cas, de quelque ensemble qu'il épargna pour en disposer à sa guise — ou postérieur de peu — car, s'il a précisément commémoré le sac de Thèbes, il a dû être peint au lendemain, Alexandre n'ayant guère eu, à partir de l'année suivante, le loisir de faire transporter des tableaux à Pella.

2) « Un combat contre les Perses, tableau qui contenait cent personnages, pour chacun desquels Mnason, tyran d'Élatée, avait convenu de lui donner dix mines ». On sait que Mnason, élève et ami d'Aristote, institué tyran d'Élatée en 338 ou 334, s'y maintint grâce à l'appui de Kassandros, peut-être jusqu'en 297[2].

---

1. Voir en dernier lieu R. Schœne, *Neue Jahrbücher*, 1912, p. 181-204 : *Das Pompejanische Alexandermosaik*.

2. On connaît par Pline une autre libéralité de Mnason envers des peintres : « A la même époque (qu'Apelle et Protogène) appartient Asklépiodoros qu'Apelle admirait pour sa science de la symétrie. C'est à lui que le tyran Mnason donna 30 mines pour chacun de ses Douze Dieux ; le même donnait à Théomnestos 20 mines pour chacun de ses héros », XXXV, 138). Le fait que l'on voit Mnason payer 10 mines par mortel, 20 par héros, 30 par divinité suggère que les trois tableaux ont été commandés à la fois. Comme Pline nomme aussitôt après Nikomachos, père d'Aristeidès, on pourrait supposer qu'Asklépiodoros et Protogène sont, ainsi qu'Aristeidès, des élèves de Nikomachos.

On a aussi pensé au tableau fait pour lui par Aristeidès comme modèle de la « mosaïque d'Alexandre », puisque, sur le seul fragment qu'elle nous conserve, on distingue 24 figures, 16 Perses et 8 Grecs, sans compter les 17 sarisses macédoniennes dont les porteurs ne sont pas visibles. Si la peinture se rapportait à la bataille d'Issus, comme cela est probable pour la mosaïque, le *terminus post quem* est 333 ; c'est 331, si elle représentait Arbèles.

3) *Leontion Epicuri*. Léontion était une courtisane athénienne, fameuse comme rivale de Glycère et comme élève d'Épicure ; d'aucuns disaient qu'elle avait été sa maîtresse, d'autres faisaient d'elle l'amie de Métrodoros, le disciple préféré et successeur d'Épicure. Glycère est devenue la maîtresse de Ménandre sans doute peu après la mort de son premier amant, Harpalos (326) ; Epicure, venu pour étudier à Athènes entre 323 et 320, paraît ne s'y être fixé qu'en 306 et y être demeuré jusqu'à sa mort en 270. A cette époque Métrodoros avait au moins quarante ans [1].

Léontion a donc dû être dans tout son éclat entre 320 et 300. Ainsi l'activité d'Aristeidès se trouve placée entre 340 — puisqu'en 334 il devait être célèbre — et 300. Sa naissance se placerait probablement vers 360, époque où l'on a vu que son père Nikomachos devait travailler à Sicyone.

On peut comprendre maintenant à quel point il est inadmissible qu'Euphranor soit l'élève d'un fils de cet Aristeidès. Une seule de ses œuvres se laisse dater avec précision : c'est un fameux « engagement de cavalerie devant Mantinée », qui paraît avoir été commandé pour Athènes peu de temps après l'évènement qu'il commémorait (363). Par contre, l'activité de Nikias, élève d'Antidotos, élève d'Euphranor, peut se déterminer avec une très suffisante certitude entre 350 et 300. Il était donc sans doute un peu l'aîné d'Aristeidès [2].

---

1. Brunn, que suit Rossbach (art. *Aristeides* de la *Real Encyclopaedie*), a précisément contesté que le portrait puisse être d'Aristeidès, parce qu'il serait postérieur à 306. Une raison de plus qui permet de le faire descendre jusqu'en 306 est le rôle joué en 246 à Ephèse par la confidente de la reine Laodice, Danaé, fille de Léontion (Plutarque, *ap.* Ath., XIII, 593 e).

2. Il faudrait faire remonter l'activité d'Aristeidès d'une vingtaine d'années si l'on prenait à la lettre ce passage de Pline, XXXV, 39 : *ceris pingere, ac picturam inurere quis primus excogitaverit non constat. Quidam Aristidis inventum putant, postea consummatum a Praxitele.* Pline ajoute XXXV, 133 que « Praxitèle disait, comme on lui demandait lesquels de ses marbres il aimait le mieux : Ceux auxquels Nikias a mis les mains » *tantum circumlitioni ejus tribuebat.* » Or, Nikias n'a pu collaborer avec Praxitèle que dans la dernière période de l'activité du grand sculpteur, soit entre 355 et 335. Aristeidès aurait donc inventé l'encaustique *au minimum* avant 355. Comme il me paraît difficile de faire remonter si haut Aristeidès, je proposerais ou bien d'attribuer cette invention à l'hypothétique

Les dates certaines qu'on peut déterminer permettent d'établir entre les écoles de Sicyone, de Thèbes et d'Athènes les synchronismes que résume ce tableau :

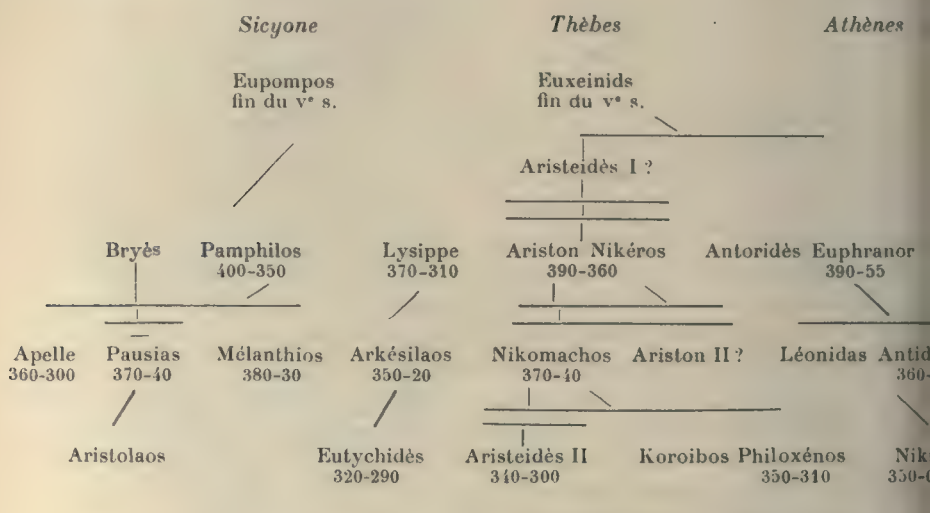

Dans ce tableau, les barres verticales rejoignent les pères aux fils (quand les pères ont été également peintres) ; les barres obliques rejoignent les maîtres aux élèves ; les barres horizontales servent à grouper les élèves d'un même maître si elles sont simples, les fils aux pères déjà peintres si elles sont doubles.

Je ne puis justifier ici toutes les données de ce tableau, mais je crois pouvoir affirmer qu'aucun ne répond mieux à toutes les données du problème. La partie la plus délicate est celle qui est relative à l'école de Thèbes. On a vu que les dates certaines obligent à admettre des confusions dans le texte de Pline et à réduire à quatre ses six générations d'artistes thébains.

Dans cette réduction je me suis inspiré de l'idée que Pline n'a pas pu *inventer des noms* — j'ai donc tenu compte de tous ceux qu'il nous donne — mais que, entre noms identiques ou sem-

---

Aristeidès I (ou Ariston I), ou bien de supposer que Pline, dans la phrase citée, cherche à combiner deux traditions, l'une qui attribuait l'invention de l'encaustique à Praxitèle — elle serait née des besoins de la statuaire en marbre, héritière de la statuaire polychrome en *poros* — l'autre qui l'attribuait à Aristeidès. D'ailleurs Pline indique (*loc. cit.*) qu'elle était déjà pratiquée du temps de Polygnote.

blables, il a pu se tromper, fondant deux personnages en un ou dédoublant un personnage, selon les besoins du système inventé pour combiner les notes qu'il avait par devant lui. Quand on a fréquenté assidument certains livres de Pline, on en emporte l'impression qu'après avoir fait des extraits ou des résumés dans une foule d'ouvrages, il a rédigé en hâte, sans plus recourir à ces ouvrages, et en mettant tant bien que mal toutes ses notes bout à bout ; son principal souci étant de n'en perdre aucune, il a toujours plutôt ajouté et compliqué qu'il n'a retranché ou simplifié.

Dans le cas présent, je crois qu'il a dédoublé Ariston, et peut-être Aristeidès. On remarquera, en effet, qu'il attribue des œuvres à un seul Ariston — le frère de Nikéros — et non au frère de Nikomachos. Bien qu'il qualifie Aristeidès, l'élève d'Euxeinidas, de *praeclarus artifex*, il ne cite aucune œuvre de lui. Cependant j'ai introduit dans mon tableau, avec un point d'interrogation, l'Ariston, frère de Nikomachos, et l'Aristeidès, père de l'autre Ariston. La question de l'existence ou de la non existence du second Ariston est sans conséquence ; celle du premier Aristeidès est plus importante. On voit que, si nous voulons en tenir compte, nous sommes obligés d'introduire une génération de plus dans l'école de Thèbes que dans celles qui l'encadrent, ce qui n'a évidemment rien d'invraisemblable. Pour la supprimer, ou substituer *Ariston* à *Aristeidès* dans les textes 1 et 3, et dans le texte 5, ou remplacer Aristeidès par Euxeinidas — qui serait le père en même temps que le maître d'Ariston et de Nikéros— ou supposer qu'Aristeidès, à peu près contemporain d'Euxeinidas, ne serait que le père, celui-ci étant le maître. Quoi qu'il en soit, l'opération essentielle pour rendre intelligible le *stemma* thébain est d'intervertir les séries attachées aux deux Aristeidès ; en raison de la présence d'Euphranor dans la série rattachée par Pline à Aristeidès II, il faut la faire remonter à Aristeidès I ; en raison du rôle de Philoxénos dans la série que Pline fait dépendre d'Aristeidès I, il faut la redescendre à Aristeidès II [1].

---

1. Je crois qu'il faut renoncer aux procédés violents de l'ancienne critique des textes, procédés qu'applique Jan Six lorsqu'il propose non seulement d'identifier Ariston II avec Ariston I — ce que l'on peut admettre, l'homonymie ayant pu causer confusion — mais Nikéros avec Nikomachos et Antoridès avec Aristeidès II (proposition faite en passant et sans justification dans un article sur Euphranor, *Arch. Jahrbuch*, 1909, p. 7). Des noms aussi rares que Nikéros et Antoridès n'ont guère pu résulter ni d'erreurs de Pline copiant ses notes, ni d'erreurs des copistes de Pline. Le nom de Nikéros se trouve dans Pape ; quant à *Antorides*, s'il ne s'y trouve pas, ce n'est pas une raison d'accepter avec Brunn et Overbeck la correction *Antenorides* proposée par Letronne ; un *Antores* (Ἀντόρης) d'Argos est nommé par Virgile, *Aen.*, X, 778.

On entrevoit ainsi comment s'est produite l'erreur de Pline : il a rapporté au premier Aristeidès ce qui se rapportait au second et *vice versa*. De cette faute primordiale, due à une inattention du polygraphe toujours trop pressé, dérivent les erreurs secondaires.

Si l'on admet la combinaison, très simple en son principe, que je propose, il faudra remanier ainsi les six textes de Pline :

1) Ce texte peut rester tel quel, ou bien on peut remplacer Aristeidès par Ariston.

2) Il s'agit du second Aristeidès, le seul dont les peintures soient connues, et elles sont en effet contemporaines de la partie la plus connue de la carrière d'Apelle.

3) Il faut préciser que Nikomachos est le contemporain de la jeunesse d'Apelle et de Protogène si Aristeidès, son fils, est contemporain de leur âge mûr.

4) Le texte peut être exact, mais, comme il est rare qu'un frère soit l'élève de son aîné, Ariston II pourrait disparaître sans inconvénient au profit d'Ariston I.

5) Si l'on maintient un peintre Aristeidès I, c'est lui, bien plutôt que son fils Ariston I, qui aura pour élèves Antoridès (autrement inconnu) et Euphranor ; si l'on supprime Aristeidès I au profit d'Ariston I, l'activité de celui-ci peut, de ce fait, remonter d'une dizaine d'années et il deviendrait sans peine le maître d'Euphranor.

6) Bien que Koroibos soit inconnu par ailleurs, comme Antoridès, je ne vois aucune raison de contester son existence.

IV

FAUT-IL DISTINGUER DEUX NIKIAS ET DEUX PRAXITÈLE ?

Après avoir énuméré les œuvres de Nikias et signalé sa collaboration avec Praxitèle, Pline ajoute : *non satis discernitur alium eodem nomine an hunc eundem quidam faciant Ol. CXII* (XXXV, 133).

Il résulte de ce texte qu'un des extraits que Pline avait sous les yeux plaçait l'*akmé* de Nikias à la 112e Olympiade, soit en 332-29. Cette date concorde très bien avec les indices qu'on peut recueillir sur la chronologie de Nikias et on n'aurait pas

dû, sans les examiner au préalable, en conclure ou à l'existence de deux Nikias ou à l'existence de deux Praxitèle[1].

L'hésitation de Pline — hésitation sur laquelle on a fondé ces deux hypothèses inutiles — provient surtout de cette erreur que nous lui avons vu commettre dans le rattachement de la série Euphranor-Antidotos-Nikias ; en la greffant sur Aristeidès II, Nikias arrivait en plein IIIe s. et ne pouvait être évidemment le contemporain de Praxitèle ; si on la greffe à sa place, c'est-à-dire sur Aristeidès I, Nikias tombe à une époque où la 112e Ol. peut caractériser son *akmé*.

Les indices chronologiques relatifs à Nikias fournissent, en effet, les données suivantes :

1° Nikias est élève d'Antidotos. De celui-ci Pline nous apprend, avec le titre de trois tableaux dont on peut retrouver l'écho sur des stèles du milieu du IVe siècle, qu'il fut élève d'Euphranor et que « son principal titre de gloire est son élève Nikias d'Athènes ». L'époque d'Antidotos ne peut se déterminer que par celle d'Euphranor. On a vu que celui-ci devait déjà être célèbre en 362 ; divers indices permettent de faire remonter son activité tout au début du IVe s. [2], bien qu'il ait dû travailler jusque vers 340 [3].

---

1. On sait que l'autre argument sur lequel on avait étayé Praxitèle le jeune vient de s'écrouler. Pausanias attribue à Praxitèle la statue de culte du Letôion d'Argos ; Vollgraff a retrouvé une inscription où il a vu la dédicace de ce temple, dédicace qu'elle permettrait de dater de 303 ; à cette date il ne pouvait évidemment s'agir que d'un fils ou d'un petit-fils de Praxitèle (*Bull. corr. hell.*, 1908) ; mais Herzog (*Philologus*, 1912, p. 20) vient de montrer que la dédicace paraît remonter vers 359 ; le sculpteur peut donc être le grand Praxitèle qui venait de sculpter la Letô de Mantinée.

2. Il avait sculpté l'Apollon Patrôos pour un temple sur l'agora d'Athènes (Pausan. I, 3, 4) ; ce temple paraît avoir été achevé lors de la réorganisation de la confédération athénienne (en 377). On pourrait aussi supposer que le *Thésée* d'Euphranor avait été fait en concours avec celui de Parrhasios, puisque tous les deux se trouvaient au Portique de Zeus Éleuthérios et que les épigrammes les comparaient : mais si Parrhasios peut avoir travaillé jusque vers 370, il est possible qu'il ait quitté Athènes en 404 pour n'y plus revenir. Le *Thésée* d'Euphranor était groupé avec un *Démos* et une *Démocratie* : comme on sait que Parrhasios peignît aussi le *Démos* d'Athènes, on pourrait admettre qu'il se trouvait aussi aux côtés de Thésée ; la présence du *Démos* ne fournit pas de date, mais celle de la *Démocratie* n'est guère possible qu'avant la révolution oligarchique de 411 ou après le rétablissement de la démocratie en 403. Je supposerais volontiers que le tableau d'Euphranor fut commandé pour commémorer ce rétablissement.

3. Parmi ses biges et ses quadriges, Pline (*loc. cit.*) en mentionne un qu'il fit pour Philippe de Macédoine, l'autre pour Alexandre. Mais il n'est pas nécessaire qu'Alexandre eût déjà succédé à son père. On doit sans doute voir son fils dans le Σώστρατος Εὐφράνορος dont on a retrouvé au théâtre de Dionysos une signature qui doit appartenir à la fin du IVe s. (Loewy, 105 ; *IG.*, II, 1627). Le Sostratos est sans doute identique au bronzier de ce nom dont Pline (XXXIV, 51) place le *floruit* dans la 113me Ol. (328-5), comme l'*akmé* de Lysippe.

Antidotos a donc pu sortir de son atelier vers 375-65[1] et Nikias de celui d'Antidotos vers 360-50.

2° Nikias a collaboré avec Praxitèle. On a vu que cette collaboration paraît se placer entre 355 et 335[2].

3° Parmi les onze œuvres que Pline cite de Nikias, trois sont approximativement datables : son *Alexandre*, sans doute contemporain du conquérant ; sa *Nekyia*, qu'il aurait refusé de vendre à un Ptolémée lequel ne saurait être que le premier du nom, roi de 305 à 285 (mais maître de l'Égypte depuis 321)[3] ; enfin sa *Némée*. Ce qu'on sait de celle-ci montre qu'elle commémorait une victoire en bige aux jeux Néméens ; c'était donc un tableau votif ; comme tel, il devait porter une date et c'est peut-être de cette inscription que provient la localisation de Nikias à la 112e Ol.

4° Nikias aurait découvert la *terre brûlée* lorsque *in incendio Piraei cerussa in orcis cremata*. Cet incendie du Pirée devait être connu des anciens ; il ne l'est malheureusement plus pour nous ; mais ne serait-il pas vraisemblable de le faire coïncider avec une des deux occupations du Pirée par les Macédoniens en 322 et en 329 ? Il est vrai que Pline a pu faire confusion avec l'incendie bien connu qui suivit la prise du Pirée par Sylla.

---

1. Qu'Antidotos n'était que de peu le cadet d'Euphranor, on pourrait le conclure de ce que dit Pline après avoir parlé de cet artiste : *eodem tempore fuere et Cydias, ... Euphranoris autem discipulus Antidotus*. Mais ici une question de texte se pose. Les ms. donnent *fuere Cydi et Cydias*. On a supposé ou bien que *Cydi* remplace un nom mal lu par le copiste, ne serait-ce pas *Nicias* dont la confusion avec *Cydias* n'est que trop facile ? ou bien que le copiste a répété par inattention le même nom. Comme on sait par Eustathe (*ad Dion. Per.*, v. 526) que Kydias était de la petite île de Kythnos, ne pourrait-on supposer aussi que l'archétype portait *Cythnius Cydias* ? La déformation de ce nom d'île presque inconnu se comprendrait aisément. Chez Pline, *Cythnius* serait tombé comme, dans la notice de Stéphane de Byzance, il faut manifestement suppléer Κυδίας.

2. Je rappelle les principales données de la carrière de Praxitèle : né vers 390, il avait déjà sa réputation faite quand, vers 365, on lui commanda la Letô de Mantinée dont on a retrouvé la base : c'est entre 360 et 350 qu'il a dû se lier avec Phryné (les deux Aphrodites, les deux Eros, le Satyre, la Phryné ; v. 350, il a pu travailler à Ephèse ; en 346 il était de retour à Athènes pour l'inauguration de la statue d'Artémis Brauronia ; l'Hermès d'Olympie est sans doute de peu postérieur à 343 ; on y a relevé des traces de polychromie.

3. On sait par Plutarque, *Non posse suav. viri sec. Epicurum*, 11, 2 que Nikias refusa de vendre sa *Nekyia* 60 talents à Ptolémée ; Pline dit *hanc vendere Attalo regi noluit talentis sexaginta*. Je crois qu'on aurait tort de corriger *Attalo* en *Ptolemaeo* ; la faute n'est pas due à un copiste, mais à la hâte de Pline : son esprit était dominé par l'idée du goût bien connu des Attales pour les beaux-arts ; il a d'autant moins réfléchi à l'impossibilité chronologique qu'il y a lieu de croire que la *Némée* « rapportée d'Asie à Rome par Silanus » l'a été de Pergame, si l'on identifie ce Silanus au M. Junius Silanus, proconsul en Asie et Bithynie en 76-5, ou à son neveu, proconsul d'Asie en 14 av. J.-C. La Curie où le tableau se trouvait encastré fut inaugurée par Auguste en 29 av. J.-C. Auguste avait rapporté l'*Hyacinthe* de Nikias d'Alexandrie ; peut-être avait-il été vendu à Ptolémée I au lieu de la *Nékyia*.

5° Démétrios de Phalère nous rapporte les idées de Nikias sur la peinture comme celles d'un contemporain un peu plus âgé [1].

6° Le seul élève connu de Nikias, Omphalion, avait peint à Messène, au temple de Messèné, les quatorze héros et héroïnes de la Messénie (Paus. IV, 31, 11). Messène n'a été relevée de ses ruines qu'en 369 ; il n'est pas probable qu'elle ait pu décorer ses temples avant le dernier quart du IVe siècle.

De tous ces indices, il résulte qu'on ne risque guère de se tromper en plaçant l'activité de Nikias entre 355-58 et 305-300. La 112e Ol. tombe bien au milieu de cette période [2].

V

AÉTION ET LES NOCES D'ALEXANDRE

Pline mentionne deux fois Aétion. Dans la liste des bronziers : CVII Ol. (*floruere*) *Aetion Therimachus* (XXXIV, 50) ; dans la liste des peintres : *clari et CVII Ol. exstitere Aetion ac Therimachus*. Je ne sais ce qui avait fourni à Pline cette date de la

---

1. *De elocutione*, 76. Si même le traité date du début de l'Empire, on n'a pas dû prêter à Démétrios l'expression d'idées qu'il n'avait pu soutenir.

2. Une confusion a pu, d'ailleurs, s'introduire ici. Après avoir attribué à l'*usta* l'origine accidentelle qu'on vient de dire, Pline ajoute *sine usta non fiunt umbrae*. En réalité, l'ombre s'obtient aussi au moyen de la *terre d'ombre* ; celle-ci doit son nom caractéristique à l'ocre qui, brûlée en vase clos, donnait une variété de *rubrica* (on sait qu'on explique le nom de *terre d'ombre* par Nocera en Ombrie où on la fabrique) ; à demi brûlée l'ocre donnait le *miltos* des Grecs, le *minium* des Romains, notre vermillon. Du moins Théophraste nous apprend que le *miltos* serait une invention du peintre Kydias : « l'idée lui en vint parce qu'il s'aperçut, dit-on, après l'incendie d'une auberge, que l'ocre à demi brûlée avait rougi » (*De lap.*, 95). Kydias de Kythnos est donné par Pline comme contemporain d'Euphranor et de Kydias. L'analogie des deux anecdotes est frappante et, s'il y a eu confusion, Nikias étant autrement connu que Kydias, c'est au profit de Nikias qu'elle a plus de chance de s'être faite. Au reste, il est certain que le *miltos* était bien connu à Athènes dès le début du IVe s, bien qu'à cette époque (peut-être exactement en 362) se place le décret athénien *IG* II, 546 (cf. Boeckh-Fränkel, II, p. 313) qui réserve à Athènes le monopole de l'importation du *miltos* d'Ioulis de Céos ; celui-ci est cité par Théophraste comme le meilleur avant ceux de Lemnos et de Sinope (Pline ne connait plus que ces deux derniers). D'après Vitruve (VII, 8, 1 et 9,10), c'est près d'Ephése qu'il aurait été trouvé et fabriqué d'abord et Pline dit que les anciens peignaient leurs monochromes avec du cinnabre ou *Ephesio minio quod derelictam est, quia curatio magni operis erat* (XXXII, 39).

CVII^e Ol. ni ce qui l'amenait à lier ainsi à Aétion ce Thérimachos qui nous est inconnu par ailleurs. Mais ce qui est certain c'est qu'il est impossible de placer à l'Olympiade indiquée — 352-49 — l'*akmé* d'Aétion. Je supposerais volontiers que CVII résulte d'un *lapsus* pour CXIII ou pour CXIV.

Voici pourquoi. Le tableau le plus connu d'Aétion, ses *Noces d'Alexandre avec Roxane*, est lié à la 1re année de la 113e Ol. — 327 — ou à la 1re année de la 114e Ol. — 324. C'est en 327 qu'eut lieu, sans doute à Bactres, le mariage d'Alexandre avec Roxane, fille d'un grand seigneur de Sogdiane; c'est en 324 que l'œuvre fut exposée à Olympie. Nous lisons, en effet, dans l'*Aétion* de Lucien : « Le peintre Aétion, ayant représenté le mariage de Roxane et d'Alexandre, porta lui-même le tableau à Olympie pour l'y exposer : là, Proxénidas, l'un des Hellanodices de l'année, aurait été ravi de son talent à tel point qu'il aurait pris Aétion pour son gendre[1] ».

Or, le mariage ayant eu lieu au début de 327, il n'est guère possible qu'Aétion ait pu achever cette œuvre célèbre et la porter de Bactres à Olympie pour les jeux de juillet-août 327. Par contre, c'est aux jeux olympiques de juillet-août 324 qu'Alexandre fit proclamer par Nikanor de Stagire le retour des bannis. On imagine sans peine Aétion accompagnant l'ambassadeur avec sa toile destinée à étonner les Grecs assemblés; mais il dû partir dès la fin de l'année 325, d'abord parce que, les nouvelles noces d'Alexandre à Suse se plaçant tout au début de 324, il n'est guère probable que le roi aurait fait admirer son mariage avec la princesse sogdienne quand il venait d'épouser la fille de Darios; puis, parce que Héphestion, qui figurait comme paranymphe dans le tableau d'Aétion, est mort dans l'automne de la même année[2].

Si l'on admet ces déductions, il en résulte une constatation intéressante, qui n'a été relevée ni par les historiens d'Alexandre, ni par ceux de l'art grec.

A côté des savants, il faut placer des peintres dans l'état-major d'Alexandre, sans quoi la présence d'Aétion aux noces de Bactres serait incompréhensible. Aétion y a peut-être figuré comme élève d'Apelle. Apelle a fait au moins trois portraits d'Alexandre. Alexandre à cheval, Alexandre accompagné par le Dioscures et par Niké, Alexandre dans son char triomphal

---

1. Luc. *Aetion*, 6.

2. Klein, *Gesch. d. gr. Kunst*, III, p. 16, suppose, d'après ce rôle joué par Héphestion, que le tableau aurait été commandé par lui.

avec une personnification de la Perse enchaînée sur un monceau d'armes. Imagine-t-on qu'il ait pu peindre ces trois toiles fameuses pendant les trois mois qu'Alexandre a passés à Éphèse dans l'été de 334 ? Le troisième tableau implique que la conquête de la Perse était achevée. Il n'a donc pu être peint qu'à Babylone ou à Suse après Arbèles. C'est aussi là qu'Apelle a dû peindre les cinq officiers d'Alexandre que Pline énumère parmi ses portraits : Clitus, qui fut tué par Alexandre en 327 ; Ménandros, qu'il envoya cette année comme satrape en Carie ; Archélaos, qu'il avait nommé gouverneur de Suse ; le prince épirote Néoptolémos, mort en 321 ; Antaios, peut-être le père de Léonnatos [1]. D'ailleurs, comment aurait-on peint à Babylone les quatre grands panneaux qui, sur le char funèbre d'Alexandre, montraient le roi, dans une marche triomphale, avec les troupes de sa garde, ses éléphants, sa cavalerie et ses vaisseaux de guerre [2] ? Comment aurait-on pu préparer si rapidement d'aussi vastes compositions s'il n'y avait eu, à la cour d'Alexandre, toute une équipe de peintres ?

Il est probable qu'Aétion apporta à Olympie d'autres toiles — car, pour expliquer le transport de pareilles compositions, il faut qu'elles aient été sur toile — faisant voir aux Grecs, comme on le fit plus tard aux triomphes romains, les grands épisodes de la conquête. Si la fameuse mosaïque de Pompéi s'inspire des *batailles d'Alexandre* peintes après sa mort par Philoxénos d'Erétrie, par Aristeidès de Thèbes, ou par Hélène d'Alexandrie, n'est-il pas vraisemblable que le schéma leur a été fourni par les œuvres plus hâtives des peintres qui accompagnaient Alexandre ?. On s'expliquerait aisément ainsi certaines ressemblances entre la mosaïque et le sarcophage de Sidon.

Quoi qu'il en soit, il faut sans doute voir dans la *Semiramis ex ancilla regnum apiscens* [3] d'Aétion une sorte de pendant à ses *Noces avec Roxane*. D'après la légende rapportée par Ktésias,

---

1. Pline, XXXV, 93. Il n'y a rien à conclure, à l'encontre de son hypothèse, du fait que, d'après Pline, le Ménandros et l'Antaios se voyaient à Rhodes. Ménandros ayant été satrape de Carie jusqu'en 331 (de ce que Pline dit *regem Cariae* il n'y a pas lieu d'induire avec Wustmann que ces mots désignent un autre portrait, celui de Pixodaros), il est possible qu'il ait fait faire, pour le consacrer à Rhodes, son portrait par Apelle après la mort d'Alexandre. Quant à *Antaeum*, on n'aurait pas dû préférer si facilement les ms. qui donnent *Ancaeum*, en affirmant qu'il n'y avait pas d'Antaios parmi les officiers d'Alexandre : on a oublié qu'Arrien (VI, 28) appelle le père de Léonnatos Antaios de Pella.

2. Diodor., XVIII, 27 (extrait de Hiéronymos de Kardia, témoin oculaire).

3. Plin. XXXV, 78.

c'est au siège de Bactres que Ninos, émerveillé par le courage de Sémiramis, l'aurait enlevée à son général Oannès pour l'élever au trône. Au moment où, à Bactres, Alexandre se préparait à renouveler contre les Indes les exploits de Sémiramis, peut-être voulut-il rappeler aux indigènes, par ce rapprochement, qu'il ne faisait que reprendre son œuvre [1].

Du mariage d'Aétion, ainsi fixé à 324, nous pouvons tirer encore quelques conclusions pour son œuvre. D'après cet épisode même, il est peu probable qu'il eût alors plus de trente ans. Il peut donc être l'Eétion (Ἠετίων) dont deux sculptures, appartenant au début du IIIe s. nous sont connues : une statuette d'Asklépios, dédiée entre 290 et 285 à son ami le médecin Nikias de Milet par Théocrite [2] ; un Hélios au quadrige en bronze doré, sculpté pour Syracuse, sans doute au temps de la grandeur d'Hiéron II (274-241) [3]. Une épigramme de Callimaque [4] nous fait connaître encore un héros épistathmos sculpté par un Aétion : elle serait surtout intéressante si l'on en pouvait conclure qu'Aétion était d'Amphipolis comme Pamphilos le maître d'Apelle : on s'expliquerait aisément que ce Macédonien eût accompagné Alexandre jusqu'au fond de l'Asie.

VI

LA PARALOS ET L'HAMMONIAS DE PROTOGÈNE

XXXV, 101 : Quidam et navis pinxisse usque ad quinquagesi-

---

1. Cette tradition est devenue en Grèce la matière d'un « Roman de Ninos » : cf. L. Levi, *Riv. di fil. class.*, 1895. Sur le désir d'Alexandre d'imiter les exploits de Cyrus et de Sémiramis, voir Arrien, VI, 24, 2, Strabon, XV, 686, et 722. On sait qu'Alexandre se détourna de son chemin pour aller voir les jardins que Sémiramis aurait plantés au pied du Bagistanos (Diod. II, 13 ; XVII, 110).
2. Theocr. *Ep.*, 8 (= *Anth. pal.*, VI, 337).
3. Phlego Trall. *Mirab.*, 3, p. 71 Keller (= *F. H. G*, III, p. 617).
4. Callim. *Ep.*, 24 (= *Anth. pal.*, IX, 336) :

Ἥρως Ἠετίωνος ἐπίσταθμος Ἀμφιπολίτεω
ἱδρυμαι μικρῷ μικρὸς ἐπὶ προθύρῳ,
λοξὸν ὄφιν καὶ μοῦνον ἔχων ξίφος· ἀνδρὶ δ' ἐφίππῳ
θυμωθεὶς πεζὸν κἀμὲ παρωχίσατο.

Stadtmüller pense, avec ses prédécesseurs, qu'Eétion est le même sculpteur que celui de l'épigramme de Théocrite. Si l'on admet qu'il avait sculpté le petit Asklépios en bois de cèdre qu'il dédie, il peut avoir été l'auteur de l'humble statuette du héros, dont Callimaque n'aurait pas fait la dédicace si elle n'avait quelque destination qui la mit en vue. Aussi doit-on sans doute voir la porte même d'Amphipolis dans la porte qu'elle était censée garder; elle figurait le héros tutélaire à pied, tenant d'une main un serpent, de l'autre un glaive. Il représentait sans doute une forme du « héros thrace », précurseur local de Saint Georges (cf. A. Reinach, *R. ép.* 1914).

mum annum. Argumentum esse, quod cum Athenis celeberrimo loco Minervae delubri propylon pingeret, ubi fecit nobilem Paralum et Hammoniada quam quidam Nausicaan vocant, adiecerit parvolas navis longas in iis quae pictores parergia appellant, ut adpareret a quibus initiis ad arcem ostentationis opera sua pervenissent.

Quelques-uns disent qu'il peignit des vaisseaux jusqu'à 50 ans et voici la preuve qu'ils en donnent : quand, à Athènes, à l'endroit le plus en vue du sanctuaire d'Athéna, il peignait aux Propylées, quand il y fit ce fameux tableau de la *Paralos* et de l'*Hammonias* que d'autres appellent *Nausikaa*, il ajouta de petits bateaux longs dans les parties que les peintres appellent accessoires, afin que l'on vît de quels travaux il était parti pour arriver au faite de la gloire.

On s'est fondé sur ce passage de Pline pour identifier l'*Hammonias* de Protogène avec la *Nausikaa* que Pausanias cite comme le cinquième des onze tableaux qui ornaient la Pinacothèque des Propylées [1].

Εὖ δε μοι φαίνεται ποιῆσαι Σκῦρον ὑπὸ Ἀχιλλέως ἁλοῦσαν, οὐδὲν ὁμοίως καὶ ὅσοι λέγουσιν ὁμοῦ ταῖς παρθένοις Ἀχιλλέα ἔχειν ἐν Σκύρῳ διαιταν, ἃ δὴ καὶ Πολύγνωτος ἔγραψεν. Ἔγραψε δὲ καὶ πρὸς τῷ ποταμῷ ταῖς ὁμοῦ Ναυσικᾷ πλυνούσαις ἐφιστάμενον Ὀδυσσέα, κατὰ τὰ αὐτὰ καθὰ δὴ καὶ Ὅμηρος ἐποίησεν.....

K. O. Müller s'est laissé influencer par le texte de Pline au point de proposer d'insérer, après l'ἔγραψε δε du texte cité, [Καύνιος Πρωτογένης], et il a été suivi, dans cette identification, sinon dans cette addition, par Brunn, Overbeck et, en dernier lieu, par Cecil Tori [2].

Je crois qu'il est facile de montrer qu'il s'agit d'une confusion de Pline. Des onze tableaux que Pausanias cite à la Pinacothèque, le cinquième est donné expressément par lui comme œuvre de Polygnote[3] ; pour le quatrième, on peut le conclure d'une épigramme où Polyxène immolée est dite Πολυγνώτοιο Πολυξένα [4]. Pausanias mentionne ensuite Aglaophon le Jeune, le fils du frère de Polygnote, comme auteur du 7e tableau *Alcibiade et Némée* ; il parle ensuite d'un *Persée apportant à Polydektès la*

1. Pausanias, I, 22, 7.
2. *Classical Review*, 1890, p. 230.
3. Les tableaux 1 et 2 représentaient Diomède et Ulysse, enlevant, dans le premier le Palladion, dans le second l'arc de Philoctète ; les tableaux 3 et 4 représentaient deux meurtres expiatoires, le premier celui d'Egisthe, le second celui de Polyxène.
4. *Anth. pal.*, III, 147 ; *Plan.*, IV, 150.

tête de Méduse (8e) ; puis, passant entre autres peintures celle du jeune garçon qui tient une hydrie (9e) et celle du lutteur peint par Timainétos (10e), on trouve Musée (11e). Puisque Pausanias mentionne un peintre qui n'est pas connu par ailleurs comme Timainétos, le fait qu'il ne fasse pas allusion à deux œuvres de Protogène est évidemment singulier. Mais ce n'est pas une raison pour introduire son nom dans notre texte, comme le proposait K. O. Müller. Ἔγραψε δὲ a normalement pour sujet Polygnote et il y a d'autant plus lieu de le lui laisser que ce tableau semble former paire avec le précédent qui lui est expressément attribué : ici, c'est un jeune homme qui se révèle au milieu des filles de Lycomède effrayées ; là, un homme qui apparait, en cachant sa nudité, au milieu des compagnes apeurées de Nausikaa. Les quatre premiers tableaux forment de même deux paires et, comme le quatrième est certainement de Polygnote, il est vraisemblable que tous les six, également empruntés au cycle homérique, sont sortis ensemble de son atelier, sinon de sa main [1].

On peut croire que ces peintures de la Pinacothèque ont été les dernières qu'il faille attribuer à Polygnote. Les Propylées ont été construits entre 437 et 432. Il n'y a rien d'impossible à ce que Polygnote ait encore travaillé à cette date. Par une liste de théores de Thasos on sait qu'il vivait encore vers 444 [2] ; ses peintures de Thespies et de Platées doivent être postérieures à 457 ; il a dû orner le Poecile et le Théséion entre 469 et 462, et la Lesché de Delphes entre 468 et 458 [3]. Même si on

---

1. Sur la Pinacothèque, voir en dernier lieu Doerpfeld, *Ath. Mitteilungen*, 1911, p. 32. Malgré les arguments nouveaux qu'il invoque, je ne puis, comme G. Fougères, admettre l'idée que la pinacothèque fût peinte à fresque ; les deux indices invoqués s'expliquent aussi bien dans l'hypothèse de tableaux mobiles : le polissage des murs est resté inachevé (c'est qu'il devait être caché par les tableaux) ; un bandeau de marbre noir court tout autour de la pièce (larg. 10 m 76 ; prof. 8 m 96) — ne pouvait-il servir précisément de cymaise aux tableaux ? Le nom même de cette salle, qui signifie « dépôt de tableaux », et le fait qu'une salle relativement aussi petite en contenait beaucoup plus de onze, qu'ils étaient d'époque différente et que l'un fut sans doute *enlevé* (voir plus haut), ce sont autant d'obstacles décisifs à l'hypothèse de peintures murales.

2. *IG.*, XII, 8, n° 277, l. 44-5.

3. On trouvera, dans l'ouvrage annoncé, la justification des dates indiquées ici. Je ne donne ici que les raisons qui me font placer entre 468 et 458 la décoration de la Lesché, parce qu'elles touchent à la question de l'authenticité de l'épigramme dédicatoire de l'*Ilioupersis*, épigramme attribuée à Simonide. Comme le poète est mort en 467, on a longtemps voulu que la peinture de Polygnote fût antérieure à cette date ; mais Hauvette (*De l'authenticité des épigrammes de Simonide*, 1896, p. 138) a montré que c'est à tort que beaucoup d'épigrammes de ce genre ont été attribuées au poète de Céos ; celle de l'*Ilionpersis* serait du nombre. — C. Robert (*Nekyia*, p. 16) a proposé de placer les peintures entre 458

le suppose venu de Thasos à Athènes dès que cette île est entrée dans la confédération athénienne (vers 476), il n'y a pas lieu de le faire naître bien avant 490, et il pouvait donc travailler encore en 432. On pourrait supposer, d'ailleurs, qu'il fut aidé, non seulement par Mikon, son collaborateur au Poecile, au Théseion et à l'Anakeion, mais aussi par son frère Aristophon, dont un *Philoctète mourant* était précisément célèbre [1], et par le fils de celui-ci, Aglaophon le Jeune, dont on a vu que la Pinacothèque contenait l'*Alcibiade sur les genoux de Némée* [2]. On peut montrer que ce tableau a dû être exécuté entre août 416 — date des *Nemeia* où Alcibiade remporta la victoire que le tableau commémorait — et mai 415, où éclata l'affaire des *hermès*. Il en résulte que, si même les six premiers tableaux cités par Pausanias ont été commandés pour décorer la Pinacothèque lors de son achèvement, il y restait dès lors assez de place pour recevoir d'autres tableaux. Du texte même de Pausanias, il ressort qu'en citant onze tableaux il était loin de mentionner tous ceux qui formaient cette galerie.

Pour expliquer qu'il ne mentionne pas celui de Protogène, il

---

et 441 parce que Polygnote ne dépeint dans l'Hadès aucune des héroïnes thébaines dont parle Homère (Antiope, Alcmène, Epikasté) ; ce fait indiquerait que la peinture date d'une époque où les Phocidiens, ennemis des Béotiens, étaient les maîtres de Delphes. Wilamowitz (*Homer. Unters.*, p. 223, n. 19) a insisté sur la place d'honneur que, dans la *Nekyia*, occupe le Phocidien Schédios et sur la présence de Pokos ; ce serait entre 458 et 447, époque de la domination phocidienne, que la peinture aurait été faite. Une considération plus solide me paraît confirmer ces déductions : Cnide n'a pu élever un semblable monument à Delphes qu'après avoir été libérée de la domination perse. Or, elle ne paraît avoir été affranchie que par la victoire de l'Eurymédon (468 ; cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III, p. 68, 1 et 75). C'est en 454 que les Cnidiens apparaissent dans la liste des tributs athéniens, et leur contribution est plus forte que celle de toute autre ville de Carie. On sait que, pour consacrer leur victoire, les Athéniens érigèrent à Delphes une Athèna dorée supportée par un palmier (*phoinix*, allusion aux Phéniciens vaincus, Paus. X, 15, 5 ; cf. Busolt, III, p. 145 n.). Cnide était la ville la plus prospère de la Carie et son culte d'Apollon du Triopion la rattachait à Delphes ; il est donc naturel qu'elle ait voulu y élever un témoignage de sa reconnaissance ; il n'est pas moins naturel que Cimon, son libérateur, ait engagé Polygnote à se mettre à la disposition des Cnidiens pour orner leur édifice. La *Lesché* a donc pu être commencée peu après 468. Ainsi, à la rigueur, Simonide a pu composer l'épigramme de l'*Ilioupersis*, en admettant que la peinture ait été commandée en 468 ; mais il est plus vraisemblable qu'elle n'est pas plus authentique que celle qui lui est attribuée pour les morts de l'Eurymédon (Bergk, *PLG.*, III, 4 et 460, n. 105) : la peinture a pu être faite plus tard, dix ans après que le monument eut été construit, vers 458, ce qui ferait concorder toutes les indications historiques.

1. Plut. *De aud. poet.*, 10, 3 ; *Quaest. conv.*, 5, 1, 2.
2. Outre le passage de Pausanias, voir Plutarque, *Alc.* 16 et Athen. XII, 534 *d*.

n'y a que deux hypothèses possibles : ou qu'il n'y figurait plus de son temps, ou qu'il n'y figurait pas encore du temps de la source qu'il a suivie si l'on admet qu'il n'a pas décrit *de visu*. Or, on ne peut guère songer qu'à deux sources : Héliodoros [1] et Polémon, dont le Περὶ τῆς ἀκροπόλεως comprenait une section spéciale Περὶ τῶν ἐν τοῖς Προπυλαίοις πινάκων [2]. Les deux auteurs ayant écrit dans le premier quart du IIe siècle avant J.-C., il est impossible qu'ils n'aient pas mentionné le tableau de Protogène. On supposera donc qu'il en avait été enlevé entre temps.

En effet, il ne résulte aucunement du texte de Pline que le tableau se vît encore de son temps aux Propylées. De l'emploi qu'il fait de *propylon* au lieu de *propylaeum* ou de *propylaea*, on peut conclure qu'il copie une source grecque. On considère généralement Douris de Samos comme cette source [3], tout ce que l'on peut affirmer, c'est que le tableau se trouvait encore en place vers 70, puisque c'est à cette époque que Cicéron, énumérant les œuvres d'art auxquelles les villes grecques attachaient le plus de prix, demande : *quid* (*arbitramini merere velle*) *Athenienses*, *ut ex marmore Iacchum aut Paralum pictum* (*amittant*) [4] ? Quant au *terminus ante quem*, il résulte du texte même de Pline. On admet [5] que c'est après la révolte de Salamine en 318 qu'on a changé le nom de l'une des deux trières sacrées appelées jusque là *Salaminia* ; le nouveau nom d'*Hammonias*, qui la mettait sous la protection de Jupiter Ammon [6], le père divin d'Alexandre, était un hommage habile aux Macédoniens de Kassandros qui venait d'établir Démétrios de Phalère au pouvoir.

Il y a lieu de croire que c'est peu de temps après cette réforme que Protogène a peint son tableau, et cela pour les raisons suivantes :

1° Le seul autre tableau qu'on connaisse de lui à Athènes est

---

1. Voir F. Drexel, *Ath. Mitt.* 1912, p. 119 et suiv.
2. Voir Preller, *Polemonis fragmenta*, fr. III et VI.
3. La source ne pouvait être Douris de Samos pour la phrase qui concerne la patrie de Protogène.
4. IV, *Verr.* 60, 135.
5. Les textes sont donnés dans Boeckh-Fränkel, I, p. 306. On pourrait objecter que l'*Hammonias* est mentionnée dans la *Constitution d'Athènes* (ch. 61, 7 éd. — Sandys), alors qu'Aristote mourut en 322 ; mais on a d'autres preuves que cet écrit, rédigé assez longtemps avant sa mort par le philosophe, a subi quelques remaniements de la main de Démétrios de Phalère.
6. Klein (*Gesch. d. gr. Kunst*, III, p. 19) imagine que le nom d'Hammonias a été donné à l'ancienne *Salaminia* quand elle porta en Asie les théores envoyés par les Athéniens à Alexandre en 323 ; mais est-on en droit de supposer gratuitement — aucun texte n'y autorise — une pareille flatterie, flatterie d'ailleurs peu utile puisqu'Alexandre, recevant les théores à Babylone, risquait de n'avoir point connaissance du changement de nom de la trière qui les avait amenés.

celui des Thesmothètes au Bouleutérion. Je crois qu'il s'agit, en réalité, des Nomophylaques, collège institué précisément en 318 par Démétrios de Phalère [1].

2° Pline nous dit que Protogène avait 50 ans quand il peignit aux Propylées. Dans notre hypothèse, il serait donc né en 368. Or, son premier ouvrage que nous puissions dater est au plus tard de 330 [2] ; le dernier, au plus tôt de 300 [3].

3° L'*Ialysos*, qui passait pour avoir coûté dix ans de travail à Protogène [4], était achevé quand Démétrios assiégea Rhodes en 305, ainsi qu'un portrait de son père, le roi Antigonos. Protogène y était donc installé au moins depuis 315 et c'est bien dans cette période de 315-305 qu'Apelle a pu venir l'y voir — après 305 s'il faut s'attacher à l'anecdote qui lui fait apprécier l'*Ialysos* [5]. Pendant le siège, Protogène aurait travaillé à son *Satyre au repos*. L'*Ialysos*, ainsi sans doute que la *Kydippé* et le *Tlépolémos*, se trouvaient au Dionysion de Rhodes ; si l'anecdote des dix ans est vraie, c'est à la décoration picturale de ce temple qu'il faut sans doute l'appliquer.

---

1. On sait qu'on a trouvé singulier que les six thesmothètes, les archontes à fonctions judiciaires, fussent — et surtout fussent seuls — peints dans le Bouleutérion. Trois hypothèses ont été présentées pour résoudre cette difficulté : 1° Pausanias aurait oublié d'avertir qu'il passait du Bouleutérion au Thesmothéteion (Koehler, *Hermes*, VI, p. 98) ; mais il n'est pas certain que le second édifice fût adjacent au premier et on tend à le placer plutôt sur la pente N.-O. de l'Acropole, dans le voisinage des grottes-temples de Pan et d'Apollon Hypakraios. 2° Sous le nom de *thesmothètes* on aurait visé ici ceux qu'on appelle ailleurs les nomothètes ; il s'agirait de grands législateurs d'Athènes, Dracon, Solon, peut-être Démétrios de Phalère. 3° Pausanias aurait pris pour les six thesmothètes avec leur secrétaire, les sept nomophylaques ; cette institution de Démétrios de Phalère, ne lui ayant pas survécu, devait être bien oubliée au temps du Périégète. Au contraire, si Protogène travaillait encore à Athènes peu après 318, c'est précisément l'époque où le nouveau collège avait été créé (cf. Curtius, *Stadtgesch. Athens*. p. 229 et A. Reinach, *Rev. épigr.*, 1913, p. 395).

2. C'est le portrait de la mère d'Aristote, Phaistias. Aristote étant né en 384, on ne peut guère penser qu'il ait pu fait peindre sa mère plus tard que 330. On sait qu'Aristote a professé à Athènes de 335 à 323 ; sa mère semble avoir été auprès de lui à Pella depuis qu'il y fut appelé en 343. Après avoir mentionné ce portrait, Pline, (*loc. cit.*) ajoute qu'Aristote « avait cherché à le persuader de peindre les exploits d'Alexandre » ; ce ne peut-être qu'avant 325, date où le meurtre de Callisthène brouille le philosophe avec son royal élève. Pline nous dit que sa dernière œuvre fut un *Alexandre avec Pan* ; c'est seulement si l'on ne tient pas compte du *novissime* du naturaliste qu'on peut admettre, avec Klein, (*op. cit.*, III, p. 19) que cette peinture aurait été faite pour Athènes en 323 ; année où, sur la proposition de Démade, Alexandre fut introduit, comme nouveau Dionysos, parmi les dieux de la cité.

3. Il s'agit du portrait du poète tragique Philiskos.

4. Elien et Plutarque parlent de sept ans, le Pseudo Plutarque de dix ans, Fronton de onze ans.

5. Ael. *Hist. var.*, XII, 41.

Il est donc très vraisemblable que Protogène a quitté Athènes pour Rhodes au plus tard en 315; c'est entre 318 et 315 que se place la peinture des trières sacrées.

Comment doit-on se les figurer? Torr a supposé que la *Paralos* était représentée par un homme, le héros Paralos (personnification du littoral attique), l'*Hammonias* par une femme qu'on aurait prise pour Nausikaa parce que, du rivage, elle regardai vers la mer ; sur la mer on aurait vu les *naves longae*, accessoires que, selon Pline, Protogène aurait peints à seule fin de rappeler que, jusque là, il n'avait peint que des vaisseaux.

Sans doute, ces personnifications des galères sacrées sont possibles. Mais il n'est pas non plus difficile de croire que Protogène eût figuré les navires eux-mêmes, comme tant de peintres de Venise ont peint le Bucentaure. Il suffirait d'écrire dans le texte de Cicéron *Paralum pictam* au lieu de *Paralum pictum*. En ce cas, les *naves longae* seraient tout simplement les vaisseaux de guerre athéniens escortant les trières sacrées vers Délos lors de la grande théorie annuelle. Même ainsi, la source grecque de Pline pouvait traiter de παρέργια ces bateaux qui, réduits par la perspective, parsemaient le champ du tableau, ainsi qu'on le voit souvent dans les marines de Pompéi. S'il y a quelque chose de fondé dans l'histoire de Protogène n'ayant peint que des vaisseaux jusque là, il ne faut l'entendre ni de la peinture des avants de navires, ni de celle de tableaux votifs offerts par des naufragés, mais de « marines », dont on sait qu'elles furent la spécialité d'un peintre du IIe s., Hérakleidès, qui travailla en Macédoine, puis à Athènes.

Mais ce qui reste inadmissible, même en admettant que l'*Hammonias* ait été personnifiée, c'est que cette femme ait pu être prise pour Nausikaa. Torr pense à Nausikaa voyant s'éloigner Ulysse ; mais, après avoir été jeté en Phéacie sans navire, le héros en est reparti sur un seul vaisseau. D'ailleurs, on a vu que Pausanias décrit la Nausikaa des Propylées comme figurée au moment où Ulysse lui apparaît après son naufrage ; si l'on imagine l'Hammonias figurée par une personnification féminine — et non par Zeus Hammon — n'a-t-elle pas dû avoir des cornes de bélier ou quelque autre attribut qui fît clairement comprendre ce qu'on avait voulu représenter?

Je maintiens donc que Pline n'a pas dû comprendre ici sa source et je supposerais volontiers qu'il a été induit en erreur par le double sens d'un mot comme παρά. Sur un de ses extraits, il aurait lu : « aux Propylées, *à côté* de la fameuse Nausikaa, Protogène peignit aussi la galère sacrée, l'illustre

(*nobilis*) Paralos et l'autre dont on venait de changer le nom » ; cette fiche se serait arrêtée là ; une autre lui donnant « Protogène peignit aux Propylées la Paralos et l'Hammonias », Pline aurait pris le παρὰ du premier texte dans le sens de *en outre de* et aurait cru concilier ces deux notes en insérant après *Hammoniada* son *quam quidam Nausicaan vocant.*

L'erreur est d'autant plus vraisemblable que la vérification n'était plus possible. Voici, en effet, comment je proposerais d'expliquer que, mentionné comme encore à Athènes par Cicéron, le tableau de Protogène en avait disparu au temps de Pausanias.

Plutarque nous dit de l'*Ialysos* que « cette fameuse peinture, rassemblée avec les autres dans le même lieu à Rome, fut consumée par le feu [1] ». Cet incendie ne serait-il pas celui de la Maison dorée et « les autres » ne seraient-ils pas d'autres chefs-d'œuvre de Protogène que Néron y aurait réunis ? La *Paralos et l'Hammonias* auraient été du nombre.

VII

APELLE A-T-IL PEINT DEUX APHRODITES ?

Depuis Overbeck et Brunn, on a généralement admis qu'à côté de la célèbre Aphrodite de Cos, Apelle en avait commencé une seconde que sa mort avait laissée inachevée. Du texte suivant de Pline, XXXV, 92 : *Apelles inchoaverat et aliam Venerem Coi superaturus fama illam suam priorem ; invidit mors peracta parte, nec qui succederet operi ad praescripta liniamenta inventus est*, les deux archéologues avaient rapproché deux passages où Cicéron parle d'une Vénus qu'Apelle avait laissée inachevée (*inchoatam reliquit*).

---

1. Plut. *Demetr.*, 22 : ταύτην μὲν οὖν τὴν γραφὴν εἰς ταὐτὸ ταῖς ἄλλαις συνωσθεῖσαν ἐν Ῥώμῃ τὸ πῦρ ἐπενείματο. Strabon avait encore vu l'*Ialysos* et le *Satyre* à Rhodes, (XIV, 2, 5), mais Lucien, qui nous parle du Dionysion (*Am.*, 8), ne les y mentionne pas. La question est compliquée parce que Pline parle de l'*Ialysos* « que l'on voit consacré dans le temple de la Paix ». On sait que Vespasien réunit dans ce temple les chefs-d'œuvre échappés à la ruine de la Maison dorée, à notre connaissance, il n'a été incendié qu'en 191. Le plus simple serait donc de supposer que Plutarque a écrit au moment où venait de se répandre en Grèce la nouvelle de la destruction du palais pour lequel Néron avait enlevé tant de chefs d'œuvre (né en 46, il pouvait déjà écrire en 69) ; cette nouvelle aurait été fausse pour l'*Ialysos*, vraie pour la *Paralos*. Comme Plutarque ne paraît avoir publié ses *Vies Parallèles* qu'après 115, on pourrait d'ailleurs penser à un incendie du temple de la Paix, qui aurait eu lieu entre 78 et 115.

MM. W. Klein [1] et J. Six [2] se sont récemment disputé l'honneur de montrer que tous ceux qui avaient cru à cette seconde Aphrodite s'étaient lourdement mépris. Des textes qu'ils invoquaient, ceux de Cicéron se rapporteraient à la même peinture que les quatre autres passages où il fait allusion à l'Anadyomène ; quant à Pline, il se serait trouvé en présence de deux traditions qui prétendaient expliquer pourquoi le bas du tableau célèbre semblait inachevé : l'une aurait allégué la mort prématurée de l'artiste, l'autre aurait parlé des détériorations subies par l'œuvre pendant le transport à Rome. Ne pouvant se résoudre à perdre l'une ou l'autre de ces traditions, Pline, pour leur faire un sort, aurait dédoublé l'Aphrodite d'Apelle.

Cette thèse spécieuse a été présentée avec tant d'assurance qu'il n'est pas inutile de la confronter brièvement avec les textes. Depuis que le travail a été fait vers 1870 par Wustmann, Woermann, Stephani et Benndorf, quelques documents nouveaux permettent de préciser les données du problème.

Par Strabon, on sait que l'Aphrodite Anadyomène fut admirée à l'Asklépieion de Cos jusqu'à ce qu'Auguste l'enlevât, moyennant 100 talents d'exemption d'impôt, pour orner le temple qu'il dédia à César, en 29 av. J.-C. [3]. Pline confirme ce dernier fait et ajoute que, lorsque le bas du tableau eut été endommagé, il ne se trouva aucun artiste pour oser le réparer ; la carie l'avait détérioré au point que Néron le fit remplacer par une autre Vénus de la main de Dorothéos [4]. Celle d'Apelle ne fut que mise de côté, puisque, au dire de Suétone [5], Vespasien trouva un artiste qui sut le restaurer.

---

1. W. Klein, *Gesch. d. griech. Kunst.*, III (1907), p. 11.

2. J. Six, *Arch. Jahrbuch*, 1905, p. 177, n. 37. B. Sauer dit ne pas adhérer à l'argumentation de Six (art. *Apelles*, dans le *Lexikon der bildenden Künstler*, II, p. 25). K. Wœrmann se déclare ébranlé par elle (*Von Apelles zu Böcklin*, 1912, I, p. 12).

3. Strab., XIV, 2, 19.

4. Plin., XXXV, 91.

5. Suét., *Vesp.*, 18. Peut-être, dans le cas du *Ialysos*, faut-il aussi penser à une restauration faite par ordre de Vespasien. Studniczka a édifié une hypothèse hardie sur le passage suivant de Pétrone décrivant la galerie de tableaux que le héros du *Satyricon* admire chez un riche particulier à Naples, 83 : *jam vero Apellis* (sc. *tabulam*) *quam Graeci monocremon appellant, etiam adoravi. Tanta enim subtilitate extremitates imaginum erant ad similitudinem praecisae ut crederes etiam animorum esse picturam.*

Studniczka propose de corriger le *monocremon*, qui ne signifie rien, en *monocnemon* ; il s'agirait de l'Aphrodite Anadyomène qu'on aurait surnommée μονόκνημος parce que la détérioration du panneau sur lequel elle était peinte n'avait laissé subsister qu'une jambe ; le tableau aurait été donné dans cet état par Néron, quand il le fit enlever du temple de Divus Caesar, à un courtisan (amateur d'art), qui avait une villa à Naples ou à Cumes, peut-être à Pétrone lui-même ; c'est chez ce

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire de l'Anadyomène, et rien n'est plus vraisemblable.

Que savons-nous de son aspect ? Son surnom même, Anadyomène, est toute une évocation : il signifie « celle qui est en train de sortir de l'eau » non « celle qui vient d'en sortir ». On sait que, d'après la mythologie, cette « sortie des eaux » est, en même temps, une naissance et c'est bien ainsi, on le verra, qu'Apelle l'avait conçue : son *Anadyomène*, c'est « la naissance d'Aphrodite »[1].

Donc, rien que pour justifier ce surnom et la légende, il faut admettre qu'Aphrodite avait une plus ou moins grande partie des jambes encore plongées dans les flots où, sans doute, on les devinait à peine. Cicéron qui, comme Léonidas[2], nous parle peut-être de l'Aphrodite *de visu*, n'a-t-il pas dû être tenté d'aller voir ce chef-d'œuvre fameux quand il étudiait en 76 dans l'île voisine de Rhodes ? Cicéron, dans quatre passages, en parle sans plus comme de la *Venus* d'Apelle ou de la *Venus Coa* ; dans l'un, il mentionne les « tons roses nuancés de blanc »[3] de son corps divin. Ainsi il est probable que, si on ne la voyait qu'en partie, la partie visible était importante.

Passons aux épigrammes grecques[4] et à leurs imitations

---

particulier que Vespasien aurait repris ce tableau pour le faire restaurer (Studniczka, *Vermutungen z. griech. Kunstgeschichte*, p. 37-40 ; Wiermann approuve cette hypothèse, *Von Apelles zu Böcklin*, I, p. 15).

Th. Schreiber (*Arch. Zt.*, 1876, p. 112) a proposé de corriger en *monoglenon* ; μονόγληνος « l'homme à une pupille » équivaudrait à μονόφθαλμος ; il s'agirait d'une copie de l'Antigonos Monophtalmos peint par Apelle de façon à ce qu'on n'en vit qu'un œil, ce qui empêchait de voir qu'il était borgne (XXXV, 90) ; Blümmer et Wilamowitz ont fait observer (*ibid.*, p. 169) la témérité de cette correction, déjà proposée d'ailleurs par Wustmann (*Apelles*, p. 107 : il transformait le *quam* en *quem*, ne le rapportant plus à *tabulam*, mais à Antigonos).

1. Sur ce sujet, dans l'art grec, il suffit de renvoyer au beau mémoire de Studniczka sur le « trône Ludovisi », *Arch. Jahrbuch*, 1911, p. 50-192.

2. J'admets que Léonidas est le Lykidas des *Thalysies*. Il aurait rejoint Théocrite à Cos après la mort de son protecteur Pyrrhus (272. Cf. Ph. E. Legrand, *Étude sur Théocrite*, p. 45).

3. *De nat. deor.*, XXVII, 75 : *ille fusus et candore mixtus rubor sanguis est.* Les autres trois passages sont celui du *De Signis*, 135 (en 70) où il demande à quel prix les gens de Cos céderaient leur *Venerem pictam*, un passage d'une lettre à Atticus (II, 21,4), écrite en 58, enfin un passage du *De Divinatione*, I, 12,23.

4. On sait que Pline y fait allusion au passage cité, XXXV, 91. Des épigrammes qui nous sont parvenues, il pouvait connaître celles de Léonidas, d'Antipatros, de Démokritos et d'Archias. Il y en avait probablement beaucoup d'autres, puisqu'on en compte jusqu'à douze pour un sujet beaucoup moins propre à inspirer. Mais quel qu'ait été leur nombre, on ne comprend guère que Pline puisse dire que « les vers des Grecs l'éclipsent en même temps qu'ils l'illustrent ». C'est le seul sens que l'on peut tirer du texte : *versibus graecis tali opere, dum laudatur, victo sed inlustrato*. Benndorf avait raison de croire le texte corrompu ; mais je ne trouve pas plus que lui la correction. On s'attendrait à ce que Pline dît que « grâce à ces vers, même vaincue par les outrages du temps, l'Anadyomène reste immortelle ».

latines. Je reproduis en note, en leur donnant des numéros d'ordre, celles qui nous donnent quelques détails précis : les cinq épigrammes de l'*Anthologie*, à savoir celles de Léonidas de Tarente qui put voir l'original à Cos vers 270 [1], d'Antipatros de Sidon un siècle après [2], de Démokritos, sans doute son contemporain [3], d'Archias que défendit Cicéron [4], enfin de Julien d'Égypte au ve s. [5]; puis quelques vers des *Tristes* et des *Amours* [6]

---

1. *Anthol. Pal.*, XVI, 182 ; *Plan.*, IV, 182. Λεωνίδου Ταραντίνου :

Τὰν ἐκφυγοῦσαν ματρὸς ἐκ κόλπων] ἔτι
ἀφρῷ τε μορμύρουσαν εὐλεχῆ Κύπριν
ἰδὼν Ἀπελλῆς, κάλλος, ἱμερώτατον,
οὐ γραπτόν, ἀλλ' ἔμψυχον ἐξεμάξατο·
εὖ μὲν γὰρ ἄκραις χερσὶν ἐκθλίβει κόμαν,
εὖ δ' ὀμμάτων γαληνὸς ἐκλάμπει πόθος,
καὶ μαζός, ἀκμῆς ἄγγελος, κυδωνιᾶ.
Αὐτὰ δ' Ἀθάνα καὶ Διὸς συνευνέτις
φάσουσιν · Ὦ Ζεῦ, λειπόμεσθα τῇ κρίσει.

2. *Anthol. Pal.*, XVI, 178 ; *Plan.*, IV, 178. Ἀντιπάτρου Σιδωνίου :

Τὰν ἀναδυομέναν ἀπὸ ματέρος ἄρτι θαλάσσας
Κύπριν Ἀπελλείου μόχθον ὅρα γραφίδος
ὡς χερὶ συμμάρψασα διάβροχον ὕδατι χαίταν
ἐκθλίβει νοτερῶν ἀφρὸν ἀπὸ πλοκάμων.
Αὐταὶ νῦν ἐρέουσιν Ἀθηναίη τε καὶ Ἥρη·
οὐκέτι σοὶ μορφᾶς εἷς ἔριν ἐρχόμετα.

3. *Anthol. Pal.*, XVI, 180 ; *Plan.*, IV, 180. Δημοκρίτου :

Κύπρις ὅτε σταλάουσα κόμας ἁλιμυρέος ἀφροῦ
γυμνὴ πορφυρέου κύματος ἐξανέδυ,
οὕτω που κατὰ λευκὰ παρήϊα χερσὶν ἑλοῦσα
βόστρυχον, Αἰγαίην ἐξεπίεζεν ἅλα,
στέρνα μόνον φαίνουσα, τὰ καὶ θέμις· εἰ δὲ τοιήδε
κείνη, συγχείσθω θυμὸς Ἐνυαλίου.

4. *Anthol. Pal.*, XVI, 179 ; *Plan.* IV, 179. Ἀρχίου :

Αὐτὰν ἐκ πόντοιο τιθηνητῆρος Ἀπελλῆς
τὰν Κύπριν γυμνὰν εἶδε λοχευομέναν,
καὶ τοίαν ἐτύπωσε, διάβροχον ὕδατος ἀφρῷ
θλίβουσαν θαλεραῖς χερσὶν ἔτι πλόκαμον.

5. *Anthol. Pal.*, XVI, 181 ; *Plan.*, IV, 181. Ἰουλιανοῦ Αἰγυπτίου :

Ἄρτι θαλασσαίης Παφίη προὔκυψε λοχείης,
μαῖαν Ἀπελλείην εὑραμένη παλάμην,
ἀλλὰ τάχος γραφίδων ἀποχάζεο, μή σε διήνῃ
ἀφρὸς ἀποστάζων, θλιβομένων πλοκάμων.
Εἰ τοίη ποτὲ Κύπρις ἐγυμνώθη διὰ μῆλον,
τὴν Τροίην ἀδίκως Παλλὰς ἐλῃσατο.

6. *Ovid. Trist.*, II, 527-8 :

Sic madidos siccat digitis Venus uda capillos,
Et modo maternis tecta videtur aquis.

Amor., I, XIV, 31-4 :

Formosae periere comae, quas vellet Apollo,
Quas vellet capiti Bacchus inesse suo.
Illis contulerim quas quondam *nuda Dione*
Pingitur humenti sustinuisse manu.

d'Ovide, et une épigramme d'Ausone [1]. J'ai mis en italiques les parties descriptives. On pourra ainsi se rendre compte facilement de ce que ces huit textes nous apprennent de précis :

Elle était figurée au moment où elle naît au milieu de la mer (1, 2, 4, 5 8), encore toute bruissante de l'écume maternelle (1, 5 6) ; ses cheveux bouclés étaient encore tout imprégnés d'eau écumante (2, 3, 4, 5, 7, 8) ; elle les pressait de ses deux mains (3 ; dans 7 *manu*, du bout des doigts, 1), les serrant à la hauteur des joues (3). Les flots dont elle émerge rougeoyaient (3) ; elle était nue (3, 5, 7) ; elle avait le teint blanc (3). Léonidas [2] ajoute « avec quelle grâce de ses yeux rayonne un désir paisible et son sein, annonçant la force de la jeunesse, se gonfle en pomme savoureuse ».

De ce silence sur toute la partie inférieure du corps, on est déjà tenté de conclure qu'elle n'était pas visible ; ce n'est pas la pudeur ou la religion qui eussent retenu d'y faire allusion celui qui vient de parler, comme on a vu, de la poitrine de la déesse. Or, dans une épigramme qui appartient par tout le reste à la même série (3), on trouve en plus ce trait « ne montrant que sa poitrine seule, elle qu'il est permis de voir ». Cette épigramme est la seule de l'*Anthologie* qui soit attribuée à Démokritos ; nous savons seulement que ce poète était antérieur à Diogène Laerte qui le nomme [3]. La bonne qualité de l'épigramme inclinerait à la faire remonter à la Couronne d'Antipatros ; c'est aussi ce à quoi invite la comparaison avec ce fragment d'épigramme récemment retrouvé sur un papyrus [4] :

ὅς ποτε καὶ χρυσῆν θηήσατο Κύπριν Ἀπελλῆς
γυμνὴν ἐκ μέλανος πόντου ἀνερχομένην
ἐξ οὗ πάνθ' ὅγε μοῦνος ἃ καὶ θέμις ἔγραφεν αὐτῆς

---

1. *Auson. Enig.*, 106 :

Emersam pelagi nuper genitalibus undis
Cyprin Apellei cerne laboris opus,
Vt complexa manu madidos salis aequore crines
Humidulis spumas stringit utraque comis.
Iam tibi nos, Cypri, Iuno inquit et innuba Pallas,
Cedimus et formae praemia deferimus.

2. Léonidas s'est inspiré d'Hésiode (*Theog.*, 198) et a été imité par tous les poètes postérieurs jusqu'à Alfred de Vigny. En dehors des vers reproduits, il y a encore des souvenirs certains de l'*Anadyomène* chez Properce. *Carm.*, III, IX b (IV, VIII, 1), 11 (cette élégie remonte sans doute à 25 av. J.-C.) ; chez Ovide, *Ars. Am.*, III, 401-2 ; *Ex Ponto*, IV, 1,29 (dans ces deux passages, l'allusion est explicite) ; *Fast.*, IV, 141 (souvenir plutôt qu'allusion, ou allusion à une autre Aphrodite où la déesse était debout sur la grève) et chez Lucilius junior, *Aetna*, 394-8.

3. Diog. Laert., IX, 49. Dans sa liste d'homonymes, il le qualifie de σαφὴς καὶ ἀνθηρός.

4. *Berliner Klassikertexte*, V, 1, p. 77. L'épigramme paraît être en l'honneur d'une statue qu'on compare à l'Aphrodite d'Apelle. Wilamowitz la déclare d'époque hellénistique.

« telle qu'Apelle contempla jadis Kypris dorée, sortant nue des flots sombres, elle dont il peignit alors tout ce qu'il était permis de peindre ».

Il paraît donc certain que la célèbre Anadyomène était représentée encore dans l'eau jusqu'à mi-corps. Il faudrait croire les anciens stupides pour admettre qu'ils se sont trompés pour une œuvre aussi réputée; ils n'auraient pas parlé d'inachèvement là où une délicate pudeur avait seule empêché l'artiste de montrer hors de l'eau le bas du corps d'Aphrodite, et, d'ailleurs, aucun des textes cités ne fait la moindre allusion à un chef d'œuvre inachevé: il s'agit d'un chef-d'œuvre parfait.

Le cas auquel se rapportent le texte de Pline et les deux passages de Cicéron est tout différent. Pline nous dit qu'Apelle n'avait eu que le temps d'achever son dessin (*liniamenta*), qu'il n'avait achevé qu'une partie de la peinture (*peracta parte*). Dans un des passages cités, Cicéron nous dit d'abord, comme Pline, qu'il ne se trouva personne pour achever *partem inchoatam*; puis il ajoute « tant la beauté du visage enlevait tout espoir d'un succès pareil pour le reste du corps » [1]; dans le second passage, il précise qu'Apelle « avait exécuté avec un art exquis la tête et le haut du buste » [2].

Le témoignage de Cicéron est si précis qu'on ne saurait le mettre en doute. Le premier est, d'ailleurs, mis dans la bouche de P. Rutilius Rufus qui, auditeur de Panaitios à Rhodes, avait pu voir l'original à Cos; cette île est si proche de Rhodes que Cicéron avait peut-être eu la même curiosité lorsqu'il étudiait à Rhodes en 76. Si la peinture laissée inachevée à laquelle il fait allusion avait été la célèbre Anadyomène, est-ce que les auteurs d'épigrammes auraient manqué de faire de l'esprit à propos de l'inachèvement de l'œuvre? Est-ce qu'on aurait estimé au point de le payer 100 talents un tableau où il n'y avait de peint que la tête et le haut du buste? Est-ce qu'enfin Pline aurait affirmé l'existence de deux tableaux alors que non seulement tous les gens cultivés pouvaient aisément contrôler ses dires, dans les histoires de l'art détaillées et des descriptions les îles, mais alors que l'Anadyomène, exposée au temple de César, était devenue si populaire que quelque prolétaire amoureux a écrit sur un mur

---

1 *Cic. de Off.*, II, 10 : ...Ut nemo pictor esset inventus, qui in Coa Venere mea partem quam Apelles inchoatam reliquisset absolveret (oris enim pulchritudo reliqui corporis imitandi spem auferebat), sic...

2. *I ad Fam.*, IX, 15 : Veneris caput et summa pectoris politissima arte perfecit, reliquam partem corporis inchoatam reliquit.

de Pompéi : *si quis non vidit Venerem quam pin[xit Apelles], pupa mea aspiciat : talis et i[lla nitet]* [1].

N'en déplaise aux hypercritiques de l'archéologie, il n'y a pas lieu de mettre en doute qu'Apelle commença une seconde Aphrodite que la mort interrompit, et cela longtemps après s'être illustré par l'*Anadyomène* [2]. Ici encore, pour la date probable des deux œuvres, la tradition peut aisément se justifier.

Pline se fait l'écho d'une tradition qui veut que le modèle de l'Anadyomène ait été Pankaspé, Thessalienne de Larissa, la première maîtresse d'Alexandre ; mais Pline ne le rapporte que comme un « on dit » [3] et on n'attachera guère créance à l'anecdote d'Alexandre cédant sa maîtresse à Apelle qui s'enflamme pour ses charmes en la peignant nue. De plus, s'il est vrai — et rien de plus vraisemblable — qu'Alexandre « l'avait chargé de la peindre nue, par admiration pour sa beauté », il

---

1. E. Diehl, *Pompejanische Wandinschriften*, 1910, n. 30.

2. On pourrait aussi tirer parti du vers d'Ovide : *ut Venus artificis labor est et gloria Coi* (*Ex Ponto*, IV, 1,29) : puisqu'il écrit de Tomes, longtemps après le transport de l'Anadyomène à Rome, ne serait-ce donc pas qu'il sait qu'il reste à Cos une autre Aphrodite? Mais je crois qu'en écrivant *Coi*, il pense moins à l'île qu'au *Cous Apelles* d'*Ars am.*, II, 401. — Je n'ai pas cru devoir revenir sur les faits que Th. Schreiber (*Arch. Zeitung*, VIII, p. 109-113) et O. Benndorf (*Ath. Mitt.*, I, 1876, p. 50-66) ont suffisamment établis en réponse au mémoire de L. Stephani (*Compte rendu de Saint-Pétersbourg*, 1870-71, p. 5-180). Celui-ci soutenait que l'Anadyomène était représentée à demi vêtue, montant sur le rivage, un Éros à ses côtés ; il paraît certain, au contraire qu'on la voyait encore plongée dans les flots écumants, émergeant jusqu'à la ceinture et tordant ses cheveux trempés de ses mains levées à hauteur du visage. Il est possible qu'on devinât le bas du corps à travers la transparence de l'eau, comme on le voit sur une peinture de catacombe romaine que Benndorf (pl. II) a reproduite d'après Bartoli ; mais le fait que les auteurs d'épigrammes ne font aucune allusion à ce qu'on eût vu à travers l'eau, incline à croire qu'elle était représentée presque opaque. De la masse de textes allégués par Stephani comme conservant quelques souvenirs de l'Anadyomène, Benndorf a déjà montré qu'il n'y avait rien à tirer d'une épigramme de Straton (*Anth. pal.*, XII, 207) et d'un passage d'Artémidore (*Oneirocr.*, II, 37, p. 142, Hercher) dont Stephani faisait grand état. Je crois qu'il faut éliminer aussi le passage d'une lettre galante de Philostrate (XXXVI, 2, p. 478 des *Epistolograph.* de Hercher) où, exprimant le désir que la bien aimée lui apparaisse les pieds nus, οὕτω καὶ τὴν Ἀφροδίτην γράφουσιν οἱ ζωγράφοι τὴν ἀνίσχουσαν ἐκ τῆς θαλάσσης (cf. dans la lettre suivante à la même : εἰ δ' ἀνυπόδητος ἐβάδιζεν, ὥσπερ ἀνέσχεν ἐκ τῆς θαλάσσης) : il est évident que, puisque la comparaison porte sur les pieds nus, Philostrate pense ici à une Aphrodite apparaissant sur la grève nue jusqu'aux pieds. Mais Benndorf peut avoir raison quand il allègue ce passage d'une des lettres galantes d'Aristénète qui a échappé à Stephani : οὕτω τῆς θαλάττης τὴν Ἀφροδίτην εὐπρεπῶς προίουσαν γράφουσιν οἱ ζωγράφοι, puisque la comparaison porte sur une jeune fille qui se baigne dans la mer (I, 7, p. 139 Hercher).

3. Pline, XXXV, 86. Lucien cite également la Πακάτη d'Apelle (*Imag.* 7) comme un des plus beaux corps de femme que l'art ait créé. Pline dit *Pancaspé* et Elien (*Var. hist.*, XII, 34) Παγκάσπη. La forme la meilleure serait peut-être Παγκάστη. Le tableau a dû être peint en 334 lors du séjour d'Alexandre à Ephèse.

n'est pas probable qu'il ait négligé le bas du corps et il n'y a aucune raison pour qu'il l'ait fait sortir de la mer.

Il en est tout autrement pour la tradition selon laquelle l'*Anadyomène* aurait été inspirée à Apelle par la vue de Phryné : « Au milieu de la fête des Éleusinies et de celle des Poseidonies, sous les yeux de tous les Grecs réunis, elle défit son manteau, délia sa chevelure, et entra dans les flots ; ce fut là pour Apelle le modèle de l'Aphrodite Anadyomène » [1] et Praxitèle, qui l'aimait, fit d'après elle son Aphrodite de Cnide. Il s'agit du bain bien connu du 16 boédromion où se purifiaient dans la mer les mystes qui désiraient être initiés à Éleusis [2] ; notre texte est le seul qui apprenne que ce jour des Grandes Éleusinies était dit *Poseidonia*, mais cela n'a rien qui puisse surprendre. Il n'y a rien de surprenant non plus à ce que Phryné se soit fait initier et on sait qu'elle fut poursuivie du chef d'impiété pour avoir introduit le culte orgiaque du dieu nouveau, Isodaitès. C'est vers 345 qu'elle aurait été défendue par Hypéride, qui aurait été alors son amant, et sauvée par le geste que l'on sait [3]. Il est vraisemblable que, même acquittée par ce moyen désespéré, la belle pécheresse ne dut pas se présenter après à l'initiation éleusinienne. C'est donc avant cette date que doit se placer l'épisode qui aurait suggéré à Apelle son Anadyomène. Cela nous rapproche de la période 360-50 où l'on sait que Phryné fut l'amie de Praxitèle et qu'elle lui inspira cette fameuse Aphrodite de Cnide qu'il avait représentée déposant son dernier voile pour entrer dans la mer [4]. Dira-t-on que toute l'anecdote n'a été inventée que pour expliquer une attitude analogue de l'*Anadyomène* ? Mais la *Cnidienne* montre la déesse sur le point de se baigner, nouveauté hardie et qu'on comprendrait qu'une anecdote de ce genre ait dû justifier ; l'*Anadyomène*, elle, sort des ondes maternelles, conformément à la vieille tradition mythologique. On comprend, d'ailleurs, pourquoi Apelle avait pris soin de ne pas montrer « ce qu'il

---

1. Athen., XIII, p. 590 f.

2. M. Foucart a conclu d'une inscription (*IG.*, I, Suppl. p. 66, l. 35) que ce bain dans la mer avait lieu au Phalère, non à Éleusis (*Les Mystères d'Éleusis*, 1914, p. 315) ; mais il ne s'est pas occupé de notre texte.

3. Dans un article consacré à prouver que c'est bien pour impiété que Phryné a été poursuivie, L. Cantarelli (*Rivista di filologia*, 1885, p. 462-82) n'a pas cherché à établir la date du procès.

4. On sait que Clément d'Alexandrie (*Protr.*, 53) et, d'après lui sans doute, Arnobe (*Adv. gent.*, VI, 13), appellent Kratiné la maîtresse de Praxitèle qui aurait servi de modèle à l'Aphrodite de Cnide. Il existait donc une autre version, née sans doute du désir de donner des modèles différents à la *Cnidienne* et à l'*Anadyomène*. Arnobe ajoute que Phryné passait pour le modèle *cunctarum Venerum per urbes graias*.

n'est pas permis de voir ». On se rappelle que, d'après Pline, Praxitèle aurait exécuté en même temps deux Aphrodites, l'une drapée, l'autre nue. Les gens de Cos auraient choisi la première, la jugeant seule « assez sévère et pudique » pour représenter la déesse. On a rapproché avec raison cet achat fait par Cos — achat résultant sans doute d'une commande — du synœcisme qui permit à cette ville de prendre un nouvel essor en 365. Ne serait-il pas vraisemblable que les gens de Cos aient commandé le tableau de leur déesse à Apelle, peu après avoir commandé sa statue à Praxitèle [1]?

Dans ces conditions, n'est-il pas également naturel qu'Apelle, qui paraît avoir passé à Cos les dernières années de sa vie [2], ait eu

---

1. On sait qu'Apelle a dû travailler vers 360 à l'école de Sicyone. Je crois que nous sommes amenés à la même époque par l'historiette d'Apelle qui aurait, à Corinthe, discerné la beauté future de Laïs, jeune vierge encore, alors qu'il la rencontrait portant de l'eau de la source Pirène (Athen., XIII, p. 588 *c*). Alciphron montre les courtisanes de Corinthe se plaignant de la concurrence désastreuse que leur faisait la jeune hétaïre qu'il avait « apprivoisée » : Λαΐς ὑπο Ἀπελλοῦ τοῦ ζωγράφου θηριοτροφηθεῖσα (*Epist. fr.* V., Didot). Elle serait surtout intéressante pour nous si elle fournissait une date pour le passage d'Apelle à Corinthe. Malheureusement, les nombreuses notices des anciens qui paraissent se rapporter à deux Laïs n'ont pas encore été débrouillées. On admet d'ordinaire qu'il s agit ici de Laïs la Jeune, fille de Timandra, la maîtresse d'Alcibiade. Née en Sicile, elle aurait été conduite à sept ans à Corinthe ; suivant la version la plus vraisemblable, elle y aurait été amenée vers 390 par le musicien Philoxénos ; comme elle ne devait guère avoir plus de quinze ans à l'époque où se place notre anecdote, il faudrait qu'Apelle fût venu à Corinthe au plus tard en 380. Comme c'est là l'époque probable de sa naissance, on ne pourrait tirer aucun parti chronologique de l'anecdote ; pour la sauver, il faudrait rejeter les traditions sur la venue à Corinthe de Laïs auxquelles nous avons fait allusion et retenir seulement que, rivale de Phryné, son *floruit* doit se placer entre 360 et 340. Il est possible que toute l'anecdote provienne d'un portrait de Laïs jeune en hydrophore, qu'Apelle aurait exécuté vers 360, quand il vint travailler à Sicyone. Peut-être Alciphron l'avait-il à l'esprit lorsque, dans le passage cité, il décrit ainsi l'hétaïre « sans voiles, elle apparaît ni trop maigre, ni trop grasse... ses cheveux, qui bouclent naturellement, sont blonds, sans teinture et tombent doucement sur les épaules ; ses yeux sont ronds comme la lune avec la pupille la plus noire au milieu du cristallin le plus blanc qui se puisse voir... » On sait, par ailleurs, qu'on montrait à Cyrène un portrait de Laïs (Aelian. XII, 2 ; Clem. Alex., *Strom.*, III, p. 447 *C*). Cf. *Jahreshefte*, XI, p. 36.

Il serait possible que, comme Praxitèle avait représenté Phryné en sculpture, Apelle l'eût représentée en peinture. Il devait exister d'elle des portraits pour que Galien (*Protr.*, 11) pût vanter la fraîcheur de son teint.

2. On peut ajouter au texte fondamental de Pline les indices suivants pour croire qu'Apelle a passé à Cos les dernières années de sa vie, v. 310-300 : 1° un des trois portraits qu'Apelle fit d'Antigonos I se trouvait à l'*Asklépieion* de Cos ; or le vieux *Monopthalmos* ne domina dans cette île que de 306 à 301 ; 2° dans *les femmes au temple d'Asklépios* d'Hérondas, écrites vers 280 à Cos, on voit les femmes admirant la peinture dont Apelle avait orné le temple. De ces peintures, il n'est pas question par ailleurs et, par contre, les femmes d'Hérondas ne font pas allusion à l'Aphrodite. La meilleure explication du problème ainsi posé n'est-elle pas la suivante : l'*Anadyomène* se trouvait dans un temple spécial dit l'*Aphro-*

l'idée de reprendre, à près d'un demi-siècle de distance, son chef-d'œuvre déjà classique ? Du moins n'y a-t-il aucune raison de contester, devant le témoignage formel de Pline confirmé par Cicéron, ce suprême effort du vieux peintre pour réaliser l'idéal de la beauté féminine.

Adolphe Reinach.

---

dision qu'une inscription nous fait connaître sous ce nom (*Ath. Mitt.*, 1891, p. 406, 13 et 421) ; elle s'y trouvait depuis 350 environ et était dès lors classique ; il eût donc été quelque peu ridicule de la faire admirer comme une nouveauté ; il en était tout autrement de la scène de sacrifice peinte à l'Asklépieion, si elle était une œuvre des dernières années du grand peintre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Hirschfeld (Otto), *Kleine Schriften*. Berlin, Weidmann, 1913. IX-1011 p. in-8°. Prix : 30 Mk.

M. Hirschfeld n'a voulu laisser à personne le soin de recueillir ses articles et opuscules. Il a laissé de côté un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous noterons sa thèse sur les incantations et charmes amoureux des anciens (1863), sujet bien élargi et renouvelé depuis lors ; ses articles sur les sacerdoces des municipes romains d'Afrique (1867), l'*aerarium militare* (1868), l'annone (1870), et une série de notes épigraphiques qui n'avaient qu'un intêret d'actualité. On regrettera peut-être de ne pas retrouver ici les trois pages sur le mot d'Auguste, *mimus uitae* (*Wiener St.*, V, [1883], 116).

Le mieux que l'on puisse faire pour annoncer ce gros et savant volume est d'en donner la table. Chacun y reconnaitra son bien. Il semble que l'auteur a réparti ses travaux en quatre parties inégales : *Gallica* (I-XI), Histoire et institutions romaines (XII-XLV), Auteurs et textes (XLVI-LXVIII), Nécrologie (LXIX-LXXII). Les deux derniers numéros sont expressément indiqués comme un supplément.

I. Timagenes und die gallische Wandersage (1894). — II. Beiträge zur Geschichte der Narbonensischen Provinz (1889). — III. Die Krokodilmünzen von Nemausus (1883). — IV. Zu der lex Narbonensis über den Provinzialflaminat (1888). — V. Gallische Studien I (1883), II (1884). — VI. Die Organisation der drei Gallien durch Augustus (1908). — VII. Le Conseil des Gaules (1904). — VIII. Lyon in der Römerzeit (1878). — IX. Zur Geschichte des Christentums in Lugudunum vor Constantin (1895). — X. Die Haeduer und Arverner unter Römischer Herrschaft (1897). — XI. Aquitanien in der Römerzeit (1896).

XII. Ius Papirianum (1903). — XIII. Der Aequersieg des Cincinnatus (1908). — XIV. Zur Geschichte der römischen Tribus (1908). — XV. Die Wahl der Volkstribunen vor dem Publilischen Gesetz vom Jahre 471 v. Chr. (1909). — XVI. Die Beseitigung der Comitia centuriata für die Beamtenwahlen (1912). — XVII. Zur Geschichte des Decemvirats (1909). — XVIII. Zur Ueberlieferung des ersten Gallierkrieges (1909). — XIX. Zur Camillus-Legende (1895). — XX. Der Treuschwur der Italiker für Marcus Livius Drusus (1912). — XXI. Typische Zahlen in der Ueberlieferung der Sullanischen Zeit (1912). — XXII. Zur Geschichte des Latinischen Rechtes (1879). — XXIII. Der Endtermin der Gallischen Statthalterschaft Caesars (1904 et 1905). — XXIV. Die Kapitolinischen Fasten (1875 et 1876). — XXV. Der Name Germani bei Tacitus und sein Aufkommen bei den Römern (1898). — XXVI. Die Verwaltung der Rheingrenze in den ersten drei Jahrhunderten der römischen Kaiserzeit (1877). — XXVII. Zur Geschichte des pannonisch-dalmatischen Krieges (1890). — XXVIII. Augustus ein Inschriftenfälscher? (1908). — XXIX. Die Uebertragung der Kaiserwürde und die Ungültigkeitserklärung der kaiserlichen Regierungshandlungen

(1910). — XXX. Ueber ein Senatusconsultum vom Jahre 20 nach Chr. (1912). — XXXI. Die Neronische Christenverfolgung (1910). — XXXII. Decimus Clodius Albinus (1897). — XXXIII. Das Neujahr des tribunizischen Kaiserjahres (1881). — XXXIV. Die kaiserlichen Grabstätten in Rom (1886). — XXXV. Zur Geschichte des römischen Kaiserkultus (1888). — XXXVI. Die Flamines Perpetui in Africa (1891). — XXXVII. Anzeige von Johannes Schmidt, *De seviris Augustalibus* (1878). — XXXVIII. Der Grundbesitz der römischen Kaiser in den ersten drei Jahrhunderten (1902). — XXXIX. Die Sicherheitspolizei im römischen Kaiserreich (1891). — XL. Die ägyptische Polizei der römischen Kaiserzeit nach Papyrusurkunden (1892). — XLI. Die agentes in rebus (1893). — XLII. Die Rangtitel der römischen Kaiserzeit (1901). — XLIII. Die römische Staatszeitung und die Akklamationen im Senat (1905). — XLIV. Die römischen Meilensteine (1907). — XLV. Dacia (1874).

XLVI. Zu Polybius (1902). — XLVII. Hat Livius im 21. und 22. Buche den Polybius benutzt ? (1877). — XLVIII. Die Annalen des C. Fannius (1884). — XLIX. Velleius Paterculus und Atticus (1912). — L. Dellius ou Sallustius ? (1903). — LI. Zu Ciceros Briefen (1871). — LII Antiquarisch-critische Bemerkungen zu römischen Schriftstellern (1874 et 1881). — LIII. Zu römischen Schriftstellern (1889). — LIV. Das Elogium des Mr. Valerius Maximus (1876). — LV. Die sogenannte Laudatio Turiae (1902). — LVI. Zum Monumentum Ancyranum (1885). — LVII. Zu den Silvae des Statius (1881). — LVIII. Die Bücherzahl der Annalen uud Historien des Tacitus (1877). — LIX. Bemerkungen zu Tacitus (1883). — LX. Zur annalistischen Anlage des Taciteischen Geschichtswerkes (1890). — LXI. Zur Germania des Tacitus (1877). — LXII. Anlage und Abfassungszeit der Epitome des Florus (1889). — LXIII. Die Abfassungszeit der *MAKPOBIOI* (1889). — LXIV. Die Abfassungszeit der Responsa des Q. Cervidius Scaevola (1877). — LXV. Die Abfassungszeit der Sammlung der Scriptores Historiae Augustae (1910). — LXVI. Bemerkungen zu der Biographie des Septimius Severus (1884). — LXVII. Bemerkungen zu den Scriptores Historiae Augustae (1869). — LXVIII. Zur Geschichte der römischen Kaiserzeit in den ersten drei Jahrhunderten (1913).

LXIX. Auguste Allmer (1900). — LXX. Ludwig Friedländer (1910). — LXXI. Theodor Mommsens Römische Kaisergeschichte (1885). — LXXII. Gedächtnisrede auf Theodor Mommsen (1904).

LXXIII. Wann hat Seneca die Schrift *de brevitate vitae* verfasst ? (1870). — LXXIV. Epigraphische Miscellen : 1. Bauinschrift des Lagers von Carnuntum (1881) ; 2. Inschrift aus den Steinbrüchen von Brazza (1885).

Il n'y a pas lieu de discuter ou de reprendre tel ou tel détail de cet ensemble d'études. Elles sont ce qu'elles sont. M. H. les a revues, rectifiées et mises au point, bien entendu sans les refondre et les développer. Deux points seulement méritent d'être signalés. M. H. apporte souvent aux auteurs classiques des éclaircissements tirés de l'épigraphie. C'est la voie qu'ont montrée chez nous et dans cette revue même les Desjardins et les Mowat, pour ne citer que les morts. Un bon philologue devrait toujours avoir reçu une triple initiation, linguistique, épigraphique et juridique. L'autre remarque touche l'auteur de ces écrits. M. H. s'est de tout temps consacré à l'étude de la Gaule romaine. On ne peut négliger ses travaux, si on s'intéresse à cette période de notre histoire. Dans ce volume, on lira une notice sympathique et élogieuse d'un des pionniers français de l'épigraphie latine, Auguste Allmer, que M. H. avait connu personnellement et avec qui il entretenait une correspondance suivie. P. L.

INTRODUCTION

La doctrine de Lucrèce est une explication physique et physiologique de l'univers et de l'homme : les livres I, II, V (dans sa première partie), VI du De Rerum Natura étant plus particulièrement consacrés aux phénomènes physiques et mécaniques, les livres III et IV et la fin du livre V à l'être vivant, et à ce que la philosophie appelle les rapports de l'âme et du corps. On sait que dans le livre III Lucrèce s'est efforcé de montrer l'union indissoluble de ces deux substances, la nature matérielle et mortelle de l'esprit et de l'âme (*animus*, *mens* et *anima*), et que, dans une péroraison pathétique, il a adjuré les hommes de secouer la crainte de la mort et les croyances superstitieuses dont ils l'entourent. Dans le livre IV, il expose les rapports de l'homme avec le monde extérieur, et montre comment, par l'intermédiaire des simulacres qui viennent affecter les sens et l'âme, l'être humain reçoit les impressions capables de l'affecter : impressions sensorielles, impressions spirituelles, impressions génésiques. Tel est, dans ses grandes lignes, le plan suivi par le poète.

Après un court exorde, qui n'est d'ailleurs qu'une reprise d'un passage figurant au livre I, le poète entame immédiatement sa démonstration. Tous les corps émettent de leurs parties intimes des émanations, de leurs parties externes et superficielles des images que l'on peut appeler des simulacres. Ne voyons-nous pas le bois vert émettre de la fumée, le soleil, de la chaleur, certains êtres même, des substances d'un tissu plus serré ? Sous l'action de la lumière, les tentures des théâtres envoient en tous sens des éléments colorés qui teignent de leurs reflets les objets d'alentour. Certaines de ces émanations, venues du fond même des choses, ne nous parviennent que dispersées, parce qu'elles n'ont pu s'échapper que par des routes sinueuses et des issues divergentes; les images colorées au contraire, venant de la surface même, nous apparaissent intactes et sans être brisées. Tel est le principe de la vision : celle-ci est due à des images détachées des objets, qui s'élancent dans l'espace qu'elles parcourent en tous sens et librement.

Ces simulacres, il faut bien l'admettre, sont extrêmement subtils, impalpables et impondérables ; et à côté d'eux existent également des images qui se créent spontanément et ne cessent de se transformer. Visibles ou invisibles, arrêtés ou libres dans leur course, suivant les obstacles qu'ils rencontrent, ils se renouvellent constamment ; l'émission en est continue comme celle des rayons du soleil dont elle égale et dépasse la rapidité. Ainsi donc « de tous les corps s'écoulent et se répandent des émanations variées : écoulement sans trêve ni repos, puisque nos sens en sont toujours affectés, et que de tous les objets, nous pouvons toujours percevoir la forme, l'odeur et le son » :

> Vsque adeo omnibus ab rebus res quaeque fluenter
> fertur, et in cunctas dimittitur undique partis ;
> nec mora nec requies interdatur ulla fluendi,
> perpetuo quoniam sentimus, et omnia semper
> cernere, odorari licet, et sentire sonare.
>
> (225-229.)

Ainsi donc nos impressions sensorielles sont dues à l'action de ces simulacres et émanations. C'est l'objet de la seconde partie d'étudier comment nos sens en sont affectés.

Tout d'abord la vue. Lucrèce en a déjà traité incidemment. Il reprend et développe la théorie de la vision, dont il examine les diverses modalités : production des images, appréciation de la distance, vision dans le miroir ; particularités de la vision, erreurs apparentes. L'examen de ces erreurs l'amène à proclamer l'infaillibilité des sens, dont les données doivent être tenues pour exactes partout et toujours. Si parfois elles nous semblent trompeuses, c'est que notre esprit les interprète mal, et les accompagne d'hypothèses arbitraires : il doit donc être tenu pour seul responsable de nos illusions. Et les sceptiques ont tort d'enseigner que toute connaissance nous est interdite. Dans un beau mouvement d'éloquence, Lucrèce montre la vanité d'une telle doctrine. Sur quoi fonder le raisonnement, si l'on met en doute le témoignage des sens ? L'intelligence ne repose-t-elle pas tout entière sur eux ? S'ils sont menteurs, la raison ne deviendra-t-elle pas menteuse à son tour ? Le scepticisme est donc le contrepied de la raison, il ruine les bases de toute existence, il n'aboutit qu'à la négation et au néant. Il est donc nécessaire de tenir pour exact le témoignage des sens, sous peine de renoncer à la raison comme à la vie.

Ces principes établis, l'étude des sens autres que la vue n'offre pas grandes difficultés. Lucrèce passe en revue d'abord le sens

de l'ouïe, auquel se rattachent la production de la voix et du son, leur portée, le phénomène de l'écho et les croyances auxquelles il donne lieu ; il indique enfin la différence entre les émanations sonores et les émanations visuelles. Puis vient le goût ; et le poète explique pourquoi certains aliments sont agréables et d'autres déplaisants, pourquoi telle nourriture convient à tel animal et nuit à tel autre, et les perturbations du goût causées par la maladie. Enfin, dans un très court chapitre, sont traitées les impressions de l'odorat : comment certaines odeurs sont perçues par certains êtres plutôt que par d'autres, comment grâce aux émanations échappées des corps, chaque être vivant se trouve instinctivement guidé vers la nourriture qui lui convient, et pourquoi l'odeur a moins de portée que la voix ou les images visuelles. Cette seconde partie se termine par une digression sur le trouble et le malaise que peut causer la vue de certains objets.

La théorie des simulacres, qui a permis d'expliquer les impressions des sens, rend compte également des sensations de l'âme. Celles-ci sont dues à la rencontre d'images, simples ou composées, qui viennent émouvoir au fond de notre être la nature subtile de l'âme et provoquer la sensibilité. Nous pensons donc, comme nous voyons, par des images, avec cette seule différence que l'esprit, grâce à sa mobilité et à sa pénétration, découvre des simulacres bien plus subtils que les yeux ne peuvent faire. Dans la veille comme dans le rêve, ce sont ces images qui se présentent à notre esprit, si rapides et si nombreuses que nous les voyons se succéder instantanément, prendre toutes les formes que nous imaginons, et se prêter à tous les caprices de notre fantaisie. Nous n'apercevons d'ailleurs que ce que notre esprit s'applique à voir, et nous sommes entourés d'une foule d'idées-images que, faute d'attention, nous laissons perdre.

Abandonnant son exposé, Lucrèce entreprend ici une réfutation véhémente de la théorie des causes finales. Aucun des organes que nous possédons ne nous a été donné pour nous rendre service ; ils sont bien antérieurs à l'usage que nous avons su en faire, et leur utilité ne s'est révélée à nous que bien après leur création. « Aussi, je le répète et j'y insiste, sommes-nous loin de pouvoir croire qu'ils aient été créés pour nous rendre service » :

> Quare etiam atque etiam procul est ut credere possis
> utilitatis ob officium potuisse creari. (856-857.)

Après cette digression, Lucrèce examine diverses manifesta-

tions de l'activité humaine : la faim et la soif, la marche et ses causes, le sommeil et les rêves. La faim et la soif sont provoquées par la perte de substance que le corps subit à tout moment; le boire et le manger sont destinés à combler ces vides et à soutenir les défaillances de l'organisme. La marche et le mouvement sont produits par la volonté de nous mouvoir qu'éveillent en notre âme les simulacres de mouvement : l'âme alors émeut le corps et, aidée de l'air qui s'introduit dans notre organisme, elle arrive à le mettre en branle. Quant au sommeil, il est l'effet de la décomposition partielle de l'âme, décomposition due à diverses causes, au choc de l'air qui nous environne, à la fatigue, à l'excès de nourriture. Dans le sommeil, d'ailleurs, tous les êtres, hommes ou animaux, sont en proie aux mêmes pensées, aux mêmes préoccupations, aux mêmes passions que pendant la veille. Souvent le rêve trahit leurs intentions cachées, leurs actions secrètes. Souvent aussi il leur procure des illusions agréables ou terribles, car alors le témoignage des sens perd sa rigueur, et l'intelligence et la mémoire, dans l'état d'engourdissement où elles se trouvent, sont incapables de contrôler les données trompeuses d'une imagination débridée. Ainsi l'adolescent, sous la poussée de la semence qui fermente en lui, a l'illusion d'accomplir l'acte d'amour.

Cet exemple sert de transition naturelle au développement sur l'amour qui termine le livre. Puberté et éveil du désir, douleurs et désillusions qu'amène la passion, impuissance où elle est de se satisfaire jamais, misères et abaissement moral, aveuglement des amants, réciprocité du désir et de la volupté, hérédité, stérilité et fécondité, sont successivement passés en revue par le poète qui termine brusquement cette physiologie sexuelle par une brève indication sur l'habitude et l'amour.

Il n'y a pas lieu de refaire ici la réfutation ou l'apologie de la doctrine épicurienne, et de recommencer l'œuvre accomplie tour à tour par ses partisans et ses adversaires. Sans doute, à côté d'intuitions géniales, d'hypothèses que la science moderne conserve encore après les avoir rajeunies, d'observations exactes, de raisonnements rigoureusement déduits, la philosophie d'Épicure et de son disciple renferme des puérilités qui font sourire aujourd'hui ; après avoir repoussé les légendes divines et les croyances populaires, elle accueille des fables tout aussi absurdes. Mais sommes-nous sûrs que dans deux mille ans les hypothèses actuelles de notre physique et de notre physiologie ne paraîtront pas enfantines et ridicules à nos descendants ?

Mutat enim mundi naturam totius aetas
ex alioque alius status excipere omnia debet,
nec manet ulla sui similis res ; omnia migrant,
omnia commutat natura et uertere cogit.
Namque aliud putrescit et aeuo debile languet,
porro aliud clarescit et *e* contemptibus exit.

(V 828-833.)

Mais sur le poète et sur la valeur littéraire de son œuvre, nous sommes mieux fondés à porter un jugement. Le chant IV est d'une belle simplicité de lignes, et le développement s'épanouit pour aboutir à cette peinture si grande, si complète, si passionnée des manifestations de l'amour, qui est un des plus beaux morceaux du poème et de toute poésie. Il s'arrête sur un sommet ; et c'est un procédé caractéristique de Lucrèce que de clore chacun des quatre derniers livres par de larges tableaux dont l'ampleur efface et fait oublier les développements techniques, les discussions arides et les expositions morcelées qui les précèdent : tableau de la mort et prosopopée de la Nature au livre III ; tableau de l'amour au livre IV ; tableau de la naissance de l'humanité au livre V ; tableau de la peste d'Athènes au livre VI. Le procédé a paru assez heureux à Virgile pour qu'il l'ait imité dans les quatre livres de ses Géorgiques : qu'on se rappelle la mort de César, l'éloge de la vie rustique, la peste de Norique, l'épisode d'Aristée.

Mais c'est le propre du poème didactique d'être surtout poétique dans les épisodes dont il embellit ses leçons, plutôt que dans ces leçons elles-mêmes. L'enseignement et la poésie ont peine à se concilier ; l'accord se fait toujours aux dépens d'une des parties, souvent des deux. Virgile lui-même, avec tout son art, n'a pas échappé à ce défaut, et on lit davantage les Géorgiques pour leurs morceaux de bravoure que pour leurs conseils techniques. Ainsi le « doux miel des Muses », dont Lucrèce s'efforce d'adoucir l'amertume de son enseignement, se répand davantage sur les épisodes accessoires que sur l'exposé même de la doctrine, qui est le but et l'unique raison d'être du poème. Pour Lucrèce, il faut avant tout démontrer : le développement est un ensemble de propositions dont il s'agit d'établir l'évidence ; et cette disposition en quelque sorte mathématique ne va pas sans sécheresse ni monotonie. De là l'emploi de formules toujours les mêmes, de transitions identiques, de formules de comparaison invariables, de tournures prosaïques. Les exemples se suivent les uns derrière les autres, amenés par les mêmes conjonctions lourdes et gauches : *principio*, *et*, *nec*, *nunc age*, *praeterea*, *deni-*

que[1], etc. ; les explications, les comparaisons sont respectivement précédées des mêmes conjonctions : *propterea quia*, *ideo quod* ou *tamquam si*, *quasi*, *ut si*[2]. La nécessité s'exprime par un *debere* ou un *necesse esse*[3], sans cesse répétés, l'illusion par un *uideri* qui reparaît invariablement[4]. La pauvreté de la langue et les nécessités de la métrique sont une autre cause d'embarras : de là des constructions embarrassées, des périphrases, des tautologies, des créations de mots qui ne sont pas toutes heureuses. Et même dans ces longues suites de démonstrations ou d'exemples si monotonement amenés, l'ordre n'est pas toujours rigoureux, malgré l'apparence inflexible. Des phénomènes d'ordres divers sont mélangés : au milieu d'un développement, Lucrèce, pour réparer un oubli, lance une digression inattendue et surprenante. Peut-être ces incohérences ne sont-elles pas toutes le fait du poète, et les copistes doivent-ils porter une part de responsabilité : aussi voit-on les éditeurs modernes essayer, à grands renforts de crochets et de déplacements, de remédier à ce désordre. Mais ces redites, ces dérangements peuvent souvent être aussi bien attribués à Lucrèce lui-même : il est plein du sujet qui l'enthousiasme ; il ne veut rien négliger, rien passer sous silence ; s'aperçoit-il de quelque omission qu'il la répare immédiatement, où il en est, sans s'inquiéter du contexte, quitte à reprendre l'œuvre et à lui donner son unité au moment de la révision finale. Et, si nous ignorons à peu près tout de la vie de Lucrèce, tout au moins savons-nous que cette révision, une mort prématurée l'a empêché de l'accomplir.

Mais, tel qu'il est, avec tous ses défauts : sécheresse, monotonie, lourdeur, gaucherie, il ne laisse pas d'être un grand poète. Philosophe et moraliste, il dépeint avec une clairvoyance aiguë, un intérêt apitoyé, l'âme humaine avec ses illusions, ses faiblesses, ses misères. Il sait voir les formes, les couleurs, les attitudes, et trouve le mot qui les rend d'une façon précise, pittoresque et harmonieuse ; il sait trouver la comparaison juste et poétique ; il sait être tour à tour persuasif, ironique, éloquent,

---

1. *Principio* 54, 183, 524, 617, 724, 916, 932 ; *nunc*, *nunc age* 33, 110, 143, 176, 239, 269, 292, 522, 633, 663, 673, 722, 877, 907 ; *praeterea* 123, 168, 199, 230, 265, 332, 563, 640, 892 ; *denique* 420, 453, 469, 513 ; *et*, *atque*, *nec*, *-que* 75, 353, 379, 395, 397, 404, 443, 500, 535, 615, 706, 757, 777, 898, 962, 1073, 1141, 1192, 1209, 1233, 1278. Noter aussi l'emploi de *porro*, *fit quoque ut*, *autem*, *deinde*.

2. Cf. entre autres 314, 315, 316, 320, 326, 330, 333, 338, 349, 355, 358, 370, 373, 377 ; 989, 990, 994, 996, 1004, 1014, 1016, 1021, 1022, 1035.

3. Cf. 63, 99, 121, 161, 163, 191, 206, 216, 232, 384, 480, 490, 495, 516, 520, 540, 554, 558, 649, 652, 653, 656, 659, 674, 751, 932, 1006.

4. Par exemple 354, 363, 364, 373, 387, 389, 392, 395, 399, 401, 406, 418, 422, 425, 433, 436, 440, 444, 448, 456, 459.

pressant, passionné, attendri. Il ne plane pas d'un vol égal, sans doute, mais il a de ces coups d'aile qui l'élèvent aux sommets de la poésie.

MÉTRIQUE ET PROSODIE[1]

L'hexamètre de Lucrèce a une couleur remarquablement archaïque : en dépit des dates, il est plus proche d'Ennius que de Virgile. Il admet en abondance un certain nombre de coupes qui chez Virgile sont rares ou exceptionnelles :

I. Coupes hephtémimère et trihémimère :

labrorum tenus interea perpotet amarum
⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — (15)
59, 69, 87, 94, 105, 106, 120, 136, 234, 259, 333, 349, 429, 531, 534, 556, 632, 713, 716, 726, 742, 806, 817, 864, 876, 887, 892, 953, 1010, 1136, 1157, 1184, 1255, 1258, 1262, 1283.

II. Coupes hephtémimère et trochée troisième :

atque haurire iuuatque nouos decerpere flores
⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — (3)
et uestigia nostra sequi gestumque imitari
⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — (365)
517, 952.

III. Coupes hephtémimère et trochée second :

cuncta uidentur et adsiduo sunt omnia motu
⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — (392)
493, 680, 857, 945, 1142, 1191, 1199.

IV. Coupe hephtémimère :

nam cum mittitur extemplo protrudit agitque
⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — ⏑̄ — ⏑̄ ⏑ ⏑ ⏑̄ — (246)
295, 297, 391, 411, 552, 561, 885, 961, 1029, 1278.

---

1. Ces remarques ne visent pas à donner une métrique et une prosodie complètes, mais seulement à grouper les particularités les plus notables de la versification de Lucrèce dans le livre IV.

V. Coupes trihémimère et trochée troisième :

efficit ut uideamus et internoscere curat
– ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ – – ⏑ ⏑ – – (245)

255, 311, 315,, 316, 323, 343, 347, 538, 554, 695, 697, 839, 840, 841, 870, 946, 1068, 1145, 1165, 1177. Avec trochée quatrième 32, 460.

VI. Coupe trochée troisième :

et quasi permanare per aeris interuallum
– ⏑ ⏑ – – – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – – – – (198)

avec trochée second 139, 650 ; avec trochée quatrième 995.

Les autres particularités notables sont :

2. Vers spondaïques :

quae quasi cuduntur perque aeris interuallum
– ⏑ ⏑ – – – – – ⏑ ⏑ – – – – (187)

125 (vers terminé par un mot grec *centaurea*) 198 (même finale que 187), 975, 978.

3. Fins de vers formées par un pentasyllabe : *ludificetur* 14, *suauiloquenti* 20, *utilitatem* 25, *nominitandast* 50, *indupediri* 70, *perspiciantur* 258, *transpiciantur* 271, 278, *composituras* 328, *insinuando* 331, *asperitate* 532, *articulatim* 555, *auricularum* 594, *praecipitauit* 628, *differitasque* 636, *principiorum* 667, 943, *conueniebant* 668, *conlabefacta* 697, *suppeditare* 776, *conuenienti* 791, *praemetuenter* 824, *utilitatis* 854, *seminiorum* 1004, *insinuatur* 1030, *inliciaris* 1145, *exoriatur* 1172, *excrucientur* 1202, *corripuitque* 1210, *inque pedita* 562, *inque grauescunt* 1250 (l'expression forme un tout).

4. Fins de vers formées par un tétrasyllabe : *uolitare* 42, *interuallum* 187, 198, *agitatur* 251, *uideantur* 273, 448, *speculorum* 311, *imitari* 319, *uideamus* 347, *simulacra* 351, 788, *imitari* 365, *Heliconis* 547 (mot grec), *operaeue* 616 (correction qui semble sûre), *animantes* 645, *generatim* 646, *perhibemus* 650, *animalis* 740 (correction qui semble sûre), *animantis* 859, *remaneret* 925, *animai* 944, 959, *usurpare* 975, *obuersantur* 978 (ces deux fins de vers sont spondaïques), *iaculatur* 1053, *iaciamur* 1146, *superatumst* 1217, *penetratum* 1246.

5. Fins de vers monosyllabiques. Sans faire entrer en ligne de compte les enclitiques (généralement la copule), ou les monosyllabes précédés d'un proclitique (préposition, négation, conjonction, pronom indéfini), on relève chez Lucrèce un assez grand nombre de fins de vers monosyllabiques :

ad has res 33, *aliae res* 90, *ibi iam* 198, *gruum quam* 181, 910, *queant res* 197, *eadem quae* 231, *et id nos* 234, *poterit res* 235, *et cum* 259, *est par* 289, *hic est* 342, *suam rem* 522, *et quid* 535, *cum Pan* 586, *diuiditur uox* 603, *cibum cum* 617, *canum uis* 681, *eum quem* 760, *et cum* 939, *tum se* 957, *magis mens* 964, *hominis uis* 1040, *tamen sunt* 1061, *inopi sunt* 1142, *praepetis ac uis* 1152, *merum sal* 1162, *lampadium fit* 1165.

6. Rimes. En outre les rimes, plates ou croisées, formées par des mots de même nature, substantifs, formes verbales, sont particulièrement nombreuses. Lucrèce ne s'interdit même pas de terminer par le même mot deux vers qui se suivent directement, ou sont séparés par un autre vers ; ainsi :

rerum — rerum 100-101 ; *etiam quod — propterea quod* 315-316 ; *quae sint — quae sint* 509-510 ; *ignīs — ignīs* 505-506 ; *paratque — locoque* 785-786 ;

ortae — coortae 92-94 ; *uagari — uagari* 127-129 ; *aer — aer* 275-277, 338-340 ; *uidetur — uidentur* 387-389 ; *lacessunt — lacessunt* 729-731 ; *imago — imago* 739-741 ; *ante — ante* 882-884 ; *obire — obire* 965-967.

Ce sont là de ces négligences, dont Lucrèce offre d'ailleurs d'autres exemples. Du reste il sait, quand il le veut, versifier avec art, et connaît toutes les ressources de l'hexamètre, emploi habile et répartition pittoresque des dactyles et des spondées [1], heureux choix et arrangement des mots [2], mise en valeur par la disjonction, par le rejet [3]. Mais le plus souvent il ne s'en soucie guère, et son vers, surtout dans les développements techniques, est souvent lourd et monotone ou heurté : défauts qui s'atténuent ou disparaissent quand le raisonneur laisse la place au poète.

II. Prosodie

1. Groupe *consonne + r, l.* — On sait que « la syllabe initiale de *patris* ou de πατρός change de quantité, suivant qu'on

1. Cf. par exemple 891, 902, 924.
2. Par exemple 545-548.
3. Cf. 901-906 ; *nequiquam* 464, 1110, 1133 ; *tenuia* 726, 1096, *innumerabilia* 1144. *una modo* 1181, etc.

joint ou non les consonnes » (L. Havet, Rev. Phil. XX, 75). Si on coupe *pat-ris*, πατ-ρός, la syllabe initiale est longue ; elle est brève si on coupe *pa-tris*, πα-τρός. Les deux quantités sont attestées indifféremment chez les poètes, quelquefois même juxtaposées. M. Havet *l. l.* cite :

Natum ante ora pa-tris, pat-rem qui obtruncat ad aras
Virg. Aen. II 663

Οἱ τοῦ πα-τρός, τῷ πατ-ρὶ δυνάμενοι, τὸ δρᾶν
Soph. O.C. 442.

A ces exemples on peut joindre le v. 1222 du l. IV de Lucrèce :

Quae pa-tribus pat-res tradunt ab stirpe profecta.

Les syllabes longues et les syllabes brèves se répartissent ainsi :

a) Consonne + *r*

Syllabe brève	Syllabe longue
accipĭtres 1009	capris 641, capripedes 580
cĭtroque 36	febris 664
făbrica 513	integros 2
lăbro 588	lugubri 548
lăcrimans 1177	muliebre 1227, muliebris 1232, muliebri 1247, muliebria 1107
	mitrae 1129 (ĭ dans Aristoph. Th. 257)
	nigras 341
	palpebrae 952
pătrum 1129, pătribus 1212 (1222), pătrio 1212, 1214, 1227, pătriis 970	(patres 1222), patrum (?) 79
	quadratum 234, quadrata 236
	quadratas 353, -ta 501, 653
penĕtrat 700, 894, -trant 662, 730, -trare 1111, 1246, -trantibus, 719, -tratum 1246, -trata 670	
perăgro 1	
rŭbrum 404	
sŭpraque 405, 438	supra 406
tenĕbras 170, -bris 231, 233, 337, 348	triquetra 653

ŭtrum 1217; ŭtraque 86, 291; ŭtriusque 503, 1212; ŭtrimque 896 utri 1230; utraque 671, 830; utrimque 939
uolŭcri 195, -cres 1107, 1197

Pour les composés de *pro-*, *re-*, voir plus loin n° 8.

b) Consonne + *l*

dŭplici 274, 1229; -ces 452 multiplex 207
pŏplites 952 obliuia 822
trŏcleas 905

u est long de nature dans *lūbricus*, v. 60, comme *e* dans *crēbro*, v. 106.

La quantité de *e* est incertaine dans *uepres*, v. 62, dont la première syllabe est scandée longue : le français atteste un *ē*, l'italien un *ĕ*.

c) Groupe *q*, *g* + *u*

Le groupe *qu*, *gu* semble se comporter comme le groupe consonne + liquide. *u*, comme *r*, *l*, *m*, *n*, *i*, appartient au groupe des « sonantes » de l'indo-européen. Les sonantes avaient trois valeurs, et chacune d'elles pouvait être consonne, voyelle ou second élément de diphtongue. Seuls en latin *i*, *u* ont conservé cette triple fonction : *uer*, *ius* (*u*, *i* cons.), *uber*, *sis* (*u*, *i* voy.), *aurum*, *deico* (*u*, *i* seconds élém. de dipht.).

En tant que consonne, *u* a la même valeur que *r*, *l*. Ainsi, suivant que l'on coupe *a-qua* ou *aq-ua*, la première syllabe sera longue ou brève : en fait, Lucrèce scande longue la première syllabe de *aqua* VI, 552, 868, 1072. Ainsi s'explique la double quantité de *liquidus*, v. 1259 :

crassaque conueniant li-quidis et liq-uida crassis

qui est exactement comparable au v. 1222.

Cette valeur de *u* a été longtemps méconnue, parce que le plus souvent le groupe *qu*, *gu* ne fait pas position. Ainsi on a :

lĭquor 873, -rem 440, -re 13, 342
lĭquidum 981, -do 1241, -dissima 168
lĭquescunt 1114.

Il en est de même pour *sĕqui* et ses composés. C'est du reste la quantité brève qui a triomphé à l'époque classique, cf. Havet, Rev. Ph. XX, 78.

De plus *u* du groupe *gu*, *qu* (*cu*) peut être considéré comme voyelle et former syllabe, d'où :

argŭĕt, formant le dactyle cinquième du v. 487 ;

rēlĭcŭas 976 ; cf. Havet, Manuel de critique verbale, § 952, et consĕcŭē, Lucr. V 679.

2. Cas de *u* après consonne autre que *g*, *q*. — La sonante *u*, placée entre consonne et voyelle dans les cas tels que *tenuis*, *suauis*, *insuesco* est traitée tantôt comme voyelle, d'où *tĕnŭis*, tantôt comme consonne, qui allonge la syllabe précédente « par position » : *ten-uis* ; que l'on compare *ăbĭes*, *părĭes* et *ab-ies*, *par-ies* (*ab-jes*, *par-jes*). Du reste, aux places du vers qui admettent indifféremment une longue ou deux brèves, il est impossible de se prononcer.

u consonne	*u* voyelle
suaue 658, 659, -ui 453, -uiter 623, -uidicis 180, 909, -uiloquenti 20	sŭādent 1157
dissoluere 500	
exsoluere 7	
resoluont 953	
soluat 908	
consuerunt 1274, -rint 985, -ta 998, -tum 711, -tudo 1283	sŭēmus 369 sŭērint 303
insuescat 1282, -rit 880	
tenuis 85, 748, 901, -e 1242, -em 731, -uia 66, 726, 728, 743, 756, 802, 807, 1096	praemetŭenter 824
extenuantur 1262	constitŭuntur 132 insinŭatur 1030, -ando 331

Cas douteux

tenuis 46, 63, 95, 104, 110, 158, 912, 1241
insinuata 525
dissoluuntur 919 (cf. Cartault, Flexion dans Lucr., 91).

Tenu-, *sinu*, *solu-* peuvent être considérés, à la place qu'ils occupent dans ces vers, soit comme formant syllabe longue, soit comme fournissant les deux brèves du dactyle. La finale des adjectifs en *-uus* est toujours dissyllabique.

3. Amuissement de *s* final. — A l'imitation d'Ennius, Lucrèce amuit parfois *s* final précédé de voyelle brève, qui, en latin archaïque, n'avait qu'une prononciation très faible, et ne faisait pas position.

Il scande donc :
sensibu' 466, *coloribu'* 493, *animalibu'* 862, *rebu'* 1018, *mentibu'* 1022, *omnibu' rebu'* 1036, *corpori'* 1152, *opu'* 1268.

Multĭmŏdis au v. 644, 1155 présente un cas différent : l'*s* final de *multis* s'est amui devant la nasale suivante (cf. *dimouere* de **dis-mouere*, *trānare* de **tra(n)s-nare*). et *ī* s'est abrégé parce que le groupe _⏑_ n'entre pas dans l'hexamètre dactylique.

4. Quantité de *hic*, *hoc*. — *Hic* est scandé long 342, 687, 938; de même *hoc* 209, 384, 386, 762, 879, 969 (et 146 ? douteux ; *alias* qui suit paraît devoir être corrigé en *raras*).

5. Génitif du démonstratif et du relatif.

I intervocalique équivalait, dans la prononciation, à *i* + *j*. Cicéron écrit *aiio*, *Aiiax*, *Maiia* ; cf. Niedermann, Phonét., §§ 47, 48. La production de ce son intermédiaire allonge la syllabe « par position », d'où les génitifs du type *ēius* (c. à. *d. ei-ius*).

eius 51, 185, 236, 261, 356, 372, 780, 934, 960, 1152, 1231 ; eiusdem 819.
cuius 1089
cuiusque 135, 859
cuiuscumque 52.

On a également :

illīus 342, 885		illĭus 1062
ipsīus 326	en face de	totĭus 1028
unīus 1066		alterĭus 1122
		nullĭus 1
		utrĭusque 503, 1212

Cf. Cartault, Flexion dans Luc., 85 sqq.

6. Quantité de *fio*. *i* de *fio* est compté pour une longue sauf à l'infinitif présent :

I long	I bref
fĭunt 63, 332, 736, 1123, 1129, 1226	fĭeri 262, 303, 449, 516, 584, 749, 751, 762, 773, 810, 913, 1088

fīĕt 300
fīat 309, 383, 642, 877
confīunt 738
confīat 929

**Fīĕrī* est devenu *fĭĕrī* pour la même raison que **multīmŏdīs*, *multĭmŏdīs*.

7. Quantité de *-ĕrunt*. Sur l'origine de la double quantité, voir Ernout, Morphol., § 298, C.

Brève	Longue
dedĕrunt 9	coepērunt 531, 809
desiĕrunt 402	fuērunt 150, 1251 (en fin de vers ; on lit *fuēre* 1019)
destitĕrunt 975	
exciĕrunt 41	

**Desiērunt*, **destitērunt*, **exciērunt*, **coepĕrunt* seraient impossibles dans l'hexamètre ; cf. Havet, Manuel, § 1058 A.

8. Quantité des préfixes *pro-*, *re-*.

a) *Pro-* en composition compte tantôt pour une brève, tantôt pour une longue. Il s'agit là sans doute d'une alternance ancienne, cf. gr. πρό et πρω dans πρωί, skr. *prātar* et *prá*, *prataram*, ombr. *ie-pru* « prō eō » (avec *u* issu de *ō*) et *promom* (avec *ŏ*) « prīmum ».

Bref	Long
prŏcul 250, 253, 255, 353, 397, 501	prōcedere 788
	prōceros 827
	prōcreat 835
	prōducit 1223
prŏfecta 553, 1222	prōferre 826, 877
prŏfundam 931, -dant 1035, -fudit 757, -fusus 539	prōgignere 670
	prōiecit 279
	prōlixo 1245
	prōmissa 681
prŏpellat 194	prōpellens 286
prŏprio 1141	prōporro 890
	prōtrudere 879, -dit 246, 280, -ditur 891
	prōuehat 194

prōuidet 885, -dit 884, inprōuida 14
prōuolat 1245

b) *Re-* est bref, et les cas où il semble scandé long comportent une explication spéciale.

Long	Bref
I. Non suivi de deux consonnes.	
	rĕcessit 917
reiecta 285, 570	rĕconflari 927
	rĕdit 310, -iret 320
	rĕfert 1224, -ferant 1219, -férri 322.
relicuas 976	rĕfelli 479
relicta (?) 761 ; texte douteux.	rĕlicta 523
remota (?) 270 ; douteux, on lit semota comme au v. 288	rĕmotum 813
	rĕnutant 600
	rĕperire 1119, rĕperirier 480
	rĕpulsanti 914, -tes 579
	rĕsilire 324
	rĕuerti 321
	rĕuincent 488
	rĕuisit 285
II. Suivi de deux consonnes.	
reflexa 442	
refracta 440	
refrigescit 703	
repletur 372, 378, -plentur 607	rĕpleuit 344
	rĕprehendere 486, 497 (ou reprendere?)
	rĕtractat 1200, 1270
retro 299	rĕtro 19, 304, 310, 913
	rĕtrorsum 295

Ces derniers exemples rentrent dans le cas de *t* + *r* déjà examiné. La longue de *reiecta* peut s'expliquer comme *aiio*, *eiius*, cf. n° 5 ; *relicuas*, *relicta* (si la leçon est correcte) ont sans doute subi l'influence de *relliquī* parfait de *relinquō*.

Il faut mettre à part le cas de *reddo* et *redduco* qui, comme *redeo*, *redimo*, sont composés de *red-*, doublet de *re-*.

9. Abrègement des mots iambiques.

Abrégés	Non abrégés
egŏ 18	
mihĭ 912	
tibĭ 20, 23, 33, 406, 520, 672	
sibĭ 1118	sibī 1067
ibĭ 78, 167, 1183	ibī 148, 666, 667
ubĭ 279, 360, 434, 531, 553, 622, 658, 664, 771, 925, 1115, 1206	ubī 283 utī 152 et passim (toujours long)
nisĭ 368 et passim (toujours bref)	
quasĭ 22 et passim (toujours bref)	
benĕ 572 1129	ferē 935
modŏ 168	modō 1181
labĕfacta 1114	patēfēcit 345

En exceptant *utī* dont la dernière syllabe est constamment longue, cinq exemples de longue se trouvent à la coupe penthémimère : *sibī* 1067, *ibī* 666, 667, *ubī* 283, *ferē* 935 ; et *modō* 1181 est à la coupe trihémimère. *Ibī* 148 finit le vers, suivi de *iam*. L'abrègement est donc l'usage normal dans le 4e livre.

10. Synizèse, diérèse et contraction.

Synizèse	Diérèse
anteire 141	
deinde 8, 698	
eicit 1272	ēĭcere 1046
rei 885	ēĭciatur 945
proinde 386, 499, 648, 656, 657, 803, 812, 1004	
deorsum 628	
seorsum 489, 492, 494, 495, 853	sĕorsum 491
eadem 744, 786, 959	
coeperunt 531	coēpit 619

Contraction : *flutant* (?) 77, conjecture qui paraît sûre pour *fluctus* ; *ali* 637, *inīt* 339, *perīt* 771.

11. Abrègement et élision.

a) Abrègement d'une longue en hiatus : nam sĭ ăbest 1061
b) Élisions rares : uerum ubi equi atque hominis 741

contendere se atque parare 809
cauereque ne inliciaris 1145
quom interea 1205.

12. Quantité des mots grecs.

a) Maintien de la voyelle longue en hiatus : *Pīeridum* 1, *Pīerio* 21 ; *centaurēa* 125, *āer* 130 et passim.

b) Traitement de la gutturale aspirée : Le χ grec est rendu en latin archaïque par le groupe *-cc(h)-*. Plaute scande *Accheruns*, *bracchia*. Mais *Acchĕruns* étant impossible dans l'hexamètre dactylique a abrégé sa première syllabe, d'où *Acherunte* 41, *Acherunta* 170, tandis que *bracchia* a conservé la longue : v. 769, 790, 829, 952.

SOURCES DU TEXTE

Les deux meilleurs manuscrits qui nous aient conservé le De Rerum Natura, proviennent de la bibliothèque d'Isaac Vossius, et sont conservés aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Leyde : l'Oblongus (*O*), beau manuscrit du IXe siècle, et le Quadratus (*Q*), écrit sur deux colonnes, et un peu plus récent que le précédent. Tous deux dérivent d'un archétype en capitale, du IVe ou du Ve siècle, comparable au Mediceus de Virgile, en passant par l'intermédiaire d'un manuscrit en minuscule, du VIIe-VIIIe siècle, copié en Gaule ou en Irlande. Les deux archétypes ne nous sont pas connus, et seul l'examen des fautes de *O* et de *Q* nous permet d'en induire l'existence.

L'Oblongus et le Quadratus, dont Lachmann a le premier reconnu la filiation et la parenté, et qu'il a le premier aussi collationnés d'une manière scientifique, sont maintenant accessibles à tous grâce aux magnifiques reproductions qu'en a données M. Émile Chatelain [1] ; et l'on trouvera dans les savantes préfaces

1. Lucretius — Codex Vossianus Oblongus — phototypice editus — praefatus est Aemilius Chatelain — Lugduni Batauorum — A. W. Sijthoff 1908.
Lucretius — Codex Vossianus Quadratus — phototypice editus — praefatus est Aemilius Chatelain — Lugduni Batauorum — A. W. Sijthoff's Uitg.-Mij. 1913.

dont il a enrichi chaque album les indications les plus exactes sur leur histoire, la nature et l'origine de leurs fautes, les corrections successives qu'ils ont subies, leur valeur réciproque. J'ai collationné pour le livre IV ces deux manuscrits dans ces facsimilés, en relevant les fautes communes qui démontrent la parenté de *O* et de *Q*, et n'ai passé sous silence que quelques leçons sans importance, particulières à l'un ou à l'autre des scribes.

Nous possédons en outre des manuscrits italiens du xve siècle, conservés à Florence et à Rome, bien inférieurs à *O* et à *Q*, mais qui fournissent parfois des leçons et des corrections intéressantes dues aux humanistes contemporains. Huit de ces manuscrits sont à la bibliothèque Laurentienne, sous les numéros 25 à 32 du pupitre XXXV. Les plus important ssont le ms. 30 qui a appartenu à Nicolas Niccoli (*cod. Niccolianus*, *L*,) et le ms. 31 (*l* 31). Six sont à la Vaticane (*Vatic.* 1706-1711). Il y a également un ms. à Münich (*Mon.*), sept en Angleterre, dont un, le ms. de Cambridge (*C*) a quelque valeur. Tous ces manuscrits inférieurs de la Renaissance remontent à un même original qui fut apporté en Italie par Pogge en 1414, et qui était assez voisin de *O*. Les fragments de Copenhague et de Vienne ne contiennent rien du livre IV.

Pour le détail des éditions anciennes et la liste des correcteurs qui, de Pontanus, Marullus, jusqu'à Lachmann, ont contribué à l'établissement du texte de Lucrèce, il suffit de renvoyer à la préface de Munro. Outre la Ve édition de son Lucrèce et la IVe de Lachmann, j'ai consulté avec profit les éditions de Brieger (Leipzig, Teubner, 1894 et 1899), de Giussani (Turin, Loescher, 1896-1898), de Merrill (New-York, 1905), l'édition séparée du l. III par R. Heinze (Teubner, 1896), sans parler d'une foule de travaux et d'articles particuliers. J'ai pris pour base de mon texte l'édition publiée à Oxford par M. Cyrill Bailey en 1898, mais en conservant davantage les graphies de *O* et de *Q*, là où elles ont chance de reproduire l'orthographe ancienne.

SIGLA.

O = Codex Leidensis 30 (Oblongus)
Q = Codex Leidensis 94 (Quadratus)
L = Codex Laurentianus xxxv. 30 (Niccolianus)
l 29, *l 31*, *l 32* = Codices Laurentiani, xxxv. 29, 31, 32
C = Codex Cantabrigiensis
Vat. 1706, &c. = Codex Vaticanus 1706 &c.
Mon. = Codex Monacensis.

T. LVCRETI CARI
DE RERVM NATVRA
LIBER QVARTVS

Auia Pieridum péragro loca nullius ante
trita solo. Iuuat integros accedere fontis
atque haurire, iuuatque nouos decerpere flores
insignemque meo capiti petere inde coronam
unde prius nulli uelarint tempora Musae ; 5
primum quod magnis doceo de rebus et artis
religionum animum nodis exsoluere pergo,
deinde quod obscura de re tam lucida pango
carmina, musaeo contingens cuncta lepore.
Id quoque enim non ab nulla ratione uidetur. 10
Nam ueluti pueris apsinthia taetra medentes
cum dare conantur, prius oras pocula circum
contingunt mellis dulci flauoque liquore,
ut puerorum aetas inprouida ludificetur
labrorum tenus, interea perpotet amarum 15
apsinthi laticem deceptaque non capiatur,
sed potius tali pacto recreata ualescat,
sic ego nunc, quoniam haec ratio plerumque uidetur
tristior esse quibus non est tractata, retroque
uolgus abhorret ab hac, uolui tibi suauiloquenti 20
carmine Pierio rationem exponere nostram
et quasi musaeo dulci contingere melle,
si tibi forte animum tali ratione tenere
uersibus in nostris possem, dum percipis omnem
naturam rerum ac persentis utilitatem. 25

1-25 = I 926-950 *uncinis incl. editores* 7 animos *Lactantius*, I 16 8 pango *31* : pando *OQ* 14 ut *Q corr.* : et *OQ* 16 apsinthii *O* absinthii *Q* : absinthi *O* I 941 17 pacto *Lachmann* : atacto *OQ* facto *OQ* I, 942 21 plerio *OQ*; *cf.* 52, 357, 414, 899, 1026, 1038, 1068 (i *pro* l); 79, 582, 736, 824, 877, 929, 1200 (l *pro* i) *etc.* 25 praesentis *Q*.

LUCRÈCE

DE LA NATURE — LIVRE IV

Préambule. — Eloge du poète.—Nouveauté du sujet; justification de l'emploi de la poésie qui rend la doctrine accessible et agréable. 1-25.

Je parcours des régions non frayées du domaine des Piérides, que nul encore n'a foulées du pied. J'aime aller puiser aux sources vierges; j'aime cueillir des fleurs inconnues, afin d'en tresser pour ma tête une couronne merveilleuse, dont jamais jusqu'ici les Muses n'aient ombragé le front d'un mortel. C'est que d'abord je donne de grandes leçons, et tâche à dégager l'esprit des liens étroits de la superstition; c'est aussi que sur un sujet obscur je compose des vers lumineux, le parant tout entier des grâces de la Muse. Cette méthode même n'apparaît point comme absurde. Quand les médecins veulent donner aux enfants la répugnante absinthe, ils parent auparavant les bords de la coupe d'une couche de miel blond et sucré : de la sorte, cet âge imprévoyant, les lèvres séduites par la douceur, boit en même temps l'amère infusion et, loin d'être victime de cette ruse, en retrouve au contraire force et santé. Ainsi fais-je aujourd'hui, et comme notre doctrine semble trop amère à qui ne l'a point pratiquée, comme la foule recule avec horreur devant elle, j'ai voulu te l'exposer dans l'harmonieuse langue des Muses, et pour ainsi dire, la parer du doux miel poétique, essayant de tenir ton esprit sous le charme de mes vers, pour lui faire percer en même temps tous les secrets de la nature, et le pénétrer de leur utilité.

Sed quoniam docui cunctarum exordia rerum [45]
qualia sint et quam uariis distantia formis [46]
sponte sua uolitent aeterno percita motu, [47]
quoque modo possit res ex his quaeque creari, [48]
atque animi quoniam docui natura quid esset, 30 [26]
et quibus e rebus cum corpore compta uigeret,
quoue modo distracta rediret in ordiá prima,
nunc agere incipiam tibi, quod uementer ad has res
attinet, esse ea quae rerum simulacra uocamus ;
quae, quasi membranae summo de corpore rerum 35 [31]
dereptae, uolitant ultroque citroque per auras,
atque eadem nobis uigilantibus obuia mentis
terrificant atque in somnis, cum saepe figuras
contuimur miras simulacraque luce carentum,
quae nos horrifice languentis saepe sopore 40 [36]
excierunt, ne forte animas Acherunte reamur
effugere aut umbras inter uiuos uolitare,
neue aliquid nostri post mortem posse relinqui,
cum corpus simul atque animi natura perempta
in sua discessum dederint primordia quaeque. 45 [41]
Dico igitur rerum effigias tenuisque figuras [42]
mittier ab rebus summo de corpore rerum, [43]
quae quasi membranae uel cortex nominitandast, 50 [51]
quod speciem ac formam similem gerit eius imago, [52]
cuiuscumque cluet de corpore fusa uagari. [53]
Id licet hinc quamuis hebeti cognoscere corde. [44]
Principio quoniam mittunt in rebus apertis
corpora res multae, partim diffusa solute, 55
robora ceu fumum mittunt ignesque uaporem,
et partim contexta magis condensaque, ut olim
cum teretis ponunt tunicas aestate cicadae,
et uituli cum membranas de corpore summo
nascentes mittunt, et item cum lubrica serpens 60
exuit in spinis uestem ; nam saepe uidemus
illorum spoliis uepris uolitantibus auctas :
quae quoniam fiunt, tenuis quoque debet imago
ab rebus mitti summo de corpore rerum.

26-29 = III, 31-34 26-53 *hunc uersuum ordinem restituit Marullus* 36 dereptae *Q* : direptae *O* : 44 animi *O* : animâ *Q* 46 effigias *Lambinus* : effugias *OQ* 49 corpore *Lamb.* : cortice *OQ*, rerum *Lachm.*: eorum *OQ* 48, 49 [49][50] = 33, 34 [29] [30] *secl. Mar.* 50 quae *l* 31, *Nonius* 199, 35 : qui *O*, *om. Q* 52 cluet *editio Brixiensis* : ciuet *OQ* 54 mittunt *L* : mittuntur *OQ* 62 illorum *Brieg.*: auctos *Q* 63 debet *Q corr.* : debe *OQ*

Argument du livre IV : les simulacres ; visions et terreurs dont ils sont cause, 26-45.

Maintenant, après t'avoir fait connaître la nature des éléments constitutifs de l'univers, la variété de leurs formes, le mouvement éternel qui les entraîne spontanément dans l'espace, et la possibilité qu'ils ont de créer toutes choses ; après t'avoir enseigné également la nature de l'âme, sa constitution, son union intime avec le corps pendant la vie, et comment, une fois séparée d'avec lui, elle retourne à ses éléments premiers, je m'en vais t'entretenir d'un sujet qui se rattache étroitement à ce dernier. De tous les objets il existe ce que nous appelons des simulacres : sortes de membranes légères détachées de la surface des corps, et qui voltigent en tous sens parmi les airs. Et dans la veille comme dans le rêve, ce sont ces mêmes images dont l'apparition vient jeter la terreur dans nos esprits, chaque fois que nous apercevons des figures étranges ou les ombres des mortels ravis à la lumière ; c'est elles qui bien souvent nous ont arrachés au sommeil, tout frissonnants et glacés d'effroi. N'allons donc pas croire que des âmes puissent s'échapper de l'Achéron, ou des spectres, voltiger parmi les vivants ; ne croyons pas davantage que rien de nous puisse subsister après la mort, puisque le corps et l'âme, simultanément anéantis, se sont dissociés l'un et l'autre en leurs éléments respectifs.

Preuves de l'existence de ces simulacres. — Exemples divers, 46-71 ; dispersion de la couleur, 72-89.

Je dis donc que des figures et des images subtiles sont émises par les objets, et jaillissent de leur surface : ces images, donnons-leur par à peu près le nom de membranes ou d'écorce, puisque chacune d'elles a la forme et l'aspect de l'objet, quel qu'il soit, dont elle émane pour errer dans l'espace. Ceci, grâce à mon raisonnement, l'esprit le plus obtus le pourra comprendre. Tout d'abord, parmi les objets à la portée de nos sens, on en voit beaucoup émettre de leurs éléments : de ceux-ci, les uns se dissipent et se résolvent dans les airs, comme la fumée du bois vert ou la chaleur de la flamme ; les autres au contraire sont d'une contexture plus serrée : telles les étroites tuniques qu'à l'été abandonnent les cigales, les membranes dont les veaux se défont en naissant, ou encore la robe que le serpent visqueux quitte au milieu des ronces — dépouille flottante dont souvent nous voyons s'enrichir les buissons. Puisque de tels phénomènes se produisent, une image impalpable doit également émaner des corps et se détacher de leur surface. Pourquoi en effet les élé-

Nam cur illa cadant magis ab rebusque recedant 65
quam quae tenuia sunt, hiscendist nulla potestas ;
praesertim cum sint in summis corpora rebus
multa minuta, iaci quae possint ordine eodem
quo fuerint et formai seruare figuram,
et multo citius, quanto minus indupediri 70
pauca queunt et < quae > sunt prima fronte locata.
Nam certe iacere ac largiri multa uidemus,
non solum ex alto penitusque, ut diximus ante,
uerum de summis ipsum quoque saepe colorem.
Et uolgo faciunt id lutea russaque uela 75
et ferrugina, cum magnis intenta theatris
per malos uolgata trabesque trementia flutant :
namque ibi consessum caueai supter et omnem
scenai speciem, †patrum matrumque deorum†
inficiunt coguntque suo fluitare colore, 80
et quanto circum mage sunt inclusa theatri
moenia, tam magis haec intus perfusa lepore
omnia conrident correpta luce diei.
Ergo lintea de summo cum corpore fucum
mittunt, effigias quoque debent mittere tenuis 85
res quaeque, ex summo quoniam iaculantur utraque.
Sunt igitur iam formarum uestigia certa
quae uolgo uolitant suptili praedita filo
nec singillatim possunt secreta uideri.
Praeterea omnis odor fumus uapor atque aliae res 90
consimiles ideo diffusae rebus abundant,
ex alto quia dum ueniunt intrinsecus ortae,
scinduntur per iter flexum, nec recta uiarum
ostia sunt qua contendant exire coortae.
At contra tenuis summi membrana coloris 95
cum iacitur, nil est quod eam discerpere possit,
in promptu quoniam est in prima fronte locata.

---

68 eodem *Pontanus* : eorum *OQ* 69 formai *Vossius* : forma *OQ* cum forma *Q corr.* 71 quae *add. Lachm.* in prima *Q antiqua manu, si non prima* 72 ac largiri *Lachm.* : lacecereaciergiri *O* iacere ac iergiri *Q* ac mergi *Q in marg.* 77 flutant *Turnebus* : fluctus *Q* : *om. O* 78 consensum *Q* cauea *OQ* 79 scaenai *Lamb.* : scaenal *O* : scaenali *Q* patrum matrumque deorum *OQ*: pulcram uariumque decorem *Lachm.* : patrum coetumque decorum *Munro* : Parium marmorque deorum *Brieger* 81 inclusa *Q* : inclaustra *O* ita clausa *Brieger* his clausa *Giussani* 82 moenibu' *Munr.* 86 utraeque *O* 90 alia *OQ* aliae *Q corr.* 91 diffusae <e> rebus *add. Lamb.* 92 intrinsecus *Lamb.*, *Munr.*, *collato VI 1099 ubi O habet* intrinsecus *pro* extrinsecus : extrinsecus *OQ*, *seruat Giussani* : *sed nusquam* extrinsecus *cum uerbo mouendi inuenitur* 94 coorta *O*

ments que je viens de citer se détacheraient-ils des objets plutôt que des émanations subtiles ? A cela nul ne saurait répondre, d'autant plus que nombre de ces éléments minuscules, se trouvant à la surface des corps, peuvent la quitter sans modifier leur ordre, sans changer d'aspect, et avec une vitesse d'autant plus grande que, placés en première ligne, peu d'entre eux rencontrent d'obstacles sur leur route.

Car il est certain que nous voyons de nombreux objets émettre en abondance, non seulement de leur substance intime, comme nous l'avons dit plus haut, mais même de leur superficie, les éléments de leur couleur. C'est le cas, notamment, des voiles jaunes, rouges et verts qui, tendus dans nos vastes théâtres, flottent et ondulent le long des mâts et des traverses ; au-dessous d'eux, tout le public réuni sur les gradins, le décor de la scène, *les rangs augustes des sénateurs* se colorent et se teignent de leurs reflets mouvants, et plus l'enceinte du théâtre est haute et étroite, plus aussi tous les objets sont baignés de ces riantes couleurs, dans la lumière raréfiée du jour. Si donc les étoffes émettent extérieurement des éléments colorés, tout objet doit également envoyer des images subtiles, puisque dans les deux cas, c'est la surface qui les projette. Il existe donc bien des figures à l'image des corps ; formées d'un tissu impalpable, elles voltigent dans l'espace, et leurs éléments isolés ne sauraient être aperçus.

Cas des émanations profondes ; explication, 90-97.

En outre, si toute odeur, fumée, chaleur, et autres émanations semblables se dissipent au sortir des objets, c'est que, en cheminant depuis les profondeurs où elles ont pris naissance, elles se divisent dans les sinuosités du parcours, et ne trouvent pas d'issues directes pour s'échapper ensemble après leur formation. Au contraire, la mince membrane colorée émise de la surface ne rencontre rien qui puisse la déchirer, puisque sa place en première ligne lui assure un libre chemin.

Postremo speculis in aqua splendoreque in omni
quaecumque apparent nobis simulacra, necessest,
quandoquidem simili specie sunt praedita rerum, 100
ex <ea> imaginibus missis consistere rerum.
Sunt igitur tenues formae rerum similesque 104
effigiae, singillatim quas cernere nemo 105
cum possit, tamen adsiduo crebroque repulsu
reiectae reddunt speculorum ex aequore uisum,
nec ratione alia seruari posse uidentur,
tanto opere ut similes reddantur cuique figurae.
Nunc age quam tenui natura constet imago 110
percipe. Et in primis, quoniam primordia tantum
sunt infra nostros sensus tantoque minora
quam quae primum oculi coeptant non posse tueri,
nunc tamen id quoque uti confirmem, exordia rerum 115
cunctarum quam sint suptilia percipe paucis.
Primum animalia sunt iam partim tantula, quorum
tertia pars nulla possit ratione uideri.
Horum intestinum quoduis quale esse putandumst?
quid cordis globus aut oculi? quid membra? quid artus?
quantula sunt? quid praeterea primordia quaeque 120
unde anima atque animi constet natura necessumst?
nonne uides quam sint suptilia quamque minuta?
Praeterea quaecumque suo de corpore odorem
expirant acrem, panaces, apsinthia taetra,
habrotonique graues, et tristia centaurea, 125
quorum unum quiduis leuiter si forte duobus

*
* *

quin potius noscas rerum simulacra uagari
multa modis multis nulla ui cassaque sensu?
[Sed ne forte putes ea demum sola uagari,
quaecumque ab rebus rerum simulacra recedunt, 130
sunt etiam quae sponte sua gignuntur et ipsa
constituuntur in hoc caelo qui dicitur aer,

---

101 ea *add. Lotze* extima *Munr.* excita *Lotze; alii alia.* rerum *Lachm.* : eorum *OQ* 102, 103 = 65, 66 *secl. editores* 104 formae rerum similesque *Purmann*: formarum dissimilesque *OQ* formarum illis similesque *Lachm. Bernays Giuss. qui conf.* 69 formai figuram 87 formarum uestigia 51 speciem ac formam : formae rerum his similesque *Postgate* 116 quorum *Purmann* : eorum *OQ* 118 harum *OQ* putandum *Q* 121 necesse est *Q* 126 * 127 *lacunam indicauit Heinsius* 129-142 *uncinis incl. edd.* 132 in hoc caeli *Cartault*

Preuve tirée des images du miroir, 98-109.

Enfin, tous les simulacres qui se reflètent dans les miroirs — bassins d'eaux ou surfaces polies — puisqu'ils offrent l'apparence exacte des objets, n'en peuvent être que des images détachées de la surface. De tous les objets il existe donc des reproductions exactes et subtiles, dont les éléments isolés sont invisibles, mais dont l'ensemble, sous l'impulsion du miroir qui ne cesse de le renvoyer, est capable d'apparaître à nos yeux. On ne saurait, semble-t-il, expliquer d'autre manière comment ils se conservent assez bien pour rendre la parfaite image de chaque chose.

Nature subtile des simulacres, 110-128.

Et maintenant apprends de quelle essence subtile est formée l'image. Ceci résulte d'abord du fait que les éléments sont bien au-dessous de la portée de nos sens, bien plus petits que les objets dont nos yeux commencent à ne plus soupçonner l'existence. Néanmoins, pour en avoir une nouvelle preuve, sache en quelques mots combien sont ténus les principes de toutes choses.

D'abord, certains animaux sont si petits que, coupés en trois, leurs fractions deviennent invisibles. Leur intestin, ou ce qui en tient lieu, comment se l'imaginer ? Et les organes du cœur, des yeux ? Les membres ? Les jointures ? Quelle petitesse ! Que dire alors de chacun des éléments, dont il faut bien que soit formée la substance de leur âme, et ne vois-tu pas combien ils sont subtils, combien menus ?

Passons maintenant aux plantes qui exhalent une odeur pénétrante : la panacée, la répugnante absinthe, l'aurone écœurante, l'amère centaurée ; prends celle que tu veux, et légèrement entre deux doigts...

Reconnais bien plutôt que de toutes parts les corps répandent des simulacres, dénués de force, imperceptibles à nos sens.

Des images qui se forment spontanément, 129-140.

Mais ne va pas croire que seuls parcourent l'espace les simulacres qui émanent des corps. Il est d'autres images, engendrées spontanément, qui se constituent d'elles-mêmes dans cette région du ciel qu'on nomme atmosphère. Formées de mille manières,

quae multis formata modis sublime feruntur [135]
nec speciem mutare suam liquentia cessant [141]
et cuiusque modi formarum uertere in oras ; 135 [142]
ut nubis facile interdum concrescere in alto [133]
cernimus et mundi speciem uiolare serenam [134]
aera mulcentis motu : nam saepe Gigantum [136]
ora uolare uidentur et umbram ducere late, [137]
interdum magni montes auolsaque saxa 140 [138]
montibus anteire et solem succedere praeter, [139]
inde alios trahere atque inducere belua nimbos.] [140]
Nunc ea quam facili et celeri ratione genantur
perpetuoque fluant ab rebus lapsaque cedant

* * *

semper enim summum quicquid de rebus abundat 145
quod iaculentur. Et hoc raras cum peruenit in res,
transit, ut in primis uitrum. Sed ubi aspera saxa
aut in materiam ligni peruenit, ibi iam
scinditur ut nullum simulacrum reddere possit.
At cum splendida quae constant opposta fuerunt 150
densaque, ut in primis speculum est, nil accidit horum.
Nam neque, uti uitrum, possunt transire, neque autem
scindi ; quam meminit leuor praestare salutem.
Quapropter fit ut hinc nobis simulacra redundent.
Et quamuis subito, quouis in tempore, quamque 155
rem contra speculum ponas, apparet imago ;
perpetuo fluere ut noscas e corpore summo
texturas rerum tenuis tenuisque figuras.
Ergo multa breui spatio simulacra genuntur,
ut merito celer his rebus dicatur origo. 160
Et quasi multa breui spatio summittere debet
lumina sol ut perpetuo sint omnia plena,
sic ab rebus item simili ratione necessest

133-142 *hunc uersuum ordinem restituit Lamb.* 143 genantur *Lamb.* : gerantur *OQ cf.* 159 144 * 145 *lacunam indicauit Lachm.* : « *deest* Percipe *uel* Expediam, *tum paucula e quibus illud* enim *quod subicitur pendeat.* » 146 raras *Lotze* : alias *OQ* : certas *Susemihl, Brieg.* 147, 152 uitrum *Oppenrieder* : uestem *OQ* 150 opposita *OQ* 152 possunt : potis est *Lachm., Munr.* 157 e *om. Q* 159 genuntur *Lamb.* : geruntur *OQ, cf: 143*

elles s'élèvent dans les hauteurs, et ne cessent dans leur course de se fondre et de se transformer, et de prendre les aspects les plus divers : tels ces nuages que nous voyons parfois se rassembler dans les hauteurs et qui, caressant l'air de leur vol, altèrent la sérénité du ciel. Souvent alors il nous semble voir voler des faces de géants qui répandent au loin leur ombre, ou encore s'avancer de hautes montagnes, entraînant des roches arrachées à leurs flancs, et dont la marche masque le soleil : puis c'est quelque autre figure bizarre qui attire à elles d'autres nuages pour s'en affubler...

Formation rapide des simulacres, 141-175.

Disons maintenant avec quelle facilité, quelle légèreté ces images se forment, et comme un flot intarissable ne cessent de se détacher des corps... Car des éléments superficiels s'écoulent et rayonnent sans relâche de tous les objets : rencontrent-ils des corps poreux, ils les traversent, tel notamment le verre; mais s'ils se heurtent aux aspérités d'une roche, ou à du bois, ils s'y déchirent, sans pouvoir produire d'images. Enfin un objet brillant et compact, comme l'est un miroir, s'oppose-t-il à leur marche, rien de semblable n'arrive. Ils ne peuvent le traverser comme le verre, ni s'y déchirer : le poli de ces corps assure leur salut. Voilà pourquoi de telles surfaces nous renvoient les images. Aussi soudainement que tu veux, en n'importe quel temps, présente au miroir n'importe quel objet, toujours apparaît l'image. Apprends donc par là que de la surface des corps s'écoulent sans cesse de minces tissus, d'impalpables images. Ainsi donc une foule de simulacres s'engendrent en un instant, et l'on peut à bon droit dire que leur naissance est rapide. Et de même que le soleil doit émettre en peu de temps de nombreux rayons pour que l'univers en soit constamment rempli, de même, et pour la même raison, il faut qu'en un instant les corps

temporis in puncto rerum simulacra ferantur
multa modis multis in cunctas undique partis ; 165
quandoquidem speculum quocumque obuertimus oris,
res ibi respondent simili forma atque colore.
Praeterea modo cum fuerit liquidissima caeli
tempestas, perquam subito fit turbida foede,
undique uti tenebras omnis Acherunta rearis 170
liquisse et magnas caeli complesse cauernas,
usque adeo taetra nimborum nocte coorta
impendent atrae Formidinis ora superne ;
quorum quantula pars sit imago dicere nemost
qui possit neque eam rationem reddere dictis. 175

Nunc age, quam celeri motu simulacra ferantur
et quae mobilitas ollis tranantibus auras
reddita sit, longo spatio ut breuis hora teratur,
in quem quaeque locum diuerso numine tendunt,
suauidicis potius quam multis uersibus edam ; 180
paruos ut est cycni melior canor, ille gruum quam
clamor in aetheriis dispersus nubibus austri.

Principio persaepe leuis res atque minutis
corporibus factas celeris licet esse uidere.
In quo iam genere est solis lux et uapor eius, 185
propterea quia sunt e primis facta minutis,
quae quasi cuduntur perque aeris interuallum
non dubitant transire sequenti concita plaga.
Suppeditatur enim confestim lumine lumen,
et quasi protelo stimulatur fulgere fulgur. 190
Quapropter simulacra pari ratione necessest
inmemorabile per spatium transcurrere posse
temporis in puncto, primum quod paruola causa
est procul a tergo quae prouehat atque propellat,
quod superest, ubi tam uolucri leuitate ferantur ; 195
deinde quod usque adeo textura praedita rara
mittuntur, facile ut quasuis penetrare queant res
et quasi permanare per aeris interuallum.
Praeterea si, quae penitus corpuscula rerum
ex altoque foras mittuntur, solis uti lux 200
ac uapor, haec puncto cernuntur lapsa diei
per totum caeli spatium diffundere sese,

---

166 oris *om. O* 166 obuertimus, omnis (= omnes) Res *Cartault coll.* 242 167 ibi *O* : sibi *Q Lachm. Giuss.* 178 teratur *Pont.* : feratur *OQ* 179 tendunt *Lamb.* : tendit *OQ*

émettent de toutes parts de nombreux simulacres, puisque, partout où nous tournons le miroir, nous les voyons s'y refléter avec leur forme et leur couleur.

Autre chose encore. Le ciel, tout à l'heure encore si limpide, soudain se trouble horriblement. On dirait que les ténèbres ont en masse quitté l'Achéron pour emplir l'immense voûte céleste; tant une affreuse nuit tombe des nuages, tant nous menace du haut du ciel la face noire de l'Épouvante. Et de ces objets quelle part infime est leur image ! Personne ne saurait le dire, ni en rendre un compte exact.

Vitesse de transmission des simulacres, 176-215.

Sache maintenant quelle est la vitesse de ces simulacres, avec quelle mobilité ils se déplacent à travers l'air, au point de franchir en un court instant de longs espaces, quel que soit le but vers lequel les portent leurs inclinaisons diverses. Je vais l'exposer en des vers harmonieux plutôt qu'abondants : ainsi le chant bref du cygne surpasse en beauté les cris lancés par les grues dans les nuages éthérés que l'Auster nous apporte. Tout d'abord les corps légers et composés de parties menues sont le plus souvent rapides, comme il est facile de le voir. De ce nombre sont par exemple la lumière et la chaleur du soleil, puisqu'elles sont formées d'éléments subtils qui, se poussant les uns les autres, n'hésitent pas, sous l'impulsion de ces chocs successifs, à traverser les régions de l'air. Car la lumière succède sans relâche à la lumière; le rayon s'élance sans répit sous l'aiguillon, pour ains dire, du rayon qui le suit. Il faut donc que les simulacres soient également capables de parcourir en un instant des distances inexprimables, d'abord parce que la plus légère impulsion suffit à les mettre en branle et à les projeter; ensuite parce qu'ils s'élancent avec une telle légèreté, et qu'ils sont formés d'un tissu si lâche qu'ils peuvent aisément pénétrer partout et, pour ainsi dire, se couler dans les vides de l'air.

De plus, si les éléments émis des profondeurs intimes des corps, telles la lumière et la chaleur solaires, peuvent, comme nous le voyons, se répandre en un instant par toute l'immensité

perque uolare mare ac terras caelumque rigare :
quid quae sunt igitur iam prima fronte parata,
cum iaciuntur et emissum res nulla moratur ? 205
Quone uides citius debere et longius ire
multiplexque loci spatium transcurrere eodem
tempore quo solis peruolgant lumina caelum ?
Hoc etiam in primis specimen uerum esse uidetur
quam celeri motu rerum simulacra ferantur, 210
quod simul ac primum sub diu splendor aquai
ponitur, extemplo caelo stellante serena
sidera respondent in aqua radiantia mundi.
Iamne uides igitur quam puncto tempore imago
aetheris ex oris in terrarum accidat oras ? 215
Quare etiam atque etiam mira fateare necessest

*
* *

corpora quae feriant oculos uisumque lacessant.
Perpetuoque fluunt certis ab rebus odores ;
frigus ut a fluuiis, calor ab sole, aestus ab undis
aequoris exesor moerorum litora circum. 220
Nec uariae cessant uoces uolitare per auras.
Denique in os salsi uenit umor saepe saporis,
cum mare uersamur propter, dilutaque contra
cum tuimur misceri apsinthia, tangit amaror.
Vsque adeo omnibus ab rebus res quaeque fluenter 225
fertur et in cunctas dimittitur undique partis,
nec mora nec requies interdatur ulla fluendi,
perpetuo quoniam sentimus, et omnia semper
cernere, odorari licet, et sentire sonare.
Praeterea, quoniam manibus tractata figura 230
in tenebris quaedam cognoscitur esse eadem quae
cernitur in luce et claro candore, necessest
consimili causa tactum uisumque moueri.
Nunc igitur si quadratum temptamus et id nos
commouet in tenebris, in luci quae poterit res 235
accidere ad speciem quadrata, nisi eius imago ?

---

206 quone *OQ* : nonne *Q corr.*, *uulg.* 211 aquai *Q corr.* : aqua *OQ* 216 mira *OQ* (*cum cruce super* r *in Q*) mitti *Lachm. sine lacuna* 216 * 217 *lacunam indicauit Purmann* 218 fluunt *Lamb.* : fluant *OQ* 219 ut : et *Q* 222 in nos *Q* 222-228 *repet. in Q*

céleste, voler à travers les mers et les terres, et inonder le ciel, qu'adviendra-t-il de ceux qui sont au premier rang lors de leur émission, et dont en outre rien ne vient arrêter l'élan ? Ne vois-tu pas combien ils doivent aller plus vite et plus loin, et qu'à temps égal ils franchiront un espace bien supérieur à celui que parcourent dans le ciel les rayons du soleil ?

Voici encore une preuve convaincante de la vitesse qui emporte les simulacres : place la nuit un miroir d'eau sous un ciel étoilé ; tout aussitôt les astres éclatants qui illuminent le ciel viennent s'y refléter. Vois-tu maintenant que l'image descend immédiatement des régions du ciel jusqu'aux régions terrestres ?

Tous les corps émettent des simulacres variés, 216-230.

Il faut donc reconnaître que sans relâche sont émis..... des atomes qui frappent nos yeux et provoquent la vision. Certains corps aussi ne cessent de répandre des odeurs, de même que les cours d'eau répandent le froid, le soleil, la chaleur, les flots, la marée qui ronge les murailles le long du littoral. Des voix diverses ne cessent de voler dans le vent. Enfin, quand nous sommes le long de la mer, un embrun salé se répand sur nos lèvres ; et regardons-nous préparer devant nous une infusion d'absinthe, son amertume vient nous frapper. Tant il est vrai que de tous les corps s'écoulent et se répandent en tous sens des émanations variées ; écoulement sans trêve ni repos, puisque nos sens en sont toujours affectés, et que de tous les objets nous pouvons toujours percevoir la forme, l'odeur et le son.

Simulacres de la vue. Ils agissent sur la vue comme sur le toucher, 230-243.

Ajoutons ceci : quand nous manions un objet dans les ténèbres, nous l'identifions à celui que nous voyons à la lumière éclatante du jour ; c'est donc nécessairement la même cause qui émeut le toucher et la vue. Et maintenant si, palpant un objet dans l'obscurité, nous avons l'impression d'un carré, le carré que nos yeux apercevront à la lumière, que pourra-t-il être sinon l'image de

Esse in imaginibus quapropter causa uidetur
cernundi, neque posse sine his res ulla uideri.
Nunc ea quae dico rerum simulacra feruntur
undique, et in cunctas iaciuntur didita partis. 240
Verum nos oculis quia solis cernere quimus,
propterea fit uti, speciem quo uertimus, omnes
res ibi eam contra feriant forma atque colore.
Et quantum quaeque ab nobis res absit, imago
efficit ut uideamus et internoscere curat. 245
Nam cum mittitur, extemplo protrudit agitque
aera qui inter se cumquest oculosque locatus,
isque ita per nostras acies perlabitur omnis,
et quasi perterget pupillas atque ita transit.
Propterea fit uti uideamus quam procul absit 250 [251]
res quaeque. Et quanto plus aeris ante agitatur [250]
et nostros oculos perterget longior aura,
tam procul esse magis res quaeque remota uidetur.
Scilicet haec summe celeri ratione geruntur,
quale sit ut uideamus et una quam procul absit. 255
Illud in his rebus minime mirabile habendumst,
cur, ea quae feriant oculos simulacra uideri
singula cum nequeant, res ipsae perspiciantur :
uentus enim quoque paulatim cum uerberat et cum
acre fluit frigus, non priuam quamque solemus 260 [261]
particulam uenti sentire et frigoris eius, [260]
sed magis unorsum, fierique perinde uidemus
corpore tum plagas in nostro tamquam aliquae res
uerberet atque sui det sensum corporis extra.
Praeterea lapidem digito cum tundimus, ipsum 265
tangimus extremum saxi summumque colorem,
nec sentimus eum tactu, uerum magis ipsam
duritiem penitus saxi sentimus in alto.
Nunc age, cur ultra speculum uideatur imago
percipe ; nam certe penitus semota uidetur. 270
Quod genus illa foris quae uere transpiciuntur,
ianua cum per se transpectum praebet apertum,
multa facitque foris ex aedibus ut uideantur.

---

240 didita *Pont.* : dedita *OQ* 246 protrudit *Lamb.* : protudit*O* prodit *Q* 249 perteget *OQ sed* perterget *O 252* 250, 251 *hos uersus transposuit Mar.* 260, 261 *hos uersus transposuia Mar.* 260 priuam *Gifanius* : primam *OQ* 267 ipsa *O* : *cf. 440* 270 semota *Mar.* : remota *O* : remmota *Q*

cet objet ? C'est donc dans les images que semble résider le principe de la vision, et sans elles nul objet ne peut nous apparaître. Du reste, les simulacres dont je parle se portent sans doute de tous côtés et se distribuent en tous sens ; mais, comme nous ne pouvons les discerner que par les yeux, c'est seulement du côté où nous tournons nos regards que tous les objets viennent les frapper avec leur forme et leur couleur.

Evaluation de la distance, 244-255.

Quant à la distance qui nous sépare des objets, c'est l'image qui nous la révèle, et nous permet de l'apprécier. En effet, l'image, aussitôt émise, pousse et chasse en avant tout l'air interposé entre elle et nos yeux ; cet air ainsi chassé se répand dans nos yeux ; son flot baigne nos pupilles, et passe. Voilà comment nous voyons chaque objet à sa distance ; et plus grande est la colonne d'air agitée devant nous, plus le souffle qui baigne nos yeux vient de loin, plus l'objet nous apparaît reculé dans le lointain. Sans doute toutes ces actions s'accomplissent-elles avec une prodigieuse rapidité, pour que nous percevions en même temps la nature de l'objet et sa distance.

Vision des ensembles 256-268.

Dans tous ces phénomènes, il ne faut pas s'étonner que les simulacres isolés puissent frapper nos yeux sans être aperçus, alors que les objets eux-mêmes nous apparaissent. De même quand le vent nous bat à coups redoublés, quand l'âpre froid se glisse en nous, nous ne sentons pas chaque particule isolée de vent et de froid, mais une impression d'ensemble ; et nous voyons alors notre corps se meurtrir, comme si une force étrangère venait le battre et se révélait du dehors. D'autre part, quand nous frappons du doigt une pierre, c'est sa couleur extérieure que nous touchons tout à la surface ; et pourtant le toucher ne nous révèle point cet aspect, mais bien la dureté qui réside au fond même du bloc.

Théorie du miroir. — Le recul. — Images renversées. — Images multi-

Et maintenant, apprends pourquoi l'image apparaît au delà du miroir ; car il est certain que nous la voyons dans un fond reculé. Il en est de même des objets que nous apercevons réellement au dehors, lorsqu'une porte ouverte offre aux regards un champ libre, et nous permet de distinguer du dedans les choses de l'exté-

Is quoque enim duplici geminoque fit aere uisus.
Primus enim citra postis tum cernitur aer, 275
inde fores ipsae dextra laeuaque secuntur,
post extraria lux oculos perterget, et aer
alter, et illa foris quae uere transpiciuntur.
Sic ubi se primum speculi proiecit imago,
dum uenit ad nostras acies, protrudit agitque 280
aera qui inter se cumquest oculosque locatus,
et facit ut prius hunc omnem sentire queamus
quam speculum. Sed ubi speculum quoque sensimus ipsum,
continuo a nobis in idem quae fertur imago
peruenit, et nostros oculos reiecta reuisit, 285
atque alium prae se propellens aera uoluit,
et facit ut prius hunc quam se uideamus ; eoque
distare ab speculo tantum semota uidetur.
Quare etiam atque etiam minime mirarier est par,
illic cur reddant speculorum ex aequore uisum, 290
aeribus binis quoniam res confit utraque.
Nunc ea quae nobis membrorum dextera pars est,
in speculis fit ut in laeua uideatur eo quod,
planitiem ad speculi ueniens cum offendit imago,
non conuertitur incolumis, sed recta retrorsum 295
sic eliditur, ut siquis, prius arida quam sit
cretea persona, adlidat pilaeue trabiue,
atque ea continuo rectam si fronte figuram
seruet et elisam retro sese exprimat ipsa : [323]
fiet ita, ante oculus fuerit qui dexter, ut idem 300 [324]
nunc sit laeuos, et e laeuo sit mutua dexter.
Fit quoque de speculo in speculum ut tradatur imago,
quinque etiam sexue ut fieri simulacra suerint :
nam quaecumque retro parte interiore latebunt,
inde tamen, quamuis torte penitusque remota, 305 [329]
omnia per flexos aditus educta licebit
pluribus haec speculis uideantur in aedibus esse.
Vsque adeo <e> speculo in speculum translucet imago,
et cum laeua datast, fit rursum ut dextera fiat,

---

276 secuntur *Q* : seqŭntur *O* 277 perterget *Lamb.* : perteget *OQ* 280 protrudit *Q* : protudit *O*, *cf. 246* 283 ubi speculum *Mar. Iunt.* : ubi in sp. *OQ* 284 idem *Munr.* : eum *OQ* 288 ab : a *OQ* 290 illic quor reddant *Munr.* : illis quae reddunt *OQ* 291 utraque *Q* : utraeque *O cf. 86* 299-347 *hunc uersuum ordinem restituit Q corr.* 299 et elisam *Q corr.* : et lisam *OQ* 300 ita *Lachm.* : ut *OQ* 303 sexue *Mar.* : sex *OQ* 304 latebunt *Mar.* : latebit *OQ* 308 e *add. editio Aldina* 309 rusum *Q*, *fort. recte*

rieur. C'est qu'alors aussi la vision est produite par une double colonne d'air. Tout d'abord en deçà de la porte, nous distinguons une première couche d'air ; ensuite à droite et à gauche les panneaux de la porte même, enfin la lumière du dehors vient inonder nos yeux, puis une seconde couche d'air, suivie des objets que nous apercevons réellement à l'extérieur. Ainsi en est-il de l'image : une fois projetée par le miroir, elle chasse et pousse devant elle, en se dirigeant vers nos regards, la couche d'air interposée entre elle et nos yeux, et nous en donne la sensation avant celle du miroir ; à peine percevons-nous à son tour le miroir même, qu'immédiatement une image venue de nous parvient à celui-ci, et, reflétée par lui, revient jusqu'à nos yeux ; et comme dans sa marche, elle déplace en avant d'elle une autre couche d'air qu'elle nous fait voir tout d'abord, elle nous semble ainsi reculée au delà du miroir, à sa distance exacte. Aussi, je le répète encore, rien d'étonnant que l'image nous apparaisse avec son recul dans le miroir puisque, dans ce cas comme dans le précédent, l'impression est l'effet d'une double colonne d'air.

ples.—Images droites. — Images animées, 269-323.

Et si le côté droit de notre corps apparaît à gauche dans le miroir, c'est qu'après avoir heurté le plan de celui-ci, l'image ne nous revient pas dans le même état, mais en rebondissant elle se retourne, comme un masque de plâtre qu'on lancerait encore humide contre un pilier ou une poutre : s'il pouvait garder intacts ses traits primitifs, et qu'il rebondît en faisant un demi-tour sur lui-même, l'œil droit dans ce cas deviendrait le gauche, et réciproquement le gauche passerait à droite.

Il arrive aussi que l'image se transmet de miroir en miroir, si bien que d'un même objet peuvent apparaître jusqu'à cinq ou six reproductions. Ainsi les simulacres cachés derrière un miroir, au fond d'une pièce, aussi détournée et profonde que soit leur retraite, en seront néanmoins tous tirés par la réflexion des images, et se révéleront à nous grâce au jeu des miroirs. Tant il est vrai que l'image se reflète de miroir en miroir : est-elle d'abord à gauche, elle apparaît ensuite à droite, puis elle se réfléchit à nouveau et reprend sa première position.

inde retro rursum redit et conuertit eodem. 310 [334]
Quin etiam quaecumque latuscula sunt speculorum
adsimili lateris flexura praedita nostri,
dextera ea propter nobis simulacra remittunt,
aut quia de speculo in speculum transfertur imago,
inde ad nos elisa bis aduolat, aut etiam quod 315 [339]
circum agitur, cum uenit, imago propterea quod
flexa figura docet speculi conuertier ad nos.
Indugredi porro pariter simulacra pedemque
ponere nobiscum credas gestumque imitari
propterea quia, de speculi qua parte recedas, 320 [344]
continuo nequeunt illinc simulacra reuerti;
omnia quandoquidem cogit natura referri
ac resilire ab rebus ad aequos reddita flexus. [347]
Splendida porro oculi fugitant uitantque tueri; [299]
sol etiam caecat, contra si tendere pergas, 325 [300]
propterea quia uis magnast ipsius, et alte
aera per purum grauiter simulacra feruntur,
et feriunt oculos turbantia compositurás.
Praeterea splendor quicumque est acer adurit
saepe oculos, ideo quod semina possidet ignis 330 [305]
multa, dolorem oculis quae gignunt insinuando.
Lurida praeterea fiunt quaecumque tuentur
arquati, quia luroris de corpore eorum
semina multa fluunt simulacris obuia rerum,
multaque sunt oculis in eorum denique mixta, 335 [310]
quae contage sua palloribus omnia pingunt.
E tenebris autem quae sunt in luce tuemur
propterea quia, cum propior caliginis aer
ater init oculos prior et possedit apertos,
insequitur candens confestim lucidus aer, 340 [315]
qui quasi purgat eos ac nigras discutit umbras
aeris illius: nam multis partibus hic est
mobilior multisque minutior et mage pollens.
Qui simul atque uias oculorum luce repleuit
atque patefecit quas ante obsederat aer 345 [320]
<ater>, continuo rerum simulacra secuntur [321]

---

310 retrorürsum *O* (*cum* ur *expunct.*) : retrorsum *Q* conuertitur *Lachm* 321 nequeunt *Q* : nequeant *O* 329 ardurit *OQ* 334 multa *Q corr.* : mault *OQ* obula *Q* 342 illius *l 34* : ullius *OQ* 345 aer *Bernays* : ater *OQ* 346 ater *add. Bernays*

Quant aux miroirs à petites faces, dont la courbure rappelle celle de nos flancs, s'ils nous renvoient les simulacres sans les retourner, c'est que l'image est transmise de miroir en miroir, et ne nous revient qu'après une double réflexion, ou encore qu'elle fait en chemin un tour sur elle-même, suivant docilement l'impulsion que lui donne la courbe du miroir.

D'autre part, si les images paraissent se mettre en marche, poser le pied en même temps que nous, imiter nos gestes, c'est que la partie du miroir dont nous nous retirons cesse immédiatement de nous renvoyer les simulacres : car la nature exige que tout objet se réfléchisse suivant un angle égal à celui de son incidence.

Action de la lumière sur les yeux, 324-331.

Pourquoi nos yeux évitent et fuient-ils un trop vif éclat? Pourquoi le soleil va-t-il jusqu'à nous aveugler, si nous essayons de le regarder en face ? C'est que sa violence est elle-même très grande, et que ses simulacres, grâce au poids qu'ils acquièrent par la hauteur de leur chute à travers l'air pur, blessent nos yeux dont ils ravagent les organes. De plus, tout éclat trop vif brûle généralement les yeux, parce qu'il renferme de nombreux éléments ignés, dont l'entrée dans nos yeux provoque la douleur.

Action de la jaunisse sur la vision, 332-336.

Si pour les malades atteints de la jaunisse tout objet devient jaune, c'est que des éléments de cette couleur s'élancent de leur corps à la rencontre des simulacres, et qu'en outre leurs yeux sont remplis de ces particules qui déteignent sur tout ce qui les touche.

Vision dans les ténèbres, 337-352.

Des ténèbres nous pouvons voir ce qui est à la lumière, car à peine la colonne d'air obscur plus proche a-t-elle pénétré dans nos yeux sans défense, qu'elle est aussitôt suivie par l'air embrasé et lumineux ; il en nettoie, pour ainsi dire, nos regards et dissipe les ombres de cet air obscur, car il est bien plus rapide, plus subtil et plus puissant. Dès qu'il a rempli de lumière les canaux de nos yeux, et qu'il a libéré ceux que l'air obscur avait envahis, aussitôt les simulacres des objets exposés à la lumière

quae sita sunt in luce, lacessuntque ut uideamus : [322]
quod contra facere in tenebris e luce nequimus
propterea quia posterior caliginis aer
crassior insequitur, qui cuncta foramina complet, 350
obsiditque uias oculorum, ne simulacra
possint ullarum rerum coniecta mouere.
Quadratasque procul turris cum cernimus urbis,
propterea fit uti uideantur saepe rotundae,
angulus optusus quia longe cernitur omnis, 355
siue etiam potius non cernitur ac perit eius
plaga, nec ad nostras acies perlabitur ictus,
aera per multum quia dum simulacra feruntur,
cogit hebescere eum crebris offensibus aer.
Hoc ubi suffugit sensum simul angulus omnis, 360
fit quasi ut ad tornum saxorum structa terantur :
non tamen ut coram quae sunt uereque rotunda,
sed quasi adumbratim paulum simulata uidentur.
Vmbra uidetur item nobis in sole moueri
et uestigia nostra sequi gestumque imitari ; 365
aera si credis priuatum lumine posse
indugredi, motus hominum gestumque sequentem :
nam nil esse potest aliud nisi lumine cassus
aer id quod nos umbram perhibere suemus.
Nimirum quia terra locis ex ordine certis 370
lumine priuatur solis quacumque meantes
officimus, repletur item quod liquimus eius,
proptèrea fit uti uideatur, quae fuit umbra
corporis, e regione eadem nos usque secuta.
Semper enim noua se radiorum lumina fundunt, 375
primaque dispereunt, quasi in ignem lana trahatur.
Propterea facile et spoliatur lumine terra,
et repletur item nigrasque sibi abluit umbras.
Nec tamen hic oculos falli concedimus hilum.
Nam quocumque loco sit lux atque umbra tueri 380
illorum est ; eadem uero sint lumina necne,
umbraque quae fuit hic eadem nunc transeat illuc,

---

351 que uias *Q corr.* : quia *OQ* 352 coniecta *Mar.* : contecta *OQ cf.* 847, 909, 983, 1061, 1156 (t *pro* i) ; 368, 417 (i *pro* t) mouere *Bentley* : moueri *OQ* 355 obtusus *Q corr.* : optutus *OQ* 357 plaga *OQ corr.* : plagas *OQ* acies *Q corr.* : ates *OQ* perlabitur *Lamb.* : deriabitur *OQ* 361 turnum *OQ* terantur *Munr.* : tuantur *OQ* : tuamur *Lachm.* 368 aliud nisi *O corr.* : aliui nisi *O* aliuini *Q* aliud quam *Q corr.* 378 abluit *editio Veronensis* : adluit *OQ* 382 umbra quaeque *OQ*

viennent solliciter notre vue. Par contre, de la lumière nous ne pouvons voir dans les ténèbres, car l'air obscur qui se trouve derrière le jour, étant plus épais, bouche toutes les ouvertures, obstrue les canaux des yeux, si bien que le choc d'aucun simulacre ne saurait l'ébranler.

Vision dans le lointain, 353-363.

Souvent les tours carrées d'une ville, vues dans le lointain, nous semblent arrondies, car de loin tout angle apparaît émoussé, ou plutôt même, il n'est plus visible ; le choc de son image s'arrête avant de frapper nos yeux, parce que, dans leur long trajet, les simulacres, à force d'être repoussés par l'air qu'ils déplacent, perdent peu à peu toute vigueur. Ainsi à cette distance, tout angle échappe à nos sens, et l'édifice semble passé au tour : non pourtant qu'il soit comparable aux objets réellement ronds qui sont à notre portée, mais les contours en sont comme noyés dans une ombre imprécise.

L'ombre, 364-378.

De même, au soleil notre ombre semble se mouvoir avec nous, suivre nos traces, imiter nos gestes. Mais crois-tu que de l'air privé de lumière puisse marcher comme les hommes, reproduire leurs mouvements et leurs gestes ? Que peut être, en effet, ce que nous appelons une ombre, sinon de l'air dépourvu de lumière ? La vérité, c'est que certains endroits du sol se trouvent, pendant notre marche, successivement privés de la lumière du soleil, que nous interceptons ; puis ils s'en emplissent de nouveau, à mesure que nous nous en éloignons. De là vient que l'ombre projetée par notre corps semble attachée à nos pas. En effet, de nouveaux rayons lumineux ne cessent de se répandre et de s'évanouir tour à tour, comme de la laine qu'on déviderait dans le feu. Et c'est ainsi qu'avec la même facilité la terre est privée de lumière, ou s'en emplit et se purge des ombres ténébreuses.

Erreurs apparentes et illusions de la vue, 379-461.

Cependant nous n'accordons pas qu'ici les yeux se trompent en rien. Voir la lumière et l'ombre, où qu'elles soient, tel est leur rôle ; mais est-ce ou non la même lumière, est-ce la même ombre qui, naguère à cet endroit, est passée à cet autre ; ou les

an potius fiat paulo quod diximus ante,
hoc animi demum ratio discernere debet,
nec possunt oculi naturam noscere rerum : 385
proinde animi uitium hoc oculis adfingere noli.
Qua uehimur naui, fertur, cum stare uidetur ;
quae manet in statione, ea praeter creditur ire.
Et fugere ad puppim colles campique uidentur
quos agimus praeter nauem uelisque uolamus. 390
Sidera cessare aetheriis adfixa cauernis
cuncta uidentur, et adsiduo sunt omnia motu,
quandoquidem longos obitus exorta reuisunt,
cum permensa suo sunt caelum corpore claro.
Solque pari ratione manere et luna uidentur 395
in statione, ea quae ferri res indicat ipsa.
Exstantisque procul medio de gurgite montis
classibus inter quos liber patet exitus ingens,
insula coniunctis tamen ex his una uidetur.
Atria uersari et circumcursare columnae 400
usque adeo fit uti pueris uideantur, ubi ipsi
desierunt uerti, uix ut iam credere possint
non supra sese ruere omnia tecta minari.
Iamque rubrum tremulis iubar ignibus erigere alte
cum coeptat natura supraque extollere montis, 405
quos tibi tum supra sol montis esse uidetur
comminus ipse suo contingens feruidus igni,
uix absunt nobis missus bis mille sagittae,
uix etiam cursus quingentos saepe ueruti ;
inter eos solemque iacent immania ponti 410
aequora substrata aetheriis ingentibus oris,
interiectaque sunt terrarum milia multa
quae uariae retinent gentes et saecla ferarum.
At conlectus aquae digitum non altior unum,
qui lapides inter sistit per strata uiarum, 415
despectum praebet sub terras inpete tanto,
a terris quantum caeli patet altus hiatus ;
nubila despicere et caelum ut uideare uidere <et>

---

393 reuisunt *O corr.* : reuisent *O* reuisant *Q* 395 uidentur *Lachm.* : uidetur *OQ* 406 tibi *Nauger.* : ubi *OQ* 414 conlectus *Lamb.* : coniectus *OQ* 417 alius *O* 418, 419 caelum ut uideare uidere corpora mirande *O* : et *pro* ut *Q* : miranda *L* mirando *l 34 pro* mirande : caelum ut uideare uidere et corpora miraclo *Bernays* caeli *pro* caelo *scribens* : uolucrum ut... mirando *Munr.* (*in commentario*) : solem ut uideare uidere * corpora mirande *Brieger* : rerum ut... mirande *Nettleship.* : uiua ut... mirande *Palmer* addita *pro* abdita *scribens*

choses se passent-elles plutôt comme nous venons de le dire ? C'est la raison seule qui doit résoudre le problème, et les yeux ne peuvent connaître les lois de la nature. Ainsi n'impute pas à la vue l'erreur de l'esprit. Le navire qui nous porte s'avance, tout en paraissant immobile, et celui qui demeure à l'ancre semble se déplacer. Le long de la poupe nous croyons voir fuir les plaines et les collines que, toutes voiles au vent, le vaisseau dépasse de vol. Tous les astres semblent demeurer fixés à la voûte céleste, et tous sont animés d'un mouvement incessant, tous, depuis leur lever jusqu'à leur couchant lointain, parcourent les immensités du ciel qu'ils illuminent de leurs clartés. Le soleil et la lune paraissent également immobiles, et pourtant ils se meuvent, les faits le prouvent assez. Vues dans le lointain, des montagnes surgissant du milieu des flots, et qui laissent ouvert entre elles un large passage aux flottes, semblent se confondre pour ne former qu'une seule île. Les galeries paraissent saisies de vertige, les colonnes semblent former une ronde autour des enfants, quand ceux-ci ont eux-mêmes cessé de tourner ; si bien qu'alors ils ont peine à croire que la maison tout entière ne menace pas de s'écrouler sur eux.

Quand au lever du jour la nature lance dans les airs le rouge soleil aux feux ondoyants, et l'élève au-dessus des montagnes, ces monts sur lesquels il semble se dresser, les embrasant au contact de sa flamme ardente, sont à peine à deux mille portées de flèche, à peine même à cinq cents lancers de javelot ; entre eux et lui s'étendent les vastes plaines de l'océan qui s'étalent sous l'immensité du ciel, et s'interposent les terres innombrables qu'habitent des peuples et des animaux divers. Et par contre une flaque d'eau, profonde d'un doigt à peine, amassée entre les pavés de nos routes, semble ouvrir dans les entrailles du sol des perspectives dont la profondeur égale celle du gouffre qui s'étend entre le ciel et la terre, si bien que l'on croit aperce-

corpora mirande sub terras abdita caelo.
Denique ubi in medio nobis ecus acer obhaesit 420
flumine et in rapidas amnis despeximus undas,
stantis equi corpus transuersum ferre uidetur
uis et in aduersum flumen contrudere raptim,
et quocumque oculos traiecimus, omnia ferri
et fluere adsimili nobis ratione uidentur. 425
Porticus aequali quamuis est denique ductu
stansque in perpetuum paribus suffulta columnis,
longa tamen parte ab summa cum tota uidetur,
paulatim trahit angusti fastigia coni,
tecta solo iungens atque omnia dextera laeuis 430
donec in obscurum coni conduxit acumen.
In pelago nautis ex undis ortus in undis
sol fit uti uideatur obire et condere lumen ;
quippe ubi nil aliud nisi aquam caelumque tuentur ;
ne leuiter credas labefactari undique sensus. 435
At maris ignaris in portu clauda uidentur
nauigia aplustris fractis obnitier undae :
nam quaecumque supra rorem salis edita pars est
remorum, recta est, et recta superne guberna ;
quae demersa liquorem obeunt, refracta uidentur 440
omnia conuerti sursumque supina reuerti,
et reflexa prope in summo fluitare liquore.
Raraque per caelum cum uenti nubila portant
tempore nocturno, tum splendida signa uidentur
labier aduersum nimbos atque ire superne 445
longe aliam in partem ac uera ratione feruntur.
At si forte oculo manus uni subdita supter
pressit eum, quodam sensu fit uti uideantur
omnia quae tuimur fieri tum bina tuendo :
bina lucernarum florentia lumina flammis, 450
binaque per totas aedis geminare supellex,
et duplices hominum facies, et corpora bina.
Denique cum suaui deuinxit membra sopore
somnus, et in summa corpus iacet omne quiete,
tum uigilare tamen nobis et membra mouere 455

---

420 ecus : equ^{us} *O* secus *Q* equs *Q corr.* 421 despeximus *l 31* : dispeximus *OQ* 423 fulmen contundere *Q* 425 atsimili *O* (t *super rasur.*) 436 at *Q corr.* : a *OQ* 437 fractis *l 31* : factas *OQ* undae *Lachm.* : undas *OQ* 440 liquorem *Lachm.* : liquore *OQ* 445 labier : lauier *O* lauiger *OQ* 446 ac uera *Voss.* : aque *O* atque *Q* 448 uti *Mar.* : ut *OQ* 452 duplicis *OQ* 453 deuinxit *Q corr.* : suauidet uinxit *OQ* 455 et : ad *Q* ac *Q corr.*

voir sous ses pieds les nuages, le ciel, et voir, miraculeusement enfoncés sous la terre, les corps qui peuplent le ciel.

Enfin, notre monture s'est-elle arrêtée au milieu d'un fleuve; fixons les yeux sur les ondes rapides : bien qu'immobile, le cheval semble entraîné par une force irrésistible qui l'emporte contre le courant ; et partout où nous promenons nos regards, les objets nous paraissent également être entraînés et flotter dans le même sens.

Voici un portique, soutenu par des colonnes parallèles et toutes de niveau jusqu'à son extrémité : s'il est long, et qu'à l'un des bouts nous regardions l'ensemble, sa perspective prend, à mesure qu'il s'éloigne, l'aspect d'un cône allongé : le toit va rejoindre le sol, le côté droit se rapproche du gauche, jusqu'à ce que tout se confonde dans la pointe obscure du cône.

Sur l'océan, les matelots croient voir le soleil sortir des flots et disparaître dans les flots où il engloutit sa lumière. C'est qu'ils n'aperçoivent rien que l'eau et le ciel, mais ne va pas croire à la légère que nos sens soient partout sujets à l'erreur.

Pour ceux qui ne connaissent point la mer, les navires au port semblent, poupe brisée, boiter de l'arrière en s'inclinant sur l'eau. Toute la partie des rames qui s'élève au-dessus des vagues est droite ; droite aussi, la partie supérieure du gouvernail. Mais les portions qui plongent dans l'élément liquide semblent, par la réfraction, changer de direction, retourner de bas en haut, et venir presque flotter à la surface des eaux.

La nuit, quand dans le ciel les vents emportent quelques rares nuages, on croit voir les astres glisser à l'encontre des nuées qu'ils dominent, dans un sens tout autre que celui où ils sont emportés.

Si parfois nous plaçons la main sous un de nos yeux et que nous en pressions le globe, il arrive, par je ne sais quelle sensation, que tous les objets fixés par nous semblent se dédoubler ; double est la flamme dont la fleur brille au sommet des flambeaux, double aussi le mobilier qui garnit la maison; doubles enfin les visages et les corps des personnes.

Enfin quand la douce torpeur du sommeil tient nos membres enchaînés, que tout notre corps est plongé dans le plus profond repos, nous nous figurons que nous sommes encore éveillés et que nous remuons nos membres ; dans les ténèbres aveugles de

nostra uidemur, et in noctis caligine caeca
cernere censemus solem lumenque diurnum,
conclusoque loco caelum, mare, flumina, montis
mutare, et campos pedibus transire uidemur,
et sonitus audire, seuera silentia noctis 460
undique cum constent, et reddere dicta tacentes.
Cetera de genere hoc mirande multa uidemus,
quae uiolare fidem quasi sensibus omnia quaerunt,
nequiquam, quoniam pars horum maxima fallit
propter opinatus animi quos addimus ipsi, 465
pro uisis ut sint quae non sunt sensibu' uisa.
Nam nil aegrius est quam res secernere apertas
ab dubiis, animus quas ab se protinus addit.
Denique nil sciri siquis putat, id quoque nescit
an sciri possit, quoniam nil scire fatetur. 470
Hunc igitur contra mittam contendere causam,
qui capite ipse sua in statuit uestigia sese.
Et tamen, hoc quoque uti concedam scire, at id ipsum
quaeram, cum in rebus ueri nil uiderit ante,
unde sciat quid sit scire et nescire uicissim, 475
notitiam ueri quae res falsique crearit,
et dubium certo quae res differre probarit.
Inuenies primis ab sensibus esse creatam
notitiem ueri, neque sensus posse refelli.
Nam maiore fide debet reperirier illud, 480
sponte sua ueris quod possit uincere falsa.
Quid maiore fide porro quam sensus haberi
debet ? an ab sensu falso ratio orta ualebit
dicere eos contra, quae tota ab sensibus ortast ?
Qui nisi sunt ueri, ratio quoque falsa fit omnis. 485
An poterunt oculos aures reprehendere, an auris
tactus ? an hunc porro tactum sapor arguet oris,
an confutabunt nares oculiue reuincent ?
Non, ut opinor, ita est. Nam sorsum cuique potestas
diuisast, sua uis cuiquest, ideoque necessest 490
et quod molle sit et gelidum feruensue seorsum
et sorsum uarios rerum sentire colores,

---

456 uidemur *Q* : uideatur *OQ corr.* 460 noctis *Q corr.* : montis *OQ* 468 addit *O* : abdit *Q* 471 mittam *Mar.* : mituam *OQ* 472 sua *Lachm.* : suo *OQ* 473 at *Q corr.* : ad *OQ* 475 sciant *O* uicissem *OQ* 479 sensus *Mar.* : sensu *OQ* 486 poterunt *l 31* : poterit *OQ* 491 seorsum *Bentley* : uideri *OQ*

la nuit, nous pensons voir le soleil et la lumière du jour ; dans notre chambre close, nous croyons changer de ciel, de mer, de fleuves, de montagnes, franchir à pied des plaines ; nous entendons des bruits, bien que partout règne le grave silence de la nuit, et, tout en ne disant mot, nous avons l'illusion de parler.

Apologie des sens ; certitude de leur témoignage. — Réfutation des sceptiques, 462-521.

Nous voyons bien d'autres faits étranges de même nature, qui semblent se liguer pour ruiner le témoignage des sens : vaine besogne, car la plupart de ces erreurs sont dues aux jugements que l'esprit porte spontanément sur les faits, nous faisant voir ce qu'en réalité n'ont pas vu nos sens. Car rien n'est plus ardu que de distinguer la vérité des hypothèses que notre esprit y ajoute de son propre fonds.

Enfin, quant à ceux qui pensent que toute science est impossible, ils ignorent également si elle est possible, puisqu'ils font profession de tout ignorer. Je négligerai donc de discuter avec des gens qui veulent marcher la tête en bas. Et pourtant, je veux bien leur accorder qu'ils ont sur ce point une certitude, mais je leur demanderai à mon tour comment, n'ayant jamais rencontré la vérité, ils savent ce qu'est savoir et ne pas savoir ? d'où leur vient la notion du vrai et du faux ? comment sont-ils parvenus à distinguer le certain de l'incertain ? Tu trouveras que ce sont les sens qui les premiers nous ont donné la notion de la vérité, et que leur témoignage est irréfutable. Car on doit accorder plus de créance à ce qui est capable par soi-même de faire triompher le vrai du faux. Or, quel témoignage est plus digne de foi que celui des sens ? S'ils nous trompent, est-ce la raison qui pourra déposer contre eux, elle qui tout entière en est issue ? Suppose les trompeurs, la raison tout entière devient mensongère à son tour. Ou bien la vue sera-t-elle rectifiée par l'ouïe ? l'ouïe par le toucher ? Et le toucher sera-t-il convaincu d'erreur par le goût ? Est-ce l'odorat qui confondra les autres sens ? Sont-ce les yeux ? Rien de tout cela à mon avis ; à chacun d'eux sont répartis des pouvoirs limités, des fonctions propres. Il faut donc que la consistance, la température soient le domaine d'un sens spécial, qu'un sens spécial encore perçoive les diverses couleurs, et tout

et quaecumque coloribu' sint coniuncta uidere.
Sorsus item sapor oris habet uim, sorsus odores
nascuntur, sorsum sonitus. Ideoque necessest 495
non possint alios alii conuincere sensus.
Nec porro poterunt ipsi reprehendere sese,
aequa fides quoniam debebit semper haberi.
Proinde quod in quoquest his uisum tempore, uerumst.
Et si non poterit ratio dissoluere causam, 500
cur ea quae fuerint iuxtim quadrata, procul sint
uisa rotunda, tamen praestat rationis egentem
reddere mendose causas utriusque figurae,
quam manibus manifesta suis emittere quoquam
et uiolare fidem primam et conuellere tota 505
fundamenta quibus nixatur uita salusque.
Non modo enim ratio ruat omnis, uita quoque ipsa
concidat extemplo, nisi credere sensibus ausis
praecipitisque locos uitare et cetera quae sint
in genere hoc fugienda, sequi contraria quae sint.
Illa tibi est igitur uerborum copia cassa 510
omnis quae contra sensus instructa paratast.
Denique ut in fabrica, si prauast regula prima,
normaque si fallax rectis regionibus exit,
et libella aliqua si ex parti claudicat hilum, 515
omnia mendose fieri atque obstipa necessust
praua, cubantia, prona, supina atque absona tecta,
iam ruere ut quaedam uideantur uelle, ruantque,
prodita iudiciis fallacibus omnia primis,
sic igitur ratio tibi rerum praua necessest 520
falsaque sit, falsis quaecumque ab sensibus ortast.
Nunc alii sensus quo pacto quisque suam rem
sentiat, haudquaquam ratio scruposa relictast.
Principio auditur sonus et uox omnis, in auris
insinuata suo pepulere ubi corpore sensum. 525
Corpoream < uocem > quoque enim constare fatendumst
et sonitum, quoniam possunt inpellere sensus.
Praeterea radit uox fauces saepe facitque

---

493 uidere *Lachm.* : necessest *OQ* 494 sorsus : seorsus *Q* seorsum *O* 495 nascuntur *Ver.* : nascantur *OQ* 496 possint *l 31* : possunt *OQ* 497 poterunt : potest *Q* possunt *Q corr.* 498 aeque *l 31* : aequa *OQ* 500 poterit *L* : poteris *OQ* 501 iustim *OQ* quadratam *O* 502 rutunda *OQ* 511 cassa : casa *O* cassam *Q*, *cum* m, *ut uidetur*, *erasa*. 514 si *Q. corr.* : sibi *OQ* 516 necessu est *O* : necesse est *Q* 517 praua *Mar.* : parua *OQ* 526 corporea *OQ* uocem *hoc loco add. Lachm. post* enim *l 31* 528 praeterea *O* : propterea *Q*

ce qui s'y rattache ; qu'à des sens spéciaux correspondent les saveurs, les odeurs, les sons. Il s'ensuit que les sens sont incapables de se contrôler entre eux. Ils ne peuvent davantage se corriger eux-mêmes, puisque toujours nous devons les tenir pour également dignes de foi. Par conséquent, leurs perceptions de tous les instants sont vraies.

Et si la raison est incapable de déterminer la véritable cause pour laquelle, par exemple, un objet carré de près semble rond de loin, il vaut mieux, dans l'impuissance de notre raison, donner une explication fautive du phénomène que de laisser échapper de nos mains des vérités manifestes, d'abjurer la première de toutes les croyances, et de ruiner les bases mêmes sur lesquelles reposent notre vie et notre salut. Car ce n'est pas la raison seulement qui s'écroulerait tout entière, mais la vie même qui périrait, si, n'osant nous fier à nos sens, nous renoncions à éviter les précipices, comme tous les dangers du même ordre, et à suivre ce qui est bon. Considérons donc comme un vain amas de paroles l'ensemble des arguments dirigés et dressés contre les sens.

Enfin si, dans une construction, la règle est fausse dès le commencement, si l'équerre est menteuse et s'écarte de la verticale, si le niveau cloche en rien dans l'une de ses parties, nécessairement tout est fautif et de travers ; difforme, aplati, penchant en avant, en arrière, manquant d'harmonie, l'édifice semble vouloir tomber, et tombe en effet par endroits, trahi par l'erreur des premiers calculs : ainsi notre jugement des faits deviendra nécessairement vicieux et faux, s'il s'appuie sur des sens mensongers.

Transition : les autres sens, 522-523.

Maintenant, comment chacun des autres sens reçoit-il les impressions qui lui sont propres ? Il ne reste plus de difficulté pour en rendre compte.

L'ouïe, le son et la voix, l'écho, 524-614.

Pour commencer, on entend en général le son et la voix quand leurs éléments, en se glissant dans l'oreille, ont ébranlé l'organe. Que la voix et le son soient de nature corporelle, on ne saurait le nier, puisqu'ils peuvent ébranler nos sens. D'ailleurs, la voix déchire souvent la gorge, et les cris arrachent les canaux par où

Nature corporelle de la voix et du son, 526-548.

asperiora foras gradiens arteria clamor,
quippe per angustum turba maiore coorta 530
ire foras ubi coeperunt primordia uocum,
scilicet expletis quoque ianua raditur oris.
Haud igitur dubiumst quin uoces uerbaque constent
corporeis e principiis, ut laedere possint.
Nec te fallit item quid corporis auferat et quid 535
detrahat ex hominum neruis ac uiribus ipsis
perpetuus sermo nigrai noctis ad umbram
aurorae perductus ab exoriente nitore,
praesertim si cum summost clamore profusus.
Ergo corpoream uocem constare necessest, 540
multa loquens quoniam amittit de corpore partem.
Asperitas autem uocis fit ab asperitate [551]
principiorum, et item leuor leuore creatur. [525]
Nec simili penetrant auris primordia forma, [542]
cum tuba depresso grauiter sub murmure mugit 545 [543]
et reboat raucum regio cita barbara bombum,
et ualidis cycni torrentibus ex Heliconis
cum liquidam tollunt lugubri uoce querelam.
Hasce igitur penitus uoces cum corpore nostro
exprimimus rectoque foras emittimus ore, 550 [548]
mobilis articulat uerborum daedala lingua, [549]
formaturaque labrorum pro parte figurat. [550]
Hoc ubi non longum spatiumst unde una profecta
perueniat uox quaeque, necessest uerba quoque ipsa
plane exaudiri discernique articulatim : 555
seruat enim formaturam seruatque figuram.
At si interpositum spatium sit longius aequo,
aera per multum confundi uerba necessest
et conturbari uocem, dum transuolat auras.
Ergo fit, sonitum ut possis sentire, neque illam 560
internoscere, uerborum sententia quae sit :
usque adeo confusa uenit uox inque pedita.

---

532 raditur *Q* : reditur *O* 537 nigrai *Q corr.* : nigra *OQ* 542-552 *hunc uersuum ordinem restituit Lamb.* 543 laeuor laeuore *Lamb.* : leuo letiore *OQ* 545 murmure *ed. Brix.* : murmura *OQ* 546 reboat raucum regio cita *Lachm.* : reuorat raucum retro cita *OQ* : reboant raucum retro loca *Brieg.* reboat raucum Berecyntia *Is. Voss., Giuss.* 547 ualidis cycni torrentibus *Voss.* : ualidis necti tortis *O* : nete *pro* necti *O corr. Q* : cycni tortis conuallibus *Lachm.* : gelidis cycni nocte oris *Bern.* 551 uerborum *Lamb.* : neruorum *OQ* 553 una *Bentl.* : illa *OQ*, *seruant Brieg., Giuss., signum interpunctionis ante* quaeque *ponentes*

ils s'échappent. La raison en est que, pressés dans un passage trop étroit pour leur nombre, les éléments des sons, en se ruant vers l'extérieur, maltraitent l'entrée de la bouche qu'ils obstruent. Il n'est donc pas douteux que la voix et les paroles se composent d'éléments corporels, puisqu'ils peuvent causer des blessures.

Tu n'ignores pas non plus quelle vigueur nous enlève, quel affaiblissement des nerfs et des forces produit une conversation menée sans relâche depuis la clarté naissante de l'aurore jusqu'aux ombres de la nuit noire ; surtout si nous nous répandons en éclats de voix. Il faut donc que la voix se compose d'éléments corporels, puisqu'en parlant beaucoup on perd une partie de sa substance.

La rudesse de la voix est faite de la rudesse des éléments, sa douceur, de leur douceur. Car ce ne sont pas des éléments de même forme qui entrent dans l'oreille, quand la trompette barbare fait entendre ses mugissements graves et profonds, dont *l'écho réveillé renvoie* le rauque gémissement, ou quand, *jaillissant des fougueux torrents* de l'Hélicon, la voix funèbre des cygnes élève sa plainte claire.

Portée de la voix, 549-562

Au moment donc où nous tirons du fond de nous-mêmes ces éléments de la voix et que nous les émettons tout droit par la bouche, la langue, agile ouvrière, les articule pour en faire des mots, secondée dans sa tâche par la conformation des lèvres. De là vient que si la distance que doit franchir chaque son pour nous parvenir n'est pas trop longue, nous devons entendre clairement tous les mots, et distinguer les articulations ; car leurs éléments gardent leur disposition et leur forme. Mais si l'espace intermédiaire se trouve trop grand, les mots se confondent et la voix se trouble dans leur long vol à travers les airs. On peut alors percevoir le son, mais non distinguer le sens des mots : tant la voix nous arrive confuse et embarrassée.

Praeterea uerbum saepe unum perciet auris
omnibus in populo, missum praeconis ab ore.
In multas igitur uoces uox una repente 565
diffugit, in priuas quoniam se diuidit auris
obsignans formam uerbi clarumque sonorem.
At quae pars uocum non auris incidit ipsas,
praeterlata perit frustra diffusa per auras.
Pars solidis adlisa, locis reiecta, sonorem 570
reddit et interdum frustratur imagine uerbi.
Quae bene cum uideas, rationem reddere possis
tute tibi atque aliis, quo pacto per loca sola
saxa paris formas uerborum ex ordine reddant,
palantis comites cum montis inter opacos 575
quaerimus, et magna dispersos uoce ciemus.
Sex etiam aut septem loca uidi reddere uoces,
unam cum iaceres : ita colles collibus ipsi
uerba repulsantes iterabant docta referri.
Haec loca capripedes satyros nymphasque tenere 580
finitimi fingunt et faunos esse locuntur
quorum noctiuago strepitu ludoque iocanti
adfirmant uolgo taciturna silentia rumpi,
chordarumque sonos fieri dulcisque querelas,
tibia quas fundit digitis pulsata canentum, 585
et genus agricolum late sentiscere, cum Pan,
pinea semiferi capitis uelamina quassans,
unco saepe labro calamos percurrit hiantis,
fistula siluestrem ne cesset fundere musam.
Cetera de genere hoc monstra ac portenta locuntur, 590
ne loca deserta ab diuis quoque forte putentur
sola tenere. Ideo iactant miracula dictis,
aut aliqua ratione alia ducuntur, ut omne
humanum genus est auidum nimis auricularum.
Quod superest, non est mirandum qua ratione, 595
per loca quae nequeunt oculi res cernere apertas,
haec loca per uoces ueniant aurisque lacessant.
Conloquium clausis foribus quoque saepe uidemus,

---

567 uerbi *Lachm.* : uerbis *OQ* 570 locis *Q corr.* : lopis *OQ* 576 magna dispersos *Q corr.* : magnas dispersos *O* magnus dispersus *Q* 577 uidere odore uoces *OQ* (uocis *Q*) 579 docta *Lachm.* : dicta *OQ* 581 faunes *OQ cf. 879* 582 iocanti *O corr.* : locanti *OQ* 584 querelas *Q* : querellas *O* 586 quom *Q item* 1205, 1209, *fortasse recte* 587 uelamina *L* : ullamina *OQ* 590 cetera *l 31* : petere *OQ* locuntur *Q* : loquuntur *O cf. 581* 594 auricularum *OQ* : miraclorum *Bentl.* : nugarum g.e.a.n. agricolarum *Georg Albert*

Souvent encore, un mot lancé par la bouche d'un seul crieur public frappe les oreilles de toute une assemblée. C'est donc qu'une seule voix se partage aussitôt en une foule de voix, puisqu'elle se répand dans les oreilles de chacun, y imprimant la forme et le son distinct de chaque mot. Une portion de ces voix qui ne tombe point dans nos oreilles, continue sa route et va se perdre et s'évanouir dans les airs ; une autre, se heurtant à des corps durs qui la renvoient, revient à nous, et parfois sommes-nous dupes de cet écho trompeur. Dispersion de la voix, 563-571.

Instruit de ces vérités, tu pourras expliquer à toi-même comme aux autres comment, dans les lieux déserts, les rochers nous renvoient exactement les mots dans leur ordre, lorsque, cherchant nos compagnons égarés dans les montagnes noyées d'ombre, nous appelons à grands cris leur troupe dispersée. J'ai même vu jusqu'à six ou sept échos redire la parole qu'on leur lançait une seule fois; les collines se chargeaient de la transmettre aux collines, et les mots se répondaient, docilement renvoyés. L'écho, 572-579.

Ces lieux, au dire des habitants du voisinage, sont la demeure des Satyres aux pieds de chèvres, des Nymphes et des Faunes ; ce sont, affirment-ils, leurs courses, leurs cris et leurs ébats nocturnes qui rompent partout le muet silence de ces déserts ; alors on entend le son des harpes et les douces plaintes que répand la flûte sous les doigts des chanteurs. Et les villageois entendent de loin le dieu, lorsque Pan, secouant sa tête bestiale voilée de branches de pins, parcourt de sa lèvre recourbée les roseaux de sa flûte, pour que son chalumeau ne cesse de répandre toutes les grâces de la Muse pastorale. Combien de prodiges et de merveilles semblables racontent nos campagnards, de peur qu'on ne croie leurs solitudes désertées par les dieux mêmes ! De là ces miracles dont ils ne cessent de parler. Peut-être aussi sont-ils guidés par quelque autre raison, comme l'amour de tout ce qui peut captiver notre oreille. Croyances auxquelles il donne lieu, 580-594.

Enfin, il ne faut pas s'étonner si des obstacles qui dérobent à nos yeux la vue des objets, laissent les sons passer et frapper nos oreilles. Souvent ne voyons-nous pas une conversation se poursuivre à travers des portes fermées ? C'est qu'en effet la voix L'ouïe et la vue, 595-614.

nimirum quia uox per flexa foramina rerum
incolumis transire potest, simulacra renutant. 600
Perscinduntur enim, nisi recta foramina tranant,
qualia sunt uitri, species qua transuolat omnis.
Praeterea partis in cunctas diuiditur uox,
ex aliis aliae quoniam gignuntur, ubi una
dissuluit semel in multas exorta, quasi ignis 605
saepe solet scintilla suos se spargere in ignis.
Ergo replentur loca uocibus abdita retro,
omnia quae circum feruont sonituque cientur.
At simulacra uiis derectis omnia tendunt
ut sunt missa semel; quapropter cernere nemo 610
saepta intra potis est, at uoces accipere extra.
Et tamen ipsa quoque haec, dum transit clausa <domorum>
uox optunditur atque auris confusa penetrat,
et sonitum potius quam uerba audire uidemur.
Nec, qui sentimus sucum, lingua atque palatum 615
plusculum habent in se rationis plus operaeue.
Principio sucum sentimus in ore, cibum cum
mandendo exprimimus, ceu plenam spongiam aquai
siquis forte manu premere ac siccare coepit.
Inde quod exprimimus per caulas omne palati 620
diditur et rarae per flexa foramina linguae.
Hoc ubi leuia sunt manantis corpora suci,
suauiter attingunt et suauiter omnia tractant
umida linguai circum sudantia templa.
At contra pungunt sensum lacerantque coorta, 625
quanto quaeque magis sunt asperitate repleta.
Deinde uoluptas est e suco fine palati;
cum uero deorsum per fauces praecipitauit,
nulla uoluptas est, dum diditur omnis in artus.
Nec refert quicquam quo uictu corpus alatur, 630
dummodo quod capias concoctum didere possis
artubus, et stomachi umectum seruare tenorem.
Nunc aliis alius qui sit cibus ut uideamus

---

600 renutant : renuntant *O* rerûtant *Q* 602 uitri *Q corr.* : uitrei *O* uitre *Q* 604 ubi una *Q corr.* : ubina *OQ* 605 dissuluit *Q* : dissiluit *O* 608 feruunt *Munr.* : fuerunt *OQ* : feriunt *Lachm.* : subsunt *Bern.* : omniaque his circum feruunt *Brieg.* 611 saepta intra *Brieg. Giuss.* : saepe supra *OQ* : saepem intra *Lachm.* : saepem ultra *Bern. Munr.* 612 domorum *add. Lachm.* 615 nec *Mar.* : hoc *O* oc *Q*, *maiusc. omissa* 616 operaeue *Lachm.* : opere *OQ* 618 aqua *OQ* 621 per flexa *Mon.* : perplexa *OQ* 622 manantis *Pont.* : manantes *OQ* 624 umidai lingua *OQ* 631 possis *l 31* : posses *OQ* 632 humectum *Pont.* : umidum *OQ* : umidulum *Lachm. Munr.* 633*-634 *lacunam indicauit Brieg.* : cibus unicus aptus *Lachm.* : cibu' suauis et almus *Munr.*, *ambo sine lacuna*

peut traverser sans dommage les canaux sinueux des corps, et que les simulacres s'y refusent : car ils se déchirent s'ils ne voyagent par des conduits rectilignes, tels que ceux du verre, que toute image traverse de son vol. De plus, la voix se disperse en tous sens, puisque les sons naissent les uns des autres, et que l'un d'eux, une fois produit, se résout en une foule d'autres, de même qu'une étincelle éclate souvent en une gerbe d'étincelles. Ainsi les sons emplissent toutes les régions les plus retirées de l'espace environnant, et les réveillent de leurs échos. Les simulacres au contraire vont tous en ligne droite, dans le sens de leur première émission : voilà pourquoi on ne peut voir derrière un mur, mais on peut entendre au delà. Et cependant la voix, elle aussi, en franchissant les murs de nos demeures, s'émousse et n'arrive plus que confusément à nos oreilles : nous percevons les sons plutôt que les paroles.

Le goût, 615-632.

Quant aux organes du goût, c'est-à-dire la langue et le palais, l'explication en est tout aussi aisée. Tout d'abord, nous sentons le goût d'un aliment, quand par la mastication nous en exprimons le suc, à la manière d'une éponge pleine d'eau que l'on vide en la pressant de la main. Le suc ainsi exprimé se distribue dans les canaux du palais, et dans les conduits compliqués que forme le tissu poreux de la langue. Les éléments du suc qui les baigne sont-ils lisses, leur contact est agréable, ils chatouillent agréablement toutes les régions de la langue qui, autour d'eux, s'humectent de salive. Au contraire, plus ils sont remplis d'aspérités, plus ils piquent le sens et le déchirent. En outre, le plaisir que nous cause le suc des aliments est limité au palais ; quand le suc s'est précipité par le gosier, il ne cause aucun plaisir en se distribuant dans tous les membres ; peu importe le goût de la nourriture, pourvu qu'on la digère, qu'elle puisse se répandre dans tout le corps, et que l'estomac garde sa souplesse et son humidité.

* *

expediam, quareue, aliis quod triste et amarumst,
hoc tamen esse aliis possit perdulce uideri; 635
tantaque <in> his rebus distantia differitasque,
ut quod ali cibus est aliis fuat acre uenenum.
† Est itaque ut † serpens, hominis quae tacta saliuis
disperit ac sese mandendo conficit ipsa.
Praeterea nobis ueratrum est acre uenenum, 640
at capris adipes et coturnicibus auget.
Vt quibus id fiat rebus cognoscere possis,
principio meminisse decet quae diximus ante,
semina multimodis in rebus mixta teneri.
Porro omnes quaecumque cibum capiunt animantes, 645
ut sunt dissimiles extrinsecus et generatim
extima membrorum circumcaesura coercet,
proinde et seminibus constant uariante figura.
Semina cum porro distent, differre necessest
interualla uiasque, foramina quae perhibemus, 650
omnibus in membris et in ore ipsoque palato.
Esse minora igitur quaedam maioraque debent,
esse triquetra aliis, aliis quadrata necessest,
multa rotunda, modis multis multangula quaedam.
Namque figurarum ratio ut motusque reposcunt, 655
proinde foraminibus debent differre figurae,
et uariare uiae proinde ac textura coercet.
Hoc ubi quod suaue est aliis aliis fit amarum,
illi, cui suaue est, leuissima corpora debent
contractabiliter caulas intrare palati; 660
at contra quibus est eadem res intus acerba,
aspera nimirum penetrant hamataque fauces.
Nunc facilest ex his rebus cognoscere quaeque.
Quippe ubi cui febris bili superante coortast

---

636 in *Non. 95, 28* : *om. OQ*, differitasque *Non.* : differitasque est *OQ* 637 ali *Lachm.* : aliis *OQ* fuat *O corr* : fruat *O* (*ut uidetur*) fiat *Q* 638 est itaque ut *OQ* : est aliquae ut *Lachm.* : extetque ut *Munr.* : est ut quae *Brieg.* : excetra ut est *Ellis* 641 coturnicibus *O corr.* : cocturnicibus *O* : quod turnicibus *Q* 642 ut quibus id *Lamb.* : id quibus ut *OQ* 643 dece *O.* 647 circumcaessura *O*, *fort. recte* 648 uariante *Lachm.* : uariantque *OQ* 659 corpore *OQ* 660 caulas *Q corr.* : caudas *OQ* 662 asperanimorum *OQ*

Pourquoi certains aliments conviennent-ils exclusivement à certains êtres; 633-662.

Maintenant pourquoi certains aliments *conviennent-ils uniquement* à certaines créatures; pourquoi ce qui est rebutant et amer pour les uns peut-il sembler délicieux à d'autres? La variété et la différence sont si grandes en ce point que l'aliment des uns est pour d'autres un violent poison. *Il en est ainsi du* serpent qui, dès qu'il est touché par la salive de l'homme, meurt en se détruisant de ses propres morsures. De même l'ellébore, qui est pour nous un poison violent, engraisse les chèvres et les cailles. Pour connaître la raison de ces faits, il convient de se rappeler d'abord ce que j'ai dit plut haut de la diversité des éléments qui se mélangent dans les corps. Vois tous les êtres qui se nourrissent : s'ils diffèrent d'aspect, et que, suivant les espèces, les lignes et les contours varient, c'est qu'ils sont constitués par des atomes de formes diverses. Or puisque les atomes diffèrent, cette diversité se retrouve nécessairement dans les intervalles et les canaux, appelés ordinairement pores, qui existent dans tous les organes, et précisément dans la bouche et le palais. Chez les uns ils doivent être plus petits, chez d'autres plus grands; triangulaires ici, carrés ailleurs; beaucoup sont ronds, quelques-uns ont de nombreux angles. Et comme l'exigent en effet la forme et le mouvement des atomes, les pores et les conduits ne peuvent manquer de différer suivant les variations du tissu qui les enserre. Dès lors, si un aliment agréable pour les uns devient amer pour les autres, c'est que chez les premiers, ce sont des atomes extrêmement lisses qui viennent caresser leur palais ; pour les autres au contraire, ce sont des éléments rugueux et piquants qui pénètrent dans leur gosier.

Troubles du goût, 663-672.

Ces principes permettent maintenant d'expliquer tout le reste : ainsi lorsque la fièvre se déclare, qu'elle soit provoquée par un

aut alia ratione aliquast uis excita morbi, 665
perturbatur ibi iam totum corpus; et omnes
commutantur ibi positurae principiorum;
fit prius ad sensum ut quae corpora conueniebant
nunc non conueniant, et cetera sint magis apta,
quae penetrata queunt sensum progignere acerbum. 670
Vtraque enim sunt in mellis commixta sapore;
id quod iam supera tibi saepe ostendimus ante.
Nunc age quo pacto naris adiectus odoris
tangat agam. Primum res multas esse necessest
unde fluens uoluat uarius se fluctus odorum, 675
et fluere et mitti uolgo spargique putandumst;
uerum aliis alius magis est animantibus aptus
dissimilis propter formas. Ideoque per auras
mellis apes quamuis longe ducuntur odore,
uolturiique cadaueribus. Tum fissa ferarum 680
ungula quo tulerit gressum promissa canum uis
ducit, et humanum longe praesentit odorem
Romulidarum arcis seruator candidus anser.
Sic aliis alius nidor datus ad sua quemque
pabula ducit et a taetro resilire ueneno 685
cogit, eoque modo seruantur saecla ferarum.
Hic odor ipse igitur, naris quicumque lacessit,
est alio ut possit permitti longius alter;
sed tamen haud quisquam tam longe fertur eorum
quam sonitus, quam uox, mitto iam dicere quam res 690
quae feriunt oculorum acies uisumque lacessunt.
Errabundus enim tarde uenit ac perit ante
paulatim facilis distractus in aeris auras;
ex alto primum quia uix emittitur ex re:
nam penitus fluere atque recedere rebus odores 695
significat quod fracta magis redolere uidentur
omnia, quod contrita, quod igni conlabefacta.
Deinde uidere licet maioribus esse creatum
principiis quam uox, quoniam per saxea saepta
non penetrat, qua uox uolgo sonitusque feruntur. 700
Quare etiam quod olet non tam facile esse uidebis
inuestigare in qua sit regione locatum.
Refrigescit enim cunctando plaga per auras,
nec calida ad sensum decurrunt nuntia rerum.

---

668 ut *add. l. 31* 680 uolturiique *Pont.* : uolturique *OQ* 698 creatum *Mar.* : creatam *OQ cf. 495, 805*

excès de bile ou par toute autre cause, il se produit dans tout le corps du malade des troubles profonds qui bouleversent l'arrangement des atomes ; il en résulte que des substances, qui avant l'accès convenaient bien à nos sens, ne leur conviennent plus ; d'autres au contraire s'y adaptent mieux, qui pourtant d'ordinaire causent une sensation désagréable. Les deux effets se trouvent combinés dans la saveur du miel, comme nous te l'avons déjà montré plus d'une fois.

L'odorat, sa portée, 673-705.

Et maintenant, je dirai comment les odeurs viennent affecter les narines. Tout d'abord il doit exister une foule de corps d'où émane le flot des odeurs variées ; et ce flot, il est à penser qu'il s'écoule et se répand de tous côtés ; mais telle odeur convient mieux à telle créature, suivant les différentes espèces : ainsi les abeilles sont guidées à travers l'espace par l'odeur du miel, si lointaine soit-elle, les vautours, par celle des cadavres ; où que se soit posé le pied fendu d'une bête fauve, lâchez les chiens, ils vous y mènent ; et de même l'odeur de l'homme est flairée de loin par l'oiseau qui sauva la citadelle des fils de Romulus, l'oie au blanc plumage. C'est ainsi que les effluves propres à chaque objet guident l'animal vers sa pâture, et l'éloignent avec dégoût du poison : c'est par ce moyen qu'est assurée la conservation des espèces.

Parmi les odeurs qui viennent frapper nos narines, certaines ont une portée plus grande que d'autres : mais jamais aucune d'elles ne va aussi loin que le son et la voix, ni — ai-je besoin de le dire? — que les images qui frappent nos yeux et provoquent la vision. L'odeur vagabonde chemine lentement, et meurt avant le but, se dissipant peu à peu dans l'air qui l'absorbe ; car, dès l'origine, elle a peine à sortir des profondeurs du corps où elle s'est formée. Toute émanation odorante, en effet, vient de l'intérieur : la preuve en est que tout corps, une fois brisé, broyé, ou réduit par le feu, semble exhaler un parfum plus fort. De plus, l'odeur, comme il est aisé de s'en rendre compte, est formée d'éléments plus grands que ceux de la voix, puisqu'elle est arrêtée par des murailles, que franchissent sans peine la voix et le son. Voilà pourquoi aussi il n'est pas facile, comme tu peux voir, de découvrir où se cache un objet odorant. Les émanations se refroidissent en s'attardant parmi les airs ; elles n'accourent pas toutes chaudes

Errant saepe canes itaque et uestigia quaerunt. 705
[Nec tamen hoc solis in odoribus atque saporum
in generest, sed item species rerum atque colores
non ita conueniunt ad sensus omnibus omnes,
ut non sint aliis quaedam magis acria uisu.
Quin etiam gallum, noctem explaudentibus alis 710
auroram clara consuetum uoce uocare,
noenu queunt rabidi contra constare leones
inque tueri : ita continuo meminere fugai.
Nimirum quia sunt gallorum in corpore quaedam
semina, quae cum sunt oculis immissa leonum, 715
pupillas interfodiunt acremque dolorem
praebent, ut nequeant contra durare feroces ;
cum tamen haec nostras acies nil laedere possint,
aut quia non penetrant aut quod penetrantibus illis
exitus ex oculis liber datur, in remorando 720
laedere ne possint ex ulla lumina parte.]
Nunc age quae moueant animum res accipe, et unde
quae ueniunt ueniant in mentem percipe paucis.
Principio hoc dico, rerum simulacra uagari
multa modis multis in cunctas undique partis 725
tenuia, quae facile inter se iunguntur in auris,
obuia cum ueniunt, ut aranea bratteaque auri.
Quippe etenim multo magis haec sunt tenuia textu
quam quae percipiunt oculos uisumque lacessunt,
corporis haec quoniam penetrant per rara, cientque 730
tenuem animi naturam intus sensumque lacessunt.
Centauros itaque et Scyllarum membra uidemus
Cerbereasque canum facies simulacraque eorum
quorum morte obita tellus amplectitur ossa ;
omne genus quoniam passim simulacra feruntur, 735
partim sponte sua quae fiunt aere in ipso,
partim quae uariis ab rebus cumque recedunt
et quae confiunt ex horum facta figuris.
Nam certe ex uiuo Centauri non fit imago,
nulla fuit quoniam talis natura animalis ; 740
uerum ubi equi atque hominis casu conuenit imago,

706-721 *uncinis incl. edd.* 712 rabidi *Wakefield* : rapidi *OQ* 713 fugai *Q corr.* : fuga *OQ* 719 illis *Q corr.* : ilus *OQ* 730 per rara *Mar.* : perara *OQ* : per aera *O corr.* 735 omne genus *Mar.* : omnigenus *OQ* 736 fiunt *Mar.* : flunt *O* : fluunt *Q O corr.* 740 animalis *Lamb.* : anima *OQ* : animantis *Gif. Munr. Giuss.* 741 hominis *Q corr.* : homines *OQ*.

dénoncer les objets à l'odorat. De là vient que souvent les chiens s'égarent et cherchent la piste.

La vue, comme le goût et l'odorat, a des objets de répulsion, 706-721.

Cependant il n'y a pas que les odeurs et les saveurs qui ne conviennent pas également à tous; les images et les couleurs, elles aussi, provoquent des sensations différentes chez les créatures, et certaines blessent particulièrement certains yeux. Cela va si loin que la vue du coq qui, applaudissant de ses ailes au départ de la nuit, salue l'aurore d'une voix éclatante, est insupportable au lion; sa fureur n'y saurait résister, il ne songe plus qu'à la fuite. Sans doute la nature du coq renferme-t-elle certains éléments qui, lorsqu'ils atteignent les yeux du lion, en crèvent les pupilles et y provoquent une douleur si aiguë que, malgré toute sa fierté, l'animal n'y peut tenir. Et pourtant ces éléments sont incapables de blesser nos yeux, soit parce qu'ils n'y pénètrent pas, soit qu'une fois pénétrés, ils trouvent une libre sortie, si bien que leur séjour n'y peut causer aucune lésion.

Des simulacres qui émeuvent l'âme. — Leur origine. — Rapidité de leur formation, 722-822.

Et maintenant, quels sont les objets qui émeuvent l'âme, et d'où vient ce qui vient à l'esprit? Ecoute, et apprends-le brièvement. Tout d'abord je dis ceci, que de toutes parts errent en foule des simulacres de toute espèce, subtils, et qui dans les airs n'ont pas de peine, en se rencontrant, à se souder les uns aux autres, comme des toiles d'araignée ou des feuilles d'or. Ils sont en effet d'un tissu beaucoup plus ténu que les éléments qui frappent nos yeux et provoquent la vision, puisqu'ils pénètrent à travers les pores, et vont éveiller dans ses retraites la substance impalpable de l'âme, dont ils excitent la sensibilité.

C'est ainsi que nous voyons des Centaures, des formes de Scyllas, des mufles de Cerbères et les fantômes des morts dont la terre recouvre les os. En effet des simulacres de toute sorte sont emportés dans l'espace, les uns engendrés spontanément dans l'air même, d'autres échappés des différents objets, d'autres enfin formés de la réunion des diverses images. Ce n'est certes pas d'un modèle vivant que provient l'image du Centaure, puis-

haerescit facile extemplo, quod diximus ante,
propter subtilem naturam et tenuia texta.
Cetera de genere hoc eadem ratione creantur.
Quae cum mobiliter summa leuitate feruntur, 745
ut prius ostendi, facile uno commouet ictu
quaelibet una animum nobis subtilis imago;
tenuis enim mens est et mire mobilis ipsa.
Haec fieri ut memoro, facile hinc cognoscere possis.
Quatenus hoc similest illi, quod mente uidemus 750
atque oculis, simili fieri ratione necessest.
Nunc igitur docui quoniam me forte leonem
cernere per simulacra, oculos quaecumque lacessunt,
scire licet mentem simili ratione moueri,
per simulacra leonem et cetera quae uidet aeque 755
nec minus atque oculi, nisi quod mage tenuia cernit.
Nec ratione alia, cum somnus membra profudit,
mens animi uigilat, nisi quod simulacra lacessunt
haec eadem nostros animos quae cum uigilamus,
usque adeo, certe ut uideamur cernere eum quem 760
relicta uita iam mors et terra potitast.
Hoc ideo fieri cogit natura, quod omnes
corporis offecti sensus per membra quiescunt
nec possunt falsum ueris conuincere rebus.
Praeterea meminisse iacet languetque sopore, 765
nec dissentit eum mortis letique potitum
iam pridem, quem mens uiuom se cernere credit.
Quod superest, non est mirum simulacra moueri
bracchiaque in numerum iactare et cetera membra.
Nam fit ut in somnis facere hoc uideatur imago; 770
quippe ubi prima perit alioque est altera nata
inde statu, prior hic gestum mutasse uidetur.
Scilicet id fieri celeri ratione putandumst:
tanta est mobilitas et rerum copia tanta,
tantaque sensibili quouis est tempore in uno 775
copia particularum, ut possit suppeditare.
[Multaque in his rebus quaeruntur, multaque nobis
clarandumst, plane si res exponere auemus.
Quaeritur in primis quare, quod cuique libido

---

752 docui quoniam *OQ*, *cf. 740* : quoniam docui *Lamb. Lachm. uulg.* leonem *Lachm.* : leonum *OQ* 755 leonem et *Lachm.* : leonum *OQ* 756 nec minus oculi atque *OQ* 761 rellicta *Voss.* : reddita *OQ* 766 litique *OQ* 769 brachiaque *OQ*, *item 790*, *sed* bracchia *O 952* 777-817 *uncinis incl. edd.*

qu'un tel animal n'a jamais existé : seulement si le hasard rapproche l'image d'un cheval de celle d'un homme, elles se soudent sans peine aussitôt l'une à l'autre, comme nous l'avons dit plus haut, grâce à leur nature subtile et à leur tissu délié. Toute autre idée semblable a la même origine. Extrêmement mobiles et légères, comme je l'ai montré, ces images subtiles, quelles qu'elles soient, émeuvent facilement notre âme au premier choc, car l'esprit est lui-même merveilleusement délié et mobile.

Et, pour te donner la preuve de ce que j'avance : puisque la vision de l'esprit est semblable à celle des yeux, il faut bien que dans les deux cas le phénomène se passe de la même manière. Or j'ai montré que, si je vois un lion, c'est par les simulacres qui viennent frapper mes yeux ; on en peut donc conclure que l'esprit est ému par la même cause, et que, s'il voit cet animal ou tout autre objet, c'est au moyen de simulacres, tout comme les yeux, sauf qu'il distingue des images plus subtiles encore.

Et si, lorsque le sommeil a détendu nos membres, notre esprit demeure éveillé, c'est encore qu'il est à ce moment sollicité par les mêmes simulacres que pendant la veille : l'illusion est telle que nous croyons réellement voir ceux que la vie a déjà quittés, et que la terre et la mort tiennent en leur pouvoir. La nature produit ces apparitions, parce qu'alors tous les sens émoussés sont au repos parmi le corps, et ne peuvent opposer victorieusement la vérité à l'erreur. En outre la mémoire, inerte et alanguie par le sommeil, n'objecte pas à l'esprit que celui qu'il croit voir vivant est depuis longtemps au pouvoir de la mort.

Il n'est pas étonnant non plus que les simulacres se meuvent et agitent en cadence leurs bras et les autres membres, comme ils semblent le faire dans le rêve. En effet, à peine une image a-t-elle disparu qu'une autre est déjà née dans une autre attitude, et l'on dirait que c'est la première qui a modifié son geste. Cette succession, il faut bien se l'imaginer, est très rapide : telle est la mobilité, telle est la multitude des images, et telle est aussi l'abondance des particules émises en un point du temps à peine perceptible, qu'elles peuvent suffire à tout.

Et à ce propos mille questions se posent qu'il nous faut élucider, si nous voulons aplanir toutes les difficultés. Tout d'abord, pourquoi, dès qu'il nous prend fantaisie d'un objet, l'esprit en a-

uenerit, extemplo mens cogitet eius id ipsum. 780
Anne uoluntatem nostram simulacra tuentur
et simul ac uolumus nobis occurrit imago,
si mare, si terram cordist, si denique caelum?
Conuentus hominum, pompam, conuiuia, pugnas,
omnia sub uerbone creat natura paratque? 785
Cum praesertim aliis eadem in regione locoque
longe dissimilis animus res cogitet omnis.
Quid porro, in numerum procedere cum simulacra
cernimus in somnis et mollia membra mouere,
mollia, mobiliter cum alternis bracchia mittunt 790
et repetunt oculis gestum pede conuenienti?
Scilicet arte madent simulacra et docta uagantur,
nocturno facere ut possint in tempore ludos?
an magis illud erit uerum: quia tempore in uno,
cum sentimus, id est, cum uox emittitur una, 795
tempora multa latent, ratio quae comperit esse,
propterea fit uti quouis in tempore quaeque
praesto sint simulacra locis in quisque parata?
Et quia tenuia sunt, nisi quae contendit, acute 802
cernere non potis est animus; proinde omnia quae sunt
praeterea pereunt, nisi si quae ad se ipse parauit.
Ipse parat sese porro, speratque futurum 805
ut uideat quod consequitur rem quamque; fit ergo.
Nonne uides oculos etiam, cum tenuia quae sunt
cernere coeperunt, contendere se atque parare, 809
nec sine eo fieri posse ut cernamus acute? 810
Et tamen in rebus quoque apertis noscere possis,
si non aduertas animum, proinde esse quasi omni
tempore semotum fuerit longeque remotum.
Cur igitur mirumst, animus si cetera perdit
praeterquam quibus est in rebus deditus ipse? 815
Deinde adopinamur de signis maxima paruis,
ac nos in fraudem induimus frustraminis ipsi.]
Fit quoque ut interdum non suppeditetur imago

---

791 oculis *OQ* : ollis *Creech* 795 cum sentimus *Munr.* : consentimus *OQ* *uersum sic interpunxit Susemihl* 798 sint *l 31* : sin *Q* : in *O* locis *l 31* : locos *OQ* 799-801 = 774, 771, 772 *secl. Lachm.* : *seruat Giuss.* : « *Senza 799-801 sarebbe incompleta la spiegazione del moto sognato : chè anzi son questi che danno il momento essenziale di questa spiegazione.* » *Sed a quodam docto inserti esse uidentur* 804 que ex *OQ* : quae ad *Lachm. Munr.* : si ad quae *Brieg.* 805 futurum *Pont. Junt.* : futuram *OQ cf. 698* 808 = 804 *secl. editores* 815 praeterquam *Aranc.* : praetereaquam *OQ* 818 non *ed. Brix.* : nos *OQ*

t-il aussitôt l'idée? Les simulacres sont-ils donc attentifs à nos ordres, et l'image accourt-elle à notre premier commandement, l'objet de nos désirs serait-il la terre, ou la mer, ou le ciel? Assemblées, cortège, festins, batailles, nous suffit-il d'un mot pour que la nature nous crée et nous présente tous ces spectacles? Merveille d'autant plus grande que des hommes réunis dans un même lieu conçoivent chacun dans leur esprit des objets très différents! Et comment expliquer que, dans le rêve, nous voyions des simulacres s'avancer en mesure et mouvoir leurs membres souples; souples, dis-je, puisque leurs bras prennent tour à tour des inflexions diverses, qu'ils accompagnent de pas harmonieux! Est-ce donc que les simulacres sont imbus des principes de la danse, et ces images errantes ont-elles reçu les leçons des maîtres pour être capables de nous offrir ces spectacles nocturnes? Ou bien la vérité n'est-elle pas plutôt que, dans le moment perçu comme unique par nous, dans le temps d'une émission de voix, se dissimulent une foule de moments dont la raison découvre l'existence, et qu'ainsi s'explique qu'à tout instant, en tout lieu, toute espèce de simulacres se trouve à notre portée? Du reste, la ténuité de ces simulacres empêche l'esprit de les voir clairement, s'il n'est attentif: de là vient que tous se perdent inaperçus, sauf ceux qu'il s'est préparé à distinguer. Il s'y applique donc de lui-même, et s'attend à voir les conséquences de chaque action: aussi y réussit-il. De même, quand nos yeux se mettent à fixer des objets minuscules, ne remarques-tu pas qu'ils se tendent et s'appliquent, et que sans cela il nous est impossible de rien distinguer nettement? Et s'agit-il même d'objets bien visibles, tu pourras observer que, si tu les regardes distraitement, la chose se passe toujours comme s'ils étaient dans un recul extrêmement lointain. Pourquoi donc s'étonner si l'âme laisse perdre tous les simulacres, hormis ceux à qui elle a donné son attention? Souvent encore sur de faibles indices nous imaginons les rêves les plus vastes, et nous sommes nous-mêmes les artisans de notre erreur.

Parfois il arrive aussi que des images différentes se succèdent:

eiusdem generis, sed femina quae fuit ante,
in menibus uir uti factus uideatur adesse, 820
aut alia ex alia facies aetasque sequatur.
Quod ne miremur sopor atque obliuia curant. [826]
[Illud in his rebus uitium uementer inesse [822]

*
* *

effugere, errorem uitareque praemetuenter, [823]
lumina ne facias oculorum clara creata, 825 [824]
prospicere ut possemus, et ut proferre queamus [825]
proceros passus, ideo fastigia posse
surarum ac feminum pedibus fundata plicari,
bracchia tum porro ualidis ex apta lacertis
esse manusque datas utraque < ex > parte ministras, 830
ut facere ad uitam possemus quae foret usus.
Cetera de genere hoc inter quaecumque pretantur
omnia peruersa praepostera sunt ratione,
nil ideo quoniam natumst in corpore ut uti
possemus, sed quod natumst id procreat usum. 835
Nec fuit ante uidere oculorum lumina nata,
nec dictis orare prius quam lingua creatast,
sed potius longe linguae praecessit origo
sermonem, multoque creatae sunt prius aures
quam sonus est auditus, et omnia denique membra 840
ante fuere, ut opinor, eorum quam foret usus.
Haud igitur potuere utendi crescere causa.
At contra conferre manu certamina pugnae,
et lacerare artus foedareque membra cruore
ante fuit multo quam lucida tela uolarent, 845
et uolnus uitare prius natura coegit
quam daret obiectum parmai laeua per artem.
Scilicet et fessum corpus mandare quieti
multo antiquius est quam lecti mollia strata,

---

820 uir uti *Q corr.* : uirtuti *OQ* 822-826 *hunc uersuum ordinem restituit Q corr.* 823-857 *uncinis incl. edd.* 823 inesse *OQ* : *post* 823 *lacunam indicaui* : auessis *Munro, sed bene Giuss.* « auessis *non è un* curassis » : auemus || < te > effugere. *Bernays* : *quod probare uidetur u. 216 libri II* « Illud in his quoque te rebus cognoscere auemus » 824 errorem uitareque *Q corr.* : errore multareque *OQ* praemetuentur *O* 826 possemus ; *Lachm.* : possimus *OQ* queamus *Lachm.* : uia *OQ* uiai *Q corr.* 830 ex *add. Lachm.* 843 conserre *OQ* 847 parmat *OQ*, *cf. 1121*

la femme que nous croyions tenir dans nos bras, tout à coup se transforme en homme ; des visages et des âges divers défilent l'un après l'autre ; mais le sommeil et l'oubli se chargent de dissiper notre étonnement.

Contre les causes finales, 823-857.

A ce propos, signalons un vice grave de raisonnement... évite cette erreur et garde-toi bien d'y tomber. La clairvoyance des yeux n'a pas été créée, comme tu pourrais croire, pour nous permettre de voir au loin ; ce n'est pas davantage pour nous permettre de marcher à grands pas que l'extrémité des jambes et des cuisses s'appuie et s'articule sur les pieds ; non plus que les bras que nous avons attachés à de solides épaules, les mains qui nous servent des deux côtés, ne nous ont été données pour subvenir à nos besoins. Toute interprétation de ce genre doit son origine à un raisonnement vicieux, et n'est que le contre-pied de la vérité. Aucun organe de notre corps, en effet, n'a été créé pour notre usage ; mais c'est l'organe qui crée l'usage. Ni la vision n'existait avant la naissance des yeux, ni la parole avant la création de la langue : c'est bien plutôt la naissance de la langue qui a précédé de loin celle de la parole ; les oreilles existaient bien avant l'audition du premier son ; bref tous les organes, à mon avis, sont antérieurs à l'usage qu'on en a pu faire. Ils n'ont donc pu être créés en vue de nos besoins.

Par contre, les hommes ont su en venir aux mains, lutter, batailler, se déchirer, souiller leurs membres de sang, bien avant de faire voler les traits étincelants ; la nature leur avait appris à se garer des blessures quand l'art n'avait pas encore, pour les couvrir, armé leur bras gauche du bouclier. Sans doute aussi, l'habitude de reposer ses membres las est de beaucoup antérieure

et sedare sitim prius est quam pocula natum. 850
Haec igitur possunt utendi cognita causa
credier, ex usu quae sunt uitaque reperta.
Illa quidem sorsum sunt omnia quae prius ipsa
nata dedere suae post notitiam utilitatis.
Quo genere in primis sensus et membra uidemus; 855
quare etiam atque etiam procul est ut credere possis
utilitatis ob officium potuisse creari.]

[Illud item non est mirandum, corporis ipsa
quod natura cibum quaerit cuiusque animantis.
Quippe etenim fluere atque recedere corpora rebus 860
multa modis multis docui, sed plurima debent
ex animalibu'. < Quae > quia sunt exercita motu,
multaque per sudorem ex alto pressa feruntur,
multa per os exhalantur, cum languida anhelant,
his igitur rebus rarescit corpus et omnis 865
subruitur natura; dolor quam consequitur rem.
Propterea capitur cibus ut suffulciat artus,
et recreet uiris interdatus, atque patentem
per membra ac uenas ut amorem opturet edendi.
Vmor item discedit in omnia quae loca cumque 870
poscunt umorem; glomerataque multa uaporis
corpora, quae stomacho praebent incendia nostro,
dissupat adueniens liquor ac restinguit ut ignem,
urere ne possit calor amplius aridus artus.
Sic igitur tibi anhela sitis de corpore nostro 875
abluitur, sic expletur ieiuna cupido.]

Nunc qui fiat uti passus proferre queamus,
cum uolumus, uarieque datum sit membra mouere,
et quae res tantum hoc oneris protrudere nostri
corporis insuerit, dicam: tu percipe dicta. 880
Dico animo nostro primum simulacra meandi
accidere atque animum pulsare, ut diximus ante.
Inde uoluntas fit; neque enim facere incipit ullam
rem quisquam, < quam > mens prouidit quid uelit ante.
Id quod prouidet, illius rei constat imago. 885
Ergo animus cum sese ita commouet ut uelit ire
inque gredi, ferit extemplo quae in corpore toto

858-876 *uncinis incl. edd.* 862 quae *add. Lachm.* 877 fiat *C ed. Brix.* : flat *OQ* 878 uarieque *Ver.* : uareque *OQ* 879 onoris *OQ cf. 581* 884 quam *add. Brix.* 885 constat *l 31* : constare *OQ*

aux lits moelleux, et on a su apaiser sa soif avant l'invention des coupes. Pour toutes ces découvertes, on peut donc croire que, nées des besoins de la vie, elles ont été faites en vue de l'utilité. Mais il faut mettre à part toutes les choses qui, d'abord créées spontanément, nous ont ensuite révélé leur utilité. Et dans cet ordre, nous voyons en première ligne les sens et les membres. Aussi, encore une fois, sommes-nous loin de pouvoir croire qu'ils aient été créés pour nous rendre service.

La faim et la soif, 858-876.

Il ne faut point s'étonner non plus que tout animal soit naturellement porté à chercher sa nourriture. De tous les corps, il émane en effet et se détache une multitude d'éléments divers, comme je l'ai montré ; mais c'est des animaux qu'il doit s'en échapper le plus. Toujours agités et remuants, ils perdent par la sueur beaucoup d'éléments venus des parties internes, ils en exhalent également par la bouche, quand ils halètent, à bout de forces ; aussi leur substance se raréfie-t-elle, et tout leur être est prêt à succomber : état qui s'accompagne de souffrance. L'animal prend donc de la nourriture pour étayer ses organes chancelants, ranimer ses forces, enfin pour que l'aliment, distribué dans ses membres et dans ses veines, y aille combler les vides creusés par la faim. De même les liquides se répandent dans toutes les régions du corps qui en réclament ; les éléments de chaleur, dont l'amas produit à l'estomac une sensation de brûlure, se dissipent et s'éteignent, comme un incendie, à l'arrivée du liquide, si bien que la chaleur engendrée par la sécheresse cesse de nous consumer plus longtemps. C'est ainsi, vois-tu, que la soif brûlante est éteinte dans notre corps et que se dissipe le besoin de manger.

La marche et le mouvement, 877-906.

Maintenant comment pouvons-nous, quand nous voulons, porter nos pas en avant, et nous mouvoir à notre gré ? Quelle est la force capable de déplacer le poids énorme de notre corps ? Je vais le dire : à toi de recueillir mes paroles.

Je dis que des simulacres de mouvement viennent d'abord frapper notre esprit, comme nous l'avons dit plus haut. De là naît la volonté de bouger : car nul ne commence aucune action que l'esprit n'ait d'abord vu ce qu'il veut faire : et s'il le prévoit, c'est que l'image de cet acte est présente à ses yeux. Donc quand l'esprit s'émeut dans la volonté de marcher, il heurte aussitôt la substance de l'âme qui se trouve disséminée dans tout le corps,

per membra atque artus animai dissita uis est,
et facilest factu, quoniam coniuncta tenetur.
Inde ea proporro corpus ferit, atque ita tota 890
paulatim moles protruditur atque mouetur.
Praeterea tum rarescit quoque corpus, et aer
(scilicet ut debet qui semper mobilis exstat)
per patefacta uenit, penetratque foramina largus,
et dispergitur ad partis ita quasque minutas 895
corporis. Hic igitur rebus fit utrimque duabus,
†corporis ut ac† nauis uelis uentoque feratur.
Nec tamen illud in his rebus mirabile constat,
tantula quod tantum corpus corpuscula possunt
contorquere et onus totum conuertere nostrum. 900
Quippe etenim uentus subtili corpore tenuis
trudit agens magnam magno molimine nauem,
et manus una regit quantouis inpete euntem,
atque gubernaclum contorquet quolibet unum,
multaque per trocleas et tympana pondere magno 905
commouet atque leui sustollit machina nisu.

Nunc quibus ille modis somnus per membra quietem
inriget atque animi curas e pectore soluat,
suauidicis potius quam multis uersibus edam ;
paruos ut est cycni melior canor, ille gruum quam 910
clamor in aetheriis dispersus nubibus austri.
Tu mihi da tenuis auris animumque sagacem,
ne fieri negites quae dicam posse retroque
uera repulsanti discedas pectore dicta,
tutemet in culpa cum sis neque cernere possis. 915
Principio somnus fit ubi est distracta per artus
uis animae, partimque foras eiecta recessit,
et partim contrusa magis concessit in altum.
Dissoluuntur enim tum demum membra fluuntque.
Nam dubium non est, animai quin opera sit 920
sensus hic in nobis ; quem cum sopor inpedit esse,
tum nobis animam perturbatam esse putandumst
eiectamque foras ; non omnem ; namque iaceret
aeterno corpus perfusum frigore leti.

---

888 anima *OQ* 890 ferit *Mar.* : perit *OQ* 897 corporis ut ac *OQ* : corporis ut *C* : corpus uti, ut *Lamb.* : aeque id ut ac *Bern.* : conpare ut hac *Ellis* uelis : remis *Gassendi* 899 tantuia *OQ* 905 pondera magna *Lachm. Giuss.* 907 quiete *OQ cf. 440* 909 suaut dicis *OQ cf. 847* 915 tutemet *uulg. Lachm.* : tutimet *OQ Munr.* 920, 925 anima *OQ*

à travers les membres et les organes : chose facile, en raison de l'étroite union des deux substances. L'âme à son tour heurte le corps, et ainsi de proche en proche toute la masse s'agite et se met en mouvement.

En outre, les tissus du corps se relâchent, et l'air, obéissant à sa nature toujours mobile, arrive par les ouvertures ; il pénètre à flots par les pores pour se répandre en tous sens jusque dans les parties les plus petites. Ainsi, grâce à ces deux causes agissant de part et d'autre, le corps est mis en mouvement, *de même que* le navire *est poussé* par les voiles et le vent.

Rien d'étonnant d'ailleurs que de si petits corpuscules puissent manœuvrer un corps aussi grand que le nôtre, et manier un tel fardeau. Le vent, avec sa matière subtile et déliée, pousse la grande masse d'un grand vaisseau; et ce vaisseau, une seule main le dirige, si rapidement qu'il s'élance; un seul gouvernail le fait tourner à sa fantaisie ; et, grâce aux poulies et aux roues, une machine déplace et soulève d'un effort léger les plus pesants objets.

Le sommeil et ses causes, 907-961.

Maintenant, comment le sommeil répand-il le repos dans nos membres, en soulageant le cœur des soucis qui l'oppressent? Je vais l'exposer en des vers harmonieux plutôt qu'abondants : ainsi le chant bref du cygne surpasse en beauté les cris lancés par les grues à travers les nuages éthérés que l'Auster nous apporte. Pour toi, prête-moi une oreille déliée comme un esprit sagace; ne va pas nier la possibilité de ce que j'avance et t'éloigner de moi en chassant de ton cœur ces paroles de vérité, alors que par ta propre faute tu n'aurais pas su voir.

D'abord le sommeil se produit dès que l'énergie de l'âme est dispersée dans l'organisme, et qu'une partie de ses éléments se trouve expulsée hors de nous, tandis que l'autre, à bout de forces, s'est retirée au fond du corps. C'est alors que les membres s'amollissent et se relâchent. Car sans nul doute la sensibilité est l'œuvre de l'âme; aussi quand elle est entravée par le sommeil, faut-il admettre qu'alors l'âme a été bouleversée et rejetée hors de nous; non tout entière pourtant, car le corps serait pour toujours immobile et plongé dans le froid de la mort. Si, en effet,

Quippe ubi nulla latens animai pars remaneret 925
in membris, cinere ut multa latet obrutus ignis,
unde reconflari sensus per membra repente
posset, ut ex igni caeco consurgere flamma?
Sed quibus haec rebus nouitas confiat et unde
perturbari anima et corpus languescere possit, 930
expediam: tu fac ne uentis uerba profundam.
Principio externa corpus de parte necessumst,
aeriis quoniam uicinum tangitur auris,
tundier atque eius crebro pulsarier ictu;
proptereaque fere res omnes aut corio sunt 935
aut etiam conchis aut callo aut cortice tectae.
Interiorem etiam partem spirantibus aer
uerberat hic idem, cum ducitur atque reflatur.
Quare utrimque secus cum corpus uapulet, et cum
perueniant plagae per parua foramina nobis 940
corporis ad primas partis elementaque prima,
fit quasi paulatim nobis per membra ruina.
Conturbantur enim positurae principiorum
corporis atque animi. Fit uti pars inde animai
eiciatur et introrsum pars abdita cedat, 945
pars etiam distracta per artus non queat esse
coniuncta inter se neque motu mutua fungi:
inter enim saepit coetus natura uiasque;
ergo sensus abit mutatis motibus alte.
Et quoniam non est quasi quod suffulciat artus, 950
debile fit corpus languescuntque omnia membra,
bracchia palpebraeque cadunt, poplitesque cubanti
saepe tamen submittuntur uirisque resoluont.
Deinde cibum sequitur somnus, quia, quae facit aer,
haec eadem cibus, in uenas dum diditur omnis, 955
efficit. Et multo sopor ille grauissimus exstat
quem satur aut lassus capias, quia plurima tum se
corpora conturbant magno contusa labore.
Fit ratione eadem coniectus partim animai
altior, atque foras eiectus largior eius, 960
et diuisior inter se ac distractior intust.
Et quo quisque fere studio deuinctus adhaeret
aut quibus in rebus multum sumus ante morati

---

928 posset *Lachm.* : possit *OQ* 929 confiat *Pont.* : conflat *OQ* 944 animai *Q corr.* : anima *OQ*, *idem 959* 945 eiciatur *Lamb.* : eliciatur *OQ* 959 partim *Lachm.* : parte *OQ* 961 intust *Bailey* : intus *OQ* : in test *Munr.* : actus *Lachm.*

nulle partie de l'âme ne subsistait, cachée dans le corps, à la façon d'un feu qui dort enseveli sous la cendre, comment la sensibilité pourrait-elle soudain se ranimer, comme la flamme surgit du feu qui couve?

Et comment ce changement se fait-il? Sous quelles influences se produisent le bouleversement de l'âme et l'alanguissement du corps? Je vais t'expliquer : à toi de ne pas laisser mes paroles se perdre aux vents.

En premier lieu, la partie externe du corps, étant toujours en contact avec l'air qui l'environne, ne peut manquer d'être sans cesse heurtée et battue en brèche par ses assauts. Et c'est pourquoi la plupart des corps sont revêtus de cuir, de coquilles, de parties calleuses ou d'écorce. La partie interne est, elle aussi, frappée par l'air que nous respirons, durant l'inspiration et l'expiration. Comme le corps se trouve battu des deux côtés, comme aussi les chocs atteignent par les petits vaisseaux jusqu'aux éléments primordiaux de notre être, l'organisme tombe, pour ainsi dire, peu à peu en ruines. Le désordre se met en effet dans les atomes du corps et de l'âme. Il s'ensuit qu'une partie de l'âme est expulsée, qu'une autre va se cacher à l'intérieur; une autre enfin, dispersée dans tous les membres, ne peut maintenir sa cohésion, ni recevoir ou transmettre les mouvements, car la nature ferme la voie aux contacts et aux communications; et sous l'effet de ces déplacements, la sensibilité se réfugie au fond de l'être. Et comme rien alors n'étaie plus l'organisme, le corps perd toute vigueur, tous les membres s'alanguissent, les bras et les paupières tombent; et même est-on couché, que les jambes se dérobent et défaillent.

De plus, si le sommeil suit les repas, c'est que les effets de l'air sont également produits par les aliments, quand ils se distribuent dans toutes nos veines; et si le sommeil de beaucoup le plus lourd est celui que l'on goûte après des fatigues ou un abondant repas, c'est qu'alors le bouleversement des atomes est plus général, en raison des grands efforts fournis. En même temps, le retrait de l'âme est plus profond, la partie expulsée plus considérable, enfin à l'intérieur la division et la dispersion de ses éléments sont plus grandes qu'en tout autre moment.

Et quels que soient les objets de notre prédilection et de notre attachement, ou ceux qui nous ont tenus longtemps occupés, et Les rêves, 962-1036.

aqtue in ea ratione fuit contenta magis mens,
in somnis eadem plerumque uidemur obire ; 965
causidici causas agere et componere leges,
induperatores pugnare ac proelia obire,
nautae contractum cum uentis degere bellum,
nos agere hoc autem et naturam quaerere rerum
semper et inuentam patriis exponere chartis. 970
Cetera sic studia atque artes uidentur
in somnis animos hominum frustrata tenere.
Et quicumque dies multos ex ordine ludis
adsiduas dederunt operas, plerumque uidemus,
cum iam destiterunt ea sensibus usurpare, 975
relicuas tamen esse uias in mente patentis,
qua possint eadem rerum simulacra uenire.
Per multos itaque illa dies eadem obuersantur
ante oculos, etiam uigilantes ut uideantur
cernere saltantis et mollia membra mouentis, 980
et citharae liquidum carmen chordasque loquentis
auribus accipere, et consessum cernere eundem
scenaique simul uarios splendere decores :
usque adeo magni refert studium atque uoluptas,
et quibus in rebus consuerint esse operati 985
non homines solum sed uero animalia cuncta.
Quippe uidebis equos fortis, cum membra iacebunt,
in somnis sudare tamen spirareque semper,
et quasi de palma summas contendere uiris,
aut quasi carceribus patefactis †saepe quiete† 990
Venantumque canes in molli saepe quiete [999]
iactant crura tamen subito, uocesque repente [991]
mittunt et crebro redducunt naribus auras,
ut uestigia si teneant inuenta ferarum,
expergefactique secuntur inania saepe 995 [994]
ceruorum simulacra, fugae quasi dedita cernant,
donec discussis redeant erroribus ad se.
At consueta domi catulorum blanda propago
discutere et corpus de terra corripere instant 999 [998]

---

977 possunt *Q* 982 consessum *Mar.* : consensum *OQ* 983 scenatque *OQ cf. 847* 984 uoluptas *Lachm.* : uoluntas *OQ* 989 palma *Lamb.* : palmas *OQ* : palmis *O corr.* 990 saepe quiete *OQ* : colligere aestum *coniecit Lachm.* : uelle uolare *coniecit Munr.* 991-999 *hunc uersuum ordinem restituit Ald.* 992 uocisque *OQ* 994 ut *Q in loco repet.* : et *OQ* 996 fugae quasi dedita *Mar.* : fuga quasi ddita *OQ* 997 erroribus *Turneb.* : terroribus *OQ* 1000-1003 = 992-995 *secl. editores*

qui ont exigé de notre esprit une attention particulière, ce sont ceux-là mêmes que nous croyons voir se présenter à nous dans le rêve. L'avocat rêve qu'il plaide et confronte des lois, le général qu'il bataille et se lance dans la mêlée, le marin qu'il continue la lutte engagée contre les vents ; et nous que nous poursuivons notre ouvrage, que nous explorons sans relâche la nature, et que nous exposons nos découvertes dans la langue de nos pères. Toutes les passions, tous les sujets d'étude, occupent ainsi de leurs vaines images l'esprit des hommes dans les rêves. Vois tous ceux qui pendant de nombreux jours ont été les spectateurs attentifs et fidèles des jeux du cirque ; quand ils ont cessé d'en jouir par les sens, le plus souvent il reste encore dans leur esprit des voies ouvertes, par où peuvent s'introduire les images de ces objets. Aussi pendant bien des jours encore, ces mêmes images rôdent devant leurs yeux, et, même éveillés, ils croient voir des danseurs se mouvoir avec souplesse ; leurs oreilles perçoivent le chant limpide de la cithare et la voix des instruments à cordes. ils contemplent la même assemblée, et voient resplendir en même temps les décors variés de la scène. Telle est l'influence des goûts, des plaisirs, des travaux habituels, non seulement chez les hommes mais même chez tous les animaux.

Ainsi tu verras des chevaux ardents, même couchés et endormis, se couvrir de sueur pendant le rêve, souffler sans relâche, tendre leurs dernières énergies, comme s'il s'agissait de vaincre, et que, par les barrières ouvertes...

Souvent les chiens de chasse, dans la détente du repos, bondissent tout à coup sur leurs jarrets, donnent brusquement de la voix, reniflent l'air à plusieurs reprises, comme s'ils avaient découvert et tenaient la piste du gibier. Souvent même ils s'éveillent, et poursuivent l'image illusoire d'un cerf, comme s'ils le voyaient prendre la fuite, jusqu'à ce que l'erreur se dissipe et qu'ils reviennent à eux. De même l'espèce flatteuse des petits chiens de maison s'agite soudain et se lève en hâte, s'imaginant

proinde quasi ignotas facies atque ora tuantur. 1004
Et quo quaeque magis sunt aspera seminiorum, 1005
tam magis in somnis eadem saeuire necessumst.
At uariae fugiunt uolucres, pinnisque repente
sollicitant diuom nocturno tempore lucos,
accipitres somno in leni si proelia pugnas
edere sunt persectantes uisaeque uolantes. 1010
Porro hominum mentes, magnis quae motibus edunt
magna, itidem saepe in somnis faciuntque geruntque :
reges expugnant, capiuntur, proelia miscent,
tollunt clamorem, quasi si iugulentur, ibidem.
Multi depugnant gemitusque doloribus edunt, 1015
et quasi pantherae morsu saeuiue leonis
mandantur, magnis clamoribus omnia complent.
Multi de magnis per somnum rebu' loquontur
indicioque sui facti persaepe fuere.
Multi mortem obeunt. Multi, de montibus altis 1020
ut qui praecipitent ad terram corpore toto,
exterrentur, et ex somno quasi mentibu' capti
uix ad se redeunt permoti corporis aestu.
Flumen item sitiens aut fontem propter amoenum
adsidet, et totum prope faucibus occupat amnem. 1025
Puri saepe lacum propter si ac dolia curta
somno deuincti credunt se extollere uestem,
totius umorem saccatum corpori' fundunt,
cum Babylonica magnifico splendore rigantur.
Tum quibus aetatis freta primitus insinuatur 1030
semen, ubi ipsa dies membris matura creauit,
conueniunt simulacra foris e corpore quoque
nuntia praeclari uoltus pulchrique coloris,
qui ciet inritans loca turgida semine multo,
ut, quasi transactis saepe omnibu' rebu', profundant 1035
fluminis ingentis fluctus, uestemque cruentent.
Sollicitatur id in nobis, quod diximus ante,
semen, adulta aetas cum primum roborat artus.
Namque alias aliud res commouet atque lacessit ;
ex homine humanum semen ciet una hominis uis. 1040

1006 necessûst *O* : necesust *Q* 1011 motibus *Mon.* : montibus *OQ* 1021 qui *O* : quasi *QO corr.* 1022 exterrentur *uulg.* : exterruntur *OQ* : externantur *Lachm.* 1026 iacum *OQ* sei *Lachm.* : se *OQ* 1034 qui *Lamb.* : quae *OQ* 1035 ut *Mar.* : et *OQ* 1036 cruentent *l 31* : cruentet *OQ* 1037 in *add. l 31* 1038 adulta *Q corr.* : aduita *Q* etuita *O*

apercevoir des visages inconnus et des figures suspectes. Et plus une race est formée d'éléments rudes, plus elle doit manifester de violence dans le rêve. Mais les oiseaux s'enfuient au contraire, et soudain leurs battements d'ailes troublent le silence nocturne des bois sacrés, si pendant le doux sommeil, ils ont cru voir des éperviers leur livrer bataille, les poursuivre et fondre sur eux.

Et de même les hommes, dont l'esprit est occupé des grandes et violentes actions qu'ils ont accomplies, souvent répètent et revivent leurs exploits dans leurs rêves. Ils prennent d'assaut les rois, sont faits prisonniers, ils se lancent dans la mêlée, poussent des cris comme s'ils étaient égorgés sur place. D'autres se débattent, poussent des gémissements de douleur, et, comme s'ils étaient dévorés par la morsure d'une panthère ou d'un lion furieux, ils emplissent l'air de leurs clameurs. Beaucoup en dormant révèlent d'importants secrets, et plus d'un a dénoncé ainsi ses propres crimes. Beaucoup affrontent la mort. Beaucoup croyant tomber à terre de tout le poids de leur corps du haut des montagnes, sont éperdus de terreur, et une fois tirés du sommeil, ils ont peine à recouvrer leurs esprits égarés, tant l'agitation les a bouleversés. Un autre, pris de soif, s'arrête auprès d'un cours d'eau ou d'une source délicieuse, et voudrait l'engloutir tout entière dans sa gorge. Et les plus pudiques mêmes, une fois dans les liens du sommeil, s'il leur arrive de croire qu'ils relèvent leurs vêtements devant un bassin ou un tonneau coupé pour cet usage, répandent le liquide filtré dans leurs organes, et inondent la magnifique splendeur de leurs tapis de Babylone.

De même l'adolescent dont la semence commence à se répandre dans tous les vaisseaux de son corps, au jour même où elle s'est mûrie dans l'organisme, voit s'avancer en foule des simulacres de diverses personnes qui lui présentent un visage charmant, un teint sans défaut : vision qui émeut et sollicite en lui les parties gonflées d'une abondante semence, au point que, dans l'illusion d'avoir consommé l'acte, il répand à larges flots cette liqueur et en souille son vêtement.

La puberté et l'amour. 1037-1057.

Cette semence, dont nous venons de parler, s'agite en nous dès que l'adolescence commence à fortifier nos organes. Et comme chaque objet est ému et sollicité par une cause particulière, seule l'influence d'un être humain est capable de faire jaillir du corps humain la semence de l'homme. A peine expulsée des parties du

Quod simul atque suis eiectum sedibus exit,
per membra atque artus decedit corpore toto
in loca conueniens neruorum certa, cietque
continuo partis genitalis corporis ipsas.
Inritata tument loca semine, fitque uoluntas 1045
eicere id quo se contendit dira lubido,
idque petit corpus, mens unde est saucia amore. 1048
Namque omnes plerumque cadunt in uolnus, et illam
emicat in partem sanguis unde icimur ictu, 1050
et si comminus est, hostem ruber occupat umor.
Sic igitur Veneris qui telis accipit ictus,
siue puer membris muliebribus hunc iaculatur,
seu mulier toto iactans e corpore amorem,
unde feritur, eo tendit gestitque coire 1055
et iacere umorem in corpus de corpore ductum :
namque uoluptatem praesagit muta cupido.
Haec Venus est nobis ; hinc autemst nomen amoris,
hinc illaec primum Veneris dulcedinis in cor
stillauit gutta et successit frigida cura. 1060
Nam si abest quod ames, praesto simulacra tamen sunt
illius, et nomen dulce obuersatur ad auris.
Sed fugitare decet simulacra, et pabula amoris
absterrere sibi, atque alio conuertere mentem,
et iacere umorem conlectum in corpora quaeque, 1065
nec retinere, semel conuersum unius amore,
et seruare sibi curam certumque dolorem.
Vlcus enim uiuescit et inueterascit alendo,
inque dies gliscit furor atque aerumna grauescit,
si non prima nouis conturbes uolnera plagis, 1070
uolgiuagaque uagus Venere ante recentia cures,
aut alio possis animi traducere motus.
Nec Veneris fructu caret is qui uitat amorem,
sed potius quae sunt sine poena commoda sumit.
Nam certe purast sanis magis inde uoluptas 1075
quam miseris. Etenim potiundi tempore in ipso
fluctuat incertis erroribus ardor amantum,
nec constat quid primum oculis manibusque fruantur.
Quod petiere, premunt arte faciuntque dolorem
corporis, et dentes inlidunt saepe labellis, 1080

1047 = 1034 *secl. editores* 1057 muta *O* : multa *Q* 1059 illaec *O corr.* : illc *O* : illa *Q* 1061 namst *OQ* ames : aues *Lachm.* 1065 conlectum *Junt.* : coniectum *OQ* 1068 ulcus *O corr.* : uicus *OQ*

corps où elle avait son siège, celle-ci traverse les membres et les organes, et, se retirant de l'ensemble de l'organisme, elle va se concentrer dans certaines régions nerveuses, pour éveiller aussitôt les parties génitales elles-mêmes. Ces parties irritées se gonflent de semence; et la volonté surgit de la répandre dans l'objet que brûle d'atteindre la fureur du désir ; le corps vise l'objet qui a blessé l'âme d'amour. Car c'est un fait général que le blessé tombe du côté de sa plaie : le sang gicle dans la direction où le coup nous a frappés, et l'ennemi même, s'il se trouve à portée, est couvert par le jet rouge. Ainsi en est-il de l'homme blessé par les traits de Vénus : qu'ils lui soient lancés par un jeune garçon aux membres féminins, ou par une femme dont toute la personne répand l'amour, il pousse droit vers l'auteur de son mal, il brûle de s'unir étroitement à lui, et de lui lancer dans le corps la liqueur jaillie du sien ; car le muet désir qui l'anime lui donne un avant-goût de la volupté.

Dangers d'un amour unique. — Souffrances des amants et leurs causes. — Illusions des amoureux, 1058-1191.

Voilà pour nous ce qu'est Vénus, de là vient le nom de l'Amour ; c'est ainsi que Vénus distille dans notre cœur les premières gouttes de ses plaisirs, auxquels succède le souci glacial. Car, en l'absence de l'objet aimé, toujours son image est présente à nos yeux, toujours son doux nom obsède notre oreille.

Mais il convient de fuir sans cesse ces simulacres, de repousser ce qui peut nourrir notre amour, de tourner notre esprit vers d'autres objets; il vaut mieux jeter dans le premier corps venu la liqueur amassée en nous que de la garder pour un unique amour qui nous prend tout entiers, et de nous réserver la peine et la douleur certaines. Car, à le nourrir, l'abcès se ravive et devient un mal invétéré ; de jour en jour, la frénésie s'accroît, la peine devient plus lourde, si tu n'effaces par de nouvelles plaies les premières blessures, si tu ne les confies encore fraîches aux soins de la Vénus vagabonde, et ne diriges vers d'autres objets les impulsions de ton cœur. Eviter l'amour, ce n'est point se priver des jouissances de Vénus, c'est au contraire en prendre les avantages sans rançon. Assurément ceux qui gardent la tête saine jouissent d'un plaisir plus pur que les malheureux égarés. Au moment même de la possession, l'ardeur des amoureux erre et flotte incertaine : jouiront-ils d'abord par les yeux, par les mains ? Ils ne savent se fixer. L'objet de leur désir, ils le pressent étroitement, ils le font souffrir, ils impriment leurs dents sur ses lèvres mignonnes, qu'ils meurtrissent de baisers :

osculaque adfligunt, quia non est pura uoluptas
et stimuli subsunt qui instigant laedere id ipsum.
quodcumque est, rabies unde illaec germina surgunt.
Sed leuiter poenas frangit Venus inter amorem
blandaque refrenat morsus admixta uoluptas. 1085
Namque in eo spes est, unde est ardoris origo,
restingui quoque posse ab eodem corpore flammam.
Quod fieri contra totum natura repugnat ;
unaque res haec est, cuius quam plurima habemus,
tam magis ardescit dira cuppedine pectus. 1090
Nam cibus atque umor membris adsumitur intus ;
quae quoniam certas possunt obsidere partis,
hoc facile expletur laticum frugumque cupido.
Ex hominis uero facie pulchroque colore
nil datur in corpus praeter simulacra fruendum 1095
tenuia ; quae mentem spes raptat saepe misella.
Vt bibere in somnis sitiens cum quaerit, et umor
non datur, ardorem qui membris stinguere possit,
sed laticum simulacra petit frustraque laborat,
in medioque sitit torrenti flumine potans : 1100
sic in amore Venus simulacris ludit amantis,
nec satiare queunt spectando corpora coram,
nec manibus quicquam teneris abradere membris
possunt, errantes incerti corpore toto.
Denique cum membris conlatis flore fruuntur 1105
aetatis, iam cum praesagit gaudia corpus
atque in eost Venus ut muliebria conserat arua,
adfigunt auide corpus, iunguntque saliuas
oris, et inspirant pressantes dentibus ora ;
nequiquam, quoniam nil inde abradere possunt 1110
nec penetrare et abire in corpus corpore toto ;
nam facere interdum uelle et certare uidentur :
usque adeo cupide in Veneris compagibus haerent,
membra uoluptatis dum ui labefacta liquescunt.
Tandem ubi se erupit neruis conlecta cupido, 1115
parua fit ardoris uiolenti pausa parumper.

1081 adfligunt *O* : adfigunt *Q* 1083 illaec germina *amicus quidam Lambini* : illae cermina *O* : ille germina *Q* : illa h̃ germina *O corr.* 1085 refrenat *L* : frenat *OQ* 1096 mentem *Bentl.* : uento *OQ* raptat *OQ* : quae uento spes raptast *Wakef. Munr. Bail.* : spe captant *Bentley* : quae mentem spes captat *Lachm. Bern., alii alia. Lectionem codicum seruat Giuss. tuerique conatur.* Mentem *praetuli, quod cum* « in corpus » *uersus prioris antithesin facit, ut in u. 1048.* 1098 membris stinguere *Avant.* : membri stinguere *OQ* 1115 conlecta *Lamb.* : coniecta *OQ cf. 1065*

c'est que chez eux le plaisir n'est pas pur; des aiguillons secrets les pressent de blesser l'objet, quel soit-il, qui fait lever en eux ces germes de fureur. Du reste l'intervention de Vénus brise les élans furieux de la passion, et les caresses de la volupté se mêlent aux morsures pour les réfréner ; car l'amour espère toujours que l'objet qui alluma cette ardente flamme, est capable en même temps de l'éteindre : illusion que combattent les lois de la nature. C'est le seul cas en effet où plus nous possédons, plus notre cœur s'embrase de désirs furieux. Les aliments, les boissons, sont absorbés et passent dans notre organisme; ils peuvent y occuper des places fixes : aussi est-il facile de chasser le désir du boire et du manger. Mais d'un beau visage et d'un teint charmant, rien ne pénètre en nous dont nous puissions jouir, sinon des simulacres impalpables, dont l'espoir misérable ne fait qu'égarer notre esprit. Semblables à l'homme qui, dans un rêve, veut apaiser sa soif, et ne trouve pas d'eau pour éteindre l'ardeur qui le consume : il s'élance vers des simulacres de sources, il s'épuise en vains efforts, et demeure assoiffé au milieu du torrent où il s'efforce de boire ; ainsi les amoureux sont dans l'amour le jouet des simulacres de Vénus. Ceux-ci ne peuvent les rassasier par la vue de l'être aimé ; leurs mains ne sauraient détacher une parcelle de ces membres délicats sur lesquels ils laissent errer leurs caresses incertaines. Enfin, membres accolés, ils jouissent de cette fleur de jeunesse, déjà leur corps pressent la volupté prochaine ; Vénus va ensemencer le champ de la femme ; ils pressent avidement le corps de leur amante, ils mêlent leur salive à la sienne, ils respirent son souffle, les dents collées contre sa bouche : vains efforts, puisqu'ils ne peuvent rien dérober du corps qu'ils embrassent, non plus qu'y pénétrer et s'y fondre tout entiers. Car c'est là par moments ce qu'ils semblent vouloir faire; c'est là l'objet de cette lutte : tant ils mettent de passion à resserrer les liens de Vénus, quand leurs membres se fondent, pâmés de volupté. Enfin quand le désir amassé dans leurs veines a trouvé son issue, cette violente ardeur se relâche pour un

Inde redit rabies eadem et furor ille reuisit,
cum sibi quid cupiant ipsi contingere quaerunt,
nec reperire malum id possunt quae machina uincat:
usque adeo incerti tabescunt uolnere caeco. 1120
Adde quod absumunt uiris pereuntque labore,
adde quod alterius sub nutu degitur aetas.
Labitur interea res et Babylonica fiunt,
languent officia atque aegrotat fama uacillans.
Vnguenta et pulchra in pedibus Sicyonia rident 1125
scilicet, et grandes uiridi cum luce zmaragdi
auro includuntur, teriturque thalassina uestis
adsidue, et Veneris sudorem exercita potat.
Et bene parta patrum fiunt anademata, mitrae,
interdum in pallam atque Alidensia Ciaque uertunt. 1130
Eximia ueste et uictu conuiuia, ludi,
pocula crebra, unguenta, coronae, serta parantur;
nequiquam, quoniam medio de fonte leporum
surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angat,
aut cum conscius ipse animus se forte remordet 1135
desidiose agere aetatem lustrisque perire,
aut quod in ambiguo uerbum iaculata reliquit
quod cupido adfixum cordi uiuescit ut ignis,
aut nimium iactare oculos aliumue tueri
quod putat, in uoltuque uidet uestigia risus. 1140
Atque in amore mala haec proprio summeque secundo
inueniuntur; in aduerso uero atque inopi sunt,
prendere quae possis oculorum lumine operto,
innumerabilia; ut melius uigilare sit ante,
qua docui ratione, cauereque ne inliciaris. 1145
Nam uitare, plagas in amoris ne iaciamur,
non ita difficilest quam captum retibus ipsis
exire, et ualidos Veneris perrumpere nodos.
Et tamen implicitus quoque possis inque peditus
effugere infestum, nisi tute tibi obuius obstes, 1150
et praetermittas animi uitia omnia primum
aut quae corpori' sunt eius, quam praepetis ac uis.

1118 quid *Lachm.* : quod *OQ* 1121 uires *Pontanus* : utris *OQ* 1123 Babylonica *Pius* : Babylonia *OQ* : uadimonia *Mar. Junt. uulg.* 1124 uacillans *Mar.* : uigillans *OQ* (g *altera manu super rasuram in O*) 1125 unguenta *OQ* : argentum *Lachm.* : huic lenta *Munr.* : segmenta *Bockemüller: lectionem codicum seruaui* 1129 fiunt *Q corr.* : flunt *OQ* 1130 Ciaque *Lachm.* : Chiaque *OQ* 1131 ludi *O corr.* : luidi *OQ* 1141 mala *l 31* : male *OQ* 1145 inliciaris *Ald.* : inligniaris *OQ* 1152 aut *Lachm.* : ut *OQ* quam ppetis *O L l 31* : quam precis *Q* : si quam petis *Lachm. Munr.* : quam tu petis *Brieg. Bailey. Lectionem oblongi et laurentianorum cum Giussani seruaui.*

moment ; puis un nouvel accès de frénésie survient, la même fureur les reprend : c'est qu'ils ne savent eux-mêmes ce qu'ils désirent, et ne peuvent trouver le remède qui triomphera de leur mal, tant ils ignorent la plaie secrète qui les ronge.

Ajoute qu'ils se consument et succombent à la peine ; ajoute que leur vie se passe sous le caprice d'autrui. Cependant leur fortune se fond et se dissipe en tapis de Babylone ; leurs devoirs sont négligés, leur réputation chancelle et faiblit. Sans doute à leurs pieds parfumés brillent les chaussures de Sicyone, à leurs doigts jettent leurs feux d'énormes émeraudes enchâssées dans l'or, les vêtements de pourpre, qu'ils ne quittent plus, sont fatigués de boire la sueur de Vénus. Les biens honorablement acquis de leurs pères sont convertis en bandeaux, en mitres, en robes de femmes, en étoffes d'Alinde ou de Céos. Ce ne sont que banquets où la chère et le décor rivalisent de raffinements, jeux, coupes sans cesse remplies, parfums, couronnes, guirlandes : vains efforts ! De la source même des plaisirs surgit je ne sais quelle amertume, qui jusque dans les fleurs prend l'amant à la gorge. Tantôt c'est dans sa conscience le remords d'une vie oisive et perdue de débauche ; tantôt c'est une parole ambiguë, lancée par sa maîtresse au moment du départ, qui s'enfonce comme une flamme dans son cœur tourmenté de désir, et le consume sans relâche ; tantôt c'est qu'il la soupçonne de trop jouer des yeux, d'en regarder un autre, ou qu'il surprend sur son visage la trace d'un sourire.

Encore ces tourments-là, les trouve-t-on dans un amour heureux, à qui tout réussit, mais que dire d'un amour malheureux et sans espoir ? Même les yeux fermés, on y découvrirait des maux innombrables. Aussi vaut-il mieux se tenir d'avance en éveil, comme je l'ai enseigné, et prendre garde de ne point se laisser prendre au piège. Car il est plus facile d'éviter de tomber dans les filets de l'amour, que de s'en dégager une fois pris, et de rompre les rêts où Vénus enserre solidement sa proie. Et pourtant, même engagé et embarrassé dans le piège, pourrait-on échapper à l'ennemi, si l'on ne se faisait obstacle à soi-même, en fermant les yeux sur toutes les tares morales ou physiques de celle que l'on désire et que l'on veut. C'est le défaut le plus

Nam faciunt homines plerumque cupidine caeci,
et tribuunt ea quae non sunt his commoda uere.
Multimodis igitur prauas turpisque uidemus 1155
esse in deliciis summoque in honore uigere.
Atque alios alii inrident Veneremque suadent
ut placent, quoniam foedo adflictentur amore,
nec sua respiciunt miseri mala maxima saepe.
Nigra melichrus est, inmunda et foetida acosmos, 1160
caesia Palladium, neruosa et lignea dorcas,
paruola, pumilio, chariton mia, tota merum sal,
magna atque immanis, cataplexis, plenaque honoris.
Balba loqui non quit, traulizi, muta pudens est;
at flagrans, odiosa, loquacula, Lampadium fit. 1165
Ischnon eromenion tum fit, cum uiuere non quit
prae macie; rhadine uerost iam mortua tussi.
At tumida et mammosa Ceres est ipsa ab Iaccho;
simula Silena ac saturast, labeosa philema.
Cetera de genere hoc longumst si dicere coner. 1170
Sed tamen esto iam quantouis oris honore,
cui Veneris membris uis omnibus exoriatur:
nempe aliae quoque sunt; nempe hac sine uiximus ante;
nempe eadem facit, et scimus facere, omnia turpi,
et miseram taetris se suffit odoribus ipsa 1175
quam famulae longe fugitant furtimque cachinnant.
At lacrimans exclusus amator limina saepe
floribus et sertis operit, postisque superbos
unguit amaracino, et foribus miser oscula figit;
quem si, iam admissum, uenientem offenderit aura 1180
una modo, causas abeundi quaerat honestas,
et meditata diu cadat alte sumpta querela,
stultitiaque ibi se damnet, tribuisse quod illi
plus uideat quam mortali concedere par est.
Nec Veneres nostras hoc fallit; quo magis ipsae 1185
omnia summo opere hos uitae postscaenia celant,
quos retinere uolunt adstrictosque esse in amore;
nequiquam, quoniam tu animo tamen omnia possis
protrahere in lucem, atque omnis inquirere risus,
et, si bello animost et non odiosa, uicissim 1190

1156 deliciis *C Mar.* : delictis *OQ* 1168 tumida *Bern.* : iamina *OQ* 1174 turpi *Nauger.* : turpis *OQ* 1176 longe *l 31* : longi *OQ* 1180 ammissum *Lamb.* : missum *OQ* 1182 cadat *Lamb.* : cadet *OQ* 1188 possis *Mar. Junt.* posses *OQ*.

fréquent chez les hommes aveuglés par la passion, et ils attribuent à celles qu'ils aiment des mérites qu'elles n'ont pas. Aussi voyons-nous des femmes laides et repoussantes de tout point être adorées et traitées avec les plus grands honneurs. Et pourtant les amoureux se rient les uns des autres, et se conseillent réciproquement d'apaiser Vénus pour qu'elle éteigne l'amour honteux dont ils sont affligés ; sans avoir d'yeux, les malheureux, pour leurs plus grandes misères. Une peau noire a la couleur du miel, une femme malpropre et puante est une beauté négligée ; a-t-elle les yeux verts, c'est une autre Pallas ; est-elle toute de cordes et de bois, c'est une gazelle ; une naine, une sorte de pygmée, est l'une des Grâces, un pur grain de sel ; une géante colossale est une merveille, pleine de majesté. La bègue, qui ne sait dire mot, gazouille ; la muette est pleine de modestie ; une mégère emportée, insupportable, intarissable, devient un tempérament de flammes ; c'est une frêle chère petite chose que celle qui dépérit de consomption ; se meurt-elle de tousser, c'est une délicate. Une mafflue, toute en mamelles, c'est Cérès elle-même venant d'enfanter Bacchus. Un nez camus, c'est une Silène, une Satyre ; une lippue devient un nid de baisers. Mais je serais trop long si je voulais tout dire.

Mais, soit : son visage a toutes les beautés que vous voudrez, et le charme de Vénus émane de toute sa personne. Eh bien, il y en a d'autres qu'elle, nous avons vécu sans elle jusqu'à ce jour. Elle est sujette, et nous le savons, à toutes les infirmités d'une laide. La malheureuse s'empoisonne d'elle-même d'odeurs repoussantes, à certains moments où ses servantes la fuient de loin, pour aller rire à la dérobée. Bien des fois cependant, son amoureux, pleurant d'être éconduit, couvre son seuil de fleurs et de guirlandes ; il parfume de marjolaine la porte altière ; dans sa douleur, il en couvre les panneaux de baisers. S'il était reçu, à peine à son entrée la première émanation l'aurait-elle frappé, qu'il chercherait un prétexte honorable pour prendre congé ; son élégie longuement méditée et tirée de loin tomberait de ses mains ; il condamnerait sa sottise, en voyant qu'il a prêté à sa belle plus de qualités qu'il ne sied d'en accorder à une mortelle. Et nos Vénus ne l'ignorent point ; aussi mettent-elles tous leurs soins à dissimuler les coulisses de leur vie aux amants qu'elles veulent retenir enchaînés. Précautions inutiles, car l'esprit est capable malgré tout de tirer au clair tous leurs secrets, de pénétrer tous leurs sourires ; et si l'amante a bon caractère et n'est

praetermittere <et> humanis concedere rebus.
Nec mulier semper ficto suspirat amore,
quae complexa uiri corpus cum corpore iungit
et tenet adsuctis umectans oscula labris.
Nam facit ex animo saepe, et communia quaerens 1195
gaudia sollicitat spatium decurrere amoris.
Nec ratione alia uolucres armenta feraeque
et pecudes et equae maribus subsidere possent,
si non, ipsa quod illarum subat ardet abundans
natura, et Venerem salientum laeta retractat. 1200
Nonne uides etiam quos mutua saepe uoluptas
uinxit, ut in uinclis communibus excrucientur?
In triuiis quam saepe canes, discedere auentes,
diuersi cupide summis ex uiribu' tendunt, [1210]
cum interea ualidis Veneris compagibus haerent! 1205 [1204]
Quod facerent numquam nisi mutua gaudia nossent [1205]
quae iacere in fraudem possent uinctosque tenere. [1206]
Quare etiam atque etiam, ut dico, est communi' uoluptas. [1207]
Et commiscendo cum semine forte uirilem [1208]
femina uim uicit subita ui corripuitque, 1210 [1209]
tum similes matrum materno semine fiunt,
ut patribus patrio. Sed quos utriusque figurae
esse uides, iuxtim miscentis uolta parentum,
corpore de patrio et materno sanguine crescunt,
semina cum Veneris stimulis excita per artus 1215
obuia conflixit conspirans mutuus ardor,
et neque utrum superauit eorum nec superatumst.
Fit quoque ut interdum similes exsistere auorum
possint, et referant proauorum saepe figuras,
propterea quia multa modis primordia multis 1220
mixta suo celant in corpore saepe parentes,
quae patribus patres tradunt ab stirpe profecta;
inde Venus uaria producit sorte figuras
maiorumque refert uoltus uocesque comasque;
quandoquidem nilo minus haec de semine certo 1225
fiunt quam facies et corpora membraque nobis.

1191 et *add. Mar.* 1199 illarum *Winckelmann Brieg. Giuss.* : illorum *OQ Lachm. Munr.* 1200 salientum *Mar. Ald. 1 Junt.* : sallentum *OQ* retractat *Lamb.* : retractant *OQ* 1202 uinxit *O corr.* : uixit *OQ* uinclis *Mar. Ald. 1 Junt.* : uincisi *OQ* 1203 quam *Lachm.* : cum *OQ* 1204-1210 *hunc uersuum ordinem restituit Nauger.* 1209 uirilem *Bruno* : uirili *OQ* 1210 uim uicit *Salmasius* : uim ulcit *O* : ui mulcit *Q* 1212 patribus *Q corr.* : partibus *OQ* 1220 multa modis *Lamb.* : multimodis *OQ* 1222 ab *Lachm* : a *OQ* 1225 minus *Lamb.* : magis *OQ* de *add. l 81*

pas insupportable, on peut en retour fermer les yeux, et passer sur les faiblesses de l'humaine nature.

Réciprocité de l'amour, 1192-1209.

Du reste, ce n'est pas toujours un semblant d'amour qui fait soupirer la femme, quand, dans un étroit corps à corps, elle tient son amant enlacé, humectant de baisers ses lèvres qu'elle aspire. Souvent elle est sincère, et c'est en recherchant des plaisirs partagés qu'elle l'excite à parcourir la carrière de l'amour. Autrement, les femelles des oiseaux, des bêtes sauvages, des bestiaux gros ou petits, les juments enfin ne sauraient se soumettre à leurs mâles, si l'ardeur débordante de la nature ne les mettait elles-mêmes en rut, et qu'elles ne prissent point plaisir à répondre à leurs assauts. Et même ne vois-tu pas comme les couples, enchaînés par la mutuelle volupté, sont souvent à la torture dans leurs chaînes communes ? Que de fois rencontrons-nous dans les carrefours deux chiens avides de se séparer ; ils tirent ardemment et de toutes leurs forces en sens contraires, sans pouvoir s'arracher aux liens que Vénus a si solidement noués. Jamais ils ne s'accoupleraient, s'ils ne connaissaient des joies réciproques, assez fortes pour les faire tomber dans le piège, et les tenir enchaînés. Aussi, pour le dire encore une fois, la volupté est bien partagée.

L'hérédité, 1209-1232.

S'il arrive que, lors du mélange des deux semences, la femme dans un élan d'énergie soudaine triomphe de l'énergie de l'homme, qu'elle surprend et devance, les enfants, issus dans ce cas de la semence maternelle, naissent semblables à leur mère ; comme ils ressemblent à leur père, si l'élément paternel domine. Quant à ceux que tu vois tenir de l'un et de l'autre, et présenter un mélange des traits de leurs parents, ils sont formés à la fois de la substance du père et du sang de la mère : c'est le cas lorsque les germes excités dans leurs organes par les aiguillons de Vénus se rencontrent et se mêlent par l'accord d'une égale ardeur, et que d'aucun côté il n'y a ni vainqueur, ni vaincu. Parfois aussi il peut se faire que les enfants ressemblent à un aïeul, parfois même ils reproduisent les traits d'un bisaïeul, car le corps des parents renferme une quantité d'éléments divers, provenant de la souche primitive, et transmis de père en fils. C'est ainsi que Vénus met au jour des visages de différentes sortes, et reproduit les traits des ancêtres, comme leur voix et leur chevelure ; car tout cela provient d'une semence déterminée tout autant que la face, le corps et les membres. Au reste, une fille peut provenir

Et muliebre oritur patrio de semine saeclum,
maternoque mares existunt corpore creti.
Semper enim partus duplici de semine constat,
atque utri similest magis id quodcumque creatur, 1230
eius habet plus parte aequa; quod cernere possis,
siue uirum suboles siuest muliebris origo.
Nec diuina satum genitalem numina cuiquam
absterrent, pater a gnatis ne dulcibus umquam
appelletur, et ut sterili Venere exigat aeuom; 1235
quod plerumque putant, et multo sanguine maesti
conspergunt aras adolentque altaria donis,
ut grauidas reddant uxores semine largo.
Nequiquam diuom numen sortisque fatigant.
Nam steriles nimium crasso sunt semine partim, 1240
et liquido praeter iustum tenuique uicissim.
Tenue locis quia non potis est adfigere adhaesum,
liquitur extemplo et reuocatum cedit abortu.
Crassius his porro quoniam concretius aequo
mittitur, aut non tam prolixo prouolat ictu, 1245
aut penetrare locos aeque nequit, aut penetratum
aegre admiscetur muliebri semine semen.
Nam multum harmoniae Veneris differre uidentur.
Atque alias alii complent magis, ex aliisque
succipiunt aliae pondus magis inque grauescunt. 1250
Et multae steriles Hymenaeis ante fuerunt
pluribus, et nactae post sunt tamen unde puellos
suscipere, et partu possent ditescere dulci.
Et quibus ante domi fecundae saepe nequissent
uxores parere, inuentast illis quoque compar 1255
natura, ut possent gnatis munire senectam.
Vsque adeo magni refert, ut semina possint
seminibus commisceri genitaliter apta,
crassaque conueniant liquidis et liquida crassis.
Atque in eo refert quo uictu uita colatur;
namque aliis rebus concrescunt semina membris 1260
atque aliis extenuantur tabentque uicissim.
Et quibus ipsa modis tractetur blanda uoluptas,
id quoque permagni refert; nam more ferarum

1227-1228 *ante* 1225 *transpos. Munr.*, *seruans* magis *in 1125*, « *the sense requiring the change* » 1234 pater a gnatis *Pont.* : praeter agnatis *OQ* 1243 cedit *Pont.* : credit *OQ* 1244 his *Lachm.* : hic *OQ* 1247 muliebri : mulieri *Q* muliebri *O* 1252 post sunt *Lamb.* : possunt *OQ* 1259 crassane *Munr.* conueniant *Mar.* : conueniunt *OQ* 1262 aliis *Ver. Ven. Mar.* : alii *OQ* tabent *Q corr.* : taben *OQ*

de la semence paternelle, comme l'on voit des fils formés de la substance de leur mère. Toujours en effet l'enfantement est produit par un double germe ; seulement toute créature tient davantage de celui des deux auquel elle ressemble le plus : fait facile à constater, qu'il s'agisse d'un descendant mâle ou femelle.

Fécondité et stérilité, 1233-1277.

Ce ne sont pas d'ailleurs les puissances divines qui refusent à personne la semence créatrice, pour priver un malheureux de s'entendre appeler de ce doux nom de père, et le condamner toute sa vie à des amours stériles. Croyance pourtant fort répandue, et l'on voit des hommes en pleurs inonder de sang les autels, y répandre la fumée de leurs offrandes, afin d'obtenir une abondante semence qui rende leurs femmes grosses. En vain fatiguent-ils les dieux et leurs oracles. La stérilité est due en effet à une semence ou trop épaisse, ou trop liquide et trop claire. Trop claire, elle ne peut demeurer fixée à sa place assignée, et s'écoule aussitôt sans provoquer la fécondation. Trop épaisse au contraire, elle manque de fluidité dans l'émission, son élan est sans vitesse ni légèreté : aussi ne peut-elle pénétrer partout également, ou, après avoir pénétré à son endroit, se mêle-t-elle malaisément à la semence de la femme. C'est que les sympathies diffèrent à l'infini dans l'acte de Vénus. Tel homme est plus fécond avec telle femme, et telle femme recevra plus facilement de tel autre le fardeau qui la rend gravide. Souvent des femmes, après être restées stériles pendant plusieurs hyménées, ont trouvé un époux capable de leur donner des enfants, et de les enrichir d'une douce lignée. Et des hommes dont les premières épouses, malgré leur fécondité, n'avaient pas connu l'enfantement, ont rencontré enfin une nature assez bien assortie pour pouvoir assurer à leur vieillesse l'appui d'une descendance. Tant il importe que les semences puissent s'adapter pour que leur mélange soit fécond ; tant leur épaisseur et leur fluidité doivent se convenir mutuellement. Et le régime joue, lui aussi, un très grand rôle : certains aliments épaississent la semence dans notre corps ; d'autres au contraire ne font que l'appauvrir et la raréfier. Non moins importante est la manière dont s'accomplit le doux acte de volupté : il semble bien que ce soit dans l'attitude des animaux quadrupèdes que la femme est le plus facilement fécon-

quadrupedumque magis ritu plerumque putantur 1265
concipere uxores, quia sic loca sumere possunt,
pectoribus positis, sublatis semina lumbis.
Nec molles opu' sunt motus uxoribus hilum.
Nam mulier prohibet se concipere atque repugnat,
clunibus ipsa uiri Venerem si laeta retractat 1270
atque exossato ciet omni pectore fluctus;
eicit enim sulcum recta regione uiaque
uomeris, atque locis auertit seminis ictum.
Idque sua causa consuerunt scorta moueri,
ne complerentur crebro grauidaeque iacerent, 1275
et simul ipsa uiris Venus ut concinnior esset;
coniugibus quod nil nostris opus esse uidetur.
Nec diuinitus interdum Venerisque sagittis
deteriore fit ut forma muliercula ametur.
Nam facit ipsa suis interdum femina factis 1280
morigerisque modis et munde corpore culto,
ut facile insuescat < te > secum degere uitam.
Quod superest, consuetudo concinnat amorem;
nam leuiter quamuis quod crebro tunditur ictu,
uincitur in longo spatio tamen atque labascit. 1285
Nonne uides etiam guttas in saxa cadentis
umoris longo in spatio pertundere saxa?

1267 lumbis *O corr. Q corr.* : lumbris *OQ* 1268 nec *Pont.* : ne *OQ* 1270 retractat *Q* : retractet *O* 1275 grauidaeque *ed. Brix.* : grauidaque *OQ* 1281 modis *Pont.* : moris *OQ* 1282 te *add. Bern.* uir secum *l 31* « *Italice magis quam latine* » (*Lachm.*).

dée, parce qu'ainsi les germes atteignent sans peine leur but, grâce à l'inclinaison de la poitrine et au soulèvement des reins. Nos épouses n'ont d'ailleurs nul besoin de mouvements voluptueux. Car la femme s'empêche elle-même et s'interdit de concevoir, si de ses déhanchements lascifs elle stimule le désir de l'homme, et fait jaillir de son corps disloqué des flots de sa liqueur. Elle rejette ainsi le soc de la ligne du sillon, et détourne de son but le jet de la semence. L'intérêt seul pousse les filles à s'agiter ainsi : elles ne veulent pas subir la langueur de grossesses trop fréquentes, et en même temps elles procurent à leurs amants un plaisir plus raffiné. Mais de tout cela nos femmes ne sauraient avoir nul besoin.

L'habitude et l'amour, 1278-1287.

Enfin ce n'est pas une influence divine ou les flèches de Vénus qui font aimer parfois une femmelette de beauté assez médiocre. Souvent par sa conduite, sa complaisance, par le soin de sa personne, elle réussit d'elle-même à amener un homme à partager son existence. Au reste l'habitude engendre l'amour. Car les plus légers chocs, répétés sans relâche sur le même objet, arrivent à en triompher à la longue, et à le faire céder. Ne vois-tu pas même que des gouttes d'eau, tombant sur une roche, finissent avec le temps par percer cette roche ?

NOTES

1-25 Ce préambule est la reprise d'un passage du l. I 922 sqq. « *Nec me animi fallit quam sint obscura, sed acri Percussit thyrso laudis spes magna meum cor, Et simul incussit suauem mi in pectus amorem Musarum, quo nunc instinctus mente uigenti Auia Pieridum* », etc. Lachmann a supposé qu'il avait été transposé par un éditeur ancien au début du l. IV pour lui donner le préambule qui lui manquait. Mais une hypothèse aussi vraisemblable est que la transposition serait le fait de Lucrèce lui-même, qui aurait mis provisoirement ce préambule au l. IV, en se réservant de le changer plus tard : de tels doubles emplois ne sont pas rares dans le de Natura, et on en trouvera plusieurs exemples cités dans le commentaire. Ce qui semble appuyer cette hypothèse, c'est le changement apporté au dernier vers. Alors qu'on lit, l. I 950 « *naturam rerum qua constet compta figura* », on a ici au v. 25 « *naturam rerum ac persentis utilitatem* ». Le changement est heureux pour deux raisons : il amène une allitération *perspicis*, *persentis*, et introduit l'idée d'utilité familière à Lucrèce. Il est peu probable qu'un interpolateur eût pris l'initiative de cette correction. De plus une fin de vers telle que « *persentis utilitatem* » est tout à fait dans les habitudes de Lucrèce.

1 Pieridum : cf. *Heliconiadum* III, 1037, *Hesperidum* V, 32.

2 Même image I, 412 « *Vsque adeo largos haustus e fontibu' magnis Lingua meo suauis diti de pectore fundet* ». Elle se trouve déjà dans Lucilius XXX, 2 « *Quantum haurire animus Musarum ex fontibu' gestit* », et a été imitée à plusieurs reprises par Virgile, Georg. II, 174-5 « *...tibi res antiquae laudis et artis Ingredior, sanctos ausus recludere fontis* », III, 291 « *Sed me Parnasi deserta per ardua dulcis Raptat amor : iuuat ire iugis, qua nulla priorum Castaliam molli deuertitur orbita cliuo* » : cf. aussi Properce IV, 1, 3 « *Primus ego ingredior puro de fonte sacerdos Itala per Graios orgia ferre choros* » ; Horace Ep. I, 19, 21, Sat. II, 4, 84 ; Manilius I, 4, 6.

integros : cf. Horace Od. I, 26, 6 « *quae fontibus integris*

Gaudes » ; Virg. Georg. III, 40 « *Interea Dryadum siluas saltusque sequamur Intactos* ».

accedere : le verbe est également repris par Virg. Georg. II, 483 « *sin, has ne possim accedere partis* », dans un passage où il songeait sûrement à Lucrèce.

accedere fontis : le complément des verbes composés d'un préverbe ou préposition *a*, *ad*, *de*, *e*, *in*, *ob*, *per*, *re-*, *se-*, etc., peut être accompagné ou non d'une préposition, qui reprend celle qui figure déjà dans le verbe. A l'époque où le préverbe était indépendant du verbe et pouvait s'en séparer (une trace de cet état apparaît encore dans *perque uolare* 203, *inque pedita* 562, 1149, *inque tueri* 713, *inque gredi* 887 ; *inter quaecumque pretantur* 832), la répétition était superflue ; mais à mesure que le préverbe est devenu inséparable du verbe, l'usage s'est répandu d'accompagner le complément d'une préposition, semblable ou analogue à celle du verbe, sans que toutefois la règle soit jamais devenue générale. Lucrèce suit plutôt l'usage ancien, quoique l'emploi de la préposition ne lui soit pas inconnu. Dans le livre IV, les exemples de compléments sans préposition sont :

A, AB : *abundare rebus* 91 ; *auellere montibus* 140 ; *abesse nobis* 408 ; *abradere membris* 1103 ; *auertere locis* 1273 ;

AD : *accedere fontis* 2 ; *adfixa cauernis* 391 ; *solidis adlisa* 570 ; *accidere animo* 882 ; *adhaerere studio* 962 ; *adfixum cordi* 1138 ; *adhaesum locis* 1242 ;

CUM : *coloribus coniuncta* 493 ;

DE : *decedere corpore* 1042 ;

DIS- : *differre certo* 477 ;

E, EX : *exsoluere nodis* 7 ; *excire sopore* 40 ; *effugere Acherunte* 41 ; *emittere manibus* 504 ; *exire regionibus* 514 ; *exprimere corpore* 550 ; *emittere ore* 550 ; *exire sedibus* 1041 ; *se erumpere neruis* 1115 ; *exire retibus* 1147 ; *exoriri membris* 1172 ; *eicere regione* 1272. (*Effugere infestum* 1150 est un verbe transitif avec le sens de « éviter » et non « s'enfuir de » comme au v. 41.)

IN, INTRA : *intenta theatris* 76 ; *inire oculos* 339 ; *auris incidere* 568 ; *caulas intrare* 660 ; *immittere oculis* 715 ; *insinuari frela* 1030 ; *inlidere labellis* 1080 ; *includere auro* 1127 ;

OB : *obnitier undae* 437 ; *obire liquorem* 440 , *eadem* 965, *proelia* 967 , *mortem* 1020 ; *obsidere uias* 345, 351 ; *partis* 1092,

PER : *peragrare loca* 1 ; *perque uolare mare* 203 ;

PRAE : *praecedere sermonem* 868 ;

RE : *repulsare collibus* 578 ; *recedere rebus* 860 ; *locis reiecta* 570 ;

SUB : *substrata oris* 411 ; *subdita uni* 447 ; *subsidere maribus* 1198 ; *suffugere sensum* 360 :

TRANS : *spatium transcurrere* 207 ; *transuolare auras* 559 ; *foramina tranare* 601 ; *transire claustra* 612.

Les exemples contraires sont :

A, AB : *abhorrere ab* 20 ; *de* 145 ; *amittere de* 541 ; *abluere de* 875 ;

AD : *attinere ad* 33 ; *accidere in* 215 ; *accidere ad* 236 ; *adsidere propter* 1024 ;

DE : *deripere de* 35 ; *detrahere ex* 536 ;

DIS- : *distare ab* 288 ;

E, EX : *exspirare de* 123 ; *exstare de* 397 ; *emitti ex* 694 ;

OB : *obuersari ad* 1062 ;

PER : *permanare per* 198 ; *perlabi per* 248 (le cas est différent pour 357 où *perlabi ad* signifie « se glisser à travers jusqu'à ») ; *peruenire per* 940 ;

RE- : *recedere ab* 65, 130 ; *recedere de* 320 ; *resilire ab* 323, 685 ;

SE : *secernere ab* 467 ;

TRANS- : *transcurrere per* 192 ; *transire per* 599 ;

Les deux constructions sont mélangées 147/148 « *sed ubi aspera saxa, Aut in materiam ligni peruenit* ».

De même *penetrare* est construit tantôt sans préposition : v. 197, 544, 613, 662, 894, 1246, tantôt avec *per* : v. 699/700, 730.

4 Image déjà employée à propos d'Ennius I, 117 sqq. « *Ennius ut noster cecinit, qui primus amoeno Detulit ex Helicone perenni fronde coronam Per gentes Italas hominum quae clara clueret* », et reprise VI, 95 « *Te duce ut insigni capiam cum laude coronam* ». Cf. Antipater de Sidon, Anth. Pal. VII, 14 (épitaphe de Sappho) « ἧς μέτα Πειθὼ Ἔπλεκ' ἀείζωον Πιερίδων στέφανον ».

5 nulli : datiuus commodi, d'un emploi fréquent dans Lucrèce ; cf. 656, 659, 708, 786, 937, 940, 952, 1064, 1098, 1254. La substitution de ce datif au génitif appartient surtout à la langue archaïque ; cf. Ennius Sc., 46 « *Eum esse exitium Troiae, pestem Pergamo* ».

uelarint : cf. v. 587 ; Virgile Aen. V, 72 « *uelat materna tempora myrto* ». Sur la forme voir Ernout Morphol., § 294. Lucrèce emploie également *umbrare* II, 627, *inumbrare* III, 913 en parlant de couronnes ou de guirlandes.

6 doceo : terme propre pour désigner l'enseignement philosophique ; cf. *doctrina*.

artis : telle est la graphie correcte, et non *arctis* ; le groupe

-rct- se réduit à *-rt-*. avec chute de la gutturale médiane, cf. *tortus* et *torqueo*.

nodis : cf. 1148-1205.

7 Affirmation fréquemment renouvelée ; cf. I, 62 « *Humana ante oculos cum foede uita iaceret In terris oppressa graui sub religione* », etc.

8 obscura — lucida : cf. une antithèse analogue I, 639 « *clarus ob obscuram* », III, 1 « *E tenebris tantis tam clarum extollere lumen* ». Munro cite Cic. De Nat. Deor. I, 58 « *iudico tamen de re obscura atque difficillima a te dictum esse dilucide* ».

pango : expression d'Ennius Ann., 299 « *Tibia Musarum pangit melos* », Var., 16 « *Hic uestrum panxit maxima facta patrum* ».

9 contingere : « *tangendo conspergere, ungere, tingere* ». Le mot se retrouve avec ce sens dans Lucrèce II, 755 « *proinde colore caue contingas semina rerum* » VI, 1188 « *croci contacta colore* », cf. *contage* 311. Ovide a repris l'expression Métam. II, 123 « *Tum pater ora sui sacro medicamine nati Contigit* » et XIV, 607 « ... *ambrosia cum dulci nectare mixta Contigit os* ».

10 non ab nulla ratione uidetur : « *uidetur ab nonnulla ratione* », c.-à-d. « *uidetur non sine ratione* < *factum* > ». Sur le sens de *ab* dans l'expression cf. Lucrèce I, 693 « *Nam contra sensus ab sensibus ipse repugnat* », où *ab* signifie « en partant de, en s'inspirant de » ; cf. aussi Cicéron Fin. IV, 7 « *Zeno et qui ab eo sunt* » ; Tusc. II, 7 « *qui sunt ab ea disciplina* », et les exemples réunis dans le Thesaurus, 22, 41-80.

11 Cf. plus loin 124, 224 ; et II, 400 « *taetra apsinthi natura* ».

apsinthia : c'est la graphie de *O*, ici et au v. 16 ; elle reproduit celle des auteurs archaïques par ex. Caton A. C., 159, Plaute Trin., 935. La graphie *absinthium*, doit son origine à l'influence analogique de tous les mots commençant par *ab*, *abs-*, cf. Havet Manuel, § 943.

14 ludificetur : sens passif ; cf. *comitari* passif I, 97, Cartault Flexion, 114 sqq.

15 labrorum tenus : *tenus*, de la même racine **ten-* que *ten-do*, *teneo*, semble être l'accusatif pris adverbialement d'un substantif *tenus*, *-oris*, qu'on trouve dans Plaute, cf. Nonius, 6, 11 « *tenus est laqueus, dictus e tendicula. Plautus Bacchidibus* (792) : ... *ita intendi tenus* » ; Servius ad Aen. VI, 62 « *tenus proprie est extrema pars arcus, ut Plautus ostendit* ». Sur le sens Nonius enseigne 377, 30 « ... *tenus licet, ut positionem acceperit, ita significatione uarietur, tamen maxime finem terminumque designat.* »

Comme *fine* qu'on retrouve plus loin v. 627, il est le plus souvent construit avec l'ablatif, cf. *quā-tenus*, *hāc-tenus* ; « *pube tenus* » Virg. Aen. III, 426, « *capulo tenus* » Aen. II, 553 ; mais on le rencontre également suivi du génitif, surtout chez les poètes, où il semble que ce soit à l'imitation du gr. μέχρι (le génitif grec n'étant d'ailleurs pas autre chose qu'un ablatif) : Virgile Georg. III, 53 « *crurum tenus* » ; Aen. X, 210 « *laterum tenus* ». Chez les auteurs de la basse latinité, on rencontre même *tenus* avec l'accusatif, sur le modèle de *ad* ; cf. Wölfflin Archiv f. lat. Lex. u. Gr. I, 415 sqq.

16 deceptaque non capiatur : jeu de mots, avec « figura etymologica » ; cf. Turnèbe Adu. VI, 14 « *tractum esse uidetur a feris, auibus, piscibus : nam fouea, pedica, nassa, area, esca decipiuntur atque capiuntur, in damnumque et incommodum incidunt : non tamen pueri...* » (Munro).

18 ratio : même sens I, 51 « (*animum*) *adhibe ueram ad rationem* » III, 14 « *simul ac ratio tua coepit uociferari Naturam rerum* » V, 9 « *uitae rationem inuenit eam quae Nunc appellatur sapientia* ».

19 tristior : cf. 125 et note.

quibus : Munro explique ce datif par une attraction « *iis a quibus* », Lucrèce n'employant pas le datif après un verbe passif. Mais le complément de l'agent peut se mettre au datif après les formes du parfait passif, cf. Ennius Ann., 306 « *is dictust ollis popularibus olim Flos delibatus populi* », et il est plus vraisemblable de voir dans *quibus* le régime de *est tractata*.

20 suauiloquenti : épithète empruntée à Ennius Ann. 303, qui traduit le grec homérique ἡδυεπής, et qu'on trouve également dans Cicéron De Re Pub. V, 9, 11 « *ut Menelao Laconi quaedam fuit suauiloquens iucunditas* ». Sur ce type de composés, voir Grenier, Composés nominaux dans le latin archaïque, 133 sqq. ; 178 sqq.

24-25 percipis-persentis : noter l'allitération.

25 utilitatem : Lucrèce insiste à plusieurs reprises sur l'utilité de la doctrine I, 331 « *quod tibi cognosse in multis erit utile rebus*, III, 206-207 « *Quae tibi cognita res in multis, o bone, rebus, Vtilis inuenietur et opportuna cluebit* » ; suivant en cela Epicure lui-même : Epp. I, p. 31, 18 « αὐτὰ ταῦτα ἐν μνήμῃ τιθέμενα συνεχῶς βοηθήσει ; p. 10,13 « χρήσιμον δὴ καὶ τοῦτο κατασχεῖν τὸ στοιχεῖον » ; et aussi Ep. ad. Pyth., p. 55, 1.

26 Sed quoniam docui : même formule de transition III, 31 après l'invocation à Épicure qui forme le préambule ; VI, 43 après l'éloge d'Athènes et d'Épicure. Lucrèce ici résume brièvement ce qui fait le sujet des livres précédents.

27 formule reprise du l. II, 333 sqq. « *Nunc age iam deinceps cunctarum exordia rerum Qualia sint et quam longe distantia formis Percipe.* ».

31 compta : cf. I, 950 « *Naturam rerum qua constet compta figura* » ; III, 258-259 « *Nunc ea quo pacto inter sese mixta quibusque Compta modis uigeant* » ; III, 845 « *Nil tamen est ad nos qui comptu coniugioque corporis atque animae consistimus uniter apti* ». *Compta* s'oppose à *distracta* du v. suivant, qui est repris du l. III, 843 « *de corpore postquam Distractast animi natura animaeque potestas* ».

32 ordia prima : décomposition de *primordia*, cf. III, 437-439 « *Crede animam quoque diffundi, multoque perire Ocius, et citius dissolui in corpora prima, Cum semel ex hominis membris ablata recessit* ».

33 uementer : comme δεινῶς en grec, perd sa valeur première, et devient synonyme de *ualde*, *multum* : par ex. Caelius dans Cicéron ad Fam. VIII, 8, 10 « *uehementer ad me pertineat* » ; id. ibid. XIII, 67 « *hoc mihi erit uehementer gratum* », et aussi Lucrèce II, 1024-1025 « *Nam tibi uementer noua res molitur ad auris Accidere* », etc.

34 simulacra : Épicure dans Diog. Laert. X, 46 « τούτους δὲ τύπους εἴδωλα προσαγορεύομεν ». On trouve aussi *imago* (Lucrèce, Cicéron), *effigies*. *figura* (traduisant τύπος : Lucrèce, Quintilien X, 2, 15 « *illas Epicuri figuras quas e summis corporibus dicit effluere* ») ; *spectrum* (Catius, contemporain de Cicéron ; cf. ad Fam. XV, 16 cité dans la note du v. 783).

36 uolitant : le fréquentatif comme dans Ennius Var., 18 « *Volito uiuos per ora uirum* ».

37 Cf. I, 131 sqq. « ... *uidendum, Et quae res nobis uigilantibus obuia mentis Terrificet morbo adfectis Somnoque sepultis, Cernere uti uideamur audireque coram, Morte obita quorum tellus amplectitur ossa* ».

37 Idée analogue II, 55 sqq. : « *Nam ueluti pueri trepidant atque omnia caecis In tenebris metuunt, sic nos in luce timemus Interdum, nilo quae sunt metuenda magis, quam Quae pueri in tenebris pauitant, finguntque futura* ». Elle est répétée III, 87 sqq., VI, 35 sqq.

38 in somnis : expression très fréquente, cf. 770, 789, 965, 972, 988, 1006, 1012, 1097 ; III, 431 ; V, 62, 885, 1171, 1181. *Somni* désigne « le rêve », le singulier *somnus*, « le sommeil », cf. 1027. De même Ennius Ann., 218-219 « *Nec quisquam sophiam sapientia quae perhibetur In somnis uidit priusquam sam discere coepit* » ; Sc. 36 « *Visa est in somnis Hecuba* ».

39 Cf. V, 62-63 « *Sed simulacra solere in somnis fallere mentem, Cernere cum uideamur eum quem uita reliquit* ». Le passage a été imité par Virgile Georg. IV, 255 « ... *corpora luce carentum* » et 472 « *Vmbrae ibant tenues simulacraque luce carentum* ».

39 contuimur : Festus 486, 2 établit une distinction entre *tuor* et *tueor* : « *tuor* > *uideo*; *tueor, defendo..... sed iam promiscue utuntur ..... < et ponitur tue > or pro uideo, et contueor < pro conspicio >.* » *Tuor* et *tueor* sont des doublets analogues à *feruo* et *ferueo*, *fulgo* et *fulgeo*, etc.; cf. Ernout, Morphol., §§ 183, 219; et, suivant l'exemple d'Ennius qui emploie concurremment *tuor* Sc. 430, et *tueor* Sc. 187, Lucrèce use de l'un et de l'autre, suivant les exigences de la métrique : *tuimur* 224, 249, *tuantur* 1004 ; *tuemur* 337 ; *tuentur* 332, 484, 731 ; *tueri* 113, 324, 380, 1139 ; *inque tueri* 713. *Contüēmur* ne peut entrer dans l'hexamètre.

carentum : sur ce génitif, normal dans Lucrèce, voir Ernout Morphol., § 76, Cartault, Flexion, p. 42.

41 Cf. III, 37 « *Et metus ille foras praeceps Acheruntis agendus, Funditus humanam qui uitam turbat ab imo, Omnia suffundens mortis nigrore...* »

ne forte... reamur : même formule V, 78.

43 aliquid nostri : « *sollemnis est sententia sepulcralis* » (Thesaurus, 1614, 64) ; cf. Carm. Epigr., 1190, 3 « *Si tamen at* (= *ad*) *Manes credimus esse aliquit* » ; Properce II, 34, 53 « *Si post Stygias aliquid restabimus undas* » ; IV, 7, 1 « *Sunt aliquid Manes* » ; Ovide Am. III, 9, 54 « *Si tamen e nobis aliquid nisi nomen et umbra restat* », etc.

44 corpus... animi natura : même tournure I, 131 « *unde anima atque animi constet natura uidendum* », et d'ailleurs très fréquente dans Lucrèce.

45 discessum dederint : périphrase pour *discesserint*, dont le modèle est dans Ennius Ann., 415 « *sonitum arma dederunt* » ; Var. 10 « *pausam dedit* ». Lucrèce emploie également *dare motus* II, 311, *dare labem* II, 1149 ; avec d'autres verbes que *dare* : *initum primum capere* I, 383 ; *augmine donare* II, 73. Virgile imite aussi Ennius, quand il écrit « *finem dedit ore loquendi* » Aen. VI, 76.

tenuis : cf. Prosodie, § 2.

perempta : neutre pluriel.

47 cf. 64.

Noter dans tout ce passage l'emploi constant de *corpus* et *res*.

49 mittier : sur la répartition des infinitifs passifs en *-ī* et en *-ier*, voir Cartault Flexion, 99 sqq. Il y a 9 exemples d'infinitifs en *-ier* dans le 4e livre. « Dans l'emploi de ces deux séries de formes, Lucrèce paraît se déterminer surtout par des raisons de commodité métrique » Cartault, 103.

50 nominitandast : l'accord se fait en genre et en nombre avec le substantif le plus voisin *cortex*, ici féminin, comme dans Virgile Buc. VI, 62 « *amarae corticis* », alors qu'ailleurs il est masculin, Virgile Aen. VII, 742 « *raptus de subere cortex* » ; cf. Nonius 199, 25.

L'emploi du fréquentatif *nominitare*, constant dans Lucrèce, ne s'explique que par une raison de métrique, *nōmĭnāre* n'entrant pas dans l'hexamètre ; il en est de même pour le sing. *cortex* en face du pl. *membranae* ; cf. l'emploi pour la même raison de *imperitare* III, 1028, *discrepitare* III, 803, VI, 1105, etc. Ennius use déjà de ce procédé, Ann., 307 « *Qui tum uiuebant homines atque aeuom agitabant* ».

52 cuiuscumque : scil. *rei* « du corps de quelque objet qu'elle se soit échappée » ; *cluet fusa uagari* proprement « qu'elle soit dite être échappée », périphrase pour *fusa uagatur*.

Le verbe *clueo*, qui est apparenté au gr. κλέος (de *κλεϝος) ἔ-κλυ-ον, signifie proprement « être entendu, avoir un nom » par ex. dans Lucr. I, 119 « *coronam, Per gentes Italas hominum quae clara clueret* » ; puis « exister » I, 449 « *quaecumque cluent* » : tout ce qui a nom, tout ce qui existe. Et par un nouvel affaiblissement de sens, il arrive souvent à n'être qu'un synonyme de *esse*, cf. I, 580 « *Quae nondum clueant ullo tentata periclo* » ; I, 479-480 « *Non ita uti corpus per se constare nec esse, Nec ratione cluere eadem, qua constat inane* » ; II, 351 « *Nec minus atque homines inter se nota cluere* » ; III, 207 « *Vtilis inuenietur, et opportuna cluebit* », etc. Le mot qui appartient à la langue archaïque (Ennius, Plaute, etc.) semble avoir été évité par les classiques.

53 Même formule V, 882 « *Id licet hinc quamuis hebeti cognoscere corde* ».

hebeti : même forme d'ablatif V, 882, 1274 ; de même *tereti* I, 35 ; voir Ernout Morphol., § 75, Cartault Flexion, p. 29.

54 in rebus apertis ; même expression v. 811 et I, 915 ; I, 297 les fleuves sont dits « *aperto corpore* » par opposition aux vents qui sont « *corpora caeca* » (295).

56 robora : « le bois vert » ; cf. Virgile Georg. I, 75 « *Et suspensa focis explorat robora fumus* ». *Vapor* « la chaleur » ; cf. I, 663 « *Aestifer ignis uti lumen iacit, atque uaporem* » ; III, 232

sqq. « *Tenuis enim quaedam moribundos deserit aura Mixta uapore ; uapor porro trahit aera secum, Nec calor est quisquam, cui non sit mixtus et aer* ». où *calor* et *uapor* sont employés dans le même sens.

57 olim : cf. Servius ad Aen. I, 20 « *olim... tria tempora significat : praeteritum, ut 'olim arbos, nunc artificis manus aere decoro Inclusit patribusque dedit gestare Latinis'* : praesens, ut '*tumidis quod fluctibus olim Tunditur*' : futurum, ut '*nunc, olim, quocumque dabunt se tempore uires*' ».

58 Comparaison reprise au livre V, 803 « *Folliculos ut nunc teretis aestate cicadae Linquont sponte sua* ».

teretis ; cf. I, 35 « ... *tereti ceruice reposta* ». *Teres*, qui se rattache à *tero*, est défini par Festus, 498, 15 « *in longitudine rotundatum, quales asseres natura ministrat* ».

59-60 Cf. Sénèque Ep., 102, 27 « *pereunt uelamenta nascentium* ».

60 serpens : féminin comme au v. 638, mais masculin V, 33. Le mot est de genre indécis ; Virgile dit Aen. II, 214 « *serpens amplexus uterque* » XI, 753 « *saucius... serpens* », mais Cicéron Harusp. resp. 25 « *ista serpens* » ; Salluste Iug., 89 « *serpentibus, quarum uis* ».

61 Cf. III, 614 « *uestemque relinquere ut anguis* ».

62 Le genre de *uepres* est hésitant ; cf. Nonius, 231, 13 « *Vepres generis masculini. Vergilius* (Aen. VIII, 645) « *sparsi rorabant sanguine uepres* ». *Feminini, Lucretius*, lib. IV ». Il est encore masculin dans Virgile Georg. III, 444 « ... *et hirsuti secuerunt corpora uepres...* » Même hésitation pour *scrobes* (Nonius, 225, 7) *clunes* (Nonius, 196, 7).

63 quae quoniam fiunt : rappelle et reprend le *quoniam* du début de la période.

65 magis : est souvent employé comme synonyme de *potius*, cf. I, 612, II, 429, 869. Catulle LXVIII, 30, Virgile Buc. I, 10 « *Non equidem inuideo; miror magis* ».

66 hiscere : au sens de « parler » est déjà dans Accius, Armorum Iudicium (R^3 157) « *hem, uereor plus, quam fas est captiuom, hiscere* ». Properce dit de même III 3, 4 « *Tantum operis neruis hiscere posse meis* », et II 31, 6 « *tacita carmen hiare lyra* ».

69 formai... figuram : Munro cite Cic. de Nat. Deor. I, 90 « *Non ab hominibus formae figuram uenisse ad deos* », mais aussi de Off. I, 126 « *formam nostram reliquamque figuram* » ; Lucrèce, II, 778 « *ex aliis formis uariisque figuris* » ; cf. 556.

formai : les génitifs en *-āī*, qui ont été généralement méconnus

et défigurés par les copistes, sont au nombre de 14 dans le IVe livre : *animai* 888, 920, 925, 944, 959, *aquai* 211, 618, *caueai* 78, *fugai* 713, *linguai* 624, *nigrai* 537, *parmai* 847, *scenai* 79, 983, cf. Cartault, 3 sqq., qui conclut, de même que pour les infinitifs en *-ī*, *-ier* que « dans l'emploi des formes *-ai*, *-ae*, Lucrèce paraît se laisser guider par la commodité métrique ».

70 indupediri : Lucrèce emploie la forme archaïque *indu* (de *endo-*) au lieu de *in-* dans un certain nombre de composés tels que *indugredi* qu'on retrouve au v. 318, 367, *induperator* IV, 967, à l'imitation d'Ennius, (*endo* Ann., 576, Var., 23, *indotuetur* Ann., 70, *indu* Ann., 238, 445, *induperator* Ann., 83, 326, 347, 565, *induperantum* Ann., 427, *induuolans* Ann., 416) et parce que les formes avec *in* n'entreraient pas dans l'hexamètre dactylique.

73 ex alto penitusque : même redondance 92 *ex alto... intrinsecus*, 199-200, 268. *Ex alto* et *penitus* sont employés isolément 694-695.

74 de summis : « de leur surface », cf. 86 *ex summo* ; 90 *ex alto*.

75 uolgo : « en tous sens », cf. 676, 700, I, 906 « *Conficerent uolgo siluas* » ; Virg. Georg. III, 363 « *aeraque dissiliunt uolgo* ». 494 « *uituli uolgo moriuntur in herbis* », Aen. III, 643.

lutea : Nonius 549, 17 « *luteus color proprie crocinus est.* [*Vergilius*] *in Bucolicis* (IV, 44) :

Iam croceo mutabit uellera luto.

et Aen. lib. VII (26)

Aurora in roseis fulgebat lutea bigis ».

russa : *russus* est déjà dans Ennius Scen., 219 « *fauent faucibus russis* ». *Russus* de * *rudh-so-s*, ou * *rudh-to-s*, se rattache à *ruber* de * *rudhros*, gr. ἐρυθρός, skr. *rudhiráḥ*. « *Russeum grammatici non magis dicendum putant quam albeum aut prasineum, sed russum, ut album, prasinum* », dit Charisius G.L.K. I, 72.

ferruginus : *metri causa*, la forme ordinaire étant *ferrugineus*. L adjectif correspond au gr. σιδηροειδής ; il est glosé par Nonius 549, 2 « *ferrugineum colorem ferri similem esse uolunt ; uere autem ferrugineus color caeruleus est. Vergilius Georg. lib. IV* (183)

et ferrugineos hyacinthos

Plautus in Milite (1179) :

palliolum habeas ferrugineum : nam is colos thalassicust » ; cf. dans les gloses gréco-latines *ferrugineum* : γλαυκόν, κυάνεον.

76 Cf. VI, 109 « *Carbasus ut quondam magnis intenta theatris Dat crepitum, malos inter iactata trabesque* ».

77 flutant : cette forme se retrouve l. III, 189 « *Namque mouetur aqua et tantillo nomine flutat* ». Au v. 80 Lucrèce emploie la forme pleine *fluitare*, et *fluitans* III, 1052. La contraction de *-ui-* en *-u-* qui n'est pas conforme à la phonétique latine, est due à une nécessité métrique. Des licences analogues se retrouvent dans Lucrèce, cf. III, 917 « *Quod sitis exurat miseros atque arida torrat* » où *torrat* = *torreat* ; III, 864 « ... *id quoniam mors eximit, esseque probet* », où *probet* = *prohibet*.

La pittoresque expression de Lucrèce a été imitée par Properce IV, 17, 13 « *tam pleno fluitantia uela theatro* », et Ovide Met. XI, 470 « *uela summo fluitantia malo* ».

79 La fin du vers, qui est altérée, a été diversement corrigée, sans qu'aucune des corrections s'impose. Toutefois la conjecture de Munro « *patrum coetumque decorum* » s'autorise d'un passage de Virg. Aen. V, 340 « *Hic totum caueae consessum ingentis et ora Prima patrum magnis Salius clamoribus implet* ».

81-82 quanto mage..... tam magis : la langue archaïque n'est pas aussi sévère que la langue classique dans l'emploi des corrélatifs, et le parallélisme entre les deux termes est loin d'être rigoureux. *Tam magis* au lieu de *tanto magis* est particulièrement fréquent ; cf. 251-253 ; 1005-1006 ; 1089-1090. Quelquefois l'un des deux corrélatifs n'est pas exprimé. comme 625-626. Comparer encore I, 536-537 « *Et quo quaeque magis cohibet res intus inane, Tam magis his rebus penitus temptata labascit* ; V, 483 sqq. « *quanto magis..... tam magis..... tanto magis* » ; VI, 100-101 « *Verum ubicumque magis denso sunt agmine nubes, Tam magis hinc magno fremitus fit murmure saepe* ». La construction classique est employée au v. 70 « ... *multo citius quanto minus* » ; cf. V, 623-624 « *quanto magis... tanto minus* » ; 629-631 « *quanto demissior... tanto minus* » ; 632-633 « *Flaccidiore quanto... tanto magis* ». On a vu dans l'exemple du l. V, 483 que les deux constructions sont employées indifféremment.

81 mage : de **magi*, avec chute de *-s* final. On sait que dans cette position *s* était sujet à tomber après voyelle brève en latin archaïque : *magis* > *magi*, et *ĭ* final est devenu *ĕ* : cf. *ante* en face de gr. ἀντί.

82 Les théâtres étant encore en bois à l'époque de Lucrèce, il faut entendre *moenia* dans le sens général de « enceinte », comme l. II, 1148 « *Sic igitur magni quoque circum moenia mundi Expugnata dabunt labem putrisque ruinas* ».

83 correpta : *corripere* signifie d'abord « rassembler », puis « contracter, diminuer, rétrécir » ; cf. l. V, 1222-1223 « ... *reges superbi Corripiunt diuom perculsi membra timore...* » ; VI, 1160-

1161 « *Singultusque frequens noctem per saepe diemque Corripere adsidue neruos et membra coactans* ».

86 iaculantur : passif; le contexte suggère sans peine un sujet *corpora*.

utrāque : ablatif « dans un cas comme dans l'autre » ; cf. 291.

88 uolgo : cf. v. 75.

suptili praedita filo : Épicure Fragm. Herc. II, 5 « διὰ τῶν συνιζήσεων τάσιν καὶ ἑνότητα καὶ λεπτότητα καὶ μικρομέρειαν ».

88 filum : ici « contexture » comme II, 340-341 « *Debent nimirum non omnibus omnia prorsum Esse pari filo similique adfecta figura* »; cf. Cic. Or., 36, 124 « *argumentandi tenue filum* » ; Horace Ep. II, 1, 225 « *tenui deducta poemata filo* ».

91 consimiles : cf. 233; 312, 425 *adsimilis*. Le préfixe ne semble pas avoir grande valeur sémantique.

diffusae : cf. III, 582 « *Quid dubitas quin ex imo penitusque coorta Emanarit uti fumus diffusa animae uis* » ; cf. IV, 693.

92 ex alto intrinsecus : cf. v. 73.

93 per iter flexum : III, 586 « *foras manante usque per artus Perque uiarum omnis flexus* ».

95 summi coloris : cf. 266.

97 Cf. I, 879 « *Et magis in promptu primaque in fronte locata* » ; et 71 ; Ennius Sc. 12 « *amicitiam atque inimicitiam in fronte promptam gero* ».

98 speculis : noter l'absence de préposition ; mais l'ablatif peut s'interpréter aussi bien comme un instrumental « par les miroirs, grâce aux miroirs » que comme un locatif.

100-101 rerum-rerum : cf. Métrique, § 6.

104 Cf. formule analogue v. 87.

106-107 Noter l'allitération.

107 ex aequore : « de la surface unie » ; même formule 290 ; cf. « *planitiem ad speeuli* » 294.

101 tantŏpere : cf. 1155.

110 tenui natura : cf. Épicure dans Diog. Laert. X, 47 « τὰ εἴδωλα ταῖς λεπτότησιν ἀνυπερβλήτοις κέχρηται ».

constare : « *permanere*, idem *manere*, *durare*, *stare*, *obtineri* ; saepe nihil aliud nisi *esse*, *existere* » ; glosé συνίσταται, συμμένει, καθεστήκασιν (Thesaurus s. v. 530, 38 sqq.). Chez Lucrèce, l'emploi de *constare*, *exstare* comme synonyme de *esse* est très fréquent : cf. 150, 461, 548, 898, et dans les autres livres passim.

112 Cf. II, 313 « *Omnis enim longe nostris ab sensibus infra Primorum natura iacet* ».

116 sqq. Pascal s'est peut-être souvenu de ces vers de Lucrèce,

dans le fameux passage des Pensées sur la disproportion de l'homme (Brunschwicg 72) : « Qu'un ciron lui offre dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes ; que, divisant encore ces dernières choses, il épuise ses forces en ces conceptions, et que le dernier objet où il peut arriver soit maintenant celui de notre discours ; il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature. Je veux lui faire voir là-dedans un abîme nouveau... ».

116-117 La même division tripartite est indiquée à propos des éléments II, 485 sq. « *Fac enim minimis e partibus esse Corpora prima tribus, uel paulo pluribus auge...* »

116 quorum = ut eorum ; cf. II, 969 sqq. « *Quandoquidem non sunt ex ullis principiorum Corporibus, quorum motus nouitate laborent* ».

118 Nonius 209, 15 « *Intestinum generis neutri... Masculino Varro Marcopoli,* περὶ ἀρχῆς (290) : « *sensus portae; uenae hydragogiae; clauaca intestini.* »

121 necessumst : même forme 932. Lucrèce emploie *necesse* (de beaucoup le plus fréquent), *necessum*, *necessus* ; cf. Cartault, 55 sq.

122 Nonne uides : formule fréquente chez Lucrèce et qui rappelle le οὐχ ὁράας par lequel Aratus commence ses Diosemeia. Reprise par Virgile Georg. I, 56, etc., cf. 206, 214, etc.

123 corpore : Ennius Ann., 263 « *amaro corpore buxum* ».

124 *panacēs* : pl. de *panax*, emprunté au gr. πάναξ. Virgile emploie *panacea*, de παναχεία, qu'il qualifie d'*odorifera*, Aen. XII, 419; de même Lucain IX, 918. Le nominatif a la forme latine avec *-ē* ; *craterēs* VI, 701 est une transcription du grec, *ut ipsi Nominitant*, dit Lucrèce.

125 habrotoni : les Grecs disent ἀβρότονον (τὸ); *graues* : cf. Théophraste Caus. Pl. VI, 16, 7 « ἀγρίων τινῶν ἔφαμεν λυπεῖν τὸ δριμὺ καὶ ἄκρατον ὥσπερ... ἀβροτόνου » L'épithète est reprise par Lucain IX, 921 « *Et larices fumoque grauem serpentibus urunt Habrotonum* ».

centaurēa : de κενταύρειον, parce que le centaure Chiron passait pour en avoir découvert les propriétés. Cf. Théophraste H. Pl. I, 12, 1 « τῶν δὲ χυλῶν... οἱ δὲ πικροὶ ὥσπερ ἀψινθίου, κενταυρίου ».

tristia : *amara*; comme dans Ennius Sat., 12 « *triste quaeritat sinapi* »; Virgile Georg. I, 75 « *tristisque lupini* »; II, 126 « *tris-*

tis sucos... felicis mali »; III, 448 « *tristi..... amurca* »; cf. Nonius 409, 26, Macrobe VI, 5, 5. La centaurée est qualifiée de *graueolentia* par Virg. Georg. IV, 270.

126 duobus : scil. *digitis*; cf. Plaute Bacch., 675 « *Quid... Sic hoc digitulis duobus sumebas primoribus?* »

128 modis multis, *ou* multimodis : expression adverbiale fréquente dans Lucrèce, et souvent jointe à *multi* pour renforcer l'allitération; cf. 133, 165, 654, 725, 861, 1155, 1220. Le procédé est poussé à l'extrême, l. I, 814-815 « *Nimirum quia multa modis communia multis Multarum rerum in rebus primordia mixta Sunt...* ».

129 cassa : Nonius 45, 10 « *cassum ueteres inane posuerunt... Plautus Aulularia* (191) : *Virginem habeo grandem, dote cassam, atque inlocabilem* ». Cf. Servius ad Aen. II, 85 « *cassum : priuatum, uacuum* ».

L'adjectif se retrouve v. 368 « *lumine cassus* », expression reprise l. V, 719, 757 et par Virgile Aen. II, 85, et au l. III, 562 « *cassum anima corpus* ». Il est employé sans complément v. 511, et l. III, 981, 1049 joint à *formido*.

Cassus se rattache à *careo*, comme *census* à *censeo*, *haesum* à *haereo*; *careo* en effet est issu de * *caseo*, cf. *cas-trare*, *cas-tus*. C'est ce qu'avaient déjà vu certains grammairiens, notamment Priscien G.L.K. II, 492, 6 : « *a careo uel caritum uel cassum uidetur posse dici, quia futuri participium cariturus, praeteriti cassus inuenitur* ». Le rapprochement avec *quassus*, ou *cassis* qu'indiquent Servius et Nonius est dû à une étymologie populaire.

129 sponte sua — ipsa : tautologie fréquente, et qu'on retrouve chez Virgile, par ex. Georg. II, 10 « *Namque aliae, nullis hominum cogentibus, ipsae Sponte sua ueniunt...* ».

132 Cf. Epicure in Diog. Laert. X, 48 « καὶ συστάσεις ἐν τῷ περιέχοντι ὀξεῖαι διὰ τὸ μὴ δεῖν κατὰ βάθος τὸ συμπλήρωμα γίνεσθαι ».

constituuntur : j'ai conservé la graphie de *O* et *Q* qui écrivent toujours *-uu-* et non *-uo-* quand le premier *u* du groupe est voyelle : ainsi *gruum* 181, 910, *mutuus* 1216, *perpetuus* 427, 537, 981, *fluunt* 218, 334, 919, *fruuntur* 1105, *tribuunt* 1154.

qui dicitur aer : cf. Ennius Var., 56 « *uento quem perhibent Graium genus aera* ». Pacuvius Ribb.[3], 90 « *Id quod nostri caelum memorant, Grai perhibent aethera* ».

134 līquentia : de *līqui* « se fondre ». « Le nuage, en effet, a l'apparence d'un solide suspendu en l'air, et ses changements de forme rappellent ceux d'un bloc de neige qui fond, ou, pour un moderne, ceux d'un morceau de sucre qui se dissout. La « fusion » est approximative ici, comme elle est figurée quand

on dit *liquitur res* (Plaute Trin., 243) *aetas* (Lucr. II, 1132). » (Havet Rev. Phil. XX, 73 sqq.)

135 Munro cite un passage de Diodore de Sicile, III, 50, 4, relatif aux régions de la Cyrénaïque, qui illustre exactement le texte de Lucrèce « Περὶ γάρ τινας καιροὺς καὶ μάλιστα κατὰ τὰς νηνεμίας συστάσεις ὁρῶνται κατὰ τὸν ἀέρα παντοίων ζῴων ἰδέας ἐμφαίνουσαι· τούτων δ'αἱ μὲν ἠρεμοῦσιν, αἱ δὲ κίνησιν λαμβάνουσι, καὶ ποτὲ μὲν ὑποφεύγουσι, ποτὲ δὲ διώκουσι, πᾶσαι δὲ τὸ μέγεθος ἄπλατον ἔχουσαι θαυμαστὴν κατάπληξιν καὶ ταραχὴν παρασκευάζουσι τοῖς ἀπείροις ».

oras : comme 166 oris « les traits, les contours » ; emprunté dans ce sens à Ennius Ann., 174 « *Quis potis ingentis oras euoluere belli?* » ; cf. Virgile Aen. IX, 526, et Servius ad loc. ; puis « l'apparence ».

uertere : sens moyen « se tourner », cf. 310, 331, 1130 ; et 628. Sur cet emploi de l'actif en latin archaïque, voir Bennett Synt. of early Latin I, 4.

138 mulcentes : cf. Ennius Ann., 225 « *Mulserat huc nauem conpulsam fluctibus pontus* » ; Munro cite Cic. Arat., 88 « *Igniferum mulcens tremebundis aethera pinnis* » ; 184 « *quam flatu permulcet spiritus Austri* ».

141 solem succedere praeter : Lucrèce place souvent la préposition après le substantif qu'elle détermine, cf. 223 *cum mare uersamur propter*, 294 *planitiem ad speculi*, 313 *ea propter* 1024, 1026 ; 327 *aera per purum*, 335 *oculis in eorum*, 358 *aera per multum*, 415 *lapides inter* ; 597 *haec loca per* ; 710-712 *gallum... contra* ; 804 *quae ad* (*que ex OQ*). C'est la conservation d'un usage ancien ; et en italique commun, la position après le nom était le plus fréquente ; sur ces faits, v. Brugmann Abrégé de gramm. comparée, p. 485 sqq. de la trad. française.

143. Épicure dans Diog. Laert. X, 48 « ἡ γένεσις τῶν εἰδώλων ἅμα νοήματι συμβαίνει· καὶ γὰρ ῥεῦσις ἀπὸ τῶν σωμάτων τοῦ ἐπιπολῆς συνεχὴς συμβαίνει... σώζουσα τὴν ἐπὶ τοῦ στερεμνίου θέσιν καὶ τάξιν τῶν ἀτόμων ἐπὶ πολὺν χρόνον κ.τ.λ. » Macrobe Sat. VII, 14, 4 « *Censet Epicurus ab omnibus corporibus iugi fluore quaepiam simulacra manare, nec umquam tantulam moram interuenire quin ultra ferantur inani figura cohaerentes corporum exuuiae* ».

genantur : *geno* est le verbe radical de la racine **genə-*, dont *gigno* est la forme à redoublement. Il a fourni à celui-ci son parfait et son supin *genuī*, *genitum*, mais les formes du présent ne sont plus employées à l'époque classique. Cicéron cite une vieille formule De Inu. II, 42, 122 « *Si mihi filius genitur unus pluresue, is mihi heres esto* ».

147 La leçon *uestem* des mss. n'offre pas de sens ; la correc-

tion *uitrum* se justifie par les vers 601-602 du l. IV, et 990 sqq. du l. VI. « *Praeterea manare aliud per saxa uidetur, Atque aliud lignis, aliud transire per aurum, Argentoque foras aliud uitroque meare; Nam fluere hac species, illa calor ire uidetur* ».

147-148 ubi aspera saxa... in materiam : noter l'asymétrie, et l'absence de *in* devant le premier complément.

materiam : comme *notitiam* 476 (cf. toutefois *notitiem* 479), bien que Lucrèce n'emploie que les nominatifs *materies*, *notities* : cf. Cartault, 46-47.

materiam ligni : la périphrase forme tautologie, comme *lignea materies*, VI, 1061.

150 constant : cf. 110 et note.

153 Même emploi de *meminere*, v. 713 ; cf. Virgile Georg. I, 399-400. « *... non ore solutos Immundi meminere sues iactare maniplos* », et l'emploi homérique de μεμνῆσθαι.

leuor : substantif formé par Lucrèce, comme *amaror*, *aegror*, voir 224 et note. On le retrouve plus loin 543 et II, 423.

155 quamque = *quamcumque*; *quamquam*. Les archaïques emploient indifféremment *quisque* et *quisquis* ; cf. Plaute Asin. 404 « *quisque obuiam huic occesserit irato, uapulabit* », où *quisque* = *quisquis*, et inversement Trin., 881 « *si unum quidquid singillatim et placide percontabere* », où *quidquid* = *quidque* ; Lindsay Synt. of Plautus, p. 50 ; cf. 1032, 1065.

160 celer ; sur cette forme de féminin, voir Ernout Morph., § 66. On lit de même *acer hiemps*, Ennius Ann., 424, *somnus ... acris* id, 369, *alacer ... celsus* id. Sat. 16, *coetus ... alacris* Sc., 127.

161 multa breui spatio : noter la répétition.

163 sic-item-simili ratione ; de même **165** *multa modis multis; in cunctas undique partis.* Cette accumulation est destinée à convaincre le disciple.

164 cf. 201.

165 multa modis multis. Cf. 128 et note.

in cunctas undique partis : cf. 226, 240, 725.

168 liquidus : est donné par Servius comme un synonyme de *purus*, ad Buc. VI, 33 « *liquidi simul ignis, puri, id est aetherei; quem Cicero ignitum liquorem dixit. Lucretius* (VI, 205) «*deuolet in terram liquidi color aureus ignis* ». L'épithète est appliquée à l'été par Virgile Georg. IV, 59 « *per aestatem liquidam* » ; elle est déjà dans Ennius Sat., 4 « *liquidas pilatasque aetheris oras* ».

169 Cf. Virgile Aen. XII, 283 « *it toto turbida coelo Tempestas telorum* » Georg., I, 323 « *Et foedam glomerant tempestatem* ».

170 Ces vers sont repris par Lucrèce, VI, 251 sqq.

171 cauernas : cf. 391 ; Varron cité par Nonius, 46, 2 « *Nubes ... caeli cauernas aureas obduxerant* » ; Ennius dit aussi « *caua caerula* » Sc. 292, « *caua caeli* » Sc. 112.

172 usque adeo : cf. 225, 308, 401, 760, 984, 1113, 1120.

nimborum nocte : cf. Virgile Georg. I, 328 « *media nimborum in nocte* » ; Aen. I, 89 « *ponto nox incubat atra* ».

173 Formido : la crainte est personnifiée ; passage imité par Virgile Aen. XII, 335 « *circumque atrae Formidinis ora, Iraeque, Insidiaeque, dei comitatus, aguntur* »; cf. Georg. III, 551 sqq. « *... et in lucem Stygiis emissa tenebris Pallida Tisiphone Morbos agit ante Metumque Inque dies auidum surgens caput altius effert* ».

176-178 Cf. 62 sqq. « *Nunc age, quo motu genitalia materiai Corpora res uarias gignant..... quaeque sit ollis Reddita mobilitas magnum per inane meandi, Expediam : tu te dictis praebere memento* », et II, 142 sqq. « *Nunc quae mobilitas sit reddita materiai Corporibus, paucis licet hinc cognoscere, Memmi* ».

177 ollis : forme de pronom fréquente dans Ennius Ann., 33, 119, 555, 624, et reprise par Virgile Aen. I, 254. Cf. *olim*.

178 reddita sit = *data sit* ; outre les exemples cités v. 176, cf. II, 757-758 « *.. si nulla coloris principiis est Reddita natura* ».

La construction *teratur* de Pontanus est généralement adoptée, mais elle forme une locution bizarre et embarrassée.

Sur l'antithèse *longo spatio breuis hora*, cf. v. 8.

179 in quem quaeque locum : cf. I, 966 « *Vsque adeo, quem quisque locum possedit, in omnis Tantumdem partis infinitum omne relinquit* », et v. 962. *Quem* est synonyme de *quemquem*.

180 suauidicis : Lucrèce emploie d'ordinaire *suauiloquens*, cf. 20 et note. Ce type d'adjectifs composés, formés du thème d'un nom ou d'un adjectif et d'un thème verbal au degré réduit (cf. *suauidĭcus* en face de *dīco*, *fluctifrăgus* en face de *frēgī*), est assez répandu dans la langue archaïque : voir Grenier cité dans la note du v. 20. Lucrèce emploie, v. 582, *noctiuagus* qu'on retrouve V, 1191 ; v. 1071, *uolgiuagus* ; *fluctifragus*, I, 305, *montiuagus*, I, 404 *ueliuolus*, V, 1442 (emprunté d'Ennius Ann. 388, Sc. 79), *ueridicus* VI, 24. La brève de *uolgĭuagus*, *fluctĭfragus*, etc., prouve qu'il ne faut pas voir dans le premier terme des composés un génitif, mais une forme du thème ; *uolgiuagus* provient de **uolgo-uagos*, avec passage régulier de *ŏ* à *ĭ* en syllabe intérieure, cf. Niedermann Phonétique hist. du lat., § 10 d. Pour *suauiloquens* et *suauidicus*, cf. *ueliuolans* d'Ennius Sc. 67 en face de *ueliuolus*.

181 La construction est embarrassée, et le vers est boiteux.

181-182 Comparaison empruntée sans doute à Antipater de Sidon, Anthol. II, p. 19, épigr. 47, 7 : « Λωίτερος κύκνου μικρὸς θρόος ἠὲ κολοιῶν Κρωγμὸς ἐν εἰαριγαῖς κιδνάμενος νεφέλαις ». Le *gruum clamor* rappelle l'homérique κλαγγὴ γεράνων οὐρανόθι πρό, Γ 3. Cf. également Théocrite, I, 136, V, 136-137 ; Lucr. III, 6 « *quid enim contendat hirundo Cycnis* ? », Virgile Buc. VIII, 56 « *Certent cycnis ululae* », IX, 35-36 « *argutos inter strepere anser olores* ».

183-184 Lucrèce suit ici le livre II du περὶ φύσεως d'Epicure (vol. Hercul. II, col. 1[a]) : « περὶ δὲ τῆς κατὰ τὴν φορὰν ὑπαρχούσης ταχυτῆτος νῦν λέγειν ἐπιχειρήσομεν. Πρῶτον μὲν-ἡ λεπτότης μακρὰν τῆς ἀπὸ τῶν αἰσθήσεων λεπτότητος-ταχυτῆτα τῶν εἰδώλων-ἀνυπέρβλητον δείκνυται » ; col. 2 : « εἰ δ'ὑπερβαλλόντως κοῦφα δῆλον ὡς καὶ ὑπερβαλλόντως ταχέα κατὰ τὴν φοράν » : col. 11 : « καὶ ἔτι τὰς φορὰς ἀνυπερβλήτους τοῖς τάχεσιν κέκτησθαι ».

185 In quo genere : cf. 271.

186 primis : de *prima*, *-orum*, équivalent de *primordia*, *prima corpora* ; cf. II, 313 « *Omnis enim longe nostris ab sensibus infra Primorum natura iacet* » ; I, 61 « *Corpora prima, quod ex illis sunt omnia primis* ». Repris par Virgile Buc. VI, 33.

190 protelo : ablatif pris adverbialement de *protelum*, *i* « tirage continu de bêtes de somme », cf. Lucilius Sat. 248 « *Quem neque Lucanis oriundi montibu' tauri Ducere protelo ualidis ceruicibu' possent* », et lib. XII (435) : « *hunc iuga mulorum protelo ducere centum non possunt* ». Cf. Donat ad Ter. Phorm. I, 4, 36 « *Protelet* < *et protelo* > *et protelum a pro et tendendo dictum est, quod est ante et trahere. Alii ab assiduo telorum iactu existimant dici ut Lucretius* (II, 531) ' *undique protelo plagarum continuato* ', *hoc est tenore* ». *Protelo* continue l'image qui est dans *stimulatur*.

192 Épicure dans Diog. Laert. X, 46 « ἡ διὰ τοῦ κενοῦ φορὰ κατὰ μηδεμίαν ἀπάντησιν τῶν ἀντικοψάντων γινομένη πᾶν μῆκος περιληπτὸν ἐν ἀπεριοήτῳ χρόνῳ συντελεῖ ». Cf. VI, 488 « *Immemorabile per spatium* ».

193-195 L'expression « *paruola causa est procul quae* » est obscure, et diversement interprétée. Munro fait de *paruola* un accusatif neutre complément de *prouehat* et *propellat* ; mais en dépit des exemples qu'il allègue, la construction reste singulièrement osée ; et d'ailleurs les simulacres ne sont pas nécessairement tout petits. *Paruola* ne semble pas pouvoir être séparé de *causa* ; et dans ce cas il faut comprendre par là « la plus légère impulsion, « piccolissimi impellenti » (Giussani).

prouehat atque propellat : cf. VI, 1027 « *aer a tergo quasi prouehat atque propellat* ».

195 quod superest = *praeterea*, cf. 595, 1283.

tam uolucri leuitate : cf. 745.

197-198 penetrare... permanare : de même III, 252-253 « *nec temere huc dolor usque potest penetrare neque acre Permanare malum* ». Expression figurée du type *abundare*, *fluere*, *diffundere sese*, *rigare*.

201 puncto ... diei : comme *temporis in puncto* 164, 193 ; *puncto tempore* 214.

202 Cf. II, 147/148 « *Quam subito soleat sol ortus tempore tali Conuestire sua perfundens omnia luce* ».

203 perque uolare = *peruolareque*. Le préverbe est souvent séparé du verbe par un enclitique, cf. note du v. 2, et I, 452 *seque gregari*, 951 *disque supatis* ; II, 154 *conque globata* ; III, 343 *conque putrescunt*, 484 *inque pediri*, V, 1268 *perque forare*. Du reste, il s'agit là bien moins d'une habitude courante que d'une licence archaïque, qui permet de faire entrer dans l'hexamètre des formes qui autrement en seraient exclues ; cf. la note du v. 70.

rigare : cf. V, 593 sqq. « *Tantulus ille queat tantum sol mittere lumen Quod maria ac terras omnis caelumque rigando Compleat* ».

205 emissum : ἅπ. λ. ; *emīssĭō* n'entrant pas dans l'hexamètre, Lucrèce a souvent créé de ces substantifs : dans ce livre même on note *adhaesus* (1242), *adiectus* (673), *opinatus* (465), *transpectus* (272) ; et ailleurs : *adactus*, *adauctus*, *commutatus*, *conciliatus*, *concussus*, *disiectus*, *intactus* (qui s'oppose à *tactus*, I, 454), *itus*, *mactatus*, *oppressus*, *proiectus*, *refutatus*, *subortus*. *summatus* qui ne se rencontrent guère en dehors de son œuvre.

206-208 Vers repris du livre II, 161-164 « *Debent nimirum praecellere mobilitate*, *Et multo citius ferri quam lumina solis*, *Multiplexque loci spatium transcurrere eodem Tempore*, *quo solis peruolgant fulgura caelum* ».

Quone : leçon de *O* et *Q* corrigée en *nonne* dans *Q*. *Quone*, lectio difficilior, est à conserver, d'autant plus qu'il s'explique très bien. *Quo* = *quanto* doit être joint à *citius*. La particule interrogative peut s'ajouter à un relatif, comme dans Catulle LXIV, 180 « *an patris auxilium sperem*, *quemne ipsa reliqui?* » Cf. Horace Sat. II, 3,317 « *Quantane?* » 295 « *Quone malo mentem concussa?* » etc.

208 peruolgare : « peupler en tous sens : se répandre en tout sens à travers », cf. *uolgo* v. 75. Noter l'emploi de la forme active, alors que le simple est déponent : *uolgor*.

209 specimen « preuve » ; repris dans ce sens par Virgile Georg. II, 241.

211 sub dīu : Paul. Fest. 65, 20 « *dium quod sub caelo est extra tectum, ab Ioue dicebatur* ». La forme ordinaire est *sub dio* ou *sub diuo*, de l'adj. *dīus*, issu de **diuios*, comparable à gr. δῖος de **διϝιος·* L'ablatif en *-ū* est sans doute dû à l'influence analogique de l'ancien nominatif *dĭus* « *dĭēs* » qu'on trouve dans *nudiustertius*, et dont l'ablatif *dĭū* est conservé dans la locution *dĭū noctūque*.

splendor aquai « l'éclat d'une nappe d'eau » ; procédé de style assez fréquent qui consiste à substituer à la formule banale : substantif concret + épithète (*aqua splendida*), un substantif abstrait déterminé par le génitif du substantif concret.

213 respondent : cf. 167.

215 accidere in : rare, mais non sans exemple ; cf. Ovide Fast. V, 360 « *accidere in mensas ut rosa missa solet* ».

216-229 Cette idée que les impressions des sens sont dues à l'émanation de particules organiques a été indiquée par Lucrèce, I, 298 sqq. « *Tum porro uarios rerum sentimus odores, Nec tamen ad nares uenientes cernimus umquam ; Nec calidos aestus tuimur, nec frigora quimus Vsurpare oculis, nec uoces cernere suemus, Quae tamen omnia corporea constare necessest Natura, quoniam sensus inpellere possunt : Tangere enim et tangi, nisi corpus, nulla potest res* ». Cf. v. 534 et 540. Du reste le passage tout entier est repris au livre VI, v. 921-925, avec des modifications insignifiantes : *litora propter* au lieu de *litora circum* ; et « *Nec uarii cessant sonitus manare per auras* » au lieu « *Nec uariae cessant uoces uolitare per auras* ».

C'est à cette doctrine que fait allusion Macrobe Sat. VII, 14, 5 « *Ad haec renidens Eustathius : « In propatulo est inquit, quod decepit Epicurum. A uero enim lapsus est, aliorum quattuor sensuum secutus exemplum, quia in audiendo et gustando et odorando atque tangendo nihil e nobis emittimus, sed extrinsecus accipimus, quod sensum sui moueat. Quippe et uox ad aures ultro uenit, et aurae in nares influunt, et palato ingeritur quod gignat saporem, et corpori nostro adplicantur tactu sentienda. Hinc putauit, et ex oculis nihil foras proficisci, sed imagines rerum in oculos ultro meare* ».

218 etiam atque etiam : même formule 289, 856, 1208. L'expression est déjà dans Ennius Sc. 217.

219 aestus : Nonius, 247, 12 « *aestus marini impetus uel commotiones. Lucretius..... Plautus in Asinaria* (159) '*quo magi' te in altum capessis, aestus te in portum refert*' ».

220 Cf. I, 326 « *Nec, mare quae impendent, uesco sale saxa peresa* ».

exesor semble être un ἅ.λ.

moerorum : maintien archaïque de la diphtongue, comme dans Ennius Ann., 419 « *Matronae moeros complent spectare fauentes* ».

223 contra : adverbe « en face de nous », cf. 243.

224 amaror : au lieu de *amaritudo* ; comme *leuor*, 153, *aegror*, VI, 1132 au lieu de *aegritudo*.

Le mot est repris par Virgile Georg. II, 247 « ... *et ora Tristia temptantum sensu torquebit amaror* », où Aulu-Gelle note lib. I, 21, 5 « *Non enim primus finxit hoc uerbum Vergilius insolenter, sed in carminibus Lucretii inuentum est, nec est aspernatus auctoritatem poetae ingenio et facundia praecellentis* ».

225 fluenter : ἅ.λ.

226 Cf. 165, 240.

227 interdatur : cf. 868. Verbe extrêmement rare, et qui n'est guère attesté que chez Plaute, sous les formes *interduo*, *interduim*.

235 in luci : mais 322 *in luce*. *Lux* est un ancien thème vocalique * *louci-s*, comme *pars* de * *parti-s* ; et l'ablatif ancien est en *-ī* : on a *partī* au v. 515, cf. Ernout Morphol. §§, 10 G, 73. La forme en *-ĕ* est récente, et due à l'analogie des thèmes consonantiques.

237-238 uideor est employé dans deux sens : *uidetur* « semble » ; *uideri* « être vue, être visible ».

238 cernundi : même forme III, 409, cf. *potiundi* 1076 et *dicundumst* I, 382. La langue archaïque possède, à côté des formes en *-endus*, *-endi* etc., des formes en *-undus*, *-undi*, issues de * *ondo-s*, etc., avec vocalisme *o* du thème, cf. Ernout Morphol., § 246 ; sur la répartition de ces formes dans Lucr., voir Cartault, 104 sq.

240 Cf. 227.

242 *speciem* « la vue » ; cf. 236 ; même sens : V, 706-707 « (*Luna potest*) *id lumen conuertere nobis Ad speciem* » ; 724 « *eam partem... Ad speciem uertit nobis oculosque patentis* ». Cf. Accius, Ribb³, 275 « *Ita et fletu tenebris obstinatus speciem amisi luminis* ».

245 Cf. 822 même emploi de *curare*.

internoscere : cf. 561. *Nos* n'est pas exprimé, parce qu'il est suggéré par *uideamus* ; sur la construction de *curare* avec la prop. infinitive, voir Thes. 1500, 5 sqq.

246 protrudit agitque : même formule v. 280.

247 qui.... cumque : cf. 281, 737, 870, mais 687, 753.

251-252 Le second vers développe et précise l'idée exprimée par le premier.

longior = *longinquior*.

251-253 quanto plus... tam procul... magis : cf. v. 81-82 et note.

254 summe celeri ratione : « summa celeritate ». A côté d'un sens précis « la doctrine » ou « la raison, le raisonnement », *ratio* a dans Lucrèce un sens beaucoup plus vague, et équivaut à *modus* ; *simili ratione* « *similiter*, *simili modo* » : cf. 163, 395, 425, 751, 744, 754, 757, 773, 1197.

255 quale sit... absit : constructio ad sensum ; le sujet *quidque* non exprimé est suggéré par le *res quaeque* du v. 253. Cf. 813, 885, et inversement 1275.

256 Vers formule ; cf. 777, 823, 898. *Illud in his rebus* se rencontre également I, 80 « *Illud in his quoque te rebus uereor* », 370 ; II, 216 « *Illud in his quoque te rebus cognoscere auemus* » 308, 581 ; III, 319, 370 ; V, 247, 666, 1091 ; VI, 1056, 1230. Cette tournure semble particulière à Lucrèce, et lui sert le plus souvent à introduire une réfutation.

260 priuam : Nonius 159, 29 « *priua significat singula. Lucilius Satyrarum lib. I* (49) :

Ad cenam adducam et primum hisce abdomina thunni. Aduenientibu' priua dabo.

Lucretius lib. III (722) :

Quod si forte animas extrinsecus insinuari Vermibus et priuas in corpora posse uenire credis ».

262 unorsum : forme contracte issue de **oino- uorsom*, devenue *oinuorsum*, puis *unorsum*, cf. *oinuorsei* = *uniuersi* dans le S.C. des Bacchanales C.I.L. I[1], 196, l. 19, *dorsum* de * *de-uorsum*, etc.

262-263 Joindre *perinde* à *tamquam*.

aliquae : la forme normale est *aliqua* ; *aliquae* est formé d'après l'analogie de *quis*, *quae*. Outre ce passage, *aliquae* n'est attesté que dans Festus 304, 30 « *quispiam quin significet aliquis et quaepiam aliquae...* ».

266 extremum saxi summumque colorem : avec Munro, je construis « *extremum summumque saxi colorem* », tautologie fréquente dans Lucrèce. Giussani considère *extremum* comme un substantif neutre « la partie extérieure, la surface », mais outre que *extremum -i* ne se rencontre pas, et que, si Lucrèce l'avait employé ici, il rendrait difficile le *eum* du vers suivant, qui ne peut désigner que *colorem*, Lucrèce ne fait ici qu'opposer deux sensations : la couleur et la dureté, l'une résidant à l'extérieur, l'autre à l'intérieur ; quand nous touchons la couleur qui est à la surface, c'est une impression de résistance que nous ressentons, et pourtant la dureté réside à l'intérieur de la pierre. L'argument n'est pas très topique.

268 penitus...in alto ; cf. v. 73, 199.

271 Quod genus : même expression II, 194 « *Quod genus e nostro cum missus corpore sanguis Emicat* » ; III, 276, 327, 431 ; V, 478 (le *quod genus est... cum* de III 597 n'est pas comparable) ; cf. IV, 735 « *omne genus quoniam passim simulacra feruntur* ». Ce sont, non des nominatifs, mais des accusatifs employés adverbialement, comme *meam uicem* Plaute Most., 355, *maiorem partem* Poen., 413. Sur les emplois de *id genus*, *hoc genus*, *quod*, *quid genus*, *omne genus*, voir Wölfflin Arch. L.L.G. V, 385 sqq. Lucrèce emploie également l'ablatif : *quo genere* 855 ; *in quo genere* 185 (cf. *in genere hoc* 510) ; *de genere hoc* 590, 744, 832.

272 transpectum : ce substantif, d'ailleurs très correct, est amené par le voisinage de *transpiciuntur*, ne se retrouve pas ailleurs ; cf. 205 et note.

274 duplici geminoque : tautologie ; cf. 451, 766, 1004, etc.

276 secuntur : même graphie 346, 995 ; locuntur 581, ecus 420 ; cf. Cartault, 16 et 92.

277 perterget : cf. 249, 252.

280 Une explication analogue est donnée à propos de l'aimant VI, 1002 sqq. « *Principio, fluere e lapide hoc permulta necessest Semina, siue aestum, qui discutit aera plagis, Inter qui lapidem ferrumque est cumque locatus...* ». Et plus loin 1022 sqq. « *Huc accedit item quare queat id magis esse. Haec quoque res adiumento motuque iuuatur, Quod simul a fronte est anelli rarior aer Factus, inanitusque locus magis ac uacuatus, Continuo fit uti qui post est cumque locatus Aer, a tergo quasi prouehat atque propellat* ». Cf. plus loin v. 897.

281 cf. v. 247.

290 Cf. v. 107.

illic : « à cette distance ».

291 aeribus binis : cf. un pluriel analogue V, 646 « *aeribus... alternis* » désignant deux courants d'air.

confit : cf. 738, 929, et Cartault Flexion, p. 112.

utrāque : cf. 86.

293 fit ut : même expression 300, 302, 309 ; cf. même emploi de *facit* 273, 282, 287.

297 adlidat : cf. 570. Le verbe est généralement construit avec *ad* : Accius, Clytaemestra (33) « *flucti inmisericordes iacere, taetra ad saxa adlidere* », César B.C. III, 27 « *pars ad scopulos adlisa* ».

298-299 Construire « *Atque si ea seruet continuo rectam figuram fronte, et ipsa sese exprimat elisam retro* » : « et que de

lui-même (ipsa) il se retirât en arrière après avoir été heurté, et qu'il continuât à nous présenter ses traits de face ».

301 mutua : adverbe ; cf. 947 et II, 76 « *inter se mortales mutua uiuont* ».

306 per flexos aditus : « per dei tragitti a zig-zag » (Giussani).

310 retr. rus. red : allitération et accumulation.

conuertit : forme d'actif à sens moyen, cf. 135 ; toutefois 295, 317, 441, Lucrèce emploie la forme médio-passive.

311 latuscula... speculorum « les petits flancs des miroirs » ; l'expression est difficile à expliquer littéralement. Quant au phénomène décrit par Lucrèce, il est produit par un miroir concave dans le sens horizontal.

312 adsimili : cf. 91.

313 ea propter : cf. *haec propter*, Ennius Var., 57.

314 de speculo in speculum : « d'une partie à l'autre du miroir ».

317 docet : cf. 579. Le miroir a une activité propre ἐνεργεία, comme le poli 153 ; l'image 245 ; le sommeil et l'oubli 822.

318 Cf. 70 et note.

323 ad aequos reddita flexus : « renvoyés selon des angles égaux ».

referri ; resilire ; rebus ; reddita : allitération et accumulation.

324 Observation déjà faite au livre III, 363-364 : « *Fulgida praesertim cum cernere saepe nequimus, Lumina luminibus quia nobis praepediuntur* ».

fugitant uitantque tueri : cf. 1269 *prohibet... repugnat. Fugitare* est à joindre à *tueri*, comme dans Térence Héc., 776 : « *quod aliae meretrices facere fugitant* » ; Lucrèce I, 658 « *Et fugitant in rebus inane reliquere purum* », VI, 1239 « *quicumque suos fugitabant uisere ad aegros* ».

325 tendere : scil. *oculos* ; comme I, 66 « *Primum Graius homo mortalis tendere contra Est oculos ausus* » ; Virgile Aen. II, 405 « *ad caelum tendens ardentia lumina* ».

326 alte : « *ex alto* » comme dans Varron Men., 272, 3 « *alte... in terram cecidimus* » ; Virg. Buc. VI, 38 « *Altius atque cadant summotis nubibus imbres* ».

compositurаs : doublet très rare de *compositio*, dont on ne trouve que deux exemples, tous deux archaïques, en dehors de Lucrèce.

331 insinuando : Lucrèce emploie également dans le même sens la forme active, la forme médio-passive, et la forme réfléchie du verbe. Ainsi au v. 525 *insinuata* ; 1030 *insinuatur* ; de.

même VI, 355 « *quae facile insinuantur et insinuata repente* »; 802 *insinuatur*; mais II, 435-436 « *cum res extera sese Insinuat* »; et enfin VI, 384-385 « (*ignis*) *quo pacto per loca saepta Insinuarit* »; VI, 777-778 « *multa meant inimica per auris, multa per ipsas Insinuant naris* ». Cf. 135 et note, 1115; Cartault Flexion, 114 sqq.

332 lurida : cf. Paul Fest., 108, 3 « *luridi : supra modum pallidi* »; semble apparenté au gr. χλωρός.

333 arquati : Nonius, 425, 2 « *arquus.. qui in caelo apparet quam Irim poetae dixerunt. Vnde et arquati dicuntur quibus color et oculi uirent quasi in arqui similitudinem. Lucretius lib.* VI (526) : *Tum color in nigris exsistit nubibus arqui.* » Cf. Varron Men., 419 « *ut arquatis et lutea quae non sunt et quae sunt lutea uidentur, sic insanis sani et furiosi uidentur esse insani* ».

336 contage : ablatif de **contages*, *is*, créé par Lucrèce pour remplacer *contagio*, impossible sans l'hexamètre. On le retrouve III, 734, avec un ablatif *contagē* surprenant, et au pluriel *contagibus* VI, 280 et 1242. Le mot a été repris par Arnobe une fois 7,40.

palloribus : *palleo*, *pallor*, *pallidus* ne désignent pas la pâleur blanche, mais une coloration jaunâtre : Virgile dit « *pallentis uiolas* », en parlant de pensées ou de giroflées Buc. II, 47, et Ovide Métam. XI, 100 « *saxum palluit auro* ». Même pluriel que *sudores* III, 154. *Pallores* se trouve également dans Tacite Agr., 45.

339 Cf. VI, 1050 « ... *ferrique uias possedit apertas* ».

init : avec dernière syllabe longue; forme contracte de parfait; cf. 771 *perīt*; III, 1042 *obīt*, III, 502 *reditque*; Ernout Morphol., § 293.

340 candens... lucidus : nouvel exemple de l'abondance lucrétienne. Munro cite II, 767 « *canos candenti marmore fluctus* »; 781 « *candens uideatur et album* »; V, 721 « *candenti lumine tinctus* » et compare IV, 624 « *umida linguai sudantia templa* ».

341 purgat : cf. 378 « *sibi abluit* ».

discutit : Virgile Georg. III, 357 « *Tum sol pallentes haud umquam discutit umbras* ».

342 multis partibus : synonyme de *multimodis*, *multo*, de même que *omnibus partibus* équivaut à *omnimodis*; cf. César Bell. Civ. III, 84 « *cum numero multis partibus esset inferior* ».

343 minutior : cf. 961, 1244

mage : cf. 81.

344 uias oculorum : même expression dans Sénèque Ep., 102,

27 « *Tunc in tenebris uixisse te dices, cum totam lucem et totus aspexeris, quam nunc per angustissimas oculorum uias obscure intueris* ».

347 lacessuntque ut uideamus : = *uisumque lacessunt*, qui est l'expression ordinaire ; cf. 217, 691.

349 caliginis : le génitif équivaut à un adjectif.

350 crassior : cf. dans Ribb[3] Trag. Inc., 75 « *ubi rigida constat crassa caligo inferum* » ; et Lucr. V, 696 « *aut quia crassior est certis in partibus aer* ».

353-363 Argument d'école qu'on retrouve dans Sextus, adu. Math. VII, 208 « οὐκ ἂν εἴποιμι ψεύδεσθαι τὴν ὄψιν, ὅτι ἐκ μακροῦ μὲν διαστήματος μικρὸν ὁρᾷ τὸν πύργον καὶ στρογγύλον, ἐκ δὲ τοῦ σύνεγγυς μείζονα καὶ τετράγωνον, ἀλλὰ μᾶλλον ἀληθεύειν, ὅτι καὶ ὅτε φαίνεται μικρὸν αὐτῇ τὸ αἰσθητὸν καὶ τοιουτόσχημον, ὄντως ἐστὶ μικρὸν καὶ τοιουτόσχημον, τῇ διὰ τοῦ ἀέρος φορᾷ ἀποθραυμένων τῶν κατὰ τὰ εἴδωλα περάτων, κ.τ.λ. »

352 Virgile emploie la même épithète en parlant des cornes de la lune, Georg. I, 433 « *Pura neque obtunsis per caelum cornibus ibit* ».

359 hebescere : correspond à *obtusus* du v. 355.

360 Hoc : l'emploi de l'ablatif du pronom comme particule explicative appelle celui de τῷ dans Homère ; on le retrouve v. 658, 1093, et passim dans l'œuvre de Lucrèce ; cf. Virgile Georg. II, 312 et 425, etc.

361 terantur : *tero* est le terme technique pour indiquer l'action de « passer au tour » ; cf. Pline XXXVI, 193 « (*Vitrum*) *aliud flatu figuratur, aliud torno teritur* », cité par Servius ad Verg. Georg. II, 444 « *Hinc radios triuere rotis* » ; Pétrone, p. 29 « *Fallunt nos oculi uagique sensus Oppressa ratione mentiuntur, Nam turris, prope quae quadrata surgit, Detritis procul angulis rotatur* ».

saxorum structa : expression comparable à *strata uiarum* v. 415, *munita uiai* III, 498, *uera uiai* I, 659.

363 adumbratim : ἅπαξ, formé de *adumbrare* ; Lucrèce, à l'imitation des poètes archaïques, affectionne les formations en *-tim* : cf. *singillatim* 89, *articulatim* 555, *generatim* 646, *iuxtim* 1213. On trouve de même *aceruatim* VI, 1263 ; *membratim* III, 526, *minutatim* V, 710, 1293, 1384, 1434, *mixtim* 566, *particulatim* III, 542, *pedetemptim* V, 533, *raptim* III, 1002, *summatim* III, 261, *tractim* III, 530, sans compter *paulatim* qui, avec *singillatim*, est resté classique. Voir les listes de ces formations dans L. Meyer Kuhn's Zeitschrift VI, 301 sqq., Corssen Krit. Beitr., 283 sqq.

366 si credis : formule impliquant l'absurdité de l'hypothèse, comme I, 1057 « *Ipsum si quicquam posse in se sistere credis* ».

367 indugredi : cf. 318.

368 Cf. v. 128 et note.

369 perhibemus : cf. Ennius Ann., 148 « *uento quem perhibent Graium genus aera lingua* », et Ann., 23, 218, 409 ; voir plus loin v. 650.

370 ex ordine : « successivement » ; cf. v. 574, 973.

372 Cf. V, 776 « *Quoue modo possent* (scil. *sol et luna*) *offecto lumine obire Et nec opinantes tenebris obducere terras* » ; V, 718, en parlant d'un satellite qui peut-être voile la lumière de la lune, « *Corpus enim licet esse aliud, quod fertur et una Labitur, omnimodis occursans officiensque, Non potis est cerni, quia cassum lumine fertur* ».

quod eius : génitif partitif; cf. v. 879, comme le *hoc negoti* de Plaute Trin., 578, etc. ; Lindsay Synt. of Plautus, p. 16.

374 e regione : « en ligne droite » ; expression fréquente dans Lucrèce ; cf. VI, 344, 742, 823, 833.

375-376 Même développement V, 281-305 où il est étendu aux étoiles et à la lune « *Largus item liquidi fons luminis, aetherius sol, Inrigat adsidue caelum candore recenti, Suppeditatque nouo confestim lumine lumen...* » ; 290 « *Vt noscas splendore nouo res semper egere, Et primum iactum fulgoris quemque perire...* » 302 « *Hic igitur solem, lunam stellasque putandumst Ex alio atque alio lucem iactare subortu, Et primum quicquid flammarum perdere semper...* ».

trahere : terme technique pour « filer, dévider » cf. Varron cité par Nonius, 228, 26 « *suis manibus lanea tracta* », 543, 8 « *sed simul manibus trahere lanam* ».

378 sibi abluit : cf. 341, 875.

379 hilum : Paul. Fest., 90 « *hilum putant esse, quod grano fabae adhaeret, ex quo nihil et nihilum* ». Varron, cité par Charisius G. L. K. I, 102 rapproche *hilum* de *hillum* : « *hilum Varro rerum humanarum intestinum dicit tenuissimum, quod alii hillum appellauerunt, ut intellegeretur intestinum propter similituninem generis; unde antiqui creberrime dempta littera hilum quoque dixerunt* ». Mais cette étymologie est peu satisfaisante pour le sens comme pour la forme. Quel que soit le sens originel de *hilum*, il désigne quelque chose de très petit, comme le français *pas, point, mie* dans la négation ; cf. v. 515.

A l'exemple d'Ennius, cf. Ann., 14 « *neque dispendi facit hilum* », cf. Lucrèce sépare souvent les deux éléments de la

négation : cf. 1268 et III, 830 « *neque pertinet hilum* » ; 1087 « *nec prorsus uitam ducendo demimus hilum* » ; V, 1409 « *neque hilo Maiorem interea capiunt dulcedini' fructum* ».

380 quocumque loco sit lux atque umbra tueri : c.-à-d. « *quo loco, quicumque est, sit lux..* » ; brachylogie.

386-446 Il y a un certain désordre dans l'énumération des exemples. En fait, il faut distinguer deux groupes : I° Immobilité et mouvement apparents des objets : Cas du navire, 387-390 ; des étoiles, du soleil et de la lune, 391-396 ; du vertige, 400-403 ; du courant, 420-425 ; des astres, 443-446 ; II° Erreurs de distance, de dimensions, de position : Cas des îles en mer, 397-399 ; du soleil à son lever, 404-413 ; du miroir d'eau, 414-419 ; du portique, 426-431 ; du soleil en mer, 432-435 ; de la réfraction, 436-442. A ces deux groupes viennent s'ajouter le cas du dédoublement des objets, 447-452, et les illusions du rêve, 453-461.

386 adfingere : « *falsa fingendo addere* » ; le préfixe a toute sa force.

387 qua uehimur naui, fertur : attraction du relatif, cf. 815, 888, 962.

388 cf. V, 478 sqq. « *Quod genus in nobis quaedam licet in statione Membra manere, tamen cum sint ea quae moueantur* », et aussi V, 517, 518.

391 cauernis : cf. 171.

392 L'absence de *in* est surprenante, Lucrèce disant toujours *in motu esse* I, 999, II, 297, 309. Il faut considérer *adsiduo motu* comme un ablatif descriptif, du type *eodem statu*, *simili specie*, etc. ; cf. 1171 ; III, 897 « *factis florentibus esse* », V, 1279 « *floretque laudibus repertum et miro est honore* ».

394 suo... corpore claro : tournure archaïque, qui rappelle Ennius Ann., 35 « *cum tremulis anus attulit artubus lumen* », 51 « *aegro cum corde meo me somnus reliquit* », 54 « *Teque pater Tiberine tuo cum flumine sancto* », 175 « *cum corde suo... effatur* », etc. Cf. dans Lucrèce I, 38 « *tuo recubantem corpore sancto* », etc.

396 Cf. I, 803 « *At manifesta palam res indicat* » ; II, 565 « *Quorum utrumque palam fieri manifesta docet res* ».

397 Construire : « *Et inter quos montis exstantis... patet liber exitus..., ex his coniunctis una uidetur insula* ».

404 Cf. V, 697 « *Sub terris ideo tremulum iubar haesitat ignis* ».

iubar : le mot désigne d'abord l'étoile du matin, comme l'enseigne Varron L. L. VI, 6 « *ut ante solem ortum, quod eadem stella uocatur iubar, quod iubata, Pacuuianus* (347 R [3]) *dicit pas-*

tor « *Exorto iubare, noctis decurso itinere* », *Ennianus Aiax* (Sc. 19) « *aliquod lumen iubarne? in caelo cerno* »; et VII, 76 « *iubar dicitur stella lucifer, quasi in summo quod habet lumen diffusum ut leo in capite iubam. Huius ortus significat circiter esse extremam noctem.* » Puis *iubar* a désigné l'éclat de toute espèce d'astres, cf. Ennius Ann., 557 « *Interea fugit albus iubar Hyperionis cursum* ».

406 quos... supra sol montis : *montis* accusatif, par attraction, cf. 387, 397.

408 Cf. Ovide Metam. VIII, 695 : « *Tantum aberant summo quantum semel ire sagitta Missa potest..* »

409 cursus quingentos saepe ueruti : expression empruntée à Ennius d'après Festus, 514, 20 « *Veruta pila dicuntur, quod* < *uelut uerua* > *habent praefixa. Ennius lib.*, X (353) : « *Cursus quingentos saepe ueruti* ».

410-411 De même, I, 8 : « *Tibi rident aequora ponti* ».

411 : Cf. 215.

413 Cf. II, 1076 : « *Et uarias hominum gentis, et saecla ferarum* ».

414 conlectus : synonyme rare de *collectio*, qui se trouve avec ce sens dans Aetna 295, et Frontin. grom. 23, 8. Cf. Thesaurus 1585, 47, et 1584, 11.

415 Cf. v. 361.

416 Le nominatif *impes* ne se trouve que dans Priscien G. L. K. II, 241, 1 : « *impĕto, impĕs impetis. — Ouidius in* III *Metamorphoseon* (79) : ' *Impete nunc uasto* ' *pro impetu. Similiter Statius in VII Thebaidos* (585 sq.) ' *aurigamque impete uasto, Amphiarae, tuum* '.

L'ablatif *impete* est déjà dans Laevius, d'après Aulu-Gelle XIX, 7, 8; Lucrèce emploie en outre le génitif *impetis* VI, 327 « *inde ubi non potuit nubes capere impetis auctum.* » Mais il ne connaît que le nominatif *impetus*, cf. V, 200, 815; VI, 128, 282, 337, 591, 728. *Impete*, *impetis* ont été créés, sans doute sur le modèle de *praepes, -etis*, parce qu'*impĕtū*, *impĕtūs* n'entraient pas dans l'hexamètre. *Impete* est d'ailleurs presque uniquement employé à former le dactyle cinquième, place où sont tolérées davantage les licences, ainsi V 505, 913; VI 138, 153, 174, 186, 239, 328, 335. Une seule exception est VI 340 où *impete* forme le quatrième pied.

417 Cf. Homère Il. Θ 16 « τόσσον ἔνερθ' Ἀΐδεω ὅσον οὐρανός ἐστ' ἀπὸ γαίης », et Hésiode Theog., 720 « τόσσον ἔνερθ' ὑπὸ γῆς, ὅσον οὐρανός ἐστ' ἀπὸ γαίης », Virgile Aen. VI, 577 sqq. « *tum Tartarus ipse Bis patet in praeceps tantumque tendit sub umbras, Quantus ad aetherium caeli suspectus Olympum* ».

418 *O* et *Q* donnent *despicere*, que Lachmann, suivi par beaucoup d'éditeurs a corrigé en *dispicere*, qu'on lit III, 26 « *Nec tellus obstat quin omnia dispiciantur Sub pedibus, quaecumque infra per inane geruntur* ». Le témoignage des mss. a peu de poids en pareil cas, rien n'étant plus commun que la confusion de *e* et de *i* (cf. 421). Toutefois comme *despicere* « regarder d'en haut » fournit un sens plausible, la correction est inutile.

420 obhaesit : non attesté avant Lucrèce.

425 adsimili : cf. 91 ; II 493 *adsimili ratione*.

428 tota : « dans son ensemble », comme Plaut. Most., 146 « *non uideor mihi Sarcire posse aedis meas quin totae perpetuae ruant* ».

431 conduxit : scil. *dextera laeuaque*, cf. VI, 967 « (*ignis*)... *coria et carnem trahit et conducit in unum* » ; I 397 « *Nec... potest denserier aer, nec... sine inani posset... ipse in se trahere et partis conducere in unum* » ; de même III, 534.

435 labefactari : cf. v. 50 et note.

436 clauda : l'adjectif est développé et expliqué 438 sqq.

437 aplustris : de *aplustra*, doublet de *aplustria*, *-ium*, emprunté au gr. ἄφλαστον, sans doute par l'intermédiaire de l'étrusque. Cf. Paul. Fest., 9, 10 « *aplustria nauium ornamenta, quae quia erant amplius quam essent necessaria usu, etiam* [*am*]*plustria dicebantur* ». Scol. Iuv. X, 136 « *aplustria tabulatum ad decorandum superficium nauis adpositum. Alii dicunt rostra nauis, ornamentum puppis*, ἄφλαστα ». Le mot se trouve dans Ennius Ann., 602, et dans Lucr. II, 555.

438 rorem salis : *sal* ou *sale* dans le sens de « mer » est déjà dans Ennius Ann., 385 « *spumat sale* » ; Ann., 52 « *sale nata... Venus* ». Virgile dit de même Georg. IV, 431 « *rorem amarum* », Aen. I, 35 « *spumas salis* ». *Ros* se trouve dans Lucr. I, 496 « *lympharum rore* », 771 « *roremque liquoris* », 777 « *ardor cum rore* ».

439 guberna : Ennius semble avoir donné le modèle de ces abréviations barbares : on connaît les formes *gau*, *cael*, *do*, Ann. Inc., 574-576 qu'il a risquées pour *gaudium*, *caelum*, *domus*. Cf. Marius Victorinus dans les Gramm. lat. de Keil VI, 56 « *Pari ratione in uersu et apocope praecepta est, id est subtractio syllabae syllabarumue cuiuslibet partis orationis metro cogente facta, quae siue in uerbo siue in nomine acciderit, pro integra parte orationis accipietur, ut « endo sua do », id est in sua domo. Item ac « famul infimus esset »* (Lucr. III, 1035) *pro famulus. Similiter* (Lucilius Sat., 578).

Proras detondete et despoliate guberna

id est gubernacula, sicut diximus, metri neccessitate. »

449 tuendo « quand on les regarde ». Même emploi du gérondif 1068. Cf. I, 312 « *Anulus in digito subtertenuatur habendo* ». Cet emploi du gérondif, se rapportant à un sujet autre que celui du verbe à forme personnelle, est resté classique ; cf. Virgile Buc. VIII, 72 « *Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis* » ; Georg. II, 250 « *Sed picis in morem ad digitos lentescit habendo* » ; III, 454 (voir la note de 1056) ; Aen. II, 6.

450 Double allitération formant chiasme. Cf. I, 900 « *flammai fulserunt flore coorto* ». *Florentia* : l'image est empruntée d'Ennius, comme l'apprend Servius ad Aen. VII, 804 ; cf. Ann. 323 (d'après la restitution de Vahlen) « < *Florebant flammis* > *lychnorum lumina bis sex.* »

451 bina... geminare : tautologie.

453-4 sopore Somnus : même figura etymologica que III, 431 « *in somnis sopiti* ».

457 cernere censemus : voir des exemples de construction analogue dans Bennett Synt. of early Lat. I, 383 ; cf. v. 470 ; III, 319 « *uideo firmare potesse* » V, 390 « *Et siccare prius confidunt omnia posse* ».

458 conclusoque loco : noter l'absence de préposition, comme v. 71.

460 seuera : même épithète appliquée aux astres V, 1190 « ... *noctis signa seuera* », à la mer, V, 35 « *pelage* (*pelagi* mss.) *seuera* ». L'adjectif est repris par Virgile et appliqué par lui au Cocyte, Georg. III, 37 «*amnemque seuerum Cocyti* ».

461 reddere dicta : = *dare dicta*, *dicere*. Pour le sens de *reddere*, cf. 178.

tacentes : avec valeur adversative.

462 Cf. 590; et V, 845 « *Cetera de genere hoc monstra ac portenta creabat* ».

463 uiolare fidem : cf. 505.

464 Nequiquam : Lucrèce fait un fréquent emploi de cet adverbe en rejet, cf. 1133, 1188 ; V, 1123, 1271, 1313, 1332.

465 opinatus : création de Lucrèce pour remplacer *opinatio*, impossible dans l'hexamètre ; cf. 205. Pour le fonds, cf. Epicure dans Diog. Laert. X, 50 « τὸ δὲ ψεῦδος καὶ τὸ διημαρτημένον ἐν τῷ προσδοξαζομένῳ ἀεί ἐστι κατὰ τὴν κίνησιν ἐν ἡμῖν αὐτοῖς, συνημμένην τῇ φανταστικῇ ἐπιβολῇ, διάλειψιν δ'ἔχουσαν καθ' ἣν τὸ ψεῦδος γίνεται ». en outre les témoignages divers recueillis par Usener. Voir Épicure a 179-187, où reparaissent la plupart des exemples fournis par Lucrèce.

Munro cite en outre Tertull. de anima 21 « *non enim sensum*

mentiri, sed opinionem : sensum enim pati, non opinari ; animum enim opinari ».

467 res apertas : cf. 54.

468 ab se = *ipse* « de lui-même », cf. 465.

469 D'après Cicéron Acad. prior. II, 23, 73, un admirateur de Démocrite, Métrodore de Chio, commençait ainsi son livre de Natura : « *Nego, inquit, scire nos, sciamusne aliquid, an nihil sciamus, ne id ipsum quidem, nescire aut scire, scire nos, nec omnino, sitne aliquid, an nihil sit* ». Cf. Démocrite lui-même dans la vie de Pyrrhon de Diog. Laert. IX, 72 « Ἐτεῇ δὲ οὐδὲν ἴδμεν · ἐν βυθῷ γὰρ ἡ ἀλεθείη ».

470 nil scire fatetur : cf. v. 457·

471 mitto : même sens v. 690 ; VI, 1056 *mirari mitte.*

contendere causam : l'expression, qui ne se retrouve pas ailleurs, est faite sur le modèle de *pugnare pugnam*, *dormire somnum*, etc.

472 Expression sans doute proverbiale ; *capite sistere* se trouve dans Plaute Curc., 287, *capite statuere* dans Térence Ad., 316.

473 Cf. II, 541 : « *Sed tamen id quoque uti concedam* ».

uti : « à supposer que ».

478 L'apologie des sens est un thème fréquent ; cf. I, 693 « *Nam contra sensus ab sensibus ipse repugnat, Et labefactat eos, unde omnia credita pendent* ». Et 699 « ... *Quid nobis certius ipsis Sensibus esse potest, qui uera ac falsa notemus* ? ».

primis : « les sens les premiers » comme II, 1080 « *primis animalibus inice mentem* », III 250, « *postremis datur ossibus atque medullis Siue uoluptas* ».

484 tota : cf. I, 694 dans la note de 478.

486 sqq. Epicure dans Diog. Laert. X, 31 « Πᾶσα γὰρ αἴσθησις ἄλογός ἐστι καὶ μνήμης οὐδεμιᾶς δεκτική· οὔτε γὰρ ὑφ' αὑτῆς οὔθ' ὑφ' ἑτέρου κινηθεῖσα δύναταί τι προσθεῖναι ἢ ἀφελεῖν οὐδ' ἐστὶ τὸ δυνάμενον αὐτὰς διελέγξαι. Οὔτε γὰρ ἡ ὁμοιογενὴς αἴσθησις τὴν ὁμοιογενῆ διὰ τὴν ἰσοσθένειαν, οὔθ' ἡ ἀνομοιογενὴς τὴν ἀνομοιογενῆ· οὐ γὰρ τῶν αὐτῶν εἰσὶ κριτικαί· οὐθ' ἡ ἑτέρα τὴν ἑτέραν· πάσαις γὰρ προσέχομεν. Οὔτε μὴν λόγος· πᾶς γὰρ λόγος ἀπὸ τῶν αἰσθήσεων ἤρτηται. »

491 molle sit et gelidum feruensue : il manque un adjectif « *durumue* » dans le premier terme.

seorsum : ici trisyllabe ; cf. Prosodie, § 10.

500 dissoluere causam : comme *dissoluere nodos* VI, 355. L'expression est restée courante dans la langue de la rhétorique.

501-502 : joindre *uisa* à la fois à *fuerint* et à *sint*.

iuxtim : cf. 363.

502 egentem : cf. V, 1211 « *Tentat enim dubiam mentem rationis egestas* ».

504 Noter l'allitération, et l'antithèse *manibus manifesta suis emittere. Manifestus* signifie proprement « tenu dans la main ».

505 Cf. 463.

506 nixatur : Lucrèce emploie ici encore le fréquentatif, pour une raison métrique.

507 non modo... uita quoque : asymétrie fréquente, due à l'absence de *sed* ou *uerum* dans le second membre ; cf. Tacit. Hist II, 27 « *non solum apud Caecinam..... Fabii quoque Valentis copiae* ».

508 ausis : 2me pers. sg. de *ausim*, subjonctif du type *dixim*, *faxim*, etc. Sur ces formes, voir Ernout Morphol., § 238.

509 locos : Lucrèce emploie indifféremment *loci* (cf. 1246) et *loca*, cf. 573, 577, 580, 591, 596, 597, 667, 1043, 1045, 1266 : sur ces doublets, voir Ernout Morphol., § 213. Toutefois *loca* est de beaucoup plus fréquent.

512 instructa paratast « dressé et mis en bataille », image empruntée à la langue militaire.

513-515 regula : « la règle » ; norma « l'équerre » ; libella « le niveau » ; voir le Dictionn. Daremberg et Saglio s. v.

prima = « *primum* » dès le début cf. 550 et 428.

514 rectis regionibus « la verticale » comme II, 249 « *Sed nihil omnino recta regione uiai Declinare* », et « *e regione* », v. 374.

515 hilum : cf. 379 et note.

parti : cf. 235 et note.

516 obstipa : Festus 210, 11 « *obstipum*, *oblicum* », qui cite deux exemples d'Ennius (Ann. 283, 420), et un de Caecilius (99).

517 La cacophonie du vers rend très pittoresquement le désordre du bâtiment. Munro compare Il. Ψ 116 « Πολλὰ δ' ἄναντα κάταντα πάραντά τε δόχμιά τ' ἦλθον ».

cubantia : cf. Horace Od. I, 17, 11 « *Vsticae cubantis... leuia saxa* » ou Porphyrion note « *Vsticam... cubantem suauiter dixit ad resupinam regionem eius attendens* ».

absona : cf. gr. ἀνάρμοστος.

518 uelle : cf. III, 593 « *labefacta uidetur Ire anima ac toto solui de corpore uelle* ».

ruantque : scil. *alia quaedam*, comme au v. 652, et V, 1237 « *Concussaeque cadunt urbes dubiaeque minantur* ».

520 sic : apodose de *ut* du v. 513.

523 scruposa : *scruposus* est dérivé de *scrupus* ; cf. Festus 448, 18 : « *Scrupi aspera saxa et difficilia attrectatu... unde scrupulosam rem dicimus, quae aliquid habet in se asperi* ». Plaute dit de même plaisamment, Capt. 185 « *Nam meus scruposam uictus commetat uiam* ».

524 Cf. Épicure dans Diog. Laert. X, 52 « τὸ ἀκούειν γίνεται ῥεύματός τινος φερομένου ἀπὸ τοῦ φωνοῦντος ἢ ἠχοῦντος ἢ ψοφοῦντος ἢ ὅπως δήποτ' ἀκουστικὸν πάθος παρασκευάζοντος. Τὸ δὲ ῥεῦμα τοῦτο εἰς ὁμοιομερεῖς ὄγκους διασπείρεται κ.τ.λ. »

525 insinuata : cf. 331 note, et 1245.

pepulere sensum : τὸ αἰσθητήριον κινεῖν, Epic., p. 14, 11.

526-527 Cf. I, 302 sqq. cité dans la note du v. 216.

528 Cf. Épicure ep. I, p. 14, 5 « εὐθὺς τὴν γινομένην πληγὴν ἐν ἡμῖν ὅταν φωνὴν ἀφίωμεν, τοιαύτην ἔκθλιψιν (*sic* Brieger, ἐκλίθην uel ἐκλήθην codd.) ὄγκων τινὸς ῥεύματος πνευματώδους ἀποτελεστικὴν ἀποτελεῖσθαι » ; Auct. ad Heren. III, 21 « *Nam laeduntur arteriae, si, antequam uoce leni permulsae sunt, acri clamore complentur* » ; et plus loin « *ictus fit et uolnus arteriae acuta atque attenuata nimis acclamatione* ». Lucrèce donne une explication analogue à propos du gémissement III, 495 sqq. « *Exprimitur porro gemitus quia membra dolore Adficiuntur, et omnino quod semina uocis Eiciuntur et ore foras glomerata feruntur, Qua quasi consuerunt et sunt munita uiai* ».

arteria : le mot est ordinairement féminin, comme le gr. ἡ ἀρτηρία dont il a été emprunté, cf. Thesaurus 686, 8 sqq.

asperiora : cf. gr. τραχεῖα.

532 Construire : *scilicet ianua oris* (= *operculum*, cf. Cic. Nat. Deor. II 136 « *cum aspera arteria* (*sic enim a medicis appellatur*) *ostium habeat adiunctum linguae radicibus paulo supra, eaque ad pulmones usque pertineat excipiatque animam... tegitur quodam quasi operculo* ») *raditur quoque expletis.* — *expletis* : cf. 876.

535 corporis : cf. I, 1038-1039 « *nam ueluti priuata cibo natura animantum Diffluit amittens corpus* » ; 809-801 « *nisi nos cibus... et... umor Adiuuet, amisso iam corpore uita quoque omnis... exsoluatur* ».

537-538 perpetuus... perductus : noter l'insistance.

aurorae ab exoriente nitore : cf. 211 *splendor aquai* et note.

540 constare : cf. v. 110.

541 loquens : substantif ; cf. 1024, 1097.

542 uocis : « du son », et non « de la voix », comme le prouvent les exemples suivants.

543 leuor : cf. 153.

544 sqq. Comparaison analogue II, 410 sqq. « *Ne tu forte putes serrae stridentis acerbum Horrorem constare elementis leuibus aeque Ac musaea mele, per chordas organici quae Mobilibus digitis expergefacta figurant* ». Cf. Antipater de Sidon, Anth. Pal. VI, 46 μέλπουσαν κλαγγὰν βάρβαρον ἐκ στομάτων, Χαλκοπαγγῆ σάλπιγγα » ; Catulle LXIV, 283-4 « *Multis raucisonos efflabant cornua bombos, Barbaraque horribili stridebat tibia cantu* ».

545 depresso sub murmure mugit : il faut sans doute joindre *sub* à *mugit* : cf. *summussi* dans Naevius Trag., 63, cité par Festus 384, 16 « *summussi dicebantur murmuratores. Naeuius « Odi, inquit, summussos : proinde aperte dice quid sit quod times* » ; et *submittere uocem. Summugit* va de pair avec *depresso*. Munro construit *sub murmure depresso* ; mais les exemples qu'il donne pour justifier sa construction ne sont pas probants.

Pour l'expression, cf. Virg. Aen. VIII, 526 « *Tyrrhenusque tubae mugire... clangor* » ; Georg. III, 45 « *Et uox adsensu nemorum ingeminata remugit* » ; Catulle LXIII, 22 « *tibicen... canit Phryx... graue* ».

546-547 Exemple comparable d'harmonie imitative II, 618 sq. « *Tympana tenta tonant palmis, et cymbala circum Concaua, raucisonoque minantur cornua cantu* ».

546 reboat : le verbe se retrouve II, 28 « *Nec citharae reboant laqueata aurataque templa* ». Il a été repris par Virgile Georg. III, 223 « *reboant siluaeque et longus Olympus* » où Servius note « *reboo est autem Graecum uerbum. Nam apud Latinos nullum uerbum est quod ante o finalem o habeat, exceptum inchoo ; quod tamen maiores aliter scribebant, aspirationem interponentes duabus uocalibus, et dicebant incoho* » ; cf. Paul. Fest. 27, 14 « *boare, id est clamare, a Graeco descendit* ». Nonius au contraire donne l'étymologie populaire « *bount a boum mugitibus* », p. 79, 5.

raucum : cf. Ennius Ann., 520 « *raucum sonus aere cucurrit* ».

cita : cf. 608 ; Virg Aen., IV, 122 « *tonitru caelum omne ciebo* ».

548 Noter l'abondance des liquides *l* et *r*.

liquidam : cf. 981 et Virgile Buc. IX, 36 « *argutos... olores* »

550 recto... ore : *recto* équivaut à un adverbe « en ligne droite » ; cf. 513 « *prauast regula prima* » ; VI, 689 « *rectis ita faucibus eicit alte* ».

551 articulat : mot créé par Lucrèce pour traduire ἀρθρόω et qui reparaît seulement au IIe siècle après J.-C. ; cf. Platon Protag., 322 A « φωνὴν καὶ ὀνόματα ταχὺ διηρθρώσατο τῇ τέχνῃ ». Cicé-

ron emploie *fingere*, de Nat. deor. II, 149 « *in ore sita lingua est, finita dentibus. Ea uocem immoderate profusam fingit et terminat atque sonos uocis distinctos et pressos efficit* ».

551 daedala : Paul. Fest., 59, 26 « *daedalam a uarietate rerum artificiorumque dictam esse apud Lucretium* (I, 7) *terram, apud Ennium* (Inc. 46) *Mineruam, apud Vergilium* (Aen. 7, 282) *Circen, facile est intellegere, cum Graeci* δαιδάλλειν *significent uariare* ». L'adjectif a deux sens, l'un actif « habile ouvrier, ingénieux », l'autre passif « ingénieusement travaillé » Festus semble n'avoir connu que le premier, d'après les exemples qu'il donne, et auxquels on peut ajouter Lucr. V, 234 « *naturaque daedala rerum* ». Mais le second est attesté par Lucr., II, 505 « *Phoebeaque daedala chordis Carmina* » V, 1451 « *carmina picturas et daedala signa polire* », et Virgile Georg., IV, 179 « *daedala tecta* ».

552 formatura ; création de Lucrèce, d'ailleurs très régulière (cf. *natura*) pour *conformatio* impossible dans l'hexamètre; cf. de même *dispositura* I, 1027 pour *dispositio*, etc. Formatura... figurat : cf. 69 « *formai seruare figuram* ».

553 Cf. 360, 622, 658.

554 ipsa ; par opposition à 560.

555 articulatim : l'adverbe se trouve dans un fragment tragique, sans doute d'Accius, Ribb.[3] Trag. Inc., 167 « *Puerum interea optruncat, membraque articulatim diuidit* ».

556 Épicure dans Diog. Laert. X, 52 « τὸ δὲ ῥεῦμα τοῦτο εἰς ὁμοιομερεῖς ὄγκους διασπείρεται, ἅμα τινὰ διασώζοντας συμπάθειαν πρὸς ἀλλήλους καὶ ἑνότητα ἰδιότροπον. » Formaturam... figuram : tautologie, cf. 552.

560-561 neque illam internoscere, uerborum sententia quae sit : prolepse analogue à la construction grecque : οἶδα σὲ ὅστις εἶ ; cf. v. 701 et Bennett Synt. of early Lat. II, 222 sqq.

562 Cf. 203 et note.

563 sqq. Noter les antithèses : *unum... omnibus*; *multas... una*.

564 omnibus : sur ce datif, cf. v. 5.

568 auris incidit : voir note du v. 2.

570 solidis adlisa locis reiecta ; « venant se heurter à des corps pleins (*solidis*, cf. *densa* 151 où il s'agit d'un fait analogue), < et > renvoyée de cet endroit ». Il ne faut pas joindre *locis* à *solidis* : l'expression *loca solida* n'ayant pas de sens.

solidis adlisa : pour la construction, cf. 297.

572 cum uideas... possis : comme II, 1090 « *Quae bene cognita si teneas, natura uidetur...* » La différence entre le sub-

jonctif et l'indicatif (présent ou futur) est, comme dans nombre d'autres endroits, à peine sensible. Le subjonctif atténue légèrement l'affirmation, en y introduisant une idée de conditionnel. De plus l'emploi du subjonctif est fréquent avec la seconde personne, qui implique l'idée d'indéfini ; cf. 1061.

574 ex ordine : cf. 370, 973.

575 Cf. Virg. Aen. III, 508 « *Sol ruit interea et montes umbrantur opaci* ». *Opacus* « noyé d'ombre » sans doute par la tombée de la nuit,

576 Cf. Virg. Aen. III, 68 « *Condimus et magna supremum uoce ciemus* ».

577-578 Sex etiam aut septem.... unam ; cf. une antithèse analogue dans Virgile Georg. II, 535 « *Septemque una sibi muro circumdedit arces* ».

578 ipsi « d'elles-mêmes, spontanément », cf. 131, 853.

docta : l'emploi analogue de *docet* au v. 317 justifie la correction *docta* pour *dicta*.

579 Cf. II, 327-328 « ..... *clamoreque montes Icti reiectant uoces ad sidera mundi* » et Virgile Buc. VI, 84 « *Ille canit ; pulsae referunt ad sidera ualles* » ; V, 62 « *Ipsi laetitia uoces ad sidera iactant Intonsi montes* », Georg. IV, 49, 50 « ... *aut ubi concaua pulsu Saxa sonant, uocisque offensa resultat imago* ».

580 capripedes : traduit du gr. αἰγιπόδης n'est pas attesté avant Lucrèce. Plaute a *loripes* Poen., 510, et la langue de la poésie connaît *pennipes*, *plumipes*, cf. Grenier, Composés nominaux en lat. arch., 182.

580-581 Haec loca... Satyros tenere... et Faunos esse locuntur : asyndète assez désagréable, la deuxième proposition infinitive semblant superflue.

fingunt : scil. *sibi* uel *animis*.

locuntur = *dicunt*. La construction de *loquor* avec la proposition infinitive, quoique rare, n'est pas sans exemple.

582 noctiuago : cf. v. 180 et note,

583 uolgo : cf. 75.

taciturna : cf. Virg. Aen. II, 255 « *tacitae per amica silentia lunae* » ; Ovide Ars am. II, 505 « *taciturna silentia* ».

586-588 Virgile s'est souvenu de ce passage, Buc. X, 24 sqq. « *Venit et agresti capitis Siluanus honore, Florentis ferulas et grandia lilia quassans. Pan deus Arcadiae uenit, quem uidimus ipsi Sanguineis ebuli bacis minioque rubentem* ».

agricolum : génitif pluriel ; toutefois on lit *agricolarum* II, 1161, VI, 1260 ; cf. 683. Lucrèce emploie souvent *genus*, suivi soit d'un adjectif (*animale genus* I, 227), soit d'un génitif pluriel

(*genus... animantum* I, 4), imitant en cela Ennius qui dit déjà : « *lanigerum genus* » Sat. 66.

587 pinea : le pin est consacré au dieu Pan, cf. Properce I, XVIII, 20 « *Arcadio pinus amica deo* », et les bergers suspendaient à cet arbre une flûte en guise d'offrande, Virgile Buc. VII, 24 «*Hic arguta sacra pendebit fistula pinu* » ; Tibulle II, V, 29 « *Pendebatque uagi pastoris in arbore uotum, Garrula siluestri fistula sacra deo* ». Cf. encore Horace Od. III, 26, 3 ; Ep. I, 1, 4. Le pin poussait sur le Ménale, où le dieu se plaisait à séjourner, Virgile Buc. VIII, 22 « *Maenalus argutumque nemus pinosque loquentis Semper habet; semper pastorum ille audit amores* ».

uelamina : cf. v. 5 ; Ovide Her. V, 137 « *Cornigerumque caput pinu praecinctus acuta Faunus* ».

488 Cf. V, 1405 sqq. « *Et uigilantibus hinc aderant solatia somni, Ducere multimodis uoces et flectere cantus, Et supera calamos unco percurrere labro* ».

calamos : V, 1382 sqq. « *Et Zephyri, caua per calamorum, sibila primum Agrestis docuere cauas inflare cicutas* ». L'expression est reprise par Virgile Buc. II, 31 « *Pan primus calamos cera coniungere pluris Instituit* » ; VIII, 24 « *Panaque qui primus calamos non passus inertis* ». La flûte de Pan dont jouent les bergers est appelée indifféremment *auena* Virg. Buc. I, 2 ; *calamus* ibid. 10 *calami* l. l. ; *cicuta* Buc. V, 85 ; *fistula* Buc. II, 37 ; *harundo* Buc. VI, 8 ; *stipula* III, 27.

589 Siluestrem Musam : « la Muse pastorale », cf. V, 1398 « *Agrestis enim tum Musa uigebat* ». Virgile s'est également souvenu de ce passage Buc. I, 2 « *Siluestrem tenui Musam meditaris auena* » ; Buc. IV, 3 « *Si canimus siluas, siluae sint consule dignae* »

590 loquor : avec complément direct, comme dans Ennius Var. 2 « *Quantam columnam quae res tuas gestas loquatur* » ; Ann. 250 « *Prudentem, qui dicta loquiue tacereue posset* » ; cf. également v. 578.

591-592 Cf. V, 1387 « *Per loca pastorum deserta* ».

593 ut : « étant donné que ».

594 auricularum : si le texte n'est pas corrompu, il faut entendre, en supposant une brachylogie très hardie « *rerum quae captant auriculas* ».

596-597 per loca quae..... haec loca per : scil. « *per loca per quae..... per haec loca* » ou « *quae per loca* », cf. 387.

res apertas : même expression v. 54.

598 Cf. I, 354 « *Inter saepta meant uoces, et clausa domorum*

Transuolitant »; VI, 227-228 « *Transit enim ualidum fulmen per saepta domorum, Clamor uti ac uoces* », et 951 « *Denique per dissaepta domorum saxea uoces Peruolitant, permanat odor, frigusque, uaposque Ignis...* ».

uidemus : *uidere* s'emploie fréquemment en parlant de sensations autres que celles des yeux, cf. Plaute MG, 1259 « *Naso pol iam haecquidem plus uidet quam oculis* »; Virgile Aen. IV, 490 « *mugire uidebis Sub pedibus terram* », etc.

600 renutant : création de Lucrèce, cf. v. 50.

601-602 Cf. 147 et note.

605 dissuluit : conservé par *Q*, est la graphie correcte : un *ă* en syllabe intérieure ouverte devant *u* devenant *l* suivi de toute autre voyelle que *i*, cf. Niedermann Phonét. histor. du lat., § 10 A, 2. *Dissiluit* est dû à l'influence de *dissilio* où *i* est phonétique.

606 suos : « issus d'elle ». Cf. un emploi analogue du possessif dans Virgile Buc. I, 37 « *Cui pendere sua patereris in arbore poma* », VII, 54; Georg. II, 82; Aen. VI, 206.

Noter l'allitération.

607 abdita retro : cf. 304.

608 feruont : conjecture vraisemblable de Munro pour *fuerunt*. Lucrèce n'emploie que *feruo*, *feruére*; cf. Cartault, 107.

609 derectis : leçon de *O* et *Q* qu'il faut conserver, *derigere* étant attesté par les bons manuscrits, notamment de Virgile et de Tite-Live, et par les inscriptions, cf. C.I.L. I[1], 1220 « *Et nostri uoltus derigis inferiis* ».

611 saepta intra : la conjecture de Brieger est justifiée par les exemples cités dans la note du v. 598.

612 clausa domorum : cf. v. 361, et les exemples de la note du v. 598.

615-617 Formule analogue à celle de 522-524.

qui : forme d'ablatif de *quis*, devenue invariable, cf. Ernout Morphol., § 138, et v. 1098.

614 plusculum... rationis plus operaeue : hendiadyin « ne comportent pas plus de difficulté (*plus operae*) dans leur explication (*plusculum rationis*) » ; « *in ratione* <*reddenda*> *plusculum habent operae* »; cf. V, 1168 « *Non ita difficilest rationem reddere uerbis* ».

619 coepit : trisyllabe, comme coëgit; cf. Prosodie, § 10. Même scansion dans Plaute Cas., 651, 701, Merc., 533. *Coepi* est formé du préverbe *co-* et du parfait de *apio* dont le dérivé *apiscor* est plus connu.

622 hoc ubi : cf. 360.

622-626 Cf. II, 422 sqq. « *Omnis enim, sensus quae mulcet cumque, figura Haud sine principiali aliquo leuore creatast ; At contra, quaecumque molesta atque aspera constat, Non aliquo sine materiae squalore repertast* ».

624 umida... sudantia : nouvel exemple de l'abondance lucrétienne, cf. 340 *candens... lucidus*, et note.

625-626 Cf. 81-82 et note.

627 fine : (ou *finī*, cf. Ernout Morphol., § 69) se construit comme *tenus* (cf. v. 15) indifféremment avec l'ablatif ou le génitif, par ex. Caton A.C., 28, 2 « *Oleas operito terra... radicibus fini* », 113, 2 « *Amphoras nolito implere nimium, ansarum infimarum fini* ». La construction avec l'ablatif est la plus ancienne, celle avec le génitif, analogique de *causa*, *gratia*.

uoluptas e suco : scil. *nàta*.

628 praecipitare : sens moyen, cf. 1021 et *uertere* 135.

629 omnis : « entièrement ».

631 didere... artubus : la construction ordinaire est *didere in*, avec l'accusatif, cf. 629.

633 Ce développement figure déjà, sous une forme un peu différente, livre I, 809 sqq. « *Scilicet et nisi nos cibus aridus et tener humor Adiuuet, amisso iam corpore, uita quoque omnis Omnibus e neruis atque ossibus exsoluatur. Adiutamur enim dubio procul atque alimur nos Certis ab rebus, certis aliae atque aliae res. Nimirum quia multa modis communia multis Multarum rerum in rebus primordia mixta Sunt, ideo uariis uariae res rebus aluntur* ». Il est repris au livre VI, 769 sqq. « *Principio hoc dico, quod dixi saepe quoque ante, In terra cuiusque modi rerum esse figuras : Multa, cibo quae sunt, uitalia, multaque morbos Incutere et mortem quae possint adcelerare. Et magis esse aliis alias animantibus aptas Res ad uitai rationem ostendimus ante, Propter dissimilem naturam dissimilesque Texturas inter sese, primasque figuras. Multa meant inimica per auris, multa per ipsas Insinuant naris infesta atque aspera tactu, Nec sunt multa parum tactu uitanda, neque autem Aspectu fugienda, saporeque tristia quae sint* ».

633 aliis alius : cf. 677, 684.

qui : = *quo modo*, en corrélation avec *quareue* du v. suivant.

634 expediam : « je vais débrouiller » ; même emploi II, 66.

triste et amarum : tautologie, cf. 125 et note. De même 636 : *distantia differitasque*.

635 perdulce : semble être une création de Lucrèce sur le modèle de *perbonus*, *perbreuis*, etc.

636-637 Cf. Démocrite dans Théophraste, De sensu et sensil.,

63 « σημεῖον δὲ ὡς οὐκ εἰσὶ φύσει τὸ μὴ ταὐτὰ πᾶσι φαίνεσθαι τοῖς ζῴοις, ἀλλ' ὁ ἡμῖν γλυκύ, τοῦτ' ἄλλοις πικρὸν καὶ ἑτέροις ὀξὺ καὶ ἄλλοις δριμύ τοῖς δὲ στρυφνόν » 69 « ἁπλῶς δὲ τὸ μὲν σχῆμα καθ' αὑτό ἐστι, τὸ δὲ γλυκὺ καὶ ὅλως τὸ αἰσθητὸν πρὸς ἄλλο καὶ ἐν ἄλλοις, ὥς φησιν ».

636 rebus : même emploi de *res* avec le même sens, VI, 773 cité dans la note du v. 633.

differitas : le mot a été créé par Lucrèce pour remplacer *differentia* qui ne peut entrer dans l'hexamètre, sans doute d'après *uarietas*. Il a été repris par Arnobe, et se trouve dans Nonius et les glossaires. Inversement au l. I, 653, Lucrèce emploie *uariantia* au lieu de *uarietas*. *Differitas* est une forme barbare, le suffixe *-tas* servant à former des substantifs dérivés d'adjectifs : *nouos : nouitas*, *socius : societas*, etc.

637 La forme de datif contracte *ali*, introduite ici par Lachmann, se retrouve VI, 1227.

fuat : ancien subjonctif, formé sur le même thème verbal qui a fourni le parfait de *sum* ; cf. Ernout Morphol., § 245 E.

639 Le début du vers est altéré, et aucune des corrections proposées ne s'impose.

Le même fait est rapporté du serpent que l'on coupe en deux, III, 662 « *Ipsam seque retro partem petere ore priorem, Volneris ardenti ut morsu premat icta dolorem* ». Cf. Virgile Georg. III, 512 « ... *ipsique suos iam morte sub aegra — Di meliora piis erroremque hostibus illum ! — Discissos nudis laniabant dentibus artus* ». Cf. Pline N.H. VII, 2, 15 ; XXVIII, 19, 35.

641 adipes : *adeps* ou *adips* : mot italique qui se trouve aussi en ombrien ; une forme *alipes* est signalée dans l'appendix Probi. Il est masculin et féminin et s'emploie indifféremment au sing. ou au pl. : *adeps suillus*, Varr. R.R. II, 17 ; mais *Cassii adipes*, Cic. Cat. III, 7, 16. La brévité de *ĭ* rend peu vraisemblable l'emprunt au gr. ἄλειφα, cf. Ernout Elém. dial., 98.

Cf. V, 899 « *Quippe uidere licet pinguescere saepe cicutá Barbigeras pecudes, homini quae est acre uenenum* » ; VI, 970 « *Barbigeras oleaster eo iuuat usque capellas* », et aussi Hésychius s. v. ἐλλέβορος, Galien III, 4, Pline H.N. X, 197, Diog. Laert. IX, 80.

cōturnix : même quantité de la syllabe initiale dans Plaute Capt., 1003 (sept. troch.) « *Aut anites aut coturnices dantur quicum lusitent* », Asin., 666 (sept. iamb.) « *Dic igitur me* [*tuum*] *passerculum, gallinam, coturnicem* ». D'après le grammairien Caper, G.L.K. VII, 108, 17, la graphie ancienne était *cocturnix* (leçon de *O*), issue de *quocturnix*, que représente peut-être le *quod turnicibus* de *Q*. Le passage de *cocturnix* à *cōturnix* est dû à l'étymologie populaire qui a établi un rapport entre le nom

de l'oiseau et le cothurne, gr. κόθορνος ; cf. Havet M.S.L. VI, 234 sqq.

643 Cf. II, 333 sqq. « *Nunc age, iam deinceps cunctarum exordia rerum Qualia sint et quam longe distantia formis, Percipe, multigenis quam sint uariata figuris...* » et la conclusion du développement ibid. 377-380 « *Quare etiam atque etiam simili ratione necessest, Natura quoniam constant, neque facta manu sunt Vnius ad certam formam primordia rerum, Dissimili inter se quaedam uolitare figura* ». Cf. aussi la note du v. 633, et I, 895 « *Verum semina multimodis immixta latere Multarum rerum in rebus communia debent* ».

quaecumque... animantes : *animans* est toujours féminin dans Lucrèce ; cf. II, 669, 944, 963, III, 666, V, 69.

646 generatim : adverbe créé par Lucrèce et repris par Virgile Georg. II, 35 « ... *proprios generatim discite cultus* » ; cf. v. 363 et note.

647 Expression reprise de III, 219 « *Extima membrorum circumcaesura tamen se Incolumem praestat* ».

extima : Paul. Fest. 69, 11 « *extimum extremum ita significat, ut intimo sit contrarium* ». Sur ce suffixe de superlatif, v. Ernout Morph, § 99, 5.

649 Le développement rappelle et résume celui du l. II, v. 710 et suivants. Cf. 711-713 « *Nam sua cuique cibis ex omnibus intus in artus Corpora discedunt, connexaque conuenientes Efficiunt motus...* » et 720-727 « *Nam ueluti tota natura dissimiles sunt Inter se genitae res quaeque, ita quamque necessest Dissimili constare figura principiorum : Non quo multa parum simili sint praedita forma, Sed quia non uolgo paria omnibus omnia constant. Semina cum porro distent, differre necessust Interualla, uias, connexus, pondera, plagas, Concursus, motus...* ».

650 Cf. VI, 981 sqq. : « *Multa foramina cum uariis sint reddita rebus, Dissimili inter se natura praedita debent Esse, et habere suam naturam quaeque, uiasque* » ; VI, 297-298 : « *extemplo cadit igneus ille Vortex, quod patrio uocitamus nomine fulmen* ».

652 sqq. La doctrine d'Épicure se rapproche sur ce point de celle de Démocrite, cf. Théophraste De Caus. plant. VI, 6 « Δημόκριτος δὲ σχῆμα περιτιθεὶς ἑκάστῳ, γλυκὺν μὲν τὸν στρογγύλον καὶ εὐμεγέθη ποιεῖ· στρυφνὸν δὲ τὸν μεγαλόσχημον, τραχύν τε καὶ πολυγώνιον καὶ ἀπεριφερῆ : ὀξὺν δὲ κατὰ τοὔνομα τὸν ὀξὺν τῷ ὄγκῳ καὶ γωνιοειδῆ καὶ καμπύλον καὶ λεπτὸν καὶ ἀπεριφερῆ· δριμὺν δὲ τὸν περιφερῆ καὶ λεπτὸν καὶ γωνιοειδῆ καὶ καμπύλον· ἁλμυρὸν δὲ τὸν γωνιοειδῆ καὶ εὐμεγέθη καὶ

σκολιὸν καὶ ἰσοσκελῆ · μικρὸν δὲ τὸν περιφερῆ καὶ λεῖον, ἔχοντα σκαληνίαν, μέγεθος δὲ μικρόν · λιπαρὸν δὲ τὸν λεπτὸν καὶ στρογγύλον καὶ μικρὸν ». Cf. sur le *suaue* et l'*amarum*, Théophraste De sensu et sensil. 65-66 « τὸν δὲ γλυκὺν (sc. χυλόν) ἐκ περιφερῶν συγκεῖσθαι σκημάτων οὐκ ἄγαν μικρῶν · διὸ καὶ διαχεῖν ὅλως τὸ σῶμα καὶ οὐ ταχὺ πάντα περαίνειν » ; « τὸν δὲ στρυφνὸν ἐκ μεγάλων σχημάτων καὶ πολυγωνίων καὶ περιφερὲς ἥκιστ' ἐχόντων · ταῦτα γὰρ ὅταν εἰς τὰ σώματα ἔλθῃ, ἐπιτυφλοῦν ἐμπλαττοντα τὰ φλέβια καὶ κωλύειν συρρεῖν κ. τ. λ. »

653 Cf. 518.

654 multangula : πολυγώνια, n'est pas attesté avant Lucrèce.

656-657 Proinde... proinde : noter la lourdeur et la négligence de cette répétition.

658 sqq. La même explication se trouve déjà II, 398 sqq. : « *Huc accedit uti mellis lactisque liquores Iucundo sensu linguae tractentur in ore; At contra taetra apsinthi natura, ferique Centaurei foedo pertorquent ora sapore : Vt facile agnoscas e leuibus atque rotundis Esse ea, quae sensus iucunde tangere possunt : At contra, quae amara atque aspera cumque uidentur, Haec magis hamatis inter se nexa teneri ; Proptereaque solere uias rescindere nostris Sensibus, introituque suo perrumpere corpus* ».

660 contractabiliter : Lucrèce n'hésite pas à placer au début du vers ces adverbes de deux pieds et demi, qui sont plus que des « sesquepedalia uerba » ; cf. *insatiabiliter* III, 907, VI, 978 ; *innumerabiliter* V, 274 ; *insedabiliter* VI, 1176. D'autres mots aussi longs et lourds peuvent former le premier hémistiche : *argumentorum* I, 417 ; *innumerabilibus* I, 583 ; *intempestiuis* II, 873, VI, 1102 ; *suppeditabatur* V, 1176 ; *induperatorem* V, 1227 ; *intolerabilibusque* VI, 1158.

Sur le sens de ce mot, cf. 623.

665 excĭta : cf. 1215 et note.

670 Cf. VI, 804 « *At cum membra hominis percepit feruida febris, Tum fit odor uini plagae mactabilis instar* ».

671-672 Cf. Sextus Pyrrh. Hyp. II, 63 « ἀμέλει γοῦν ἐκ τοῦ τὸ μέλι τοῖσδε μὲν πικρὸν τοῖσδε δὲ γλυκὺ φαίνεσθαι ὁ μὲν Δημόκριτος ἔφη μήτε γλυκὺ αὐτὸ εἶναι μήτε πικρόν, ὁ δὲ Ἡράκλειτος ἀμφότερα ». Galien de simpl. med. IV, 17 « οὐδὲν οὖν θαυμαστὸν οὐδὲ διὰ τί τὸ γλυκύτατον ἁπάντων μέλι τὸν πικρότατον γεννᾷ χυμὸν καὶ διὰ τί μάλιστα τοῖς ἀκμάζουσι τε καὶ φύσει θερμοῖς καὶ πυρέττουσιν..... ὅταν ἀκραιφνεῖ πλησιάζῃ θερμότητι, τὸν χολώδη γεννᾷ χυμόν ». Sénèque ad Luc. CIX, 7 « *Sunt enim quidam, quibus morbi uitio mel amarum uideatur* ».

supera saepe : cf. II, 397 sqq. où la douceur du miel est opposée

à l'amertume de l'absinthe, et expliquée par la nature de ses éléments « *leuibus atque rotundis* » III, 191-195 où le miel est représenté comme plus épais et plus lent que l'eau, et d'une consistance plus dense « *nimirum quia non tam leuibus exstat Corporibus neque tam subtilibus atque rotundis* ».

672 superā : mais *infra* v. 112.

673 Cf. 722.

adiectus : semble créé par Lucrèce; cf. 205 et note.

674 Cf. Epicure dans Diog. Laert. X, 53 « Καὶ μὴν καὶ τὴν ὀσμὴν νομιστέον ὥσπερ καὶ τὴν ἀκοὴν οὐκ ἄν ποτε πάθος οὐθὲν ἐργάσασθαι, εἰ μὴ ὄγκοι τινὲς ἦσαν ἀπὸ τοῦ πράγματος ἀποφερόμενοι σύμμετροι πρὸς τὸ τοῦτο τὸ αἰσθητήριον κινεῖν, οἱ μὲν τοῖοι τεταραγμένως καὶ ἀλλοτρίως, οἱ δὲ τοῖοι ἀταράχως καὶ οἰκείως ἔχοντες ».

675 fluat... fluctus : cf. Ennius Ann., 173 « ... *leni fluit agmine flumen* », et v. 218.

678 dissimilis propter formas : cf. II, 414 « *Neu simili penetrare putes primordia forma In naris hominum, cum taetra cadauera torrent, et cum scena croco Cilici perfusa recens est, Araque Panchaeos exhalat propter odores* ».

680 uolturii : doublet archaïque de *uoltur*; Ennius Ann., 138 a également *uolturus*.

681 canum uis = *canes*; périphrase du type homérique, cf. 987 et note; 998 « *catulorum blanda propago* » = *blandi catuli*; Virg. Aen. IV, 132 « *odora canum uis* ».

683 Vers d'une belle allure épique.

Romulidarum : de même *Graiugenarum* I, 477, mais *Aeneadum* I, 1; cf. 586 et note.

686 Cf. VI, 970 sqq. « *Barbigeras oleaster eo iuuat usque capellas, Effluat ambrosiae quasi uero et nectari' linctus, Qua nihil est homini quod amariu' frondeat esca. Denique amaricinum fugitat sus et timet omne Vnguentum : nam saetigeris subus acre uenenum est, Quod nos interdum tamquam recreare uidetur. At contra nobis caenum taeterrima cum sit Spurcities, eadem subus haec iucunda uidetur, Insatiabiliter toti ut uoluantur ibidem* ».

687 Développement analogue II, 683 sqq. : « *Nidor enim penetrat qua sucus non it in artus; Sucus item sorsum, sorsum sapor insinuatur Sensibus, ut noscas primis differre figuris* ».

hic : noter l'allongement, cf. Ernout Morphol., § 112.

688 permitti : sens étymologique « être envoyé à travers l'espace »; cf. *promissa*, v. 681.

alio..... alter : absence de parallélisme, comme dans V, 835 « *ex alio terram status accipit alter* »; cf. 771. D'ailleurs la phrase

est assez embarrassée. Construire « *Est igitur ut hic ipse odor quicumque* », etc.

689 haud quisquam : = *nullus*.

eorum : constructio ad sensum ; le pluriel est amené par *alio... alter*, et *quicumque* ; cf. 255, 934, 1275.

690 Cf. VI, 164-166 « *Sed tonitrum fit uti post auribus accipiamus, Fulgere quam cernant oculi, quia semper ad auris Tardius adueniunt, quam uisum quae moueant res* », et 183-184 « *Inde sonus sequitur, qui tardius adficit auris Quam quae perueniunt oculorum ad lumina nostra* ».

mitto : cf. 471.

691 oculorum acies : périphrase pour *oculos*, cf. 328.

692 Errabundus : cf. VI, 438 « *Versabundus enim turbo descendit* » ; I, 95 « *tremibundaque* ».

Errabundus est repris par Virgile Buc. VI, 57 « *Si qua forte ferant oculis sese obuia nostris Errabunda bouis uestigia* » où Servius note « *errabunda, errantia, ut ludibundus, ludens* », cf. Nonius 103 et Aulu-Gelle XI, 15.

693 facilis : = *facile*, cf. 742.

694 ex alto... ex re : négligence qu'accentue encore la forme du spondée final.

696 quod : « le fait que ».

699 <odorem> maioribus esse creatum Principiis quam uox : dans le second terme de la comparaison, le mot est au nominatif, sans que soit répétée une forme personnelle du verbe ; cf. des constructions analogues III, 426-427 « (*animam*) *docui... minoribus esse Principiis factam quam liquidus umor aquai* » ; III, 455-456 « *Ergo dissolui quoque conuenit omnem animai Naturam, ceu fumus, in altas aeris auras* » ; III, 613-614 « *Non tam se moriens dissolui conquereretur, Sed magis ire foras, uestemque relinquere, ut anguis* ».

700 uolgo : cf. 676.

701-702 quod olet... inuestigare in qua : cf. 560-561.

703 plaga : cf. 356-357.

704 nuntia : Nonius, 215, 9 « *Nuntius... neutro apud aliquos non receptae auctoritatis lectum est, sed doctos* » ; cf. 1032 et VI, 76-77 « *simulacra feruntur..... diuinae nuntia formae* ».

706-707 saporum In genere : simple périphrase pour *in saporibus*.

708 omnibus : datiuus commodi ; cf. *aliis* 786, et 5 note.

710 La même légende est rapportée par Pline VIII, 19, 52, X, 21, 47 ; cf. Sénèque De Ira II, 11, 4.

712 Cf. V, 862 « ... *genus acre leonum saeuaque saecla* ».

noenu : Nonius, 143, 31 « *noenum pro non. Lucilius* (987) : *Sed tamen hoc dicas quid rest? si noenu molestum est.*

Varro epistula ad Fufium « si hodie noenum uenis, cras quidem, sis,ueneris... ». *Noenu* est la forme archaïque de *non*, issue de **ne oinom* « pas un »> **noinom*> *noenu(m)*> *nōn.*

gallum... contra : cf. 141.

713 inque tueri : cf. 203 et note.

meminere : cf. 153.

716 interfodiunt : semble être une création de Lucrèce.

717 feroces : cf. *rabidi* 712.

722-723 Cf. 110, 143, 176 et passim.

724 rerum simulacra : Plutarque De plac. phil. IV, 8 « Λεύκιππος, Δημόκριτος, τὴν αἴσθησιν καὶ τὴν νόησιν γίνεσθαι εἰδώλων ἔξωθεν προσιόντων· μηδενὶ γὰρ ἐπιβάλλειν μηδετέραν χωρὶς τοῦ προσπίπτοντος εἰδώλου » : Cicér. de Fin. I, 21 « *quae (Epicurus) sequitur sunt tota Democriti : atomi, inane, imagines..... quarum incursione non solum uideamus sed etiam cogitemus* ». Épicure dans Diog. Laert. X 49 « δεῖ δὲ καὶ νομίζειν ἐπεισιόντος τινὸς ἀπὸ τῶν ἔξωθεν τὰς μορφὰς ὁρᾶν ἡμᾶς καὶ διανοεῖσθαι... τύπων τινῶν ἐπεισιόντων... εἰς τὴν ὄψιν ἢ τὴν διανοίαν. 50... καὶ ἥν ἂν λάβωμεν φαντασίαν ἐπιβλητικῶς τῇ διανοίᾳ ἢ τοῖς αἰσθητηρίοις... ». Cf. 783 et note.

725 Cf. 165.

726 tenuia : noter la mise en valeur par le rejet.

727 aranea : doublet de *araneum*, *i*. Cf. Servius ad Georg. IV, 247 « *Sciendum maiores animal ipsum masculino genere appellasse 'hic araneus', retia uero quae faciunt feminino.*

brattea : cf. Ernout Elém. dial., 125.

729-731 Noter la répétition.

percipiunt : « s'emparent de », cf. Plaute Amp., 1118 « *Nam mihi horror membra misero percipit dictis tuis* ». Le verbe se retrouve dans Lucr. III, 28, 80, V, 605, VI, 804.

730 rara : πόροι.

732 Cf. V, 892 sqq. « *Aut rabidis canibus succinctas semimarinis Scyllas* » ; passage dont s'est souvenu Virgile Buc. VI, 74 sqq. « *Quid loquar aut Scyllam Nisi, quam fama secuta est. Candida succinctam latrantibus inguina monstris, Dulichias uexasse rates et gurgite in alto A! timidos nautas canibus lacerasse marinis* ».

734 Vers repris du livre I, 135, cf. plus haut v. 39 et note; et aussi v. 761 et 766.

morte obita : cf. 1020 « *mortem obeunt* ».

735 omne genus : accusatif du même type que *quod genus*, cf. 271.

736 cf. 131 sqq.

738 confiunt... facta : tautologie.

739 Cf. V, 878 « *Sed neque Centauri fuerunt, nec tempore in ullo Esse queunt duplici natura et corpore bino...* » et 890 sqq. « *Ne forte ex homine et ueterino semine equorum Confieri credas Centauros posse, neque esse; Aut rabidis canibus succinctas semimarinis Corporibus Scyllas, et cetera de genere horum...* ».

741 Verum ubi equi atque hominis : noter les élisions de ce premier hémistiche. Aussi Lachmann suivi par Bernays écrit-il « *Verum ubi equi casu atque hominis* », car, selon lui, « *nullus poetarum praeter ueteres scenicos uocabulorum iambicorum uocalem extremam cum breui syllaba copulauit* ». Mais la règle posée par Lachmann n'est pas sans exception.

742 Haerescit : le verbe qui se retrouve II 477 n'est pas attesté chez un autre écrivain.

quod diximus : = <*id*> *q. d.*, *ut diximus*, cf. 1037.

748 La légèreté et la mobilité de l'âme ont été exposées au livre III, 425 sqq. « *Principio, quoniam tenuem constare minutis Corporibus docui, multoque minoribus esse Principiis factam, quam liquidus humor aquai, Aut nebula, aut fumus : nam longe mobilitate Praestat, et a tenui causa magis icta mouetur...* ». Cf. plus loin le v. 756.

tenuis : cf. Sénèque Ep., 57, 8 « *animo, qui adhuc tenuior est igne, per omne corpus fuga est* ».

mobilis : cf. Thalès dans Diog. Laert. I, 35 « τάχιστον νοῦς, διὰ παντὸς γὰρ τρέχει », Cic. Tusc. I, 19, 34 « *nihil est animo uelocius; nulla est celeritas quae possit cum animi celeritate contendere* ».

750 Quatenus : « Dans la mesure où, jusqu'au point où », puis, simplement « puisque »; cf. III, 422 sqq. « *Atque animam, uerbi causa, cum dicere pergam, Mortalem esse docens, animum quoque dicere credas, Quatenus est unum inter se coniunctaque res est* ». Même emploi III, 218, II, 927.

751 simili ratione : cf. 754-757.

752 forte : expression extrêmement concise; il faut entendre « *si forte uiderim* ».

docui quoniam : cf. III, 531 sq. « *Scinditur itque animae hoc quoniam natura nec uno Tempore sincera existit, mortalis habendast* »; Virg. Aen. V, 22 « *superat quoniam fortuna, sequamur* ». Toutefois *q. d.* est l'ordre habituel dans Lcr., et notamment après *nunc igitur* III, 203, 434.

754-756 simili ratione — aeque — nec minus : noter l'abondance.

756 nec minus atque : d'après l'analogie de *idem atque*.
mage : cf. 81.
n. q. m. t. c. : cf. 748.

757 profudit « a couché »; cf. la définition de *profusus* dans Paul. Fest., 257, 16 « *Profusus... abiectus iacens. Pacuuius* (321) : *Profusus gemitu murmuro* ».

758 Mens animi : l'expression qu'on retrouve dans Lucrèce III, 615, V, 149, VI, 1183, est déjà dans Plaute Epid. 530 « *Paupertas, pauor territat mentem animi* ». Quoique *mens* et *animus* soient souvent employés indifféremment l'un pour l'autre, elle ne forme pas tout à fait tautologie, et *mens* désigne plus spécialement l'activité intellectuelle de l'*animus*, cf. Cic. de Rep. II, 40, 67 « *ea quae latet in animis hominum quaeque pars animi mens uocatur* ». *Animus* est un terme plus général et plus compréhensif. Aussi dit-on « *mens animi* », mais « *animus mentis* » serait impossible.

759 Cf. 37 sqq. et notes.

760-761 quem... potitast : à l'époque archaïque, *potiri* est employé au sens de « prendre en son pouvoir », et le participe a le sens passif de « tombé au pouvoir de », cf. 766; d'où la construction avec l'accusatif qu'on a ici, et dans Plaute Asin., 324, Rud., 390. D'ailleurs chez les auteurs anciens, les déponents, qui sont suivis de l'ablatif à l'époque classique, ont souvent leur complément à l'accusatif : ainsi *fruor* v. 1078. Sur ces faits, voir Langen Arch. f. lat. Lexicogr. u. Gramm. III, 332, Bennett Syntax of early Lat. II, 208 sqq.

762 sqq. Cf. Épicure, ep. I, p. 21, 8 « καὶ μὴν καὶ λυομένου τοῦ ὅλου ἀθροίσματος ἡ ψυχὴ διασπείρεται καὶ οὐκέτι ἔχει τὰς αὐτὰς δυνάμεις οὐδὲ κινεῖται, ὥστ' οὐδ' αἴσθησιν κέκτηται. Οὐ γὰρ οἷόν τε νοεῖν τὸ αἰσθανόμενον μὴ ἐν τούτῳ τῷ συστήματι καὶ ταῖς κινήσεσι ταύταις χρώμενον, ὅταν τὰ στεγάζοντα καὶ περιέχοντα μὴ τοιαῦτα ᾖ, ἐν οἷς νῦν οὖσα ἔχει ταύτας τὰς κινήσεις ».

763 offecti : le participe passif de *officere* se rencontre également V, 776; on a *officiuntur* II, 156; cf. *inuideor* et *inuisus*, etc.

765 meminisse : « memoria »; cf. 836 sqq. *uidere* — *orare* — *conferre* — *lacerare* — *foedare* — *mandare* — *sedare* — équivalents à l'infinitif grec précédé de l'article, I, 331 « *quod tibi cognosse in multis erit utile rebus* », « cette connaissance te sera utile en bien des cas », etc.

766 mortis letique potitum : expression créée par Lucrèce sur le modèle de « *potitus hostium* » qu'on trouve dans Plaute Asin., 554, Capt., 92, 144, 762 Epid., 532, 562. Cf. 760 et note.

mortis letique : tautologie; cf. I, 852 « *Vt mortem effugiat leti sub dentibus ipsis* ».

768 Quod superest : cf. 195, 1283.

771 perit = *periit*, cf. *init* 339.

alio..... altera : cf. 688.

774 rerum = *imaginum*.

775 sensibili quouis... tempore in uno : cf. 794-795; Épicure dans Diog. Laert. X, 47 « ἐν αἰσθητῷ χρόνῳ ».

777-778 multaque... clarandumst : au lieu de faire accorder le participe futur passif avec un « sujet », Lucrèce, suivant en cela l'usage ancien (cf. gr. τιμητέον τὴν ἀρετήν) en fait un impersonnel suivi d'un complément direct; cf. I, 111 « *Aeternas quoniam poenas in morte timendum* » 138 « *multa nouis uerbis praesertim cum sit agendum* », cf. I, 381, II, 492, 1129, III, 391, 626, 926, V, 43-44, 302-303, VI, 917. Voir Ernout Morphol., § 246.

clarandumst : cf. I, 144 « *clara tuae possim praepandere lumina menti* », III, 1 « *E tenebris tantis tam clarum extollere lumen* ».

plane : « de manière à ne pas laisser d'obstacle ».

779 quod cuique libido uenerit : constructio ad sensum ; *libido uenerit* équivalant à *libuerit cupere*, est par analogie construit avec l'accusatif *quod*, au lieu du génitif. Une construction comparable est « *mihi uenit in mentem eius rei* » avec le génitif au lieu du nominatif attendu, d'après « *memini eius rei* ». Sur les accusatifs dépendant de substantifs verbaux, v. Bennett Synt. of early Lat. II, 252.

781 uoluntatem... tuentur : cf. Cicér. Tusc. V, 21, 61 « *Tum... pueros... iussit... nutum illius intuentes diligenter ministrare* ».

783 Cf. Cicér. de Nat. Deor. I, 108 « *quid quod hominum, locorum, urbium earum quas numquam uidimus... simul ac mihi collibitum sit praesto est imago?* » et ad Fam. XV, 16 (ad Cassium) : « *Fit enim nescio qui, ut quasi coram adesse uideare, cum scribo aliquid ad te ; neque id* κατ' εἰδώλων φαντασίας *ut dicunt tui amici noui qui putant etiam* διανοητικὰς φαντασίας *spectris Catianis excitari. Nam, te ne fugiat, Catius Insuber epicureus, qui nuper est mortuus, quae ille Gargettius et iam ante Democritus* εἴδωλα, *hic 'spectra' nominat. Doceas tu me oportebit... in meane potestate sit spectrum tuum, ut, simul ac mihi conlibitum sit de te cogitare, illud occurrat; neque solum de te, qui mihi haeres in medullis, sed, si insulam Britanniam coepero cogitare, eius* εἴδωλον *mihi aduolabit ad pectus?* ».

783 si..si..si : cf. Caton AC. 139 « *si deus si dea es* »; Aulu-Gelle II, 28, 3 « *hostiam si deo, si deae immolabant* ».

terram : scil. *cogitare*.

denique : souvent employé à la fin d'une énumération, cf. V, 434 « *Nec mare nec caelum nec denique terra neque aer* », I, 278 et 435, II, 1081.

786 aliis : cf. 708.

cum praesertim : « alors que surtout », c. à d. « et ce bien que » : Cicér. pro Sex. Rosc. 66 « *uidetisne... cum praesertim deorum immortalium iussis atque oraculis id fecisse dicantur, tamen ut eos agitent Furiae?* », Or. 32 « *nec uero, si historiam non scripsisset, nomen eius extaret, cum praesertim fuisset honoratus et nobilis* ».

785 sub uerbo : l'expression est claire, bien que rare. Lachmann cite Lactance Inst. IV, 15, 22 « *statimque sub uerbo eius tranquillitas insecuta est* ».

789 mollia... mollia : même reprise de l'épithète, destinée à marquer l'insistance III, 12, 13 « *Omnia nos itidem depascimur aurea dicta, Aurea* » ; cf. V, 298 sq. « *tremere ignibus instant, Instant* ».

Mollis s'oppose à *durus*, qu'on lit V, 1401 sq. « *Atque extra numerum procedere, membra mouentes Duriter, et duro terram pede pellere matrem* ». L'épithète est déjà dans Ennius Ann., 556 « *Per fabam repunt et mollia crura reponunt* », et reprise par Vir gileGeorg., III, 75 « *mollia crura reponit* » et Horace Sat., I, 9, 24 « *quis membra mouere Mollius* ».

Noter les allitérations.

792 scilicet : ironique, comme souvent.

madent : même image dans Horace Od. III, 21, 9 « *Socraticis madet Sermonibus* », et dans Martial VII, 69, 2.

794-795 « tempore in uno Cum sentimus », cf. 775 ; Épicure dans Diog. Laert. X, 33 « ἅμα γάρ τῷ ῥηθῆναι 'ἄνθρωπος' εὐθὺς κατὰ πρόληψιν καὶ ὁ τύπος αὐτοῦ νοεῖται προηγουμένων τῶν αἰσθήσεων ».

798 quisque : forme archaïque de datif-ablatif pluriel, cf. Ernout Morphol., § 141.

802 acute : cf. 810.

804 nisi si quae ad : cf. V. 949 « *templa tenebant Nympharum, quibus e scibant umori' fluenta* », et note du v. 141.

809 contendere se : cf. I, 324 « *Nulla potest oculorum acies contenta tueri.* »

811 Et tamen : la locution marque une opposition assez forte : cf. I, 1050 ; V, 768, 1096, 1125, 1177 ; VI, 603.

813 semotum... remotum : noter le neutre, malgré *in rebus apertis*. Mais l'expression pour Lucrèce équivaut à un neutre, cf. 255, et 885.

815 praeter quam quibus in rebus : attraction cf. 387, 888, 962.

Deditus avec *in* se retrouve III, 647 « *Et simul in pugnae studio quod dedita mens est* » ; et dans Catulle LXI, 101 « *In mala deditus uir adultera* ».

816 adopinamur : le préfixe marque la tendance à accomplir l'action indiquée par le verbe « nous sommes portés à imaginer », cf. *adamare* « se mettre à aimer, être enclin à aimer ». Ce mot est un ἅπαξ, comme *frustramen* du v. suivant.

817 nos induimus : cf. Virgile Georg. I, 187-188 « *cum nux se plurima siluis Induet in florem* », Aen. VII, 20 « *induerat in uoltus* ».

823 sqq : l'argumentation est reprise à peu près dans les mêmes termes par Lactance Inst. III, 17.

Illud in his rebus : cf. 256.

Le *inesse* qui termine le vers dans nos mss. ne peut se construire, et les conjectures proposées sont peu satisfaisantes ; peut-être y a-t-il une lacune d'un vers.

824 praemetuenter : adverbe créé par Lucrèce de même formation que *praeproperanter* III, 779. *Praementuens* figure au l. III, 1019.

825 facere « supposer » ; cf. III, 624 sqq. « *Praeterea, si immortalis natura animai est, Et sentire potest secreta a corpore nostro, Quinque, ut opinor, eam faciendum est sensibus auctam* ». V, 1186-1187 « *Ergo perfugium sibi habebant omnia diuis Tra dere et illorum nutu facere omnia flecti* ».

827 : l'allitération donne une certaine solennité au vers.

proferre passus : cf. 877.

828 feminum : sur la flexion de *femur*, voir Ernout Morph., 157.

fundata : cf. V, 927 « *solidis magis ossibus intus Fundatum, ualidis aptum per uiscera neruis* ».

829 apta : mot d'Ennius, cf. Ann., 339 « *Nox... stellis ardentibus apta* » ; Sc. 403 « *Fides... apta pinnis* », *etc.*

ualidis ex apta lacertis : cf. III, 10 « *tuisque ex, inclute, chartis* », 421 « *uno sub iungas nomine* » et passim, Virgile Buc. VI, 19 «*ipsis ex uincula sertis* ». On pourrait toutefois lire *exapta :* le composé se rencontre dans Lucilius, 536 : « *putares Pellicula extrema exaptum pendere onus ingens* ».

830 Cf. Cicéron de Nat. Deor. II, 150 « *Quam uero aptas quamque multarum artium ministras manus natura homini dedit* » (dans la bouche du stoïcien Balbus qui défend les causes finales).

831 foret : sens futur « ce dont nous pourrions avoir besoin », cf. 841 ; V, 843 sq. « *Nec facere ut possent quicquam... nec sumere quae foret usus* ». Du reste, Lucrèce ne semble pas distinguer dans l'emploi *forem* de *essem*, cf. Cartault, 87 sqq.

quae foret usus : cf. Plaute Pseud., 385 « *Ad eam rem usust hominem astutum* ».

832 inter... pretantur : la séparation du préverbe est ici encore due à une nécessité métrique, cf. 203 et note.

836 sqq. uidere — orare, etc. : cf. 765.

837 Cf. dans le développement sur l'origine de la parole au livre V, les vers 1056-1058 « *Postremo, quid in hac mirabile tantopere est re, Si genus humanum, cui uox et lingua uigeret, Pro uario sensu uaria res uoce notaret* ? », où Lucrèce a soin de noter encore que l'homme a possédé les organes de la parole avant le langage.

dictis orare : périphrase pour *loqui*..

843-845 Cf. V, 1283 sqq. « *Arma antiqua manus, ungues, dentesque fuerunt, Et lapides, et item siluarum fragmina rami* ».

843 conferre manu certamina pugnae : exemple de redondance, que Virgile a imité Aen. VIII, 604 « *Getis inferre manu lacrimabile bellum* » et X, 146 « *inter sese duri certamina belli Contulerant* ».

847 Cf. III, 649 « *Nec tenet amissam laeuam cum tegmine saepe* » ; Virg. Aen. II, 443 « *clipeosque ad tela sinistris Protecti obiciunt* ».

852 usu uitaque : hendiadyin ; cf. 616.

853-854 Cf. 474-477, et V, 181-186.

856 Cf. II, 1064 « *Quare etiam atque etiam tales fateare necessest* ».

856-857 Cf. I, 1052 « *longe fuge credere, Memmi* ».

860 fluere atque recedere : cf. 218, 695 ; II, 1128.

862 Cf. II, 97 « *Sed magis adsiduo uarioque exercita motu* » ; et IV, 1128.

Nonius note 6, 1 « *exercitum dicitur fatigatum* ». Virgile emploie « *exercita cursu Flumina* » Georg. III, 529-530 ; cf. Aen. I, 431 ; III, 182 ; IV, 623.

863-864 Lachmann a renversé l'ordre de ces deux vers, suivi par Bernays et Giussani, mais l'inversion est inutile.

867-868 C'est la doctrine du cuisinier épicurien Damoxénos Athénée III, 102 d, III, 350 Kock : « παρὰ δ'ἐμοὶ τρέφει τὸ προσφερόμενον βρῶμα καὶ λεπτύνεται ὀρθῶς τε διαπνεῖ. Τοιγαροῦν εἰς τοὺς πόρους ὁ χυμὸς ὁμαλῶς πανταχοῦ συνίσταται ».

Cf. II, 1139 sqq. « *Omnia debet enim cibus integrare nouando*

Et fulcire cibus, cibus omnia sustentare »; VI, 946 sqq. « *Diditur in uenas cibus omnis, auget, alitque Corporis extremas quoque partis unguiculosque* ». *Suffulcire* continue la métaphore commencée par *subruere*; cf. *ruina* 942 et *suffulcire* 950. De même Horace dit Sat. II, 3,153 « *ni cibus atque Ingens accedit stomacho fultura ruenti* ».

interdatus : « distribué », sens différent de celui du v. 227; cf. *interfodiunt* 716.

869-870 patentem.... opturet : l'image s'explique par le « *rarescit corpus* » du v. 865.

amorem edendi : traduit l'homérique ἐδητύος ἔρον A 469, θ 485.

uenas : cf. 955.

877 Cf. V, 556 « *Nonne uides etiam quam magno pondere nobis Sustineat corpus tenuissima uis animai, Propterea quia tam coniuncta atque uniter aptast? Denique iam saltu pernici tollere corpus Quis potis est, nisi uis animae, quae membra gubernat?* »; II, 257 « *Vnde est haec, inquam, fatis auolsa potestas Per quam progredimur, quo ducit quemque uoluntas, Declinamus item motus, nec tempore certo, Nec regione loci certa, sed ubi ipsa tulit mens?* »

879 hoc : long, c.-à-d. *hocc*, avec valeur emphatique, cf. Ernout Morphol., § 112.

oneris : génitif partitif, comme *eius* v. 372. — *nostri corporis* : génitif explicatif. L'expression est lourde.

881-882 Formule qu'on retrouve VI, 769 « *Principio hoc dico, quod dixi saepe quoque ante, In terra cuiusque modi rerum esse figuras* ». Noter *dicam-dicta-dico-diximus.*

animus.... accidere : voir v. 2 note, et cf. *didere artubus* 631.

884 quisquam, quam : cacophonie, d'autant plus sensible que les deux *quam* forment le spondée.

quam... ante : construire « *antequam mens prouidit quid uelit* », cf. note de 141, et III, 972 « *quam nascimur ante* »; VI, 979-980 « *quam... prius* ».

885 Le vers est superflu pour le sens, et la phrase, très elliptique, est obscure. Il faut entendre « *quod prouidet id*, [*hoc fit quod*] *e.r.c.i.* Sur *id* = *illius rei*, cf. 813. Munro compare Cat. LXVIII, 33 « *Nam quod scriptorum non magna est copia apud me, Hoc fit quod Romae uiuimus* », où l'expression est complète; mais le plus souvent elle est abrégée.

rei : génitif monosyllabique comme III, 918; Lucrèce emploie également *rēī* II, 112, 548, VI, 919.

886-888 La distinction entre *animus* et *anima* n'est pas facile à établir. Lucrèce annonce au livre III son intention d'éclaircir

la nature de l'*animus* et de l'*anima*, v. 35-36 « *Hasce secundum res animi natura uidetur Atque animae claranda meis iam uersibus esse* ». Au v. 94 il identifie *animus* et *mens* : « *Primum animum dico, mentem quam saepe uocamus* » ; et l'*animus* est une partie de l'homme, au même titre que les mains, les pieds et les yeux : « *Esse hominis partem nihilo minus ac manus et pes Atque oculi* » (v. 96). Quant à l'*anima*, qui réside également dans le corps (cf. III, 117 « *Nunc animam quoque ut in membris cognoscere possis Esse...* ») c'est la chaleur et le souffle vitaux, qui nous abandonnent au moment de la mort : III, 128-129 « *Est igitur calor ac uentus uitalis in ipso Corpore, qui nobis moribundos deserit artus* ». Du reste l'*animus* et l'*anima* sont unis entre eux et ne forment qu'une seule substance ; mais dans cette union c'est l'*animus* qui joue le rôle directeur, et qui commande : l'*anima* obéit aux moindres signes de l'*animus* : III, 136 sqq. « *Nunc animum atque animam dico coniuncta teneri Inter se, atque unam naturam conficere ex se; Sed caput esse quasi et dominari in corpore toto Consilium, quod nos animum mentemque uocamus ; Idque situm media regione in pectoris haeret..... Cetera pars animae per totum dissita corpus Paret et ad numen mentis momenque mouetur* ». Et l'impulsion que l'*animus* donne à l'*anima*, celle-ci la transmet à son tour au corps III, 159-160 : « *Esse animam cum animo coniunctam : quae cum animi ui Percussast, exim corpus propellit et icit* ».

887 extemplo : Varron L. L. VI, 47 « *uolo a uoluntate dictum et uolatu, quod animus ita est ut puncto temporis peruolet quo uolt* ».

888 Cf. III, 150-151 « *cum cetera pars animai Per membra atque artus nulla nouitate cietur* » ; 216 « *Ergo animam totam perparuis necessest Seminibus, nexam per uenas, uiscera, neruos* ».

membra atque artus : *artus* désigne les membres considérés isolément, *membra*, l'ensemble des membres, puis le corps, cf. VI, 797 « *Multaque praeterea languentia membra per artus Soluont* ».

ferit.. quae.. dissita uis est : cf. 387, 815, 962.

890 Cf. II, 269 sqq. : « *Vt uideas initum motus a corde creari, Ex animique uoluntate id procedere primum ; Inde dari porro per totum corpus et artus* ».

891 La mise en marche progressive est habilement rendue par l'arrangement des spondées et des dactyles.

893 exstat : cf. 110 et note.

897 Cf. v. 280 et la note ; VI, 1031 sqq. « *Hic* (scil. *aer*), *tibi*

quem memoro, per crebra foramina ferri Paruas ad partis subtiliter insinuatus, Trudit et impellit, quasi nauem uelaque uentus ».

898 Cf. 256 et note.

899 L'antithèse est mise en relief par l'entrecroisement ; cf. V, 593 « *Tantulus ille queat tantum sol mittere lumen* ». Tout le passage est plein d'antithèses.

902 Allitération et accumulation de spondées au milieu du vers. Pour l'expression, cf. Tite-Live XXIV, 34 (en parlant d'Archimède) : « *quibus* < *quicquid* > *hostes ingenti mole agentes perleui momento ludificaretur* ».

904 Cf. Sénèque Ep., 90, 24 « *additis a tergo gubernaculis, quae huc atque illuc cursum nauigii torqueant* » ; Virg. Aen. III, 562 « *Contorsit laeuas proram Palinurus ad undas* ».

905 trocleas : gr. τροχαλία ; tympana : τύμπανον : voir la définition de ces machines dans le Dict. de Rich.

908 inriget : l'image est reprise par Virg. Aen. I, 691 « *placidam per membra quietem Inrigat* » et III, 511 ; cf. Macrob. IV, 1, 44.

909-911 = 180-182.

912 tenuis auris : cf. I, 50 « *uacuas auris* » ; *animumque sagacem* : cf. I, 368 « *ratione sagaci* » ; I, 402 « *animo sagaci* ». Lucrèce fait souvent appel à l'attention et à l'intelligence de son ami ; cf. I, 51 sqq. « *Semotum a curis adhibe ueram ad rationem, Ne mea dona tibi studio disposta fideli, Intellecta prius quam sint, contempta relinquas* ».

915 Épicure dans Diog. Laert. X, 66 « ὕπνον τε γίνεσθαι τῶν τῆς ψυχῆς μερῶν τῶν παρ' ὅλην τὴν σύγκρισιν παρεσπαρμένων, ἐγκατεχομένων, ἢ διαφορουμένων ».

916-918 Cf. 959-961.

921 impedit esse : comme *prohibet esse* ; cf. III, 322 « *Vt nil impediat dignam dis degere uitam* ». Pour l'expression, cf. III, 484 « *At quaecumque queunt conturbari inque pediri* ».

924 frigore leti : III, 401 « *Et gelidos artus in leti frigore linquit* ».

925 ubi : « au cas où ».

926 cinere... multa : le genre de *cinis* est hésitant ; les grammairiens en font un masculin ; toutefois il est féminin dans Calvus Carm. frg. 15, 16, dans Catulle LXVIII, 90, CI, 4, et quelques auteurs tardifs (cf. Thes., 1070, 3 sqq.) sans doute sur le modèle du gr. κόνις.

927 reconflari : ἅ.λ.

928 consurgere : sous-entendu *potest*.

931 Cf. 723, 880.

expediam : cf. 634.

933 uicinum : neutre avec valeur adverbiale.

934 aeriis... auris... eius : constructio ad sensum : *eius* et non pas *earum*, parce que sans l'esprit de Lcr. *aeriis* = le gén. masc. sg. *aeris* : cf. II, 174 « *genus humanum quorum* », etc., et 255.

937 spirantibus : même datiuus commodi que *cubanti*, 952 ; cf. v. 5 et note.

939 utrimque secus : l'expression se trouve déjà dans Lucilius XXII, 9 « *Zopyrion labeas caedit utrimque secus* », et elle est reprise par les auteurs postclassiques. Le sens ne diffère pas de celui de *utrimque*.

940-941 : cf. 894-895.

941 primas partis elementaque prima : tautologie.

940-942 nobis... nobis : le datif du pronom équivaut à l'adjectif possessif.

943 Cf. I, 817-818 « *Atque eadem magni refert primordia saepe Cum quibus, et quali positura contineantur* », repris I, 909 sqq. Cf. v. 957 ; III, 928 « *Maior enim turba et disiectus materiai Consequitur leto* ».

Cf. II, 438-439 « *Aut ex offensu cum turbant corpore in ipso Semina, confunduntque inter se concita sensum* ».

944 Construire : *Inde fit ut...* cf. pour l'ensemble 916-918 et 959-961.

946 distracta... cf. plus haut v. 888, et la citation du livre III dans la note. A l'état de veille ou de vie, les éléments de l'*anima* sont unis entre eux, tout en étant répandus dans l'organisme. Cette cohésion disparaît dans le sommeil, comme dans la maladie « *quia uis animi atque animai Conturbatur* », III, 499. *Distracta* se retrouve III, 507, 590, 799.

947 Cf. III, 800-801 « *Quippe etenim mortale aeterno iungere. et una Consentire putare et fungi mutua posse...* ». — mutua : cf. 301.

948 inter... saepit, cf. 832.

950 Cf. 867.

952 cubanti : voir Riemann Synt. lat.[5], § 46 f.

953 submittuntur : cf. I, 92 « *terram genibus submissa petebat* ».

955 in uenas... diditur : selon la croyance ancienne, les veines seules servaient de véhicule au sang nourricier, les artères ne transportant que de l'air ; cf. II, 1118 sq. « *Vt fit ubi nilo iam plus est quod datur intra Vitalis uenas quam quod fluit atque*

recedit », III, 476-477 « *cum uini uis penetrauit Acris et in uenas discessit diditus ardor* » ; IV, 866-870 et notes.

956 exstat : comme *constat*, ici synonyme de *est*.

959-961 Phrase lourde et monotone, avec ses substantifs verbaux en *-tus*, ses comparatifs, ses conjonctions *atque*, *et*, *ac*.

961 Cf. Epicure Ep. I, p. 21, 8 Usener : « λυομένου τοῦ ὅλου ἀθροίσματος ἡ ψυχὴ διασπείρεται ».

diuisior... distractior : cf. III, 500 « (*uis animi atque animai*) *diuisa seorsum Disiectatur eodem illo distracta ueneno* », IV, 946 et note. Les deux comparatifs forment tautologie, comme *inane uacansque* I, 444, *seiungi seque gregari* I, 452, *ea uacuom nequam constat inane*, I, 509. *Distractior*, *diuisior* : cf. *concretius* 1244, Cartault Flexion, p. 59.

962 quo... studio : cf. 815, 888.

964 atque in ea : sur cet emploi du démonstratif, au lieu du relatif, voir Riemann Synt. lat. [5], § 17.

966 Nonius 257, 16 « *componere rursus significat comparare* ». Munro entend « formuler des contrats ». Les deux sens sont possibles.

965-967 obire : même répétition de *edunt* 1011-1015.

967 proelia obire : cf. Virg. Aen. VI, 167 « *proelia obibat* » ; Tite-Live VI, 7, 2 « *obire tot simul bella* ».

967 Cf. 318.

968 contractum : même expression II, 547 « *ex infinito contractum tempore bellum* » ; reprise par Tite-Live.

degere : cf. 1122.

969 hoc agere : même expression I, 41 « *Nam neque nos agere hoc patriai tempore iniquo Possumus aequo animo* ». « *Hoc age* » est une formule rituelle, cf. Plut. Numa, 14, passée rapidement dans la langue courante, cf. Thesaurus 1380, 52.

970 Cf. V, 335 « *Denique natura haec rerum ratioque reperta est Nuper, et hanc primus cum primis ipse repertus Nunc ego sum, in patrias qui possim uertere uoces* ». Mais, comme le dit Giussani, « da « chartae » a « lingua », il uiaggio è lunghetto ».

973 ex ordine : cf. 574, 370.

974 dare operam : « être attentif », en parlant des spectateurs, cf. Térence Phorm., 30, Plaute Trin., 5.

975 Cf. I, 301 « *usurpare oculis* ».

976 relicuas : quadrisyllabe. La formation est la même que *ambiguus*, *exiguus*, *conspicuus*, etc.

980 mollia : cf. 789, et Sénèque Ep., 90, 19 « *hinc molles corporis motus docentium mollesque cantus et infractos* ».

981 Même exemple d'harmonie imitative qu'au v. 548.

987 equos fortis : épithète d'Ennius Ann., 374 « *Sicut fortis equos, spatio qui saepe supremo Vicit Olympia, nunc senio confectus quiescit* ». Cf. III, 8, et 764 « *fortis equi uis* ».

988 tamen : parce que « *in somnis* » est adversatif, cf. 952-953.

989 Virgile Georg. III, 112 « *Tantus amor laudum, tantae est uictoria curae* ».

990 Cf. Ennius : « *carcere fusi currus* » Ann. 484 ; Lucr. II, 263 « *patefactis tempore puncto Carceribus* », Virg. Georg. I, 512 « *cum carceribus sese effudere quadrigae* », III, 104 « *ruuntque effusi carcere currus* ».

991 molli : même sens que dans Ennius Ann., 369 « *somnus... mollissimus perculit acris* ». *Molli* forme antithèse avec *iactant*, et caractérise ici la détente et le relâchement des membres pendant le sommeil ; cf. *mollia* 789.

994 Cf. I, 404 sqq. « *Namque canes ut montiuagae persaepe ferai Naribus inueniunt intectas fronde quietes, Cum semel institerunt uestigia certa uiai* ».

997 donec... redeant : seul exemple de subjonctif après *donec* dans Lucr. ; et M. Bennett Synt. of early Latin I, 305 n'en cite que trois exemples archaïques, dont un incertain. Mais le subjonctif est ici aussi normal que par ex. dans Térence Eun. 534 « *mane dum redeat* » (cf. Bennett l.l., 304), et la correction *redeunt* est inutile.

998 catulorum blanda propago : périphrase pour *blandi catuli* ; cf. 681 ; III, 741 « *leonum Seminium* » ; V, 864 « *leuisomna canum fido cum pectore corda* » VI, 1222 « *fida canum uis* ».

blanda : cf. V, 1067 « *Et catulos blande cum lingua lambere tentant* » ; l'épithète est reprise par Virg. Georg. III, 496 « *Hincanibus blandis rabies uenit* ».

1003 corripere : cf. III, 63 « *corripere ex somno corpus* », 925 « *cum correptus homo ex somno se colligit ipse* ».

1004 facies atque ora : tautologie.

1005 seminium : se retrouve III, 741 « *Denique cur acris uiolentia triste leonum Seminium sequitur...* » ; il est joint à *semen*, 746 « *si non certa suo quia semine seminioque Vis animi pariter crescit cum corpore toto ?* ». Lucrèce emploie comme synonyme *saeclum*. V, 862.

quo magis... tam magis : cf. 81-82 et note.

1007 uariae uolucres : même épithète I, 589, II, 145, 344, V, 1078. Comme l'indique le v. 825 du livre V, l'adjectif *uarius* signifie non pas « de couleurs différentes », mais « de différentes espèces » : « *aeriasque simul uolucres uariantibu' formis* ». De

même Virgile distingue Georg. I, 383 « *iam uarias pelagi uolucres* » et III, 243 « *pictaeque uolucres* ».

1008 diuom : sur cette forme de génitif, voir Ernout Morphol., § 32.

1009 proelia pugnas edere : cf. II, 118-119 « *Et uelut aeterno certamine proelia pugnas Edere* ».

1009 accipitres : Nonius, 192, 24 « *accipiter generis est masculini. Vergilius lib.* XI (721) : « *Quam facile accipiter saxo sacer ales ab alto* ». *Feminino Lucretius...* » Cf. Pline N. H., 10, 24 « *nocturnus accipiter cybindis uocatur* ». Le mot qui est apparenté à gr. ὠκυπέτης, et à *acupedius* « πόδας ὠκύς » qu'on trouve dans Festus, a été déformé par l'étymologie populaire qui l'a rapproché de *accipio*, cf. Isidore Orig., 12, 7, 55.

1010 uisaeque uolantes : construire « *si accipitres uisae sunt edere pr. pu., uolantes persectantesque* ».

1014 quasi si : comme *nisi si*, la langue archaïque répétant la conjonction qui figure déjà dans le composé. Toutefois *quasi* est plus fréquent, cf. 999, 1004, 1016.

1019 indicio... fuere : cf. Riemann Synt. lat. [5], § 47. Toutefois *esse* est ici suivi d'un seul datif comme VI, 771 « *multa, cibo quae sunt* », 1095 « *quae sint morbo mortique* », etc.

1022-1023 Cf. III, 504-505 : « *Tum quasi uaccillans primum consurgit, et omnes Paulatim redit in sensus, animamque receptat* ».

1022 exterrentur : cf. Ennius Ann. 36 « *talia tum memorat lacrimans exterrita somno* ». La conjecture de Lachmann *corpore toto externantur*, adoptée par Munro, est ingénieuse, mais un peu plus loin des manuscrits.

mentibu' capti : Fest., 150, 4 « *Mente captus dicitur cum mens ex hominis potestate abit* ».

1024 sitiens : cf. 1097, et 541.

propter : sur la place de la préposition, voir 141 et note ; 1026.

1025 occupat : cf. 1051.

1026 lacum : cf. Juvénal VI, 603 « *spurcos lacus* » — dolia : le récipient s'appelait aussi *amphora* (Macrobe III, 16, 15) ou *matella*, cf. Bücheler Carm. Ep., 932 « *Minximus in lecto.* » *Fateor, peccauimus, hospes : Si dices : quare ? — Nulla matella fuit* ».

curta : Properce V, 5, 75 « *curto uetus amphora collo* ».

1026 Certains ont voulu voir dans *puri* une contraction de *pueri*, l'acte signalé étant surtout une infirmité de l'enfance. Mais comme le remarque Munro, il eût été facile à Lucrèce d'écrire : *saepe lacum pueri propter*. Bergk et Brieger ont proposé *pusi*, auquel s'opposerait le v. 1030 « *Tum quibus aetatis*

freta.. ». Mais Lucrèce énumère ici des illusions diverses, sans songer à les opposer, et *tum* n'a pas de valeur adversative. En outre est-il vraisemblable que « l'accident » en question soit chez l'enfant l'effet du rêve ?

1029 Babylonica : substantif neutre, cf. 1123. On le trouve déjà dans Plaute Stich., 378 « *Babylonica et peristroma tonsilia et tappetia* ». Sur l'origine du nom, cf. Pline N.H., VIII, 196 « *colores diuersos picturae intexere Babylon maxime celebrauit et nomen imposuit* ».

1030 insinuatur : cf. 331.

1032 quoque = *quocumque*, cf. 155, 797, 1065.

1033 nuntia : cf. 704.

pulchrique coloris : cf. 1094.

1036 cruentent : le verbe dérivé de *cruor*, signifie proprement « ensanglanter, couvrir de sang », par ex. Ennius Ann., 165 « *Galli... Moenia concubia uigilesque repente cruentant* ». Par extension, le sang étant considéré comme une souillure, il est employé comme synonyme de *polluere* et est glosé μιαίνω ; cf. Stace Theb. XI, 228 « *spumis delubra cruentat taurus* ».

1037 sollicitatur : *sollicito* dénominatif de *sollicitus*, composé lui-même de *solli-* (*sollus* = *totus*) *cĭtus*, participe de *cieo* : cf. *ciet* du v. 1040.

quod diximus : cf. 742.

ante : 1030 sq.

1038 Cf. III, 449 « *Inde, ubi robustis adoleuit uiribus aetas* ».

roborat : Novius, Ribb[3], 21 emploie *roborascit*.

1042 Épicure dans Diog. Laert. X, 66 « τὸ τε σπέρμα ἀφ' ὅλων τῶν σωμάτων φέρεσθαι » ; cf. Hippocrate de gen. 8 « ἡ γονὴ ἐξέρχεται καὶ τῆς γυναικὸς καὶ τοῦ ἀνδρὸς ἀπὸ παντὸς τοῦ σώματος ».

1044 Cf. VI, 1206-1207 « *tamen in neruos huic morbus et artus Ibat, et in partis genitalis corporis ipsas* », et v. 651.

1045-1046 fit uoluntas eicere : construction analogue dans Ennius Sc. 257 « *Cupido cepit miseram nunc me proloqui Caelo atque terrae Medeai miserias* ». Le verbe complément d'un substantif accompagné de *esse*, ou d'un équivalent *fieri*, *nasci*, *oriri*, etc., se met tantôt en gérondif, tantôt à l'infinitif. Certaines de ces locutions peuvent être considérées comme des périphrases équivalant à un verbe, qui serait suivi normalement de l'infinitif, par ex. Plaute Trin., 865 « *Magis lubidost obseruare quid agat* » ou *lubido est* = *lubet* ; Virg. Aen. I, 336 « *Virginibus Tyriis mos est gestare pharetram* » II, 10 « *Sed si tantus amor casus cognoscere nostros* », etc., où l'infinitif peut être considéré comme le « sujet » du verbe, le substantif comme le « prédicat », quoique

le départ entre les deux fonctions soit assez difficile à établir.

Par analogie, l'usage de l'infinitif s'est étendu à des cas où l'on attendrait le gérondif, par ex. Plaute Trin., 1034 « *Scuta iacere fugereque hostis more habent licentiam* » (voir les exemples dans Bennett Synt. I, 417, et les exemples de gérondifs correspondants 446 sqq.), et Plaute dit par exemple indifféremment Asin., 912 « *tempus est subducere hinc me* », et Trin. 423 « *tempust adeundi* ». Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'infinitif est un substantif verbal, susceptible de flexion dans certaines langues de la famille indo-européenne, qu'en grec, accompagné de l'article il joue le rôle d'un substantif, et que cet usage n'est pas inconnu en latin, cf. v. 765. D'autre part, le gérondif est une création assez récente qui paraît être une innovation des langues italiques ; et les infinitifs qu'on rencontre avec la valeur de génitifs sont peut-être des traces isolées de l'ancien emploi indo-européen de l'infinitif, auxquels s'est substitué peu à peu en latin le gérondif avec cas fléchis.

1049 cadunt in uolnus : cf. Tite-Live I, 58, 11 « *cultrum.. in corde defigit prolapsaque in uolnus moribunda cecidit* », II, 46, 4 *telo extracto praeceps Fabius in uolnus abiit* ».

1050 emicat : de même II, 195-6 « ... *sanguis Emicat, exsultans alte... ...* ».

sanguīs : de **sanguin-s*, cf. *sanguin-is*.

icimur ictu : figura etymologica, comme *pugnare pugnam*, etc. *Icere* est d'ailleurs rare, et archaïque ; à l'époque classique seul le participe *ictus* est employé.

1051 occupat : cf. 1025.

1052 ictus : même image I, 34 « *aeterno deuictus uolnere amoris* », et V, 1075 « *Pinnigeri saeuit* (scil. *equos*) *calcaribus ictus Amoris* ». Noter la continuité de la métaphore : *telis, iaculatur, iactans, feritur* ; cf. 1145 sqq.

1054 Cf. 1172.

1055 Cf. Virgile Georg. I, 387 « *Et studio in cassum uideas gestire lauandi* » où Servius note « *gestire est laetitiam suam corporis habitu significare ; nam ut homines uerbis laetitiam suam exprimunt, ita aues corporis gesticulatione* ». Même explication dans Nonius, 32, 26 ; Paul.-Fest., 85, 13.

1056 : même antithèse que v. 1040.

1058 Haec : = *uoluptas* ; hinc = *ex cupidine* du vers précédent.

1059 illaec : nominatif féminin singulier, qu'on trouve dans Ennius Sc. 386 « *quis illaec est?* » ; cf. 1083, et Ernout Morphol., § 104.

1060 Cf. Euripide Hipp., 527 : « Ἔρως, Ἔρως... ὅστις στάζεις πόθον εἰσάγων γλυκεῖαν ψυχαῖς χάριν ».

frigida : « glacial », cf. Virg. Aen. III, 29 « *Mihi frigidus horror Membra quatit* ».

cura : la *cura* est la conséquence du désir, comme l'enseigne le disciple d'Epicure Diogène d'Oinoanda fr. 3 « καθόλου μὲν γὰρ ὧν οὐκ εἰσὶν ὀρέξεις πραγμάτων, περὶ τούτων οὐδὲ λῦπαι γίνονται ».

1061 quod ames : le neutre *quod* de même que le subjonctif marque l'indétermination de l'objet, comme dans Plaute Trin., 242 « *Nam qui amat quod amat quom extemplo Sauiis sagittatis perculsust* », et Curc. 170. La conjecture *aues* qui s'appuie sur III 1082 « *Sed dum abest quod auemus* », et 957 « *Sed quia semper aues quod abest* », est séduisante, mais inutile.

1064 absterrere : cf. 1234. — sibi : même datiuus commodi que dans Cic. p. red. in Sen., 19 « *seruitutem depulit ciuitati* » ; voir des exemples analogues dans Bennett Synt. II, 148 sqq.

1065 Diogène Laert. X, 118 « γυναικί τε δοκεῖ Ἐπικούρῳ οὐ μιγήσεσθαι τὸν σοφὸν ᾗ οἱ νόμοι ἀπαγορεύουσιν ».

quaeque = quaecumque, cf. 1032.

1066 conuersum unius amore : fait antithèse avec 1064 ; cf. également 1072.

1068 Noter l'abondance des inchoatifs en *-sco* destinés à marquer les progrès continus de la blessure ; l'effet est rendu plus sensible encore par l'allitération. Les allitérations abondent du reste dans tout le passage.

alendo : cf. 1102, 449 ; Virg. Georg. III, 455 « *alitur uitium uiuitque tegendo* ».

1069 gliscit : Paul-Fest. 87, 22 « *gliscere crescere est* ».

furor : employé fréquemment en parlant de l'amour, cf. 1117, Virg. Buc. X, 38, 60.

grauescit : même verbe III, 1022, VI, 337, au lieu du composé plus fréquent *ingrauesco*.

1070 Cf. Cic. Tusc. IV, 75 « *etiam nouo quidam amore ueterem tamquam clauo clauum eiciendum putant* ». Noter le chiasme, et au v. suivant l'allitération.

1071 uolgiuaga : l'épithète se retrouve V, 932 « *Volgiuago uitam tractabant more ferarum* » ; cf. 180 et 582. Elle traduit ici le gr. πάνδημος. Des conseils analogues sont donnés par Ovide Rem. Amor., 440 sqq.

1073 Cf. 1064.

1074 commoda : συμφέροντα, et non ἀγαθά « *bona* », cf. III, 2 « *inlustrans commoda uitae* » (en parlant d'Épicure).

1076 miseris : traduit le gr. δυσέρως.

potiundi : cf. 238.

1077 erroribus : cf. Ennius Sc., 241 « *incerte errat animus* », 392 « *animus aeger... errat* »; Lucr. III, 1052 « *atque animi incerto fluitans errore uagaris?* ».

1078 oculis : cf. I, 36 « *Pascit amore auidos inhians in te, dea, uisus* ».

quid.... fruantur : cf. v. 760 et note, III, 940 « *ea quae fructus cumque es* », et plus bas v. 1096 *fruendum* « dont on peut jouir ». Pour *fruor* néanmoins, le complément est le plus souvent à l'ablatif, cf. VI, 856 « *Cum superum lumen tanto feruore fruatur* », et Bennett Synt. II, 353.

1079 quod petiere : cf. 1061.

1080 dentes inlidunt : expression reprise par Horace Sat. II, 1, 77 « *Fragili quaerens inlidere dentem, Offendet solido* ».

1082 Cf. III, 873 « *Scire licet non sincerum sonere, atque subesse Caecum aliquem cordi stimulum...* », Virg. Georg. III, 210 « *caeci stimulos auertere amoris* ».

1083 rabies : sur ce génitif, voir Ernout Morphol., § 91.

illaec : nominatif pluriel neutre, comme *haec*, cf. v. 1059.

1087 flammam : cf. Virg. Buc. III, 66 « *meus ignis, Amyntas* » et II, 68 « *Me tamen urit amor* »; Georg. III, 242 sqq. « *Omne adeo genus in terris hominumque ferarumque, Et genus aequoreum, pecudes, pictaeque uolucres, In furias ignemque ruunt. Amor omnibus idem* », et 258 « *Quid iuuenis, magnum cui uersat in ossibus ignem Durus amor?* » 271 « *Continuoque auidis ubi subdita flamma medullis* ».

1088 Cf. III, 690 « *Quod fieri totum contra manifesta docet res* ».

fieri contra = *contra fieri*. — repugnat = *dissentit* 766. « La nature objecte que les choses se passent d'une façon toute contraire ».

totum : adjectif à valeur adverbiale, comme dans I, 377 « *Scilicet id falsa totum ratione receptumst* »; cf. *facilis* du v. 693.

repugnat : cf. 1269.

1089 quam plurima... tam magis : cf. Caton A.C., 85, 9 « *quam plurimum bibit, tam maxime sitit* »; Térence Haut. 997 « *quam maxume huic uana haec suspiciost, tam facillume pacem patris in leges conficiet suas* »; et le fragment ancien cité par Quintilien IX, 3, 15 (Ribb.[3] 160) « *Quam magis aerumna urget, tam magis ad male faciendum uiget* ». Voir 81 et note.

1090 cuppedine : *cuppedo*, comme *cuppedia* (*-dium*) dérivé de *cuppes*, désigne l'appétit et dans Lucrèce le désir en général, cf. I, 1082, III, 994, V, 45, VI, 25. Le rapport avec *cupio* est cer-

tain, mais la gémination du *p* fait difficulté. Un certain nombre d'adjectifs désignant une qualité physique ont également des consonnes doubles, cf. *flaccus*, *lippus*, *gibber*, comme les hypocoristiques vis-à-vis du nom propre ordinaire : Στράττις en face de Στράτιππος, etc. Il s'agit là sans doute de phénomènes analogues.

1011 intus : VI, 202 : « *rotantque cauis flammam fornacibus intus* », 278 « *Et calidis acuit fulmen fornacibus intus* », 798 « ... *animam labefactant sedibus intus* », 1169 « *Flagrabat stomacho flamma ut fornacibus intus* ». Dans tous ces cas, *intus* n'est pas une préposition, comme le dit Giussani, mais un adverbe qui précise le sens de l'ablatif-locatif, comme *post* dans *aliquot annis post*.

1093 expletur : Nonius, 298, 12 « *Explere, minuere. Vergilius* lib. VI (545) : *discedam, explebo numerum, reddarque tenebris* » ; et Servius note ad l. « *Explebo est minuam. Nam ait Ennius* (Ann., 309) « *nauibus explebant sese, terrasque replebant* ».

1094 hominis : « d'un être humain ». *Homo* s'emploie quelquefois même en parlant d'une femme, Cicér. pro Clu., 70, 199 ; Ovide Fast. V, 620. Plaute dit « *mares homines* », Poen, 1311, de même que saint Augustin « *homines feminae* » Ciu. Dei III, 3.

1095 : Cf. 1078, et C.I.L. I., 200, 31 « *ager fruendus datus est* ».

1096 Le *uento raptat* des mss. est inintelligible. La conjecture de Bentley *mentem* semble la meilleure, le substantif faisant antithèse avec *corpus* du v. 1095, comme au v. 1048.

1097 sitiens : substantif, cf. 1024 et 541.

1098 qui : ablatif comme dans Ennius, Sc. 198 « *date ferrum qui me anima priuem* ». Cf. 615.

1102 queunt : scil. *simulacra*.

spectando : même construction v. 449, 1068.

1104 reprend les vers 1077-1078.

1105-1106 flore aetatis : expression consacrée pour désigner la jeunesse, qu'on retrouve III, 770, 1008, V, 847, 888, 1074. *Florescere* s'oppose à *senescere* II, 74.

praesagit : cf. 1057.

1107 Cf. Plaute Asin., 874 « *fundum alienum arat, incultum familiarem deserit* » (dans le même sens) ; Eschyle Sept. 736 « ὅστε ματρὸς ἁγνὰν σπείρας ἄρουραν, ἵν' ἐτράφη, ῥίζαν αἱματόεσσαν ἔτλα ».

1109 Cf. I, 37 « *Eque tuo pendet resupini spiritus ore* », et 1080.

1112 facere : scil. « *hoc* », comme 1153, 1195 ; cf. III, 912 sqq.

« *Hoc etiam faciunt ubi discubuere tenentque Pocula saepe homines...* ».

1115 se erupit : même sens que *erupit* : cf. *erumpere* intransitif I, 162, V, 598, 952 etc. ; Lucr. emploie également le médiopassif : *erumpitur* VI, 583 ; cf. 331 et note.

1116 pausa : Nonius, 158, 6 « *pausa est quies alicuius rei. Accius Epigonis* (289) : « *Sed iam Amphilochum huc uadere cerno et Nobis datur bona pausa loquendi.* »

Lucilius Satyrarum lib. I (*13*) : « *Haec ubi dicta dedit, pausam dedit ore loquendi* ».

Ennius emploie également « *pausam facere* » Ann., 586 « *pausam dedit* », Var. 10.

1117 Cf. 1069.

1118 Munro compare Sén. Ep., 31, 5 « *eligas, quid contingere tibi uelis quid optes* ».

1121 Adde quod : même formule I, 847 ; III, 829 ; VI, 330.

1123-1130 Le morceau n'est pas sans analogie avec le couplet de Lysitélès sur les méfaits de l'amour, dans le Trinummus de Plaute, 237 sqq. A 1123 cf. 243 « *Ilico res foras labitur liquitur*», à 1124, 261 sqq. « *Fugit forum, fugat suos cognatos, Fugat ipsus se ab suo contutu, Neque eum sibi amicum uolunt dici* ».

1122 sub nutu : cf. 785 « *sub uerbo* ». *Nutus* : « le signe de tête ».

degitur : le verbe est déjà dans Ennius Ann., 115 « *aeuom Degit* » ; cf. 968.

1123 Cf. 1029.

1125 unguentum : j'ai maintenu la leçon des mss., qu'on a corrigée diversement. *Vnguentum* désigne l'huile parfumée qui rend la peau brillante (d'où *rident*).

Sicyonia : Σικυώνια, cf. Paul. Fest., 455,7 « *Sicyonia : genus calciamenti. Lucilius* (1161). *Et pedibus laeua sicyonia demit honesta* ». Ces chaussures fabriquées à Sicyone étaient célèbres dans tout le monde antique. Hérondas en parle à Alexandrie au IIIe s., et Cicéron dans le de Oratore I, 54, 231. Lucien nomme les ambades de Sicyone, en feutre blanc, qu'il recommande au rhéteur qui veut se faire remarquer pour son luxe. C'était la chaussure des élégants et des efféminés.

1126 zmaragdi : du gr. σμάραγδος. L'émeraude prend rang d'après Pline N.H. XXXVII, 5, 62, immédiatement après le diamant et la perle : « *Tertia auctoritas smaragdis perhibetur pluribus de causis, quippe nullius coloris aspectus iucundior est. Nam herbas quoque silentes frondesque auide spectamus, smaragdos uero tanto libentius, quoniam nihil omnino uiridius com-*

paratum illis uiret. Praeterea soli gemmarum contuitu implent oculos nec satiant. e.q.s. »

zmaragdus avec un *z* initial est la graphie correcte, le *z* servant à noter un *s* sonore ; la forme se retrouve II 805 « *inter curalium uiridis miscere zmaragdos* » ; c'est celle que donnent les inscriptions, cf. C.I.L. II, 2386. Comparer Ζμύρνα, *Zmyrna* dans les mss. de Tite-Live.

1127 thalassina : hybride emprunté du gr. θαλάσσιος et muni du suffixe latin *-inus*, et qui répond pour le sens à gr. ἁλιπόρφυρος. L'adjectif *thalassicus*, qu'on rapproche d'ordinaire et qui se trouve dans Plaute M.G., 1179, et 1282 n'a pas le même sens et signifie proprement « maritime ». — Cf. II, 52 « *neque fulgorem reuerentur ab auro, Neque clarum uestis splendorem purpureai* ».

1129 bene parta : expression de la langue des comiques, cf. Tér. Phorm., 788 « *mei patris bene parta* ».

anademata : la transcription du mot grec n'est pas attestée avant Lucrèce. L'*anadema* ou *diadema* est défini par Isidore Orig. XIX, 31, 1 « *ornamentum capitis matronarum ex auro et gemmis contextum quod in se circumactis extremitatibus retro astringitur et exinde dictum graece quod praeligetur* ».

La mitre est la coiffure des courtisanes, cf. Juvénal III, 66 « *picta lupa barbara mitra* ».

1130 Alidensia : sens discuté. Munro en fait un dérivé de Ἄλινδα ville de Carie, dont les habitants « *Alidienses* » sont cités par Pline N.H. V, 109 ; Jessen, Quaest. Lucret., p. 10, croit que le mot désigne des étoffes tissées en Elide (*Ālidēs*, *Ālidensis*), qui étaient très estimées ; toutefois la quantité longue de l'*a* initial fait difficulté.

Cia = Κεῖα, Cea : « des étoffes de l'île de Céos ». L'indication est prise dans Aristote H. An. V, 19 « πρώτη δὲ λέγεται ὑφῆναι (τὰ βομβύκια) ἐν Κῷ Παμφίλη Πλάτεω (siue Λατώου) θυγάτηρ ». Toutefois Varron, qui est la source de Lucrèce, a confondu *Cos* et *Ceos*, et Pline l'a suivi également dans son erreur N.H. IV, 20, XI 26.

1132 Même énumération dans Plaute Asin., 803 « *Tum si coronas, serta, unguenta iusserit* ».

1133 nequiquam : noter la valeur du rejet, comme 464, 1110.

de fonte leporum : comme *fontem curarum* III, 82.

1134 Cf. III, 992 « *Sed Tityos nobis hic est, in amore iacentem Quem uolucres lacerant atque exest anxius angor, Aut alia quauis scindunt cuppedine curae* ».

1135 remordet : même emploi III, 827 « *praeteritisque male*

admissis peccata remordent ». Mot rare ; toutefois Cicéron emploie *mordere*, Tusc. IV, 20, 45 « *melius est conscientia morderi* », et Martial XII, 34 « *tristes animi cauere morsus* ».

1136 lustris : Paul. Fest., 107, 12 « *lustra significat lacunas lutosas, quae sunt in siluis aprorum cubilia. Qua similitudine hi, qui in locis abditis et sordidis uentri et desidiae operam dant, dicuntur in lustris uitam agere* ».

1137-1149 reliquit.... putat : changement implicite de sujet.

1138 adfixum : cf. Ennius Ann., 335 « *O Tite, si quid ego adiuero curamue leuasso Quae nunc te coquit et uersat in pectore fixa* ».

1141 proprius : « qui vous appartient en propre, en possession de son objet ». Cicéron joint l'adjectif à *perpetuus*, pro lege Manilia 16, à *perennis* De Senect. 4. — secundo : « à qui tout réussit ». *Proprius* s'oppose à *inops*, comme *secundus* à *aduersus*.

1143 prendere « saisir ».

1144 innumerabilia : mise en valeur par le rejet.

1145 sqq. inliciaris-plagas-retibus-nodos-inplicitus-inpeditus : noter la continuité de la métaphore.

1145 inliciaris : Nonius 6, 15 « *inlicere est proprie inlaqueare. Naeuius Lycurgo* (26) : « *alis sublime alios saltus Inlicite, ubi bipedes uolucres lino linquant lumina* ».
Paul. Fest. 103,25 « *lacit decipiendo inducit. Lax etenim fraus est* ».

1146 plagas : Nonius 378, 3 « *Plagae rursum maculae retiales. Vergilius in Aen. lib.* IV (131) :

retia rara, plagae, lato uenabula ferro ».

1148 ualidos Veneris : même allitération v. 1205.

1149 inplicitus : même forme VI, 1232 ; mais *plicata* VI, 1087, *perque plicatis* II, 394.

1150 infestum : « l'ennemi » ; adjectif substantivé ; cf. 1097 et note. Noter l'allitération, qui met en relief l'insistance de Lucrèce à prévenir le lecteur du danger.

1153 faciunt : cf. 1112.

1155 multĭmodis : voir Prosodie, § 3. Omnĭmodis V, 425 est analogique de *multĭmodis*. Pour la pensée, cf. Théocr. VI, 18 « ἦ γὰρ ἔρωτι Πολλάκις, ὦ Πολύφαμε, τὰ μὴ καλὰ καλὰ πέφανται ».

1160 sqq. On sait que Molière a traduit librement ce passage dans le Misanthr. II, 5. Chez les Latins, Ovide s'en est inspiré Ars Am. II, 657 sqq. « *Nominibus mollire licet mala : fusca uocetur, Nigrior Illyrica cui pice sanguis erit. Si paetast, Veneri*

similis, si raua, Mineruae; Sit gracilis, macie quae male uiua suast; Dic habilem, quaecumque breuis, quae turgida, plenam, Et lateat uitium proximitate boni ».

1160 melichrus : μελίχρους ; cf. Plutarque Mor., 45 a « τὸν δὲ ὠχρὸν ὑποκοριζόμενος μελίχρουν » ; Theocr. X, 26 « Σύραν καλέοντι τυ πάντες, Ἰσχνὰν ἁλιοκάυστον, ἐγὼ δὲ μόνος μελίχλωρον ».

acosmos : ἄκοσμος.

1161 caesia : cf. Cicér. Nat. Deor. I, 83 « *caesios oculos Mineruae* ».

lignea : Catulle 123, 6 « *et cum coniuge lignea parentis* ».

δορκάς.

1162 pumilio : sans doute du gr. Πυγμαλίων au sens de πυγμαῖος. Une forme *poumilio* figure sur un miroir de Préneste, C.I.L. XIV, 4110.

Χαρίτων μία.

tota merum sal : cf. Catulle, 86, 4 « *nulla in tam magno corpore mica salis* ».

1163 κατάπληξις : « un émerveillement ».

1164 τραυλίζει.

1165 flagrans : « toujours échauffée ».

odiosa : terme de la comédie, cf. Plaute Pseud., 30 « *odiosus mihi es* », Truc., 83 ; « *odiosus senex* », Ovide Rem. Am., 471.

loquacula : diminutif de *loquax*, « *qui nimium loquitur* », dit Varron L.L. VI, 57 ; ἅπαξ. Turpilius Ribb³., 106, dit de même *ferocula*.

Lampadium : λαμπάδιον.

1166 ἰσχνὸν ἐρωμένιον : « une frêle chère petite chose ».

1167 ῥαδινή.

1168 Ceres ab Iaccho : La fable donne Bacchus comme fils de Zeus et de Sémélé, qui personnifie le sol terrestre qui au printemps produit la végétation. Sémélé est donc identifiable à Gê, la terre ; et la tradition crétoise qui représente Bacchus ou Zagreus comme né de Démèter ne diffère pas de la version béotienne qui est la plus répandue.

1169 Simula : diminutif de *simus* (gr. σιμός) ne semble pas attesté ailleurs.

Silena : féminin créé par Lucr. de *Silenus*, gr. Σειληνός ; de même *Satura*, gr. Σάτυρος.

labeosa : dérivé de *labea*, double de *labia* (*labium*) ; cf. le cognomen *Labeo*, et Arnobe Adu. nat. III, 108 « *esse quosdam capitones, frontones, labeones* ».

φίλημα : « un baiser ».

1171-1173 Sed tamen esto... Nempe : même formule adver-

sative II, 907-908 : « *Sed tamen esto iam posse haec aeterna manere : Nempe tamen...* ».

1171 honor : beauté ; cf. Virgile Buc. X, 24 « *Venit et agresti capitis Siluanus honore* » Georg. II, 404 « *Frigidus et siluis aquilo decussit honorem* », Horace Epod. XI, 6 « *December siluis decutit honorem* ». — *Honestus* a souvent le sens de « beau » Virgile Georg. II, 392, III, 81, IV, 232 ; Aen. X, 133 ; XII, 155 etc.

1172 cui : même datif que v. 708, 788.

1174 Le détail est d'un naturalisme assez grossier.

scimus facere : noter l'absence de *eam*.

eadem... turpi : *turpi* est à l'ablatif ; cf. une construction semblable avec *aeque* dans Plaute Amp., 293 « *nullust hoc metuculosus aeque* », et Bennett Syntax II, 297.

1175 suffit : Properce IV, 8, 83 « *quemcumque locum externae tetigere puellae Suffit.*

ipsa : « d'elle-même », sans intervention étrangère.

1178 postisque superbos ; Virgile Buc. II, 15 » ... *superba pati fastidia* » et Georg. II, 461 « ... *foribus domus alta superbis* ». Horace Epod. II, 7 « *Forumque uitat et superba ciuium Potentiorum limina* ». C'était la coutume des amants de garnir le seuil de leur maîtresse de fleurs et de guirlandes, et les poètes érotiques y font des allusions fréquentes.

1181 modō : même quantité de *o* final, II, 1135 « *Plura modo dispergit et ab se corpora mittit* ». Cf. Prosodie, § 9.

1183 stultitia : on attendrait le génitif, qui est la construction normale, cf. Riemann Synt. lat. [5], § 56, b ; toutefois l'ablatif n'est pas sans exemple, par ex. Cicér. Phil., 13,27 « *quo scelere damnatus* », cf. Riemann l.l. rem. 2. Il en est de même pour *arguo*, *conuinco*.

1187 quos : a un double rôle grammatical : complément de *retinere* et « sujet » de *adstrictos esse*. La construction est asymétrique, comme dans un fragment de tragédie, Ribb [3] Inc., 52-53 « *mest æquom frui Fraternis armis mihique adiudicarier* ».

1190 bello animo-odiosa : termes de la comédie ; cf. Térence Andr., 164 « *mala mens, malus animus* » ; *odiosa*, cf. 1165.

1194 Cf. 1108-1109.

1195-1196 Cf. V, 853-854 « *Feminaque ut maribus coniungi possit, habere Mutua qui mutent inter se gaudia uterque* ».

ex animo : « *uere, sincere, libenter* », cf. Térence Andr., 794 « *ex animo omnia... facias an de industria* ». L'expression est assez fréquente ; Lucrèce l'emploie III, 109 « *cum miser ex animo laetatur corpore toto* », III, 914 « *ex animo ut dicant* », cf. Thesaurus 99,43 sqq.

spatium decurrere : même image III, 1042 « *decurso lumine uitae* ».

1197-1198 Cf. Virg. Georg. III, 242 sqq. « *Omne adeo genus in terris hominumque ferarumque, Et genus aequoreum, pecudes, pictaeque uolucres, In furias ignemque ruunt : amor omnibus idem* ».

1199-1200 Le même sentiment est exprimé d'une manière moins brutale I, 19-20 « *Omnibus incutiens blandum per pectora amorem, Efficis ut cupide generatim saecla propagent* ». — Construire : « *si non quod ipsa natura illarum abundans subat, ardet* (avec asyndète)... ».

1201 Cf. V, 962-963 « *Et Venus in siluis iungebat corpora amantum : Conciliabat enim uel mutua quamque cupido* ».

1203 canes : ici masculin, le mot désignant le mâle et la femelle.

1205 Cf. 1113 et 1148.

1207 fraudem : cf. 817.

1208 Cf. 216.

1209-1212 C'est la doctrine non seulement d'Épicure, mais de tous les philosophes et médecins. Pour les stoïciens, d'après Plutarque De plac. phil. V, 11 « κἂν μὲν ἐπικρατήσῃ τὸ τῆς γυναικός, ὅμοιον εἶναι τὸ γεννώμενον τῇ μητρί, ἐὰν δὲ τὸ τοῦ ἀνδρός, τῷ ἀνδρί ». Censorinus De die nat. attribue la même théorie à Anaxagore, et Lactance de opif. dei 12 la présente comme étant celle d'Aristote et de Varron. Pour les médecins, cf. Hippocrate De genit., 7,8 « ὁκότερος δ'ἂν πλέον ξυμβάληται ἐς τὸ ἐοικέναι καὶ ἀπὸ πλεόνων χωρίων τοῦ σώματος, κείνῳ τὰ πλείονα ἔοικε · καὶ ἔστι ὅτε θυγάτηρ γενομένη ἔοικε κάλλιον τῷ πατρὶ ἢ τῇ μητρὶ καὶ κοῦρος γενόμενος ἔστι ὅτε κάλλιον ἔοικε τῇ μητρὶ ἢ τῷ πατρί ».

1210 uirilem-uim-uicit-ui : noter l'allitération.

corripuit : le verbe a ici un sens tout autre qu'au v. 77, et marque la surprise soudaine dont l'homme est victime. Même sens dans Virgile, Georg. II, 508-510 « .... *hunc plausus hiantem Per cuneos geminatus enim plebisque patrumque Corripuit* », III, 103-104 « *Nonne uides, cum praecipiti certamine campum Corripuere* », ici la valeur du verbe est mise en relief par le rejet.

1211-1212 Similes matrum.. ut patribus : noter la différence de cas des compléments de *similes*, cf. Bennett Synt. II, 86, 183, et Plaute Amp., 601 « *Neque lac lacti* (sic codd.) *magis est simile quam ille ego similest mei* », et Men., 1089.

1212 uolta : Nonius, 230,12 « *Vultus masculino genere appellatur... Neutro Lucretius... Ennius* (Ann., 464) : *Auersabuntur*

semper uos uostraque uulta ». Les hésitations de ce genre ne sont pas rares ; Nonius en cite de nombreux exemples dans son livre III, de indiscretis generibus, cf. *angiportus angiportum; balteus, balteum; clipeus, clipeum; compitus, compitum; culleus, culleum; rictus, rictum*, etc.

1214 corpore... sanguine : la variété de l'expression ne correspond pas à une différence de sens.

crescunt : = *nascuntur*, et **1228** *creti* = *nati*, comme V, 6 « *Nemo, ut opinor, erit mortali corpore cretus* ». Lucrèce emploie fréquemment le verbe comme synonyme de *nascor*, cf. Thesaurus, 1176, 32 sqq., 1184, 27 sqq.

1215 : excĭta : mais *excĭta* 665 : sur la répartition des formes de *cīre* et de *ciēre*, voir Cartault Flexion, 111.

1217 neque utrum : = *nec utrum, neutrum*. La langue archaïque emploie *nec, neque*, non seulement au sens de « et ne pas », mais au sens de « ne pas », équivalent à « *ne, non* », cf. Lex XII Tab. V, 4 « *si intestato moritur, cui suus heres nec escit* », 5 « *si adgnatus nec escit* », 7 « *si furiosus escit, ast ei custos nec escit* ». Cette négation subsiste encore dans *neclego* (*neglego*), *necopinans*, etc.

1218 sqq. La question de l'hérédité préoccupait aussi Aristote, de gener. anim. IV, 24 « διὰ τίν' αἰτίαν ἐοικὸς γίνεται τοῖς προγόνοις ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ τοῖς ἄποθεν ; οὐ γὰρ ἀπ' ἐκείνων γ' ἀπελήλυθεν οὐθὲν τοῦ σπέρματος ».

1225 de semine certo : cf. II, 707 « *omnia quando Seminibus certis certa genetrice creata Conseruare genus crescentia posse uidemus* », III, 746 « *certa suo quia semine seminioque Vis animi pariter crescit cum corpore quoque?* ».

1227 Cf. Hippocrate De gen., 7 « οὗτος ὁ λόγος αἱρέει καὶ τὸν ἄνδρα καὶ τὴν γυναῖκα ἔχειν καὶ θῆλυν γόνον καὶ ἄρσενα », 8 « καὶ ταῦτά μοι καὶ τοσαῦτά ἐστι ἱστόρια τῷ προτέρῳ λόγῳ, ὅτι ἔνεστι καὶ ἐν τῇ γυναικὶ καὶ ἐν τῷ ἀνδρὶ καὶ κουρογονίη καὶ θηλυγονίη ».

orĭtur : même forme III, 272, 318, comme *potĭtur* II, 659 en face de *potīrī* II, 13, *potĭtum* IV, 766. Sur la répartition des formes de la 3e et de la 4e conj., voir Cartault, 109.

1231 Cf. Virgile Georg. I, 35 « *et caeli iusta plus parte reliquit* ».

possis : cf. 749, 572.

1232 uirum suboles, muliebris origo : noter l'asymétrie. Lucrèce emploie indifféremment et avec la même valeur tantôt le génitif pluriel, tantôt l'adjectif dans ces sortes d'expression ; cf. 586 et note.

suboles : Festus, 402,19 « *suboles ab olescendo, id est cres-*

cendo, ut adolescentes quoque et adultae, et indoles dicitur. Lucretius.. Vergilius (Buc. IV, 49) : « *Cara deum suboles, magnum Iouis incrementum* ». Le sens de « descendance » donné à *origo* est très hardi.

1233 cuiquam : cf. 1064.

1234 Cf. I, 93-94 où il est question du sacrifice d'Iphigénie « *Nec miserae prodesse in tali tempore quibat Quod patrio princeps donarat nomine regem* ».

1237 adolentque altaria donis : Paul. Fest., 5,14 « *altaria sunt in quibus igne adoletur* ». *Adoleo* et *altaria* sont apparentés, le changement de *-al-* en *-ol-* est le même qui se produit dans *adolesco*, en face de *alo*. *Adoleo* signifie « faire brûler, allumer » et semble un terme du langage religieux. On le trouve déjà dans Ennius (cité par Lactance Inst. I, 11, 63) « *hostiam totam adoleuit* », et dans Valerius Antias, Ann. fr. 61 « *eo omnes hostiae uituli uiginti et septem coniecti et ita omnia adulta sunt* ». C'est le sens qu'il a aussi dans Virg. Buc. VIII, 66 « *Verbenasque adole pinguis et mascula tura* », Aen. I, 704, III, 547, VII, 71.

On s'explique mal dans ce cas les gloses de Nonius 58, 18 « *adolere est uerbum proprie sacra reddentium, quod significat uotis uel supplicationibus numen auctius facere* » et de Servius ad Aen. I, 704 « *adolere proprie est augere* ». On a supposé qu'il y avait deux homonymes : *adoleo* « accroître », cf. *adulesco*, et *adoleo* « brûler » puis par un élargissement de sens « honorer par la fumée de l'encens et des sacrifices », comme dans Virg. Aen I, 704 « *flammis adolere Penates* ». Mais il est plus vraisemblable que Servius et Nonius, trompés par la ressemblance entre *adoleo* et *adulesco*, ont imaginé le sens qu'ils donnent, et qui n'est justifié par aucun exemple ancien.

1239 sortis : sur les *sortes*, voir Dict. de Daremberg, s.v. *diuinatio* p. 301 sqq., C.I.L. I[1] p. 267 sqq. où sont réunies dix-sept réponses de ce genre qui « *cautum magis quam cordatum uatem produnt ; pleraque enim nisi a deo essent, inter hominum locos communes referrentur* », et Manuel de Marquardt-Mommsen, trad. fr. XII, 123 sqq.

fatigant : II, 1172 « *temporis accusat momen caelumque fatigat* ».

1242 adhaesum : cf. 205, note. Le mot se retrouve III, 581, V, 842, VI, 472.

locis : sans doute ablatif, comme l'indique le v. 381 du l. III « *Nam neque pulueris interdum sentimus adhaesum Corpore* », où *corpore* semble être le complément de *adhaesum*. On a de même *obtemperatio legibus, domum itio* etc., cf. Bennett Synt. II, 183, 252.

1245 penetrare locos : cf. 2 note. — locos : cf. 509.

penetratum : participe à sens actif « ayant pénétré » ; il est employé avec le sens passif I, 529 « *Haec... Possunt nec porro penitus penetrata retexi* » ; cf. *insinuata* 525.

1250 succipiunt : même graphie V, 402 où *O* a *succepit*. Elle est attestée également dans Virgile Aen. I, 175 ; VI, 249 et confirmée par Servius ad Aen. I, 144 qui l'attribue aux « *antiqui* ».

inque grauescunt : cf. 203, 562. Pacuvius emploie dans le même sens *adgrauescere*, Ribb³ 69 « *Vbi ego me grauidam sentio adgrauescere Propinquitate parti* ».

1252 puellos : le diminutif se rencontre chez les archaïques, comme nous l'apprend Nonius, 158,13 qui cite des exemples d'Ennius (Ann., 221), Lucilius et Varron. Cf. aussi Festus, 290, 30 L. « *Puelli per deminutionem a pueris dicti sunt* », qui cite aussi un exemple de Plaute. Mais à l'époque classique, on semble éviter le mot, tandis que le féminin *puella* est très employé, surtout dans la langue amoureuse.

1253 dulci : cf. III, 895 « ... *nec dulces occurrent oscula nati Praeripere, et tacita pectus dulcedine tangent* », épithète reprise par Virgile II, 523 « *Interea dulces pendent circum oscula Nati* ».

1258 aptus ; cf. III, 838-839 « ... *cum corporis atque animai Discidium fuerit, quibus e sumus uniter apti...* », et IV, 829.

genitaliter : « de manière à provoquer la fécondation ».

1259 lĭquidis-lĭquida : cf. Prosodie § I, c.

1261 concrescere : « s'épaissir, se figer », cf. VI, 626 « ... *mollisque luti concrescere crustas* », repris par Virgile Georg. III, 360 « *Concrescunt subitae currenti in flumine crustae* ». *Concrescunt... extenuantur* ; Lucrèce oppose de même I, 809 « .. *cibus aridus et tener humor* », et Virgile Buc. VI, 34 « ... *et ipse tener mundi concreuerit orbis* ».

1265 ritu : cf. I, 1102 « *uolucri ritu flammarum* » V, 117 « *ritu... Gigantum* ».

1268 nec.... hilum : cf. 379 et note.

1270 clunibus : cf. Horace Sat. II, 7, 50 « *Clunibus aut agitauit equom lasciua supinum* ».

1271 exossato : l'adjectif, ici pris au figuré, est employé au sens propre par Plaute Amp., 318 « *Exossatum os esse oportet, quem probe percusseris* ». Apulée emploie de même *exossus* Metam. I, 4 « *puer ... inque flexibus tortuosis eneruam et exossam saltationem explicat* » ; cf. ibid. II, 7 « *membra sua leniter inlumbricans, lumbis sensim uibrantibus, spinam mobilem quatiens placide decenter undabat* ». Plaute emploie dans ce sens *malacus* M.G., 668.

1272 Cf. 1107. Même figure Virgile Georg. III, 135 sqq. « *Hoc faciunt, nimio ne luxu obtunsior usus Sit genitali aruo et sulcos oblimet inertis, Sed rapiat sitiens Venerem interiusque recondat* ».

1274 idque.... moueri : *id* est un « accusatif de relation » du type *nuda genu*, qui équivaut ici à un adverbe, *sic*, *ita*. Voir les exemples dans Bennett Synt. II, 259, par ex. Plaute Amp., 909 « *id huc reuorti* », Tér. Eun., 1005 « *nunc id prodeo ut conueniam Parmenionem* », Cicér. pro Caec., 14,39 « *quid hoc differt?* ».

1275 grauidaeque : la correction *grauidae* de l'édition princeps, qui est nécessitée par la métrique, a été adoptée par tous les éditeurs. Pour l'accord ad sensum *scorta.... grauidae*, cf. Plaute Poen. Prol., 17 « *scortum exoletum ne quis in proscaenio Sedeat* », Cist. I, 2 « *mea Gymasium* », 22 « *mea Selenium* », Térence Andr. III, 5,1 « *Vbi illic est? scelus qui me...* », Afranius, 330 Ribb³ « *Quis hic est simia, Qui me hodie ludificatus est?* » Lucrèce dit de même I, 351 sqq. « *Crescunt arbusta et fetus in tempore fundunt, Quod cibus in totas..... diffunditur* ». Cf. 934 et note ; 255 ; 689.

1276 et simul : cf. III, 647 « *Et simul in pugnae studio quod dedita mens est* ».

1278 diuinitus : Épicure dans Diog. Laert. X, 1278 « ουδὲ θεόπεμπτον εἶναι τὸν ἔρωτα ».

1281 Cf. Ménandre fr., 646 K. « ἔν ἐστ' ἀληθὲς φίλτρον, εὐγνώμων τρόπος. Τούτῳ κατακρατεῖν ἀνδρὸς εἴωθεν γυνή », et Afranius Ribb³, 380 « *Aetas et corpus tenerum et morigeratio, Haec sunt uenena formosarum mulierum* ».

1282 < te > : *insuesco*, comme *assuesco*, est souvent transitif, surtout chez les poètes : cf. Horace Sat. I, 4,102 « *Insueuit pater optimus hoc me* », etc.

1283 Quod superest : = *praeterea*, cf. 195.

concinnat : Nonius, 43,17 « *concinnare est facere..... sed proprietas uerbi haec est, quod apud ueteres cinnus potionis genus ex multis liquoribus confectum dici solet* ».

1284-1287 Cf. I, 311 sqq. « *Quin etiam multis solis redeuntibus annis Anulus in digito subtertenuatur habendo ; Stilicidi casus lapidem cauat* e.q.s. » ; V, 306 sq. « *Denique non lapides uinci cernis ab aeuo ? Non altas turris ruere et putrescere saxa ?* » La comparaison a été reprise par les élégiaques.

1285 labascit : même verbe I, 536-637 « *Et quo quaeque magis cohibet res intus inane, Tam magis his rebus penitus tentata labascit* ». Inchoatif de *labo*, *as* employé par Lucrèce par ex. I, 530.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

P. Saintyves, *La force magique, Du mana des primitifs au dynamisme scientifique*. Paris, E. Norwy, 136 p. in-8.

Le sous-titre annonce un système sur le développement intellectuel de l'humanité. Si nous mentionnons ce livre dans la *Revue*, c'est que, dans sa plus grande partie, chapitre II-IV (p. 20-82), il expose d'une manière fort lucide les notions de *mana*, *orenda*, *wakanda*, que l'on rencontre maintenant, mêlées aux données des religions anciennes dans maint ouvrage de l'école anthropologique. D'abondantes citations des voyageurs et des ethnographes surtout anglais permettent de se représenter ces conceptions, dans la mesure où un cerveau de civilisé peut s'assimiler les produits des cerveaux sauvages. On lira aussi avec intérêt les pages consacrées à l'instrument magique et enfantin, la grenouille ou rainette, que M. Andrew Lang a identifié au rhombe (p. 57 suiv.). Le chapitre sur les occultistes modernes est amusant ; mais leur parenté avec les magiciens australiens et malgaches ne paraît pas bien établie. Le corps astral ὄχημα) vient directement de Porphyre et des néoplatoniciens (Bidez, *Vie de Porphyre*, p. 89). Noter sur Eliphas Lévi (l'abbé Constant) ce jugement : « Il adorait la grandiloquence et eût inventé le bluff si Paracelse n'eût vécu avant lui. » On trouvera, p. 100, dans une citation de ce charlatan le mot *egrégores*, que bien des gens ont entendu pour la première fois sous la coupole de l'Institut dans un discours de réception. On ne sera pas fâché de savoir d'où il vient. L'académicien qui l'a recueilli a, depuis, découvert la « crise du français », et s'est mis à la tête d'une association qui doit sauver notre langue contre l'invasion des barbares. L'impression de ce volume est correcte, sauf p. 89, l. 4 du bas, lire : *théodicée* et sauf les quelques mots grecs cités qui sont presque tous fautifs.

P. L.

Omont (H.), *Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais* (Mém. de l'Ac. des inscr., XL). Paris, Klincksieck, 1914. 91 p. in-4°. Prix : 3 fr. 80.

La bibliothèque du chapitre de Beauvais est mentionnée d'une manière explicite par un document du xie siècle. Dans un ancien martyrologe, on voit un personnage nommmé Roscelin lui donner ses livres. Ce document, très court, est intéressant pour l'histoire des lettres : « Roscelinus dedit

libros suos sancto Petro : 1. Augustinum super Johannem, 2. Augustinum de doctrina christiana, 3. Prissianum, 4. Macrobium, 5. Arismeticam, 6. Dialecticam, 7. Rethoricam de inuentione, 8. Bœtium de consolatione, 9. Virgilium, 10. Oratium, 11. Juvenalem, 12. Ouidium metamorphosoen. 13. Staticon Thebaidos, 14 et Troparium. » Le personnage est qualifié de *grammaticus*. Il est intéressant de noter que sur ses rayons la littérature est limitée à la poésie ; car ses prosateurs, y compris Boëce, ont une utilité théologique ou pratique. Nous pouvons suivre cette bibliothèque depuis la fin du moyen âge à l'aide d'une série de documents que M. Omont publie : un catalogue du xve siècle, très soigné, avec la liste alphabétique des premiers mots des second et avant-dernier feuillets des manuscrits ; un extrait d'inventaire de 1464 ; un catalogue de Claude Joly (1664), le savant chantre de N.-D. de Paris, qui fut aussi chanoine de Beauvais ; un catalogue de Godefroy Hermant (xviie s.) ; les notes de dom Martène (1713 ; voy. le *Voyage littéraire des deux bénédictins*, I, ii, 156) ; un catalogue de 1750. A ces pièces, M. Omont a joint une liste numérique des mss. subsistants, d'après les dépôts où on les conserve ; puis, une liste générale. La collection, bien diminuée par les pertes successives et les « prêts » indiscrets, traversa la Révolution. Que devint-elle ? M. O. est très discret sur ce point. Mais on voit qu'elle avait dû échouer au château de Troussières, près Beauvais. « Avec l'antique bibliothèque du chapitre de Beauvais, en partie conservée jusqu'à nos jours après une existence dix fois séculaire, aura disparu ainsi, *au début du XXe siècle* et la dernière après tant d'autres, l'une des plus anciennes et des plus célèbres collections de livres qui ont contribué pendant tout le moyen âge à porter et à maintenir si haut la réputation littéraire de la France. » Naturellement les bons morceaux sont partis en Amérique, dans la collection Pierpont Morgan : les homélies de saint Augustin sur saint Jean, ms. copié en 669 à Luxeuil, le seul ms. en écriture onciale datée du viiie siècle que l'on connaisse ; des évangiles du xe siècle ; un Grégoire le Grand du xe ; un Bède, du ixe ; etc. La Bibliothèque nationale, malgré ses ressources limitées, a pu acquérir quinze volumes. Mais quelques-uns des plus précieux qu'elle possède sont entrés avant la Révolution, ainsi le Grégoire de Tours du viie siècle (Latin 17654), divers textes canoniques, qui passèrent de Beauvais chez l'historien Loisel, puis dans les mains de son neveu, Claude Joly, de là au chapitre de Notre-Dame de Paris, enfin en 1756 dans la bibliothèque du Roi.

Parmi les mss. classiques qui subsistent, je note B. N. lat. 8087, Prudence, xe s. ; 10304. Térence, xie s. ; Florence, Laurentienne, Ashburnham 34 (98-37 , Pline le jeune, xe s. ; Leyde, lat. 28, Horace, xe s. ; Voss. lat. Q 53, César, xe s.

Je me demande si p. 7 il n'y a pas quelque faute d'impression dans les dates d'un récépissé de Jean du Tillet.

Paul Lejay.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

EURIPIDE, IPHIGÉNIE A AULIS, v. 1179.

Le passage dont il va être question peut être considéré comme un *locus desperatus*, puisque deux éditeurs des plus autorisés, Wecklein (édit. critique, Teubner, 1899) et Weil (édit. in-8° de 1879 et édit. pour les classes), écartent toutes les corrections proposées, et acceptent l'hypothèse ancienne d'une lacune. Cependant le texte a été remis en ordre, à mon avis, depuis fort longtemps par L. Dindorf. Sa proposition paraît n'avoir pas reçu l'attention qu'elle mérite ; il l'avait d'ailleurs présentée sans aucun argument à l'appui. Aussi me sera-t-il permis de la reprendre et de la développer. Je le ferai avec d'autant moins d'hésitation que l'hypothèse de L. Dindorf s'est présentée à moi indépendamment de lui, et que les arguments par lesquels je vais essayer de l'appuyer m'appartiennent entièrement.

Les vers en question font partie du discours par lequel Clytemnestre essaye d'empêcher Agamemnon de sacrifier leur fille. En voici le texte d'après Weil :

. . . . .

1173 τίν' ἐν δόμοις με κἀρδίαν ἕξειν δοκεῖς,
1174 ὅταν.....
1176 μόνη κάθωμαι τήνδε θρηνῳδοῦσ' ἀεί·
'Απώλεσέν σ, ὦ τέκνον, ὁ φυτεύσας πατήρ,
αὐτὸς κτανὼν, οὐκ ἄλλος οὐδ' ἄλλῃ χερί.
1179 Τοιόνδε μισθὸν καταλιπὼν πρὸς τοὺς δόμους.
'Επεὶ βραχείας προφάσεως ἐνδεῖ μόνον,
ἐφ' ᾗ σ' ἔγὼ καὶ παῖδες αἱ λελειμμέναι
δεξόμεθα δέξιν ἥν σε δέξασθαι χρεών.

« Quels seront, crois-tu, mes sentiments dans notre maison, quand... je serai assise seule, chantant le thrène de celle-ci toujours : Ton assassin, mon enfant, c'est le père qui t'a mise au monde ; il t'a tuée lui-même, pas un autre, pas par la main d'autrui. [Ayant laissé derrière toi une telle rançon vers ta demeure.]

Car il ne faudra qu'un faible prétexte, pour que moi et les enfants que tu m'as laissées nous te fassions l'accueil qu'il convient de te faire. »

L'altération du vers 1179 est évidente. Le participe καταλιπών n'a pas de point d'appui grammatical dans la phrase qui suit. Il peut à la rigueur en trouver un dans celle qui précède, encore que τοιόνδε semble indiquer un début de période. Mais pour le sens, il ne s'accorde pas mieux avec ce qui précède qu'avec ce qui suit : la plainte contenue dans les vers 1177 et 1178 est bien complète ; ni la logique ni le style ne gagnent à ce qu'elle soit allongée. D'autre part, le complément πρὸς τοὺς δόμους suppose un verbe de mouvement. Si nous le trouvions associé au verbe καταλιπών dans un passage assurément intact, nous pourrions chercher à en justifier l'emploi ; mais dans ce passage-ci, qui est suspect par ailleurs, ce serait prendre une peine inutile.

Les deux parties du vers 1179, τοιόνδε μισθὸν καταλιπών et πρὸς τοὺς δόμους, prises isolément et en dehors de toute construction, ont une signification assez claire. Le mot μισθόν est expliqué par les vers 1168-1169, où il se trouve déjà :

Καλόν γέ τοι
κακῆς γυναικὸς μισθὸν ἀποτῖσαι τέκνα.

Iphigénie serait la rançon d'Hélène, et en même temps du succès des Grecs. La paraphrase des trois mots τοιόνδε μ. κ. serait à peu près : « Ayant laissé derrière toi, au moment de ton retour, une telle rançon, si précieuse pour moi... [1] ». Le complément πρὸς τοὺς δόμους suppose l'idée d'un verbe indiquant le retour d'Agamemnon, par exemple ἐπάνει. Le verbe καταλιπών (laisser derrière soi) suggère d'ailleurs, lui aussi, la même idée.

Il suffit de rétablir cette idée pour obtenir un texte intelligible, sinon satisfaisant. Et ceci nous conduit à examiner les deux moyens par lesquels on a essayé de remédier à l'altération du passage : correction à faire, ou lacune à remplir.

Les corrections proposées ont toutes pour objet d'introduire dans le vers 1179 ou dans le suivant un verbe indiquant le retour d'Agamemnon. On les trouvera réunies dans l'édition de Wecklein citée plus haut ; l'auteur enregistre pour ce passage dix-

1. J'indiquerai plus loin la relation logique très claire de ces mots avec l'ensemble du développement qui précède. Admettant l'intégrité du mot μισθόν, je m'abstiens de discuter aucune des propositions qui ont été faites en vue de le remplacer, y compris celle de Dindorf (μῦθον).

neuf propositions de remaniement différentes. Nous pouvons nous borner à en citer une qui les représentera toutes, la seule que Weil ait retenue dans les notes critiques de son édition :

Τοιόνδε μισθὸν καταλιπὼν εἰ πρὸς δόμους ἐπάνει, βραχείας...

Heimsoeth, l'auteur de cette correction, remplace en outre μισθόν par μῖσος, changement que rien, à mon sens, ne justifie. Je ne discuterai pas longuement ce texte. L'idée y est exprimée sans vigueur. Il a de plus le tort d'étendre la correction au mot ἐπεί du vers 1180. Or ce vers n'est suspect dans aucune de ses parties; nous n'avons guère le droit, en bonne logique, de le corriger pour remédier à une altération du vers précédent. C'est pour échapper à cette dernière objection que Wecklein a fait la proposition suivante :

Τοιόνδε μισθὸν καταλιπὼν πῶς εἶ δόμους ;

Il l'a retirée par la suite. Elle donne en effet un texte peu clair et peu harmonieux : et il est difficile à celui qui veut se mouvoir dans les limites du vers 1179 de conserver la clarté et l'euphonie.

On comprend pourquoi tous ces essais de correction ont été, nous pouvons le dire, abandonnés, et l'histoire de ce passage est celle de beaucoup d'autres. Les philologues d'aujourd'hui s'abstiennent de corriger les endroits où ils n'ont pas de chance de retrouver les mots mêmes de l'auteur. Or celui-ci paraît bien être du nombre.

L'hypothèse d'une lacune a l'avantage, d'ailleurs assez contestable, de soustraire à toute correction les mots transmis par les copistes. La période qui finit par les mots οὐδ' ἄλλῃ χερί (v. 1178) et celle qui commence par Ἐπεί (v. 1180) étant supposées complètes, le vers qui manque, et qui forme avec le vers 1179 un seul groupe logique, aurait pu se trouver à la rigueur devant celui-ci. Mais il vaut mieux le placer après ; d'abord, τοιόνδε μισθόν fournit un bon commencement de période ; ensuite les mots disparus, qui contenaient l'idée du retour d'Agamemnon et des sentiments éprouvés par lui, et qui assuraient ainsi la relation logique avec le mot ἐπεί (en effet) et avec la période suivante, doivent être supposés le plus voisins possible de celle-ci.

Examinons maintenant de plus près l'hypothèse d'une lacune. Mettons-la à l'épreuve en la réalisant, en essayant de déterminer ce que la lacune pouvait contenir.

Nous y mettrons d'abord l'idée du retour d'Agamemnon, qui est nécessaire pour constituer un texte intelligible. Mais cette idée tient en un seul mot, un verbe, soit ἐπάνει, que nous avons pris déjà comme exemple. Nous y mettrons ensuite l'idée d'un danger que court Agamemnon à son retour, ou d'une appréhension qu'il éprouve. Cette idée est aussi nécessaire que la précédente, pour une autre raison. Elle sert à établir la relation logique avec la suite, et en particulier à expliquer la conjonction ἐπεί (en effet). Mais cette deuxième idée, mise en cette place, est-elle utile à l'ensemble du passage? peut-elle être exprimée ici assez longuement pour achever de remplir la lacune supposée? L'annonce du meurtre d'Agamemnon ne peut être faite par le poète que de la manière la plus discrète et la plus sommaire, sous peine de manquer à la vraisemblance, et de nuire à l'intérêt dramatique. En effet, Clytemnestre ignore l'avenir; de plus, sa douleur nous intéresserait moins, si l'on nous présentait trop clairement l'idée du crime qu'elle doit commettre plus tard. Cette idée a son expression suffisante et convenable au vers 1182 δεξόμεθα...; elle y est assez obscure pour ne pas compromettre le personnage, assez claire pour être comprise et pour émouvoir. Aussi vaudrait-il mieux que l'idée du meurtre d'Agamemnon ne se trouvât qu'au vers 1182, auquel viennent se joindre d'ailleurs les deux suivants :

... μήτ' ἀναγκάσῃς ἐμὲ
κακὴν γενέσθαι περὶ σέ..

En fait, dans le discours tel que nous le lisons, elle ne se trouve que là. On voit donc, à considérer l'ensemble du passage, qu'elle n'est pas à sa place après le vers 1179 : elle ne pourrait y être, en tout cas, assez développée pour occuper la plus grande partie du vers à rétablir.

Ainsi, on éprouve de l'embarras à remplir la lacune supposée, à moins d'y introduire des idées superflues, ce que nous n'avons pas le droit de faire. Le remède que proposait déjà L. Dindorf n'est pas une addition, mais une correction, à la vérité très légère. Il propose de modifier l'accentuation du mot ἐπει de manière à en faire la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent du verbe ἔπειμι[1]. Il ajoute à tort à cette correction

1. V. *Euripidis fabulae cum annotationibus L. Dindorfii. Leipzig. Teubner. 1825*, t. II, p. 537. Voici le résumé de la dissertation de Dindorf sur ce passage. Obscurité des mots τοιόνδε μισθόν. La construction καταλιπὼν π. τ. δ. est peu correcte; elle ne peut être considérée comme équivalente à τοῖς δόμοις; ceci en polémique contre Markland. Critique et condamnation des transpositions de vers

celle de μισθόν qui devient μῦθον. J'ai déjà traité plus haut ce point.

Τοιόνδε μισθὸν καταλιπὼν πρὸς τοὺς δόμους
ἔπει· βραχείας προφάσεως...

« C'est en laissant derrière toi une telle rançon que tu arriveras à ta demeure;... il ne faudra qu'un faible prétexte, pour que moi et les enfants que tu m'as laissées, nous te fassions l'accueil qu'il convient de te faire. »

Il me reste à justifier ce texte en le commentant.

Dans les vers qui précèdent, nous voyons Clytemnestre dans son palais, pleurant Iphigénie pendant la longue absence d'Agamemnon. Les mots τοιόνδε μισθὸν καταλιπών contiennent à la fois l'idée du sacrifice d'Iphigénie, nécessaire à l'expédition, et l'idée de l'absence d'Agamemnon. Ils ont donc une relation logique parfaite avec ce qui précède. Le complément πρὸς τοὺς δόμους nous représente l'approche d'Agamemnon, et non son arrivée même, que le poète eût exprimée par εἰς ou par l'accusatif seul ; l'une des deux nuances vaut l'autre. Il est difficile de traduire le verbe ἔπειμι dans ce passage sans en forcer ou en affaiblir le sens. Il indique l'approche d'une chose inattendue, et (le plus souvent) menaçante. Il est tout à fait à sa place ici. L'arrivée d'Agamemnon est inattendue, puisque la date de son retour n'est pas connue. Elle est menaçante, car Clytemnestre pourra craindre pour ses autres enfants, ou du moins elle veut indiquer ici cette crainte, sans d'ailleurs l'exprimer nettement. Le mot traduit le même sentiment de colère et de rancune qui se trouve exprimé au vers 1181 (παῖδες αἱ λελειμμέναι) et au vers 1192 :

Τίς δὲ καὶ προσβλέψεται
παίδων σ'; ἵν' αὐτῶν προθέμενος κτάνῃς τινά;

A propos de ce dernier vers, je ferai observer que le mot προθέμενος a été suspecté et corrigé à cause d'une obscurité qu'il

---

proposées par Markland et par Brunck. Les mots πρὸς τοὺς δόμους pourraient être corrigés en προδοὺς δόμους, mais cette correction ne remédierait pas à la solution de continuité (*hiatus*) entre ce vers et les suivants. Le mot μισθόν, peu intelligible, doit être corrigé en μῦθον, qui désigne le thrène précédent (*Atqui hic* θρῆνος *non* μισθός *aliquis est, sed* μῦθος). Texte proposé : τοιόνδε μῦθον καταλιπὼν πρὸς τοὺς δόμους ἔπει· βραχείας... Traduction : *Tali, inquit, sermone de te relicto domum reuerteris : iusta profecto caussa quare ego et reliqui liberi te ut promeritus es excipiamus. Tum pergit egregie : Ne igitur, per deos te obtestor, nec mihi necessitatem sceleris impone nec ipse auctor fias.* Examen du vers 1185, discussion du texte. Le critique est complètement muet, on le voit, sur le point principal, qui est l'interprétation de ἐπει comme verbe.

n'a pas. Le verbe προτίθημι a ici un sens qu'il a très souvent ; il indique l'exposition en public d'un objet, et en particulier d'un objet à vendre. Il est en rapport de sens avec le mot μισθόν que nous avons trouvé aux vers 1169 et 1179. Iphigénie a été vendue, ou plutôt échangée, contre Hélène, et aussi contre le triomphe des Grecs.

Revenons au vers 1180. Faut-il accuser la nuance de sens contenue dans le verbe ἔπειμι en la faisant passer dans la traduction, en traduisant par exemple : tu arriveras menaçant à ta demeure ? Je ne le crois pas ; ce serait à mon avis la rendre plus précise qu'elle n'est. D'autant plus que si le verbe ἔπειμι indique le plus souvent une attaque ou une menace, il n'a pas toujours ce sens, surtout en poésie. Il n'y a pas lieu de démontrer que ce mot appartient au grec classique, ni que le présent peut y avoir le sens du futur. Je rappelle seulement les deux exemples d'Euripide cités dans le Thesaurus : Ion 323 et Bacch. 601.

Avant de considérer les rapports du membre Τοιόνδε μισθόν.... ἔπει avec la suite, il faut faire une remarque au sujet de l'importance relative des deux parties qui le composent, le participe et le verbe. Dans la traduction que j'ai proposée, j'ai attribué à la première une importance plus grande qu'à la seconde : « C'est en laissant derrière toi une telle rançon que... » Mais il est possible aussi de leur donner à toutes deux une importance égale, et de traduire par exemple : « Tu laisseras donc derrière toi une telle rançon, et tu arriveras à ta demeure. »

En faisant du mot ἐπει un verbe, nous avons supprimé toute particule de liaison entre le membre τοιόνδε... et la suite. Mais cette suppression ne fait tort ni à l'enchaînement des idées, ni à l'expression des sentiments. La clarté de la relation logique rend inutile toute conjonction ou tout adverbe de liaison, l'idée intermédiaire se présente d'elle-même à l'esprit : « tu reviendras : [alors, revoyant en toi le meurtrier d'Iphigénie], il ne faudra... » L'espèce d'interruption que produit dans le discours l'absence d'une particule de liaison répond tout à fait aux sentiments de Clytemnestre : d'abord à son émotion, ensuite à l'hésitation qu'elle peut éprouver avant de prononcer la menace contenue dans la phrase qui suit. J'ai essayé de faire passer cette nuance du style dans la traduction en mettant des points de suspension après les mots *dans ta demeure*. L'asyndète est beaucoup plus rare en grec qu'en latin ; cependant il n'y est pas inusité. On en trouve un exemple au vers 1416 de cette même tragédie ; Achille adresse à Iphigénie les paroles suivantes :

ἄχθομαι τ', ἴστω Θέτις

εἰ μή σε σώσω Δαναΐδαισι διὰ μάχης
1416 ἐλθών· ἄθρησον, ὁ θάνατος δεινὸν κακόν.

Dans le passage que nous étudions, cette figure est tout à fait à sa place. On ne saurait s'étonner non plus de la place qu'occupe le verbe ἔπει au début d'un vers, et séparé des autres mots de la phrase, qui se trouvent tous dans le vers précédent. Le rejet est assez fréquent dans la versification grecque et latine. On en trouve un plus loin, au vers 1251 :

το φῶς τόδ' ἀνθρώποισιν ἥδιστον βλέπειν,
τὰ νέρθε δ' οὐδέν· μαίνεται δ' ὃς εὔχεται
1251 θανεῖν.

Si la proposition si simple de L. Dindorf paraissait maintenant plus acceptable, il resterait à expliquer pourquoi elle n'a pas reçu un meilleur accueil. L'idée de faire du mot ἐπει un verbe, et de le rattacher aux mots du vers précédent, a pu paraître au premier coup d'œil surprenante, parce que la prétendue conjonction ἐπει est en relation toute naturelle, pour la place et pour le sens, avec les mots qui la suivent. Nous avons vu cependant que le rejet du verbe ἔπει et l'asyndète entre les deux membres sont choses toutes naturelles aussi. Quant à l'emploi même du verbe ἔπειμι, avec le sens que nous lui avons donné d'arriver, l'idée étant associée à celle d'une chose inattendue ou dangereuse, il ne prête non plus à aucune objection. Et cependant on peut s'expliquer que cette interprétation du mot ἐπει n'ait pas été acceptée d'emblée. En effet, le sens du verbe ἔπειμι dans ce passage n'est pas celui qu'il a ordinairement dans la prose classique. Autant qu'on en peut juger d'après l'article du Thesaurus, le mot ἔπειμι ne se trouve pas très fréquemment en prose à un mode personnel, si ce n'est dans le sens net et formel d'attaquer ; le participe ἐπιών est d'emploi courant, mais dans une acception spéciale, celle d'une chose qui vient après une autre : ὁ ἐπιὼν χρόνος, l'avenir.

R. Cahen.

HORACE, SAT. I, 1, v. 61.

M. Paul Lejay, dans son excellente édition des Satires d'Horace, qui restera longtemps en France l'édition classique et autorisée, imprime ainsi les vers 54 et suiv. de la Sat. I, 1 :

Vt tibi si sit opus liquidi non amplius urna
55 Vel cyatho et dicas : « Magno de flumine mallem
Quam ex hoc fonticulo tantundem sumere. » Eo fit
Plenior ut siquos delectet copia iusto,
Cum ripa simul auolsos ferat Aufidus acer.
At qui tantuli eget, quantost opus, is neque limo
60 Turbatam haurit aquam neque uitam amittit in undis.
61 Vt bona pars hominum decepta cupidine falso
« Nil satis est » inquit « quia tanti quantum habeas sis »,
Quid facias illi ? Iubeas miserum esse, libenter
Quatenus id facit...

Il a eu raison de remplacer au v. 61 la vulgate *At*, qui n'a pour elle que *O s u*, par *Vt*, qui est la bonne tradition. Il note que, dans l'ancienne langue familière, le sens « comme, puisque » attribué à *ut* est assez fréquent ; il n'en est pas moins vrai que la construction ici, avec l'interrogation qui suit, est un peu gauche ; mais il y a une difficulté plus grave : *bona pars hominum* étant le sujet de *inquit* au v. 62, *illi* au vers 63 ne saurait représenter autre chose que *bona pars hominum* ; on est donc fort étonné de rencontrer au même vers *miserum* et non pas *miseram*. M. Lejay a beau dire : « *Illi* représente un individu tiré de *bona pars* ; de là *miserum* » ; c'est ce qu'on appelle tourner la difficulté, ce n'est pas la résoudre et la grammaire réclame impérieusement. Or il y a un moyen très simple de faire droit à ses réclamations fondées ; c'est de joindre le v. 61 non pas à ce qui suit, mais à ce qui précède, en mettant une virgule après *undis* au v. 60, un point après *falso* au v. 61, et de faire commencer un nouveau développement au v. 62, c'est-à-dire de lire :

At qui tantuli eget, quantost opus, is neque limo
Turbatam haurit aquam, neque uitam amittit in undis,

61 Vt bona pars hominum decepta cupidine falso.
« Nil satis est » inquit « quia tanti quantum habeas sis ».
Quid facias illi ? Iubeas miserum esse...

Ainsi disparaît toute dérogation insolite à l'accord grammatical.

Horace, dans le passage qui nous occupe, exprime l'idée épicurienne connue, développée entre autres par Lucrèce, à savoir que la nature a des besoins qu'il faut satisfaire, mais qui sont restreints et se satisfont de peu, tandis que les désirs, qu'il ne faut pas confondre avec eux, sont illimités et que leur satisfaction nous entraîne à tous les dangers et à tous les vices. Cette doctrine, il l'expose sous forme de discussion avec un adversaire supposé. Pourvu, dit-il, que tu aies de quoi apaiser ta faim, tu n'as aucun avantage à te fournir du blé qu'il te faut dans un grenier vaste et bien rempli plutôt que dans de modestes corbeilles, qui contiennent l'indispensable. « C'est comme si, n'ayant besoin que d'une urne ou même d'un simple cyathe de liquide, tu disais : — J'aimerais mieux[1] prendre la même quantité à un grand fleuve qu'à cette petite source-ci —. Le résultat d'une pareille ambition c'est que les gens sensibles au charme d'une abondance dépassant les justes bornes sont entraînés par l'Aufide fougueux qui les arrache avec sa propre rive. Mais celui dont les besoins[2] se restreignent au nécessaire, qui est peu de chose, celui-là ne puise pas une eau fangeuse et ne perd point la vie dans les flots, comme le font bon nombre de gens abusés par des désirs illusoires. »

La démonstration pourrait s'arrêter là ; mais l'adversaire ne se tient pas pour battu et se place sur un autre terrain, celui de l'estime publique, si chère à tous. Seulement la discussion prend ici une forme un peu différente. Tandis que, dans ce qui précède et plus loin dans ce qui suit, Horace prend son adversaire directement à partie et l'interpelle à la seconde personne, ici il feint de se détourner un instant de lui ; il a pourtant entendu l'objection et il la relève à la 3e personne ; mais il la trouve si impertinente qu'il ne la réfute que par le mépris : « — On n'a jamais assez, dit-il (il = l'adversaire), parce que l'estime se mesure exactement à ce qu'on possède — Que faire à un pareil individu ? L'abandonner à son malheureux sort, puisqu'il l'accepte volontiers. » Le sujet non exprimé d'*inquit* au v. 62 étant l'adversaire, c'est lui qui est représenté au v. 63 par *illi* et par suite *miserum* au même vers est correctement au masculin.

---

1. *Mallem* au mode irréel, parce que le grand fleuve n'est pas à la disposition de celui qui parle, tandis qu'il a la petite source sous la main (*hoc*).

2. *Eget* ici a le sens de besoin réel opposé directement à *cupidine* du v. 61, qui est précisément le désir déraisonnable.

La perturbation de la ponctuation dans la vulgate s'explique par le fait qu'*inquit* n'ayant pas de sujet apparent on a voulu lui en donner un et on l'a cherché dans *bona pars* du v. 61, qu'on a agglutiné au v. 62 avec lequel il n'a rien à faire ; mais un témoin subsiste, qui dénonce l'erreur, c'est *miserum* au masculin du v. 63. Tout le mal provient de ce qu'on n'a pas compris qu'*inquit*, sans sujet exprimé, suffisait à introduire l'objection présentée par l'interlocuteur supposé.

A. Cartault.

MARCIANA SILVA

Ammien Marcellin racontant comment, en 361, l'empereur Julien conduisit ses troupes de Gaule en Pannonie, commence ainsi son récit (XXI, 8. 2) : *Profecturus itaque per Marcianas silvas viasque iunctas Histri fluminis ripis...* La Table de Peutinger place la *Silva Marciana* au nord du Rhin supérieur, environ depuis Augst près de Bâle (*Augusta Ruracum* [*sic*]) jusqu'au delà du lac de Constance.

On en a conclu, par approximation, que cette appellation géographique désignait la Forêt Noire.

Mais tout d'abord, il est étrange de ne trouver nulle part le nom de *Marciana Silva* avant la fin du IVe siècle. Partout ailleurs que dans Ammien et sur la Table de Peutinger, le Schwarzwald s'appelle *Abnoba* [1]. De plus on n'a pu fournir aucune explication satisfaisante de l'adjectif latin Marcianus appliqué à ce bois germanique [2].

Or, dans les fragments de Julien qui se rapportent à cette même expédition il parle de Ἑρκυνία ὕλη, ou de Ἑρκύνιοι δρυμοί et il indique avec précision que ce sont les montagnes « dont le Danube surgit, navigable dès ses sources » [3].

De même Jean d'Antioche [4] nous dit que Julien, arrivé au Rhin, s'avança à travers τῶν Ὀρκυνίων (mss. Ορκυωνίων) καλουμένων δρυμῶν. — Or, Ὀρκύνιος est une forme parallèle de Ἑρκύνιος qu'on trouve notamment dans Ptolémée (II, 11, 5 ; cf. César, *Bell. Gall.* VI, 24 : Orcynia).

Il est donc établi que la forêt dénommée par Ammien et la Table *Marcianae silvae*, *silva Marciana*, est appelée dans nos sources grecques Ἑρκυνία ὕλη, Ἑρκύνιοι (ou Ὀρκύνιοι) δρυμοί.

On pourrait croire à une simple erreur des copistes latins. Le mot étranger *Hercynia* aurait pu d'autant plus facilement être transformé en *Marciana*, qu'on rencontre aussi la forme Ἀρκύνια (Aristote, *Météorol.*, 350 *b* 5).

---

1. Pline, *H. N.* IV, 79 ; Tacite, *Germ.* 1, etc. ; cf. *Thesaurus linguae lat.*, s. v.
2. Smith, *Diction. of geography*, s. v. « Marciana ».
3. Suidas, s. v. Χρῆμα et Ἑρκύνιοι δρυμοί ; cf. Julien, *Misop.*, p. 463, 21, Hertlein : δρυμὸς Ἑρκύνιος.
4. *Excerpt. de insidiis*, 75 (p. 115 De Boor).

Cependant il est bien improbable que la même confusion paléographique ait été commise à la fois dans les mss. d'Ammien et sur l'exemplaire conservé de la Table. Il paraît beaucoup plus vraisemblable que la déformation *Marciana silva* est due à un phénomène d'étymologie populaire. Au IVe siècle les Gaulois désignaient sous ce nom romain la grande forêt germanique et spécialement la partie, autrefois occupée par les légions, qui faisait face aux forteresses du haut Rhin, c'est-à-dire la Forêt Noire.

FRANZ CUMONT.

L'ÈRE BYZANTINE ET THÉOPHILE D'ÉDESSE

M. Daniel Serruys a consacré ici même[1] deux articles très érudits à l'étude des diverses ères qui furent en usage à Byzance, de leur diffusion et de leurs transformations. Si je me hasarde à ajouter quelques mots sur ce sujet, ardu entre tous, ce n'est pas que je prétende critiquer les conclusions du plus sagace des chronologistes. Je voudrais seulement les compléter sur un point de détail en attirant l'attention sur des textes syriaques qui fournissent une indication intéressante.

L'ère qui triompha définitivement à Byzance à partir du XIe siècle est l'ère mondiale qui date du 1er septembre 5509 av. J.-C. Mais les origines et la propagation de cette ère restent passablement obscures, ainsi que les motifs de sa prédominance[2]. Bien que les premiers exemples de son emploi remontent, ce semble, à la fin du VIIe siècle (691 et 694 ap. J.-C.), son usage ne se généralisa qu'à partir du VIIIe, lorsqu'elle eut été officiellement adoptée par la chancellerie impériale.

Or le Syrien Bar-Hébraeus, homme fort érudit, attribue à plu-

---

1. *Revue de Philologie*, t. XXXI, 1907, p. 151-189 et p. 251-264.
2. Serruys, *l. c.*, p. 185; cf. Ginzel, *Handbuch der mathematischen Chronologie*, t. III, 1914, p. 292.

sieurs reprises l'invention de cette ère à Théophile d'Édesse. Dans son « Livre de l'Ascension de l'Esprit », traité d'astronomie composé en 1279, il parle des computs employés chez les divers peuples et il énumère six ères différentes [1] : celles des Grecs, des Syriens, des Égyptiens [2], des Arméniens, des Arabes et des Perses. De la première il dit ceci : « La chronologie dont se servent les Grecs part d'Adam. Il y a divergence d'opinion ; la plus suivie de nos jours est celle de Théophile d'Édesse. »

Il précise davantage dans sa chronique syriaque, où, parlant de l'origine de l'ère des Séleucides, qui date du 1er octobre 312, il donne ces indications [3] : *Ab Adamo ad Seleucum secundum Eusebium elapsi sunt anni 4889, secundum Andronicum 5083* [4], *secundum Georgium presbyterum Regtensem 5085* [5], *secundum Africanum 5083, secundum Theophilum Edessenum 5197, secundum Iacobum Edessenum 5149* [6], *secundum Georgium episcopum Arabum 4929* [7], *secundum Annianum 5180 et menses 10* [8]. *Huic etiam Vetus Testamentum ex versione τῶν LXX concinit. At scriptura, qua hodie utuntur Graeci, cum computo Theophili Edesseni consentit.* Bar-Hébraeus ajoute ensuite quelques mots sur la réduction de l'ère des Séleucides à cette ère du monde, réduction compliquée par le fait que l'une commençait le 1er octobre, l'autre le 1er septembre.

---

1. Aboul-Faradj (Bar-Hébraeus), *Le Livre de l'Ascension de l'Esprit*, publié et traduit par F. Nau, Paris, 1899-1900, trad., p. 176.

2. A propos de cette ère, qui est celle de Dioclétien ou des Martyrs, de 284 ap. J.-C., Bar-Hébraeus note « Timocharis s'en servit pour son livre du Canon » ou, en serrant le texte de plus près : « Timocharis composa d'après elle le livre de son Canon. » Ce Timocharis est celui que Théophile d'Édesse cite comme autorité à la suite de Valens et de Dorothée dans un extrait publié *Cat. codd. astrol. graec.*, t. I (Florentini), p. 130). Ce chronologiste, probablement alexandrin, ne doit pas être confondu avec l'astronome du même nom mentionné dans Plutarque, *De Pyth. orac.* 18 (t. III, p. 50 Bern.).

3. Bar-Hébraeus, *Chronicon Syriacum*, ed. Bruns et Kirsch., t. II, p. 38. Le passage est reproduit aussi dans Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 314.

4. Ce chiffre ne concorde pas avec celui de 5180 donné pour la somme des années d'Adam à Alexandre, par Michel le Syrien (I, p. 114, trad. Chabot) (ère des Grecs) qui rapporte plus en détail la chronologie d'Andronic. Cf. aussi sur ce chronographe Assemani, *Bibl. orientalis*, II, p. 310, 313, et *Chronica minora*, éd. Brooks, trad., p. 148.

5. Je n'ai trouvé aucun autre renseignement sur ce Georges, qui est cité aussi par Michel le Syrien ; cf. infra, p. 262.

6. Jacques d'Édesse, le plus célèbre des écrivains syriaques du VIIe siècle, était l'auteur d'une chronique faisant suite à celle d'Eusèbe, dont quelques fragments sont conservés et d'un Hexaméron dont certains morceaux sont publiés ; cf. Rubens Duval, *Littérature syriaque*, 2e éd., 1900, p. 202, 282.

7. Georges, évêque des Arabes, un contemporain de Jacques d'Édesse avait mis en vers, tâche scabreuse, le comput ecclésiastique. Sur ce poème *De chronico* divisé en 24 sections, cf. Assemani, *Bibl. orient.*, I, p. 495 s. Toutefois dans une de ses lettres (Ryssel, *Georg des Araber Bischofs Gedichte und Briefe*, Leipzig, 1891, p. 53 s.), Georges arrive seulement à un total de 4901 ans.

8. L'ère d'Annianos commençait le 25 mars 5492 av. J.-C. (cf. Serruys, *l. c.*, d. 260), ce qui est d'accord avec l'indication de Bar-Hébraeus.

L'historien syrien prend soin aussi, dans sa Chronique arabe, d'indiquer comment il faut opérer cette réduction, et il y donne pareillement Théophile d'Édesse comme l'auteur du comput qui établit une différence de 5197 ans entre l'ère des Séleucides et l'ère mondiale [1].

Je ne sais à quelle source Bar-Hébraeus a puisé les données précises qu'il nous fournit sur les ères mondiales de huit chronographes différents. Mais c'est certainement la même qu'a connue au XIIe siècle son prédécesseur Michel le Syrien. On lit en effet dans la grande chronique de celui-ci [2] : « Eusèbe compte depuis Adam jusqu'à Séleucus 4889 ans, Andronicus 5072 ans, Annianus 5181 ans, Africanus 5083 ans, Georges 5085 ans, quelques-uns parmi les Grecs 5197 ans, Jacques d'Édesse 5149 ans. Les Syriens ont coutume d'admettre 5180 ans. »

Si au chiffre de 5197 ans on ajoute les 312-311 ans de l'ère des Séleucides, on obtient 5509-5508 pour l'ère de Théophile d'Édesse, laquelle coïncide donc vraiment avec l'ère mondiale dont se servaient les Grecs à l'époque de Bar-Hébraeus.

La tradition dont celui-ci se fait l'écho à trois reprises, semble bien contenir quelque part de vérité. On sait que Théophile mourut à l'âge de plus de 90 ans, vingt jours avant le khalife Al Mahdi, dont il était l'astrologue officiel, c'est-à-dire le 15 août 785 [3]. Il était donc né peu avant 695, et ne peut pas être l'*inventeur* d'une ère qui paraît bien avoir été employée à Byzance dès les dernières années du VIIe siècle. D'autre part cet astronome, qui était en même temps un historien [4], a dû nécessairement s'occuper de chronologie. Bien plus, dans un fragment grec qui nous est parvenu, nous le voyons disserter doctement sur le jour auquel il convient de fixer le début de l'année [5]. Il est donc très vraisemblable qu'il avait, sinon trouvé, du moins admis la date du 1er septembre 5509 pour celle de la création du monde. Quelles raisons l'ont conduit à l'accepter ? Probablement des

---

1. Greg. Abul-Pharagius, *Historia dynastiarum*, éd. Pococke, 1663, p. 63 : « Ab Adamo ad initium huius epochae ex sententia Theophili Rohensis [d'Édesse] sunt anni quinquies mille centum nonaginta septem. »

2. *Chronique de Michel le Syrien*, trad. Chabot, t. I, p. 116.

3. J'ai réuni les renseignements que nous possédons sur la vie de Théophile d'Édesse ; *Cat. codd. astrol. graec.* t. V (Romani), pars I, p. 229 ss : cf. 212.

4. Théophile d'Édesse est un des auteurs dont se sont servis Agapius de Membidj et Michel le Syrien; cf. Vassiliev dans son édition de la chronique d'Agapius *Patrologia orientalis*, 1912), p. 525 [265].

5. *Cat. codd. astrol.*, t. I (Florentini), p. 129.

considérations théoriques du genre de celle que fait valoir M. Serruys (p. 183) : « que l'an du monde divisé par 15, 18 et 29 fournit, comme restes de la division, l'indiction, le cycle lunaire et le cycle solaire. » Longtemps avant cet astrologue de la cour de Bagdad, les *mathematici* antiques avaient dressé le thème de géniture de l'univers et déduit de la position des astres à ce moment fatidique entre tous des conséquences à perte de vue [1].

On n'ignore pas que Théophile d'Édesse fut un des auteurs qui contribuèrent le plus à faire revivre à Constantinople les études d'astrologie et d'astronomie, sœurs alors inséparables, qui y étaient très négligées au VIe siècle. Les extraits de ses œuvres se rencontrent fréquemment dans les recueils byzantins consacrés à ces sciences. Il est donc infiniment probable que l'autorité de ce polygraphe, qui traduisit Homère en syriaque et réapprit aux Grecs leur propre savoir, conservé chez les Arabes, fit généralement accepter au VIIIe siècle le système de chronologie auquel il avait donné l'appui de son adhésion.

Franz CUMONT.

1. Firmicus Maternus, *Mathes.* III, 1, etc. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrol. grecque*, 1899, p. 186 ss.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Διαδόχου Ἐπισκόπου Φωτικῆς τῆς Ἠπείρου τοῦ Ἰλλυρικοῦ κεφάλαια γνωστικὰ Ρ'. *Textus graeci ad fidem codd. mss. editionem criticam et quasi principem curavit D. Dr J. E. Weis-Liebersdorf.* Teubner, 1912.

L'intérêt de certains textes est si grand qu'il importe de les mettre au plus vite à la disposition des lecteurs par une édition provisoire. M. W.-L. a pensé sans doute que les κεφάλαια γνωστικὰ de Diadochus appartenaient à cette catégorie puisqu'il les a édités sans avoir pu examiner les deux introuvables éditions antérieures qu'il signale et surtout sans connaître tous les mss. ni même la majorité d'entre eux : il n'a utilisé que « quelques-uns des plus vieux et des meilleurs » (p. 3), 8 des 33 qui contiennent le texte en entier. M. W.-L. ne donne pas de classification des mss. Il se borne à en noter 6, apparentés deux à deux, par les formes majuscule et minuscule de la même lettre (A-a, B-b, C-c), en avertissant d'ailleurs que le ms. désigné par la minuscule n'est pas désigné par là comme secondaire. Les variantes des premières pages feraient supposer qu'un classement serait difficile : beaucoup portent sur l'orthographe ou sur l'ordre des mots. Cependant, p. 8, l. 13. la variante : πρὸς τὸν τῆς δικαιοσύνης ἥλιον AacD. ἥλιον θεόν E. θεόν BbC, où l'on voit à côté de la bonne leçon AacD la glose juxtaposée d'abord à la bonne leçon E puis l'éliminant BbC pourrait donner une indication précieuse si le même groupement se rencontrait fréquemment ailleurs.

La préface et l'introduction, très brèves, traitent en désordre diverses questions. Elles sont écrites en allemand ; les chapitres n'ont pas de titres dans le texte grec, ils en ont en latin dans la traduction latine de Torrès réimprimée en regard, mais au haut de chaque page le sujet traité est brièvement indiqué en allemand. L'apparat critique est en allemand lui-même tandis qu'une note exégétique est en latin ! Pourquoi ? — On nous avertit (p. VI) que la traduction de Torrès a subi çà et là de légères retouches sans qu'il soit visé à une entière correspondance avec le texte grec présenté ou à la correction classique de la langue. Le lecteur se demande alors de quel genre sont ces retouches, qu'il aurait été, de plus, préférable de signaler au passage.

P. Collomp.

PA
2
R34
n.s.
t.37-39

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS